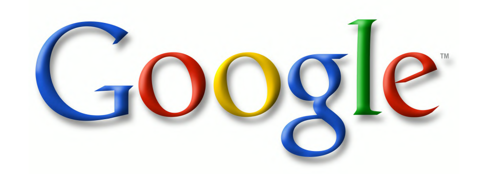
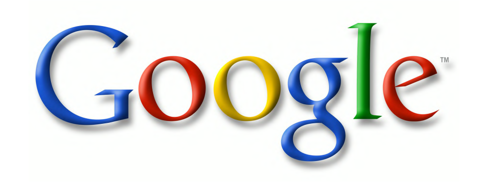
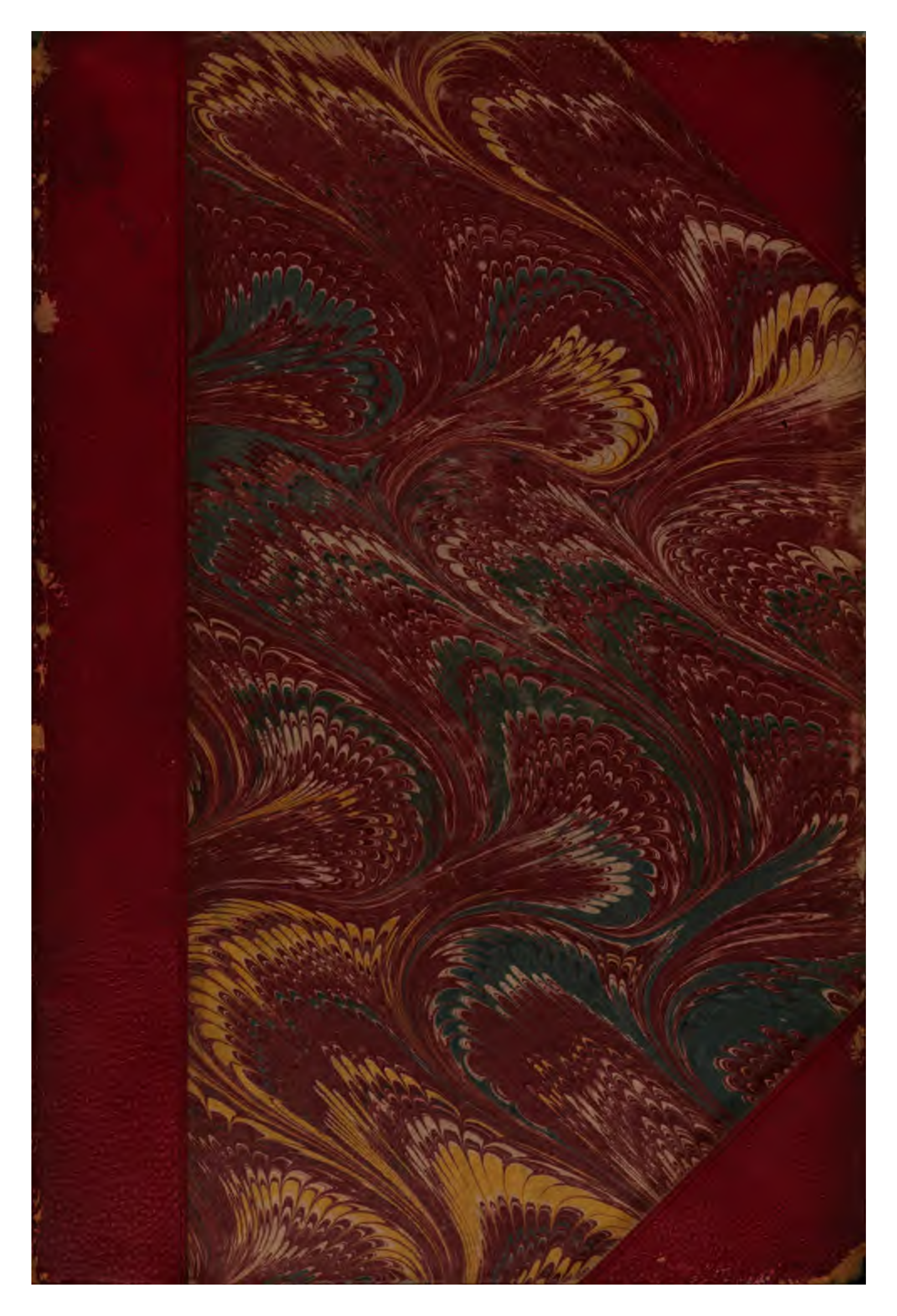

Google






VE
RI
TAS

1 - 51

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

TOME TRENTE-QUATRIÈME

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

TOME TRENTE-QUATRIÈME

Juillet à Décembre 1897

PARIS

A. CHEVALIER-MARESCQ ET Cie ÉDITEURS

20, RUE SOUFFLOT

1897

1897, Aug. 7 – 1898, Jan. 14.
Seber fund.

DIX-SEPTIÈME ANNÉE. — VOL. XXXIV. — N° 1. — 15 JUILLET 1897.

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

Rédacteur en chef: FRANÇOIS PICAVET

SOMMAIRE:

PARIS
LIBRAIRIE MARESCQ AINÉ
A. CHEVALIER-MARESCQ ET Cie, ÉDITEURS
20, RUE SOUFFLOT, 20
1897

Toutes les communications relatives à la rédaction doivent être adressées à M. FRANÇOIS PICAVET, à son domicile, 8, rue Cretet, ou aux bureaux de la rédaction, 20, rue Soufflot.

Le bureau de la rédaction est ouvert le samedi de 2 à 4 heures.

Pour l'administration, s'adresser, 20, rue Soufflot, PARIS.

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

LA NOUVELLE RÉDACTION

Je remercie M. E. Dreyfus-Brisac, dont j'ai été le collaborateur depuis plus de dix ans, de la manière tout aimable dont il m'a présenté aux lecteurs de la *Revue*, des conseils qu'il m'a donnés et de la collaboration qu'il m'a promise pour l'avenir.

La *Société d'enseignement supérieur* m'a fait un grand honneur en me demandant de rédiger la *Revue*. Son Bureau, son Conseil, le Comité de rédaction et bon nombre de sociétaires m'ont déjà garanti leur concours, sans lequel je ne saurais remplir ma lourde tâche.

Les Assemblées de la *Société*, depuis 1878, les *Discours* de ses présidents, MM. Laboulaye, Pasteur, Bufnoir, Beaussire, Boutmy, Berthelot, Brouardel ; les *Déclarations* de ses secrétaires généraux, MM. Lavisse et Petit de Julleville, Larnaude et Am. Hauvette ; le *Bulletin* publié de 1878 à 1880, la *Revue Internationale*, dont M. E. Dreyfus-Brisac a été, depuis 1881, le Rédacteur en chef, ont nettement tracé les voies diverses par lesquelles on peut, selon les circonstances, avancer le plus rapidement ou le plus sûrement, vers le triple but que doit se proposer notre enseignement supérieur : faire œuvre scientifique — former directement ou indirectement, des maîtres pour les écoles secondaires et primaires — diriger la vie intellectuelle et morale de la nation, même en une certaine mesure, celle des nations dont la civilisation est la plus avancée. Il nous suffira donc, le plus souvent, de nous rappeler ce qui a été fait pour savoir ce qu'il nous convient de faire.

Les *Articles de fonds* — qui devront être courts pour la plupart, en raison même de la multiplicité et de la variété des matières à traiter — seront complétés par une *Chronique*, des *Notes*, *Discussions*, *Communications*, *Nouvelles et Informations*, des *Analyses et Comptes-rendus*, une *Bibliographie*, une *Revue des Périodiques étrangers et français*, de manière à faire, successivement ou simultanément, place à la

France et à l'Etranger, comme aux diverses sections qui constituent notre *Société d'enseignement supérieur*. A titre d'indication, voici un court sommaire des questions ou des matières, sur lesquelles nous nous efforcerons de renseigner nos lecteurs.

1° L'organisation générale des Universités étrangères et françaises, des établissements d'enseignement supérieur public ou libre de tous les pays ; ses modifications.

2° L'organisation du travail dans les conférences, les laboratoires, les bibliothèques, les observatoires, etc., des Universités françaises et étrangères, et dans tous les établissements d'enseignement supérieur.

3° L'histoire de l'enseignement supérieur (Universités, facultés, etc.), de ses progrès, de ses méthodes, de ses maîtres, en France et à l'Etranger.

4° Les méthodes de recherches et d'enseignement en France et à l'Etranger.

5° La science de l'éducation et son histoire.

6° Les enseignements nouveaux, relatifs aux sciences, aux lettres, au droit, à la médecine ; leur méthode, leur portée.

7° Les méthodes et les résultats d'enseignements déjà anciens, les progrès qui peuvent y être réalisés.

8° Les associations de maîtres et d'étudiants.

9° L'enseignement supérieur dans ses rapports avec l'enseignement secondaire et primaire, avec les Académies et les Sociétés savantes, avec les Pouvoirs publics, avec la Nation tout entière.

10° Les Congrès scientifiques.

11° Les relations des Facultés, dans une même Université, des Universités françaises entre elles et avec les Universités étrangères, avec les établissements d'enseignement supérieur de tout ordre.

12° Les ressources financières des Universités et des établissements d'enseignement supérieur, provenant de l'Etat, des départements, des villes, des particuliers, etc.

13° Les travaux des maîtres et des étudiants, qui dénotent un progrès ou une orientation nouvelle.

14° Les programmes des Universités et des établissements d'enseignement supérieur.

15° Les enseignements régionaux en France et à l'Etranger.

16° Les Revues d'enseignement en France et à l'Etranger.

17° Les grades, les titres et les diplômes, les programmes d'enseignement supérieur, en France et à l'Etranger, considérés en eux-mêmes et dans leurs rapports avec la recherche scientifique, comme avec l'organisation des écoles primaires et secondaires.

18° Les actes et documents officiels.

19° Les discussions et les résolutions de la Société pour l'étude des questions d'enseignement supérieur.

M. Boutmy, président de la Société, disait à l'Assemblée générale du 13 mai 1888 : « Quand les Universités régionales seront fortement constituées en France et auront obtenu définitivement l'autonomie, les chemins qu'elles suivront ne seront sans doute point parallèles ; elles divergeront notablement — il faut du moins l'espérer — car ce sera le signe qu'elles vivent d'une vie propre. Alors renaîtra, pour notre fondation, le devoir de se faire *bureau commun* d'informations, de recueillir et de confronter les renseignements, d'apprécier librement les tentatives et les nouveautés, de les signaler à l'imitation ou d'en indiquer les périls ; enfin, d'offrir un endroit neutre de communication et de discussion aux idées élaborées dans tous ces centres distincts d'activité et de progrès. » Ce que M. Boutmy donnait comme le devoir de la *Société*, est aujourd'hui un de ceux de la *Revue internationale*. Elle fera connaître, à la France et à l'Etranger, les Universités régionales ; mais pour mettre celles-ci mieux à même de s'organiser, de se compléter ou de se modifier, elle continuera à les renseigner, aussi exactement que possible, sur les autres établissements d'enseignement supérieur de notre pays, et sur les Universités étrangères (1).

Avec l'aide des maîtres de France et des autres pays, avec l'aide de tous ceux qui s'intéressent aux recherches scientifiques, à la haute culture de l'intelligence, aux progrès de la civilisation et de la moralité, par le développement des arts, des sciences et des lettres; avec l'aide des anciens collaborateurs de la *Revue* et des collaborateurs nouveaux, je travaillerai à maintenir à la *Revue internationale*, l'autorité qu'elle a conquise, même au-delà de nos frontières, grâce aux efforts combinés de la Société, de son Bureau et de ses Conseils, de M. E. Dreyfus-Brisac, dont le nom demeurera associé à celui des fondateurs et des membres les plus éminents de la Société de l'Enseignement supérieur.

François PICAVET.

(1) Voyez dans ce numéro l'*Exposé des motifs*, qui précède les Projets de décrets relatifs à l'organisation des Universités par M. L. Liard, Directeur de l'enseignement supérieur et Membre de l'Institut.

LES TARIFS

AMÉRICAINS ET L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

MONSIEUR ET CHER COLLÈGUE,

Si, au moment où vous recevrez cette lettre, le tarif douanier qui est en discussion, n'est pas encore définitivement voté, il sera peut-être encore temps de soumettre à l'appréciation du public et des hommes d'Etat de l'Amérique quelques réflexions sur un chapitre de ce tarif qui intéresse la science et sur lequel l'opinion des professeurs et des savants n'est pas indifférente.

Ce chapitre a d'ailleurs été très discuté, et il l'a été avec compétence et avec chaleur par la presse, dans des réunions universitaires, dans le Congrès et particulièrement au Sénat qui a montré un esprit plus libéral que la Chambre des représentants; c'est celui qui concerne l'importation des livres, imprimés et gravures.

Je m'adresse à vous parce qu'outre les liens personnels qui nous unissent, nous avons une certaine communauté de situation : le Collège de France, où j'enseigne depuis près de trente ans, est un établissement d'enseignement supérieur que les Américains qualifient parfois de « Postgraduate University », et « Johns Hopkins University », que vous avez fondée et que vous dirigez depuis 1876, a aussi, en partie, le caractère de « Postgraduate University ».

Le tarif Mc Kinley (1890) avait conservé la franchise à toutes les publications faites vingt ans au moins avant l'importation, à tous les livres, brochures, etc., importés pour le service du gouvernement, à tous ceux qui pouvaient être importés, au nombre de deux exemplaires seulement, pour un établissement d'instruction ou pour une société savante ou artistique, à ceux que les voyageurs arrivant aux Etats-Unis apportaient pour leur usage personnel ou professionnel; il l'avait accordée à tous les livres composés exclusivement pour l'usage des aveugles, enfin à tous les livres et brochures entièrement imprimés en langues autres que la langue anglaise; sur les livres en anglais, quand ils ne rentraient pas dans une des catégories précédentes, il avait conservé le droit *ad valorem* de 25 0/0 qui existait, plus étendu même, sous le régime précédent ; ce droit,

ayant pour but de couvrir contre la concurrence étrangère l'imprimerie et la librairie indigènes, était conforme au principe de la protection douanière sur lequel l'ensemble du tarif était fondé (1).

Le tarif Wilson (1894) n'a introduit dans le tarif Mc Kinley qu'un léger changement qui a consisté à ajouter les ouvrages scientifiques originaux à la liste des admissions en franchise.

Le bill Dingley, qui est en discussion au Sénat, faisait aux livres une condition plus désavantageuse, du moins avant que le Sénat n'y eût introduit de sages amendements, car le texte adopté par la Chambre des représentants avait uniformément taxé à 25 p. 100 toutes les importations de cette catégorie, dans le dessein, paraît-il, de rendre par l'uniformité la tâche de la douane plus facile. Le Sénat a proposé de rendre la franchise à trois espèces: 1° aux livres, cartes, lithographies, etc., importés en deux exemplaires seulement pour le compte d'établissements d'instruction, de sociétés savantes ou de bibliothèques publiques; 2° aux livres et brochures imprimés en une langue autre que la langue anglaise; 3° aux livres, gravures, etc., imprimés depuis plus de vingt ans et aux publications périodiques et officielles ayant un caractère scientifique.

C'est surtout au sujet de cette extension de la taxe que je vous écris. Je crois qu'elle ne serait pas très profitable aux finances ni à l'industrie des Etats-Unis et je suis convaincu qu'elle serait préjudiciable au développement intellectuel de la nation américaine.

La libéralité du tarif Mc Kinley, par suite de laquelle une valeur d'environ 800.000 dollars (2) s'est trouvée, d'une année à l'autre, affranchie du droit de 25 p. 100, a fait perdre de ce chef au trésor public à peu près 200.000 dollars.

Le tarif Dingley, qui non-seulement ramenait sous la main du fisc les livres en langue étrangère, mais qui y soumettait des catégories exemptes auparavant, produirait-il beaucoup plus ? L'année dernière (1er juillet 1895-30 juin 1896) les imprimés classés dans les sept

(1) L'importation des livres soumis au droit de 25 p. 100 avait été de 2.649.605 dollars en 1890, avant le vote du tarif, et de 1.846.672 dollars en 1892, année qui a suivi l'application du tarif. Je profite de l'occasion pour remercier le chef du bureau de statistique du Département du Trésor, M. Worthington C. Ford, des excellentes publications qui facilitent les recherches sur cette matière ; je citerai comme étant la plus récente, le *Tariff Compilation*, qui se trouve dans le *Monthly Summary of Finance and Commerce of the United States*, april 1897.

(2) Les deux seules catégories exemptées auraient été les imprimés pour le service du gouvernement (5466 dollars en 1894) et les deux exemplaires à l'usage des sociétés savantes et des établissements d'instruction (174.224 dollars en 1896). Or, comme le tarif Dingley retranche de cette dernière catégorie les publications analogues à celles qui sont faites aux Etats-Unis — définition un peu vague — il serait resté peut-être à peine 100.000 dollars.

catégories admises en franchise avaient, d'après la douane, une valeur de 1 million 1/2 de dollars : ce qui représentait à peu près la moitié de l'importation totale du chapitre. Le tarif Dingley n'en aurait pas admis en franchise pour beaucoup plus de 100.000 dollars ; mais il aurait restreint cette importation et le fisc n'aurait probablement pas perçu plus de 250.000 dollars prélevés sur une importation d'un million. Ce n'est certainement pas pour faire entrer dans le trésor public une telle somme que la grande république américaine consentirait à adopter une mesure nuisible à l'intérêt intellectuel de la nation.

Est-ce donc l'industrie du livre et de l'image qui a besoin que le congrès relève les barrières et bouche les brèches par lesquelles la presse étrangère pourrait introduire ses produits ? Cette industrie est florissante si j'en juge par le développement qu'elle a pris et que la statistique officielle atteste ; sa production figurait pour 113 millions de dollars en 1880 et pour 319 en 1890 ; elle a triplé en dix ans. Le nombre d'exemplaires de revues et journaux répandus dans le public par la presse périodique a passé de 2 milliards à plus de 4 milliards 1/2. En général, les livres américains ont une apparence très satisfaisante, ils sont fabriqués avec de bon papier et imprimés avec des caractères nets et élégants ; ils peuvent soutenir la concurrence.

Une industrie qui produit 319 millions de dollars ne doit pas s'effrayer d'une importation de 3 millions qui n'apporte sur le marché américain qu'une valeur supplémentaire d'un centième et qui l'apporte presque entièrement en articles n'ayant aucune similitude avec les articles indigènes.

Le désir, très louable d'ailleurs, de simplifier la tâche des employés de la douane n'est pas suffisant pour autoriser les législateurs à gêner le commerce international de la pensée. J'admets que le régime actuel oblige ces employés à un examen plus minutieux afin de vérifier si les livres sont en langue étrangère, s'ils sont destinés à l'usage professionnel de la personne, et que les importateurs qui cherchent à les tromper y réussissent parfois. Mais les fraudes sont un inconvénient léger, quand on les met en balance avec les avantages de la liberté en cette matière.

Il ne m'appartient pas de donner un avis sur l'ensemble du tarif proposé et je n'ai pas l'intention de peser dans cette lettre les avantages et les désavantages d'un système libéral et d'un système restrictif, en matière de douanes ; j'ai fait connaître mon sentiment à ce sujet dans un article sur l'histoire du tarif français qu'a publié une revue américaine. En ce moment, je ne m'occupe que de l'importation des imprimés et je dis qu'il faut remercier le Sénat des efforts qu'il a

faits pour supprimer certains droits proposés par M. Dingley; que, si les législateurs ont en vue surtout la simplification du travail des douanes, ils l'obtiendraient beaucoup mieux en supprimant le droit de 25 p. 100, qui porte aujourd'hui presqu'exclusivement sur les publications faites en anglais depuis vingt ans ; tout imprimé entrerait en franchise et l'administration des douanes serait débarrassée de tout souci à cet égard.

Cette solution serait la plus conforme à celle qu'en Europe les nations les plus commerçantes ont adoptée.

Je ne parle pas de l'Angleterre dont le tarif douanier est fondé sur le principe de la liberté commerciale. Mais l'Empire allemand, dont le tarif est inspiré par le système protecteur, exempte de tout droit les livres, journaux, imprimés et cartes ; la France, dont le tarif général taxait autrefois les livres à raison de 12 fr. 48 à 187 fr. 20 les 100 kilogrammes (1), et dont les tarifs conventionnels avaient admis la franchise, a rendu cette franchise générale par son tarif de 1881 ; elle l'a confirmée par son tarif de 1892, quoique ce tarif ait été inspiré aussi par le système protecteur. La franchise est inscrite aujourd'hui en France au tarif maximum, comme au tarif minimum pour les livres en langue française aussi bien qu'en langue étrangère ou en langue morte, pour les journaux et publications périodiques, pour les cartes de géographie, pour les photographies, pour la musique gravée ou imprimée ; il n'y a que les gravures qui soient taxées à l'entrée ; elles le sont, suivant le genre, de 20 à 300 fr. les 100 kilog. Les contrefaçons sont prohibées : ce qui est légitime.

La France et l'Empire allemand ont compris que l'intérêt intellectuel dépassait en cette occasion l'intérêt du fisc et celui des industriels.

Il le dépasse en effet et de très haut. Aujourd'hui, plus que dans un autre temps, il importe que la communication de la pensée soit rapide et facile ; tout obstacle qu'on place sur sa route est un obstacle au progrès de la civilisation.

C'est pourquoi la liberté de la presse est un des articles fondamentaux de la constitution d'un peuple civilisé : sous ce rapport, les Etats-Unis n'ont pas besoin d'aller chercher d'exemple hors de chez eux. Mais ils arrêtent à la frontière cette pensée qu'ils s'honorent de laisser librement se produire et circuler à l'intérieur de leur territoire : c'est regrettable.

Vous savez, mon cher collègue, quels remarquables progrès les études universitaires ont faits depuis une vingtaine d'années en Amé

(1) Les cartes géographiques payaient même 374 fr. 40.

rique, et vous le savez bien mieux que moi, puisque vous avez été vous-même un des plus actifs promoteurs de la réforme. Dans les sciences pures et appliquées, dans les lettres, dans les sciences historiques et sociales, dans la culture des arts, il y a eu un développement dont mes amis, particulièrement M. Andrew D. White, le fondateur de « Cornell University » et le regretté général Francis A. Walker m'avaient entretenu, et dont j'ai été moi-même frappé pendant mon second séjour aux Etats-Unis. Vous le devez aux efforts de vos maîtres et à l'émulation de vos étudiants. Les uns et les autres ne se sont pas contentés des ressources que votre pays leur fournissait ; ils sont venus en Europe, les uns pendant leur année sabbatique, les autres après avoir pris leurs grades, et ils ont demandé un complément d'instruction à l'Angleterre, à l'Allemagne, à la France, à l'Italie ; ils ont suivi les cours, interrogé les savants, visité les musées et les monuments, travaillé dans les bibliothèques et dans les dépôts d'archives. Les jeunes gens sont fiers d'en rapporter des certificats et des grades ; vous n'ignorez pas, que, de concert avec un groupe d'Américains, nous cherchons les moyens de leur rendre, sinon plus aisée l'obtention du diplôme, du moins plus simple l'accès de l'examen. D'Europe ils rapportent d'abondantes moissons dont la semence germe ensuite et fructifie sur le sol américain. Il est d'une sage politique de favoriser cet échange de science et de pensée ; pour ma part, j'accueille toujours avec bienveillance et avec plaisir les jeunes Américains qui me demandent des conseils ou une direction pour leurs travaux, comme je conseille aux jeunes Français d'aller en Amérique étudier la croissance d'une civilisation vigoureuse.

L'échange par la presse est plus facile, plus varié, plus large que par le voyage ; il est universel, parce que la presse exprime et propage toutes les inventions, toutes les manifestations de l'esprit humain ; c'est grâce à elle qu'existe réellement ce qu'on appelle la République des lettres. Il est donc, à ce point de vue aussi, d'une sage politique, de faciliter ce genre d'échange.

En se plaçant au point de vue particulier de l'organisation du travail agricole, industriel ou commercial et de la production de la richesse nationale dont le système protecteur se porte le champion, il n'est pas de découverte scientifique, il n'est pas d'emploi nouveau d'une matière, d'une machine, d'un procédé qui, s'étant produit dans un pays ou ayant été seulement proposé par un esprit inventif, n'intéresse tous les autres pays et ne puisse être quelque part appliqué fructueusement pour concourir à cette production. Il y a des livres, des revues, des journaux publiés en langues diverses, qui mettent en lumière et qui répandent ces connaissances. Au lieu de

leur fermer la porte ou de l'entrebailler, il faut l'ouvrir à deux battants : c'est du protectionisme bien entendu.

En se plaçant à un point de vue plus général et plus élevé, la presse qui n'est assurément pas sans reproche, mais dont les travers sont bien peu de chose à côté de ses mérites, a été et est le grand instrument de la propagation des connaissances et un des facteurs les plus puissants de la civilisation moderne. Philosophie, religion, morale, politique, économie politique et sociale, science, littérature, art, elle traite tous les sujets que l'esprit humain aborde et les traite avec la variété du génie de chaque peuple et de chaque écrivain.

Elle est la parole écrite : non la parole souvent banale de la conversation journalière, mais la parole méditée, — du moins dans le livre, — d'un penseur qui a mûri sa pensée, qui n'en livre à la publicité que ce qu'elle a de plus exquis et qui l'a revêtue à loisir de la forme la plus parfaite qu'il a su créer.

Par la lecture, l'homme que l'instruction a suffisamment cultivé entre en commerce avec ce que le genre humain a de meilleur. Ce commerce est fécond.

Il est fécond dans l'enseignement : c'est pourquoi, à titre de professeur, mon cher collègue, je m'adresse à vous. Il est indispensable au savant élaborant solitairement, dans son cabinet, une œuvre qu'il destine à devenir une des voix de ce concert du monde civilisé. Il est nécessaire aux hommes et aux femmes qui ont quelque prétention à penser par eux-mêmes et à être, dans la société, autre chose que des échos propres à répéter des futilités ou à développer des thèmes de passion et d'intérêt personnel. Il est la condition sans laquelle un peuple, quelque sentiment qu'il ait de sa propre valeur, ne saurait aujourd'hui soutenir un des premiers rôles sur la scène du monde.

Pour que le commerce intellectuel soit incessant et complet, il faut, non moins que pour donner satisfaction aux intérêts économiques, que la porte soit ouverte toute grande à l'importation de la pensée, et qu'aucune barrière n'en obstrue le seuil.

Permettez-moi d'appeler votre attention sur un chiffre de la statistique de l'importation, qui aide à comprendre l'inconvénient de ces barrières. A la suite du tarif de 1891, quand les livres en langue étrangère ont été affranchis du droit, ils sont entrés immédiatement en plus grand nombre ; car ils figurent en 1893 pour une valeur de 948.532 dollars, tandis qu'ils ne représentaient guère que 800 mille en 1890 (1).

(1) Du moins, c'est ce qu'on peut induire de la différence des importations qui s'élevaient en 1890 à 2.649.605 dollars, total dans lequel les livres en langue étrangère sont compris, et en 1892 à 1.846.672 dollars, total dans lequel ils ne sont plus compris.

Ce sont là, mon cher collègue, les principales raisons qui ont produit dans mon esprit la conviction qu'il est de l'intérêt de la grande nation américaine de ne pas entraver la circulation des idées; que, pour obtenir le résultat désirable, la mesure la plus simple et en même temps la plus profitable serait l'exemption absolue, telle qu'elle existe, en France, en Angleterre, en Allemagne; qu'à défaut de cette réforme radicale, le retour au tarif Mc Kinley, c'est-à-dire l'admission en franchise des imprimés en langue étrangère, qu'a réclamée le Sénat, laisserait l'Amérique en libre communication avec une grande partie du monde civilisé, sans soulever d'objection de la part du système protectionniste; que le trésor public y perdrait très peu; que l'industrie n'en souffrirait pas et que la nation y gagnerait beaucoup. Je sais que cette conviction est aussi celle d'un grand nombre d'hommes de lettres et de professeurs aux États-Unis; je serais heureux d'apprendre qu'elle est partagée par les hommes d'État les plus influents.

C'est pourquoi je me suis permis de vous écrire cette lettre. Je me félicite de cette occasion de renouer des relations de confraternité qui remontent à une vingtaine d'années et je vous prie d'agréer l'assurance de mes meilleurs sentiments,

EMILE LEVASSEUR,
Membre de l'Institut, professeur au Collège de France, au Conservatoire des Arts et Métiers, et à l'Ecole libre des Sciences politiques.

LES LABORATOIRES DE CHIMIE APPLIQUÉE

A LA FACULTÉ DES SCIENCES DE LILLE

La faculté des sciences de l'Université de Lille a été dotée récemment de magnifiques instituts. Elle possède maintenant un institut de physique, un institut d'histoire naturelle comprenant, dans le même bâtiment, la zoologie, la botanique et la géologie, et un institut de chimie où sont réunis les services de la chimie générale et de la chimie appliquée.

Dans cette installation, tout en faisant une grande part à la science pure, les sciences appliquées n'ont pas été oubliées et il ne pouvait en être autrement dans un centre industriel aussi important que le Nord de la France. Ici, en effet, la plupart de nos élèves se destinent à l'industrie et par suite l'étude des applications de la science présente un intérêt plus grand que partout ailleurs.

Le service de la chimie industrielle est actuellement à peu près installé ; la physique appliquée et la mécanique appliquée sont enseignées et l'organisation de ces deux derniers services sera bientôt complète.

L'institut de chimie est un grand bâtiment en briques, construit très simplement, sans aucune prétention architecturale. Il comprend deux parties ; dans l'une sont installés les services de la chimie générale, dans l'autre ceux de la chimie appliquée.

La chimie appliquée, dont il sera seule question dans cet article, pourvoit d'abord à la préparation au certificat de chimie appliquée, dont le programme a été publié; il comprend spécialement l'étude des principales industries du Nord de la France.

L'introduction de la chimie appliquée et, en général, des sciences appliquées dans le programme officiel des facultés des sciences, est une heureuse innovation dont les avantages se font déjà sentir.

En outre on a installé, dans les laboratoires de la chimie appliquée, un service tout nouveau déjà très prospère et appelé à jouer un rôle très important; c'est celui dit des élèves bénévoles; il est destiné aux jeunes gens qui, ayant en vue uniquement les carrières industrielles ou agricoles et ne préparant aucun grade, désirent seulement étu-

dier ou approfondir une des nombreuses questions du ressort de la chimie appliquée. Une grande place a été faite, dans l'installation de la chimie appliquée, à ces laboratoires de recherches spéciales. L'enseignement qui y est donné est essentiellement pratique, beaucoup plus que dans les écoles de chimie industrielle où, quoiqu'on en dise, l'enseignement est toujours beaucoup plus théorique que pratique.

A Lille, on ne pouvait songer à créer, comme on a pu le faire dans quelques facultés de province, une école de chimie industrielle. Elle eût fait double emploi, tandis que l'organisation telle qu'elle a été comprise et exécutée est venue combler une lacune.

Dans le Nord de la France, en effet, il existe déjà de nombreuses écoles spéciales qui jouissent d'une réputation bien méritée et qui ont une nombreuse clientèle.

Nous avons à Lille l'Institut industriel du Nord de la France qui compte plus de 250 élèves, à Roubaix, l'école des Arts industriels, à Douai, l'école des industries agricoles, à Wagnonville, l'école d'agriculture, auxquels il faut encore ajouter de nombreuses écoles professionnelles et des établissements similaires de l'enseignement libre à Lille, à Roubaix, etc.

En outre beaucoup de jeunes gens de notre région, qui se destinent à l'industrie ou à l'agriculture, passent par l'école centrale des arts et manufactures ou l'Institut agronomique de Paris.

Dans ces conditions, on ne pouvait attirer une clientèle spéciale au laboratoire de chimie appliquée de la faculté des sciences qu'en faisant autre chose, et nous avons pensé qu'on pourrait y arriver en poussant plus loin la spécialisation.

Dans les écoles que nous venons de citer, les élèves étudient un programme souvent très étendu dans lequel l'industrie qu'ils vont exercer n'entre que pour une petite part, car on veut les étudier toutes.

Ils en sortent avec des connaissances générales sur les industries, ce qui est excellent d'ailleurs, mais rien de plus. Il en résulte qu'en arrivant à l'usine il leur reste beaucoup à apprendre.

C'est ainsi que nous avons été conduits à organiser ce service des élèves bénévoles. En un mot notre but a été de créer à la faculté des sciences des laboratoires spéciaux, où les jeunes gens trouveraient le matériel, l'enseignement et toutes les ressources nécessaires pour compléter leur instruction sur les points particuliers qui les intéressent.

Ainsi organisé, le service de la chimie appliquée peut encore rendre d'autres services.

Il est des jeunes gens, en effet, qui ont un but parfaitement défini, qui se destinent à entrer dans une industrie qu'ils connaissent d'avance, dans l'usine de leurs parents, par exemple. Ceux-là souvent n'éprouvent pas le besoin de passer par une école spéciale. Dans ces conditions, au sortir du lycée, après des études générales suffisantes et en particulier de chimie générale, ils pourront immédiatement étudier dans nos laboratoires l'industrie qui les intéresse.

Enfin les industriels ont souvent à faire des recherches sur un produit qui leur est présenté, à étudier un procédé qui leur est offert, ou à rechercher la cause d'accidents qu'ils observent dans leur travail. Quelquefois ils ne peuvent pas faire ces études chez eux faute d'un laboratoire suffisamment installé, de matériel spécial, de documents, etc. Notre installation nous permet de les recevoir et de les mettre à même d'éclaircir les questions qui les préoccupent.

Nous pensons qu'il y a, pour nos facultés, le plus grand intérêt à accueillir, dans nos laboratoires, les industriels désireux de faire des recherches. L'industrie de son côté y trouvera son profit. Dans une région comme la nôtre, c'est en effet par le contact aussi intime que possible avec les industriels que nos facultés seront véritablement utiles.

Il est encore certaines situations auxquelles on ne prépare nulle part d'une façon suffisamment pratique et que notre nouvelle installation nous permet d'entreprendre, c'est par exemple la préparation de chimistes pour l'essai et l'analyse des produits industriels et agricoles, des denrées alimentaires, etc.

Telle est la clientèle nouvelle que nous désirons attirer dans les laboratoires de la chimie appliquée. Nous pensons que, dans cette voie, il y a beaucoup à faire et que le succès est assuré. Le résultat obtenu nous laisse supposer que nous ne nous sommes pas trompé.

Les nouveaux laboratoires de l'Institut de chimie ont été aménagés pour répondre au but que nous venons d'exposer.

Outre le service particulier du professeur et un grand laboratoire destiné aux élèves qui se préparent au certificat de chimie appliquée, l'installation comprend une série de laboratoires spéciaux.

Chacun de ces laboratoires est aménagé pour des recherches spéciales et possède le matériel particulier qu'elles réclament.

L'un est destiné à la préparation et à l'application des matières colorantes, à l'étude des procédés de teinture, et d'impression ; un autre est destiné spécialement à l'étude des produits chimiques ; un autre est aménagé pour les recherches de chimie agricole, et l'étude des industries agricoles, sucrerie, féculerie, glucoserie, etc ; un autre est destiné surtout aux recherches analytiques, en particulier à l'ana-

lyse des produits industriels et des denrées alimentaires. Au premier étage se trouve le laboratoire des fermentations industrielles destiné à l'étude de la brasserie, de la distillerie, de la vinaigrerie avec le matériel spécial pour la culture des levures et autres ferments utilisés dans l'industrie. A côté se trouvent dans de petites salles les appareils nécessaires pour l'essai et le conditionnement des textiles, pour l'essai des matériaux de construction, pour lesdosages électrolytiques, etc. Une autre salle est destinée aux recherches de thermochimie et en particulier à l'essai des combustibles par la bombe Malher; une autre où se trouvent installés à demeure les appareils nécessaires pour l'analyse des gaz.

Les sous-sols renferment les chambres noires pour spectroscopie et saccharimétrie. On y a placé également les gros appareils, tels que chaudière à vapeur, gazomètres, broyeurs, presses, turbines, autoclaves, colonnes à rectifier, appareils à vaporiser, séchoirs, fours à hautes températures, etc.

Enfin il reste un grand terrain libre, représentant le tiers à peu près de la surface bâtie, et sur lequel seront élevés les services en plein air, les installations qui restent à faire, telles que l'électrochimie, c'est-à-dire l'ensemble des appareils pour l'électrolyse, les fours électriques etc., et enfin les constructions provisoires que nécessiteront les recherches qu'on aura à faire.

Le service comprendra encore un musée industriel dont la place a été réservée au premier étage et dans lequel seront réunies et classées les collections des matières premières et des produits fabriqués dans les usines de produits chimiques et autres, ainsi que des plans et modèles d'appareils servant à leur fabrication.

Nous comptons rassembler, dans ce musée, tout ce qui intéresse les industries chimiques et agricoles et en particulier celles de la région du Nord de la France.

Ces collections, rangées avec méthode, pourront être d'une grande utilité pour l'enseignement de la chimie industrielle et agricole et nos élèves trouveront un grand intérêt à parcourir et à étudier ces galeries, qui leur donneront une notion très exacte des différentes phases de nos industries.

Le service des élèves bénévoles est régi par un règlement spécial, réglant les conditions d'admission et les charges des élèves. Ce réglement a été approuvé par décision ministérielle du 20 mai 1895 et est en vigueur depuis lors. Voici d'ailleurs les principaux articles de ce règlement:

Art. 1. — Le professeur de chimie appliquée est autorisé à recevoir dans les laboratoires de l'Institut de chimie, à titre d'élèves bé-

névoles, les jeunes gens se destinant soit aux carrières industrielles, soit aux carrières agricoles.

Il est également autorisé à recevoir les personnes désirant se livrer à des recherches sur un procédé industriel ou à l'étude de produits industriels.

Art. 2. — Toute personne qui désire entrer au laboratoire comme élève bénévole ou simplement pour y étudier une question spéciale, doit en faire la demande par écrit au professeur, en indiquant la nature du travail auquel elle compte se livrer.

Art. 4. — Aucun diplôme n'est exigé pour être admis à travailler au laboratoire, mais les élèves doivent justifier des connaissances suffisantes en chimie générale.

Art. 5. — Les élèves bénévoles payent à titre de subvention une rétribution de 50 fr. par mois. Cette rétribution peut être élevée, quand le professeur le jugera nécessaire et quand la nature des travaux entrepris par l'élève justifiera cette augmentation, ou bien l'élève devra fournir les matériaux nécessaires à son travail.

L'exonération totale ou partielle de la rétribution pourra être accordée par le conseil de la faculté sur la proposition du professeur.

Art. 6. — Les personnes admises au laboratoire pour une période indéterminée, dans le but de poursuivre un travail, ont à verser une rétribution fixée par le conseil de la faculté sur un rapport du professeur.

Art. 10. — Chaque élève a à sa disposition une place de travail. Le laboratoire lui fournit en outre l'eau, le gaz, les combustibles, les réactifs et les produits courants, ainsi que les appareils et les instruments nécessaires pour son travail.

Art. 11. — Les élèves doivent se procurer à leurs frais les réactifs et produits rares, tels que les sels d'argent, d'or et de platine, ainsi qu'une boîte de poids de précision et les objets en platine.

Ce service des élèves bénévoles, tel que nous venons de le décrire fonctionne depuis plusieurs années. Le succès a répondu à notre attente. Depuis le début, il n'a fait que progresser et aujourd'hui il est en pleine prospérité.

BUISINE

professeur de chimie
appliquée à l'industrie et à l'agriculture,
à la faculté des sciences de Lille.

LE LABORATOIRE DE PHONÉTIQUE EXPÉRIMENTALE

AU COLLÈGE DE FRANCE (1)

A la fin de la leçon d'ouverture, où il annonçait à ses auditeurs la création d'un laboratoire de linguistique annexé à sa chaire, M. Bréal s'exprimait ainsi : « A la première nouvelle d'un laboratoire de phonétique expérimentale, beaucoup de personnes se sont étonnées : « A quoi cela pouvait-il bien servir ? » Eh bien, je ne crains pas de le dire, dans une vingtaine d'années, nos successeurs s'étonneront encore plus, quand on leur dira qu'il y a eu un temps où l'on faisait de la phonétique, où l'on en raisonnait, où on l'enseignait sans instruments et sans laboratoire » (2). Ces paroles, que j'aime à croire prophétiques, méritent un commentaire. Et c'est ce commentaire que je me propose de fournir en quelques pages, autant que la chose est possible sans tracés et sans figures.

Il est dans les destinées des sciences vraiment vivantes de s'ouvrir sans relâche de nouveaux horizons et de multiplier leurs moyens de recherche.

La phonétique n'a pas manqué d'obéir à cette loi. Fondée dans le but d'expliquer les transformations accomplies dans le matériel acoustique des langues écrites qu'il est possible de ramener à un type commun, elle a été d'abord purement historique et ne réclamait que des bibliothèques. Mais on ne tarda pas à voir que les phénomènes anciens ne deviennent tout à fait clairs qu'à la lumière des phénomènes contemporains. Les langues vivantes, les patois, les variétés individuelles entrèrent donc dans le domaine de la science du langage. Dès lors, de nouveaux procédés d'investigation furent nécessaires. L'oreille suffit d'abord aux besoins des premiers observateurs ; bientôt l'œil apporta son concours. Mais ce n'était pas assez. Une fois mis en contact avec la réalité, le phonéticien ne fut pas longtemps à sentir son impuissance dans cette lutte contre des

(1) La création de ce laboratoire a été obtenue du ministère et des Chambres, par MM. Bréal, Gaston Paris et Philippon, appuyés par un vœu unanime des professeurs du Collège de France. Je suis heureux de pouvoir leur témoigner ici ma gratitude, d'autant que mon ami, M. Koschwitz, n'a pas rencontré la même faveur auprès des pouvoirs allemands.

(2) *Les lois phoniques* dans les Mémoires de la Société de linguistique de Paris, t. X.

secrets que la nature cache dans les mystères de l'infiniment petit. Il dut se faire des alliés et se chercher des auxiliaires capables de la suppléer. Il les trouva dans la méthode graphique dont M. Marey, son véritable créateur, a pu dire qu'elle nous donne « comme des sens nouveaux d'une précision étonnante » (1). Il put, dès lors, aborder des problèmes dont la solution avait été jusque-là interdite, comme, par exemple, la mesure exacte de la durée des sons, leur hauteur musicale, leur intensité, le rythme que leur impose la mécanique humaine et l'expression de la pensée, la décomposition du travail phonateur, l'action réciproque des articulations les unes sur les autres et les rapports du timbre avec les mouvements organiques qui le produisent, la marche progressive des évolutions phonétiques depuis leurs débuts non encore sentis par l'oreille jusqu'à leurs dernières traces qui ont cessé de se faire entendre...

Toutes ces questions, devant lesquelles l'oreille est impuissante, forment le domaine privé de la phonétique expérimentale. Supposons que, sur un cylindre enfumé mû par un appareil d'horlogerie, ou tout autre plan qui se dérobe devant elles, des plumes soient animées simultanément par les vibrations du courant d'air sonore et par les mouvements des organes de la parole ; on obtiendra une représentation des mots, où la durée sera marquée par la vitesse du plan enregistreur, la hauteur musicale par le nombre des vibrations comptées dans l'unité de temps, l'intensité par l'amplitude des tracés, les variations de timbre par celles des mouvements articulatoires inscrits ; où, par voie de conséquence, il nous sera facile de découvrir le rythme du langage et de suivre la marche des évolutions. Ainsi tout problème de phonétique devient un problème de physiologie.

Veut-on quelques exemples ?

Proposons-nous de rechercher la nature de l'accent français. Comme la question est complexe, il faut la diviser : il peut y avoir entre l'atone et la tonique une différence de durée, une différence d'acuité, une différence d'intensité ; l'accent peut varier suivant que le mot est seul. ou dans un groupe. suivant le sens général de la phrase. Pour simplifier l'expérience, choisissons un mot de deux syllabes pareilles, composées d'une consonne sourde, c'est-à-dire non accompagnée de vibrations laryngiennes, et d'une voyelle : par exemple, *papa*. Nous pouvons inscrire le mot de plusieurs manières, soit simultanément, soit isolément : le tracé de la colonne d'air recueillie au sortir de la bouche nous donnera l'explosion des deux consonnes, le temps

(1) *La méthode graphique*, p. 108.

d'occlusion de la seconde et les vibrations des voyelles ; celui des lèvres fera connaître l'occlusion de chaque consonne, les changements de pression des lèvres et même les vibrations vocaliques ; celui du larynx ne marquera que les voyelles et, entre les deux, la durée de la consonne médiale. Ce dernier tracé, ne procurant aucune donnée nouvelle, peut être négligé, à moins qu'il ne paraisse utile pour le contrôle. Nous avons donc, dans deux tracés, tout ce qu'il faut pour répondre aux exigences du problème. Celui des lèvres permet de déterminer, à un millième de seconde près, la durée de chaque articulation, et, à une fraction de vibration près, la hauteur de chaque voyelle ; celui de l'air mesure l'intensité par l'explosion des consonnes. Pour juger des modifications que l'élément psychologique peut faire subir à l'accent normal, introduisons le mot dans des phrases variées, sans autre préoccupation que de conserver à *papa* son tracé intact ; la lecture se fera de la même manière et les moindres variations seront rendues sensibles,

L'étude, non plus d'un mot, mais d'un morceau suivi n'exigerait qu'une expérience supplémentaire pour reconnaître chacune des articulations et se mettre à même de les discerner toutes dans les tracés. Lorsqu'on a ainsi recueilli une belle page, quelques vers de Racine, par exemple, c'est une joie bien vive que de promener sous le microscope la feuille où le son s'est enregistré. La parole devient vivante pour ainsi dire. L'œil perçoit des phénomènes que l'oreille n'a pu sentir. On voit l'onde sortant de la bouche, du nez, ou des deux orifices à la fois, tantôt sonore, tantôt simplement bruissante, tantôt silencieuse, ici s'épanchant avec force, là modérant son cours, ailleurs calme et expirante, traduisant ainsi toutes les émotions de l'âme. C'est tout un monde nouveau qui se déroule devant l'œil surpris et charmé.

Les phonéticiens pensent en général qu'une consonne sonore, mise en contact avec une sourde, se transforme, par le fait seul, en la sourde correspondante, que, par exemple, *v* suivi de *f* deviendra une *f*, que « ma pau*v*' femme » se prononcera forcément « ma pau*f*' femme ». La difficulté, sur laquelle on peut raisonner longtemps avec les seules données acoustiques, s'évanouit devant le tracé des lèvres combiné avec celui du larynx ou de la voix, et même devant le tracé des lèvres seul, s'il donne les vibrations. Le *v* se distingue de l'*f* par un moindre rapprochement des lèvres, et par la coopération du larynx. Il est donc facile de voir si le *v* reste distinct de l'*f*, et si, demeurant le même sur les lèvres, il n'est pas en tout ou en partie modifié pour le larynx et privé de vibrations. Tous les degrés différents par les-

quels le *v* en cette position passe à *f* sont ainsi perceptibles aux yeux, tout en cessant de l'être pour l'oreille.

Abordons maintenant un problème de phonétique historique. On constate en zend et dans quelques autres langues le curieux phénomène du changement d'une sonore en sourde devant une nasale. Ainsi *z* et *j* se changent en *s* et en *ch* devant *m* ou *n*. Le changement inverse, celui de *s*, *ch*, en *z*, *j*, devant *n* ou *m* est universel. Comment expliquer cette anomalie? Evidemment elle est due à des consonnes autres que celles que nous connaissons. Une consonne sonore ne saurait, semble-t-il, s'assourdir sous l'influence d'une autre consonne sonore suivante. Mais *z*, *j*, *m*, *n* sont-ils bien, comme l'on croit, toujours des sonores? Or la phonétique expérimentale a reconnu : d'une part, des *z* et des *j*, à demi sourds dus à une pression articulatoire trop forte pour permettre l'accolement des cordes vocales, et accompagnés d'un écoulement de l'air par le nez ; d'autre part, des *n* et des *m* dont la première partie est également sourde. Supposons de telles articulations mises en présence, et le phénomène zend ne manquera pas de se produire. L'une des deux conditions seulement se réalisant, il est possible de prendre sur le fait la tendance de *zn* et de *jn* à devenir *sn* et *chn*, tendance qui n'existe à aucun degré chez les sujets où *z*, *j*, *m*, *n* sont entièrement sonores. C'est ainsi que l'expérimentation, aidée par les données historiques, peut reconstituer presque sûrement certaines particularités du parler des anciens habitants de la Perse.

Dans ses spéculations, la science n'envisage que le vrai; mais souvent il lui arrive de rencontrer l'utile. La phonétique expérimentale a eu cette bonne fortune. En recherchant les lieux d'articulation dé la parole, elle a trouvé le moyen le plus expéditif de l'enseigner, si bien que, en s'adressant aux yeux et non plus à l'oreille seule, elle arrive en quelques heures à corriger des vices de prononciation qui avaient résisté à des années d'efforts et de tâtonnements.

Tels sont, esquissés en très gros, les services qu'à l'heure actuelle peut rendre le laboratoire de phonétique expérimentale.

C'est maintenant aux travailleurs (1) de le mettre à profit, pour donner à la linguistique la rigueur et le genre de certitude que comportent seules les sciences de précision

P. ROUSSELOT.

(1) Le laboratoire, fermé pendant les vacances, sera ouvert au commencement d'octobre. Je me tiendrai dès lors à la disposition de ceux qui voudront entreprendre des travaux personnels.

LA FRANCE

COMME CHAMP D'ÉTUDES POUR LES AMÉRICAINS

L'article suivant est traduit de l'anglais ; le texte original a paru dans le *Forum*, de New-York, en mai 1897 (*Voir notre Revue des périodiques étrangers*).

L'auteur de cet article est M. le Professeur Simon Newcomb, l'astronome universellement connu, directeur du « Nautical Almanac » et membre associé de l'Institut de France.

M. Simon Newcomb a été amené à s'occuper plus particulièrement de l'enseignement supérieur en France, pendant un voyage qu'il y fit au mois de juillet dernier. Il venait, en effet, d'être nommé Président de la Branche américaine du Comité franco américain (1), et il tenait à se rendre compte par lui-même des avantages que pouvait offrir à ses jeunes compatriotes l'enseignement supérieur français. Nos lecteurs verront combien sont favorables les appréciations de M. Simon Newcomb sur les Universités françaises, et quel mouvement de curiosité et de sympathie l'œuvre entreprise par le Comité franco-américain a déjà suscité des deux côtés de l'Atlantique. (M. B.).

Il n'y a pas de centre d'instruction plus richement pourvu que Paris, avec ses écoles et ses facultés pour l'enseignement supérieur, dans presque chaque département d'étude et de recherche. Nul pays n'est, plus que la France, disposé à ouvrir aux étudiants étrangers les portes de ses écoles. Cette sympathie intellectuelle qui unit la France à l'Amérique date du séjour de Franklin à Paris. Elle ne s'est jamais éteinte et le gouvernement français l'entretient, aujourd'hui, à un degré qui assure une bienveillante protection aux visiteurs américains. Toutefois, tandis que nos étudiants se sont rendus par milliers en Allemagne, bien peu relativement ont mis à profit les avan-

(1) La Branche américaine du Comité franco-américain est composée ainsi qu'il suit :

President J. B. Angell, University of Michigan, Ann Arbor ; President Timothy Dwight, Yale University, New Haven : President Charles W. Eliot, Harvard University, Cambridge ; President D. C. Gilman, John Hopkins University, Baltimore ; Professor E. R. L. Gould, Secretary International Statistical Institute, Chicago, Illinois : President G. Stanley Hall, Clark University, Worcester : Mr. W. T. Harris, U.S. Commissioner of Education, Washington ; Mr. S. P. Langley, Secretary Smithsonian Institution, Washington : President Seth Low, Columbia College, New York ; Professeur Simon Newcomb, U. S. N., Superintendent Nautical Almanac, Washington (président) ; President J. C. Schurman, Cornell University, Ithaca, N. Y. : Hon. Andrew D. White, former U. S., Minister to Germany, Ithaca, N. Y. ; President B. L. Whitman, Columbian University, Washington ; Mr. Carrol D. Wright, Commissioner of Labor-Washington.

tages que la France leur offre pour la poursuite des études libérales. D'éminents professeurs de France et d'Amérique ont récemment traité ce sujet ; et ce nous est une raison de penser que, dans la réorganisation, que l'on poursuit en ce moment, de l'Université française, il ne faudra pas perdre de vue la nécessité de créer, pour l'étudiant étranger, des institutions aussi séduisantes.

Les motifs qui, jusqu'à ce jour, ont porté les étudiants d'Amérique à préférer l'Allemagne à la France, se peuvent pénétrer, en considérant le système d'enseignement supérieur de la première. L'Université allemande est une organisation bien comprise et bien définie, dont les travaux, en ce qui concerne l'étudiant, sont propres à l'intéresser tous.

Dans la marche de l'étudiant, il y a un point précis à partir duquel il peut prétendre entrer dans l'Université, un terme également précis vers lequel il doit tendre. Un jeune homme qui a obtenu le grade de bachelier-ès-arts dans l'un de nos meilleurs collèges américains est plus que désigné pour entrer dans la carrière. S'il travaille bien, il peut espérer honnêtement prendre ses grades en trois années. Ses études obligatoires, pendant ce temps, sont vérifiées et notées sans peine ; il les termine par un examen, et montre ses aptitudes à devenir un citoyen actif de la République des Lettres, en écrivant une thèse originale sur un sujet de son choix ; les conditions qu'on exige de lui ne sont pas alors au-dessus des moyens d'un jeune homme pourvu d'un talent convenable, appliqué et actif.

Quand toutes les conditions requises sont remplies, le grade de Docteur en Philosophie ou de Docteur en médecine, suivant les cas, est la marque officielle de son succès ; la portée en est partout connue et respectée.

La vie sociale dans une Université allemande est fort séduisante ; on y rencontre, de temps à autre, de jeunes « gentlemen » qui ont plutôt en vue la société de leurs camarades que l'achèvement complet de leurs études ; leur présence charme le travailleur sérieux, sans nécessairement le distraire. Tout a été, par suite d'une longue expérience, merveilleusement combiné pour ne rendre le succès ni trop aisé ni trop difficile.

Les conditions, en France, sont si différentes, que l'on peut à peine dire si un tel système doit ou non y exister. Les facilités de travail y sont sans rivales. Il s'y trouve des facultés des sciences, des lettres, de droit, et de médecine, dont la réputation est aussi étendue que le monde. La réunion de ces facultés dans une seule ville est souvent nommée une Université. Elles sont loin d'enfermer, dans leur cercle, tout ce que la France peut offrir à l'étudiant étranger. Celui-ci a un

choix si varié d'écoles, de maîtres et de laboratoires qu'il a peine à fixer sa préférence, au milieu d'une telle profusion. Malgré cette richesse, il est difficile au visiteur ou à l'étudiant étranger d'y reconnaître un système aussi bien défini que celui qu'offrit à ses yeux une Université allemande. Chose curieuse, tandis que le grand mouvement, qui créait en France le régime moderne, organisait et unifiait tous les autres départements de son activité publique, y compris le système d'enseignement primaire et secondaire, il se fit peu d'efforts, ce semble, jusqu'à ce jour, pour réduire les anciens fondements de l'instruction à un tout unique. Plus vague encore est le grade universitaire auquel l'étudiant doit prétendre. Sans doute, le *Baccalauréat* est un grade général dont les conditions sont aisément connues. Mais c'est le grade le plus élémentaire; il est placé au terme des études secondaires du Lycée ; il n'est pas tel qu'un étranger y doive nécessairement prétendre. Le Français qui est *Bachelier*, qui pendant trois ans a suivi les cours d'une Ecole supérieure, peut en sortir *Licencié, Agrégé, Ancien élève, Élève breveté, Archiviste paléographe*, sans compter qu'il peut parfaitement avoir un autre de ces titres, aussi nombreux que vagues. Enfin il peut devenir Docteur ès sciences, ou Docteur ès-lettres, aux conditions que je dirai plus tard. On songe aujourd'hui à créer un Doctorat général d'Université, analogue au Doctorat de philosophie en Allemagne et aux Etats-Unis ; mais, dans le passé, nul n'a pu ambitionner un tel grade.

La question des avantages que la France offre aux étudiants américains a excité récemment un tel intérêt, tant de gens ont prié l'auteur de les éclairer sur cette matière, qu'il se propose, dans le présent article, d'exposer en peu de mots la situation. Il se peut qu'il n'ait pas grand chose à dire sur les écoles purement professionnelles ; d'abord, pour cette excellente raison qu'il les connaît mal ; puis, leur encombrement actuel oblige nécessairement à restreindre le chiffre des admissions. La plus célèbre de ces écoles est l'Ecole de médecine. Durant ces toutes dernières années, une affluence si soudaine et si considérable d'étudiants étrangers s'y est produite, que des mesures restrictives sont devenues absolument nécessaires. Ce qui en rendait l'urgence plus pressante, c'est qu'un grand nombre des visiteurs se fixaient en France et rivalisaient avec les médecins du pays, qui déjà gagnaient bien peu.

Les étudiants étrangers ne doivent donc pas s'attendre à trouver désormais l'entrée de cette école aussi facile que par le passé ; il est même très vraisemblable qu'elle ne leur sera plus possible.

Cela n'est pas strictement vrai des écoles artistiques ; cependant, leur célébrité attire aussi un tel nombre d'étudiants étrangers que

des mesures restrictives ne peuvent guère manquer d'être nécessaires dans un prochain avenir.

Laissons de côté ces écoles professionnelles, et aussi des établissements tels que l'Ecole Polytechnique et l'Ecole normale supérieure, qui s'adressent uniquement aux candidats français et ont pour objets des services publics ; l'étudiant étranger a encore un choix très riche dans ce que Paris peut offrir de meilleur. Les écoles spéciales qui peuvent l'attirer sont trop variées et trop nombreuses pour être même mentionnées. Je me bornerai donc aux trois grandes fondations de l'enseignement libéral.

Au premier rang, nous avons l'antique et célèbre Université de Paris — plus familièrement connue sous le nom de Sorbonne. Elle ne sert plus de terrain aux débats des grandes questions de théologie ; les facultés des sciences et des lettres l'ont envahie et conquise. Le monument, élevé par Richelieu a, durant ces dix dernières années, été peu à peu remplacé par un autre qui, terminé, sera le plus magnifique temple qu'on ait jamais érigé à la cause de l'éducation. Cet édifice a déjà coûté bien des millions et, sans doute, il en faudra dépenser plus encore avant son parfait achèvement.

Les cours sont divisés en deux groupes : ceux qui sont ouverts à tous venants ; ceux qui exigent un enrôlement, une *inscription* Il conviendrait que le visiteur sache que le dernier groupe comprend l'enseignement de tous les professeurs ; de cette façon l'étudiant ne pourrait, en aucun cas, avoir de difficultés à entendre les plus grands hommes de France ; on éviterait que le nombre exact des personnes briguant ce privilège pût excéder les aménagements disponibles. D'ailleurs cet inconvénient, s'il peut pénétrer dans le département des lettres, n'a guère danger d'atteindre celui des sciences exactes.

Une visite que l'auteur a faite pour écouter la conférence d'un des plus grands professeurs de mathématiques, lui a montré la présence de vingt auditeurs à peine, et dans le nombre, quelques femmes.

La Sorbonne ne s'est pas contentée d'admettre simplement ses étudiants à écouter des cours. Elle a établi, sur une large échelle, un système de *conférences* ou *cours fermés* ; leur objet est de former l'étudiant à des problèmes, à des questions spéciales, d'éclaircir et de développer en détail les sujets sur lesquels le professeur ne peut insister pleinement dans son cours régulier. L'enseignement y est plutôt donné par des professeurs-adjoints ; mais que ce titre ne fasse pas supposer qu'ils sont des commençants. Dans le département des mathématiques, les professeurs en Sorbonne comprennent des hommes qui, non satisfaits du très haut rang qu'ils tiennent parmi les mathématiciens du monde, déploient, en traitant leur sujet, cette

force et cette élégance qui furent longtemps un trait caractéristique de la science française ; qui préparent des manuels d'une clarté, d'une précision sans égale. Jadis l'admission à ces cours était le plus souvent réservée aux *bacheliers* français; mais aucun règlement n'oblige absolument à ce titre. Qu'un étudiant américain, qui a passé son baccalauréat, souhaite de s'enrôler à la Sorbonne comme étudiant, il ne trouvera d'obstacle que dans le nombre croissant de ceux qui y vont chercher leur instruction. A une *conférence* où l'auteur se trouvait présent, les assistants étaient si nombreux, que l'auditeur isolé pouvait en éprouver quelque désavantage.

Après la Sorbonne, presque du même âge et de la même gloire, vient le *Collège de France*, situé dans son voisinage immédiat. Cet établissement date de l'époque de François Ier : le roi dut le fonder par suite de l'échec de l'Université à prêter aux sujets orientaux, et surtout au Grec et à l'Hébreu, cette attention que, selon lui, ils réclamaient vivement. Dès l'origine, la philologie orientale et générale fut donc une des spécialités de cette institution. Le Collège explore un champ d'études presque aussi vaste que celui de la Sorbonne; en fait, il comprend les sujets spéciaux auxquels celle-ci touche à peine. Le domaine qui s'offre à l'étudiant s'étend, d'un côté, des discussions de Levasseur sur les conditions économiques des différents pays, et des mathématiques avancées de Jordan, aux recherches des maîtres physiologistes et anatomistes de la France, d'autre part. Là, comme à la Sorbonne, l'instruction est gratuite pour tous; la liberté n'en est bornée que par le nombre de ceux qui briguent leur admission aux cours les plus populaires,

La troisième grande fondation est l'École Pratique des Hautes-Etudes. Cette école est, à la connaissance de l'auteur, une organisation tout à fait unique. Elle est d'origine récente; elle date du second Empire. Son objet était d'utiliser les ressources offertes par la capitale pour l'instruction et les recherches, ressources jusqu'alors négligées. Son organisation en fait une école fort ouverte. Son travail est divisé en cinq branches, dont chacune est dirigée par une commission administrative de cinq membres. Un personnage éminent dans quelque partie de l'enseignement, qui désire enseigner aux jeunes gens les moyens de s'instruire et d'opérer des recherches, peut en devenir membre. Un jeune homme veut-il s'instruire et se livrer à quelque enquête, il peut s'enrôler dans l'école, sans rien payer du tout, sous cette seule réserve qu'il est capable de mettre à profit les avantages qu'on lui offre. L'institution n'a pas de local propre. Partout où dans Paris se trouve un laboratoire à la disposition d'un professeur, il s'y

peut rassembler maître et étudiants ; partout où il y a une chambre, on y peut écouter le professeur.

Une grande partie de l'instruction se donne à la Sorbonne ; elle y sera donnée plus encore assurément, quand la Sorbonne sera achevée. Mais elle est dispersée dans les innombrables instituts scientifiques de la capitale. Son principal objet est d'éveiller chez l'étudiant l'esprit de recherche, par la pratique réelle de l'investigation, sous la direction du professeur.

Ni cette école, ni le Collège de France ne confèrent de grades. La nature de leur constitution ne leur permet pas d'offrir un « curriculum » bien défini, ayant un commencement et une fin. La collation des grades académiques est la fonction spéciale de l'Université. Les seuls titres que l'étudiant Américain puisse vraisemblablement lui demander sont ceux de licencié et de docteur. Les règlements qui gouvernent ces dignités diffèrent à ce point de ceux qui nous sont familiers en Allemagne, comme en Amérique, qu'une explication est nécessaire.

On suppose que l'étudiant entre dans l'Uuiversité, son *Baccalauréat* passé ; ainsi fait-il en Allemagne, après avoir achevé toutes ses classes au Gymnase, ou dans notre pays, quand il est devenu bachelier ès-arts. Mais le système de combinaison entre l'instruction secondaire et l'enseignement supérieur est plus symétrique et plus logique en France et en Allemagne qu'il ne l'est en Angleterre et en Amérique. Dans les deux premiers pays une ligne très nette est tracée entre l'instruction générale et libérale du Lycée et du Gymnase (on peut supposer qu'à dix-huit ans environ l'élève a terminé ses études), et les travaux ultérieurs de l'Université. L'achèvement du premier groupe de ces études, au moins pour la France, est marqué par le grade de bachelier. La ligne de démarcation correspondante, dans notre pays, ne se trouve qu'entre l'École supérieure et le collège. Mais nos écoliers ne quittent pas l'École supérieure avec le grade de bachelier; au contraire, ils doivent passer quatre ans au collège avant de l'atteindre. De plus, les cours avancés ou universitaires de nos principaux instituts d'éducation, ont été en partie unis et combinés aux cours collégiaux. Il arrive alors que ce qui passe à Harvard et ailleurs pour des cours préparatoires au grade de bachelier, correspond, en France et en Allemagne, aux études préparatoires à la licence et au doctorat. Il en résulte, qu'en France, la licence se peut acquérir par des cours un peu plus avancés sur des sujets spéciaux, choisis par l'étudiant, que, ne le sont ceux adoptés par le bachelier ès-arts, qui sort d'Harvard ou de John Hopkins.

Le grade de docteur ès-sciences ou ès-lettres se décerne aussi sous

des conditions radicalement différentes de celles de l'Université allemande ou américaine. Le séjour à l'Université n'est pas obligatoire, la licence obtenue. Nul examen n'est requis, sauf celui que comporte la défense d'une thèse. Cette thèse diffère absolument de celle des étudiants allemands ou américains, eu égard à la somme de recherches et à la maturité de l'œuvre qu'elle exige. Elle n'est plus le premier essai d'un commençant dans une enquête originale ; il faut qu'elle montre le talent déjà mûr d'un maître. Au lieu d'être une mince brochure, elle est soit un gros volume, soit un mémoire d'un caractère tel qu'une société savante l'accepterait dans ses publications. On peut donc affirmer, et sans injustice assurément, que le grade de docteur est beaucoup plus difficile à atteindre en Sorbonne qu'en Allemagne.

Le nouveau doctorat d'Université que l'on a en vue, peut matériellement changer ces conditions, mais le problème de son adaptation au système français n'est pas sans difficulté. La façon d'en user s'éclaircira sans doute, quand toutes les commodités de la nouvelle Sorbonne seront à la disposition de l'étudiant.

La question de savoir si nos étudiants reporteront, sans retard, leurs préférences touchant la haute éducation d'Allemagne en France, est une de celles auxquelles il n'est pas aisé de répondre. Le fait est qu'aucun étudiant américain n'est actuellement obligé de passer à l'étranger, pour compléter son éducation, sauf dans des cas tout à fait exceptionnels.

Le développement de nos universités propres, durant ces vingt dernières années, a été si considérable que l'étudiant peut trouver chez nous, comme à l'étranger, une parfaite éducation. Le but d'un séjour à l'étranger n'est pas d'acquérir une éducation supérieure à celle que donne l'Amérique, c'est d'offrir à l'étudiant cette haute culture que peuvent seuls lui donner le séjour dans un pays différent du sien propre et le commerce avec des professeurs étrangers. Il me semble que l'étudiant peut atteindre cette double fin, en France, comme en tout autre pays ; il recevra un chaud accueil, dès qu'une fois on saura qu'il l'apprécie. Un essai a été tenté pour former des organisations spéciales à son profit ; bien qu'elles ne puissent toutes réussir, elles n'en sont pas moins dignes d'intérêt ; car elles nous montrent avant tout les sentiments de la France à l'égard de notre patrie,

S'il est vrai que le Français ne possède pas l'art de mettre dans son élément le visiteur étranger, c'est parce qu'il porte si haut le drapeau de l'hospitalité qu'il n'en peut couvrir tout le monde, non plus que le maintenir comme une pratique quotidienne. Il trouvera

sans doute remède à ce mal, quand il saura que le visiteur étranger n'attend rien de ce genre, mais désire seulement un accueil d'ami, et des rapports sans cérémonies comme sans étalage.

SIMON NEWCOMB.

Traduit pour la *Revue Internationale*, par X***

L'ENSEIGNEMENT POSITIVISTE A PARIS

(*Suite*)

De la première école dissidente je n'ai que très peu de chose à dire. Cette école n'a pas fondé d'enseignement particulier. Elle s'est tenue à l'écart de l'enseignement positiviste. Elle ne s'est désintéressée, ni de l'enseignement en général, ni des réformes à imposer par la méthode et la philosophie positives à l'enseignement. Mais, instruite à la patience par l'inflexible observation de la méthode dans l'ordre scientifique ; et résignée à la patience par une sorte de logique opportuniste dans l'ordre pédagogique, elle n'a pas cru les temps préparés pour une pure et simple reconstruction de l'enseignement selon la méthode et la philosophie. Par suite, elle s'est appliquée, de préférence, aux travaux de préparation. Elle a pris l'enseignement tel qu'il est, dans l'état de fait constitué par l'organisation impériale, par les modifications d'un demi-siècle, par les cadres, les programmes et l'expérience. Tel quel, c'est sur cet enseignement qu'elle a voulu agir, par le contact et par le raisonnement, par la fréquentation des maîtres, par l'éducation, par le livre, par la revue (1), par la lente et sûre pénétration des idées dans les milieux aptes, professionnellement, à la perception, à la discussion et à l'assimilation des idées.

De fait, elle a agi. Elle a précisément agi dans les limites modestes et par la netteté de son dessein, par la prudence, par la patience, par la lente et tranquille et persévérante méthode moyennant laquelle, du dessein d'école, de la conception et de l'exposition d'école, l'idée nouvelle passe et fructifie dans l'universelle circulation Parti pris au hasard et selon l'occasion, ou parti pris d'avance et concerté, peu importe : l'école intellectuelle s'en tient à la définition ou à l'exposé des « principes » (2). Les principes sont rigoureusement positivistes.

(1) Fondation de *la Philosophie positive* en juillet 1867.

(2) « ... J'écarte complètement... *le côté pratique, les moyens d'organisation...* Il me semble nécessaire de s'accorder sur les *principes fondamentaux*, sur les conditions essentielles que l'instruction doit remplir, avant de passer à l'examen des questions d'ordre pratique » G. Wyrouboff : *Quelques mots à propos d'un discours de M. Mill sur l'instruction moderne.* Article publié dans *la Philosophie positive, revue dirigée par* E. Littré et G. Wyrouboff, Germer-Baillière. T. 1er, juillet-décembre 1867, pp. 414-415.

De même la méthode, et de même l'exposition des « lois ». Lois et principes émanent, selon la méthode, du *Système de Philosophie positive*. — Sur l'enchaînement général des principes, cependant, un souffle a passé, qui pourrait bien être issu de la seconde œuvre accomplie par le maître : « Le cœur a son idéal. S'il est certain que, dans l'ordre du savoir, la réalité se poursuit pour elle-même et sans autre récompense que de l'avoir trouvée, de même, dans l'ordre de la morale, le bien se poursuit pour lui-même et sans autre récompense que la satisfaction de l'avoir pratiqué... Le poète de Henri IV et de Louis XIII, à la vue des troubles funestes de son temps, s'est écrié : « Un malheur inconnu glisse parmi les hommes ». Aujourd'hui, devant un nouvel avenir, je renverse ce vers douloureux et je dis : Un bonheur inconnu glisse parmi les hommes; c'est le dévouement à l'humanité... » (1) Et c'est très clair. Littré a recueilli la notion de l'humanité ; il accepte la notion de « régénération » par le dévouement à l'humanité ; seulement...

Seulement, Littré écrit *humanité* par une petite *h* ; Comte écrivait *Humanité*, par la majuscule; la différence est dans la suppression de la majuscule. Elle est très considérable.

Principe ou méthode, l'école intellectuelle cherche « l'accord » et travaille à l'exposition par le traité, par la dissertation, par le livre, par l'article de journal et de revue. Par suite, les « moyens d'organisation » et la mise en « pratique » restent, provisoirement, au pouvoir des administrations constituées et des organismes en possession. Point de terme assigné à ce provisoire. Il remplira ses voies et trouvera ses fins à l'heure où, par naturelle évolution, des hommes nourris de science positive, et formés à l'école du positivisme intellectuel, prendront, au-dessus de ces administrations, au-dessus de ces organismes, rang d'autorité souveraine et de direction. De fait, l'évolution a rempli son cycle ; et sous l'autorité — directe ou indirecte, — par l'influence et l'action persévérante d'hommes d'Etat qui seront, selon les dates, Gambetta, Paul Bert et Jules Ferry, la méthode et la philosophie positives ont, par tous les pores, pénétré la méthode et la philosophie générales de l'enseignement; l'enseignement français s'est assimilé, — ou commence à s'assimiler « la moelle des lions... », (2) Or, ceci me mènerait hors et au-delà de l'enseignement proprement positiviste. Comment se développe, — de quelles initiatives émanait, — à quelles conséquences jusqu'à présent put aboutir cette lente pénétration de l'enseignement universitaire par le positivisme, science et méthode, — l'étude, certes, a de quoi ten-

(1) Littré. *Les trois philosophies* : la *Philosophie positive*, juillet 1869, t. I. p.30.
(2) Gambetta.

ter. Mais c'est précisément où commencerait l'étude que s'arrête et se limite mon sujet... (1).

Un seul cours, à ma connaissance, fut occupé, sinon sous l'immédiate inspiration du « positivisme intellectuel », du moins par le chef de l'école intellectuelle. En février 1871, pendant le séjour à Bordeaux de l'École polytechnique désorganisée, Gambetta y nommait Littré professeur d'histoire. Il « me somma de tenir ma promesse de me mettre à la disposition du Gouvernement de la défense nationale pour quoi que ce fût que je pourrais faire », dit le nouveau professeur dans le préambule de sa première leçon (2). Cette leçon n'eut pas de lendemain. « Les élèves demandèrent à être incorporés immédiatement dans l'armée; le gouvernement leur accorda leur demande; tous les cours furent suspendus, puis vint l'armistice, le transport de l'Assemblée nationale à Versailles et la rentrée de l'Ecole à Paris... (3) » Les ministres de M. Thiers, surveillés de près par une majorité soupçonneuse, n'eurent garde de réintégrer, sous les auspices de Gambetta, dans une des plus belles chaires de l'enseignement historique, le disciple — fût-il dissident — d'Auguste Comte. L'orthodoxie avait fulminé sur cette dissidence. Ni le public — ni les ministres n'ont jamais vu très clair dans le schisme...

* * *

L'Ecole brésilienne-chilienne est née d'autres différends.

Depuis 1876, — plus sensiblement : depuis 1878, une lente progression de menues querelles et de sourds froissements séparait, peu à peu, du successeur de Comte — M. Pierre Laffitte — un groupe de positivistes attachés à l'interprétation littérale du dogme, à l'idée religieuse, et à l'apostolat de l'Humanité. L'histoire de ces différends n'appartient point à mon sujet strictement. J'ai dû l'étudier, pour me rendre compte des directions nettement diverses que prit, à un moment donné, l'enseignement du positivisme. Je n'y ferai que les allusions étroitement utiles à la clarté de cet exposé. Philosophiques ou non, les dissentiments sont trop récents, et les personnages trop vivants pour passer actuellement à l'histoire, de la discussion canonique, et de la chronique... Au surplus, rien n'est très neuf de ces démêlés. Ecole, église ou secte, toute assemblée d'hommes associés par une pensée d'union témoigne un jour ou l'autre de son exis-

(1) Sur les rapports du positivisme avec Gambetta, Jules Ferry, Paul Bert, voyez *Revue occidentale*, *passim*, et *Revue politique et parlementaire*, *la Philosophie de Gambetta*, par Deluns-Montaud, député, 10 février 1897.

(2) Publiée dans le numéro de novembre — décembre 1871, de *la Philosophie positive*, t. 7.

(3) Note de Littré. *la Philosophie positive*, t. 7, p. 389.

tence et sort de la pensée par le geste, s'affirme par le mouvement, passe de l'équilibre à la désunion. Par les querelles qui le déchirèrent, le positivisme, grandi de plusieurs schismes, attestait en fait sa vitalité. Par l'objet de ces querelles ; par le souci du sacerdoce et le caractère du personnage attaqué, le positivisme prenait rang d'orthodoxie, ayant pris (à des rangs divers) les allures d'hétérodoxie, de schisme et d'apostolat... L'hérésie, dans la religion, faisait la part de la vérité, non plus révélée, mais « démontrée ».

Dans l'espèce, la vérité apparaissant sous deux faces — si j'ose m'exprimer ainsi, — on put, d'autel à autel, se renvoyer l'accusation d'hérésie. La crise éclatait en 1892. Par décret en date du 30 janvier de cette année, sur la proposition du ministre de l'instruction publique, M. Pierre Laffitte venait d'être nommé professeur *d'Histoire générale des sciences* au Collège de France. Au nom du « sacerdoce de l'Humanité », le groupe dissident fulmina l'anathème. Comte avait posé en principe la séparation du pouvoir spirituel et du temporel. Au pouvoir spirituel appartient l'enseignement, fonction de sacerdoce. Par suite, abolition de l'Université ; interdiction de la fonction universitaire aux disciples ; suppression du budget de l'instruction publique (1) ; en attendant la suppression, interdiction aux disciples d'émarger au budget proscrit. Je ne veux qu'indiquer le caractère du débat. Le fond n'a rien à voir ici. M. Laffitte avait ses raisons d'accepter. Les opposants clamèrent leur opposition. De Londres à Rio, une marée de petits mandements montèrent à l'assaut de l'encyclique lancée de la rue Monsieur-le-Prince (2).

Nouvelle complication deux ans plus tard. Ici entre en scène un corps considérable, celui des exécuteurs testamentaires chargés par Comte d'assurer l'entretien de son appartement, le fonctionnement du culte, et, d'une façon générale, le respect de ses dernières volontés. En 1894, M. Laffitte considéra, — s'estima en droit de considérer pour clos le mandat de l' « Exécution testamentaire ». L' « Exécution » témoigna d'un avis nettement opposé. Dissoute par le successeur d'Auguste Comte, elle continua ses assemblés pour témoigner de sa soumission aux suprêmes volontés d'Auguste Comte. — Je n'ai pas à donner ici les raisons d'agir du sacerdoce, ni les arguments de l' « Exécution ». Ma tâche, encore une fois, n'est pas dans le détail. J'ai dû expliquer comment l'opposition, émanée de l'apostolat brésilo-chilien, s'est reconstituée, à Paris, sous le couvert de

(1) De même, par les mêmes raisons, suppression du budget des cultes.

(2) Voir les *Circulaires annuelles* de M. Pierre Laffitte. Pour la bibliographie de l'opposition, voyez Lagarrigue, *Le faux et le vrai positivisme*..., p. 6, note 2. — Paris, *Apostolat* positiviste, 1, place de l'Estrapade, 1892.

l'Exécution. Suspendu en 1894, précisément, faute d'apôtre, l'enseignement purement religieux retrouvera peut-être un foyer dans un groupe récemment agrégé sous ce couvert (1). Ce groupe, d'autre part, se rattache aux tribuns du Brésil et du Chili par une commune interprétation de la pensée de Comte selon les petits traités de M. le D[r] Audiffrent (2).

Le nouveau groupe n'a que des tendances. Il n'a pas encore constitué d'enseignement proprement dit. Probablement, dans ses lignes générales, accepterait-il le programme esquissé (en 1892) par l'opposition, et, avec le programme, l'exposé des motifs dont l'opposition s'inspirait :

« La Religion de l'Humanité ou le Positivisme... »

Ces premiers mots suffiraient à la rigueur. Pour Lagarrigue et ses adhérents, le terme *positivisme* implique la conception religieuse de l'Humanité ; pas autre chose ; le surplus n'est pas nié ; il est oublié ; par suite, rayé.

« La Religion de l'Humanité ou le Positivisme, fondée par Auguste Comte, d'après l'ensemble de la préparation du Passé, est une *doctrine* destinée à réorganiser la société humaine dans son existence normale définitive, l'existence pacifique et industrielle. »

Combien cette définition diffère, -- oh ! combien ! — des définitions proposées, à l'autre pôle, par les travaux d'interprétation « purement intellectuelle... » Coordination scientifique, pour l'un, et *méthode* (3) ; — l'autre n'y voit plus que doctrine. Je continue à citer :

« Cette réorganisation totale, où doivent tendre tous les nobles efforts de notre temps, ne peut être effectuée que par l'ascendant graduel de la Religion de l'Humanité... C'est cette préséance accordée à la régénération spirituelle qui distingue essentiellement notre doctrine... Vouloir fonder une nouvelle organisation sociale, sans fonder en même temps une nouvelle religion,... est aujourd'hui la plus étrange et la plus inexcusable des erreurs... »

Et plus loin :

« Le sacerdoce est le régulateur indispensable de l'organisme social... Il ne peut pas y avoir de fonction sans organe... Le besoin social de la Religion entraîne donc avec lui le besoin social du sacerdoce. *Aucune société ne peut se conserver et se développer sans un sacerdoce quelconque* » (souligné dans le texte) (4).

(1) *Groupe d'action positiviste*, 76, avenue du Maine. — Et d'autres, peut-être, que je n'ai pu jusqu'ici découvrir.

(2) M. le Dr Audiffrent, disciple immédiat et exécuteur testamentaire de Comte, paraît être actuellement l'inspirateur principal, à la fois, de l' « Exécution » dissidente et du positivisme purement religieux.

(3) V. la définition de Littré que j'ai citée plus haut, p. 14.

(4) Jorge Lagarrigue, *Le Faux et le Vrai positivisme*, p. 10 et 11.

Ces idées, lorsqu'elles furent exprimées par Lagarrigue — avec quelques développements, — avaient déjà fourni d'un *Credo* cette École brésilienne dont je n'ai à raconter ici (je le regrette) ni la courte histoire, ni la surprenante fortune. En voyageant de Paris à Valparaiso, Jorge Lagarrigue visita ces positivistes de Rio. Il leur fut présenté par un de leurs chefs, Miguel Lemos, son ami. Il ne put voir le temple (1) où la Religion de l'Humanité, par la suite, célébrera son culte et distribuera l'enseignement positiviste, sous l'invocation de Comte, par l'office d'un commun sacerdoce. Mais probablement il s'entretint avec Benjamin Constant, son coreligionnaire, qui plus tard fit la révolution au Brésil, chassa un empereur, fonda une république, et fut un disciple pieux. Ebloui par des visions de la Foi surgie de l'Amour et travaillant pour l'Humanité, sous un ciel de splendeur, au bord endiamanté de l'Atlantique, le cœur brûlant d'extases égarées au désert mental de son Chili, Jorge Lagarrigue revint à Paris pour y prêcher son « apostolat positiviste » — et s'échoua, silencieusement, dans l'indifférence...

Il était né le 21 septembre 1854, à Valparaiso. « Par une heureuse coïncidence, dit un panégyriste pieux, il trouvait les origines de ses ancêtres dans les trois nations qu'Auguste Comte a placées les premières dans le développement de la civilisation humaine. (2) » Il descendait de souche espagnole et française, probablement basque, par son père. Sa mère était italienne.

Mme Lagarrigue paraît avoir été une femme de cœur, de sens juste et d'esprit cultivé. Après sa mort, son fils fera de sa mémoire l'objet de son culte, selon la formule positiviste. Jorge Lagarrigue se développa en pleine liberté, épris de sciences et de lectures. Il commençait sa seconde année de droit quand Stuart Mill et Littré lui tombèrent sous la main. C'est à travers ces « intellectuels » qu'il reçut la révélation d'Auguste Comte. Plus tard, il oubliera la révélation pour écraser les interprètes d'excommunications fulminées au nom d'une autre interprétation imposée à Comte. A dix-neuf ans, il se dégoûta de la jurisprudence, donna en espagnol les *Principes de Philosophie positiviste d'Auguste Comte*, avec une préface de Littré, et sollicita de sa famille l'autorisation d'étudier la médecine à Paris.

Mme Lagarrigue fut héroïque. Elle consentit à une séparation de sept ans. Jorge Lagarrigue, arrivant du Chili, débarqua une première

(1) Erection du temple positiviste de Rio en 1891. Ce temple vient de s'agrandir, très récemment. Une nouvelle nef a été inaugurée, dit-on, en présence de 500 adhérents positivistes.

(2) Pour les détails de sa vie, voyez, dans la brochure : *Hommage à la mémoire de Jorge Lagarrigue* (*Apostolat positiviste*, 9, rue du Dragon, 1894), le *Discours* de M. Montenegro-Cordeiro.

fois à Paris (en mars 1876) pour régénérer l'Occident. Presque immédiatement, il tombait malade de stupeur, de découragement, de solitude et de nostalgie.

Il se remit, et prit ses inscriptions de médecine. De nouvelles épreuves troublèrent ses études, cruellement. Mme Lagarrigue mourait l'année suivante (1877). Tout endolori de son deuil, l'orphelin réussit à approcher le philosophe par lequel il avait reçu la connaissance de Comte, qui lui était apparu comme une nouvelle incarnation de Comte... Jorge Lagarrigue vit M. Littré, « représentant du positivisme purement intellectuel ». Il fut déçu. Son cœur, ingénument, resta meurtri de la déception.

Le maître ne répondait pas à l'attente. Peut-être le disciple avait-il trop attendu. Il avait vingt ans. Sa désillusion fut sévère. Il estima que « tous ces souleveurs de poussière, tous ces faux monnayeurs de l'esprit humain, tous ces parvenus de la politique, de la science, de la littérature n'obéissent à aucun autre sentiment qu'à l'ambition personnelle. » (1) Déjà le « positivisme purement intellectuel » ne suffisait plus à sa « nature vénérante » et passionnée, ni à ses élans d'amour, ni au désir du sacrifice et au besoin de foi. La déception tint lieu d'autre témoignage. « Dégagé des antipathies révolutionnaires que Littré avait développées chez lui envers le côté religieux de la grande doctrine, » (2) Lagarrigue s'en alla rue Monsieur-le-Prince, cherchant la vérité révélée. Il s'y lia d'amitié avec le Brésilien Lemos. Il suivit l'enseignement de M. Laffitte. Il fut un disciple orthodoxe. Il écrivit dans la *Revue occidentale* (3). Il se développa selon l'initiation. Puis « malgré le milieu imparfait où il vivait rue Monsieur-le-Prince, » il « parvint par des efforts soutenus à s'émanciper complètement des derniers préjugés révolutionnaires et à s'élever au Positivisme religieux, le seul vrai, fécond, efficace et qui distinguera toujours les positivistes agissants des dilettantes positivistes ». M. Montenegro-Cordeiro place en 1882 cette crise définitive (4). C'est à cette date que Lagarrigue inaugura le culte de sa mère, selon les formes du « positivisme religieux. » L'année suivante, il finit sa médecine et soutint sa thèse de doctorat. Les sept années d'apprentissage étaient achevées. Il repartit pour le Chili, avec le titre d'« aspirant au sacerdoce de l'Humanité ». Le titre était conféré par M. Laffitte. L'« aspirant » n'en discernait plus très bien la valeur. Il s'arrêta à Rio, revit M. Lemos, et lui confia ses doutes, mûris dans la douleur,

(1) *Hommage*... P. 22.
(2) *Hommage*... P. 23.
(3) Organe du positivisme orthodoxe. Fondée par M. Laffitte en mai 1878.
(4) *Hommage*... P. 23.

sur le caractère — au titre « purement religieux », — et sur l'orthodoxie de M. Laffitte. M. Lemos souffrit avec son ami. Puis il s'indigna. Quand Lagarrigue repartit pour Valparaiso, les positivistes brésiliens, publiquement, s'étaient séparés de la tradition constituée rue Monsieur-le-Prince. L'école brésilienne — école essentiellement religieuse — était issue de la scission.

Arrivé à Valparaiso, Lagarrigue consomma sa propre rupture. Puis il évangélisa sa famille. Aidé de son frère aîné (1), il abordait en même temps l'évangélisation du Chili. Ses loisirs s'écoulaient en méditations. Il relisait avec délices les œuvres de Comte en sa « seconde vie ». Je ne sais s'il se rappela ses diplômes de médecin, et se fit, ou chercha à se faire une clientèle. Je ne crois pas qu'il constituât une école. Il a dit lui-même, dans une « confession », « lue sur la tombe de sa mère », le 29 septembre 1884 :

« ... J'ai commencé une exposition orale de la Religion de l'Humanité, selon le *Catéchisme positiviste*. L'assistance très nombreuse aux premières leçons s'est réduite à quatre personnes aux dernières... (2) »

L'année suivante, Lagarrigue repartit pour Paris, « profondément pénétré de l'idée que l'Occident entier dépend de... la ville sacrée (3) », où il « espérait pouvoir se placer au service de M. le Docteur Audiffrent... » Il s'arrêta encore à Rio sur son passage; il conféra un sacrement ; il repartit, résolu à ériger son « positivisme complet, c'est-à-dire religieux » et mystique en face du « positivisme intellectuel » (section Littré), et de même en face d'un autre « positivisme complet », l'héréditaire et intégral positivisme de la rue Monsieur-le-Prince.

Il arriva à Paris. Il se ruina. Il s'était jeté dans la controverse, par la propagande. Il entra comme apprenti chez un relieur. Puis, à l'imitation du Maître, il accepta un « subside apostolique, » que lui constituèrent « les Eglises » du Brésil et du Chili. « C'est ainsi, écrivit-il (4), que ma mission à Paris... revêt désormais, par cette consécration de l'Eglise brésilienne, un caractère pleinement collectif. Je deviens de la sorte le représentant des positivistes de l'Amérique du Sud dans le centre normal de notre foi... »

Je regrette de ne pouvoir entrer dans le détail. Il y aurait bien de l'inédit à glaner, dans cette extraordinaire entreprise de « régénération », par les extrêmes, de leur « centre normal ». Nourrie de la pa-

(1) Juan-Enrique Jorge était le troisième de sept enfants.
(2) *Hommage*, P. 28.
(3) *Hommage*, P. 29.
(4) *Circulaire adressée aux Positivistes* au mois de Shakspeare de 99 (septembre 1887).

role comtiste par des missionnaires consacrés à Paris, l'Amérique du Sud se rabat sur Paris avec un arsenal de paroles émanées du verbe originel, transformées et dilatées, irradiées à toutes les flammes de l'éternel tropique. La campagne est intéressante à suivre. Des épisodes seront émouvants. Le résultat sera triste. Paris n'a pas écouté. — Aurait-il compris ? — Quelques-uns, âmes généreuses, esprits sincères, l'ont tenté, — ou en furent tentés ; et longuement, deux ou trois en demeurèrent émus ; et ce fut tout. Paris n'avait pas bougé. Rien n'est resté, — à moins que quelques germes ne se développent, avec lenteur, dans l'obscurité, — de cet « apostolat » jeté sur Paris par « l'Amérique du Sud... »

A quoi bon noter les étapes de la déroute ? Degré par degré, l'apôtre gravit tout son calvaire. Sa santé s'usait par l'abus du travail, par les violences de la lutte engagée contre la rue Monsieur-le-Prince et l'officiel sacerdoce, par l'étrange trépidation de ces orages qui tonnent, sans air, dans des recoins de chapelle. Il ne vivait plus que de passion. Déjà la maladie le tenait quand il commença cet enseignement du « positivisme complet, c'est-à-dire religieux » qui, seul, appartient à cette étude...

C'est en mai de l'année 1892, quelques mois après la « trahison » de M. Laffitte (1), que Lagarrigue entreprit de remplacer par un enseignement réel la floraison de brochures où, pendant six ans, le « positivisme religieux », clamant son blâme, avait attesté sa foi. Ce premier « cours » fut donné dans le propre appartement de Lagarrigue, 1, place de l'Estrapade. L'exposition du *Catéchisme positiviste*, et les commentaires du disciple se déroulaient, sur un ton de prône, dans le demi-jour des chambres étroites. Le cours continua, de mercredi en mercredi, jusqu'à la fin du mois d'août. La distribution du programme avait attiré un certain nombre de curieux. Ils parlèrent de ce qu'ils avaient entendu. Le 16 octobre suivant, un public serré s'entassait dans une salle louée tout spécialement pour l'organisation de cours du dimanche (13, rue de Poissy). Une heure et demie durant, le chef de l'*Apostolat positiviste* tint cet auditoire éclairé — plus ou moins, — curieux, dans tous les cas, et peut-être gouailleur, — sceptique très certainement, — sous le choc et le martelage de son éloquence incorrecte, inégale, brûlée de tendresse diffuse, inconsciente de la syntaxe, frappant à sons de cuivre des tropes soulignés par un accent d'Amérique espagnole. — Lagarrigue reprit dans ces leçons l'exposition et le commentaire du *Catéchisme positiviste*. Il garda des auditeurs jusqu'à la clôture du cours en mars 1893.

(1) Nomination de M. Laffitte au Collège de France : 30 janvier 1892.

Nouvelle salle à la réouverture de novembre (1). L'*Apostolat* s'est assis. Il donne ses cours à son « siège », au numéro 55 de la rue St-Jacques, bien près de cette petite salle bourgeoise où le Maître inaugura l'enseignement positiviste par le cours mémorable de l'année 1829. — Je me garde d'insister sur le rapprochement. Le parallèle appartient aux études de doctrine. L'*Apostolat* de Lagarrigue est au *Cours* de 1829 ce que le *Catéchisme positiviste* est à l'*Exposition* du *Système de philosophie positive*... Lagarrigue mourut peut-être de cette troisième « exposition ». Les dernières leçons lui avaient coûté des efforts excessifs. La fièvre le tenait éveillé toutes les nuits. — L'estomac refusait jusqu'à quelques gouttes de lait. — La passion ne le soutenait plus. Lagarrigue ne vivait plus que de foi. Le 4 mai 1894, après avoir contemplé le portrait de sa mère et l'effigie du Maître, il expira sur ces derniers mots : « Qu'il est bon de vivre pour autrui !.. »

Il avait trouvé dans l'œuvre du Maître la notion d'amour. Il n'avait su ni la faire passer dans le courant général des sentiments, ni l'associer à la notion de joie. Pris en soi, dans sa conception abstraite et mystique, l'amour n'est guère que le sentiment et l'écho stériles de la souffrance universelle. Le sentiment ne se féconde que par l'action, selon la pensée. Par l'association des trois termes, l'harmonie se résout en joie...

Le Maître avait donné pour devise et résumé de l'œuvre émanée de sa « seconde vie » : « Agir par affection, et penser pour agir. » Lagarrigue n'a bien compris que l'amour. Sa religion manquait de base et d'adaptation. Sa tentative n'a pas eu de suite appréciable. Mort dans l'indifférence — et mort, peut-être, de sa lutte contre l'indifférence, — son nom, cher à quelques rares coreligionnaires, semble oublié, aujourd'hui, même du pouvoir orthodoxe sur lequel il lança, si haut, ses foudres d'hérésiarque inspiré. J'ai tenu à raconter (en l'abrégeant) l'histoire de cette vie. En cette histoire, au surplus, se concentrent les brèves annales de l'enseignement « positiviste religieux ». Ce que pourra donner cet enseignement — s'il se réorganise — sous l'inspiration de l'Exécution testamentaire, par l'action des groupes constitués sous cette inspiration, (exemple : le groupe de l'avenue du Maine), les notions manquent pour en préjuger. Peut-être la vie et l'enseignement de Jorge Lagarrigue fourniront-ils du moins une contribution utile à toute préparation d'apostolat par l'enseignement à Paris.

(1) 5 novembre 1893.

*
* *

Pendant que Lagarrigue achevait de vivre selon sa passion, l'héritage de Comte s'asseyait, matériellement, sur le sol de Paris, par l'achat de la maison que le Maître désigna pour le foyer de son culte et le centre de son enseignement...

Au numéro 10 de la rue Monsieur-le-Prince s'élève une assez grande maison, bâtie pour « le rapport ». Point d'architecture. Grande façade, petits appartements. Des boutiques occupent le rez-de-chaussée. La façade est blanchie à neuf. Une plaque de marbre rappelle qu'« Auguste Comte, philosophe, chef de l'Ecole positiviste, né à Montpellier le 19 janvier 1798, est mort dans cette maison le 5 septembre 1857... ». C'est au premier étage de cette maison, dans quelques petites chambres, où des soins pieux conservent son empreinte, que Comte a vécu ses dernières années. C'est là que s'accomplit — ou finit de s'accomplir, selon la logique, l'évolution « subjective », d'où émana la Religion de l'Humanité. Là encore le philosophe aima, et, pour perpétuer son mystique amour, inaugura le culte positiviste et le sacrement de la Transformation. Et là aussi furent tenues les premières assemblées de la *Société positiviste* fondée, le 24 février 1848, pour *l'instruction positive du peuple dans tout l'Occident européen*; puis, après la mort du Maître, les très différentes assemblées où fut célébré son propre culte ; et de même les réunions où M. Laffitte, avec la tradition du Maître, reprit l'explication ou la continuation de sa doctrine par l'enseignement...

Ainsi, de cette maison serrée par le vieux Paris, où Comte acheva la publication du *Système* et entreprit sa « synthèse » religieuse sous l'invocation de Clotilde de Vaux, se sont détachées les deux écoles séparées de l'héritage du Maître, parallèlement, au nom de la parole émanée du Maître...

Je résume l'historique de ces écoles.

L'Ecole « purement religieuse » a surtout évangélisé à l'étranger. A Paris, elle s'est cantonnée dans l'*Apostolat positiviste* de la rue St-Jacques Suspendu prématurément par la mort de Jorge Lagarrigue, l'apostolat, (ou prédication religieuse du positivisme), semble avoir retrouvé un foyer dans le nouveau *Groupe positiviste* (1) qui a son siège au numéro 76 de l'avenue du Maine (2). Ce groupe accepte l'inspiration de l' « Exécution testamentaire », qui a son siège officiellement établi chez son doyen d'âge, M. Florez, 3, rue de l'Estrapade (3).

(1) Il existe peut-être d'autres groupes.

(2) Voyez les programmes du groupe. Paris, Paul Ritti, libraire, 76, avenue du Maine.

(3) Sur l'exécution testamentaire, voyez ses circulaires depuis 1894. Il est très difficile — mais non impossible — de se procurer ces circulaires adressées « à tous les positivistes ».

L'école « purement intellectuelle » a collaboré aux premiers travaux de la *Société positiviste*. Elle s'est détachée de l'église avant la mort du Maître, appelant au Maître lui-même de son œuvre dernière, de sa logique religieuse, de sa « synthèse subjective » et de son évolution. C'est au nom de la méthode construite par Auguste Comte que M. Littré a protesté, du vivant d'Auguste Comte, contre la dogmatique sacerdotale et politique promulguée, durant sa « seconde vie », par Auguste Comte. Cette protestation servit de manifeste à l'école émanée de la *Philosophie positive*. Littré fut de cette école par excellence l'initiateur et le représentant. Comme je l'ai dit plus haut, l'école intellectuelle n'a pas fourni d'enseignement à proprement parler. Sa méthode et sa philosophie se sont dispersées, puis peu à peu répandues dans l'enseignement général, et dans la conception générale de l'enseignement en pays de civilisation occidentale.

Entre la rue de l'Estrapade et le quai Conti, où la coupole des académies s'évasait au front de « l'érudit comblé de tous les honneurs officiels », (1) la maison de la rue Monsieur-le-Prince est restée debout, — immuable. Le culte d'Auguste Comte y est continué. L'enseignement positiviste y déroule, anneau par anneau, la chaîne suspendue par le Maître, de sa première exposition, à sa *Synthèse* inachevée. L'héritage de Comte s'est massé, d'un seul tenant, dans des cloisons de sanctuaire. Car « nul ne doit occuper le domicile sacré » (2); mais les disciples se réunissent au « siège normal de la nouvelle foi ». La foi prend sa forme extérieure par le culte positiviste. Les disciples anciens développent leur savoir et les disciples nouveaux poursuivent leur initiation par l'enseignement, qui s'est continué, dans les petites salles de la rue Monsieur-le-Prince, depuis la mort du Maître, sans interruption, sous la direction du « principal disciple » préposé, selon la volonté du Maître, à la présidence de son Exécution testamentaire, et, par l'assentiment des fidèles, à la direction générale du positivisme (3)...

La pensée de Comte sur la prépondérance de l'enseignement, fonction première du sacerdoce, retrouvait une formule et des programmes dans les premières « circulaires », lancées par M. Laffitte au lendemain de son entrée en possession :

(1) V. sur Littré, *Hommage à Jorge Lagarrigue*,.. p. 23.

(2) *Première Circulaire* de M. Laffitte.

(3) C'est par ce titre de *directeur* du positivisme que M. Laffitte est connu généralement. Quoi qu'on en ait dit souvent, M. Laffitte n'a pas hérité de Comte la Grande Prêtrise de l'Humanité. Lui-même l'a déclaré dans sa première circulaire (neuvième de la numération positiviste). « Auguste Comte ne nomme pas de successeur, dit M. Laffitte. Il y a par suite interrègne dans le sacerdoce de l'Humanité. » L'interrègne dure depuis la mort d'Auguste Comte. Il ne semble pas proche de sa fin...

« ***Enseigner, conseiller, consacrer et juger, telles sont dans l'ordre naturel de développement, les fonctions de tout pouvoir spirituel***... (1) »

Et deux ans plus tard : (2)

« ***L'office fondamental du Sacerdoce est l'enseignement;*** c'est-à-dire que l'enseignement est la fonction spéciale de la corporation philosophique... C'est surtout en organisant l'enseignement positiviste que nous commencerons en Occident la véritable incorporation sociale du Prolétariat. C'est ainsi que se produira cette ***alliance d'une grande pensée et d'une grande force*** (souligné dans le texte), qu'Auguste Comte signalait, il y a vingt ans, comme la base de la régénération sociale. Ce noble enseignement qui, débutant par la mathématique, se couronna par le ***système de la Morale positive*** (souligné dans le texte), correspondra dans ses divers degrés aux besoins et aux tendances des classes laborieuses... » Et il semble que ce soit tout de même un peu « fort » pour des ouvriers...

J'ai donné presque intégralement ce morceau. Il expose, avec une sorte d'ingénuité, la théorie de la rue Monsieur-le-Prince en matière d'enseignement. Cette théorie, au fond, n'est que la formule scientifique (ou censée) d'une habitude prise et d'un souvenir pieux. De quoi s'agit-il avant tout? De reprendre toute la tradition de Comte; d'exposer, puis de commenter toute la philosophie, toute la science, toute la sociologie, toute la doctrine, toute la religion de Comte; par suite, de continuer — non pour le renouveler, mais pour le recommencer sous n'importe quelle forme, plié à n'importe quelle adaptation, l'enseignement porté par Auguste Comte à la hauteur d'une rare élite (auditoire de la rue St-Jacques), et dont Auguste Comte, avec tout son génie, ne put imposer à des auditoires plus humbles que les plus accessibles éléments (3).

Conséquence : l'enseignement de M. Laffitte dans le « domicile » — j'allais dire dans la maison-mère — de la rue Monsieur-le-Prince, sera surtout un enseignement d'école et d'église : enseignement de haute valeur, d'une science très large, d'une philosophie très noble, d'une morale très pure et d'une piété véritablement tolérante, attes-

(1) ***Neuvième circulaire annuelle adressée à chaque coopérateur du libre subside, institué par Auguste Comte.*** Paris, le 23, Descartes 69 (30 octobre 1857).

(2) ***Onzième circulaire...,*** du 18 Homère 71 (15 février 1859).

(3) Je m'en suis tenu dans cet exposé déjà trop long, et d'ailleurs incomplet, aux déclarations écrites par M. Laffitte à une heure solennelle du développement positiviste. M. Laffitte et, avec lui, plusieurs docteurs du positivisme ont repris et développé ou confirmé ces idées dans un très grand nombre d'études, articles ou discours. Les plus importants sont publiés dans la ***Revue occidentale.*** Je ne vois pas d'utilité à reproduire ici la longue bibliographie de ces articles. Ceux que la question intéresse les retrouveront très facilement dans les excellentes ***Tables*** de la ***Revue.***

tant une religion indulgente, au fond, et humanisée, si j'ose dire, par le contact des hommes, par les fréquentations « officielles », par certaines interventions (1) et postures politiques, par le sourire encore, et par une sorte d'ironique sérénité ; mais quand même et de parti-pris, par conception personnelle, par mission transmise, par choix de la première heure et par fonction, enseignement — je ne dirai pas trop ésotérique, mais trop spécial et aussi trop haut pour les masses à « régénérer », selon la conception de Comte, par l'enseignement confondu avec l'éducation ; par conséquence encore, enseignement conçu, de préférence, pour des auditoires adaptés, préparés et développés, dans des milieux d'école et de sanctuaire, par l'initiation.

Cela soit dit, non seulement de M. Laffitte, mais de tous les disciples qui distribuent, autour du « principal disciple », le verbe et l'explication du verbe, et, hors du « domicile sacré » aussi bien que dans l'enceinte du domicile, enseignent ou prêchent le « positivisme complet ». Entendez : le « positivisme intellectuel » et le « positivisme religieux », la philosophie du *Système*, les dogmes de la *Politique*, dans leur totalité : hiérarchie des sciences, doctrine, morale et religion : tous les éléments émanés de l'Œuvre ; et pareillement tous les éléments fournis par le maître à la combinaison de l'œuvre posthume, — l'orthodoxie de la rue Monsieur-le-Prince...

Par suite encore : Que l'enseignement soit concentré dans le domicile ou qu'il s'égrène hors du domicile ; qu'il soit vu de préférence dans sa catégorie magistrale : les cours de M. Laffitte lui-même, ou dans les essais de la *Société positiviste d'enseignement populaire supérieur* (2), — ou dans l'énorme tas de cours irréguliers, de cours amorcés, de conférences et de discours empilés soit rue Monsieur-le-Prince, soit hors de la rue Monsieur-le-Prince, dans les « cercles d'études » et les « bibliothèques positivistes » (3), — le résultat sera le même : enseignement d'école ou d'église, proportionné par des maîtres d'école ou d'église à la préparation ou à l'initiation d'auditoires adaptés ;

(1) Fréquentations et interventions durement reprochées à M. Laffitte. Elles figurent en tête du réquisitoire dressé contre le directeur officiel du positivisme par l'Exécution testamentaire et les dissidents.

(2) Fondée par M. Laffitte en 1891, par transformation de l'ancienne *Société positiviste*, et en dissidence avec l'Exécution testamentaire pour cette transformation. La Société a rédigé un programme extrêmement intéressant, dont il faudra tenir compte dans toute étude préalable à une organisation (nécessaire) de l'enseignement populaire supérieur. — Seulement, la Société n'a pas appliqué son programme.

(3) Vous trouverez, rue Monsieur-le-Prince, la collection totale, affiches, programmes et bulletins de ces cours et conférences. La lecture en est intéressante ; attachante quelquefois ; jamais banale. Je regrette de n'en pouvoir donner même un aperçu ici.

p.r suite, enseignement de « groupes », restreint aux limites du groupe, étouffé par l'atmosphère de groupe, et, hors du groupe, ignoré de la grande famille sociale. Et donc :

Par conséquence finale : l'enseignement positiviste, détourné du but aperçu d'emblée par Auguste Comte, et défini, après la mort d'Auguste Comte, par M. Laffitte, son successeur : « régénération sociale » par l'instruction scientifique des « prolétaires », par l'instruction morale des femmes, par le concours du « sacerdoce » et la transformation en « éducation » de l'enseignement, — l'enseignement positiviste orthodoxe, détourné de son but, manquera le but. Il se détachera du social et de l'universel pour se cantonner dans le local et le particulier. Ou encore il se confondra, par la diffusion de l'idée « positive » et l'élimination de l'idée religieuse, avec l'enseignement général ; et il sera renié par l'orthodoxie positiviste. Ou bien il se cantonnera dans la prédication religieuse ; et alors, après avoir ému quelques cœurs épris d'idéal, ou quelques intelligences éprises de nouveauté, il étouffera, petit à petit, entre l'indifférence de la société « anarchique » et le dédain de l'orthodoxie doctrinaire. — Et par suite enfin, après ces excursions d'extrême frontière, l'enseignement positiviste, refoulé sur ses Etats héréditaires, en reviendra donc encore à sa conception initiale : le « domicile sacré » et les domiciles de rattachement ; enseignement social d'école ; éducation sociale de chapelle ; en dernière analyse, « positivisme complet », soit : école, église, et par dessus l'église ou l'école, orthodoxie, totale, intégrale et globale orthodoxie de la rue Monsieur-le-Prince...

Plusieurs tentatives ont été faites pour rompre la clôture et rentrer, du local et du particulier, dans le social et l'universel.

Par M. Laffitte lui-même, et principalement : cours libre de la salle Gerson, puis du Collège de France (par autorisation du ministre de l'instruction publique : 1880-1894) ; — cours d'histoire générale des sciences au Collège de France, (par nomination du ministre de l'instruction publique, 30 janvier 1892) ; continué sans interruption depuis l'ouverture de la chaire jusqu'à l'heure ou j'écris. — Cette chaire a été fondée pour M. Laffitte. Le projet en remonte à Auguste Comte, qui la désirait pour lui-même, et en proposa la création par une lettre à M. Guizot (1), du 30 mars 1833. En occupant cette tribune ouverte par l'Etat lui-même, dans une de ses hautes Ecoles, au positivisme organisateur et historien des sciences, M. Laffitte, par là encore, semblait donc recueillir la totalité de l'héritage, et renouer une tradition rompue. Or, le cours libre des baraquements Gerson et le cours nor-

(1) Guizot était alors ministre de l'instruction publique. Il ne donna pas suite à la demande d'Auguste Comte.

mal du Collège de France ont assis plus définitivement, pour un public plus varié, la haute réputation de M. Laffitte; — l'enseignement positiviste proprement dit ne paraît en avoir reçu ni développement ni sanction. En portant à l'enseignement général du pays le bagage de science et d'idées constitué, rue Monsieur-le-Prince, à l'école de Comte, M. Laffitte emportait de même — et ne pouvait pas laisser derrière lui le bagage d'orthodoxie canonique entassé, rue Monsieur-le-Prince, par l'interprétation, l'exégèse et les catéchismes de Comte. Et il est arrivé ceci. Pour la seconde fois, de ces deux bagages : le premier s'est casé tout de suite au dépôt général de la civilisation contemporaine; — le deuxième lot reste en souffrance ; car il ne faut être ni d'école ni d'église pour imposer la doctrine à des auditoires non préparés ou avertis par l'initiation; ou encore il faudrait oublier, — et oublier également l'église et l'école... Représentant par excellence de l'école et de l'église, M. Laffitte n'a ni la faculté ni le droit d'oublier ni son caractère ni son devoir de représentation. Les cours de la montagne Ste-Geneviève ne semblent point avoir avancé, par des résultats vérifiés, la « régénération sociale » ni même l'amélioration ou l'éducation de la société occidentale par l'enseignement positiviste...

Cet enseignement ne descendra de l'autel et ne réalisera la première conception du maître qu'en se modifiant, et, si je peux dire, en s'humanisant, — en prenant l'air, — en se retrempant et s'élargissant dans le social et l'universel.

Les conférences données, dans des milieux ouvriers, par des ouvriers positivistes (1), ont ouvert par une série d'expériences heureuses l'une au moins des voies où l'enseignement positiviste, après un demi-siècle de tâtonnements, trouverait à pratiquer enfin son travail par excellence, à savoir : travail d'éducation sociale ; application de l'idée de Comte, à l'exemple de Comte; et non plus par l'*interprétation*, mais par l'*inspiration* du Maître, lutte et défense continue, lutte de patience, lutte de science contre les retours armés de l'esprit théologique et de l'esprit métaphysicien. — Comte avait dit :

« Le problème général de l'éducation intellectuelle consiste à faire parvenir, en peu d'années, un seul entendement, le plus souvent médiocre, au même point de développement qui a été atteint, dans une longue suite de siècles, par un grand nombre de génies supérieurs appliquant successivement, pendant leur vie entière, toutes leurs forces à l'étude d'un même sujet. » La solution de ce problème oblige à bien des sacrifices. Devant ces sacrifices, l'orthodoxie recule par dé-

(1) V., rue Monsieur-le-Prince, les affiches et programmes. Conférences de MM. Fili, Fabien Magnin, Finance, Keüfer, etc.

finition. Par définition, de même, les conférences d'ouvriers en durent consentir quelques-uns...

Plus récemment, un enseignement très large, — très prudent, — profondément adroit, souple et discret, a rendu à Comte sa place d'initiateur et au positivisme son rang de méthode dans l'enseignement social, aussi bien que dans le programme des sciences préparatoires à l'enseignement général de la sociologie. Peut-être, cependant, est-il trop tôt pour juger dans ses produits cet enseignement vieux de dix-huit mois ; et, d'une façon générale, peut-être ne m'appartient-il pas de juger l'enseignement donné par M. le Dr Delbet au Collège libre des Sciences sociales. Qu'il me soit permis du moins de poser quelques questions pour conclure ; et c'est peut-être la seule conclusion possible de cette trop longue, bien que très incomplète étude...

Cet enseignement, — soit celui du Collège libre des Sciences sociales (1), soit tout autre à son image, — cet enseignement renouvelé, nourri de grand air, retrempé dans le monde, élargi sur toutes ses frontières, et vivant à même sur la société, — cet enseignement, conçu selon la vraie conception de Comte, découvrira-t-il aux disciples de *la lettre* la vraie tradition de Comte? Se débarrassera-t-il des catéchismes positivistes assez pour rattacher au cours de 1829, et même au cours du Palais Royal, les formes récentes de l'enseignement positiviste? Sera-t-il le noyau d'enseignements latéraux et d'enseignements associés, d'enseignements véritablement appliqués au progrès de l'éducation « occidentale » ? au progrès de la société occidentale? et — par leur fin d'éducation, par le contact de la société, — d'enseignements réformés ou transformés et rénovés avec toute réforme, avec toute transformation ou rénovation de la vie générale ? Et, si oui : l'enseignement positiviste mènera-t-il une carrière indépendante de l'enseignement social commun? ou s'associera-t-il aux travaux et aux essais de l'enseignement social commun? Et, si non, si ce nouvel enseignement positiviste n'est qu'une expérience purement personnelle et d'exception, sera-t-il absorbé sous cette forme d'expérience et d'exception par l'enseignement social commun? — Dans ce cas: si l'enseignement positiviste se détourne du pont que lui jette l'enseignement social, l'enseignement positiviste proprement dit finira de s'immobiliser dans des travaux de sacristie, dans les prônes de la rue Monsieur-le-Prince et dans la broussaille de commentaires emmêlés sur cette passerelle que la logique, fragilement, jeta du *Système de philosophie* au *Traité de politique* et à la *Synthèse*...

(1) Collège libre des Sciences sociales. Deuxième section : Doctrines et applications : *Sociologie d'après Auguste Comte*. Professeur : M. le Dr Delbet, député de Seine-et-Marne.

Car tel est l'ironique destin. Les doctrines vivent surtout de souffrance ; elles grandissent dans la lutte et ne prospèrent que par l'effort. Tout système se nourrit de son constructeur. Leur triomphe est bâti de passion, — puis la passion close, et le fondateur rendu à son repos, systèmes ou doctrines meurent de leur triomphe, et, par piété, sous la main des disciples, reposent en des suaires d'église, — ou s'embaument et se conservent dans l'enseignement. Cela n'est pas très neuf. Les grandes doctrines du siècle, au besoin, se lèveraient pour en témoigner. Marx meurt, pour la seconde fois, du marxisme. La mémoire de Le Play s'engourdit aux conciles de la Paix sociale. — Non, cela n'est pas très neuf. Mais, si banale et brève qu'en fût la remarque, je voudrais cependant que sous une forme quelconque elle trouvât à se caser dans n'importe quel coin modeste de l'enseignement social.

Dick May.

L'ORGANISATION DES UNIVERSITÉS FRANÇAISES[1]

Le 10 juillet 1896, a été promulguée la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. Les corps de facultés institués par la loi du 28 avril 1893 prennent le nom d'« Universités ».

Art. 2. Le « Conseil général des facultés » prend le nom de « Conseil de l'université ».

Art. 3. Le Conseil de l'université est substitué au Conseil académique dans le jugement des affaires contentieuses et disciplinaires relatives à l'enseignement supérieur public.

Art. 4. A dater du 1er janvier 1898, il sera fait recette, au budget de chaque université, des droits d'études, d'inscription, de bibliothèque et de travaux pratiques acquittés par les étudiants conformément aux règlements.

Les ressources provenant de ces recettes ne pourront être affectées qu'aux objets suivants : dépenses des laboratoires, bibliothèques et collections, construction et entretien des bâtiments, création de nouveaux enseignements, œuvres dans l'intérêt des étudiants.

Les droits d'examen, de certificat d'aptitude, de diplôme ou de visa acquittés par les aspirants aux grades et titres prévus par les lois, ainsi que les droits de dispense et d'équivalence continueront d'être perçus au profit du Trésor.

Cette loi brève et simple est une date dans l'histoire de notre enseignement supérieur. Elle y marque la fin d'une étape et le commencement d'une autre. Elle n'acquiert son sens plein que si on la rapproche de ce qui l'a précédée, préparée et rendue possible ; elle ne pourra produire ses pleins effets que si l'on y joint une réglementation conforme à son esprit.

Des mesures antérieures, il n'est utile de rappeler ici que ce qui peut servir pour les directions à suivre dans ce qui reste à faire.

La formule toujours vraie de l'enquête initiale avait marqué le but : « Constituer un jour des universités rapprochant les enseignements les plus variés, pour qu'ils se prêtent un mutuel concours, gérant elles-mêmes leurs affaires, pénétrées de leurs devoirs et de leur valeur, s'inspirant des idées propres à chaque partie de la France dans la variété que comporte l'unité du pays, rivales des universités voisines, associant dans ces rivalités l'intérêt de leur prospérité au désir qu'ont les grandes villes de faire mieux que les autres, de s'acquérir des mérites particuliers et des titres d'honneur (2).

Pour y parvenir, il fallait poursuivre ensemble la reconstitution progressive de l'organisme scientifique, personnel et matériel, enseignements et outillage, et la constitution progressive d'un organisme administratif adapté à ces fins nouvelles. Comme la première de ces entreprises, commencée déjà depuis plusieurs années, était œuvre de longue haleine, il parut sage de faire marcher la seconde du même pas, et de procéder là aussi par progrès lents et continus et par une sorte d'épigenèse expérimentale.

Les universités auxquelles on voulait aboutir devaient être des personnes civiles. Mais la matière dont elles seraient faites était donnée ; c'étaient les

(1) Au moment où paraîtra notre Revue, le Conseil supérieur de l'Instruction publique aura commencé la discussion des projets de décrets relatifs à l'organisation des Universités. Nous donnons aujourd'hui, *in extenso*, *l'Exposé des motifs* qui fera comprendre à nos lecteurs de France et de l'étranger, ce que peuvent et doivent être les Universités françaises. (N. de la Réd).

(2) *Circulaire du 17 novembre 1883.*

facultés. On ne pouvait songer à faire table rase du passé et à construire sur un plan idéal ; on ne pouvait non plus songer à fondre ensemble les facultés, en effaçant entre elles toute distinction personnelle. Les universités ne pouvaient donc être que des unions de facultés, des personnes collectives composées d'autres personnes, comme un être vivant est fait d'appareils vivant eux-mêmes et réalisant chacun une fonction particulière en vue de la fonction commune. Avant la résultante et pour qu'elle fût, il fallait les composantes.

Un décret du 25 juillet 1885 restaura la personnalité civile des facultés, tombée en désuétude, et leur reconnut l'aptitude à posséder et à recevoir. Partant de là, un autre décret daté du même jour, sans leur constituer encore un budget, leur rendait possible, sous la forme des fonds de concours, l'emploi des subventions qui leur viendraient des départements, des communes et des particuliers, et décidait qu'elles pourraient en faire usage pour la création de nouveaux enseignements, les dépenses des laboratoires et des bibliothèques et l'institution de bourses en faveur des étudiants. Comme il était à prévoir que des libéralités seraient faites indivises à plusieurs facultés d'une même ville, le même décret du 25 juillet 1885 instituait, pour en régler la répartition, un conseil général des facultés, première ébauche de l'organe indispensable à l'existence des universités futures.

Introduit incidemment par un document d'ordre financier et pour une fonction très limitée de même ordre, cet organe naissant allait bientôt se développer et prendre sa vraie place au centre même des facultés rapprochées. En même temps qu'il déterminait la composition du conseil général, le décret du 28 décembre 1885 en régla les attributions : à la fonction purement financière de la première heure, il joignit d'autres fonctions, d'ordre scientifique, d'ordre scolaire, d'ordre administratif et d'ordre disciplinaire, organisant ainsi, en vue d'autres progrès et pour les justifier par l'expérience, un moyen de vie commune entre les facultés d'un même groupe.

Jusqu'ici l'intervention de la loi n'avait pas été nécessaire. Le pouvoir réglementaire avait suffi et on avait jugé prudent de s'en tenir, pour commencer, à ce qu'il permettait. Mais ce n'était là qu'un commencement. Pour aller plus loin, il fallait la loi. Aller plus loin dans cette voie, c'était, pour les facultés, obtenir un budget propre, alimenté par l'Etat : pour la réunion des facultés, c'était devenir un corps, investi lui-même de la personnalité civile, et n'être plus une juxtaposition de personnes.

L'article 51 de la loi de finances du 17 juillet 1889 créa les budgets des facultés et décida que les crédits ouverts au Ministre de l'Instruction publique pour le matériel de ces établissements seraient versés à ces budgets sous forme de subventions. En exécution de ces dispositions, le décret du 22 février 1890 organisa le budget et la comptabilité des facultés.

Trois ans plus tard, après l'échec d'un premier projet de loi sur les universités, l'article 71 de la loi de finances du 28 avril 1893 créa dans chaque ressort académique le corps des facultés, le déclara personne civile et le pourvut d'un budget. Ce jour-là, virtuellement, les universités étaient faites.

Une fois le corps des facultés créé par la loi, il appartenait au chef de l'Etat, en vertu de son pouvoir réglementaire, de l'organiser. Ce fut l'objet des deux décrets du 9 et du 10 août 1893.

Par le premier, rendu après avis du Conseil supérieur de l'Instruction publique, les attributions du conseil général des facultés étaient modifiées, élargies et adaptées à ces nouvelles fonctions, révision et complément nécessaire des dispositions de 1885, puisque désormais le conseil général était tout à la fois l'organe des intérêts communs des facultés réunies et le représentant de la personne nouvelle formée par leur union.

Par le second, rendu en Conseil d'État, étaient déterminés le régime financier et la comptabilité des corps de facultés.

A ces corps ainsi pourvus que manquait-il pour être des universités au sens où le droit public français pouvait les admettre? Trois choses seulement, mais

trois choses essentielles. — Un nom d'abord, leur nom vrai, le seul possible, le seul en usage dans tous les pays civilisés, car ce n'était pas un nom que l'interminable périphrase sous le couvert de laquelle la loi de 1893 avait accepté leur venue : « le corps formé par la réunion de plusieurs facultés de l'Etat dans un même ressort académique. » — En second lieu, la plénitude du pouvoir disciplinaire sur leurs maîtres et sur leurs élèves, car, de ce pouvoir, les décrets n'avaient pu leur faire dévolution que de la partie très limitée dont la loi ne disposait pas ; disciplinairement, leurs maîtres relevaient d'une autre juridiction, et leurs étudiants n'étaient leurs justiciables que pour certaines fautes et certaines infractions. — Enfin une dotation plus large, plus certaine, plus régulière que le produit des dons et legs et les subventions des départements, des communes et des particuliers, une dotation d'Etat proportionnée à leur population scolaire.

Sur ces trois points, la loi du 10 juillet 1896 a complété l'œuvre poursuivie depuis 1885 en décidant :

1° Que les corps de facultés prendraient le nom d'universités ;

2° Que la juridiction disciplinaire et contentieuse serait transférée, en matière d'enseignement supérieur, des conseils académiques aux conseils des universités ;

3° Qu'à dater du 1er janvier 1898, l'Etat abandonnerait aux universités le produit des droits d'études, d'inscription, de bibliothèque et de travaux pratiques payés par les élèves de leurs facultés.

Dans cette genèse des universités se reconnaît l'action continue de certains principes directeurs. La fonction des universités est une fonction scientifique. Du premier au dernier échelon des études, la science, la science à propager, la science à accroître, est la fin pour laquelle tout l'organisme enseignant doit être coordonné. Or, par essence, la recherche scientifique est libre ; elle ne peut être féconde que par la liberté. Elle ne reconnaît d'autres lois que les règles des méthodes, et ces règles, la puissance publique est inhabile à les tracer. D'autre part, en France, l'enseignement supérieur, comme l'enseignement secondaire, comme l'enseignement primaire, s'il n'est plus un monopole, est une fonction de l'Etat. Les maîtres qui le donnent sont agents de l'État. Dès lors, ils forment un service public, différent sans doute d'autres services publics par ce qu'il a d'intellectuel et de moral, mais soumis cependant, comme tout service public, à des règles édictées par la puissance publique.

Par suite, le problème à résoudre, dans la constitution graduelle des universités, était de concilier cette indépendance et cette sujétion. Pour cela, on a affranchi les universités de toute entrave dans leur vie scientifique ; elles sont maîtresses de leurs programmes, de leur organisation scientifique, sans autre obligation que de pourvoir aux enseignements nécessaires à la collation des grades conférés par l'État. Sous leur vie scientifique et pour l'accroître, on a placé la vie civile la plus large, la mieux assurée, sans autres restrictions, sans autre tutelle que celles qu'imposaient les lois générales du pays et le principe constitutionnel de la responsabilité ministérielle. Telles que la loi les a constituées, les universités françaises ne sont pas des établissements d'utilité publique, indépendants de l'État et subventionnés par lui ; elles sont des organes de l'Etat, mais des organes plus souples qu'autrefois, animés d'une vie propre et trouvant dans leur vie civile des moyens de mieux réaliser leur fonction scientifique.

De ces mêmes principes s'inspirent les règlements qu'on a l'honneur de soumettre au Conseil supérieur.

Composition des Conseils des universités.

Le premier de ces règlements a trait aux conseils des universités.

Ces conseils sont les conseils généraux de 1885 et de 1893. Fallait-il en modifier la composition ? On l'a cru inutile. Institués à titre d'expérience, une expérience de douze années n'y réclame aucune modification. Il est à remarquer

d'ailleurs que, dans le projet de loi de 1890, le Gouvernement et la Commission du Sénat étaient d'accord pour composer légalement les conseils des universités comme le décret de 1885 avait composé les conseils généraux des facultés.

Le conseil général des facultés était présidé par le recteur. Le conseil de l'université aura le recteur pour président. Dans une récente enquête, quelques universités ont demandé que la présidence fût dévolue à un membre du conseil élu par le conseil, et que le recteur, représentant né de l'État, siégeât dans le conseil comme le curateur des universités allemandes. Mais les plus nombreuses ou bien n'ont pas soulevé la question, laissant clairement entendre par là leur préférence pour l'état actuel des choses, ou bien ont formellement demandé le *statu quo*.

Il ne serait pas possible de transférer la présidence du recteur à un autre. Le projet de loi de 1890 la lui attribuait en termes exprès ; le projet de loi de 1896, réduit à dessein aux dispositions les plus simples, n'en parle pas. Mais la question a été soulevée et résolue devant la Commission du Sénat. Un amendement de M. Wallon proposant de mettre à la tête de chaque université un chancelier annuel, pris à tour de rôle parmi les doyens, fut repoussé. Et si le Gouvernement ne s'était trouvé d'accord avec la très grande majorité de la Commission pour maintenir au recteur la présidence du conseil, une disposition spéciale eût été proposée dans la loi pour la lui conserver.

Les raisons qui valaient en 1885, en 1890, en 1893 valent toujours et l'expression qu'en donnait en 1890 le conseil général des facultés de Paris est toujours exacte : « Dans tous les pays, auprès des universités d'État, l'État est et doit être représenté. Fallait-il confier à un fonctionnaire nouveau cette représentation ? La Commission ne l'a point pensé. Le recteur sera le délégué de l'autorité publique auprès de l'université. Le grade d'une des facultés est exigé pour la nomination au rectorat. Le recteur présidant le conseil de l'université, sera un *primus inter pares*. De plus, en sa qualité de chef, dans son ressort académique, des deux ordres d'enseignement secondaire et primaire, il personnifiera la solidarité des trois ordres de l'enseignement national. Il serait chimérique de craindre que la présence et la présidence du recteur pussent porter atteinte à l'indépendance du conseil, laquelle est garantie par l'indépendance de la situation légale, pour ne parler que de celle-là, de chacun de ses membres ».

D'ailleurs, à ces raisons d'ordre supérieur et d'intérêt général, peut-être serait-il possible d'en ajouter d'autres, d'un intérêt plus intime pour les universités elles-mêmes. « Avec le système actuel des professeurs de faculté nommés par l'État, émargeant au budget de l'État et ayant pour supérieur hiérarchique le recteur, il semble que le maintien de la règle, qui donne la présidence du conseil au recteur, s'impose. Confier la présidence du conseil à un membre élu par lui serait créer une source intarissable de conflits entre le président du conseil de l'université et le recteur. Ce serait, d'autre part, rompre l'égalité qui doit exister entre les facultés en faveur de celle à laquelle appartiendrait le président élu, et par là même susciter des rivalités de faculté à faculté. » (Enquête de 1897. — *Conseil de l'Université de Dijon*).

***

A l'avant-dernière session du Conseil supérieur, MM. Pitres et Brouardel ont déposé la proposition suivante :

« Les soussignés, considérant que les facultés mixtes de médecine et de pharmacie ne sont, en réalité, que la juxtaposition dans un même établissement d'une faculté de médecine et d'une école de pharmacie ;

« Que, dans les villes où existent une faculté de médecine et une école de pharmacie séparées l'une de l'autre (Paris, Montpellier, Nancy), chacune de ces institutions comptant trois délégués au conseil de l'université, leurs intérêts y sont défendus par *six représentants*, tandis que dans les villes où se trouvent des facultés mixtes (Bordeaux, Lille, Lyon, Toulouse), l'enseignement de la médecine et de la pharmacie n'est représenté en tout que par *trois délégués* ;

« Que, si les intérêts de la médecine et de la pharmacie sont habituellement

similaires, ils n'en sont pas moins distincts et pourraient même, dans certaines circonstances, être franchement opposés.

« Émettent le vœu que le nombre des délégués des facultés mixtes de médecine et de pharmacie dans les conseils des universités soit porté de trois à cinq (le doyen, membre de droit, et quatre professeurs élus, deux représentant la médecine et deux la pharmacie). »

Appelée à donner son avis sur cette proposition, conformément au règlement du Conseil supérieur, la section permanente n'a pas cru qu'elle dût être adoptée. Elle a estimé que chaque faculté et école était une faculté et une école, quels que fussent d'ailleurs le nombre de ses professeurs et la variété de ses enseignements ; qu'une université étant l'union des facultés, chaque faculté y entrait comme unité, sans coefficients variables ; que par suite elles devaient être représentées au conseil, chacune au même titre, à égalité et non d'après des proportions diverses ; que si dans certaines universités se trouvent côte à côte une faculté de médecine et une école supérieure de pharmacie, les facultés mixtes de médecine et de pharmacie sont, de par la loi, chacune un seul établissement, et qu'admettre d'autres principes pour la représentation des facultés dans le conseil de l'université serait, par la prépondérance numérique de certains éléments, altérer le caractère de ce conseil, qui doit veiller impartialement aux intérêts communs, et gérer au mieux de ces intérêts le patrimoine commun.

Attributions des conseils.

En 1885, alors qu'entre facultés voisines n'était pas encore née la vie commune, on avait donné au conseil général des attributions de nature à la susciter. Mais on n'avait pu faire qu'œuvre incomplète. Établi par décret, le régime de 1885 ne pouvait ce que seule peut la loi. Il avait rapproché les facultés; il ne les avait pas unies. Il en avait fait des groupes ; il n'en avait pas fait des personnes. De ces groupes, la loi de 1893 fit des personnes ; et il en résulta, pour les conseils généraux, de nouvelles et plus importantes attributions, qui furent inscrites, avec les anciennes, dans le décret du 9 août 1893.

Si la loi de 1896 n'avait été qu'un changement de nom, il suffirait aujourd'hui de changer un nom dans le décret de 1893 et d'écrire *conseil de l'université*, là où il est écrit *conseil général des facultés*. Mais la loi a fait plus ; comme on l'a déjà dit, elle a donné, aux conseils des universités, compétence entière en fait de discipline ; elle a assuré aux universités des ressources en rapport avec le nombre de leurs étudiants. Il doit en résulter certains compléments et certains remaniements dans les attributions des conseils.

Ces attributions, le décret de 1893 les a distribuées sur quatre degrés.

Le propre des assemblées est de voter. Mais quand elles ne représentent pas des personnes souveraines, leurs votes n'ont pas tous mêmes effets. Il en est qui emportent exécution par eux-mêmes, quand ils ne sont pas contraires aux lois ; il en est qui ne sont exécutés qu'après approbation de l'autorité supérieure; il en est qui ne sont que des avis donnés à l'autorité qui décide ; il en est enfin qui ne sont que des vœux. Empruntée à deux lois libérales, la loi de 1871 sur l'organisation départementale et la loi de 1884 sur l'organisation communale, cette distribution a pour elle son libéralisme même et une expérience de longue durée déjà. La Commission sénatoriale de 1890 voulait la transporter dans la loi des universités, alors qu'on proposait de faire déterminer, par la loi elle-même, les attributions des conseils des universités. On a pu, en 1893, en faire l'objet d'un décret. Il ne semble pas qu'aujourd'hui il y ait lieu de l'abandonner.

Sous ces quatre chefs, décisions, délibérations, avis et vœux, voici quelles modifications sont proposées :

D'après le texte de 1893, le conseil ne statuait pas sur l'exercice des actions en justice ; il en délibérait seulement, et l'approbation du Ministre était nécessaire. L'exercice des actions en justice se rapportant aux actes d'administration et non aux actes de disposition, il est légitime que le conseil de l'université, qui

statue sur l'administration des biens de l'université, statue aussi sur les actions en justice dont ces biens peuvent être l'occasion ; le recteur étant chargé, comme administrateur, d'intenter toute action possessoire, d'y défendre, d'agir en référé et de faire tous actes conservatoires ou interruptifs des prescriptions.

Le conseil aurait également à statuer sur une chose nouvelle : *l'institution d'œuvres dans l'intérêt des étudiants*. On a vu que c'était là un des objets auxquels les universités peuvent appliquer les ressources à provenir des droits d'études et d'inscription. C'est à dessein que, dans la loi, on s'est servi de l'expression très générale et en apparence très vague : *œuvres dans l'intérêt des étudiants*. On a voulu laisser aux universités toute liberté. Bien des choses nouvelles, bien des choses utiles peuvent être faites sous ce vocable. On a eu l'espoir que les universités auraient là autant d'invention qu'on leur donnait de liberté.

Au second degré, dans les délibérations proprement dites, prendraient place deux attributions nouvelles ; l'une relative à la création des enseignements rétribués sur les fonds de l'université ; l'autre à l'institution des titres scientifiques dont il sera question plus loin.

Enfin, tout un titre nouveau est nécessaire pour déterminer la procédure devant les conseils des universités.

La vie civile des universités.

Envisagées dans leur matière et non plus dans leur forme, les attributions des conseils des universités peuvent se classer sous trois chefs : la vie civile, la vie scientifique et l'action disciplinaire.

La vie civile, avant la vie scientifique, car elle ne vaut pas par elle-même, mais comme moyen de la vie scientifique. Elle résulte de la personnalité civile de l'université. Les personnes morales sont les établissements qui, sous le contrôle de l'Etat et avec son autorisation, peuvent posséder, acquérir, recevoir. Toute personne civile a donc un budget, un régime financier, une comptabilité. Les règles relatives au régime financier et à la comptabilité des universités devront être fixées en Conseil d'Etat, sous forme de règlements d'administration publique. Bien que le Conseil supérieur n'ait pas à en connaître, on a cru devoir joindre, à titre de renseignements, aux décrets qui lui sont soumis, les projets soumis au Conseil d'Etat. De la sorte, il pourra se rendre compte des diverses parties de l'organisation projetée et en saisir les liens.

Sans ressources assurées, la vie civile d'un établissement public serait une capacité virtuelle et vide. Aux corps de facultés, il n'avait été possible de reconnaître, en 1893, comme sources de revenus que les dons et legs, les subventions des départements, des communes, des établissements publics, des établissements d'utilité publique et des particuliers, et quelques subventions de l'Etat pour les dépenses communes de matériel. Toutes ces sources restent ouvertes, et déjà, depuis la promulgation de la loi, le débit s'en est très sensiblement accru dans certaines universités. Mais une source plus abondante sera sans contredit celle qui, à dater du 1er janvier prochain, distribuera aux universités, d'une façon continue et automatique, le produit des droits d'études, des droits d'inscription, des droits de travaux pratiques et des droits de bibliothèque. Jusqu'ici ces droits étaient perçus par le Trésor et venaient en atténuation des dépenses de l'Etat pour les facultés. Ils seront désormais perçus par les universités elles-mêmes et pourront être appliqués aux dépenses d'intérêt général déterminées par la loi.

Il n'est pas inutile d'indiquer ici l'esprit, le mécanisme et les conséquences de la loi.

En versant aux caisses des universités le produit intégral des droits d'études, on a voulu augmenter les ressources mises à leur disposition pour les études, pour les étudiants et pour la science. Ce don vraiment royal, ou plutôt ce don national ne pouvait se faire sans compensation. Aussi le premier verse-

ment en a-t-il été différé jusqu'au 1er janvier 1898, parce qu'à cette date les engagements de l'Etat envers les villes pour constructions, installations, aménagements, devaient être remplis et qu'alors les chapitres des subventions pourraient disparaître du budget. De ce chef, une atténuation d'un million avait été annoncée dès le début. Mais ce n'est pas la seule à laquelle on ait été conduit.

Prenant pour base l'année moyenne, qui se trouvait être en fait l'année 1890, et calculant les effets de la loi sur la suite des exercices à venir et non pas seulement sur celui qui en suivrait immédiatement l'application, on avait évalué à 1.250.000 francs, en chiffres ronds, la ressource nouvelle dont jouiraient les universités et la diminution corrélative de recettes qu'aurait à supporter le Trésor. Mais le règlement des budgets se fait exercice par exercice, et si dans l'avenir les moyennes calculées en 1895 se trouvent un jour réalisées, en fait, au budget de 1898, c'est-à-dire au budget qui doit subir le premier effet de la loi, ce n'est pas 1.250.000 francs, mais 1.900.000 francs qu'il y avait à inscrire en diminution de recettes. C'est en effet une règle financière que les recettes d'un exercice s'évaluent, en prévision, d'après les résultats constatés du pénultième exercice. Or, en 1896, les droits divers qui ne seront plus versés au Trésor, à partir de 1898, ont monté à 1.900.000 francs. La réduction des recettes à prévoir était donc d'égale somme. La compensation d'un million plus haut indiquée ne suffisait plus. En admettant même que les chiffres de 1896 marquent un étiage auquel ne s'élèvera plus le produit des droits d'études, que le nombre des étudiants, un peu moindre déjà en 1897, diminue encore en 1898, la différence était trop grande entre l'année moyenne et l'année réelle pour qu'une compensation complémentaire ne fût pas réclamée. D'ailleurs, en y consentant, on assurait encore aux universités une recette supérieure aux chiffres indiqués dans les travaux préparatoires de la loi.

Quel devait être ce complément de compensation ? Ce n'est pas des traitements du personnel qu'il pouvait venir. Loin d'être excessifs,ces traitements ne sont pas toujours suffisants. D'autre part, il eût été contraire à l'esprit de la loi d'en mettre une partie à la charge des universités. Un des traits essentiels de cette loi, c'est en effet que l'Etat continue de garder en charge les traitements de tous les emplois existant à cette heure, et qu'il continuera de les payer directement, comme auparavant. Restaient les dépenses de matériel, auxquelles, depuis plusieurs années, l'Etat contribue, non plus par des crédits, mais par des subventions.

On lit dans l'exposé des motifs à l'appui du projet de loi de 1895 sur les universités : « Le jour où les universités auront l'emploi d'une partie de leurs produits, il sera légitime de laisser à leur charge une partie des dépenses aujourd'hui payées sur le chapitre VIII (matériel). » De ces dépenses diverses, les travaux pratiques des étudiants ont paru celle qu'il était le plus naturel de mettre à la charge des universités. Elle a un objet très précis. Elle correspond à un droit spécial encaissé par les universités. Le crédit auquel elle donnait lieu jusqu'ici se trouve à peu près égal au produit des droits corrélatifs, soit 400.000 francs. Enfin, la détermination de l'allocation pour travaux pratiques à ouvrir par les universités aux facultés et écoles se fera d'elle-même chaque année, d'après le montant même des droits encaissés de ce chef.

Si les Chambres, auxquelles il est soumis par le projet de budget pour 1898, ratifient ce système, les choses se passeraient désormais ainsi :

Il ne serait plus ouvert aux facultés de subvention spéciale pour les travaux pratiques des étudiants ; il serait mis à la disposition de chacune d'elles pour ces travaux une allocation égale au montant des droits de travaux pratiques versés par ses étudiants à la caisse de l'université.

Pour tout le reste : dépenses de bibliothèque, frais de cours, frais de laboratoires, dépenses des collections, éclairage et chauffage, impressions, dépenses matérielles des examens, entretien des bâtiments, dépenses diverses et imprévues, les subventions de l'Etat, soit aux universités quand il s'agira de dépenses communes. soit aux facultés et écoles, seraient maintenues.

Cette question des travaux pratiques des étudiants ainsi résolue et mise à part, quel emploi les universités pourront-elles faire de leurs autres ressources?

Les dons et legs, les subventions, ont le plus souvent une affectation déterminée, qu'il n'appartient pas aux établissements bénéficiaires de modifier. Mais rien de ce qui intéresse la vie des universités et des facultés n'est soustrait à la libéralité publique et privée. Création de nouveaux enseignements, dotation des laboratoires et des bibliothèques, constructions, aménagements, œuvres au profit des étudiants, tout peut se faire par voie de dons et legs et par voie de subventions.

Aussi large, bien que limité en apparence, est le champ d'application des ressources à provenir de la perception des droits.

D'abord les constructions et les aménagements. Nombre d'universités sont aujourd'hui pourvues de tous leurs organes matériels. D'autres au contraire ont besoin de compléments. Toutes pourront en avoir besoin plus tard, si les exigences de la science ou leur propre développement ne peuvent se contenter des installations actuelles. Elles auront à y pourvoir avec leurs ressources propres, soit sur les excédents de leurs recettes ordinaires, soit au moyen d'emprunts. Déjà des universités sont entrées dans cette voie.

Après les constructions, les bibliothèques. On sait quelle est leur pénurie relative. Il semble légitime d'y appliquer obligatoirement, outre les subventions de l'Etat, le produit des droits de bibliothèque. Ce droit spécial, payé par tout étudiant, doit avoir un emploi special, et cet emploi se trouve déterminé par le nom même du droit dont il s'agit.

Viennent ensuite, d'après l'énumération du texte de la loi, les dépenses des laboratoires et celles des collections, la création de nouveaux enseignements et les œuvres dans l'intérêt des étudiants.

Pour les dépenses des laboratoires, une distinction a paru nécessaire. Il sera toujours loisible à une université de subventionner, sur ses ressources disponibles; tel ou tel laboratoire ; mais, sans préjudice de ces allocations facultatives, serait obligatoire une allocation minima égale au montant des droits de laboratoire dont on propose l'établissement. Ce droit est légitime ; mais il ne l'est que s'il assure aux laboratoires des ressources équivalentes.

Par une innovation qui n'est sans doute pas sans inconvénients, mais dont les avantages possibles sont de beaucoup supérieurs, on propose qu'une fois prélevées, les dépenses de matériel sur les ressources diverses affectées aux travaux pratiques des étudiants et aux laboratoires de recherches et de science appliquée, l'excédent puisse être employé : 1° en rémunération de chefs de travaux, de préparateurs et de garçons ; 2° en indemnités aux maîtres qui, en dehors de leur service réglementaire, auraient dirigé des travaux pratiques ou un laboratoire. Cette disposition, s'il en est fait un bon usage, porte en soi d'heureuses conséquences.

Quant aux nouveaux enseignements, ce seront, suivant les ressources et suivant les cas, des chaires, des cours, des conférences, des emplois d'agrégé, des emplois de chef de travaux, de préparateur, etc. Les chaires seront créées par décret, comme le veut la loi, sur la proposition du conseil de l'université ; les cours, conférences et autres emplois, sur délibération du conseil soumise à l'approbation du Ministre. Les professeurs titulaires devront être nommés dans les formes prévues par les lois ; autrement ils n'auraient ni les droits, ni les privilèges des titulaires ; les chargés de cours, les maîtres de conférences seraient nommés par le recteur, sur la présentation du conseil de l'université.

Enfin, pour ce qui est des œuvres dans l'intérêt des étudiants, on n'essayera pas ici de les définir et de les énumérer, toute définition et toute énumération étant par essence limitation, et la loi s'en étant remise aux universités elles-mêmes du soin d'agir au mieux.

La vie scientifique.

Après la vie civile, la vie scientifique. Elle a pour organes primaires les maîtres de tout ordre. Dans les limites qui résultent de son titre, le maître est maître de son programme. Les temps où, chaque année, le pouvoir central contrôlait, revisait, remaniait, arrêtait les programmes des cours des facultés, sont loin déjà, et ils ne semblent pas près de revenir. Mais un maître n'est pas seul dans une faculté; une faculté n'est pas isolée dans une université. Il importe, « au bien des études et à l'intérêt des étudiants », suivant la formule du décret de 1885, que, dans une faculté, d'abord, puis entre les facultés d'une même université, tous les enseignements soient coordonnés en vue de ce bien et de cet intérêt. Seul le conseil de l'université a compétence pour établir cette coordination. C'est donc lui qui statuera souverainement « sur l'organisation générale des cours, conférences et exercices pratiques proposés pour chaque année scolaire par les facultés et écoles de l'université ».

Une seule obligation réglementaire lui est imposée, celle de comprendre, dans cette organisation générale, ce qui est nécessaire à l'obtention des grades établis par l'Etat. La « collation des grades », comme dit le décret de 1808, est une des fonctions pour lesquelles la puissance publique a créé des facultés. En constituant les facultés en universités, la loi n'a pas supprimé cette fonction, et l'ayant maintenue, elle continue de pourvoir aux organes nécessaires. Mais là n'est pas la limite de la vie scientifique des universités, pas plus que le grade d'Etat n'est la limite de la science. Au delà, en dehors, avec leur ressources propres, avec le concours de l'Etat lui-même, les universités pourront, en toute liberté, pourvoir au reste.

Une des raisons invoquées en faveur de la création des universités était l'existence de rapports chaque jour plus nombreux et plus profonds entre les différentes sciences, l'apparition de sciences nouvelles, naissant indécises aux confins de sciences plus anciennes, d'où la nécessité, pour suivre le mouvement même de la science, d'établir dans l'organisme du haut enseignement non seulement des contacts, mais des anastomoses, par où se feraient une circulation et des échanges.

On pourrait en donner des exemples tirés des mathématiques et des sciences physico-chimiques, de la physique et de la chimie, de celle-ci et de la biologie, de la biologie et des sciences d'ordre social, de l'histoire et du droit, de toutes les sciences positives et de la philosophie. Seul encore, le conseil de l'université a compétence pour établir ces communications de faculté à faculté. C'est donc lui qui statuera souverainement sur « l'organisation et la réglementation des cours, conférences et exercices pratiques communs à plusieurs facultés. »

C'est encore dans l'intérêt de la science qu'on lui remet aussi de statuer sur la réglementation des cours libres.

Enfin c'est toujours dans le même intérêt qu'on propose de lui attribuer, sous réserve de l'approbation ministérielle, le droit d'instituer des « titres d'ordre exclusivement scientifique ».

La question n'est pas nouvelle. Elle se trouvait posée en termes explicites dans l'exposé des motifs présenté au Sénat, le 22 juillet 1890, à l'appui du premier projet de loi sur les universités. « En France, y lisait-on, les grades conférés par les facultés sont des grades d'Etat. Ils ne donnent pas seulement un titre, mais un droit; celui qui les reçoit les reçoit pour en jouir avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés par les lois et règlements. Aussi les épreuves en sont-elles les mêmes devant toutes les facultés. Qu'il y ait là une gêne à la liberté scientifique des universités, nous ne le contestons pas. Mais serait-il possible, à l'heure présente, alors que nous n'avons encore des universités que des espérances et non des certitudes, de changer de fond en comble notre système de grades d'Etat si profondément enraciné dans nos mœurs? D'ailleurs pour le faire, il faudrait remettre en question quelques-uns des principes sur lesquels les lois de 1875 et de 1880 ont établi la liberté de l'enseigne-

ment supérieur. On a en effet astreint les étudiants des facultés libres aux mêmes études, aux mêmes examens, aux mêmes programmes que ceux des facultés de l'Etat. En retour, on leur a garanti des diplômes conférant les mêmes droits. Ce sera aux universités elles-mêmes d'atténuer les effets de cette restriction nécessaire, par une entente vraiment scientifique de l'ensemble de leurs enseignements.

« Pour cela, toute latitude est donnée à leurs conseils. Ils pourront créer des certificats d'études et des diplômes, distincts des grades d'Etat, certificats et diplômes dépourvus de sanction légale, possédant seulement une valeur scientifique, mais qui seront des preuves d'un savoir acquis en pleine liberté d'études et qui vaudront d'autant plus en France, et surtout à l'étranger, que la science sera portée plus haut dans l'université qui les délivrera.»

Depuis lors, on s'est efforcé de mettre plus de science dans les grades, et partant plus de liberté dans les études. Le vieux système s'est assoupli ; les programmes n'ont plus l'impérieuse rigidité de naguère ; l'initiative des maîtres a un plus vaste champ ; celle des étudiants, nulle autrefois, est aujourd'hui possible. Pourtant les grades restent les grades, ils sont des garanties déterminées d'ordre professionnel et, comme tels, ils ne comportent pas l'étude en pleine et absolue liberté. Il faut que le médecin, à qui sont diplôme donnera le droit d'exercer la médecine, justifie de certaines connaissances ; sinon c'est un péril public, et justement les grades ont été institués à un moment où, dans la société française, il y avait beaucoup de ces périls publics et pour les conjurer.

Dans d'autres pays, des garanties sont également exigées pour l'exercice des professions où la science est requise ; mais la preuve du savoir demandé se fait non dans les universités, mais devant des jurys d'Etat, et les universités vaquent, en pleine liberté, à leur tâche scientifique.

Il serait impossible d'introduire et d'acclimater aujourd'hui pareil système en France. La loi y fait obstacle, et des mœurs presque séculaires feraient obstacle au changement de la loi. Dès lors, comme les grades d'Etat ne sont pas toute la science, et comme il importe de ne pas arrêter à leurs limites l'œuvre des universités, le plus simple et le plus efficace paraît bien être d'autoriser les universités à délivrer, en dehors des grades d'Etat, des titres scientifiques, dont elles détermineraient elles-mêmes les conditions et le contenu.

Aussi bien l'idée mise en avant dans l'exposé des motifs de 1890 a cheminé : partie du centre, elle revient aujourd'hui des universités au centre, en un vœu à peu près unanime.

Ce vœu, il y a lieu de l'accueillir, mais en prévenant toute confusion et en établissant, entre les grades d'Etat et les titres universitaires une ligne infranchissable de démarcation.

Les grades conserveront leurs privilèges et leurs droits; les titres universitaires seront d'ordre purement scientifique et ne vaudront que comme preuve scientifique. Ils ne conféreront aucun des droits et privilèges attachés aux grades par les lois et règlements, en aucun cas, ils ne pourront être déclarés équivalents aux grades. Les diplômes seront délivrés, au nom de l'université, par le président du conseil de l'université, et la forme en sera différente de la forme adoptée pour les diplômes délivrés par le Gouvernement.

La procédure devant les conseils.

La dévolution aux conseils d'universités de la juridiction disciplinaire sur les maîtres et sur les étudiants de l'enseignement supérieur public appelait un règlement de procédure. Fallait-il s'en tenir purement et simplement à celui des conseils académiques en le déclarant applicable aux conseils des universités ? On ne l'a pas pensé. Des lacunes, des indécisions y avaient été relevées plus d'une fois, et le mieux a semblé, puisqu'il fallait faire un décret sur l'organisation des conseils des universités, d'y inscrire tout au long un formulaire de procédure à la fois simple et complet.

En cette matière, certaines règles sont d'ordre général, avec les atténuations que comporte le caractère paternel de toute juridiction disciplinaire. A ces règles, on ne propose aucun changement. Les modifications de détail, soumises au Conseil supérieur visent uniquement à mieux assurer la célérité et l'unité de l'action disciplinaire, à en régler nettement la marche, tout en garantissant d'une façon plus précise les droits de la défense.

A l'heure présente, c'est le Ministre qui saisit les conseils académiques. Désormais l'exercice de l'action disciplinaire devant les conseils des universités appartiendrait au recteur.

La disposition est en accord avec la conception même des universités. Elle rend l'action disciplinaire plus rapide, et dans nombre de cas, il faut qu'elle soit rapide ; elle en assure l'unité dans les diverses facultés d'une même université, et il est indispensable que, dans une même université, elle ne varie pas d'une faculté à l'autre.

L'exercice de l'action disciplinaire suppose une information préalable. En principe, c'est le recteur qui en sera chargé, mais il pourra, suivant la règle actuelle, y déléguer un membre du conseil.

Après l'information préalable et si elle aboutit à un envoi devant le conseil, l'instruction.

L'instruction n'est plus un acte de l'autorité administrative ; elle doit être faite par le conseil ou par une commission nommée par lui. La confier au conseil tout entier ne serait pas sans inconvénients, car alors les conclusions de l'information préjugeraient la décision, sans compter les pertes de temps qui en résulteraient, la multiplication inutile des séances et la difficulté de distinguer, au point de vue de la défense, l'instruction de la délibération préalable au jugement.

En conséquence, on propose de confier l'instruction à une commission nommée par le conseil et comprenant au moins un membre de chacune des facultés et écoles de l'université. Il a semblé qu'à cette commission il convenait de donner des pouvoirs d'une durée égale à la durée même des pouvoirs du conseil. Outre l'inconvénient pratique de convoquer le conseil pour élire à chaque affaire disciplinaire une commission spéciale, une commission permanente nommée en quelque sorte *in abstracto*, sans mandat implicite touchant une affaire déterminée, en dehors de toute préoccupation particulière, offre plus de garanties et pour la discipline et pour les inculpés. Elle a en outre ceci d'excellent, — l'exemple de ce qui se passe au Conseil supérieur est là pour le prouver, — qu'elle se fait vite une jurisprudence et qu'il en résulte, dans ses travaux, plus de promptitude et plus d'unité.

C'est à cette commission que les affaires seraient envoyées par le recteur, directement, sans la formalité oiseuse d'un dépôt en séance du conseil.

Le règlement de 1880 sur les conseils académiques dit tout simplement : « En matière disciplinaire, la commission spéciale instruit l'affaire et en fait rapport : » Si ami qu'on puisse être des formules brèves, celle-ci paraîtra sans doute d'une brièveté excessive et même inquiétante : à la prendre à la lettre, elle ne reconnaîtrait pas à l'inculpé le droit d'être entendu dans l'instruction. Or c'est là un droit essentiel. Il convient de l'inscrire dans le règlement : « Les parties doivent toujours être appelées par la commission et entendues, si elles se présentent. »

Après l'instruction et quelles qu'en soient les conclusions, la délibération en conseil. Entre les deux, la citation à comparaître. Elle serait adressée par le recteur, sous pli recommandé, trois jours au moins avant la séance du conseil. Elle aviserait l'intéressé du jour et de l'heure fixés pour le jugement, lui ferait connaître qu'il a le droit de se défendre, soit de vive voix, soit par mémoire écrit, et, dans les cas prévus par la loi, qu'il peut se faire assister d'un défenseur. Enfin elle l'informerait que le rapport de la commission et les pièces du dossier seront à sa disposition, au secrétariat du conseil, un jour franc avant le jour de la séance.

Pour la tenue de cette séance, rien d'essentiel à modifier dans le règlement des conseils académiques. On croit devoir simplement ajouter, qu'en cas d'absence de la partie et en cas de production par elle d'un mémoire écrit, lecture de ce mémoire devra être faite après la lecture du rapport de la commission. On ajoute aussi, ce qui peut-être allait de soi, qu'après délibération, le conseil peut toujours ordonner un supplément d'instruction.

Régime scolaire des étudiants.

Le dernier règlement sur le régime scolaire et disciplinaire des étudiants date de 1883. Depuis longtemps déjà, on y a signalé des lacunes et des imperfections. On l'eût corrigé plus tôt si l'approche de la création des universités n'avait fait différer un travail, qu'après cette création il eût fallu recommencer.

Tout règlement d'ordre scolaire doit contenir une définition de l'étudiant. Le règlement de 1883 définit l'étudiant, par l'inscription soit en vue des études, soit en vue de l'examen. Est étudiant quiconque est inscrit sur les registres d'une faculté, tant que son inscription n'est pas périmée, ou tant qu'il n'a pas demandé sa radiation. Une telle définition convient sans doute *au seul défini ;* mais elle ne comprend pas *tout le défini*. Il est en fait d'autres étudiants que ceux-là ; et ils sont nombreux, surtout dans les facultés des lettres et des sciences, ceux qui ne sont pas ou ne sont plus astreints à la formalité trimestrielle de l'inscription. On ne peut pourtant pas les laisser hors du cadre ; il faut les constituer juridiquement à l'état d'étudiant et les soumettre ainsi à la juridiction de l'université.

On propose de définir l'étudiant *génériquement* par l'immatriculation, *spécifiquement* par l'inscription en vue d'un grade déterminé.

En conséquence, il serait tenu, dans toute faculté ou école de chaque université, un registre d'immatriculation. Sur ce registre seraient portés, chaque année, sous des numéros distincts, l'état civil et l'état scolaire de chaque étudiant. L'inscription sur ce registre se ferait d'office pour tout étudiant prenant dans l'année inscription en vue d'un grade déterminé ; pour les autres, elle aurait lieu sur la production des pièces prévues au projet de règlement. De la sorte, il n'y aurait plus comme aujourd'hui des étudiants de droit et des étudiants de fait ; mais tous auraient un état universitaire authentique.

Comme conséquence, en principe, nul ne serait admis aux travaux d'une faculté ou école, que les étudiants portés sur le registre d'immatriculation de cette faculté ou école.

En principe, mais avec des exceptions nécessaires.

Tout d'abord, l'étudiant immatriculé ou inscrit dans une faculté ou école, pourrait se faire immatriculer ou inscrire dans une autre faculté ou école de la même université, sur le vu d'un certificat constatant son immatriculation ou son inscription antérieure, et sans avoir à produire de nouveau celles des pièces réglementaires déjà déposées par lui.

En second lieu, ne seraient pas astreints à l'immatriculation, ni par suite assimilés juridiquement aux étudiants, les savants, professeurs et docteurs français et étrangers admis par le doyen, sur la proposition des professeurs, dans les conférences ou dans les laboratoires des facultés.

Enfin, ceux des cours qu'une décision spéciale du conseil de la faculté n'aurait pas réservés aux seuls étudiants resteraient, comme par le passé, ouverts aux personnes désireuses de les suivre.

La question des cours fermés et des cours publics n'est pas en cause ici. Ce ne serait pas d'ailleurs par voie de règlement général qu'il conviendrait de la résoudre. En cette matière, comme en beaucoup d'autres, la liberté doit être entière, et il n'est plus à craindre aujourd'hui qu'avec leurs étudiants, avec leurs mœurs nouvelles, les universités se transforment en athénées. Celles qui laissent ouverts certains de leurs cours ne font pour cela aucun sacrifice à la

mode ou à la frivolité, et si le public y vient, c'est qu'il est désireux d'un enseignement solide, profond et vraiment scientifique. Ce qui est en cause, dans un règlement comme celui-ci, c'est le bon ordre et, avec le bon ordre, la dignité même de l'enseignement supérieur. Plus d'une circonstance a montré que le public anonyme devenait volontiers un public tapageur. Depuis les origines, tous les règlements ont pris leurs précautions contre lui, mais avec un luxe de formalités qui souvent les ont rendues vaines ou tardives. Par exemple, en cas de désordre, pour qu'il soit exigé des cartes à l'entrée, il faut que le conseil de la faculté se réunisse, qu'il délibère, qu'il décide, qu'avis de sa décision soit donné aux auditeurs, qu'on fabrique des cartes et qu'on les distribue. Pendant ce temps, le désordre continue ou le cours cesse.

On propose de simplifier toutes ces formalités et d'autres encore, et de donner aux doyens, chargés de la police et responsables de l'ordre, plus d'initiative et plus d'autorité. Outre leurs étudiants, les facultés auraient, comme aujourd'hui dans leurs cours non fermés, des auditeurs. A chaque auditeur, sur sa demande écrite, sur la déclaration de son nom, de sa profession, de son domicile et sur l'indication des cours qu'il se propose de suivre, une carte d'admission serait délivrée gratuitement. En fait, le plus souvent, ces cartes seraient de nul usage, mais aussitôt que le doyen jugerait nécessaire de les faire présenter, elles deviendraient des garanties de bon ordre, parce qu'elles seraient des preuves d'identité.

Tel est l'objet du titre II du projet de décret sur le régime scolaire et disciplinaire des universités. Les dispositions en paraissent assez claires pour qu'il soit inutile de les commenter ici.

Dans le titre Ier *« de l'immatriculation et des inscriptions »*, entre beaucoup de prescriptions anciennes, conservées et reproduites, on croit devoir signaler au Conseil quelques dispositions nouvelles.

D'abord en ce qui concerne le registre d'inscription. Aujourd'hui les dates auxquelles il est ouvert et clos sont fixées par le recteur, suivant un règlement préparé par chaque faculté. Il importe que, dans une même université, d'une faculté à l'autre, surtout avec le droit reconnu à l'étudiant de se faire inscrire simultanément dans plusieurs facultés, il n'y ait pas de trop grands écarts dans les dates adoptées. Ce serait donc le conseil de l'université, et non plus chaque faculté, qui arrêterait le règlement, mais comme il importe aussi de ne pas laisser ouvrir de trop faciles refuges au voisinage des universités qui se montreraient soucieuses de réunir leurs étudiants dès le début de l'année scolaire, ces règlements seraient soumis à l'approbation du Ministre.

Nul ne peut prendre aujourd'hui la première inscription, passé le 15 janvier. Qu'il soit nécessaire d'accorder un délai, après clôture du registre, à certaines catégories d'étudiants, personne n'y contredit (voir l'article 9 du projet de décret). Mais que ce délai puisse être, avec la fiction d'une inscription rétroactive, porté jusqu'au milieu du premier semestre de l'année scolaire, personne n'y souscrit plus. Les sessions des baccalauréats de l'enseignement secondaire sont toujours terminées avant le 30 novembre. En fixant au 1er décembre la date après laquelle la première inscription ne pourra plus être prise, on agira pour le bien des études et aussi pour le bien des étudiants.

C'est encore le bien des études et des étudiants, et peut-être quelque chose de plus, qu'on se propose dans l'article 18 du projet. L'étudiant français est peu voyageur, du moins au cours de ses études. Sa faculté choisie, il s'y attache et n'en change guère, sauf les passages de province à Paris, pour des raisons tirées de ses études. L'organisation d'universités rivales, n'ayant pas toutes mêmes enseignements, offrant des ressources diverses, provoquera peut-être un mouvement de va-et-vient dans la jeunesse universitaire. Il faut le souhaiter.

Mais il faut souhaiter surtout que l'étudiant français, quand ses moyens le lui permettent, passe un quartier ou deux de sa scolarité dans les écoles étrangères. Jusqu'en ces dernières années, il n'y avait à étudier au dehors que les candidats aux concours des langues vivantes et quelques étudiants d'élite. Si

certaines habitudes nationales, heureusement en voie de se modifier, en étaient cause, il faut bien reconnaître que les règlements scolaires ne facilitaient guère l'exode et le retour. Une année à Berlin, à Leipzig ou à Oxford ne pouvait compter dans la scolarité. Tout séjour à l'étranger, eût-il été le plus studieux, le plus fructueux, y faisait vide et reculait d'autant les examens.

Désormais, il n'en serait plus ainsi ; nos universités détermineraient elles-mêmes le temps que leurs étudiants pourraient valablement, sans interruption de leur scolarité et sans retard de leurs examens, passer près d'une université étrangère. On objectera sans doute que l'enseignement de ces universités ne coïncidant pas avec celui de nos facultés l'étudiant, pendant son absence, n'aura pas exactement étudié les mêmes matières que ses camarades. Qu'importe, s'il a profité et si, le jour de l'examen, il fait sa preuve tout comme un autre. Le profit ne sera pas pour lui seulement.

Tarif des droits à percevoir.

La loi du 10 juillet 1896 dispose qu'à dater du 1er janvier 1898, il sera fait recette, au budget de chaque université, des droits d'études, d'inscription, de bibliothèque et de travaux pratiques acquittés par les étudiants ; les droits d'examen, de certificat, de diplôme et de visa continuant d'être perçus au profit du Trésor. Conformément à la règle générale posée par la loi de 1854, confirmée par la loi de 1880, le tarif des droits à percevoir dans les établissements d'enseignement supérieur chargés de la collation des grades est fixé par des règlements rendus en Conseil d'Etat, après avis du Conseil supérieur de l'Instruction publique. Le changement survenu dans l'attribution d'une partie des droits universitaires n'a pas changé la règle suivant laquelle ils doivent être déterminés.

Il a paru que l'application de la loi du 10 juillet 1896 et les modifications proposées aujourd'hui au régime scolaire des étudiants appelaient quelques retouches et quelques additions dans les tarifs des droits à percevoir par les universités.

Tout étudiant sera désormais soumis à l'immatriculation. Corrélativement, un droit d'immatriculation serait imposé en principe à tout étudiant. Ce droit n'est pas nouveau dans nos règlements fiscaux ; le décret du 22 août 1854 l'avait établi pour certaines études où les inscriptions proprement dites ne sont pas exigées ; d'autre part, il est bien un de ces *droits d'études* qu'a prévus, en dehors des droits d'inscription, de bibliothèque et de travaux pratiques, la loi du 10 juillet 1896. Quant à sa raison d'être, elle n'est pas tout entière dans le désir d'augmenter un peu les ressources des universités : elle est avant tout une raison de justice et de dignité. Les universités qui l'ont demandé tiennent en effet pour mauvais que, dans une même université, il y ait, suivant les ordres d'études, des étudiants de deux sortes, les payants et les gratuits, et même deux ordres de facultés, les pauvres et les riches. Elles estiment que, sauf les dispenses légales et réglementaires, tout étudiant doit contribuer aux dépenses communes, au moins pour un denier.

Ce denier serait de 20 francs par an. Mais comme il serait mauvais, si faible qu'il soit, d'en faire une taxe de superposition, ne le payeraient pas les étudiants astreints aux droits d'inscription.

Dans l'université, la bibliothèque universitaire est un service commun. Y sont admis et en profitent tous les étudiants indistinctement. Jusqu'ici, seuls les étudiants payant inscription, payaient le droit de bibliothèque. Il est juste que tous le payent également, alors surtout que le produit en sera totalement appliqué à la bibliothèque.

Rien de changé au droit d'inscription. Il demeurerait fixé à 30 francs par trimestre.

Quelques modifications et compléments sont proposés aux droits de travaux

pratiques. Dans les facultés de médecine, ils varient actuellement, suivant l'année d'études, 60 fr. en première année, 40 fr. en seconde 40 fr. en troisième, 20 fr. en quatrième. Ils seraient désormais de 15 francs par trimestre, uniformément. D'une année à l'autre, les dépenses matérielles des travaux pratiques sont à peu près égales, et puisque désormais l'État ne doit plus allouer de subvention aux facultés pour ce service, il importe d'en assurer le bon fonctionnement, fût-ce par un léger relèvement des tarifs.

Dans les facultés des sciences, étaient seuls astreints à un droit de travaux pratiques les étudiants de l'année préparatoire au certificat des sciences physiques, chimiques et naturelles. Les étudiants de licence n'en payaient pas, et cependant, dans nul ordre d'études, les travaux pratiques ne sont plus nécessaires. Il y sera pourvu par un droit trimestriel, variant de 10 francs à 25 francs par trimestre, suivant la nature même des travaux pratiques et les dépenses qu'ils entraînent. Dans ces limites, la quotité du droit serait fixée, pour chaque certificat d'études supérieures, assorti de travaux pratiques, par le conseil de la faculté.

Un droit nouveau qui, dans plus d'un cas, ne fera que régulariser des perceptions irrégulières, signalées par l'inspection des finances, sera exigé des étudiants admis dans les laboratoires de recherches et de science appliquée. De ces laboratoires, il en existe et il peut en exister dans les facultés des sciences, dans les facultés de médecine et dans les écoles de pharmacie. Les dépenses y sont considérables, car il s'agit surtout d'essais, de tentatives et d'applications. Si, dans l'intérêt commun, l'État, doit largement contribuer aux recherches savantes, il est légitime que ceux qui viennent s'initier aux méthodes, s'essayer à la découverte et se former aux applications, contribuent, eux aussi, pour une part aux dépenses de leur apprentissage. Le droit qu'ils auraient à payer et dont le produit irait tout entier aux laboratoires, varierait de 50 à 150 francs par trimestre, selon les laboratoires, suivant décision du conseil de la faculté.

Régime disciplinaire des étudiants.

Venons maintenant à la discipline des étudiants.

Là, tout était à refaire dans le décret de 1883. On avait dû alors, pour des raisons légales, admettre d'abord deux juridictions, celle des facultés, transférée en 1885 aux conseils généraux des facultés, et celle des conseils académiques; puis deux catégories de délits, ceux de l'intérieur et ceux de l'extérieur; enfin deux échelles de peines, celles que pouvait prononcer la faculté, et celles dont seul le conseil académique avait droit de disposer. Cette discipline en partie double, ou plutôt ce partage de la discipline, n'était pas une bonne discipline. Depuis longtemps déjà, de toutes parts, un remaniement du décret de 1883 était demandé; depuis plusieurs années il était à l'étude. Pour le permettre, il fallait que la loi eût fait passer aux conseils des universités la compétence autrefois attribuée aux conseils académiques.

Une fois faite cette dévolution, le champ devenait libre, entièrement libre. Il est à remarquer, en effet, qu'à part la simple mention de la majorité des deux tiers requise quand il s'agit de l'exclusion à toujours d'un étudiant de toutes les facultés et écoles, publiques et libres, — loi du 27 février 1880, article 7, — les lois sont muettes sur la discipline des étudiants et que cette matière a toujours été réglée par voie réglementaire. L'article 60 du décret du 15 mars 1808 est ainsi conçu : « Le Grand Maître donnera aux différentes écoles les règlements de discipline qui seront discutés par le conseil de l'université. » Dans ce texte est l'origine du pouvoir réglementaire du Ministre, et depuis lors, elle n'a été ni modifiée ni contestée.

Les questions à résoudre se rapportent à quatre chefs : 1° définition juridique de l'étudiant ; 2° détermination des fautes et des délits ; 3° détermination des peines; 4° détermination des appels.

Le décret de 1883 définit l'étudiant par l'inscription, tantôt par l'inscription en vue des études, tantôt par l'inscription en vue d'un examen : « Est considéré comme étudiant, au point de vue de la compétence des juridictions disciplinaires, celui qui, régulièrement inscrit sur le registre d'une faculté ou école de l'Etat, n'a pas, soit terminé ses études, soit demandé sa radiation. — Est également justiciable des juridictions disciplinaires tout étudiant libre qui, à l'occasion ou au cours d'un examen, se rend coupable d'une des fautes prévues par le présent règlement. » Un premier défaut de cette définition était, on l'a déjà vu, de laisser en dehors de nombreuses catégories d'étudiants ; un autre, non moins grave, était de permettre à l'étudiant de se soustraire à la juridiction en se faisant rayer des registres de la faculté. L'étudiant conserve les droits, nés de son inscription, pendant un temps déterminé. Corrélativement, pendant ce même temps, l'université doit conserver ses droits sur lui. Un indigne pourrait, par une radiation volontaire, échapper aux conséquences de son indignité. Il faut que l'université ait pouvoir de l'atteindre.

L'étudiant sera donc défini juridiquement par son immatriculation ou par son inscription, et sa qualité maintenue tant que vaudra son immatriculation ou son inscription : « Relèvent de la juridiction du conseil de l'université : 1° les étudiants immatriculés ou inscrits sur le registre d'une faculté ou école d'enseignement supérieur de l'Etat, tant que leur immatriculation est valable ou que leurs inscriptions ne sont pas périmées. »

Dans cette définition ne sont pas compris les étudiants des facultés libres. Ils prennent sans doute inscription dans ces établissements, mais ils ne sont pas pour cela justiciables de l'université. Ils le deviennent seulement le jour où ils font acte scolaire devant elle, et pour cet acte seulement. Le reste de leur vie d'étudiant ne la regarde pas. La loi leur fait obligation de subir devant une faculté de l'Etat les examens en vue des grades. Avant l'examen, ils étaient étudiants libres ; ils le redeviennent après l'examen. Mais, dans l'intervalle, accomplissant un acte scolaire devant une faculté de l'État, ils sont, par cet acte et pour cet acte, étudiants de cette faculté et comme tels soumis à la juridiction du conseil « pour toute faute commise au cours ou à l'occasion de l'examen ». Tel est aussi le cas pour les candidats aux baccalauréats de l'enseignement secondaire. Il y a donc lieu de compléter la définition précédente, comme l'avait partiellement fait le décret de 1883 : Relèvent aussi de la juridiction du conseil de l'université « les candidats aux grades et titres de l'enseignement supérieur, ainsi que les candidats aux baccalauréats de l'enseignement secondaire, pour toute faute commise au cours ou à l'occasion d'un examen ».

***

En second lieu, les délits et les fautes. Convient-il d'en dresser une liste limitative, et en regard de chaque délit et de chaque faute, d'inscrire les peines à appliquer ? — En vertu du vieil adage *nulla pœna sine lege*, dans l'enquête ouverte sur ces questions spéciales auprès des professeurs de droit criminel de toutes les universités, quelques-uns l'ont pensé, mais en fort petit nombre. La plupart ont été d'avis contraire. Un code de discipline n'est pas un code pénal. Outre qu'en cette matière, procéder par énumération serait périlleux, car toute énumération est incomplète et toute lacune court risque de laisser, à un jour donné, la discipline impuissante, la juridiction disciplinaire ressemble plus à celle d'un père qu'à celle d'un juge. Elle ne constate pas simplement d'après un tableau de prévisions ; elle apprécie, et dans son appréciation entrent mille éléments variables qu'il serait impossible de prévoir, de doser et de classer à l'avance. Il suffit donc de l'armer du pouvoir et d'avoir confiance en elle pour l'usage à en faire. D'ailleurs, dans les cas les plus graves, l'appel à d'autres juges est là.

Allant jusqu'au bout de cette idée, on propose, au lieu d'une longue nomenclature, une formule simple et compréhensive, à deux compartiments seulement : dans l'un, les infractions aux dispositions des règlements scolaires ;

dans l'autre, les faits criminels ou délictueux et les fautes contre la discipline ou l'ordre scolaire, sans distinction d'espèces, laissant aux conseils le soin de dire, d'après les faits, d'après les circonstances : là il y a faute, là il n'y a pas faute ; cette faute mérite cette peine ; cette autre faute mérite cette autre peine.

***

Il en est autrement des peines. Il importe que chacune soit nettement définie et que l'ensemble en soit rigoureusement gradué.

Elles sont aujourd'hui au nombre de six, ainsi distribuées :

1° La réprimande devant le conseil général des facultés, et parallèlement, au même degré, la réprimande devant le conseil académique ;

2° L'exclusion de la faculté ou école pour un temps qui n'excèdera pas deux années ;

3° La privation du droit de prendre des inscriptions et de subir des examens dans toutes les facultés ou écoles pendant un temps qui ne peut dépasser deux années ou, si toutes les inscriptions ont été prises, l'ajournement de six mois à deux ans pour les épreuves qui restent à subir ;

4° L'exclusion à toujours de la faculté ou école ;

5° L'exclusion de toutes les facultés ou écoles de la République pour une période qui n'excèdera pas deux ans ;

6° L'exclusion à toujours de toutes les facultés ou écoles de la République. (Décret du 30 juillet 1883).

En outre, le même décret prévoit, pour certaines infractions aux règlements scolaires, la perte d'une, de deux et même de quatre inscriptions (art. 4, 6, 15).

On propose tout d'abord de biffer cette dernière peine. Elle est très grave, pour les infractions auxquelles elle est attachée. La perte de quatre inscriptions, c'est la perte d'une année de scolarité, c'est-à-dire un retard d'un an dans la carrière. Limitée à une inscription, c'est encore, dans nombre de cas, un effet de même étendue, de même gravité, puisque le droit aux examens successifs en vue d'un grade est déterminé par des groupes fixes d'inscriptions et que l'inscription enlevée ne peut être rendue. De plus, elle a ceci de mauvais qu'elle frappe l'étudiant dans son acquis et le force à reculer, au lieu de l'empêcher d'avancer. Enfin, à moins de décider que les droits correspondant aux inscriptions perdues seront remboursés, elle constitue une amende pécuniaire. Mieux vaut, pour la sanction de la paresse ou de l'absence voulue, le refus d'inscription prévue à l'article 16 du règlement sur la scolarité, avec possibilité de recouvrement en cas d'amendement et de réparation.

Le libellé et la classification des peines, au décret de 1883, provoquent plus d'une observation. L'exclusion entraîne-t-elle l'interdiction du droit de prendre des inscriptions et de subir des examens, et cette interdiction entraîne-t-elle l'incapacité d'assister aux cours et exercices des facultés ? En second lieu, la privation du droit de prendre des inscriptions et de subir des examens dans toutes les facultés et écoles pendant deux ans, inscrite sous le n° 3, n'est-elle pas une pénalité autrement grave que l'exclusion perpétuelle d'une faculté déterminée, inscrite sous le n° 4 ? La première n'est-elle pas en effet une perte absolue de deux années et un retard égal dans la carrière de l'étudiant, alors que la seconde peut n'être qu'un changement de résidence, importun sans doute, fâcheux même, mais sans effets réels sur la scolarité de l'étudiant, sur sa carrière ? L'exclusion de toutes les facultés ou écoles de la République pour une période de deux années, inscrite sous le n° 5, est-elle donc vraiment une peine supérieure de deux degrés à la privation du droit de prendre des inscriptions et de subir des examens pendant la même durée, inscrite sous le n° 3 ?

Il y avait donc quelque chose à changer dans la nomenclature et dans la classification de 1883, et, avant tout, à définir les effets de l'exclusion. L'interdiction de prendre des inscriptions et de subir des examens est chose claire et précise : c'est l'incapacité d'accomplir deux des actes essentiels de la vie scolaire ; mais ces deux-là seulement. Elle laisse intact le droit d'assister aux

cours, aux conférences et aux exercices pratiques. L'exclusion est quelque chose de plus ; elle est l'interdiction de tous les actes de la vie scolaire, en un mot le rejet de l'étudiant. — Il fallait ensuite mieux graduer les peines et mieux les classer. La nomenclature et la distribution qu'on en propose combinent l'étendue et la durée des interdictions et des exclusions de façon à répondre à la variété des cas possibles et à mettre entre les extrêmes le plus possible d'intermédiaires.

Au premier degré, la réprimande : puis :

2° L'interdiction de prendre des inscriptions et de subir des examens dans la faculté ou école pendant un an au plus ;

3° L'exclusion de la faculté ou école pendant un an au plus ;

4° L'exclusion de l'université pendant deux ans au plus ;

5° L'exclusion à toujours de l'université, et en outre, s'il y a lieu, l'exclusion temporaire de toutes les facultés et écoles, prévue au paragraphe 7 ci-après ;

6° L'interdiction de subir un ou plusieurs examens déterminés devant aucune faculté ou école pendant deux ans au plus ;

7° L'exclusion de toutes les facultés et écoles d'enseignement supérieur, publiques et libres, pendant deux ans au plus ;

8° L'exclusion à toujours de toutes les facultés et écoles d'enseignement supérieur, publiques et libres.

***

Reste la question des appels.

La juridiction d'appel a été désignée par la loi : c'est et ce ne pouvait être que le Conseil supérieur de l'Instruction publique. Mais, sur l'étendue du droit d'appel la loi est muette ou inexplicite, et c'est jusqu'ici le pouvoir réglementaire qui l'a déterminée, d'abord avec quelques indécisions et quelque empirisme, puis peu à peu d'une façon plus précise et plus doctrinale. Ce qui se dégage de tous les règlements disciplinaires, depuis ceux de 1820 jusqu'à ceux de 1883, c'est la limitation du droit d'appel de l'étudiant, et cela s'explique et s'impose par la nature même de certaines des peines qu'il peut encourir ; c'est aussi la tendance à placer le droit d'appel en regard de toutes les peines qui portent au delà du territoire de la première juridiction. On vient de le voir. Une université peut exclure un étudiant soit d'une de ses écoles, soit de toutes, mais elle peut l'exclure aussi à temps ou à toujours de toutes les facultés et écoles d'enseignement supérieur de la République. Dans le premier cas, au prix d'un changement de résidence, l'étudiant peut continuer ses études ; dans le second, son droit à les poursuivre est suspendu ou supprimé. Il y a là vraiment une peine, au sens juridique du mot. Or, s'il est conforme à l'idée de discipline de laisser chaque université maîtresse de sa discipline, il est exigé par l'idée de justice qu'il puisse y avoir recours, toutes les fois qu'il y a suspension et privation d'un droit.

Là serait la démarcation : pas d'appel pour les sentences dont l'effet ne dépasserait pas l'enceinte de l'université ; appel, au contraire, pour toutes celles qui porteraient au delà.

***

Avec ces règlements, avec la loi dont ils sont la suite et le complément, les universités vont se trouver en état, pour une période assez longue, de pourvoir à leur destinée. Assurément cette organisation n'est ni parfaite, ni définitive. Il a fallu tenir compte de l'histoire et des lois, des circonstances et des hommes. Mais, telle qu'elle est, elle aura valu quelque chose si, par les progrès qu'elle consacre, par ceux qu'elle va rendre possibles, elle en assure plus tard de plus considérables.

Ces progrès à venir, c'est des universités elles-mêmes et d'elles seules qu'ils peuvent venir. On n'a pas à leur tracer de programme. Elles savent de quel esprit elles sont nées, puisque c'est des facultés dont elles sont composées qu'a soufflé cet esprit. Elles savent qu'en leur remettant des instruments d'initiative et des moyens d'action, la loi attend d'elles initiative et action, et

qu'elles seraient mal venues à l'accuser un jour, si de ces instruments, de ces moyens, elles n'avaient pas fait tout usage légitime. Elles savent que de leurs conseils, doit être banni l'esprit de particularisme entre facultés, et que des biens dont la disposition leur est donnée pour l'intérêt commun, elles doivent connaître non les sources, mais l'emploi. Elles savent que leur fonction est la science dans le sens le plus large, la science dans le passé, la science pour l'avenir, et que, s'il leur faut maintenir intact le dépôt de la culture classique, il leur faut également s'ouvrir à toute science nouvelle qui peut être pour la France, dans la concurrence des peuples, une force et une défense. Elles savent enfin qu'autour d'elles villes et régions attendent d'elles des services plus particuliers, un renom, un honneur.

On a confiance qu'elles seront ce qu'on a voulu qu'elles fussent : des foyers d'indépendance, des ateliers de science, des écoles de patriotisme.

Le Directeur de l'Enseignement supérieur,
L. Liard,
de l'Institut.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

ALLEMAGNE

L'économie politique et les facultés de droit. On sait quelles discussions ont été soulevées en France, — la Revue y est revenue bien souvent, — sur l'enseignement de l'économie politique, que les uns voulaient réserver aux facultés des lettres, que les autres réclamaient pour les facultés de droit. En Allemagne, où l'économie politique ressortissait surtout jusqu'ici à la faculté de philosophie, il semble qu'on soit assez disposé, en certains milieux, à la transporter dans l'enseignement juridique. Le ministre prussien Bosse disait récemment à la Chambre des Députés que cela ne lui déplairait nullement. Et les journaux qui ont examiné la question — entre autres la *National Zeitung* — nous apprennent que certaines Universités ne contrediraient pas le docteur Bosse. Nous reviendrons prochainement sur la question, en nous demandant s'il n'y a pas lieu — à la différence de ceux qui se prononcent pour une solution exclusive — de faire étudier tout à la fois les doctrines qui relèvent de l'économie politique par des philosophes et par des juristes. Qu'importe le maître, si du point de vue dont il part, il arrive à découvrir quelque parcelle de vérité ?

ANGLETERRE

Les femmes et Cambridge. Le Sénat académique de Cambridge a refusé aux femmes le droit de prendre leurs degrés universitaires. On dit que les deux partis en présence ont fait tous leurs efforts pour faire triompher leur opinion respective. Mais les antiféministes l'ont emporté par 1.713 voix contre 662. La jeunesse universitaire était hostile, en majorité, à l'admission des femmes aux examens. Les journaux racontent que les étudiants de Cambridge ont chanté et dansé, que les professeurs eux-mêmes ne prenaient pas, à l'allégresse générale, une part moindre que leurs élèves. Ils vont même jusqu'à dire qu'une souscription avait été ouverte au Caius College, dont le produit — 1.250 francs — avait été partagé en deux parties égales, l'une consacrée à des feux d'artifice, si les avocats des hommes étaient vainqueurs; l'autre à l'achat d'œufs pourris destinés à servir de projectiles contre les avocats des femmes, s'ils l'eussent emporté. Malgré l'autorité des *Débats*, tout cela nous paraît peu vraisemblable de la part des compatriotes de Stuart Mill et nous ne rappelons ce qui s'est dit en France, que pour donner à nos amis d'Angleterre, et en particulier de Cambridge, l'occasion de le démentir, en nous fournissant le moyen de réfuter une information qui a été acceptée comme exacte dans notre pays.

ILE MAURICE

Le français à l'île Maurice. — La *Croix du dimanche et Annales de l'Union catholique*, de l'île Maurice, qui est rédigée en français et qui

suit avec intérêt tout ce qui se fait en notre pays, — autrefois le sien — signale la proposition d'un membre du Collège Royal, qui demande la nomination d'un comité chargé d'entendre les pères de famille et les professeurs, pour décider ensuite s'il y a lieu de procéder à la révision des programmes d'études. Ils sont, dit-il, difficiles, compliqués et au-dessus des facultés intellectuelles des jeunes élèves. Il est à notre connaissance personelle, dit la *Planters Gazette*, citée par la *Croix*, qu'un enfant de douze ans, élève d'une école affiliée (au Royal Collège), avait à apprendre *quatorze leçons*, et à faire au moins *douze* devoirs. Les leçons, très longues toutes, étaient le plus souvent apprises dans des textes parfaitement étrangers à l'élève, c'est-à-dire qu'il ne comprenait pas un traître mot de ce dont on lui « bourrait » la mémoire, au détriment de sa santé et de sa jeune intelligence. Et le *Mauritius Times* semble bien faire supposer qu'il s'agit, comme au Canada, d'une lutte entre les deux langues (1) :« M. Messervy prétend, écrit-il, que notre programme est moins lourd que celui qui est suivi dans les universités d'Angleterre. La bonne plaisanterie ! et que fait-on de la difficulté qu'ont nos enfants à s'assimiler toutes les parties de cet indigeste programme, dans une langue qui leur est étrangère? Qu'on dise donc à ces scholars d'Oxford ou de Cambridge d'apprendre le quart des sciences et des lettres qu'on leur enseigne, en employant la langue française comme véhicule, et on se rendra compte du peu de progrès qu'ils feront ! »

FRANCE

Associations d'étudiants

Dijon. — L'Association (2) a obtenu des réductions au théâtre et aux différents concerts, elle en a obtenu des commerçants de Dijon. Au siège social, les membres trouvent tout ce qui est nécessaire pour occuper agréablement leurs loisirs ; un piano, un billard, des journaux et des revues. La Bibliothèque, à laquelle on consacre chaque année une somme plus importante, s'accroît rapidement, grâce aux dons du Ministère de l'Instruction publique et des membres honoraires ; elle acquiert ainsi des ouvrages de fond, tandis qu'un abonnement à un cabinet de lecture fournit des livres moins sérieux. Entre les étudiants de la faculté de droit, des conférences de discussion ont été organisées, dont la séance de rentrée s'est faite en présence des professeurs. Ceux-ci ont également assisté au début de la troupe théâtrale et de l'orchestre.

Grâce à une subvention importante du Conseil général, elle a pu créer une section de photographie et une section de sports athlétiques, qui permet à ses membres de se livrer entre eux et à peu de frais, aux exercices salutaires de l'escrime, de la course, du tennis et du football. Elle a fondé une section philanthropique, destinée à intéresser les étudiants au sort des deshérités de la fortune et à les guider dans l'accomplissement du plus délicat et du plus impérieux des devoirs, celui de faire la charité. Enfin elle

(1) M. Roger Debury (*Un pays de célibataires et de fils uniques*), dans un fort beau chapitre sur la religion de la patrie écrit : « Même lorsqu'il s'agit de la « terre sacrée », nous ne sommes plus irrédentistes : à plus forte raison ignorons-nous le Canada français, l'*île Maurice*, les îles anglo-normandes, les vallées françaises d'Italie, etc. »

(2) Discours de M. Reutenauer, président de l'Association (*Bulletin de la Société des amis de l'Université*, IV, 1).

se propose d'organiser, soit à Dijon, soit au dehors, quelques conférences populaires, dans le but de vulgariser et de répandre les enseignements des maîtres.

N'oublions pas d'ailleurs de rappeler que les étudiants espèrent s'associer plus étroitement aux travaux et aux recherches de leurs maîtres. Il leur appartiendra ainsi de donner aux chaires régionales une importance de plus en plus grande, par exemple, de contribuer à rendre vraiment utile pour tous les Français, auquel elle fera connaître une partie importante de leur histoire, cette chaire d'*Histoire de la Bourgogne et de l'art bourguignon*, dont la création eût causé une si grande joie à M. Courajod.

Les catholiques parisiens. — Les Maristes ont fondé, rue de Vaugirard, une réunion d'étudiants, dirigée par le R. P. Peillaube. La messe du dimanche est suivie d'un cours de théologie qui dure 4 ans et on peut y prendre des notes. En 1895-96, il a été traité de Dieu ; en 1896-97, des Anges, du Monde, de l'Homme.

Le R. P. Gally dirige la *Conférence Saint-Paul*, qui a pour but de faciliter aux jeunes gens l'étude des questions actuelles et l'exercice de la parole publique. Le P. Bulliot prend part aux travaux de la *Conférence Pasteur*, qui réunit les élèves de sciences : on y trouve, dit la *Revue thomiste*, à côté des candidats à la licence, des élèves de nos principales écoles scientifiques. Le R. P. Peillaube est chargé de la *Conférence Saint-Thomas*, où l'on étudie les rapports de la philosophie avec chacune des spécialités de l'étudiant, surtout avec la médecine et le droit. Voici le programme de ces études, faites dans un esprit thomiste, pour 1896-97 : 1. Distinction des faits physiologiques et des faits psychologiques ; 2. De la connaissance en général ; 3. Nature de la sensation ; 4. Types imaginatifs ; 5. Nature de l'image ; 6. Doctrine des localisations cérébrales ; 7. Nature des concepts ; 8. Nature de l'âme ; 9. Immortalité ; 10. Nature du composé humain.

UNIVERSITÉ DE LYON

Quinêt à Lyon. — Devant la *Société des Amis de l'Université*, notre collaborateur, M. Joseph Texte, a fait, le 7 février 1897, une conférence sur *la Jeunesse d'Edgard Quinet et son enseignement à Lyon*. Quinet, dit-il, nous appartient à double titre ; il a passé son enfance dans nos environs immédiats et sa jeunesse au Collège de Lyon ; il a été le premier professeur de littérature étrangère de notre Faculté des lettres (1). C'est en 1838 que fut créée la Faculté des lettres. Quinet avait hésité entre Strasbourg et Lyon. Il se décida pour Lyon, parce qu'en faisant de la philosophie pour le peuple ouvrier, il ferait des progrès en clarté. On lui avait dit de ne compter sur aucun public. Il eut bientôt 1.200, d'aucuns disent 1.500 auditeurs. Il fut obligé de faire son cours au Musée, à la Mairie, enfin à la Cour d'assises, où les leçons du professeur alternaient avec les audiences. Victor de Laprade, Blanc Saint-Bonnet, Saint-René Tail-

(1) M. Texte rappelle l'anecdocte suivante que contait Quinet de Cousin : L'éditeur Levrault avait réimprimé les œuvres de Descartes et engageait M. Cousin à écrire une préface. Cousin promit, fit attendre vainement le libraire et, après bien des atermoiements, lui dit : « Ecoutez donc, je ne puis vraiment pas écrire cette préface ; car il ne faut pas l'oublier, au bout du compte, Descartes était un proscrit ; il était mal avec le gouvernement ! » Et l'éditeur, pour le fléchir : « Ah ! monsieur Cousin, il y a prescription » (p. 12 de la brochure imprimée chez Storck à Lyon).

landier étaient parmi ses auditeurs. La *Revue du Lyonnais* analysa quelques-unes de ses leçons. Le cours a été fondu dans le *Génie des religions*. Mais on en a des analyses et certains beaux morceaux, en particulier le discours d'ouverture sur l'*Unité morale des peuples modernes*. En prenant pour sujet : « Le génie des religions anciennes», Quinet voulait montrer le développement des institutions religieuses dans l'antiquité, depuis l'époque la plus reculée jusqu'à la fin de l'empire romain, ce qui constituait une nouveauté audacieuse. Aussi Guizot le félicitait-il, plus tard, d'avoir tenté de faire une science de la philosophie de l'histoire. Sans doute au point de vue scientifique, le cours et le livre de Quinet ont vieilli. Mais les idées générales qui en constituent la trame gardent pour nous le plus vif intérêt. Quinet, dit bien M. Texte, satisfaisait ce besoin de synthèse qui était dans l'esprit de ses contemporains. Et il y avait alors de bonnes raisons pour présenter à un public profane et peu initié à ces études spéciales de grands aperçus et pour lui ouvrir du premier coup de vastes horizons.

La leçon d'ouverture débute par l'éloge de Lyon qui réunit l'esprit industrieux du Midi et la spiritualité du Nord, qui fait place aux intérêts de la pensée comme aux intérêts matériels, qui ne veut pas, sous prétexte de combattre en France une excessive et dangereuse centralisation, ressusciter les vieilles provinces françaises définitivement abolies : « Evoquerons-nous donc aujourd'hui, disait-il, des fantômes de Guyenne, de Normandie, de Bourgogne, de Franche-Comté, pour chercher les éléments d'un art novateur, et rangerons-nous en bataille ces morts glorieux contre l'esprit et le génie de notre temps? A Dieu ne plaise !... Dans cette assemblée, je cherche des provinciaux, je ne trouve plus que des Français. »

Pour justifier l'institution d'une chaire de littérature étrangère, Quinet, comme tous les disciples de Condorcet, faisait appel à la fraternité des peuples. La France ne doit plus se cantonner dans la «sublime infatuation de la solitude ». Il faut conclure le grand contrat d'alliance des peuples européens, en renonçant à des querelles stériles sur la prééminence de telle ou telle nation : « Qui l'emporte du génie allemand, ou anglais, ou italien, ou espagnol? Question déclamatoire, qui ne contient point de réponse. Que diriez-vous d'un naturaliste qui se poserait gravement la question de savoir lequel a la supériorité métaphysique, du cèdre du Liban ou de l'olivier de l'Attique, du pin d'Italie ou du chêne de Gaule ? » Il faut constituer entre les peuples un terrain sacré où l'art et la science se donnent la main ; il faut que les grands génies de l'humanité deviennent et restent les grands conciliateurs : « Quelles que soient les querelles de l'avenir, tous ensemble, se tenant par la main, ils se présenteront toujours entre les rangs ennemis... pour rappeler aux peuples déchaînés les uns contre les autres qu'ils font partie d'une même cité, d'une même famille, que leur parenté ne souffre plus de divorce, et que c'est une guerre impie que la guerre des frères contre les frères. »

Mais par amour de l'humanité, il ne renonçait pas à la patrie. Quand la question des limites s'était posée entre la France et l'Allemagne, il avait écrit ces vers :

Oui, ces monts sont à nous, notre ombre les domine!
Oui, ces fleurs sont à nous, nous en gardons l'épine!
Oui, ces champs sont à nous, nos morts y sont couchés!

En 1841, Edgar Quinet quittait la région où il avait grandi, la ville où il avait eu, comme maître, de si grands succès. Est-il téméraire de penser, se demande M. Texte, qu'il y a puisé quelques-unes des idées qui ont fait l'honneur de sa vie : le culte de la science, de l'humanité, de la patrie ?

Ce qui est incontestable, c'est que les Universités actuelles ont raison de rappeler les grands noms des facultés qui les ont précédées, d'essayer de reconstituer avec des faits précis, l'histoire régionale de l'enseignement supérieur. En voyant bien ce qui fut, on se rend mieux compte de ce qui doit être. En particulier, M. Texte a fort bien fait de nous apprendre ce que fut à Lyon l'enseignement d'Edgard Quinet et de joindre à sa conférence l'analyse donnée de ses premiers cours dans la *Revue du Lyonnais*, de 1839, pour montrer qu'alors comme aujourd'hui les habitants de Lyon étaient heureux de profiter des recherches et des leçons de maîtres éminents.

AIX-MARSEILLE.

La *Revue internationale* a signalé la brochure que la Société des Amis de l'Université de Marseille avait adressée aux Ministres, aux Députés, aux Sénateurs pour leur demander « de fonder enfin à Marseille, une Université véritable à la place de l'Université mort-née dont une moitié est à Aix, l'autre à Marseille ». Depuis lors le Conseil général des Facultés a voté le transfert à Marseille des Facultés de droit et des lettres d'Aix, à l'unanimité moins une voix ; le Conseil Académique (17 juin 1896), a émis un vœu très formel en faveur de ce même transfert par 14 voix de majorité. Le Conseil municipal de Marseille a voté, pour l'Université, à partir du jour où elle sera réellement constituée par le transfert des Facultés de droit et des lettres, une rente annuelle et perpétuelle de 50.000 francs, prenant en outre à sa charge la moitié du prix du terrain et des constructions. Enfin le Conseil général des Bouches-du-Rhône, a manifesté son désir formel, à l'unanimité moins une voix, de transférer à Marseille les Facultés de droit et des lettres (5 mai 1897). Aussi la Société des Amis de l'Université de Marseille, qui compte plus de 300 membres, s'adresse de nouveau aux pouvoirs constitués pour appeler leur attention sur le discours que M. Bouge, député de Marseille et rapporteur du budget de l'Instruction publique, a prononcé le 2 mai, à l'Association des Etudiants, en faveur de l'Université de Marseille. Sans prendre parti dans une question qu'elle n'a pas mission de résoudre, la Revue croit bon de reproduire *in extenso* le discours de M. Bouge, qui résume, en excellents termes, les raisons qu'on peut faire valoir en faveur de Marseille (1).

MESSIEURS.

Dans la courtoisie et l'amabilité de votre accueil, dont je suis tout à fait touché et fier, je ne veux voir, en dépit des éloges très littéraires de votre distingué président, qu'une indication et un encouragement.

Vous m'applaudissez parce que vous sentez que je suis dans le bon chemin,

(1) *Société des Amis de l'Université de Marseille, Une Université à Marseille.* Discours prononcé par M. Auguste Bouge, député de Marseille, à l'Association générale des Etudiants de Marseille, le 2 mai 1897, Marseille, Barthelet 1897. — La rédaction fera connaître, avec la même impartialité, les bonnes raisons que feraient valoir les défenseurs d'Aix.

que je vais droit au but, que je m'en approche, que je brûle, comme on dit à cache-cache. Telle est l'indication. Elle confirme, Messieurs, celle que l'on m'avait déjà donnée de l'autre côté de la Grande Viste, en m'accablant, d'autres disent, en me comblant d'injures.

Vous m'encouragez ensuite. Vous m'encouragez à persévérer, à poursuivre la voie au bout de laquelle vous apercevez des conquêtes plus grandes. Ceux d'entre vous dont j'ai l'honneur d'être connu savent que l'on peut faire fonds sur ma fermeté dans mes desseins. N'en doutez pas, Messieurs, je persévérerai, les yeux fixés vers le but, attentif et ramassant mes forces pour l'atteindre au moment propice.

Déjà nous avons obtenu un premier résultat. Oh ! peu de chose ! et je conviens qu'il n'est pas pour beaucoup nous enorgueillir. Il ne vaut que par la persistance avec laquelle on nous le refusait, et parce qu'il indique la fin d'une injustice, d'une mise hors du droit commun et marque le changement d'une attitude. Petit avantage, sans doute, que vous appréciez cependant beaucoup parce que vous y voyez à juste titre, Messieurs, l'amorce de plus grandes choses.

Vous considérez la création d'un centre d'examen à Marseille comme un acheminement et un premier pas dans la voie de la création d'une Université à Marseille. Oui, Messieurs, tel est le but à atteindre, la conquête à poursuivre, et nous l'atteindrons, certes, avec l'entourage et l'aide de vos jeunes énergies.

Et pourquoi voulons-nous l'Université à Marseille, et comment s'expliquent et se légitiment nos efforts ?

Est-ce pour nous une question d'affaire et de petits profits ? Est-ce besoin de lucre, souci de protéger de mesquins intérêts ? Nous préoccupons-nous, comme ailleurs, d'assurer la fréquentation plus assidue de tables d'hôtes trop clairsemées au gré de leurs tenants ? Est-ce même amour-propre de clocher et orgueil local ? Nourrissons-nous contre la ville d'Aix de si noirs desseins, que nous voulions troubler le cours de ses destinées indolentes ?

Non, Messieurs, Marseille peut dédaigner ces riens ; de tels mobiles seraient insuffisants et indignes de nous, et on nous outrage lorsqu'on nous les prête. Certes, je porte à Marseille, ma petite Patrie dans la grande, un amour ardent, et je suis chauvin de l'une et de l'autre.

Marseille est digne, Messieurs, de tous les dévouements et de tous les enthousiasmes. Plus on connaît de populations étrangères, plus on aime la sienne ; plus on voyage, plus on s'en éloigne, plus on aime à y revenir. On est fier de lui appartenir et de la représenter lorsqu'on remonte dans son histoire. Hier encore elle remplissait le monde de son activité, hélas aujourd'hui décroissante, et à laquelle elle cherche une orientation et une direction nouvelle qu'elle ne sera pas longue à découvrir. C'est vous dire, de quelle joie et de quel orgueil je serai animé le jour où, avec les Facultés, je pourrai donner à Marseille en même temps qu'une nouvelle preuve de mon dévouement et de ma reconnaissance, un champ nouveau de développement et d'expansion.

Et cependant, si vif que soit ce sentiment filial, il ne justifierait pas encore à mes yeux notre recherche et notre poursuite tenace. Non, Messieurs, la question est plus haute, elle dépasse de beaucoup les intérêts étroits d'un clocher, et pour la considérer sous son véritable aspect, il nous faut l'élargir et l'envisager à ses points de vue véritables qui sont ceux de l'intérêt national et de celui de l'instruction elle-même.

C'est l'intérêt national, Messieurs, que l'Université ait son centre à Marseille. C'est aussi l'intérêt de la science et des lettres dont l'Université n'est qu'un organe.

Ce n'est pas dans ce milieu, qu'il est besoin d'apprendre le rôle, de jour en jour plus considérable et prépondérant, que remplit la science dans la société actuelle. La science, qui donc a parlé de sa banqueroute, à l'heure même où elle est si active, si féconde, si triomphante, qu'il est difficile au plus attentif de se tenir au courant de ses progrès ? Le jour est proche — nos fils ou nos petit-fils le verront sans doute, — le jour peut s'entrevoir, où les nations réconciliées, éprises d'une noble émulation, ne lutteront plus que sur le terrain de

l'amélioration sociale commune par le travail et par la science. On a dit, Messieurs, que l'instituteur avait fait la Prusse. Cela est vrai, si l'on veut dire qu'en matière de stratégie l'influence de la science est aujourd'hui plus que jamais décisive et que l'instruction est devenue le meilleur instrument de la grandeur des peuples.

Nous l'avons compris à notre tour un peu plus tard, trop tard, hélas ! Si après 1870-71, après avoir reçu des blessures telles que ceux qui les lui avaient faites les croyaient irréparables, la France a pu donner au monde surpris le spectacle inoubliable de son relèvement et de la reconstitution de ses forces, c'est par l'organisation de l'instruction et du travail. La République a fait l'instruction obligatoire, afin de découvrir à tous les degrés de l'échelle sociale les natures d'élite capables d'assurer son recrutement intellectuel et le cours du progrès. Elle a multiplié les écoles sur son territoire, ouvert partout les lycées et les chaires. Puis, quand l'instruction a pénétré dans toutes les classes et relevé le niveau intellectuel et moral de la Nation, voulant élargir encore ses bienfaits, les multiplier, mettre en œuvre toutes les forces morales du pays et créer entre ses régions et ses populations diverses une émulation et une rivalité nobles et fécondes, la République a institué alors les Universités. Vous savez, Messieurs, quels vastes espoirs reposent sur elles. Aux Universités incombe la tâche grandiose et redoutable de donner à la Nation l'élan intellectuel désirable, l'impulsion énergique nécessaire, de diriger son esprit, son jugement et son cœur et d'orienter le mouvement social et la marche de l'humanité. Avec elles, la décentralisation a pénétré dans le domaine de l'idée, d'où elle gagnera vite celui de l'administration et des faits. Mais, pour que les Universités puissent répondre à cet espoir, et donner les fruits que nous attendons d'elles, encore faut-il que leur institution ne soit pas laissée à la merci d'influences électorales ou d'intérêts négligeables ; encore faut-il qu'elles soient implantées sur un sol solide et fécond, où elles puissent pousser profondément leurs racines, croître et s'affermir comme croissent les chênes et trouver les éléments d'une grandeur et d'un épandement sans limite.

Ici, vous voyez, Messieurs, s'élargir singulièrement la question ; nous laissons bien loin derrière nous les intérêts privés ; il ne s'agit plus déjà des rivalités de clocher, mais, sans parler encore de l'intérêt national qui va bientôt apparaître et se confondre avec lui, de l'intérêt des Universités elles-mêmes. Eh bien ! Messieurs, la question ainsi posée sur le terrain de l'intérêt des Université, est-il douteux qu'elle ne soit déjà tranchée par l'expérience ?

Où dans nos régions l'Université prospèrera-t-elle ? Où pourra-t-elle se développer avec fruit ? Quel milieu est le gage de son succès et de son avenir ? Où, au contraire, sera-t-elle condamnée à végéter misérablement ? Quel milieu sera le théâtre inévitable de son alanguissement, de son agonie et de sa mort ?

La controverse ne s'élèverait pas devant un tribunal sans parti-pris.

Qui donc, en effet, pourrait un instant prendre au sérieux l'argument unique, toujours mis en avant en faveur de la ville d'Aix ? Que l'étude exige une atmosphère de calme, de recueillement et de silence !...

Comme si, partout, l'étude ne demandait pas la même abstraction, la même extériorisation de l'esprit aussi loisible dans la grande ville que dans la petite et uniquement dépendante de l'effort et de la volonté individuelle. A-t-on vraiment envisagé l'extrémité logique de cette conception ? Elle conduirait à transférer les Universités de Paris à Versailles ! il faudrait fermer la Sorbonne et la vouer désormais au silence des cloîtres !

Passons, Messieurs ; j'ai hâte d'aborder le point de vue supérieur où l'intérêt de l'Université va se confondre avec l'intérêt suprême de la Patrie. On se plaint couramment, — et c'est d'une triste actualité — que notre influence à l'étranger aille en décroissant et que, dans le concert européen, notre diplomatie paralysée ne puisse plus parler haut et ferme, imposer ses vues et comme autrefois dicter ses volontés au monde. Si regrettable qu'elle soit, cette constata-

tion s'impose à tout esprit de sang-froid et la plainte est fondée dans quelque mesure.

Non pas que dans cette voie douloureuse à notre amour-propre, il faille aller jusqu'à imiter ceux que nous avons entendu ces jours derniers élever contre notre politique de non intervention des protestations violentes et regretter que la France ne promène plus son épée par le monde, comme autrefois Hercule sa massue, à la recherche et au service du droit opprimé. Sur ce point, notre éducation s'est faite à la lueur tragique des événements. Notre altruisme international s'est sagement et singulièrement refroidi au contact de l'égoïsme universel et devant le spectacle de l'indifférence, quand ce n'était pas de la joie brûlante, avec laquelle nos obligés les plus directs ont accepté nos désastres. Le souci de nos propres destinées doit seul nous inspirer désormais. Pourquoi faut-il que dans leur direction nous soyons amenés à constater que nous n'avons plus la même indépendance, la même liberté de langage et d'allure? Pourquoi cette diminution de notre autorité et de notre prestige? Cela tient, Messieurs, si j'ose sur ce point exprimer mon avis, à ces deux causes principales.

Elles datent d'abord de l'échec de nos armes, dû lui-même à la révolution que la seconde moitié de ce siècle a vu s'opérer dans l'art de la guerre. Nos qualités militaires nationales, l'intrépidité et l'entrain, le corps à corps, la *furia* française qui, il y a cent ans, suffisaient à fixer la victoire, ces qualités militaires ont cessé de plaire au dieu des batailles : il leur préfère le calcul et l'organisation scientifiques qui résolvent les problèmes formidables de la mobilisation et du maniement des masses profondes. L'engin meurtrier nouveau remplace le progrès d'hier jugé indispensable et aussitôt relégué dans le domaine de l'archéologie. La balistique a interdit l'approche et rendu le plus souvent sans emploi le courage individuel. Or, tandis que nos qualités propres perdaient de leur efficacité et de leur vertu, nous négligions ou nous ne nous préoccupions pas assez tout au moins de nous approprier les avantages et les procédés nouveaux qui décident la suprématie et le gain des batailles. Cependant, nos rivaux mettaient à profit les progrès de la science et s'initiaient aux nouvelles méthodes.

De là notre défaite, de là la perte et l'affaiblissement de notre action diplomatique. Mais, Messieurs, la force des armes ne constitue pas le seul élément de l'influence extérieure ; il en existe un autre plus considérable peut-être, et c'est la force morale ! La force morale, ce sont les arts, les lettres, les sciences, la poésie ; en un mot, c'est le rayonnement de l'idée sous toutes ses formes. C'est Pasteur ! C'est Meissonnier ! C'est Victor Hugo ! L'idée domine le monde. Dans la nation, quelques esprits d'élite dirigent le mouvement intellectuel de leur pays et, outre les nations, quelques génies, par la force de leurs conceptions, répandent les notions qui, en pénétrant chez tous les peuples et dans toutes les classes, déterminent l'opinion internationale.

La première exportation est l'exportation de l'idée, la première expansion est l'expansion morale et l'autorité au dehors s'acquiert par la pénétration du génie national à l'étranger plus encore que par les armes.

Aussi, s'inspirant de ces principes et pour attirer à elle les étudiants étrangers, l'Allemagne a-t-elle créé des centres universitaires célèbres pour lesquels aucun sacrifice ne lui a coûté et qui ont aspiré le meilleur des forces vives et intellectuelles des autres peuples.

On ne peut s'empêcher de ressentir quelque humiliation lorsque l'on songe à la disproportion qui existe entre le budget de l'Instruction publique en Allemagne et le nôtre, même après les augmentations énormes de ces dernières années. Il s'en est suivi que la foule des étudiants cosmopolites s'est peu à peu détournée de nous et dirigée vers elle ; nous avons perdu ainsi, tandis qu'elle l'acquérait à notre détriment, un instrument admirable de relations et de sympathies étrangères. Autant d'étudiants qui accourent en Allemagne, autant à leur sortie de l'école, par la domination fatale du maître sur le disciple, par l'usage de la langue, par les fréquentations et les amitiés qui

se nouent et les souvenirs qui survivent au départ, autant, dis-je, d'amis de l'Allemagne, d'admirateurs de son génie, de clients de son industrie, d'agents actifs et de propagandistes spontanés de son influence dans le monde.

Telle est incontestablement l'explication de la prédominance de la diplomatie allemande et du déclin de la nôtre.

Il n'est pas trop tard, Messieurs, pour entrer dans la voie et pour mettre à profit les leçons qu'ils nous donnent, Le Parlement l'a compris et je n'avance rien de nouveau en disant que ces considérations n'ont pas été étrangères au vote récent qui a institué des Universités nouvelles,

Les principes ainsi posés, vous voyez, Messieurs, les conclusions qui en découlent.

Il ne suffit pas d'avoir créé les Universités, il faut les faire vivre ; leur ambition serait trop modeste si elles se bornaient à se disputer la clientèle et l'affluence de la jeunesse française. Elles doivent au pays, elles se doivent à elles-mêmes, d'attirer les étudiants de toutes les nations et de faire de la France le foyer scientifique, artistique, littéraire, de l'univers. Pour répondre à cette ambition, quelle ville est mieux placée que la nôtre, pour attirer dans ses murs la foule des étudiants étrangers, par sa situation aux portes de l'Orient ? Offrez aux peuples orientaux, à Marseille, tous les moyens et toutes les ressources des enseignements divers et vous les y verrez accourir. Instituez, par exemple, une Faculté de Médecine où l'on étudie les maladies et les épidémies de l'Extrême-Orient, vous sauvegarderez ainsi la santé de nos marins et de nos coloniaux, en même temps que vous assurerez l'affluence de la population scolaire étrangère. La faculté des lettres expliquera les littératures orientales, les langues des pays dont la France a fait la conquête et de ceux dont elle veut garder l'amitié. Elle dira leur vieille philosophie, enseignera à leurs jeunes représentants à déchiffrer l'écriture sacrée des ancêtres et réveillera dans leurs âmes les civilisations endormies. A la faculté de droit les jeunes amis de notre pays apprendront, en même temps que nos lois françaises et l'histoire de leur expansion à travers le monde, le droit même qui régit leur propre pays, les traités, les capitulations, les principes du droit international. Ceux de nos nationaux qui veulent porter leur activité dans nos colonies, dans cette nouvelle France que la République a conquise en quelques années, viendront apprendre à l'Université de Marseille, les principes administratifs, les connaissances spéciales qui leurs sont nécessaires et ébaucheront, au voisinage de leurs camarades étrangers des relations précieuses qu'ils retrouveront plus tard.

Quels amis, quels clients, Marseille peut faire ainsi à la France dans cet Orient vers lequel se tendent aujourd'hui les ambitions de toute l'Europe ! les diplômes qu'ils auront conquis seront pour eux comme des lettres de naturalisation. De retour dans leurs pays, ils raconteront ce qu'ils ont vu et admiré chez nous, l'activité de notre vie intellectuelle, les ressources de notre commerce, l'ingéniosité de notre industrie.

La France veut-elle, Messieurs, attirer chez elle l'élite des populations orientales et reconstituer notre force d'expansion extérieure, qu'elle établisse à Marseille une Université ! Ce ne sera pas une Univertité aixoise ou marseillaise ou provençale, ce sera une Université nationale ! Nous demandons qu'elle soit créée à Marseille, parce que là exclusivement, elle peut avoir ce caractère et remplir ces conditions.

La préférence que nous réclamons n'a pas d'autre raison d'être. Notre confiance dans les hommes éminents qui dirigent l'enseignement supérieur est trop grande pour croire que cette pensée patriotique puisse rester incomprise et qu'ils veuillent négliger plus longtemps l'occasion la plus utile qui leur soit offerte de rétablir en Orient notre influence compromise. Il n'est que temps d'agir, si l'on ne veut pas laisser refroidir et se perdre les souvenirs et les sympathies qui, pendant des siècles, nous ont attaché si étroitement ces peuples.

Je bois, Messieurs, à l'Université nationale à Marseille, et pour finir par un acte de justice : je bois à ses initiateurs, à l'Association des Etudiants de Marseille, à la Faculté de Droit libre de Marseille, à la Société des Amis de l'Uni-

versité de Marseille et à son dévoué Président, à vous tous enfin, Messieurs, ouvriers généreux de la première heure.

UNIVERSITÉ DE DIJON

Les Fêtes d'inauguration de l'Université de Dijon (1) ont eu lieu les 15, 16 et 17 janvier 1897. Elles avaient été ajournées jusqu'à ce moment, en raison du deuil récent de M. le Recteur Bizos. M. Adam, doyen de la faculté des lettres, fut chargé de les organiser. M. Bailly, doyen de la faculté de droit et Vice-Président de la Société des Amis de l'Université, seconda M. Adam. La Société décida qu'elle participerait, pour une somme de 1.500 francs, aux dépenses du Banquet d'inauguration et de la Représentation de gala. La municipalité de Dijon promit de faire décorer, à l'intérieur et à l'extérieur, le Grand-Théâtre, de mettre la Salle des Etats de Bourgogne à la disposition de l'Université, et d'assister officiellement à toutes les Fêtes.

La première journée débuta par un punch que les étudiants offraient à la municipalité, aux professeurs, aux membres honoraires de leur Association et à la Société des Amis de l'Université. Le recteur Bizos, le premier président Maillet, le préfet Michel, des magistrats, des fonctionnaires, quelques officiers, des conseillers généraux, etc., y assistaient. Le président de l'Association ouvrit la séance en lisant une dépêche du poète Stephen Liégard qui « regrettait de ne pas y être venu, sur ce qu'un léger refroidissement l'obligeait à garder la chambre en vue de la séance de dimanche ». Puis il prononça lui-même un discours pour remercier ceux qui avaient bien voulu assister à cette réunion intime et rappeler ce qu'est une association d'étudiants : « Si nous avons désiré, dit-il en excellents termes, occuper dans ces fêtes d'inauguration une place qui nous appartînt en propre, c'est que, à notre avis, la réforme qui en est l'occasion présente pour les étudiants une importance toute spéciale ; la création des Universités ne manquera pas, selon nous, de resserrer encore les liens, déjà si étroits, qui unissent professeurs et élèves. Chaque Université constituant, en effet, un centre d'activité scientifique, les étudiants seront tout naturellement appelés à s'associer aux travaux et aux recherches de leurs maîtres ; ils entreront ainsi en relation et en communion d'idées avec eux plus encore que par le passé. De leur côté, les professeurs, transmettant aux étudiants, comme un précieux héritage, les traditions de l'Université, seront d'autant plus disposés à s'attacher à leurs élèves qu'ils les sauront appelés un jour à continuer leur œuvre en appliquant ces traditions ».

M. Adam, vice-président du Conseil de l'Université, répondit à ce discours : « J'appelle, dit-il, votre attention sur un fait journalier de votre vie d'étudiant. Chaque matin, en vous rendant aux cours, vous pouvez voir place du Trente-Octobre ou de la République, des jeunes gens qui manœuvrent fusil au bras et sac au dos. Ne croyez-vous point parfois sentir derrière vous comme un regard d'envie dont ils vous poursuivent ? Car vos études vous dispensent de deux années sur trois de service militaire et l'on envierait à moins cette faveur de l'Etat. Je dis mal : l'Etat ne doit

(1) Elles sont relatées dans le *Progrès de la Côte-d'Or*, des 17, 18 et 19 janvier 1897 et dans le *Bulletin de la Société des Amis de l'Université de Dijon*, tome IV, nº 1, février 1897, qui nous ont été adressés par M. le doyen Bailly.

faire de faveur à personne, ou s'il en faisait parfois, ce serait plutôt à ceux qui sont les moins favorisés du sort ; il a donc simplement remplacé pour vous un devoir par un autre devoir. Outre le service militaire, il en est un, en effet, que l'Etat exige au moins de l'élite de la jeunesse, c'est le service de la science. A l'Université, comme à la caserne, dites-vous bien, jeunes gens, que vous êtes au service ».

Puis rappelant fort bien quels sont les devoirs de l'élite intellectuelle envers ceux qui sont bien moins favorisés, M. Adam ajoutait :

« Pour votre tâche de l'an prochain, vous organiserez à Dijon un enseignement populaire, ou, si vous voulez bien, nous l'organiserons ensemble : comme c'est une bonne œuvre, vos maitres demandent à être de moitié avec vous. Vous, la première génération d'étudiants de notre nouvelle Université, vous êtes, en effet, comme des premiers nés qui voudraient donner l'exemple à vos cadets qui viendront ensuite. Et l'exemple serait de ne point garder pour vous seuls ce titre d'étudiants, comme si vous étiez une petite caste jalouse, mais de l'offrir libéralement à quiconque veut s'en montrer digne. Souvenez-vous de cela tout à l'heure, lorsque, au sortir d'ici, vous irez par la ville, non pas seulement comme jadis les bons escholiers bourguignons, pour étonner les bourgeois, mais bien plutôt pour vous faire connaître et aimer du peuple. Qui sont donc ces jeunes gens, va-t-on dire, qui vont ainsi le soir à la lueur des flambeaux ? Ce sont les étudiants de notre Université ; l'ombre pour eux se dissipe déjà à la clarté de la science, et ils en allument comme un feu de joie pour tous. Ils vont en monôme, et c'est un symbole à la fois de liberté et de solidarité, car chacun marche seul, mais la main appuyée sur l'épaule d'un camarade et sentant une autre main appuyée pareillement sur lui. Plus tard, allez encore ainsi, jeunes gens, dans la vie. Soyez toujours prêts à former ensemble comme un monôme de cœur, où chacun ne vit pas seulement pour soi mais pour autrui, et l'Université de Dijon se réjouira maternellement de reconnaître en vous ses fils.

La journée du samedi 16 janvier, fut marquée par une représentation de gala au Grand-Théâtre de la ville, où se mêlaient les hauts fonctionnaires, les anciennes familles, les représentants du commerce et de l'industrie. Après l'ouverture de *Guillaume Tell* et le deuxième acte de la *Favorite*, M. Fénoux, de la Comédie Française, dit les *Parias* de Coppée ; Mlle du Minil, le *Lac* de Lamartine. Ensemble ils jouèrent la *Nuit d'octobre* d'Alfred de Musset ; ils terminèrent, l'un, par le *Vieux Lapin* de Richepin, l'autre, par *A la belle Etoile* et *Le chevalier Printemps*.

Le lendemain eut lieu, au Grand-Théâtre, la séance d'inauguration. Le recteur Bizos, présidait, assisté de MM. Aubertin, recteur honoraire, Bailly, doyen de la faculté de droit ; Deroye, directeur de l'Ecole de médecine et de pharmacie, Adam, et Recoura, doyens des facultés des lettres et des sciences, des généraux Massiet, Darras, Moinot-Verly et Terrillon ; de magistrats et de fonctionnaires, de conseillers généraux et municipaux, de M. Gaulin-Dunoyer, président du tribunal de commerce, du sénateur Piot, de Stéphen Liégeard, etc., etc.

Après l'exécution de la Marseillaise par la musique du 27e de ligne, puis des fragments de Castor et Pollux, par l'orchestre du Conservatoire, le recteur Bizos prononçait un Discours où il indiquait d'une façon précise, quel peut être le rôle de l'Université nouvelle :

« Ce n'est pas assez, dit-il, que les nouvelles Universités travaillent pour la gloire intellectuelle de la France et pour l'amélioration sociale de l'humanité ; il faut encore qu'elles aient un caractère local et régional bien déterminé. Il faut, selon les belles et claires paroles du ministre de l'instruction publique, que

notre haut enseignement s'adapte aux milieux où il est appelé à faire son œuvre. Il faut qu'il soit assurément l'un des honneurs de la grande patrie, mais en même temps qu'il crée des centres originaux de vie intellectuelle dans chacune de nos petites patries. Il faut « qu'il s'enracine à la fois dans tous les sols français et qu'il y puise, avec la force du terroir, la force de durer et de s'étendre ». Oui, Messieurs, nous en prenons devant vous l'engagement solennel, l'Université de Dijon s'efforcera d'être vraiment, par les tendances de son esprit et par la direction de ses études, l'Université de la Bourgegne ; elle s'occupera particulièrement, avec une tendresse filiale, du passé, du présent, de l'avenir de cette noble ville et de cette généreuse province. C'est suivant le caractère et les traditions, les intérêts et les besoins de la région bourguignonne qu'elle modifiera les enseignements anciens et fondera les enseignements nouveaux. La Faculté de droit et la Faculté des lettres étudieront avec un soin tout spécial les coutumes et l'histoire de toute la contrée dont Dijon est la capitale et le centre, vos idiomes locaux, vos chartes, vos monuments, les œuvres de vos savants, de vos philosophes, de vos littérateurs, de vos archéologues et de vos artistes. Lors de notre dernière séance solennelle de rentrée, quel était le sujet traité par le jeune et distingué chimiste chargé du discours d'usage ? Il louait Guyton de Morveau et ses trois illustres compatriotes, Monge, Prieur, Carnot, « qui ont fait cette œuvre immortelle, la science et la France d'aujourd'hui. » La Faculté des sciences et l'Ecole de médecine poursuivront de préférence les applications immédiatement utiles à la santé de vos compatriotes, à l'hygiène de vos campagnes et de vos villes, au développement de votre commerce, à la prospérité de votre industrie. D'ailleurs, cette œuvre de saine et patriotique décentralisation, n'est-elle pas ici commencée depuis plusieurs années et n'a-t-elle pas déjà produit les meilleurs résultats ? La station agronomique annexée au laboratoire de chimie de la Faculté des sciences n'a-t-elle pas rendu d'éclatants services à l'agriculture et à la viticulture de ce pays ? Un laboratoire d'analyses chimiques des denrées alimentaires et un laboratoire d'analyses bactériologiques, grâce à un accord entre l'autorité municipale et le conseil de l'Université, ne viennent-ils pas de s'ouvrir ? N'a-t-on pas professé l'année dernière, avec beaucoup de succès, l'électricité appliquée à l'industrie ? Un cours de physique industrielle ne vient-il pas d'être créé ? Et ne jetons-nous pas ainsi les premières et fécondes amorces de la grande institution régionale et populaire que nous rêvons ? Nous nous faisons un devoir et une joie d'accueillir, autant que l'espace et les dimensions de nos locaux nous le permettent, dans nos laboratoires, dans nos amphithéâtres, dans nos bibliothèques, tous les travailleurs sérieux qui viennent chez nous poursuivre des recherches personnelles. A côté de nos étudiants réguliers, nous donnons une cordiale hospitalité à tous les volontaires qui invoquent notre secours et qui considèrent justement notre Université comme l'asile scientifique de tous les hommes de bon vouloir ? Enfin, est-il nécessaire que je rappelle ici quelle est la vogue de ces conférences publiques du soir, organisées par la Société des amis de l'Université et confiées à des professeurs qui appartiennent à chacun de nos quatre établissements d'enseignement supérieur ?

M. Nourrissat, président de la Société des Amis de l'Université, insista surtout sur les fondations dont la générosité des particuliers a gratifié les Universités étrangères :

« Je ne voudrais pas vous citer des exemples qui paraîtraient peut-être décourageants, puisqu'en France il ne semble guère possible de les imiter.

« Je ne vous parlerai pas des Universités d'Oxford et de Cambridge qui, grâce à des fondations accumulées pendant des siècles, possèdent plus de deux millions de revenus.

« Je ne vous entretiendrai pas de l'Université de Chicago qui est fondée depuis 4 ans seulement et qui a déjà reçu des dons s'élevant à environ cinquante-cinq millions de francs !

« Restons sur le continent et regardons chez nos voisins, surtout chez ceux par lesquels — sous peine de manquer à nos devoirs de Français — nous ne pouvons pas nous laisser distancer. Mettons de côté comme constituant un cas peut-être exceptionnel l'Université de Leipzig qui possède à elle seule une partie des forêts de la Saxe. Envisageons seulement l'ensemble des Universités allemandes. Elles ont, en dehors des subventions que l'Etat leur donne, plus de six millions de revenus propres.

« Et c'est ainsi que dans des villes, parmi lesquelles beaucoup ne sont pas de grandes villes, fonctionnent de grandes Universités dont la réputation s'étend au loin. C'est là que des hommes de génie ont étudié ou professé. C'est là que les Allemands cherchent à attirer des jeunes gens d'élite de toutes les parties du monde, et ceux-ci retournent dans leur pays d'origine pour y rapporter l'esprit et les idées de l'Allemagne.

Cette prospérité des Universités étrangères a sa cause principale dans leur constitution particulière : ce sont des établissements corporatifs libres, dotés seulement par l'Etat et ayant la personnalité civile, c'est-à-dire le droit d'acquérir et de posséder.

Eh bien ! ce principe de vie, la personnalité civile qui pour elles « est la source de la propriété et par suite une des conditions premières de l'indépendance », les Universités françaises le possèdent aujourd'hui. Elles devaient le posséder, parce que, comme l'a déclaré M. Alfred Rambaud, ministre de l'instruction publique, « il est de l'essence d'un état républicain développant dans tous les sens les conséquences de son propre principe de mettre avec l'universalité la liberté partout. »

Il s'agit de savoir maintenant si nous saurons utiliser cet instrument de progrès qui vient d'être mis entre nos mains. « Nos habitudes françaises s'y opposent, diront quelques sceptiques : ce sont là des mœurs étrangères. »

Si ces mœurs n'existaient pas chez nous, il faudrait nous efforcer de les créer ; elles font la force et l'honneur d'un pays. Mais voyez ce qui se passe autour de nous, en France. Déjà les Universités de Bordeaux, de Lille, de Lyon ont reçu des libéralités importantes. Celle de Montpellier à elle seule a reçu un legs de 1.500.000 fr. Pourquoi notre province de Bourgogne resterait-elle en arrière ? N'avons-nous pas parmi nous de grandes fortunes et des cœurs généreux ? »

Et il citait, en terminant, l'exemple de M. Lejeay qui venait de laisser, après sa mort, une somme importante à la faculté des lettres de Dijon.

(*A suivre.*)

SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SÉANCE DU CONSEIL (16 MAI 1897).

M. Larnaude annonce au Conseil la démission de M. Dreyfus-Brisac, rédacteur en chef de la *Revue internationale* et de M. Stropeno, secrétaire de la Rédaction. M. Larnaude a insisté sur les services que M. Dreyfus-Brisac a rendus à la Société pendant les dix-sept ans qu'il a passé à la tête de la Revue. Il a dit quelle part lui revenait dans la création et le développement de cet organe si apprécié de la presse scientifique française. Il a rendu en même temps un juste hommage à M. Stropeno qui, depuis 1890, a rédigé, d'une manière si utile et avec tant de compétence, la *Chronique de l'Enseignement*. Il a enfin proposé au Conseil, non seulement de voter des remerciements à MM. E. Dreyfus et Stropeno, mais de charger le président, M. Brouardel, de leur exprimer les regrets que cause au Conseil leur détermination.

Les deux propositions ont été adoptées.

M. Larnaude a annoncé ensuite que le bureau s'était préoccupé du remplacement de MM. Dreyfus-Brisac et Stropeno. M. Picavet, maitre de conférences à l'Ecole des Hautes-Etudes, qui a pris dans ces derniers temps une part active aux travaux de la Société, a bien voulu accepter le poste de rédacteur en chef de la *Revue internationale de l'Enseignement*. Le Conseil ratifie, à l'unanimité, la désignation de M. Picavet et charge le bureau de le remercier d'avoir bien voulu accepter ces fonctions.

M. Larnaude donne ensuite connaissance du programme général que, d'accord avec le Bureau, M. Picavet compte appliquer comme rédacteur en chef. Après quelques observations de MM. Darboux, Tranchant, Croiset, Bernès, le Conseil approuve l'orientation proposée pour la Revue. Elle devra, en se maintenant avant tout sur le terrain de l'Enseignement supérieur, sans exclure d'ailleurs les questions connexes que soulèvent les autres ordres d'instruction, se restreindre de plus en plus à son objet, tel qu'il est spécifié par le titre même qu'elle porte, et donner plus de place aux questions de méthode qu'aux renseignements purement matériels et statistiques sur la vie universitaire.

Les membres du Conseil échangent ensuite quelques observations sur la réorganisation des groupes de province. De l'avis unanime, il faut que ces groupes se reconstituent eux-mêmes. Il importe qu'ils jouissent de la plus large autonomie et que notamment ils n'attendent pas, du groupe parisien, l'indication des sujets à discuter. Il est indispensable, pour l'avenir et la prospérité de la *Société d'enseignement supérieur*, qu'ils fassent preuve d'initiative.

SÉANCE DU GROUPE PARISIEN DE LA SOCIÉTÉ (30 MAI 1897).

Le groupe parisien abordera, l'an prochain, l'examen d'un certain nombre de questions sur lesquelles il appelle l'attention des groupes et des membres des départements. La *Revue internationale* résumera leurs réponses ; elle publiera, en tout ou en partie, les rapports qui lui seront envoyés. La *Société* se réserve de mettre immédiatement à l'ordre du jour les autres questions sur lesquelles il lui paraitrait important de faire connaitre son opinion.

1re QUESTION. *L'enseignement des sciences naturelles dans les lycées et collèges.*

La question, dit M. Dastre, a été posée récemment par M. F. Priem dans l'*Enseignement secondaire* du 1er avril 1897. Elle intéresse l'enseignement supérieur : 1° au point de vue du baccalauréat ; 2° au point de vue de l'instruction acquise par les élèves des lycées et collèges, qui passent dans les facultés des sciences, en particulier ceux qui doivent y préparer le P. C. N. (certificat d'études physiques, chimiques et naturelles) ; 3° au point de vue de l'éducation complémentaire à donner, par les facultés des sciences, à certains étudiants des autres facultés (licenciés en philosophie, en histoire, etc.) ; 4° Enfin au point de vue de l'éducation scientifique en général.

Il faut ne pas oublier que le caractère de l'enseignement est commandé par la nature des sciences à enseigner. Or les sciences naturelles sont essentiellement des sciences d'observation. Il faudrait donc autre chose que des cours dictés, analogues à des leçons de récitation, quand ils sont séparés de la vue et de l'examen des objets. De plus, au lieu de se limiter à l'étude de l'homme, il faudrait s'occuper de la nature, faire l'histoire évolutive du globe, retracer la succession des générations animales, etc.

Dès lors on se demanderait :

1° Comment donner un caractère pratique, expérimental, ou d'observation à l'enseignement des sciences naturelles dans les lycées et collèges? Pourquoi, malgré la volonté de ses fondateurs, cet enseignement a-t-il en réalité perdu ce caractère ? Y a-t-il des difficultés, du côté des administrateurs, pour les déplacements, excursions, visites aux Musées, etc.? Le temps consacré à ces différents exercices ne devrait-il pas être compté comme temps de classe ?

2° A propos de l'enseignement lui-même, y a-t-il lieu de modifier l'état de choses actuel ? Sur les leçons de choses dans les classes élémentaires, tout le monde est d'accord pour les conserver. Au contraire (A) faut-il supprimer les sciences naturelles en 5e et en 6e, comme le demande M. Priem, parce que les élèves n'ont pas l'intelligence assez développée pour en profiter et qu'ils auront oublié le peu qu'ils auront retenu, avant de revenir en philosophie à l'étude des sciences naturelles? Faut-il les reporter (B) aux classes de seconde et de rhétorique?

3° Conviendrait-il de modifier les programmes de la façon suivante: A. Subordonner tout ce qui présente un caractère immédiatement utilitaire, médical, etc. ? Restreindre la part de la physiologie et de l'anatomie ; bannir tout ce qui concerne le point de vue histologique, protoplasmique, etc. ? B. Développer ce qui a rapport à l'histoire naturelle

proprement dite, en particulier enseigner la géographie physique, à laquelle on rattacherait les notions sur l'histoire du globe (géogénie), sur l'histoire paléontologique et géologique, sur les phénomènes actuels, glaciers, volcans, etc. ? (1).

2e QUESTION. *Le Conseil supérieur de l'Instruction publique.*

M. Marion (l'*Education dans l'Université*) a présenté les meilleurs arguments pour lesquels on s'est décidé à organiser, sous sa forme actuelle, le Conseil supérieur de l'Instruction publique. Depuis plusieurs années, des modifications ont été proposées ou annoncées, dont les auteurs se placent à deux points de vue tout différents. Les uns estiment que le Conseil est trop exclusivement universitaire et voudraient qu'une place y fût faite aux représentants des grands intérêts nationaux. Les autres pensent que le Conseil n'est pas encore assez complètement universitaire et réclament, pour tous les fonctionnaires de l'Université, une représentation spéciale.

Il semble donc qu'il y ait lieu de se poser à nouveau les questions suivantes :

1° *Faut-il conserver au Conseil supérieur ses attributions actuelles, ou faut-il lui accorder une place plus grande dans les délibérations relatives à l'éducation et à l'instruction nationales ?*

2° *Faut-il conserver son organisation actuelle ?*

3° *Faut-il y adjoindre des membres étrangers à l'Université ? Au cas où la réponse serait affirmative, dans quelle catégorie (agriculteurs, industriels, commerçants, magistrats, etc.), devraient-ils être choisis ? Devraient-ils être nommés par le Ministre de l'Instruction publique, ou élus et par qui ? Devraient-ils, comme les membres de l'enseignement, présenter certaines garanties de capacité générale ? Ou n'auraient-ils voix délibérative, au Conseil, que sur les matières pour lesquelles, d'après leur élection ou nomination, ils seraient présumés compétents ?*(2)

3° *Faut-il y adjoindre des représentants des divers groupes de l'Université (répétiteurs, chargés de cours, instituteurs, professeurs des lycées de jeunes filles, etc.)? Les éligibles devraient-ils, en ce cas, présenter des garanties de capacité analogues à celles qu'on exige des représentants actuels (doctorat, agrégation, licence) ? Ou n'auraient-ils voix délibérative que sur les questions relatives aux fonctions dont ils sont chargés ?*

4° *Si ces modifications étaient admises, même partiellement, faudrait-il changer la représentation de l'enseignement supérieur et ac-*

(1) Toutes les communications relatives à cette question doivent être adressées à M. Dastre, professeur de physiologie à la Sorbonne.

(2) Les journaux nous apprennent que la commission de l'enseignement public à la Chambre des Députés, a, sur le rapport de M. Dejean, étudié la réforme du Conseil supérieur de l'Instruction publique, et qu'après une longue discussion, elle a adopté le projet du ministre de l'Instruction publique avec les additions suivantes : 1° quatre sénateurs et quatre députés élus par leurs collègues ; 2° un délégué des professeurs des classes élémentaires des lycées. Elle a décidé que, pour l'enseignement primaire, les directeurs et directrices des écoles supérieures publiques et les instituteurs et institutrices nommés membres du Conseil départemental, seront adjoints au corps électoral. Elle a décidé, en outre, d'inscrire, dans la loi et non plus seulement dans un décret, le droit d'initiative pour les membres du Conseil supérieur, la section permanente devant décider s'il y a lieu ou non de saisir le Conseil de la proposition. Il y a donc urgence à ce que la Société, dès la rentrée, examine l'ensemble des questions qui peuvent se poser.

corder, au Conseil ainsi formé, des attributions plus étendues qu'au Conseil actuel ? (1).

3e QUESTION. *L'extension universitaire.*

Un questionnaire détaillé sera publié ultérieurement, dans lequel figureront les demandes suggérées par ceux de nos correspondants qui auraient eu l'occasion d'étudier de près ce qui a été fait dans les autres pays ou qui, par eux-mêmes, auraient déjà tenté d'instituer en France quelque chose d'analogue (2). En attendant qu'il paraisse dans la *Revue internationale*, voici les points sur lesquels le groupe estime qu'il faudrait surtout arriver à des solutions satisfaisantes :

1° *Comment les professeurs des Universités (sciences, lettres, droit, médecine et pharmacie) pourront-ils, d'une façon générale, vulgariser le plus utilement, pour le pays tout entier, les connaissances scientifiques qu'ils sont chargés de transmettre et d'augmenter (conférences régionales, publications, musées, expositions, congrès, etc.) et intéresser ainsi toute la région à la prospérité de leurs Universités ?*

2° *Comment leur action pourrait-elle s'exercer, d'une manière plus directe et plus spéciale, sur les instituteurs de manière à rendre leur influence plus complète sur les adultes (conférences des professeurs des différents ordres aux élèves et aux maîtres des Ecoles normales, aux instituteurs d'un arrondissement ou d'un canton, etc.)?*

3° *Comment pourra-t on obtenir que les professeurs des lycées et des collèges — qui ont presque tous passé par les Universités — que les Sociétés savantes, que les instituteurs, conseillés et dirigés par les maîtres des Universités, contribuent tout à la fois à répandre et à augmenter les connaissances acquises ?*

4° *Comment les Universités, grâce à cette extension en tout sens, feront-elles avancer l'instruction et l'éducation nationales ?*

(1) Les communications relatives au Conseil supérieur doivent être adressées à M. Hauvette, secrétaire général adjoint de la Société, professeur adjoint à la faculté des lettres, à la Sorbonne.

(2) Les communications relatives à l'extension universitaire doivent être adressées à M. Larnaude, secrétaire général de la Société pour l'étude des questions d'enseignement supérieur, professeur à la Faculté de droit, 115, Avenue des Champs-Elysées.

NOTES ET DOCUMENTS

I

M. TRARIEUX, *Jules Simon* (1). — Je n'ai jamais autant regretté de mal posséder votre langue, et de n'avoir pu ainsi qu'imparfaitement comprendre le discours que vient de prononcer M. le professeur Barzellotti. J'ai cependant senti, par les quelques fragments qu'il m'a été permis de saisir au passage, qu'il y avait mis tout son cœur, et joignant mes applaudissements aux vôtres, je tiens, sans plus attendre, à lui en adresser mes remerciements publics.

Je remercie également les membres du comité de propagande conciliatrice entre la France et l'Italie qui ont pris la touchante initiative de cette fête commémorative, et je ne saurais mieux faire, pour leur traduire l'émotion qu'elle me cause, que de m'approprier un mot qui m'était adressé par Mme Jules Simon la veille de mon départ de Paris :

« J'ai toujours beaucoup aimé les Italiens, me disait-elle, mais je les aimerais rien que pour ce qu'ils font aujourd'hui. »

C'est bien, en effet, la plus heureuse formule dont je puisse me servir pour exprimer ce que je ressens moi-même à cette heure. J'ai eu l'occasion souvent de manifester ma sympathie cordiale pour l'Italie, mais à toutes les affinités de race et d'éducation intellectuelle qui ont, depuis longtemps, fait de moi un de vos amis fidèles, s'ajoute, maintenant, un devoir d'inoubliable reconnaissance qui fortifie, s'il est possible, d'anciens sentiments.

Je ne sais pas s'il existe un précédent à cette noble idée de célébrer, dans un pays assez riche de sa propre gloire, la mémoire d'un grand homme appartenant à une nationalité étrangère. Je n'en connais pas, tout au moins ; et si, comme je le crois, vous êtes les premiers à donner au monde un tel exemple de largeur d'esprit et d'impartialité généreuse, vous avez bien mérité de tous ceux qui, à quelque nation qu'ils appartiennent, voient, dans leur amour de l'humanité, plus loin que les frontières de leur patrie.

Vous avez fait mieux que de travailler en paroles : vous avez, par un acte éclatant, montré comment les peuples sont frères, comment ils doivent se rapprocher, comment il convient de faire succéder aux antagonismes barbares de leur vie primitive, ces hauts sentiments de justice et ce besoin d'universelle harmonie, qui sont la marque du progrès des mœurs et l'œuvre nécessaire de la civilisation.

Vous ne pouviez mieux choisir, il est vrai, pour héros d'une pareille entreprise, que l'homme de bien, le vrai philosophe, auquel l'Italie, par l'organe de M. Barzellotti, vient d'accorder comme une sorte de naturalisation posthume.

Jules Simon, d'abord, était un des fils glorieux de la France, et par conséquent, comme vous, de la grande famille latine. Latin, du reste, il l'était plus que personne par la haute culture de son esprit, nourri de littérature ancienne et ouvert à l'amour de tous les arts. Enfin, ne partageait-il pas votre grand rêve d'abaisser entre nous la barrière des Alpes pour resserrer une union qu'il

(1) A la commémoration de Jules Simon au Collège romain, dans une fête présidée par Menotti Garibaldi, M. le sénateur Trarieux, a prononcé l'éloge de M. Jules Simon. Son discours a été publié par les *Débats* du 9 juin 1897. Nous le reproduisons, avec l'autorisation de l'auteur et les corrections qu'il nous a indiquées (N. de la R.).

jugeait indispensable au maintien des grandes forces morales,legs précieux de notre histoire commune ? N'avait-il pas salué, un des premiers, à sa naissance, votre Société dont il s'honorait d'être membre ? N'aviez-vous pas même dû reconnaître en lui mieux encore qu'un de vos amis les meilleurs, mais le premier de tous vos apôtres ? et peut-être ses écrits et ses discours n'avaient-ils point été sans vous attacher davantage à vos propres idées ?

C'est bien la juste récompense de ces apostolats,où l'on sacrifie,comme Jules Simon, toute ambition personnelle et toute pensée de fortune, que de provoquer ainsi, après la mort, ces pieux souvenirs et ces hommages unanimes. Ce vaillant lutteur en a été la preuve consolante, dès le jour où il est entré dans le repos. Il appartenait à la race des missionnaires, dont il avait eu, paraît-il, la vocation dans sa jeunesse, et votre Association n'était pas la seule à laquelle il se fût intéressé. Il n'existait pas, en France, une Ligue qui ne le possédât comme membre, et, le plus souvent, comme président ; et toutes ces belles Œuvres ont senti ce qu'elles perdaient en voyant disparaître cette voix d'une si admirable éloquence et qu'on trouvait toujours prête à se faire entendre, dès qu'une cause généreuse la sollicitait. Il s'est fait alors un deuil général autour de sa tombe, et, de tous les côtés, ce sont des discours comme celui de M. Barzellotti qui ont dit les regrets que laissait en s'exhalant, non pas seulement à son pays, mais à l'humanité elle-même, l'âme noble et rare dont on ne devait plus sentir la bienfaisante action. Mêlé aux affaires politiques de son temps, il avait eu, dans ce domaine, comme tous ceux qui ont exercé le pouvoir, d'ardents adversaires : mais il avait suffi que la mort fût venue pour que la justice se fît et qu'il n'y eût plus que des admirateurs à ses funérailles.

J'aurais voulu que quelques-uns de ses anciens collaborateurs, mieux qualifiés que je ne suis sans doute, eussent pu venir, à ma place, dans cette réunion, vous apporter ce salut cordial et ces remerciements de vos nombreux amis de France. A défaut de l'autorité plus grande, qu'ils y eussent mise, j'avais cependant des titres pour ne pas me taire.

Je ne pouvais oublier que Jules Simon fut, autrefois, le député de Bordeaux chef lieu du collège électoral que j'ai l'honneur de représenter au Sénat ; et, il m'était permis d'ajouter que, pendant neuf années, il a été mon collègue dans cette haute Assemblée où nous avons constamment suivi ensemble la même politique d'attachement à la liberté et de dévouement à notre République.J'ai pu, dans cette longue intimité, apprécier les vertus de ce maître illustre, qui unissait au plus vaste esprit tous les talents, et c'est un privilège pour moi que les circonstances m'aient désigné pour vous en porter le témoignage.

Je ne serai pas moins fier, non plus, d'un autre devoir qui s'impose aussi à mon esprit, quand le nom de Jules Simon vient tout naturellement rappeler le souvenir d'une autre grande mémoire.

Vous avez également perdu, il y a quelques années, un de vos hommes considérables, Bonghi, qui ressemblait par plus d'un trait à mon éminent compatriote. Ce nom a sa place marquée dans cette fête de commémoration où l'Italie et la France portent un deuil commun, et je demande que nos deux amis soient associés par nous dans les mêmes sentiments de gratitude. Ils semblent s'être donné la main dans la mort pour nous laisser un symbole des sentiments qui doivent rapprocher nos vies. Sachons comprendre leurs enseignements. Aspirons comme eux, par notre union, à soutenir la mission civilisatrice de notre race latine ; et que ce ne soit pas là seulement de notre part, désir du cœur et vœux des lèvres ; mais que nos espérances, semblables aux leurs, sachent être agissantes et fécondes.

II

Notre éminent collaborateur, M. Albert Sorel, a présidé le dimanche 20 juin, la distribution des prix aux jeunes filles de l'orphelinat du Vésinet, placé sous le patronage de la société de protection des Alsaciens-Lorrains dont le président est M. le comte d'Haussonville. Nous publions en entier son discours d'une langue si nette, d'une inspiration si élevée et si émue.

(N. D. L. R.)

Mes chers enfants,

C'est une belle et touchante pensée qu'a eue le président de la Société de protection des Alsaciens-Lorrains d'appeler, presque chaque année, un de ses confrères de l'Académie à cette distribution des prix.

Il ne l'a pas fait seulement pour perpétuer parmi vous le souvenir de son père, Lorrain par la naissance, historien, par vocation, de la réunion de la Lorraine à la France, l'une des âmes de Français les plus nobles, les plus ardentes à l'amour du pays, et qui fut, en son temps, l'honneur de l'Académie. Je vois, en cette coutume, quelque chose qui vient de plus loin encore et se rattache à l'idée même d'où est sortie l'œuvre de M. le comte d'Haussonville.

Notre Compagnie a reçu le nom illustre d'Académie française, dans le même temps où se préparait l'union de vos provinces à la France.

Ce sont deux ouvrages de la même main, et le même grand homme qui vous appelait à former une seule nation avec les Français destinait l'Académie à conserver le trésor de la langue française. Il voulait une France puissante et honorée parmi les Etats de l'Europe; il lui voulait élever, du côté de l'Est, un rempart plus ferme que ceux que construisent les ingénieurs : celui qui s'édifie dans les cœurs d'une population valeureuse et fidèle, à la fois industrieuse et militaire. Il vouait l'Alsace et la Lorraine à la garde de la paix et de la civilisation françaises.

Mais il savait que les plus glorieuses et les plus utiles actions de la politique ne demeurent dans la mémoire des hommes et ne s'imposent à leur admiration que si le génie des lettres les retient et les consacre. Il cherchait dans l'éclat des lettres la splendeur continue de l'Etat. C'eût été peu de chose de conquérir à la France de nouvelles âmes, si l'âme française ne se conservait, à travers les siècles, vaillante, conquérante et aimable. L'Académie n'a point reçu pour mission de renouveler et de perpétuer le génie des lettres françaises; un homme donnerait vainement cette mission à d'autres hommes. Ni l'éclosion du génie, ni le retour du printemps, ne sont d'institution humaine. Mais la culture de la terre a été le premier travail et demeure la tâche constante de l'humanité.

Il nous appartient de tenir sain et prospère le champ défriché et ensemencé par nos aïeux; d'aider la terre nourricière et généreuse à mûrir ses fruits; d'extirper les mauvaises herbes, les plantes parasites qui pullulent ; de soigner les plantes fécondes qui veulent l'air libre et le ciel pur ; de distribuer les eaux claires et courantes, les eaux laborieuses ; d'écouler les paresseuses qui dorment et se pourrissent ; de conserver, enfin, dans ce champ sacré la belle proportion entre le blé, ce peuple de la terre, que la nature pare aux jours de l'été de sa couronne tricolore, bleuets, marguerites, coquelicots : et les grands arbres séculaires qui donnent la fraîcheur aux ouvriers fatigués, abritent de leur ombre les méditatifs et les poètes, témoins des générations passées, protecteurs des générations nouvelles.

Du champ labouré chaque année, à la cathédrale de pierre construite pour les siècles, aucun travail ne s'accomplit que par l'entente commune entre les hommes. Il faut que les hommes s'aiment et se comprennent pour contribuer

chacun à cette tâche de dévouement qui fait la famille, à cette tâche d'abnégation qui fait la cité. Tout dans la vie des peuples est tradition de pensées et d'affection. L'espérance même n'y est qu'un reflet idéalisé du souvenir.

C'est ce qui fait l'importance et la grandeur du langage. Chaque phrase que nous prononçons, plus courte, plus pressée, plus alerte, ou plus lente, plus patiente, plus robuste aussi, exprime notre caractère. Ce caractère nous vient de ceux qui, avant nous, ont parlé cette langue et nous en ont transmis l'héritage. En apprenant, tout enfant, à bégayer, puis à ordonner les mots, nous apprenons à revivre la vie de nos ancêtres. Nous évoquons leurs âmes, nous nous imprégnons de leur génie ; ils nous parlent, pour ainsi dire, à l'oreille les idées que nous exprimons tout haut. Chaque mot est une image ou un signe des choses comme nos ancêtres les ont vues, ressenties, et, sur ce miroir merveilleux qui garde les couleurs, chaque génération d'hommes a ajouté sa vision du monde.

Les mots portent en eux le cœur et l'esprit de nos pères: par les mots nous est conservé le trésor d'expérience, le trésor d'humanité que nos pères ont amassé dans la sueur et dans l'angoisse, qu'ils ont défendu contre l'étranger pillard, le voisin avide, et aussi contre l'héritier indifférent, frivole, dissolu. Les mots? Mais c'est la plus respectable de nos institutions. Les Anciens en avaient fait des dieux : les dieux de la cité ! Hélas ! pauvres dieux d'œuvre humaine ! ils sont, comme nous, sujets à la maladie, à l'infirmité, à la mort. Si on ne les maintient constamment en leur honneur et dignité naturelle, si chaque génération ne les rafraîchit et ne les renouvelle incessamment par un apport de pensée originale, ne les recrée, pour ainsi dire, ils se décolorent, se dessèchent, se durcissent. Ils deviennent comme les pierres stériles, que le laboureur écarte du pied et rejette loin du sillon. Ce sont des mots que l'on ne prononce plus que des lèvres, que l'on ne lit plus que des yeux. Ils sont, ces cadavres de mots, ce que sont les petits caractères d'imprimerie, morceaux de métal, durs et noirs, dont on compose le mot *patrie*, aux images que ce mot évoque dans l'âme : la grande ville aux monuments glorieux, aux avenues magnifiques, fourmillantes de peuple, traversées de régiments allègres aux clairons qui vibrent dans l'air, aux enseignes qui ondulent sous le soleil, cette grande ville qu'on est fier d'avoir visitée, fier de dire la capitale ; mais surtout l'image proche et intime de la maison où on est né, l'église où on s'est marié, où l'on a, pour la dernière fois, accompagné les siens, le tertre sous lequel ils reposent, l'allée ombreuse où l'on a, étant petit, joué avec ses frères et regardé les vieillards, qui devisaient sur les bancs ; où l'on a, devenu vieux soi-même, assis sur ces mêmes bancs, vu jouer les enfants de ses enfants : visions chères qui font monter les larmes aux yeux, et nous révèlent ce qu'il y a d'inséparable entre notre être et la terre qui nous a portés.

Or, de toutes les langues que les hommes ont parlées, il n'y en a point eu de plus pénétrante au cœur, de plus lumineuse à l'esprit que la nôtre. Il n'y en a pas aussi de plus constante, de plus probe, de plus franche ; assez souple pour se plier à tous les besoins de son peuple, pour l'accompagner en toutes ses découvertes, aventures, transformations, et assez forte cependant et résistante, pour lui rappeler toujours ce qu'il est, d'où il vient, lui dire, à toute heure, par chacun de ses verbes, chacune de ses syllabes : Reste toi-même, reste Français, reste loyal, reste généreux, reste juste. C'était donc le dessein très patriotique d'un grand créateur d'Etat, d'assurer la tradition de la langue en même temps qu'il fondait la puissance du pays. C'était une admirable précaution d'avenir de vouloir conserver, toujours intelligible et persuasive, cette langue qui devait devenir l'instrument de communication et le lien intellectuel entre tant de Français, appelés de points opposés, parlant encore des idiomes différents, mais aspirant à la même vie et disposés à se faire une âme commune en communiant dans la vieille âme française.

Voilà, mes enfants, comment vous, petites et faibles, oiseaux chassés du nid, battant de l'aile, et tombés sur notre sol où vous ont recueillies des mains

pieuses, et moi qui ai l'honneur insigne de siéger dans cette grande compagnie, nous nous trouvons ici aujourd'hui, parlant des choses d'autrefois, pensant aux choses de l'avenir et nous sentant unis par la même attache secrète qui fit que, tout-à-coup, il y a deux siècles et demi, nos ancêtres, dès qu'ils se rencontrèrent, se reconnurent, pour ainsi dire, et, une fois pour toutes, se donnèrent la foi.

Nous gardons cette foi et elle nous fait amis.

J'aime votre pays d'Alsace. Je m'y suis senti porté tout naturellement par l'attrait qu'ont vos vallées rafraîchissantes et reposantes, vos montagnes aux cimes veloutées, pour un frère né près des mers de l'Ouest, agitées et troublées, sous un ciel balayé de tempêtes.

J'ai senti pour vos provinces, nées plus tard à notre famille, l'affection tendre d'un fils de cette vieille Neustrie, cimentée, si j'ose le dire, de la tradition, de la passion, de l'unité française. Mais j'ai aimé surtout votre pays par l'amitié qui m'unissait à plusieurs de ses enfants. Je ne l'ai visité qu'au temps du deuil, où pour y entrer il fallait franchir une frontière.

Cette épreuve ne me faisait que plus profondément ressentir la familiarité des choses, l'hospitalité des familles, et à quel point je me trouvais « chez nous » à vos foyers.

Pourquoi faut-il que parmi ceux qui m'accueillaient alors, tant aient disparu, que je serais heureux de voir ici ! Et parmi eux, avant tous, cet Alsacien, ce Français dans l'âme, mon ancien dans la carrière que j'avais d'abord embrassée, Gustave Rothan, d'une bienveillance si éclairée pour moi quand j'étais jeune, d'une amitié si constante, d'un commerce si réconfortant dans mon âge mûr. Quand je me reporte à ces vallées où j'ai connu de si douces heures de repos et de causerie, je vois trop de demeures désertes, j'aperçois trop de tombes récentes. Il faut bien que je parle encore une fois de ce désastre d'hier dont le coup a été si terrifiant, dont les retentissements sont infinis, dans ce pays que l'on dit si divisé, qui le répète, qui le croit peut-être lui-même, et où, cependant, plus qu'en aucun pays du monde, ni le dévouement ne connaît de classes, ni la pitié ne demande aux malheureux quel nom ils portent avant de les plaindre.

Comme pour symboliser, en toutes nos infortunes, l'union indissoluble de nos cœurs, vous avez payé, mes enfants, votre Alsace, votre Lorraine ont payé une part plus que large dans le deuil de la société parisienne et le sacrifice de la charité française.

Je garde envers les vôtres une grande reconnaissance ; je suis toujours revenu de votre pays le cœur plus ferme, l'âme plus chaude, et, si je puis dire, plus humaine. Il m'a semblé que j'aimais mieux, admirais davantage, comprenais plus intimement ma patrie, en voyant comme elle avait su se faire admirer, comprendre, aimer. Mon culte s'est ravivé à la communion de cette piété simple et silencieuse toute en esprit et en vérité. Ceux de là-bas m'ont fait voir, vivante et lumineuse, cette vertu rare des hommes, cette vertu plus rare des peuples et, cependant, cette vertu fondamentale des familles et des nations : la fidélité.

Puis, et je les en remercie encore, ils ont vivifié en moi le respect du droit. Ce respect, je l'avais appris, car on l'a toujours enseigné en France et c'est notre honneur. Je le trouvais dans ma conscience comme une vérité naturelle. Toute l'histoire de France me semblait faite pour le commander. Mais l'homme ne sait vraiment que ce qu'il a éprouvé par soi-même ; il ne garde des enseignements de la vie que ceux qui ont pénétré en lui par déchirement de son être. Toute ma raison, toute ma pitié pour les injustices d'autrui, toute ma sympathie pour les peuples opprimés qui n'étaient pas mon peuple ne m'avaient pas démontré avec la force et avec la clarté qu'il fallait, la nécessité sociale de ce droit qu'a tout homme par cela seul qu'il naît en ce monde et qu'il est homme, de former, par élection libre, avec d'autres hommes une société humaine, afin de pratiquer ensemble, en toute liberté de leur conscience et de leur cœur, la maxime sociale par excellence : « Aimez-vous les uns les autres ! »

Mes enfants, ces enseignements de notre cœur, ces traditions de notre patrie, tout vous en imprègne ici dans cet asile, et vous les recevez comme il faut que vous les gardiez vous-mêmes et les transmettiez à votre tour en paroles simples, en ces exemples familiers dont est faite la chronique de chaque famille, de chaque village. C'est grand'chose, sans doute, de lire dans les livres: « Tel peuple fut conquis, telle capitale fut détruite, trente mille hommes périrent dans cette bataille. » Ces mots consternent, mais ils ne nous attendrissent point. Les peuples, dans l'histoire, nous apparaissent comme la foule, où on ne discerne personne. Tout y est plus ou moins lointain ou étranger pour nous. Mais le récit de la catastrophe intime, l'incendie de la maison paternelle, l'aïeul tué en défendant les passages de la patrie, la légende éplorée de l'exil, la chaumière vendue, les meubles emportés par le chariot, le dernier regard au dernier tournant du chemin, sur le toit béni, sur les tombeaux... Voilà les attaches douloureuses, voilà par où on est pris et étreint: c'est l'histoire vécue et c'est ainsi qu'il se la faut figurer pour que ses écrits perpétuent, de génération en génération, l'amour du pays, pour que l'image la plus grande nous devienne en même temps la plus familière : la patrie.

Je vous ai parlé trop sérieusement. Pourquoi votre aimable président a-t-il choisi pour vous haranguer en ce jour de fête un homme sérieux par profession, un historien qui, malgré lui, parle partout de choses auxquelles il pense toujours, et qui ne pouvait s'adresser à vous sans penser à tout ce que vous avez perdu, à tout ce que nous avons perdu avec vous, à tout ce que vous représentez pour nous ?

Gardez au moins de ces propos trop austères cette impression que l'histoire n'est pas le registre des injustices, et que les historiens ne sont pas tous, au moins les nôtres, les annalistes impassibles des outrages faits par la force à la conscience et au cœur des hommes. Non ! l'histoire montre que rien ne se fonde dans les empires, les royaumes, les Républiques, les familles que par la libre donation que les hommes font d'eux-mêmes ; que, la patrie exigeant le sacrifice, il n'y a de patrie véritable que là où le sacrifice est dans l'âme des citoyens, et que les hommes ne doivent jamais désespérer de la justice tant qu'ils n'ont pas désespéré d'eux-mêmes.

III

CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

Séance du 16 mars 1897

Art. 130. — Subsides aux étudiants pauvres : 2.000 francs.

M. le rapporteur. — *Création.* — La caisse de prêt aux étudiants pauvres manquait jusqu'ici à l'Université de Lille. Le Conseil municipal s'honorera en prenant l'initiative de cette fondation, qui fonctionne, au plus grand profit des étudiants momentanément dans la détresse, dans les Universités étrangères et aussi dans certaines Universités françaises, à Montpellier, notamment. Nous vous proposons d'inscrire à ce chapitre la somme modique de 2.000 francs.

M. Lacour. — Je demande à l'Administration de nous indiquer comment se fera la distribution de ce subside aux étudiants pauvres ; y aura-t-il intervention de l'Université ou bien cela se fera-t-il en dehors d'elle ?

M. Debierre. — Je répondrai simplement à M. Lacour qu'avant de pouvoir résoudre cette question, il était nécessaire que le Conseil eût voté la somme demandée, si elle est votée par le Conseil nous pourrons entrer en relations avec le représentant de l'Université de Lille, c'est-à-dire avec le Recteur, pour voir comment nous pourrons faire cette distribution au mieux des intérêts des étudiants pauvres.

M. Lacour. — Par conséquent, votre intention est de vous entendre à ce sujet avec le Recteur ?

M. Debierre. — C'est la pensée de l'Administration, nous ne pouvons pas mieux faire que de nous concerter avec lui à ce sujet. Il est certain que cette somme sera insuffisante, peut-être l'Université arrivera-t-elle aussi puisqu'elle a un capital, à aider les étudiants momentanément dans la détresse, et ce sont surtout ceux-là qu'il faut aider. Vous savez comment cela fonctionne à l'étranger : nous voulons faire la même chose.

Le Conseil fixe l'article 130 à 2.000 francs.

Pour extrait conforme :

Le Maire de Lille,

G. Delory.

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

DROIT

Beauchet (Ludovic), *Histoire du droit privé de la république athénienne*, Paris, Chevalier-Marescq et Cie, 1897. Tome I : LIII-541 p. ; t. II, 552 p. ; t. III, 747 p. ; t. IV, 575 pages. Prix de l'ouvrage complet : 36 francs.

Voici une œuvre considérable, qui fait le plus grand honneur à l'érudition française. Naguère encore, l'activité scientifique de nos juristes dans l'étude historique du droit ancien se manifestait surtout par la traduction d'ouvrages étrangers, comme le *Manuel des antiquités romaines* de Mommsen et Marquardt. Le moment devait venir où nos savants voudraient voler de leurs propres ailes ; et le public français, lui aussi, désormais initié à la méthode rigoureuse de la critique allemande, attendait, en quelque sorte, des livres faits pour lui, mieux appropriés à son goût et à ses traditions. Une exposition abondante et claire, une argumentation méthodique, enfin une solution ferme de tous les problèmes posés, voilà ce que réclamait notre enseignement supérieur. Hâtons-nous d'ajouter que M. Beauchet a fait mieux que de mettre à la portée de nos étudiants les résultats acquis d'une science étrangère : c'est un travail personnel qu'il nous offre ; c'est un monument dont il a lui-même tracé le plan et réglé la majestueuse ordonnance. Son livre ne saurait se flatter sans doute d'être définitif ; mais, de longtemps, on n'entreprendra pas de le refaire.

Le droit privé des Athéniens n'a pas eu chez nous la même fortune que leur droit public. Il y aura bientôt trente ans, M. Georges Perrot, dans son remarquable *Essai sur le droit public d'Athènes*, embrassait déjà l'ensemble des institutions politiques et judiciaires de la démocratie athénienne ; depuis lors, presque tous les chapitres de ce beau livre ont été repris un à un, et traités séparément avec tout le détail que comporte une aussi riche matière. Il semble que l'inverse ait eu lieu pour le droit privé. Tandis que M. R. Dareste, dans sa laborieuse et féconde carrière, s'appliquait à donner une interprétation juste des textes et à commenter les inscriptions juridiques de la Grèce, M. Caillemer abordait par le menu l'étude des mêmes problèmes ; il multipliait les brochures et les articles ; mais une théorie générale ne se dégageait pas encore nettement de ces recherches minutieuses. Cependant, à la suite de ces maîtres, de jeunes savants, historiens, juristes ou philologues, commençaient à se distinguer dans le même domaine ; déjà l'on pouvait prévoir que des travaux d'ensemble allaient se produire : M. Beauchet est arrivé le premier, et ce n'est pas là le moindre de ses mérites. Il a dû, pour aboutir en un sujet aussi vaste, faire preuve de volonté et d'audace, autant que de patience ; disons mieux, pour mener à bonne fin une telle œuvre, il lui a fallu un peu de cet enthousiasme qui crée la confiance et triomphe de tous les obstacles.

Juriste, et spécialement adonné depuis quelques années à l'histoire des législations scandinaves, M. Beauchet ne s'est pas contenté, pour étudier le droit athénien, des souvenirs de son éducation classique : il a voulu pénétrer plus avant dans l'intelligence de son sujet, dans la connaissance directe de la vie antique, des mœurs et du pays lui-même : membre (hors cadre) de l'Ecole d'Athènes, il a vécu dans le commerce familier des choses grecques, et il en a rapporté, avec une éducation philologique un peu sommaire sans doute, un sentiment très juste des conditions où s'est développée cette législation athénienne qu'il se proposait d'étudier. Avons-nous besoin de dire qu'il n'en a pas moins bien reconnu les défauts qu'apprécié les mérites ? Un professeur

de droit ne risque guère de méconnaître la supériorité du droit romain, et personne ne songe d'ailleurs à la contester ; mais M. Beauchet explique et justifie volontiers les lacunes de la législation athénienne ; il se montre équitable sans partialité, et, véritable historien, se préoccupe plus encore de comprendre que de juger.

Il nous faudrait une compétence qui nous manque, je ne dis pas seulement pour discuter, avec M. Beauchet, mais pour exposer même les résultats essentiels de son immense travail. Aussi bien, comment résumer en quelques lignes ces 2500 pages ? La table des matières du t. III (*Le droit de propriété*) remplit à elle seule 9 pages de petit texte, et celle du t. IV (*Le droit des obligations*) n'a guère moins d'étendue. Dira-t-on que l'auteur a développé outre mesure une matière qu'il eût mieux valu présenter sous une forme plus brève ? Ce serait méconnaître les conditions qui s'imposaient à lui dans ce travail : à défaut de codes, de lois rédigées et classées, l'historien du droit grec ne peut que discuter, en les comparant, les témoignages des orateurs et des grammairiens ; les documents épigraphiques eux-mêmes, souvent incomplets, ne lui fournissent que des parcelles de la vérité totale. Sur chaque question, c'est donc une critique en règle qu'il faut instituer de tous les textes qui s'y rapportent. M. Beauchet n'a jamais reculé devant une seule de ces discussions subtiles, et tous ceux qui voudront après lui étudier l'hypothèque, par exemple, ou le droit de succession, le contrat de vente, de louage, de prêt, de dépôt ou de société, remercieront l'auteur d'avoir mis entre leurs mains tous les éléments du problème.

Les deux premiers volumes (*Le droit de famille*) offrent assurément un intérêt plus général, parce qu'ils traitent de l'organisation fondamentale de la société athénienne. N'est-ce pas l'histoire de la civilisation elle-même que fait M. Beauchet quand il expose l'état de la famille à Athènes ? Et quoi de plus instructif, de plus pittoresque parfois, qu'une étude, même des plus techniques, sur le mariage athénien ? Une description, toute juridique, de l'autorité dans la famille suggère au lecteur des réflexions philosophiques, et, d'autre part, c'est bien la cité elle-même, la république athénienne, que nous apprenons à mieux connaître quand nous voyons la place que tenaient, dans la famille et à côté d'elle, les esclaves et les affranchis.

Dans toute cette partie de son œuvre, M. Beauchet a eu, selon nous, le rare mérite de se tenir également éloigné de la routine et de certaines nouveautés suspectes. Fort au courant des théories les plus récentes, il ne les accepte que sous bénéfice d'inventaire; et, quand il se sépare de la tradition, il accumule assez de preuves, de documents, pour échapper au danger de paraître paradoxal. C'est ainsi qu'il adopte et développe longuement (t. I, p. 179-213) les arguments de M. Hruza contre la prétendue loi suivant laquelle il n'y avait de mariage légitime à Athènes qu'entre citoyen et citoyenne : à ses yeux, l'extranéité de l'une des parties ne constitue pas un empêchement à la légitimité du mariage, et il n'est pas vrai que cette légitimité ait dépendu d'un droit spécial (*épigamie*), accordé soit individuellement à un étranger soit à des communautés entières. Mais, en revanche, M. Beauchet conteste à M. Hruza ses hypothèses sur la *bigamie* et le *concubinat légal* (p. 39-107) : jamais la loi, dit-il, n'a autorisé la bigamie à Athènes ; le concubinat, toléré par les mœurs, n'y a jamais eu le caractère d'une institution légitime. En soutenant ces idées, l'auteur n'a pas le parti pris de défendre, au point de vue moral, la législation qu'il expose : il n'ignore pas que, si la bigamie est illégale à Athènes, la répudiation et le divorce y rendent bien fragile le lien qui unit les deux époux ; et il ne se fait pas illusion davantage sur la situation humiliante que le concubinat laisse à l'épouse légitime. Mais la thèse qu'il soutient lui semble appuyée sur des arguments irrésistibles, et il nous a nous-même convaincu par quelques raisonnements d'une ingénieuse rigueur (cf. notamment p. 78 et 210).

La même indépendance d'opinion se manifeste à l'égard des savants pour lesquels M. Beauchet professe l'admiration la plus haute : il discute, à l'occasion,

une interprétation de son maître M. Dareste, et, quoique la théorie de Fustel de Coulanges sur l'origine religieuse de la famille lui semble en principe incontestable, il en signale parfois l'exagération et le défaut : témoin l'erreur qui consiste à prétendre « que le fils n'avait pas de famille maternelle, et que la mère elle-même avait renoncé d'une manière absolue à sa propre famille. » M. Beauchet revient à plusieurs reprises sur ce point, soit à propos de la formalité appelée γαμηλία (laquelle, selon lui, ne suppose nullement l'introduction de la femme dans la phratrie du mari, t. I, p. 147), soit à propos des effets de la filiation légitime. « Les rapports de droit qui continuent de subsister, même après le mariage, entre l'épouse et sa famille d'origine supposent la persistance d'un lien religieux entre la femme et ses parents naturels. On comprend donc que ses enfants soient eux-mêmes rattachés à ces derniers. Sans doute le lien de parenté qui les unit à la famille de leur père est plus fort, par suite des motifs religieux précités ; mais, au point de vue légal de même qu'au point de vue de la nature, ils n'en demeurent pas moins unis à la famille de leur mère (t. I, p. 361). »

Si la loi athénienne se rapproche par là des législations modernes, plus que ne le pensait Fustel de Coulanges, combien n'en diffère-t-elle pas sur d'autres points ! La théorie du divorce est à cet égard des plus instructives, et l'influence traditionnelle qui réduit la femme à un état déplorable d'infériorité et de dépendance y éclate avec ses conséquences les plus fâcheuses. A en croire M. Beauchet, ce n'est pas assez que le mariage puisse être aisément rompu soit par la volonté de l'un des deux époux, soit par leur consentement mutuel : les pouvoirs de *Kyrios* continuant d'appartenir au père après le mariage de sa fille, celui-ci peut encore intervenir pour dissoudre à son gré l'union qn'il a faite ; il peut séparer la femme du mari à qui il l'a donnée, soit pour la remettre à un autre, soit pour la conserver avec lui (t. I, p. 388-389). Ce droit exorbitant ressort-il aussi nettement que le pense M. Beauchet d'un discours de Démosthène (*contre Spoudias*, § 4) ? Le verbe ἀφελόμενος τὴν θυγατέρα, dans ce passage, se prête à une interprétation un peu différente. Mais il faut reconnaître que, dans un cas du moins, la loi athénienne admet le divorce par l'intervention d'un tiers : « lorsqu'une femme mariée vient à perdre son père, et qu'à défaut d'enfants mâles elle est appelée à recueillir sa succession, elle peut être revendiquée par le plus proche parent en qualité d'épiclère et celui-ci a le pouvoir de dissoudre le mariage pour épouser l'épiclère (t. I, p. 388-389). »

Nos idées modernes ne se révoltent pas moins à la pensée de l'autorité excessive que la loi grecque accorde au père de famille sur ses enfants : si le droit de vie et de mort ne semble attesté à Athènes que par un texte assez vague d'Eschine (*contre Timarque*, § 182), on ne saurait en dire autant du droit d'exposer les enfants nouveau-nés (t. II, p. 85-93). Ces coutumes barbares dérivaient de l'idée religieuse que Fustel de Coulanges a si bien mise en lumière, et que M. Beauchet invoque, lui aussi, comme une explication et une excuse.

La question de savoir à quel moment le fils devient majeur fournit à M. Beauchet une discussion, solide et serrée, sur un point qui n'intéresse pas moins le droit public que le droit privé : qu'est-ce au juste que le registre appelé ληξιαρχικὸν γραμματεῖον ? et à quel âge les jeunes gens devaient-ils y être inscrits ? M. Beauchet élucide ce problème avec une singulière netteté (t. II) p. 103 et sqq.) ; nous doutons qu'on puisse désormais contester sérieusement la solution qu'il propose.

Toute la théorie de l'esclavage et des affranchissements (t. II. p. 393 et suiv., repose sur une critique judicieuse des textes littéraires et des documents épigraphiques : nous signalerons seulement à M. Beauchet un bon travail, postérieur au sien, sur la situation des affranchis à Athènes : la thèse latine de M. G. Foucart (*de libertorum conditione apud Athenienses*, Paris, Klincksieck, 1896) contient notamment des hypothèses curieuses sur le mode d'affranchissement que l'auteur appelle πρᾶσις ἐπ' ἐλευθερίᾳ et sur la δίκη ἀποστασίου.

Nous en avons dit assez pour mettre en lumière les mérites de M. Beauchet : son livre se recommande tout d'abord par un labeur presque prodigieux, et par un puissant effort de critique pour choisir, entre tant d'hypothèses, les solutions les plus vraisemblables ; mais il ne se distingue pas moins par une composition harmonieuse et claire, par un style simple, correct et facile. Comment n'y relèverait-on pas aussi quelques défauts ? Les plus graves sont d'ordre matériel, et M. Beauchet n'en est qu'à moitié responsable : nous regrettons seulement qu'il n'ait pas surveillé de plus près la correction des textes grecs ; il y a là des négligences qui sautent d'abord aux yeux des philologues, et qui risquent de laisser dans leur esprit une impression désagréable.

Une autre critique nous reste à faire, qui ne compromet pas davantage la valeur fondamentale de l'œuvre. C'est que le titre ne répond pas exactement au livre : *Histoire du droit privé de la république athénienne*, c'est à la foi trop et trop peu. En réalité, M. Beauchet n'a pas écrit (et il ne le pouvait pas faire) une véritable *histoire* du droit privé : les éléments de cette histoire font presque entièrement défaut. Mais, en exposant les principes du droit athénien, et en restituant par hypothèse les grands traits de cette législation disparue, il a voulu, le plus souvent possible, retrouver l'origine et la source de tel ou tel usage, de telle ou telle loi. C'est ce qu'il a fait parfois avec bonheur, en étudiant la société grecque des poèmes homériques, et en comparant avec la législation d'Athènes les lois de Gortyne, par exemple, ou les données des historiens anciens sur la législation de Charondas. Ainsi, soit en note, soit dans le corps de son ouvrage, M. Beauchet nous donne beaucoup plus que les seules règles du droit attique : c'est presque tout le droit grec qu'il fait passer sous nos yeux. A Dieu ne plaise que nous lui fassions un reproche de cette tendance ! Elle nous permet d'espérer que M. Beauchet voudra lui-même un jour compléter le beau travail qu'il nous offre aujourd'hui, en écrivant cette histoire générale du droit privé hellénique dont il parle quelque part dans sa préface (p. XXXIX).

AM. HAUVETTE.

REVUE DES PÉRIODIQUES ÉTRANGERS

La Revue des Périodiques étrangers poursuivra un double objet. Elle signalera les recueils qui, en France et surtout à l'étranger, sont consacrés aux questions d'enseignement et d'éducation, elle en fera connaitre l'esprit et le but. Puis elle y relèvera, pour les analyser, les articles qui rentrent dans le cadre que s'est tracé la Revue internationale et qui peuvent compléter les renseignements donnés par la Chronique, les Articles de fond, les Analyses et Comptes rendus, les Notes, Informations, etc.

REVISTA DE EDUCAÇÃO E ENSINO (Lisboa, 1897).

La *Revue d'éducation et d'enseignement*, publiée à Lisbonne, a pour fondateur et directeur, le professeur Ferreira-Deusdado, docteur en philosophie et lettres de l'Université de Louvain. On sait que l'Université de Louvain, où Mgr Mercier, prélat romain, tient une place considérable, donne en Belgique un enseignement qui s'inspire des Encycliques de Léon XIII et s'efforce de faire profiter le catholicisme de toutes les découvertes scientifiques, en quelque domaine qu'elles se produisent. M. Ferreira-Deusdado est l'auteur des ouvrages suivants dont nous traduisons les titres : *Essais de philosophie actuelle* (1888); *Criminalité et éducation* (1889) ; *Eléments de géographie générale* (1891) ; *Essais de psychologie criminelle*, rapport présenté au congrès pénitentiaire international de St-Pétersbourg 1890 ; *Idées sur l'éducation correctionnelle* 1890 ; *Plan d'une école coloniale portugaise* 1890 ; *Psychologie appliquée à l'éducation*, leçons faites au Cours supérieur des lettres de Lisbonne en 1891-1892. *L'anthropologie criminelle et le congrès de Bruxelles, 1894*; *Rapport sur les moyens préventifs et questions relatives à l'enfance et aux mineurs*, cinquième congrès international, imprimé à Melun, 1895, etc.

Le secrétaire de la rédaction est M. Bethencourt Ferreira, médecin et naturaliste adjoint au muséum de l'Ecole polytechnique de Lisbonne. Les principaux collaborateurs sont MM. Vianna, romaniste ; Alfred Lopez, médecin des cadets civils de Lisbonne ; le docteur José Teixeira, professeur à l'Université de Coïmbre ; Balthazar Osorio, professeur de l'Ecole polytechnique ; le docteur Bernardino Machado, professeur de l'Université de Coïmbre ; Eduardo Villaça, professeur de l'Institut industriel et commercial de Lisbonne ; Evaristo G. Saraiva, médecin et professeur du Lycée central de Porto, Gomes de Brito, diplômé du Cours supérieur des Lettres ; S. F. Silveira da Motta, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique ; G. de Vasconcellos Abreu, professeur du Cours supérieur des lettres ; Jayme Moniz, vice-président du Conseil supérieur de l'Instruction publique ; José Autunes Pinto, professeur de l'institut agronomique et vétérinaire ; Ricardo Jorge, professeur de l'école médico-chirurgicale de Porto, etc., etc.

La *Revue d'éducation et d'enseignement* paraît tous les mois, en fascicules d'une cinquantaine de pages. Le numéro de janvier 1897 débute par un article du directeur « *Douze années de combat* », où nous relevons une citation d'une Encyclique de Léon XIII : « Tout catholique doit s'appliquer à découvrir la vérité, partout où elle se rencontre », et un éloge enthousiaste de M. Compayré

« le pédagogue éminent, le lauréat de l'Institut de France, l'illustre recteur de l'Académie de Poitiers » dont la Revue a traduit en entier le *Cours de pédagogie* pour rendre service au « public portugais et brésilien ».

Parmi les articles de ce numéro figure, sous le titre de *Revue scientifique*, une analyse du travail publié dans la *Revue pédagogique* sur les écoles de Norwège et de celui de Wier (*A educação elementar no Japão, La Escuela moderna, juillet 1896*), sur l'enseignement primaire au Japon.

Un article nécrologique est consacré à Moniz Barreto, dont le *Figaro* annonçait la mort à l'hospice des frères de Saint-Jean de Dieu, en l'appelant « l'auteur d'importants travaux sur la littérature française ». M. Ferreira-Deusdado nous apprend que ses maîtres furent Taine, Paul Bourget, Hennequin et Guyau, dont Barreto différait essentiellement « par ses sentiments religieux et catholiques ».

Le *Bulletin bibliographique* analyse le livre de Maus *sur les mesures propres à faire connaître la personnalité de l'inculpé*, le *Recensement de la population du royaume de Portugal* (Sur une population de 5.049.727 habitants, 1.048.803 savent lire en 1890. Quand la France, en 1864, a 18 écoles primaires par 10.000 habitants, le Portugal en a 6 ; en 1879, la France en a 21,2 le Portugal en a 10,6), la *Question orthographique à l'Institut de Coïmbre*.

Parmi les *Publications reçues*, nous voyons la *Revue internationale de l'Enseignement*, la *Rivista internazionale*, la *Nouvelle Revue*, la *Escuela Moderna*, la *Revista de la Union ibero americana*, le *Boletin de la Institucion libre de Ensenanza* (Madrid), le *Correio juridico* (Lisbonne), la *Revista portugueza de medicina e girurgia praticas*, les *Annales des sciences naturelles* (avec Catalogue des reptiles et amphibies du Portugal, oiseaux du Portugal, l'*Iceryа Purchasi* en Portugal, etc.).

Et, à côté d'une Librairie catholique qui fournit des livres de messes, des médailles, des crucifix, des bréviaires, des calices, des croix, etc., la couverture annonce les traductions de la *Rome* d'Emile Zola et des *Aventures de ma vie* d'Henri Rochefort.

Le numéro d'avril présente un article de M. Ferreira-Deusdado sur la philosophie thomiste en Portugal, où il est fait mention du *Dictionnaire philosophique* de Franck, des professeurs thomistes de Portugal à l'Université de Louvain, etc. Puis vient une adresse au Roi par les professeurs de l'enseignement secondaire, qui demandent, entre autres choses, que l'année scolaire commence au 16 octobre et finisse à la fin de juillet, que le cours des études dans les lycées soit de 6 ans ; que deux langues vivantes, de préférence le français et l'anglais, soient obligatoires ; que des examens de fin d'année soient institués.

Le groupe portugais de l'Union internationale du Droit pénal invite le Ministre à s'associer aux délibérations qui auront lieu sur les points suivants :

1° Modifications à introduire dans les statuts de l'Union ;

2° Des contraventions : Définition et procédure ;

3° Du rôle que peut jouer la transportation en matière de répression pénale à l'heure actuelle ;

4° De la tentative ;

5° De la procédure à suivre contre le délinquant mineur et tombant sous le coup de la loi pénale ;

7° Communications diverses.

Dans une analyse du *Compendium de philosophie élémentaire, conforme au programme officiel de 1895*, de B. A. de Madureira, de l'Université de Coïmbre, MM. Ravaisson, Renouvier et Liard, sont présentés comme d'éminents psychologues, des logiciens pénétrants, en accord avec les positivistes orthodoxes, pour contester la valeur de la métaphysique en tant que science, mais l'admettant cependant comme une branche légitime du savoir. A toutes leurs objections, M. Th. Desdouits, dit M. Ferreira-Deusdado, a répondu magistralement dans son livre sur *La Métaphysique et ses rapports avec les autres sciences*.

Le numéro de mai contient un article météorologique de Augusto de Figuei-

redo sur les variations de la température à Coïmbre et à Lisbonne ; le commencement d'un travail sur l'attention et la méthode dans l'étude ; une traduction portugaise de pensées de Sénèque et de Publius Syrus (continuation) : puis, sur l'enseignement des aveugles, un curieux spécimen de la *Revue Mascaró* pour aveugles et voyants, rue Alegrim, 20, Lisbonne. Un *Profil de M. de la Sizeranne* « le ministre *in partibus* des aveugles français, qui ne voit même pas les éclairs, dernière chose dont les yeux perdent la perception », est imprimé en points que les aveugles suivent avec leurs doigts et qui, réunis par des traits, forment des lettres pour les lecteurs ordinaires : « Le but de la *Revue* est de propager, dit M. Mascaró, la coéducation des aveugles et voyants, en publiant des livres d'instruction et abrégés des plus grands écrivains et des maîtres de la littérature, d'augmenter la première bibliothèque-école des aveugles et voyants, fondée en 1889 à Lisbonne ».

Enfin le numéro se termine par les comptes rendus du Congrès pédagogique « des professeurs de l'enseignement primaire », et du Congrès pénal ; par l'analyse du livre de Magalhães, sur Silvestre Pinheiro Ferreira, sa vie et sa philosophie, des *Éléments de philosophie* de Sinibaldi (avec mention de Gratry, de Biran, de Broca, de Mgr Mercier de Louvain), de ceux de Carvalho, etc.

THE FORUM (*de New-York*)

La Revue à laquelle nous avons emprunté l'article du professeur Simon Newcomb, en est à son 23e volume. Elle paraît à New York (*The Forum publishing Company*) et à Londres (*G. P. Putnam's Sons 24 Bedford Street*). Le fascicule de mai 1897 contient, en 127 pages, les articles suivants : I. *L'impôt* progressif sur l'héritage, par Roberts, contrôleur de l'Etat de New-York ; II. *Le Sénat est-il dégénéré ?* par R. Miller, l'éditeur en chef du « New-York-Times ». III. *L'ignominie de l'Europe*, par le professeur Thomas Davidson, un Ecossais établi en Amérique, qui s'occupe du moyen âge comme des questions d'éducation et de politique. IV et V, *Notre commerce d'exportation*, par Charles R. Flint et *Combinaisons industrielles*, par George T. Oliver. VI. *Influences de la Nouvelle-Angleterre sur le Canada Français*, par Edward Farrer, dont on signale la tendance à provoquer l'union du Canada avec les Etats-Unis, et dont l'article serait lu avec profit par les adhérents de l'*Alliance française*, qui se sont tout spécialement chargés de la propagande en Amérique. VII. *La France comme champ d'études pour les étudiants américains*, par le professeur Simon Newcomb. VIII, *L'Empereur Guillaume II*, par Paul Lindenberg, ancien éditeur de la « Deutsche Rundschau », éditeur actuel de la « *Memoiren Correspondenz* ». IX. *L'autocrate du Congrès* (le Speaker de la chambre des Représentants), par Henry Litchfield West. X. *Erreurs concernant la prière*, par le Rev. James M. Whiton. XI. *Poe était-il un plagiaire ?* par Joel Benton, l'auteur d'*Emerson comme poète*. XII. *Le Socialisme en France*. par Georges Clémenceau. (Au général de Gossler, ministre de la guerre, qui affirmait au Reichstag allemand que le socialisme a cessé depuis longtemps d'exister, Clémenceau dit : « L'humanité tout d'une voix vous répond, *Le Socialisme commence*).

LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE

Dr. Ph. Aronstein, *Die Entwicklung der höheren knabenschulen in England* (Marburg, N. G. Elwert, 1897).

Seignobos, *Histoire politique de l'Europe contemporaine*, 1814-1896, (Paris, Armand Colin).

Adolphe Posada, *Théories modernes sur les origines de la famille, de la société et de l'Etat* (Paris, Giard et Brière).

MUNIER JOLAIN, *La plaidoirie dans la langue française*, 2 vol. (Paris, Chevalier-Marescq et Cie).

LÉON BOURGEOIS, *L'éducation de la Démocratie* (Paris, Edouard Cornély).

JOSEPH TEXTE, *La jeunesse d'Edgar Quinet et son enseignement à Lyon* (Lyon, Storck).

PAUL LEHUGEUR, *Histoire de Philippe le Long*, tome Ier, *Le Règne*, (Paris, Hachette).

ARMAND DUCOS, *Les trois Girondines, Madame Roland, Charlotte de Corday, Madame Bouquey et les Girondins* (Paris, Chevalier-Marescq et Cie).

RÉNÉ PICHON, *Histoire de la Littérature latine* (Paris, Hachette).

F. MAGNETTE, *Joseph II et la Liberté de l'Escaut, la France et l'Europe*, (Bruxelles, Hayez, ou Office de publicité, J. Lebègue et Cie).

CAILLAUX, A. TOUCHARD, G. PRIVAL-DESCHANEL, *Les impôts en France*, (Chevalier-Marescq et Plon, Nourrit et Cie).

HENRI DONIOL, *M. Thiers. le comte de St-Vallier, le général de Manteuffel, la Libération du territoire* (Paris, Colin).

P. FABREGUETTES, *Société, État, Patrie*, tome I (Paris, Chevalier-Marescq).

A. VAZEILLE, *La question sociale est une question de méthode* (V. Giard et Brière, Paris).

CHARLES MARC DES GRANGES, *Geoffroy et la critique dramatique* (Paris, Hachette).

PAUL MOYSEN, *La Femme dans le droit français*, (Paris, Chevalier-Marescq).

ROGER DEBURY, *Un pays de célibataires et de fils uniques* (Paris, Dentu).

ROSSMANN, *Ein Studienaufenthalt in Paris, ein Führer für Neuphilologen*, (Marburg, Etwert).

GEORGES BLONDEL, *Universitäten in Frankreich Abdruck aus dem Handwörterbuch der Staatswissenschaften, hgg. von Conrad, Elster, Lexis, Lœning, Supplement band* (Iena, Fischer).

Le Gérant: A. CHEVALIER-MARESCQ.

Laval. — Imprimerie et stéréotypie E. JAMIN, 8, rue Ricordaine.

CONSEIL DE LA SOCIÉTE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

MM.

[illegible]ARDEL, doyen de la Faculté de Médecine, Président.
[illegible]BOUX, doyen de la Faculté des Sciences, vice-président.
[illegible]DE, prof. à la Faculté de Droit, Secrétaire-général.
[illegible], prof. adjoint à la Fac. des lettres, séc.-gén.-adj.
[illegible] prof. à l'institut catholique et à l'École libre des [illegible] politiques.
[illegible], membre du Conseil sup. de l'Instruction publique.
[illegible]OT, de l'Institut, prof. au Collége de France.
[illegible]SHEIM, de l'Institut.
[illegible]DEL, docteur ès-lettres.
[illegible]MY, de l'Institut, directeur de l'École des sciences [illegible]tiques.
[illegible], professeur à la Faculté de droit.
[illegible]CROISET, de l'Institut, prof. à la Fac. des Lettres.
[illegible], secrétaire-général de la Société de législation [illegible]parée.
[illegible]EZ, professeur à la Faculté des Sciences.
[illegible]DIETZ, avocat à la Cour d'appel.
[illegible]US-BRISAC, membre du Conseil supérieur de [illegible]stance publique.
[illegible] DREYFUS-BRISAC.
[illegible], chargé de cours à la Faculté des Lettres.
FRIEDEL, de l'Institut, professeur à la Fac. des sciences.
GERARDIN, professeur à la Faculté de Droit.
HIMLY, de l'Institut, doyen de la Faculté des Lettres.
JACCOUD, professeur à la Faculté de Médecine.
LAVISSE, de l'Académie Française, prof. à la Faculté des Lettres.
LUCHAIRE, de l'Institut, prof. à la Faculté des Lettres.
LYON-CAEN, de l'Institut, prof. à la Faculté de Droit.
MASCART, de l'Institut, professeur au Collége de France.
MONOD, de l'Institut, directeur à l'Ecole des Hautes Etudes.
PICAVET, maître de conférences à l'Ecole des Htes Etudes.
POINCARÉ, de l'Institut, prof. à la Faculté des Sciences.
J. REINACH, député.
RIBOT, député, ancien Président du Conseil.
E. DE ROTHSCHILD.
SABATIER, doyen de la Faculté de Théologie.
Dr MARC SÉE, membre de l'Académie de Médecine.
TANNERY, maître de conférences à l'Ecole Normale supérieure.
TRANCHANT, ancien Conseiller d'Etat.
VELAIN, maître de conférences à la Faculté des Sciences.
VIDAL LABLACHE, maître de conférences à l'Ecole Normale Supérieure.

PRINCIPAUX CORRESPONDANTS ET COLLABORATEURS ÉTRANGERS

[illegible] ALFIERI, Sénateur du royaume d'*Italie*.
Dr [illegible]ARNDT, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.
[illegible] ASCHERSON, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
Dr AVENARIUS, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr BIEDERMANN, Privat docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.
Dr Ch. W. BENTON, Professeur à l'Université de *Minnesota* (Etats-Unis).
[illegible]CH, Directeur de Realschule à *Berlin*.
Dr BILINSKI, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.
[illegible]K, professeur à l'Université de *Groningue*.
[illegible]NING, professeur à King's College, à *Cambridge*.
[illegible]EN, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.
[illegible]HER, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué à l'industrie*, à *Vienne*.
[illegible]SSON, publiciste à *Londres* (Angleterre).
[illegible]CHRIST Professeur à l'Université de *Munich*.
[illegible] ANNERSTEDT, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
[illegible]IZENACH, Professeur à l'Université de *Cracovie*.
[illegible] L. CREMONA, Professeur, Sénateur du royaume d'Italie, à *Rome*.
[illegible]ARZ, Professeur à l'Université de *Prague*.
[illegible], Professeur à l'Université de Mc Gille (*Montréal*).
[illegible] DEMBREICHER, Conseiller de section au ministere [illegible] l'instruction publique, à *Vienne*.
[illegible] van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
[illegible] B. J. van EYK, Inspecteur de l'instruction secon[illegible] à *La Haye*.
[illegible], Professeur l'Université de *Marbourg*.
[illegible]NIER, Professeur à l'Université de *Prague*.
[illegible]ENDER, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
[illegible]ENZI Professeur à l'Université de *Bologne*.
[illegible]ERSLEEVE, Professeur à l'Université *Hopkins*.
Hermann GRIMM, Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.
[illegible], Professeur à l'Université de *Vienne*.
[illegible] LOS RIOS, Professeur à l'Université de *Madrid*.
[illegible], professeur à l'Université de *Groningue*
[illegible] HARTEL, Professeur à l'Université de *Vienne*.
[illegible] HARTOG, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
[illegible], Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
[illegible], Professeur à l'Université de *Zurich*.
[illegible], Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
[illegible]ENBERG, Directeur du Gymnase de *Creuznach*.
[illegible] HOLLAND, Professeur de droit international à l'Université d'*Oxford*.
[illegible]NOD, Professeur à l'Académie de *Neuchatel*.
[illegible], Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.
KONRAD MAURER, professeur à l'Université de *Munich*.
KRÜCK, Directeur du Réal-Gymnase de Würzbourg.
The Rev. BROOKE LAMBERT, D. D. à *Greenwich*.
Dr LAUNHARDT, recteur de l'Ecole technique de *Hanovre*.
Dr A.-P. MARTIN, Président du Collège de Tungwen. *Pékin* (Chine).
A. MICHAELIS, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.
MICHAUD, Professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'instruction publique de Russie.
MOLENGRAAF, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*.
Dr MUSTAPHA-BEY (J.). Professeur à l'Ecole de médecine du *Caire*.
Dr NEUMANN, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.
Dr NÖLDEKE, Directeur de l'Ecole supérieure des filles à *Leipzig*.
Dr PAULSEN, Professeur à l'Université de *Berlin*.
Dr PHILIPPSON.
POLLOK, Professeur à l'Université d'*Oxford*.
Dr RANDA, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.
Dr REBER, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
RITTER, Professeur à l'Université de *Genève*.
RIVIER, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.
ROULAND HAMILTON, publiciste à *Londres*.
H. SCHILLER, professeur de pédagogie à l'Université de *Giessen*.
Dr SJOBERG, Lecteur à *Stockholm*.
Dr SIEBECK, Professeur de à l'Université de *Giessen*.
Dr STEENSTRUP, Professeur à l'Université de *Copenhague*
A. SACERDOTI, Professeur à l'Université de *Padoue*.
Dr STINTZING, Professeur de médecine à l'Université d'*Iena*.
Dr STOERK, Professeur à l'Université de *Greifswald*.
Dr Joh. STORM, Professeur à l'Université de *Christiania*.
Dr THOMAN, Professeur à l'Ecole cantonale de *Zurich*.
Dr THOMAS, Professeur à l'Université de *Gand*.
Dr THOMSON, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
Dr THORDEN, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
MANUEL TORRES CAMPOS, Professeur à l'Université de Grenade.
URECHIA (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'Instruction publique à *Bucharest*.
Dr Joseph UNGER, ancien ministre de l'empire d'Autriche-Hongrie a *Vienne*.
Dr VOSS, Chef d'institution à *Christiania*.
Dr O. WILLMANN, Professeur à l'Université de *Prague*.
Commandeur ZANFI, à *Rome*.

LA

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Paraît le 15 de chaque mois. — Un an : 24 fr.

ON S'ABONNE : EN FRANCE, CHEZ TOUS LES LIBRAIRES
A L'ÉTRANGER, DANS LES LIBRAIRIES SUIVANTES

ALSACE-LORRAINE

Strasbourg, Annat, Treuttel et Wurtz.

ALLEMAGNE

Berlin, Asher et Cie, Puttkammer et Muhlbrecht, Mayer et Muller, Nicolaï, G. Schefer.
Bonn, Strauss.
Breslau, Trevendt et Garnier.
Dresde, Pierson.
Erlangen, Besold.
Fribourg en Brisgau, Fehsenfeld.
Gœttingue, Calvœr.
Greifswald, Bamberg.
Giessen, Rœcker.
Halle, Lippert.
Heidelberg, Kœster.
Iéna, Frommann.
Kœnigsberg, Bor.
Kiel, Hæseler.
Leipzig, Twietmeyer, Le Soudier, Eckstein, Max-Rübe, Brockhaus.
Marbourg, Elwert.
Munich, Finsterlin.
Rostock, Stiller.
Stuttgard, P. Neff.
Tubingen, Fues.
Wurtzbourg, Stuber.

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, Gérold, Frick, Mayer, et Cie.
Agram, Hartmann.
Budapesth, Révai, Kilian.
Gratz, Leuschner.
Inspruck, Rauch.
Klausenbourg, Demjén.
Lemberg, Gubrynowicz.
Prague, Calve.

ANGLETERRE

Londres, Hachette, Williams et Norgate, D. Nutt, Relfe broth^s.
Aberdeen, W. Lindsay.
Cambridge, Macmillan et Co, Deighton Bell et Co.
Dublin, Mac Gleshen et Gill, Hodges, Figgis et Co.
Edimbourg, John Menzies et Co.
Glasgow, John Menzies et Co.
Oxford, Parker.

BELGIQUE

Bruxelles, Vve Larcier, Bruylant, Lebègue et Cie, Decq, Rozez, Mayolez, Castaigne, Merzbach.
Gand, Hoste, Vuylsteke, Engelke.
Liège, Gnusé, Desoer, Grandmont-Donders.
Louvain, Em. Fonteyn Peeters, Van Linthout et Cie.

COLONIES FRANÇAISES

Alger, Jourdan, Chéniaux-Franville, Gavauld St-Lager.
Saïgon, Nicolier.
St-Denis-Réunion, Lamadon.
Port-de-France, Déclémy.

DANEMARK

Copenhague, Hoste.

ÉGYPTE

Alexandrie, Sanimo, Schuler.
Le Caire, Mme Barbier.

ESPAGNE

Madrid, Fuentès, Fé, Capdeville y Maugars.
Barcelone, Piaget, Verdaguer, Juan Oliverès.
Valence, P. Aguilar.
Salamanque, E. Calcon.

GRÈCE

Athènes, Wilberg.

ITALIE

Rome, Trèves, Bocca, Molino.
Florence, Bocca, Lœscher.
Milan, Bocca, Hœpli.
Naples, Detken, Marghieri.
Padoue, Drucker et Tedeschi.
Palerme, Clausen.
Pavie, Pezzani.
Pise, Hœpli.
Turin, Paravia, Bocca.

MEXIQUE

Mexico, Bouret.
Guadalajara, Bouret.

PAYS-BAS

La Haye, Belinfante frères.
Luxembourg, Heintzé, Buck.
Leyde, Brill.
Amsterdam, Feikema.
Utrecht, Frænkel.

PAYS DANUBIENS

Belgrade, Friedman.
Bukharest, Alcalay, Socecu.
Craiowa, Samitca.
Galatz, Nebuneli et fils.
Jassy, Daniel.

PORTUGAL

Lisbonne, Pereira, Gomes.
Coimbre, Melchiades.
Porto, Magalhaës.

RUSSIE

St-Pétersbourg, Mellier, Wolf Fenoult, Ricker.
Dorpat, Karow.
Kharkoff, de Kervilly.
Kiew, Ve Idzikowski.
Moscou, Gautier.
Odessa, Rousseau.
Tiflis, Baerenstamm.
Varsovie, Gebethner et Wolff.

SUÈDE ET NORVÉGE

Stockholm, Bonnier.
Christiania, Cammermeyer.
Lund, Gleerup.
Upsal, Lundstrœm.

SUISSE

Bâle, Georg.
Fribourg, Labastrou.
Berne, Schmid, Francke et Cie.
Genève, Ve Garin, Georg, Stapelmohr.
Lausanne, Benda, Payot, Rouge.
Neuchatel, Delachaux et Niestle.
Zurich, Meyer et Zeller.

TURQUIE

Constantinople, Papadis.
Smyrne, Abajoli.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

New-York, Christern, W. R. Jinkims, Courrier des États-Unis.
Baltimore, John Murphy et Cie.
Boston, Carl Schœnhof.
Nouvelle-Orléans, H. Billard.
Philadelphie, A. Lippincott et Cie.
Saint-Louis, (Missouri), F.-H. Thomas.
Washington, James Anglin et Cie.

CANADA

Québec, Lépine.
Montréal, Beauchemin.

AMÉRIQUE DU SUD

Buenos-Ayres, Jacobsen, Jolly.
Caracas, Rojas hermanos.
Lima, Galand.
Montevideo, Ybarra, Barreiro et Ramos.
Santiago (Chili), Cervat, A. Pesse et Cie.
Valparaiso, Tornero.

BRÉSIL

Rio-Janeiro, Garnier, Lembaerts, Nicoud, Briguiet et Cie.
Bahia, C. Koch.
Sao-Paolo, Garraux.

CUBA

La Havane, M. Alorda.

INDE ANGLAISE

Bombay, Atmarau, Sayoon.

AUSTRALIE

Melbourne, Samuel Muller.

Laval. — Imprimerie et Stéréotypie E. JAMIN, 8, rue Ricordaine.

DIX-SEPTIÈME ANNÉE. — VOL. XXXIV. — N° 2. — 15 AOUT 1897.

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

Rédacteur en chef: FRANÇOIS PICAVET

SOMMAIRE:

PARIS
LIBRAIRIE MARESCQ AINÉ
A. CHEVALIER-MARESCQ ET Cie, ÉDITEURS
20, RUE SOUFFLOT, 20
1897

Toutes les communications relatives à la rédaction doivent-être adressées à M. FRANÇOIS PICAVET, à son domicile, 3, rue Cretet, ou aux bureaux de la rédaction, 20, rue Soufflot.

Le bureau de la rédaction est ouvert le samedi de 2 à 4 heures.

Pour l'administration, s'adresser, 20, rue Soufflot, PARIS.

LA REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Paraît le 15 de chaque mois

S'ADRESSER POUR L'ADMINISTRATION

20, Rue Soufflot, PARIS

ABONNEMENT ANNUEL

France et Union postale........................ **24** fr.

La livraison.................. **2 fr. 50**

AVIS A MM. LES COLLABORATEURS

Les demandes de tirages à part et d'extraits doivent être envoyées à l'éditeur avec le bon à tirer.

PRIX DES TIRAGES A PART

8 pages avec couverture		16 pages avec couverture	
100 exemplaires........	**20** fr.	100 exemplaires.........	**28** fr.
Par 50, en plus..........	**5** fr.	Par 50, en plus...........	**8** fr.

SIMPLES EXTRAITS

Feuilles de 16 pages sur le tirage sans pagination spéciale et avec la couverture de la Revue.......... **5** fr. le 100

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

L'ENSEIGNEMENT DU DROIT ROMAIN

ET LE NOUVEAU CODE CIVIL ALLEMAND.

Quelles conséquences la confection du Code civil allemand promulgué en août 1896 et destiné à entrer en vigueur le 1er janvier 1900, produira-t-elle sur l'enseignement du droit romain en Allemagne ? Sera-t-il réduit, supprimé ; le caractère en sera-t-il changé ? L'Allemagne a été au XIXe siècle le pays d'élection du Droit romain. Aussi tous ceux qui s'intéressent aux progrès et aux transformations nécessaires des études de Droit en France, doivent suivre avec soin ce qui se fait et se prépare à cet égard en Allemagne. — Nous donnons la traduction d'un article humoristique paru sur la suppression du cours de Pandectes dans le supplément de l'*Allgemeine Zeitung* de Munich du 15 avril 1897. Il a pour auteur M. Luettger, docteur en droit :

LE COURS DE PANDECTES.

Notice nécrologique.

La nouvelle d'une mort a récemment traversé le pays. Elle a été communiquée par l'autorité, froidement, solennellement, sans émotion. Elle a été reproduite dans tous les journaux ; mais on y a fait peu d'attention et elle n'a provoqué les larmes de personne. Aucun chant, aucun bruit ne s'est fait entendre auprès du cercueil « aucun prêtre ne l'a accompagné » (1). Il s'agissait pourtant d'une grandeur vénérable appartenant au monde des esprits, comme il n'en disparaît pas chaque siècle. Des milliers de personnes s'assemblaient autour d'elle d'année en année, écoutaient avidement ses paroles et cherchaient à s'approprier ses leçons ; mais tous n'y réussissaient pas. Et ceux qui, bien qu'ils dûssent faire autrement, passaient auprès d'elle sans y faire attention, l'ont expié.

Quelle était cette grandeur du monde des esprits ? C'était le cours de Pandectes qui, en vertu d'un arrêté du ministre de la justice prussien du 18 janvier dernier, a disparu du programme des cours des universités, après avoir atteint un âge de près de 800 ans. Il était né à Bologne, vers 1100 après Jésus-Christ, il avait été mis au monde

(1) C'est la dernière phrase du Werther de Gœthe : *kein Geistlicher hat ihn begleitet.*

par le Dr. Irnerius, *magister artium* dans cette ville même; celui-ci arracha à l'oubli le *Corpus juris* de Justinien et en fit l'objet de ses interprétations. Ainsi est né le cours de Pandectes et bientôt les empereurs et les papes se pressèrent parmi ses parrains. Quand il grandit et acquit des forces, la *cupida legum juventus* se précipita comme un fleuve de tous les Etats occidentaux de la Chrétienté pour voir l'enfant merveilleux sous le ciel de l'Italie et pour recevoir son enseignement. On appela glossateurs les hommes qui le soignèrent et s'occupèrent de son développement, et, après eux, vinrent les post-glossateurs. Quand il fut devenu adulte, Cujas le prit auprès de lui et fonda avec lui l'Ecole française. Puis nous le voyons en Hollande sous Hugo Grotius et enfin il tomba en Allemagne entre les mains des partisans du droit naturel; parmi eux se trouva Thomasius de Halle qui vécut sous Frédéric Guillaume Ier de Prusse. Le cours de Pandectes commença à perdre le feu de la jeunesse et à vieillir; car les partisans du droit naturel lui contestaient tout ce qui, d'après leurs idées, n'était pas conforme à la nature et à la raison. Mais, lorsqu'après les guerres d'Indépendance, les esprits s'éveillèrent en Allemagne à une vie nouvelle, le cours de Pandectes s'épanouit dans une nouvelle jeunesse. Le professeur Hugo de Goettingue, le grand Savigny et son plus grand élève, Puchta, trop tôt enlevé à la science, qui s'appelaient «l'école historique», parce que, contrairement aux partisans du droit naturel, ils considéraient tout droit comme un produit formé par l'esprit du peuple, remontaient dans le cours de Pandectes et dans leurs écrits aux anciennes sources du droit de l'Empire romain, et l'esprit des plus grands jurisconsultes romains, du martyr du droit, Papinien, vécut de nouveau devant les jeunes auditeurs. A cette époque les Pandectes avaient plus de puissance que le désir national d'arriver à l'unité du droit. Quand Thibaut d'Heidelberg eut écrit en 1814 son ouvrage sur la nécessité d'un droit civil commun à toute l'Allemagne, Savigny le combattit avec tant de succès dans son ouvrage sur la « vocation de notre temps pour la législation et la science du droit (*Beruf unserer Zeit für Gesetzgebung und Rechtswissenschaft*) » que personne n'osa plus exprimer le désir de l'unification du droit. Mais plus tard l'ouvrage de Savigny lui fut rappelé de la façon la plus désagréable par l'ironie du sort. Il était devenu ministre de législation de Prusse; il dut se retirer au début du mouvement de 1848 et eut le malheur d'entendre le parti progressiste lui crier qu'il avait montré d'une façon brillante qu'il n'avait pas de vocation pour la législation. Puis, de nos jours, le nouvel Empire allemand fut fondé et on commença enfin à s'occuper avec succès de former un droit civil commun. Au même moment le cours de Pandectes fleurissait comme il ne l'avait jamais fait antérieurement, et pourtant il était si près de sa fin! Ihering à

Gœttingue et Windscheid à Leipzig étaient les grands interprètes du Droit romain, et des milliers de jeunes gens appliqués à l'étude du Droit, élevaient dans le cours des années leurs regards vers eux. Windscheid dominait, en outre, toute la jurisprudence, car son Manuel de Pandectes était sur la table de tous les juges et était plus souvent feuilleté que le texte latin du *Corpus juris*. Ces deux hommes sont morts il y a peu d'années à un court intervalle. Ils ne vivaient plus dans ce grand mois de juin 1896 où le Reichstag allemand a adopté le Code civil de l'Empire d'Allemagne qui doit entrer en vigueur en 1900. Par là le coup mortel a été porté au droit commun allemand et, par suite, au cours de Pandectes. Quelques mois après, le Reichstag invitait le gouvernement à donner dorénavant, dans le programme de l'enseignement juridique des Universités, la place principale aux cours sur le Code civil, et il a été fait droit à cette demande plus promptement que nous ne nous y étions attendus. L'arrêté mentionné ci-dessus du Ministre prussien de la justice, a décidé que le Droit romain, fondu avec l'histoire du Droit romain, servira seulement de préparation dogmatique et historique pour le cours principal, le cours de Droit civil allemand, au début des études. Le mot *Pandectes*, autrefois l'objet principal et le centre de toutes les études, ne se trouve même plus dans le nouveau programme. Sans doute le cours de Pandectes, dans l'intérêt des étudiants en droit actuels, prolongera pendant quelques semestres une vie misérable ; mais pour l'avenir, il a disparu, il est mort.

Personne n'en a pleuré, cela est sûr, mais bien des hommes, nous le croyons, voient avec un sentiment de tristesse cette grandeur vénérable quitter la chaire et la *sella curulis*. Quel juriste peut oublier, en se reportant au temps de ses études, combien d'efforts honorables et de travail l'intelligence complète des Pandectes a exigés de lui ?

« Droit romain, quand je pense à toi, il me semble avoir une meule sur l'estomac », c'est à peu près ce que Scheffel (1) fait dire au trompette de Saeckingen en souvenir de ce qu'il a lui-même éprouvé et bien des hommes l'ont répété après lui en soupirant. Les choses seront-elles rendues plus faciles dans le nouveau plan d'études à la jeune génération ? Nous ne lui porterons pas pour cela envie. Malgré tout, le droit universel du *Corpus juris*, qui a passé en grande partie dans le Code civil allemand, reste, même pour l'avenir, l'objet principal des études juridiques, et l'esprit de Papinien revêtu d'une forme nouvelle, règnera, même pour l'avenir, dans les salles de cours. C'est là l'œuvre séculaire du cours de Pandectes ; il a fait son devoir, il peut partir.

(Traduction de M. Charles Lyon-Caen).
(de l'Institut)

(1) Scheffel, poète allemand, né en 1826 à Carlsruhe et mort en 1886.

L'ENSEIGNEMENT DU NOUVEAU CODE CIVIL
EN ALLEMAGNE (1)

Un code civil a été voté en Allemagne le 1er juin 1896 et il entrera en vigueur le 1er janvier 1900. L'unité législative vient fortifier l'unité politique. L'ancien droit allemand était scindé en une multitude de droits particuliers, la plupart simples coutumes non rédigées par écrit, obscures, variables et incertaines. Toutefois les coutumes et droits locaux avaient un fond d'origine purement germanique, d'où l'on s'était efforcé de tirer une théorie du droit privé allemand. Mais le facteur le plus actif, celui qui créa une réelle unité scientifique avant que l'on songeât même à unifier les lois, ce fut le droit romain, qui au XVIe siècle, fut définitivement reçu comme droit commun, supplémentaire de la coutume. Au XVIIIe siècle, Frédéric II faisait préparer en Prusse le *Landrecht*, code détaillé, embrassant les matières les plus diverses, qui est mis en vigueur en 1794 ; la Saxe projette la rédaction d'un code civil. A la Révolution, notre code civil s'étend sur toute la rive gauche du Rhin, franchit le fleuve au Nord, où plus tard il se maintiendra sur une partie de la rive droite, enfin s'introduit avec de légères modifications dans le Grand Duché de Bade. A la chute de la domination française, on revint en Allemagne, vers l'ancien régime et les tendances particularistes. Seul le droit commercial, grâce à l'unité économique réalisée par le Zolverein, parvint à s'unifier.

Les Universités firent leur œuvre dans le domaine du droit comme dans celui des sciences politiques et de l'histoire ; les jurisconsultes construisirent lentement leur science sur la base solide du droit romain ; ils dégagèrent les principes et perfectionnèrent les théories. Mais Savigny, le chef de l'école historique, combattit les vues de Thibaut qui, s'inspirant des théories de notre philosophie du XVIIIe siècle sur le droit naturel, réclamait au lendemain des guerres de l'empire, un droit unique pour la confédération. La Constitution fédérale de l'Allemagne du Nord investit le pouvoir central du droit de légiférer sur les obligations.

En 1873 une loi établit que la compétence de l'Empire serait étendue à tout le droit civil. Une commission de 11 membres prépara, en 14 ans, un projet de Code civil : le recueil imprimé de ses rapports et procès-verbaux représente 12.309 pages in-folio. Le Conseil de l'Empire confia l'amendement de ce projet à une commission de 23 membres d'origines très diverses, magistrats, professeurs, hommes de loi, propriétaires, industriels, commerçants, qui ajouta 8.765 pages in-folio aux travaux de ses prédécesseurs. Elle revisa et simplifia le projet, qui fut fort peu modifié par le Reichstag. Le Code compte 2.385 articles en cinq livres : une partie générale, le droit des obligations, le droit des choses, le droit de la famille et le droit successoral.

Quelle sera l'influence du code sur la science du droit ?

Il est difficile de le prévoir. L'étude du droit civil avait jusqu'ici, dans les Universités, une direction très particulière. Le droit romain en formait l'élément principal ; ce n'était pas seulement une étude historique, comme il tend à le devenir en France. Les Pandectes étaient exposées comme la base du droit en vigueur et les fragments des jurisconsultes servaient de matière aux exercices pratiques dont l'usage s'est répandu dans les facultés de droit.

On peut croire que le droit romain perdra cette situation prépon-

(1) En attendant un article sur l'organisation de l'enseignement du nouveau Code civil, nous publions une analyse et un extrait du Discours prononcé par M. Lombard à la séance d'inauguration de l'Université de Nancy. (*N. de la Réd.*)

dérante. Ce ne sera pas sans résistance ; les romanistes justement alarmés, s'efforcent dès maintenant de mettre en lumière les services qu'il rend à la formation de l'esprit juridique.

Avec une grande justesse de vues, ils proclament que la mission des facultés n'est pas seulement de former des savants, mais des hommes pratiques élevés à l'école de la science. Mais ils soutiennent que l'étude d'un droit où l'analyse est parvenue à un extrême degré de finesse, dont l'évolution s'est librement accomplie sous l'action d'admirables jurisconsultes, dont la théorie moderne a approfondi et pesé tous les principes, que la pratique a jusqu'ici maintenu en plein épanouissement, mérite de garder la première place. Ils ajoutent qu'il protégera les futurs juristes contre un des principaux dangers de l'étude exclusive des lois écrites, surtout au début de leur application, l'asservissement au texte.

On doit reconnaître tout ce que ces idées renferment de vérité ; et nous ne devons pas pour notre compte les négliger. Dans les études de droit comme dans les études générales, la pensée humaine s'amoindrirait si elle perdait le sens de l'antiquité. Mais comment résister à la pression des faits ? Le droit romain doit rester comme un modèle d'analyse et comme l'exemple le plus propre à donner le sentiment de l'évolution des idées juridiques. Il ne peut empêcher que l'enseignement destiné avant tout à faire connaître à un pays son propre droit, ne prenne son point d'appui dans ce droit lui-même.

Il est à remarquer que cette transformation va commencer en Allemagne au moment précis où, dans nos facultés, le droit civil est quelque peu menacé par les études accessoires.

Peut-être y a-t-il là matière à réflexion.

Sans doute l'histoire, les sciences politiques et sociales ont leur rôle légitime dans la formation d'une classe éclairée de jurisconsultes.

Dans la verdeur de son langage et son enthousiasme d'humaniste, Rabelais le disait déjà : « Comment donc eussent pu entendre ces vieux resveulx le texte des lois... D'advantage, vu que les lois sont extirpées du milieu de philosophie morale et naturelle, comment l'entendront ces fols... Au regard de lettres d'humanité et cognoissance des antiquités et d'histoire, ils en étaient chargés comme un crapaud de plumes, dont toutefois les droits sont pleins et, sans ce, ne peuvent être entendus. »

Mais il ne faut pas s'y tromper ; le droit doit être étudié pour luimême : il est par soi et pour soi, et c'est une chose assez grande pour qu'il garde dans les facultés de droit toute la place qui lui appartient.

LOMBARD,
Professeur de droit à l'Université de Nancy.

LE POINT DE VUE MORAL DANS LA CRITIQUE (1)

J'ai toujours souhaité que le public lettré eût de M. Dejob un livre consacré à un sujet unique, un de ces livres où les qualités sérieuses et vives de l'auteur apparaissent dans tout leur jour. Si mon souhait n'est pas entièrement réalisé, il n'est pas loin de l'être. Et, d'ailleurs, les livres précédents eux-mêmes, formés d'études que reliait entre elles un fil plus ou moins serré, plus ou moins lâche, si l'unité de composition n'y était pas toujours rigoureuse, avaient du moins une réelle unité d'inspiration, et cette unité sans doute est la vraie, qui réside dans l'esprit même de l'écrivain.

Par le goût, fruit d'une longue culture, M. Dejob est un classique ; par les tendances de sa nature, il est un moraliste. A vrai dire, ces deux manières d'être et de penser n'en font qu'une : il est moraliste parce qu'il est classique. Ce qu'il aime avant tout chez les grands écrivains du XVIIe siècle, c'est leur façon élevée et sereine de concevoir et d'exprimer les grandes vérités générales ; entre tous les caractères de la tragédie classique, celui qu'il se plaît à mettre en relief, c'est cette « vertu d'épuration », qui lui est comme inhérente. Et voici comment il conclut une étude considérable sur Corneille et Racine : « Un siècle est fort quand il voit le mal, le dénonce et n'en a pas peur. (2) » Quelques-uns contesteront que tous nos grands écrivains du XVIIe siècle aient mis une si audacieuse énergie à flétrir le mal qu'ils voyaient ; mais personne ne contestera la générosité de cette préoccupation constante. D'autre part, ce qui fait que M. Dejob a plus de peine peut-être que d'autres à rendre pleine justice à certaines œuvres modernes, c'est qu'elles sont trop particulières à son gré, trop fiévreusement individuelles, c'est que l'intérêt y est du côté de la passion, non de celle qui se contient et, s'il le faut, se sacrifie, mais de celle qui glorifie ses libres entraînements.

Une telle conception de l'art classique et de ses rapports avec la morale a ses dangers ; mais M. Dejob est moraliste et classique sans

(1) Charles Dejob, *Études sur la tragédie*, Colin, 1 vol. in-18 jésus de 414 pages.

(2) Tout le théâtre des classiques, dit ailleurs M. Dejob, « prêche l'obéissance au devoir, en particulier le respect de la pudeur et du mariage ». Et il voit dans cette pureté de notre littérature une sorte de privilège national. Hélas !

prêcher ni dogmatiser à outrance. Tel critique contemporain nous reproche bien aussi de faire trop bon marché de nos gloires nationales, et en restaure pieusement les autels ; mais, dans sa piété trop exclusive pour quelques-uns des dieux qu'il honore, il nous donne lui-même l'exemple de l'impiété envers d'autres, dignes aussi de quelque respect. M. Dejob a le goût plus tolérant ; il admire fort Bossuet, mais il refuse de lui attribuer la profondeur d'un Montesquieu ; il n'est pas dupe des manèges de Fénelon, mais il lui reconnaît beaucoup de finesse, de grâce et de bonté, beaucoup d'indépendance dans l'esprit, « et c'est beaucoup ». Il déplore de voir des Français s'acharner à humilier nos classiques devant ceux de l'étranger ; mais, ceux de l'étranger, il les connaît, il les compare aux nôtres, sans parti pris.

Nous tenons maintenant, il me semble, le double principe, unique au fond, qui domine l'œuvre entière de M. Dejob. D'une part, il croit fermement que le salut de la France est dans le retour, non pas certes aux institutions, mais aux vertus du XVIIe siècle ; de l'autre, il a assez de confiance dans l'originalité du génie français pour ne pas craindre d'en rapprocher le génie des autres nations dont le nôtre a pu s'inspirer, mais qui se sont inspirées de lui à leur tour ; et comme plus d'une de ces nations en a voulu à la France de l'indifférence qu'elle semblait lui témoigner, comme le lieu commun de la frivolité et de l'ignorance françaises s'est trop accrédité à l'étranger, comme il en est résulté, même dans le domaine des faits, des conséquences fâcheuses pour nous, il croit faire œuvre de critique bien informé, sans doute, mais aussi et surtout de bon Français, lorsqu'il combat par les faits et infirme un préjugé dont notre pays a trop souffert.

Si l'on met à part sa thèse latine sur le P. Rapin (Thorin, 1881), portrait en raccourci du Jésuite lettré au XVIIe siècle, tous ses livres visent à mettre en lumière soit les services réciproques que se sont rendus la France et l'Italie, soit les services que notre XVIIe siècle a rendus et peut rendre encore à la France. Déjà sa thèse française sur Muret (Thorin, 1881) nous faisait connaître dans l'intimité, non pas un rhéteur quelconque, amoureux de la rhétorique vaine et des belles périodes vides, mais un professeur français luttant pour introduire en Italie les méthodes de Ramus et de Cujas, pour y conjurer l'affaiblissement des études, qui préparait la décadence de l'âge de Marini et de l'*Arcadie*.

Le livre qui a suivi, *De l'influence du concile de Trente sur la littérature et les beaux-arts chez les peuples, catholiques* (Thorin, 1884), portait ce sous-titre significatif : *Essai d'introduction à l'histoire littéraire*

du siècle de Louis XIV. Il y était surtout question de l'Italie, mais, au bout du chemin parcouru, que trouvait-on ? la France. La première, l'Italie conçoit l'idée que la restauration du catholicisme ne peut s'opérer qu'à l'aide d'une restauration de l'esprit chrétien dans la science, la littérature, les arts (d'où la *Jérusalem*, Palestrina, les Oratorios, le Dominiquin, Baronius), mais porte dans l'exécution de l'entreprise un manque de hardiesse et de logique qui invite la France à la recommencer. Je n'ai pas à aller fort loin dans ce livre pour y rencontrer un éloge sincère du XVIIe siècle français et de cette génération d'écrivains qui, « par un effort de génie *et de vertu*, retrouva la perfection classique et la piété du temps des Pères de l'Eglise ». De même, dès l'Avant-propos de *Mme de Staël et l'Italie* (Colin, 1890) je suis fixé sur les intentions de l'auteur: « Une même pensée a inspiré les deux parties de ce livre : montrer que les fautes que notre patrie a pu commettre ne donnent pas le droit d'oublier sa générosité ; que, pour être souvent légers, pour avoir été souvent ambitieux, nous ne laissons pas que d'admirer vivement le génie des autres nations, de souhaiter leur bonheur, et d'y travailler même avec une bienveillance qu'on attendrait en vain de beaucoup d'autres peuples. » Et c'est pourquoi M. Dejob oppose la légèreté dédaigneuse des voyageurs anglais et allemands en Italie de 1750 à 1820 à la bienveillance équitable de Roland, de Lalande, surtout à la sympathie prophétique de Mme de Staël.

J'ai parlé ailleurs (1) trop en détail de l'*Instruction publique en France et en Italie au XIXe siècle* (Colin, 1893) pour y insister ici. Les deux parties dont se compose ce livre semblent d'abord très distinctes : la première est surtout italienne, la seconde est uniquement française. La première nous apprend que les collèges de jeunes filles fondés par la France en Italie sous le premier empire sont encore vivants et prospères, qu'ils ont puissamment contribué à former le cœur et l'esprit de la femme en Italie et à préparer les générations qui ont affranchi et unifié ce pays ; la seconde précise deux moments curieux de notre histoire littéraire, celui où La Harpe essayait de rajeunir la critique classique et celui où Villemain fondait la critique moderne. Dans l'esprit de l'auteur, du livre entier se dégageait cette conclusion que l'Etat est à peu près seul capable aujourd'hui, au moins dans les pays de race latine, de faire œuvre durable en matière d'enseignement : le Lycée, l'Athénée, brillantes tentatives d'enseignement libre, ont vite disparu ; les collèges napoléoniens d'Italie sont restés debout. De ces observations découlaient diverses obser-

(1) *Revue pédagogique* de janvier 1893.

vations sur les devoirs du professeur moderne. Même isolé de la thèse, que je n'ai pas à juger, le livre était bien dans la tradition littéraire et morale créée par ses aînés.

Ce n'est certes pas du livre nouveau qu'on peut dire qu'il rompt avec cette tradition : jamais, au contraire, la pensée de M. Dejob ne s'était traduite avec plus de suite et de clarté. Aucun genre littéraire n'a rendu à la France, moralement, plus de services que la tragédie; et ces services, elle les a rendus à l'Italie du XVIIIe siècle comme à la France du XVIIe, faisant du plus *misogallo* des Italiens, Alfieri, un disciple des tragiques français. C'est donc la tragédie qui, de préférence, sera glorifiée. Et comme nos grands tragiques ont eu des successeurs, médiocres dans la forme, mais qui, au fond, s'inspiraient du même esprit, Campistron lui-même sera réhabilité. Et comme nos dramaturges modernes semblent (car ce n'est, je crois, qu'une apparence) les héritiers des tragiques, ils seront vantés avec une sympathie qui, çà et là, confine à l'enthousiasme. Sur quelques-uns de ces points j'aurais quelques réserves à présenter.

Il me sera permis d'écarter tout d'abord Campistron, qui est là comme un personnage épisodique. Je crois bien deviner ce qui en lui a séduit M. Dejob : il était désintéressé, modeste, brave, relativement indépendant, et, avec un peu de bonne volonté, on retrouve dans ses pièces nombre d'allusions qui, pour le temps, pouvaient sembler hardies. L'estime pour l'homme aura conduit M. Dejob à l'estime pour l'auteur, et il aura essayé de prouver, comme il le dit dans sa conclusion, que cet homme de cœur ne manquait pas de talent, que Racine n'a pas protégé un sot, et qu'il serait juste que le ridicule ne s'attachât plus au nom de Campistron. Ce souhait final est trop raisonnable pour n'être pas exaucé ; mais enfin *Andronic* même ne sera jamais un chef-d'œuvre et M. Dejob est le premier à le reconnaître, si Campistron a su trouver de beaux sujets, « il ne pensait pas, ne sentait pas assez fortement pour bien remplir le cadre qu'il s'était tracé. » M. Dejob n'a garde de l'égaler à un Corneille ou à un Racine, et c'est à ceux-ci qu'il consacre sa première étude.

Ceux qui connaissent bien cette « école de grandeur d'âme », qui est le théâtre de Corneille, ne s'étonneront point de voir M. Dejob, pédagogue et moraliste, préférer Corneille à Racine. Mais je ne sais si, dans une vue morale excellente tant qu'elle n'est pas systématique, il n'en arrive pas à altérer un des caractères les plus cornéliens, selon moi, de la tragédie ou plutôt de la tragi-comédie de Corneille. Les Maxime y ont leur place marquée auprès des Auguste, les Félix auprès des Polyeucte, les Prusias auprès des Nicomède. Prenons garde pourtant : M. Dejob ne veut pas qu'on attribue à un Félix l'égoïsme

pusillanime d'un Prusias. C'est tout au plus « un homme dont le seul tort est de se régler sur les opinions de son monde... Quel a été l'unique tort de Félix ? Ç'a été de jouer, sur la foi des maximes de la classe sociale à laquelle il appartient, une partie qu'il a gagnée, mais qu'il pouvait perdre... On abuse de quelques aveux qu'il était libre de ne pas faire, de quelques pensées qui traversent son esprit et qu'il s'applique de très bonne foi à chasser ». Tenons-lui compte des préjugés païens à l'endroit des chrétiens, des efforts loyaux qu'il fait pour sauver Polyeucte. « Les prières qu'il adresse à Polyeucte *finissent* par être pures de toute arrière-pensée... Tout le malheur de Félix est d'être, comme il le dit, un vieux courtisan... Ce n'est ni un lâche, ni un égoïste, mais un homme qui s'est rempli de maximes dangereuses et dont l'honnêteté intime a fort à faire pour résister aux suggestions d'une fâcheuse expérience... Ses confessions loyales, ses luttes courageuses sont enfin récompensées : il se désabuse de la sagesse humaine, dont il rougissait déjà ».

Ingénieux plaidoyer, mais qui ne convainc pas ! Car d'abord les personnages comme Félix abondent dans les drames de Rotrou et de Corneille : pris entre l'héroïsme des uns et la scélératesse des autres, ils demeurent à un étage moyen, plutôt inférieur, de l'humanité, incurablement médiocres, sans être pour cela odieux nécessairement et en tout. Voyez le Valens de *Théodore*, qui a même, dit Corneille, « quelque chose de plus bas » que Félix. Qu'on ne pousse donc pas trop au noir le personnage de Félix, j'y consens ; mais, si l'on réclame mon estime pour son honnêteté foncière, sa loyauté, son courage, je la refuse avec énergie. M. Dejob veut nous montrer « les fâcheux effets que l'existence factice des cours produit sur les cœurs les plus naturellement droits ». Mais de ce que Félix a subi ces fâcheux effets, il ne s'ensuit pas que sa nature, prise en elle-même, ait été droite ; la nature, au contraire, et l'éducation ont pu et dû se fortifier l'une par l'autre. Félix est un courtisan, mais c'est aussi un égoïste et un pleutre et parce qu'il est courtisan et parce qu'il est Félix. Je ne sais rien de plus grossièrement indélicat que son attitude en face de Pauline, quand il la jette de force entre Sévère et lui. Le « moi » de ce préfet est féroce :

Il y va de *ma* charge, il y va de *ma* vie.

Tous ses sentiments, sauf l'amour paternel, sont calculés, pesés et dosés avec une exactitude désespérante :

Je n'aime la pitié qu'au prix que j'en veux prendre.

Il essaye pourtant de sauver Polyeucte, et, à un certain moment, il semble bien être sincère ? C'est qu'un seul sentiment, je l'ai dit, a en

lui quelque vivacité : il aime sa fille ; il l'aime à sa façon, et il s'aime en elle, car Pauline, qui le connaît et qui le juge, sait et dit pourquoi il l'a donnée à Polyeucte, et M. Dejob avoue qu'il jouait là une dangereuse partie. Pauline aime Polyeucte, et mourra si Polyeucte meurt ; Félix aime Pauline, ne veut pas qu'elle meure, et, par suite, est amené à désirer que Polyeucte vive. Mais cet amour paternel ne tient pas longtemps contre la peur des dieux, de l'empereur et surtout de Sévère, et il envoie Polyeucte à la mort, et il se félicite de cette victoire remportée par ses intérêts sur ses sentiments :

M'étant fait cet effort, j'ai fait *ma sûreté*.

Pourquoi, enfin, ne pas nous en fier au témoignage de Corneille lui-même ? Dans l'Examen de *Clitandre*, il observe que la tendresse de Félix pour ses enfants « semble *étouffée* par le soin qu'il a de conserver sa dignité, *dont il fait son capital* ». Dans le *Discours de la tragédie*, il lui attribue « une *lâche* timidité » qui n'ose sauver Polyeucte en présence de Sévère, et il reconnaît qu'on prend « *quelque aversion* pour lui », comptant d'ailleurs naïvement sur la conversion finale pour le *réconcilier* avec l'auditeur.

On me pardonnera d'avoir tant appuyé sur un seul point, mais, outre que discuter à fond un livre, c'est prouver l'estime qu'on en fait, je combats ici, dans ce qu'elle pourrait avoir d'exagéré, une tendance générale à ennoblir les personnages de la tragédie classique, déjà suffisamment noble, il me semble. Racine, lui, ne mêle pas la comédie à la tragédie, et pourtant Nisard lui reprochait d'avoir peint en Mithridate un vieillard amoureux, et M. Dejob écrit, comme pour excuser le poète : « Dans Mithridate nous plaindrons bien plutôt les mécomptes politiques que les mécomptes amoureux du vieux roi ». Je fais peut-être exception, car ce sont « les mécomptes amoureux » du vieux roi qui me touchent. Et, sans traiter Abner de niais ou de traître, je n'éprouve pas autant que M. Dejob le besoin de l'arracher à la gêne d'une situation que tous les plaidoyers n'empêcheront pas d'être fausse. Même pour la faire plus féconde en hautes leçons, je ne voudrais ôter à notre tragédie rien de sa souplesse, de sa variété finement nuancée, de sa vérité humaine, dont les traits expressifs n'en ressortent que mieux par le contraste de ces teintes légères et qui reposent d'un sublime trop continu. Au reste, c'est l'éternel honneur des classiques que leur « psychologie », comme nous disons, fournisse une matière inépuisable à des interprétations si diverses, et M. Dejob a raison peut-être, sans que j'aie tort. Tout change avec le point de vue. C'est ainsi que, sans fermer les yeux aux puérilités des drames romantiques, sans ignorer la profonde différence des conceptions dramatiques et des idées morales, j'estime qu'en ce temps

un Victor Hugo n'est pas indigne d'être nommé après un Corneille. Pour M. Dejob, les vrais, les seuls héritiers des classiques au théâtre, ce ne sont pas les romantiques, c'est Ponsard, Coppée, de Bornier, Sardou, tous les rénovateurs du drame historique contemporain, si supérieur au drame romantique « par le fond ». Que restera-t-il de ce « fond » là dans cinquante ans, si la forme ne le préserve pas de l'oubli ? Mais ces estimables écrivains font effort pour s'élever au grand, et M. Dejob s'efforce à son tour de les trouver grands eux-mêmes, simplement parce qu'ils ont entrepris de l'être.

Une des études dont se compose ce livre, *La tragédie française en Italie et la tragédie italienne en France aux* XVIIIe *et* XIXe *siècles* n'occupe guère moins de deux cents pages, et mériterait à elle seule une étude particulière, où je ne m'engage pas, et pour cause. Zeno et Metastase, imitateurs de Pierre et de Thomas Corneille ; les traductions des pièces françaises en Italie au XVIIIe siècle ; la souveraineté de Voltaire et les tournées d'acteurs français, missionnaires que le P. Voltaire, suivant le mot de Galiani, envoie aux pays étrangers, pour les ranger de son obédience ; la réaction opérée par Alfieri (c'est le cœur même de cette étude), pour soustraire à l'influence de la tragédie française la littérature d'un pays qui avait donné le premier modèle de la tragédie classique dans la *Sofonisba* du Trissin, et la nécessité où se trouve ce même Alfieri de choisir le système dramatique des Français pour secouer leur suprématie, tout cela est très précis, et, à bien des égards, très neuf. Orateur et écrivain, M. Dejob voit de ce côté s'ouvrir devant lui une carrière presque libre. Il y trouvera mainte occasion d'être encore moraliste, mais il sera contraint d'y demeurer avant tout un critique.

Quant à l'Italie, où il est plus apprécié encore qu'en France, je ne sais s'il nous la ramènera en lui prouvant qu'elle nous doit beaucoup, car c'est souvent lorsque le fardeau de la reconnaissance est le plus lourd qu'on affecte de le porter le plus légèrement ; mais il adoucira les blessures de son amour-propre en lui persuadant que nous ne l'ignorons pas et ne la dédaignons pas. Et quand même, après tout, les nations étrangères nous sauraient peu de gré des efforts de plus en plus sincères et suivis que nous faisons pour pénétrer leur génie, le génie français s'en trouverait bien, car cette comparaison l'éclairera sans l'humilier, et il ne sera plus réduit à osciller de l'indifférence méprisante pour tout ce qui n'est pas français à l'engouement aveugle pour tout ce qui est étranger. Quand on se compare, on se connaît ; quand on se connaît, et qu'on est la France, on a trop de fierté pour ne pas s'estimer un peu, trop de finesse aussi pour ne pas sentir ce qui vous manque et ne pas désirer de l'acquérir,

FÉLIX HÉMON.

L'AVENIR
DE L'UNIVERSITÉ DE CLERMONT [1]

Par le petit nombre de ses chaires et de ses étudiants, comme par l'exiguité de ses ressources pécuniaires et la pénurie de ses instruments de travail, l'université de Clermont est, avec celle de Besançon, au dernier rang des universités françaises. Voilà le fait, et voici maintenant la conséquence logique: dans un temps assez rapproché, la rivalité des autres centres d'études aura accompli son œuvre d'éviction, et l'université de Clermont, projetée dès 1819 et justifiée aujourd'hui encore par tant de hautes raisons, aura vécu.

Ses professeurs ont heureusement conscience de cette menace, ce qui est bien. Ils s'efforcent même de la prévenir, ce qui est mieux, en demandant l'augmentation du nombre des facultés et des chaires de leur groupe, en inaugurant au dehors des conférences publiques, en développant leurs collections scientifiques, en prenant en considération les intérêts locaux, etc. On ne peut qu'applaudir à ces initiatives. Mais suffiront-elles à atteindre le but pratique qu'on se propose avant tout et qu'on ne peut en effet perdre de vue: l'accroissement du nombre des étudiants ? — Evidemment non, puisque ces moyens ne sont pas différents de ceux qu'appliquent Lyon, Montpellier, Toulouse. Les efforts de Clermont se trouvent donc annulés par ceux de ses puissants voisins. L'équilibre des forces se maintient pour quelque temps encore, rien de plus.

Ce qui importerait donc, ce n'est pas de faire comme Lyon, ni même mieux que Lyon (2), — puisqu'aussi bien l'ambition est chimérique ; — ce serait de faire autrement. Et pour faire autrement que Lyon, Montpellier ou Toulouse, il faudrait se proposer un but différent du leur à certains égards, un but qui ne puisse susciter aucune rivalité immédiate, ni provoquer aucun conflit sérieux ; un but dont le choix se justifierait par des raisons historiques en même temps qu'il s'appuierait sur des motifs permanents. En d'autres termes, il faudrait donner plus d'ampleur à l'une des idées déjà

(1) Depuis longtemps rédigé, le présent article ne paraîtra peut-être point sans objet, même après celui de MM. Erhard et Hauser, qui a paru récemment dans la *Revue universitaire* : *L'avenir et le rôle d'une petite université*. Le point de vue que nous prenons est d'ailleurs assez différent de celui de nos honorables devanciers.

(2) On paraît redouter beaucoup le voisinage de Lyon. Vérification faite, Clermont n'est pas plus rapproché de Lyon que Grenoble ou qu'Aix ne l'est de Montpellier, et Besançon de Dijon. Mais il demeure que Lyon est un centre d'attraction plus puissant qu'Aix, Montpellier ou Dijon.

présentées, et élargir le souci des intérêts locaux et même provinciaux jusqu'au souci des intérêts régionaux.

C'est cette idée que je demande la permission de développer ici, moins en défenseur officieux de l'université de Clermont qu'en avocat bénévole des intérêts du Massif central. Car c'est naturellement de cette région qu'il s'agit quand on parle de Clermont. Et j'entends par ce nom moins le massif des géologues qui correspond aux régions granitiques et volcaniques du Limousin, de l'Auvergne et des Cévennes, que le massif des géographes qui, se fondant sur la considération de l'altitude, embrasse aussi les plaines du Bourbonnais, les causses du Rouergue et du Quercy, couvre une superficie d'environ 100.000 kil. carrés et compte actuellement près de 6.000.000 d'habitants.

Or, cette vaste région, où l'on saisit aisément une certaine communauté d'intérêts, de mœurs et de tendances, n'a jamais eu de centre politique. C'est même là un des traits essentiels de son histoire. Elle a été partagée entre Toulouse, Montpellier, Lyon, Poitiers et Bordeaux au point de vue féodal, comme plus tard au point de vue administratif, économique, intellectuel, depuis le jour, fort éloigné de nous, où les comtes d'Auvergne se sont laissé déposséder du titre de ducs d'Aquitaine qu'ils avaient revendiqué pendant quelques années. — De centralisation politique il ne saurait plus être question aujourd'hui pour Clermont. Mais la tutelle des intérêts scientifiques et économiques de notre région lui peut échoir, s'il le veut ; car nulle ville n'est mieux qualifiée pour l'exercer, tant par sa position centrale que par ses traditions historiques. A vrai dire, la tutelle des intérêts économiques n'est guère aisée à prendre. Les viticulteurs du Tarn, les métallurgistes des bassins de Carmaux, d'Aubin, d'Alais ou de St-Etienne, les porcelainiers, les liquoristes et les papetiers de la Haute-Vienne s'adressent, par raison de voisinage, respectivement à Toulouse, Montpellier, Lyon et Poitiers, lorsqu'ils veulent fonder leurs industries sur des bases scientifiques et bénéficier des progrès de la physique ou de la chimie. Et cependant ces tendances pourraient changer de direction et s'orienter partiellement sur Clermont le jour où il serait connu que l'université de cette ville se préoccupe spécialement de tout ce qui a trait au Massif ; qu'elle établit la statistique comparée et recueille les échantillons de tous ses produits agricoles et industriels ; qu'elle est prête à fournir un renseignement précis, à communiquer un ouvrage nouveau sur les productions des trois règnes ; qu'elle sait l'état des besoins locaux, qu'elle connaît les débouchés probables, etc., etc.

La tutelle des intérêts intellectuels se prendrait plus facilement. Dans chacun des seize départements du Massif central vivent et tra-

vaillent avec plus ou moins de succès un certain nombre d'associations dites savantes. Qui s'intéresse à leurs productions en dehors des frontières géographiques qu'elles se sont assignées ? Personne, à moins de faire état des dépouillements sommaires que donnent de leurs travaux les *Annales du Midi*, la *Revue des universités du Midi* et quelques recueils de Paris. Pourquoi le corps universitaire de Clermont ne se ferait-il pas le conseiller de ces associations, en même temps que leur centre (1), en vue d'une exploration détaillée du Massif, à laquelle toutes collaboreraient !

Car c'est à cette œuvre de longue haleine que je voudrais voir la jeune université consacrer une part de ses efforts. Si l'Auvergne peut, à bon droit, lui paraître un champ d'études trop étroit, il est certain que la France et l'Europe sont des champs trop vastes au regard des ressources dont elle dispose. Je me représente mal un professeur de Clermont traitant, de première main, de l'art grec ou étrusque, de l'histoire d'Espagne ou d'Angleterre, de la géographie des Balkans, ou même seulement de la vie économique du moyen âge français. Les documents sont ailleurs. Le cadre régional au contraire peut suffire à l'ambition des plus difficiles, si tant est qu'ils veuillent faire œuvre scientifique.

Et que de choses enferme ce cadre ! Les Cévennes et leurs phénomènes météorologiques, les monts d'Auvergne et leurs volcans éteints, les causses du sud-ouest et leurs mystérieuses profondeurs, les cours d'eau qui divergent dans tous les sens, les houillères qui affleurent en dix endroits, les eaux minérales plus nombreuses qu'en aucune autre région de France. — Et quelle histoire, si l'on considère qu'au XIIe siècle quatre grandes dominations féodales — duc d'Aquitaine, comte de Toulouse, roi de France et empereur d'Allemagne — confrontent sur le Massif, que le droit écrit et le droit coutumier s'y touchent, que les idiomes d'oc et d'oil s'y mêlent, que le nord et le sud s'y disputent l'influence, que quelques-uns des plus grands drames de l'histoire nationale s'y sont joués, qu'il y a eu là des manifestations véritablement originales de l'art et de la littérature, et des initiatives singulièrement fécondes dans l'ordre social et économique.

⁂

J'indique l'œuvre à tenter, laissant à l'université de Clermont le soin d'en découvrir tous les mérites, d'en régler l'exécution et d'en reconnaître l'opportunité en s'informant plus pleinement des besoins

(1) Je touche ici à une question que j'ai développée jadis dans cette Revue (n° de déc. 1890) : *Du rattachement des sociétés savantes à l'enseignement supérieur*. Il est donc inutile de m'y appesantir de nouveau.

et des intérêts des populations de la région qui nous occupe. Mais je manquerais à ce que le lecteur attend du titre de cet article si je n'indiquais les « voies et moyens » par lesquels on peut réaliser cette œuvre.

La première condition du succès, c'est de s'accorder sur le programme. S'il y a au sein de la naissante université des tendances opposées, elles seront autant de forces perdues pour l'œuvre en question.

La seconde, c'est de se faire centre dès maintenant de toute information relative au Massif, tant dans le présent que dans le passé, tant sur le domaine des sciences physiques et naturelles que sur celui des sciences historiques et philologiques. Je voudrais voir à Clermont non seulement une bibliothèque régionale circulante, mais encore un musée d'histoire naturelle et un observatoire organisés l'un et l'autre sur la même donnée. J'y voudrais trouver un club cévenol indépendant du club alpin, et une société vouée à la publication des archives historiques de la région. J'y voudrais pouvoir étudier une carte du Massif en relief, et consulter à mon gré les journaux de St-Etienne, de Rodez ou du Puy. Je voudrais en un mot pouvoir y prendre contact avec toutes les manifestations qu'a eues l'activité humaine dans la région, avec toutes les formes qu'y revêt la civilisation moderne, avec toutes les préoccupations des hommes de ma génération.

Est-il nécessaire pour cela de créer une nouvelle revue, de fonder les *Annales de l'université de Clermont* ou quelque chose d'analogue ? — Ce serait à tout le moins une dépense inutile, et Clermont n'en est pas à prodiguer l'argent. Il suffirait d'élargir le cadre des *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts* de la ville et d'en faire l'organe des multiples intérêts de la région.

La troisième condition du succès, ce serait de fortifier de toutes façons l'importance de Clermont. La prospérité de l'université est liée, qu'on le veuille ou non, au développement de la ville. Si celle-ci continue à n'être qu'un chef-lieu de second ordre (1), par défaut de cour d'appel, si la préfecture et le conseil général ne savent pas étendre leurs vues au delà des limites du Puy-de-Dôme, si le ressort de l'Académie se résigne à ne compter que six départements alors que celui de telle autre en compte huit, si tous les grands intérêts sociaux ne sont pas représentés à Clermont aussi bien qu'ils peuvent l'être à St-Etienne ou à Limoges, il y aura dans cette infériorité du chef-lieu une cause de faiblesse pour l'université, que rien ne sau-

(1) J'appelle chef-lieu de premier ordre toute ville qui possède les cinq grands services publics que représentent une préfecture, une cour d'appel, un évêché, un rectorat, un commandement régional. Il y en a actuellement sept en France, qui sont : Lyon, Bordeaux, Toulouse, Rennes, Besançon, Montpellier et Grenoble.

rait compenser (1). Car aujourd'hui tous les grands intérêts sont solidaires, de quelque ordre qu'ils soient. Voilà pourquoi on ne saurait abstraire l'université de la ville où elle a son siège.

J'entends l'objection. Vous affaiblirez, me dira-t-on, le centre d'enseignement général que doit être Clermont pour en faire un centre d'études au profit du Massif. — Précisément, et je crois que là est le salut. Non point que je conseille de supprimer aucune des chaires existantes, ni de transformer le corps universitaire en une sorte d'institut au petit pied. Je voudrais seulement que l'exploration de la région y devînt un but commun à tous, et que chaque professeur eût le devoir d'y concourir dans l'ordre d'études qu'il a choisi. Je voudrais qu'à côté des plus hautes questions de la philosophie, de l'art et du droit, il y eut place, large et honorée, pour les problèmes historiques que traitent les sociétés locales et pour les questions plus positives qui sont actuellement abandonnées aux chambres d'agriculture, des arts et manufactures ou de commerce. Nul doute que ce programme trouverait faveur parmi nos populations qui souffrent, depuis tant de siècles, de l'absence d'un centre bien déterminé et qui se plaignent, à si juste titre, de la moindre place qu'elles occupent dans les préoccupations des gouvernants. Nul doute que, bien loin d'écarter les étudiants, il n'en attirât quelques-uns, ne fût-ce que parmi ces jeunes gens, de plus en plus nombreux, qui ont conscience qu'ils assistent à un réveil de la vie provinciale et qui nourrissent l'ambition d'agir là où ils sont nés, au profit d'intérêts qui leur sont particulièrement chers, sans prétendre courir les chances, incertaines et souvent illusoires, d'un plus vaste théâtre. En tout cas, je le répète : puisque Clermont ne peut avoir l'ambition de faire mieux que Lyon, il faut de toute nécessité qu'il fasse autrement.

Je résume les idées maîtresses de cet article, qui sont au nombre de quatre : faire de l'université de Clermont un grand centre d'information, répondant aux multiples besoins du Massif central ; y organiser l'exploration méthodique de la région et, par conséquent, placer l'investigation scientifique sur le même rang que l'enseignement doctrinal ; chercher dans l'union avec les associations savantes un nouveau mode d'action ; enfin accroître l'importance de la ville comme chef-lieu administratif. — Je ne sache pas que l'on puisse trouver rien de mieux à l'heure actuelle pour mettre en valeur les ressources encore inexploitées du Massif et pour assurer du même coup à tout le moins un demi-siècle de prospérité à l'université de Clermont.

ALFRED LEROUX
Archiviste du département de la Haute-Vienne.

(1) C'est en partie par des considérations de ce genre qu'on a soutenu ici même la nécessité de transférer d'Aix à Marseille l'université de Provence, qui pourtant est voisine de la cour d'appel et de l'archevêché.

LES APHORISMES DE LORENZ KELLNER

ET LA TENUE DES CLASSES ÉLÉMENTAIRES DES LYCÉES

L'article qu'on va lire a été écrit au moment où l'Allemagne érigeait un monument à Lorenz Kellner dans la petite ville de Heiligenstadt. C'est là que naquit le pédagogue, en 1811 ; c'est là aussi qu'il passa ses meilleures années d'enseignement, de 1836 à 1848, comme *Seminarlehrer* ou professeur d'école normale primaire, dans l'établissement même dont son père avait la direction.

Heiligenstadt a, d'après le recensement du 2 décembre 1895, une population de 6.692 habitants, et est le chef-lieu d'une petite enclave de la province de Saxe, appelée Eichsfeld. Sa situation est charmante, au pied de l'Iberg et à l'endroit où la Geislede, qui arrose et féconde l'Eichsfeld, se jette dans la Leine, un peu au sud-est de Goettingue. Un de ses plus beaux édifices est le nouveau *Lehrerseminar*, inauguré en 1891, et qui n'a pas coûté moins de 370.000 marks, soit 462.500 francs.

Le monument de Kellner s'élève à l'extrémité orientale de la superbe allée des tilleuls. Il est haut de 5 mètres. Le socle est en granit gris-bleu et mesure 3 m. 70. Le buste est en bronze et a 1 m. 30. L'œuvre est due au sculpteur Arnold Künne de Berlin. A la grandeur elle unit la grâce.

Les fêtes de l'inauguration ont eu lieu le 7 et le 8 juin. Outre des notabilités de toutes les classes et une foule de gens du peuple, elles ont attiré plus d'instituteurs que l'Allemagne n'en avait vu réunis jusque-là. Parmi les discours prononcés, un des plus remarqués a été celui du Dr Heinrich Kellner, fils du pédagogue et professeur à l'Université de Bonn. L'orateur remercie en termes éloquents tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, ont contribué à propager les idées et les écrits de son père. Il n'a garde d'oublier M. Jacques Parmentier, ni son étude sur la vie et les œuvres de Lorenz Kellner. « J'aime à rappeler ici, dit-il, le nom de ce savant français, sorti comme mon père de la classe des instituteurs du peuple, et qui a avec lui, dans sa carrière et son caractère, une grande ressemblance. »

I

Nous avons publié dans le nº du 15 janvier 1896 de cette Revue une étude générale sur les œuvres de Lorenz Kellner. Aujourd'hui nous voudrions fixer l'attention des lecteurs sur celui de ses livres qui passe pour le meilleur. Il est depuis longtemps pour beaucoup de maîtres allemands une sorte de bréviaire. Son titre est : ***Zur Paedagogik der Schule und des Hauses***, mais il n'est jamais désigné que par son sous-titre : ***Aphorismen***. Ici ce mot a besoin d'explication.

Un aphorisme, à proprement parler, est une sentence qui renferme beaucoup de sens en peu de mots. Le terme, cependant, peut avoir une signification plus étendue et convenir au développement détaillé

d'une pensée importante. Et, puisqu'il est question d'aphorismes concernant l'éducation, les lecteurs de la Revue peuvent se souvenir que son premier rédacteur en chef, M. Edmond Dreyfus-Brisac, leur en a offert quelques séries sous le titre de ***Pensées et réflexions sur la méthode à apporter dans les questions d'enseignement*** (1). Plusieurs de ces considérations rappellent par leur forme les *Aphorismes* de Kellner.

Le livre se compose de 178 paragraphes, qui se succèdent sans ordre, eu égard à leur objet. On passe d'une question de méthode d'enseignement à une question de jardinage ; de la propreté de la salle de classe, aux qualités que doit avoir la femme du maître ; de l'inspection de l'école, au plaisir des enfants de se fabriquer eux-mêmes des jouets. Ce désordre a son charme. Vous ouvrez le volume, vous y lisez un paragraphe, puis vous le déposez et vous méditez. Si vous avez envie de continuer, vous continuez ; sinon, vous vous arrêtez. Le but de l'auteur est toujours atteint : il vous a fait penser. L'épigraphe annonce qu'il n'a pas d'autre prétention :

> « Ein anspruchvolles Buch will im Zusammenhang
> Gelesen sein und macht Euch schwer den langen Gang.
> Dies anspruchlose macht die kurzen Gäng' Euch leicht ;
> Denn wo Ihr still steh'n wollt, habt Ihr ein Ziel erreicht » (2).

Kellner consacre un aphorisme assez détaillé aux conférences entre instituteurs. Il approuve ces réunions où les maîtres traitent de questions d'éducation et d'enseignement ; mais il les trouve défectueuses en ce sens, que chacun y apporte des vues personnelles où la vanité a plus de part que l'expérience et le bon sens. A la place d'un soi-disant orateur exposant des doctrines de méthode ou d'autres théories dont il se fait le parrain, mais qui peuvent être d'une valeur douteuse, Kellner aimerait quelque esprit réfléchi analysant et examinant telle ou telle œuvre fondamentale qui aurait trait à la vocation ou aux occupations des maîtres. C'est la lecture de ce paragraphe qui nous a suggéré l'idée d'écrire une notice sur les *Aphorismes*. L'auteur dédie l'ouvrage aux maîtres, aux parents, aux inspecteurs, et à quiconque s'intéresse à l'éducation (3) ; mais d'un bout à l'autre, on voit que dans les quatre catégories de lecteurs

(1) Voir les numéros du 15 octobre et du 15 novembre 1893, et ceux du 15 mai et du 15 novembre 1894.

(2) « Un livre prétentieux veut être lu d'un bout à l'autre et vous impose une longue marche. Celui-ci est sans prétention ; mais il vous facilite la route en vous la faisant faire par petites étapes ; car partout où vous vous arrêtez, vous avez atteint un but ».

(3) « Schulaufsehern, Lehrern, Erziehern und Eltern gewidmet », lit-on à la suite du sous-titre.

qu'il a en vue, il vise avant tout la première. Dans celle-ci elle-même il réunit les instituteurs primaires et les maîtres des classes inférieures des gymnases. En rendant compte de son œuvre, nous voudrions ne penser qu'aux classes enfantines et élémentaires de nos lycées et collèges.

Tous nos enfants n'entrent point, tant s'en faut, à l'école primaire. Dans les villes, beaucoup d'entre eux passent les quatre ou cinq premières années de leur vie scolaire dans les basses classes des établissements d'instruction secondaire. L'organisation de ces classes, eu égard à leur personnel enseignant, n'a rien de la netteté et de la fixité de celle des classes de grammaire et des classes supérieures. Ici ce sont des professeurs agrégés, dont le savoir éprouvé et sûr est accompagné de l'expérience acquise par une pratique plus ou moins longue déjà de l'enseignement, ou du moins d'une certaine éducation pédagogique donnée, soit à l'école normale supérieure, soit aux facultés des lettres par le moyen du stage. Dans les classes inférieures, rien de pareil. On y trouve encore un mélange bizarre d'anciens maîtres surveillants maintenus pour cause de services, d'instituteurs tirés des écoles normales primaires, de jeunes gens reçus bacheliers, et de quelques licenciés. Il faut ajouter deux femmes, l'une institutrice et l'autre gardienne à la division enfantine. Les vieux maîtres, bien dignes d'égards en ce qui concerne leur personne, font des difficultés de rompre avec un passé qu'ils s'obstinent à ne pas trouver mauvais ; ils ont de la peine à se soumettre aux instructions, programmes et règlements de 1890. Les instituteurs, habitués à aller vite dans les écoles primaires, précipitent leur enseignement dans les classes élémentaires, s'étendent à tout et n'approfondissent rien. Les jeunes maîtres sortis de l'enseignement classique peuvent être pleins de bonne volonté, mais ils sont également pleins d'inexpérience. Qui, en effet, les a formés à l'art d'élever et d'instruire les petits garçons ? Qui leur en a jamais dit un mot ? Ils sont condamnés aux tâtonnements et forcés de s'instruire par des fautes. Si l'on fait abstraction de l'adjonction à ce personnel des deux femmes chargées des tout jeunes enfants, il faut convenir qu'il laisse beaucoup à désirer. Heureusement l'administration a, pour le remplacer, un autre personnel tout prêt, homogène, instruit, et, bien que jeune, habitué à se faire obéir ; nous voulons parler des maîtres répétiteurs licenciés. C'est à eux que doit être réservée la division élémentaire : dixième, neuvième, huitième et septième. Le mouvement est commencé, et personne ne songe à l'enrayer. Là, des hommes de valeur et de mérite trouvent une issue à une situation qui, quoi que l'on dise ou que l'on fasse, ne peut pas suffire à toute une carrière.

Ces maîtres nouveaux, s'ils offrent toutes les garanties au point de vue de l'instruction et de la fermeté de caractère, n'ont peut-être pas suffisamment conscience de l'importance de leur mission, ni des voies à suivre pour la remplir. Chargés d'abord de la surveillance d'internes qui se sont piqués de n'être plus des enfants et ont prétendu être traités en grands garçons ou plutôt en jeunes gens, ils ignorent la façon de conduire les petits externes. Ils sont de plus absolument novices en matière de méthodes d'enseignement. S'ils ont été boursiers d'une faculté ou qu'ils en aient suivi les cours,on les a envoyés faire leur stage en rhétorique ou en philosophie, classes où l'on oublie qu'ils ne mettront peut-être jamais le pied ; on n'a pas eu l'idée de les rapprocher de la population scolaire qui les attend. Leur intérêt, comme aussi leur premier devoir, serait de bien se rendre compte de la différence de cette population d'avec celle qu'ils ont eu à manier.

Dans leurs quartiers, ils ont été habitués à faire régner l'ordre un peu à la façon de Varsovie. Leur autorité s'y est imposée par voie de répression. Si quelqu'un leur avait jamais conseillé de faire appel à la volonté des élèves ou de s'adresser à leur cœur, ils auraient souri. L'idée de la possibilité d'une éducation quelconque ne leur est jamais venue à l'esprit. Ce n'est pas avec ces dispositions qu'ils peuvent se charger de leur nouvelle mission.

Les enfants auxquels ils ont affaire maintenant, passent avec eux la première partie du printemps de leur vie. De six à dix ans, c'est l'âge de l'innocence et de la foi naïve. L'âme alors est comparable à un terrain vierge où tout grain déposé germe et produit son fruit. Les impressions, quelles qu'elles soient, s'y marquent fortement et y restent. Qui oserait dire que la culture de cette âme doive être circonscrite au développement de l'intelligence? L'éducation, entendue dans son sens le plus large, n'a-t-elle pas les plus étroits rapports avec sa nature ? Donner au cœur de l'enfant sa première nourriture, sa première impulsion, sa première direction, et ouvrir son esprit qui s'éveille sur tout ce qui se voit dans la terre et au ciel, voilà la vocation du professeur élémentaire. S'il la comprend et qu'il la remplisse, il peut affirmer en pleine conscience et avec une parfaite conviction que ses élèves lui doivent tout ce qu'ils sont et tout ce qu'ils savent.

Les maîtres des premières classes ont des relations directes avec les parents. Ils reçoivent les enfants de leurs mains le matin et les leur rendent le soir. Ils les voient, ils leur parlent, ils échangent avec eux des vues, mais ils n'admettent pas, comme le veut Lamartine, que « le maître de l'intelligence soit à l'école, celui du cœur

dans la famille (1) ». Ils réunissent en leur personne le rôle de l'un et de l'autre. Leur influence morale peut même s'exercer plus sûrement et avec plus de force que celle des parents. « L'enfant, dit Kellner, voit le père et la mère engagés dans les préoccupations qu'entraîne le gain du pain quotidien. Ils se présentent à lui avec toutes les nécessités de la vie matérielle, toutes les manifestations des passions et des peines qui ternissent comme par une fumée sombre la pure et blanche flamme de l'amour. Le maître lui apparaît sous un autre jour. Moins longtemps en contact avec lui, il voit moins ses imperfections. Bien plus, s'il l'aime, il se fait de lui une sorte d'idéal où sont réunies toutes les vertus. — Si mon père se livre aux excès, mon maître est tempérant ; si mes parents vivent dans le désordre, mon maître est pacifique ; si tous mentent et trompent, mon maître ne le fait pas : ainsi pense l'enfant. C'est à peine s'il ose croire que son maître a des nécessités terrestres, qu'il mange et qu'il boit comme les autres hommes ».

Il n'y a au lycée que le professeur élémentaire qui se trouve dans cette heureuse situation. Comment n'en profiterait-il point pour exercer la bienfaisante action qui en dérive si naturellement ?

II

Suivons Kellner dans ses considérations sur l'éducation dans les classes qui nous occupent. De quelle façon entend-il qu'elle se donne ? Le maître réserve-t-il dans son ordre de classe des heures pour la morale ? Procède-t-il par leçons comme pour l'arithmétique ou la grammaire ? Consulte-t-il quelque manuel où la matière soit traitée avec suite et méthode ? Rien de tout cela. L'éducation ne s'enseigne point ; elle naît de tout geste que fait le maître, de toute parole qui sort de sa bouche. Elle ne paraît nulle part, et pourtant elle se trouve partout. Elle est une émanation de la pureté de l'atmosphère où vit l'enfant. Elle commence avec son premier pas à l'école. « N'oublie pas, dit Kellner au maître ce jour-là, que tu reçois des hôtes que le Sauveur appelait à lui avec les paroles les plus amicales. Que la salle où tu les introduis soit pour toi et pour eux un temple. Que ton accueil soit le même pour tous. Ailleurs l'enfant du pauvre peut s'approcher d'une belle demeure tout au plus pour recevoir l'aumône ; dans la maison d'école les portes s'ouvrent pour lui comme pour l'enfant du riche. Là les heures ne lui sont pas comptées pour la jouissance d'un air, d'une propreté et d'un ordre

(1) Citation faite par Kellner, qui semble bien connaître notre littérature.

dont rien dans la maison paternelle ne lui donne l'idée. Peux-tu savoir quels germes de nobles efforts cette première impression est capable de faire naître dans son âme ? ».

En retour de la pureté de l'air que l'enfant tout jeune trouve à l'école, il y apporte la pureté du cœur. Protéger son innocence est le premier devoir du maître à qui il est confié ; elle est la pierre angulaire de l'édifice de l'éducation. Kellner a eu trop souvent l'occasion de constater que certains maîtres ne s'en préoccupaient pas assez. « S'ils ne vont pas aussi loin qus Basedow qui, en 1776, dans un examen public, à Dessau, fit suspendre au mur l'image d'une femme en travail et réfuter par les élèves le conte de la cigogne, ils s'expriment parfois sur des choses du sixième commandement dans des termes qui font rougir. Ce qu'un homme pur et vertueux ne pourrait dire, ni expliquer, ni faire sans embarras devant d'autres hommes purs et vertueux, ne doit pas être entendu par des enfants et n'est point à sa place à l'école. » Il n'est pas besoin d'autres règles. Les petits s'habituent d'eux-mêmes à regarder comme inconvenants des actes qui sont nécessaires, mais qu'ils ne voient pas faire par les grands ouvertement. Le rôle de l'école sur le chapitre de la pudeur est négatif plutôt que positif. Kellner pense que des enfants à qui l'on raconterait, même avec la plus grande réserve, l'histoire des bons fils de Noé couvrant leur père en allant en arrière, sauraient tout ce qu'il serait nécessaire de leur dire. S'il arrivait que l'un ou l'autre dût être averti, cela se ferait par un geste ou un regard qui échapperait à ses camarades et que lui seul remarquerait. Dans le cas où le maître se trouverait en face de la question que les mères s'entendent adresser par des bouches encore bégayantes, Kellner lui conseillerait de recourir sans hésiter au conte de la cigogne. « Les enfants, ajoute-t-il, sont bien un don du ciel, et que savons-nous d'eux et de nous, sinon que toute vie découle de Celui qui est la vie éternelle ? »

De même que la première entrée de l'enfant à l'école imprime dans son esprit, sans que rien y paraisse, la notion d'égalité et de justice ; de même qu'une sollicitude que le maître est seul à ne pas ignorer, veille sur son innocence et en écarte jusqu'au moindre danger ; ainsi toutes les autres vertus qui ornent l'enfance sont cultivées sans le secours de préceptes, de discours ni de conseils. Une des plus belles, et qui précisément naît de la pureté du cœur, c'est la douceur du caractère. L'enfant en a en lui le principe ; c'est au maître de le développer. Il n'a besoin pour cela que de s'habituer lui-même à la douceur. Il exerce alors sur le jeune cœur une action comparable à celle que subit une lame de fer soumise à l'aimantation par influence. L'amé-

nité engendre l'aménité, de la délicatesse naît la délicatesse. Tout cela se fait de soi-même ; l'enfant n'entend jamais parler de la douceur ; en attendant, sans qu'il en sache rien, elle finit par faire partie de sa nature. Elle entraîne avec elle la satisfaction du besoin impérieux d'aimer. Kellner compare le jeune cœur au lierre, qui demande un appui pour s'élever et boire l'air du ciel, et qui, s'il n'en trouve point, rampe à terre et pourrit.

Sous la douceur chez le maître se cache un écueil ; c'est une condescendance excessive qui peut dégénérer en faiblesse et susciter l'insubordination.

Il est des éducateurs — Locke et Rollin en tête — qui conseillent, pour obtenir l'obéissance des enfants, de leur parler raison. Kellner n'est pas de cet avis. La soumission, à ses yeux, a son fondement dans le respect qu'impose une force supérieure. « Le maître, dit-il, qui accompagne ses ordres de raisons, fait place en même temps à des contre-raisons. Il se met sur un terrain de négociations où l'élève traite avec lui d'égal à égal. Dès lors toute éducation devient impossible. Voyez ce qui se passe dans la famille. Là, c'est la faiblesse maternelle qui représente le principe philantropique, au lieu que le père exige l'obéissance sans condition. En retour aussi, c'est la mère qui y est tyrannisée par les petits, tandis que le père jouit de leur respect et leur imprime d'une manière souveraine la direction qu'ils ont à suivre. »

Dans toutes les classes de jeunes enfants, il est des natures tendres qui, maniées avec discrétion, peuvent servir à l'adoucissement du caractère dur et rugueux des autres. Il suffit de leur témoigner une attention bienveillante. La clairvoyance de leurs camarades ne laisse rien échapper, et l'émulation surgit toute seule. Comme c'est par la parole que s'expriment les sentiments de l'âme, Kellner ne trouve point de meilleur moyen que la lecture accompagnée d'explications pour permettre aux esprits délicats de donner la mesure de leur valeur. Il est certain que le timbre de la voix a un rapport étroit avec le caractère, et qu'il n'est pas le même chez un enfant revêche que chez un enfant docile.

Il est des cas où la timidité frise l'absence d'intelligence et même y fait croire. Pour distinguer l'une de l'autre, il faut autant de sagacité que de patience. L'enfant peut devenir pour la vie une victime de l'aveuglement des parents et des maîtres. « Que de fois, dit Kellner, n'est-il point arrivé que des têtes qu'on croyait sans jugement d'abord ont éclairé le monde plus tard ? Que de fois aussi un enfant méconnu et traité d'après une opinion préconçue, est devenu réellement ce que d'après la folle idée de son maître il de-

vait devenir? Dans une vieille histoire, un homme lui-même se croit mort, parce que tout le monde le traite ainsi, et il recule de frayeur à sa résurrection. La mort intellectuelle aussi s'empare de la place qu'on s'est empressé de lui marquer. Quand le monde entier te dit que tu es une tête faible, et te traite en conséquence, il n'est pas étonnant que toute force et toute confiance en toi-même disparaissent, et que tes actes deviennent hésitants comme ta pensée. Je me suis toujours senti blessé au cœur quand, dans mes inspections, j'ai trouvé des enfants que les maîtres traitaient ouvertement de sots, de têtes stupides avec lesquelles il n'y avait rien à faire. »

Nous ne croyons pas nécessaire de suivre Kellner dans un plus grand nombre des aphorismes qui ont plus spécialement pour objet l'éducation et la manière de la donner dans les classes élémentaires. Nous passons à ceux qui se rapportent plutôt à l'enseignement dans ces classes.

III

Kellner ne voudrait pas que, dès l'entrée à l'école, on effrayât par les caractères noirs de l'ABC le pauvre petit arraché aux jeux et aux joies de la maison paternelle ; il demande une transition plus douce. Qu'on lui apprenne d'abord à avoir une bonne tenue du corps et des mains, et à faire les mouvements de va-et-vient avec régularité ; qu'on suscite en lui le courage de parler, comme il le fait à la maison ; qu'on attire son attention sur tout ce que la salle et son mobilier offrent de neuf et d'attrayant ; qu'on lui dise et fasse répéter de gentilles histoires, pour qu'au retour auprès de sa mère il ait quelque chose d'intéressant à lui raconter.

Dans ces conseils, Kellner s'inspire de Pestalozzi et cite une de ses lettres à Gessner : « Après que les petits viennent de jouir pendant cinq années complètes de la délicieuse vie des sens, on fait disparaître tout à coup devant eux la nature entière ; on arrête le cours de leur activité enfantine ; pendant des heures, des jours, des semaines et des mois, on les enchaîne à des lettres monotones et sans attrait. Ce contraste n'est-il pas fait pour les rendre furieux ? Ami, dis-moi, le coup de hache qui donne la mort au criminel, peut-il agir plus cruellement sur son corps, que n'agit sur l'âme des enfants le passage d'une longue jouissance de la belle nature à la vie de bagne que leur crée l'école ? ».

Les *Aphorismes* datent de 1850 ; Pestalozzi, dont ils invoquent ici l'autorité, est mort en 1827. Il y a quatre ou cinq ans seulement que nos éducateurs ont eu la pensée de dépouiller la rentrée des classes des images sévères et sombres qui l'attristaient. En admettant qu'ils

aient réussi, il faut convenir qu'ils ont été longtemps sans avoir cette heureuse idée.

Si l'on a soin d'écarter de l'enseignement de la lecture ce qu'il a ordinairement de rébarbatif, il n'est pas nécessaire d'attendre longtemps avant de le commencer. Les lettres s'apprennent vite, ainsi que les combinaisons pour former les syllabes et les mots, les arrêts marqués par les signes de ponctuation, et même les irrégularités de prononciation. La lecture courante et aisée, toutefois, ne s'acquiert que par la pratique, et c'est là que la plupart des jeunes maîtres font fausse route. Les uns ne se rendent pas compte de la nécessité d'un exercice continu; ils suppriment les leçons de lecture. D'autres les maintiennent et même les multiplient, mais c'est toujours sous la même forme, avec une monotonie qui dégénère en routine. Qu'arrive-t-il? C'est que les enfants, en entrant en sixième, ne savent pas lire ou lisent mal. N'étant pas habitués à saisir la pensée d'un morceau, ils sont hors d'état de suivre l'enseignement qui les attend.

Kellner entend autrement la lecture dans les classes élémentaires; il en attend d'autres fruits. Il la veut correcte et intelligente. La correction procède de l'imitation; l'intelligence, de l'explication. Le modèle à imiter, c'est le maître. Il faut qu'il lise lui-même le morceau, objet de la leçon, et qu'il fasse cela d'un ton où il n'y ait rien d'affecté, rien de déclamatoire. A cette lecture s'ajoute l'explication du sens dans les détails et dans l'ensemble. Le maître procède par des questions, et les pose assez adroitement pour donner et laisser tout le plaisir des réponses aux élèves. Ceux-ci, pénétrés du ton du maître, et éclairés par les explications qu'ils croient leur œuvre, lisent sans effort et tout naturellement, avec une accentuation et une expression en rapport avec la pensée.

A la lecture Kellner rattache l'enseignement de la grammaire dans la mesure qui convient aux classes élémentaires. Les règles sont apprises ainsi d'une façon pratique et n'ont rien de rebutant, au lieu qu'étudiées théoriquement dans la grammaire, elles fatiguent et engendrent le dégoût.

Que n'a-t-on dit et écrit, depuis la Renaissance jusqu'à nos jours, contre la méthode fastidieuse d'inculquer aux enfants la grammaire pour elle-même? « Je voudrais, disait Ascham déjà au seizième siècle, que les règles pour les jeunes écoliers fussent courtes et apprises par les exemples des bons auteurs; car la grammaire étudiée pour elle-même, est fatigante pour le maître, difficile pour l'élève, froide et incommode pour l'un et l'autre à la fois. » Deux cents ans plus tard Goethe écrivait en parlant de son enfance : « La grammaire me dé-

plaisait, parce que je n'y trouvais que de l'arbitraire. Les règles me paraissaient ridicules, parce qu'elles étaient détruites par une foule d'exceptions que j'étais forcé d'apprendre à part ».

Kellner lutta pendant toute sa longue vie d'inspecteur contre ce qu'il appelait *der grammatische Regelkram* — le bric-à-brac des règles grammaticales. Il attaque l'absurde système, alors partout en usage, dans une page qui compte parmi les plus suggestives des *Aphorismes* : « Ce n'est pas la langue qui est sortie de la grammaire, mais c'est la grammaire qui est sortie de la langue. Que de temps les maîtres ne consacrent-ils point aux définitions de noms, de verbes, de sujets et d'attributs de toute sorte ! Qu'obtiennent-ils ? S'ils prenaient la même peine à exercer les enfants dans la langue, la lecture et l'écriture à un point de vue pratique, ils arriveraient à d'autres résultats. Est-il une grande personne qui puisse se vanter d'avoir trouvé la facilité de parole et de style dans la grammaire ? Ne la doit-elle pas tout entière au commerce avec les gens cultivés, à la lecture des bons auteurs ? ».

Les jeunes professeurs des classes qui nous occupent ne sauraient assez se pénétrer de ces idées. L'abolition, la suppression, la condamnation de toutes ces grammaires dites élémentaires qui encombrent les vitrines de nos libraires, est une question d'humanité. La rigueur avec laquelle l'étude en est exigée dans certaines classes par des maîtres incapables de rompre avec la routine, fait aux enfants, de leurs premières années de lycée, des années de torture.

A l'exercice de la lecture encore tient de près, en ce qui concerne le ton, celui de la récitation. Le naturel et l'aisance en sont les premières lois. Kellner attire ici encore l'attention sur la timidité. De même que la lecture expliquée est pour l'enfant hésitant un moyen de prendre de l'assurance, ainsi la récitation contribue à lui faire acquérir un aimable aplomb.

Rousseau assigne à la mémoire son vrai rôle : modérément exercée, elle deviendrait une cassette, un magasin où l'enfant réunirait les connaissances qui serviraient à son éducation durant sa jeunesse et qui formeraient un trésor destiné à porter les plus gros intérêts à l'âge mûr. Mais, toujours paradoxal, il défend que l'enfant apprenne rien par cœur, pas même une fable, sous prétexte qu'il ne la comprendrait pas. Kellner n'envisage pas la mémoire autrement, mais il s'adresse, pour l'aider, précisément à la faculté de comprendre qu'a l'enfant. C'est un point que les maîtres négligent trop. S'agit-il d'un morceau à apprendre, les uns donnent d'un jour à l'autre tant de lignes ou tant de vers, et ne se soucient de rien de plus. Les autres procèdent de même, mais du moins ils expliquent les passages à ré-

citer à mesure qu'ils les proposent. La première méthode est mauvaise, la seconde défectueuse. Celle que recommande Kellner est excellente. Le maître raconte l'histoire ou la fable à apprendre, dans les termes mêmes dont s'est servi l'auteur. S'ils sont difficiles à comprendre, il use de périphrases, de circonlocutions qui les peuvent remplacer, et puis il y revient. Il fait cela sans paraître avoir d'autre but que d'intéresser ou d'amuser ses petits auditeurs. Quand des questions réitérées de sa part, suivies de réponses précises du côté des enfants, ont abouti à donner à ceux-ci une connaissance pleine et une intelligence parfaite du morceau, ils sont invités à le lire. C'est alors pour eux une sorte d'agréable surprise. La mémoire fait son office sans fatigue, la leçon est vite apprise et se retient.

Des exercices de mémoire font partie, aux yeux de Kellner, ceux de calcul. Il pense que chez les jeunes enfants, c'est le calcul de tête, et non le calcul écrit d'après des règles scientifiques, qui doit développer la faculté de manier les nombres et de combiner des quantités. « Les gens de la campagne, dit-il, les domestiques, les artisans apprennent le calcul par les besoins de la vie. Pourquoi nos enfants ne feraient-ils pas de même ? Les savantes opérations de beaucoup d'écoles n'ont rien de commun avec la vie pratique. Les garçons s'en débarrassent dès qu'ils se sentent libres, et les jeunes filles cessent de connaître toute arithmétique qui n'est pas celle du marché et du ménage. » Il voudrait que les élèves n'eussent point de livre de calcul entre les mains, que le maître seul possédât quelque ouvrage méthodique pour se diriger, qu'il fît lui-même un recueil de devoirs tirés des usages journaliers, et qu'il les dictât ou les écrivît au tableau noir.

Combien Kellner a raison ! Que de choses ardues et inutiles les auteurs d'arithmétiques font apprendre ! C'est à qui d'eux fera entrer le plus méthodiquement dans la tête des pauvres dixièmes, dès leur arrivée au lycée, les principes qui leur paraissent fondamentaux, à savoir : que l'arithmétique est la science des nombres ; qu'on appelle nombre toute collection d'unités ; que la numération s'occupe de nommer ou d'écrire tous les nombres avec quelques signes appelés chiffres ; qu'en conséquence il y a deux numérations, la numération parlée et la numération écrite ; et ainsi de suite. Puis vient l'addition ; mais ce n'est que lorsque l'enfant saura la définir scientifiquement, qu'il apprendra à ajouter deux nombres. Il en est de même de la soustraction et de la multiplication. De la division, il ne faut point parler. C'est une opération dont, dans la vie, on n'a à peu près jamais besoin ; cela n'empêche qu'elle occupe quinze ou vingt pages dans les arithmétiques les plus élémentaires. Les problèmes sont à l'avenant : la plupart du temps ils n'ont rien de commun avec la sphère d'idées où se meut l'esprit des enfants.

IV

Ce que Kellner dit des arithmétiques, il le dit de tous les manuels mis entre les mains des jeunes enfants. Ces livres sont devenus une peste pour les premières études. Les petits écoliers y prennent en haine tout ce qu'autrement il serait facile de leur faire aimer. (1) Il s'agit, par exemple, des leçons de choses. Voyez que de phrases, que de pages pour expliquer ce que le premier venu, objet en main, ferait voir et comprendre en quelques minutes.

Le manuel pourrait être toléré tout au plus sur la table de travail du maître, et son rôle devrait se borner à lui fournir des notes pour son enseignement. Malheureusement, au lieu de servir simplement à la préparation de la classe, il s'est substitué à cette préparation. Chaque enfant l'ayant en main, la tâche est vite donnée. « Vous traduirez, vous expliquerez, vous résumerez de telle page à telle autre ; vous apprendrez de tel numéro à tel numéro. » Voilà réglée, en un clin d'œil, la question du devoir ou de la leçon, d'un jour au jour suivant.

Qui osera dire qu'une besogne imposée dans ces conditions réponde précisément au degré de développement intellectuel de la classe? Une année le niveau y est plus haut ; une autre, plus bas. Il faudrait une mesure différente ; avec le manuel, elle reste la même. La préparation personnelle du maître seule peut obvier à ce grave inconvénient. Voici en substance le bel aphorisme de Kellner qui s'y rapporte :

« Il y a des maîtres qui vont à leur travail au bon hasard, tout comme un ouvrier va au sien. Il faut cependant reconnaître que sans la préparation, il n'est point d'enseignement méthodique et suivi. Elle ne peut être suppléée, ni par les connaissances acquises, ni par l'inspiration du moment. Elle a un double objet: le quoi (*das was*) et le comment (*das wie*), c'est-à-dire la matière à enseigner et la manière de s'y prendre. Avant chaque classe, le maître doit se demander ce qu'il va faire, et s'assurer que dans son esprit tout est clair et sans lacunes. S'il se fie à un manuel, il ne marche point d'un pas sûr, mais il s'appuie sur des béquilles et boîte. L'art de transmettre le savoir est aussi difficile que celui de l'acquérir ; il exige la réflexion, la méditation. Il faut se demander dans quels termes on s'exprimera, quels exemples et quelles comparaisons donneront de la clarté, quelle sera la mesure à appliquer aux élèves forts, aux moyens et aux faibles, par quels exercices ce qui est appris sera définitivement fixé et retenu. — J'ai connu de vaillants maîtres, ajoute Kellner,

(1) « Les écoliers ont trop de livres », dit dans une récente circulaire M. Rambaud, ministre de l'Instruction Publique.

qui écrivaient la classe telle qu'ils devaient la faire. C'est là une habitude louable. Le bien qu'elle engendre dure et s'étend bien au delà des heures d'étude des enfants. »

Si la préparation a de si heureuses conséquences, son omission en a de bien fâcheuses. Avant tout, c'est l'impossibilité où se trouve un nombre plus ou moins grand d'enfants de faire la tâche imposée par le manuel. Qu'arrive-t-il alors ? C'est que les parents sont obligés de venir en aide. Mais le peuvent-ils ou le veulent-ils ? « Le père envoie son enfant en classe pour l'instruire ; il paye une rétribution et croit avoir fait son devoir. Mais voilà que vous venez tourmenter avec des travaux de classe cet homme occupé le jour et fatigué le soir. Si, pour une raison ou une autre, il ne peut aider, il se met en colère ; s'il le peut, il le fait à sa façon et n'arrive qu'à contrecarrer le maître. Dans son découragement et son impatience, il se laisse aller, sur l'école et sur celui qui la dirige, à des jugements et à des paroles qui tombent comme une rosée empoisonnée dans le cœur de l'enfant, et se fixent dans sa mémoire pour n'en plus disparaître. Si le secours des parents est refusé, l'enfant cherche ailleurs. Il s'adresse à des condisciples plus âgés et plus mûrs, ou tâche de copier son travail d'où il peut. Dans de tels embarras, il manque rarement de se laisser aller à des fraudes qui contribuent à gâter son caractère (1) ».

Voilà des considérations qui touchent de près tout père attentif aux études de son enfant. Le maître qui négligerait la préparation directe en vue de chaque classe, prise isolément et dans sa liaison avec la classe qui précède et celle qui suit, s'exposerait à troubler la paix des parents et à pervertir les enfants. Il ne se nuirait pas moins à lui-même. Si, en effet, il s'habitue à se contenter de ce que lui offre le manuel, il finit par ne vivre qu'avec un maigre bagage d'emprunt. Sa personnalité s'efface. Il se présente devant ses élèves avec un savoir rapetissé, étriqué ; il se rend incapable de rien voir en grand, de rien exposer avec force ni ampleur. Son devoir est d'étendre ses connaissances d'année en année, d'en élargir l'horizon, d'en consolider les fondements par des études personnelles. Il lui faut la lecture d'œuvres qui visent plus haut que ne s'élève l'instruction à donner aux enfants, d'œuvres qui n'ont pas été faites précisément en vue de l'école, mais qui lui offrent une matière à s'assimiler et à remanier ensuite, pour être convertie en une nourriture propre à être servie aux jeunes esprits. C'est un fait indéniable que celui qui enseigne ne transmet avec succès et fruit que la science qu'il tire de son

(1) Ce passage n'est pas dans les *Aphorismes*, mais dans les *Paedagogische Mittheilungen*, qui en sont une sorte de supplément.

propre fonds, après se l'être faite lui-même. De ce travail procède le discernement dans la distribution du savoir. Kellner appuie ce sentiment de deux beaux vers de Rückert:

« Wer wenig weiss, der wird den ganzen Kram auslegen,
Wer viel, der führt das Kind auf immer kürzern Wegen. »

(« Qui sait peu, étale toute sa pauvre marchandise — qui sait beaucoup, conduit l'enfant par des chemins toujours plus courts »).

Aux manuels qu'il condamne, il rattache ces cahiers imprimés qui, sous le titre de méthodes d'écriture, produisent dans les classes élémentaires des résultats déplorables. Il fait remarquer avec raison que les enfants de ces classes ne sont point du tout appelés à être des calligraphes, mais qu'ils ont à se faire une écriture ferme et nette qu'ils garderont à travers les autres classes, qui les suivra au sortir du lycée et leur restera pour la vie. Il condamne les leçons spéciales d'écriture, qui ne sont pour les élèves qu'un prétexte de farniente, et pour le maître qu'une commode occasion de repos. Considérez, en effet, l'emploi de ces heures. Les enfants se trouvent en face d'un cahier dont chaque page porte un modèle. Ils y regardent deux ou trois fois, puis remplissent quinze à vingt lignes de quelque maxime comme celle-ci : *l'oisiveté est la mère de tous les vices.* D'ordinaire, il se trouve que la fin est moins bonne que le commencement. On ne voit dans toute la page rien de ce qui fait l'essence d'une bonne écriture, à savoir : la formation des lettres d'après des principes qui leur sont communs, et leur agencement pour une disposition gracieuse dans les mots.

Ce système, bon seulement à faire perdre le temps, est quelquefois encouragé par ceux qui devraient le combattre. Aussi longtemps qu'il se trouvera des inspecteurs pour juger de l'écriture d'une classe par ce qu'on appelle les cahiers de calligraphie, aussi longtemps il se trouvera des maîtres qui se croiront justifiés dans leur conscience de transformer des heures de travail en heures de loisir.

Kellner indique une méthode d'écriture dite américaine, qui tient en éveil et met en mouvement l'esprit et le corps. Vingt, trente et quarante enfants tracent ensemble, en mesure, sur leurs cahiers, les signes, les lettres et les mots que le maître, en même temps, trace au tableau noir. En moins d'une demi-heure, les pages sont remplies, toutes pareilles. La vérification se fait en un clin d'œil.

Le manuel n'obtient grâce de Kellner nulle part, pas même dans l'enseignement de l'histoire. Il repousse les *Leitfäden* (guides) qui dispensent le maître de tout effort et chargent l'élève d'un savoir aussi inintelligent qu'inutile. La parole, le récit oral, voilà la seule

méthode qui, pour des enfants, convienne à cet enseignement. Qu'ils sachent les grands noms et les grands faits de l'histoire nationale, cela suffit. Un carnet d'une vingtaine de pages contiendrait la substance du cours de toute une année. On y ajouterait, comme pièces justificatives, quelques poésies où seraient glorifiés les hommes à qui la patrie est reconnaissante.

La même sobriété de détails convient en géographie. Les prétentieuses nomenclatures des manuels et des textes-atlas embrouillent tout, et empêchent l'enfant de distinguer l'essentiel d'avec l'accessoire. Il est étonnant que Kellner passe sous silence le tracé des cartes. Il aurait pu le rattacher au dessin, dont il fait, avec raison, dans les petites classes déjà, une excellente occupation. Avec son sens pratique, il n'aurait pas manqué de recommander un tracé simple, rapide, à main levée, renouvelé à chaque leçon et ne portant que les choses marquantes. Le reste de ce qu'il dit de l'enseignement de la géographie pourrait être considéré comme un programme abrégé des modifications qu'il a subies en France depuis un quart de siècle, et qui ont produit les plus heureux résultats ; on peut donc paseer outre.

Il ne semble pas nécessaire de pousser plus loin l'énumération et l'examen des matières à enseigner dans les classes élémentaires. Il est peut-être mieux, pour finir, de mettre en vue la manière dont Kellner conçoit le caractère et la situation des maîtres de ces classes. D'abord il les veut pleins de force et de fraîcheur d'esprit, un peu fiers plutôt qu'humiliés d'instruire de jeunes enfants. Il ne les surchargerait pas d'élèves. Contrairement à ce qui se pratique, les classes de commençants auraient la population la moins nombreuse. La raison en est que plus une direction individuelle et un contact immédiat avec les enfants sont nécessaires, plus leur réunion doit être réduite. Il faut beaucoup d'activité et de vigilance pour tenir en bride des esprits volages encore peu capables d'attention et de travail. Des efforts aussi soutenus méritent une rémunération supérieure peut-être à celle qui leur est d'ordinaire attribuée. Ce n'est pas toutefois dans l'élévation de traitement seule que Kellner place la récompense de l'assiduité et du dévouement exigés du professeur élémentaire. En visitant les écoles, il a souvent eu occasion de constater que les maîtres les mieux payés n'étaient pas les plus dévoués. De beaux émoluments ne lui ont jamais paru suffire pour mettre de l'ardeur dans les âmes. Il a toujours cherché à y allumer une flamme d'une autre sorte, celle qui naît de cette parole : « Donne-moi ton cœur, mon enfant, et laisse mes voies te plaire ».

JACQUES PARMENTIER.

LES ASSOCIATIONS DE PROFESSEURS DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Des divers comptes-rendus qui ont été publiés du Congrès général des Professeurs de l'Enseignement secondaire se dégage, en somme, cette impression qu'on se sentait là en présence, non d'une assemblée de brouillons et de mécontents, venus avec de subversives ou perfides intentions, mais d'une réunion d'hommes de bonne volonté, soucieux de mettre leurs réflexions et leur expérience au service d'une œuvre commune.

Que peut et que doit être cette œuvre ? C'est ce que je voudrais rechercher ici, en m'inspirant des idées qui m'ont paru dominer, mais en n'engageant, bien entendu, que moi-même. La question délicate, c'est évidemment celle des associations locales et régionales d'études. On a cru voir là une tentative grosse de menaces, tout au moins de dangers. On a parlé des droits de l'Etat méconnus et attaqués ; on a dit qu'un syndicat de professeurs était aussi inadmissible qu'un syndicat de douaniers. Je ne veux pas relever ce qu'il peut y avoir d'intentionnellement désobligeant dans l'expression ; il me suffira de noter ce qu'il y a de manifestement faux dans l'idée. Qu'il n'ait jamais pu s'agir d'un syndicat, au sens légal du mot, — qu'il n'ait jamais été non plus dans l'intention de personne de tourner la loi et de constituer je ne sais quelle puissance occulte, — voilà ce qu'en bonne foi on ne saurait contester. D'autre part, on ne refusera pas d'accorder que les professeurs ne sont pas des fonctionnaires en tous points assimilables à des employés de l'octroi. Leur fonction n'est pas absolument de même ordre ; leur rôle ne se réduit pas à l'exécution d'un règlement ou d'une consigne. La régularité, l'assiduité ne suffisent pas ; il y faut une claire conscience du but et des moyens, une collaboration intime et volontaire, une unité d'aspirations, qu'on n'a chance d'obtenir que si l'on permet le libre échange des idées, l'é-

tude en commun des questions vitales au sujet desquelles une solution s'impose. A la recherche de cette solution peuvent collaborer de la façon la plus heureuse les associations qu'il s'agissait d'organiser.

Quelles questions y pourront être abordées? *A priori*, elles se divisent en deux grandes catégories : celles qui sont relatives aux intérêts généraux des études, celles qui sont relatives aux intérêts généraux du personnel enseignant.

Les questions du second ordre sont telles, à coup sûr, que la plus grande réserve devra s'imposer dans leur examen. Qu'on ne s'y méprenne pas toutefois ; elles touchent de si près à la vie universitaire, qu'il est légitime et qu'il est sage de les laisser traiter aux intéressés eux-mêmes. Voyons, en effet (1): situation des chargés de cours, représentation des divers ordres de professeurs aux Conseils de l'Enseignement, question des retraites, dispense des frais d'études pour les fils de professeurs... Quels inconvénients graves verrait-on à ce que, sur ces points, après réflexion et après entente, des vœux fussent respectueusement présentés à l'administration ? Qui sait même si, en étudiant sérieusement ces problèmes, quelques-uns ne s'apercevraient pas mieux de leur complexité, de la difficulté qu'il y a de satisfaire à tous les désirs. Pour ce qui est de redouter des prétentions déraisonnables, des récriminations acerbes sur « la question des salaires », une sorte de 1er mai universitaire avec chômage et grève, c'est faire gratuitement injure au corps, respectable après tout, des professeurs. Mettons, si l'on veut, les choses au pis : fût-il vrai qu'un état d'esprit inquiet et mécontent existât quelque part, mieux vaudrait, en fin de compte, le voir se traduire sous forme de vœux nettement formulés, que de malaise latent et d'irritation sourde.

Aussi bien, — et j'en juge par les programmes d'études que j'ai vus, — les questions sur lesquelles les professeurs désirent qu'il leur soit concédé d'émettre un avis motivé, ce sont moins celles qui concernent leur statut personnel, que celles qui ont trait à leur fonction même. Et sur celles-ci il faut bien qu'ils aient une opinion : ce qui y est engagé, en effet, ce n'est pas uniquement leur temps, leurs intérêts matériels et moraux, c'est toute leur intelligence et tout leur cœur. J'ai horreur de paraître vouloir enfler la voix, et je ne veux pas prononcer les mots de « mission sociale », ou de « sacerdoce ». Mais on avouera sans doute que lorsqu'il s'agit d'organisation des études, de programmes, de baccalauréat, de méthodes d'enseignement, de discipline, d'éducation, des professeurs ont quelque droit à se croire

1. Je laisse bien entendu de côté l'organisation d'une Société de Secours mutuels dont la légitimité ne fait pas doute, j'imagine.

une relative compétence. On ne refusera pas peut-être d'accorder aussi que là, règlements et circulaires ne suffisent pas. J'irai plus loin : ils ont, en ce cas, un défaut singulier, celui de matérialiser, de faire rigide et mort ce qui par essence est purement spirituel, doit demeurer souple et vivant. Regardez au fond de cette question si grave de la discipline *nouvelle*, comme on dit, que j'aimerais mieux appeler la discipline *morale*, et à laquelle Henri Marion a attaché son nom. Demandez-vous si la réaction certaine qui se manifeste contre cette conception très noble, et à mon sens très vraie, ne tient pas en grande partie précisément à ce qu'on l'a formulée, codifiée en 15 ou 20 articles où ne semble plus transparaître l'âme même de la réforme tentée. — Considérons maintenant les choses d'un point de vue plus général. On a beaucoup écrit, en ces derniers temps, sur la crise de l'Enseignement secondaire ; on y a trouvé bien des causes, encore qu'on n'ait signalé ni toutes les causes, ni peut-être les plus profondes. On s'est accordé pourtant à reconnaître qu'il fallait faire entrer en ligne de compte la multiplicité, l'indécision, on a dit l'incohérence des changements introduits. Eh bien ! qu'on y réfléchisse. En pareilles matières, il n'est pas seulement nécessaire que les réformes aient été mûries, envisagées sous leurs diverses faces, dans leurs proches ou lointaines conséquences, qu'on ait contrôlé la théorie par l'expérience ; il faut encore qu'elles soient comprises, et acceptées, et désirées, et voulues, par ceux à qui il appartient de les faire réussir. On ne les impose pas du dehors et par la voie du rapport. N'est-ce pas précisément pour avoir satisfait à ces conditions, que la réforme de l'Enseignement supérieur semble avoir si pleinement réalisé les espérances qu'on fondait sur elle ? Et quelque chose d'analogue ne saurait-il pas être souhaité pour l'Enseignement secondaire ?

On semblait en avoir jugé ainsi alors qu'on instituait dans chaque lycée ou collège un « conseil d'enseignement », qu'on organisait les assemblées générales périodiques de professeurs, qu'on procédait à ces larges consultations qui parfois préludèrent aux réformes projetées. A coup sûr, je connais l'objection : si tout cela, en fait, n'existe plus, c'est l'indifférence même des professeurs qu'il en faut accuser. Cependant il convient d'observer que le conseil d'enseignement doit être convoqué par le proviseur et que le proviseur ne le convoque plus ; — que dans les assemblées plénières on se bornait à relire mensuellement, en présence de tous, des listes d'élèves, mensuellement dressées au préalable par chacun. On songera ensuite que l'ordre du jour était fixé par le proviseur et qu'à tort ou à raison quelques-uns craignaient de voir les vœux émis enfermés dans des cartons où tout entre, d'où peu de choses sortent. J'ajoute enfin qu'il

est, sinon sage, du moins très humain, en tout cas très français, de se désintéresser un peu de ce qui prend une allure officielle et administrative. Maintenant je demande s'il n'y aurait pas intérêt à ressusciter en quelque sorte ces institutions, sous une forme plus libre et plus vivante ; si les associations locales et régionales d'études ne pourraient pas devenir d'excellents instruments de travail collectif.

Il existe sans doute des Sociétés qui se sont proposé cet objet. Mais, si large qu'en puisse être l'esprit, les cadres en sont un peu étroits. Je parle ici sans la moindre intention d'ironie. Je songe à la « Société pour l'étude des questions d'Enseignement secondaire » ; elle a rendu de grands services, en soumettant à une critique utile des projets qui n'étaient pas sans dangers. Cependant la grande majorité des professeurs de l'enseignement secondaire n'en fait pas partie, et l'on peut croire que, sur tous les points, elle ne représente pas nécessairement l'opinion générale du corps enseignant. Or *il faut* que cette opinion se fasse jour, que l'administration, les législateurs, le grand public même en soient informés. Il y a, personne ne le conteste, dans le personnel de l'Enseignement secondaire, une somme considérable de bonne volonté, d'intelligence, d'expérience, qu'il convient de savoir utiliser. L'initiative individuelle n'est ni toujours suffisante, ni toujours en état de se manifester. Il y a une sorte d'individualisme intellectuel qui est éparpillement de forces et aboutit fréquemment à l'impuissance. La solidarité dans la recherche et le travail peuvent être d'un singulier prix. Les idées, par la mise en commun, non seulement se contrôlent et se corrigent, mais encore se précisent et se fécondent. N'y aurait-il pas, par exemple, dans cette *Revue*, un organe tout désigné pour permettre entre les deux ordres d'enseignement, supérieur et secondaire, un contact plus étroit? Ne serait-il pas bon que, sur des questions qui sont après tout communes ou connexes, les uns sachent plus exactement ce que pensent les autres, que les autres aussi sachent ce qu'on pense de leurs idées ?

En résumé, un mouvement d'une force et d'une généralité incontestables, s'est manifesté au sein des professeurs de l'Enseignement secondaire : voilà le fait dont il faut partir. Ce mouvement, on doit, puisqu'on le peut, comme j'ai essayé de le montrer, le faire tourner au plus grand profit de l'Université. Au sein des Sociétés d'études, — si leurs intentions et leur esprit sont ceux que je souhaite et que je crois, — pourrait s'élaborer quelque chose qui serait comme l'âme de l'Université. Par elles pourrait être préparée la solution d'un problème qui s'impose à la méditation anxieuse de tous : je veux dire l'œuvre de l'éducation nationale.

P. Malapert.

N. B. — Notre article était écrit quand l'*Étranger* a publié (n° de juin 1897) une lettre fort intéressante de M. le professeur Martin Hartmann, membre du Comité directeur de l'Association des professeurs de Saxe. En voici les points essentiels :

« Peut-être, écrit M. Martin Hartmann, nos collègues de France ont-ils éprouvé quelque dépit à voir échouer la fondation telle qu'ils l'avaient conçue à l'origine: je crois cependant, pour ma part, que leur Ministre de l'instruction, en n'autorisant pas la constitution d'une Société unique, leur a rendu un service considérable... Aujourd'hui je le vois avec plaisir, on est sur le terrain où l'on aurait dû se placer tout d'abord : formation d'*Associations régionales*. En procédant ainsi, l'organisation d'ensemble se développera sûrement et puissamment, en France comme chez nous ».

L'auteur donne ensuite de nombreux renseignements, en particulier sur l'Association de Saxe.

1. Le projet d'organisation de la Société ne fut pas tout d'abord vu par l'Etat d'un très bon œil. La fondation ne fut pas interdite cependant, et l'autorité morale incontestable que l'Association acquit graduellement modifia singulièrement l'attitude des cercles officiels. « Le Directeur de l'Enseignement secondaire en personne a souvent assisté à nos séances et a souvent pris place au banquet confraternel qui en marque la clôture ». Le comité directeur envoie d'ordinaire au ministère les publications de l'Association ainsi que les comptes-rendus annuels des discussions.

2. Les questions dont s'occupe l'association sont toutes celles qui relèvent de la pédagogie, de l'enseignement et de la profession.

3. Les ordres du jour des séances générales sont établis par le Comité, en toute indépendance « et personne ne songe à les soumettre à l'approbation des autorités qui, du reste, n'ont jamais demandé qu'ils leur fussent soumis ».

4. Le bureau se compose de 9 membres (5 appartiennent à une même ville, les 4 autres, nommés *adjoints* sont pris dans d'autres villes). Les rapports entre le bureau et les groupes locaux se font au moyen de délégués élus tous les ans par ces groupes. Chaque année, à Pâques, l'Association tient une assemblée générale. Le siège du bureau change d'année en année et l'assemblée générale a lieu d'ordinaire dans la ville du bureau.

5. L'Association de Saxe n'a pas d'organe périodique propre : elle publie des rapports annuels. Celle de Bavière possède une Revue ; celles de Bade, Hesse et Alsace-Lorraine ont un organe commun.

6. Il n'existe pas encore d'Association générale des professeurs pour l'Allemagne entière, bien qu'on se soit de divers côtés occupé de la question. Il n'y a que des Associations *régionales* ou *provinciales* (en Prusse par exemple) ; mais ces dernières ont un organe commun dans ce qu'on appelle la *Conférence des Délégués*. (P. M.).

LE LABORATOIRE

DE PSYCHOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ DE RENNES

Le laboratoire de psychologie de l'Université de Rennes a été fondé il y a un an. Il est en même temps, sous la direction de M. Loth, un laboratoire de linguistique expérimentale.

Il ne comprend actuellement qu'une assez grande pièce et des baraquements : ceux-ci ne sont d'ailleurs pas aménagés pour qu'on y puisse travailler régulièrement. S'il est ainsi médiocrement installé comme locaux, il est en revanche assez bien outillé comme instruments ; voici quels sont les principaux parmi ceux qu'on y trouve :

Etude de l'odorat : Olfactomètre double de Zwaardemaker.

Etude du toucher : Collection de formes, de poids, esthésiomètre double, algomètre, bobine d'induction.

Etude de l'ouïe : Sifflet de Galton pour la limite des sons perceptibles, appareil à flammes de Kœnig, phonographe d'Edison. Une collection de diapasons serait fort utile ; jusqu'à présent on a renoncé à l'acheter, vu le prix élevé de ces instruments.

Etude de la vue : Collections de papiers et de verres colorés, verres prismatiques, cylindriques, etc., pour la démonstration des effets de la réfraction oculaire et de ses anomalies, appareil pour démontrer l'action de la pupille et les images de diffusion, appareil pour les images consécutives, appareil à rotation mû à la main et permettant de faire tourner simultanément 2 disques, 2 appareils à rotation mus électriquement, appareil pour démontrer la loi de Listing, périmètre, échelles de sensibilité lumineuse, de sensibilité chromatique et d'acuité, appareil spécial pour la détermination de l'acuité visuelle, stéréoscopes.

Etude des mouvements : Dynamomètre, ergomètre conçu à peu près d'après le même principe que l'ergographe de Mosso et pouvant être transformé facilement lui-même en ergographe.

Méthode graphique, analyse de la parole : Cylindre avec chariot, tambours de Marey, signal de Deprez, signal de Rousselot, métronome inscripteur, diapason électrique de 200 vibrations doubles, pneumographe, sphygmographe, pléthysmographe, microphone disposé pour l'enregistrement de la parole, appareil de Rosapelly pour l'inscription des vibrations du larynx, appareils de Rousselot pour l'inscription des mouvements soit verticaux, soit horizontaux des lèvres, pour l'inscription des mouvements et des pressions de la langue, des poussées et des vibrations du souffle buccal, des vibrations laryngiennes recueillies extérieurement à la hauteur du larynx, des poussées et des vibrations du souffle nasal, palais artificiel pour chacun de ceux qui fréquentent le laboratoire et y étudient la parole.

Chronométrie : Outre les appareils de chronométrie graphique (cylindre, diapason, etc.), mentionnés au paragraphe précédent, le laboratoire possède les instruments chronométriques suivants : compteur à cinquièmes de seconde, pendule électrique donnant des émissions de courant toutes les minutes ou toutes les cinq minutes, chronoscope de Hipp. La pendule électrique permet, tout en travaillant seul, de savoir au besoin minute

par minute, par le moyen d'une sonnerie, le temps écoulé et de pouvoir ainsi établir des courbes exactes du travail effectué, de l'entrainement, de la fatigue. Au chronoscope de Hipp s'associent d'abord divers instruments pour produire des excitations tactiles, auditives, visuelles et pour effectuer les réactions (presselle du chronoscope de d'Arsonval, appareil à chute de Hipp, interrupteur Morse, etc.). D'autres instruments servent à assurer et à contrôler la régularité du chronoscope ; ce sont : un appareil à poids permettant de contrôler rapidement et exactement le chronoscope jusqu'à près d'une demi-seconde, un rhéostat de Lewandowski et un galvanomètre. Les expériences de contrôle effectuées jusqu'à présent ont donné comme variation moyenne du chronoscope, traversé par un courant d'intensité convenablement choisie, pendant 150 millièmes de seconde, à peine plus d'un demi-millième de seconde.

Le laboratoire possède encore quelques appareils d'un emploi variable. Les plus importants sont : Un appareil d'induction : il en a été déjà fait mention plus haut ; l'appareil, connu de tous les physiologistes, comprend une bobine à gros fil et une à fil fin, et on peut faire varier entre des limites très étendues la rapidité des interruptions ; — un assez puissant mouvement d'horlogerie servant à faire tourner des disques et pouvant prendre toutes les vitesses depuis moins d'un tour jusqu'à une dizaine de tours par minute ; associé au cylindre de Marey, il permet d'imprimer à ce cylindre un grand nombre de vitesses différentes, ce qui peut avoir, dans beaucoup de cas, son utilité ; — un grand écran noir, pouvant tourner dans son propre plan, avec ouverture latérale variable et graduée, destiné à être placé devant les disques dont il vient d'être parlé ; — un microscope à faible grossissement pourvu d'un micromètre et d'une chambre claire et qu'on peut promener au moyen d'un chariot à la surface des graphiques recueillis.

D'après ce qui précède, on voit que le laboratoire de psychologie en question est particulièrement bien outillé pour toutes les recherches graphiques et chronométriques ayant trait, soit à la psychologie proprement dite, soit à la linguistique.

D'installation toute récente, il n'a pu encore, naturellement, produire de résultats bien remarquables. D'ailleurs les recherches sérieuses de psychologie expérimentale exigent en général beaucoup de temps, d'attention et de patience. Les étudiants en philosophie et en linguistique, surtout lorsqu'ils ont quelque préparation et quelque esprit scientifiques, s'intéressent manifestement à ces recherches ; c'est là déjà un fait important ; malheureusement tant d'autres études, sans aucun rapport avec les recherches précédentes, leur sont imposées, qu'on ne peut guère compter actuellement, malgré leur bonne volonté, sur un concours très actif de leur part. Nous espérons qu'il pourra sortir en moyenne du laboratoire de psychologie de Rennes deux ou trois travaux originaux par an. Cette année même, trois séries de recherches ont été entreprises : l'une sur la sensibilité musculaire des yeux, une autre sur les sons d'un dialecte breton, la troisième sur l'application de la méthode graphique à l'étude de l'intensité de la voix ; ajoutons qu'un certain nombre de vocabulaires normands ont été recueillis phonographiquement.

B. Bourdon,
Professeur de philosophie
à l'Université de Rennes.

DUCHENNE DE BOULOGNE[1]

(1806-1875)

Le 27 juin 1897, à l'hospice de la Salpêtrière, sous la présidence de M. Barthou, ministre de l'Intérieur, on inaugurait un monument à la mémoire de Duchenne, de Boulogne, un des hommes dont la science française doit d'autant plus conserver le souvenir, qu'il peut être tout à la fois réclamé par les médecins et les physiologistes, les psychologues et les artistes.

Voici dans quelles circonstances se produisit l'idée d'élever une statue à Duchenne, qui ne fut ni de l'Institut, ni de l'Académie de médecine, qui n'appartint ni à la Faculté de médecine ni aux hôpitaux de Paris : « J'avais réuni chez moi, dit le professeur Joffroy, quelques élèves et nous parlions de la précipitation avec laquelle on érige parfois des statues, comme pour forcer l'histoire à enregistrer des gloires discutables. Je fis alors tristement la remarque que Duchenne, de Boulogne, l'une des plus grandes illustrations médicales de ce siècle, n'avait même pas son buste. — Il ne tient qu'à vous de réparer cet oubli, me dirent mes élèves. — Une première liste de souscription fut ouverte sur le champ et le lendemain j'allais tout heureux la porter à mon maitre, Charcot, qui s'inscrivit immédiatement en tête des souscripteurs et patrona le projet ».

Un comité fut constitué, dont M. Charcot était le président honoraire, Joffroy, le président, Gombault, médecin des hôpitaux de Paris, le trésorier. Les autres membres étaient MM. Hamy, de l'Institut, Lereboullet et Magnan, de l'Académie de médecine, Pitres, doyen de la Faculté de Bordeaux, Straus, professeur à la Faculté de médecine de Paris, J. Tessier, professeur à la Faculté de médecine de Lyon.

Un jeune sculpteur, qui avait appris à connaitre Duchenne par les leçons de Mathias Duval, M. Charles Desvergnes, grand-prix de Rome, offrit son concours désintéressé. Un architecte de ses amis, M. Georges Debrie, se joignit à lui pour élever le monument.

A l'inauguration, M. le professeur Joffroy rappela la part prise par

(1) *Inauguration du monument élevé à la mémoire de Duchenne, de Boulogne, le 27 juin 1897 ; Paris, Imprimerie brevetée Michels et fils, 8 et 10, passage du Caire.* Nous devons communication de ce document à M. le Professeur Joffroy et à M. le docteur Gautier, directeur de la *Revue Internationale d'Electro-thérapie.*

chacun à la glorification « de l'homme modeste, au génie duquel la médecine doit tant et de si précieuses découvertes ». M. le professeur Raymond, chargé de l'enseignement officiel des maladies du système nerveux, a parlé ensuite de l'œuvre médicale de Duchenne :

« Cette œuvre, dit-il, est si vaste, qu'il m'eût été impossible de vous en faire connaître l'ensemble.... C'est pourquoi j'ai cru préférable de fixer vos esprits sur le morceau capital de l'œuvre médicale de Duchenne qui, sans conteste, se rapporte au rôle de cet illustre médecin, dans l'édification des maladies amyotrophiques.

On peut dire, sans exagération, qu'avant les travaux de Duchenne, il n'existait presque rien de ce vaste domaine de la pathologie nerveuse. Sans doute Heine, Barthez et Rilliet nous avaient déjà donné de bonnes descriptions de la paralysie atrophique de l'enfance, de la paralysie infantile. Heine avait même entrevu la nature spinale de cette affection.... Appuyé sur une expérience clinique, étonnante pour un homme qui ne disposait pas des ressources qu'on trouve dans un service hospitalier, guidé par une intuition géniale, Duchenne commença par dégager de ses observations une notion capitale....

Jusque-là on attribuait surtout à l'inaction l'atrophie qui s'empare des muscles dans les membres paralysés. Duchenne s'insurgea contre cette notion : « Il faut, dit-il, plus que l'absence des mouvements pour produire un grand trouble dans la nutrition des tissus, muscles, os, ligaments, qui composent l'appareil locomoteur ; il faut une lésion nerveuse profonde ».

Or, dans cette forme spéciale de paralysie de l'enfance, l'atrophie marche très rapidement, beaucoup plus rapidement que celle occasionnée par les lésions traumatiques des nerfs mixtes.

En raisonnant par analogie, en comparant l'évolution de la paralysie infantile avec ce qu'il avait observé dans les cas de lésions traumatiques de la moelle chez l'adulte, Duchenne en arrive à conclure que le point de départ de cette paralysie atrophique de l'enfance devait résider dans le système nerveux spinal. Et cette opinion, il la formulait dès 1855, près de dix années avant que les recherches de Charcot et de Cornil n'en démontrassent l'exactitude. A partir de là, les faits s'accumulent, qui mettent hors de doute l'existence d'une myélite des cornes antérieures, dans la paralysie atrophique de l'enfance. Prévost et Vulpian, Charcot et Joffroy, etc., assignent à cette myélite une localisation plus précise. Duchenne se préoccupe médiocrement de l'honneur que ces révélations feront rejaillir sur son nom : il s'en inspire pour marcher à de nouvelles conquêtes.

La physiologie, fait-il remarquer, a été impuissante à éclairer la pathogénie de la paralysie atrophique de l'enfance ; c'est, au contraire, elle qui va tirer un grand enseignement de la connaissance des troubles fonctionnels, consécutifs à l'atrophie des cellules des cornes antérieures de la moelle. Désormais, il va falloir compter avec cette notion nouvelle : *La nutrition des muscles tire son innervation des cellules ou de certaines cellules des cornes antérieures de la moelle.*

Et voilà que Duchenne nous fait connaître une nouvelle forme de paralysie spinale aiguë chez l'adulte, « dont la symptomatologie décèle une lésion anatomique des cellules des cornes antérieures de la moelle, semblable à celle de la paralysie atrophique de l'enfance ». Il n'y a eu rien d'essentiel à changer à la description magistrale qu'il en donnait, il y a plus *d'un quart de siècle.* A cette époque, l'anatomie pathologique n'avait encore fourni aucun éclaircissement sur le siège et la nature de la lésion qui est en cause dans cette forme de paralysie aiguë de l'adulte. Cependant Duchenne n'hésitait pas à déclarer qu'en « raisonnant par voie d'analogie, on arrive à coup sûr à l'entrevoir » ; et il concluait en ces termes : « *L'atrophie des cellules spinales antérieures de la moelle est très probablement la lésion anatomique principale de cette espèce de paralysie spinale aiguë de l'adulte* ». Les faits ont parlé ; ce qui, à l'époque où Duchenne

écrivait ces lignes, n'était qu'une vue dictée par l'intuition, a passé à l'état de notion classique. »

Puis, M. le professeur Mathias Duval a pris la parole, parce que depuis 25 ans il professe, à l'Ecole nationale des Beaux-Arts, les notions qu'il a reçues de Duchenne et qui y sont devenues classiques :

« Le langage des émotions et des passions, c'est lui qui nous en a donné la grammaire, nous apprenant les éléments dont elle se compose et les lois suivant lesquelles se combinent ces éléments ; grâce à lui, la science expérimentale est venue fournir aux arts plastiques des notions précises, dans un domaine qui semblait jusque-là n'appartenir qu'au caprice et à l'inspiration.

...L'étude du jeu des muscles de l'expression, son analyse expérimentale par l'électrisation localisée, furent pour Duchenne une suite logique, un complément nécessaire de ses recherches sur la physiologie des muscles du squelette....

Dès 1851, il présentait ses premières observations sur les muscles de la face, mais ce n'est que onze ans plus tard, en 1862, qu'il publiait son premier essai sur ce sujet. Ce fut une véritable révélation.

...Tous les résultats (Le Brun, Lavater, Léonard de Vinci, Camper, Gratiolet), fruits de l'observation, étaient incomplets, incoordonnés, discutables, précisément parce qu'ils n'étaient dus qu'à l'observation, c'est-à-dire à l'heureux hasard de telle ou telle rencontre.... Duchenne ne songe pas à l'art problématique de connaître le caractère par les traits du visage ; singulièrement simple dans ses prétentions, étonnante dans ses résultats est sa méthode : localiser l'excitation électrique exactement sur tel muscle peaucier de la face ; constater l'expression que prend la face par suite des plis ou autres modifications produites par la contraction de ce muscle ; poursuivre sur chaque muscle cette interrogation individuelle....

Il a trouvé un vieux pensionnaire d'hôpital, à l'intelligence obscure, à la physionomie terne, éteinte, déprimée. C'est cette face muette qu'il fera parler par l'excitation électrique. Pourquoi ce choix ? C'est d'abord parce que ce malheureux est atteint d'anesthésie de la peau de la face ; l'électricité pourra donc traverser cette peau sans éveiller aucune douleur, sans provoquer aucune action réflexe dans le masque contractile : elle arrivera sur le muscle visé et celui-ci seul répondra à son excitation. Voilà une merveilleuse condition expérimentale, que seul l'éminent neuro-pathologiste pouvait trouver, choisir et apprécier. Si cette face éteinte se réveille, si ce masque muet parle, si ces traits mornes s'animent, si un sourire expressif, une douleur poignante, un mépris intense, une attention admirative, puis une menace agressive, viennent tour à tour y éclater au gré de l'expérimentateur, la démonstration ne sera-t-elle pas plus éclatante, en raison même des conditions en apparence si ingrates de l'expérience ? Et c'est ce qui a lieu en effet...

Duchenne arrive ainsi à établir une loi bien inattendue, à savoir que, d'une manière générale, la contraction d'un seul muscle est nécessaire et suffisante pour produire une expression complète. Chaque muscle peut ainsi recevoir, à côté de son nom anatomique, une dénomination synonyme indiquant son rôle dans la mécanique de la physiologie : le frontal est le muscle de l'attention ; le pyramidal, celui de la menace et de l'agression ; le sourcilier est le muscle de la douleur ; le grand zygomatique, celui du rire ; le releveur de la lèvre celui du pleurer ; le triangulaire du menton est le muscle du mépris ; le carré de la lèvre inférieure celui du dégoût, etc.

Ses études sur le mécanisme de la physionomie devaient intéresser à la fois les médecins physiologistes et les artistes. Par le fait même qu'il s'adressait à ce double public, il ne fut entendu ni de l'un ni de l'autre.... L'œuvre mécon-

nue en France, n'y fut appréciée que lorsqu'elle nous fut revenue d'un pays voisin.

...Darwin prit pour base les études de Duchenne sur le mécanisme de la physionomie ; il fut amené à adopter et à confirmer toutes les conclusions du physiologiste français ; il compléta son œuvre, puisque, si Duchenne nous avait donné les règles du langage de la physionomie, Darwin nous donna ce qu'on peut appeler les origines étymologiques de ce langage. En 1874, parut une traduction française du *Traité de l'expression des émotions chez l'homme et les animaux*, ouvrage à chaque page duquel Darwin proclame la haute valeur des travaux de Duchenne, travaux dont il s'inspire et auxquels il fait de nombreux emprunts. Consacrée à l'étranger, et avec le retentissement qui s'attachait partout au nom de Darwin, la gloire de notre Duchenne éclata enfin parmi ses compatriotes eux-mêmes ».

Au nom de la Société de médecine, M. Motet, de Beauvais, insiste surtout sur l'homme et sur sa méthode :

« Duchenne n'avait pas l'esprit aventureux, mais il avait la foi robuste et, ce qui ne vaut pas moins, une méthode sévère. Il marchait lentement d'un pas sûr, demandant tout à une observation attentive. Il regardait au fond des choses et il n'avançait rien qu'il n'eût cent fois contrôlé. Il accumulait les notes et il ne les oubliait pas.... J'ai dit qu'il était en possession d'une méthode ; il l'avait empruntée aux sciences physiques, il s'en servit avec rigueur dans le domaine de la clinique, aussi bien que dans celui de la physiologie. Profitant de son indépendance, de sa liberté d'action, il s'en allait chaque matin dans plusieurs hôpitaux, comme à la découverte, et quand, servi par une rencontre heureuse, il avait trouvé un sujet d'étude intéressant, il ne le quittait plus avant d'avoir tout vu, tout mis au point... C'était un observateur d'une habileté consommée. Il ne produisit jamais rien avec hâte, il attendait son heure, et quand elle lui semblait arrivée, il apportait au monde savant une œuvre complète, à l'achèvement de laquelle il avait consacré des années... Sa vie peut être offerte en exemple et vous la récompensez dignement. J'imagine que vos respectueux hommages ne s'adressent pas moins à l'honnête homme qu'au savant ».

Puis M. Barthou, ministre de l'Intérieur, a rapproché les découvertes que Duchenne, de Boulogne, a faites dans la pathologie du système musculaire, de celles que Claude Bernard fit dans la physiologie du système nerveux. M. Peyron a dit quelques mots au nom de l'Assistance publique :

« C'est dans nos hôpitaux qu'il a exercé sa merveilleuse finesse d'observation, sa curiosité toujours en éveil et réuni les matériaux de l'œuvre dont on nous disait tout à l'heure la grandeur et la solidité...

...La science que Duchenne, de Boulogne, a pratiquée et que poursuivent dans nos hôpitaux tant de maîtres éprouvés et tant de jeunes et bons travailleurs, n'est pas une science immobile en une pose hiératique et qui ne lève son voile que pour les initiés : c'est une science secourable qui se révèle à tous par ses bienfaits et qui toujours s'anime d'un large souffle d'humanité ».

Parmi les assistants, M. le Docteur Gautier relève les noms de MM. de Selves, préfet de la Seine, Laurent, secrétaire général de la préfecture de police, Dubois, président du Conseil général, Sauton, président du Conseil municipal, Le Roux, Bourneville, Thomas, Le Bas ; la délégation de la Faculté de médecine de Paris, avec MM. Brouardel, Laboulbène, Joffroy, Mathias Duval, Raymond, Pouchet, Chantemesse ; celle de l'Académie de

médecine, avec MM. Caventon, Jaccoud, Bergeron, Cadet de Gassicourt, Henriot et Bucquoy ; celle de la Société médicale des Hôpitaux de Paris, avec MM. Dumontpallier, Achard, Troisier, Brissaud, Déjerine, Gombault, Balzer ; celle de la Société de médecine de Paris, avec MM. Voisin, Ladreit de la Charrière, Motet, Gillebert d'Harcourt, L. Regnier ; les représentants de la Société médico-psychologiste, MM. Garnier, Meuriot, Ritti, Sollier, J. Voisin, Roubinovitch. M. le professeur Lépine représentait l'Université, et M. le professeur Tessier, la Faculté de médecine de Lyon. Parmi les médecins présents, M. Gautier cite MM. Empis, Magnan, Lereboullet, Monod, Falret, Segond, Viron, Dufour, Maurice de Fleury, Edwards-Pillet, Helme, Vigouroux, Jean Charcot, Meige, etc.

Nous ne saurions trop remercier le professeur Joffroy et ses collaborateurs d'avoir rappelé au monde savant que Duchenne de Boulogne ne devait pas être séparé de Charcot : « Leurs travaux, dit excellemment M. Joffroy, les ont rapprochés dans la vie ; la mort les a réunis et l'histoire associera leurs mémoires dans l'admiration des hommes ».

Nous regrettons seulement que les psychologues n'aient pas été invités à souscrire. Tous se seraient fait un honneur d'y contribuer, quelles que soient d'ailleurs les écoles auxquelles ils se rattachent, car tous ont, depuis longtemps, pris l'habitude de rappeler et d'utiliser les recherches de Duchenne sur l'expression des émotions. M. Ribot eût pu bien dire, à l'inauguration, comment, pourquoi et combien tous admirent ce prédécesseur de Darwin, de Mantegazza, de Mosso et de tant d'autres, qui depuis ont exploré le domaine sur lequel il avait appelé l'attention des psychologues contemporains (1).

(1) La brochure publiée par le Docteur Gautier mérite d'être signalée, même pour l'exécution typographique. Elle donne de belles gravures qui représentent le monument de la Salpêtrière, Duchenne de Boulogne, Charcot, le professeur Joffroy et le sculpteur Desvergnes.

La Rédaction prie les Universités françaises et étrangères, d'une façon générale, tous les établissements d'enseignement supérieur, de lui faire adresser immédiatement, les affiches, programmes de cours, pour qu'elle indique, avant la rentrée 1897-1898, les modifications apportées dans l'enseignement.

La rédaction prie les présidents et vice-présidents des Conseils des Universités françaises, de lui faire parvenir : 1° les budgets de chaque Université d'après leurs conditions nouvelles d'existence ; 2° la liste des legs et donations déjà faites aux diverses facultés.

La Revue publiera, le 15 septembre, un article de M. Bonet-Maury sur le meeting franco-écossais d'Edimbourg.

NÉCROLOGIE

I. PAUL SCHÜTZENBERGER

La science française vient de perdre un de ses représentants les plus éminents ; l'Université de Paris, un de ses maitres les plus sympathiques et les plus écoutés. M. Schützenberger a succombé le 26 juin dernier, presque subitement, pendant la convalescence d'une maladie qui l'avait frappé quelques semaines auparavant.

Né le 23 décembre 1829 à Strasbourg, Paul Schützenberger y fit ses études médicales et y prit le grade de docteur. Il entra alors comme préparateur au laboratoire de chimie du Conservatoire des arts et métiers, puis il fut successivement professeur à l'Ecole supérieure de Mulhouse, directeur-adjoint au laboratoire de la Faculté des sciences de Paris, chef des travaux chimiques au Collège de France. Le 28 juillet 1876, il devint titulaire de la chaire de chimie minérale de cet établissement, que le décès de Balard laissait vacante et plus tard il joignit à ce titre celui de directeur de l'Ecole municipale de physique et de chimie.

Dès 1884 il avait été élu membre titulaire de l'Académie de médecine, et le 17 décembre 1888, l'Académie des sciences l'appelait à succéder à Debray comme membre de la Section de Chimie.

M. Schützenberger laisse de nombreux mémoires originaux et des ouvrages importants (1), qui lui avaient conquis dans la science une juste notoriété ; sa bonté, sa bienveillance, l'extrême obligeance avec laquelle il mettait, à la disposition de tous, les ressources de sa science étendue et profonde lui avaient acquis des affections sincères ; sa mort prématurée laisse de profonds regrets à tous ses amis, à tous ceux qui l'ont connu et qui garderont présent le souvenir de ses qualités éminentes.

DITTE.
Professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Paris.

II. EDMOND LE BLANT.

Né le 12 août 1818, Edmond le Blant, après avoir terminé ses études

(1) Le principal ouvrage de M. S. est le *Traité de chimie générale*. Le *Polybiblion* de juillet les rappelle tous.

classiques, entra à l'École de droit. Il suivit les cours de la Sorbonne, en particulier, celui de M. Hase, dont les leçons firent sur son esprit une impression profonde. Grâce à des relations de famille, il entra, en 1843, au Ministère des Finances ; il y resta pendant trente années.

Il aimait ardemment la musique, et ses premiers essais furent des articles de critique musicale. Mais en 1846, au cours d'un voyage en Italie, il sentit naître en lui cette passion pour les antiquités chrétiennes qui devait occuper sa vie tout entière. Dès lors rien ne le détourna de cette étude.

Le caractère dominant de ses travaux, poursuivis avec une rare persévérance, c'est l'unité. Ils gravitent tous plus ou moins autour de son *Recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule*, dont le premier essai fut couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au concours des antiquités nationales de 1852.

Edmond le Blant, dès qu'il avait un moment de loisir, allait relever en province, dans les musées ou les collections particulières, les inscriptions qui lui étaient signalées ; il copiait, il estampait, il dessinait lui-même tout ce qui existait encore en original ; il demandait aux livres et aux manuscrits de nos bibliothèques tout ce qui avait laissé une trace avant de périr. Si l'on retranche de son recueil les pièces épigraphiques dues à Sidoine Apollinaire et à Fortunat, la première série des marbres qu'il a donnés en comprend environ 650. Vingt-sept ans plus tard, le supplément comptait 450 légendes nouvelles.

Le manuscrit présenté au concours de 1852 fut publié sous sa forme définitive, entre les années 1856 et 1865. Il comprenait deux volumes, ayant pour titre : *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIIIe siècle*. Ces deux volumes sont accompagnés d'un atlas de 92 planches, où tous les textes se trouvent fidèlement reproduits ; ils sont enrichis d'une carte de la Gaule qui permet d'embrasser d'un seul coup d'œil le sujet traité par l'auteur... Cavedoni, de Rossi, Marchi et les savants italiens, particulièrement voués à l'étude des antiquités chrétiennes, accueillirent l'ouvrage d'Edmond le Blant avec les plus grands éloges. En France, Léon Renier, sévère appréciateur des choses de l'érudition, disait, de ce recueil, qu'il était un titre hors ligne aux suffrages de l'Académie des Inscriptions. L'auteur y fut élu, le 15 novembre 1867, en remplacement de l'orientaliste Reinaud.

Les notes et mémoires qu'il publia à la *Société des Antiquaires de France*, où il était entré en 1859, et à la section d'archéologie du Comité des travaux historiques, dont il devint le président en 1889, se rapportent toujours à ses recherches de prédilection et concernent particulièrement la Gaule, qui resta l'objet constant de ses études. Il a été un des maîtres incontestés de notre archéologie nationale.

Dès 1878, il mettait entre les mains des travailleurs un premier volume relatif aux *Sarcophages chrétiens de la ville d'Arles*, accompagné de planches où étaient dessinés les monuments et de savantes descriptions où ils étaient commentés. En 1886, la description des *Sarcophages chrétiens de la Gaule* venait compléter cette première étude. Les 59 planches de ce second volume, exécutées à l'aide de procédés photographiques, fournissent aux travailleurs des images plus fidèles que celles des sarcophages d'Arles, gravées d'après des dessins : 295 sarcophages ou débris, seuls types existant encore de notre sculpture chrétienne du IVe au VIe siècle, y sont décrits et commentés.

De 1883 à 1888, M. Edmond le Blant dirigea l'École de Rome. Les souvenirs qu'il a laissés au Palais Farnèse y sont encore vivants ; ceux d'entre nous qui ont été récemment en Italie en rapportent le témoignage ; ceux qui ont fréquenté l'École française d'archéologie pendant qu'elle était sous sa haute direction, n'ont oublié ni ses bontés, ni ses sages conseils, ni son dévouement désintéressé, ni l'impulsion qu'il sut donner à leurs travaux. Les *Mélanges d'archéologie et d'histoire* renferment le témoignage de son activité pendant ces six années. En même temps, il recherchait, il notait et achetait à l'occasion, chez les marchands d'antiquités, tout ce qu'il y rencontrait d'intéressant et d'inédit. Il a ainsi enrichi la salle des antiquités chrétiennes du Louvre d'un insigne monument, relatif aux fils de Sainte-Félicité, qui avait échappé à la clairvoyance ordinaire des archéologues romains et dont il fut le premier à reconnaître la haute importance.

Il a été, en France, le véritable créateur des études d'archéologie chrétienne.

Extrait du discours de M. Héron de Villefosse
Président de l'Académie des Inscriptions et
Belles-Lettres.

III. THÉOPHILE DROZ.

M. Théophile Droz, professeur de littérature française au Polytechnicum de Zurich, est mort le 8 juin. Il naquit en 1844 à Mont-Tramelan dans le Jura bernois, d'une modeste famille d'horloger. Il vécut d'abord dans une cure du canton de Neufchâtel, puis à la Chaux-de-Fonds, où il fréquenta le collège, enfin à Genève où il termina ses études. Transplanté à Paris où il fut placé dans une maison de mission, nous le retrouvons ensuite en Pologne où il fait l'éducation d'un jeune homme, puis en Grèce où il est secrétaire de l'ambassadeur de Russie, enfin à Bonn, où pendant trois ans il étudie avec Dietz la philologlie romane ; à 26 ans il revient à Genève, où de 1870 à 1874 il s'occupe de politique. En 1881 il entrait au Polytechnicum. Au point de vue littéraire, c'était un homme d'avant-garde. Il goûtait peu l'esprit classique français sous ses formes diverses : gallicanisme, jansénisme et rationalisme des Encyclopédistes. Toutes ses sympathies étaient pour la littérature contemporaine, si nuancée et si vivante, pour la littérature des Flaubert, des Goncourt, des Baudelaire et de leurs descendants. Journalisme, politique, science financière, professorat, il a tout abordé. A Genève il fonda deux journaux ; il a mis le premier en circulation un mot qui a fait fortune depuis, celui d'*Etatisme*. Comme professeur, la forme de cours qu'il affectionnait, c'était la conférence, la causerie sans apprêt, roulant surtout sur des sujets d'actualité, sur la littérature du jour qui permet des aperçus sur la vie contemporaine : il y était brillant et spirituel.

Antoine Guilland.
Professeur au Polytechnicum.
(Extrait de la Suisse universitaire).

NOTES ET DOCUMENTS

I. — Lettre de Genève.

M. Charles Soret, professeur de physique, a fait paraitre le *Catalogue des ouvrages, articles et mémoires publiés par les professeurs de l'Université de Genève, ainsi que des thèses présentées de 1873 à 1895 aux diverses facultés*, VIII et 402 pages grand in-8. Cette utile publication permet de faire une revue détaillée de l'activité intellectuelle de Genève. Ces listes bibliographiques savent parler à ceux qui les considèrent de près et en connaisseurs ; elles sont brillantes et presque admirables à certaines pages,— estimables le plus souvent ; et çà et là, on voit des lacunes et des ombres.

« Un professeur est moralement tenu de justifier son titre par des publications : cela est sage à l'égard des étudiants, des autorités et du public ; cela est nécessaire à sa considération, et peut-être à sa situation. Mais ce point de vue ne m'a pas été familier.» En insérant ces lignes dans son journal (28 août 1875), Amiel entendait bien s'adresser à lui-même un reproche plutôt qu'une exhortation ; et je crois qu'à cet égard il se jugeait trop sévèrement : cela arrive quelquefois à des esprits délicats. S'il n'a pas mis au jour les ouvrages qu'on avait pu attendre de lui, la faute en était aux circonstances pour une bonne part. Quelques-uns de ses collègues, hommes de mérite, hommes très laborieux, ne sont arrivés à la publicité qu'à une époque avancée de leur vie. Le philologue Jean Humbert a vécu soixante ans, et son *Glossaire génevois* n'a paru qu'après sa mort. Plus heureux, M. Chastel a pu tenir dans ses mains de vieillard les cinq volumes de son *Histoire du Christianisme* ; mais c'est dans sa quatre-vingtième année qu'il en avait commencé la publication. C'est à 58, 68 et 77 ans que M. Hugues Oltramare a publié sa traduction du Nouveau Testament et son commentaire sur les épîtres de saint Paul ; c'est à 64 et 70 ans que M. Segond a publié sa traduction de la Bible. Semblablement, M. Jules Vuy avait 65 et 75 ans quand il a publié ses livres sur *La Philothée de saint François de Sales*, et sur *Les Idées politiques de Jean-Jacques Rousseau.* De chacun de ces hommes vénérables, aujourd'hui descendus dans la tombe, et dont nous pouvons embrasser toute la carrière, j'ai cité les œuvres principales, et les seules, à vrai dire, auxquelles leur nom restera attaché.

Le public génevois est très restreint pour encourager la publication d'ouvrages considérables. « Quant à Paris, disait très bien M. Philippe Godet à propos d'Amiel, il faut savoir s'y pousser ou trouver qui vous pousse. Amiel ne savait pas et n'a trouvé personne. » Tous ceux que j'ai énumérés plus haut étaient comme lui ; et pour qu'ils aboutissent enfin à mettre au jour le fruit du travail de leur vie entière, il a fallu que l'autorité de l'âge, que le sentiment des services qu'ils avaient rendus, que les efforts et l'appui de leurs jeunes amis aplanissent devant eux les obstacles qui les avaient longtemps arrêtés.

Quelques-uns d'entre nous, il est vrai, se sont fait un jeu de ces difficultés. MM. Marc Monnier et Edouard Rod les ont surmontées du premier jour avec

aisance : un grand talent facilite toutes choses. Disons aussi que, dans la faculté des sciences, la route est plus aisée à cet égard. Les hommes éminents, comme MM Alphonse de Candolle et Charles Vogt, ont connu de bonne heure le succès ; et la bonne organisation des sociétés savantes a facilité la tâche de tous les autres.

En somme, ce catalogue, que chacun peut ouvrir au chapitre qui l'intéresse, constitue le compte rendu le plus exact et le plus autorisé de l'état des recherches et des travaux qu'on a faits à Genève, en ces dernières années, dans toutes les branches des connaissances.

EUGÈNE RITTER.

II

Lettre à M. Bichat, Doyen de la Faculté des Sciences de Nancy, Membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, au sujet du Doctorat ès sciences.

MON CHER COLLÈGUE,

Vous voulez bien me consulter sur ce que je pense des diverses conditions proposées pour le Doctorat ès sciences. La plupart de nos Collègues sont d'avis de conserver les trois Doctorats ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et ès sciences naturelles, et de demander pour chacun de ces Doctorats, les certificats spéciaux exigés pour l'enseignement secondaire correspondant.

Je suis d'un avis très différent. J'estime que le Docteur doit surtout donner des preuves qu'il a un esprit original, qu'il est parfaitement au courant d'une certaine science, qu'il est capable de la faire progresser. Cette preuve, il la donne par une thèse contenant une découverte réelle, qui marque un progrès pour la Science.

Cela étant, pourquoi restreindre et localiser d'avance le champ des études préparatoires qu'aura faites le futur Docteur ?

Sortons un moment, si vous le voulez, de la tradition Universitaire et de l'Ecole normale. Supposez un Physicien qui s'est formé tout seul. Ne lui sera-t-il pas plus utile d'être fort en Analyse et en Mécanique que d'avoir le certificat de Chimie ? S'il demandait à être Professeur dans un Lycée, où il devrait enseigner à la fois la Physique et la Chimie, on comprendrait qu'il fût obligé de fournir les deux certificats de Physique et de Chimie. Mais, pour le Doctorat, voire même pour l'enseignement dans une Faculté, c'est inutile. Je ne méconnais nullement les relations intimes et chaque jour plus importantes de la Physique et de la Chimie. Le Physicien doit connaître certaines parties de la Chimie, mais pas toutes. S'il est intelligent et travailleur, il apprendra ce qui lui est nécessaire ; s'il n'a pas ces qualités, il ne se présentera pas au Doctorat.

Mais je vous le demande, concevez-vous un Physicien, qui ne sache ni l'Analyse, ni la Mécanique. Est-ce possible ? Cependant vous l'admettez implicitement puisque vous n'exigez pas de lui ces deux certificats. Vous vous dites, et vous avez raison, il faut qu'il sache ces sciences, sans quoi il ne pourrait pas faire une thèse de physique. Pourquoi alors exiger de lui un effort plus grand et lui demander la Chimie.

De même pourquoi exiger le Certificat de Physique générale d'un Chimiste, candidat au doctorat. Certainement le Chimiste doit savoir un peu de Physique : mais bien d'autres sciences lui seraient peut-être plus utiles encore. La Chimie est actuellement assez vaste pour qu'il s'y crée des spécialités. Si le Docteur chimiste doit connaître la *Chimie générale*, il n'en est pas moins vrai que par ses études, par sa thèse, il se spécialise. Ainsi il y a des chimistes qui s'occupent

spécialement de Chimie biologique. Est-ce que la Physiologie, la Zoologie, la Botanique ne leur seraient pas plus utiles que la Physique?

Mais songez donc que le Certificat de Physique exige des notions très sérieuses de mathématiques spéciales, même d'Analyse. En réclamant ce certificat, vous éloignez beaucoup de chimistes biologistes et même d'autres chimistes qui n'ont pas fait de mathématiques. Vous répondrez peut-être qu'il en était de même jusqu'à présent. Pas tout-à-fait. Quand un jeune étudiant en médecine ou en pharmacie avait pris goût à la Chimie et désirait devenir Docteur, il préparait la Licence ès sciences physiques. Généralement il n'était pas fort en physique. Mais comme l'examinateur de physique savait qu'il pouvait avoir des candidats très intéressants de cette catégorie, il donnait des compositions en conséquence; il était indulgent pour eux et il pouvait le faire facilement, sans injustice, parce que la bonne note en chimie compensait la mauvaise note en physique. Il ne peut plus en être de même maintenant.

Ce qui est vrai des sciences physiques est plus vrai encore des sciences naturelles.

On peut être très fort et très bon zoologiste sans avoir fait de Géologie. Je ne dis pas que la Géologie soit inutile au zoologiste, mais enfin il peut s'en passer, surtout s'il s'occupe de Physiologie. Comprenez-vous Claude Bernard arrêté au seuil de la Sorbonne, parce qu'il n'a pas fait de Géologie? A la Faculté des sciences de Paris, où il y a un certificat de Physiologie, ce certificat serait plus utile au zoologiste que la Géologie et même que la Botanique.

Quant au géologue, vous le maltraitez singulièrement. Outre les trois certificats de Zoologie, de Botanique et de Géologie, vous exigez de lui le certificat de Minéralogie. Pourquoi quatre certificats quand, pour les autres, vous vous contentez de trois? Vous avez probablement été frappé de ce fait qu'un géologue doit savoir la Minéralogie. Sous ce rapport, je suis complètement de votre avis; mais de là à exiger le certificat de Minéralogie, il y a loin. Ce certificat varie beaucoup. A Bordeaux, la minéralogie est entièrement unie à la Physique optique supérieure; à Nancy, elle se rattache à la Chimie; à Lille, elle a un caractère industriel; à Lyon c'est un minéralogiste pur qui fait le cours, et la science du professeur donne la certitude que ce cours est à la hauteur de toutes les découvertes les plus récentes et les plus élevées de la cristallographie optique. Les 4/5 des géologues du monde entier n'ont pas ces connaissances et n'en ont pas besoin.

L'ancienne licence ès sciences naturelles était déjà, je ne dis pas la plus difficile, mais la plus longue à préparer. La thèse de géologie est aussi la plus longue à faire, parce qu'on ne peut y consacrer que quelques mois par an, le temps des vacances. Allez-vous y ajouter un certificat qui demandera une ou deux années d'études et des connaissances de mathématiques et de physique, que la plupart des naturalistes ne possèdent pas, auxquelles ils sont même réfractaires?

J'estime que ces réglementations à outrance ne peuvent que nuire aux progrès de la science. La création des certificats détachés a créé la liberté pour la licence, ne la refusez pas au Doctorat.

Quel inconvénient voyez-vous à ce qu'un docteur soit imprégné de méthodes de travail différentes; ou que son esprit ait cultivé des champs variés de l'ensemble des connaissances scientifiques? Pour moi, loin d'y voir des inconvénients, j'y vois des avantages sérieux. Nous sommes beaucoup trop parqués en France dans nos cadres inflexibles d'écoles et de programmes. Profitons de la création des Universités, pour prendre ce mot à la lettre et nous donner de l'air, acquérir de la souplesse dans les méthodes, de la généralisation dans les idées.

Je voudrais donc qu'il n'y ait qu'un seul Doctorat ès sciences et qu'on pût y arriver avec trois certificats *quelconques* d'études supérieures.

Je ne me dissimule pas certaines objections que l'on peut faire à ma proposition. Je vais les discuter.

On peut craindre que le Doctorat ne soit trop facile. Cette crainte ne peut être une objection bien grave, puisque vous demandez, comme moi, trois cer-

tificats pour le Doctorat; la différence est que vous les spécifiez, tandis que je les laisse à la disposition du Candidat.

Mais je voudrais renforcer l'examen du Doctorat en faisant porter les questions, non point sur des sciences étrangères à la Thèse, que le Candidat peut et doit avoir oubliées, ce qui rend cette partie de l'examen illusoire en pratique, mais sur la science qui est la spécialité même de la Thèse. Il faut qu'un Docteur connaisse toutes les parties de la science qu'il peut être appelé à enseigner. Il serait bon que plusieurs Professeurs (au moins deux) de la spécialité, assistassent à la soutenance et fussent juges de la Thèse.

Une seconde objection contre le Doctorat ès sciences unique est qu'il ne qualifie pas assez la spécialité du Docteur et qu'il permettrait de nommer dans une chaire un Professeur qui serait étranger à la science qu'il doit enseigner. L'état actuel, que l'on propose de conserver sous ce rapport, n'empêchait pas ces nominations. On pourrait en fournir des exemples pris dans l'histoire universitaire de l'Empire. La sagesse et l'intelligence de l'Administration actuelle permettent d'espérer que de pareils faits ne se représenteront plus. Néanmoins, il serait à désirer que l'élément scientifique *compétent* ait un rôle dans le choix des Professeurs des Facultés des sciences.

J'ai pensé que vous m'excuserez de présenter ces légères critiques au projet généralement adopté pour le Doctorat, et je vous prie d'agréer, mon cher Collègue, l'assurance de toute ma considération.

J. GOSSELET,
Doyen de la Faculté des Sciences.

Lille, 1er juillet 1897.

III

L'éducation présente, par le R. P. Didon

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur le discours prononcé à la distribution des prix, à l'école Albert le Grand, par le R. P. Didon. Il a d'abord parlé de l'éducation sous l'Empire et la Restauration.

« Napoléon avait besoin de soldats, il a décrété que les collèges seraient des casernes... La discipline dans ses lycées était à peu près la même qu'au régiment ; tout s'y faisait au son du tambour ; les victoires remportées jusqu'à la fin du second Empire sont le résultat de cette éducation. Mais en même temps que des militaires, Napoléon formait des fonctionnaires ; dans cette armée, comme dans l'autre, tout le monde a été dressé à obéir....

« A la Restauration, le libéralisme littéraire a prévalu. Les réactions sont fatales ; quand on a comprimé les hommes, ils se relèvent. Après la chute de l'Empire, les natures jeunes se sont redressées ; jamais peut-être on ne vit pareille poussée de lettrés et d'artistes. Cette période de l'instruction et de la liberté a eu de douloureux résultats. Les lettrés ne se sont pas avisés que la réalité ne se met pas au service de leurs rêveries ; elle est fixe, implacable, inexorable.

« Cette réalité, elle apparaît en 1870 sous la forme d'armées ennemies, organisées patiemment, outillées scientifiquement, et les beaux parleurs philosophes et littérateurs délicats, épris d'un chimérique idéal que l'éducation publique avait soigneusement formés, furent emportés comme ces joueurs de flûte qu'on invite à un festin et qui n'ont pas même le temps, sous la foudre déchaînée, d'achever le concert. »

Puis le R. P. Didon a montré que l'éducation, après avoir été militaire et littéraire, est devenue allemande, en ce sens qu'on a multiplié partout les écoles, qu'on a décrété le militarisme universel et qu'on a fait appel aux méthodes

allemandes, dans lesquelles le document tient une si grand place. Le seul résultat, ou du moins le plus important qu'on ait obtenu, c'est, selon lui, l'augmentation du fonctionnarisme.

Il faut donc renouveler notre système d'éducation et d'instruction. Il faut que les jeunes gens renoncent à la carrière militaire, à moins qu'ils n'y soient invinciblement entraînés, « aux carrières soi-disant libérales qui donnent droit tout juste à un cornet de pommes de terre frites arrosées par le vin des Muses », à la carrière administrative « qui vous permet de porter un bel habit doré, mais qui fait dire de vous : il est attaché ». Il leur restera d'autres carrières, « les plus belles : celles d'ingénieur, de commerçant, d'industriel, de financier, de colon, d'explorateur ».

Il faut que tous deviennent forts et robustes par les exercices physiques, qu'ils acquièrent un esprit juste, qu'ils prennent l'habitude de ne compter que sur eux-mêmes et de faire œuvre d'initiative, qu'ils soient aptes enfin à lutter, à attaquer, à résister. Et le R. P. Didon conclut par les paroles suivantes :

« Avec l'éducation passée, nous avons réussi à former une ou deux générations de vaincus. Moi, j'en ai assez de faire de la chair à canon dans les batailles et des infirmes dans la lutte sociale. Quoique je sois prêtre catholique, il ne me suffit pas de faire des chrétiens s'ils doivent être des vaincus de la vie. Si j'étais un apôtre, je m'en contenterais, mais je suis un éducateur français du vingtième siècle.

Puisque l'éducation est la grande force plastique, il faut l'employer à façonner autrement la classe dirigeante de demain et à l'armer pour la lutte héroïque.

L'empereur d'Allemagne l'a dit dans un discours célèbre : « Je veux des hommes pratiques dans les batailles de la vie. » Ce mot d'ordre qu'il jetait à ses ministres, je me l'approprie. Il faut le jeter non pas à nos ministres, qui sont des serviteurs, mais à l'opinion qui fait marcher les ministres. Ce mot d'ordre, nous l'avons appliqué ici, puisque les deux tiers de nos élèves entrent, leurs études terminées, dans les écoles pratiques de commerce, d'industrie, d'agriculture. C'est que nous voulons avant tout former des hommes qui sachent lire l'heure au cadran du monde, afin de comprendre la phase de la civilisation à laquelle ils appartiennent et dont ils sont les ouvriers, et les besoins urgents de leur propre patrie ; des hommes résolus à consacrer au service de ces grandes causes humaines et divines leur activité, leur combativité, leur endurance, leur bravoure et leur force, leur netteté d'esprit et leur volonté, et, quand la patrie et l'humanité le demanderont, sans calcul intéressé et sans peur, leur vie même ».

Il y aurait lieu de contester ou tout au moins de modifier un certain nombre des affirmations du R. P. Didon : il est fort douteux, par exemple, que « les victoires remportées jusqu'à la fin du second empire » soient le résultat de l'éducation donnée par l'Université de 1808 ; il l'est plus encore que les lettrés et les artistes formés par la Restauration soient responsables des désastres de 1870. Enfin la profession d'ingénieur ne semble guère en ce moment plus propre à faire vivre son homme que les carrières « soi-disant libérales », puisque l'on voit journellement des diplômés de l'Ecole centrale, tout heureux d'obtenir un emploi de 1800 francs, dans les bureaux de nos compagnies de chemins de fer ! Mais tout ce que dit le R. P. Didon sur la nécessité, pour les jeunes gens, de se diriger davantage vers l'industrie, le commerce, l'agriculture, soit en France, soit aux colonies, est bon à signaler et à rapprocher des articles, excellents à beaucoup de points de vue, de MM. Jules Lemaître et Hugues Le Roux.

En cette voie encore, notre enseignement supérieur a été un initiateur : l'article récent de M. Buisine et ceux qui le suivront, rappelleront à tous que nos Universités n'ont pas manqué, en ce sens, à leur rôle d'initiatrices et de directrices.

IV.

Le prix Audiffred à l'Académie des sciences morales et politiques.

L'Académie des sciences morales et politiques, en attribuant à M. Savorgnan de Brazza le prix Audiffred, dont la valeur est de 15.000 francs, a bien entendu combattre pour la même cause. Le remarquable rapport de M. Himly, dont nous donnerons des extraits quand il aura figuré dans les publications de l'Académie, établit qu'elle veut récompenser ainsi, non seulement l'homme qui a tant augmenté notre empire colonial, mais surtout celui qui a fait acte d'initiative, qui a donné cet admirable exemple de conquérir un vaste territoire, sans avoir recours à la violence, qui a montré à tous que les peuples civilisés doivent travailler à élever, pour les rapprocher d'eux par la culture intellectuelle et morale, les nations dont ils aspirent à diriger les destinées.

V

L'orientalisme à Bordeaux (1)

Il paraît tous les ans à Strasbourg, chez la célèbre maison Trûbner, un petit livre compact intitulé *Minerva*, « Annuaire du Monde Savant ». Malgré une apparence fort aride, il est plein d'intérêt. On y trouve la liste des institutions savantes du monde entier, depuis le *British Museum* jusqu'au *Prestaskoli* ou collège de prêtres de Reykiavik, une bibliographie des collections publiques, et la nomenclature complète de tous les cours qui se professent sur le globe, entre Bordeaux et Wellington, son antipode ou à peu près. Le *Minerva* est un guide indispensable aux érudits, aux pédagogues, et aux étudiants qui aiment à courir par le monde.

Parmi toutes les villes d'enseignement supérieur, Bordeaux occupe une très bonne place avec ses bibliothèques, ses sociétés savantes, son Université et son armée de 2.191 étudiants. Au dire du *Minerva*, notre Université est, par sa population scolaire, la vingt-et-unième du monde entier, celle de Paris étant la première, et celle de Ferrare la cent cinquante-neuvième et dernière.

Si on étudie non pas le nombre des élèves, mais la nature des enseignements, on fera quelques remarques qui sont moins à notre avantage. Les cours pratiques abondent ici, les cours d'érudition pure y sont sacrifiés. On y prépare admirablement à tous les examens : la méthode désintéressée de la haute science n'yest représentée que par quelques heures d'enseignement. — Voici une lacune qui étonne l'étranger : il n'existe pas à Bordeaux un seul cours de langue, d'archéologie ou d'histoire orientales. L'orientalisme y est exclu de l'enseignement supérieur.

Or l'orientalisme est une science essentiellement française : ce sont des Français qui l'ont, dans ce siècle, fondée à nouveau. L'égyptologie est l'œuvre de Champollion : Burnouf a reconstitué l'Orient persique ; M. Oppert a été l'Œdipe du cunéiforme. L'orientalisme fait partie de notre patrimoine, de notre patriotisme.

(1) Lecture faite à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, le 4 mars 1897.

L'Université de France, la plus peuplée après celle de Paris, n'a pas d'orientaliste. Celle de Strasbourg, qui renferme exactement moitié moins d'étudiants que la nôtre, n'a pas moins de cinq maîtres chargés de l'enseignement des langues sémitiques ; elle possède un professeur de philologie indienne, un autre de philologie orientale, un autre encore d'égyptologie, et elle a même un « Institut Egyptologique » avec dotation particulière. Gênes, qui n'est pas (je le crois du moins) une ville aussi intellectuelle que Bordeaux, a son maître de conférences d'histoire orientale ; la minuscule université de Rostock en Mecklembourg a son professeur de langues orientales, et je constate, non sans surprise, que Salamanque et Coïmbre ont leur professeur d'hébreu. — Hébreu et sanscrit, chaldéen et hiéroglyphes, tout cela est à Bordeaux lettre morte et chiffre inconnu.

A cet égard, Bordeaux devient infidèle à son passé. Notre ville avait toujours eu, au moins depuis le seizième siècle, quelques érudits, amateurs ou professeurs, curieux des langues et des choses de l'Orient. C'est seulement depuis une demi-douzaine d'années que le silence se fait là-dessus dans nos écoles supérieures : au moment même où se développe l'Ecole française du Caire, où l'Ecole des Langues Orientales vivantes célèbre son centenaire, où l'Institut construit l'immense recueil des Inscriptions sémitiques, Bordeaux oublie une tradition trois fois séculaire.

Il n'y a pas à parler de notre ancienne Université. L'archevêque qui la créa (1441) eut la noble ambition de faire de Bordeaux une cité « de science et de sagesse ». Mais, née trop tard, venue au moment le plus critique de notre histoire municipale, elle fut dès son début, et demeura, jusqu'à la fin de sa trop longue vie, frappée d'une incurable incapacité.

C'est sous le règne de François Ier, en 1533, que se fonde à Bordeaux l'enseignement supérieur des lettres anciennes : le Collège de France n'avait que trois ans de date. Bordeaux n'était pas demeuré longtemps en retard sur Paris. — Les jurats, qui dirigeaient l'administration municipale, instituèrent le Collège de Guyenne « pour le bien, profit, honneur et commodité de la ville ». Nous possédons l'ordonnance de cette fondation et le texte du traité conclu par le corps de ville avec le premier principal : il est expressément stipulé que « le collège sera farci et garni de notables lecteurs, qui y liront des sept arts libéraux, et des langues grecque et hébraïque », et jamais, dans les documents assez nombreux qui forment le dossier de cette fondation, la langue hébraïque n'est oubliée. — Le Collège de Guyenne ne pouvait point paraître trop inférieur au Collège de France.

Nous connaissons assez mal la manière dont les cours furent répartis entre les divers lecteurs ou régents : nous ne savons à qui fut confié l'enseignement de l'hébreu. On a supposé, avec assez de vraisemblance, que ce fut à Nicolas de Grouchy : l'habile commentateur d'Aristote, grand philosophe et homme d'une érudition rare, était digne de jouer à Bordeaux le rôle d'un Vatable et d'un Paradis.

Mais les circonstances furent défavorables au nouvel enseignement. La Réforme protestante faisait des progrès dans Bordeaux : elle avait ses adhérents dans le Collège de Guyenne. Le Parlement s'alarma sans doute d'une étude qui donnait la tentation « de dogmatiser sur l'Ecriture Sainte ». Puis, Grouchy devait avoir d'autres besognes, et, quant à trouver ou former un nouveau « régent en langue hébraïque », cela paraissait impossible au principal. De guerre lasse, celui-ci réclama et obtint des jurats, en 1545, qu'il ne fût plus tenu de « prendre régent en hébreu ». La première ardeur de la Renaissance était tombée.

Si les écoliers bordelais furent désormais contraints de préférer à toutes les lettres celles de la Grèce et de Rome, les indépendants n'oublièrent pas les austères beautés de la Bible. Notre poète Lancelot de Carles, ce Lancelot, au dire de Ronsard,

qui sonne
Si bien de la musette aux rives de Garonne,

traduisit en vers français *l'Ecclésiaste* et même *le Cantique des Cantiques*. Il serait intéressant de comparer la traduction de ce dernier poème à celle qu'en a donnée Renan : on ne fera tort ni à l'un ni à l'autre, en jugeant Renan meilleur philologue et Lancelot meilleur poète.

Au surplus, grâce aux Jésuites, l'enseignement de l'hébreu reparaissait dans nos écoles. Ils revendiquaient l'héritage de la Renaissance : quand le péril protestant sembla écarté, ils s'arrangèrent de manière à l'exploiter tout entier. Leur collège de La Madeleine, rival heureux du collège de Guyenne, fit à l'hébreu une place d'honneur : dans la classe supérieure (celle de théologie), le professeur d'Ecriture Sainte donnait, chaque semaine, une leçon de langue hébraïque.

Le dix-huitième siècle vit à Bordeaux une nouvelle Renaissance, et notre Académie y eut la place qu'avait prise, dans celle du seizième, le Collège de Guyenne. Elle fonda des collections, elle institua des conférences, elle enseigna les bonnes méthodes de travail, elle ne négligea aucune science, pas même les sciences occultes. Les langues et l'archéologie de l'Orient eurent des adeptes parmi ses membres. Si Montesquieu connaissait l'Orient surtout par la Chine du P. Duhalde et la Perse de Chardin, il ouvrait aux livres sur l'ancienne Egypte et sur la Palestine l'accès de sa bibliothèque vaste et hospitalière. L'excellent abbé Bellet, académicien de la première heure (1713), travailleur de bonne volonté et polygraphe de faible critique, a laissé des mémoires manuscrits sur l'Empire de Tanis, l'archéologie hébraïque, et la reine de Saba. Ils ne valent sans doute pas grand'chose, mais ils témoignent au moins chez nos prédécesseurs, qui en écoutèrent la lecture, d'une intelligente curiosité.

Bellet était chanoine de Cadillac : c'était le clergé qui maintenait à Bordeaux le goût des études orientales. Le premier évêque constitutionnel de la Gironde, Pacareau, était, dit-on, un hébraïsant de valeur, et il eût été à désirer, pour la tranquillité de son renom, qu'il fût demeuré jusque dans sa vieillesse fidèle à ses chères études.

A la fin du dix-huitième siècle, en effet, le clergé bordelais se vantait volontiers de ses penchants philosophiques et de ses ardeurs littéraires. Il se mêlait fortement à ce grand travail d'instruction populaire et de propagande scientifique qui est une gloire pour le règne de Louis XVI. C'est alors que dans les grandes villes de France se formèrent des sociétés philomathiques, musées ou Lycées, très bavardes, fortement franc-maçonniques, mais aussi très laborieuses, très dévouées au bien de tous : elles fondèrent des cours réguliers, de science ou de vulgarisation, les uns publics, d'autres fermés, assez semblables à ceux de nos Facultés des Lettres et des Sciences, et à étudier ce mouvement de très près, on constatera que les Lycées ou les Musées de la fin du XVIIIe siècle sont les vrais ancêtres des Universités françaises d'aujourd'hui. Une place fut faite, dans le *Musée* de Bordeaux, à l'enseignement de l'hébreu : et on trouva un prêtre, l'abbé Broussain, pour s'en charger. Nous possédons encore l'affiche de ce cours, fondé en 1786, et il est piquant de voir que ce fut Vergniaud, le futur Girondin, membre fort influent dans le Musée, qui régla les détails administratifs de l'annonce de cet enseignement.

La Révolution française s'inspira d'Athènes et de Rome : mais le Directoire fit la conquête scientifique de l'Egypte et réveilla la passion de l'Orient. La mode vint des études sur les hiéroglyphes. Paris eut Champollion, Bordeaux eut Lacour.

Il est vrai que celui-là a eu pour lui le génie et le bonheur, et que Lacour n'est qu'un chercheur de rencontre et n'a rien rencontré de bon dans ses recherches. Ce n'étaient certes pas le courage et l'amour du travail qui lui manquaient : il fallait de l'audace pour imprimer à Bordeaux 300 pages sur l'Egypte ; il en fallait encore plus pour expliquer les hiéroglyphes, qu'il ignorait, par l'hébreu, qu'il connaissait mal : car c'est là la thèse de son livre. Mais enfin il écrivait en 1821, et Champollion ne lut qu'en septembre 1822 sa lettre sur l'inscription trilingue de Rosette.

Grâce à Champollion et à ses héritiers immédiats, l'Egypte conserva sa popularité pendant longtemps ; grâce à Lacour, les savants bordelais se piquèrent, pendant près d'une génération, de s'intéresser à l'Egypte. Lorsque Jérôme Paturot visita, en 1845, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, il fut émerveillé d'y voir tant d'égyptologues : « Voici un Egyptien, deux Egyptiens, trois Egyptiens. Les Egyptiens sont ici en majorité. De ce qu'ils ont fait une macédoine qu'ils intitulent *le grand* ouvrage d'Egypte et qui renferme deux volumes sur la flûte à l'oignon et la poterie à l'usage des hiérophantes, ils s'imaginent que l'Académie des Inscriptions leur appartient. On voit bien que Bonaparte a passé par là ». La plaisanterie est d'un mauvais goût certain. A Bordeaux, l'irrespectueux Jérôme aurait trouvé, et pour cause, moins d'Egyptiens ; mais enfin il aurait rencontré, dans notre Académie, trois ou quatre hommes excellents qui avaient lu Champollion et Burnouf et qui se passionnaient pour les choses de l'Orient et de l'Egypte, Lacour, Cirot de La Ville, Duboul et des Moulins. Nous les retrouverons bientôt.

Il faut ajouter à ces noms celui d'Ernest Godard, Bordelais d'adoption, et l'un des Français de ce siècle qui ont eu le plus l'enthousiasme de l'Orient. Godard visita la Syrie et l'Egypte, y fit de la médecine et de l'archéologie, en rapporta les matériaux d'un livre vivant et sincère, y amassa une belle collection de choses pharaoniques. C'est cette collection que la famille Godard, désormais la bienfaitrice de la ville de Bordeaux, donna à notre cité (1863). Elle possédait déjà quelques objets égyptiens ; Bordeaux a maintenant un véritable petit musée, que M. Revillart a songé à décrire, et qui fait la joie de son conservateur actuel, M. de Mensignac. Il faut espérer qu'on lui attribuera une bonne place, dans ce palais que la Ville promet depuis si longtemps à nos collections historiques. Si jamais il se fonde dans notre Université une conférence d'archéologie orientale, le maître trouvera à Bordeaux des ressources de travail et d'enseignement.

Quant à l'étude des langues sémitiques, une part lui demeurait toujours faite dans l'enseignement public. Mais, ce qui est digne de remarque, c'est qu'elle fut écartée de notre Faculté des Lettres, soit quand on créa cette dernière (en 1809), soit quand elle fut rétablie et réorganisée (en 1838). — Sous le premier empire, à côté de la Faculté des Lettres, terne et ignorée, le véritable institut d'enseignement supérieur fut le *Muséum*, héritier du programme du *Musée* philosophique fondé sous Louis XVI. C'est lui qui, chaque année, avec l'assentiment et sous la signature du recteur, organisait une série de cours, publics ou populaires. Il y eut, au moins en 1815, un cours de langue hébraïque, et nous possédons la leçon d'ouverture de ce cours, fort curieuse et un peu réjouissante à lire.

Dans l'Université proprement dite, l'hébreu n'était connu que de la Faculté de Théologie : on l'avait rétablie sous le premier Empire, et comme l'Etat avait l'esprit moins inquiet et la foi plus large que le Parlement, l'étude des langues sémitiques s'insinua parfois dans la chaire consacrée à *l'Ecriture Sainte* : cette chaire a été occupée en dernier lieu par Cirot de La Ville.

Lacour était hébraïsant autant et plus qu'égyptologue : dans le domaine des études sémitiques, il se heurtait à Cirot de La Ville, et de ce choc résultèrent quelques disputes, sinon quelques étincelles. Grâce à eux deux, l'Académie de Bordeaux, si paisible d'ordinaire, assista, vers le milieu de ce siècle, à de véritables conflits d'hébraïsants, dont nul du reste ne perçut l'écho en dehors de notre ville. De son côté cependant, elle n'était point fermée aux nouvelles du monde savant : l'aimable Duboul la mit au courant des merveilleuses découvertes par lesquelles Burnouf refaisait l'histoire du bouddhisme indien.

L'orientalisme a eu dans ce siècle un asile bordelais plus sûr que l'Académie et plus studieux que la Faculté de Théologie : c'était le Grand Séminaire. Depuis 1846, on y enseignait les éléments de l'hébreu, une ou deux fois par semaine : c'était peu de chose. Mais pendant dix ans (1876-1884), la chaire d'Ecriture Sainte y fut occupée par un linguiste d'une rare vaillance, l'abbé

Largeteau. C'était un homme étonnant que ce savant prêtre, philologue effréné, s'intéressant à toute langue, morte ou vivante, parlant le provençal, le basque, l'italien, l'hébreu, l'arabe, l'iroquois même, et laissant en souvenir, à sa chère maison de la rue Du Hamel, des grammaires ou des lexiques en 74 langues. Il correspondait avec Foucau et Max Müller, avec des hérétiques, et Dieu lui pardonne ! avec des infidèles.

Quand M. Bréal vint à Bordeaux en 1885, il reçut une lettre de bienvenue, écrite en sanscrit et, qui plus est, en vers sanscrits. C'était un orientaliste bordelais, Ladonne, qui la lui adressait : notre maître fut émerveillé. On demanda à Ladonne de faire un cours libre de sanscrit à la Faculté des Lettres. Ce cours n'existe plus depuis la mort de son premier et unique titulaire, survenue quatre ans plus tard. Un instant, les études philologiques de notre Faculté avaient reçu, par cet enseignement, un « complément nécessaire » : elles demeurèrent dès lors « découronnées ».

Ernest Renan, en prenant possession, au Collège de France, de cette chaire d'hébreu dont il a été comme le second fondateur, a mis en pleine lumière l'intérêt supérieur que les études orientales ajoutent à la connaissance de l'antiquité, des peuples classiques et de l'humanité tout entière : « L'archéologie comparée, l'histoire, l'archéologie, l'ethnographie seraient incomplètes si le plus précieux répertoire de faits que nous possédions sur la haute antiquité leur était interdit. Plus que jamais, de nos jours, un tel enseignement a besoin d'être maintenu et élargi, au milieu du grand mouvement d'études comparatives qui a renouvelé l'histoire ancienne. »

Or, ici, cet enseignement disparaît. Plus rien de tout cela ne s'apprend dans nos écoles supérieures, ni sanscrit, ni hébreu, ni égyptien. Depuis la mort de Largeteau, la passion de la linguistique n'échauffe plus d'intelligence au Grand Séminaire, et les leçons d'hébreu, malgré la bonne volonté du maître, y sont trop souvent une formalité scolaire. Celles qui se donnent, avec une patience infinie, dans l'Ecole israëlite, sont élémentaires et spéciales. Cirot de La Ville disparu, qui s'intéresse aux Elohîm à l'Académie ? et combien peu, à la Faculté des Lettres, se souviennent des leçons de Ladonne ? — L'orientalisme n'en demeure pas moins la gloire de la science française : mais cette gloire n'en serait que plus éclatante, si elle brillait ailleurs qu'à Paris (1).

CAMILLE JULLIAN.

1. A la suite de cette lecture, l'Académie a émis le vœu que l'enseignement des langues et de l'archéologie orientales fût désormais représenté dans l'Université de Bordeaux et transmis ce vœu au Ministre de l'Instruction Publique. Dans sa séance du 13 juillet 1896, le Conseil de l'Université avait émis un vœu en faveur de la création d'une conférence d'égyptologie. Dans sa séance du 28 juin 1897, le Conseil de la Faculté des Lettres a émis le vœu qu'il fût créé un enseignement d'égyptologie et d'antiquités orientales.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

SUISSE

Les Ecoles libres de théologie de la Suisse romande. — Après la révolution vaudoise du 14 février 1845, une Faculté libre de théologie fut installée à Lausanne, dont les premiers professeurs furent Vinet, Chappuis, Herzog et Berdez. Elle était bientôt organisée définitivement. Son enseignement était calculé pour un cycle de trois années et les cours, dans les deux semestres, étaient répartis entre quatre branches d'étude, l'exégèse de la Bible, la doctrine chrétienne, l'histoire de l'Eglise et l'exercice du ministère évangélique.

En 1865 on créa une chaire de philosophie, qui a été occupée par Astié, puis par Philippe Bridel. Une école préparatoire, en vue des jeunes gens qui ne pouvaient faire des études classiques dans les établissements de l'Etat, a compté 150 élèves. Plus de 450 ont été admis en théologie, parmi lesquels on compte des Français, des Anglais, des Allemands, des Italiens, des Hollandais, des Belges, des Syriens, des Arméniens. 215 diplômes de licence en théologie ont été délivrés. La bibliothèque, fondée grâce à Mme Vinet, qui avait donné 85 volumes, s'est augmentée essentiellement par des dons : en 1896, elle comptait 27.679 volumes. Une commission des études, nommée tous les deux ans par le synode et composée de 7 membres, administre directement la Faculté : elle est en rapport habituel avec le conseil de la Faculté, composé des professeurs, et avec les étudiants. Lorsqu'il se produit une vacance, la commission des études, le conseil de la Faculté, deux délégués de la commission synodale, un délégué de la commission d'évangélisation et un de la commission des missions, forment le jury qui, à la majorité relative, procède au choix d'un nouveau titulaire. La commission synodale sanctionne ce choix. Le jury est absolument libre ; il n'y a ni candidatures ni concours.

C'est la commission des études qui, après examen, admet les jeunes gens comme étudiants réguliers, ou comme auditeurs. Les membres de cette commission font partie des jurys d'examen, visitent les cours et prennent part aux soutenances de thèses. Les examens de fin d'études comportent 5 épreuves distinctes et successives, sur les 5 branches principales de la théologie.

Depuis 1861, la Faculté de théologie a sa caisse spéciale, qui a reçu, en 1896, 25.367 francs : les dépenses se sont élevées à 25.238 francs. Elle n'accorde pas de bourses ; mais une caisse de subsides a été créée pour aider dans leurs études les jeunes gens qui ne pourraient, avec leurs seules ressources, pourvoir aux frais d'un séjour à Lausanne.

La Faculté compte actuellement 14 étudiants qui ont achevé leurs semestres, mais non soutenu leur thèse ; 18 autres suivent les cours des auditoires de théologie. Il y a 22 Vaudois, 4 confédérés, 5 Français, 1 Italien. (D'après Cart, dans *La Suisse Universitaire.*)

Université de Lausanne. — Pour le semestre d'été 1896-1897, il y a eu 447 étudiants réguliers, 65 auditeurs. La théologie en compte 38, le droit, 169, la médecine, 114, les lettres 75, les sciences 116. Il y a 162 Vaudois, 107 confédérés, 301 étrangers, dont 129 Allemands, 48 Russes, 36 Bulgares, 11 Italiens. L'Université a conféré le grade de licencié et docteur en droit à M. Victor Forestié de Cully ; celui de docteur en droit, à M. Wassil Karomichaloff, de Choumla (Bulgarie) ; celui de docteur en médecine, à M. Salomon Siniaver, d'Odessa (Russie ; celui de docteur ès-sciences à M. Willi Dieck de Wernigerode (Prusse).

Le 4 mai dernier a été célébré le cinquantenaire de la mort de Vinet. Deux publications sont à signaler, qui ont été faites à cette occasion : *Comme un phare*, recueil de pensées ou courts fragments extraits de son œuvre, et un volume de M. Vautier qui contient, avec une étude sur Vinet, sept morceaux empruntés au Vinet prédicateur, littérateur etc., et des poésies religieuses.

Académie de Neufchâtel. — Elle a été réorganisée, il y a deux ans : la première année académique est devenue la classe supérieure du gymnase ; l'Académie est sur le même pied que les Universités. Le nombre des étudiants et auditeurs s'est élevé, de 120 ou 130, à 155 dont 93 pour les lettres, 30 pour les sciences, 18 pour le droit, 14 pour la théologie.

M. Léon du Pasquier, mort à 33 ans, a été remplacé, comme professeur de zoologie, par M. Schardt, professeur au Collège de Montreux et à l'Université de Lausanne. M. Schardt a inauguré son cours par une leçon publique sur un problème de géologie alpine, à savoir la raison du contraste énorme qui existe entre les Alpes situées de l'Aar à l'Arve, et les centres environnants.

C'est à Neufchâtel qu'a eu lieu la fête de printemps des sections romandes de la Société de Zofingue. Dans une séance tenue à la salle armoriée du Tribunal, on a traité la question des « Universités populaires », ce qu'on appelle en Angleterre, en Amérique et ailleurs l' « University Extension ». M. Ladame attaque très hardiment l'instruction supérieure répandue à profusion dans le peuple. Au point de vue pratique, il voit de réels dangers dans l'Université populaire : dangers moraux et intellectuels, développement du scepticisme, abandon des travaux manuels pour de prétendus travaux de science. M. le professeur Schinz a combattu la thèse de M. Ladame. L'instruction universitaire laissée comme apanage à une minorité, constitue une inégalité qui répugne à un régime démocratique. En outre les journaux et les brochures portent, dans chaque hameau, des théories qui sont loin d'avoir toujours une base scientifique et qui ne reproduisent d'ailleurs que les idées de tel auteur plus ou moins bien avisé. Ne serait-il pas préférable que des hommes compétents propagent les idées scientifiques ? Et ces hommes compétents, où les trouverait-on plus facilement qu'à l'Université ?

Bâle. — Il y a, pour le semestre d'été, 444 étudiants réguliers, 127 auditeurs. Le docteur Frédéric Fleiner a été nommé professeur de droit public.

Zurich. — L'Université a célébré le 29 avril son *63e anniversaire de fondation* : un travail historique a été lu par le recteur, M. Meyer von Knonau. Mais les étudiants avaient décidé de ne point organiser de « commers » commémoratif. Au reste, dit la *Suisse universitaire*, les vieux usages s'en vont : le sénat universitaire a prié dernièrement MM. les étudiants de s'abstenir de tout applaudissement, au commencement et à la

fin des cours de professeurs qu'ils estimaient C'est dommage, ajoute le journal genevois, car ces marques d'approbation font toujours plaisir aux professeurs, mais peut-être que ceux dont l'entrée était accueillie par un silence solennel et respectueux ont désiré ces mesures égalitaires ! N'en déplaise à la *Suisse universitaire,* nous connaissons plus d'un professeur, populaire parmi les étudiants, qui a demandé lui-même la suppression de ces applaudissements.

Fribourg. — La Faculté de philosophie a créé, pour honorer la mémoire de M. Jean Gremaud, recteur de l'Université, un fonds dont les intérêts seront affectés à un prix décerné tous les trois ans au meilleur ouvrage intéressant l'histoire suisse. M. Gustave Michaut, professeur de langue et de littérature latines a partagé, avec feu Arsène Darmesteter, le prix Saintour de l'Académie française, pour ses *Pensées de Pascal,* disposées suivant l'ordre du cahier autographe, précédées d'une introduction, d'un tableau chronologique et de notes bibliographiques.

Berne. — Il y a, pour le semestre d'été, 755 étudiants, dont 686 réguliers, 69 auditeurs. 104 dames dont 30 auditrices sont comprises dans ce nombre. 23 étudiants sont inscrits pour la théologie protestante, 6 pour la théologie catholique, 149 pour le droit, 195 pour la médecine, 276 pour la philosophie (lettres et sciences), 37 à l'Ecole vétérinaire. 274 sont des Bernois, 181 des confédérés, 194 des étrangers.

M. Hirzel, professeur de littérature et de langue allemande, connu par un ouvrage sur Haller, a succombé à une maladie de cœur dont il souffrait depuis longtemps. Il professait à Berne depuis 1874.

M. de Salis, qui a remplacé M. Leo Weber comme chef de division au département fédéral de justice et de police, a été nommé, par le conseil exécutif, professeur honoraire de droit public et administratif suisse à l'Université.

Genève. — 812 étudiants dont 707 réguliers, 105 auditeurs, pour le semestre d'été : 197 pour les sciences, 148 pour les lettres et sciences sociales, 126 pour le droit, 67 pour la théologie, 274 pour la médecine. Des étudiants réguliers, 119 sont genevois, 102 confédérés, 486 étrangers,

M. Eugène de Girard, docteur en droit et privat-docent, a été agrégé à la faculté des lettres. Le Grand Conseil a décidé la création d'une chaire ordinaire *d'homilétique et de théologie pastorale*, celle d'une chaire extraordinaire de *stratigraphie et de paléontologie spéciale*. M. le professeur Decrue a été chargé du cours *d'histoire de la civilisation* au temps de la Renaissance. M. Henri Mercier, ancien lecteur français à Göttingen, a inauguré, le 24 avril, un cours de privat-docent sur le *Folklore*, qui fait déjà l'objet des études de la *Société suisse des traditions populaires.* Le docteur Mayot a succédé à M. Prévost dans la chaire de thérapeutique. M. Brun a donné sa démission, pour raison de santé, et a été remplacé provisoirement par M. Chodat, malgré une pétition signée de 28 étudiants qui réclamaient la nomination de M. Gœgg, pharmacien diplômé et docteur ès-sciences, qui avait plusieurs fois déjà remplacé M. Brun et qui acceptait de continuer le cours.

Verband der Schweiz. Studentenschaften (*Association suisse des étudiants*). — Le 21 décembre 1892, les délégués des universités de Berne, Bâle et Zurich, réunis à Olten, ont créé l'association suisse des étudiants. Elle a pour but d'établir un lien entre les Hautes-Ecoles suisses et de contribuer à la sauvegarde des intérêts communs des étudiants suisses. Un

conseil formé de trois membres par École la dirige (*Céntralausschuss*, autrefois *Schweizerischen Delegierten-Konvent*). Il comprend actuellement l'*Academia Bernensis*, *Studentenausschussbasel*, *Delegierten-Konvent* de l'Université de Zurich, *Academia Friburgensis*, *Conseil universitaire* de Genève et *Verband der Polytechniker* à Zurich.

L'association participe aux solennités nationales suisses ; elle a créé la librairie académique et elle a pour organe la *Suisse Universitaire* de Genève.

FRANCE

UNIVERSITÉ DE DIJON (*Suite*)

Deux étudiants dirent des vers d'un de leurs camarades, Huguenin, déjà connu par trois petits volumes, *Fuseau d'argent*, *Idylles*, la belle *Aude*. Puis vint l'*Ode à la Bourgogne*, de Stéphen Liégard, rappelant les grands noms dont la jeune Université peut s'enorgueillir :

Sous les éclairs nimbant la lente théorie,
Saluons, fils pieux, du seuil de leur tombeau,
Ces aïeux qui, jaloux de leur Mère-patrie,
Ne voulaient à son front que la splendeur du Beau,
Morveau, Monge, Buffon, lèvres par qui le Monde
Sent passer la fraîcheur d'un souffle rajeuni,
Hardis plongeurs jetant la corde de leur sonde
Aux profondeurs de l'infini...

Rameau nous a charmés, son clavecin nous berce :
Lui qui, sitôt que né, reçut l'esprit en don,
Piron, d'un arc malin, lance le trait qui perce ;
L'Art avait dit : « Prudhon », le Droit répond « Proudhon » :
Cette coupe de sang trahit l'auteur d'Atrée,
Pendant que les Noëls, frais enfants du terroir,
Font glisser de leurs chants la grâce incomparée
Sur le rubis de leur miroir ;

Et du siècle qui meurt au siècle légendaire,
Par la voix des Docteurs ou par l'écho des Saints,
Du moine de Cîteaux à notre Lacordaire,
J'entends bien haut sonner les sublimes tocsins...
Mais, dans la ville où Rude a conquis sa statue,
Près du puissant qui fit parler l'airain muet,
Je cherche vainement quel marbre perpétue
La mémoire d'un Bossuet.

Oui, les voilà, tous ceux qu'avec fierté tu nommes,
Bourgogne, pieux culte en notre cœur ancré,
Mère au sein nourricier du raisin et des hommes,
Que génie et vertus ont par deux fois sacré !
Dijon te les fournit, Dijon, ta chère Athènes.
Et vraiment des Caps noirs à la Côte d'Azur,
Est-il, entre tes sœurs, des rivales certaines
De fendre l'air d'un vol plus sûr ?

Le soir avait lieu, dans la Salle des États de Bourgogne, un banquet de 130 couverts, où avaient pris place le Recteur et les professeurs de l'Université, les représentants des autorités militaires et civiles, des membres de la Chambre de commerce et de grands industriels, le bureau de l'Asso-

ciation des étudiants, le bureau et de nombreux « Amis de l'Université », les représentants des sept journaux de Dijon, etc. La Municipalité, désirant que les trois ordres d'enseignement, primaire, secondaire et supérieur, se trouvassent ensemble au banquet, avait invité huit instituteurs des écoles communales, comme elle avait mis la veille, pour la représentation de gala, un certain nombre de places à la disposition des institutrices. Des toasts furent portés, par le Recteur Bizos, au Président de la République, au Ministre de l'Instruction publique et au Directeur de l'enseignement supérieur, au Conseil général de la Côte-d'Or, à la ville de Dijon et à ses représentants, à la Société des amis de l'Université, etc. M. le docteur Roland, adjoint au maire, leva son verre « à la jeune Université ». M. Adam, vice-président du Conseil de l'Université, but à la liberté politique et à la liberté scientifique : « à l'une, dit-il, notre nouvelle Université doit déjà sa renaissance ; à l'autre, elle devra de plus en plus son accroissement, sa force et sa splendeur ». M. Liégeard, après avoir récité un « *Sonnet à la jeunesse* » :

Qui nous verse, à flots purs, sa divine liqueur,

annonça qu'il faisait don à la Faculté des lettres des mille francs manquants pour compléter la subvention du Conseil général de la Côte-d'Or, en faveur d'un cours essentiellement local et régional d'*Histoire de la Bourgogne et de l'Art Bourguignon*. A son tour le recteur, M. Bizos, apprit que le nouveau sénateur, M. Piot, avait donné 500 francs à la Société des Amis de l'Université.

Le lundi fut accordé par le Recteur aux étudiants qui en avaient besoin pour se reposer de leurs innombrables monômes. Le général Darras prit la même mesure pour les troupes de la garnison. Etudiants et soldats ont ainsi célébré, dans une quatrième journée, l'inauguration de l'Université de Dijon. Sans être en pays étranger, nous saluons cette renaissance avec les trois paroles traditionnelles :

Vivat, Crescat, Floreat.

UNIVERSITÉ DE NANCY

La mutualité universitaire. L'Association amicale des professeurs du Collège de Commercy, a proposé (1) la création d'une Mutualité universitaire, dont le but serait de venir en aide à la veuve et aux enfants des professeurs. « Toutes les fois, disent-ils, qu'un professeur marié de l'Enseignement secondaire décédera *en cours d'exercice*, il sera fait, par tous les membres du corps enseignant, un versement de un franc en faveur de sa veuve ». Il y a, ajoutent-ils, plus de 6.000 professeurs, agrégés, chargés de cours, maîtres élémentaires, de dessin, de gymnastique dans nos lycées et collèges. Si à la mort d'un professeur, sa femme et ses enfants, recevaient immédiatement plus de 6.000 francs, il n'y aurait plus dans le personnel enseignant, de ces situations malheureuses dont on voit trop souvent des exemples. Ce ne serait pas une aumône, puisque cette libéralité s'exercerait à l'égard de gens qui n'auront rien demandé et qu'elle ne

(1) Cette proposition est antérieure au Congrès des professeurs, dont la Revue du 15 juin a rendu compte ; mais il nous a semblé intéressant de signaler cette tentative, encouragée par le Recteur. Voyez dans le présent numéro, l'article sur les *Associations de professeurs dans l'enseignement secondaire*.

serait en réalité que l'exécution d'un engagement volontairement contracté et antérieurement au décès du collègue défunt. Et ceux qui peuvent se passer de ces secours resteraient libres de n'y pas recourir.

La *Mutualité universitaire* serait absolument indépendante de la Société de Secours mutuels dont on propose la création, puisqu'elle a pour but de venir immédiatement en aide à la compagne et aux enfants d'un collègue défunt, qu'elle est une prise d'assurance confraternelle; qu'elle est, pour tout dire, la possibilité effective d'échapper aux difficultés matérielles d'une situation déjà si triste et si accablante par elle-même.

Quant au fonctionnement de l'œuvre, les professeurs de Commercy s'offraient à recevoir les adhésions. Quand le nombre en aurait été suffisant, par rapport à celui des membres de l'enseignement, la majorité des suffrages aurait désigné l'établissement qui serait le siège de la *Mutualité Universitaire*, pour une période de trois ans par exemple. Le bureau constitué dans l'établissement choisi eût élaboré les statuts à soumettre à la sanction des Ministres de l'Instruction publique et de l'Intérieur. Un communiqué ainsi libellé : « Le Comité directeur de la *Mutualité Universitaire* a le regret de vous informer du décès de M. Y..., professeur au lycée ou collège de X... », eût averti les associations ou les membres individuels de la Mutualité, qui enverraient aussitôt leurs cotisations au Comité Directeur. Celui-ci, après les avoir centralisées, en adresserait directement le montant à la personne intéressée.

M. Gasquet, recteur de Nancy, a écrit le 12 mars la lettre suivante aux professeurs de Commercy : « J'ai lu avec une vive satisfaction le projet d'appel que vous vous proposez d'adresser à tous vos collègues des lycées et collèges de France, dans le but de constituer une association de mutualité. Je souhaite que cet appel soit entendu par le plus grand nombre d'entre eux. Au moment où la famille d'un universitaire est le plus douloureusement frappée par la mort de son chef, qui souvent emporte avec lui toutes les ressources de la communauté, les secours de l'Etat sont insuffisants pour parer aux premières nécessités. Vous y suppléerez par les versements auxquels vous vous engagez; et la forme délicate que vous donneriez à cette contribution ferait le plus grand honneur à vos sentiments de solidarité et de confraternité universitaires. Je fais des vœux pour le succès de votre initiative. »

UNIVERSITÉ DE LILLE.

Une thèse à la Faculté des sciences, — M. Cayeux, préparateur à l'Ecole des Mines et à l'Ecole des Ponts et Chaussées, collaborateur au service de la Carte géologique de la France, ancien préparateur à la Faculté de Lille, a soutenu ses thèses pour le doctorat ès-sciences naturelles devant la faculté des sciences de Lille, le 27 avril. M. Cayeux a entretenu pendant 1 heure 1/2 l'assistance, de la composition microscopique de la craie du bassin de Paris, de la nature des sédiments qui se sont déposés dans la mer crétacée, des modifications que la craie a subies depuis son dépôt, de sa comparaison avec la boue à globigérines des grands fonds de l'Océan actuel, des conditions de température et de profondeur de la mer crétacée. Il a terminé en montrant que ses études confirmaient les opinions généralement admises sur l'immutabilité de l'emplacement des Océans.

M. Gosselet, président du jury a pris ensuite la parole :

« Jusqu'à présent, dit-il, les thèses de géologie consistaient en travaux stratigraphiques. Lorsque vous m'avez parlé, il y a huit ans, de votre intention d'aborder l'étude des roches stratifiées et, en particulier de la craie et des tuffeaux, au point de vue de leur composition et de leur mode de formation, je vous ai vivement approuvé, en ne vous cachant pas combien ce sujet était difficile. Car il y avait bien peu de travaux faits sur la structure de la craie et encore moins sur celle des roches siliceuses... Votre première publication sur ce sujet date de 1890. Depuis lors, plusieurs géologues anglais ont compris tout l'intérêt qui s'attache à ces études. Ils ont fait sur la craie d'Angleterre des travaux de grande valeur que vous analysez et que vous critiquez dans votre thèse. Le principal d'entre eux, M.W.Fraser Hume, déclarait, en 1893, que vous étiez le pionnier dans cet ordre de recherches, comme M. Ch. Barrois, mon collègue, avait été le pionnier de la stratigraphie de la craie en Angleterre... Votre thèse a exigé une masse de travail véritablement étonnante... Il suffit de lire l'énorme volume de 590 pages in-quarto (1) que vous présentez comme thèse pour comprendre quel temps ont dû exiger vos recherches personnelles et combien d'heures vous avez dû consacrer à la lecture des travaux déjà publiés... Vous étiez heureusement guidé par un maître de la science géologique, qui nous fait aujourd'hui l'honneur de venir assister à votre soutenance (2). Votre thèse est fondée sur des observations indiscutables ; les déductions que vous en tirez sont logiques et ne prêtent que bien peu à la critique ».

A son tour, M. Ch. Barrois, professeur adjoint de géologie, a félicité M. Cayeux :

« Parti de Lille en élève, lui a-t-il dit, vous y revenez en maître. Vous avez la délicatesse de venir cueillir vos premiers lauriers auprès de l'Université qui vous a formé. Vous témoignez votre reconnaissance à vos maîtres en leur fournissant pour eux et leurs élèves une nouvelle voie d'études et une nouvelle méthode. Au lieu de rechercher les nouveautés lointaines, vous avez étudié les roches du bassin de Paris, déjà observées par tant de savants et dont on croyait l'étude épuisée.

« Vous avez abandonné les vieilles méthodes qui ne pouvaient plus rien produire et vous avez donné un nouvel essor au sujet en y appliquant des procédés d'observation qui n'avaient jamais été employés : tels que l'examen des lames minces, les lavages méthodiques et les analyses micrographiques.

« Ces études étaient difficiles car, pour les mener à bonne fin, il fallait être à la fois minéralogiste, chimiste, zoologiste, botaniste : ce sont ces qualités, que vous possédez à un haut degré, qui font à la fois le mérite et l'originalité de votre travail.

« On vous doit la description détaillée de nombreuses roches de France et de Belgique. Vous faites connaître les minéraux rares qu'elles contiennent, les débris d'animaux et de plantes qui s'y trouvent et la manière dont ils sont assemblés par le ciment.

« Vous vous élevez ainsi aux problèmes généraux de la géologie. Vous expliquez comment les roches ont pris naissance ; vous décrivez les mers et les conditions géographiques où les sédiments se sont déposés, les changements physico-chimiques qui les ont transformés en roches solides.

« Votre thèse a non seulement une valeur intrinsèque considérable, mais une réelle importance pratique pour la région du Nord. Vous montrez que l'examen du plus petit fragment retiré d'un sondage peut fournir les indications les plus précieuses pour les recherches d'eau et de charbon. Vous montrez en outre que les plaines des Flandres, malgré leur apparente monotonie,

(1) *Contribution à l'Étude micrographique des Terrains secondaires* (Mémoires de la Société géologique du Nord).

(2) M. Marcel Bertrand, membre de l'Institut, professeur de géologie à l'Ecole nationale supérieure des Mines.

peuvent aussi bien que les Alpes contribuer aux progrès de la géologie entre les mains d'un savant armé du microscope. Votre thèse est destinée à avoir un grand retentissement en Angleterre, où les roches de même nature ont été si souvent étudiées, ainsi qu'en Belgique, où vous avez recueilli de si intéressantes observations ».

Enfin M. Hallez ajoute que les zoologistes auront grand intérêt à lire cette thèse, qu'ils y apprendront des faits nouveaux pour la connaissance des êtres inférieurs.

La thèse de M. Cayeux porte le n° 13 et c'est la quatrième de géologie qui mérite à son auteur le titre de docteur de la faculté des sciences de Lille. L'Université du Nord est donc entrée dans la voie de la décentralisation scientifique.

UNIVERSITÉ DE GRENOBLE

Travaux en 1895-1896. — Le Conseil général de l'Université émet les vœux suivants : 1° que les Ecoles préparatoires de médecine et de pharmacie soient représentées au Conseil supérieur de l'instruction publique ; 2° que le nombre des délégués de chaque ordre de Facultés soit porté de deux à trois ; 3° que l'élection des délégués des Facultés et Ecoles de médecine se fasse directement, au scrutin de liste, par les professeurs de Facultés ou Ecoles ; 4° que les représentants des établissements publics d'enseignement supérieur ne soient pas exclus de la composition du Conseil académique. Nous appelons sur ces vœux l'attention des groupes de notre Société qui discuteront la réorganisation du Conseil supérieur de l'Instruction publique.

La commission de la Bibliothèque universitaire s'attache à suivre scrupuleusement les prescriptions ministérielles ; elle fait surtout les acquisitions importantes, que les particuliers peuvent à bon droit décliner ; elle ne regarde pas, comme des titres suffisants à l'acceptation, l'utilité momentanée et le prix modique d'un ouvrage ou d'une brochure. Le récolement se fait, chaque année, en juillet, par les membres de la commission. La Bibliothèque s'augmente en moyenne de 1.200 volumes par an, elle en compte plus de 32.000.

Faculté de droit. — Le personnel enseignant compte 9 professeurs titulaires, 3 agrégés et 2 chargés de cours. M. Testoud, qui dirige l'Ecole khédiviale de droit du Caire, est suppléé dans sa chaire de droit civil par un agrégé. MM. Capitant et Beudant ont été titularisés. Les réformes qui ont supprimé les cours à option, sauf pour la 3e année, et réparti d'une manière plus rationnelle et plus méthodique les matières du droit romain et du droit civil, produiront certainement, selon M. le doyen Tartari, les meilleurs résultats. La réduction du nombre des cours à option mettra l'étudiant dans la nécessité de s'attacher surtout à l'étude des principes et des idées générales ; la refonte des programmes de droit romain et de droit civil permettra un exposé plus scientifique et facilitera le groupement des diverses théories, en les rattachant méthodiquement les unes aux autres. Tous les enseignements nécessaires à l'organisation des deux doctorats ont régulièrement fonctionné ; mais il en est résulté un surcroît de charges, tel que le *statu quo* ne saurait se prolonger sans de graves inconvénients. Aussi l'autorité supérieure a-t-elle reconnu l'insuffisance numérique du personnel et promis d'y porter remède. Les deux cours complé-

mentaires de législation notariale et d'enregistrement, fondés par la ville et entretenus aux frais du budget municipal ont eu, comme d'habitude, une nombreuse clientèle d'auditeurs libres et d'étudiants. Des conférences embrassant toutes les matières des programmes ont complété les cours de licence. Une conférence hebdomadaire, préparatoire à l'agrégation, a été dirigée par M. le doyen Tartari. M. Hitier a présidé la conférence ouverte à tous les étudiants qui veulent s'habituer à l'exercice de la parole. M. Robert Beudant a commencé, par le *Traité des personnes*, la publication du *Cours de droit civil*, de son père, qui comprendra au moins 10 volumes.

Parmi les 242 élèves de la Faculté, figurent des Egyptiens et des Bulgares. Le nombre de ces étudiants serait plus considérable encore, s'ils trouvaient un Comité de patronage qui les prît sous sa garde et sa direction ; si les formalités réglementaires destinées à permettre aux étrangers l'accès de nos cours et de nos examens, étaient moins coûteuses et moins compliquées. Un Comité de patronage des étudiants étrangers, organisé sous la présidence d'honneur du maire et du recteur, présidé par M. Marcel Raymond, compte parmi ses membres la plupart des industriels et des commerçants les plus importants de la région.

La Faculté souhaite : 1° que les connaissances exigées pour l'examen de capacité soient plus étendues et que ce soit un grade obligatoire, non seulement pour les juges de paix, mais encore pour les notaires, greffiers, huissiers, commissaires-priseurs et autres auxiliaires de la justice, auxquels les règlements n'imposent aujourd'hui la production d'aucun diplôme ; 2° que les attributions jusqu'ici réservées au Ministre de l'Instruction publique, en ce qui concerne les équivalences de grades, soient transférées aux Recteurs et aux Conseils des Universités ; que les frais d'équivalence soient notablement diminués ; 3° que les conférences préparatoires aux examens de licence et de doctorat soient obligatoires pour tous les étudiants, au même titre que les cours ; 4° que la session de janvier pour la licence soit supprimée seulement pour les étudiants qui, ayant échoué deux fois aux deux parties de l'examen, ont fait preuve d'une incapacité ou d'un mauvais vouloir tels qu'il devient nécessaire de leur imposer une nouvelle année d'études.

Faculté des Sciences. — Trois laboratoires nouveaux destinés aux travaux pratiques de l'enseignement préparatoire aux sciences physiques, chimiques et naturelles ont été livrés en février à la Faculté. Les professeurs ont largement participé aux cours du soir, faits sous le patronage de la municipalité. Le cours d'électricité industrielle, fait par M. Piochon, a été régulièrement suivi par une vingtaine d'auditeurs de toute catégorie : étudiants, contre-maîtres, électriciens, officiers, ingénieurs, employés des postes et télégraphes. Les leçons du professeur ont été imprimées, comme les précédentes, et ont été envoyées à 155 souscripteurs éloignés. Mais le groupe de généreux particuliers qui, depuis 4 ans, s'était joint à la Chambre de commerce de Grenoble pour contribuer à l'entretien de ce cours, vient de se dissoudre et de supprimer ainsi sa précieuse subvention. Nous souhaitons, avec M. le doyen Raoult, qu'il soit prochainement remplacé par un autre aussi dévoué aux intérêts de la région et non moins généreux.

Les conférences préparatoires à l'agrégation des mathématiques, faites par M. Cousin, se sont adressées à 5 élèves résidents et à 4 correspondants. L'un d'eux a été reçu agrégé.

La Faculté a eu un total de 91 élèves, dont 64 résidents et 27 correspondants.

Les professeurs n'ont pas oublié que la partie la plus importante de leur mission est de travailler au progrès de la science, comme le montre la liste des travaux donnée par M. le doyen Raoult, dans son rapport annuel. N'est-ce pas là, en effet, le but ultime de nos Universités et n'est-il pas possible, même à celles qui ont le moins de candidats aux grades universitaires, de prouver aux pouvoirs publics que l'argent dont ils disposent pour elles, est excellemment employé ?

Faculté des Lettres. — Mlle Clot a été admise avec le numéro 1, à l'agrégation d'anglais. 171 candidats se sont fait inscrire, 61 à Grenoble et 110 dans les divers établissements d'enseignement publics ou libres des Académies de Grenoble, de Chambéry, ou même d'autres Académies, car la faculté de Grenoble donnant seule — si l'on en excepte Paris — l'enseignement de l'italien, sa clientèle s'étend à toute la France.

Les cours publics faits le soir sous le patronage de la municipalité de Grenoble, ont attiré le même concours d'auditeurs attentifs et empressés. M. de Crozals, professeur d'histoire, les a entretenus du Soudan, et M. Morillot, professeur de littérature française, d'Emile Augier. Les facultés de Grenoble donnent ainsi un excellent exemple, dont il faudra tenir compte, quand nous étudierons les moyens de favoriser en France l'extension universitaire.

763 candidats aux baccalauréats se sont fait inscrire dans les deux Académies de Grenoble et de Chambéry ; 333 ont été définitivement admis, 274 pour le classique, 42 pour le moderne.

Ecole de médecine et de pharmacie. — Elle a été inaugurée le 15 août 1895, sous la présidence de M. Lebon, ministre des colonies, assisté de M. le docteur Potain, délégué du Ministère, en remplacement de M. Liard empêché. Une chaire de bactériologie a été créée, à laquelle a été nommé le docteur Berlioz, professeur d'histologie. M. le docteur Douillet a remplacé, pour l'histologie, le docteur Berlioz. Le docteur Pegoud, professeur de pathologie interne, a bien voulu se charger de faire aux sages-femmes un cours de pathologie élémentaire.

Parmi les nombreux travaux publiés par les professeurs, qui suivent « le mouvement moderne, par lequel la médecine est entraînée dans une voie de plus en plus scientifique », nous signalerons surtout le volume de M. Bordier, *La médecine à Grenoble, notes pour servir à l'histoire de l'Ecole de médecine et de pharmacie de Grenoble*, que nous regrettons, ne l'ayant pas reçu, de ne pouvoir faire connaître à nos lecteurs.

L'Ecole a compté 69 étudiants actifs. Mais les candidats aux prix fondés pour chaque cours, chaque branche de l'enseignement ont fait absolument défaut. De même M. Fournier, rapporteur pour la Faculté de droit, constate que les aspirants au doctorat n'ont remis aucun mémoire. Et il a bien raison de rappeler aux étudiants, « qu'on peut craindre à bon droit pour l'avenir intellectuel d'un jeune homme, qui ne sait point mettre sans cesse sa plume au service de sa pensée ».

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Décret du 23 février modifiant l'organisation des Archives nationales.

Le Président de la République française, sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, vu le décret du 7 messidor an II; vu l'arrêté des Consuls du 8 prairial an VIII; vu le décret du 14 mai 1887, décrète :

Art. 1er. — La composition des trois sections des Archives nationales est fixée ainsi qu'il suit :

La première comprend les archives législatives et administratives modernes;

La deuxième, les archives des juridictions et des administrations de l'ancien régime;

La troisième, le trésor des chartes, les collections de la section historique actuelle, les titres domaniaux et les fonds ecclésiastiques antérieurs à 1790.

Art. 2. — La première section est ouverte aux versements faits par les assemblées législatives, les ministères et les corps constitués postérieurs à 1790.

Art. 3. — Le service des Archives départementales, communales et hospitalières, actuellement rattaché à la Direction du secrétariat et de la comptabilité du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, est réuni au secrétariat des Archives nationales.

Art. 4. — Le garde général des Archives nationales aura désormais le titre de Directeur des Archives. Il préparera et soumettra à la signature du Ministre la correspondance relative au service des Archives dans les départements.

Art. 5. — Le cadre du personnel des Archives nationales comprend : 3 chefs de section, 3 sous-chefs, 1 secrétaire, 1 secrétaire adjoint, 20 archivistes et 3 commis. Un chef de section est choisi par le Ministre, sur la proposition du Directeur, pour remplacer celui-ci en cas d'absence ou d'empêchement. Le Directeur peut être autorisé à déléguer à un chef de section une partie de la signature.

Art. 6. — La Commission supérieure des Archives se réunira à la fin du 1er, du 2e et du 4e trimestre de chaque année. Elle pourra être convoquée extraordinairement.

Dans l'intervalle de ses sessions, une délégation de trois de ses membres se réunira périodiquement pour examiner avec le Directeur les questions techniques relatives au service.

Art. 7. — Un décret rendu dans la forme des règlements d'administration publique déterminera les conditions dans lesquelles les versements seront faits aux Archives nationales.

Art. 8. — Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Félix Faure.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

A. Rambaud.

Circulaire du 25 février relative aux chargés de cours des lycées nationaux.

Monsieur le Recteur,

J'ai reçu, par l'entremise de quelques-uns de vos collègues, communication de vœux exprimés par les chargés de cours de plusieurs lycées.

Ces fonctionnaires demandent : 1° le droit d'élection et d'éligibilité au Conseil supérieur de l'instruction publique ; 2° le droit d'élection et d'éligibilité au Conseil académique ; 3° la titularisation après un stage d'une durée à déterminer.

J'ai examiné ces vœux avec le désir d'y donner satisfaction en ce qu'ils ont de légitime.

Les conditions du droit d'élection et d'éligibilité au Conseil supérieur ont été fixées par le titre Ier de la loi du 27 février 1880. Proposer une modification de ces dispositions spéciales de la loi serait évidemment remettre en question la loi tout entière. Il m'a paru qu'il y avait plus d'inconvénients que d'avantages à engager actuellement cette réforme.

Quant aux conseils académiques dont la composition et les attributions seront, sans doute, modifiées à bref délai, j'ai demandé au Parlement, dans le projet de loi que j'ai récemment déposé à la Chambre des députés, de reconnaître le droit de vote, mais non d'éligibilité, à tous les chargés de cours de lycées ; j'estime même que d'autres catégories de fonctionnaires devront jouir de cette prérogative, par exemple les maîtres élémentaires des lycées, les professeurs non licenciés des collèges, etc.

En ce qui concerne la titularisation des chargés de cours des lycées, il ne peut évidemment être question, en aucun cas, d'assimiler de tous points la condition des chargés de cours à celle des agrégés. Depuis l'origine de l'Université, le titre et le traitement de professeur de lycée ont appartenu seulement aux agrégés ; ces avantages doivent leur rester réservés à titre

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Décret du 23 février modifiant l'organisation des Archives nationales.

Le Président de la République française, sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, vu le décret du 7 messidor an II ; vu l'arrêté des Consuls du 8 prairial an VIII; vu le décret du 14 mai 1887, décrète :

ART. 1er. — La composition des trois sections des Archives nationales est fixée ainsi qu'il suit :

La première comprend les archives législatives et administratives modernes ;

La deuxième, les archives des juridictions et des administrations de l'ancien régime ;

La troisième, le trésor des chartes, les collections de la section historique actuelle, les titres domaniaux et les fonds ecclésiastiques antérieurs à 1790.

ART. 2. — La première section est ouverte aux versements faits par les assemblées législatives, les ministères et les corps constitués postérieurs à 1790.

ART. 3. — Le service des Archives départementales, communales et hospitalières, actuellement rattaché à la Direction du secrétariat et de la comptabilité du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, est réuni au secrétariat des Archives nationales.

ART. 4. — Le garde général des Archives nationales aura désormais le titre de Directeur des Archives. Il préparera et soumettra à la signature du Ministre la correspondance relative au service des Archives dans les départements.

ART. 5. — Le cadre du personnel des Archives nationales comprend : 3 chefs de section, 3 sous-chefs, 1 secrétaire, 1 secrétaire adjoint, 20 archivistes et 3 commis. Un chef de section est choisi par le Ministre, sur la proposition du Directeur, pour remplacer celui-ci en cas d'absence ou d'empêchement. Le Directeur peut être autorisé à déléguer à un chef de section une partie de la signature.

ART. 6. — La Commission supérieure des Archives se réunira à la fin du 1er, du 2e et du 4e trimestre de chaque année. Elle pourra être convoquée extraordinairement.

Dans l'intervalle de ses sessions, une délégation de trois de ses membres se réunira périodiquement pour examiner avec le Directeur les questions techniques relatives au service.

ART. 7. — Un décret rendu dans la forme des règlements d'administration publique déterminera les conditions dans lesquelles les versements seront faits aux Archives nationales.

ART. 8. — Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

FÉLIX FAURE.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

A. RAMBAUD.

Circulaire du 25 février relative aux chargés de cours des lycées nationaux.

MONSIEUR LE RECTEUR,

J'ai reçu, par l'entremise de quelques-uns de vos collègues, communication de vœux exprimés par les chargés de cours de plusieurs lycées.

Ces fonctionnaires demandent : 1° le droit d'élection et d'éligibilité au Conseil supérieur de l'instruction publique ; 2° le droit d'élection et d'éligibilité au Conseil académique ; 3° la titularisation après un stage d'une durée à déterminer.

J'ai examiné ces vœux avec le désir d'y donner satisfaction en ce qu'ils ont de légitime.

Les conditions du droit d'élection et d'éligibilité au Conseil supérieur ont été fixées par le titre Ier de la loi du 27 février 1880. Proposer une modification de ces dispositions spéciales de la loi serait évidemment remettre en question la loi tout entière. Il m'a paru qu'il y avait plus d'inconvénients que d'avantages à engager actuellement cette réforme.

Quant aux conseils académiques dont la composition et les attributions seront, sans doute, modifiées à bref délai, j'ai demandé au Parlement, dans le projet de loi que j'ai récemment déposé à la Chambre des députés, de reconnaître le droit de vote, mais non d'éligibilité, à tous les chargés de cours de lycées ; j'estime même que d'autres catégories de fonctionnaires devront jouir de cette prérogative, par exemple les maîtres élémentaires des lycées, les professeurs non licenciés des collèges, etc.

En ce qui concerne la titularisation des chargés de cours des lycées, il ne peut évidemment être question, en aucun cas, d'assimiler de tous points la condition des chargés de cours à celle des agrégés. Depuis l'origine de l'Université, le titre et le traitement de professeur de lycée ont appartenu seulement aux agrégés ; ces avantages doivent leur rester réservés à titre

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Décret du 23 février modifiant l'organisation des Archives nationales.

Le Président de la République française, sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, vu le décret du 7 messidor an II ; vu l'arrêté des Consuls du 8 prairial an VIII; vu le décret du 14 mai 1887, décrète :

ART. 1er. — La composition des trois sections des Archives nationales est fixée ainsi qu'il suit :

La première comprend les archives législatives et administratives modernes ;

La deuxième, les archives des juridictions et des administrations de l'ancien régime ;

La troisième, le trésor des chartes, les collections de la section historique actuelle, les titres domaniaux et les fonds ecclésiastiques antérieurs à 1790.

ART. 2. — La première section est ouverte aux versements faits par les assemblées législatives, les ministères et les corps constitués postérieurs à 1790.

ART. 3. — Le service des Archives départementales, communales et hospitalières, actuellement rattaché à la Direction du secrétariat et de la comptabilité du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, est réuni au secrétariat des Archives nationales.

ART. 4. — Le garde général des Archives nationales aura désormais le titre de Directeur des Archives. Il préparera et soumettra à la signature du Ministre la correspondance relative au service des Archives dans les départements.

ART. 5. — Le cadre du personnel des Archives nationales comprend : 3 chefs de section, 3 sous-chefs, 1 secrétaire, 1 secrétaire adjoint, 20 archivistes et 3 commis. Un chef de section est choisi par le Ministre, sur la proposition du Directeur, pour remplacer celui-ci en cas d'absence ou d'empêchement. Le Directeur peut être autorisé à déléguer à un chef de section une partie de la signature.

ART. 6. — La Commission supérieure des Archives se réunira à la fin du 1er, du 2e et du 4e trimestre de chaque année. Elle pourra être convoquée extraordinairement.

Dans l'intervalle de ses sessions, une délégation de trois de ses membres se réunira périodiquement pour examiner avec le Directeur les questions techniques relatives au service.

Art. 7. — Un décret rendu dans la forme des règlements d'administration publique déterminera les conditions dans lesquelles les versements seront faits aux Archives nationales.

Art. 8. — Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Félix Faure.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

A. Rambaud.

Circulaire du 25 février relative aux chargés de cours des lycées nationaux.

Monsieur le Recteur,

J'ai reçu, par l'entremise de quelques-uns de vos collègues, communication de vœux exprimés par les chargés de cours de plusieurs lycées.

Ces fonctionnaires demandent : 1° le droit d'élection et d'éligibilité au Conseil supérieur de l'instruction publique ; 2° le droit d'élection et d'éligibilité au Conseil académique ; 3° la titularisation après un stage d'une durée à déterminer.

J'ai examiné ces vœux avec le désir d'y donner satisfaction en ce qu'ils ont de légitime.

Les conditions du droit d'élection et d'éligibilité au Conseil supérieur ont été fixées par le titre Ier de la loi du 27 février 1880. Proposer une modification de ces dispositions spéciales de la loi serait évidemment remettre en question la loi tout entière. Il m'a paru qu'il y avait plus d'inconvénients que d'avantages à engager actuellement cette réforme.

Quant aux conseils académiques dont la composition et les attributions seront, sans doute, modifiées à bref délai, j'ai demandé au Parlement, dans le projet de loi que j'ai récemment déposé à la Chambre des députés, de reconnaître le droit de vote, mais non d'éligibilité, à tous les chargés de cours de lycées ; j'estime même que d'autres catégories de fonctionnaires devront jouir de cette prérogative, par exemple les maîtres élémentaires des lycées, les professeurs non licenciés des collèges, etc.

En ce qui concerne la titularisation des chargés de cours des lycées, il ne peut évidemment être question, en aucun cas, d'assimiler de tous points la condition des chargés de cours à celle des agrégés. Depuis l'origine de l'Université, le titre et le traitement de professeur de lycée ont appartenu seulement aux agrégés; ces avantages doivent leur rester réservés à titre

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Décret du 23 février modifiant l'organisation des Archives nationales.

Le Président de la République française, sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, vu le décret du 7 messidor an II; vu l'arrêté des Consuls du 8 prairial an VIII; vu le décret du 14 mai 1887, décrète :

Art. 1er. — La composition des trois sections des Archives nationales est fixée ainsi qu'il suit :

La première comprend les archives législatives et administratives modernes ;

La deuxième, les archives des juridictions et des administrations de l'ancien régime;

La troisième, le trésor des chartes, les collections de la section historique actuelle, les titres domaniaux et les fonds ecclésiastiques antérieurs à 1790.

Art. 2. — La première section est ouverte aux versements faits par les assemblées législatives, les ministères et les corps constitués postérieurs à 1790.

Art. 3. — Le service des Archives départementales, communales et hospitalières, actuellement rattaché à la Direction du secrétariat et de la comptabilité du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, est réuni au secrétariat des Archives nationales.

Art. 4. — Le garde général des Archives nationales aura désormais le titre de Directeur des Archives. Il préparera et soumettra à la signature du Ministre la correspondance relative au service des Archives dans les départements.

Art. 5. — Le cadre du personnel des Archives nationales comprend : 3 chefs de section, 3 sous-chefs, 1 secrétaire, 1 secrétaire adjoint, 20 archivistes et 3 commis. Un chef de section est choisi par le Ministre, sur la proposition du Directeur, pour remplacer celui-ci en cas d'absence ou d'empêchement. Le Directeur peut être autorisé à déléguer à un chef de section une partie de la signature.

Art. 6. — La Commission supérieure des Archives se réunira à la fin du 1er, du 2e et du 4e trimestre de chaque année. Elle pourra être convoquée extraordinairement.

Dans l'intervalle de ses sessions, une délégation de trois de ses membres se réunira périodiquement pour examiner avec le Directeur les questions techniques relatives au service.

ART. 7. — Un décret rendu dans la forme des règlements d'administration publique déterminera les conditions dans lesquelles les versements seront faits aux Archives nationales.

ART. 8. — Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

FÉLIX FAURE.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

A. RAMBAUD.

Circulaire du 25 février relative aux chargés de cours des lycées nationaux.

MONSIEUR LE RECTEUR,

J'ai reçu, par l'entremise de quelques-uns de vos collègues, communication de vœux exprimés par les chargés de cours de plusieurs lycées.

Ces fonctionnaires demandent : 1° le droit d'élection et d'éligibilité au Conseil supérieur de l'instruction publique ; 2° le droit d'élection et d'éligibilité au Conseil académique ; 3° la titularisation après un stage d'une durée à déterminer.

J'ai examiné ces vœux avec le désir d'y donner satisfaction en ce qu'ils ont de légitime.

Les conditions du droit d'élection et d'éligibilité au Conseil supérieur ont été fixées par le titre Ier de la loi du 27 février 1880. Proposer une modification de ces dispositions spéciales de la loi serait évidemment remettre en question la loi tout entière. Il m'a paru qu'il y avait plus d'inconvénients que d'avantages à engager actuellement cette réforme.

Quant aux conseils académiques dont la composition et les attributions seront, sans doute, modifiées à bref délai, j'ai demandé au Parlement, dans le projet de loi que j'ai récemment déposé à la Chambre des députés, de reconnaître le droit de vote, mais non d'éligibilité, à tous les chargés de cours de lycées ; j'estime même que d'autres catégories de fonctionnaires devront jouir de cette prérogative, par exemple les maîtres élémentaires des lycées, les professeurs non licenciés des collèges, etc.

En ce qui concerne la titularisation des chargés de cours des lycées, il ne peut évidemment être question, en aucun cas, d'assimiler de tous points la condition des chargés de cours à celle des agrégés. Depuis l'origine de l'Université, le titre et le traitement de professeur de lycée ont appartenu seulement aux agrégés ; ces avantages doivent leur rester réservés à titre

exclusif. Les étendre à d'autres fonctionnaires, si estimables qu'ils soient d'ailleurs, serait déprécier le titre d'agrégé, affaiblir l'émulation féconde qu'il provoque, dispenser plus ou moins de l'effort intense et prolongé qu'il exige et dont il est le légitime prix. Comme conséquence, le niveau du concours d'agrégation s'abaisserait infailliblement, et avec ce concours s'abaisserait aussi, à bref délai, l'enseignement de nos lycées.

Mais le vœu des intéressés eux-mêmes n'est sans doute pas allé si loin. Ce qu'ils demandent, c'est de n'être pas exclus de certaines prérogatives générales conférées par la loi aux professeurs titulaires des collèges aussi bien que des lycées. Ces prérogatives sont de deux ordres.

D'une part, le professeur titulaire ne peut être révoqué, mis en retrait d'emploi, suspendu de ses fonctions avec privation totale ou partielle de traitement que par un jugement du Conseil académique, dont il a le droit d'interjeter appel au Conseil supérieur. Il est juste que le chargé de cours, qui pourrait être, qui souvent a été professeur titulaire de collège, participe à ces prérogatives. Le décret ci-joint les lui confère sous condition d'un stage de cinq ans qui, aux termes de règlements toujours en vigueur, est exigible même des agrégés.

D'autre part, en vertu de l'article 14 de la loi du 27 février 1880, le professeur titulaire ne subit de mutation pour un emploi inférieur que sur l'avis de la Section permanente. A cet égard, l'assimilation du chargé de cours avec le professeur n'est pas de plein droit, car le chargé de cours, pourvu des grades requis pour une chaire de collège, n'a pas le titre exigible pour la chaire qu'il occupe dans un lycée. Néanmoins, il a paru équitable qu'en raison des preuves de bon vouloir et de capacité qu'il aurait fournies dans son emploi, il pût, après un stage suffisant, recevoir les garanties d'une sorte d'investiture. La propriété de la chaire de lycée que l'agrégé acquiert par son titre, le chargé de cours aura à la conquérir par ses bons services. Sur l'avis conforme du Comité consultatif, après quinze ans de services, il pourra être admis au bénéfice de l'article précité de la loi du 27 février 1880.

Vous voudrez bien, Monsieur le Recteur, porter ces dispositions à la connaissance des intéressés. Sans doute les chargés de cours savaient déjà que s'ils n'étaient pas jusqu'ici protégés par des textes de loi, l'Administration n'avait jamais abusé du pouvoir qui lui était laissé à leur égard. Les assurances qui leur ont été données plusieurs fois par mes prédécesseurs n'ont point été démenties par les faits. Mais si les prescriptions positives d'un règlement ne peuvent qu'ajouter peu de chose à leur sécurité, elles ajouteront à leur dignité. Désormais, les chargés de cours auront leur charte personnelle. Ils sauront, j'en ai l'assurance, reconnaître ces prérogatives nouvelles par un surcroît de dévouement à l'Université.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

A. Rambaud.

DÉCRETS RELATIFS A L'ORGANISATION DES UNIVERSITÉS

Décret portant règlement pour les Conseils des Universités.

Le Président de la République française,
Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts :
Vu la loi du 27 février 1880 ;
Vu le décret du 28 décembre 1885 ;
Vu le décret du 9 août 1893 ;
Vu la loi du 10 juillet 1896, relative à la constitution des universités ;
Le Conseil supérieur de l'Instruction publique entendu,
Décrète :

TITRE Ier

DE LA COMPOSITION DES CONSEILS

Art. 1er. Le Conseil de chaque université comprend :
1° Le recteur de l'Académie, président ;
2° Les doyens des facultés et le directeur de l'école supérieure de pharmacie ;
3° Deux délégués de chaque faculté ou école, élus pour trois ans, par l'assemblée de la faculté ou école parmi les professeurs titulaires ;
4° Le directeur et un délégué, élu comme ci-dessus, de l'école de plein exercice ou de l'école préparatoire de médecine et de pharmacie du département où siège l'université.

Les membres prévus au paragraphe précédent n'ont séance que pour les affaires d'ordre scientifique, scolaire ou disciplinaire.

Art. 2. L'élection des délégués a lieu au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés : si les deux premiers tours de scrutin ne donnent pas de résultats, la majorité relative suffit au troisième.

En cas de partage des voix, est élu au troisième tour le professeur le plus ancien dans la faculté ou école.

Toute contestation relative aux élections est portée devant le Conseil qui statue définitivement.

Art. 3. Le Conseil se réunit sur la convocation du président.

Le président est tenu de le convoquer sur la demande écrite du tiers des membres. La demande doit énoncer l'objet de la réunion.

Art. 4. Le Conseil élit chaque année un vice-président parmi ses membres.

Il nomme un secrétaire.

Il fait son règlement intérieur.

Art. 5. Sous l'autorité du Ministre de l'Instruction publique, le recteur instruit les affaires relatives à l'université et assure l'exécution des décisions du Conseil.

Il représente l'université en justice et dans les actes de la vie civile.

Il a qualité, en ce qui concerne les biens de l'université, pour intenter toute action possessoire ou y défendre, agir en référé et faire tous actes conservatoires.

En cas d'absence ou d'empêchement, il est suppléé par le vice-président du Conseil.

Art. 6. Sous l'autorité du recteur, les doyens ou directeurs assurent, en ce qui concerne les facultés et écoles de l'université, l'exécution des décisions du Conseil.

TITRE II

DES ATTRIBUTIONS DES CONSEILS

Art. 7. Le Conseil statue :

1° Sur l'administration des biens de l'université ;

2° Sur l'exercice des actions en justice ;

3° Sur la réglementation des cours libres ;

4° Sur l'organisation et la réglementation des cours, conférences et exercices pratiques communs à plusieurs facultés ;

5° Sur l'organisation générale des cours, conférences et exercices pratiques proposés pour chaque année scolaire par les facultés et écoles de l'université.

Le tableau général des cours, conférences et exercices pratiques est arrêté par le Conseil au mois de juillet. Il doit comprendre les enseignements nécessaires à l'obtention des grades établis par l'Etat.

6° Sur l'institution d'œuvres dans l'intérêt des étudiants ;

7° Sur la répartition, entre les étudiants des facultés et écoles de l'Université, des dispenses de droits prévues par les lois et règlements :

8° Sur la répartition, dans le cours de l'année scolaire, des jours de vacances prévus à l'article 43, § 2, du décret du 28 décembre 1885.

Art. 8. Les décisions prises par le Conseil en vertu de l'article précédent sont définitives si, dans le délai d'un mois, elles n'ont pas été annulées pour excès de pouvoir ou pour violation d'une disposition légale ou réglementaire, par arrêté du Ministre de l'Instruction publique, après avis de la section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique.

Art. 9. Le Conseil délibère :

1° Sur les acquisitions, aliénations et échanges des biens de l'université ;

2° Sur les baux d'une durée de plus de dix-huit ans ;

3° Sur les emprunts ;

4° Sur l'acceptation des dons et legs ;

5° Sur les offres de subventions ;

6° Sur les créations d'enseignements rétribués sur les fonds de l'université :

7° Sur l'institution et la réglementation des titres prévus à l'article 15 du présent décret ;

8° Sur les règlements relatifs aux dispenses des droits perçus par l'université.

Art. 10. Les délibérations prises par le Conseil en vertu du précédent article ne sont mises à exécution qu'après l'approbation du Ministre.

Art. 11. Le Conseil donne son avis :

1° Sur les budgets et comptes de l'université ;

2° Sur les budgets et comptes des facultés ;

3° Sur les créations, transformations ou suppressions des chaires rétribuées sur les fonds de l'Etat ;

4° Sur les règlements relatifs aux services communs à plusieurs Facultés.

Les services communs comprennent, outre la bibliothèque universitaire, les services qui, pour chaque université, auront été déclarés tels par arrêté du Ministre, après avis du Conseil.

5° Sur toutes les questions qui lui sont soumises par le Ministre ou par le recteur.

Art. 12. Tout membre du Conseil a le droit d'émettre des vœux sur les questions relatives à l'enseignement supérieur.

Les vœux sont remis par écrit au président ; il en est donné lecture au Conseil, et, dans la séance suivante, le Conseil décide s'il y a lieu de les prendre en considération.

Art. 13. Chaque université est tenue d'affecter au service de la bibliothèque universitaire un crédit au moins égal au montant des droits de bibliothèque perçus par elle au cours de l'exercice.

Elle est également tenue de mettre à la disposition de chaque faculté ou école, pour les travaux pratiques et les laboratoires, des allocations au moins égales au

montant des droits de travaux pratiques et de laboratoire versés au cours de l'exercice par les étudiants de chacune de ces facultés ou écoles.

Ces allocations, ainsi que les subventions qui pourront être accordées par l'Etat pour les mêmes objets, sont appliquées aux frais matériels des travaux pratiques et des laboratoires.

Les excédents peuvent être employés : 1° en rémunérations de chefs de travaux, de préparateurs et de garçons; 2° en indemnités aux maîtres qui, en dehors de leur service réglementaire, ont dirigé des travaux pratiques ou un laboratoire.

Ces rémunérations et indemnités sont fixées par le recteur sur la proposition du doyen ou directeur.

Art. 14. Par délégation du Ministre de l'Instruction publique, le recteur nomme, sur la présentation du Conseil, et après avis de la faculté ou école intéressée, aux emplois de chargé de cours et de maître de conférences rétribués sur les fonds de l'université.

Les professeurs titulaires rétribués sur les mêmes fonds sont nommés dans les formes prévues par les lois.

Art. 15. En dehors des grades établis par l'Etat, les universités peuvent instituer des titres d'ordre exclusivement scientifique.

Ces titres ne confèrent aucun des droits et privilèges attachés aux grades par les lois et règlements, et ne peuvent en aucun cas être déclarés équivalents aux grades.

Les études et les examens qui en déterminent la collation sont l'objet d'un règlement délibéré par le Conseil de l'Université et soumis à la section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique.

Les diplômes sont délivrés, au nom de l'université, par le président du Conseil, en des formes différentes des formes adoptées pour les diplômes délivrés par le Gouvernement.

TITRE III

DE LA PROCÉDURE DEVANT LE CONSEIL

Art. 16. Lors de sa première réunion, le Conseil de l'université nomme, au scrutin secret, pour la durée de ses pouvoirs, une commission des affaires contentieuses et disciplinaires.

Cette commission comprend au moins un membre de chacune des facultés et écoles représentées au Conseil.

Art. 17. L'exercice de l'action disciplinaire appartient au recteur.

Il peut déléguer un membre du Conseil pour procéder à l'information.

Art. 18. La commission est saisie directement par le recteur des affaires sur lesquelles le Conseil doit statuer.

Elle les instruit par tous les moyens propres à l'éclairer et elle en fait rapport.

Les parties doivent toujours être appelées par elle et entendues si elles se présentent.

Art. 19. La citation à se présenter devant le Conseil est adressée par le recteur, sous pli recommandé, trois jours au moins avant la séance du Conseil.

Elle avise l'intéressé du jour et de l'heure fixés pour le jugement, lui fait connaître qu'il a le droit de se défendre soit de vive voix, soit par mémoire écrit, et, dans les cas prévus par la loi, qu'il peut se faire assister d'un défenseur.

Elle l'informe que le rapport de la commission et les pièces du dossier seront à sa disposition, au secrétariat du Conseil, un jour franc avant le jour fixé pour le jugement.

Art. 20. Les décisions sont rendues dans les formes suivantes :

Il est donné lecture du rapport de la commission.

Les parties sont ensuite introduites, si elles se présentent, et entendues en leurs observations.

Si elles ne se présentent pas, et qu'elles aient adressé des mémoires écrits, il en est donné lecture après le rapport de la commission.

Quand les parties se sont retirées, le président met l'affaire en délibéré, et le Conseil statue au scrutin secret.

Le Conseil peut toujours ordonner un supplément d'instruction.

Art. 21. La présence de la moitié plus un des membres du Conseil est nécessaire pour la validité de la décision.

Les décisions sont rendues à la majorité des membres présents, sauf dans le cas où les lois exigent la majorité des deux tiers.

En cas de partage, si la matière est disciplinaire, l'avis favorable à l'inculpé prévaut.

Si la matière est contentieuse, il en est délibéré à nouveau après convocation des membres qui n'auraient pas assisté à la première délibération.

En cas de nouveau partage, la voix du président est prépondérante.

Art. 22. La décision est notifiée par le recteur sous pli recommandé, dans le délai de huit jours, au domicile de la partie.

Quand il s'agit d'un étudiant, elle est en outre notifiée au domicile de ses parents ou tuteurs.

Avis en est donné au Ministre.

Art. 23. Dans les cas où appel de la décision peut être interjeté devant le Conseil supérieur de l'Instruction publique, avis en est joint à la notification, avec indication du délai dans lequel l'appel peut être formé.

Art. 24. Le délai de quinze jours pendant lequel l'appel peut être formé court à dater du jour de la notification de la décision.

Art. 25. L'appel est suspensif, sauf dans le cas où le Conseil a ordonné l'exécution provisoire de sa décision.

Art. 26. Les déclarations d'appel sont reçues et enregistrées au secrétariat du Conseil de l'université. Il en est donné récépissé. Elles sont transmises sans délai au Ministre.

L'appel du recteur est formé par un arrêté notifié aux intéressés. Ampliation en est adressée, avec les pièces de l'affaire, au Ministre.

Art. 27. Sont adjoints au Conseil, pour le jugement des affaires contentieuses et disciplinaires intéressant une école d'enseignement supérieur située dans le ressort académique, en dehors du siège de l'université, le directeur de cette école et un professeur titulaire élu dans les conditions déterminées à l'article 1er du présent décret.

TITRE IV

DISPOSITIONS DIVERSES

Art. 28. Le conseil adresse chaque année au Ministre un rapport sur les établissements de l'université et sur les améliorations qui peuvent y être introduites.

Art. 29. Les maires des villes qui allouent des subventions à l'université ou aux facultés, et, dans le même cas, les présidents des conseils généraux des départements, les présidents des établissements publics ou d'utilité publique et des associations formées dans le dessein de favoriser le développement des universités, ont séance au Conseil pour l'examen du rapport annuel prévu à l'article précédent.

A Paris, ce droit appartient au Préfet de la Seine et à un délégué du Conseil municipal.

La convocation peut être étendue, par décision du Conseil, aux bienfaiteurs de l'université.

Art. 30. Le Conseil de l'université est placé en tête du corps académique dans les cérémonies publiques. Le vice-président prend la droite du recteur.

Art. 31. Le décret du 9 août 1893 est et demeure abrogé.

Art. 32. Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 21 juillet 1897.

Félix Faure.

Par le président de la République,
Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts,

A. Rambaud.

Décret sur le régime scolaire et disciplinaire des universités.

Le Président de la République française,
Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ;
Vu l'article 60 du décret du 17 mars 1808 ;
Vu l'article 85 de la loi du 15 mars 1850 ;
Vu l'article 7 de la loi du 27 février 1880 ;
Vu le décret du 30 juillet 1883 ;
Vu le décret du 28 juillet 1885 ;
Vu le décret du 28 décembre 1885 et le décret du 9 août 1893 ;
Vu le décret du 29 décembre 1887 ;
Vu la loi du 10 juillet 1896 relative à la constitution des universités ;
Le Conseil supérieur de l'Instruction publique,

Décrète :

TITRE Ier

DE L'IMMATRICULATION ET DES INSCRIPTIONS

Art. 1er. Il est tenu dans les facultés et écoles de chaque université, ainsi que dans les écoles d'enseignement supérieur extérieures aux sièges des universités, un registre d'immatriculation.

Art. 2. Sur ce registre sont portés sous des numéros distincts les noms et prénoms de chaque étudiant, la date et le lieu de sa naissance, son domicile personnel et celui de ses parents ou tuteur, et l'ordre d'études qu'il poursuit.

Art. 3. Nul, sauf les exceptions prévues aux articles 25 et 26 du présent décret, n'est admis aux travaux d'une faculté ou école, s'il n'est porté comme étudiant sur le registre d'immatriculation de la faculté ou école.

Art. 4. Sont portés d'office sur le registre d'immatriculation les étudiants inscrits en vue d'un grade déterminé, en exécution de l'article 8 du présent décret.

Les autres sont immatriculés sur la production :

1° De leur acte de naissance ;

2° De l'autorisation de leur père ou tuteur, s'ils sont mineurs ;

3° De leurs diplômes ou certificats ;

4° D'une note indiquant leurs études antérieures et l'ordre d'études qu'ils poursuivent.

Art. 5. L'immatriculation ne vaut que pour l'année scolaire. Elle doit être renouvelée annuellement.

Art. 6. Une carte est délivrée gratuitement à tout étudiant immatriculé.

Elle ne vaut que pour l'année scolaire.

Elle doit être renouvelée chaque année contre remise de la carte de l'année précédente.

En cas de perte, il peut en être délivré un duplicata.

Art. 7. Les cartes d'étudiant sont rigoureusement personnelles. Elles ne doivent pas être prêtées.

Art. 8. Tout étudiant qui poursuit l'obtention d'un des grades institués par l'État est astreint aux inscriptions trimestrielles prévues aux règlements spéciaux de ce grade.

Art. 9. Un règlement arrêté, sous réserve de l'approbation du Ministre, par le Conseil de l'université, ou, pour les écoles extérieures aux sièges des universités, par les conseils de ces écoles, fixe le délai pendant lequel le registre d'inscription demeure ouvert à chaque trimestre.

En cas de clôture du registre, un délai de huit jours à dater de leur réception, de leur mise en congé ou de leur libération est accordé :

1° Aux bacheliers de l'enseignement secondaire reçus à la session de novembre ;

2° Aux étudiants en cours d'études reçus à la même session ;

3° Aux étudiants mis en congé ou libérés en exécution de la loi sur le recrutement de l'armée.

Art. 10. Le registre des inscriptions est tenu sans blancs ni lacunes. Il est clos aux dates réglementaires par le doyen ou directeur et visé ensuite par le recteur ou son délégué.

Art. 11. L'immatriculation et les inscriptions sont personnelles.

Nul ne peut se faire immatriculer ou inscrire par un tiers.

Art. 12. En se faisant immatriculer ou inscrire, l'étudiant est tenu de déclarer sa résidence personnelle, ainsi que celle de ses parents ou tuteur.

Il est également tenu de déclarer tout changement de l'une ou de l'autre de ces résidences.

Art. 13. L'étudiant immatriculé ou inscrit dans une faculté ou école peut se faire immatriculer ou inscrire dans une autre faculté ou école de la même université, sur le vu d'un certificat constatant son immatriculation ou son inscription antérieure et sans avoir à produire celles des pièces réglementaires qu'il a déjà déposées.

Art. 14. La première inscription en vue d'un grade ou d'un titre doit être prise au début de l'année scolaire.

Les pièces à déposer par l'aspirant sont :

1° Son acte de naissance ;

2° L'autorisation de son père ou tuteur, s'il est mineur ;

3° Les diplômes, certificats ou pièces requis par le règlement spécial du grade auquel il aspire.

La première inscription ne peut être prise après le 1er décembre, sauf dans les cas prévus à l'article 9.

Art. 15. Les inscriptions consécutives à la première sont prises à chaque trimestre dans les délais réglementaires.

Pour être admis à les prendre, l'étudiant doit justifier de son assiduité aux cours et exercices obligatoires.

En cas de maladie dûment constatée ou d'empêchement légitime, le doyen ou directeur peut accorder l'autorisation de prendre soit une inscription après clôture du registre, soit cumulativement avec l'inscription d'un trimestre, l'inscription du trimestre précédent.

Toute autorisation d'inscriptions rétroactives portant sur plus d'un trimestre est réservée à la décision du Ministre.

Art. 16. L'inscription d'un trimestre peut être refusée pour manque d'assiduité, par décision du Conseil de la faculté ou école, ou de la Commission scolaire nommée par lui. La décision est définitive.

L'inscription refusée peut être autorisée rétroactivement, dans les mêmes formes, au trimestre suivant.

L'étudiant auquel une inscription a été refusée ne peut, pendant le trimestre correspondant, obtenir le transfert de son dossier dans un autre établissement.

Art. 17. Il est interdit de prendre simultanément des inscriptions en vue du même grade soit dans deux établissements publics, soit dans un établissement public et dans un établissement libre.

Il est interdit de se faire inscrire en vue du même examen, pendant la même session, dans deux établissements différents.

Il est interdit aux candidats ajournés de se présenter de nouveau au même examen pendant la même session.

Les examens subis en violation de ces dispositions sont nuls de plein droit, sans préjudice des poursuites disciplinaires.

Art. 18. Le règlement prévu à l'article 9 détermine le temps que les étudiants inscrits peuvent valablement passer dans une université étrangère, ainsi que les justifications à produire à leur retour.

Sur le vu de ces justifications, le temps passé par eux à l'étranger entre en compte dans leur scolarité réglementaire, et ils sont dispensés des droits d'études, d'inscriptions, de travaux pratiques et de bibliothèque correspondant à cette partie de leur scolarité.

Art. 19. Sauf motifs jugés valables par la faculté ou école, les inscriptions

correspondant à un examen sont périmées de plein droit si, dans les deux ans qui suivent la dernière, l'étudiant n'a subi aucune épreuve.

Ce délai est de trois ans pour les licences ès sciences et ès lettres.

Elles sont également périmées si l'étudiant s'est présenté sans succès à l'examen, mais n'a pas renouvelé l'épreuve avant l'expiration des délais ci-dessus indiqués.

Dans le cas où l'épreuve a été renouvelée sans succès avant l'expiration de ces délais, les inscriptions restent valables pour l'année scolaire qui suit celle au cours de laquelle a eu lieu le dernier ajournement.

Dans tous les cas, le bénéfice des examens subis avec succès demeure acquis.

Le temps passé sous les drapeaux s'ajoute au délai entraînant la péremption.

Ce délai n'est pas opposable aux internes en médecine et en pharmacie qui n'ont pas subi tous leurs examens.

Art. 20. Il est constitué dans chaque faculté ou école un dossier pour chaque étudiant.

Ce dossier contient :

1° Les pièces déposées en vue de l'immatriculation ou de l'inscription ;

2° Un relevé, avec dates à l'appui, de la scolarité de l'étudiant, inscriptions, examens, notes d'examens, ajournements, durée du stage, travaux pratiques, etc. ;

3° S'il y a lieu, la mention des peines disciplinaires encourues, avec les motifs des décisions.

Art. 21. Tout étudiant peut, sous les conditions spécifiées aux règlements particuliers du grade dont il poursuit l'obtention, demander le transfert de son dossier dans une autre faculté ou école de même ordre, en conservant le bénéfice des inscriptions qu'il a prises et des examens qu'il a subis.

Le dossier est transmis par les soins du recteur.

Il doit comprendre, outre les pièces mentionnées à l'article 18, un certificat de bonne conduite délivré par le doyen ou directeur.

Avant de délivrer ce certificat, le doyen ou directeur peut exiger la production du casier judiciaire de l'étudiant.

En cas de refus du doyen ou directeur, l'étudiant peut recourir au recteur qui statue définitivement.

Art. 22. L'étudiant ajourné à un examen ne peut changer de faculté ou école sans une autorisation spéciale du doyen ou directeur.

Cette autorisation ne peut être accordée que pour motif grave. Mention du motif est faite au dossier de l'étudiant.

Ces dispositions ne sont pas applicables aux candidats aux licences ès sciences et ès lettres.

Art. 23. Les règles relatives à l'immatriculation et aux inscriptions sont applicables aux étudiants de nationalité étrangère.

Ils peuvent être immatriculés sur la production des diplômes ou titres obtenus par eux à l'étranger.

Ils ne peuvent être admis à s'inscrire en vue des grades institués par l'Etat qu'en produisant les diplômes ou certificats exigés des étudiants français ou une décision ministérielle leur accordant soit l'équivalence de leurs titres avec les diplômes ou certificats français, soit la dispense de ces diplômes ou certificats.

Art. 24. Le doyen ou directeur adresse, au moins une fois chaque année, un bulletin scolaire au père ou tuteur de chaque étudiant.

Art. 25. Ne sont pas astreints à l'immatriculation les savants, professeurs et docteurs français et étrangers admis par le doyen ou directeur, sur la proposition des professeurs, dans les conférences ou dans les laboratoires des universités.

TITRE II.

DES AUDITEURS.

Art. 26. Les cours qu'une décision du Conseil de la faculté ou école n'a pas réservés aux seuls étudiants sont ouverts aux personnes qui désirent les suivre.

Toutefois, quand le bon ordre l'exige, cette liberté peut être suspendue pour les personnes non munies de cartes d'auditeurs.

La suspension est prononcée par le doyen ou directeur. La durée en est fixée par le Conseil de la faculté ou école.

Art. 27. Les personnes qui désirent obtenir des cartes d'auditeurs sont tenues de faire connaître par écrit, au secrétariat de la faculté ou école, leur nom, prénoms, professions et domicile, avec indication des cours qu'elles se proposent de suivre.

Le doyen ou directeur peut les inviter à justifier de leur identité.

Les cartes d'auditeur sont délivrées gratuitement. Elles ne sont valables que pour l'année scolaire et pour les cours qu'elles désignent.

Art. 28. Par mesure d'ordre, le doyen ou directeur peut toujours refuser une carte d'auditeur ou annuler une carte délivrée.

Art. 29. Les cartes d'auditeur sont rigoureusement personnelles.

Elles sont distinctes des cartes d'étudiant.

Ne peuvent tenir lieu de cartes d'auditeur dans une faculté ou école les cartes d'étudiant d'une autre faculté ou école.

Art. 30. Toute personne présente dans l'intérieur ou dans les dépendances de la faculté ou école peut être requise soit de justifier de son identité, soit de présenter sa carte d'étudiant ou d'auditeur.

En cas de refus, il peut lui être interdit de séjourner dans la faculté ou école.

Art. 31. Par mesure d'ordre, le doyen ou directeur peut ordonner la production des cartes à l'entrée de l'établissement ou de la salle de cours.

TITRE III.

DE LA DISCIPLINE.

Art. 32. L'action disciplinaire exercée contre les étudiants est indépendante de l'action des tribunaux.

Art. 33. Relèvent de la juridiction du Conseil de l'université :

1° Les étudiants immatriculés ou inscrits sur le registre d'une faculté ou école d'enseignement supérieur de l'Etat, tant que leur immatriculation est valable ou que leurs inscriptions ne sont pas périmées ;

2° Les candidats aux grades et titres de l'enseignement supérieur, ainsi que les candidats aux baccalauréats de l'enseignement secondaire, pour toute faute commise au cours ou à l'occasion d'un examen.

Art. 34. Les peines de discipline sont :

1° La réprimande ;

2° L'interdiction de prendre des inscriptions et de subir des examens dans la faculté ou école pendant un an au plus ;

3° L'exclusion de la faculté ou école pendant un an au plus ;

4° L'exclusion de l'université pendant deux ans au plus ;

5° L'exclusion à toujours de l'université, et en outre, s'il y a lieu, l'exclusion temporaire de toutes les facultés et écoles, prévue au paragraphe 7 du présent article ;

6° L'interdiction de subir un ou plusieurs examens déterminés devant aucune faculté ou école pendant deux ans au plus ;

7° L'exclusion de toutes les facultés et écoles d'enseignement supérieur, publiques et libres, pendant deux ans au plus ;

8° L'exclusion à toujours de toutes les facultés et écoles d'enseignement supérieur, publiques et libres.

L'exclusion entraîne l'incapacité de se faire immatriculer, de prendre des inscriptions et de subir des examens.

Lorsque l'exclusion temporaire ou l'exclusion perpétuelle prévues aux paragraphes 4° et 5° du présent article sont prononcées contre un étudiant d'une école extérieure au siège d'une université, elles sont limitées à cette école.

Art. 35. Le doyen ou directeur a droit d'avertissement et d'admonestation à l'égard de tous les étudiants de la faculté ou école.

Art. 36. Le doyen ou directeur est tenu de porter à la connaissance du recteur, par un rapport écrit et dans le plus bref délai possible :

1° Les infractions aux articles 7, 11, 12 et 17 du présent décret ;

2° Les fautes contre la discipline ou l'ordre scolaire, et les faits criminels ou délictueux dont les étudiants se seraient rendus coupables.

Art. 37. Par mesure administrative, le recteur peut interdire l'accès des bâtiments de l'université à tout délinquant déféré au Conseil jusqu'au jour de sa comparution devant le Conseil.

Art. 38. En cas d'infraction aux dispositions réglementaires visées à l'article 36, le Conseil peut prononcer une des peines prévues aux paragraphes 1°, 2° 3° et 6° de l'article 34.

Dans les autres cas, il prononce, selon la gravité de la faute, une des peines prévues à l'article 34.

Art. 39. Appel peut être interjeté par le recteur de toutes les décisions du Conseil de l'université en matière disciplinaire.

Appel peut être interjeté par la partie des décisions prononçant contre elle une des peines prévues aux paragraphes 6°, 7° et 8° de l'article 34.

Art. 40. En cas de désordres graves :

Un cours peut être suspendu par le recteur, après avis du doyen ou directeur ;

Une faculté, école ou université peut être fermée temporairement par le Ministre, après avis du Conseil de l'université ou du Conseil de l'école s'il s'agit d'une école extérieure au siège d'une université.

La mesure peut être restreinte aux enseignements et travaux pratiques correspondant à un ordre déterminé d'études.

Pendant la durée de la fermeture, tous les actes scolaires sont suspendus, et les étudiants ne peuvent prendre d'inscriptions, subir d'examens ni obtenir le transfert de leur dossier dans un autre établissement.

Art. 41. Tout examen entaché de fraude ou de tentative de fraude doit être déclaré nul.

En cas de flagrant délit, le candidat quitte la salle ; la nullité de l'examen est prononcée par le jury ; dans les autres cas, l'annulation est prononcée par le Conseil de l'université.

La nullité ou l'annulation de l'examen peut être prononcée contre les complices de l'auteur principal de la fraude ou de la tentative de fraude.

L'auteur principal et ses complices sont déférés au Conseil de l'université et peuvent être punis d'une des peines prévues aux paragraphes 6°, 7° et 8° de l'article 34.

Art. 42. L'annulation de l'examen entraîne la nullité du diplôme dans le cas où il a été délivré avant la découverte de la fraude.

Art. 43. Le Conseil de l'université peut ordonner l'affichage de ses décisions en matière disciplinaire à l'intérieur de l'université ou de l'école.

Art. 44. Sont et demeurent abrogées toutes les dispositions des ordonnances, décrets et statuts antérieurs, contraires au présent décret, notamment les ordonnances du 5 juillet 1820, le titre IV de l'ordonnance du 2 février 1823 et le décret du 30 juillet 1883, à l'exception des articles 20 et 21.

Art. 45. Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret qui sera inséré au *Bulletin des lois* et publié au *Journal officiel*.

Fait à Paris, le 21 juillet 1897.

Félix Faure.

Par le Président de la République.
Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

A. Rambaud.

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

HISTOIRE ET POLITIQUE

Gabriel Monod. — *Portraits et souvenirs*, Paris, Calmann-Lévy, in-12° de 360 pages, 1897.

Il n'y a guère qu'un an, M. Gabriel Monod nous donnait trois belles études sur les *Maîtres de l'histoire*, (*Renan*, *Taine*, *Michelet*) ; encouragé sans doute par le succès qui a accueilli ce livre si bien conçu pour le grand public, M. G. Monod revient cette année à ces larges esquisses qui semblent inaugurer, chez cet historien sévère et ce scrupuleux érudit, une manière nouvelle. Les lettrés s'en réjouiront. Ils savaient déjà, par l'exemple de M. Gaston Paris, ce qu'une culture improprement appelée *spéciale*, et qu'il faut appeler seulement *scientifique*, apporte à l'esprit de fermeté, de netteté, de souplesse, de facilité, pour traiter des hommes et des idées d'aujourd'hui, pour classer des esprits littéraires, pour arrêter des croquis moraux d'un trait net, définitif. C'est tant mieux pour la science et tant mieux pour le grand public quand de vrais savants consentent à « vulgariser » ainsi, c'est-à-dire à mettre à notre portée leur esprit et leur méthode. Sans se donner aucun air de pédagogues, et avec la plus grande simplicité, ils font œuvre d'éducation générale, ils poussent jusqu'au cœur de la masse amorphe des esprits moyens le *levain de la pensée haute et pure*.

Quiconque lira ce nouveau livre de M. G. Monod, *Portraits et Souvenirs*, ne nous démentira pas. Point de recherche littéraire ici, et justement pour cela plus d'effet. Le contact est direct avec la pensée de l'auteur, qui se livre toute nette et toute nue, et d'autant plus saisissante qu'elle est plus sincère. C'est d'abord une série de portraits, mais de portraits tracés par un historien, qui peignent l'intérieur des esprits observés bien plus que les accidents brillants de leur surface. Après une courte étude sur « Victor Hugo et son siècle », voici le « Michelet de l'Ecole Normale » c'est-à-dire Michelet avant Michelet, un Michelet de séminaire laïque, professeur de philosophie historique et apôtre d'école, avant d'être prophète de tribune et de théâtre.

Voici John-Richard Green, cet historien-poète du peuple anglais, un Michelet-clergyman d'outre-Manche ; — voici, en antithèse, le bon géant de Göttingen, l'élève favori de Léopold de Ranke, le vrai roi de l'université hanovrienne et l'âme de son « séminaire historique », Georges Waitz ; — après cet anglais et cet allemand, voici l'historien-type français, Fustel de Coulanges, décrit par M. G. Monod avec une admiration qui n'exclut pas la perspicacité ; voici Duruy, l'historien et homme d'initiative du premier rang ; — voici enfin le clan des âmes de feu, travaillant et brûlant jusqu'à consumer leur frêle enveloppe, un Alexandre Vinet, un James Darmesteter ; Vinet, ce profond moraliste dont on ne sait s'il commande davan-

tage le respect ou l'admiration ; James Darmesteter, cet érudit ailé, génial, cette nature d'écrivain, de poète et de savant dont la complexité savoureuse avait déjà tant donné et promettait plus encore. Voilà pour les portraits, pages empreintes d'élévation grave, de probité morale, de cette sympathie intellectuelle propre à ceux qui ont beaucoup vu, beaucoup lu, beaucoup comparé.

Quant aux « souvenirs », plus particulièrement consacrés à l'art allemand, notamment à la musique dans ces vingt dernières années, ils se rattachent étroitement au reste par ce souci de l'historien de chercher soit dans certains hommes d'élite, soit dans certaines manifestations du génie artistique, l'explication de la vie interne et de l'originalité d'une nation. Mais il ne suffit pas d'être historien pour cela ; il faut être réellement et foncièrement artiste ; il faut se pénétrer et s'éprendre de ces formes d'art pour en dégager la signification sociale. Ainsi a fait l'auteur, avec une plénitude de facultés naturelles et une aisance de déplacement qui prouve combien, pris à une certaine hauteur, tous les sujets fraternisent chez les esprits complets. Après tout, que ne pouvait-on attendre d'une culture si forte et variée, qui a conduit successivement l'auteur du foyer d'Edmond de Pressensé aux leçons de Ranke, de Mommsen à Waitz, de Berlin en Suisse, de Suisse en Angleterre, d'Angleterre à Paris, et de Paris à Bayreuth?

S. Rocheblave.

Albert Malet. — *Histoire diplomatique de l'Europe aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles. — Tome I. Le dix-septième siècle*, Dentu (s. d.), in-8°, 470 pages.

Cours professé devant S. M. le roi Alexandre Ier de Serbie, en 1892-1893 : par ce sous-titre, M. Malet marque déjà le caractère de son *Histoire diplomatique*. Peut-être aussi a-t-il voulu nous rappeler indirectement que l'idée ne lui en a pas été suggérée par le manuel de politique étrangère de M. Bourgeois, paru en 1893. La conception à laquelle il s'est arrêté lui appartient bien en propre : suivre séparément la diplomatie de chaque Etat l'eût condamné à des répétitions ou à des obscurités. Les grandes questions qui se sont posées devant l'Europe sont étudiées dans leur ensemble : nous les voyons naître, se développer et trouver leur solution à travers bien des péripéties. Quand l'action déterminante d'un roi ou d'un homme d'Etat est venue imprimer aux événements une orientation particulière, ses idées, son tempérament sont esquissés en quelques mots, de façon à mettre en lumière les actions et réactions des hommes sur les faits. Ecrit d'une plume alerte, le livre de M. Malet démêle avec une adresse parfois très fine, et presque toujours très sûre, l'enchevêtrement des intérêts et des passions en conflit et le lecteur garde de cet exposé une impression tout à fait nette.

Il est quelques points cependant sur lesquels nos conclusions seraient un peu différentes de celles de l'auteur, sur deux principalement. Nous voulons y insister, sans nous arrêter à redresser quelques dates que des fautes d'impression ont altérées et faussées ; il importera de les corriger avec soin lors de la prochaine édition, et peut-être conviendrait-il de les signaler dès maintenant au lecteur, au moyen d'un onglet.

Parlant des préliminaires signés à Londres le 8 octobre 1711, M. Malet observe que l'intérêt particulier de l'Angleterre n'y tient qu'une place assez mince. Habileté, tactique, hypocrisie de la part de celle-ci : n'en soyons pas dupes. Ces préliminaires ont été rédigés de façon à ne pas laisser supposer que l'Angleterre violait la signature donnée en 1701 : elle ne voulait pas avoir l'air de livrer ses alliés, ni s'entendre accuser par eux de s'être fait la part trop belle. Mais l'Angleterre s'était ménagé de grands avantages, en prenant l'initiative des négociations pour la paix. Dès le début, la note remise par Prior réclamait une barrière pour la Hollande dans les Pays-Bas, la reconnaissance de la reine Anne et de la succession protestante, la démolition de Dunkerque, la cession de Terre-Neuve et de la baie d'Hudson, la signature d'un traité de commerce, la cession de Gibraltar et de Port Mahon avec Minorque, la cession de places dans l'Amérique espagnole, un autre traité de commerce, celui-ci avec l'Espagne, qui assurerait à l'Angleterre le traitement de la nation la plus favorisée, le privilège enfin de la traite des nègres. Et lorsque les pourparlers s'engagèrent sur ces bases, les ministres anglais firent remarquer à plusieurs reprises, verbalement et dans une note, qu'ils ne traitaient pas de la paix générale, mais des conditions faites à l'Angleterre. L'Angleterre, on le voit, ne s'oublia pas. Lors de l'ouverture du congrès d'Utrecht, elle put bien répondre à ses alliés que chacun ferait ses propres demandes directement : elle se dégageait ainsi du traité qui l'unissait à la Grande-Alliance, et maintenait avec la France une entente déjà presque entière. C'est méconnaitre la politique anglaise que de la croire capable de songer aux intérêts généraux de l'Europe, sans avoir au préalable assuré ses convenances particulières.

L'autre point sur lequel porteront nos critiques a trait aux affaires de l'Europe Orientale. Sans doute, M. Malet reste fidèle à sa méthode, quand il laisse dans sa préface pressentir qu'il reprendra à sa naissance la question d'Orient. Elle est, dit-il, caractéristique du xviiie siècle : c'est alors « qu'elle acquiert toutes on ampleur, que tous les éléments du problème sont définitivement posés... » Mais à son corps défendant, M. Malet est bien entraîné à nous exposer la politique autrichienne en Hongrie, à nous montrer déjà l'arrêt de la conquête musulmane, le refoulement des Turcs dans la Péninsule des Balkans par les victoires de Charles de Lorraine et du prince Eugène. L'Autriche à cette fin du xviie siècle n'agit pas isolément : M. Malet jette en passant le nom de la Sainte-Ligue. Mais ne devait-il pas, lorsqu'il parlait devant le roi de Serbie, montrer à côté des Autrichiens, Polonais, Moscovites, et Vénitiens se ruant, sous le couvert de la croisade, à l'assaut, déjà même à la curée de l'empire Ottoman ? La paix d'Utrecht dessine un nouveau classement des puissances à l'Occident de l'Europe ; mais de même que les traités de Westphalie et des Pyrénées sont inséparables des traités de Copenhague, de Kardis et d'Oliva, que plus tard le traité de Nimègue est complété par ceux de St-Germain et de Lund, de même en face des traités d'Utrecht, de Rastadt, de Bade et de la Barrière, il faut placer les traités de Carlowitz et de Passarowitz, de Stockholm et de Nystadt. En Occident la France déchoit, elle perd la prépondérance que les Richelieu et les Mazarin lui avaient assurée, pour n'avoir pas su garder dans la force la modération. Ses clients du Nord et de l'Orient tombent avec elle d'un abaissement commun : la Suède s'efface, la Turquie entre en une irrémédiable décadence.

La conclusion de ce premier volume nous paraît donc incomplète. Mais nos critiques tomberont en partie sans doute, quand sera publié le second volume de l'*Histoire diplomatique*. Il ne nous restera plus alors qu'à nous rappeler le plaisir que nous avons ressenti à la lecture de celui-ci. Le savoir aisé de M. Malet n'a rien de pédant : les gens du monde y trouveront agrément, et les spécialistes reconnaîtront là une étude sérieuse des textes, une interprétation perspicace des documents, une conception très claire enfin des hommes et des choses du temps passé.

MAURICE FALLEX.

J.-J. ROUSSEAU : *Du Contrat social, édition comprenant avec le texte définitif les versions primitives de l'ouvrage collationnées sur les manuscrits autographes de Genève et de Neuchâtel, une introduction et des notes, par Edmond Dreyfus-Brisac, rédacteur en chef de la* Revue internationale de l'Enseignement ; *Paris, Félix Alcan, 1896* ; *in-8° de XXXVI — 424 pages.*

On ne répétera jamais assez le mot célèbre de Michelet au début d'une de ses leçons : *Le grand siècle, je veux dire, Messieurs, le dix-huitième.* Ou inconnu, ou méconnu, telle paraît être actuellement sa destinée. La critique s'est consciencieusement appliquée à dénigrer et à démolir tous ceux de ses grands écrivains qui ont déplu à l'Eglise, pendant que la politique leur élevait des statues, et sous de pompeux discours et de pauvres inscriptions, ensevelissait convenablement leurs noms immortels. De son côté l'érudition « à la Goncourt » s'égarait dans les futilités de la chronique et de la mode. Aux précurseurs de la Révolution, le dilettantisme littéraire opposait le dogme égoïste et aristocratique de *l'art pour l'art*. Enfin, à chaque alerte de la vie politique et sociale, et même par simple routine d'éducation, par instinct de classe, que de gens répéteraient encore s'ils l'osaient :

C'est la faute à Voltaire.
C'est la faute à Rousseau !

Au déclin du XIXe siècle, Voltaire et Rousseau attendent encore le seul monument vraiment digne de leur génie : une édition classique.

Pour Rousseau, voici du moins les fondations qui s'élèvent. De savants helvètes en ont extrait ou dégrossi les matériaux : ce sont MM. Streckeisen-Moultou, Ritter, Dufour, Junod, Bonhote. Un russe M. Alexeieff, a publié à Moscou, en 1887, le texte primitif du *Contrat social* signalé par M. Ritter en 1882. N'oublions pas le Hollandais Bosscha, qui a donné les lettres inédites de Jean-Jacques à son libraire d'Amsterdam, Marc-Michel Rey ; et sans prétendre dresser ici une liste complète des plus récents travaux dus à des Français, rappelons au moins les noms de MM. Grand-Carteret, Bertrand, Jacques Flach (cours du collège de France), Edme Champion.

M. Dreyfus-Brisac connaît à fond, cite avec complaisance, sait aussi critiquer avec mesure et avec précision les travaux de ses devanciers ; dans l'interprétation du détail, il sait douter, ou plutôt conclure qu'il faut attendre jusqu'à plus ample informé. Il ne déclame jamais, qualité natu-

relle chez un critique, mais rare et méritoire chez un fervent de Rousseau. Le *Contrat social* est accompagné d'un commentaire perpétuel : et ce commentaire ne consiste pas en ces réflexions personnelles qui ne servent trop souvent qu'à obscurcir le texte du maître, sans toujours faire valoir le critique. Ce n'est pas M. Dreyfus-Brisac — au bas des pages, s'entend, — qui nous explique Rousseau. C'est Aristote, c'est Platon, c'est Plutarque, c'est Machiavel, c'est Locke, c'est Hobbes, c'est Spinosa. Ce sont aussi Grotius, Pufendorf, Burlamaqui. C'est enfin Rousseau lui-même, dont les idées politiques se tiennent, bien que des raisons d'art et de circonstances l'aient amené à les disperser, disons mieux, à les semer dans tous ses ouvrages.

Grâce au huitième appendice, par exemple, (p. 407), le lecteur est à même de se rendre un compte exact des doctrines de Rousseau sur le système fédératif : point si discuté et si important. Au risque de grossir un peu le volume, j'aurais cependant ajouté aux textes réunis par M. Dreyfus-Brisac quelques-uns des passages dans lesquels J.-J. Rousseau s'élève contre les *capitales*, au moins ceux-ci de l'*Emile* (livre V, *des Voyages*) :

« Les grandes villes épuisent un état... On dit que la ville de Paris vaut une province au roi de France ; moi je crois qu'elle lui en coûte plusieurs ; que c'est à plus d'un égard que Paris est nourri par les provinces, et que la plupart de leurs revenus se versent dans cette ville et y restent, sans jamais retourner au peuple ni au roi. Il est inconcevable que, dans ce siècle de calculateurs, il n'y en ait pas un qui sache voir que la France serait beaucoup plus puissante si Paris était anéanti...

« Quand j'entends un Français et un Anglais tout fiers de leurs capitales, disputer entre eux lequel de Paris ou de Londres contiennent le plus d'habitants, c'est pour moi comme s'ils disputaient ensemble lequel des deux peuples a l'honneur d'être le plus mal gouverné... C'est la campagne qui fait le pays, et c'est le peuple de la campagne qui fait la nation ».

On voit, hélas ! que le girondin Isnard aurait pu citer Jean-Jacques, ou, du moins une boutade de Jean-Jacques (1). Il n'est d'ailleurs pas aussi vrai qu'au dix-huitième siècle d'imputer *exclusivement* à la centralisation politique le développement exagéré des grandes villes : témoin New-York. Mais la corrélation des deux phénomènes n'en est pas moins ordinaire et évidente. Pour en revenir à Jean-Jacques et à son temps, il est remarquable qu'il est tout-à-fait d'accord avec Montesquieu, par le fond, en ce qu'il pense des capitales et de Paris en particulier. Il est d'accord aussi avec l'ensemble des ordonnances royales si nombreuses dirigées contre l'extension de Paris. Il est à l'antipode de Voltaire, le parisien par excellence, même à Ferney. Enfin, au point de vue administratif et financier, il est certain que Jean-Jacques n'a point converti son concitoyen Necker, le banquier ministre...

Dans son *Introduction*, M. Dreyfus-Brisac a esquissé à grands traits le raisonnement « qui se cache, comme un homme armé, dans ce cheval de Troie du *Contrat social* ». Ce raisonnement est celui qui partant du principe de la volonté individuelle, aboutit à la conséquence de la souveraineté nationale, et sape le droit monarchique, le droit divin, l'hérédité du pou-

1. Jean-Jacques a-t-il pensé au mot *attribué* à Pierre-le-Grand ?

voir politique. Rousseau est donc, essentiellement, le penseur révolutionnaire. C'est vrai, et la preuve, c'est que tous les révolutionnaires pratiques, qui auraient préféré une évolution plus ou moins lente, se sont efforcés d'atténuer l'idée fondamentale de leur auteur, de voiler le but, c'est-à-dire la République démocratique. M. Edme Champion en a dressé la liste dans des pages remarquables (1). Mais c'est à tort, selon nous, qu'il en a conclu, ou presque que Jean-Jacques était conservateur. Pour Genève, oui certes. Mais pour la France ! Il suffisait de conclure que les hommes politiques, commentateurs de Jean-Jacques à la tribune ou dans leurs écrits, lui ont surtout demandé, comme ils le devaient, de les protéger de sa grande autorité *révolutionnaire* contre les passions violentes et les impatiences d'une nation trop récemment affranchie, pour concevoir les conditions d'une liberté durable, d'une égalité réglée, et d'une fraternité vraiment sincère et féconde.

Que Rousseau ait été circonspect dans l'intérêt de ses idées, de ses ouvrages, et de sa personne, c'est une autre question. Il espérait naïvement que le titre de *citoyen de Genève*, qu'il n'oublie jamais d'ajouter à son nom, et une certaine affectation de s'adresser aux Génevois et de louer leurs institutions, permettraient à son écrit de circuler librement sur le territoire de la monarchie à laquelle il s'adressait. Un petit éloge bien senti du ministre dirigeant achèverait de dorer la pilule. Le ministre philosophe accepta l'éloge ; il fit condamner, sous prétexte de religion, le livre de Jean-Jacques par les autorités de Genève, et il l'interdit en France par mesure de police. C'était bien joué, assurément. Mais n'allons pas conclure que Rousseau fût respectueux du principe monarchique en France, parce que des républicains intolérants, et surtout asservis à un grand état monarchique, l'ont condamné sur la demande de Choiseul.

Lorsque, sous Louis XVI, le Parlement de Paris se mit à rêver d'une sorte de république de magistrats, l'avocat du roi, Séguier, n'hésita pas à glisser l'éloge de Jean-Jacques dans le réquisitoire d'un Arrêt qui condamnait je ne sais quel *Voyage de Figaro en Espagne* (2).

Il ne faudrait pas que les précautions d'ailleurs inutiles que Rousseau s'est cru obligé de prendre tournassent contre les idées qu'il a défendues. Il est d'ailleurs fréquent que les hommes les plus révolutionnaires intellectuellement aient eu un mouvement instinctif de recul aux approches même de la révolution, qu'ils ont jugée désirable. Dire et répéter même que, dans un Etat centralisé surtout, un grand changement politique et social ne saurait s'accomplir sans luttes, sans périls, sans dangers, sans excès, c'est exprimer une vérité tellement banale qu'on ne saurait vraiment en faire un *criterium* des convictions politiques.

Pourtant, je ne verrais pas dans Jean-Jacques un révolutionnaire aussi parfaitement conscient que l'a décrit M. Dreyfus-Brisac. Le *Contrat social* serait plutôt à mes yeux une œuvre de logique abstraite avec un peu- très peu d'histoire, mise au service de l'instinct révolutionnaire. Rousseau est donc en somme très éloigné de nous par sa méthode surtout déductive. Cela se voit, à l'abus des comparaisons mathématiques, dont la portée, sinon la clarté, laisse parfois à désirer. Aujourd'hui c'est à la physiologie que s'adresse plus volontiers l'imagination politique. Raison de

1. *Esprit de la Révolution française*, p. 25.
2. Arrêt du 7 février 1786 ; *Archives nationales*, X 1b. 8984.

plus pour revenir à Rousseau, c'est-à-dire à nos origines révolutionnaires avec un guide aussi sûr et aussi exactement informé que M. Dreyfus-Brisac. Si les interprétations de l'Evangile révolutionnaire restent libres, et même un peu arbitraires, du moins la genèse et les sources en sont-elles désormais indiscutables. (1)

H. MONIN.

CH. SEIGNOBOS. — *Histoire politique de l'Europe contemporaine. Evolution des partis et des formes politiques (1814-1896) — Armand Colin, 1 vol. in-8.*

Nous n'avions jusqu'ici que des manuels scolaires d'histoire contemporaine, d'aucuns, il est vrai, excellents. Il nous manquait un livre où l'on pût suivre dans un récit plus complet les transformations politiques et sociales de l'Europe au dix-neuvième siècle : la volumineuse histoire de Gervinus, déjà classique dans nos lycées, il y a vingt-cinq ans, s'arrête avant 1830, celle de Bulle n'est pas traduite en français, et celle de Stern est en cours de publication.

M. Seignobos, maître de conférences à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, vient de combler cette lacune de la science française. Le dixième et dernier fascicule de l'*Histoire politique de l'Europe contemporaine* a paru, la *Revue de la Révolution française* en avait publié la préface dans son numéro de janvier 1897.

La tâche était difficile à plus d'un titre ; mais nul n'y était mieux préparé. Les lecteurs auxquels la *Revue des Cours et Conférences* apporte chaque semaine un écho de l'enseignement de la Sorbonne, savent avec quelle conscience, depuis bientôt dix ans, M. Seignobos étudie l'histoire et les institutions des Etats européens. Les leçons ont précédé le livre, et le livre mettra les leçons à la portée de tous. Il complète des ouvrages déjà très nombreux, signés du même nom, et qui rendent d'éminents services aux élèves et aux professeurs, et l'on y retrouve, à chaque page, les qualités qui recommandent l'auteur des **Scènes et Épisodes illustrés** de l'histoire d'Allemagne. La précision et la netteté du développement en relèvent encore l'ampleur.

Ce n'est pourtant pas de l'histoire narrative, comme on en peut lire dans les trois volumes du regretté M. Maréchal. C'est moins encore une description érudite, que, de l'aveu même de l'auteur, la multiplicité des documents originaux rend à peu près impossible à un seul historien. Ce serait plutôt de la philosophie de l'histoire, s'il était permis d'employer cette expression après les plaintes et les sourires de Fustel de Coulanges.

M. Seignobos annonce, dans la préface, qu'il a voulu « faire comprendre les phénomènes essentiels de la vie politique de l'Europe au XIX[e] siècle,

1. Le lecteur ne sera pas surpris, si dans un ouvrage aussi volumineux, aussi complexe par les documents qu'il rassemble et qu'il rapproche, se sont glissées quelques fautes d'impression. P 130, note 1, ligne 10, il faut lire sans doute *regi* pour *rege* P. 171, note 2, avant-dernière ligne, l'on a imprimé *lignes* au lieu de *ligues*. P. 183, note 1, *ad finem*, il faut lire *principe* : les quatre dernières lettres, formant la dernière ligne, sont tombées. Je n'insisterais pas sur ces vétilles qui n'intéressent ni le texte proprement dit, ni le sens du commentaire, si les petites taches ne frappaient d'autant plus, que l'ensemble approche davantage de la perfection typographique.

en expliquant l'organisation des nations, des gouvernements et des partis, les questions politiques qui se sont posées au cours du siècle, et les solutions qu'elles ont reçues ». Il ne s'agit pas d'art, de science, de littérature, de religion, de modes, d'usages privés ; si l'on veut être renseigné sur ces diverses formes de la civilisation, il faut les chercher ailleurs, dans le troisième volume de l'*Histoire de la civilisation* de M. Rambaud, par exemple, et dans les futurs tomes de l'*Histoire générale*. L'œuvre diplomatique n'était plus à présenter après M. Debidour. Mais il restait à composer une série de tableaux d'ensemble sur l'histoire intérieure des Etats, sur leur organisation politique et sur leur action réciproque. Telle a été l'ambition de M. Seignobos, et il a pris soin de tracer lui-même, au début, le cadre de son ouvrage. Les pages IX, X et XI de la préface sont très explicites sur ce point.

La date initiale est 1814. Le premier des 28 chapitres contient un tableau de l'Europe, telle que l'ont faite le congrès de Vienne et les hommes de la Sainte-Alliance. C'est le point de départ des transformations des Etats européens.

L'Angleterre, constitutionnelle, libérale, réformatrice, s'achemine progressivement vers la démocratie qu'imposent du dehors à ses classes dirigeantes les Irlandais celtiques et catholiques, les Ecossais presbytériens, les Gallois industriels et commerçants.

En France, « l'évolution politique a été une série d'oscillations ascendantes dans le sens républicain. » Mais si la république semble victorieuse, les institutions restent coulées dans le moule impérial; entre l'idée et le fait, il y ici contradiction (quid leges sine moribus) et M. Seignobos, en parfaite connaissance de cause, clôt son analyse de la république parlementaire par une critique pénétrante du mal administratif dû à l'ingérence des députés.

L'hospitalière Suisse, en ses évolutions partielles, nous offre le plus fécond exemple de « l'application du principe de la souveraineté du peuple».

La terre classique des *pronunciamentos*, l'Espagne, après de longs déchirements, parait de plus en plus « s'habituer à un gouvernement civil ».

Le Portugal son voisin. convaincu par le déficit, sent le besoin d'une régénération et « rentre dans une période de crises politiques ».

Les 43 pages du chapitre XI nous retracent les efforts des patriotes italiens, Mazzini, Garibaldi, la politique de Cavour, le Risorgimento, la formation de l'unité italienne, la solution de la question romaine contrariée par les vues hésitantes de l'empereur Napoléon III, les malentendus entre la France et l'Italie, (pardonne, ombre romaine), l'administration intérieure de la Consorteria, le gouvernement de Crispi (1887-96) jusqu'à l'heure même des patriotiques angoisses.

La formation de l'Allemagne tient en quatre chapitres (l'Allemagne avant l'unité, le royaume de Prusse avant Guillaume Ier, l'unité allemande, l'empire allemand).

Deux sont consacrés au dualisme austro-hongrois, qui n'a point satisfait toutes les nationalités danubiennes ; unitaires et fédéralistes, libéraux et conservateurs, catholiques et laïques, Tchèques, Polonais, Slovènes, Croates, multiplient les difficultés de gouvernement en face de l'empereur François-Joseph, si éprouvé et si sympathique.

Puis viennent les pays scandinaves, la Norwège et la Suède, deux frères ennemis, le Danemark amputé, mais résistant.

En ce qui concerne la Russie, la question de Pologne, le régime de Nicolas Ier, l'émancipation des serfs (1858-63), les réformes libérales d'Alexandre II, le nihilisme, le régime d'Alexandre III, la russification, la transformation possible de l'empire autocratique des tzars, telles sont les grandes lignes du sujet.

L'analyse des causes de décadence de l'empire ottoman, cette monarchie démocratique depuis longtemps malade et qui ne veut pas mourir, est particulièrement intéressante à l'heure présente. L'affaire grecque, les réformes de Mahmoud, un Pierre-le-Grand égaré au milieu de la race turque, la question d'Orient, le libéralisme de Reschid pacha sous le sultan Abdul-Medjid (1838-1850), la lutte entre l'esprit de fanatisme musulman et le génie réformateur de plusieurs ministres, la guerre de Crimée, l'influence française à Constantinople attestée en 1867 par la création du lycée de Galata-Séraï, les aspirations de la jeune Turquie, l'essai constitutionnel de 1876, l'invasion russe de 1877 et le démembrement de 1878, les embarras financiers, toute cette histoire remplit le vingtième chapitre et ne s'arrête qu'à ces affreux massacres arméniens qui ont soulevé la réprobation de toute l'Europe civilisée. Mais le moribond est vigoureux encore au milieu de tous ces peuples, Roumains, Grecs, Serbes, Monténégrins, Bulgares qui sont nés de sa décomposition et qui grandissent par sa ruine. La péninsule des Balkans tient, cela se conçoit, une large place dans le récit.

Aucun des grands problèmes politiques qu'a résolus dans notre siècle l'individualisme national, ne nous échappe dans cette première partie. « L'Europe apparait, comme elle est, avec ses inconciliables contrastes nationaux, ethnographiques et chronologiques ».

M. Seignobos expose ensuite la transformation matérielle de la vie politique, le rôle de l'Eglise et des partis catholiques, celui des partis révolutionnaires internationaux. Cette seconde partie de l'ouvrage nous parait être la plus neuve et la plus originale ; c'est aussi le point délicat.

La poudre à canon est aujourd'hui, comme au quatorzième siècle, le grand révolutionnaire ; les progrès de l'artillerie ont modifié jusqu'à « l'art des attentats politiques » ; la vapeur et la presse ont sur nos sociétés modernes une action d'une puissance incalculable, ce n'est plus la politique qui mène le monde, c'est l'économie politique ; la spéculation financière est un des caractères principaux de la vie publique au dix-neuvième siècle.

En face de tous ces renouvellements économiques, l'Eglise reste debout, avec sa puissance morale qui survit à la perte de son pouvoir officiel ; la société contemporaine est partagée entre les partis catholiques et les partis révolutionnaires internationaux. Ces deux chapitres sur l'organisation de l'Eglise avant et depuis 89, sur le catholicisme libéral et sur le catholicisme ultramontain, sur le Syllabus et le concile du Vatican, sur la politique de Pie IX et sur celle du pape Léon XIII, sur le socialisme chrétien et sur le socialisme laïque analysés dans toute leur variété de principes, de prétentions et d'organisation, sont absolument de premier ordre.

« La troisième partie est consacrée aux relations extérieures entre les Etats ; les faits y sont présentés par périodes, suivant l'ordre chronologique ; chaque période est marquée par la prépondérance d'une des grandes puissances, Angleterre, Russie, France, Allemagne. On n'y raconte pas les opérations diplomatiques et militaires, mais on y marque pour chaque période les traits de la politique extérieure des principaux gouvernements ».

De 1815 à 1848, l'Europe subit le régime Metternich; avec Napoléon III renaît la prépondérance française, en même temps que triomphe le principe des nationalités: après 1871, au lendemain de nos désastres, s'affirme la prépondérance de l'Allemagne, « L'Europe a la paix, mais c'est la paix armée, la paix avec les charges de la guerre et sans la sécurité. »

La conclusion résume, dans une synthèse hardie, le travail politique qui s'est effectué à travers l'Europe depuis 1815 et montre aux prises les forces conservatrices groupées autour de l'Eglise et les forces démocratiques que le socialisme tente d'accaparer.

Un rapprochement s'impose à la pensée entre l'*Histoire politique de l'Europe contemporaine* et deux autres ouvrages, *Vue générale de l'Histoire politique de l'Europe* et *Histoire diplomatique de l'Europe*, MM. Debidour et Seignobos concluent tous deux à la paix sociale et à la liberté. M. Lavisse qui a mis dans un des plateaux de la balance les causes de paix et dans l'autre les causes de guerre, semble moins rassuré; sa pensée est plus générale et s'étend par delà l'Atlantique; il songe à la jeune société américaine, qui à son tour pourrait entrer en lice et secouer le vieux monde, et il déclare qu'« il faut prévoir de nouvelles révolutions, des morts et des naissances ». C'est en effet la loi de l'existence.

Dans un récit d'histoire contemporaine, il est difficile, pour ne pas dire impossible, d'abstraire complètement sa personnalité, et le lecteur est toujours curieux de l'opinion de l'historien. M. Seignobos ne dissimule point « ses préférences pour le Régime libéral, démocratique et occidental »: mais son goût personnel ne se trouve jamais en conflit avec le souci du vrai. Ce n'est donc pas seulement à sa science profonde et à son talent d'exposition qu'il faut rendre hommage, mais encore à sa constante impartialité, elle éclate jusque dans le soin d'éviter les noms propres, de mettre en relief les résultats plutôt que les grands personnages historiques, auxquels ils sont dus, les partis plutôt que leurs chefs. L'histoire reste ainsi impersonnelle, autant qu'elle peut l'être, et ce qui serait reprochable aux yeux d'une certaine école devient au contraire un mérite.

Ce serait niaiserie de signaler à travers ces 814 pages un chiffre mal imprimé (lire 1814 au lieu de 1844 à la page 748) ou une erreur de nom (lire Guillaume au lieu de Frédéric, à la page 215).

On pourrait peut-être chicaner sur les dernières lignes et attribuer un caractère moins accidentel à la révolution de 1830, à celle de 1848 et à la guerre de 1870, ceci est affaire d'opinion.

Le livre de M. Seignobos est un très sincère manuel de science historique, qui a sa place marquée dans toutes nos bibliothèques classiques. Il a en outre le mérite (très appréciable pour une certaine classe de lecteurs) de contenir une bibliographie essentielle. Il note les documents originaux, il indique les moyens de vérification facile, il renvoie aux plus fécondes parmi les sources de l'histoire contemporaine — lesquelles sont inépuisables. C'est donc un instrument de travail, autant qu'une histoire définitive. Les jeunes gens sont heureux d'avoir à leur disposition des manuels de bibliographie, pareils à ceux de MM. Monod, Langlois, Seignobos, Lavisse, Rambaud, ou encore dans un autre ordre d'idées, pareils à ceux que nous ont donnés MM. Reinach, Croiset, Petit de Julleville. Et c'est l'honneur de la Nouvelle Sorbonne, en ce récent quart de siècle, d'avoir, par un merveilleux effort, fourni aux jeunes générations les instruments d'étude si nécessaires et si rares entre les mains de leurs aînées.

LOUIS FÉNAL.

BIBLIOGRAPHIE

Psychologie historique et linguistique

1. Th. Ribot. — *La psychologie des sentiments, 1 vol. in-8 de la Bibliothèque de philosophie contemporaine, 2e édition, Paris, Alcan 1897.*

2. Th. Ribot. — *L'évolution des idées générales, 1 vol in-8o de la bibliothèque de philosophie contemporaine, Paris, Alcan, 1897.*

I

Il n'est pas nécessaire de recommander les ouvrages de M. Ribot à ceux qui s'occupent de psychologie ou de philosophie. Tous savent qu'en les lisant, ils auront beaucoup à apprendre, lors même qu'ils se trouveraient en désaccord avec lui sur les inductions ou les conclusions auxquelles aboutissent ses originales recherches.

Mais les deux nouveaux ouvrages de M. Ribot montrent qu'il est entré dans une voie nouvelle, ce qui n'est pas pour surprendre d'ailleurs ceux qui ont lu la ***Psychologie allemande*** et la ***Psychologie anglaise***, ***Les Maladies de la Volonté***, de la ***Mémoire***, de la ***Personnalité***, la ***Psychologie*** de l'***attention***, même l'***Hérédité psychologique*** étaient presque autant à l'usage des médecins ou des physiologistes que des psychologues : l'auteur y avait surtout utilisé des documents physiologiques ou pathologiques, d'où il avait tiré des résultats aussi intéressants pour les uns que pour les autres. Dans la ***Psychologie des Sentiments***, M. Ribot, sans négliger la physiologie, s'est surtout adressé à l'histoire. « Jusqu'ici, écrit-il, l'expérimentation appliquée aux sentiments s'est tenue dans des limites très étroites et n'a guère fait que corroborer les données de l'observation. Il faut donc modifier notre orientation et chercher ailleurs ; l'anthropologie, l'histoire des mœurs, des arts, des religions, des sciences, nous seront souvent plus utiles que les apports de la physiologie. Les expériences de laboratoire inspirent à certains une foi inébranlable, mais l'évolution des sentiments dans le temps et l'espace, à travers les siècles et les races, est un laboratoire qui opère, depuis des milliers d'années, sur des millions d'hommes et dont la valeur documentaire n'est pas médiocre. Ce serait pour la psychologie une grande perte de négliger ces documents. Longtemps renfermée dans l'observation intérieure, elle s'est isolée des sciences biologiques, de propos délibéré, les jugeant étrangères ou inutiles à son œuvre. Il ne faudrait pas qu'elle tombât dans une semblable erreur, en ce qui concerne le développement concret de la vie humaine et que, après s'être mutilée par en bas, elle se mu-

tilât par en haut. Si la vie de l'esprit a ses racines dans la biologie, elle ne se développe que dans les faits sociaux ».

C'est donc aussi pour les historiens que fut écrite la *Psychologie des sentiments*, en particulier les chapitres sur les sentiments sociaux et moraux, sur le sentiment religieux, sur le sentiment esthétique, sur le sentiment intellectuel. D'un autre côté les éducateurs tireront grand profit de ce que M. Ribot a dit du rôle des sentiments dans la vie humaine, comme de la classification qu'il a tentée des caractères.

II

L'Évolution des Idées générales a pour but d'étudier la marche de l'esprit lorsqu'il abstrait et généralise : c'est surtout une œuvre de psychologie linguistique. « Je ne puis m'empêcher de regretter, écrit M. Ribot, que la psychologie linguistique attire si peu de gens et que beaucoup de récents traités de psychologie, excellents par ailleurs, ne consacrent pas même une ligne au langage. Pourtant cette étude, surtout comparative, des formes les plus infimes aux plus raffinées, en apprendrait sur le mécanisme de l'intelligence au moins autant que d'autres procédés fort réputés. On s'est lancé avec ardeur dans la psychologie physiologique, en pensant avec raison que, si les faits biologiques, normaux et morbides, sont étudiés par les naturalistes et les médecins, ils peuvent l'être aussi par les psychologues, d'une autre manière. Il en est de même pour les langues : la philologie comparée a son but, la psychologie a le sien. Il est impossible de croire que celui qui, armé d'une suffisante instruction linguistique, se consacrerait à cette tâche, dépenserait sa peine en vain ».

Aussi les linguistes pourront-ils lire avec profit l'*Evolution des idées générales* et même, par endroit, la comparer utilement à la récente *Sémantique* de M. Michel Bréal.

Au point de vue scientifique, en un temps où les enquêtes prennent une si grande place, nous recommandons, comme un modèle, celle que M. Ribot a instituée sur l'idée générale (ch. IV).

Enfin les éducateurs trouveront dans ce qui concerne les enfants, les sourds-muets, le concept de loi et le concept d'espèce, une foule d'indications qui leur permettront de mieux s'acquitter de leurs délicates fonctions.

Et, dans les deux ouvrages, les chercheurs, à quelque groupe qu'ils appartiennent, se renseigneront utilement sur les conditions de la découverte scientifique (1), les hommes d'un esprit cultivé apprendront à éclaircir et à élargir leurs idées.

(1) Nous recommandons aux mathématiciens ce qui a rapport à la numération animale, aux romanciers, après M. Faguet (Revue bleue), toute la *Psychologie des sentiments*.

REVUE DES PÉRIODIQUES ÉTRANGERS

BEILAGE ZUR ALLGEMEINEN ZEITUNG (hgg. par Alfred Dove, à Münich).

A. Tille. — *Les Universités anglaises.* — Seules, les Universités allemandes présentent un caractère nettement tranché et répondent à une conception si précise, qu'il ne peut être question de les confondre avec d'autres établissements d'enseignement supérieur. C'est le défaut des Universités de France et d'Italie, et aussi des Universités américaines : aux États-Unis, aucune idée nette, aucune conception d'ensemble, mais des établissements changeants et divers, prenant de leur propre autorité le titre d'Université, parfois capables d'études scientifiques, le plus souvent bornés aux généralités d'une culture élémentaire. Cependant, il s'y dessine un courant de plus en plus manifeste, qui porte les Américains à l'achèvement de l'œuvre véritablement universitaire, encore en voie de formation ; et lorsque, par une sorte de cristallisation, les Hautes-Écoles d'Amérique auront atteint à un type propre, ce type, dégagé des traditions historiques qui entravent encore la marche progressive des Universités d'Europe, s'adaptera exactement au milieu américain et aux formes contemporaines de la civilisation.

Or, ce qui est vrai des Universités américaines l'est également des Universités anglaises, avec cette différence que toute tradition historique fait défaut aux Écoles d'Outre-mer, tandis qu'une large tradition historique est représentée en Angleterre et en Irlande par les trois célèbres établissements d'Oxford, de Cambridge et de *Trinity College*, à Dublin. Si renommées qu'elles soient, ces trois Universités ne doivent point être considérées, comme il est d'usage sur le continent, comme les seules Universités du Royaume-Uni. Il y a, à côté d'Oxford et de Cambridge, l'Université de Durham, la « Victoria University », et l'Université de Londres ; dans le Pays de Galles, une « University of Wales » ; en Écosse, Édimbourg, Glasgow, Saint-André et Aberdeen ; en Irlande, enfin, à côté de Trinity College, l'Université royale d'Irlande et l'Université catholique romaine d'Irlande. Sauf les quatre Universités écossaises, toutes sont de création récente et datent de ce siècle (Durham, 1833 ; Londres, 1836 ; Victoria University, 1880 — formée de la réunion de l'Owen College de Manchester (1845), de l'University College de Liverpool et du Yorkshire College de Leeds ; puis les deux irlandaises, et enfin l'Université de Galles, toute récente). Non seulement les trois anciennes Universités ne sont point seules en Angleterre, mais encore leur organisation et leur règlement, contrairement au préjugé répandu en Europe, leur sont exclusivement propres. On sait que leur trait caractéristique est de nourrir, d'abriter, d'élever leurs étudiants, et que ceux-ci reçoivent leur instruction bien plutôt de maîtres particuliers, *tutors, fellows, lecturers*, que de professeurs enseignant en chaire. Or, ce trait caractéristique, aucun des autres établissements ne le partage avec elles, et ces établissements se rapprochent ainsi beaucoup plus de la manière allemande.

Jusque vers la fin du siècle dernier, toute la vie scientifique du royaume s'était concentrée à Oxford, Cambridge et Dublin. Héritières des anciens couvents, les trois Universités demeuraient les sanctuaires, respectés par la Réforme elle-même, de la culture gréco-latine et médiévale, les dépositaires des intérêts de l'Eglise. Mais un changement insensible se produisit dès le XVII[e] siècle et devint manifeste au XVIII[e] : de hautes découvertes dans les sciences de la nature, l'apparition de grands philosophes indépendants, l'activité intellectuelle de Londres qui, de sa propre sève, fit éclore une littérature remarquable et porta à un plein épanouissement des

Instituts savants dans le genre du British Museum, amenèrent un conflit entre la culture de langue moderne, inspirée des sciences naturelles, et la culture philologique, représentée par les Universités. Londres prit la tête du mouvement, non que l'on eût alors la pensée d'établir une concurrence sérieuse aux vieilles Ecoles, mais beaucoup plutôt parce que la nécessité pratique se fit impérieusement sentir d'un enseignement différent et non plus exclusivement littéraire. Oxford, Cambridge et Dublin, dans un orgueil entêté, fermèrent l'oreille aux réclamations de l'esprit moderne, et, négligeant à dessein les disciplines naturalistes, se cantonnèrent dans un enseignement désormais insuffisant et archaïque. Ainsi, dès la fin des guerres napoléoniennes, il était d'une nécessité absolue que de nouvelles Universités fussent fondées selon les tendances modernes et donnassent un enseignement opposé à l'enseignement de plus en plus clérical et impopulaire des vieilles Universités. Cet esprit se manifesta avec une telle vigueur que Cambridge et Oxford même y obéirent dans la deuxième moitié de ce siècle, l'une, en élargissant son cadre (étude des sciences naturelles et des langues modernes, admission des femmes, etc.), l'autre, en subissant une crise violente d'anticléricalisme, dont la plus proche conséquence a été la suppression du *Fellowship* et de nombre d'autres charges, qui barraient la route, de façon par trop insolite, à un plus libre développement.

Si peu de traits communs que présentent, on vient de le voir, les Universités britanniques, c'est pourtant par deux de ces traits qu'elles se distinguent des Universités allemandes. Le premier tient à la grande jeunesse des étudiants, et le second, qui procède du premier, à un mode tout particulier d'instruction. Les jeunes Anglais arrivent, en général, à l'Université, entre 16 et 18 ans, tandis que les Allemands n'y parviennent guère qu'à 20 ans. D'autre part, comme il n'y a point en Angleterre de ce volontariat militaire, qui prend une année à l'étudiant allemand, l'étudiant anglais est, en moyenne, de trois ans plus jeune. De là, pour lui, la nécessité d'une tout autre instruction. Sur ce point, il faut très nettement distinguer entre les Facultés de philosophie et les autres Facultés. Comme en Allemagne au siècle dernier, la Faculté de philosophie occupe un rang bien inferieur au rang des autres Facultés. Celles-ci donnent une véritabie éducation professionnelle : la Faculté de philosophie partage son travail en deux parties, qui reçoivent leur expression dans les grades académiques, soit de *bachelier* ou *maître ès-arts*, soit de *bachelier* ou *maître ès-arts « avec honneurs » (with honours)*. Le premier titre n'est que le témoignage d'une culture générale suffisante et élémentaire. Le second, au contraire, atteste une véritable éducation scientifique et exige un travail correspondant à celui des *Proseminares* allemands, mais point encore à celui des Séminaires eux-mêmes et à leurs études libres, indépendantes et autonomes. C'est dans ces derniers temps seulement que l'on a cherché à se rapprocher des usages allemands, en organisant des cours pour les étudiants déjà pourvus d'un titre (*post-graduate classes*), et en donnant pour sanction à leurs travaux purement scientifiques l'attribution des diplômes de *Doctor of literature* et de *Doctor of philosophy*, très rares encore en Angleterre. Quoique non régies par le système allemand, on ne peut dire que les autres Facultés souffrent de la jeunesse des étudiants. L'enseignement du droit est fondé si essentiellement sur la pratique, que les conférences sont extrêmement réduites ; ajoutez que partout l'examen final se passe, non pas à l'Université, mais devant une manière de chambre de justice. C'est seulement après l'examen pratique et pour les candidats à un grade supérieur, que l'Université se transforme en corps examinant. A la Faculté de médecine également, l'enseignement se donne dans les hôpitaux beaucoup plus qu'en Allemagne ; nombre d'hôpitaux forment même entièrement leurs étudiants, qui subissent aussi des épreuves pratiques devant une Chambre de médecine. — La coutume, à la Faculté de théologie, est de n'y entrer qu'après avoir obtenu, auprès de la Faculté de philosophie, le titre de maître ès-arts ; en outre, n'y étudient jamais que les jeunes gens de confession anglicane. Les autres Eglises du Royaume forment leurs ministres en des séminaires (*Churche Colleges*), tout en exigeant aussi du plus grand nombre le titre de maître ès-arts. — Les Universités anglaises ne

sont point établissements de l'Etat, mais jouissent, sous certaines réserves, de l'autonomie administrative; elles reçoivent peu ou point de subventions de l'Etat, et leurs fonctions, jointes à leurs redevances, suffisent à peu près à couvrir leurs dépenses courantes (à Oxford, plus de 10 millions par an).

Vu l'âge des étudiants, on emploie presque partout, comme dans les Facultés de médecine allemandes, les instructions écrites indiquant les conférences à suivre, l'ordre dans lequel elles demandent à être suivies et le temps que l'on y doit consacrer (semestre d'hiver : 100-110 h.; semestre d'été : 50-55 h.; ou, en partageant l'année scolaire en trois parties, 50 h. pour chaque partie). Chaque jour de la semaine, sauf le samedi, a son heure de conférence, et, en plus, il existe un cours de deux ou trois heures par semaine. Le semestre comprend généralement 30 semaines, et les vacances 22. Au contraire, dans les Facultés de philosophie écossaises, où il n'y a point de semestre d'été, 20 semaines seulement sont semaines de conférences, et 32, semaines de vacances. L'étudiant qui ne suivrait pas au moins 80 de ces conférences, et, partant, ne pourrait en produire témoignage à l'examen, se voit contraint de suivre de nouveau le cours. Il est de même obligé de prendre part aux travaux écrits, qui sont si heureusement attachés à chaque cours. Enfin, il est d'usage que le maître, au début de chaque conférence, interroge ses auditeurs sur la matière des précédentes conférences et qu'il établisse un concours écrit tous les deux ou trois mois. L'étudiant qui satisfait à toutes ces obligations, en reçoit témoignage, se présente, à la fin du semestre, à l'examen correspondant, portant exclusivement sur la branche d'étude enseignée pendant le semestre, et, en cas de succès, en reçoit décharge. Quand, au bout de trois ans en général, il a acquis décharge des sept examens, il reçoit solennellement collation de son grade, sans avoir à subir encore un examen terminal, portant sur la généralité de ses études. Cet usage est commun à toutes les Universités, à l'exception de Londres et de l'Université royale d'Irlande. Ainsi les spécialisations, à la manière allemande, sont impossibles, et le danger de cette règle fixe est d'autant plus grand que chaque branche est tout entière monopolisée entre les mains d'un professeur unique où d'un maître salarié (*lecturer*), dont l'étudiant est obligé de suivre les conférences, qu'elles soient ou non de son goût. Quand le professeur se voit débordé de travail, il peut prendre un ou plusieurs assistants, qui se chargent de tout ou partie des conférences, qu'il paye et qui lui sont directement soumis ; nulle concurrence à craindre, puisqu'il reçoit lui-même le montant des inscriptions relatives à leurs conférences.

Tout autre est le fonctionnement d'Oxford et de Cambridge. Les professeurs y travaillent pour eux, ne faisant qu'un cours de médiocre importance (10 à 20 conférences par semestre) et portant sur des généralités. Les véritables maîtres sont des sous-ordres, *tutors* ou *fellows*, *lecturers* ou *readers*. Les sept branches exigées dans les Facultés de philosophie pour l'obtention du titre ordinaire de bachelier ou de maître ès-Arts étaient de toute antiquité l'anglais, le latin, le grec, les mathématiques, la physique, la logique, la métaphysique ou l'éthique. Un examen intermédiaire termine la première année d'enseignement. Après deux autres années, vient l'examen pour l'obtention du titre de bachelier ès-Arts (*Bachelor of Arts. B. A.*). Cet examen porte différents noms, suivant les établissements (Oxford : *The Schools* ; Cambridge : *Tripos* ; Dublin : *Moderatorship*), source de grande confusion pour les étrangers. L'étudiant, muni de ce titre, et qui acquitte régulièrement les droits universitaires pendant trois ans, reçoit le titre de maître ès-Arts (*Master of Arts. M. A.*), lequel donne droit à une voix dans le Conseil de l'Université (*Convocation*).

D'autre part, il est des grades *with honours*, qui, pour porter des noms semblables, n'en sont pas moins profondément différents des premiers, et qui indiquent une éducation spéciale complète. Après la première année d'enseignement, et passé l'examen qui la termine, celui qui se sent une vocation déterminée pour telle branche de la science, peut s'adonner à l'étude spéciale de la philologie, des mathématiques, des sciences naturelles, de la philosophie, de la théologie, du droit, de la médecine ou de la musique. Au bout de deux années, et

après s'être acquitté des examens correspondants, il acquiert, soit le grade de *B. A. with honours*, soit un grade analogue dans la théologie, le droit ou la médecine.

L'Angleterre n'a guère que 22.000 étudiants, et, au sens allemand, 16.000, sur 39 millions d'habitants (Allemagne : 53 millions d'habitants, 30.000 étudiants), 6.500 seulement se cloîtrent dans les vieilles Universités (Londres : 4 à 5.000 : Edimbourg : plus de 3.000 ; Oxford : 3.000 ; Cambridge : 2.500 ; Glasgow, Victoria University, etc., et enfin Saint André : 200). Penser uniquement à Oxford et à Cambridge, quand il s'agit des Universités anglaises, c'est donc faire aux autres écoles la plus cruelle injure. Sans doute, ces établissements tiennent encore aujourd'hui une place considérable dans le Royaume, mais qu'ils doivent moins à des raisons d'ordre scientifique qu'à des causes d'une tout autre nature: admiration qui inspire à de jeunes esprits une antique et vénérable institution, appuyée de traditions solennelles, l'importance que les Anglais attachent à l'éducation du corps et du caractère par les jeux, les paris et l'émulation qu'ils éveillent, à l'habitude des belles manières et à l'entretien enfin d'une certaine conception de la vie, imitée de l'antiquité classique, et qui, pour étroite qu'elle soit et incomplète, n'en offre pas moins sûrement un idéal.

Mais ces Universités reçoivent des classes les mieux douées de la société des jeunes gens sains, actifs et vigoureux, germes d'une humanité vaillante, et n'emploient que leurs aptitudes au canotage et au jeu de *foot-ball*. Elles les habituent, ces jeunes gens, qui dépensent au moins 5.000 fr. par an pour la libre vie de collège, dans un temps où ils n'ont encore rien fait, à un luxe nuisible, qu'ils pourront rarement se permettre plus tard. Enfin et surtout, elles sont néfastes et mauvaises en accordant de hautes récompenses, souvent des sinécures à vie, pour prix de faciles examens, portant sur un savoir de commande, à l'exclusion des vrais travaux scientifiques et indépendants. Et elles nuisent ainsi à la libre recherche, qui est bien en dernière analyse le point faible de ces antiques Ecoles.

Ce n'est point exagérer que de dire que les vieilles Universités d'Angleterre se sont laissé retirer la direction intellectuelle de leur pays. Non seulement parce que les Darwin, les Wallace, les Spencer ni les Huxley n'y ont enseigné ; non seulement parce que de grands courants de la pensée humaine, comme l'agnosticisme, ont surgi en dehors de leurs murs ; non-seulement parce qu'elles ont à peine aidé à la puissante révolution économique et politique, qui s'est accomplie avec les deux dernières générations, mais surtout parce qu'elles ont toujours péché par le côté pratique, parce qu'elles se sont opposées froidement à tous les progrès de l'industrie et du commerce et que les laboratoires qu'elles ont installés ne peuvent pas plus soutenir la comparaison avec les grands Instituts londoniens, qu'aucune de leurs bibliothèques ne saurait être nommée à côté du British Museum. Sur le terrain même qui leur est propre, l'instruction de la jeunesse, une rude concurrence leur a été suscitée par des établissements supérieurs, et supérieurs justement en ceci que les exigences de leurs examens sont plus hautes, et qu'ils ont réussi à produire à ces examens des candidats brillamment triomphants ; supérieurs aussi par l'éducation qu'ils donnent, une éducation plus moderne et qui répond mieux aux besoins de notre temps.

Parmi ces établissements, l'Université de Londres tient la tête, véritable ouvrier du progrès pour la haute culture britannique et irlandaise, dont la force immense et l'activité deviennent chaque année plus manifestement redoutables. Malheureusement, l'Université de Londres, fondée pour faire pièce aux vieilles Universités et pour réagir contre l'esprit anglican, est moins une Université véritable qu'un jury supérieur d'examen. Aussi, demande-t-elle qu'on lui adjoigne un corps enseignant, qui fasse d'elle une Université complète, capable de rivaliser avec ses égales du continent, capable aussi des recherches de détail et des études spéciales, ces deux grands points faibles des Universités anglaises d'aujourd'hui. Il est difficile de préjuger le résultat de ces démarches et si elles seront suivies d'effet, mais on peut affirmer sûrement, qu'en l'état présent des choses, l'enseignement scientifique, dans la Grande-Bretagne, demeure découronné.

LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE

MICHEL BRÉAL, *Essai de sémantique (science des significations)*, Paris, Hachette.

GASTON DESCHAMPS, *La Vie et les Livres (4e série)*, Paris, Colin.

P. HUVELIN, *Essai historique sur le droit des marchés et des foires*, Paris, Arthur Rousseau.

LAVISSE ET RAMBAUD, *Histoire générale, vol. IX*, Paris, Colin.

PROF. L. MICHELANGELO BILLIA, *Lezzioni di filosofia della Morale, fatte all'università di Torino*, Torino, Clausen, Roma, Loescher.

HENRI LAGRISILLE, *Essai philosophique, Quel est le point de vue le plus complet du monde et quels sont les principes de la raison universelle ?* Berger-Levrault, Paris et Nancy.

HATZFELD, DARMESTETER ET THOMAS, *Dictionnaire général de la langue française, 21e livraison*, Paris, Delagrave.

CHARLES ROUSSEL, *Souvenirs d'un ancien magistrat d'Algérie*, Paris, Chevalier-Marescq.

MAURICE SOURIAU, *La Préface de Cromwell, introduction, texte et notes*, Paris, Société française d'imprimerie et de librairie.

Inauguration du monument élevé à la Mémoire de Duchenne de Boulogne, le 27 juin 1897, Paris, imprimerie brevetée Michels et fils.

Lettres de Georges Sand à Mussel et à Sainte-Beuve, avec préface de S. Rocheblave, Paris, Calmann-Lévy.

MARCEL DUBOIS ET J. G. KERGOMARD, *Précis de géographie économique*, Paris, Masson.

HENRI DE KERCHOVE D'EXAERDE, *De l'Enseignement obligatoire en Allemagne*, Gand, Engelcke, et Paris, Larose.

La souscription pour le monument à élever à la mémoire de Victor Duruy atteint à présent vingt mille francs.

Les noms des souscripteurs seront publiés ultérieurement.

Nous rappelons aux personnes qui n'auraient pas encore donné suite à leur intention de souscrire que les souscriptions sont reçues à la librairie Hachette et Cie, boulevard St-Germain, 79 et dans toutes les succursales du Crédit Lyonnais.

Le Comité de Souscription
au monument de Victor Duruy.

Le Gérant: A. CHEVALIER-MARESCQ.

Laval. — Imprimerie parisienne, L. BARNÉOUD et Cie

CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

MM.

Brouardel, doyen de la Faculté de Médecine, Président.
Darboux, doyen de la Faculté des Sciences, vice-président.
Larnaude, prof. à la Faculté de Droit, Secrétaire-général.
E... vette, prof. adjoint à la Fac. des lettres, séc.-gén.-adj.
Alix, prof. à l'institut catholique et à l'École libre des sciences politiques.
L... nes, membre du Conseil sup. de l'Instruction publique.
Berthelot, de l'Institut, prof. au Collège de France.
Bischoffsheim, de l'Institut.
G. Blondel, docteur ès-lettres.
Boutmy, de l'Institut, directeur de l'École des sciences politiques.
Bufnoir, professeur à la Faculté de droit.
Alfred Croiset, de l'Institut, prof. à la Fac. des Lettres.
Daguin, secrétaire-général de la Société de législation comparée.
Dastre, professeur à la Faculté des Sciences.
Jules Dietz, avocat à la Cour d'appel.
Dr Dreyfus-Brisac, membre du Conseil supérieur de l'assistance publique.
Edmond Dreyfus-Brisac.
Egger, chargé de cours à la Faculté des Lettres.
Friedel, de l'Institut, professeur à la Fac. des sciences.
Gerardin, professeur à la Faculté de Droit.
Himly, de l'Institut, doyen de la Faculté des Lettres.
Jaccoud, professeur à la Faculté de Médecine.
Lavisse, de l'Académie Française, prof. à la Faculté des Lettres.
Luchaire, de l'Institut, prof. à la Faculté des Lettres.
Lyon-Caen, de l'Institut, prof. à la Faculté de Droit.
Mascart, de l'Institut, professeur au Collège de France.
Monod, de l'Institut, directeur à l'École des Hautes Études.
Picavet, maître de conférences à l'École des Htes Études.
Poincaré, de l'Institut, prof. à la Faculté des Sciences.
J. Reinach, député.
Ribot, député, ancien Président du Conseil.
E. de Rothschild.
Sabatier, doyen de la Faculté de Théologie.
Dr Marc Sée, membre de l'Académie de Médecine.
Tannery, maître de conférences à l'École Normale supérieure.
Tranchant, ancien Conseiller d'État.
Velain, maître de conférences à la Faculté des Sciences.
Vidal Lablache, maître de conférences à l'École Normale Supérieure.

PRINCIPAUX CORRESPONDANTS ET COLLABORATEURS ÉTRANGERS

Marquis Alfieri, Sénateur du royaume d'*Italie*.
Dr Arndt, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.
Dr F. Ascherson, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
Dr Avenarius, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr Biedermann, Privat docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.
Dr Ch. W. Benton, Professeur à l'Université de *Minnesota* (États-Unis).
Dr Bach, Directeur de Realschule à *Berlin*.
de Bilinski, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.
Dr Blok, professeur à l'Université de *Groningue*.
Browning, professeur à King's College, à *Cambridge*.
Dr Buchheler, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.
Dr Bucher, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué a l'industrie*, à *Vienne*.
Dr Buisson, publiciste à *Londres* (Angleterre).
Dr Christ, Professeur à l'Université de *Munich*.
Dr Claes Annerstedt, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Dr Creizenach, Professeur à l'Université de *Cracovie*.
Dr L. Cremona, Professeur, Sénateur du royaume d'Italie, à *Rome*.
Dr Czyhlarz, Professeur à l'Université de *Prague*.
Darey, Professeur à l'Université de Mc Gille (*Montréal*).
Baron Dumreicher, Conseiller de section au ministère de l'Instruction publique, à *Vienne*.
Dr van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
Dr W. B. J. van Eyk, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.
Dr Fischer, Professeur l'Université de *Marbourg*.
Dr Fournier, Professeur à l'Université de *Prague*.
Dr Friedlaender, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
Dr Gaudenzi Professeur à l'Université de *Bologne*.
L. Gildersleeve, Professeur à l'Université *Hopkins*.
Dr Hermann Grimm, Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.
Dr Grünhut, Professeur à l'Université de *Vienne*.
Gyner de los Rios, Professeur à l'Université de *Madrid*.
Hamel (van), professeur à l'Université de *Groningue*
Dr W. Hartel, Professeur à l'Université de *Vienne*.
L. de Hartog, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
Dr Herzen, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
Dr Hitzig, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr Hug, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
Dr Hollenberg, Directeur du Gymnase de *Creuznach*.
T. E. Holland, Professeur de droit international à l'Université d'*Oxford*.
E. Junod, Professeur à l'Académie de *Neuchatel*.
Dr Kohn, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.
Konrad Maurer, professeur à l'Université de *Munich*.
Krück, Directeur du Réal-Gymnase de Würzbourg.
The Rev. Brooke Lambert, D. D. à *Greenwich*.
Dr Launhardt, recteur de l'École technique de *Hanovre*.
Dr A.-P. Martin, Président du Collège de Tungwan. *Pékin* (Chine).
A. Michaelis, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.
Michaud, Professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie.
Molengraaf, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*.
Dr Mustapha-Bey (J.), Professeur à l'École de médecine du *Caire*.
Dr Neumann, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.
Dr Nældeke, Directeur de l'École supérieure des filles à *Leipzig*.
Dr Paulsen, Professeur à l'Université de *Berlin*.
Dr Philippson.
Pollok, Professeur à l'Université d'*Oxford*.
Dr Randa, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.
Dr Reber, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
Ritter, Professeur à l'Université de *Genève*.
Rivier, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.
Rouland Hamilton, publiciste à *Londres*.
H. Schiller, professeur de pédagogie à l'Université de *Giessen*.
Dr Sjoberg, Lecteur à *Stockholm*.
Dr Siebeck, Professeur de à l'Université de *Giessen*.
Dr Steenstrup, Professeur à l'Université de *Copenhague*
A. Sacercoti, Professeur à l'Université de *Padoue*.
Dr Stintzing, Professeur de médecine à l'Université d'*Iena*.
Dr Stoerk, Professeur à l'Université de *Greifswald*.
Dr Joh. Storm, Professeur à l'Université de *Christiania*.
Dr Thoman, Professeur à l'École cantonale de *Zurich*.
Dr Thomas, Professeur à l'Université de *Gand*.
Dr Thomson, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
Dr Thorden, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Manuel Torres Campos, Professeur à l'Université de Grenade.
Urechia (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'Instruction publique à *Bucharest*.
Dr Joseph Unger, ancien ministre de l'empire d'Autriche-Hongrie à *Vienne*.
Dr Voss, Chef d'institution à *Christiania*.
Dr O. Willmann, Professeur à l'Université de *Prague*.
Commandeur Zanfi, à *Rome*.

LA

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Paraît le 15 de chaque mois. — Un an : 24 fr.

ON S'ABONNE : EN FRANCE. CHEZ TOUS LES LIBRAIRES
A L'ÉTRANGER, DANS LES LIBRAIRIES SUIVANTES

ALSACE-LORRAINE

Strasbourg, Annat, Treuttel et Wurtz.

ALLEMAGNE

Berlin, Asher et Cie, Puttkammer et Muhlbrecht, Mayer et Muller, Nicolaï, G. Schefer.
Bonn, Strauss.
Breslau, Trevendt et Garnier.
Dresde, Pierson.
Erlangen, Besold,
Fribourg en Brisgau, Fehsenfeld.
Gœttingue, Calver.
Greifswald, Bamberg.
Giessen, Rœcker.
Halle, Lippert.
Heidelberg, Kœster.
Iéna, Frommann.
Kœnigsberg, Bor.
Kiel, Hæseler.
Leipzig, Twietmeyer, Le Soudier, Eckstein, Max-Rübe, Brockhaus.
Marbourg, Elwert.
Munich, Finsterlin.
Rostock, Stiller.
Stuttgard, P. Neff.
Tubingen, Fues.
Wurtzbourg, Stuber.

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, Gerold, Frick, Mayer, et Cie.
Agram, Hartmann.
Budapesth, Révai, Kilian.
Gratz, Leuschner.
Inspruck, Rauch.
Klausenbourg, Demjén.
Lemberg, Gubrynowicz.
Prague, Calve.

ANGLETERRE

Londres, Hachette, Williams et Norgate, D. Nutt, Relfe broth.
Aberdeen, W. Lindsay.
Cambridge, Macmillan et Ce, Deighton Bell et Co.
Dublin, Mac Gleshen et Gill, Hodges, Figgis et Co.
Edimbourg, John Menzies et Co.
Glasgow, John Menzies et Co.
Oxford, Parker.

BELGIQUE

Bruxelles, Vve Larcier, Bruylant, Lebègue et Cie, Decq, Rozez, Mayolez, Castaigne, Merzbach.
Gand, Hoste, Vuylsteke, Engelke.
Liège, Gnusé, Desoer, Grandmond-Donders.
Louvain, Em. Fonteyn Peeters, Van Linthout et Cie.

COLONIES FRANÇAISES

Alger, Jourdan, Chéniaux-Franville, Gavauld St-Lager.
Saïgon, Nicolier.
St-Denis-Réunion, Lamadon.
Port-de-France, Déclémy.

DANEMARK

Copenhague, Hoste.

ÉGYPTE

Alexandrie, Sanimo, Schuler,
Le Caire, Mme Barbier.

ESPAGNE

Madrid, Fuentès, Fé, Capdeville y Maugars.
Barcelone, Piaget, Verdaguer, Juan Oliverès.
Valence, P. Aguilar.
Salamanque, E. Calcon.

GRÈCE

Athènes, Wilberg.

ITALIE

Rome, Trèves, Bocca, Molino.
Florence, Bocca, Lœscher.
Milan, Bocca, Hœpli.
Naples, Detken, Marghieri.
Padoue, Drucker et Tedeschi.
Palerme, Clausen.
Pavie, Pezzani.
Pise, Hœpli.
Turin, Paravia, Bocca.

MEXIQUE

Mexico, Bouret.
Guadalajara, Bouret.

PAYS-BAS

La Haye, Belinfante frères.
Luxembourg, Heintzé. Buck.
Leyde, Brill.
Amsterdam, Feikema.
Utrecht, Frænkel.

PAYS DANUBIENS

Belgrade, Friedman.
Bukharest, Alcalay, Sococu.
Craiowa, Samitca.
Galatz, Nebuneli et fils.
Jassy, Daniel.

PORTUGAL

Lisbonne, Pereira, Gomes.
Coimbre, Melchiades.
Porto, Magalhaës.

RUSSIE

St-Pétersbourg, Mellier, Wolf Fenoult, Ricker.
Dorpat, Karow.
Kharkoff, de Kervilly.
Kiew, Ve Idzikowski.
Moscou, Gautier.
Odessa, Rousseau.
Tiflis, Baerenstamm.
Varsovie, Gebethner et Wolff.

SUÈDE ET NORVÈGE

Stockholm, Bonnier.
Christiania, Cammermeyer.
Lund, Gleerup.
Upsal, Lundstrœm.

SUISSE

Bâle, Georg.
Fribourg, Labastrou.
Berne, Schmid, Francke et Cie.
Genève, Ve Garin, Georg, Stapelmohr.
Lausanne, Benda, Payot, Rouge.
Neuchatel, Delachaux et Niestle.
Zurich, Meyer et Zeller.

TURQUIE

Constantinople, Papadis.
Smyrne, Abajoli.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

New-York, Christern, W. R. Jinkins, Courrier des États-Unis.
Baltimore, John Murphy et Cie.
Boston, Carl Schœnhof.
Nouvelle-Orléans, H. Billard.
Philadelphie, A. Lippincott et Cie.
Saint-Louis, (Missouri), F.-H. Thomas.
Washington, James Anglin et Cie.

CANADA

Québec, Lépine.
Montréal, Beauchemin.

AMÉRIQUE DU SUD

Buenos-Ayres, Jacobsen, Jolly.
Caracas, Rojas hermanos.
Lima, Galand.
Montevideo, Ybarra, Barreiro et Ramos.
Santiago (Chili), Cervat, A. Pesse et Cie.
Valparaiso, Tornero.

BRÉSIL

Rio-Janeiro, Garnier, Lembaerts, Nicoud, Briguiet et Cie.
Bahia, C. Koch.
Sao-Paolo, Garraux.

CUBA

La Havane, M. Alorda.

INDE ANGLAISE

Bombay, Atmarau, Sayoon.

AUSTRALIE

Melbourne, Samuel Muller.

Laval. — Imprimerie Parisienne, L. BARNÉOUD et Cie.

DIX-SEPTIÈME ANNÉE. — VOL. XXXIV. — N° 3. — 15 SEPTEMBRE 1897.

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

Rédacteur en chef: FRANÇOIS PICAVET

SOMMAIRE:

PARIS
LIBRAIRIE MARESCQ AINÉ
A. CHEVALIER-MARESCQ ET Cie, ÉDITEURS
20, RUE SOUFFLOT, 20
1897

Toutes les communications relatives à la rédaction doivent-être adressées à M. FRANÇOIS PICAVET, à son domicile, 6, rue Sainte-Beuve, ou aux bureaux de la rédaction, 20, rue Soufflot.

Le bureau de la rédaction est ouvert le samedi de 2 à 4 heures.

Pour l'administration, s'adresser, 20, rue Soufflot, PARIS.

LA REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Paraît le 15 de chaque mois

20, Rue Soufflot, PARIS

ABONNEMENT ANNUEL

France et Union postale........................ 24 fr.

La livraison.................. 2 fr. 50

AVIS A MM. LES COLLABORATEURS

Les demandes de tirages à part et d'extraits doivent être envoyées à l'éditeur avec le bon à tirer.

PRIX DES TIRAGES A PART

8 pages avec couverture		16 pages avec couverture	
100 exemplaires.........	20 fr.	100 exemplaires.........	28 fr.
Par 50, en plus..........	5 fr.	Par 50, en plus..........	8 fr.

SIMPLES EXTRAITS

Feuilles de 16 pages sur le tirage sans pagination spéciale et avec la couverture de la Revue.......... 5 fr. le 100

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

LE NOUVEAU DIPLOME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE DANS L'UNIVERSITÉ DE FRANCE

I. LES EXAMENS ET LE DIPLOME D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE EN SORBONNE

I

Ceux qui ont le souci des intérêts du haut enseignement commencent à s'inquiéter de la multiplicité et de la complication croissantes des examens. S'il est une vérité incontestable, c'est que le professeur de Faculté a pour fonction essentielle de faire progresser la science par ses travaux personnels comme par ceux de ses élèves et ensuite de la vulgariser dans les conférences réservées aux étudiants, comme dans les cours ouverts au grand public. S'acquitter de cette double besogne est le premier, le plus impérieux de ses devoirs. Elle répond au but véritable de l'enseignement supérieur : elle en fait, à elle seule, la dignité et l'utilité. Tout le reste est accessoire, secondaire, et ne devrait tenir qu'une place très limitée dans les occupations du personnel des Universités. Un professeur d'Université est ***un savant qui enseigne***. Il est bon de rappeler cette définition, d'une évidence élémentaire, puisqu'on est en train de l'oublier.

A la Faculté des lettres de Paris, le professeur est doublé d'un examinateur. Or, par une progression constante, l'examen empiète tous les jours d'avantage sur la recherche et sur l'enseignement. Les examens d'autrefois n'ont pas disparu : ils sont devenus plus encombrants, et de nouveaux examens ont été créés.

On sait dans quelles proportions le nombre des candidats au baccalauréat s'est accru depuis quelques années. Il est question de nous décharger de cette besogne accablante : mais les projets de loi se succèdent sans aboutir, et la situation ne fait qu'empirer.

La licence ès-lettres, transformée par une réforme récente, très recherchée aujourd'hui par les jeunes gens, toujours plus nombreux, qui aspirent à ne faire qu'un an de service militaire, est, à l'heure actuelle, un examen fort lourd, extrêmement compliqué, très difficile à organiser d'une manière pratique. Il prend à la Faculté de Paris trois semaines, au lieu de huit jours qu'on lui consacrait jadis, et exige l'emploi de la majorité du personnel. Le professeur qui fait partie du jury de licence, n'est plus seulement chargé de corriger des compositions de quelques pages : il est tenu de lire et de juger des *travaux facultatifs*, composés à loisir, mémoires d'une érudition de fraîche date, comme on pense (1). La question est de savoir si cette innovation a plus d'avantages que d'inconvénients. Il faut bien reconnaître que les aspirants à la licence ne sont pas mûrs, en très grande majorité, pour une épreuve de cette espèce. Beaucoup d'entre eux n'y voient qu'un moyen d'avoir, sans danger, des notes plus que médiocres en grec et en latin. L'importance excessive donnée au travail facultatif menace d'altérer gravement le caractère de la licence, *examen de culture générale*. Quoi qu'il en soit, comme il existe, par an, trois sessions de licence (2), on peut juger du temps perdu pour la science et pour l'enseignement.

Le doctorat est devenu, pour nous, un véritable fardeau. Le nombre des soutenances augmente tous les ans. Mises bout à bout, les séances (trop longues et trop solennelles) auxquelles il donne lieu chaque semaine, représentent un examen public qui durerait près de vingt-cinq jours. Les thèses, de plus en plus volumineuses, exigent, pour la lecture des manuscrits et des imprimés, comme pour les recherches critiques qu'elles entraînent, un temps considérable, toujours enlevé au travail personnel et à la besogne professorale des maîtres. Il est curieux, il est surtout extrêmement fâcheux, que les sacrifices de toute nature, faits par les pouvoirs publics, pour assurer la prospérité et l'indépendance des Universités de province, n'aient pas abouti à triompher d'un préjugé qui n'a plus sa raison d'être. Nos grandes villes universitaires sont maintenant pourvues d'excellents juges de doctorat. On continue à n'y faire des docteurs que de loin en loin, par exception.

Déjà très absorbant pour les professeurs de Paris, le travail de l'exa-

(1) Pour la session de licence de juillet 1897, 64 de ces mémoires ont été présentés.

(2) Les professeurs de la Faculté des lettres de Paris, mus par le sentiment des nécessités de leur fonction essentielle, avaient demandé cette année, *à l'unanimité*, la suppression de la licence d'avril qui n'est pas règlementaire. On leur a refusé ce soulagement, mais il leur a été formellement garanti pour l'an prochain.

men des thèses se compliquera bien davantage, quand au doctorat ès-lettres, actuellement existant, sera venu s'ajouter un *doctorat d'Université* plus facile et plus accessible, puisqu'il ne comportera plus de thèse en latin. Certains maîtres de la Faculté ont manifesté la crainte que cet examen nouveau dont le principe a été adopté, ne fasse double emploi avec l'autre, à moins qu'il ne le supplante tout à fait. Il y aurait inconvénient dans les deux cas.

Nous parlerons tout à l'heure avec détails d'un autre examen de création récente, qui est venu se superposer aux anciens, le *diplôme d'études supérieures d'histoire et de géographie*, institué depuis deux ans, principalement en vue de l'agrégation. La Faculté de Paris y consacre au moins quinze jours et y emploie deux jurys de huit membres chacun. Il faut que chaque examinateur lise plusieurs mémoires, presque tous volumineux, prépare des textes d'explication et fasse la besogne matérielle de l'examen oral, qui a duré, cette année, quatre jours pleins. Les deux jurys ont fonctionné matin et soir, participé à la soutenance de 32 thèses, posé 64 questions d'histoire et de géographie, 70 interrogations sur les sciences auxiliaires, entendu 32 explications critiques de textes. Il en résulte que les professeurs d'histoire et de géographie, qui constituent plus du tiers du personnel de la Sorbonne, sont obligés de terminer leurs cours publics et leurs conférences le 1er juin.

Enfin, il faut rappeler que les professeurs de Faculté supportent, en dehors de toutes ces charges, le poids d'une préparation partielle des examens de licence et d'agrégation. On nous demande d'être *préparateurs* en même temps qu'examinateurs. Il faut expliquer les textes portés aux programmes, faire faire des leçons et des exercices pratiques aux candidats, corriger leurs devoirs, traiter même à leur usage, certaines questions imposées. La Faculté des lettres de Paris, ce corps majestueux, créé pour la recherche et la vulgarisation de la science, pour le développement et la propagation de la haute culture, s'est adjoint, il n'y a pas longtemps, un maître spécial voué à la correction des barbarismes et des solécismes, à la confection du thème latin. Où s'arrêtera-t-on, dans cette voie? Examinateurs, préparateurs, correcteurs, nous rendons service aux étudiants, mais ne serait-ce pas au détriment de la science et de l'enseignement scientifique, auxquels nous devons, avant tout, notre temps et notre peine? Nous faisons de la besogne utile, mais inférieure et étrangère à l'essence même de notre fonction.

Au total, et abstraction faite du temps absorbé par la *préparation* des examens, la Faculté des lettres de Paris consacre au baccalauréat et à la licence, huit jours à la fin d'octobre, novembre presque

en entier, trois semaines en mars-avril, juillet tout entier, et près de la moitié du mois d'août. Le diplôme d'études, au moins pour les professeurs d'histoire, occupe une grande partie de juin. Les soutenances du doctorat qui s'échelonnent toute l'année, du 1er décembre au 1er juillet, absorbent en moyenne quatre jours par mois, évaluation qui reste plutôt au-dessous de la vérité. D'où il suit que, sur *neuf mois et demi* environ d'exercice effectif, que dure son année scolaire, la Faculté de Paris en consacre *quatre* à examiner des candidats. L'été dernier, un professeur d'Heidelberg me disait, sur ce ton d'aimable compassion que les Allemands prennent volontiers avec nous : « Vos Universités passent la moitié de l'année à conférer des diplômes. » Il avait tellement raison, à peu de chose près, que je n'ai rien trouvé à répliquer.

Voilà la maladie dont souffre notre enseignement supérieur, surtout à Paris. Et cette maladie s'aggrave au moment même où les pouvoirs publics organisent en France les corps professoraux, chargés, sous le nom d'Universités, de faire la science, de la répandre, d'en réaliser l'unité par un groupement harmonieux de toutes les branches d'études. On veut nous mettre en état de soutenir la concurrence de certaines nations voisines, d'attirer à nos foyers de lumières, les étudiants des autres pays, et l'on ne s'aperçoit pas que si nous restons accablés sous le poids des besognes accessoires, nous n'aurons ni le temps, ni la possibilité de remplir notre vraie mission. Les réformes introduites, depuis quelques années, dans le régime des examens, ont corrigé certains abus, rendu les arrêts des juges plus équitables, diminué l'aléa, toutes choses excellentes ! On ne voit pas que, dans l'ensemble, elles aient simplifié ou restreint la tâche secondaire des Facultés. Au contraire, les examens sont devenus plus longs et plus touffus, les diplômes et les candidats se multiplient, le professeur est plus absorbé que jamais par son rôle d'examinateur. On dirait qu'une étrange fatalité pèse sur nos réformateurs les plus convaincus et les plus sincèrement désireux du bien public. Ils améliorent mais n'allègent pas.

Il existe un petit groupe d'universitaires distingués, dont les idées et les conseils, très écoutés en haut lieu, se sont traduits plus d'une fois par des mesures administratives. Leur zèle et leur sincère amour du mieux sont au-dessus de tout éloge, mais on se demande s'ils ne seraient pas un peu portés à confondre l'amour du changement avec l'esprit de réforme, et l'agitation avec le progrès. En matière d'instruction publique, n'est-il pas prudent de maintenir le *statu quo*, quand la nécessité contraire ne s'impose pas avec une évidence absolue ? Ne faudrait-il pas se donner le temps de poursuivre à loisir

les expériences commencées ? Où serait le mal, après tout, si l'on restait plusieurs années sans toucher au programme et sans modifier le mécanisme des examens ? Prenons garde que ce besoin fébrile d'innovations ne finisse par inquiéter le corps enseignant, qu'il désoriente. Nous aspirons à la stabilité ; nous voudrions surtout que la tâche des professeurs de l'enseignement supérieur fût organisée un peu en vue des examens et pour la commodité des aspirants aux diplômes, mais beaucoup plus encore au profit de la recherche scientifique, et pour le plus grand avantage des élèves qui y prennent part, des auditeurs qui demandent à en suivre les progrès.

II

Parmi les examens qui accablent le professeur et le détournent trop longtemps et trop souvent de sa mission véritable, il en est qui ont pour lui un certain intérêt, parce qu'ils peuvent servir au développement de l'esprit scientifique, sinon de la science même. Le ***diplôme d'études supérieures d'histoire et de géographie*** a déjà produit de bons résultats. Il est exigible de tous les candidats à l'agrégation, et pouvait être considéré exclusivement, au début, comme la première moitié de ce concours, si important pour l'enseignement secondaire, qu'il fournit de sujets d'élite. Le diplôme d'études témoigne de la capacité des futurs professeurs de lycée pour la recherche personnelle et les travaux d'érudition. Nous espérons bien qu'il constituera par lui-même un titre scientifique, et qu'il sera recherché en soi par des candidats étrangers et français, qui ne poursuivent pas l'agrégation et ne visent pas le professorat. Nous avons déjà quelques exemples d'étrangers, de prêtres et d'officiers qui ont subi avec succès cette épreuve, pour montrer simplement leur aptitude d'historiens et de géographes : ce qu'on ne saurait trop louer. Il faut que ces exemples se multiplient, et que nos étudiants en histoire, quelles que soient leurs vues d'avenir, considèrent le diplôme d'études comme la fin naturelle de leur scolarité en Sorbonne.

Les six épreuves dont se compose cet examen (un mémoire d'histoire ou de géographie, la soutenance de ce mémoire, la double interrogation sur une question d'histoire et de géographie imposée d'avance et longuement préparée, l'interrogation sur une ou plusieurs des sciences auxiliaires professées à la Faculté, l'explication d'un texte agréé par le professeur et choisi par le candidat), ont été combinées de façon à prouver que les diplômés savent traiter un sujet d'érudition, et possèdent les éléments d'une solide éducation historique et critique. Toutes ces épreuves, sans doute, ne sont pas

également probantes : il est naturel et juste que le mémoire écrit tienne dans l'examen la plus grande place ; mais les autres épreuves ont leur raison d'être ; elles concourent à faciliter l'appréciation du jury et à l'éclairer plus pleinement. Il y aurait danger, croyons-nous, à les supprimer. Voilà un examen qui fonctionne à la satisfaction générale depuis deux années seulement, et déjà nous entendons dire qu'il est question de le modifier par réduction ! Supplions nos réformateurs officieux de lui permettre de vivre tel qu'il est, quelque temps encore, et d'attendre que l'arbre ait porté tous ses fruits.

Dans la session de juin qui vient d'avoir lieu, 40 candidats se sont présentés. Sur les 40 mémoires, 32 seulement ont été admis. Sur les 32 admissibles à l'examen oral, 29 ont obtenu le diplôme, dont un ecclésiastique et une femme. Sur les 29 diplômés, 4 ont obtenu la mention *très honorable* (avec un nombre de points supérieur à 69, sur un maximum régulier de 90), et 4 la mention *honorable* (avec un nombre de points supérieur à 60). Le candidat qui a mérité le plus de points, un abbé, en a obtenu 77.

Sur les 32 mémoires admis, 2 ont eu la note 18, 5 la note 17, 2 la note 16, 5 la note 15, et 5 la note 14. c'est-à-dire que 20 d'entre eux sont des travaux estimables, au point de vue de la méthode, de la nouveauté et parfois de l'importance des résultats historiques. Trois ou quatre ont même semblé dignes des honneurs de l'impression immédiate. Pour la question d'histoire, 20 candidats ont obtenu une note supérieure à la moyenne ; pour la question de géographie, 16 candidats ; pour l'examen de bibliographie (en progrès), 15 ; pour l'examen de sciences auxiliaires, 18 ; pour l'explication critique de textes, 18.

L'épreuve de sciences auxiliaires est un des côtés les plus intéressants de l'examen ; 11 candidats (dont plusieurs élèves de l'École des Chartes), ont demandé à passer sur la paléographie et la diplomatique du moyen âge ; 6 sur l'épigraphie latine, 8 sur les sciences auxiliaires de la géographie, 1 sur l'archéologie grecque, 3 sur l'archéologie du moyen âge, 1 sur la méthodologie historique, 5 sur l'histoire de l'art. On remarquera que notre Institut d'histoire de l'art, dirigé avec tant de dévouement par M. Lemonnier, dans un esprit à la fois élevé et pratique, donne déjà de très heureux résultats.

L'élément essentiel de l'examen est le mémoire, sorte de thèse, moins importante et moins approfondie que celle du doctorat, mais qui doit marquer au moins un progrès de détail de la science historique ou géographique. Des 32 mémoires admis à la soutenance, 29 oncernent l'histoire, 2 la géographie, 1 l'histoire de l'art.

I. Histoire ancienne. — 2 Mémoires.

Etude sur la formation et la constitution de la deuxième ligue athénienne.
La Société chrétienne d'Afrique au temps de St-Cyprien.

II. Histoire du moyen-age. — 10 Mémoires.

Etude sur le règne de Ferdinand Ier, roi de Castille et de Léon (1037-1065).
La Société ecclésiastique d'après les actes des conciles du XIIe et du XIIIe siècles.
Le collège du cardinal Lemoine (XIVe-XVIIIe siècles).
Etude sur le traité de paix de 1259 passé à Paris, entre Louis IX, roi de France, et Henri III, roi d'Angleterre.
Recherches sur la vie et les fonctions de Tristan Lermite, seigneur de Moulins et du Bouchet, conseiller des rois Charles VII et Louis XI. — La prévôté des maréchaux de France et la prévôté de l'hôtel du roi pendant le XVe siècle.
Les métropolitains à l'époque carolingienne (742-822).
Thomas de Lancastre, chef de l'opposition parlementaire sous Edouard II.
Eudes Rigaud, archevêque de Rouen (1248-1275).
La Navarre sous Philippe-le-Bel.
La jeunesse de Louis XI. Essai sur la préface du règne (1423-1456).

III. Histoire moderne. — 11 Mémoires.

L'expédition de Carthagène (1697).
Les origines et les débuts de la Paulette.
Colbert et la Hollande.
L'alliance franco-algérienne au XVIe siècle (1533-1610).
Essai sur l'organisation de l'ordre de Malte en France. Sa situation, sa décadence dans le royaume, au XVIIIe siècle. Sa suppression par la Législative et la Convention (1792-1793).
Les missions de Charnacé, de 1629 à 1631.
La Compagnie maritime du Nord sous Colbert, d'après les registres des archives du Ministère de la Marine.
L'expédition française de Hongrie et la bataille du St-Gothard (1664).
Prague pendant l'occupation française (1741-1743).
Négociations de Mazarin sur les Pays Bas.
La défense des côtes de France de Dunkerque à Bayonne au XVIIe siècle.

IV. Histoire de la Révolution. — 5 Mémoires.

Frimaire an II dans le Blésois et le Vendômois.
La discussion des biens du clergé à l'Assemblée Constituante (avril 1789-mai 1790).
Les sections de Paris pendant la Révolution (leur organisation, leur fonctionnement).
Le parti Jacobin parisien sous le Directoire.
Le 13 vendémiaire an IV.

V. Histoire contemporaine. — 1 Mémoire.

Histoire de la Bibliothèque de l'Université, depuis sa fondation (1763) jusqu'à nos jours (mai 1897).

VI. Histoire de l'art. — 1 Mémoire.

Etude critique sur le tombeau d'Henri II et de Catherine de Médicis à Saint-Denis.

VII. Géographie. — 2 Mémoires.

La navigation et le commerce par le canal de Suez.
Campagne de l'amiral Dupetit-Thouars dans le Pacifique (1841-1843).

Il ressort de ce tableau que l'histoire ancienne ne paraît pas être en faveur auprès des candidats. Ceci peut s'expliquer à la fois : 1° par la décadence générale des études classiques et la difficulté de plus en plus grande qu'éprouvent nos étudiants à savoir le latin, le grec et la philologie antique ; 2° par les tendances modernistes auxquelles ils cèdent de plus en plus ; 3° par la facilité relative que présentent des sujets de travaux pour lesquels il n'est pas besoin d'une préparation spéciale, et qui exigent simplement la lecture d'imprimés ou de pièces d'archives en français moderne.

Nous jugeons très fâcheux, pour notre part, cet abandon apparent de l'histoire ancienne. Si les étudiants de nos Facultés en arrivaient à se confiner exclusivement dans l'examen des questions d'histoire contemporaine et de géographie, la haute culture subirait, chez nous, une atteinte grave. Loin de nous la pensée de regretter que l'enseignement des faits et des doctrines touchant aux intérêts vitaux de la société actuelle tienne maintenant une large place dans les préoccupations et les travaux des professeurs et des étudiants. Il est nécessaire que les jeunes gens soient de leur temps et le connaissent. Nous formons surtout des savants, mais aussi des citoyens et des hommes. Il est également hors de doute que les questions d'histoire révolutionnaire, d'histoire contemporaine et d'économie sociale peuvent être traitées avec la hauteur de vues, le sens critique et la louable impartialité que les maîtres chargés de ces enseignements à la Sorbonne apportent dans tous leurs travaux. Mais il n'en est pas moins vrai que plus l'objet de l'enseignement est moderne et se rapproche du domaine où les passions et les intérêts des hommes d'aujourd'hui sont en jeu, plus il s'éloigne du véritable terrain de la science pure, désintéressée, sereine, en un mot, de la *science* tout court, sans épithète, qui est le but principal de nos efforts. Il est clair que l'étude de l'antiquité, sous toutes ses formes, est un instrument incomparable d'éducation scientifique, et qu'il y aurait non seulement imprudence, mais péril, à la délaisser.

Ce qui tempère un peu nos craintes, c'est le succès que continue à obtenir auprès des candidats l'histoire du moyen âge, dont l'abord offre cependant certaines difficultés. Ils sont bien obligés de connaître le latin médiéval, qui n'est pas toujours du latin de cuisine, et de s'être exercés à la paléographie. On ne peut pas dire que nos médiévistes nous viennent tout formés d'une école voisine, puis-

que trois élèves de l'Ecole des Chartes seulement, nous ont présenté des mémoires. Il est même à remarquer que les candidats qui ont obtenu les notes les plus élevées pour le mémoire, comme pour l'ensemble des épreuves, sont précisément ceux qui avaient pris l'étude du moyen âge pour spécialité. Ils ont conquis *trois* mentions très honorables sur les quatre que la Faculté a décernées.

Une dernière observation, toute à l'éloge de nos diplômés. La plupart des travaux qu'ils ont soumis au jugement de leurs maîtres ont une importance historique assez notable. Ce ne sont pas des dissertations d'histoire locale, ou portant sur de minces détails : ils apportent leur contingent de lumière, voire même de nouveautés et de révélations inédites, sur des questions et des noms de l'histoire générale, qui sont propres à attirer l'attention non seulement des savants, mais d'un public assez étendu. Cet examen du diplôme d'études est absorbant et pénible, mais les professeurs y apprennent quelque chose, ce qui les dédommage d'une certaine façon.

ACHILLE LUCHAIRE.
de l'Institut,
professeur à la Faculté des lettres de Paris.

NOTE

LES SESSIONS DE 1895 ET DE 1896 (1) A L'UNIVERSITÉ DE PARIS

La première session pour le diplôme eut lieu en juin 1895 ; les Mémoires admis étaient les suivants :

1° E. AZAMBRE, *Biche et Mouche* ;
2° L. CAHEN, *La paroisse Saint-Germain l'Auxerrois* (1715-1745) ;
3° J. DENAIS, *Les derniers jours de Nelson et la bataille de Trafalgar* ;
4° A. DENNERY, *Les sentiments des chrétiens à l'égard de l'Empire, d'après les Acta primorum martyrum sincera et selecta de dom Th. Ruinart* ;
5° E. DESPREZ, *Un prévôt de Paris sous Charles V. Hugues Aubriot* (1367-1381);
6° L. GRABSKI, *Décadence de l'institution des Missi dominici en France et en Italie* ;
7° E. HÉLIGON, *Rôle du Comité de salut public dans la guerre de Vendée* (1793-94);
8° J. JOACHIM, *L'Oubangui-Ouellé. Les théories et les découvertes. Etat actuel de nos connaissances* ;
9° P. KAEPPLIN, *Histoire de la municipalité et de la bourgeoisie de Paris depuis la bataille du faubourg Saint-Antoine jusqu'au retour du roi* ;
10° J. LEFRANC, *Robert III et le comté d'Artois au commencement du XIVe siècle* ;
11° P. MAUTOUCHET, *Le conventionnel Philippeaux* ;
12° V. MOULIN, *L'institution des fêtes civiques et nationales pendant la Révolution jusqu'à l'établissement du calendrier républicain* ;

(1) Positions des Mémoires présentés à la faculté des lettres pour l'obtention du diplôme d'études supérieures, sessions de 1895 et de 1896, Paris, Delalain, 1896.

13° F. MULLER, *La République de la Rauracie, Réunion à la France de l'Evêché de Bâle et formation du Département du Mont-Terrible* ;

En novembre 1895, la Faculté accepta 12 mémoires :

1° H. BONY, *Les Etats généraux de Languedoc et les travaux publics pendant le ministère de Colbert* ;
2° A. BREDIN, *Etat actuel de nos connaissances sur la géographie physique de Madagascar* ;
3° E. CHARLES, *La question des chemins de fer en France pendant le règne de Louis-Philippe* ;
4° A. DOREAU, *Etude sur le fonctionnement des administrations jusqu'au 10 août 1792 d'après les procès-verbaux de ces administrations* ;
5° L. FLEYS, *L'ambassade de Choiseul à Vienne* (1757-1758) ;
6° P. GONNAUD, *Etude sur les colonies hollandaises de l'archipel de la Sonde* ;
7° A. LÉVY, *Les idées sociales du cardinal de Richelieu. Essai sur la doctrine de la monarchie d'Etat, d'après les papiers publiés de Richelieu et le « Testament » en particulier* ;
8° A. MARCHAL, *La croisade et la captivité de Richard Cœur-de-Lion* ;
9° CH. MONCHICOURT, *Louis* XIV *et les Barbaresques. L'affaire de Djidjelli* (1664) ;
10° E. PEYRALBE, *Histoire du développement des connaissances géographiques sur le Sénégal et la Gambie* ;
11° G. ROUVIER, *La province chinoise de Yun-Nan et les routes qui y mènent* ;
12° A. UHRY, *De l'idée que Thucydide et Plutarque se font de Périclès* ;

Enfin, en juin 1896, la Faculté admettait 12 Mémoires :

1° J. ABRAHAM, *Le maintien de la tradition française à Madagascar pendant la Révolution, le Consulat et l'Empire* ;
2° H. BIDOU, *Contribution à l'étude des progrès de la colonisation dans le rayon du chemin de fer sibérien* ;
3° P. CARON, *Noël Béda, principal du Collège de Montaigu, syndic de la faculté de théologie de Paris* (?-1537) ;
4° A. CHAMBERLAND, *Le Conseil de raison et les essais de réforme financière et politique en* 1596 et 1597 ;
5° V. CHAPOT, *La Classis prætoria Misenensis* ;
6° L. CLAROU, *L'Ecole centrale de Seine-et-Marne. Contribution à l'étude des écoles centrales* ;
7° M. GRIGAUT, *La Commission intermédiaire de l'Assemblée provinciale de Champagne* ;
8° ABBÉ L. LEBEL, *Etude sur l'histoire des monnaies mérovingiennes* ;
9° L. MARCHAND, *Distribution des pluies et de la végétation dans l'Amérique du Sud tropicale (partie orientale)* ;
10° P. PAUVERT, *Les terrasses du Jura central* ;
11° F. PELLETIER, *Une famille d'explorateurs français dans l'Amérique septentrionale. Les La Vérendrye à la découverte de la mer de l'Ouest* (1731-1749).
12° E. PICARD, *Le commandement intérimaire du maréchal Berthier au début de la campagne de* 1809 *en Allemagne*.

« Les deux sessions (novembre et juillet), écrivait M. le doyen Himly dans son Rapport au Recteur, ont réuni 46 candidats ; de ce nombre 24 ont été admis, nous avons eu quelques épreuves véritablement distinguées et deux absolument hors pair, celles du capitaine Picard et de l'abbé Lebel, qui ont remporté la mention *très honorable*. Pour mettre les futurs agrégés en possession des instruments indispensables à qui poursuit une éducation scientifique, la Faculté a décidé que tous, sans exception, auraient

à répondre sur la bibliographie générale. Comment en effet concevoir un historien qui ne saurait à quelles sources il doit puiser pour trouver les documents nécessaires à son enseignement, à ses recherches, à ses travaux? La Faculté a également décidé, qu'à l'avenir, elle ne procéderait plus qu'une fois par an aux examens du Diplôme dont l'unique session coïnciderait avec la fin des cours et serait placée avant l'ouverture des compositions écrites de l'agrégation. »

II. ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

Parmi les mesures qui ont transformé notre système d'examens, une des mieux conçues est incontestablement celle qui a scindé le concours d'agrégation d'histoire et de géographie en deux épreuves distinctes, séparées par un intervalle d'un an, la première, destinée à constater les aptitudes scientifiques des candidats et relevant des établissements dont ils ont suivi les leçons, Facultés ou École normale, la seconde portant sur leurs qualités professionnelles et dont le jugement est réservé, comme autrefois, à un jury nommé par le Ministre. Cette mesure a eu le rare privilège d'être accueillie, dès le principe, avant même que l'expérience eût prononcé, avec une approbation presque unanime, et les résultats n'ont fait que confirmer cette impression favorable, chez les maîtres et chez les étudiants. Les uns y ont gagné plus de liberté et d'initiative dans leur enseignement. Pour les autres, le fardeau, étant divisé, s'est trouvé plus léger.

L'application de la réforme à l'Ecole normale soulevait des questions assez délicates. Le régime des études y forme un tout dont les parties se tiennent étroitement. La pensée dominante, c'est qu'il importe d'assurer aux élèves, avant de les engager dans leurs spécialités respectives, le bénéfice d'une forte culture classique. La première année, consacrée à la préparation de la licence fait passer sous leurs yeux un très grand nombre de textes grecs, latins et français. Elle leur impose de vastes lectures et les exerce au commentaire des auteurs. La deuxième année est remplie par l'étude méthodique des trois littératures. A chacun des maîtres qui les professent, ils sont tenus de présenter au moins un travail développé, sur un sujet donné. C'est une première initiation à l'art de la composition et de la critique. Le tout sans préjudice des conférences d'histoire et de philosophie, auxquelles ils assistent régulièrement durant ces deux années et où ils doivent intervenir d'une manière active par la remise d'un travail écrit ou par une exposition orale. En troisième année seulement, les sections se détachent et s'isolent en vue des diverses agrégations. Sans doute, en fait, il est impossible que les vocations, se

dessinant dans les deux années précédentes, ne se manifestent point d'assez bonne heure par une participation plus intense à telle ou telle conférence, au détriment de telle autre. La communauté des études n'en porte pas moins ses fruits qui se retrouveront plus tard, dans l'information plus étendue et la plus large ouverture des esprits.

On ne pouvait éviter que cette organisation ne subît le contre coup des changements survenus dans l'agrégation d'histoire. Du moment où le programme comportait un double examen exigeant deux préparations successives, il fallait bien que la spécialisation, au lieu d'être reculée jusqu'à l'entrée de la deuxième année s'opérât, en ce qui concerne les historiens, au sortir de la première. En se pliant à cette nécessité, l'Ecole s'est attachée à ne rien sacrifier du principe qui, de tout temps, a fait sa force et qu'elle ne cesse de considérer comme une condition essentielle pour la prospérité de notre enseignement supérieur. La tendance n'est que trop marquée aujourd'hui à pousser les jeunes gens vers les recherches spéciales et à les y cantonner, alors qu'ils n'ont pour y réussir ni la maturité ni les connaissances requises. Il a donc été décidé que les candidats à l'agrégation d'histoire et de géographie ne seraient pas autorisés en deuxième année à faire bande à part. Toutefois, comme on ne pouvait leur refuser le temps indispensable pour leurs études particulières, on s'arrêta à une combinaison qui parut propre à tout concilier. A la philosophie et à chacune des trois littératures, — nous ne parlons pas des langues vivantes, — sont affectées deux conférences par semaine. Désormais, ils n'en suivirent qu'une. De plus ils ne furent obligés, dans l'année, en dehors des conférences d'histoire et de géographie, qu'à un travail écrit ou à une leçon, dans chaque ordre d'enseignement, à leur choix. Cette innovation conduisit à un remaniement d'ensemble dans le régime de la seconde année. Les professeurs des littératures grecque, latine et française ne purent faire autrement que de donner à leurs conférences un caractère différent, suivant qu'ils s'adressaient à la totalité des élèves ou, plus exclusivement, à ceux qui se proposaient pour but les agrégations des lettres ou de grammaire. Les unes devinrent plus techniques, les autres plus générales. On pensa qu'il valait mieux ne pas s'arrêter dans cette voie, une fois qu'on y était entré. Une demi mesure eût introduit la confusion dans l'organisation des études. Elle eût eu, en outre, l'inconvénient de créer, pour une catégorie d'élèves, une situation exceptionnelle et, en apparence, privilégiée. On étendit aux groupes des littérateurs, des grammairiens, des philosophes, la mesure qui primitivement ne devait concerner que les historiens. On eut ainsi, en deuxième année, pour chaque enseignement, deux types

de conférences, celles-ci pour tout le monde, celles-là pour un auditoire plus restreint. Ce fut à la vérité un commencement de spécialisation, mais très discret et dont jusqu'à présent on n'a eu qu'à se louer.

Une autre retouche était nécessaire. Le cours d'histoire en première année est consacré à l'histoire ancienne. C'est en deuxième année qu'on aborde le moyen âge et les temps modernes. Or c'est au début de la deuxième année que les candidats au diplôme d'études historiques et géographiques ont à faire choix de leur sujet de mémoire. Il était à craindre que ce choix ne se bornât trop souvent aux matières que le cours de l'année précédente leur avait rendues familières. Ils ne reculaient pas devant l'histoire moderne ou contemporaine. A tort ou à raison, à tort plutôt, elle passe pour être plus facile et en tout cas, on le comprend aisément, elle séduit davantage. Mais ils s'effaraient devant le moyen âge, dont les sources leur paraissaient moins accessibles et dont l'intérêt est aussi plus lointain. Et pourtant, on l'a remarqué souvent, il n'y a pas, avec l'antiquité, d'école plus profitable. Les textes, y étant plus rares, se prêtent à un examen plus minutieux. Les hommes et les choses, étant moins semblables à ce que nous voyons, exigent pour être compris plus de pénétration et de souplesse. Ils donnent plus nettement le sens de la diversité. Pour des raisons du même genre, les sujets de géographie risquaient d'être complètement éliminés. On écarta cette difficulté en ouvrant à ceux des élèves de première année qui se sentaient attirés dans cette direction, les cours d'histoire et de géographie professés en deuxième. Ce surcroît de travail n'est pas sans inconvénient, étant donné l'organisation actuelle de la première année et la multiplicité des conférences réclamées par la préparation de la licence. Nous touchons ici à la grave question qui préoccupe à juste titre tous ceux qui, pour leur part, ont charge des destinées de l'Ecole. Ce n'est pas le lieu de la discuter. Que la préparation à la licence soit très utile à certains égards, on ne saurait le nier et on l'a reconnu plus haut. Mais à quoi bon imposer aux élèves la répétition des mêmes exercices, dont une première fois ils se sont tirés à leur honneur dans un concours réputé à bon droit pour n'être pas des plus faciles ? Le mélange d'élèves licenciés et non licenciés que présentent actuellement les promotions serait d'ailleurs une raison suffisante pour trancher une situation qui ne peut être considérée comme provisoire. Quand l'Ecole débarrassée de cette entrave, se trouvera maîtresse de régler à sa guise le programme de la première année, elle pourra y introduire enfin les réformes depuis longtemps souhaitées. Et qu'on ne s'y trompe pas. Il ne s'agit nullement de porter atteinte à l'unité

des études, encore moins d'affaiblir les études philologiques, base solide de toutes les autres. On prétend au contraire les renforcer. Seulement une distribution mieux entendue de leur temps laissera aux élèves, pour satisfaire à la diversité de leurs goûts, un peu du loisir qui leur fait présentement défaut. C'est ainsi qu'une des plus heureuses innovations de la nouvelle agrégation d'histoire, celle qui oblige les candidats à faire preuve de connaissances, au moins élémentaires, dans une des sciences dites auxiliaires, produira chez nous tous ses résultats. Trop souvent nos élèves, au début de la deuxième année, doivent s'abstenir de traiter un sujet qui autrement les attirerait, parce qu'ils ne possèdent point pour cela les instruments indispensables. Comment, en effet, étudier telle question d'histoire ancienne sans se servir de l'épigraphie? Ou comment, sans quelques notions de paléographie s'attaquer à certains sujets du moyen âge? L'acquisition de ces connaissances, au lieu d'être retardée jusqu'à la deuxième ou même jusqu'à la troisième année, se ferait avantageusement plus tôt.

L'Ecole a publié, comme la Sorbonne, l'analyse détaillée des mémoires présentés par ses élèves aux deux sessions de 1896 et 1897 (1). Elle a ajouté à ces indications l'énoncé des questions spéciales d'histoire et de géographie posées aux candidats, des textes qu'ils ont eu à expliquer, des sciences auxiliaires sur lesquelles ils ont demandé à être interrogés. M. Gabriel Monod, avec l'autorité qui lui appartient, est revenu à plusieurs reprises dans divers numéros de la *Revue historique* (2), sur ces intéressantes séances. Il en a retracé la marche et a résumé les idées dont s'inspirait le jury. Le lecteur qui voudra se faire une idée exacte de la physionomie de nos examens pourra recourir à ces documents On nous permettra donc de ne pas répéter longuement ce qui a été fort bien dit avant nous. Quelques observations suffiront. Les professeurs de l'Ecole n'ont pas voulu que le mémoire se réduisît à un classement de documents, même inédits, non pour déprécier un genre de travail éminemment utile et qu'aucun historien digne de ce nom ne considérera comme au-dessous de lui, mais parce que les élèves n'auraient pas trouvé ainsi le moyen de faire valoir les qualités personnelles que cette épreuve doit mettre en lumière. Ils ont tenu aussi à ce que les sujets ne fussent pas trop restreints ni en dehors des questions d'histoire générale. Avec l'éducation très incomplète encore de nos jeunes gens, il y eût eu à cela un réel danger. C'est dans le même esprit qu'ils ont réparti les questions spéciales

(1) Chamerot et Renouard, 1897.
(2) Mars-avril 1896. — Janvier-février 1897, — Juillet-août 1897

d'histoire, tous ceux qui avaient tiré leur sujet de mémoire des temps modernes étant tenus de répondre sur une question d'histoire du moyen âge ou d'histoire ancienne, et réciproquement, et quant à ces questions en elles-mêmes, à l'inverse de ce qui se pratique pour le mémoire, elles ont été choisies très limitées, portant de plus sur des points controversables, de manière à comporter une discussion précise et serrée. Les textes à expliquer ont été pris parmi ceux que le candidat avait eu à étudier, au cours de l'année, de manière à lui épargner une besogne supplémentaire sans utilité. Les interrogations sur les sciences auxiliaires ont roulé le plus ordinairement sur la paléographie et l'épigraphie. On a voulu s'assurer si le candidat, mis en présence d'un texte de difficulté moyenne, était en mesure de le lire d'abord, puis d'en démêler la nature et d'en saisir l'intérêt. Et enfin on lui a demandé de prouver qu'il connaissait les principaux répertoires et était capable d'en faire usage pour conduire une recherche.

G. BLOCH.
Maître de conférences à l'Ecole normale supérieure.

NOTE [1]

SESSION DE JANVIER 1896.

I. M. Maurice Besnier a traité du *Rôle politique des affranchis impériaux pendant le règne de Claude*.

Voici quelles sont les questions spéciales qui lui ont été posées et les épreuves de sciences auxiliaires et d'explication de textes qu'il a subies :

Histoire. — Apprécier et critiquer les jugements de Spanheim sur le caractère et la politique de Louis XIV.

Géographie. — Examiner en quoi la relation de Barth sur la région du Tchad et du Niger a été modifiée et complétée par les explorations ultérieures.

Epigraphie.

Explication d'un chapitre de la *Vie de Claude*, par Suétone.

II. M. V. L. Bourrily a pris pour sujet de mémoire *Les préliminaires des guerres de religion* (*Les soulèvements populaires en 1561 et 1562*).

Voici les questions qui lui ont été proposées d'avance:

Histoire. — Comparer les renseignements donnés par la Πολιτεία Ἀθηναίων d'Aristote avec ceux que fournissent les autres textes historiques.

Géographie. — Les déserts australiens. Etendue, répartition, nature.

Paléographie.

Explication d'un capitulaire carolingien.

(1) Positions des Mémoires présentés à l'Ecole normale supérieure pour l'obtention du diplôme d'études supérieures ; Paris, Chamerot et Renouard, 1897.

III. M. Clerc a traité, dans son Mémoire du *Rôle de l'Angleterre au Congrès de Vienne.*

Les questions proposées d'avance ont été les suivantes :

Histoire. — Examiner lequel des récits contemporains du Concile de Clermont de 1092 est le plus digne de foi et le degré d'authenticité des discours mis par les chroniqueurs dans la bouche du pape Urbain II.

Géographie. — Apprécier les résultats des explorations faites de nos jours pour la question de l'ancien cours de l'Oxus.

Géographie physique générale.

Explication d'un capitulaire carolingien.

IV. M. J. Dureng a écrit un Mémoire sur *la Conjuration d'Amboise et ses Causes.*

On lui a proposé comme questions :

Histoire. — Définir le sens des expressions *ærarium facere, tribu movere, in tabulas Cæritum referre.*

Géographie. — Conditions géographiques et progrès de la colonisation dans les Etats du Pacifique, d'après le dernier recensement des Etats-Unis.

Paléographie.

Explication d'un capitulaire carolingien.

V. M. Feyel a exposé, dans son Mémoire, *les Idées politiques de Machiavel.*

Les questions qui lui étaient proposées d'avance étaient les suivantes :

Histoire. — Examiner la part de responsabilité de Varron, dans le désastre de Cannes.

Géographie. — Quels ont été les résultats des explorations de Cavelier de la Salle dans le bassin du Mississipi et leurs rapports avec les découvertes ultérieures.

Explication d'un chapitre du *Prince*, de Machiavel.

VI. M. Georges Treffel a pris, comme sujet de Mémoire, *La relation de Herberstein et la première connaissance géographique de la Russie.*

On lui a proposé les questions suivantes :

Histoire. — Etudier la condition juridique des Juifs dans l'empire franc au VIe siècle après Jésus Christ.

Géographie. — De quelle série de recherches se compose l'étude géographique d'une fleuve. Prendre pour exemple les études faites sur le bassin de la Seine.

Géographie physique générale.

Explication d'un capitulaire carolingien.

SESSION DE DÉCEMBRE 1896.

I. M. Homo a donné le Mémoire suivant : *La mission de T. Quinctius Flamininus en Grèce (198-194 avant J. C.), ses causes, ses caractères et ses conséquences.*

On lui a proposé les questions suivantes :

Histoire. — Critiquer, en le rapprochant des autres récits contemporains, le récit de Saint-Simon sur la Journée des dupes, dans le Parallèle des rois bourbons.

Géographie. — Apprécier les résultats des explorations qui ont eu lieu depuis 1866 sur le fleuve Mékong et ses affluents.
Explication d'un chapitre de Tite-Live.
Epigraphie.

II. M. P. Léon a écrit des *Etudes sur l'histoire de Marseille*.
Il a eu, comme questions proposées d'avance :

Histoire. — Examiner et critiquer le récit du médecin Miron, sur l'assassinat du duc de Guise en 1588.
Géographie. — Etablir une division de la Tunisie par régions naturelles.
Epigraphie.
Explication d'un chapitre de Strabon.

III. Le mémoire de M. Mantoux portait sur *les Origines de la monarchie de juillet* (*28 juillet, 9 août 1830*).
Les questions suivantes lui ont été proposées :

Histoire. — Déterminer la date et la portée du *de regia potestate et sacerdotali dignitate* de Hugues de Fleury.
Géographie. — Etudier le groupement de la population en Ecosse et la position des principales villes, dans leurs rapports avec la géographie physique.
Géographie physique générale.
Explication d'un capitulaire mérovingien.

IV. M. Albert Mathiez a donné comme Mémoire une *Etude critique sur les Causes des journées des 5 et 6 octobre 1789*.
Voici les questions qui lui ont été proposées d'avance :

Histoire. — Examiner à quelle date a été écrit le *Liber apologeticus* d'Agobard et sa valeur historique.
Géographie. — Expliquer les formes topographiques et les principaux traits de l'hydrographie dans la région du Jura français.
Géographie physique générale.
Explication d'un capitulaire mérovingien.

V. M. Weulersse a choisi, comme sujet de Mémoire, *Les formules économiques de Karl Marx dans le premier livre du Capital et les formules des économistes*.
On lui a proposé les questions suivantes :

Histoire. — La question des *Sex suffragia* dans les Comices centuriates.
Géographie. — Déterminer quel est l'état actuel de nos connaissances sur la géographie physique et politique de Madagascar.
Géographie physique générale.
Explication d'un capitulaire mérovingien.

III. UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE

A deux reprises, le 19 décembre 1895 et le 3 décembre 1896, la Faculté des lettres d'Aix a conféré le diplôme d'études supérieures d'histoire et de géographie.

La première fois le candidat était M. Valran, professeur d'histoire au lycée Mignet, d'Aix.

Il présentait :

1° Une thèse manuscrite intitulée l'*Assistance en Provence au XVIII*e *siècle* avec ce sous-titre, *Des hôpitaux généraux en Basse-Provence.*

2° Des positions de thèses sur les conditions des propriétés et des personnes en Gaule, au temps de Jules César.

3° Des positions de thèses géographiques sur l'hydrographie des *Alpes occidentales.*

Comme science auxiliaire, M. Valran avait choisi la géographie générale.

Le texte à expliquer était celui de l'ordonnance de 1662. (Anciennes lois françaises d'Isambert t. xx.)

Le jury, composé de MM. Guibal, professeur et doyen honoraire, Clerc, professeur d'histoire de Provence et de M. Gerbals, maître de conférences de géographie, a été unanime à reconnaître les sérieuses qualités dont M. Valran a fait preuve, soit dans son travail écrit, soit dans ses explications orales.

Sa thèse sur l'Assistance en Provence est une étude approfondie qui semble, par son importance même, forcer le cadre assigné à ce genre de travaux. Elle a été composée d'après des sources originales. L'auteur a même consulté un assez grand nombre de textes manuscrits et inédits.

M. Valran débute par un examen de la misère en Provence à l'époque dont-il a fait choix. Il l'y trouve sous trois formes et avec trois degrés divers, que caractérisent les trois termes de *paupérisme*, de *mendianisme*, et d'*abandon des devoirs familiaux*. Il met en regard les institutions d'assistance publique destinées à soulager ces maux d'ordre économique et moral : les *Miséricordes*, qui portent cette assistance à domicile, les *Charités*, qui reçoivent les personnes estropiées, les invalides, les vieillards, les orphelins nés de légitimes mariages, les *Hôtels-Dieu*, qui ouvrent un asile à la maladie, à la maternité et à l'enfance abandonnées.

Les règlements de ces différentes catégories d'hôpitaux généraux sont exposés avec soin. M. Valran insiste sur les caractères de laïcité qui se révèlent dans ces règlements et dans la composition des corporations qui sont destinées à les mettre à exécution.

Au XVIIIe siècle, les hôpitaux généraux de Provence traversent une crise financière. M. Valran s'attache tout particulièrement à cette partie de son sujet et fournit des renseignements très abondants et très sûrs.

La soutenance lui a donné les moyens de compléter et de confirmer son œuvre écrite. Il a répondu avec autorité et précision aux objections qui lui ont été posées.

Une discussion assez approfondie s'est engagée entre le candidat et M. le doyen honoraire Guibal, sur la portée du règlement de 1698, qui, dans la volonté du roi, ne devait s'étendre qu'aux hôpitaux nouvellement établis ou rétablis et à ceux des anciens hôpitaux, auxquels il avait été uni des hôpitaux *désunis* de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare. — M. Valran ne paraissait pas tenir un compte suffisant des limites posées par le texte de ce règlement à la généralité de son application.

Dans le tableau que l'auteur a tracé de la misère en Provence au XVIIIe siècle, et dans l'énumération des causes qui l'ont produite, M. le doyen Guibal lui a reproché l'oubli de certains traits de mœurs (1) et l'omission de savantes monographies comme la belle étude de M. de Ribbe sur la *Provence au point de vue des bois, des torrents, des dévastations* et le *mémoire de M. Joseph Mathieu sur les hivers en Provence* (*Revue de Marseille*, t. XVII, pag. 86-91.)

Après avoir comblé ces légères lacunes, M. Valran devrait revoir ses conclusions qui paraissent un peu écourtées. « Son travail s'arrête plutôt qu'il ne finit. C'est d'ores et déjà un mémoire très instructif et fort estimable, « dru et fort de choses. »

En défendant ses positions de thèses sur l'histoire ancienne, M. Valran a montré une véritable possession de son sujet.

Si son argumentation a un peu faibli en géographie, c'est que ses forces étaient épuisées par la longueur d'une séance, où il avait vaillamment payé de sa personne.

En tenant compte de cette circonstance atténuante, le jury a déclaré M. Valran digne du diplôme d'études supérieures d'histoire et de géographie, avec la mention *très honorable*.

Le second candidat, qui ait conquis ce diplôme devant la Faculté, M. Poupé, professeur au collège de Draguignan, a des qualités d'esprit et de méthode, qui rappellent celles de M. Valran.

(1) Les paysans de Provence spirituels, fiers, processifs, n'imitaient pas seulement l'amour des nobles et des bourgeois pour le jeu ; ils avaient, comme eux, des goûts d'élégance et d'étranges recherches de toilette et portaient le dimanche, leurs cheveux soigneusement frisés et poudrés à la neige (d'après une lettre de M. Sers secrétaire de MM. les Commissaires des communes de Provence, citée par M. Guibal, (*Mirabeau et la Provence*, 2e partie p. 79.)

Son mémoire sur l'histoire du collège de Draguignan, depuis les origines jusqu'à la Révolution, est une monographie sérieuse, appuyée sur de nombreux documents, la plupart inédits.

A force d'observer avec sévérité, les limites de son sujet, M. Poupé s'expose à paraître sec. Il ne s'est pas assez demandé si certains faits et certains traits de mœurs scolaires, qu'il semble regarder comme particuliers au collège de Draguignan, ne se retrouvent pas également aux mêmes époques dans d'autres établissements similaires. Le renouvellement et j'allais presque dire le renouveau des programmes, qui s'élargissent singulièrement de 1762 à 1770, ne seraient-ils pas dans une certaine mesure, dus à l'influence du grand procureur général du Parlement d'Aix, Rippert de Montcler et à celle de la Faculté des arts d'Aix récemment instituée? Il y avait là une question délicate, difficile à résoudre, mais qu'il n'eût pas été sans intérêt de discuter.

En revanche M. Poupé a montré du savoir et de la finesse dans l'explication critique du texte historique inédit dont il avait fait choix et qui se rapportait à l'établissement des Doctrinaires à Draguignan.

La précision et la netteté que le jury avait relevées dans le mémoire de M. Poupé, distinguaient les sommaires dans lesquels le candidat avait résumé ses conclusions sur les questions d'histoire ancienne et de géographie, désignées à ses investigations par MM. Clerc et Guibal.

La question d'histoire était celle des *gentes minores*. M. Poupé connait bien l'état de cette question; mais il craint trop d'exprimer son opinion personnelle.

Quelques défaillances dans les épreuves pratiques de paléographie n'ont pas empêché le jury de garder, des travaux et de l'argumentation de M. Poupé, une impression favorable.

Il l'a déclaré digne du diplôme et d'une *mention honorable*.

Son exemple et celui de M. Valran ont déjà trouvé des imitateurs.

De nouvelles candidatures se posent pour l'année prochaine; des mémoires sont en voie de préparation, l'un d'eux est presque terminé.

Notre ambition et notre but seraient de créer, autour de la Faculté des lettres de l'Université d'Aix-Marseille, comme une école dont les recherches répandraient la lumière sur notre histoire de Provence.

G. Guibal.
Professeur d'histoire de la Faculté des lettres d'Aix,
Doyen honoraire.

IV. UNIVERSITÉ DE BESANÇON

Trois diplômes d'histoire ont été décernés par la Faculté des Lettres de Besançon, pendant l'année scolaire 1896-97, après discussion des mémoires en séance publique.

Le premier mémoire, soutenu par M. Girard, avait pour titre : « *L'administration française dans le département du Léman*, (1798-1813).

Le second mémoire, présenté par M. Toutey, portait sur la *coalition formée contre Charles-le-Téméraire* (1469, 1473-1478).

Le troisième mémoire, présenté par M. Bonnamy, avait pour objet : *La Franche-Comté en 1674 et 1789.*

Le second mémoire, surtout avait attiré l'attention du jury par la sûreté et l'étendue des recherches dont il porte la trace.

Communiqué par M. le Doyen Colsenet.

V. UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

Les 21 et 22 juin 1897 ont eu lieu les épreuves pour l'obtention du diplôme d'études supérieures d'histoire et de géographie. Deux candidats se sont présentés et ont été admis sans discussion.

A) **M. Durand**, professeur au collège de Vic-Bigorre.

1° **Mémoire** : *Histoire de la formation territoriale du Congo français.*	6 1/4
2° **Discussion du mémoire** : *Etablissements français dans la région de l'Oubanghi*	5
3° **Explication** : *Article 15, §§ 1 et 2 de l'acte africain du 26 février 1885*	6 1/2
4° **Science auxiliaire (géographie générale)** : *De quelles causes dépend le régime des rivières.*	5
5° **Question d'histoire** : *Le défrichement du sol au IXe siècle dans le midi de la France* (discussion verbale, en particulier sur les différents sens du mot *adprisio*).	5 1/2
6° **Question de géographie** : *Etude des différents projets de chemins de fer transpyrénéens*	5
	33 1/4

B) **M. Tallet**, boursier d'Etat à la Faculté des Lettres.

1° **Mémoire** : *Les tribus dans les villes d'Asie Mineure*	7
2° **Discussion** : *Comment, sous l'influence de quelles causes, par suite de quels événements historiques, les tribus indigènes sont passées de l'isolement primitif au régime de la cité ?— Distinguer les étapes de cette évolution.*	5
3° **Explication** : *Décrets de Mylasa* (Le Bas et Waddington, nos 377-379).	6 1/2
4° **Science auxiliaire (Epigraphie grecque)** : *Historique des principaux recueils d'inscriptions grecques*	7 1/4

5° **Question d'histoire** : *L'Assemblée de Vincennes de* 1329 (étude documentaire du *libellus d. Bertrandi*). 6 1/2

6° **Question de géographie** : *Etat de nos connaissances sur l'hydrographie du Mékong* 7 1/2

39 3/4

Les questions choisies par les candidats ont été traitées avec soin, connaissance des sources, usage judicieux des documents, intelligence des sujets, sobriété d'expression. Il est à remarquer que M.Durand,quoique isolé dans son collège de Vic-Bigorre,a pu se procurer toutes les ressources utiles à ses travaux ; il y a eu chez lui un effort particulier de recherches dont le jury lui a su gré.Le mémoire de M. Tallet sur les tribus d'Asie-Mineure peut devenir une thèse de doctorat : il renferme des indications nouvelles et des résultats qui paraissent acquis.

Deux regrets ont été formulés par le jury. — L'un est que les candidats n'ont pas toujours rattaché à l'histoire générale les sujets, très circonscrits, qu'ils ont étudiés : ils n'en ont pas assez compris la portée, marqué la place historique. — L'autre est, que dans les épreuves verbales, ils n'ont pas suivi d'assez près les textes. Malgré les avis réitérés qui leur ont été adressés, ils ont préféré exposer leurs conclusions plutôt que démontrer leurs thèses ; ils n'ont pas indiqué, preuves en main, comment ils avaient obtenu tels ou tels résultats.

Cette seconde remarque a été également faite au dernier concours d'agrégation (1896). Il y a, chez nos apprentis historiens ou géographes, une inhabileté réelle à manier et travailler le document, à se rendre compte de la façon dont on fait la science. Le mal vient peut-être de ce qu'on restreint peu à peu,dans les examens, l'importance de l'exercice qui est précisément la condition première et dernière de la recherche historique, je veux dire l'explication et la critique des auteurs.

CAMILLE JULLIAN.
professeur à la faculté des lettres.

NOTE

Pendant le cours de l'année scolaire 1895-1896, il a été tenu, à la Faculté des Lettres de Bordeaux, trois sessions pour le diplôme d'études supérieures d'histoire et de géographie, l'une en novembre ; la seconde, en avril ; la troisième en mai.

La première session n'a duré qu'un jour (22 novembre 1895) et n'a compté qu'un candidat, **M. Picot**, étudiant régulièrement inscrit à la Faculté des Lettres depuis trois ans.

Le Jury, présidé par M. Denis, était composé de MM. Gebelin, professeur de géographie ; Imbart de La Tour, Jullian, Radet, professeurs d'histoire ; Bouvy, chargé d'un cours de paléographie.

Voici le détail des épreuves, avec les notes obtenues :

	Maximum 10
1° **Mémoire** : *Agobard*.	6 3/4
2° **Leçon** : *L'Opposition sous Louis le Débonnaire, d'après le traité d'Agobard*	5
3° **Explication de texte** : *Epistola Agobardi de judaicis superstitionibus* (Migne, *Patr. lat.*, t. CIV, col. 77 sqq.)	4
4° **Question d'histoire** : *Le Parlement de 1757 à 1774*.	7
5° **Question de géographie** : *La Garonne, depuis sa source, jusqu'à l'endroit où elle devient navigable, étude hydrographique*.	8 1/2
6° **Science auxiliaire. Paléographie** : *Lecture et transcription d'une lettre patente de Louis IX* (*Musée des Archives départementales*, n° *91*). — *Interrogations sur la diplomatique royale au XIIIe siècle*.	6
Total. . .	37 1/4

M. Picot a été reçu à l'unanimité, avec une note moyenne d'environ 6 1/4. Du rapport que M. Denis, président, a fait sur l'examen, j'extrais les appréciations qui suivent :

Le mémoire « sérieusement étudié, intelligent, semblait nous promettre une meilleure leçon de thèse et une explication plus précise et plus serrée ». M. Picot « ne sait pas encore tirer d'un document tout ce qu'il renferme et n'en dégage pas nettement les idées principales ; ses personnages n'apparaissent pas clairement et il ne marque pas de traits assez vigoureux les points essentiels. Il est trop souvent tenté, pour l'explication, de se jeter dans des commentaires généraux et inutiles...

« La question de géographie a été réellement remarquable. Sur un sujet très délimité, M. Picot avait réuni des documents ou inédits ou peu accessibles. Il en a tiré des conclusions qui, sans être absolument neuves, n'avaient jamais été aussi clairement établies. Il a fait preuve de talent dans l'exposition. Nous avions pu, à diverses reprises, constater chez lui une sorte de patriotisme local, très digne de sympathie. Il sait regarder et comparer. Ses études géographiques nous ont paru, dès maintenant, dignes de l'impression, et, développées, elles pourraient facilement faire l'objet d'une thèse intéressante et utile.

« Pour la question d'histoire moderne, où il n'avait pas à montrer les mêmes qualités, il a prouvé du moins qu'il avait suivi avec attention et fruit les cours de la Faculté. Il connaît et comprend bien l'histoire du XVIIIe siècle ; il a lu les ouvrages les plus importants ; il a parcouru les sources principales ; il est capable d'intéresser ses élèves et d'exercer sur eux une favorable influence.

« La lettre patente qu'il avait à transcrire n'était pas, sans doute, très difficile : elle présentait cependant quelques obscurités. M. Picot s'en est tiré à son honneur. Il a répondu aux diverses questions qui lui ont été posées. Si ses études l'amènent un jour à avoir sous les yeux des documents du XIIIe siècle, il lui suffira d'un peu de temps et d'entraînement pour les lire. Il possède dès maintenant les connaissances générales qui sont toujours les plus ingrates à acquérir. Nous pouvons espérer ainsi qu'il emportera de la Faculté, avec le sens de l'histoire, le goût des études précises et des textes originaux ».

La seconde session a duré trois jours. Trois candidats se sont présentés : M. Capra, ancien étudiant de la Faculté, professeur au lycée de Toulon (20 avril 1896) ; M. Aunis, ancien étudiant de la Faculté, puis professeur au Collège de Bône, revenu à Bordeaux depuis le commencement de 1896, en vue de préparer son examen (21 avril) ; M. Kerlevezou, élève de la Faculté depuis le début de l'année scolaire, précédemment à la Faculté des Lettres de Rennes (22 avril).

Le Jury comprenait : MM. Gebelin, professeur de géographie, président : Imbart de La Tour, Jullian, Marion, Radet, professeurs d'histoire : Bouvy, chargé d'un cours de paléographie.

Voici le tableau des épreuves et des notes :

M. Capra.	Maximum 10
1° **Mémoire** : *Les rapports politiques et administratifs des Perses avec les villes grecques du littoral de l'Asie Mineure jusqu'à l'époque de la mort de Cimon*	7
2° **Leçon** : *De quelle façon les cités grecques de l'Asie Mineure furent-elles encadrées politiquement, militairement et financièrement dans l'empire perse ?*	5
3° **Explication de texte** : *Hérodote*, I, 153.	7 1/2
4° **Question d'histoire** : *Le renversement des alliances en* 1756	8
5° **Question de Géographie** : *La vallée d'Ossau*	8
6° **Science auxiliaire. Epigraphie grecque** : *Commentaire à la lettre de Darius, fils d'Hystaspe* (*B. C. H.*, XIII, 1889, p. 530)	7 1/2
Total.	43
M. Aunis.	
1° **Mémoire** : *Organisation et mœurs municipales de Pompeï*	6
2° **Leçon** : *Le culte d'Auguste à Pompeï*	8
3° **Explication de texte** : *Tacite, Annales, XIV, 17*	5 1/2
4° **Question d'histoire** : *La Gaule d'après les lettres de Sidoine Apollinaire*	6
5° **Question de géographie** : *Bône et la Seybouse*	5 1/2
6° **Science auxiliaire. Epigraphie latine** : *Inscription du temple d'Ancyre*	5 1/2
Total.	36 1/2
M. Kerlevezou.	
1° **Mémoire** : *Les rapports de Nicolas Ier et d'Hincmar*	5 1/2
2° **Leçon** : *Exposer les idées d'Hincmar sur le pouvoir pontifical et sur l'organisation ecclésiastique*	5
3° **Explication de texte** : *Annales de Saint-Bertin, année 865.*	4 1/2
4° **Question d'histoire** : *Le règne de Postume, d'après ses monnaies.*	9
5° **Question de géographie** : *Formation de nos connaissances géographiques sur la région du lac Tchad*	7 1/2
6° **Science auxiliaire. Paléographie** : *Lecture d'une charte du XIIIe siècle* (*Recueil de Fac-similés à l'usage de l'Ecole des Chartes, n° 183*). — *La réforme de l'Ecriture en France au temps de Charlemagne*	6
Total.	37 1/2

Ces trois candidats on été jugés dignes du diplôme. Dans son rapport, M. Gebelin, président du jury d'examen, résume ainsi les aptitudes qu'ils ont manifestées :

M. Capra (note moyenne, 7 $^1/_6$). – « Le mémoire est très soigneusement élaboré ; la discussion du mémoire manque de netteté et de vigueur. Les autres épreuves sont bonnes. A l'occasion de la question de géographie, le candidat a fait preuve de connaissances solides et étendues en géologie. »

M Aunis (note moyenne, 6 $^1/_{12}$). — « De la facilité, mais des inégalités. Ce candidat est le seul qui ait soutenu avec élévation l'épreuve de la discussion du mémoire ; il y a même exposé et démontré des idées neuves. Les autres parties de l'examen se tiennent, mais pas très haut, au-dessus de la moyenne. »

M. Kerlevezou (note moyenne, 6$^1/_4$). — « Le mémoire est composé avec clarté et non sans quelque élégance ; mais il a dû, au préalable, être remanié sur les avis du professeur chargé de l'examen. La discussion du mémoire a été assez terne ; l'explication du texte a été vague et notée au-dessous de la moyenne. L'épreuve de géographie est bonne ; l'épreuve d'histoire est tout à fait remarquable et le sujet a été traité avec solidité et distinction. »

Sur l'ensemble de l'examen, M. Gebelin porte les appréciations suivantes :

« Pour la discussion du mémoire, nos candidats n'ont pas l'art de faire valoir, par leur composition, l'importance et les résultats de leur travail. Le sujet du mémoire est sérieusement étudié ; mais l'exposition orale est terne, pénible à suivre pour celui qui n'est pas initié spécialement à leurs recherches. Elle est remplie de citations, mais qui n'ont pas toutes une valeur décisive. Nos candidats ne savent pas assez poser une question, la mettre en lumière, en montrer les diverses faces. Ils n'ont pas cette expérience ou ce don qui, dès le début, fixent l'attention vers le développement, les preuves et la conclusion. Ils ont rassemblé beaucoup de faits ; ils en sont accablés, parfois écrasés ; ils ne les dominent pas.

« Pour l'explication des textes, le commentaire manque de solidité et de précision. Quant aux autres épreuves, elles sont, pour la majorité des candidats, meilleures que les précédentes. L'épreuve relative aux sciences auxiliaires est satisfaisante. Les candidats déchiffrent et expliquent assez bien un manuscrit ou une inscription. Les épreuves relatives à la discussion d'une question d'histoire et d'une question de géographie sont bonnes. Ce sont elles qui ont le plus complètement contenté notre Jury. Les sujets traités sont des sujets restreints, car notre Faculté tient compte des proportions de l'examen et de la limite de temps que les règlements assignent à bon droit à la préparation ; mais nous exigeons que ces sujets soient étudiés d'une façon scientifique. Ils doivent comporter l'emploi des documents originaux et la critique des sources. En ces matières, nos candidats ont montré non seulement du savoir, mais de la curiosité d'esprit, de la vigueur, de l'originalité et, assez souvent même, de l'éclat. Par rapport à la discussion du mémoire, la discussion des deux questions d'histoire et de géographie forme un contraste heureux, et le fait est d'autant plus digne de remarque que ces épreuves, dans l'ordre de l'examen, se sont trouvées les dernières ; bien loin de laisser voir de la lassitude, nos candididats semblaient avoir reçu des épreuves antérieures une sorte d'entraînement.

« A cette occasion, qu'il me soit permis de noter en particulier les effets profitables de l'épreuve de géographie. Sur les quatre sujets géographiques que les candidats de nos deux sessions ont traités, trois étaient des sujets

locaux appliqués à des régions où le candidat avait séjourné et pour lesquelles les renseignements ont été recueillis sur place ; nos candidats ont su, et ce n'est pas un mince mérite, rassembler des documents originaux, souvent inédits, de géographie physique et de géographie économique, et joindre à ces documents leurs observations personnelles. »

La troisième session, comme la seconde, a duré trois jours (du 22 juin au 24). La composition du Jury était la même qu'en avril. Sur les trois candidats qui se sont présentés, deux, M. Laffitte et Carrive, étudiants d'agrégation à la Faculté des Lettres, ont été reçus.

Voici le détail de leurs épreuves et de leurs notes :

M. Laffitte (22 juin 1896).

	Maximum 10
1° **Mémoire** : *L'Anjou et le Maine-et-Loire ; étude physique et économique de géographie régionale*	7 1/2
2° **Leçon** : *Le rôle des rivières dans l'unité de l'Anjou*	8 1/2
3° **Explication de texte** : *Dufrénoy et Elie de Beaumont, introduction à l'explication de la carte géologique de France*, p. 23	9
4° **Question d'histoire** : *Rôle politique de Capoue pendant la seconde guerre punique*	9
5° **Question de géographie** : *Action des glaciers sur les formes du terrain*	9 1/2
6° **Science auxiliaire. Paléographie** : *Lecture d'une charte du XV*e *siècle (Musée des archives départementales, n° 122 bis). — Déterminer la date et l'origine de deux spécimens d'écriture*	5
Total	48 1/2

M. Carrive (23 juin).

	Maximum 10
1° **Mémoire** : *Fabius Pictor*	6
2° **Leçon** : *Sur la langue des Annales de Fabius Pictor*	8
3° **Explication de texte** : *Tite Live, II, 34*	6
4° **Question d'histoire** : *Le soulèvement des Camisards*	7
5° **Question de géographie** : *La vallée d'Aspe*	8
6° **Science auxiliaire. Paléographie** : *Lecture d'une charte du XIII*e *siècle (Archives historiques de la Gironde, t. XXX, pl. IV, n° 2). — Déterminer la date et l'origine de deux spécimens d'écriture*	5
Total	40

Le rapport de M. Gebelin, président, s'exprime ainsi sur les mérites des deux candidats reçus :

« M. Laffitte a développé des qualités nombreuses et d'ordre divers qui, dès à présent, sont de nature à le désigner pour l'enseignement supérieur. Pourvu de connaissances étendues, doué de la curiosité scientifique, qu'il exerce utilement, il fait valoir avec ingéniosité les considérations d'ensemble, en même temps qu'il approfondit les détails. Il est maître de ses sources ; il sait où il faut les prendre et comment on doit s'en servir. A la solidité et à la variété du savoir, à la sûreté de la méthode, il joint la distinction de l'esprit, la clarté et la rapidité de l'exposition.

« L'examen de M. Laffitte a été avant tout consacré à la géographie, car c'est dans la géographie qu'il avait pris le sujet de son mémoire ; il manifeste pour cette science des aptitudes spéciales. Mais il ne se tient pas renfermé dans ce domaine : la discussion de la question d'histoire nous l'a montré ; l'étude historique à laquelle il s'est livré mériterait les honneurs de l'impression.

« Pour les sciences auxiliaires, M. Laffitte aurait eu le droit de choisir la géographie générale pour laquelle — les autres épreuves nous ont permis de le constater — il était prêt. Par une discrétion qui nous a permis d'apprécier la multiplicité de ses aptitudes, il a opté pour la paléographie et il s'est acquitté de cette épreuve, sinon avec sa supériorité habituelle, du moins à notre satisfaction.

« Esprit moins souple et moins vaste, M. Carrive est pourtant sorti de l'examen avec honneur. Pour les sciences auxiliaires (la paléographie), il n'a atteint que la moyenne ; mais, pour toutes les autres épreuves, il a répondu assez largement ou largement aux exigences du Jury. Il connaît et il applique les méthodes scientifiques ; il a de l'ardeur et de la personnalité : il est de ceux qui mettront à profit le temps et l'expérience. Il a besoin d'agrandir le champ de ses connaissances, et d'acquérir plus d'ampleur dans l'exposition. Penché, courbé même aujourd'hui sur le travail, il devra manifester des allures plus dégagées et plus ouvertes. »

Le troisième candidat, bien qu'il ait fait preuve de travail et d'efforts, bien qu'il ait éveillé chez ses examinateurs l'intérêt le plus sympathique, a dû être ajourné :

« Il n'est pas resté très loin du succès, je veux dire d'un résultat passable. Mais nulle part il n'a laissé apercevoir des aptitudes décisives. Son mémoire, la discussion et l'explication qui s'y rattachaient avaient produit sur nous une impression à peu près favorable. Les questions d'histoire et de géographie, l'interrogation sur les sciences auxiliaires ont fait pencher la balance à son détriment. Ici, et surtout pour la géographie, plus encore pour la géologie (science auxiliaire), sur laquelle, sans mesurer ses forces, légères et vacillantes, il avait voulu être interrogé, le candidat n'a probablement pas, dans sa préparation, apprécié le caractère des notions que nous étions en droit d'exiger. Il devra bien se convaincre qu'il ne suffit pas d'apporter à la Faculté une rédaction d'histoire et de géographie, même élaborée avec soin. La méthode des recherches scientifiques, la connaissance détaillée des sources, et aussi cette disposition d'esprit qui ne se confine pas exclusivement dans la préparation d'une matière d'examen, cette largeur de vues qui sait apercevoir les rapports d'un sujet à un autre, cette curiosité qui met à profit toutes les ressources locales et qui, au besoin, les fait naître, voilà ce qui a manqué au candidat. Les épreuves du diplôme d'études sont avant tout des épreuves d'érudition. Tel est le caractère de l'institution du diplôme et celui que la Faculté est résolue à lui maintenir. »

En somme, quelque surchage qui résulte de la création du nouvel examen, le groupe des professeurs d'histoire et de géographie de la Faculté des Lettres de Bordeaux est unamine à reconnaître, après expérience faite, que le but poursuivi par l'arrêté du 28 juillet 1894 est atteint. Le goût des recherches scientifiques est né chez nos candidats. Il semble désirable, toutefois, qu'au lieu d'être une entrave pour les travaux des maîtres, les mémoires des étudiants s'y rattachent par quelque lien, en sorte que la productivité d'un même centre universitaire se manifeste par un ensemble de travaux homogènes. De cette façon, chaque grande Université régionale aura son expression scientifique, et c'est à quoi doivent tendre ceux qui ont à cœur de reconstituer en France la vieille individualité des provinces.

Avec l'année scolaire 1895-1896, se termine la période de transition entre

l'ancien régime et le nouveau. A l'avenir, les mémoires soumis à la Faculté ne seront plus les thèses précédemment inscrites au programme de l'agrégation d'histoire. Au lieu de sujets vastes, non choisis par eux, les professeurs n'admettront que des sujets nettement circonscrits, pour lesquels ils revendiqueront une responsabilité pleine et entière. L'examen prendra de la sorte un caractère encore plus rigoureusement scientifique. Il a été également décidé que la Faculté ne tiendrait plus désormais que deux sessions par an, à six mois d'intervalle, l'une au commencement de janvier, l'autre à la fin de juin.

GEORGES RADET.

(*Revue des Universités du Midi II, 3*).

VI. UNIVERSITÉ DE CAEN

Depuis la création de ce diplôme, 5 candidats se sont présentés devant la Faculté des Lettres, en vue de l'obtenir.

Deux ont dû être ajournés : les trois autres ont été admis, après des examens très satisfaisants, dont voici le détail :

1.

Thèse : Les populations naines de l'Afrique.

Question d'histoire : La confédération athéniennne de 475 à 404.

Question de géographie : Dimensions du globe terrestre et sa forme.

Auteur : Thucydide, liv. 3.

Géogr. générale : Météorologie.

2.

Thèse : Le port d'Alexandrie dans l'antiquité.

Quest. d'histoire : Les 4 premiers Capétiens. Caractère de la royauté capétienne.

Quest. de géographie : Dernières découvertes de Stanley.

Auteur : Strabon, XVII, 1.

Géogr générale : Les glaciers.

3.

Thèse : Le Bocage normand, étude de géographie.

Quest. d'histoire : Le ministre Villèle sous Charles X, politique intérieure.

Quest. de géographie : Chemin de fer transcaspien.

Auteur : Buffon, Epoques de la nature.

Géographie générale : Le régime des pluies.

La Faculté a affecté un coefficient *triple* à la thèse, *double* aux deux question d'histoire et de géographie, *simple* aux deux autres épreu-

ves, auteur et sciences auxiliaires. Le total des points, obtenus par les candidats, dans l'ordre adopté plus haut, a été de 67 1/2, 60 et 54. Peut-être serait-il désirable que les diverses Facultés s'entendissent pour adopter les mêmes coefficients, afin d'éviter, dans les totaux mentionnés, des différences qui, au premier abord peuvent paraître étranges.

La Faculté a été très frappée du mérite réel des trois mémoires qui lui ont été présentés ; elle a été particulièrement heureuse de voir un de ses candidats choisir un sujet d'étude toute locale. C'est là une excellente idée qui trouvera, nous l'espérons, des imitateurs.

D'après le tableau ci-dessus, on remarquera qu'aucun des candidats n'a demandé à être interrogé sur une des sciences auxiliaires de l'histoire ; tous ont choisi la géographie générale. Il n'y a pas lieu de s'en étonner. Nos professeurs de collège, nos étudiants mêmes, restent étrangers, dans la plupart des Universités, à toutes notions de paléographie, d'épigraphie..., aucune de ces sciences auxiliaires si précieuses pour l'étude de l'histoire, ne figurant aux programmes des cours et conférences. Il y a là une lacune des plus regrettables qu'il faudrait se hâter de combler, si l'on veut que la réforme de l'agrégation d'histoire porte vraiment tous ses fruits.

Toutefois il est permis de constater déjà combien les résultats en ont été excellents, un certain nombre de professeurs de collège qui avaient renoncé ou n'osaient songer à l'agrégation, découragés par les difficultés de l'examen, commencent à ambitionnner le diplôme d'études supérieures. Autre symptôme non moins heureux, cette ambition du diplôme semble gagner peu à peu les non-professionnels ; et nous nous réjouissons de compter, parmi nos candidats inscrits pour 1898, un lieutenant de l'armée active. Un tel mouvement des esprits vers les études désintéressées est incontestablement dû à la récente réforme de l'agrégation d'histoire, et l'on ne saurait trop s'en féliciter.

J. Tessier.
Prof. d'histoire à l'Université de Caen.

VII. UNIVERSITÉ DE CLERMONT-FERRANT

Depuis l'institution du nouvel examen, la Faculté des Lettres de Clermont a reçu cinq mémoires et décerné trois diplômes.

M. René Larminat, licencié ès-lettres, chargé de cours d'histoire au Lycée de Montluçon, a présenté à la Faculté un mémoire sur *la Constitution romaine d'après Polybe*. Ce travail, consciencieux et méthodique, était une étude d'ensemble sur la Constitution romaine

vers le milieu du second siècle av. J. C. Il se recommandait par les qualités les plus estimables, toutefois la Faculté eût préféré que le candidat se fût attaché principalement à faire la critique des idées de Polybe au sujet de la constitution romaine, et à déterminer le degré de confiance que l'on peut avoir dans l'historien grec, comme aussi à signaler les lacunes et même les erreurs de son exposé.

Les autres épreuves ont porté sur les sujets suivants :

Explication du § 14 du Livre VI de Polybe.
Histoire intérieure de la Russie, de l'avènement de Pierre le Grand à la mort de Catherine II.
Les régions industrielles de l'Europe.
Diplomatique.

M. Louis Accarias, licencié ès-lettres, professeur à l'Ecole primaire supérieure de Clermont, a choisi comme sujet de mémoire, *La Géographie physique de Madagascar*. La bibliograhie avait été dressée avec grand soin. Une courte introduction donnait l'histoire de la découverte et de l'exploration de Madagascar. Le sol, l'orographie, l'hydrographie, la climatologie, la flore, la faune et l'ethnographie de la Grande Ile étaient étudiés dans une série de chapitres consciencieusement documentés. Le candidat avait profité des travaux et des conversations de M. Emile Gautier, et possédait sur la plupart des points importants des renseignements tout à fait à jour.

Les autres épreuves ont été ainsi comprises :

Explication d'un passage des Mémoires de Thibaudeau.
L'Empire byzantin au Xe siècle.
Ethnographie de l'Europe orientale.
Géographie générale : Géologie du Plateau central.

M. Maurice Dumoulin, licencié-ès-lettres, professeur au Lycée de Roanne, a présenté un mémoire sur *le Panégyrique d'Ennodius, considéré comme source de l'histoire de Théodoric*. Précédé d'une bonne bibliographie, ce travail était bien composé, et témoignait d'une réelle maturité. La Faculté a regretté que M. Dumoulin ne se soit pas borné à présenter une étude critique d'Ennodius, considéré comme historien, et se soit laissé entraîner à comprendre son sujet comme une histoire de la domination des Ostrogoths en Italie. Une pareille histoire ne pouvait être faite avec le seul ouvrage d'Ennodius, et à ce point de vue, l'étude de M. Dumoulin devait rester insuffisamment documentée Le candidat a répondu qu'il avait cherché à dresser une sorte de catalogue de tous les renseignements fournis par Ennodius sur le gouvernement de Théodoric. Il a reconnu lui-même que ces renseignements manquent bien souvent de précision et d'authenticité.

Les épreuves accessoires ont eu pour thèmes :

Explication du § VIII du Panégyrique d'Ennodius.
Politique de François Ier à l'égard des protestants.
Exploration du Mé-Kong.
Paléographie et Bibliographie générale.

Deux autres mémoires ont été remis à la Faculté en vue de l'obtention du diplôme, Le premier avait pour titre : *La répression de l'insurrection royaliste dans la Haute-Loire* (1793). La second était intitulé *La Vendée Lozérienne*. L'auteur du premier mémoire, invité à le corriger et à le compléter, s'est découragé. Le second mémoire avait été très favorablement apprécié par la Faculté, mais la faiblesse de certaines épreuves orales n'a pas permis de décerner le diplôme.

Deux autres mémoires sont acceptés par la Faculté en vue d'un examen ultérieur. Ils portent pour titre : *Vésone au IIIe siècle. — Ambert pendant la période révolutionnaire.*

La Faculté considère le nouvel examen comme très bien conçu et les résultats acquis jusqu'ici comme très satisfaisants. Elle voudrait seulement que la possession de ce titre assurât quelque avantage à ceux qui l'ont obtenu ; qu'il fût, par exemple, pris en considération pour l'entrée dans l'administration coloniale, et qu'il donnât quelque sécurité aux chargés de cours des Lycées, contre les entreprises souvent injustifiables des politiciens locaux. Ce serait là, à son avis, une bien désirable réforme.

G. Desdevises du Dezert.
Professeur d'histoire à l'Université.

VIII. UNIVERSITÉ DE DIJON

Aussitôt que le diplôme d'études supérieures d'histoire et de géographie a été institué, la Faculté des lettres de l'Université de Dijon a eu des candidats sérieux à examiner et des mémoires souvent remarquables à apprécier. Certains mémoires ont même été jugés dignes de l'impression ; ils ont paru dans les Revues locales (*Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur*, *Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire*) obligeamment mises à la disposition de la Faculté,

Les *épreuves générales* d'histoire et de géographie et des explications d'auteur ont porté sur les matières les plus diverses, et peut-être est-il plus facile ainsi de se rendre compte des connaissances du futur diplômé et des moyens critiques dont il dispose. On a vu traiter en histoire, par exemple, *la Réduction de la Grèce en province*

romaine, le Renversement des alliances (*1748-1758*), *le Congrès de Vienne et les traités de 1815;* en géographie, les *Alpes du Dauphiné* et les *Explorations au pôle nord*. Parmi les auteurs expliqués figurent Tacite, *Histoires*, le maréchal de Vieilleville. *Mémoires*, Frédéric II, *Histoire de mon temps*. Les textes à préparer sont toujours choisis avec soin, de manière à ce qu'ils forment un ensemble; au lieu de désigner un livre entier de Tacite ou la moitié d'un livre, on prend, dans les livres IV et V, tous les passages relatifs à la révolte de Civilis, et voilà un sujet bien déterminé, dont le commentaire devient très-intéressant parce qu'il est très-complet.

Si aux épreuves générales a été assuré le caractère général qui leur convient, la Faculté a tenu à ce que les *Mémoires* eussent un caractère provincial ou local. Elle a été écoutée, et déjà sept monographies concernant l'histoire ou la géographie de la Bourgogne ont été menées à bonne fin : 1° *Le régime féodal à Châtillon*, par M. Roupnel, 1895. Beaucoup d'idées générales et de théories neuves, sur les commands ou recommandés, la filiation des gouvernements, l'origine des libertés communales issues des privilèges accordés au commerce. Cette thèse, développée et complétée sur quelques points, ferait une thèse de doctorat. 2° *Le régime féodal dans le domaine de l'abbaye de St-Seine*, par M. Marc, 1895, très bonne étude sur la condition des personnes, accompagnée d'un document de premier ordre, le cartulaire de l'abbaye rédigé au XIII[e] siècle, et contenant des documents de l'époque carolingienne. 3° *Etude du domaine et des personnes à l'abbaye de Beize*, 1895, par M. Gauthier, où l'on regrette malheureusement beaucoup trop le manque de synthèse et d'idées générales. 4° *Les justices seigneuriales dans la Basse-Bourgogne et principalement dans l'Auxerrois, à la veille de la Révolution* (*1750-1789*), par M. Mauzin, professeur d'histoire au collège d'Auxerre en 1896, travail très consciencieux, dont l'auteur montre bien que la distinction ancienne de la haute, moyenne et basse justice, n'existait plus guère à la fin du XVIII[e] siècle. 5° *Le Morvan, étude de géographie physique*, par M. Lennel, professeur au collège d'Avallon, 1896. Dans ce mémoire, préparé pendant près de quinze mois et qui ne compte pas moins de 133 pages, sont étudiés à fond la constitution géologique et le relief, le climat et l'hydrographie si intéressante de la région. 6° *Etude critique sur les origines de la ville d'Auxonne. Sa condition féodale au début du XIII[e] siècle et ses franchises*, par M. Millot, 1897. Œuvre d'un laborieux. Grâce à une critique très apprónfondie des textes et des pièces avec lesquelles on avait écrit jusqu'ici l'histoire de la petite ville, de nombreuses légendes sont à jamais détruites ; il y a mieux : plusieurs documents inédits sont publiés en appendice,

dont l'un de 1173, devient le document le plus ancien connu sur l'histoire d'Auxonne. 7° *Les Origines de Beaune. Sa condition féodale et communale au début du XIII° siècle et la politique d'Eudes III, duc de Bourgogne*, par M. Fontany, 1897. Les raisons d'intérêt auxquelles Eudes III a obéi en signant la charte sont bien comprises, et l'on voit clairement le lien qui unit cette charte à celle de Dijon, mais le travail est mal équilibré et la méthode n'est pas encore très sûre.

Cette simple énumération est déjà fort éloquente par elle-même. Cependant il importe de remarquer que tous ces travaux sont de première main, faits soit en dépouillant les cartulaires des archives, soit en parcourant le pays, comme a fait M. Lennel pour le Morvan. D'autres mémoires avaient encore été présentés à la Faculté qui les a jugés insuffisants, l'un sur *Hugues Aubriot bailli du Dijonnais*, l'autre sur *les Premiers mois de la Révolution à Dijon*. Les résultats obtenus n'en sont pas moins très satisfaisants, et la richesse incomparable de nos archives à partir du XI° siècle, assure aux étudiants de l'Avenir tous les éléments de travail désirables. D'une manière plus élevée, n'est-ce pas la justification éclatante du rôle des nouvelles Universités, mettant à découvert des trésors historisques ignorés, et préparant la rénovation de l'histoire de la France, par l'histoire de ses anciennes provinces et de ses villes ?

Communiqué par M. le doyen Adam.

IX. UNIVERSITÉ DE GRENOBLE

La Faculté des lettres n'a pas encore décerné de diplôme. Plusieurs mémoires sont en préparation.

X. UNIVERSITÉ DE LILLE

Cette année, la session des examens pour l'obtention du diplôme d'Etudes supérieures d'histoire et de géographie à la Faculté des Lettres de Lille, a présenté un intérêt considérable, dû au nombre relativement important des candidats, à la valeur de leurs travaux et à leur qualité d'élèves ou anciens élèves de la Faculté.

Sur trois thèses, deux étaient relatives à l'histoire du Nord de la France. M. de St-Léger, ancien élève de la Faculté, professeur à l'Ecole supérieure de commerce de Lille, avait choisi pour objet de son travail écrit : « *Dunkerque et la Flandre maritime sous la domination française (1662-1789)* » Ce petit pays, correspondant aux arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck, a eu dans le dernier siècle du régime monarchique une situation particulière tout à fait intéressante à examiner dans le détail et qui montre au vif quelles étaient dans l'ancienne France la complexité de l'organisme administratif,

la puissance de la centralisation et la force de résistance de la vie locale. Quand cette contrée faisait partie des Pays-Bas Espagnols, elle envoyait aux Etats de Flandre les députés de ses villes chefs-collège et contribuait, par leurs suffrages, à voter le subside annuel payé par la province. Bien qu'après l'achat de Dunkerque en 1662, les privilèges de la Flandre maritime eussent été confirmés, Louis XIV ne lui accorda pas dans la réalité le consentement des impôts, et sans être pays d'élection, ni pays d'Etats, elle fut comme les pays d'élection et les pays d'Etats, écrasée jusqu'à la fin de l'ancien régime par une pesante fiscalité. Cependant elle ne fut pas absolument privée d'autonomie financière ; elle continua à voter des fonds pour ses propres dépenses, eut le droit de répartir les impôts royaux et la faculté même de les lever à son gré moyennant le payement d'un « abonnement ». De même si le souverain lui envoya un intendant, un bailli, un maître des eaux et forêts, etc., elle garda sa vieille administration locale, ses châtellenies, ses « Magistrats », son assemblée du « Département ». Sans méconnaître les grands bienfaits apportés par la domination française, les progrès de l'agriculture et surtout du commerce maritime, les habitants gardaient l'esprit d'initiative et de personnalité ; dans les cahiers de 1789, ils protestent contre le despotisme de l'intendant et du sub-délégué général et réclament l'institution d'Etats provinciaux.

Tels sont les principaux faits que M. de St-Léger a révélés ou mis en plus vive lumière ; l'étendue de ses investigations, la fermeté de sa méthode critique, la netteté de son plan et de son style, témoignent d'un esprit laborieux, réfléchi et mûr; l'exposé oral qu'il a fait de ses découvertes essentielles, aussi bien que son travail écrit, lui ont valu les félicitations unanimes du jury, qui lui a décerné une note très élevée, 18 sur 20, pour son mémoire, et la note 15 pour sa soutenance.

Qu'il complète ses recherches surtout en interrogeant les archives anglaises et les archives du ministère de la marine, qu'il élargisse et aère, pour ainsi dire, une rédaction un peu trop serrée, qu'il donne, selon la méthode actuelle, les preuves de ses allégations, et il pourra soumettre à la Faculté une excellente thèse de doctorat ès-lettres.

M. Paul Thomas, étudiant à la Faculté de Lille, s'est proposé de décrire, d'après les archives de la région, « *Le gouvernement du duc de Bourgogne, Jean sans Peur, dans le comté de Flandre* ». La richesse de ces archives l'a forcé à arrêter ses recherches et à ne profiter même que d'une partie des notes qu'il avait recueillies à Lille ou en Belgique.

Il s'est décidé un peu tardivement, peut-être, à étudier deux parties du sujet : 1° Les registres des chartes de Jean sans Peur. 2° La

campagne de 1414. L'étude diplomatique des registres faite avec une grande modestie et une patience de recherches qui révèlent un goût véritable pour l'érudition, a été accompagnée d'un catalogue d'actes portant la suscription de Jean sans Peur. Ce catalogue très volumineux a été fait trop rapidement et les analyses ne sont pas toujours exactes. Le récit de la campagne de 1414 vaut mieux. Il s'agit d'un épisode de la lutte des Armagnacs et des Bourguignons, de la guerre civile qui a précédé immédiatement le désastre d'Azincourt.

Il était fort intéressant de savoir par le menu et surtout au moyen des renseignements irrécusables que fournissent les actes et les comptes financiers, quelle était alors la situation de Jean sans Peur, quelles étaient ses intrigues secrètes, pourquoi il a été obligé de signer la paix d'Arras, pourquoi il s'est trouvé réduit à l'effacement et à la neutralité au moment de l'invasion anglaise. M. Paul Thomas a montré que Jean sans Peur, obligé par sa propre politique à mettre sur pied une armée d'un entretien extrêmement coûteux, s'était vu refuser tout subside par les Flamands, qui voulaient profiter de l'occasion pour lui arracher la concession d'une sorte de gouvernement autonome. Acculé au dernier degré de la détresse financière, le duc s'humilia devant ses ennemis et signa le traité d'Arras, non cependant sans obtenir de la faiblesse du dauphin des articles secrets dont M. Thomas a découvert le texte, et qui jettent une grande lumière sur les événements postérieurs. Le seul défaut grave de cette importante étude est qu'elle manque d'ampleur ! Le sujet n'a pas été examiné ni présenté dans son ensemble ; M. Thomas a fait porter trop exclusivement ses recherches sur les rapports de Jean sans Peur avec les Flamands ; certains autres côtés de la question, tout aussi intéressants et tout aussi obscurs, ont été négligés.

Malgré ces lacunes, bien excusables d'ailleurs, la thèse de ce candidat a paru mériter la note 14, de même que sa soutenance.

M. Lefebvre avait choisi un sujet en apparence plus facile « *L'influence du séjour de Voltaire en Angleterre (1726-1729) sur ses idées politiques* ». Pour traiter un pareil sujet, il fallait étudier à fond la vie et les idées de Voltaire, avant ce voyage qu'il entreprit dans un état d'âme si spécial et ensuite les ouvrages postérieurs et surtout ceux qui ont été directement inspirés, par son voyage Outre-Manche ; il aurait fallu, par exemple, examiner minutieusement les *Lettres sur les Anglais* et l'édition de la *Henriade* donnée en 1728, la première avouée par l'auteur. Il est remarquable que Voltaire, depuis son retour, n'ait pas cessé de s'occuper de politique. M. Lefebvre a fait certainement des lectures très étendues et, autre mérite, s'est atta-

ché à traiter le sujet historiquement en étudiant la situation de l'Angleterre à l'époque où Voltaire y habita; mais, faute sans doute d'avoir réservé assez de temps pour mettre en œuvre les matériaux amassés, il a cru pouvoir conclure que le philosophe n'avait fait aucun emprunt spécial aux idées politiques des Anglais, appréciation qui a semblé inacceptable au jury. La thèse a été cotée 12; l'exposé oral, préparé avec un soin peut-être excessif, et parfois obscur à force d'être abstrait, a obtenu la note 13.

D'une façon générale, les thèses indiquées trois mois d'avance ont été moins bonnes. Les candidats visiblement, n'y ont pas consacré assez de temps. C'est ce qui est apparu, soit dans les résumés qu'ils ont remis quelques jours avant l'examen, soit pendant la discussion orale.

M. de St-Léger a eu à préparer une question sur les institutions de la Crète. L'intérêt du sujet était dans le rapprochement fait par les auteurs anciens eux-mêmes entre les institutions de la Crète et celles de Sparte, en particulier dans l'identification établie par eux entre les Cosmes crétois et les Ephores de Sparte. Il fallait ensuite montrer le caractère de la législation crétoise, d'après l'inscription de Gortyne, enfin rechercher les origines du *Koïnon*.

M. de St-Léger a juxtaposé avec diligence les faits, sans en tirer les discussions et les conclusions qui faisaient l'intérêt du sujet; il s'est arrêté en chemin.

M. Lefebvre devait comparer les données de la *lex Pompeia* et de la *lex Concilii Narbonnensis*. Sur la demande du jury, il a expliqué la différence qui séparait les *leges datæ* de la République, destinées simplement à organiser les conquêtes, des lois impériales assurant aux provinces le maintien ou la création d'un système d'assemblées fédérales. Il a commis une erreur grave, mais fort commune, sur le culte des empereurs. Il a ensuite expliqué et commenté le fragment conservé de la *Lex Narbonnensis*: l'explication a été bonne, le commentaire pauvre.

L'une et l'autre de ces épreuves, portant sur les institutions grecques et romaines, ont prouvé que nos étudiants n'ont pas les qualités nécessaires pour étudier à fond l'histoire de l'antiquité, où l'interprétation faute de textes nombreux, doit tenir une si grande place. Il serait extrêmement désirable que, dans une Université aussi importante que la nôtre, il y eût des cours et des conférences d'histoire ancienne et que cet enseignement, si utile pour la formation des esprits, au lieu d'être dû à la bonne volonté des professeurs qui n'en ont pas officiellement le soin et qui sont chargés de tout autres besognes, fût confié à un spécialiste.

M. Thomas avait à examiner la question *de l'Etat autrichien en 1809*. Il a lu, mais trop vite et trop tard, les ouvrages allemands relatifs à l'histoire de l'Autriche, au temps de Napoléon ; il n'a pas su distinguer le véritable intérêt de la question, ni montrer l'agitation sourde des nationalités, dont Napoléon, se conformant d'ailleurs aux traditions de l'ancien régime, espéra profiter pour démembrer les Etats des Habsbourg, jusqu'au jour où il se résigna à « l'alliance intime ». Une circonstance indépendante de la volonté du candidat comme de l'action de ses professeurs, excuse la médiocrité de la préparation : la pauvreté de notre bibliothèque en livres d'histoire moderne et la lenteur regrettable avec laquelle les ouvrages demandés y parviennent.

Le jury a été amené, en tenant compte des circonstances et de la difficulté inégale des thèses, à donner la même note 6 1/2 sur 10, aux trois candidats.

Les épreuves de Géographie n'ont été que de force moyenne, les candidats, sauf peut-être l'un d'entre eux, n'ont pas témoigné d'un sens très net des choses géographiques. Faute de réfléchir suffisamment sur les limites et le but de cette science, ils ont attaché une importance démesurée et souvent exclusive aux notions *auxiliaires* que fournit par exemple la géologie. On a créé récemment le mot d'anthropogéographie. Ce terme n'est pas nécessaire, tout géographe doit songer constamment à l'homme quand il décrit la terre, sinon il fait une vaine et inégale concurrence au géologue, au météorologiste, etc .. et l'union des études d'histoire ou de géographie devient chose inintelligible.

Les trois sujets proposés étaient les suivants :

1° Etudier les traits principaux de la géographie physique de l'Ecosse.

2° Etat de nos connaissances sur la géographie physique et économique de l'Afrique Australe.

3° Etudier une division de la Tunisie en régions naturelles.

M. Lefebvre a lu avec attention et intelligence les livres essentiels sur la Géographie de l'Ecosse et a fait preuve de qualités d'ordre et de clarté. Mais l'esprit même de son étude laissait à désirer. Il s'est borné à décrire les trois régions écossaises, il ne s'est même appliqué sérieusement qu'aux questions d'orogénie ; il n'a pas cherché à mettre en valeur l'influence des conditions physiques sur le développement historique et économique de l'Ecosse. La note 6 lui a été donnée.

M. Thomas a beaucoup travaillé pour ordonner les renseignements nombreux qu'il avait recueillis sur l'Afrique Australe. C'est pourquoi il a obtenu la note 7. Il est à regretter que l'intérêt véritable de la question lui ait échappé. Il fallait étudier avant tout les

régions aurifères, et les étudier en géographe et en historien ; montrer que, comme celles de la Californie et de l'Australie, elles sont destinées, par l'afflux des émigrants et des capitaux, à devenir des pays d'exploitation agricole.

M. de St-Léger, avec plus de pénétration, a saisi les difficultés du troisième sujet. Pour expliquer les aspects variés de la nature tunisienne, il était nécessaire de tenir compte, dans une juste mesure, de facteurs très complexes. Le candidat y est à peu près arrivé, grâce à une maturité de jugement et à une souplesse d'esprit dignes d'éloges. Aussi a-t-il obtenu la note 7 1/2.

Les dernières épreuves ont mérité des notes plus élevées. M. de St-Léger, qui avait étudié la vie de Clovis dans Grégoire de Tours, a fort bien expliqué et critiqué le passage plus qu'à moitié légendaire, où est raconté le mariage du roi des Francs avec Clothilde. Il a eu la note 9 sur 10. M. Lefebvre avait choisi un texte qui prête encore à de multiples discussions, le *Modus tenendi Parliamentum in Anglia ;* il a commenté avec soin et avec plus de précision que dans ses précédentes épreuves, le chapitre sur l'Aide du roi ; on lui a accordé la note 8. Enfin M. Thomas a obtenu 7 1/2 en critiquant le texte du traité d'Arras de 1414, donné par Monstrelet.

MM. de St-Léger et Lefebvre ont déchiffré sur des fac-simile des textes latins des XIIe et XIIIe siècles, et ont mérité les notes 8 et 7 1/2.

L'explication d'une inscription grecque par M. Thomas lui a valu la note 6 1/2.

L'ensemble des notes, qui ont toujours dépassé la moyenne, a conduit le jury à déclarer les trois candidats dignes du diplôme. Convaincus par cette intéressante expérience de l'intérêt et de l'excellence de l'examen créé par l'arrêté du 28 juillet 1894, les professeurs d'histoire et de géographie de l'Université de Lille, n'ont plus qu'à exprimer le désir de voir cet examen devenir indépendant de l'agrégation, sans cesser d'en être le préambule nécessaire. Le jour qui semble assez prochain, où cette réforme sera accomplie, des modifications de détails pourront sans doute être faites par chaque Université. Il est souhaitable, par exemple, que la question des coefficients des notes puisse être de nouveau examinée et résolue par les professeurs.

CH. PETIT-DUTAILLIS.
Chargé du cours d'histoire du moyen âge.

XI. UNIVERSITÉ DE LYON (1895-1897)

Voilà deux ans à peine que le concours d'agrégation d'histoire a été divisé en deux examens, l'un scientifique qui se passe devant

les Facultés, l'autre professionnel qui se passe devant un jury d'État. L'examen d'Université a déjà porté d'excellents fruits, favorisant des rapports plus étroits et plus fréquents entre maîtres et étudiants, développant chez les uns et les autres le goût de la recherche et l'esprit critique, et faisant éclore une série de travaux intéressants.

A la Faculté des lettres de Lyon, comme d'ailleurs dans la plupart des autres, il y a deux sessions ordinaires, en décembre et en juin. L'épreuve principale consiste dans la discussion d'un mémoire manuscrit, remis un mois à l'avance au professeur compétent ; c'est l'occasion d'une lutte courtoise, soutenance de doctorat au petit pied, où l'étudiant est appelé à défendre ses idées et sa méthode, et où souvent la parole lui est donnée pour exposer les grandes lignes de son travail. La nouveauté de l'épreuve et l'inexpérience du candidat le paralysent parfois et l'empêchent de tirer tout le parti possible de ses connaissances ; cependant le cas où la discussion de la thèse se réduit à un monologue du professeur, énumérant ses critiques et ses compliments, tend à devenir plus rare, et des progrès sensibles ont été réalisés à cet égard. Les mémoires eux-mêmes, qui avaient commencé par être médiocres, en général, se sont beaucoup améliorés : au début, les étudiants, pour s'éviter une peine et aussi une responsabilité, empruntaient leur sujet, au hasard, aux anciennes listes de thèses d'agrégation ; de là des choix souvent malheureux, produisant des études superficielles, faites sans intérêt spécial et sans recherches suffisantes. Aujourd'hui la pratique est heureusement abandonnée. Avant de se décider, le candidat consulte ses préférences et ses aptitudes particulières, tient compte des ressources dont il dispose, fait une enquête préliminaire sur l'époque et le pays qui l'attirent. Aussi la moyenne s'est-elle étonnamment élevée, et plusieurs des mémoires qui nous ont été soumis auraient-ils mérité d'être imprimés, après de légères retouches.

Ce n'est que justice d'énumérer ici les plus remarquables :

Thomas : *Guillaume de Nogaret en Languedoc et la baronie de Calvisson* (habile mise en œuvre de documents inédits et de papiers de famille, tirés des Archives départementales de l'Hérault et du Gard).

Ricci : *Extension de la monarchie égyptienne dans le monde méditerranéen à l'époque des deux premiers Lagides.*

Peuillet : *Recherches sur les causes de la propagation du culte alexandrin dans la Grèce d'Europe et dans les îles de la mer Egée, aux trois derniers siècles avant notre ère.*

Faubert : *Lyon et la Convention* (juin-octobre 1793) (mémoire un peu touffu, mais rempli de faits nouveaux, dus aux Archives du Rhône; il prouve que les Lyonnais étaient des républicains modérés, qu'effrayaient les excès de la Convention, et non des royalistes).

Bulard : *Les traités de St-Germain* (1679) ; essai sur l'alliance étroite de

Louis XIV et du Grand Electeur de Brandebourg, après la guerre de Hollande.

BARNAUD : *L'alliance entre Rome et Pergame* (211-218 av. J.-C.).

MAUCHAMP : *Les institutions de la seconde confédération béotienne, entre Alexandre et la conquête romaine.*

L'ABBÉ RICHARD : *L'église gallicane et les premières assemblées du clergé* (travail original, d'après des manuscrits des *Archives Nationales* et de la *Bibliothèque Nationale*).

Outre l'argumentation de la thèse, l'examen comporte encore le commentaire d'un texte choisi parmi les documents utilisés dans la thèse, et des interrogations sur des questions d'histoire et de géographie et sur un sujet tiré d'une science auxiliaire. Ces diverses épreuves sont d'habitude pleines d'intérêt : le commentaire permet d'apprécier les qualités critiques et l'ingéniosité inventive du candidat, car le jugement et la méthode ne sauraient ici suppléer entièrement à l'esprit d'invention ; les controverses qui s'engagent sur les questions d'histoire ou de géographie permettant d'élucider certains points obscurs, ou tout au moins d'énoncer les conclusions qui sont jusqu'à plus ample information et resteront jusqu'à demain, le dernier mot des pionniers de l'histoire.

Tel qu'il est compris et pratiqué, cet examen du diplôme supérieur d'études d'histoire, le premier examen vraiment scientifique de Faculté, a donné et donnera de plus en plus, j'en suis persuadé, d'heureux résultats. Nos jeunes Universités, appelées à la vie par de récents décrets, ne peuvent que trouver, là et dans d'autres examens analogues, le moyen de tenir ce qu'on attend d'elles, c'est-à-dire de faire œuvre sérieuse, de provoquer et d'encourager l'effort de leurs étudiants et des savants locaux, et de contribuer tout à la fois à la décentralisation intellectuelle qui vaut bien la décentralisation politique, et à l'éclat universel de la science française (1).

ALBERT WADDINGTON
Professeur à la Faculté des lettres.

XII. UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

I. Epreuves subies le 19 juin 1896, par M. *Maurice Teissier*, licencié ès-lettres (histoire).

Elles portaient sur les points suivants :

1° Une question d'histoire et antiquités romaines : *L'Institution alimentaire sous Trajan.*

2° Un texte latin : L'explication de la *Table de Veleia.*

(1) Dans son rapport, M. le Doyen Clédat écrit de même : « Les examens du diplôme d'histoire et de géographie nous ont donné toute satisfaction ; plusieurs thèses étaient vraiment bonnes et l'une d'elles, celle de M. Thomas, était à la hauteur des meilleures thèses de sortie de l'Ecole des Chartes » (*Note de la Réd.*).

3° Un mémoire sur *Les communications routières entre le Languedoc et les provinces voisines au XVIIIe siècle.*

4° Une question de géographie : *La Bretagne.*

5° Des explications de textes relatives à la *Paléographie, la Diplomatique, la Sigillographie* du moyen âge.

La question d'histoire et antiquités romaines a été exposée avec une précision très suffisante. Les rapprochements indiqués par le sujet n'ont pas été omis. L'explication des § 1 et 15 de la *Table de Veleia* a présenté les mêmes qualités.

Notes :	Question historique	9 (sur 10)
	Explication critique d'un texte.	9 (sur 10)

Des objections assez graves ont pu être faites au candidat sur le plan de son mémoire, qui ne témoignait pas d'une méthode assez rigoureuse. L'intérêt du travail est dispersé en détails qui ne sont pas assez subordonnés à une idée d'ensemble. La construction des routes étudiées et la valeur relative des échanges qu'elles desservaient constituent deux lacunes. En revanche, les chapitres où sont examinées l'action financière des Etats de Languedoc et l'activité de certains marchés, notamment la foire de Beaucaire, contiennent des renseignements intéressants et assez bien groupés. Quelques reproches ont été adressés au candidat sur sa bibliographie à la fois surabondante et incomplète, sur la forme et le style du travail. Ajoutons que la plupart des documents employés sont inédits, empruntés aux archives départementales de l'Hérault ; ils auraient pu être mieux fondus.

Tel qu'il est, le mémoire a de la valeur, peut être accepté, mais devra être remanié avant l'impression.

Notes :	Mémoire.	12 (sur 20)
	Discussion	14 (sur 20)

Les réponses du candidat relatives à la géographie de la Bretagne ont prouvé chez lui une connaissance assez solide de cette région, de la nature du sol, du régime climatérique et hydrographique, des distinctions à établir entre les divers *pays* qui la composent.

Note : 8 (sur 10)

L'examen a prouvé enfin que le candidat possède des notions assez complètes en paléographie, diplomatique et sigillographie.

En conséquence il a été jugé digne par le jury d'obtenir le diplôme d'études supérieures d'histoire.

II. Epreuves de *M. Roubin*, licencié ès lettres (histoire), le 27 juillet 1896 :

1° Question d'histoire ancienne : *Le collège des Sodales Augustales, de 14 ap. J.-C., jusqu'aux Antonins inclusivement.* — Les caractères de l'institution ont été exposés d'une manière précise, avec des dé-

veloppements assez complets. Les transformations subies par elle, pendant la période indiquée ont paru assez bien étudiées.

Note obtenue : 8 (sur 10)

2° Explication critique de textes : ***Inscriptions relatives à ce collège dans C. I. L.***, t. VI, 1. — Cette explication, notamment celle des nos 1989 et 1497 et les commentaires dont elle était accompagnée prouvaient, avec des connaissances épigraphiques, une préparation sérieuse.

Note : 9 (sur 10)

3° ***Mémoire : La condition des Juifs d'Avignon en Languedoc principalement au XVIIIe siècle.*** — Cette étude est établie surtout à l'aide des Archives déparmentales de l'Hérault (Fonds de l'intendance de Languedoc, *Arch. civ.*, Sér. C., comprenant des copies d'arrêts du Conseil du Roi, et du Parlement de Toulouse ; des ordonnances et jugements des Intendants de la Province en originaux ou minutes ; la correspondance officielle des Secrétaires d'Etat et Contrôleurs généraux avec les Intendants ; les rapports des fonctionnaires de la Province à l'Intendant. Des documents d'un autre ordre, également inédits, sont fournis par le même fonds : suppliques des intéressés, requêtes, placets, lettres de marchands chrétiens ou juifs adressées aux pouvoirs publics, Arch. dép. de l'Hérault, C. t. III, ***de l'Inventaire***).

La bibliographie, peu abondante, d'ailleurs, sur cette question est, avec les histoires locales, représentée surtout par l'***Histoire générale de Languedoc*** et la ***Revue des Etudes Juives***.

Le mémoire traite de la situation légale des Juifs en Languedoc, des règlements relatifs à leur commerce, des catégories principales de leur négoce (vente de bestiaux, colportage, débit de marchandises diverses), de leurs rapports avec les corporations et avec l'Intendance. La rédaction en est méthodique et sobre, d'une concision affectée par endroits, non exempte de néologismes douteux. Quelques lacunes : par exemple, un aperçu du statut des Juifs en France qui aurait fait ressortir, par comparaison, les points originaux de la condition des Juifs comtadins en Languedoc ; une esquisse de ces métiers et corporations, dont ils franchissent parfois les limites ; surtout un essai sur la banque juive, plus ou moins occulte dans la Province ; une série de données statistiques ; enfin, un effort pour dégager des arrêts et ordonnances de l'Intendant et du Conseil royal sur le commerce israélite, un corps de doctrine administrative.

Telle qu'elle est, l'étude de M. Roubin est intéressante, instructive, très neuve à certains égards, notamment par les preuves fournies d'une tolérance commandée envers le négoce juif par l'intérêt de la Province.

Note : 15 (sur 20)

(La majeure partie du travail remanié a paru depuis dans la *Revue des Etudes juives*).

4° La *discussion* en a été soutenue avec une fermeté suffisante et des informations précises.

Note : 14 (sur 20)

5° Epreuve de *géographie : Maghreb et Sahara*. — Le candidat a défini et exposé avec la plus grande précision la région du Maghreb, ses limites, ses caractères physiques, ses divisions naturelles, ses productions, son ethnographie. Ses réponses ont été aussi satisfaisantes en ce qui touche le Sahara, Il a montré qu'il avait étudié et compris l'ouvrage capital de M. Schirmer.

Note : 8 (sur 10)

6° Les épreuves de *paléographie, diplomatique, sigillographie*, variées avec soin (lecture de fac-similés de la Collection de l'Ecole des Chartes, XIIIe et XVe siècles ; types divers de diplômes; sigillographie carolingienne pour les intailles et les sceaux) ont été moins satisfaisantes.

Note : 5 (sur 10)

(Ces études ont été complétées depuis).

Dans son ensemble, l'examen a prouvé un travail sérieux, un souci scrupuleux de la méthode, de la distinction d'esprit et de réelles aptitudes pour les recherches historiques.

III Epreuves de M. *Valmary*, licencié ès-lettres, subies le 25 juin

1° *Question d'histoire ancienne : Le Donativum, d'Auguste à la fin de la période antonine*. M. Valmary, après avoir recherché les origines du *donativum*, l'a distingué avec exactitude du *congiarium* et autres libéralités analogues. Il a défini, à l'aide de textes bien choisis, la nature de la tradition devenue institution et en a marqué le rôle dans la succession des empereurs et la transmission du pouvoir.

Note : 8 (sur 10)

2° *Explication critique d'un texte*. Les textes avaient été pris dans une série afférente à la question d'histoire ancienne. Il a été expliqué les passages suivants : Monum. d'Ancyre : § XV, XVI, XVII (p. 58 de l'éd. Mommsen). C.I.L. T. VIII, 1re part. n° 2532 (Inscrip. de Lambèse contenant une allocution d'Hadrien).

L'explication et le commentaire, sauf quelques critiques de détail, ont été précis.

Note : 9 (sur 10)

3° Mémoire historique : *Etude d'un manuscrit de Cessenon* (Hérault) *concernant un synodal de Guillaume Durant* Ier, *le spéculateur*, inédit jusqu'à ce jour et inconnu, découvert par M. Berthelé. M. Valmary,

après avoir fait une copie intégrale de ce manuscrit dont la graphie présentait de réelles difficultés, s'est livré à une étude approfondie du texte. Dans la première partie de son travail, il a recherché et établi d'une façon définitive, le lieu et la date de la composition de l'ouvrage, le nom de l'auteur, les conditions de la composition. Il a examiné l'importance des synodes et des constitutions synodales dans l'histoire de l'Eglise de France à l'époque correspondante. Dans la seconde partie, il a dépouillé de près le texte de son auteur, en l'éclairant par des rapprochements judicieux tirés de documents analogues ; il expose successivement tout ce qu'on peut en tirer pour la connaissance de la liturgie, du dogme, de l'ecclésiologie, et, d'autre part, pour l'étude des institutions judiciaires. des coutumes médiévales, des relations de l'évêque avec les puissances laïques et ecclésiastiques.

Ce travail très sérieusement préparé et soigneusement écrit est un appoint notable à l'histoire ecclésiastique et à l'histoire provinciale de France : Note 16 (sur 20).

4° La discussion du mémoire a paru mériter la

Note : 14 (sur 20)

5° *Géographie.* Question : *le Jura.* Sur les diverses questions se rapportant au sujet : Constitution géologique et physique, régime hydrographique, fleuves, lacs, richesse économique, ethnographie, le candidat a répondu d'une façon très satisfaisante qui prouvait une préparation sérieuse et approfondie.

Note : 8 (sur 10)

6° *Etudes auxiliaires de l'histoire. Paléographie.* Question : Texte latin du XIV° siècle (fac. sim. de la Collect. de l'Ecole des Chartes, n° 177) d'une difficulté réelle ; lu correctement D'autre part, le mémoire présenté impliquait la transcription d'un manuscrit assez long de la fin du XIII° siècle.

Diplomatique et Sigillographie. Réponses très satisfaisantes sur :

Les différents sens du mot *bulle* en sigillographie et en diplomatique ;

Les sceaux des lettres patentes ;

Les différences diplomatiques entre les *privilegia* et *les littere*, entre *les tituli* et *les mandamenta.*

Note : 8 (sur 10)

Dans son ensemble, cet examen, comme le précédent, a prouvé un travail sérieux, un souci scrupuleux de la méthode, le goût des recherches historiques et l'aptitude à les poursuivre. Le candidat a obtenu la note *Bien*, avec la promesse ferme que la seconde partie du Mémoire historique sur le *Synodal de Cessenon*, présentée au jury

à l'état de préparation, plus riche en observations et en conclusions historiques que la première partie sera mise au point pour la publication (1)

GACHON
professeur à l'Université de Montpellier.

XIII. UNIVERSITÉ DE NANCY

Quatre candidats ont passé les épreuves devant la Faculté des lettres les samedi, lundi et mardi 23, 25 et 26 novembre 1895.

I. *Mémoire et leçon tirée du mémoire.*— Deux de nos candidats s'étaient déjà présentés à l'agrégation au concours de 1895; ils ont gardé comme mémoire le sommaire de la thèse choisie par eux en vue de l'agrégation et prise sur la liste des sujets proposés par le jury. Or, il faut bien l'avouer, le choix fait par eux n'a pas été très heureux. L'échec d'un de nos candidats vient en grande partie de ce qu'il a pris un sujet trop étendu et qui aurait demandé, pour être bien traité, plusieurs années de travail. Le titre de l'ancienne thèse d'agrégation était : « *La méthode de recherches et d'exposition de Michelet* ». Le candidat, en présentant son sommaire de thèse au jury d'agrégation, s'était mépris sur le sens de cette formule. Au lieu de déterminer à quelles sources l'historien avait puisé, il avait étudié, selon ses propres expressions, « la formation sentimentale et intellectuelle de Michelet », et « les idées générales, génératrices et directrices de ses œuvres ». En d'autres termes, il avait raconté la jeunesse de Michelet et exposé sa philosophie de l'histoire. Comme le candidat a été sous-admissible et comme il a passé à Paris l'épreuve de thèse, on lui a signalé son erreur qu'il a reconnue ; il a dès lors juxtaposé à son ancienne thèse une étude très rapide, très sommaire sur la méthode de recherches de Michelet, limitant, ceci avec notre consentement, son examen à trois questions types prises dans l'histoire de France ; le règne de Louis IX pour le moyen âge, la Régence pour les temps modernes, et Danton pour la Révolution. Pour éviter tout reproche d'avoir mal compris son sujet, il en a élargi le titre et a mis en tête du mémoire : *Etude sur Michelet ; ses idées générales et sa méthode de recherches et d'exposition.* Mais il n'a pu réussir à coordonner ses deux parties, à les fondre en un tout. Le travail est resté superficiel. La grande faute de notre candidat est d'avoir mal choisi son sujet et de n'avoir pas voulu y renoncer, pour ne pas perdre le fruit du travail déjà fait. Il a échoué avec nous, comme il avait déjà échoué pour le même motif à l'agrégation. Il a pris, dès lors, un sujet bien plus restreint pour le prochain examen et nous espérons qu'il prendra sa revanche.

Le second candidat avait choisi, parmi les anciennes thèses d'agrégation, l'exposition de la *doctrine sociale de Saint-Simon.* Le sujet ici était beaucoup plus restreint, encore qu'il exigeât la lecture de très nombreux volumes. Il pouvait remplir un très gros livre, former une véritable thèse de

(1) « Les mémoires présentés par MM. Roubin et Teissier, écrit dans son rapport M. le doyen Castets, prouvaient une habitude des recherches personnelles, qu'ils doivent à l'excellente direction de MM. les professeurs d'histoire et de géographie et, à la soutenance publique, ces jeunes gens ont montré des connaissances aussi solides qu'étendues » — M. Gachon nous fait savoir en outre qu'il n'a plus les rapports concernant deux examens antérieurs subis par MM. Calmette et Roucaute (*N. de la Réd.*).

doctorat. Il nous est par suite à peine permis de reprocher au candidat d'avoir posé la question d'une façon trop étroite. Il a étudié la doctrine en elle-même, comme si dès le premier jour elle était coordonnée en toutes ses parties, sans tenir compte de ses variations, de ses antécédents, du milieu historique où elle est née, de ses lacunes et de ses défauts. Il nous a exposé un système en soi, immuable, comme si Saint-Simon s'était abstrait de son époque, et n'avait rien eu de flottant ou de contradictoire dans la pensée. Cette critique faite, nous reconnaissons que le candidat nous a fourni un travail consciencieux ; il a lu avec soin toutes les œuvres du théoricien — et le mérite n'est pas mince — et il en a tiré un système ingénieux, clair, assez bien bâti. Nous pouvons regretter que le candidat ait choisi un tel sujet ; mais nous devons avouer qu'il s'en est tiré à son honneur.

Les deux autres candidats ne s'étaient jamais présentés à l'agrégation ; ils ont préparé directement le diplôme, sous la direction des professeurs de la Faculté. L'une des conférences sur l'histoire byzantine leur était spécialement destinée et c'est parmi les matières traitées dans cette conférence qu'ils ont pris le sujet de leur mémoire. Nous acceptons ici pleinement la responsabilité de leur choix, dans lequel ils ont été guidés par l'un de nous. L'un d'entre eux a traité : *Les institutions militaires de l'empire byzantin au temps de Justinien ;* l'autre, *Le patriarcat de Constantinople au VIe siècle.* Les sujets sont très nettement délimités et exigeaient la connaissance et l'interprétation de textes disséminés dans un certain nombre de collections, mais, somme toute, assez peu nombreux. Les deux candidats ont eu des fortunes diverses ; le premier a fait un travail excellent, les documents ont été consciencieusement et intelligemment étudiés, les discussions bien conduites, les résultats heureusement exposés. Sans doute, l'on remarque dans son travail quelques maladresses de débutant, dues au désir de tout préciser, même ce qui échappe aux déterminations précises : mais l'ensemble atteste de solides qualités d'érudition ; le candidat sait tirer d'un texte tout ce qu'il contient. Chez le second candidat, les résultats du travail n'ont point répondu à l'effort dépensé ; il ne s'est point rendu compte des nécessités de la recherche scientifique ; au lieu d'étudier directement les textes, il s'est trop laissé conduire, et parfois sans les contrôler, par les ouvrages de seconde main ; au lieu de choisir, d'examiner, de discuter les faits caractéristiques, il s'est borné trop souvent à une exposition historique générale et superficielle. Le candidat ne s'est pas rendu compte de ce qu'était un travail personnel d'érudition ; et nous n'avons point hésité à lui faire étudier à nouveau son sujet. Prévenu, il nous donnera un bon travail, nous en avons la conviction ferme ; ce qui lui a manqué, ce n'est point l'effort patient et soutenu, mais la vraie méthode.

Nos candidats, après avoir remis leur mémoire, ont dû faire une leçon tirée du mémoire, sur un sujet qui leur était désigné vingt-quatre heures d'avance. Nous leur avons proposé les sujets suivants, strictement tirés de leur étude : *Montrer la manière dont Michelet a traité le portrait historique. — L'industriel suivant Saint-Simon ; son rôle dans la société et dans l'Etat. — Déterminer d'après les textes, la condition, l'organisation et le rôle des* FÆDERATI *dans les armées byzantines au VIe siècle. — Déterminer d'après les textes quelles furent au VIe siècle les relations des patriarches de Constantinople avec les autres patriarches orientaux.* La leçon devait durer trois quarts d'heure ; aucun candidat

n'a en réalité parlé plus de 35 minutes. Les leçons ont été intéressantes, nous y avons retrouvé les qualités et les défauts du mémoire, ici critique serrée des textes, là des généralités hâtives prises dans des ouvrages de seconde main. La leçon du premier candidat a été supérieure à la thèse; il nous a beaucoup amusés en détaillant certains portraits de Michelet et en montrant comment l'historien conclut des traits physiques du visage aux qualités morales et intellectuelles : mais nous avons dû nous défendre contre le plaisir même que nous ont fait les nombreuses citations de Michelet. Les leçons ont été suivies d'une argumentation qui a duré une demi-heure ; en général, l'argumentation a été faible. Les candidats ne saisissaient pas toujours nos objections et ils n'avaient point la mémoire assez prompte pour nous donner les éclaircissements supplémentaires que nous leur demandions. Pourtant, quelques-uns ont montré qu'ils connaissaient très bien leurs textes et retrouvaient très vite, dans leurs notes ou dans le volume qu'ils avaient apporté, ceux que nous leur opposions.

Nous avons voulu que la leçon de thèse et la soutenance formassent la moitié de l'examen et nous avons attribué à cet exercice, qui doit rester l'exercice *caractéristique* du diplôme, le coefficient 6. Nous avons donné comme note 7 1/4, 6 3/4, 4 3/4, 3 3/4 : ce qui faisait comme total : 43 1/2, 40 1/2, 28 1/2, 22 1/2. En somme, nous avons eu deux bonnes épreuves et deux épreuves médiocres.

II. *Positions de thèse d'histoire et de géographie.* — Nous devons d'abord faire connaitre comment nous avons compris cet exercice. Nous avons évité avec grand soin de proposer aux candidats des sujets généraux ; nous n'avons point voulu que l'exercice dégénérât en interrogations sur un chapitre d'histoire ou de géographie appris dans un manuel. Selon nous, ces positions doivent montrer que le candidat sait appliquer les méthodes d'érudition à une période ou à une science différente de celle qui lui est plus familière. Les sujets que nous avons donnés aux candidats, trois mois avant l'examen, sont tous très précis ; s'ils n'ont pas été tous traités à fond dans nos cours de l'année, nous y avons touché, nous en avons signalé l'intérêt, donné la bibliographie ; il appartenait à l'étudiant de compléter nos indications, en remontant aux sources, en recherchant les textes, en les creusant. Voici les quatre sujets qui ont été proposés pour l'histoire : « *Le chapitre 41 de la* VITA HADRIANI (où il est question de la donation de Charlemagne en 774) *est authentique. — Pourquoi n'est-il pas question de l'Empire dans la* DIVISIO REGNORUM *de 806 ? — Richelieu, dans ses* MÉMOIRES, *sans précisément fausser les faits qui se sont passés en Lorraine en l'année 1634, n'en a pas montré le vrai caractère. — Il est impossible de prouver que Robespierre ait voulu, oui ou non, la mort de Danton.* » La soutenance de ces positions nous a réservé une agréable surprise ; nous nous attendions à ce que l'épreuve fût très faible ; elle a été, au contraire, à une exception près, très satisfaisante. Si le premier candidat, ignorant l'allemand, avait négligé les travaux tout récents de Scheffer-Boichorot et de Lamprecht, il s'était fait traduire avec soin les ouvrages plus anciens de Martens, de Sybel, d'Abel et de Simson ; il a fait preuve d'esprit critique dans l'interprétation même du texte, en reconnaissant que certains mots du chapitre (*provincia Italia, Etherium capellanum, in loco qui vocatur carisiaco*, etc.) ne pouvaient être empruntés qu'à un acte authentique ; il connaissait aussi d'une façon suffisante la question des manuscrits de la *Vita Hadriani*. Le second candidat qui avait à rechercher, en définitive, quelle idée Charlemagne se faisait

de l'Empire, s'en est tenu à des généralités vagues ; il n'a pas songé à comparer la *Divisio* de 806 avec l'*Ordinatio imperii* de 817 ; il a ignoré quelles étaient les relations de Charles avec l'Empire de Constantinople ; il a montré qu'il ne savait pas très bien ce qu'était le *Liber pontificalis* ou le *Codex carolinus*. La 3e épreuve, au contraire, a été très bonne. Le candidat a opposé, au témoignage de Richelieu, non seulement celui du marquis de Beauveau, qui est imprimé, mais les ouvrages manuscrits du P. Vincent, de Guillemin, du médecin Forget, soigneusement collationnés à la bibliothèque de Nancy. S'il ignorait un peu les événements généraux de l'histoire de Lorraine avant et après 1634, il a montré une connaissance très approfondie des faits qui marquent cette année. Il a notamment fort bien disserté sur la fuite de la princesse Claude, sur le siège de la Mothe, sur le procès de rapt intenté par Richelieu au duc Charles IV. Le dernier candidat a bien compris la position et la portée de la question qui lui était posée ; il a fait un dépouillement très consciencieux des textes ; malheureusement, il n'a pas su se rendre maître des faits qu'il avait recueillis ; il ne les a pas classés suivant leur origine, il ne les a pas critiqués suivant leur valeur. Il a prouvé plus de travail que de critique, plus de conscience laborieuse que de présence d'esprit. Les candidats ont obtenu respectivement les notes 6 1/2, 3, 7 1/2 et 5 1/4 ; comme nous avons attribué à l'épreuve le coefficient 2, les notes définitives ont été 13, 6, 15 et 10 1/2. Ajoutons que l'épreuve a duré très strictement pour chaque candidat une demi heure.

La soutenance des positions de thèse de géographie a été supérieure à celle des positions d'histoire. Les étudiants ont montré pour les nouvelles méthodes un goût particulier. Ils ont fait preuve de connaissances géologiques assez sûres et les ont appliquées avec soin à l'étude d'une région. Ici encore il faut distinguer entre les candidats qui se sont présentés à l'agrégation d'histoire et ceux qui ont directement préparé le diplôme et qui ont suivi un cours spécial sur la répartition de la population en France. Les deux premiers ont dû s'occuper d'un sujet plus général ; les autres ont traité un sujet tiré du cours même du professeur et étudié avec lui.

Ceux-là ont traité : « ***Essai d'une classification des lacs suivant leur origine et leurs fonctions. — Définir, en les appliquant à la Bulgarie, les termes de race, nationalité, Etat*** » ; ceux-ci : « ***Origines géographiques des villes du bassin de la Garonne. — Exposer les causes qui provoquent la différence de densité de la population sur les côtes et à l'intérieur de la Bretagne.*** » Le premier candidat n'a passé qu'une épreuve moyenne, il a énuméré plutôt que classé les types des lacs ; les définitions qu'il a tirées de certains auteurs ou qu'il leur a prêtées n'ont pas été critiquées avec précision. Le second a fort bien montré que les termes de race, nationalité, Etat ne sont pas identiques. Les Bulgares ne forment pas une race au sens ethnique du mot, ayant été slavisés dès leur venue dans les pays danubiens ; des éléments divers (notamment hellènes) revendiquent la nationalité bulgare et cette nationalité déborde en dehors des limites de l'Etat actuel. Le candidat a appuyé sa discussion de documents statistiques et cartographiques dont il a justement critiqué les tendances ; au milieu de toutes les contradictions qu'ils présentent, il a cherché à trouver le vrai. Le troisième candidat a bien discerné les causes qui ont présidé à la fondation des villes de la Garonne ; mais il ne les a pas étudiées méthodiquement. Il a suivi le cours du fleuve et des affluents ; il a fait l'analyse avec exactitude ; mais il n'a pas dégagé quel-

ques règles plus générales des faits particuliers ; il n'a pas groupé les villes où l'on observait des phénomènes identiques. L'épreuve du quatrième candidat a été en tous points excellente. Il a signalé l'influence de chacun des facteurs physiques (climat, nature et relief du sol, etc.) sur les deux zones de la Bretagne qu'il considérait et comparait. La discussion a été bien conduite et très sûrement documentée. L'épreuve a duré une demi-heure et a donné aux candidats les notes suivantes : 5, 7 1/2, 6 et 8 1/2 ; ce qui, avec le coefficient 2, leur a fait 10, 15, 12, 17. Pour chacune des positions de thèse, nous avons serré l'argumentation de très près ; nous avons posé des questions très précises qui appelaient des réponses précises ; nous avons voulu nous assurer si le candidat avait vu en réalité les documents, s'il connaissait les ouvrages de seconde main et s'il faisait preuve d'observations personnelles.

III. *Sciences auxiliaires.* — Nous avions exprimé le souhait que chaque candidat présentât plus d'une science auxiliaire. Un seul s'est borné à la seule paléographie, un second s'est fait interroger sur les sciences auxiliaires de la géographie et sur la bibliographie. Nous avons coté de 1 à 10 la science présentée en première ligne ; de 1 à 5, celles qui étaient placées en seconde et troisième ligne. Cette épreuve a donné les résultats les plus satisfaisants. En épigraphie grecque, les étudiants ont montré des connaissances générales sur l'orthographe et la gravure des inscriptions attiques et sur le formulaire ; ils ont tiré avec discernement des textes les indications chronologiques qu'ils contiennent. En paléographie deux candidats sur trois ont lu couramment un diplôme latin assez facile du XIIIe siècle et une charte française du XIVe ou XVe siècle, de lecture difficile ; ils ont su donner quelques détails sur les diverses parties dont se compose un diplôme et sur la manière de le dater ; les termes *lune, épacte, indiction.* etc. ont été assez bien expliqués par eux. En bibliographie, nous avons eu une épreuve excellente sur les collections des traités de paix ; deux autres moins bonnes sur les collections des mémoires et sur les grands érudits laïques du XVIIe siècle. L'unique interrogation sur la géographie générale nous a valu de bonnes réponses, nettes et précises. Nous avons donné les notes suivantes : au premier candidat 3 ; au second, 7 et 1 ; au troisième, 8 (paléographie), 3 et 1 1/2 ; au quatrième, 8 1/2 (épigraphie grecque), 4 et 4. Ce dernier a passé un examen tout à fait remarquable, chaque épreuve a duré un quart d'heure.

IV. *Explication d'auteur.* — L'explication a été moyenne, Deux candidats nous ont présenté quelques pages tirées des auteurs qu'ils devaient lire pour leur thèse, Michelet et Saint-Simon. Ils ont eu le tort de faire une leçon à propos du texte au lieu de commenter celui-ci : ils n'ont pas cherché à creuser le sens des mots, à retrouver les sources auxquelles avait puisé l'écrivain. Notes : 4 et 5 1/2. Les deux autres candidats ont choisi certains passages des mémoires de Bassompierre, concernant l'histoire de Lorraine, passages qui avaient été commentés dans une conférence de l'année. L'épreuve a été supérieure ; mais là encore les candidats ont fait un cours au lieu de suivre littéralement le texte, d'en rectifier les erreurs et d'en tirer tous les renseignements qui peuvent être utiles à un historien. Notes : 6 1/2 et 6 3/4. L'explication a duré 20 minutes, après un quart d'heure laissé au candidat pour préparer son commentaire.

Au total, l'un de nos candidats, M. Port, a obtenu 94 3/4 points sur 130 comme *maximum* ; nous lui avons décerné le diplôme avec la mention *bien* ; un second M. Mazure, a atteint 82 points et a été proclamé digne

du diplôme avec la mention *assez bien*. La Faculté a dû ajourner, à son grand regret, les deux autres candidats. Mais comme l'un d'entre eux avait passé des épreuves de position de thèses passables, comme ses épreuves de sciences auxiliaires ont même été supérieures, elle a cru qu'il était inutile de revenir sur cette partie de l'examen ; elle l'a considérée comme acquise et a invité seulement le candidat à travailler à nouveau sa thèse qui était insuffisante.

La Faculté se devait à elle-même d'être sévère ; elle veut que le diplôme conféré par elle ait une haute valeur ; elle affirme que les candidats qui ont réussi ont une instruction historique solide, qu'ils sont au courant des méthodes de recherche, qu'ils sont capables d'appliquer ces méthodes à l'étude d'un sujet donné, qu'ils ont fait un bon travail personnel. Il restera à juger, au moment de l'agrégation, leurs connaissances d'histoire générale et leur aptitude à l'enseignement.

Session de mars 1896. — A cette session ne se sont présentés que les deux candidats qui avaient échoué partiellement ou totalement au mois de novembre dernier, l'un d'eux n'avait qu'à remanier le mémoire, déjà présenté par lui et dont le sujet était : *Le patriarcat de Constantinople au VIe siècle.* Le mémoire a été entièrement transformé ; tel quel, il atteste des recherches nombreuses, un relevé exact des textes, un esprit net et précis ; pourtant le candidat n'a pas toujours tiré des textes ce qu'ils contiennent ; il n'a pas saisi toute l'étendue des questions que comporte le sujet. Ces défauts ont encore été plus sensibles dans la leçon proposée : *Le patriarche Jean le Jeûneur.* Le candidat n'a pas su, dans l'exposition orale, combler les lacunes de la thèse ; il n'a pas vu où était l'intérêt principal du sujet ; le personnage qui en faisait le centre a été mollement dessiné et a fini par disparaître entièrement, au milieu des développements généraux sur le titre d'*œcuménique*. Mais, somme toute, la leçon, bien divisée et fort claire, a été passable, et dans la discussion qui a suivi, si le candidat n'a pas toujours saisi la valeur des objections qu'on lui présentait, il a montré qu'il connaissait très exactement tous les textes. Note de l'épreuve : 6.

Le second candidat avait à subir toutes les épreuves. Il nous a présenté une thèse entièrement nouvelle : *Le roi Chilpéric*. Il a étudié avec beaucoup de soin son sujet. Il a dans une première partie dessiné, d'une façon assez heureuse, la physionomie de ce roi et emprunté, à Grégoire de Tours même, des traits qui permettaient de s'élever contre la condamnation trop sévère, prononcée par l'évêque contre son souverain. Dans une seconde partie, il a passé en revue les actes du règne, fixant parfois d'une façon assez heureuse la chronologie des événements ; dans une troisième partie, il a exposé l'administration de ce prince, autant que les passages épars de Grégoire nous permettent de la connaître. On peut reprocher au candidat certaines lacunes, quelques fausses élégances, des tableaux dont les traits sont de pure fantaisie. Parfois aussi il s'est arrêté à la surface des choses, sans fouiller les textes et sans en voir toutes les difficultés. La leçon : *Chilpéric et l'Eglise*, était vivement présentée ; le plan en était assez net dans l'ensemble, sinon toujours dans le détail ; la politique du roi hostile à l'Eglise a été convenablement mise en lumière ; mais le candidat a commis deux ou trois erreurs dans l'interprétation des textes ; les passages cités à l'appui d'une opinion ne la prouvaient pas toujours ; et parfois se brisait la chaîne du raisonnement. Note : 6 1/2. Comme explication d'auteur le candidat avait présenté 5 à 6 pages

de Grégoire, édition d'Arndt. Il a expliqué fort bien le passage sur la révolte de Limoges, de 579, et il a donné des détails assez précis sur les rôles d'impôts à l'époque mérovingienne ; il avait compris une question très difficile. Note : 8.

On a posé au candidat en histoire la question suivante : ***Dans quelle mesure la formule*** PATRES CONSCRIPTI ***se rapporte-t-elle à l'introduction des plébéiens dans le Sénat?*** Les travaux relatifs à cette discussion ont été soigneusement étudiés, peut-être pas toujours suffisamment approfondis et compris. En outre, il n'a pas toujours fait assez d'effort pour se dégager de ces travaux et arriver, d'après les textes, à quelques réflexions ou conclusions personnelles. Il a fait preuve d'études, de connaissances ; on eût voulu plus d'effort critique. Note : 6 1/4. En géographie, on a proposé au candidat le sujet suivant : ***Définition et comparaison de la steppe et du désert.*** Le sujet a été traité d'une façon superficielle. On n'a pas signalé la valeur souvent conventionnelle qui s'attache à ces termes. Si on a saisi les traits distinctifs de ces deux formations géographiques, on ne les a pas présentés dans leur ordre logique. On a montré à peine l'action du climat sur la constitution géologique des steppes et des déserts, on n'a pas fait la part de l'insolation. Le candidat a montré quelques connaissances, mais encore mal digérées. Note : 5 1/2.

Parmi les sciences auxiliaires, le candidat avait présenté en première ligne la paléographie. Il a lu de façon courante une charte de Richard Cœur-de-Lion, sans être embarrassé par les abréviations usuelles, il a lu avec plus d'hésitation une charte française du XIIIe siècle ; il a assez convenablement établi la date des deux pièces. Note : 6 1/2. Il a demandé à être interrogé aussi en épigraphie latine. L'inscription proposée (un ***cursus honorum*** sénatorial) a été lue facilement et correctement. Le commentaire a été suffisamment précis et généralement exact ou du moins les erreurs commises ont été, après observation, presque toujours rectifiées.

Après cet examen, la Faculté a décerné le diplôme d'études supérieures d'histoire et de géographie à MM. Perron et Roussel, élèves de la Faculté, avec la mention ***assez bien.***

La Faculté a décidé : 1° Que l'épreuve tirée des sciences auxiliaires à l'histoire aurait une durée d'un quart d'heure.

2° Qu'il serait tenu grand compte aux candidats, s'ils présentent à l'examen plusieurs matières d'interrogation ; elle exprime le vœu que cette possibilité devienne une règle générale, et que parmi les matières présentées figure toujours la bibliographie.

3° Qu'un quart d'heure serait donné aux candidats pour la préparation des épreuves d'épigraphie et de paléographie.

SESSION DE NOVEMBRE 1896. — Deux candidats seulement se sont présentés : MM. Andriot, professeur au collège de Lunéville, et Robas, étudiant de licence à la Faculté des lettres. Tous deux ont été admis sans mention, avec la simple note passable.

I. ***Mémoire et leçon tirée du mémoire.*** — M. Andriot nous présentait un mémoire choisi sur l'ancienne liste des thèses d'agrégation : ***L'administration de Pline en Bithynie***; il a préparé son travail presqu'en dehors de la direction de la Faculté. Le dépouillement des textes a été fait avec conscience ; les lettres de Pline le Jeune ont été étudiées avec soin, mais souvent ces textes ont été mal interprétés. La partie la plus longue du mémoire a été consacrée à la question des chrétiens, mais ici, le candidat s'est lancé dans des considérations générales, tout à fait

inutiles; il en est arrivé à rechercher sur quelles lois l'on s'appuyait pour poursuivre les disciples de Jésus. Dans la partie administrative proprement dite, nous avons dû regretter l'absence de vues d'ensemble; le candidat n'a pas recherché en quoi le gouvernement de Pline différait des autres gouvernements; il a suivi les différentes affaires sans en saisir l'importance relative, passant souvent sur les faits curieux pour insister sur des vétilles. Le travail ne prouvait pas une connaissance suffisante du mécanisme administratif des Romains. La leçon avait pour sujet : ***Déterminer, d'après les inscriptions et les textes historiques, le caractère de la légation de Pline en Bithynie, et les raisons qui donnèrent lieu à cette mission.*** Le candidat a fait des efforts pour ordonner la discussion, pour serrer de près les textes, mais les défauts signalés dans le mémoire se sont reproduits; il s'est appesanti sur des faits insignifiants et il a négligé les faits essentiels. L'argumentation qui a suivi la leçon a été meilleure : M. Andriot a comblé certaines lacunes de l'exposition : il a finalement obtenu pour l'épreuve la note **4 3/4**, ce qui, avec le coefficient **6** a fait **28 1/2**.

M. Robas, originaire de Saint-Mihiel, avait pris pour sujet de sa thèse : ***L'abbé Smaragde de Saint-Mihiel.*** C'était un sujet à la fois local et général. Il s'agissait de retracer l'histoire de l'abbaye meusienne au moment où elle fut transférée de Castellion, au sommet de la montagne, sur les bords de la rivière à Godénecourt, qui est devenue, dans la suite, la ville de Saint-Mihiel. Mais il s'agissait aussi de montrer le rôle joué par Smaragde à la cour de Charlemagne et de Louis le Pieux, la part qu'il a prise à la renaissance littéraire, et surtout à la réforme monastique, à laquelle il a le plus contribué, après Benoît d'Aniane. Le candidat a analysé avec conscience les divers écrits de Smaragde : le traité de grammaire, les commentaires de l'Ecriture Sainte, *la Via regia*, le Diadème des moines et les Commentaires sur la règle de saint Benoît. Il nous a donné même des extraits inédits, sur la grammaire. Mais dans cette étude, faite avec talent et avec un certain charme, il s'est trop attaché à retrouver le personnage de Smaragde, ses idées, sa psychologie, comme il dit. D'écrits qui sont, par leur caractère même, impersonnels, il a voulu dégager une personnalité. Son travail est plutôt une œuvre d'analyse littéraire qu'un travail historique. La bibliographie du sujet était mal faite, sans souci des règles de l'érudition; les documents diplomatiques avaient été négligés, quelques livres essentiels, comme ceux d'Abel et de Simson, n'avaient pas été consultés; les citations des ***Capitulaires*** étaient empruntées à des livres de seconde ou troisième main.

Nous avons voulu donner au candidat occasion de réparer les lacunes du mémoire et nous lui avons donné comme leçon : ***Etude critique des diplômes de Pépin le Bref, de Charlemagne et de Louis le Pieux, en faveur de l'abbaye de Saint-Mihiel; en discuter l'authenticité, en montrer les lacunes, en tirer tous les renseignements historiques qu'ils peuvent contenir.*** Il a fait effort pour se rendre maître du sujet dans les vingt-quatre heures; il a présenté quelques observations judicieuses; mais que d'erreurs, qu'une lecture plus attentive de Sichel et de Mühlbacher, une habitude plus grande de traiter les questions d'érudition lui eût évitées. Dans l'argumentation, il a prouvé que les questions du mundebourg, de l'immunité, de la formation des seigneuries ne lui étaient pas familières. La note finale n'a été que 5 (30, avec le coefficient 6), malgré certaines parties très bonnes de son mémoire.

II. *Position de thèse d'histoire et de géographie.* — M Andriot s'est tiré à son honneur d'une position de thèse difficile : *Dans le pacte d'Andelot, il n'est point question de l'hérédité des bénéfices, et l'on a tort d'invoquer ce texte dans l'étude des origines de la féodalité.* Il a très bien lu les travaux de Waitz et de Roth; il eût pu s'inspirer davantage de ceux de Fustel de Coulanges. Il a bien montré que les donations royales étaient, au début, faites en toute propriété ; il a parlé convenablement des biens du fisc cédés comme indemnités à certains fonctionnaires, et qui ont fini par être attachés à la fonction. Nous lui avons reproché de n'avoir pas creusé davantage la question des *antrustions*, de n'avoir pas connu la controverse sur la prise des biens de l'Eglise par Charles-Martel, et sur la lente assimiliation des terres royales au bénéfice ecclésiastique. Note : 61/2, avec coefficient 2, soit 13.

M. Robas devait discuter cette question : *Dans quelle mesure le christianisme a-t-il trouvé dans la législation romaine des moyens de propagande et d'organisation?* — L'argumentation a été très superficielle et, à la fin, le candidat s'est visiblement troublé. Il connaissait d'une façon générale la théorie de de Rossi sur les collèges funéraires, mais il n'a pas su expliquer nettement les arguments sur lesquels elle se fonde; il ignorait entièrement les contradictions qu'elle a soulevées, même les objections faites par M. l'abbé Duchesne. Les textes ont été mal connus ou mal interprétés, les notes mal prises, et il a été impossible au candidat de s'y retrouver: Note 3 1/2 avec coefficient 2, soit 7.

En géographie, M. Andriot devait étudier *la densité de la population dans l'arrondissement de Lunéville.* Il a traduit, sur une carte claire et d'une exécution personnelle, le résultat d'une enquête consciencieuse sur un territoire qui lui est familier. Il a distingué, notamment, deux zones de peuplement agricole, qui coïncident assez précisément avec deux zones géologiques. Il a circonscrit sur sa carte, avec soin, les surfaces boisées ; mais il a eu le tort de les comprendre dans ses évaluations spécifiques. L'argumentation a été claire, nette, et nous a vivement frappés. Note 7 1/2: avec coefficient 2, soit 15.

M. Robas avait comme sujet *le peuplement du département des Vosges.* Les trois croquis présentés à l'appui de sa position manquaient de netteté. Les divisions géologiques ont été identifiées trop complaisamment avec les divisions spécifiques ; le candidat a négligé de délimiter dans les Vosges les zones d'altitude de peuplement. Pourtant il a fait de nombreux calculs; il a saisi l'importance du sujet et, s'il n'a pas trouvé la bonne méthode, il a présenté quelques justes observations de détail. Note, 5 1/2, avec coefficient 2, soit 11.

III. *Explication d'auteur.* — M. Andriot a expliqué une lettre de Pline, X, 33. L'explication attestait du travail : mais le candidat a insisté longuement sur de petits détails, et il a passé à côté des points qui appelaient la discussion. Il n'a pas vu qu'il devait porter son effort sur l'interdiction des collèges. Note : 4 1/2. M. Robas a expliqué un passage de Grégoire de Tours (livre II, ch. 37, *in fine*, conquête du royaume des Goths par Clovis), et nous le devons féliciter d'avoir présenté un auteur étranger à son mémoire. Il a bien connu les faits; mais il a cru à tort, qu'il devait nous raconter, d'après un *dictionnaire*, la biographie des personnages cités. Son commentaire était *à côté* du texte, plutôt que *tiré* du texte. Note : 5. Nous devons ici exprimer le regret que cette explication d'auteur n'ait pas

une importance plus grande dans l'examen. Nous pensons que cette épreuve a été jadis trop malmenée. L'explication précise du document est pour nos futurs historiens la meilleure des disciplines.

IV. *Sciences auxiliaires.* — M. Andriot a présenté en première ligne l'épigraphie grecque. Il a fort bien lu l'inscription dans Dittenberger, nº 121. Il connaissait exactement les formules; il a pu dater avec exactitude le document. Note 8 sur 10. L'interrogation de bibliographie (*Les dictionnaires historiques*) a été, au contraire, médiocre. Le candidat ne connaissait ni Bayle, ni Moreri. Néanmoins, nous avons estimé qu'il fallait tenir compte au candidat d'avoir préparé une seconde épreuve de sciences auxiliaires et nous avons ajouté 1/4 à ses notes.

M. Robas a très bien lu en paléographie une charte latine difficile. (Accord entre Gènes et Grasse, *Musée des archives départementales*, nº 54, pl. XXVII) et une charte française (*ibid.* nº 71, pl. XXXV). Les sigles ont été très bien interprétés, mais il a moins bien répondu sur les questions de chronologie (épacte, lune). Note : 7 sur 10. Il a demandé à être interrogé en sus sur la bibliographie et l'épigraphie latines. La première de ces épreuves a été bonne. Le candidat a prouvé non seulement qu'il connaissait les principaux répertoires français et allemands de bibliographie générale, mais encore qu'il les avait feuilletés et qu'il possédait une certaine expérience de leur maniement. L'épreuve d'épigraphie latine a été en revanche faible. L'inscription (Wilmanns, nº 1293) a été lue trop vite; les diverses étapes du *cursus honorum* n'étaient pas connues. L'épreuve ne lui a valu qu'un supplément de 1 point.

En somme nos deux candidats ont obtenu: M. Andriot 69 1/4, M. Robas 64 1/4, un peu au-dessus de la moyenne. L'examen a été très inégal. Pour les épreuves accessoires, quelques-unes ont été bonnes, même très bonnes, d'autres médiocres. Le bien et le mal se sont à peu près compensés. Nous exprimons le vœu qu'à l'avenir les candidats portent plus également leurs efforts sur chaque partie du programme. Nous souhaitons surtout que l'épreuve principale du mémoire soit davantage creusée, que tous les documents y soient consultés, que toutes les minutieuses règles de l'érudition y soient observées. Il faut que la note donnée au mémoire et à la leçon qui en est tirée, soit au moins au-dessus de la moyenne.

Les professeurs d'histoire ont décidé, après l'examen, que chaque candidat reçu remettrait un sommaire très court de sa thèse et que ce sommaire serait publié dans les *Annales de l'Est*. Les professeurs de l'Université de Paris (1) ont pris une mesure analogue, et nous ne saurions qu'approuver les raisons qu'ils ont données pour la justifier.

CHARLES PFISTER,
professeur à l'Université de Nancy

(Extrait des *Annales de l'Est* vol. X et XI.)

XIV. UNIVERSITÉ DE POITIERS

Deux candidats se sont présentés à la session de juin 1897. L'un appartenait à l'enseignement, l'autre s'était livré à un travail désintéressé.

(1) Il en est de même pour l'Ecole normale supérieure. Voyez la note qui suit l'article de M. Bloch (*Note de la Réd*).

Les deux Mémoires avaient pour objet l'histoire de la Révolution. Le candidat amateur avait écrit une monographie de la commune de Neuvy-Saint-Sépulcre au temps de la Révolution ; le candidat universitaire, M. Clément, une étude ayant pour titre : *Application de la Constitution civile à Poitiers, à l'époque de l'Assemblée constituante.* Ce dernier travail nous a paru spécialement digne d'éloges.

Le premier candidat a répondu sur les questions suivantes : *Le pouvoir royal à la fin du XIIIe siècle ; La géographie des Alpes.* Il a expliqué un passage des *Mémoires* de Thibaudeau ; il a été interrogé sur l'archéologie du moyen âge.

Le second candidat avait préparé *Le mouvement communal* et *La Géographie de l'Inde* ; il a commenté Villehardouin et subi une interrogation de géologie.

La Faculté a remarqué que les candidats non professionnels tombaient assez sensiblement au-dessous de ceux qui sont pourvus des grades universitaires.

HENRI CARRÉ
assesseur du doyen.

« Il est à désirer, écrit dans son Rapport pour l'année scolaire 1895-1896, M. le doyen Hild, que ce diplôme, qui équivaut pour le moins au doctorat tel que l'entendent les Universités étrangères et qui, dans l'ordre des sciences historiques, semble l'acheminement le plus sûr au doctorat dont s'honorent les Universités françaises, soit mieux connu et mieux apprécié du public ; exigé des candidats à l'agrégation d'histoire, il mérite d'être recherché par les amateurs d'érudition locale, quand ils ont d'autre part un fonds suffisant d'instruction historique et géographique. »

XV. UNIVERSITÉ DE RENNES

Au cours de l'année scolaire 1896-1897, cinq candidats se sont présentés.

Les Mémoires soumis à la Faculté ont porté sur les sujets suivants :

1° *La politique extérieure de Jean V de Bretagne.*
2° *Les Etats généraux de 1302.*
3° *L'administration de Jean de Bretagne.*
4° *Le paganisme en Gaule au VIe siècle.*
5° *Les élections épiscopales au temps d'Alexandre III.*

Les quatre premiers mémoires, bien que témoignant de qualités réelles, n'ont pas semblé tout à fait au point ; leurs auteurs ont été ajournés à une session ultérieure. L'auteur du 5e, M. l'abbé Constant, a été admis aux épreuves orales. Outre la discussion du Mémoire, ces épreuves ont comporté :

Histoire — Le Comité de Salut public.
Géographie — L'Asie Mineure.
Explication critique — Textes du *Corpus juris canonici* utilisés pour le Mémoire.
Sciences auxiliaires — Paléographie.

M. l'abbé Constant a été jugé digne d'obtenir le diplôme.

JORDAN,
professeur à l'Université de Rennes.

La Faculté a émis le vœu qu'il fût créé un diplôme analogue pour toutes les autres agrégations. Grâce à ce diplôme, la Faculté a aujourd'hui des étudiants de 3e et 4e années aptes à de sérieux travaux personnels.

J. LOTH,
doyen de la faculté des lettres.

NOTE

Au début de l'année scolaire 1896-1897, M. le Doyen Loth, dans son Rapport annuel, s'exprimait en ces termes : « Pour la première fois, en mai 1896, la Faculté des lettres de Rennes a délivré des diplômes d'*Etudes supérieures d'histoire et de géographie.* D'après l'arrêté du 28 juillet 1894, ce diplôme est exigé des candidats à l'agrégation d'histoire ; il doit être la consécration de bonnes études d'enseignement supérieur et prouver que le candidat est muni d'une sérieuse éducation scientifique. L'épreuve essentielle de l'examen est la présentation d'un mémoire original d'histoire ou de géographie. Deux des étudiants de la Faculté des lettres, MM. Dupont et Le Moy ont étudié, en mettant à profit les ressources des archives locales, des sujets très intéressants d'histoire de Bretagne ; ils ont obtenu le diplôme d'études supérieures, après des examens très satisfaisants. L'institution de ce diplôme nous paraît excellente ; elle permettra de créer dans les Facultés de véritables laboratoires de recherches historiques, qui contribueront beaucoup à développer l'activité scientifique des Universités. Il serait à désirer, croyons-nous, pour des raisons analogues, que les autres agrégations, de philosophie, de lettres, de grammaire, subissent la même réforme que l'agrégation d'histoire. »

XVI. UNIVERSITÉ DE TOULOUSE (1)

Dans la session de janvier 1895, il y a eu cinq candidats, tous reçus.

M. Esquirol avait pris comme sujet de Mémoire : l'*Acceptation du testament de Charles II*. La question d'histoire portait sur la *Lutte des patriciens et des plébéiens depuis la fondation de la République, jus-*

(1) Renseignements contenus pour 1895-1896, dans le Rapport annuel du Conseil de l'Université, envoyés pour janvier 1897, par M. le doyen Benoist (*Note de la Réd*).

qu'à la loi des XII Tables ; celle de géographie sur *le Dekkan.* Le texte à expliquer était emprunté aux cahiers du Tiers Etat du bailliage de Nemours (ch. IV, p. 113, des vingtièmes). Les sciences accessoires étaient la météorologie et l'épigraphie latine.

Le Mémoire de M. Ayrolle avait pour titre : *Application, dans la Haute-Garonne, des lois de réquisition et de conscription (1793-an VIII).* En histoire, il avait à exposer : *Les hérésies dans l'Eglise d'Occident (XIe-XIIIe siècle) : doctrines sur l'Eucharistie ;* en géographie : *Les Causses du massif central.* Le texte était emprunté aux Mémoires de Pierre Delbrel, député du Lot à la Convention ; la science accessoire était la géologie dans ses rapports avec la géographie.

M. Tallet a, dans son Mémoire, comparé l'idée que Plutarque et Thucydide se font de Périclès. La question d'histoire était *Grégoire VII*; celle de géographie : *Les voyages de Cook et l'hypothèse d'un monde austral ;* le texte à expliquer, Thucydide, la science accessoire, l'épigraphie latine.

Les Mémoires de MM. Dupéron et Morère portaient sur le *Jura français, étude physique,* sur l'*Etablissement du consulat à Toulouse* (an VIII) ; en histoire, les questions étaient : *La mort du duc d'Enghien* et *Les empereurs gaulois ;* en géographie : *l'Asie centrale et la colonisation russe, Les landes de Gascogne.* Les textes à expliquer étaient un article de M. Magnin sur les lacs du Jura, dans les *Annales géographiques* du 15 janvier 1894, et *La proclamation de Bonaparte* aux départements de l'Ouest (7 nivôse an VIII) ; les sciences accessoires, la géologie et climatologie, l'épigraphie latine et l'hydrographie.

En juin 1896, la Faculté a eu 4 candidats, qui ont encore été tous reçus, MM. Gouttes, Jouhate, Poux, Sellier. Les Mémoires traitaient les sujets suivants :

1° *Lutte de Philippe-Auguste et de Jean sans Terre depuis la mort de Richard jusqu'à la conquête de la Normandie (1199-1204)* ;
2° La *commune d'Albi au moyen âge* (*1220-1402*) ;
3° Les *Agentes in rebus* ;
4° L'*Assemblée provinciale du Roussillon et sa Commission intermédiaire.*

En histoire, les candidats avaient à étudier :

1° *L'impôt du vingtième* (leçon d'histoire moderne) ;
2° *Les traités d'Utrecht* ;
3° *La loi sur la presse de 1819* ;
4° *Les rapports de Philippe le Hardi avec les villes du Languedoc.*

En géographie :

1° *La côte languedocienne* ;
2° *Le Tarn* ;
3° *Les Pyrénées-Orientales*;
4° *Les Pyrénées-Orientales.*

Les textes à expliquer étaient :

1° RIGORD : *Vita Philippi Augusti*, § 126-142 (1199-1204, édition Delaborde);

2° *Les chartes de 1220 et de 1269* ;

3° Le *De præsidibus* (au Digeste) ;

4° Le Passage de Beydavan sur l'administration du Roussillon. Les sciences accessoires ont été : 1° l'épigraphie latine ; 2° l'épigraphie latine ; 3° la géographie générale (les zones de végétation) ; 4° la géographie générale, hydrologie (1).

En janvier 1897, il y a eu trois candidats, MM. Cavaille, Dutil, Galabert, dont les trois Mémoires avaient pour sujets :

1° *Le parti girondin et le fédéralisme dans la Haute-Garonne* (1793) ;

2° *La fin du capitoulat toulousain* :

3° *Le club de Montauban (8 septembre 1790) jusqu'à la fin de la Constituante.*

Les textes à expliquer étaient, en suivant le même ordre :

1° *Déclaration du peuple de Toulouse à la Convention nationale* ;

2° L'*Edit de mai 1765 sur les municipalités* ;

3° Le *Cahier des curés de la province du Quercy.*

Les questions d'histoire ancienne comportaient :

1° La Constitution de Sparte; 2° Les Etrusques; 3° Le colonat romain.

Celles de géographie : 1° La Tunisie (géographie physique) ; 2° Les explorations françaises entre le Congo et le lac Tchad, leurs résultats ; 3° Les zones de végétation en Algérie.

Les sciences accessoires ont été : 1° L'hydrographie des eaux douces ; 2° L'orogénie ; 3° L'épigraphie latine.

M. le doyen Benoist estime que l'on s'est acheminé dans la bonne direction par la création du diplôme d'études supérieures d'histoire. La réforme de la licence, qui est pour ainsi dire connexe, aura pour résultat d'établir adaptation et harmonie entre l'examen et l'enseignement, celui-ci modelant l'examen à son image, au lieu qu'autrefois l'examen, avec ses programmes rigides, imposés à toutes les Facultés sans qu'elles eussent été consultées, exerçait sur l'enseignement une influence tyrannique et une action stérilisante. « Il s'agit, ajoute M. Benoist, d'éveiller dans l'un et dans l'autre cas, des vocations scientifiques, de faire appel à l'initiative des élèves, de les faire collaborer avec leurs maîtres à des œuvres littéraires ou historiques dont nous trouvons la matière sous notre main, pourvu que nous prenions la peine d'ouvrir les yeux et de vouloir. Par suite, les thèses de doctorat deviendront le dernier travail d'un élève qui aspire à devenir un maître. On passera ses thèses, comme on passe sa licence, à Montpellier ou à Nancy, aussi bien qu'à Paris, suivant qu'on aura fait ses études dans une Faculté ou dans une autre. Dès lors les portes de l'enseignement supérieur ne s'ouvriront plus à tout docteur, il faudra, comme en Allemagne, d'autres preuves de son mérite et gagner ses éperons avant d'être chevalier ».

(1) Le même numéro pour les différentes épreuves, se rapporte à chacun des candidats, dans l'ordre où nous les avons placés (*Note de la Réd*).

LE MEETING FRANCO-ÉCOSSAIS D'ÉDIMBOURG

(12-17 JUILLET 1897)

Nous sommes très fiers des découvertes de la science et de l'industrie en notre siècle, des facilités que chemins de fer et bateaux à vapeur, postes et télégraphes apportent aux voyages et au commerce entre les nations; nous autres Français, en particulier, nous nous glorifions volontiers du développement de l'instruction populaire et du progrès de la démocratie et nous parlons, avec une pitié dédaigneuse, de l'ignorance et de la barbarie des siècles passés. Il y a pourtant, deux points, entr'autres sur lesquels le Moyen-âge, tant décrié nous était supérieur. Il possédait un moyen de communication internationale et de progrès scientifique qui nous manque : la langue latine commune à tous les savants et aux maîtres des cent Universités de l'Europe et l'unité de législation scolaire, en vertu de laquelle un étudiant pouvait passer de Cracovie à Prague ou de Bologne à Paris, sans craindre que les semestres d'études faits antérieurement ne lui fussent pas comptés pour le grade de maître ès-arts ou de docteur. Aujourd'hui, hélas! cette unité de culture intellectuelle n'existe plus, cette espèce de confédération des *Studia generalia*, a été dissoute par suite de la formation des nationalités et des langues modernes; l'Europe savante est morcelée en provinces, entre lesquelles s'élèvent les barrières des idiômes et des règlements scolaires, sorte de douanes intellectuelles qui font payer fort cher le passage de l'une dans l'autre. Il y a même des pays, comme l'Espagne et la Russie, qui n'admettent en aucune façon l'équivalence des grades et qui appliquent aux diplômes étrangers un vrai système prohibitionniste. On comprend que de telles démarcations, de telles formalités nuisent à l'échange des idées et ralentissent le progrès de la science. Il peut arriver, et il arrive, en effet, assez souvent qu'une découverte, littéraire ou scientifique faite en pays slave ou allemand, reste ignorée en France et en Amérique et que les savants de ces pays cherchent à grand'peine la solution d'un problème trouvée ailleurs depuis longtemps.

Il se fait, depuis une quinzaine d'années, un mouvement sérieux dans le sens d'un rapprochement, de relations plus étroites et plus

fréquentes entre les établissements d'enseignement supérieur en Europe. C'est la lutte du libre-échange contre le système protectionniste dans le domaine des hautes études. Les Universités de Heidelberg, d'Edimbourg et de Bologne, à l'occasion du centenaire de leur fondation; celle de Paris, à propos de l'inauguration de la nouvelle Sorbonne, ont pris l'initiative d'inviter les autres Universités d'Europe à envoyer des délégués à ces fêtes.

Entre toutes, les Universités d'Écosse sont celles qui nous envoient le plus d'étudiants. En octobre 1895 s'est fondée l'Association franco-écossaise pour encourager l'échange des étudiants entre les Universités des deux pays, suggérer des études historiques sur les anciennes relations de la France et de l'Écosse et, en général, au moyen de meetings alternativement tenus dans les deux pays, resserrer les liens de sympathie entre les deux nations. Cette société se compose de deux sections ou branches. La branche écossaise, a pour président lord Reay, M. P., ancien recteur de l'Université de St Andrews; elle compte parmi ses membres les « principaux » des quatre Universités d'Écosse, le duc de Fife, le marquis de Lothian, lord Kelvin, sir Archibald Geikie, directeur de la carte géologique du Royaume Uni, etc., et a pour secrétaire M. A. A. Gordon, vérificateur expert à Édimbourg. La section française est présidée par M. Casimir Périer, et a pour membres : MM. O. Gréard, président du Conseil général de l'Université de Paris, Georges Picot, Boutmy, Lavisse et Albert Livet, les comtes de Franqueville et d'Haussonville, marquis de Chasseloup Laubat, etc. Son secrétaire est M. Paul Melon.

L'an dernier, en Avril, les délégués d'Écosse avaient été reçus à la Sorbonne, où le vénéré Jules Simon avait pu encore leur souhaiter la bienvenue, avec cette courtoisie exquise et cette finesse d'esprit dont il avait le secret. Cette année c'était le tour des Français de rendre visite à leurs amis d'Écosse. MM. O. Gréard et E. Lavisse, qui avaient fait espérer leur présence, manquèrent au dernier moment. La députation présidée par le comte de Franqueville, se composait de MM. Boutroux, Alf. Croiset, Duclaux, Paul Meyer, Troost, membre de l'Institut, Hartwig Derenbourg, directeur-adjoint à l'école des hautes études; Bonet-Maury, professeur à la faculté de théologie, et Paul Royer-Collard, ancien magistrat; Larnaude et A. Weiss, professeurs à la Faculté de droit de Paris; Beljame et Zeller, professeurs de la Faculté des lettres de Paris; Tedénas et Valmy, délégués de l'Université de Montpellier ; Morel, délégué de l'Université de Lyon ; Lelong, archiviste aux archives nationales; M. Paul Melon secrétaire, etc., et une dizaine de dames.

Nous fûmes reçus par le Sénat académique de l'Université, le lundi

12 juillet à 3 heures, dans l'amphithéâtre de l'Union des étudiants. Lord Reay nous souhaita la bienvenue, en excellent français; puis traçant un parallèle entre les destinées de la France et celles de l'Écosse, il montra quel intérêt les deux peuples ont à mener de concert les recherches sur leur histoire et signala quelques travaux récemment parus et qui en sont le fruit; enfin, il marqua avec beaucoup de justesse, le but que doit poursuivre l'éducation universitaire, à savoir le développement de l'originalité personnelle, tempérée par le sentiment de la responsabilité morale et des obligations sociales. M. de Franqueville lui répondit en fort bons termes, se félicitant du progrès accompli par les mœurs politiques et la tolérance religieuse depuis le siècle où Marie Stuart et l'amiral Coligny périssaient de mort violente, et faisant une heureuse allusion à la sagesse et à la bonté de S. M. la Reine Victoria, dont le jubilé vient d'être célébré avec tant d'éclat dans tout le Royaume-Uni. Le soir, nous assistions à un concert donné par le Comité international du Conseil représentatif des étudiants et où les chœurs de jeunes garçons, dirigés par M. Mackenzie, méritent une mention particulière M. A. Weiss, dans une allocution chaleureuse, remercia les étudiants et les félicita de la part active qu'ils prennent à l'œuvre des relations inter-universitaires. Malgré le plaisir que nous avons eu à les entendre, peut-être eût-il mieux valu organiser, pour ce jour d'arrivée, une réunion familière où l'on n'eût invité que les membres adhérents de la branche écossaise et qui nous eût permis de nouer avec eux ces relations personnelles qui ont tant de prix.

Le lendemain 13 juillet, commencèrent les Conférences qui se prolongèrent jusqu'au jeudi suivant. Nous ne pouvons songer, dans les limites d'un article, à en donner un compte rendu détaillé; je voudrais du moins en tracer une rapide esquisse, en les groupant autour des trois principaux sujets qui étaient en discussion, les Universités d'Écosse et leurs relations avec celle de Paris; l'influence réciproque de la France et de l'Écosse aux points de vue architectural, juridique, philosophique et littéraire; enfin Pasteur et son œuvre.

Sur la première question, nous avons entendu deux lectures fort intéressantes, l'une de M. Ritchie, professeur à St Andrews; l'autre de M. Brauder Hatt, membre de la société royale d'histoire. Celui-là nous a montré que les trois plus anciennes Universités d'Écosse, St-Andrews, Glasgow et Aberdeen naquirent du besoin des Écossais de se passer des écoles anglaises et qu'elles furent fondées sur le modèle de Bologne et de Paris. Comme à Bologne, le recteur y est élu par tous les étudiants, pourvus ou non d'un grade, qui portent encore la robe rouge, couleur de la nation germanique, dont les étu-

diants écossais faisaient partie à Bologne. Les collèges de ces Universités différaient de ceux d'Oxford (1) et de Cambridge et constituaient surtout une source de revenus pour les professeurs, qui s'arrangeaient pour recevoir chez eux un petit nombre de pensionnaires.

Le collège des Écossais fondé à Paris en 1326 par David, évêque de Moray, était d'abord destiné exclusivement aux étudiants de ce diocèse; mais l'accès en fut bientôt ouvert aux étudiants des autres provinces. Il était aussi connu dans l'Université de Paris sous le titre de Grisy, nom d'une ferme dont les revenus servaient à son entretien et reçut des donations importantes de Jacques Reaton, archevèque de Glasgow. Entr'autres pièces de valeur, ce cardinal, qui fut représentant de l'Écosse catholique à la cour de France de 1560 à 1608. lui légua les chartes de son diocèse et les documents concernant les relations des deux pays, depuis le mariage de Marie Stuart avec le dauphin de France. Ce premier fond d'archives, mis en ordre par Thomas Jimes, le frère d'un des principaux du collège Louis Jimes, s'enrichit encore des papiers de Jacques II, roi d'Angleterre et du prétendant Charles-Édouard, réfugiés en France. Ces documents, si précieux pour l'histoire des relations politiques et religieuses des deux pays, étaient conservés au collège des Écossais, reconstruit par le principal Barclay, rue des Fossés-St-Victor. Ils ont été dispersés et en partie détruits par la Révolution française, qui supprima tous les collèges de l'ancienne Université. Mais une partie a pu en être retrouvée et recueillie en Angleterre.

Le sujet de l'influence réciproque de la France et de l'Écosse était plus fécond et il a donné lieu à quatre conférences. M. Rowand Anderson, l'habile architecte des nouveaux bâtiments de l'Université, a traité de l'influence de la France sur l'architecture écossaise. Avant le XIVe siècle, c'est le style normand qui règne en Ecosse comme en Angleterre; mais, à cette époque, la guerre ayant éclaté entre les deux pays, la bâtisse, surtout celle des églises, subit un temps d'arrêt. Elle ne reprit qu'au XVe siècle, avec des temps plus prospères pour l'Écosse, et alors on peut reconnaître aux chevets polygonaux, aux réseaux entrelacés des fenêtres, à l'emploi fréquent des arcs surbaissés dans les églises, l'influence d'un style étranger, qui n'est autre que celui de la France. Cette influence se fait sentir aussi dans la construction des châteaux de cette époque et atteint son apogée sous le règne de Jacques V d'Écosse, marié à Marie de Lorraine, et sous celui de Marie Stuart. — M J. G. Mackay, shériff des comtés de

(1) A propos d'Oxford, Sir Mount Stuart Elphinstone Grant Duff nous a donné une causerie intéressante sur ses souvenirs personnels de cette Université, de 1847 à 1850.

Fife et Kinross, nous a expliqué les relations entre la Cour de session et la Cour civile suprême d'Écosse, d'une part, et le Parlement de Paris, de l'autre.

On savait déjà qu'en 1533, Jacques V, d'Écosse, d'après l'avis des trois états de son Royaume, établit une Cour de Justice, sur le modèle du Parlement de Paris; mais la publication des archives de France et d'Écosse a permis de confirmer le fait de cette imitation jusque dans les détails. La Cour de session d'Édimbourg ressemblait à notre Parlement par trois traits essentiels : 1° On ne pouvait en appeler de ses décisions au Parlement (corps politique), sauf dans un petit nombre de cas; 2° le droit civil romain fut reconnu comme la loi subsidiaire, à laquelle on pouvait en appeler sur les points, où la loi et la coutume gardaient le silence; enfin 3°, en Écosse comme en France, le divorce entre la loi et l'équité n'était pas admis. La justice était regardée comme une et indivisible. Il y avait pourtant des différences. Ainsi la Cour suprême d'Écosse n'était pas divisée en trois chambres, comme notre Parlement, mais siégeait en un seul corps. Le maître des requêtes était attaché au Conseil privé et non pas à la Cour de session.

M. Kirkpatrik, professeur de droit constitutionnel à Édimbourg, qui parle le français avec une pureté d'accent remarquable nous a présenté quelques considérations sur la constitution française, comparée à celle de l'Angleterre, de la Prusse et des États-Unis. Il a fait ressortir les qualités de notre Constitution républicaine actuelle, qui est, dit-il, plus simple que celle des États-Unis et vraiment démocratique et représentative; tandis que la Constitution prussienne a gardé maint vestige de la féodalité et laissé le dernier mot au monarque. Il a développé cette idée qu'une réelle sympathie et une amitié durable ne pouvaient s'établir qu'entre les peuples qui jouissaient du « *self governement.* »

Une discussion intéressante s'est engagée à la suite de cette communication entre MM. Larnaude, professeur à la Faculté de Droit de Paris, lord Reay, M. Jure, juge à Maurice et M. Kirkpatrik.

M. Boutroux a traité de l'influence de la philosophie écossaise sur la France. De Gérando et Prévost de Genève avaient déjà signalé la valeur des philosophes de ce pays; mais c'est à Royer-Collard que revient l'honneur de les avoir fait connaître en France, en prenant Thomas Reid pour sujet de son cours à la Sorbonne (1811). Il se servit de sa doctrine comme d'une arme contre le scepticisme, qui régnait de son temps. Victor Cousin, qui lui succéda, exposa la doctrine des Ecossais, dans son cours de 1818-1819 et Jouffroy disciple de Royer Collard s'appuya sur eux, pour combattre le matérialisme

des Broussais, des Cabanis, des Magendie. Il traduisit intégralement les œuvres de Thomas Reid et en partie celles de Dugald Stewart ; il eut à son tour pour continuateur en ce sens *Charles de Rémusat*. De son côté Auguste Comte subit l'influence de D. Hume ; et Ravaisson, Vacherot et Renouvier allèrent à l'Ecole de Hamilton (1). Mais c'est surtout, depuis 1836, que Cousin, alors grand-maître de l'Université et très inquiet du progrès de l'athéisme, mit la doctrine spiritualiste des Ecossais à la base du programme de l'enseignement philosophique dans nos lycées. On peut juger, par là, du contact fécond qui s'est opéré dans notre siècle entre la pensée écossaise et celle de la France.

Si, en philosophie, on peut dire que nous sommes les débiteurs de l'Ecosse, M. Charles Saroléa, maître de conférences de littérature française à Edimbourg, a soutenu qu'en revanche, les meilleurs écrivains de prose anglaise doivent leurs qualités à l'influence des classiques français. Il a rappelé le mot de Macaulay : « Pour qu'une idée fasse le tour du monde, il faut qu'elle ait passé par le cerveau de la France! » La force de la littérature française, a-t-il dit, réside dans ses qualités de composition : la clarté et la précision, l'ordre et la proportion, la grâce et l'aisance. Il déplore que, dans la plupart des chaires d'Université du Royaume-Uni, on réduise l'enseignement de notre langue à celui de la philologie romane et qu'on néglige l'enseignement de la littérature, qui, seule, a une vertu éducative. Il voudrait donc que ces chaires de langue et de littérature française devinssent « *comme les consulats intellectuels de l'esprit français.* »

Nous pouvons rattacher à la littérature de notre pays, les conférences de M. W. Ramsay et de M. Alfred Croiset. Le premier, professeur de philologie gréco-latine à Aberdeen, nous a donné une leçon sur Horace et Virgile. D'une façon ingénieuse il a tiré de l'Ode III, 4 et II 9-16, des inductions sur la nourrice d'Horace, et de la comparaison entre Epode XVI et 4e Eglogue de Virgile, des détails curieux sur les relations amicales des deux poètes. M. Alfred Croiset, dans une conférence, d'une ordonnance vraiment harmonieuse, a relevé les traces du mouvement néo-hellénique, chez nos écrivains modernes.

Enfin Pasteur et son œuvre ont été étudiés par deux conférenciers ; par M. Crum Brown, professeur de chimie à Edimbourg et par M. Duclaux, membre de l'Institut. Nous nous sentons trop incompétents pour analyser en détail ces deux études. Le premier a rappelé que l'observation des cristaux de l'acide tartrique et de l'acide paratartrique

(1) Article de M. Ravaisson dans la *Revue des Deux Mondes 1840*.

avait été le point de départ des principaux travaux de Pasteur sur les ferments : l'intuition de génie qu'il a eue, c'est d'avoir découvert que les modifications de ces cristaux étaient produites par des êtres vivants. Aussi lui a-t-il décerné le titre de créateur de la stéréochimie. Quant à M. Duclaux, il a montré son illustre maître, hésitant à appliquer sa doctrine sur les microbes à la médecine, à cause de son ignorance de cet art, et sir Joseph Lister, un médecin écossais, lui tendant par dessus la Manche une main secourable. Liebig attribuait à l'air l'inflammation et la putréfaction des plaies : Lister reconnut que ces phénomènes étaient dus à l'action de microbes pathogènes, et à l'aide de la méthode pasteurienne, inventa, puis perfectionna le pansement, qui a mérité son nom. M. Duclaux a signalé aussi ce que Pasteur devait à Jenner, l'inventeur de la vaccine contre la variole : c'est la même idée qui l'a amené successivement à découvrir un vaccin contre le charbon, le choléra des poules et enfin la rage.

Il ne faudrait pas croire, d'après le résumé bien imparfait de ces conférences, que nous avons passé notre temps à les écouter et à discuter les plus graves problèmes qui intéressent les relations littéraires ou politiques des nations ou le progrès de la physiologie et de la médecine. Nos amis d'Edimbourg — et ici les premiers témoignages de reconnaissance reviennent à lord Reay, président, et à M. A. A. Gordon, secrétaire de la section écossaise, — avaient su entremêler l'agréable à l'utile; chaque jour leur ingénieuse hospitalité, jalouse de sa vieille réputation, et aidée par le Sénat des Universités d'Edimbourg et de St-Andrews, par les municipalités d'Edimbourg et de Stirling a su nous ménager de nouveaux plaisirs. Lunchs, thés, dîners et soirées ont alterné avec des concerts, un bal, des excursions dans les environs si pittoresques, même avec le tir à l'arc ! Tous, professeurs et magistrats, avocats et juges, bourgeois et grands seigneurs ont rivalisé d'amabilité à l'égard de la députation française, en particulier des dames; en sorte que, suivant l'heureuse expression de M. Alf. Croiset « en ajoutant chaque jour de nouvelles « surprises, ils ajoutaient à notre embarras pour les remercier. » Nous renvoyons, pour les détails, à l'article de M. Royer-Collard, dans les *Débats* du 25 juillet, qui a si bien rendu les vibrations de notre gratitude.

Nous mentionnerons ici, comme ayant été les fêtes les mieux réussies : le bal et le banquet offerts par la Ville d'Edimbourg, le lunch offert au Palais du Parlement par le doyen de la Faculté des avocats d'Edimbourg, la réception par le marquis de Lothian dans sa propriété historique de Newbattle Abbey, « vrai Chantilly de l'Ecosse »

avec une galerie de portraits et une collection de manuscrits précieux; l'excursion au lac Leven et à l'île où sont les ruines du château qui servit pendant un an de prison à Marie Stuart, (V. l'*Abbé* de Walter Scott) et, comme couronnement, le banquet de 300 couverts, par la section écossaise de l'Association dans la salle d'armes du vieux château d'Edimbourg, qui n'avait pas servi à des fêtes depuis le couronnement de Charles I (15 Juillet 1637). Pendant les banquets, on nous faisait entendre soit des morceaux de musique moderne, soit les airs un peu sauvages, mais à l'allure martiale des « bagpipers » des montagnes. Mais ce qui, à mon sens, a donné à ces réceptions tout leur prix, ce sont les toasts qui ont accompagné les lunchs et les dîners. Après les toasts officiels à S. M. la Reine d'Angleterre et au Président de la République française, c'est dans les toasts à « nos amis de France, qu'il faut chercher la vraie signification de ces fêtes d'Edimbourg.

Lord Reay, au vieux château et en toute occasion; MM. Kirkpatrik, au lunch offert par le Sénat de l'Université d'Edimbourg et Donaldson, à celui de St Andrews, n'ont pas seulement exprimé des vœux d'hospitalité banale; ils ont dit, avec une éloquence qui partait du cœur, les sentiments de sympathie qui les animaient à l'égard de la France, l'admiration qu'ils éprouvent pour la science et les lettres françaises et le vif désir qu'ils ont de voir nos étudiants fréquenter chez eux, de même qu'un bon nombre d'Ecossais sont déjà venus s'asseoir sur les bancs de nos écoles. Ces sentiments nous ont profondément touchés et nous nous faisons volontiers l'interprète de ces vœux légitimes. Nous croyons, d'après une étude approfondie des programmes des cours des Universités d'Ecosse (1) et la connaissance des hommes, que nos jeunes bacheliers et licenciés auraient beaucoup à apprendre aux leçons des maîtres tels que MM. Donaldson ou Geddes, lord Kelvin ou Kirkpatrik, sir J. Turner ou Mac-Ewen, Flint ou Laurie. Ils ne pourraient aussi que gagner en sérieux et en « self-control » au contact de leurs camarades d'Ecosse. Aussi ne puis-je mieux terminer qu'en souhaitant succès et développement à l'Association franco-écossaise! *Vivat, crescat, floreat! Concordia, autem, res parvæ crescunt.* »

G. Bonet Maury,
Professeur à la Faculté de théologie protestante.

(1) Cf. *Revue des Deux-Mondes* du 1er août 1897. Article sur les Universités d'Ecosse. — Voir, dans ce n° de notre Revue, l'analyse de l'article de M. Bonet-Maury (*Note de la Réd.*)

LE DERNIER CONGRÈS DE SOCIOLOGIE

Le troisième Congrès de l'Institut international de Sociologie, qui vient de se réunir à la Sorbonne, du 21 au 24 juillet, a eu le triple mérite, extrêmement rare parmi les Congrès, d'être court, d'être intéressant, et d'être utile à quelque chose.

A quoi servent les congrès, en général, même les meilleurs? A faire avancer une science? Non, mais quelquefois à la déblayer d'hypothèses encombrantes, de théories surannées. Leurs discussions ont précisément le genre d'efficacité qu'on ne peut refuser à la concurrence vitale, la vertu d'éliminer, sinon de créer. C'est ainsi que deux congrès d'anthropologie criminelle, celui de Paris en 1889 et celui de Bruxelles en 1892 ont enterré le *type criminel* de Lombroso, et définitivement, malgré des tentatives ultérieures de résurrection.

La tâche propre du dernier Congrès de Sociologie aura été de faire disparaître, comme un échafaudage devenu gênant, après avoir pu n'être pas sans quelque utilité, l'idée de l'*organisme social*. Autour de cette question, qu'on aurait pu croire épuisée, mais qui passionne encore certains sociologues distingués, la lutte s'est engagée avec vigueur entre deux groupes de combattants acharnés.

D'une part, M. Paul de Lilienfeld, directeur russe, président du Congrès, honorablement connu par ses travaux inspirés de l'idée organiciste; M. René Worms, secrétaire général du Congrès, dont la thèse « Organisme et Société » présente cette théorie sous sa forme assurément la plus spécieuse, la plus claire et la plus acceptable ; M. Novicow, enfin, qui, dans « Conscience et volonté sociales » et dans d'autres écrits non moins justement appréciés, s'efforce en vain, malgré tout son esprit et son ingéniosité, de concilier avec son organicisme son ultra-individualisme.

D'autre part, toute une phalange : MM. Stein, l'éminent directeur de l'*Archiv für Geschichte der Philosophie*, Steinmetzs, le sociologue hollandais si connu, Starcke l'auteur de la « Famille primitive », ce chef-d'œuvre que nul adepte de la science sociale n'a le droit d'ignorer ; Karéiov, le savant historien russe, professeur d'histoire à Saint-Pétersbourg ; de Kranze, jeune philosophe polonais d'une rare finesse ; puis des Français qu'il me suffira de nommer : Monin, professeur d'histoire à Paris, l'économiste Limousin, etc., enfin l'auteur du présent article. Je ne sais comment classer M. le baron Garofalo, le célèbre criminaliste italien, qui, dans son rapport sur le *Cerveau social* et le *Cerveau individuel*, semble demander à la métaphore organiciste, moins un point d'appui qu'un point de repère et un cadre commode.

Dois-je aussi ranger parmi les partisans de la « théorie organique » le profond auteur des *Sociétés animales*, M. Espinas ? Non, je crains bien pour elle qu'en la repêchant, ou en ayant l'air de la repêcher, il ne lui ait asséné le coup mortel. A l'organicisme social, il a substitué une sorte de vitalisme social, si l'on veut, ou plutôt de *réalisme national* éloquemment interprété par lui, mais c'est toute autre chose, et cela demanderait un examen à part. Au prochain Congrès !

Il serait trop long d'énumérer, de résumer même, les principaux arguments qui ont été échangés de part et d'autre. Cela m'entraînerait nécessairement à répéter les miens, et je ne veux pas infliger au lecteur cette réédition.

Bien que ce tournoi ait été le principal intérêt du Congrès, d'autres questions y ont été agitées, qui ont paru intéresser le public nombreux et brillant assidu à ses séances. Citons, parmi les sujets traités et écoutés avec le plus de faveur : la thérapeutique de la dégénérescence (M. Dallemagne) ; l'évolution sociologique de la monnaie (M. de Greef) ; la suppression de la justice criminelle de l'avenir (M. Doredo) ; l'origine religieuse du langage et de l'écriture, (M. Limousin) ; l'importance sociologique des colonies (M. Loria) ; l'expérimentation en sociologie (M. Worms) ; l'obligation sociale de l'assistance (M. Lambert), etc.

GABRIEL TARDE,
Professeur à l'École des sciences politiques.

L'EXTENSION UNIVERSITAIRE AU CONCOURS GÉNÉRAL

Le vendredi 30 juillet 1897 a eu lieu à la Sorbonne sous la présidence de M. Alfred Rambaud, ministre de l'Instruction publique et des Beaux Arts, la distribution des prix du Concours général des lycées et collèges. Le discours d'usage a été prononcé par M. Edouard Petit, qui s'est donné pour mission, comme l'a dit M. Rambaud, de parcourir la France, d'y étudier le progrès des principes de mutualité dans l'école et aussi le développement des cours d'adolescents et d'adultes. Le 29 juillet, le *Journal officiel* publiait le rapport (1), dont le discours intitulé *Université et Solidarité* est « le résumé et comme la philosophie ».

L'idée de solidarité, dit M. Petit, est propagée de toutes parts par les écrits, par la parole, il faut qu'elle prenne sa place dans l'Université :

L'École tout entière, l'École de l'enfance comme celle de l'adolescence, l'École qui dirige ses recrues vers les champs, vers les magasins et les usines, et l'École qui les conduit vers les professions libérales, doit-elle échapper à cette influence, qui a sa beauté morale comme elle a son utilité matérielle ? Doit-elle demeurer en dehors de ce que l'on peut nommer « la grande amitié » ? L'on réalise de plus en plus l'union des trois ordres d'enseignement. Instituteurs, professeurs de Collèges, de Lycées, d'Universités se soutiennent de leurs conseils, de leur influence, mettent à profit le savoir, le travail, l'expérience les uns des autres. Le rapprochement qui s'effectue entre les maîtres ne doit-il pas s'opérer entre les disciples ? N'y a-t-il pas lieu de rechercher par quels moyens écoliers, collégiens, étudiants peuvent se joindre, se seconder, comme ils peuvent être soulevés vers un idéal de justice et de fraternité réparatrices. »

Or la solidarité a fait, en ces dernières années, des conquêtes rapides et fécondes en résultats durables à l'Ecole primaire. Au Collège, au Lycée, on retrouve, singulièrement vivaces les principes d'intimité cordiale, de tolérance, de droiture et d'honneur, qui assurent à l'instruction publique son unité directrice. Il en est de même pour les Facultés :

« Comme vous, jeunes gens, comme les écoliers, les étudiants ne pouvaient pas ne pas contribuer à l'évolution générale. Enfermés hier encore dans des spécialités, ils ont abaissé les barrières qui les séparaient. Ils sont sortis de leur isolement. Ils se sont mêlés, estimés, aimés. Ils ont formé des Associations, où salles de réunions, bibliothèques, caisses de secours, leur ont fourni de précieuses ressources. Ils ont su échapper au danger de constituer une caste distincte, vouée soit à la science pure, soit au dilettantisme et à l'indifférence. Ils ont pris leur part des joies, des douleurs nationales. Ils ont fait bonne figure au dehors, et à Heidelberg, à Bologne, à Prague, ils ont produit avec éclat le

(1) En voici le résumé :
24578 cours d'adolescents et d'adultes sont professés dans les écoles publiques ;
5000 cours environ sont professés par les Sociétés d'instruction, chambres syndicales, etc.
97313 conférences ont été faites ;
110 Sociétés de mutualité scolaire fonctionnent ;
1575 Associations d'anciennes et d'anciens élèves sont constituées ;
648 patronages sont formés ;
1200 Sociétés d'instruction populaire sont en pleine activité ;
33000 instituteurs et institutrices ont pris part au travail ;
417421 jeunes gens ont assisté assidûment aux leçons.

drapeau tricolore cravaté de violet ; et c'était la France qui était avec eux au loin, la France que l'on saluait en eux et qu'ils représentaient avec une dignité fière.

La jeunesse des Écoles fera plus encore pour et par la solidarité. Ne lui faut-il pas acquitter promptement la lettre de change qu'un de ses maîtres préférés tirait sur elle, quand à l'inauguration de l'Université de Paris, en cette même Sorbonne, il s'écriait : « Souvenez-vous que l'existence qu'il faut gagner par le travail des mains est inquiète, rude, et souvent cruelle ; vous y avez échappé par le hasard de la naissance. Vous êtes des privilégiés dans notre démocratie française, et tout privilège doit se payer. Vous payerez le votre en employant dans votre vie, quelle qu'elle soit, l'activité d'un esprit affranchi par la science... Ah ! mes amis, si vous voulez !... Quel contingent possible de bonnes volontés largement éclairées, actives et sincères ! Nous avons besoin de vous et nous vous attendons ! (1) »

Aussi bien jamais le moment ne fut plus propice pour se mettre à l'œuvre. Les Universités qui viennent d'être organisées ne doivent-elles pas être à la fois des Universités savantes et des Universités populaires ? Les étudiants n'ont-ils pas un poste d'honneur à occuper dans ces classes d'adolescents, dans ces cours d'adultes qui, grâce à un admirable accord de l'initiative et privée et publique, atteignent un total de vingt-cinq mille ? C'est « l'action nécessaire » où les convient les amis, les ouvriers de la tâche nouvelle, sûrs qu'ils répondront à l'appel. Ils se feront inscrire, selon leurs goûts et leurs aptitudes, comme conférenciers, comme « lecteurs du peuple », soit à l'école du soir, soit à ces actives sociétés d'instruction et d'éducation populaires qui vulgarisent à l'envi sciences, lettres, langues étrangères, beaux-arts parmi la foule. Ils se pencheront vers qui a soif d'apprendre, et l'eau vivifiante, puisée aux sources, près des cimes, ils la répandront autour d'eux en nappes bienfaisantes.

Ils se joindront à cette élite, de patience obstinée et courageuse, qui, dans la crise actuelle de la moralité publique, lutte contre ces fléaux destructeurs de la race : l'alcoolisme, les écrits et les spectacles corrupteurs. On s'égayera peut-être de les voir si graves, étant si jeunes. Forts de leur conscience, ils s'élèveront au-dessus des railleries. D'ailleurs nous allons à des temps où le ridicule dont on essaye de couvrir les braves gens, rejaillit sur qui le déverse. Quels services, en effet, n'auront pas rendus ceux qui sont les plus instruits, partant les meilleurs, en contribuant de toute leur âme à l'amélioration intellectuelle et morale de cette jeunesse de l'atelier et du comptoir si souvent abandonnée à elle-même, en qui tant de préventions, tant d'erreurs, tant de défiances sont à combattre par ces armes invincibles : la douceur et la bonté, employées au triomphe d'une cause généreuse !

Bientôt vous vous rangerez près d'eux ; avec eux vous serrerez les rangs dans cette armée du devoir et de la solidarité qui s'organise. Loin que vous ayez à souffrir de cet enrôlement volontaire, vous ne pouvez que gagner à répandre ainsi les connaissances acquises près de vos maîtres. Vous vous initierez à l'art d'être clairs. Dans ces chaires improvisées, où vous, les médecins, les avocats, les ingénieurs, les artistes, les professeurs de demain, vous traiterez de l'hygiène, du droit usuel, des mathématiques, du dessin, de la littérature, vous apprendrez à doser, à filtrer votre savoir. Du service rendu à autrui naîtra le service rendu à soi-même et quel plus louable, quel plus digne emploi pourriez-vous faire de quelques veillées d'hiver ? A quoi dépenseriez-vous mieux une heure de votre repos qu'à établir un courant de chaude sympathie entre vous qu'on nomme les « intellectuels », et l'adolescence ouvrière, qu'à faire retentir, au-dessus des intérêts et des passions attisés et avivés par tant d'autres, une parole de paix et d'amour ? N'est-il pas permis d'augurer de ce rapprochement passager, qui aura pour durée la préparation aux examens et aux concours, un rapprochement plus étroit et plus solide, qui aura pour durée la

(1) *M. Ernest Lavisse*. Discours prononcé à l'inauguration de l'Université de Paris.

vie tout entière ? Plus tard il y aura concert, émulation d'efforts au profit d'auditeurs, de collaborateurs, connus au temps de la jeunesse studieuse. Il y aura élan de travail en commun, de progrès économique et social.

Déjà le mouvement est imprimé. A Paris, à Lyon, à Dijon, à Caen, à Nancy, (1) les étudiants se tournent vers une virile propagande. Ce qui est commencé s'achèvera. L'on a prédit que le vingtième siècle sera le siècle de l'association. C'est avec joie que les « Enfants de France » en saluent l'aube, dont les naissantes lueurs blanchissent déjà la frange de l'ombre où nous sommes. Grâce à un ensemble d'œuvres qui se tiennent, se lient et s'harmonisent, il y aura bientôt pénétration entre tous, et les jeunes et les aînés, et les riches et les pauvres, et les savants et les ignorants. La solidarité, fortement enracinée à l'École, fortifiée au Collège, grandie à l'Université, étendra sur la Cité la splendeur de sa frondaison tutélaire ».

M. Rambaud, ministre de l'Instruction publique, s'est d'abord attaché à montrer ce qu'il convient d'entendre par la solidarité :

« Le mot de solidarité assurément n'est pas nouveau ; ce qui est nouveau, c'est de voir le principe de solidarité descendre des hauteurs spéculatives et se réaliser dans les consciences et dans les faits.

D'où vient la fortune de ce mot et pourquoi semble-t-il vouloir se substituer à d'autres vocables presque synonymes en apparence, tels que celui de charité qui nous avait suffi pendant vingt siècles, ou celui de fraternité, qui s'inscrivit en lettres d'or sur les drapeaux de 1789 et qui reste inscrit sur nos monuments et dans la préface de nos lois ?

Les vocables sont-ils donc soumis par un trop long usage à une sorte d'usure, analogue au frai qui insensiblement finit par diminuer la valeur de nos monnaies en altérant le profit et le relief des effigies ? Et faut-il, eux aussi, les envoyer à la refonte ?

Tout au moins il convient d'admettre que les mots de charité, de fraternité, de solidarité répondent à des étapes différentes de la civilisation et qu'ils expriment des états successifs de l'âme française.

La fraternité, proclamée en 1789, s'est révélée bien vite, dans la pratique, comme une fraternité guerrière : elle fut l'âme des armées de recrues qui coururent aux frontières pour la défense du sol national et des libertés reconquises. Toutefois elle n'a cessé d'être un principe vers lequel tendirent à s'orienter toutes nos lois. Et certes, elle a une histoire trop glorieuse pour que le peuple français puisse jamais la rayer de la devise nationale.

L'idée de solidarité vient, non pas la remplacer, mais la préciser. La fraternité est un sentiment ; la solidarité est une constatation, et une constatation scientifique. Il est plus facile d'en déduire scientifiquement nos obligations envers ceux que nous devons regarder comme des frères et envers la grande famille dont nous sommes les membres.

Elle nous fait apparaître ces obligations comme plus étendues et plus impérieuses que nous ne pouvions l'imaginer. Elle leur donne le caractère rigoureux d'une dette ; elle détermine exactement le montant de celle-ci ; elle nous indique les moyens de l'acquitter, au moins en partie. Elle rend palpable la notion du devoir et, en même temps, le grandit prodigieusement.

Puis M. Rambaud rappelle que le citoyen doit à la nation tout ce qu'il est. C'est le travail séculaire des hommes qui lui a donné la France. Du berceau jusqu'à l'adolescence, c'est à l'effort commun de tous qu'il doit la sécurité de chaque minute de sa vie et la substance même dont ses mem-

(1) Il y aurait pour être complet à citer bien d'autres centres universitaires, comme on le verra prochainement par les discussions de la Société d'enseignement supérieur (*Note de la Réd.*)

bres sont formés. C'est pourquoi il n'y a pas de noblesse qui vaille le nom de Français. La conséquence, c'est que le citoyen peut être obligé envers la patrie, dans certaines circonstances déterminées par les lois, jusqu'au sacrifice de sa vie. Ce devoir est plus rigoureux pour ceux qui, dans le dépôt transmis par les ancêtres, ont reçu, en partage et en garde, précisément ce qu'il contient de plus précieux, ce qui est la fleur même d'une civilisation, les sciences, les lettres et les arts :

« L'important est que nous comprenions bien que ceux qui ont reçu le bienfait d'une instruction supérieure à celle de la masse doivent en éprouver, non un sentiment d'orgueil, mais le sentiment d'une responsabilité plus grande.

Car non seulement le trésor des connaissances a été accumulé par d'autres que nous, mais c'est par l'effort de tous, c'est des sacrifices de tous, c'est grâce au labeur du paysan comme de l'ouvrier qu'a pu être dressé le puissant appareil de diffusion intellectuelle qui constitue l'enseignement national. C'est de l'épargne de tous que sont sortis ces collèges, ces lycées, ces universités, ces grands établissements scientifiques qui nous ont faits ce que nous sommes.

Peu de nations ont accompli un si grand effort que celui qui, en France, a marqué ces vingt dernières années. Il a fallu trouver les millions pour les écoles et les laboratoires, en même temps que pour la libération du sol français et pour la réorganisation des forces militaires ; pourtant jamais tant de sacrifices, si lourds en eux-mêmes, si lourds par leur simultanéité, n'ont été acceptés si allègrement par une nation. Le paysan et l'ouvrier français ont voulu, de la volonté la plus réfléchie et la plus forte, le relèvement intellectuel de la Patrie en même temps que son relèvement militaire. Ils ont espéré l'un et l'autre d'une espérance également ardente et tenace.

Envers un tel peuple, les privilégiés de l'éducation ont contracté une obligation encore plus étroite. Plus ce peuple a voulu élever et grandir ses élites, plus elles doivent avoir à cœur d'aider à son émancipation intellectuelle ; or ce peuple, qui a manifesté si clairement sa volonté qu'il y eût toujours plus de liberté mentale et toujours plus de lumière, reste encore, à beaucoup d'égards, dans la servitude de certains préjugés et de certaines ignorances. L'immense effort qui a été fait pour l'enseignement primaire ne suffit pas ; ce n'est point en six ou sept années d'école primaire que l'enfant du peuple peut acquérir toutes les connaissances qui lui sont nécessaires pour remplir en pleine connaissance son rôle de citoyen. Ce que l'orateur appelait tout à l'heure « le lendemain de l'école » a peut-être plus d'importance que l'école elle-même ; les cours d'adolescents ont une action plus directe sur l'éducation populaire, par conséquent sur les destinées de la nation.

Je sais que le personnel des grandes associations d'enseignement populaire se recrute, en grande partie, parmi les professeurs de l'Université. C'est tout à l'honneur de celle-ci que ses membres ne se contentent pas de remplir les fonctions pour lesquelles ils sont rétribués par l'Etat, mais qu'ils apportent la même ardeur à des fonctions où ils n'ont à espérer d'autre rétribution que la conscience d'avoir bien fait. Après avoir combattu en soldats d'une armée régulière, on les voit, le même jour, se battre en volontaires. En outre, sur les listes des professeurs de ces associations, je retrouve aussi des élèves de l'Université, enseignant aux côtés de leurs maîtres.

Plus vous irez vers le peuple, les mains pleines de vérités, non pour tenir prudemment ces mains fermées, comme le voulait un sceptique du XVIIIe siècle, mais pour les ouvrir largement, comme celle du bon semeur, plus vous hâterez le moment où les préjugés disparaîtront, où les haines désarmeront, car les haines aussi sont faites d'ignorance.

Et non seulement vous nous préparerez un avenir meilleur, mais vous assurerez le présent.

Car la loi de solidarité ne se révèle pas seulement féconde en bienfaits pour l'avenir ; elle nous rend sensibles les dangers qui peuvent remettre en question les progrès acquis.

Il ne faut pas croire que, nous, les privilégiés de l'instruction, il nous est loisible de nous réfugier dans les temples sereins de la philosophie et d'y contempler de haut la mêlée humaine, fiers de vivre en un temps de miracles scientifiques, orgueilleux de nous sentir les citoyens d'un peuple roi.

N'oublions pas que nos destinées restent liées à celle des membres les moins instruits ou les moins heureux de la communauté. L'éclat de notre civilisation et l'orgueil de notre liberté sont toujours menacés, s'il subsiste dans les masses profondes certaines erreurs et certains préjugés : on l'a bien vu, il y a près d'un demi-siècle, quand la République que nous croyions tenir pour l'éternité s'est subitement effondrée, parce que le peuple avait mieux conservé le souvenir de Napoléon que celui de Condorcet ou de Mirabeau.

Restons donc très près du peuple : efforçons-nous de le comprendre et de nous faire comprendre de lui ; donnons-lui confiance en nous montrant les serviteurs dévoués de ses droits ; mettons-le en garde contre les superstitions qu'il a pu garder d'un long passé monarchique, contre les prôneurs de panacée sociale, contre tout le surnaturel de la politique.

Regardons s'il n'y a rien de pourri dans ce royaume, comme dit Hamlet, car la santé politique de tous est faite de la santé de chacun ; toutes les œuvres dont on vous parlait tout à l'heure sont, pour emprunter l'énergique expression de Fouillée, une « assurance mutuelle contre le naufrage de nos libertés ».

Il n'y a de classes dirigeantes dans notre pays que celles dont le peuple reconnaît la supériorité intellectuelle et le civique désintéressement. Vous y occupez, Messieurs, les premières places. Si vous avez le sentiment de la solidarité nationale, si vous travaillez à le propager autour de vous, vous aurez fait beaucoup pour la défense sociale, et beaucoup aussi pour la défense nationale, car, sous les drapeaux, le sentiment de fraternité militaire trouvera un puissant support dans le souvenir de la fraternité devant la science.

Dans les temps anciens, le tiers état français, c'est-à-dire la future nation française, a eu pour berceau les communes qu'on appelait aussi des « amitiés ». Ce tiers état, en 1789, est devenu la nation, quand toutes ces amitiés se sont fondues en une vaste fédération nationale. Ainsi, à la base de toute notre histoire, comme force agissante pour faire ou pour refaire la patrie, on trouve toujours le dévouement de tous pour chacun et de chacun pour tous.

Aujourd'hui vous voyez comment, pour rendre toute sa vigueur à l'esprit dont nos institutions et nos lois ne sont que l'expression officielle, partout se forment des associations amicales qui se rejoignent, par delà les siècles écoulés, aux *amitiés* d'autrefois, comme forces élémentaires de la solidarité nationale.

On s'est demandé si l'Etat, qui n'a pas de religion, a une morale. Comment pourrions-nous en douter ? Il en est d'une collectivité comme de l'individu : elle ne peut se sauver ni se maintenir, si elle ne pratique certaines vertus.

De ces vertus, la plus essentielle, celle qui comprend peut-être toutes les autres, c'est précisément la conscience et la pratique de la solidarité nationale.

D'autres nations peuvent se maintenir par d'autres forces, celles-là par le principe d'une autorité unique et omnipotente, celles-ci par l'énergique direction qu'une aristocratie glorieuse et sage sait imprimer au reste du peuple. Dans une nation aussi foncièrement démocratique que la nôtre, c'est de la démocratie même que doivent sortir les éléments de discipline, de conservation et de progrès. Et ce principe, que le mot de fraternité exprime d'une manière toute sentimentale, il trouve peut-être sa formule définitive dans le mot de solidarité, qui nous apparaît avec la double autorité d'une loi morale et d'une loi scientifique, avec la double sanction de la conscience et de l'expérience. »

Nous ne pouvons nous empêcher de regretter que les deux orateurs n'aient rappelé ni M. Renouvier, qui a employé l'un des premiers, le mot de solidarité dans l'acception actuelle, ni M. Henri Marion qui l'a plus que personne, fait entrer dans l'usage courant. Il est bon de relire leurs œuvres, si l'on veut faire pénétrer cette idée nouvelle dans l'Université et dans la nation.

NÉCROLOGIE

I. LOUIS DEROUBAIX

Interne des hôpitaux de Bruxelles en 1833, prosecteur à l'Université en 1837, professeur extraordinaire en 1841, professeur ordinaire en 1845, recteur en 1861, membre permanent du Conseil d'administration, depuis 1884, Louis Deroubaix est mort en 1897. Il aimait l'anatomie avec passion ; il comprenait que, sans anatomie, il n'y a point de médecine, point de chirurgie. C'était un vrai représentant de la grande école médicale qui reconnaît pour premier principe la nécessité d'étudier les lois de la vie par l'observation des êtres vivants... A l'époque où il fut chargé des fonctions de prosecteur, tout était à faire dans l'Université qui venait de naître ; les ressources manquaient totalement ; sans s'effrayer de cette tâche ingrate, Deroubaix consacra tous ses loisirs à la dissection, il s'enferma dans ce pauvre petit local que nous avons connu ; seul, sans aide, sans autres ressources que son mince budget personnel, sans qu'on pût lui donner même des bocaux et de l'alcool pour la conservation des pièces anatomiques, il exécuta patiemment ces chefs-d'œuvre qui sont les dissections du nerf sympathique et des nerfs crâniens... Chirurgien de grand mérite, il fut chargé pendant trente années de la clinique externe à l'hôpital Saint-Jean. On lui doit plus d'une découverte utile, plus d'un procédé ingénieux dans le domaine de la chirurgie ; il laisse, entre toutes, une œuvre qui vivra : son *Traité des fistules urogénitales de la femme* (*1870*), couronné par l'Académie de Paris. Il a écrit pour l'amélioration de l'enseignement supérieur : *Réflexions sur l'état de l'esprit scientifique en Belgique* (*1876*). — *Des réformes à réaliser dans les hautes études en Belgique* (*1877*). — *De quelques perfectionnements à apporter à l'enseignement supérieur en Belgique* (*1877*). Il avait auparavant proposé, à Bruxelles, la création d'Instituts scientifiques pour la physiologie, pour l'histologie, l'anatomie comparée, la physiologie pathologique. Il cherchait alors, d'accord avec Rommelaere et Crocq à fonder un Institut central des hautes études, « afin de rattacher à la science, par des liens indissolubles, ceux qui sans lui, se seraient contentés de faire de la pratique ». En 1884, il défendait à la séance solennelle du cinquantenaire, l'institution d'une université dans la capitale. « Au milieu des transformations et des mouvements rétrogrades qui se produisent autour d'elle, l'Université conserve, disait-il, sa liberté d'allures, elle continue à marcher droit devant elle, avançant toujours, même lorsque tout recule ».

D'après le Dr Paul Heger (*Journal Médical* et *Revue de l'Université de Bruxelles*).

II. M. D'ARNETH

M. d'Arneth, député en 1848 à l'Assemblée de Francfort, s'est surtout attaché comme historien au XVIIIe siècle. Il a écrit une *Histoire de Marie-Thérèse*, il a publié *La Correspondance de Marie-Thérèse et de Marie-Antoinette*, des années 1770 à 1780 ; *Marie-Antoinette, Joseph II et Léopold II, leur correspondance* ; *La Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy-Argentan* (en français et en collaboration avec M. Geffroy). M. d'Arneth avait été élu, en 1876, correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques.

III. WILHEM PREYER

Preyer, né en Angleterre, professeur à Iéna, puis à Berlin, n'était point, dit Eulenburg, dans *Die Nation*, un de ces dogmatiques qui voudraient réduire la physiologie à une physique des phénomènes vitaux, pour la serrer dans une

formule mécanique, en écartant avec grand soin et grand' peur toutes les questions qui ne semblent pas pouvoir être résolues de ce point de vue physique et mathématique. Au contraire, il s'appliquait, avec une certaine prédilection, aux sujets qui peuvent être bien plus étudiés par l'observation de l'homme sur l'homme, que par l'expérimentation du laboratoire. C'est ainsi qu'il écrivit «*Die Seele des Kindes*,» « *Ueber den Hypnotismus* », « *Die Psychologie des Schreibens* » etc.

Les *Eléments de physiologie* ont été traduits par M. J. Soury ; *L'Ame de l'enfant, observations sur le développement psychologique des premières années*, par M. H. C. de Varigny. Ce dernier ouvrage, postérieur aux travaux de Taine, de Darwin, d'Egger sur les enfants, peut être consulté avec fruit par tous ceux qui s'intéressent aux choses d'éducation comme à la psychologie.

IV. JACQUES BURCKHARDT

Né en 1818 à Bâle, Burckhardt alla étudier la théologie à Berlin et à Bonn. Puis Ranke et Franz Kugler l'encouragèrent à se tourner vers l'histoire et surtout l'histoire de l'art. Docteur en philosophie, il fut en 1844 chargé d'un cours à l'Université de Bâle. Il y passa toute sa vie, sauf trois années où il fut professeur à l'Ecole polytechnique de Zurich. Il est connu en Europe par le *Cicerone, Manuel pour aider à jouir des œuvres d'art en Italie. L'Epoque de Constantin le Grand* et surtout la *Renaissance en Italie*.

V. M. ETIENNE VACHEROT (1809-1897)

M. Etienne Vacherot, né à Langres, entra à l'Ecole normale supérieure en 1827, fut agrégé de philosophie en 1833, docteur ès lettres en 1836. Directeur des études à l'École Normale de 1837 à 1850, il fut, à la demande du P. Gratry, écarté de l'Ecole. En 1852 il était mis en disponibilité. Il professa à Sainte Barbe et donna même, pour vivre, des leçons particulières. En 1859, il était condamné à trois mois de prison pour la *Démocratie*. Maire du 5e arrondissement pendant le siège, député à l'Assemblée nationale de 1871, il était, depuis 1868, membre de l'Académie des sciences morales et politiques. Quatre ouvrages, l'*Histoire critique de l'Ecole d'Alexandrie*, les *Essais de philosophie critique, la Science et la Métaphysique*, la *Religion*, pour ne parler que de ceux qui dénotent une originalité puissante, lui vaudront toujours la reconnaissance des hommes qui estiment la franchise et la profondeur des idées. Taine, dans les *Philosophes classiques en France au XIXe siecle*, lui a consacré quelques pages admirables auxquelles nous renvoyons nos lecteurs. M. Glasson, président de l'Académie des sciences morales, a bien montré le but que M. Vacherot s'est proposé et qu'il a poursuivi jusqu'à ses derniers jours :

« Il trouvait surtout son bonheur et sa consolation dans la pratique constante des trois devoirs qu'il s'était imposés : rechercher la vérité, faire le bien, aimer la liberté.

C'est comme philosophe qu'il s'est passionné pour la recherche de la vérité, On peut dire qu'il y a consacré toute l'activité fiévreuse de sa belle intelligence. Esprit net, précis, logique, original, Vacherot a créé sa doctrine, l'a enseignée à de fervents disciples, l'a publiée dans des livres qui l'ont rendu célèbre. Se croit-il dans la vérité, il ne craint pas de déduire de cette doctrine toutes les conséquences, même les plus lointaines, même les plus gênantes. Reconnaît-il l'erreur, il s'empresse de s'amender. Comme Descartes, il débute par le doute, mais il ne veut rien moins que détruire l'ancienne métaphysique et en établir une nouvelle sur ses ruines. Allié du positivisme contre la philosophie traditionnelle spiritualiste, il devient à son tour son adversaire en lui contestant le droit de retrancher de l'esprit humain la faculté métaphysique elle-même. « Il ne faut pas, dit-il, qu'en haine de la scolastique théologique, la science abdique son droit de démontrer Dieu. » Mais alors dans quelle mesure les concep-

tions métaphysiques sur l'infini, l'universel, l'idéal, peuvent-elles être acceptées par la critique? N'existe-t-il pas des vérités qu'aucune critique ne peut ébranler, parce qu'elles résultent de l'analyse des faits de la conscience? Ces immenses problèmes qui agiteront sans cesse l'esprit humain, Vacherot les aborde résolument, avec une profonde originalité, en pleine indépendance, modifiant parfois ses solutions pour saisir enfin la vérité. Peut-être serait-il hardi de dire que les préoccupations de sa conscience, les recherches de son esprit l'ont insensiblement rapproché de Dieu. Et cependant, après avoir affirmé que Dieu n'est qu'un idéal de l'esprit humain que le monde réalise par un progrès indéfini, n'a-t-il pas ensuite hautement proclamé que Dieu est à la fois cause créatrice et cause finale?

De même que le philosophe s'était passionné pour la recherche de la vérité, l'homme politique ne tarda pas à se consacrer tout entier à la cause de la liberté. Il n'était pas, comme il le reconnaît lui-même, né républicain. « J'étais, dit-il, doctrinaire à vingt ans avec Royer Collard, de Broglie, Guizot et de Rémusat. En fait de souveraineté, je ne croyais qu'à celle de la raison plus ou moins bien représentée par les classes supérieures de notre société française... Je suis devenu républicain sous le second Empire, parce que je voyais dans la république le seul gouvernement libre qui fût possible... La République démocratique était devenue pour moi l'idéal de la liberté, de la justice, de la paix sociale ». Mais par cela même qu'il était un de ces rares privilégiés qui comprennent la liberté et qui l'aiment parce qu'ils la comprennent, Vacherot, éclairé par l'expérience, sans cesser de servir la démocratie, déclara nettement qu'elle ne réaliserait son idéal qu'autant qu'elle serait vraiment libérale. Il se préoccupe sans cesse de concilier les droits de l'individu et la liberté privée avec les droits et l'autorité de l'État. Pour sauver notre société des dangers qui la menacent il demande la décentralisation ; il est, lui aussi, le partisan de l'association et de la solidarité sociale. Seront-ce là des vérités du xxe siècle ou des rêves de la fin du nôtre? Il ne le sait, mais, dès maintenant, il s'élève avec énergie contre toute politique d'intérêt personnel, basée sur l'égoïsme, dépourvue de principes, d'idées et de passions. On a parfois affirmé que Vacherot, après être devenu républicain, avait cessé de l'être. Ceux qui l'ont dit, ne l'ont pas connu ou ne l'ont pas lu. Ce qui est vrai, c'est qu'après avoir été républicain sans épithète, estimant que la république impliquait la liberté, il s'était ensuite proclamé républicain libéral pour affirmer clairement ce qu'il avait auparavant sous-entendu. J'en prends pour témoin son livre sur la démocratie libérale ; c'est bien là sa dernière confession, son testament politique.

Et maintenant, messieurs, si après avoir entendu rappeler à grands traits et très imparfaitement cette longue et belle vie, en présence de ce cercueil à peine fermé, et à l'exemple des temps antiques, vous deviez vous tous, ses parents, ses disciples, ses amis, ses confrères, prononcer votre jugement suprême sur celui que vous avez perdu, vous diriez certainement : ce fut un sage. »

Et, ajouterons-nous, un penseur dont l'influence s'exercera peut-être plus encore après sa mort que de son vivant.

VI. LÉON GAUTIER

Léon Gautier, né au Hâvre, le 8 août 1832, sortit de l'Ecole des Chartes en 1855. Archiviste aux Archives nationales, en 1859, il y était devenu chef de section. Professeur de paléographie à l'Ecole des Chartes en 1871, il fut élu en 1887, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Ses travaux ont porté surtout sur l'histoire littéraire de la France au moyen âge, en particulier sur les épopées françaises. Nul n'a plus contribué que Léon Gautier à appeler l'attention sur la *Chanson de Roland*, dont il a donné une excellente édition.

NOTES ET DOCUMENTS

I. LA PHILOSOPHIE DU DROIT A PALERME (1)

Italia farà da se. Jusqu'en Sicile, où quelque chose de la subtilité hellénique est demeuré, les études abstraites sont en faveur, et ce n'est déjà plus une nouveauté. Lorsque Taine voyageait en Italie, il s'étonnait que l'esprit italien, si vif et si alerte, parût si éloigné encore de produire des œuvres originales ; il faut l'avouer, la renaissance scientifique et philosophique, qu'on se plaisait à espérer pour l'Italie du XIXe siècle est encore à ses débuts, mais combien brillants déjà sont ses débuts ! j'oserais dire, même, que l'Italie a pris la bonne façon de renaître : elle va lentement, prudemment, elle assimile beaucoup, elle critique plus qu'elle n'invente, et c'est fort bien ; tant de choses sont faites et bien faites qu'on risque assez, en visant trop à l'originalité, de partir à faux ; et puis, l'esprit critique n'est-il pas l'esprit scientifique lui-même ? L'érudition italienne d'avant-hier était surtout allemande, la voici devenue largement anglaise et française : il faut louer l'esprit italien de s'être courageusement porté vers l'érudition, car habile comme il l'est à tout ce qui est combinaison, il est devenu, en acquérant beaucoup de science, très moderne d'emblée ; ailleurs on manque peut-être un peu trop d'éclectisme et l'on montre parfois trop d'individualisme intellectuel : en Italie on paraît très préoccupé de collaborer au progrès scientifique, en synthétisant des résultats déjà acquis. Nous voulons présenter ici brièvement une tentative très consciencieuse d'éclectisme faite à l'Université de Palerme, dans la philosophie du droit, par un professeur très informé, d'esprit très délié, et qui tient grand compte de toute appréciation venant de ce côté des Alpes.

M. Giuseppe d'Aguanno professe à l'Université de Palerme la philosophie du droit, dont il étudie l'histoire, spécialement depuis Kant jusqu'à Spencer. Il dirige aussi une *Revue d'histoire et de philosophie du droit*, et une publication mensuelle : *La liberté et la Paix*, dévouée à la même œuvre que la publication française intitulée : *La Paix par le Droit*. Il appartient à ce groupe d'hommes, de plus en plus nombreux dans les pays civilisés, qui, tout en aimant très ardemment leur patrie, rêvent d'un internationalisme intellectuel et moral, capable de purifier les patriotismes de tout préjugé et de préparer les bases d'une véritable union entre les peuples.

M. d'Aguanno nie le libre arbitre et admet sans réserve l'évolution : il nie l'un et il admet l'autre au nom du principe de causalité sans lequel, lui semble-t-il, la science n'a pas de raison d'être. Si donc M. d'Aguanno repousse les morales métaphysiques et la morale autonome, c'est sans doute pour se conformer, et ceci est kantien, à la théorie de la connaissance qu'il préfère : mais cette théorie est des plus dogmatiques, car elle présente la science que l'homme construit, comme la science du réel, comme la science unique dont la morale théorique n'est qu'une conséquence et qui, tout en condamnant les anciennes métaphysiques, vise à les remplacer, à obtenir la même foi absolue et à fonder la même morale pratique ; il semble bien que, chez M. d'Aguanno, la croyance à la science, est la seule explication de la valeur qu'il attribue à la causalité. Quoiqu'il

(1) La philosophie du droit, qui a autrefois tenu une place considérable dans notre enseignement supérieur, semble actuellement en défaveur. Nous avons cru bon de montrer que, dans certains pays, il n'en est pas de même. — On annonce d'ailleurs la publication d'un livre de M. d'Aguanno : *Appunti di Lezioni di Filosofia del Diritto. I sistemi idealisti posteriori ad E. Kant* (*Fichte, Schelling, Hegel*), Palermo, Puccio 1897. (*Note de la Réd.*).

en soit, l'intention de M. d'Aguanno est de justifier, par une théorie de la connaissance, une théorie toute scientifique du devoir et du droit, et d'accord avec Spencer, il nous montre les lois réglant les rapports des individus comme une conséquence pure et simple des lois cosmiques. Se fondant en un double sens sur le déterminisme qu'il pose en principe, il soutient que les volontés s'harmoniseront, ainsi que tout dans la nature s'est harmonisé ou doit s'harmoniser, sous la pression de la loi toute mécanique de la recherche de l'équilibre, loi essentielle du mouvement ; et d'autre part, il soutient aussi que la diffusion d'une théorie bien faite du Devoir et du Droit ne peut que hâter, doit hâter même la marche de l'évolution, dont l'issue ne saurait être qu'heureuse ; car il croit avoir des preuves, expérimentales même, de l'accord parfait du devoir avec l'intérêt. C'est ainsi que, suivant M. d'Aguanno, la science qu'une critique très différente de celle de Kant présenterait comme objective au sens courant de ce mot, suffirait à fonder les notions du devoir et du droit, à garantir pour l'avenir le triomphe de la moralité, et fournirait le moyen de hâter le cours nécessairement heureux de l'évolution.

Mais on n'échappe jamais complètement à Kant, quand on l'a beaucoup étudié et bien compris : aussi M. d'Aguanno conserve-t-il l'impératif catégorique, sous la forme d'un certain *Dictum* de la conscience, toujours assez étrange chez quiconque nie le libre-arbitre : voilà certes de la métaphysique, et tout autant qu'il s'en trouve au début de la *Critique de la Raison pratique*, c'est-à-dire de l'ouvrage où Kant expose ce que nous nommerons à bon droit la véritable métaphysique de son système.

Comment ce *Dictum* se relie-t-il à une morale positiviste ? Il ne semble pas qu'il soit possible de le regarder comme ayant une valeur absolue, si on ne déclare pas en même temps que toutes les affirmations métaphysiques, vraiment normales à l'esprit ont aussi une valeur absolue ; et alors le positivisme se change en un dogmatisme qu'il est sans doute possible de rendre très subtil, mais d'où l'on peut bien aisément glisser dans le dogmatisme vulgaire que professe sans le formuler le sens commun. Et puis un tel postulat métaphysique, d'un aspect si *formel*, n'est-il pas plus métaphysique encore, puisqu'il part d'une idée pure, que la croyance de Rousseau et de bien d'autres à un certain Devoir, qui est dans la conscience psychologique comme une parole, et à un certain Droit inhérent aux individus réels, leur appartenant par nature. La première de ces deux conceptions est faible sans doute, mais du moins elle est un essai pour relier le *Dictum* moral à notre réalité psychologique et à la nature, c'est-à-dire à l'objet de la science ; la seconde de ces conceptions a le mérite de ne point confondre la société avec les organismes ; elle est en ceci très positive. Elle l'est encore en ce sens qu'elle relie le Droit, qui certes est une idée, non au fait extérieur de l'existence simultanée de plusieurs individus, mais à l'ensemble des faits rationnels, faits intérieurs et pour lesquels, les positivistes eurent toujours un grand et illogique respect. M. d'Aguanno blâme Spencer de son individualisme ; mais quoi de plus mystique que de n'apercevoir l'individu que dans un groupe alors que, positivement parlant, la lutte des unités, que la théorie de l'évolution et toute l'histoire mettent si bien en évidence, s'oppose à une telle conception : Schelling a séduit M. d'Aguanno. Combien Hobbes et Fichte lui-même sur ce point, sont-ils plus positifs ! Prenons garde d'aboutir à la justification des moments les plus fâcheux de l'évolution : le *Dictum* de la conscience s'y oppose ! n'absorbons pas l'individu dans le groupe : la science ne le veut pas !

La conscience approuverait-elle, d'autre part, toute espèce d'équilibre social ? La tyrannie acceptée par des citoyens ayant perdu la notion de leurs droits imprescriptibles, pourrait-elle être dite légitime ? ce serait aussi l'équilibre et la paix, pourtant ! A certains égards, l'individualisme de Nietzsche est plus psychologique que la noble confiance de plusieurs en l'accord nécessaire du devoir et de l'intérêt ; les groupes s'expliquent plutôt par les individus que ceux-ci par les groupes et l'histoire du monde est surtout l'histoire de quelques hommes ; s'il fallait choisir entre deux déterminismes, celui où des forces individuelles nécessitées par le dedans s'imposeraient mécaniquement aux autres plus pas-

sives, et celui où l'universelle activité s'expliquerait par l'universelle passivité : sans aucun doute, il faudrait choisir le premier.

Et pourtant, M. d'Aguanno a-t-il tort de ne vouloir renoncer à rien, ni à la science, ni à la conscience, ni même, au fond à la métaphysique ? nous ne le pensons pas. Nous irons plus loin : la science ne peut pas ne pas commencer l'étude des choses par les deux pôles les plus opposés : il lui faut, puisque la physique ne saurait borner ses droits, être hardiment matérialiste ; d'autre part, puisque tout est idée, il lui faut pousser l'idéalisme à ses extrêmes limites. La conscience pose le Devoir, mais voici, semble-t-il, comment l'impératif catégorique doit être interprété : on ne peut pas douter du Devoir, mais on peut toujours douter (qui se connaît et connaît les hommes ne peut nier cela) de tel ou tel devoir. Le Devoir est une sorte de devenir qui n'a rien de commun avec la science que regarde seulement le fait proprement dit ; mais cependant qui tentera de donner une matière, des objets au Devoir, sinon la science ? Enfin la métaphysique, qui au fond est un instinct nécessaire, nie la science, puisque poser l'Etre c'est nier le Phénomène, de même que la science nie la métaphysique, puisque poser le Phénomène c'est rendre superflu le concept de l'Etre. A la science, donc, de fournir tels quels des objets au Devoir, mais à la métaphysique de fonder le caractère absolu du Devoir, et aussi du Droit, puisqu'il n'est que le Devoir-être du bien (1). Les groupes ne sont pas, car ils sont des sommes et les sommes c'est nous qui les comptons, parce que compter est une fonction de l'esprit ; ce qui est, c'est l'individuel, c'est-à-dire ce dont l'être et par suite l'activité sont rigoureusement autonomes. L'idée du droit ne postule que la possibilité d'être, le cas échéant, empêché d'agir ; elle ne suppose pas l'obstacle réel, la présence réelle d'un autre moi en face du mien. Au reste l'unité des moi est chose métaphysique ; elle n'a donc rien à faire dans la théorie des sociétés, dont le sociologue n'a mission de parler qu'en tant qu'elles sont des groupes complexes de phénomènes : c'est assez dire que l'unité des moi ne peut être qu'un idéal présenté aux volontés et tout d'abord un principe simplement spéculatif : quant à la théorie des droits, elle ne doit connaître que les individualités, de même que la théorie des devoirs. Aussi bien que la véritable individualité, la fondamentale unité des moi est une opinion métaphysique ; l'objet de la science éthico-juridique est donc uniquement d'appliquer discrètement des principes transcendants comme ceux-là à l'humanité que révèle la science : or l'humanité apparente, objet de la science, n'existe que dans des individualités humaines indépendantes : selon M. Boutroux, la liberté est déjà l'apparence ; on peut tout aussi bien dire : l'indépendance des individualités est l'apparence.

En résumé, l'éclectisme de M. d'Aguanno peut être défendu et poussé beaucoup plus loin encore : l'éclectisme, entendu d'une certaine façon, est le vrai en ce sens que, dans l'esprit humain, il existe une multiplicité de tendances discontinues, hétérogènes et cependant également nécessaires, également exigeantes, également possibles à pousser jusqu'au bout. Accepter tout le nécessaire de l'esprit, c'est peut-être là la sagesse ; en tous cas, ce serait le vrai positivisme. C'est par réaction contre les abus de la métaphysique scolastique que les Italiens ont une telle tendance vers le positivisme classique, mais ne peut-on pas dire, sous toutes réserves, que le métaphysicien ne cherche autre chose qu'un fondement positif pour la métaphysique, et que le positivisme classique, en superposant les systèmes de lois, a entrevu la possibilité de regarder toutes les tendances mentales fortes et normales comme également légitimes ? Après tout ce ne serait pas si paradoxal de considérer tous les savoirs comme de simples actes de l'esprit ; et il n'y a point de contradiction à ce que des actes se contredisent ! Toutefois il semble bien difficile de ne pas reconnaître que l'objet de la métaphysique, sous la double forme de l'Etre et du Devoir, d'où découle en un sens le Droit, s'impose à l'esprit comme vrai absolument.

ALBERT LECLÈRE.

(1) Nous nous permettons de prendre ici, en un sens métaphysique, une théorie psychologique de M. Egger.

II. LE BANQUET FRANCO-CANADIEN

Les Canadiens et amis du Canada ont offert un banquet à Sir Wilfrid Laurier, premier ministre du Dominion, au moment où il allait quitter l'Europe. « Le sang qui coule dans nos veines et le cœur qui bat dans notre poitrine sont les mêmes que les vôtres, a dit Sir Wilfrid Laurier ; vos malheurs ont été profondément ressentis par nous. Aujourd'hui nous sommes une nation libre. Le lien qui nous rattache à la Grande-Bretagne est un lien de pure reconnaissance. Notre pays est un pays nouveau ; nous n'en sommes pas moins fiers de son histoire, et je ne vous étonnerai pas en vous disant : « J'aime la France qui nous a donné la vie ; j'aime l'Angleterre qui nous a donné la liberté ; mais j'aime par dessus tout le Canada, ma patrie d'adoption ». Sir W. Laurier est convaincu qu'il y aura, avant longtemps, un commerce énorme entre le Canada et la France : « Lorsque le navire m'emportera, ajoute-t-il, de ce pays où j'ai vécu des jours heureux, de toute mon âme, je dirai : Dieu protège la France ! » Et M. le docteur Péan, parlant des étudiants canadiens, a souhaité qu'ils viennent toujours plus nombreux en France. Nous espérons que Mgr Laflamme, recteur de l'Université Laval, à Québec, redira aux étudiants de son pays combien nous serons heureux de les recevoir dans nos Universités et dans nos établissements d'enseignement supérieur.

III. LE CONGRÈS DE MÉDECINE MENTALE DE TOULOUSE

Le Congrès a été inauguré le 2 août, dans la salle des Illustres, où l'on introduisait Pinel et Esquirol.

M. le docteur Ritti, médecin de la maison nationale de Charenton, a dit les titres considérables de l'un et de l'autre :

« C'est le traitement de la folie vaguement présenté, mais à peine indiqué par leurs prédécesseurs, qui constitue le plus grand titre de gloire de Pinel et d'Esquirol. Avant eux, l'aliéné était considéré comme une sorte d'être intermédiaire entre le criminel et la bête fauve : ils eurent l'honneur de l'élever à la dignité de malade.

« Sans doute, la Révolution, avec ses ardeurs généreuses d'universelle rénovation, avança l'heure de cette noble réforme ; mais le terrain avait été préparé et par l'immortel mémoire de Teven sur les hôpitaux de Paris, et par le célèbre rapport du duc de La Rochefoucauld-Liancourt, à l'Assemblée constituante, et par les savants rapports de Cabanis à la commission des hôpitaux ; et, lorsque la question fut mûre, un homme se trouva qui la fit passer de la théorie à la pratique. Cet homme fut Pinel..... Ayant accepté d'être nommé médecin de l'hospice de Bicêtre, il entra en fonctions le 11 septembre 1793.

« Aidé du surveillant Pussin, son intelligent et dévoué acolyte, il fit tomber les chaînes des aliénés ; puis, les arrachant des réduits infects où ils croupissaient, il les rendit à l'air et à la lumière dont ils étaient depuis si longtemps privés. A la barbarie et à la brutalité, il fit succéder la douceur et la bienveillance. Fait merveilleux ! Chez la plupart de ces infortunés, on vit la fureur et la violence faire place au calme et à la tranquillité.

« Le fils du capitoul de Toulouse, de l'officier municipal qui, dans les heures douloureuses de la Révolution, préserva ses concitoyens des horreurs de la famine, Esquirol, hérita de son père cette ardeur pour le bien, cet amour des malheureux qui fut la plus grande passion de sa vie.

« Il trouva sa vraie vocation le jour où, jeune encore, il fut attiré par le besoin de s'instruire dans le service de Pinel, à la Salpêtrière. Dès qu'il fut entré dans l'intimité du maître, son cœur battit à l'unisson du sien et il résolut de dévouer, comme lui, son existence à la réforme du traitement et de l'assistance des aliénés.

« Pendant quarante ans, on le vit n'épargner ni ses efforts ni sa peine, mettre au service de la plus noble des causes son dévouement enthousiaste, cette chaleur communicative dont il avait le secret. »

Parmi les questions discutées au Congrès, on a remarqué : 1° Etude diagnostique de la paralysie générale (Rapport de M. Arnaud) ; 2° Hystérie infantile (Rapport de M. Bézy) ; 3° Organisation médicale des asiles d'aliénés (Rapport de M. Doutrebente) ; 4° Etude anatomo-pathologique de la moelle épinière chez les aliénés (Docteur Anglade) ; 5° Le paludisme et les maladies mentales ; 6° Le vagabondage au point de vue médico-légal.

Le Congrès de l'an prochain discutera : 1° les délires post-opératoires ; 2° les artérites ; 3° les délires transitoires.

IV. LE 18° CONGRÈS ANNUEL DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES DE GÉOGRAPHIE

Ce Congrès, qui s'est tenu à Saint-Nazaire, s'est surtout attaché aux questions coloniales. En particulier il a émis le vœu « que le gouvernement demande au Parlement les crédits nécessaires pour assurer la rapide continuation et le complet achèvement du chemin de fer de Kayes à Bamako et de la route de Kenakry au Niger ».

V. LE CONGRÈS DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES

Le Congrès s'est ouvert le 6 août à Saint-Etienne. M. Marey, de l'Institut, a prononcé un excellent discours (1) sur l'outillage moderne des sciences expérimentales et en particulier sur la méthode graphique dont il signale les avantages, en même temps que la nécessité, pour les physiologistes, de s'entendre sur le contrôle des instruments et l'unification des mesures :

« Mon enthousiasme pour cette méthode, dit-il, date de loin. C'était au temps de ma jeunesse ; en 1859, les premières inscriptions de phénomènes physiologiques venaient d'être réalisées en Allemagne : il me sembla que ce mode d'inscription devait être généralisé ; qu'il était l'expression naturelle des phénomènes, et qu'il traduisait clairement ce que le langage ne peut rendre. Ainsi, le pouls d'une artère, que notre doigt ne perçoit que comme un simple choc, donne, quand on l'inscrit, une courbe riche en détails qui renseignent sur les variations du mouvement du sang dans les vaisseaux.

La courbe de la pulsation du cœur n'est pas moins instructive, relativement à la fonction de cet organe.

Aussi, depuis bien longtemps, ai-je consacré tous mes efforts à développer la méthode graphique, à la perfectionner et à créer des instruments nouveaux qui forment déjà une longue série, depuis le sphygmographe, qui inscrit le pouls d'une artère, jusqu'au chronophotographe, qui analyse les mouvements les plus rapides et les plus compliqués.

J'ai eu la satisfaction de voir entrer dans cette voie non seulement mes élèves, mais les physiologistes de tous pays. Notre outillage scientifique s'est rapidement développé, et les découvertes se sont succédé en grand nombre. Chaque jour, nous voyons se restreindre le nombre des phénomènes inaccessibles à nos investigations. Tout récemment, MM. Roux et Balthazard, associant d'une manière fort ingénieuse l'emploi des rayons Rœntgen à la chronophotographie, ont, dit-on, réussi à rendre saisissables, à l'intérieur du corps, les mouvements de l'estomac, à en inscrire les phases et à en démontrer le mécanisme.

Il semble qu'il n'y ait plus qu'à se réjouir de l'heureux développement de la méthode graphique et à applaudir d'avance à ses succès futurs. Et, pourtant, une menace se montre à l'horizon. L'inscription des phénomènes sous la forme d'une courbe, est en ce moment livrée à l'arbitraire. Certains physiologistes ont imaginé des dispositions nouvelles, sans se préoccuper assez des conditions très strictes en dehors desquelles un instrument cesse de donner des indications

(1) La *Revue scientifique* du 7 août 1897 a publié *in extenso* le Discours de M. Marey, avec l'*Association française en 1896-1897* de M. Cartaz et les *Finances de l'Association* de M. E. Galante.

fidèles ; bien plus, des ouvriers, sans la moindre notion scientifique, se sont faits inventeurs d'instruments de physiologie. La concurrence commerciale a suscité à chaque instrument des contrefaçons sans nombre. Il en est résulté que, pour l'inscription du pouls, par exemple, il y a plus de vingt sphygmographes différents, dont deux ou trois à peine donnent des tracés semblables, quand on les applique sur l'artère d'un même individu.

Imaginez ce que serait la chimie, si chacun faisait ses pesées avec un système de poids arbitraire ou avec des balances inexactes ; ce que serait la physique, s'il plaisait à des constructeurs de graduer les thermomètres en degrés inégaux et sans que la comparaison fût possible entre deux instruments. C'est ce qui tend à se produire en ce moment pour la physiologie. Un même phénomène, inscrit avec deux instruments différents, donne parfois des courbes tellement dissemblables que le lecteur est désorienté, et, si l'on continuait dans cette voie, la méthode elle-même serait bientôt entièrement discréditée.

Signaler ce danger, c'est en indiquer le remède : il consiste à établir une entente entre les physiologistes pour le contrôle des instruments et pour l'unification des mesures employées.

Une entente des physiologistes est indispensable, et cette entente doit être internationale. Les divers Etats du monde en comprendront-ils la nécessité ? Apporteront-ils à cette œuvre leur concours moral et matériel ? Il serait peut-être présomptueux de s'y attendre. Mais nous avons le devoir de compter sur nous-mêmes et sur l'initiative privée. Déjà plusieurs de mes collègues sont entrés dans mes vues : ils porteront cette question devant le prochain Congrès des physiologistes. Je n'ai pas voulu attendre cette époque ; en présence d'un danger pressant, on ne saurait trop pousser le cri d'alarme.

Cette session de l'Association française m'autorise à parler devant un auditoire éclairé et sympathique, devant des hommes qui cultivent les différentes branches de la science, et qui me prêteront, je l'espère, leur appui, si j'arrive à les convaincre. Bientôt des mesures seront prises pour rétablir l'unité et la précision dans l'emploi d'une méthode qui m'a paru si importante que je lui ai consacré ma vie. »

Le Conseil municipal, la Chambre de commerce de Saint-Etienne et le Conseil général de la Loire se sont associés pour la publication d'un ouvrage en 3 volumes sur le département de la Loire, son histoire, ses industries, ses institutions, qui ne sera pas mis en vente, mais qui a été distribué gratuitement à tous les congressistes.

Le général Alfred de Wendrich, délégué du gouvernement russe, a fait une communication sur les chemins de fer de l'empire. M. Gariel, professeur à la Faculté de médecine de Paris, a fait une conférence publique sur les rayons Rœntgen et leurs applications.

A la section des sciences médicales, il a été question, à propos d'un homme du Velay, d'un cas de lèpre nostras (scrofulide maligne) ; puis de l'amblyopie toxique par l'alcool et le tabac, caractérisée par le scatôme central pour les couleurs verte et rouge, avec persistance de la vision du jaune et du bleu.

M. Paul Renaud a traité des emplois de l'énergie électrique en agriculture, des installations du comte de Asarta à Fraforéano, de Zimmermann en Saxe, de M. Félix Prat à Enguibaud (Tarn), qui est un modèle en ce genre, de M. Vergues, de Castelpers, qui distribue l'électricité aux paysans pour leurs travaux.

MM. Adam (d'Alfort), Bouveault (Lyon), Friedel, de l'Institut, Belstein, de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg, ont discuté la réforme de la nomenclature chimique. Le docteur Gerber, de l'Ecole de médecine de Marseille, a traité des « Principes sur lesquels reposent les méthodes employées pour hâter ou retarder la maturation des fruits. »

M. Edoardo Perroncito, professeur à l'Université de Turin, a montré que certaines huiles minérales et le sulfure de carbone ont une action mortelle sur l'helminthe des mineurs. M. Yves Guyot a traité des résultats de l'assurance obligatoire en Allemagne.

VI. UNIVERSITÉ DE PARIS 1897-1898

FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE.

Les cours du premier semestre s'ouvriront le 2 novembre :

Dogme luthérien. — M. Ménégoz interprètera l'*Epitre de saint Paul aux Romains*, le mercredi et le samedi, à dix heures : le lundi à la même heure, il commentera les *Prolégomènes de la dogmatique* de Schleiermacher.

Dogme réformé. — M. Sabatier étudiera le *Problème de l'autorité en matière religieuse*, le lundi et le mardi à trois heures.

Morale évangélique. — M. Ehrhardt exposera le *Système de la morale chrétienne*, le mardi à onze heures et le vendredi à deux heures.

Ancien Testament. — M. Adolphe Lods étudiera l'histoire de la littérature du peuple d'Israël, le mercredi, à neuf heures ; le mardi, à dix heures, il expliquera le *Livre des juges*. Le professeur enseignera les éléments de la grammaire hébraïque, le mercredi et le samedi à dix heures ; le lundi, à la même heure, il dirigera des exercices de lecture.

Nouveau Testament. — M. Stapfer donnera l'*Introduction aux Epitres catholiques*, le mardi à neuf heures ; le mardi et le vendredi, à dix heures, il dirigera la lecture cursive des livres historiques du Nouveau Testament.

Histoire ecclésiastique. — M. Bonet Maury exposera l'*Histoire de l'Eglise au XVIIIe siècle*, le lundi et le vendredi, à onze heures ; le mardi, à onze heures, il étudiera le *Protestantisme dans les pays slaves*.

M. S. Berger enseignera l'*Histoire de l'Eglise depuis le cinquième siècle*, le vendredi, à huit heures et le samedi à neuf heures ; le lundi à neuf heures, il traitera : *De la symbolique des diverses confessions chrétiennes*.

Patristique. — M. Jean Réville exposera l'histoire de la littérature chrétienne latine aux IVe et Ve siècles, le samedi à onze heures ; le mercredi, à la même heure, il expliquera les fragments conservés des *Livres de l'empereur Julien contre les chrétiens* ; le samedi à huit heures, il dirigera des exercices pratiques.

Théologie pratique. — M. Vaucher exposera la théorie de la cure d'âmes, le vendredi, à trois heures et le samedi à une heure ; le vendredi à une heure, il achèvera l'exposition de la Catéchétique, à deux heures, il expliquera, en vue de la prédication, des textes choisis de l'Ecriture sainte. Il traitera, le mercredi à trois heures, de l'Introduction à l'étude de la théologie.

Histoire de la philosophie. — M. R. Allier traitera du problème religieux dans le néo-criticisme français, le mardi et le mercredi à deux heures. Le vendredi, à neuf heures, il étudiera les *Conditions psychologiques de la vie morale*.

Langue allemande. — M. E. Ehrhardt commentera le samedi à huit heures, l'*Histoire de la théologie moderne* de Frank ; le lundi, à huit heures et le mercredi à huit heures, il expliquera les *Conférences de Luthardt sur la morale chrétienne* ; le mardi à huit heures et le samedi, à neuf heures, il enseignera les éléments de la langue allemande.

M. Vaucher dirigera des exercices homilétiques, catéchétiques et présidera des exercices de plans de sermons.

M. Armand Lods fera un cours libre, le lundi à deux heures, sur l'*Administration des Eglises protestantes de France*.

Les cours du second semestre commenceront le 1er mars 1898. Voici les modifications qui seront introduites dans l'enseignement. M. Ménégoz commen-

tera le lundi à dix heures, le *Précis dè l'Histoire des dogmes* de Harnack. M. Sabatier donnera la première partie de la *Dogmatique* (*premières révélations de la conscience religieuse*). M. Stapfer donnera, le mardi, à neuf heures, l'*Histoire du texte du Nouveau Testament.* M. Bonet-Maury exposera le lundi et le vendredi, l'*Histoire des missions protestantes* ; M. S. Berger, l'*Histoire de l'Eglise depuis le règne de Charlemagne*; M. Jean Réville expliquera le *de unitate ecclesiæ* de saint Cyprien. M. Vaucher exposera la *Théorie de la Prédication*, et traitera de la *Théorie du culte chrétien.*

FACULTÉ DE DROIT

L'ouverture des cours aura lieu le jeudi 11 novembre.

Les cours de première année seront faits, pour le droit romain, par M. Girard, les lundis, mercredis, vendredis à 8 heures 1/2 ; par M. Cuq, aux mêmes jours et aux mêmes heures ; pour le droit civil, par MM. Bufnoir et Boistel, les lundis, mercredis, vendredis, à 9 heures 3/4 ; pour l'économie politique, par M. Beauregard, les mardis et samedis, à 2 heures 1/4 ; pour l'histoire du droit français (cours semestriel), par M. Chénon, les mardis, jeudis et samedis à 1 heure.

En seconde année, le droit romain sera enseigné par M. Garsonnet (cours semestriel, *Théorie des obligations*), les lundis, mercredis et vendredis à 1 heure ; par M. Gérardin (*Des actions réelles*), les mardis et samedis à 1 heure ; le droit civil, par M. Weiss, les lundis, mercredis et vendredis, à 2 heures 1/4 ; le droit civil, approfondi et comparé (*Régime hypothécaire*), par M. Planiol, les lundis et vendredis à 8 heures 3/4 ; le droit administratif par M. Barthélemy, les mardis, jeudis, samedis, à 8 heures 1/2 ; le droit criminel, par M. Poitevin, les mardis, jeudis, samedis, à 9 heures 3/4.

Les cours de troisième année seront faits, pour le droit civil, par M. Massigli, les lundis, mercredis, vendredis, à 8 heures 1/2 ; pour le droit civil approfondi et comparé (*La Famille et les successions*), par M. Léon Michel, les lundis, vendredis, à 2 heures 1/4 ; pour le droit commercial, par M. Thaller, les lundis, vendredis et samedis, à 10 heures ; pour la procédure civile (cours semestriel), par M. Glasson, les mardis, mercredis, jeudis, à 10 heures ; pour le droit international privé (cours semestriel), par M. Lainé, les lundis, mercredis, vendredis, à 1 heure ; pour le droit commercial maritime (cours semestriel), par M. Lyon-Caen, les mardis, jeudis, samedis, à 8 heures 1/2.

Les cours spéciaux de doctorat comportent, pour les sciences juridiques, ceux de de M. Jobbé-Duval (Pandectes, les *Condictiones*), les mardis et samedis, à 3 heures 1/2 ; de M. Gérardin (Droit romain : Des actions réelles), les mardis et samedis à 1 heure ; de M. Lefebvre (Histoire du droit français), les mardis et samedis à 2 heures 1/4 ; de M. Léon Michel (Droit civil approfondi et comparé : la Famille et les Successions), les lundis et vendredis, à 2 heures 1/4 ; de M. Planiol (Droit civil approfondi et comparé : le régime hypothécaire), les lundis et vendredis, à 8 heures 3/4 ; de M. Ducrocq (Droit administratif, cours semestriel, Juridictions et contentieux), les lundis et vendredis à 10 heures ; de M. Léveillé et de M. Saleilles (Législation pénale comparée), les lundis et vendredis, à 3 heures 3/4.

Les cours de doctorat, pour les sciences politiques et économiques, seront faits par M. Esmein (Histoire du droit public français), les jeudis et samedis, à 9 heures 3/4 ; par M. Larnaude (Principes du droit public), les mercredis et vendredis, à 9 heures 3/4 ; par M. Chavegrin (Droit constitutionnel comparé), les mercredis et vendredis, à 8 heures 1/2 ; par M. Ducrocq (Droit administratif, Cours semestriel, Juridictions et Contentieux), les lundis et vendredis, à 10 heures ; par M. Henry Michel (Droit administratif), les jeudis et samedis, à 8 heures 1/2 ; par M. Renault (Droit international public), les jeudis et samedis, à 8 heures 1/2 ; par M. Cauwès (Economie politique), les lundis et mercredis, à 2 heures ; par M. Deschamps (Histoire des doctrines économiques), les vendredis

et samedis, à 2 heures 1/4; par M. Alglave, les mercredis et jeudis, à 3 heures 1/4 (Législation française des finances et science financière); par M. Jay (Législation et Economie industrielles), les vendredis et samedis, à 3 heures 1/2; par M. Leseur, les lundis et mardis, à 9 h. 3/4. (Législation et Economie coloniales).

M. Estoublon fera un cours de droit musulman, les vendredis et samedis, à 1 heure.

Pendant le second semestre, il y aura, pour la première année, les cours de M. Chénon (Eléments du droit constitutionnel); de MM. Fernand Faure et Deschamps (Statistique), pour la seconde année, celui de M. Leseur (Droit international public); pour la troisième année, ceux de MM. Glasson (Voies d'exécution), Lyon-Caen (Législation commerciale comparée), Ducrocq (Législation financière), Lainé (Droit international privé, matière spéciale).

Les Conférences de licence et de doctorat seront faites à partir du 1er décembre aux jours et heures qui seront indiqués par une affiche spéciale.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Voici pour le semestre d'hiver, les cours magistraux :

Chimie appliquée à la médecine. — M. Gautier (tissus, sang, lymphe, sérosités, urine, digestion, assimilation, mécanismes généraux de la vie), les mardis, jeudis, samedis, à 5 heures.

Anatomie. — M. Farabeuf (cou, thorax, membres supérieurs), les lundis, mercredis, vendredis, à 4 heures.

Histologie. — M. Mathias Duval (Les éléments anatomiques en général, les éléments nerveux, le foie, le rein, les éléments de la génération), les mardis, jeudis et samedis, à 4 heures.

Physiologie. — M. Richet (Fonctions du système nerveux, fonctions de nutrition), les lundis, mercredis, vendredis, à 5 heures.

Pathologie chirurgicale. — M. Lannelongue, suppléé par M. Delbet (thorax et abdomen), les lundis, mercredis, vendredis, à 3 heures.

Pathologie médicale. — M. Debove (Maladies du rein), les mardis, jeudis et samedis, à 3 heures.

Pathologie expérimentale et comparée. — M. Chantemesse (Etude expérimentale des phénomènes provoqués dans le corps de l'homme et des animaux par les microbes et leurs produits), les lundis, mercredis et vendredis, à 4 heures.

Anatomie pathologique. — M. Cornil (Anatomie pathologique générale. Lésions des cellules. Tumeurs), le mercredi, à 2 heures.

Thérapeutique. — M. Landouzy (Agents modificateurs de la nutrition, indications thérapeutiques au cours de l'arthritisme et des affections diathésiques), les lundis, mercredis et vendredis, à 3 heures.

Pharmacologie et matière médicale. — M. Pouchet (Modificateurs de la circulation), les mardis et samedis, à 11 heures. Conférences pratiques et interrogations le jeudi.

Histoire de la médecine et de la chirurgie. — M. Laboulbène (R. T. H. Laennec. Histoire des doctrines médicales et chirurgicales. Biographie et bibliographie médicales) les mardis, jeudis et samedis, à 4 heures.

Conférences de médecine légale. — M. Brouardel, les lundis, mercredis et vendredis, à 2 heures.

2° CLINIQUES

Cliniques médicales. — M. Potain, à la Charité, les mardis et samedis à 10 heures; M. Jaccoud, à la Pitié, les mardis et samedis, à 9 heures 1/2; M. Hayem, à l'hôpital Saint-Antoine, les mardis, jeudis et samedis, à 10 heures; M. Dieulafoy, à l'Hôtel-Dieu, les mercredis, à 9 heures 1/2, les samedis, à 10 heures.

Cliniques chirurgicales. — M. Duplay, à l'Hôtel-Dieu, les mardis et ven-

dredis, à 9 heures 1/2 ; M. Le Dentu, à l'hôpital Necker, les mardis et vendredis, à 9 heures 1/2 ; M. Tillaux, à la Charité, les lundis, mercredis, vendredis, à 9 heures ; M. Berger, à la Pitié, les lundis et vendredis à 9 heures 1/2.

Cliniques d'accouchement. — M. Tarnier, à la clinique d'accouchement de la Faculté (rue d'Assas), les mardis et samedis, à 9 heures ; M. Pinard, à la clinique Baudelocque (Maternité, 125, boulevard Port-Royal), les lundis, mercredis et vendredis à 9 heures.

Clinique des maladies mentales. — M. Joffroy, à l'asile Sainte-Anne, les mercredis et samedis, à 9 heures 1/2.

Clinique des maladies des enfants. — M. Grancher, suppléé par M. Marfan, agrégé, à l'hôpital des Enfants malades, les mardis et samedis, à 4 heures.

Clinique des maladies cutanées et syphilitiques. — M. Fournier, à l'hôpital Saint-Louis, les mardis et vendredis, à 9 heures 1/2.

Clinique des maladies du système nerveux. — M. Raymond, à la Salpêtrière, les mardis et vendredis, à 10 heures.

Clinique ophtalmologique. — M. Panas, à l'Hôtel-Dieu, les lundis et vendredis, à 9 heures.

Clinique des maladies des voies urinaires. — M. Guyon, à l'hôpital Necker, les mercredis et samedis, à 9 heures.

3° CONFÉRENCES.

Anatomie. — M. Poirier, agrégé (Rachis, Tête), les mardis, jeudis et samedis, à 5 heures.

Pathologie générale élémentaire. — M. Roger, agrégé (Notions générales sur les causes, les symptômes, l'évolution et le traitement des maladies), les mardis, jeudis et samedis, à 5 heures.

Pathologie interne. — M. Ménétrier, agrégé (Maladies du tube digestif), les lundis, mercredis et vendredis, à 6 heures.

Pathologie externe. — M. Broca, agrégé (Tête, cou, rachis), les mardis, jeudis et samedis, à 5 heures.

Médecine légale. — M. Toinot, agrégé (Infanticide, pendaison, strangulation, submersion), les lundis, mercredis et vendredis, à 4 heures.

Hygiène. — M. Netter, agrégé (Etiologie et prophylaxie des maladies transmissibles. Maladies professionnelles. Bactériologie appliquée à l'hygiène), les mardis et jeudis, à 6 heures, les samedis, à 3 heures.

Obstétrique. — M. Bonnaire, agrégé (Grossesse et accouchement physiologiques. Pathologie de la grossesse), les lundis, mercredis et vendredis, à 6 heures.

Maladies de la peau. — M. Gaucher, agrégé (Dermatoses parasitoires et infectieuses), à l'hôpital Saint-Louis, le dimanche, à 10 heures 1/2.

4° TRAVAUX PRATIQUES

Chimie biologique. — M. Hanriot, agrégé, chef des travaux (Manipulations de chimie biologique. Conférences et démonstrations), les mardis, jeudis et samedis, de 8 heures à 10 heures 1/2, à l'Ecole pratique.

Dissection. — M. Poirier, agrégé (Dissection. Démonstrations par les prosecteurs et les aides d'anatomie), tous les jours, de 1 heure à 4 heures, à l'Ecole pratique.

Anatomie pathologique. — M. Brault, chef des travaux (Exercices pratiques d'anatomie pathologique. Conférences et démonstrations), tous les jours, à 3 heures (Laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique).

Parasitologie. — N...

Chimie pathologique. — M. Hanriot, agrégé, chef des travaux (Manipulations de chimie pathologique. Conférences et démonstrations), tous les jours.

Pendant le second semestre seront professés :

Les **Cours** de *physique biologique*, par M. Gariel (Applications de la méthode graphique aux sciences biologiques. Notions de mécanique animale. Chaleur.

Ses applications à la physiologie et à la médecine) ; d'*Opérations et appareils*, par M. Terrier (Chirurgie de l'intestin) ; de *Pathologie interne*, par M. Hutinel (Maladies de l'appareil respiratoire) ; de *Pathologie et thérapeutique générales*, par M. Bouchard (Altérations pathologiques de l'appareil circulatoire) ; d'*Histoire naturelle médicale*, par M. Blanchard (Principaux parasites de l'homme et maladies qu'ils déterminent) ; d'*Hygiène*, par M. Proust (Traitement hygiénique de la tuberculose pulmonaire. Etiologie et prophylaxie des maladies chroniques... diabète, etc... De la transmission des maladies par l'air, l'eau et le sol) ; de *médecine légale*, par M. Brouardel (Grossesse, avortement, accouchement, conférences à la Morgue). — Les **Cours complémentaires** suivants auront lieu : *Pathologie externe* (Membres), par M. Broca ; *Accouchements* (Dystocie. Opérations), par M. Varnier ; — Les **Conférences** suivantes seront faites : *Chimie biologique* (Principes constitutifs de l'organisme. Modes d'analyse des tissus, glandes et humeurs animales), par M. Chassevant ; *Physique biologique* (optique), par M. Weiss ; *Anatomie* (Abdomen et membre inférieur), par M. Sébileau ; *Histologie* (Les tissus conjonctifs, cartilagineux, osseux. Les éléments glandulaires. Structure des organes des sens), par M. Retterer ; *Physiologie* (Le sang, la circulation du sang, la fonction respiratoire, la chaleur animale), par M. Gley ; *Pathologie interne* (Maladies infectieuses), par M. Achard ; *Pathologie externe* (Pathologie générale), par M. Walther ; *Thérapeutique*, par M. Gilbert ; *Anatomie pathologique*, par M. Letulle ; *Pharmacologie* (Modificateurs de la nutrition et de l'innervation), par M. André ; *Maladies de la peau*, par M. Gaucher. — Les *Travaux pratiques* seront dirigés par MM. Weiss, Rémy, Laborde, N... et Brault.

FACULTÉ DES SCIENCES.

Les cours du premier semestre s'ouvriront le lundi 8 novembre :

M. G. Darboux, traitera de la théorie des coordonnées curvilignes, les mercredis et vendredis, à 10 heures 3/4 ; M. Appell, des lois générales de l'équilibre et du mouvement, les mercredis et vendredis, à 8 heures 1/2 ; M. H. Poincaré, des perturbations planétaires et du développement de la fonction perturbatrice, les lundis et jeudis à 10 heures 1/2.

M. Boussinesq exposera la théorie analytique de la chaleur, les mardis et samedis, à 8 heures 3/4 ; M. G. Kœnigs traitera de la cinématique du corps solide. Mouvements à plusieurs paramètres. Cinématique des corps déformables, les lundis et jeudis à 8 heures 3/4 ; M. Bouty, de la Thermo-dynamique et de l'Electro-magnétisme, les mardis et samedis, à 1 h. 1/2.

M. Troost exposera les lois générales de la chimie et les principes de la Thermo-chimie ; il fera l'histoire des métalloïdes et de leurs principales combinaisons, les lundis et jeudis, à 1 heure.

M. Ditte traitera des Métaux et de leurs combinaisons principales, les mercredis et vendredis, à 2 heures.

M. Duclaux étudiera (à l'Institut Pasteur), la nutrition des microbes, les mardis et jeudis, à 2 heures 1/2.

M. H. de Lacaze-Duthiers traitera des organes de la reproduction et des principes généraux de l'embryogénie, les mardis et samedis, à 3 heures 1/2.

M. Giard exposera, le mercredi à 2 heures, l'évolution des animaux à métamorphoses et la théorie de la nécrobiose phylogénique ; le samedi, à 11 heures, l'origine des sexes et le polymorphisme sexuel.

M. G. Bonnier traitera de l'anatomie et de la physiologie expérimentales des végétaux, les mercredis et vendredis, à 3 heures 1/2.

M. Vélain traitera, le mardi à 1 heure 1/2, de l'évolution et du groupement rationel des grandes lignes du relief terrestre avec étude spéciale de l'Europe.

M. Painlevé traitera, les mardis et vendredis, à 3 heures, des opérations du calcul différentiel et intégral au point de vue réel et de leurs applications géométriques ; M. Andoyer, du mouvement de rotation des corps célestes d'après la méthode de la variation des constantes arbitraires, les mardis, à 1 heure 1/2.

M. Raffy exposera les principales théories mathématiques dont la connaissance est nécessaire pour l'étude de la physique (notions de géométrie analytique, dérivées et intégrales, équations différentielles, lois générales de l'équilibre, mouvements des points et des systèmes), les mardis, jeudis, samedis, à 3 heures.

M. Pellat traitera de l'Electrostatique, les jeudis, à 4 heures ; M. Riban, les lundis, à 3 heures, des procédés généraux de l'analyse quantitative, puis du dosage et de la séparation des métaux.

L'enseignement préparatoire au certificat d'études physiques, chimiques et naturelles, sera donné, rue Rataud, n° 1, pour la physique, par MM. Paul Janet et L. Poincaré, chargés du cours, Krouchkoll, chef des travaux pratiques ; pour la chimie, par MM. Joannis, Péchard, chargés du cours, Etaix, chef des travaux pratiques; pour la zoologie, par M. R. Perrier, chargé du cours et M. Fischer, chef des travaux pratiques ; pour la botanique, par MM. Daguillon, chargé du cours et Chauveaud, chef des travaux pratiques.

L'enseignement pratique de chimie appliquée (rue Michelet, n° 3), a pour directeur M. Friedel. Les exercices de laboratoire auront lieu de 9 heures du matin à 5 heures, tous les jours, à partir du 8 novembre. L'enseignement pratique comprend, en 1re année, les préparations de la chimie minérale, les analyses minérales qualitatives et quantitatives élémentaires ; en 2e année, les analyses quantitatives et les préparations de la chimie organique. MM. Chabrié et Auger, chefs des travaux pratiques donneront aux élèves les indications nécessaires.

La Faculté délivrera les certificats d'études supérieures qui suivent : *Calcul différentiel et calcul intégral. Mécanique rationnelle. Astronomie. Analyse supérieure. Géométrie supérieure. Mécanique céleste. Physique mathématique. Mécanique physique et expérimentale. Physique générale. Chimie générale. Minéralogie. Chimie biologique. Zoologie. Botanique. Géologie. Physiologie générale. Géographie physique.*

Seront professés pendant le second semestre :

Les cours de *Mécanique rationnelle*, par M. Appell, d'*Astronomie physique*, par M. Wolff ; de *Physique mathématique*, par M. Boussinesq ; de *Mécanique physique et expérimentale*, par M. Kœnigs : de *physique*, par M. Lippmann ; de *Chimie organique*, par M. Friedel ; de *Minéralogie*, par M. Hautefeuille ; de *Zoologie, anatomie, physiologie comparée*, par M. Delage ; de *Physiologie*, par M. Dastre : de *Géologie*, par M. Munier-Chalmas ; de *Calcul différentiel et de calcul intégral*, par M. Painlevé ; de *Physique générale*, par M. Pellat ; de *Chimie physique*, par M. Robin ; de *Chimie analytique*, par M. Riban ; d'*Histologie*, par M. J. Chatin. MM. P. Janet, L. Poincaré, Joannis et Péchard, R. Perrier et Daguillon, continueront les cours du P. C. N. (Certificat d'études physiques, chimiques, naturelles).

Le registre des inscriptions prescrites pour les certificats d'études supérieures et pour le P. C. N. sera ouvert, au secrétariat de la Faculté, les 15 premiers jours des mois de novembre, janvier, mars et juillet.

FACULTÉ DES LETTRES.

Les Conférences s'ouvriront, pour le premier semestre, le mercredi 3 novembre, et les Cours le 1er décembre 1897.

Philosophie (1). — M. Brochard exposera le mardi, à 3 heures 1/4, la Philosophie de Platon ; M. Boutroux traitera, le mercredi à 4 heures 3/4, des Doctrines philosophiques de Pascal ; M. Egger, fera le lundi, à 3 heures, un cours de psychologie : M. Espinas exposera, le vendredi, à 3 heures 1/4. l'histoire de l'économie sociale, *Ecoles Fouriéristes et St-Simoniennes* : M. Henry Michel étudiera, le mardi, à 4 heures 1/2, l'évolution des doctrines libérales en France,

(1) Nous n'indiquons pas les exercices pratiques en vue de l'agrégation ou de la licence, qui figurent au programme de presque tous les professeurs.

de 1815 à 1848 ; M. Séailles traitera, le samedi, à 1 heure 1/2, de la loi de synthèse dans la vie de l'esprit ; M. Buisson, le jeudi, à 5 heures 1/4, du rôle social de l'éducation dans une démocratie.

Langue et littérature grecques. — M. Alfred Croiset étudiera, le lundi, à 3 heures 1/4, la littérature politique à Athènes ; M. Decharme, le mercredi, à 4 heures, des questions relatives à l'histoire du théâtre grec ; M. Am. Hauvette, le samedi, à 10 heures 1/4, des questions relatives à l'histoire de la littérature grecque.

Langue et littérature latines. — M. Jules Martha étudiera, le mardi, à 4 heures 1/2, Pline le jeune ; M. Cartault, le samedi, à 3 heures, l'œuvre d'Horace.

Langues et littératures de la France. — M. Petit de Julleville exposera, le lundi, à 2 heures 1/2, diverses recherches récentes concernant l'Histoire du Théâtre comique en France au moyen-âge ; M. Crouslé examinera, le samedi, à 1 heure 1/2, les grands prosateurs français du commencement du XVII[e] siècle ; M. Faguet étudiera, le jeudi à 1 heure 1/2, l'œuvre critique et didactique de Boileau ; M. Brunot, le mardi, à 1 heure, l'histoire de la langue française dans la deuxième moitié du XVII[e] siècle ; M. Gazier, le mercredi, à 1 heure 1/2, l'histoire littéraire de la France au siècle de Louis XIV ; M. Larroumet exposera, le vendredi, à 4 heures, l'histoire de la tragédie française au XVII[e] siècle ; M. A. Thomas, le vendredi, à 2 heures, la vie de Bertrand de Born.

Langues et littératures étrangères. — M. E. Lichtenberger étudiera, le lundi, à 3 heures, la littérature allemande de 1780 à 1805 (période classique) : M. Gebhart, le lundi, à 3 heures 1/4, le *Guzman d'Alfarache* ; le mardi à 1 heure 1/2, *Pétrarque humaniste et politique* ; M. V. Henry continuera, le mercredi (3 heures 3/4), l'exposition de la grammaire comparée du gotique, de l'anglo-saxon et du vieux haut-allemand ; à 5 heures, il expliquera des textes de sanscrit védiques. M. Beljame étudiera, le jeudi, à 1 heure, le théâtre au temps de Shakespeare ; M. Lange, le lundi, à 1 heure 1/2, l'histoire de la langue allemande.

Histoire et Géographie. — M. Bouché-Leclercq étudiera, le lundi, à 2 heures, l'histoire de la démocratie athénienne au IV[e] siècle avant J.-C.; le mardi, à 10 heures. les institutions grecques et romaines ; M. Luchaire, le vendredi, à 2 heures, l'histoire de la société française sous le règne de Philippe-Auguste ; M. Lavisse, le jeudi, à 10 heures 1/4, le règne de Louis XIV jusqu'à la mort de Colbert ; M. Denis, le lundi, à 5 heures, l'Allemagne de 1855 à 1866 ; M. Aulard, le mercredi, à 3 heures 1/2, l'histoire du parti républicain en France depuis 1789 : M. A. Himly exposera, les mardis, à 3 heures 1/4, et les jeudis, à 4 heures 1/2, la géographie physique, historique et politique de l'Italie ; M. Marcel Dubois étudiera, le vendredi, à 5 heures, et le samedi, à 1 heure 1/2, diverses questions de géographie coloniale ; M. Collignon, étudiera, le samedi, à 3 heures, Pergame, les monuments et l'art ; le mercredi, à 10 heures, diverses questions relatives à l'histoire de l'art grec au IV[e] siècle : M. P. Guiraud exposera, le mardi, à 2 heures, l'histoire de Rome depuis les Gracques jusqu'à la mort de César ; M. B. Zeller, le lundi, à 3 heures 1/2, les commencements du règne de Louis XIII, de l'emprisonnement de Condé à la mort du maréchal d'Ancre.

M. Langlois étudiera, le vendredi, à 9 heures, des questions d'histoire du moyen âge ; le samedi, il fera (9 heures), un cours de Paléographie et (10 heures) un cours de bibliographie historique ; M. Lemonnier étudiera, le jeudi, à 4 heures, l'art du XIX[e] siècle et particulièremeut les origines du romantisme, entre 1760 et 1820 ; M. Grébaut, les lundis, à 10 heures, des questions relatives à l'histoire ancienne des peuples de l'Orient ; M. Gallois traitera, le mardi, à 9 heures 3/4, diverses questions de géographie ; M. Seignobos, le mardi, à 3 heures 1/4, de l'histoire des institutions contemporaines ; le vendredi, à 10 heures 1/2, des procédés de travail historique des historiens contemporains.

M. Louis Havet dirigera des exercices de métrique grecque et latine ;

M. Gœlzer étudiera des questions de syntaxe grecque et latine ; M. Chatelain, des manuscrits latins.

MM. Lavisse, Am. Hauvette, Séailles recevront les étudiants le vendredi, à 3 heures 1/2, le jeudi à 10 heures 1/4, le jeudi à 3 heures 1/2.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

Les Cours de l'Ecole s'ouvriront, pour le premier semestre, le 3 novembre :

Zoologie. — M. A. Milne-Edwards, les mardis, jeudis et samedis, à midi 1/2 (Classification).

Histoire naturelle des médicaments. — M. Planchon, les lundis, mercredis et vendredis, à 4 heures (Produits fournis par les familles, depuis les Synanthérées jusqu'aux Renonculacées).

Chimie minérale. — M. Riche, les mardis, jeudis, samedis, à 4 heures 1/4 (Généralités de la chimie. Métalloïdes).

Physique. — M. le Roux, les mardis, jeudis, samedis, à 9 heures 1/2 (Acoustique, optique).

Chimie analytique. — M. Villiers-Moriamé, les lundis, mercredis, vendredis, à 10 heures 1/2 (Analyse qualitative des matières minérales. Produits organiques. Matières alimentaires. Produits physiologiques et pathologiques).

Pharmacie galénique. — M. Bourquelot, les lundis, mercredis et vendredis, à 9 heures 1/2 (Médicaments d'origine animale. Sérums. Opérations pharmaceutiques. — Médicaments internes obtenus par solution, distillation et évaporation).

Conférences préparatoires au cours de chimie organique. — M. Leidié, les lundis, mercredis, vendredis, à midi 1/2.

TRAVAUX PRATIQUES

La haute direction des travaux pratiques appartient à MM. les professeurs : Riche, pour la chimie générale ; Jungfleisch, pour la chimie analytique ; Guignard, pour la micrographie.

Conférences de microbiologie, les mardis et samedis, à 5 heures 1/2, par M. Radais, agrégé.

1re année. — Chimie, M. Grimbert, chef des travaux chimiques, et M. Moureu, sous-chef.

2e année. — Chimie, M. Lextreit, chef des travaux chimiques.

3e année. — Micrographie, M. Perrot, chef des travaux micrographiques.

4e année. — Les candidats au diplôme supérieur, élèves de 4e année sont autorisés à participer, dans les différents laboratoires de l'Ecole, et d'une manière permanente, à tous les travaux et exercices utiles à leurs études.

La Rédaction prie les Universités françaises et étrangères, d'une façon générale, tous les établissements d'enseignement supérieur, de lui faire adresser immédiatement, les affiches, programmes de cours, pour qu'elle indique, avant la rentrée 1897-1898, les modifications apportées dans l'enseignement.

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

LITTÉRATURE ET PHILOLOGIE

R. Pichon, *Histoire de la littérature latine* 1 vol. in-18, Paris, Hachette. 986 pages. — M. P. à l'imitation des Boissier, Brunetière, Lanson, s'est proposé de faire une part égale à l'érudition et aux idées générales, dont (on s'y attend), l'idée d'évolution. Des Douze Tables à Sidoine Apollinaire, nous suivons la filiation des époques, le mouvement des esprits. L'âge classique (fusion de l'hellénisme et du génie romain) reste le centre. Cicéron a la place qui convient, la première. L'artiste et le penseur ne sont ni surfaits, ni sacrifiés l'un à l'autre. Sur Lucrèce, un chef de file de la taille de Pascal, sur César, l'historien technique, sur Virgile, le poète de la pitié et de la mort, sur Sénèque, le père des héros Cornéliens, sur Tacite, le rival de Balzac et de Michelet, c'est partout la note personnelle d'un libre et ferme esprit. A la littérature chrétienne, si M. P. reconnaît l'infériorité de forme, il accorde l'égalité, parfois la supériorité de fond. Prudence n'est-il pas plus ému qu'Horace ? Tertullien plus naturel que Sénèque ? Où l'art fait défaut plus encore que la langue, l'historien, le psychologue, l'homme moderne peuvent trouver l'intérêt et la vie ; oui, sans doute. Mais est-ce de la littérature ? M. Brunetière rangerait toute cette partie dans « l'Histoire littéraire » de Rome.

M. P., lui, est un classique. Il a l'ordre, la clarté, le goût, la mesure autant que le sens critique ; et ici, par bonheur, l'auteur de la *Cité de Dieu*, ce livre « colossal », l'a moins inspiré que Cicéron. Le lecteur ne s'en plaindra pas.

TH. BONNEROT.

Passy (Jean) et Rambaud (Adolphe). — *Chrestomathie française ; morceaux choisis de prose et de poésie avec prononciation à l'usage des étrangers, précédés d'une introduction sur la méthode phonétique.* — Paris, le Soudier ; New-York, Holt, 1 vol. in-8. xxxv-250 pages. 1897. [*Association phonétique internationale*].

Le but de cet ouvrage est d'exercer les étudiants de langue anglaise à lire et prononcer correctement des textes français. Les auteurs se sont efforcés de rendre la prononciation courante des Parisiens instruits. Le livre ne s'adresse pas à des commençants, il est destiné à servir d'exemple et d'exercice aux personnes qui se sont déjà rendus maîtres du vocalisme et du consonnantisme français. La transcription phonétique n'est donc pas fondée sur l'orthographe anglaise. Cela aurait les plus graves inconvénients. La préface met en garde contre ce système absurde et dangereux qui établit des équivalences fictives entre les sons français et anglais, alors qu'il n'y a pas une voyelle ni même une consonne qui soit rigoureusement identique dans les deux langues. Il est nécessaire au contraire d'habituer l'étudiant à percevoir les faibles nuances qui séparent par exemple « fat » de *fat*, « comme » de *come*, « ville » de *veal*, etc. C'est commettre une trahison à son égard que de lui déclarer ces mots identiques. Le seul système admissible était une transcription phonétique. Les auteurs ont adopté celle du *Maître phonétique* qui est suffisamment détaillée sans être trop compliquée. Bien entendu que le texte en orthographe usuelle est placé en regard de la transcription.

L'introduction expose d'une manière suffisamment claire, avec tableaux à l'appui, la différence des sons anglais et français et insiste avec raison sur la distinction capitale du phonétisme des deux langues, qui réside dans l'articulation, énergique chez le Français, veule et molle chez l'Anglais. Il est vrai que celui-ci se rattrape par l' « expiration » bien plus forte que chez nous. Je ne ferai sur cette introduction que deux observations : 1º il n'est pas exact de définir le *v* français comme le correspondant vocalique de *f* : ce serait bien plutôt un son approchant du *th* des Anglais. En réalité *f* et *v* n'ont pas en français de correspondants rigoureux comme *p* et *b*, *t* et *d* ; 2º il est fâcheux que les auteurs admettent « à la rigueur » que l'étranger rende notre *n* mouillé par *n y*, parce que cette prononciation est celle de beaucoup de Français. Il faut la proscrire « rigoureusement » comme déplorablement vulgaire.

Les auteurs se défendent à ce propos (xxviii-xxix) du reproche de « prononciation vulgaire » et ils ont raison en général. Cependant qu'ils prennent garde, en évitant l'archaïsme, de tomber dans l'excès contraire et d'imposer à leurs élèves la prononciation d'un ouvrier français sans instruction. Ils se sont efforcés d'y échapper dans une certaine mesure par l'emploi de l'italique pour les sons qu'ils appellent *facultatifs*. Cependant je vois dans un vers (p. 160) la transcription *rpo* pour « repos » ce que je trouve parfaitement intolérable, page 212 se *lèv à* il faut *se lève ta*. En dépit de la plaisante anecdote de la p. 17, que les étudiants se persuadent qu'un homme bien élevé dit trois fois sur quatre *ils* et non pas *i*.

La double transcription phonétique de la première partie, d'abord la transcription lue, ensuite parlée rapidement, n'est pas sans danger. Il est à craindre que l'étudiant, malgré les judicieux conseils de la p. 3, ne se laisse aller à apprendre par cœur un certain nombre de phrases avec prononciation contractée pour les débiter ensuite lentement et péniblement. L'effet pour qui les entend est des plus singuliers.

Un mot à propos du choix des textes : le mélange d'anecdotes, devinettes, calembours et de poésies de Victor Hugo et de Lamartine paraît singulier au premier abord. Mais il faut se rendre compte que le but de l'ouvrage n'est pas simplement littéraire mais linguistique, et puis cette variété même est sans doute un attrait pour des lecteurs américains. Ce sont sans doute encore des considérations linguistiques qui ont conduit dans la 2e partie (prose) à donner sur sept morceaux trois de MM. Sarcey et Faguet. La négligence même de leur style les recommandait comme exemple du genre familier.

Très supérieure est la troisième partie. Les extraits de poésie ont été faits en général avec beaucoup de goût et de discernement. Seulement on eût pu laisser La Chambaudie (!) tranquille et diminuer des trois quarts le Béranger ou même le supprimer. Signalons à la p. 197 une « emendation » au texte de Musset d'après le manuscrit.

En dépit de ces légères réserves, nous ne pouvons qu'approuver et recommander ce petit livre, persuadés qu'il rendra des services appréciables aux étudiants anglo-américains. Mais à une condition — et les auteurs seront d'accord avec nous — c'est qu'ils soient préalablement rompus au système phonétique français. Que l'étudiant qui n'a pas réussi à se rendre maître de l'*u* et de l'*œ* français et dont le gosier saxon se refuse encore à prononcer distinctement les voyelles atones, laisse ce livre de côté, il ne lui serait d'aucune utilité. Nous croyons au contraire que l'étudiant dont l'articulation aura été fortifiée par une gymnastique suffisante en retirera un réel profit.

FERDINAND LOT.

REVUE DES PÉRIODIQUES ÉTRANGERS ET FRANÇAIS

BEILAGE ZUR ALLGEMEINEN ZEITUNG
hgg. par Dove (*Munich*)

ADOLF MICHAELIS. — *L'Université de Strasbourg.* — A l'occasion des fêtes d'un caractère privé, fixées au premier mai pour célébrer les vingt-cinq ans d'existence de l'Université allemande de Strasbourg, — « ses noces d'argent » — M. Michaelis retrace l'histoire déjà glorieuse de l'institution baptisée sous le nom de « Empereur-Guillaume ».

Antérieurement à cette date, l'Université de Strasbourg avait, par quatre fois, lancé des invitations à des cérémonies d'apparat : le 1er mai 1872, lors de l'inauguration, le 1er mai 1877, lors du baptême, sous la présidence de l'auguste parrain, le 27 octobre 1884 lors de l'inauguration du nouvel édifice construit par l'Etat, et enfin, au mois de septembre 1887, lors de la dernière visite en Alsace du vieil empereur, qui s'était d'ailleurs fait représenter à l'Université par son fils, le prince héritier.

L'Université allemande de Strasbourg fut organisée dès le mois de mai 1871. Quelques professeurs attachés naguère au ressort académique français consentirent à passer au service du nouvel empire allemand, 5 pour la faculté de théologie ; 4 pour la faculté des lettres ; 2 pour celle des sciences ; pour la faculté de médecine, 1 auquel s'en adjoignirent peu de temps après deux autres. Mais on dut appeler la grande majorité des professeurs de différents points de l'Allemagne : 19 vinrent de Prusse, 13 de divers autres Etats, 3 de Suisse, 2 d'Autriche, 1 d'Athènes et 1 de Lyon. 31 des premiers professeurs nommés à l'Université de Strasbourg sont encore pourvus de fonctions, soit actives, soit honoraires dans la ville même ou à d'autres universités.

M. M. fait le relevé de tous les maîtres qui ont passé quelques années à Strasbourg au sein du corps enseignant, et les postes que ces maîtres ont occupés par la suite à Strasbourg même ou dans d'autres villes prouvent la puissance du foyer intellectuel créé dans la capitale alsacienne.

La grosse difficulté consistait à donner une certaine cohésion à ce personnel enseignant si peu homogène et totalement dépourvu de traditions. Après un premier projet sommaire de statuts dû à Roggenbach et une étude du premier recteur élu, Antoine de Bary, les statuts définitifs furent élaborés et sanctionnés le 24 janvier 1875 par l'empereur. Il faut signaler, dans l'organisation de la jeune Université, la division non pas en 4, mais en 5 facultés, la section des sciences mathématiques et naturelles étant séparée de la section de philosophie, et certaines disciplines étant transportées de la faculté de droit à la faculté de philosophie. On n'a eu qu'à se louer depuis lors de ces modifications apportées aux traditions des autres universités allemandes.

Moins heureuse fut l'organisation du *Sénat* strasbourgeois, composé non pas de l'ensemble des professeurs titulaires (comme c'est l'usage ailleurs en Allemagne), mais de douze membres rééligibles à chaque semestre, ce qui empêche toute continuité dans les décisions prises, et met obstacle au constant contact entre le Sénat et le corps enseignant, occasionnellement réuni en assemblée plénière ou *plenum*. Au *plenum*, où sont appelés les professeurs ordinaires, extraordinaires et honoraires et, à titre d'exception, les privat-docents, appartiennent les propositions touchant les modifications des statuts et l'élection du recteur.

L'Université de Strasbourg se distingue par ses tendances démocratiques. Des anciens privilèges, elle n'a conservé que les pouvoirs disciplinaires. Les frais d'inscription et les rétributions exigées des étudiants sont relativement peu élevés. Les professeurs n'ont ni robes, ni insignes et ils ont presque entièrement renoncé aux titres honorifiques de conseillers, conseillers auliques, secrets, etc., dont leurs collègues des autres Universités sont si fiers, ainsi qu'aux décorations. Enfin l'Université de Strasbourg a résisté au courant antisémite dont maint savant a été victime en d'autres villes allemandes.

Le nombre des étudiants a progressivement augmenté, passant de 212 à plus de 1.000 ; mais les mœurs particulières à la jeunesse académique ne se sont guère implantées à Strasbourg, rapidement désignée dans le monde des études sous le nom de « l'Université où l'on travaille ». D'abord recrutée péniblement dans les pays assez éloignés et dans les milieux de fonctionnaires prussiens, la clientèle de l'Université prend de plus en plus le caractère d'une population provinciale étroitement unie à l'élément indigène : les Alsaciens fournissent surtout le contingent des théologiens, des médecins et des pharmaciens. Parmi les différentes facultés, c'est la faculté de médecine qui est manifestement la plus prospère. Autour de l'Université toute une série d'hôpitaux, de cliniques, de laboratoires ont contribué à faire de Strasbourg un foyer intense d'études médicales, mais les séminaires réservés aux autres disciplines sont aussi de plus en plus fréquentés ; les bibliothèques et les collections s'enrichissent de jour en jour; les moyens de travail sont largement mis à la disposition des travailleurs ; enfin les bâtiments pour lesquels plus de 14 millions de marks ont été dépensés, ont ajouté aux deux parties primitives un observatoire et des salles ingénieusement rattachées au corps principal.

Après avoir examiné les services rendus par l'Université de Strasbourg à la science, M. M. se demande les services qu'elle a rendus au pays. Les résultats correspondent-ils aux 400.000 marks que le Reichstag lui alloue annuellement à titre de subvention ? Au dernier semestre d'hiver, on comptait, outre 560 jeunes gens originaires d'Alsace-Lorraine, 360 Allemands, dont 200 Prussiens, et 84 étrangers. Cependant l'Université de Strasbourg ne semble pas appelée à devenir, comme l'espérait le baron de Roggenbach, le centre international de la haute culture allemande. Ce n'est pas à dire pour cela que M. Geffeken ait eu raison de prétendre que la création d'une Université allemande à Strasbourg avait été une faute politique et qu'on eût mieux fait de contraindre les Alsaciens-Lorrains à fréquenter d'autres villes allemandes ; mais il faut compter avec le temps et M. M. rappelle que l'Université de Bonn, fondée en 1818, était encore en 1866 aux yeux des populations rhénanes, une citadelle de résistance aux Prussiens.

M. M. semble donc envisager l'avenir plutôt que le présent, mais pour se rassurer et pour rassurer ses lecteurs, il croit bon de constater certains résultats dores et déjà obtenus. Ainsi les démonstrations bruyantes des étudiants à propos des mesures prises contre un Lorrain lui paraissent de peu d'importance: néanmoins il ne cherchera pas à nier que les « juristes », dans leur ensemble, sont plutôt froids pour le nouvel état de choses en Alsace, et que l'organisation d'un corps de fonctionnaires dévoués et recrutés parmi la population indigène est chose fort difficile à l'heure présente ; de même, les médecins sont, en général, « chauvins ». M. M. se console en assurant que les professeurs de l'Université ne sont pour rien dans ces dispositions hostiles de l'élément alsacien-lorrain ; il compte, sur les effets latents de l'influence allemande qui doit selon lui, être distillée par la culture allemande et la science allemande. L'auteur de l'article voit en outre un indice réconfortant dans le fait que pas un théologien et pas un candidat au professorat n'ont pris part aux manifestations. M. M. oublie que les théologiens et les philologues ont peut-être, en leur qualité de futurs fonctionnaires, obéi tout simplement à un sentiment de convenance et de prudence.

Quoi qu'il en soit, la faculté de philosophie a, par ses travaux, enrichi la science allemande d'études sur l'histoire et sur les dialectes de l'Alsace. M. M.

énumère quelques-uns des travaux les plus marquants. De cette même faculté, et de la faculté de théologie sortent tous les ans de jeunes hommes prêts à répandre les idées allemandes dont ils ont été imprégnés. L'Université de Strasbourg est l'ennemie la plus redoutable du cléricalisme anti-germanique.

M. M. se livre à quelques réflexions sur les tendances religieuses de l'Université, des professeurs, des étudiants, réflexions qui ne présentent guère d'intérêt pour des lecteurs français habitués à séparer le domaine religieux du domaine scientifique. Le temps n'est pas encore revenu en France où l'on s'enquiert des opinions et des convictions d'un homme avant de juger un professeur ou un savant. Que les professeurs de Strasbourg soient en majorité protestants ou catholiques, c'est un fait auquel nous attachons peu de prix.

Plus intéressante pour nous est une autre constatation de M. M. : l'Université Empereur-Guillaume est une des rares Universités allemandes qui ne soit pas représentée dans les assemblées délibérantes de l'Etat. M.M. espère que cet état de choses changera. Il se félicite pour terminer que les rapports entre l'Université et les gouverneurs impériaux aient toujours été cordiaux et il espère que les rapports avec la municipalité et la ville iront toujours en s'améliorant, pour le plus grand bien de la science et de l'Allemagne.

Nous ne pouvons nous empêcher de remarquer qu'en dépit de son enthousiasme et de ses espérances, M. M. est le premier à signaler un grand nombre de points noirs dans le passé et dans le présent de l'Université allemande de Strasbourg.

LOUIS WEILL.

Revue des Deux-Mondes, 1er août 1897. — Anatole Leroy-Beaulieu. *Les transformations sociales de la Russie contemporaine.* — Gilbert-Augustin Thierry, *Le stigmate.* — Arvède Barine, Essais de littérature pathologique, *Edgard Poe.* — Victor du Bled, *Berryer, d'après ses derniers historiens.* — Masson Forestier, *Médecin de campagne.* — G. Bonet Maury, *Les Universités d'Ecosse.* — Dans cet article, notre collaborateur recherche les causes qui ont présidé à la fondation de ces Universités, explique leur organisation actuelle, leur programme d'études et signale quelques-unes de leurs illustrations. L'Hellénisme est aujourd'hui représenté par M. Donaldson, principal de Saint André, qui a publié une grammaire de grec moderne, une *Histoire de la littérature et de la doctrine chrétiennes avant le concile de Nicée* et dirigé la Revue d'éducation appelée *The Museum* ; par M. W. D. Geddes, principal d'Aberdeen, à qui ses recherches sur le problème des poèmes homériques ont mérité le fauteuil de vice-président de la Société des études helléniques ; par M. Rutherford, aujourd'hui directeur de l'école de Westminster, auteur d'une *Contribution à l'étude du dialecte attique,* traduite en français ; par M. W. Butcher qui a écrit des commentaires sur la poétique d'Aristote et des *Essais sur quelques aspects du génie grec,* que M. Alfred Croiset a fort loués dans la *Revue française d'Edimbourg.* — Au premier rang des philosophes, il faut placer Alexandre Bain, qui a été deux fois recteur d'Aberdeen et dont le nom et les œuvres sont connus en Amérique comme en Europe. Le Rev. John Caird, principal de Glasgow, a publié, en 1881, une *Introduction à la philosophie de la religion,* M. Robert Flint, professeur de la Faculté de théologie d'Edimbourg, a écrit deux volumes sur la philosophie de l'histoire en France et en Allemagne — traduits par notre regretté maître, M. Ludovic Carrau — et il est membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques. M. Laurie, professeur de pédagogie, a publié, *Metaphysica nova et vetusta, Ethique de la raison.* M. H. Drummond, professeur au Collège de l'église libre de Glasgow, a écrit *La Loi naturelle dans le monde spirituel,* qui a été traduit dans toutes les langues de l'Europe. M. André Lang, titulaire de la conférence Gifford, à Saint-André, est l'auteur de *Mythes et cultes,* traduit par M. Léon Marillier. Parmi les théologiens, M. Bonet Maury signale M. Will Robertson Smith, professeur d'hébreu à Aberdeen, MM. A. B. Bruce et Story à Glasgow, Allan Menzies à Saint-André, etc. M. John Muir, mort à Edimbourg, en 1882, est l'auteur de *Original sanskrit texts on the original his-*

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

MM.

…ARDEL, doyen de la Faculté de Médecine, Président.
…ARBOUX, doyen de la Faculté des Sciences, vice-président.
…NAUDE, prof. à la Faculté de Droit, Secrétaire-général.
…AVETTE, prof. adjoint à la Fac. des lettres, séc.-gén.-adj.
…LIX, prof. à l'institut catholique et à l'École libre des sciences politiques.
…ERNES, membre du Conseil sup. de l'Instruction publique.
…ERTHELOT, de l'Institut, prof. au Collège de France.
…ISCHOFFSHEIM, de l'Institut.
…. BLONDEL, docteur ès-lettres.
…TMY, de l'Institut, directeur de l'École des sciences politiques.
…NOIR, professeur à la Faculté de droit.
ALFRED CROISET, de l'Institut, prof. à la Fac. des Lettres.
…GUIN, secrétaire-général de la Société de législation comparée.
…TRE, professeur à la Faculté des Sciences.
JULES DIETZ, avocat à la Cour d'appel.
Dr DREYFUS-BRISAC, membre du Conseil supérieur de l'assistance publique.
E…OND DREYFUS-BRISAC.
…GER, chargé de cours à la Faculté des Lettres.
FRIEDEL, de l'Institut, professeur à la Fac. des sciences.
GERARDIN, professeur à la Faculté de Droit.
HIMLY, de l'Institut, doyen de la Faculté des Lettres.
JACCOUD, professeur à la Faculté de Médecine.
LAVISSE, de l'Académie Française, prof. à la Faculté des Lettres.
LUCHAIRE, de l'Institut, prof. à la Faculté des Lettres.
LYON-CAEN, de l'Institut, prof. à la Faculté de Droit.
MASCART, de l'Institut, professeur au Collège de France.
MONOD, de l'Institut, directeur à l'Ecole des Hautes Etudes.
PICAVET, maitre de conférences à l'Ecole des Htes Etudes.
POINCARÉ, de l'Institut, prof. à la Faculté des Sciences.
J. REINACH, député.
RIBOT, député, ancien Président du Conseil.
E. DE ROTHSCHILD.
SABATIER, doyen de la Faculté de Théologie.
Dr MARC SÉE, membre de l'Académie de Médecine.
TANNERY, maitre de conférences à l'Ecole Normale supérieure.
TRANCHANT, ancien Conseiller d'Etat.
VELAIN, maitre de conférences à la Faculté des Sciences.
VIDAL LABLACHE, maitre de conférences à l'Ecole Normale Supérieure.

PRINCIPAUX CORRESPONDANTS ET COLLABORATEURS ÉTRANGERS

Marquis ALFIERI, Sénateur du royaume d'*Italie*.
Dr …ENDT, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.
Dr F. ASCHERSON, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
Dr AVENARIUS, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr BIEDERMANN, Privat docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.
Dr CH. W. BENTON, Professeur à l'Université de *Minnesota* (Etats-Unis).
Dr …ACH, Directeur de Realschule à *Berlin*.
Dr BILINSKI, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.
Dr …OK, professeur à l'Université de *Groningue*.
…OWNING, professeur à King's College, à *Cambridge*.
Dr …CHELER, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.
Dr …CHER, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué à l'industrie*, à *Vienne*.
E. BUISSON, publiciste à *Londres* (Angleterre).
Dr CHRIST, Professeur à l'Université de *Munich*.
Dr CLAES ANNERSTEDT, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Dr …IZENACH, Professeur à l'Université de *Cracovie*.
Dr L. CREMONA, Professeur, Sénateur du royaume d'Italie, à *Rome*.
Dr …ZIELARZ, Professeur à l'Université de *Prague*.
…ARCY, Professeur à l'Université de Mc Gille (*Montréal*).
Baron DUMREICHER, Conseiller de section au ministère de l'Instruction publique, à *Vienne*.
Dr van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
Dr W. B. J. van EYK, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.
…ISCHER, Professeur l'Université de *Marbourg*.
… FOURNIER, Professeur à l'Université de *Prague*.
… FRIEDLAENDER, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
… GAUDENZI Professeur à l'Université de *Bologne*.
… GILDERSLEEVE, Professeur à l'Université *Hopkins*.
… Hermann GRIMM, Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.
… …EINHUT, Professeur à l'Université de *Vienne*.
…ZA DE LOS RIOS, Professeur à l'Université de *Madrid*.
…EL …VAN…, professeur à l'Université de *Groningue*
… W. HARTEL, Professeur à l'Université de *Vienne*.
… DE HARTOG, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
… H…RZEN, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
HITZIG, Professeur à l'Université de *Zurich*.
… …G, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
… …LLENBERG, Directeur du Gymnase de *Creuznach*.
… E. HOLLAND, Professeur de droit international à l'Université d'*Oxford*.
… …NOD, Professeur à l'Académie de *Neuchatel*.
… KOHN, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.
KONRAD MAURER, professeur à l'Université de *Munich*.
KRÜCK, Directeur du Réal-Gymnase de Würzbourg.
The Rev. BROOKE LAMBERT, D. D. à *Greenwich*.
Dr LAUNHARDT, recteur de l'Ecole technique de *Hanovre*.
Dr A.-P. MARTIN, Président du Collège de Tungwen. *Pékin* (Chine).
A. MICHAELIS, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.
MICHAUD, Professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie.
MOLENGRAAF, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*.
Dr MUSTAPHA-BEY (J.), Professeur à l'Ecole de médecine du *Caire*.
Dr NEUMANN, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.
Dr NÆLDEKE, Directeur de l'Ecole supérieure des filles à *Leipzig*.
Dr PAULSEN, Professeur à l'Université de *Berlin*.
Dr PHILIPPSON.
POLLOK, Professeur à l'Université d'*Oxford*.
Dr RANDA, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.
Dr REBER, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
RITTER, Professeur à l'Université de *Genève*.
RIVIER, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.
ROULAND HAMILTON, publiciste à *Londres*.
H. SCHILLER, professeur de pédagogie à l'Université de *Giessen*.
Dr SJOBERG, Lecteur à *Stockholm*.
Dr SIEBECK, Professeur de à l'Université de *Giessen*.
Dr STEENSTRUP, Professeur à l'Université de *Copenhague*
A. SACERCOTI, Professeur à l'Université de *Padoue*.
Dr STINTZING, Professeur de médecine à l'Université d'*Iéna*.
Dr STOERK, Professeur à l'Université de *Greifswald*.
Dr Joh. STORM, Professeur à l'Université de *Christiania*.
Dr THOMAN, Professeur à l'Ecole cantonale de *Zurich*.
Dr THOMAS, Professeur à l'Université de *Gand*.
Dr THOMSON, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
Dr THORDEN, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
MANUEL TORRES CAMPOS, Professeur à l'Université de Grenade.
URECHIA (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'Instruction publique à *Bucharest*.
Dr Joseph UNGER, ancien ministre de l'empire d'Autriche-Hongrie à *Vienne*.
Dr VOSS, Chef d'institution à *Christiania*.
Dr O. WILLMANN, Professeur à l'Université de *Prague*.
Commandeur ZANFI, à *Rome*.

tory of the people of India, their religion and institution, 1880, 6 vol., qui fait autorité et il a laissé, à l'Université d'Edimbourg, un capital de 100.000 francs destiné à la fondation d'une chaire de sanscrit et de philologie comparée. M. S. Laurie, professeur à Edimbourg, a écrit sur *l'Origine des Universités au moyen-âge*, et *Historical survey of pre-christian education* (1895), que nous espérons faire connaître à nos lecteurs, M. Th. Fraser, doyen d'Edimbourg, est célèbre par ses recherches sur les poisons, M. Mac Ewen, de Glasgow, a inventé une méthode pour le redressement des jambes difformes ou la transplantation des os. M. W. Ramsay a découvert l'argon. Sir William Thomson, aujourd'hui lord Kelvin, dont on a célébré le jubilé de 50 ans de professorat en 1896, est l'auteur d'un *Traité de philosophie naturelle*, « œuvre magistrale, la plus suggestive qui ait été écrite en ce siècle sur la mécanique générale ».

M. G. Valbert, *Les années de retraite du prince de Bismarck* (lire p. 693, la citation sur le bonheur). — Jules Lemaître, *Le théâtre d'Henri Meilhac, la Vassale à la Comédie française.*

Revue des Deux-Mondes du 15 août 1897. — Etienne Lamy, *Les luttes entre l'Eglise et l'Etat au XIXe siècle : les Causes.* — G. Augustin Thierry, *Le stigmate.* — C. Bellaigue, *Beethoven et ses neuf symphonies.* — Albert Sorel, *L'Europe et le Directoire, II. Les républiques tributaires, La mission de Sieyès à Berlin.* — F. Paulhan, *Psychologie du calembourg.* — A. de Calonne, *L'enseignement pratique de l'agriculture dans l'école rurale.* — René Doumic, *Les voyages de Montesquieu.* — T. de Wyzewa, *l'Agonie de Venise.*

LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE

Gaston Boissier. *L'Académie française au XVIIe siècle* (Extrait de la Revue des Deux-Mondes).

Dr Paul Bergemann, *Die drei Fundamental-Probleme der Pädagogik und ihre theoretische Lösung*, Leipzig, Alfred Hahn.

J. Valegeas, *Guide pratique pour les engagés décennaux dans l'enseignement au point de vue du service militaire*, Berger-Levrault et Cie, libraires-éditeurs, Paris et Nancy.

Dr Paul Bergemann, *Adam Smiths Pädagogische Ansichten und Kritik derselben*, Wiesbaden, Behrend.

Dr Paul Bergemann, *Adam Smiths Pädagogische Theorien in Rahmen seines Systems der praktischen Philosophie*, Wiesbaden, Emil Behrend.

Manuel d'hygiène athlétique à l'usage des lycéens et des jeunes gens des associations athlétiques, Paris, Alcan.

Dr Philippe Tissié, *La Fatigue et l'entraînement physique*, Paris, Alcan.

Education Department, *Special Reports on educational subjects*, 1896-1897, presented to both House's of Parliament by Command of Her Majesty, London, Eyre and Spottiswoode, 1897.

Le Gérant: A. CHEVALIER-MARESCQ.

Laval. — Imprimerie parisienne, L. BARNÉOUD et Cie

CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

MM.

Brouardel, doyen de la Faculté de Médecine, Président.

Darboux, doyen de la Faculté des Sciences, vice-président.

Larnaude, prof. à la Faculté de Droit, Secrétaire-général.

Hauvette, prof. adjoint à la Fac. des lettres, séc.-gén.-adj.

Alix, prof. à l'institut catholique et à l'École libre des sciences politiques.

Bernes, membre du Conseil sup. de l'Instruction publique.

Berthelot, de l'Institut, prof. au Collège de France.

Bischoffsheim, de l'Institut.

G. Blondel, docteur ès-lettres.

Boutmy, de l'Institut, directeur de l'École des sciences politiques.

Bufnoir, professeur à la Faculté de droit.

Alfred Croiset, de l'Institut, prof. à la Fac. des Lettres.

Daguin, secrétaire-général de la Société de législation comparée.

Dastre, professeur à la Faculté des Sciences.

Jules Dietz, avocat à la Cour d'appel.

Dr Dreyfus-Brisac, membre du Conseil supérieur de l'assistance publique.

Edmond Dreyfus-Brisac.

Egger, chargé de cours à la Faculté des Lettres.

Friedel, de l'Institut, professeur à la Fac. des sciences.

Gerardin, professeur à la Faculté de Droit.

Himly, de l'Institut, doyen de la Faculté des Lettres.

Jaccoud, professeur à la Faculté de Médecine.

Lavisse, de l'Académie Française, prof. à la Faculté des Lettres.

Luchaire, de l'Institut, prof. à la Faculté des Lettres.

Lyon-Caen, de l'Institut, prof. à la Faculté de Droit.

Mascart, de l'Institut, professeur au Collège de France.

Monod, de l'Institut, directeur à l'École des Hautes Études.

Picavet, maître de conférences à l'École des Htes Études.

Poincaré, de l'Institut, prof. à la Faculté des Sciences.

J. Reinach, député.

Ribot, député, ancien Président du Conseil.

E. de Rothschild.

Sabatier, doyen de la Faculté de Théologie.

Dr Marc Sée, membre de l'Académie de Médecine.

Tannery, maître de conférences à l'École Normale supérieure.

Tranchant, ancien Conseiller d'État.

Velain, maître de conférences à la Faculté des Sciences.

Vidal Lablache, maître de conférences à l'École Normale Supérieure.

PRINCIPAUX CORRESPONDANTS ET COLLABORATEURS ÉTRANGERS

Marquis Alfieri, Sénateur du royaume d'*Italie*.

Dr Arndt, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.

Dr F. Ascherson, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.

Dr Avenarius, Professeur à l'Université de *Zurich*.

Dr Biedermann, Privat docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.

Dr Ch. W. Benton, Professeur à l'Université de *Minnesota* (États-Unis).

Dr Bach, Directeur de Realschule à *Berlin*.

De Bilinski, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.

Dr Blok, professeur à l'Université de *Groningue*.

Browning, professeur à King's College, à *Cambridge*.

Dr Buchelers, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.

Dr Bucher, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué à l'industrie*, à *Vienne*.

B. Buisson, publiciste à *Londres* (Angleterre).

Dr Christ, Professeur à l'Université de *Munich*.

Dr Claes Annerstedt, Professeur à l'Université d'*Upsal*.

Dr Creizenach, Professeur à l'Université de *Cracovie*.

Dr L. Cremona, Professeur, Sénateur du royaume d'Italie, à *Rome*.

Dr Czihlarz, Professeur à l'Université de *Prague*.

Darey, Professeur à l'Université de Mc Gille (*Montréal*).

Baron Dumreicher, Conseiller de section au ministère de l'Instruction publique, à *Vienne*.

Dr van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.

Dr W. B. J. van Eyk, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.

Dr Fischer, Professeur l'Université de *Marbourg*.

Dr Fournier, Professeur à l'Université de *Prague*.

Dr Friedlaender, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.

Dr Gaudenzi Professeur à l'Université de *Bologne*.

L. Gildersleeve, Professeur à l'Université *Hopkins*.

Dr Hermann Grimm, Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.

Dr Grünhut, Professeur à l'Université de *Vienne*.

Gyner de los Rios, Professeur à l'Université de *Madrid*.

Hamel (van), professeur à l'Université de *Groningue*

Dr W. Hartel, Professeur à l'Université de *Vienne*.

L. de Hartog, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.

Dr Herzen, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.

Dr Hitzig, Professeur à l'Université de *Zurich*.

Dr Hug, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.

Dr Hollenberg, Directeur du Gymnase de *Creuznach*.

T. E. Holland, Professeur de droit international à l'Université d'*Oxford*.

E. Junod, Professeur à l'Académie de *Neuchatel*.

Dr Kohn, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.

Konrad Maurer, professeur à l'Université de *Munich*.

Krück, Directeur du Réal-Gymnase de Würzbourg.

The Rev. Brooke Lambert, D. D. à *Greenwich*.

Dr Launhardt, recteur de l'École technique de *Hanovre*.

Dr A.-P. Martin, Président du Collège de Tungwen, *Pékin* (Chine).

A. Michaelis, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.

Michaud, Professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie.

Molengraaf, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*.

Dr Mustapha-Bey (J.), Professeur à l'École de médecine du *Caire*.

Dr Neumann, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.

Dr Naeldeke, Directeur de l'École supérieure des filles à *Leipzig*.

Dr Paulsen, Professeur à l'Université de *Berlin*.

Dr Philippson.

Pollok, Professeur à l'Université d'*Oxford*.

Dr Randa, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.

Dr Reber, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.

Ritter, Professeur à l'Université de *Genève*.

Rivier, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.

Rouland Hamilton, publiciste à *Londres*.

H. Schiller, professeur de pédagogie à l'Université de *Giessen*.

Dr Sjoberg, Lecteur à *Stockholm*.

Dr Siebeck, Professeur de à l'Université de *Giessen*.

Dr Steenstrup, Professeur à l'Université de *Copenhague*

A. Sacercoti, Professeur à l'Université de *Padoue*.

Dr Stintzing, Professeur de médecine à l'Université d'*Iéna*.

Dr Stoerk, Professeur à l'Université de *Greifswald*.

Dr Joh. Storm, Professeur à l'Université de *Christiania*.

Dr Thoman, Professeur à l'École cantonale de *Zurich*.

Dr Thomas, Professeur à l'Université de *Gand*.

Dr Thomson, Professeur à l'Université de *Copenhague*.

Dr Thorden, Professeur à l'Université d'*Upsal*.

Manuel Torres Campos, Professeur à l'Université de Grenade.

Urechia (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'Instruction publique à *Bucharest*.

Dr Joseph Unger, ancien ministre de l'empire d'Autriche-Hongrie à *Vienne*.

Dr Voss, Chef d'institution à *Christiania*.

Dr O. Willmann, Professeur à l'Université de *Prague*.

Commandeur Zanfi, à *Rome*.

LA

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Paraît le 15 de chaque mois. — Un an : 24 fr.

ON S'ABONNE : EN FRANCE. CHEZ TOUS LES LIBRAIRES
A L'ÉTRANGER, DANS LES LIBRAIRIES SUIVANTES

ALSACE-LORRAINE

Strasbourg, Annat, Treuttel et Wurtz.

ALLEMAGNE

Berlin, Asher et Cie, Puttkammer et Muhlbrecht, Mayer et Muller, Nicolai, G. Schefer.
Bonn, Strauss.
Breslau, Trevendt et Garnier.
Dresde, Pierson.
Erlangen, Besold.
Fribourg en Brisgau, Fehsenfeld.
Gœttingue, Calvœr.
Greifswald, Bamberg.
Giessen, Rœcker.
Halle, Lippert.
Heidelberg, Kœster.
Iéna, Frommann.
Kœnigsberg, Bor.
Kiel, Hæseler.
Leipzig, Twietmeyer, Le Soudier, Eckstein, Max-Rübe, Brockhaus.
Marbourg, Elwert.
Munich, Finsterlin.
Rostock, Stiller.
Stuttgard, P. Neff.
Tubingen, Fues.
Wurtzbourg, Stuber.

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, Gerold, Frick, Mayer, et Cie.
Agram, Hartmann.
Budapesth, Révai, Kilian.
Gratz, Leuschner.
Inspruck, Rauch.
Klausenbourg, Demjén.
Lemberg, Gubrynowicz.
Prague, Calve.

ANGLETERRE

Londres, Hachette, Williams et Norgate, D. Nutt, Relfe broth^{s}.
Aberdeen, W. Lindsay.
Cambridge, Macmillan et Ce, Deighton Bell et Co.
Dublin, Mac Gleshen et Gill, Hodges, Figgis et Ce.
Edimbourg, John Menzies et Ce.
Glasgow, John Menzies et Co.
Oxford, Parker.

BELGIQUE

Bruxelles, Vve Larcier, Bruylant, Lebègue et Cie, Decq, Rozez, Mayolez, Castaigne, Merzbach.
Gand, Hoste, Vuylsteke, Engelke.
Liège, Gnusé, Desoer, Grandmond-Donders.
Louvain, Em. Fonteyn Peeters, Van Linthout et Cie.

COLONIES FRANÇAISES

Alger, Jourdan, Chéniaux-Franville, Gavauld St-Lager.
Saïgon, Nicolier.
St-Denis-Réunion, Lamadon.
Port-de-France, Déclémy.

DANEMARK

Copenhague, Hoste.

ÉGYPTE

Alexandrie, Sanimo, Schuler.
Le Caire, Mme Barbier.

ESPAGNE

Madrid, Fuentès, Fé, Capdeville y Maugars.
Barcelone, Piaget, Verdaguer, Juan Oliverès.
Valence, P. Aguilar.
Salamanque, E. Calcon.

GRÈCE

Athènes, Wilberg.

ITALIE

Rome, Trèves, Bocca, Molino.
Florence, Bocca, Lœscher.
Milan, Bocca, Hœpli.
Naples, Detken, Marghieri.
Padoue, Drucker et Tedeschi.
Palerme, Clausen.
Pavie, Pezzani.
Pise, Hœpli.
Turin, Paravia, Bocca.

MEXIQUE

Mexico, Bouret.
Guadalajara, Bouret.

PAYS-BAS

La Haye, Belinfante frères.
Luxembourg, Heintzé, Buck.
Leyde, Brill.
Amsterdam, Feikema.
Utrecht, Frœnkel.

PAYS DANUBIENS

Belgrade, Friedman.
Bukharest, Alcalay, Socecu.
Craiowa, Samitca.
Galatz, Nebuneli et fils.
Jassy, Daniel.

PORTUGAL

Lisbonne, Pereira, Gomes.
Coimbre, Melchiades.
Porto, Magalhaès.

RUSSIE

St-Pétersbourg, Mellier, Wolf Fenoult, Ricker.
Dorpat, Karow.
Kharkoff, de Kervilly.
Kiew, Ve Idzikowski.
Moscou, Gautier.
Odessa, Rousseau.
Tiflis, Baerenstamm.
Varsovie, Gebethner et Wolff.

SUÈDE ET NORVÈGE

Stockholm, Bonnier.
Christiania, Cammermeyer.
Lund, Gleerup.
Upsal, Lundstrœm.

SUISSE

Bâle, Georg.
Fribourg, Labastrou.
Berne, Schmid, Francke et Cie.
Genève, Ve Gurin, Georg, Stapelmohr.
Lausanne, Benda, Payot, Rouge.
Neuchâtel, Delachaux et Niestlé.
Zurich, Meyer et Zeller.

TURQUIE

Constantinople, Papadis.
Smyrne, Abajoli.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

New-York, Christern, W. R. Jinkims, Courrier des États-Unis.
Baltimore, John Murphy et Cie.
Boston, Carl Schœnhof.
Nouvelle-Orléans, H. Billard.
Philadelphie, A. Lippincott et Cie.
Saint-Louis, (Missouri), F.-H. Thomas.
Washington, James Anglin et Cie.

CANADA

Québec, Lépine.
Montréal, Beauchemin.

AMÉRIQUE DU SUD

Buenos-Ayres, Jacobsen, Jolly.
Caracas, Rojas hermanos.
Lima, Galand.
Montevidéo, Ybarra, Barreiro et Ramos.
Santiago (Chili), Cervat, A. Pesse et Cie.
Valparaiso, Tornero.

BRÉSIL

Rio-Janeiro, Garnier, Lembaerts, Nicoud, Briguiet et Cie.
Bahia, C. Koch.
Sao-Paolo, Garraux.

CUBA

La Havane, M. Alorda.

INDE ANGLAISE

Bombay, Atmaram, Sayoba.

AUSTRALIE

Melbourne, Samuel Müller.

Laval. — Imprimerie Parisienne, L. BARNÉOUD et Cie.

DIX-SEPTIÈME ANNÉE. — VOL. XXXIV. — N° 4. — 15 OCTOBRE 1897.

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

Rédacteur en chef: FRANÇOIS PICAVET

SOMMAIRE:

PARIS
LIBRAIRIE MARESCQ AINÉ
A. CHEVALIER-MARESCQ ET Cie, ÉDITEURS
20, RUE SOUFFLOT, 20
1897

Toutes les communications relatives à la rédaction doivent être adressées à M. FRANÇOIS PICAVET, à son domicile, 6, rue Sainte-Beuve, ou aux bureaux de la rédaction, 20, rue Soufflot.

Le bureau de la rédaction est ouvert le samedi de 2 à 4 heures.

Pour l'administration, s'adresser, 20, rue Soufflot, PARIS.

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT



PREMIÈRE LETTRE DE SAINT-PÉTERSBOURG

Août 1897.

L'ENSEIGNEMENT CLASSIQUE EN RUSSIE

Si quelqu'un se proposait d'étudier l'évolution qui s'est opérée en Europe à la fin du XIXe siècle dans les sphères de l'enseignement secondaire, la Russie est de tous les pays celui qui lui fournirait à cet égard les documents les plus intéressants ; parce que c'est là que cette évolution aura été la plus brusque et la plus saisissante. Jamais nulle part ailleurs, l'enseignement classique n'aura eu un règne plus éphémère ; jamais ailleurs il n'aura apparu si tard, pour disparaître si tôt. Il y a longtemps que l'on s'est demandé si cet enseignement était à sa place chez les Slaves, et, lorsqu'il n'y aura plus laissé de traces appréciables, on agitera encore longtemps la question de savoir à quoi l'on doit imputer ce rapide insuccès : l'enseignement classique y a-t-il été introduit trop tard ? ou serait-il incompatible avec l'esprit de la nation ? Nous pourrons revenir sur cette question, qu'il serait très intéressant de débattre à fond ; en ce moment elle n'est pas en cause.

Quoi qu'il en soit, il est impossible de se dissimuler que de plus en plus l'on subit ici le contre-coup d'une révolution de la pédagogie au profit de l'utilitarisme, et n'en déplaise à MM. les panslavistes, rien ne saurait mieux prouver la complète dépendance morale, dans laquelle la Russie se trouve être de l'Occident, que l'acceptation des idées nouvelles ; car ce n'est pas sans une absolue nécessité qu'on s'est résigné, dans les sphères ministérielles, à porter atteinte à cette arche sainte, dont l'inviolabilité avait été consacrée, en 1872, par l'ardente conviction et l'admirable énergie du vénéré ministre, le comte Tolstoï.

Au moment où l'Europe était encore sous l'impression des graves événements qui avaient proclamé l'hégémonie de l'Allemagne, alors que la France, songeant à revenir des errements du passé, préparait de nouveaux programmes d'enseignement, au profit d'une instruction plus pratique, la Russie, qui, jusqu'à cette époque, n'avait admis le système classique dans ses gymnases qu'avec la plus grande réserve, se ravisa tout à coup pour prôner l'indispensabilité absolue des langues anciennes dans l'enseignement secondaire. Le comte Tolstoï, qui venait de remplacer M. Golovnine au ministère de l'Instruction publique, fut le promoteur de cette inoubliable réforme. Jouissant de l'entière confiance de l'Empereur Alexandre II, ce ministre s'entoura de tous les renseignements qui pouvaient assurer la réussite de son œuvre. On procéda par voie d'éclectisme : des professeurs émérites furent envoyés en Allemagne, en France et en Angleterre, pour étudier sur place le mécanisme de l'enseignement classique, et il fut reconnu que c'était principalement l'Allemagne qu'il convenait de prendre pour modèle. Cependant l'imitation ne fut pas aveuglément servile, en ce sens qu'on donna aux langues anciennes une plus grande importance qu'elles n'en avaient eue nulle autre part.

Le nouvel oustav (1) fit valoir très judicieusement tous les services qu'on était en droit d'attendre d'une étude sérieuse des langues mortes, prouvant éloquemment qu'elle imposait aux élèves une gymnastique d'esprit beaucoup plus féconde que les autres branches d'enseignement.

A cette époque il n'existait à Pétersbourg que six gymnases, ayant chacun leur numéro d'ordre ; seul, le *Troisième*, enseignait les deux langues anciennes, et était réputé le gymnase classique par excellence ; dans les cinq autres le latin seul était admis à raison de 3 ou 4 leçons par semaine. Or, dans la capitale, l'ancien régime se trouva tout à coup modifié de la manière suivante :

Ces six établissements furent constitués en gymnases classiques, avec 7 et 8 leçons par semaine, dès la 1re classe (la 8e des lycées français), de latin et autant de grec à partir de la 3e (la 6e) ; la chimie et l'histoire furent rayées du plan d'études, et, quoique l'oustav se plût à reconnaître l'importance des mathématiques dans le développement intellectuel, on se borna à réviser le programme, sans augmenter sensiblement le nombre de leçons. Divers rudiments allemands furent traduits en russe, par les soins du ministère, entre autres, le deux fameuses grammaires, latine et grecque, de Kühner et de Cur-

(1) *Oustav* signifie décret.

tius. Comme les maîtres manquaient au début,on confia provisoirement l'enseignement du latin et du grec à ceux qui enseignaient le russe et l'allemand, partant de ce principe, excellent d'ailleurs, que l'unité philologique dans l'enseignement de plusieurs langues facilite la tâche des élèves. Cependant on ne s'en tint pas là : pour se procurer des maîtres plus compétents, on fit venir d'Autriche plusieurs centaines de jeunes gens, de nationalité slave, principalement des Tchèques ayant terminé leurs études universitaires ; et, comme leur langue a beaucoup d'analogie avec le russe, une année de stage dans les universités russes qui homologuèrent leurs diplômes, leur permit d'occuper les nombreuses chaires de langues anciennes, desservies par des intérimaires. En même temps, le ministère ouvrait un peu partout de nouveaux établissements classiques à 4 classes, qu'on nomma progymnases, lesquels devinrent successivement, en très peu de temps, d'abord des gymnases à 6 classes et enfin des gymnases complets.

Cependant,cette révolution ne s'accomplit pas sans d'assez vives protestations, tant dans le public que dans la presse; mais le comte Tolstoï était trop convaincu de l'efficacité du système classique, dont il ne voyait que les excellents côtés, pour ne pas résister, en s'armant de tous les moyens coercitifs que lui conféraient, et un régime autocratique, et surtout la confiance illimitée du souverain. On mit un frein aux jugements trop libres de l'opposition, en suspendant quelques journaux, entre autres le fameux *Goloss*, qui fut complètement supprimé par la suite.

D'ailleurs, il y eut des journaux qui se déclarèrent pour cette réforme : à Moscou, *Les Nouvelles de Moscou* et à Pétersbourg, *Les Nouvelles de Pétersbourg* (Moskowskia biédomosti et Pétersbourskia biédomosti). Ces deux feuilles, la première surtout, rédigée par M. Katkoff, ne contribuèrent pas peu à convaincre le public de l'excellence du nouveau système d'enseignement. Enfin, pour mieux en assurer le fonctionnement régulier, et ne pas le subordonner au seul recrutement des maîtres sortant des facultés universitaires, on fonda à Pétersbourg (1) l'*Institut* historico-philologique, qui a été jusqu'aujourd'hui une sorte d'école normale supérieure, destinée exclusivement à former des maîtres de langues anciennes, de russe et d'histoire.

C'est ainsi que fut organisé en Russie, pour la première fois, un système régulier d'enseignement classique, qui, j'ose le dire, est loin d'avoir répondu à toutes les espérances qu'il fit naître au débu

(1) J'évite d'employer le terme de professeur qui est réservé ici exclusivement a ceux qui enseignent dans les Universités.

L'enthousiasme, qui ne régnait d'abord que dans certaines sphères, était bientôt devenu plus ou moins général ; le corps enseignant avait su le communiquer à la jeunesse des écoles, et les langues mortes furent consciencieusement étudiées pendant les dix premières années.

Nous reviendrons sur le relâchement qui se produisit de bonne heure, ainsi que sur les mesures qu'on crut devoir prendre pour essayer d'établir un système moins absolu, mais nous ne voudrions pas avoir tracé cette ébauche très incomplète de la réforme du comte Tolstoï, sans rendre hommage à de si nobles efforts.

Quel que soit le jugement de la postérité sur son œuvre, l'immense activité qu'il déploya aura été le signal d'une véritable renaissance de l'Instruction publique en Russie.

Sans parler de l'enseignement primaire et de l'enseignement supérieur qui ont fait d'énormes progrès, les établissements d'instruction secondaire ont presque triplé. Dans le seul arrondissement scolaire de St-Pétersbourg, qui, avant la réforme, était avec celui de Moscou, le mieux représenté, au lieu des 15 établissements que l'on comptait alors, il y en a maintenant 45 ; savoir : 23 gymnases, 3 progymnases, 11 écoles dites *réales* (1) (où le plan d'études est aussi complet que dans les gymnases, à l'exclusion des langues anciennes, mais où l'étude du dessin est particulièrement soignée), et enfin 8 gymnases privés. Ceux-ci possèdent un double enseignement, classique et réal, fonctionnent sous la haute surveillance du ministère et confèrent les mêmes droits que les gymnases et les écoles réales (2).

D.

(1) Les écoles réales ne confèrent pas le droit d'entrer à l'Université, autrement dit, de suivre les cours des facultés universitaires : mais elles donnent accès dans deux écoles supérieures professionnelles : l'*Institut technologique* et celui des *Voies de communication*.

(2) Aujourd'hui, 415 écoles de garçons, d'instruction secondaire et dépendant du Ministère de l'Instruction publique, fonctionnent en Russie et peuvent se répartir de la manière suivante : 241 écoles classiques, 111 écoles réales et 63 écoles normales de 1re ou de 2e classe. Si, toujours en dehors des écoles primaires et supérieures, on ajoutait les autres écoles de filles ou de garçons ressortissants à d'autres ministères, on arriverait au chiffre de plus de 600 établissements.

LE LABORATOIRE MARITIME DE ZOOLOGIE
DU PORTEL (PAS-DE-CALAIS)

Une des premières préoccupations d'un professeur de zoologie soucieux de son enseignement, c'est de trouver le moyen de mettre ses élèves en rapport avec le merveilleux monde de la mer, si propre à exciter leur curiosité, leur admiration, à développer en eux l'esprit d'observation et l'ardent désir de travailler eux aussi à la solution de quelque question biologique.

La Faculté des sciences de Lille est si près de la mer que j'aurais été coupable si je n'avais tenté d'assurer aux étudiants un pied à terre sur le littoral. Après avoir visité toute la côte comprise entre Dunkerque et Etaples, je m'arrêtai au Portel, petite ville de pêcheurs située à 2 kilomètres à peine de Boulogne-sur-Mer, et j'y louai une maison en mai 1888. Le laboratoire maritime de la Faculté de Lille a donc neuf années d'existence.

Son installation, qui s'est améliorée modestement d'année en année, a conservé un caractère de provisoire. Les locaux comprennent au rez-de-chaussée une salle de travail, une salle pour les aquariums, un magasin pour la verrerie, l'alcool et les engins de pêche, et une cour. Au premier étage se trouvent une seconde salle de travail et quatre chambres à coucher pouvant servir à l'occasion de cabinets de travail particuliers. Le second étage comprend une chambre noire pour la photographie, un magasin et une plate-forme. Au laboratoire se trouve annexé un vaste hangar servant à abriter l'embarcation, le canot et les engins de pêche encombrants.

Le laboratoire est éclairé au gaz qui est utilisé aussi pour obtenir une température constante dans les étuves. Des lampes à incandescence et des photophores portatifs servent pour la pêche à la pipette des animaux de petite taille vivant au milieu des touffes d'hydraires, de bryozoaires ou d'algues provenant des dragages.

L'outillage comprend les microscopes et les microtomes les plus perfectionnés, des appareils de microphotographie, etc., et tous les réactifs nécessaires aux besoins de la technique micrographique moderne. Il comprend en outre une embarcation « Béroé » de 7 m. 65 de long sur 2 m. 80 de large, gréée en côtre, un canot et de nom-

breux engins de pêche consistant notamment en quatre dragues de formes et de dimensions différentes adaptées aux diverses natures des fonds, en fauberts, chalut, nasses et filets fins pour la pêche pélagique.

Le bateau prend la mer trois fois par semaine, de sorte que le laboratoire reçoit à peu près tous les deux jours et en abondance des matériaux d'étude provenant des différents fonds et des diverses profondeurs du détroit. Le bateau approvisionne aussi le laboratoire d'eau de mer prise au large, si nécessaire pour l'élevage des larves qui, pour la plupart, ne peuvent vivre dans l'eau de la côte. Grâce à cette organisation, les travailleurs ont toujours à leur disposition plus de matériaux qu'ils n'en peuvent utiliser. Ils ont en outre l'avantage d'aller recueillir eux-mêmes, à quelques mètres du laboratoire, les animaux marins qui vivent dans le sable et ceux qui habitent les rochers de l'Heurt, de Lineur, d'Alprech et de Chatillon. Enfin les forêts de Boulogne et d'Hardelot, le bois de Condette et les tourbières d'Hardelot, qui sont à proximité du Portel, permettent aux travailleurs, qui passent une partie des vacances au laboratoire, de faire des excursions agréables et d'en rapporter d'amples moissons.

Le nombre des travailleurs qui se rendent au laboratoire du Portel a toujours été croissant d'année en année. Au début le laboratoire recevait en moyenne 15 étudiants par an; l'année dernière 44 personnes y ont fait des séjours plus ou moins prolongés, et cette année je prévois que leur nombre dépassera 60.

La plupart de ces travailleurs sont des étudiants de Lille qui préparent leurs certificats, les autres sont des étudiants Belges et des professeurs de diverses Facultés de France et de l'Université de Bruxelles.

C'est au laboratoire du Portel que M. Malaquin a fait entièrement sa remarquable thèse de doctorat dans laquelle il étudie la morphologie, l'anatomie et les phénomènes si curieux de la reproduction et du développement de ces petites annélides qu'on nomme les Syllidiens. Il y a fait en outre des travaux spéciaux sur les autres vers annélides, sur les commensaux du Bernard l'Hermite, sur l'histoire de deux petits Crustacés intéressants qui vivent en parasites, pendant une période de leur vie, dans le système vasculaire de quelques Annélides tubicoles.

M. Fenart a fait également au Portel une partie de sa thèse de doctorat.

Une troisième thèse, aujourd'hui très avancée, est celle de M. Huot, professeur agrégé au Lycée de Lille, qui depuis plusieurs années passe au laboratoire maritime tout le temps dont il peut disposer.

M. le Dr Francotte, professeur à l'Athénée et à l'Université de Bruxelles, depuis 4 ans passe presque toutes ses vacances de Pâques, d'août et de septembre au laboratoire du Portel pour y poursuivre de patientes et difficiles recherches sur la maturation, la fécondation et la segmentation des œufs. Il vient de publier le résultat de ses travaux dans un mémoire magistral.

M. René Sand, étudiant belge, a publié un travail sur les Infusoires suceurs ou tentaculifères appelés acinétiens, lesquels sont très abondants dans les produits des dragages.

M. le Dr Trouessart, de Paris, a étudié les Acariens marins trouvés dans les dragages que je poursuis sans interruption depuis neuf ans.

M. le Dr Cuénot, professeur à la faculté des sciences de Nancy, pendant son séjour au laboratoire du Portel, s'est livré à la recherche des Infusoires commensaux de quelques Crustacés, Mollusques et Annélides, et à l'étude des commensaux et parasites des Echinodermes.

M. le Dr Topsent, alors professeur à l'Ecole de médecine de Reims, s'est attaché à l'étude de la faune des Eponges du Pas-de-Calais, si abondantes sur certains fonds rocheux entre 60 et 70 mètres de profondeur.

M. D'Hardivillier, élève de la faculté de Lille, a fait des recherches sur le système nerveux central des mollusques.

M. le Dr L. Boutan, actuellement maître de conférences à la Sorbonne, a étudié les mœurs de la Nasse, mollusque gastéropode qui joue le rôle de balayeur de la plage.

Moi-même j'ai publié le résultat des dragages que j'effectue tous les ans dans la partie du détroit comprise entre Berck-sur-Mer, Dungeness, Folkestone et Blanc-Nez, partie dont j'ai dressé la carte en y repérant mes dragages et indiquant la nature et la profondeur des fonds. Les échantillons des fonds sont conservés au laboratoire et constituent une collection intéressante pour le géologue et le minéralogiste. Chaque nature de fond a une faune qui lui est propre et que j'ai fait connaître, m'attachant plus particulièrement à l'étude des Vers ciliés inférieurs et des Cœlentérés.

Bien d'autres auteurs sont venus chercher au laboratoire maritime les animaux dont ils avaient besoin soit pour les comparer à des types d'autres provenances, soit pour compléter les renseignements dont ils avaient besoin. C'est ainsi que le laboratoire a contribué à l'élaboration d'études spéciales.

Voici, par ordre de publication, les travaux qui ont été faits au laboratoire du Portel :

Dragages effectués dans le Pas-de-Calais. I. Carte des fonds explorés, par P. HALLEZ (*Rev. biol. du Nord de la France*, t. I, 1888-89).

Les Balayeurs de la plage. La Nasse, par L. BOUTAN (*Rev. biol. N. France*, t. I).

Un fait de cantonnement de quelques animaux préposés à la salubrité des plages, P. HALLEZ (*Rev. biol. N. France*, t. I).

Dragages effectués dans le Pas-de-Calais. II. Les fonds côtiers, par P. HALLEZ (*Rev. biol. N. France*, t. I).

Appareil pour la coloration et l'inclusion sous pression, par P. HALLEZ (*Rev. biol. N. France*, t. I).

Dragages effectués dans le Pas-de-Calais. III. Les Platiers, par P. HALLEZ (*Rev. biol. N. France*, t. II, 1889-90).

Catalogue des Turbellariés (Rhabdocoelides, Triclades et Polyclades) du Nord de la France et de la côte Boulonnaise, par P. HALLEZ. Lille, Le Bigot; 1890.

Sur la reproduction des Autolytæ, par A. MALAQUIN (*Comptes rendus Ac. Sc.* Paris, 1890).

Les Annélides polychètes des Côtes du Boulonnais, par A. MALAQUIN (*Rev. biol. N. France*, t. II).

Quelques commensaux de Bernard l'Hermite, par A. MALAQUIN (*Rev. biol. N. France*, t. II).

Le Doto fragilis Forbes, dans le Pas-de-Calais, par P. HALLEZ (*Rev. biol. N. France*, t. II).

Liste des Anémones draguées dans les eaux de la côte Boulonnaise, par P. HALLEZ (*Rev. biol. N. France*, t. II).

Le laboratoire maritime de zoologie du Portel, par P. HALLEZ (*Rev. biol. N. France*, t. III, 1890-91).

Les Annélides polychètes des côtes du Boulonnais, par A. MALAQUIN (*Rev. biol. N. France*, t. III).

Etude comparée du développement et de la morphologie des parapodes chez les Syllidiens, par A. MALAQUIN (*Comptes rendus Ac. Sc.* Paris, 1891).

Sur l'homologie des appendices pédieux et céphaliques chez les Annélides, par A. MALAQUIN (*Comptes rendus Ac. Sc.* Paris, 1891).

Sur la reproduction des Autolytæ, par A. MALAQUIN (*Rev. biol. N. France*, t. III).

Notes morphologiques sur les Annélides, par A. MALAQUIN (*Rev. biol. N. France*, t. III).

Infusoires commensaux des Ligies, Patelles et Arénicoles, par L. CUÉNOT (*Rev. biol. N. France*, t. IV, 1891-92).

Addition à la liste des Bryozoaires du Boulonnais, par P. HALLEZ (*Rev. biol. N. France*, t. IV).

Dragages effectués dans le Pas-de-Calais. IV. La Bassure de Baas, par P. HALLEZ (*Rev. biol. du Nord de la France*, t. IV).

Une loi embryogénique des Rhabdocœlides et des Triclades, par P. HALLEZ (*Comptes rendus Ac. Sc.* Paris, 1892).

Sur l'origine vraisemblablement tératologique de deux espèces de Triclades, par P. HALLEZ (*Comptes rendus Ac. Sc.* Paris, 1892).

Classification des Triclades (Note préliminaire), par P. HALLEZ (*Bullet. Soc. zool. de France*, t. XVII, 1892).

Morphogénie générale et affinités des Turbellariés. Introduction à une embryologie comparée de ces animaux, par P. HALLEZ (*Trav. et Mém. des Facultés de Lille*, t. II n° 9, 1892).

Remarques sur l'absorption et l'excrétion chez les Syllidiens, par A. MALAQUIN (*Congrès de l'Assoc. franç.* Pau, 1892).

Commensaux et parasites des Echinodermes (2e note), par L. CUÉNOT (*Rev. biol. N. France*, t. V, 1892-93).

Deuxième supplément à la liste des Bryozoaires du Boulonnais, par P. HALLEZ (*Rev. biol. N. France*, t. V).

A propos de l'essai de classification des œufs des animaux au point de vue embryogénique de M. L. Henneguy, par P. HALLEZ (*Comptes rendus Soc. philom. de Paris*, n° 7, séance du 28 janvier 1893).

Recherches sur les Syllidiens (Morphologie, Anatomie. Reproduction et Développement), par A. MALAQUIN (*Thèse de doctorat* ; Lille, L. Danel, 1893).

Quelques réflexions sur la classification embryologique des Métazoaires et sur la nécessité d'un nouvel embranchement des Cœlentérés, par P. HALLEZ (*Rev. biol. N. France*. t. VI, 1893-94).

Note sur les Acariens marins (Halacaridæ) dragués par M. P. Hallez dans le Pas-de-Calais, par Dr E. TROUESSART (*Rev. biol. N. France*, t. VI).

Sur quelques faits qui permettent de rapprocher le système nerveux central des Lamellibranches de celui des Gastéropodes, par D'HARDIVILLIER (*Comptes rendus Ac. Sc.* Paris, 1893).

Sur un Rhabdocœlide nouveau de la famille des Proboscidés (Schizorhynchus cœcus. n. g. n. sp.), par P. HALLEZ (*Rev. biol. N. France*, t. VI).

Le genre Hydrolimax, Haldeman, par P. HALLEZ (*Rev. biol. N. France*, t. VI).

Sur la présence dans le détroit du Pas-de-Calais de l'Acrorhynchus bivittatus Uljanin, par P. HALLEZ (*Rev. biol. N. France*, t. VI).

Etude sur la Faune des Spongiaires du Pas-de-Calais, suivie d'une application de la nomenclature actuelle à la Monographie de Bowerbank, par E. TOPSENT (*Rev. biol. N. France*, t. VII, 1894-95).

Catalogue des Rhabdocœlides, Triclades et Polyclades du Nord de la France. 2e édition augmentée et entièrement remaniée, par P. HALLEZ (*Mémoires de la Soc. des Sc. de Lille*, 1894).

Les Acinétiens, par RENÉ SAND (*Ann. de la Soc. belge de Microscopie* (*Mémoires*), t. XIX, 1895.

La formation du Schizozoïte dans la scissiparité chez les Filigranes et les Salmacynes, par A. MALAQUIN (*Comptes rendus Ac. Sc.* Paris. 1895).

Les Némertiens du détroit du Pas-de-Calais, par P. HALLEZ (*Mém. de la Soc. zool. de France*, t. IX, 1896).

Parasitisme et évolution de deux Monstrillides (Thaumaleus filigranarum n. sp., Hœmocera n. g. Danœ Clap.) à l'intérieur du système vasculaire des Filigranes et des Salmacynes. Ethologie, par A. MALAQUIN (*Comptes rendus Acad. Sc.* Paris, 1896).

Recherches sur les organes complémentaires internes de l'appareil génital des Orthoptères, par A. FENARD (*Thèse de Doctorat*. Lille ; L. Danel, 1896).

Evolution des Monstrillides (Hœmocera n. g. Danœ Clap. et Hœmocera filigranarum, n. sp.), par A. MALAQUIN (*Comptes rendus Ac. Sc.* Paris, 1897).

Recherches sur la Maturation, la Fécondation et la Segmentation chez les Polyclades, par Dr P. FRANCOTTE (*Mém. de l'Acad. de Belgique*, t. LV, 1897).

Le laboratoire maritime a fait des envois d'animaux vivants ou préparés pour l'étude au professeur Woodworth à Cambridge, à M. Arnidsson à Upsal, au Dr Mogniez de Villepoix à Abbeville, aux professeurs Joubin à Rennes, Kœhler à Lyon, Topsent à Reims, Cuénot, Jacques et Nicolas à Nancy, au Dr Trouessart à Paris ; il a fait aussi des envois de plantes marines au professeur C. Eg. Bertrand à Lille.

On voit par ce simple aperçu que le laboratoire du Portel rend d'utiles services à l'enseignement et à la science. Les travailleurs y sont reçus (et quelques-uns logés) gratuitement, les envois d'animaux sont faits gratuitement. Et cependant le laboratoire ne reçoit aucun crédit spécial ni de l'Etat, ni des départements, ni des villes, ni des particuliers. Il n'est pas même reconnu officiellement par l'Etat ! Malgré tout il a pu vivre pendant neuf ans à frais communs

avec le laboratoire de zoologie de Lille dont il n'est en réalité qu'une annexe, mais une annexe qui coûte cher !

Tandis que tous les laboratoires chôment et par suite font des économies pendant les jours de congé et les trois mois de vacances, c'est alors que le laboratoire maritime s'ouvre et dépense d'autant plus qu'il est plus prospère. Sa prospérité même a failli cette année être cause de sa ruine. Il aurait en effet fermé ses portes en 1897 si le Conseil de la faculté des sciences et le Conseil de l'Université de Lille, que je suis heureux de remercier, n'avaient mis à sa disposition les deux mille francs nécessaires pour payer les dépenses arriérées de ces dernières années.

La location du laboratoire, son entretien, l'entretien du bateau, des engins de pêche, des aquariums, les câbles, le payement du garçon du laboratoire et des matelots, l'achat des réactifs, le gaz d'éclairage, etc., tout cela coûte en moyenne 2.500 francs par an. Cette somme est bien faible si on la compare aux crédits spéciaux accordés à d'autres laboratoires similaires dont quelques-uns n'ont pas le même outillage scientifique à entretenir. Mais cette somme est énorme pour le maigre budget du laboratoire de Lille. D'un autre côté, les locaux sont devenus insuffisants. La Faculté des sciences de Lille possède un terrain pour construire un laboratoire maritime définitif, mais jusque maintenant les fonds ont manqué pour bâtir.

En résumé, le laboratoire maritime du Portel a fait ses preuves ; il a vécu pendant neuf ans sans crédit spécial, mais il est arrivé à une période critique de son existence. D'une part à Lille, les dépenses ont augmenté dans une notable proportion depuis que le service de la zoologie est installé dans les nouveaux locaux de l'Institut des sciences naturelles, d'autre part au Portel les frais augmentent aussi à mesure que les travailleurs sont plus nombreux et que la technique micrographique se perfectionne davantage ; les crédits seuls n'augmentent pas. Il est temps que le laboratoire du Portel soit enfin reconnu et doté, si l'on ne veut pas rendre inutiles les efforts faits pendant neuf ans dans l'intérêt de l'enseignement, des étudiants et de l'Université de Lille, et cela au moment même où s'accentuent des relations profitables à tous entre les Universités voisines et leur jeune sœur lilloise (1).

PAUL HALLEZ.
Professeur de zoologie à la Faculté des Sciences de Lille.

Juillet 1897.

(1) Ne serait-ce pas une excellente occasion, pour ceux qui s'intéressent aux progrès de notre enseignement supérieur et à qui leur fortune le permet, d'assurer au laboratoire du Portel une existence plus fructueuse encore au point de vue scientifique ? (*Note de la Réd*).

LE CONGRÈS OLYMPIQUE

Le Congrès olympique a été accueilli, par la ville du Havre, avec beaucoup de faveur et ses travaux ont été suivis avec intérêt. Nous regrettons toutefois qu'il ne se soit pas réuni à une autre date. Le 30 juillet signifie, *Distribution des Prix*, *voyages*, *vacances*, et les jours qui précèdent ou suivent sont employés aux préliminaires de ces projets. — Pour ces raisons, plusieurs congressistes ont envoyé des excuses ou n'ont pu suivre les séances avec l'assiduité désirable. Le père Didon était venu à la prière de notre Président, M. Le Baron de Coubertin, exposer ses idées sur l'action morale des exercices physiques (1). Sa réputation avait attiré une foule sympathique dans la grande salle de notre bel Hôtel-de-Ville.

Les exercices de plein air, a-t-il dit en substance, développent les vertus morales ; à l'activité physique correspond l'activité intellectuelle. — L'esprit de combativité que les sports font naître annihile la lâcheté originelle de l'enfant. Nous sommes nés pour recevoir des coups ou en donner ; mieux vaut les donner que les recevoir. Les exercices physiques ont pour résultat de donner à l'homme la force, l'endurance et la patience. Les timides se laissent fouler aux pieds. Les sportifs sont tempérants ; ils sont unis, ils obéissent à des chefs, ils sont fiers de leurs succès et cette union est de la bonne politique. Le génie de la politique est d'unir ; le génie de l'impolitique est de diviser. Pour que les associations sportives soient unies, il faudra donc les laisser entièrement libres de leur organisation, entièrement libres dans leur activité et leur développement, libres dans le choix des chefs, libres dans leur administration. Si les jeunes commettent quelques sottises, ce sera l'occasion d'une excellente leçon. Le rôle de l'autorité sera un contrôle discret et bienveillant. Elle exercera sur les sports une sorte de haut patronage ou de patronage d'honneur. Dans la grande démocratie française, l'individu participe au pouvoir ; il doit avoir de l'initiative, de l'activité, de la combativité, pour faire valoir et défendre celui qu'il a choisi pour le représenter. La formation politique du pays découle de la valeur de chaque citoyen. Les solides sportifs sont les solides intellectuels.

(1) Voir dans le nº du 15 août 1897, ce qui a été dit de l'*Éducation présente*, selon le R. P. Didon (*Note de la Réd.*)

M. le docteur Tissié, représentant du ministre de l'Instruction publique, fait l'éloge des sports, tels qu'ils sont organisés à Bordeaux; comme le père Didon, il croit que la force physique crée la force cérébrale ou du moins l'activité cérébrale et il veut élever les enfants dans le goût des exercices physiques, sous l'œil vigilant et exercé des maîtres. Si les sports ne peuvent se développer au lycée et dans les écoles où l'espace manque, la gymnastique savante qu'il préconise y suppléera.

Pour M. Bonvalot, pas de compromis, il est, lui, partisan intransigeant d'une éducation athlétique. En les écoutant tous les deux, on pouvait se demander s'il est permis d'être un homme d'esprit sans être en même temps un athlète vigoureux.

Parmi les congressistes français, M. Godard, ancien directeur de l'école Monge, que je n'aurais garde d'oublier, est un éclectique avisé et un ***opportuniste.***

Des étrangers éminents ont successivement pris la parole. Le Rév. de Courcy Laffan, Principal de Cheltenham Collège, tout en faisant l'éloge du P. Didon et de sa doctrine, dans un français très pur, se garde d'oublier que le principal objet de l'Education n'est pas seulement de développer les muscles, mais de cultiver les qualités morales, de faire naître le goût du travail intellectuel et des choses de l'esprit. Si la force et la lutte contribuent à mettre chacun à sa place et à faire accepter cette place, il faut dans une démocratie surtout, que les qualités morales et le savoir donnent la supériorité. Ses élèves, dit-il, luttaient d'adresse avec ceux d'un autre collège. Ils auraient pu être vainqueurs en prolongeant la lutte, mais l'heure du travail allait sonner et avant qu'elle eût sonné, ils y renoncèrent. Le Principal du collège rival adressa au Rév. De Courcy Laffan une lettre de félicitations, dont celui-ci fut très touché, et il fut plus fier de la défaite de ses élèves que d'une victoire. La France, ajoute-t-il, a conquis la supériorité sur les autres nations, par les arts et les lettres : il fait des vœux pour qu'elle conserve cette supériorité et pour que les Etats-Unis d'Europe soient présidés un jour par la République française.

Les représentants de la Suède ont de leur côté pris une part active aux délibérations du Congrès. Le Professeur de gymnastique est chez eux le grand éducateur; ils le conçoivent comme un savant doublé d'un philosophe et d'un médecin. Le commandant Balk, auquel on élèvera un jour une statue dans son pays, dit M. de Coubertin, le chambellan Nordenfeld et M. Berg ont soutenu cette théorie.

Les vœux suivants sont le résumé des discussions qui ont rempli les séances du congrès:

« Le Congrès olympique du Havre reconnaît et approuve, comme but de la renaissance de l'union physique, l'union harmonique de la gymnastique et des exercices athlétiques ;

Il demande que la responsabilité des directeurs et directrices d'établissements ne soit engagée que dans les cas où une négligence coupable pourra être prouvée contre eux ;

Il pense que le développement des jeux dans les établissements d'éducation doit être laissé à l'initiative des élèves, que les jeux ne doivent pas être dirigés par des professeurs techniques et que les associations sportives doivent être librement formées, librement administrées, sous l'œil bienveillant de l'autorité et le haut patronage des professeurs spécialistes;

Il émet le vœu que les organes spéciaux d'éducation publient chaque année les noms des élèves qui se sont distingués à la fois dans l'ordre intellectuel et dans l'ordre physique ;

Que l'enseignement de l'hygiène, de l'éducation physique et des sports athlétiques soit introduit dans les trois ordres d'enseignement ».

Dans la séance plénière qui s'est ouverte à trois heures de l'après-midi, sous la présidence de M. Callot, le congrès a voté les trois dernières résolutions suivantes :

« Considérant que le diplôme actuel de professeur de gymnastique est devenu insuffisant pour les directeurs de gymnastique ou professeurs en titre, comme, d'ailleurs, les délégués des professeurs de gymnastique le reconnaissent eux-mêmes depuis dix ans, le Congrès exprime le vœu que désormais le diplôme de directeur de gymnastique ou de professeur en titre comporte un écrit oral et pratique visant, notamment des connaissances anatomiques, physiologiques et d'hygiène enfantine ;

Le Congrès olympique du Havre appelle la bienveillante attention des pouvoirs publics sur la situation pécuniaire précaire faite aux maîtres et aux professeurs de gymnastique et exprime le vœu de la voir se modifier à leur avantage ;

Le Congrès exprime le vœu que la pratique du jeu de paume (longue paume, courte paume, paume au mur) soit encouragée dans les établissements scolaires ».

Enfin le chambellan Nordenfeld a fait adopter une proposition tendant à ce que le comité international olympique se réunisse une ou deux fois par an, pour l'examen des questions à porter à l'ordre du jour du Congrès.

Le Congrès a clos ses travaux en votant des remerciements à M. Pierre de Coubertin.

VAISSON,
Censeur du lycée du Havre.

L'ANCIENNE ACADÉMIE DE STRASBOURG

(*Suite*) (1)

IV. — Querelle de Sturm avec Marbach.

Peu de jours après ces nominations, le recteur faisait transmettre au convent académique, réuni d'urgence, sa demande de mise à la retraite. Il avait eu tout le loisir de s'apercevoir que la transformation de l'école en Académie n'avait pas augmenté son autorité: les scolarques conservaient tout leur pouvoir, et Marbach toute son influence. Il n'était plus, il est vrai, inspecteur à vie, mais le 24 juin 1569, les scolarques avaient proposé de le nommer doyen, et il avait obtenu toutes les voix, sauf celles du recteur et de Beuther, le doyen sortant. Il exerçait, depuis lors, une véritable dictature. L'année précédente, Sturm et Beuther, pour relever le niveau des études, n'avaient admis aucun élève des classes latines à passer les examens du baccalauréat ; Marbach s'empressa d'en faire recevoir trente-trois dans une seule session, bien que beaucoup d'entre les candidats fussent très ignorants. Ce qui acheva de décourager le recteur, ce furent les nominations faites sans sa participation : jugeant, sans doute, que les scolarques ne tiendraient pas compte de ses remontrances, il fit demander par les trois avocats de la ville, Louis Gremp, Jean Nervius et Bernard Botzheim, d'être mis à la retraite, conformément aux promesses qui lui avaient été faites par Jacques Sturm, lors de sa nomination ; en même temps, il faisait remettre deux exemplaires des *Épitres académiques* qu'il venait de faire imprimer. Mais cette démission, malgré la forme solennelle dans laquelle elle avait été présentée, ne fit pas l'effet que Sturm en attendait; le convent nomma une commission où entrèrent les scolarques et Marbach pour examiner la demande de mise à la retraite et discuter les *Épitres académiques*.

Le 16 janvier 1570, plusieurs étudiants nobles firent remettre une pétition au Magistrat, le priant de ne pas accepter la démission du recteur et de rechercher les graves motifs qui avaient poussé à cette résolution l'homme qui était la gloire de l'Académie et dont la retraite amènerait le départ du plus grand nombre des étudiants

(1) Voir la *Revue* du 15 juin 1897.

étrangers. Le Magistrat qui était, en majeure partie, favorable à Sturm, chargea, en effet, deux de ses membres, Jean Hammerer et Georges Münch, de s'informer auprès du recteur des motifs véritables de sa demande de mise à la retraite. Sturm rédigea aussitôt un mémoire qui fut présenté au Magistrat, le 25 janvier. Il y déclare qu'il croit avoir gagné ses droits à la retraite par quarante-quatre années consacrées à l'enseignement, dont quatre à Louvain, sept à Paris et trentre-trois à Strasbourg ; son âge et le rapide affaiblissement de sa vue lui font désirer le repos. Néanmoins si le Magistrat ne veut pas encore le décharger du fardeau qui pèse sur lui, qu'il mette fin aux graves abus qui ruinent l'école. Les élèves des deux collèges ne fréquentent que peu de cours. Sous le prétexte de les préparer à la carrière ecclésiatique par des exercices pratiques, on les empêche même d'assister aux leçons d'hébreu et à certains cours de théologie; lui-même, n'a parfois que trois Guillemites à son cours. Les commentaires bibliques se font avec une telle lenteur qu'il faudrait un demi siècle pour expliquer la Bible. Les sujets sur lesquels on argumente de préférence sont de nature à renouveler les anciens dissentiments que l'on devrait faire oublier. Les nominations de professeurs devraient être précédées d'une discussion approfondie sur la valeur scientifique et morale des candidats : l'exemple de Velsius, de Régius, de Siphanus a suffisamment montré les dangers que peuvent faire courir à l'Académie les nominations faites sur la recommandation d'un seul. Les améliorations proposées dans les *Épîtres classiques* n'ont pas encore été réalisées : une sourde opposition en entrave l'application. Que le Magistrat ordonne une enquête sérieuse: il pourra se convaincre que toutes ces plaintes sont justifiées.

Ces revendications étaient fort équitables et elles étaient présentées dans des termes qui n'avaient rien de blessant; néanmoins la lecture du mémoire provoqua la colère du scolarque Frédéric de Mülnheim : il rappela que le Magistrat l'avait forcé de se charger des fonctions de scolarque, il se déclara atteint dans son honneur et quitta la salle en affirmant qu'il ne remplirait pas plus longtemps les fonctions qui l'exposaient à recevoir des affronts. Marbach s'empressa de raconter, dans une séance du chapitre du Saint-Thomas, l'effet produit par la lecture du mémoire sur Frédéric de Mülnheim. Sturm adressa aussitôt à Georges Münch une lettre dans laquelle il protestait de son respect pour les scolarques et renouvelait sa demande d'enquête.

L'irascible stettmeistre se laissa apaiser et reprit ses fonctions. Le 25 mars, les deux délégués firent au Magistrat leur rapport sur

cette affaire et lui proposèrent de laisser le rectorat à Jean Sturm, mais de le dispenser de l'amende quand il n'assisterait pas aux séances du convent ou ne ferait pas un cours ; de laisser aux scolarques les pouvoirs qu'ils avaient eus de tout temps et d'exiger que tout le personnel, y compris le recteur, leur obéît comme aux représentants du Magistrat ; de charger la commission qui avait rédigé les statuts de faire une enquête sur les divers points signalés par le recteur ; de faire savoir enfin à Sturm que s'il contribuait de son côté à la réforme des abus, on lui ferait remise de la dette de deux cents florins contractée par Sévénus et garantie par lui. Ces propositions furent admises par le Magistrat et les décisions prises furent communiquées officiellement au convent par les deux délégués du Magistrat. Tel fut le maigre résultat auquel aboutit ce que Charles Mieg appelle une futile querelle (*ein unnötig span*).

Ce n'était qu'une trêve. Marbach contre lequel cette attaque avait été dirigée continua de se gérer en maître. Quand il fut arrivé au terme de son décanat, il fit mine de vouloir se retirer, mais se fit réélire par le convent, deux années de suite, comptant bien se perpétuer dans cette dignité, contrairement aux statuts. Quant à la commission d'enquête, on ne voit pas qu'elle ait, en rien, amélioré la situation, on ne sait même pas si elle se réunit. Les *Épîtres classiques* continuaient à rester lettre morte : plusieurs fois Sturm se plaignit auprès des scolarques de ce que les maîtres n'en tenaient aucun compte, qu'ils passaient des heures à dicter tout le dictionnaire de Calepinus. N'ayant rien obtenu, il avait fait remettre deux exemplaires de ce traité en même temps que les *Lettres académiques* et avait demandé que le convent prît une décision sur les réformes qui devaient être introduites dans les classes et dans les cours ; mais Marbach, sous le prétexte que Sturm avait manqué d'égards aux scolarques en faisant paraître son dernier ouvrage sans le leur avoir préalablement soumis, arrêtait toute réforme. Les élèves des deux collèges venaient, en rangs serrés, aux cours de Marbach et de ses fils et n'assistaient pas aux autres ; les plus jeunes manquaient souvent en classe. Marbach excusa les Guillemites : dix d'entre eux, disait-il, doivent, chaque matin, chanter à la cathédrale ; d'autres sont tenus d'aller au marché, de porter à la cuisine l'eau, le bois, la farine ; certaines familles qu'il faut ménager demandent au collège de leur prêter des élèves comme manœuvres ; les enterrements qu'ils accompagnent en chantant leur prennent chaque fois pour le moins trois heures. Beuther avait voulu porter la question devant le convent, mais Charles Mieg lui avait déclaré que les professeurs n'avaient pas à s'immiscer dans les règlements des collèges, et, de ce

jour, les inspecteurs Beuther, Conrad Dasypodius et Wilvesheim refusèrent de s'occuper des élèves pauvres. Sturm se retira dans la campagne qu'il possédait à quelques lieues de Strasbourg, à Northeim, et ne vint plus que rarement en ville. Au chapitre de Saint-Thomas, il proposa de conférer un canonicat devenu vacant à Jean Wilvesheim, le professeur de grec: Marbach réussit à le faire donner à l'un de ses partisans, Michel Bosch, précepteur de la deuxième classe; Sturm accorda alors à son ami un second vicariat, qu'il avait le droit de conférer, mais que les scolarques auraient voulu donner à un autre.

L'irritation augmentait. Marbach ne cessait d'incriminer les amis de Sturm dans les rapports qu'il adressait aux scolarques; il voulut faire donner le cours de mathématiques supérieures à Jean Bruno et reléguer Dasypodius dans les classes latines ; mais les scolarques rencontrèrent de ce côté une résistance qui les força de renoncer à ce projet. Tous les actes des scolarques étaient inspirés par l'esprit de parti; toutes les nominations, tous les avancements, étaient subordonnés à des considérations dogmatiques.

Marbach subit cependant une déconvenue qui lui fut fort sensible. Quand ses fils se furent rendus à Bâle pour y continuer leurs études, il fit nommer professeur de théologie et de philosophie un jeune strasbourgeois, Jean Piscator (Fischer) qui avait, pendant trois ans, demeuré dans sa maison, en qualité de précepteur de ses fils et avait ensuite, grâce à lui, obtenu une bourse du chapitre de Saint-Thomas pour aller achever ses études à Tubingue. Il se croyait sûr de l'orthodoxie de son élève. Mais bientôt on lui rapporta que celui-ci niait dans ses cours la présence réelle et enseignait des doctrines hérétiques sur la prédestination. Suspendu d'abord de ses cours par les scolarques, traduit devant le convent ecclésiastique, le jeune professeur refusa de se rétracter et fut destitué. Marbach en voulut beaucoup à Sturm de ce que celui-ci fit obtenir à cette victime de l'intolérance une modeste place de précepteur de deux jeunes seigneurs. Vers la même époque, les scolarques appelèrent à la chaire de physique, André Planer, docteur en médecine, qui venait de terminer ses études à Tubingue (8 juin 1571), mais ils exigèrent de lui la promesse de se conformer dans son enseignement aux dogmes de la confession d'Augsbourg et à la Formule de concorde de 1563.

La lutte, décisive cette fois, entre les deux adversaires s'engagea à l'occasion d'une lettre adressée par Sturm à son ami Beuther, le 23 mars 1571, pour s'excuser de n'être pas venu à une séance du

convent académique à laquelle il avait été spécialement invité par les scolarques. En voici quelques passages :

« Il y a quatre ans, j'ai prévu la ruine prochaine de notre école ; elle était probable alors, elle est imminente aujourd'hui. Mais qu'y puis-je faire ? Ne m'a-t-on pas enlevé toute autorité pour en revêtir celui qui est l'auteur de tout le mal et dont l'insolence augmente chaque jour ? J'ai demandé, il y a dix-huit mois, un avis sur les réformes que j'ai proposées dans mes *Épîtres classiques* et *académiques*: n'est-il pas révoltant que je sois encore à l'attendre ?... Il ne me sied pas de renoncer à mes convictions pédagogiques ; d'ailleurs cela ne me servirait à rien ; je n'en serais pas moins exposé aux avanies que me fait essuyer cet homme, qui exprime parfois son inimitié par des grimaces quand il n'ose le faire par ses discours. Nous ne pouvons plus vivre dans la même bergerie, et je ne puis continuer à me courber, comme un esclave, sous son mépris, comme je l'ai fait depuis bien des années, non sans nuire à ma santé. Souviens-toi des candidats de l'année passée, de leurs réponses récitées à la façon des perroquets. La barbarie est si profondément implantée dans les classes, en dépit des efforts des maîtres, qu'elle ne peut plus en être extirpée, du moins aussi longtemps que cet Atticus les dirigera.

« J'étais bien décidé à ne pas laisser paraître mon dépit ; mais l'émotion que me cause l'insolence de cet homme et l'indigne traitement que l'on me fait subir ne me permettent plus de me taire.

« Que doit-on penser de ne voir paraître ni le second volume de mes *Épîtres académiques* dédié aux princes de l'empire, ni le troisième adressé à mes amis ? La ruine de l'École me remplit de douleur. Ce qui me console, c'est que j'ai conscience d'être constamment resté fidèle à mes opinions pédagogiques : je les ai exprimées dans tous les ouvrages que j'ai publiés depuis trente-quatre années, et elles n'ont rencontré d'autre détracteur que notre roi Arioviste, qui terrorise les professeurs et les précepteurs de notre école, à tel point qu'ils n'osent plus exprimer leur sentiment ».

Cette lettre fut montrée à différentes personnes, et Marbach en eut connaissance. On conçoit sans peine la violente colère qui s'empara de cet homme vaniteux et irascible en apprenant la charge à fond que le recteur avait exécutée contre son autorité dans l'école. Cependant, après quelque temps, des amis communs essayèrent de réconcilier les deux adversaires ; mais Sturm, qui avait les rieurs de son côté, comprit que le moment était venu de rétablir son autorité ou de la perdre sans retour. Il voyait d'ailleurs que les circonstances lui étaient favorables. Marbach s'était fait beaucoup d'ennemis par

ses allures despotiques; les professeurs les plus considérés, Beuther, Tuppius, Dasypodius, Wilvesheim étaient en guerre ouverte avec lui et entièrement dévoués au recteur. Charles Mieg, le principal appui de Marbach, était réduit à l'impuissance par l'âge et la maladie. Dans le sein du Magistrat, Sturm avait plusieurs parents et beaucoup d'amis. Il déclara que le rétablissement des bons rapports entre eux n'était possible que si Marbach renonçait au décanat qui serait, chaque année, confié à un autre professeur; s'il cessait de s'opposer à ce que les collèges fussent de nouveau subordonnés au contrôle du convent académique; s'il promettait de ne plus chercher à influencer les scolarques dans le choix des professeurs qui leur seraient, à l'avenir, recommandés par le convent; s'il aidait enfin à faire rentrer le convent hebdomadaire dans ses attributions en ne lui permettant de s'occuper que de questions disciplinaires.

Mais Marbach ne voulut rien entendre et Sturm se montra intraitable, continuant à se tenir éloigné de l'école, sous le prétexte d'attendre que la commission chargée d'examiner les *Épitres classiques* eût enfin pris une décision et l'invitât à réaliser les réformes. Une année se passa de la sorte au grand préjudice de l'école. Enfin, le 10 mars 1572, l'affaire fut portée devant le magistrat. Les scolarques furent invités à quitter la salle des délibérations et l'ammeistre régnant donna la parole au syndic Théodose Gerbel, pour faire son rapport sur la situation inquiétante dans laquelle se trouvait l'école. Celui-ci commença par rappeler le désaccord survenu entre Sturm et Marbach à la suite de la lettre du recteur à Beuther. Il parla des efforts qu'il avait faits, de concert avec les trois avocats de la ville, pour amener une réconciliation, et il attribua l'échec de ces tentatives en partie aux scolarques qui intervenaient sans cesse et entravaient les négociations. Il pria le Magistrat d'intervenir pour parer au danger croissant que ce dissentiment causait à l'école et de se hâter, car il avait entendu dire que Marbach avait l'intention de faire un éclat en se démettant de toutes ses fonctions. Le Magistrat ne crut pas, sans doute, à cette dernière éventualité, car il s'y montra très indifférent; mais il nomma une commission chargée de prendre, avec ou sans la participation des scolarques, toutes les mesures qu'elle jugerait nécessaires pour remettre l'ordre dans l'école.

La commission procéda avec vigueur. Elle obligea Marbach à se démettre immédiatement de ses fonctions de doyen et elle lui interdit de se mêler des affaires de l'école; elle ordonna à Sturm de réformer

au plus tôt les classes conformément aux principes qu'il avait énoncés dans ses *Épitres classiques*. Sturm ne demandait pas mieux. Mais Marbach protesta, déclarant que l'exécution de cet ordre entraînerait la ruine de l'École, de l'Église et même de l'État. Invité à prouver ce qu'il avançait, il rédigea un long mémoire de plus de 250 pages qui fut remis au Magistrat dès le 26 avril et dont la lecture ne fut achevée que le 14 juin suivant. Marbach s'y répand en violentes invectives contre le recteur et ses quatre amis. Il dépeint Sturm comme un intrigant et un ambitieux qui n'aspire qu'à étendre son autorité, fût-ce au détriment de celle des scolarques, représentants du Magistrat, avec l'arrière-pensée de faire triompher dans l'école les doctrines calvinistes et zwingliennes auxquelles il adhère secrètement, ainsi que Dasypodius. « Beuther, dit-il, fait si mal son cours que, l'hiver dernier, il n'a eu que deux auditeurs. Tuppius reste trop longtemps sur les mêmes matières, manque de méthode, se sert de l'allemand plus que du latin, répète son cours de droit toujours dans les mêmes termes, de sorte que ceux qui l'ont entendu une fois, n'ont plus rien à y apprendre ». Dasypodius est encore plus malmené. « Les élèves se moquent de lui, n'apprennent rien dans ses leçons ; avant les examens, il donne par écrit à chacun trois questions sur lesquelles il se propose de les interroger ainsi que les réponses qu'ils doivent apprendre par cœur. Wilvesheim est sourd, et ses élèves ne le comprennent pas ; il fait honte à la chaire occupée jadis par Bédrot et Sévénus.

« Sturm se plaint sans cesse qu'on l'entrave dans l'exercice de son autorité ; mais il n'exerce pas celle qu'il possède. Il n'assiste ni aux classes ni aux cours, ne prend part ni aux déclamations ni aux argumentations, ne se soucie pas de la discipline. Il passe la plus grande partie de son temps à la campagne. Il insiste pour faire faire les nominations des professeurs par le convent, parce qu'il sait qu'il y dispose de la majorité ; et il ne veut faire nommer que des gens qui grossiront son parti. Il a essayé de faire revenir Kalwer que les scolarques ont congédié ; il a voulu faire nommer Théophile Dasypodius, le frère de Conrad ; il a recommandé Théophile Goll pour la chaire devenue vacante après le renvoi de Régius. Heureusement Marbach veillait : il a empêché ces nominations en ouvrant les yeux aux scolarques sur le danger qui en résulterait pour l'Église et pour l'École. Maintenant le recteur veut faire nommer le même Théophile Goll, à la place de Reinhard, décédé, et propose de faire avancer tous les maîtres d'une classe ». Suit une appréciation de ces maîtres qui sont tous plus ou moins malmenés à l'exception de Melchior Junius et d'Henri Schirner, les protégés de Marbach.

« Les *Épîtres classiques* peuvent faire illusion, à distance, mais elles ne sont pas réalisables. Il y aurait d'autres réformes plus urgentes à faire dans les classes. La cinquième et la quatrième ont un programme trop chargé ; on y explique des auteurs qui sont audessus de la portée des élèves : l'Art poétique et les Odes d'Horace, Salluste, les discours de Cicéron. Les élèves doivent en apprendre la plus grande partie par cœur, en outre des règles de grammaire que l'on n'a pas le temps d'exercer. Il en résulte que les enfants se découragent et renoncent aux études. Les thèmes sont trop longs et trop difficiles. On s'exprime plus souvent en allemand qu'en latin. Dans les deux classes supérieures, l'application des auteurs absorbe tout le temps déjà fort écourté par les quatre leçons de mathématiques de Dasypodius et les quatre leçons de grec de Wilvesheim ; l'étude des préceptes de rhétorique et de dialectique est négligée, et ce n'est qu'à l'approche des examens qu'on fait des répétitions ; mais les matières à répéter sont alors si nombreuses que les élèves, désespérant de s'en rendre maîtres, préfèrent renoncer à se présenter au baccalauréat ».

Contrairement à l'attente de Marbach, ce mémoire fut communiqué au recteur. Il y avait dans ce peu charitable réquisitoire, à côté d'insinuations malveillantes et d'assertions calomnieuses, certaines vérités qui devaient faire impression sur le Magistrat et vivement irriter le recteur et ses amis. La réponse rédigée par Sturm en son nom et au nom de la majorité des professeurs et des précepteurs, en fut d'autant plus violente (162 pages in-folio !) Ses auteurs reprochent à Marbach d'avoir usé de dissimulation à leur égard, de ne leur avoir jamais fait aucune observation ni comme inspecteur ni comme doyen, d'avoir donné l'assurance à Beuther qu'il n'était pas mentionné dans son mémoire, d'avoir, tout en se montrant aimable avec chacun d'eux, profité de toutes les occasions pour les desservir auprès des scolarques. « Marbach, disent-ils, accuse le recteur de chercher à ruiner l'autorité des scolarques et du Magistrat, tandis qu'il s'est lui-même emparé de la direction de l'école et des deux collèges, a terrorisé les maitres et les élèves, a fait chasser les professeurs qui lui résistaient, a calomnié et tourmenté ceux dont il ne pouvait se défaire.

« Il reproche au recteur de ne pas remplir ses devoirs, mais c'est lui seul qui l'en a empêché. Il s'est opposé et s'oppose encore à l introduction dans les classes des innovations proposées par le recteur dans ses traités : il a poussé à la résistance les maîtres que l'on voulait faire sortir de la routine ; il les soutient en se prononçant

contre les réformes dans les réunions du convent. Les défauts du programme qu'il a mentionnés lui ont été signalés par le recteur lui-même. Marbach ne fait ses cours que rarement : il n'a expliqué que quarante-quatre psaumes en dix ans. Il exerce sur les collèges un pouvoir despotique ; il distribue les bourses à son gré, les donne de préférence à des étrangers, renvoie les boursiers sans consulter personne, laisse les places vacantes et ne s'en fait pas moins payer la pension par les scolarques. C'est à cause des avantages matériels qu'il retire des collèges qu'il tient à en conserver la direction et qu'il a poussé le convent ecclésiastique à intervenir en sa faveur ».

Aussitôt que le recteur eût été avisé de la décision du Magistrat qui le chargeait de la réorganisation de l'école, d'après les prineipes énoncés dans les *Épitres classiques* et *académiques*, il s'était mis à l'œuvre ; mais il n'avait pas tardé à s'apercevoir que la tâche n'était pas facile. Les maîtres des classes latines étaient satisfaits d'être débarrassés de Marbach, mais ils redoutaient le surcroît de travail qui allait leur être imposé et ils ne se prêtaient pas volontiers aux expériences que le recteur voulait tenter. Le convent académique mensuel, qui n'avait plus été réuni pendant toute une année, fut de nouveau convoqué ; mais Marbach et ses partisans firent une violente opposition aux mesures proposées par le recteur ; ils allèrent jusqu'à prétendre que Sturm n'était pas autorisé à réorganiser l'école (1). Sturm publia un programme détaillé des cours et des classes avec des prescriptions concernant les déclamations, les argumentations, les représentations théâtrales et la mise en scène de procès de l'antiquité : ce programme fut critiqué avec passion, les théologiens se refusèrent à communiquer, quinze jours à l'avance, les sujets d'argumentation.

Au milieu de l'année 1573, on en était toujours au même point. Marbach, il est vrai, avait cessé d'assister aux séances du convent ; mais resté maître absolu dans les collèges, il continuait à tolérer, peut-être à encourager, les absences des élèves à certains cours et en classe. Sturm résolut de le déloger de ce dernier retranchement : « Je l'ai toujours dit et je le maintiens, écrivait-il aux délégués du Magistrat, le 19 juillet 1573, il n'y aura ni concorde parmi les maîtres, ni discipline dans l'école, aussi longtemps que ces collèges seront dans la main d'un seul homme. Que l'on nomme trois ou quatre inspecteurs des collèges, que les scolarques reprennent l'administration de celui des Prédicateurs, et non seulement l'école retrouvera

(1) Lettre de Sturm à Théodose Gerbel (*Statuts et privilèges*, n° 2065).

son unité et la paix intérieure, mais la caisse en retirera un bénéfice considérable que Marbach a empoché jusqu'à présent » (1).

La victoire penchait de plus en plus du côté du recteur. Elle lui fut assurée par la mort de Charles Mieg (4 octobre 1572), qui avait plus qu'aucun autre contribué à amener la situation anormale dont le recteur voulait tirer l'école. Charles Lorcher, beau-frère de Sturm, fut d'abord de la commission supérieure instituée par le Magistrat et devint scolarque à la place de Charles Mieg (2). Il exerça, surtout à cette époque, une influence prépondérante sur les affaires scolaires ; et l'antagonisme qui avait existé pendant les dix dernières années entre le recteur et les scolarques prit fin depuis ce moment. Nommé ammeistre en 1573, il donna connaissance au Magistrat des obstacles que Marbach continuait à susciter au recteur, de l'esprit d'opposition qui s'était fait jour au convent, des violences de langage qui se produisaient dans les séances et qui étaient telles qu'elles faisaient craindre qu'on ne passât à des voies de fait. Énergiquement soutenu par Nicolas Fuchs et Nicolas Meyer, les deux délégués du Magistrat, et par le syndic Théodose Gerbel, il fit prendre les décisions suivantes : « Deux membres du Magistrat se rendront au convent et lui intimeront l'ordre formel de se conformer aux prescriptions que le recteur jugera nécessaires à la réorganisation de l'école. Les scolarques reprendront l'administration du collège des Prédicateurs ; le nombre des pensionnaires des deux collèges et celui des Marcianites qui, sous l'administration de Marbach, s'est élevé à plus de cent cinquante, sera réduit ; une commission spéciale d'inspection sera instituée, à l'instar de celle qui est chargée de la surveillance des classes et des cours. »

Ces décisions furent communiquées au convent académique le 4 novembre. Ce fut en vain que le convent ecclésiastique envoya une députation au Magistrat pour protester contre la façon sommaire dont on avait destitué Marbach qui se voyait traité « comme un voleur pris la main dans la poche d'autrui » et contre la réduction projetée du nombre des internes et des élèves assistés : Charles Lorcher fit exécuter comme scolarque les décisions qu'il avait fait prendre comme ammeistre, et Sturm put enfin introduire dans les classes les améliorations qu'il avait proposées quelque neuf années auparavant dans ses *Épîtres classiques*.

(1) Lettre de Sturm à la commission supérieure de l'enseignement (*Statuts et privil.*, n° 2066).

(2) Il prit sur les délibérations des scolarques des notes qui font suite à celles de Charles Mieg (1573-1586) et forment la dernière partie de ce qu'on appelle improprement le premier volume des Protocoles des Scolarques.

Sturm sortait enfin vainqueur de cette lutte qui, en réalité, avait duré vingt années, car elle avait commencé immédiatement après la mort de Jacques Sturm. Elle avait eu pour cause non seulement l'humeur despotique et l'esprit intolérant de Marbach, mais aussi la superbe indifférence que Sturm avait apportée jusque-là aux questions de détail, laissant à d'autres le soin de mettre en pratique ses théories pédagogiques. Il ne s'était aperçu qu'en 1565 que les principes qu'il avait énoncés vingt-sept années auparavant n'avaient été ni appliqués, ni même compris. Après la publication des *Épîtres classiques*, il était allé faire une leçon en neuvième et s'était proposé de continuer à passer d'une classe à l'autre pour montrer aux maîtres comment ils devraient procéder, mais ayant cru remarquer que son entreprise étonnait et faisait sourire, il y avait aussitôt renoncé. Il avait été chargé avec Marbach de la direction et de l'administration du collège des Prédicateurs. mais il avait laissé toute la besogne à son infatigable collègue, et il n'est pas étonnant que celui-ci ait pris là, comme dans les classes, comme dans toute l'école, la place qu'on lui disputait si mollement. Et pourtant, malgré ses défauts de caractère et en dépit de ses fautes de conduite, Sturm a nos sympathies plus que Marbach, car il était le défenseur des idées de liberté intellectuelle et de tolérance religieuse que son adversaire voulait étouffer sous les obscures formules d'un dogmatisme intolérant.

Marbach, du reste, ne s'avouait pas vaincu : il continua la guerre de plume pendant plus d'une année encore. Aux deux pièces déjà mentionnées s'ajouta une longue série de mémoires et de répliques que les deux antagonistes adressaient tour à tour au Magistrat : volumineux pamphlets qui reposent maintenant paisiblement les uns sur les autres dans les tiroirs des Archives de Saint-Thomas. A la fin de l'année 1574, le chapitre, inquiet de ces longs démêlés entre son prévôt et son doyen, essaya vainement de les réconcilier. Marbach, qui était malade depuis quelque temps, se montrait disposé à faire la paix ; mais Sturm, qui se souvenait des lettres triomphantes que celui-ci avait envoyées de tous côtés après sa querelle avec Zanchi, resta longtemps défiant et intraitable. Enfin, des arbitres nommés par le Magistrat réussirent à faire adopter par les deux parties les bases d'une réconciliation qui fut solennellement conclue, en présence de tout le Magistrat, le dernier jour de l'année 1575.

(*A suivre*).

CHARLES ENGEL.

LES NOUVEAUX PROGRAMMES

DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES JEUNES FILLES [1]

L'enseignement secondaire des jeunes filles, institué en vertu de la loi du 20 décembre 1880, et organisé conformément à l'arrêté ministériel du 28 juillet 1882, compte aujourd'hui quinze ans d'existence. Il est en pleine prospérité. La population scolaire n'a cessé de s'accroître; chaque année voit s'ouvrir un ou plusieurs Lycées, et les préjugés défavorables que la nouvelle institution avait rencontrés à ses débuts, semblent avoir complètement disparu pour faire place à la confiance des familles.

A dater de la rentrée d'octobre 1897, l'enseignement secondaire des jeunes filles entre dans une nouvelle période. Un arrêté ministériel du 27 juillet 1897 substitue un ordre nouveau à l'ancien état de choses.

Nous nous proposons de faire connaître de notre mieux ce qui vient de disparaître et ce qui est destiné à le remplacer, et bien que, ayant été dès la première heure appelée à enseigner dans les Lycées de jeunes filles, nous ne puissions nous défendre d'un sentiment de regret en voyant certaines parties de notre enseignement condamnées, nous nous efforcerons toutefois d'apporter, dans cette comparaison du passé et du présent, l'impartialité d'un simple témoin.

Les réformes introduites par l'arrêté du 27 juillet 1897 portent sur deux points principaux: I. Réduction du nombre des heures de classe; II. Modification des programmes en vigueur depuis l'arrêté du 28 juillet 1882.

I. — Réduction du nombre des heures de classe.

A la fondation des Lycées, le nombre des heures de classe était réellement considérable. Or, quand on sait quel zèle, quel souci de

(1) Nous avons eu constamment sous les yeux, en écrivant cet article, le Rapport présenté par M. Henri Bernès au Conseil supérieur de l'Instruction publique, en juillet 1897, au nom de la Commission de l'enseignement secondaire des jeunes filles ainsi que le Rapport présenté en juillet 1882 au Conseil

bien faire, et, disons-le aussi, quelle émulation un peu inquiète nos élèves apportent dans leurs études, on comprendra aisément que les familles, les hygiénistes, l'administration et même les professeurs, aient été préoccupés de la surcharge des programmes et de la fatigue qui en résultait pour les élèves. La question du surmenage devint une question à l'ordre du jour ; on consulta à ce sujet les directrices; on prit l'avis des assemblées de professeurs, et, dès 1890, chaque Lycée adopta, avec l'assentiment de l'autorité supérieure, les modifications qu'il jugea convenable. De là résultaient des différences très sensibles, non seulement dans le total des heures de classe, mais encore dans les études mêmes suivant les divers établissements. C'est pour obvier à cet inconvénient que l'arrêté ministériel du 27 juillet 1897 établit un horaire uniforme (1) pour tous les Lycées et Collèges de jeunes filles.

Le tableau suivant permettra de comparer (2) entre eux l'ancien horaire et le nouveau.

PREMIÈRE PÉRIODE

NOMBRE DES HEURES DE CLASSE

	1re Année Heures	2e Année Heures	3e Année Heures
Anciens programmes :	24 1/2	24 1/2	24 1/2
Nouveaux programmes :	20 1/2	20 1/2	21 1/2

DEUXIÈME PÉRIODE

	4e Année		5e Année	
	Cours obligatoires Heures	Cours facultatifs Heures	Cours obligatoires Heures	Cours facultatifs Heures
Anciens programmes :	17 1/2	de 2 à 11	16 1/2	de 2 à 12
Nouveaux programmes :	13 1/2	de 2 1/2 à 10 1/2	13 1/2	de 2 1/2 à 10 1/2

Cet allègement de l'horaire de nos classes constitue un véritable progrès; une moyenne de vingt heures environ dans les trois pre-

supérieur de l'Instruction publique, au nom de la Commission chargée d'examiner le projet d'organisation de l'Enseignement secondaire des jeunes filles, par M. Marion.

(1) Sauf toutefois en ce qui concerne le temps consacré aux arts d'agrément, lequel peut être prolongé si les convenances locales l'exigent.

(2) Pour l'intelligence de cette comparaison, rappelons comment est constitué l'Enseignement secondaire des jeunes filles.

Il comprend une durée de cinq années, commençant pour les élèves vers l'âge de 12 ans et se prolonge jusqu'à 17 ans environ. Les cinq années sont divisées en deux périodes. Dans la première, qui comprend trois ans, tous les enseignements sont strictement obligatoires. Dans la deuxième période, qui comprend la quatrième et la cinquième année, une partie seulement des cours sont obligatoires, le reste est facultatif.

mières années et de seize à dix-sept heures dans les deux années suivantes nous paraît concilier d'une manière assez satisfaisante les intérêts de l'enseignement avec les exigences légitimes de la vie de famille.

S'il nous était toutefois permis de formuler un vœu, nous aurions souhaité que cette réforme si utile fût poussée plus loin encore, et que les familles qui en témoignent le désir fussent autorisées à ne faire suivre à leurs enfants que les cours obligatoires : dans le régime actuel, pour obtenir à leur sortie du lycée le diplôme de fin d'études secondaires, les élèves sont tenues de demander à être interrogées sur deux matières facultatives. Nous croyons que l'abrogation de cette mesure aurait eu de bons effets : elle aurait fait disparaître l'inégalité qui peut se produire entre deux examens dont l'un, par exemple, porte sur la couture et la gymnastique, l'autre, sur l'allemand et les mathématiques; et surtout sans nuire en rien à l'essentiel des études, elle aurait fait gagner aux élèves quelques heures, soit d'un repos parfois bien nécessaire, soit d'un travail plus approfondi.

A la question du nombre des heures de classe se lie intimement le problème de leur répartition dans la journée. C'est là un point dont l'importance ne saurait échapper à ceux qui ont le souci des intérêts de l'enseignement; d'ailleurs il a été cette année l'objet d'un certain nombre d'observations fort intéressantes, et, en effet, il est facile de comprendre que les élèves ne retireraient qu'un mince profit des réductions qui viennent d'être opérées, si une distribution défectueuse de leur temps leur faisait reperdre d'un côté ce qu'elles gagnent de l'autre.

On a beaucoup parlé d'une disposition qui permettrait aux familles de n'envoyer leurs enfants au Lycée que la matinée et de les garder auprès d'elles l'après-midi. Il faut reconnaître que ce projet n'est pas seulement séduisant en apparence, mais qu'il présente certains avantages : une économie de temps, et pour les enfants et pour les parents qui les accompagnent; une liberté plus grande, et pour les bonnes élèves auxquelles cette combinaison permet de se livrer à un travail plus suivi, et pour les familles qui désirent faire faire à leurs filles certaines études qui n'ont pas leur place marquée dans le programme des Lycées. Il ne semble pas, toutefois, que ces bénéfices, quelque réels qu'ils soient, contrebalancent les inconvénients inhérents à un tel système. Le plus grand de tous est que l'élève, dans ce régime, se trouve presque entièrement soustraite à l'influence éducatrice du Lycée. Le second est qu'il exige, de la part des élèves, cinq fois par semaine, pendant trois heures de suite. une contention d'esprit qui dépasse de beaucoup la mesure de leurs

forces, physiques et intellectuelles. Enfin, nous nous demandons, non sans inquiétude. quelle peut bien être la valeur d'un enseignement donné dans ces conditions par des professeurs auxquels le règlement impose seize heures de classe par semaine?

Une réforme aussi radicale ne nous paraît donc nullement souhaitable. Cependant, peut-être pourrait-on tout concilier en donnant aux élèves des classes supérieures, deux ou trois demi-journées de liberté par semaine.

Mais si la concentration des divers enseignements sur une longue suite d'heures peut avoir de sérieux inconvénients, sans doute il faut signaler aussi ceux qui résultent d'une dispersion excessive. Il serait bien à souhaiter, par exemple, que la durée de toutes les classes proprement dites fût fixée à une heure, ni plus, ni moins.

II. — Comparaison des nouveaux programmes avec les anciens

Pour diminuer le nombre des heures de classe, il fallait remanier les programmes, et c'est à quoi le Conseil supérieur de l'Instruction publique a consacré une partie de sa session du mois de juillet dernier. Toutefois, les changements ne consistent pas seulement en suppressions et en simplifications; ils comprennent aussi d'autres mesures: création d'enseignements nouveaux, extension donnée à quelques enseignements déjà existants. C'est cet ensemble de modifications que nous allons exposer (1).

Langue et littérature françaises

Pour éclairer le présent, il est nécessaire de revenir en arrière et de nous reporter aux programmes de 1882. Leur caractère le plus saillant, c'est l'extrême abondance des matières que comportait chaque enseignement. Il semble que leurs auteurs aient voulu, non que le professeur parcourût le programme dans toute son étendue, mais bien qu'il fît parmi ces richesses le meilleur choix possible.

Ces préoccupations libérales s'étaient surtout fait jour dans les programmes de langue et de littérature françaises. Malheureuse-

(1) Nous ne nous occupons dans cet article que de l'Enseignement secondaire proprement dit. Cependant, dès la fondation, des classes élémentaires destinées à préparer les élèves à l'enseignement secondaire, furent annexées à presque tous les Lycées et Collèges. Les programmes de 1882 n'avaient rien prescrit à l'égard de cet enseignement préparatoire, et en remettaient l'organisation aux autorités locales. La commission de l'Enseignement secondaire des jeunes filles vient d'élaborer pour ces classes un programme uniforme, aux dispositions duquel nous aurons parfois à nous reporter.

ment, elles avaient, comme tant d'autres choses excellentes, leur inconvénient. Les différents points indiqués étaient tous si intéressants qu'il était bien dificile de se résigner à en sacrifier quelques-uns; de là, il faut le reconnaître, un peu d'embarras et de confusion.

L'enseignement du français, notamment, était surchargé de notions historiques. La grammaire semblait n'y avoir pas en elle-même sa raison d'être, et ne devoir être étudiée qu'à travers l'histoire de la langue. L'expérience a démontré l'impossibilité d'inculquer cette connaissance à des élèves qui ne savent pas le latin, et l'arrêté du 27 juillet 1897, tout en maintenant quelques notions historiques indispensables, a donné à l'étude de notre langue un caractère plus simple et plus efficace : étude des règles de la grammaire, exercices sur la syntaxe des propositions, dictées expliquées en classe et commentées d'avance, de manière à prévenir les fautes d'orthographe et à préserver les élèves de ces « souvenirs inconscients qui font reproduire des erreurs commises ou signalées en classe », et, surtout, étude de la langue par l'explication des textes, telles sont les principales dispositions du nouveau régime en ce qui concerne le français; elles méritent, croyons-nous, d'être approuvées sans réserve.

L'enseignement de la littérature française a subi, lui aussi, d'heureuses simplifications.

Tout d'abord, les cours spéciaux de diction, qui avaient été organisés, dans un certain nombre de Lycées, en dehors du cours de littérature française, et confiés à des professeurs spéciaux, sont définitivement supprimés sous cette forme; on a trouvé avec beaucoup de raison qu'il y avait de sérieux inconvénients à poser la diction comme un enseignement distinct. Désormais l'exercice de la lecture à haute voix se trouve, conformément aux intentions du législateur de 1882, rattaché au cours de littérature française.

Une autre suppression dont personne ne se plaindra est celle d'une longue série de notions qui, sous la rubrique « Notions de composition, — Analyse et règles des différents genres littéraires, — Notions de prosodie française » — constituaient un véritable cours de rhétorique et de poétique dans les trois années supérieures. Le cours d'histoire littéraire qui s'espaçait, non sans quelques répétitions, dans cette même période, a été réduit à ce qu'il est essentiel de savoir. Cette modification n'est pas moins heureuse que la précédente : rien n'était plus contraire à l'unité et à la solidité de l'enseignement littéraire que cet enchevêtrement de notions théoriques et de notions historiques, qui ne s'adressaient le plus souvent qu'à la mémoire et qui se partageaient le travail des professeurs et l'attention des élèves au grand détriment de la lecture des auteurs.

Un très grand progrès vient d'être réalisé en ce sens : il est bien entendu désormais que l'étude directe des textes devient l'exercice essentiel et que toutes les notions concernant la versification, la composition et même l'histoire littéraire, ne figureront dans l'enseignement qu'à titre de commentaire.

Cependant, quelque excellente que cette méthode soit en elle-même, il ne faut pas oublier que tout le fruit qu'on en peut attendre dépend du choix des textes. Or, à cet égard, les programmes de 1882 étaient conçus dans un esprit à la fois très sage et très libéral, et peut-être eût-il mieux valu les respecter. Aucune époque n'en était exclue et le XIXe siècle notamment y était représenté dans les cinq années de l'enseignement secondaire : mais seuls, les chefs-d'œuvre incontestés avaient le privilège d'être étudiés dans leur intégrité.

Nous ne reprocherons pas aux nouveaux programmes l'introduction d'ouvrages d'une portée moins haute et d'une moindre valeur éducative : il suffit qu'ils laissent assez de latitude au choix du professeur ; mais il y a lieu de s'étonner de certaines suppressions. Pourquoi avoir banni le *Télémaque*, cette œuvre charmante, toute pénétrée de « l'aimable simplicité du monde naissant », où la morale chrétienne s'allie d'une manière si heureuse avec l'esprit antique, et qui, malgré tout ce qu'on en a pu dire, était si propre à charmer, sans la troubler, l'imagination des enfants ? Ne valait-il pas mieux supposer que les professeurs apporteraient dans l'explication de ce beau livre, la même prudence qui doit les guider quand il s'agit de Racine, de Molière et même de La Fontaine ? Pourquoi avoir proscrit le *Discours sur l'Histoire Universelle ?* Sans doute, les élèves de deuxième année n'étaient pas en état de saisir toutes les beautés de cette œuvre magistrale. Mais est-il raisonnable d'espérer que la lecture de quelques narrations vives et imagées, découpées dans les œuvres d'Augustin Thierry puisse jamais remplacer l'étude de ce chef-d'œuvre, qui offrait une si riche matière à de jeunes esprits, en les initiant aux plus nobles formes du langage ?

Ces deux chefs-d'œuvre n'ont pas été remplacés : la prose française n'est plus représentée dans les deux premières années que par des recueils d'extraits ; et on sait ce que vaut, au point de vue de l'intelligence du texte, la lecture de ces pages isolées, qui, détachées de leur cadre naturel, n'offrent à l'esprit qu'un attrait médiocre et lassent bien vite la curiosité. Nous aurions souhaité une répartition plus égale des chefs-d'œuvre de la prose française, qui se trouvent accumulés presque tous en cinquième année, et dont on aurait pu distraire quelques-uns pour les faire lire dans leur intégrité dès la

première année. En faisant ainsi, on aurait permis aux professeurs de donner, dès le début, à cet exercice si important de l'explication des textes, un caractère plus méthodique et plus réfléchi.

En résumé, malgré les réserves qui viennent d'être faites au sujet de la liste des auteurs, et quoique l'enseignement de la littérature française ait subi une diminution (1) regrettable sous le rapport du temps dont il dispose, il n'en est pas moins vrai qu'il aura, somme toute, plus à gagner qu'à perdre à la mise en vigueur des nouveaux programmes. Car ils ont substitué, à un amas de notions confuses, plus propres à surcharger la mémoire qu'à éclairer l'intelligence, un enseignement dont la multiplicité des classes et la diversité des professeurs ne pourra altérer l'unité, un enseignement à la fois méthodique et vivant, fondé sur l'admiration raisonnée des grands écrivains qui sont les meilleurs des maîtres et les premiers des éducateurs.

Les littératures de l'antiquité. — Le latin.

A côté de la littérature française, à titre de complément nécessaire, les anciens programmes avaient organisé tout une série de cours de littérature grecque et de littérature latine. Le cours obligatoire, annexé au cours de littérature française, commençait par une étude sommaire des principales époques et des principaux auteurs de l'antiquité. Il reprenait en quatrième et en cinquième année sous forme de cours d'histoire des littératures antiques, avec lectures à l'appui. Enfin, de crainte sans doute que ces notions, prises sur le temps consacré à la littérature française, ne fussent par trop sacrifiées, on avait institué en quatrième et en cinquième année deux cours facultatifs, l'un de littérature grecque, l'autre de littérature latine, dotés, le premier, de 3 heures, et le deuxième de 2 heures par semaine.

Tout cela, il faut l'avouer, manquait un peu de coordination. Aussi, dès qu'il fut question, en 1889, de réformer l'enseignement secondaire des jeunes filles, commença-t-on immédiatement par restreindre la part surabondante faite aux littératures anciennes. Parmi les différentes mesures prises dans chaque Lycée à cette époque, citons celle qui consistait à donner une heure par semaine en 4e an-

(1) On pourra juger, par le tableau ci-dessous, de cette diminution du temps consacré à la littérature française.

	1re Année	2e Année	3e Année	4e Année	5e Année
	Nombre des heures				
Anciens programmes	5	5	4	4	3
Nouveaux programmes	5	5	3 1/2	3	2

En tout 18 h. 1/2 au lieu de 21 heures.

née à la littérature grecque et en 5e année à la littérature latine : sans surcharger les élèves, elle leur permettait d'entrer, autant que cela peut se faire au moyen de traductions, dans le commerce de ces belles œuvres, sans lequel il n'y a pas de culture vraiment littéraire. — Les programmes de 1897 n'ont pas absolument méconnu l'utilité de l'étude de l'antiquité ; ils la maintiennent en 4e année, mais à raison d'une heure par semaine seulement pour les deux littératures. Nous ne revendiquons pas pour elles la part, peut-être excessive, qui leur avait été faite à l'origine ; mais n'est-il pas permis de déplorer qu'elle ait été traitée avec tant de parcimonie, cette antiquité à laquelle notre littérature nationale est rattachée par ses racines les plus profondes et par tant de liens si puissants ?

Indépendamment de la littérature latine, les programmes d'autrefois avaient établi, à titre facultatif, l'enseignement du latin, mais sur des bases si restreintes qu'il était impossible, avec la meilleure volonté du monde, d'en obtenir de bons résultats. Quel profit pouvait-on espérer, en effet, d'une heure de classe par semaine, appliquée à l'étude d'une langue aussi complexe, dans deux années surchargées par ailleurs ?

Dans ces conditions, le latin semblait être fatalement voué à disparaître de notre plan d'études, et c'est ce qui est arrivé, en dépit des solides considérants qui l'avaient fait établir. Il avait cependant une utilité pratique à laquelle les familles n'étaient pas toutes insensibles ; à plusieurs reprises, certains parents ont demandé le rétablissement du cours, supprimé en 1890. Comme on le sait, le diplôme de fin d'Etudes des Lycées donne accès à plusieurs carrières libérales ; or il s'est rencontré parmi nos élèves un certain nombre de candidates à la médecine et à la pharmacie, qui auraient été heureuses de trouver tout établi au Lycée même un enseignement qu'il ne leur était pas toujours facile de se procurer ailleurs. Même empressement de la part de jeunes filles que les exigences de la vie contraignent, presque au sortir de leurs classes, à donner des leçons particulières, et qui demandent à la connaissance des éléments du latin une légère amélioration de leur condition. — Enfin, et ici nous n'avons qu'à citer textuellement les termes du rapport de 1882, n'était-il pas à penser « que de futures mères de famille seraient heureuses plus tard de se trouver à même de surveiller les premières études de leurs fils ? » Nous ne croyons pas être le jouet d'une illusion en affirmant que plus d'une, parmi les élèves de nos Lycées, aurait été très reconnaissante envers le nouveau régime s'il leur avait permis de consacrer, à titre facultatif, à l'étude des premiers éléments du latin, le temps que d'autres de leurs compagnes em-

ploieront à acquérir les premières notions d'une seconde langue vivante.

Les langues vivantes. Les littératures étrangères.

Il avait été établi dès l'origine que toute élève, au sortir du Lycée, devait posséder au moins une langue vivante. Aussi, dès le début, trois heures par semaine furent-elles attribuées dans chaque classe à cette étude, dont tout le monde s'accorde à reconnaître l'utilité et l'agrément. Le nouveau régime a fait plus encore.

Il a décidé que les langues vivantes seraient enseignées une demi-heure tous les jours dans la classe enfantine et dans les 3 classes préparatoires des Lycées. De la sorte, les jeunes élèves n'en seront plus à leurs débuts quand elles entreront en 1re année.

De plus, une seconde langue vivante pourra être étudiée par les élèves, à titre facultatif, en 4e et 5e années pendant 2 heures par semaine.

Vient ensuite une création sur l'utilité de laquelle l'avenir permettra de se prononcer : l'introduction, en 5e année, d'une heure de littératures étrangères, italienne, espagnole, anglaise, allemande, annexée au cours de littérature française. Il va de soi que cette étude se fera au moyen d'extraits, traduits en français.

Histoire et Géographie.

Ce qui est particulier à l'Enseignement secondaire des jeunes filles, dans l'étude de l'histoire, c'est la distinction qui, dès l'origine, a été établie entre l'histoire des faits et l'histoire de la civilisation, la 1re s'étendant dans les trois premières années, la 2e, dans les deux années supérieures.

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner les avantages et les inconvénients de cette division. Quoi qu'il en soit, elle a été maintenue, et les changements ne portent que sur la répartition des matières.

Signalons toutefois, dans les programmes des classes préparatoires, une excellente innovation : il a été décidé que, dans la plus élevée de ces classes, le cours serait un cours élémentaire d'histoire ancienne. Rien n'était plus utile que cette création, si modeste en apparence. En effet, l'histoire des faits ne commençait, et ne commence encore, en première année, qu'à la conquête de la Gaule par les Romains ; en revanche, l'histoire de la civilisation est une sorte de révision des idées et de tableau de la vie politique et sociale dans l'ancien Orient, la Grèce antique, Rome et l'Europe depuis le Moyen-Age jusqu'à nos jours. Comme on le voit, cette philosophie de l'histoire s'appliquait à des époques dont les élèves ignoraient les grands

événements. La mesure qui vient d'être signalée fait disparaître cette anomalie.

Il serait trop long d'énumérer les modifications de détail qui viennent d'être introduites dans le cours d'histoire. Nous nous bornerons à signaler la nouvelle distribution des matières : elle a été combinée de manière à réserver une année tout entière, la 3e année, à la période contemporaine. — En 1re année, à l'histoire du Moyen-Age, qui sera enseignée, comme par le passé, s'ajoute l'histoire des temps modernes jusqu'en 1610. De cette manière, l'étude de l'histoire moderne peut être poursuivie en 2e année jusqu'à la Révolution française, au lieu d'être interrompue en 1715. Et le programme de 3e année, allégé de tout le XVIIIe siècle, permettra au professeur de conduire le cours jusqu'à la fin de la période contemporaine, et de le terminer par une sorte de tableau de l'état actuel du monde.

Une branche intéressante de l'histoire, l'histoire de l'art, qui faisait partie de l'enseignement du dessin, se trouve maintenant rattachée au cours d'histoire, dont elle fait partie intégrante.

La géographie avait jadis une division bien tranchée : géographie générale et étude sommaire des cinq parties du monde, en 1re année; géographie de l'Europe en 2e année ; géographie de la France en 3e année. Les élèves qui désiraient avancer davantage dans cet ordre de connaissances trouvaient en 5e année un cours facultatif de géographie économique.

Les matières du cours obligatoire n'ont pas changé ; mais elles ont reçu une distribution différente : l'étude de l'Asie s'ajoute maintenant en 1re année à l'étude de l'Europe, à laquelle elle enlève un trimestre. Enfin, l'enseignement de la géographie s'accroît d'une heure obligatoire pendant un semestre en 4e année : on y étudiera l'histoire des grandes découvertes.

Droit usuel.

Un cours semestriel de droit usuel était inscrit dans les anciens programmes. On doit savoir gré à la nouvelle législation d'avoir maintenu cet enseignement qui, donné par un professeur compétent, joint à son utilité pratique l'avantage d'être un précieux auxiliaire des cours de morale et d'histoire.

Enseignement des Sciences mathématiques.

Les mathématiques seront désormais enseignées deux heures par semaine dans les trois premières années ; elles gagnent donc une heure en 3e année, et, quoique cet enseignement exige de la part des élèves un long travail et un effort de réflexion considérable, il faut reconnaître que deux heures par semaine appliquées en 3e an-

née à l'étude des éléments de la géométrie, n'ont rien d'excessif. Mais, en compensation, n'aurait-on pu rendre facultatif en 4e année le cours semestriel de cosmographie? Quant aux autres cours de 4e et 5e année qui comportent une étude plus approfondie de l'arithmétique et de la cosmographie, l'enseignement de l'algèbre et celui de la géométrie dans l'espace, comme ils sont facultatifs, c'est aux élèves à consulter, avant de les suivre, leur esprit et leurs forces.

Physique et chimie. Sciences naturelles. Hygiène et économie domestiques.

En somme, on peut raisonnablement espérer que les mathématiques, avec leurs programmes simplifiés comme ils viennent de l'être, rendront à nos élèves sans trop les surcharger les services qu'on est en droit d'attendre de sciences si propres à exercer le raisonnement. Mais, en revanche, on peut se demander s'il n'eût pas mieux valu restreindre, au lieu de l'étendre encore, le reste des programmes de science. Pour qui a suivi de près la vie des élèves, une des causes principales de ce surmenage physique et intellectuel qui a soulevé tant de craintes et tant de plaintes, en partie bien fondées, réside dans le développement excessif des études scientifiques. Or, les programmes de sciences viennent de recevoir un nouvel accroissement. La physique occupe toujours, comme par le passé, une heure hebdomadaire dans les trois dernières années; la chimie, qui exige un si grand effort de mémoire, n'a pas cessé d'avoir une heure en 3e année, une autre heure en 5e année, et elle gagne encore une demi-heure par semaine en 4e année. Les sciences naturelles qu'on aurait pu sans inconvénient, dans un enseignement destiné aux jeunes filles, borner aux notions élémentaires de zoologie, de botanique et de géologie inscrites aux programmes de la 1re et de la 2e année, se développent, comme par le passé, en un cours d'anatomie et de physiologie tout au moins superflu en 4e année, et, chose plus fâcheuse encore, le cours d'anatomie et de physiologie animales et végétales, de facultatif qu'il était, devient obligatoire en 5e année.

Franchement, était-il bien indispensable d'imposer à des jeunes filles ce travail qui n'exerce que leur mémoire, et, au lieu de ces notions d'anatomie et de physiologie, n'aurait-on pu se contenter pour elles des 12 conférences d'économie domestique et d'hygiène inscrites au plan d'études de la 3e année?

Les arts d'agrément.

Les arts d'agrément ne devaient pas être omis dans l'éducation des filles; aussi, dès la fondation, les voit-on occuper une forte partie

du temps des élèves. Dans chacune des trois premières années, il y avait 3 heures de travaux à l'aiguille, 3 heures de dessin, une heure et demie de gymnastique. La musique vocale occupait 2 heures en 1re et en 2e années, 1 heure en 3e année. A partir de la 4e année, la musique et le dessin devenaient facultatifs. L'arrêté du 27 juillet 1897 a légèrement restreint le temps consacré à la musique et au dessin ; toutefois, ce temps peut être prolongé selon les convenances locales ; le même arrêté a rendu facultatives, dès la 4e année, la couture et la gymnastique.

Morale et psychologie.

La loi relative à l'enseignement secondaire des jeunes filles place en tête du cours d'études l'enseignement de la morale. Voici comment les programmes de 1882 l'avaient organisé. Un cours de morale pratique était établi en 3e année ; c'est seulement à partir de cette classe que l'âge des élèves permet d'attendre d'elles un véritable travail de réflexion. Après l'étude des devoirs particuliers, venait, dans la classe suivante, la morale théorique. Enfin, un cours de psychologie appliquée à l'éducation complétait, en 5e année, cet ordre d'études. Rendons ici hommage à la pensée hardie et généreuse des fondateurs de l'enseignement secondaire des jeunes filles, qui ont doté notre pays d'un enseignement unique en Europe ; car ce n'est qu'en France, (croyons-nous) que les jeunes filles sont appelées, indépendamment de toute préoccupation confessionnelle, à réfléchir sur l'étendue et sur les principes de leurs devoirs.

Les auteurs du nouveau régime ont gardé cette partie de notre patrimoine intellectuel, et même ils l'ont encore accrue, puisque l'enseignement de la psychologie aura dorénavant 2 heures au lieu d'une en 5e année. Nous devons leur en savoir gré : car, dans les mesures transitoires prises entre 1889 et 1897, la part de la morale avait été réduite.

Indépendamment de cette extension, le cours a subi diverses modifications. Autrefois, la morale pratique, en 3e année, était précédée d'une définition rapide des notions fondamentales : du Bien — du Devoir — du Droit. Désormais l'étude de ces principes est ajournée jusqu'en 4e année, où le professeur aura plus de loisir pour lui donner le développement nécessaire. — Jusqu'ici, l'étude théorique de la morale était envisagée sous deux aspects différents : après avoir établi les principes fondamentaux, le professeur faisait un exposé historique des différents systèmes qui nient ou défigurent la notion du devoir. — On a redouté (peut-être cette crainte était-elle excessive) le trouble ou la confusion que cette controverse pouvait

produire dans de jeunes intelligences, et on y a substitué (certes personne ne se plaindra de cette innovation) une sorte d'histoire des véritables doctrines morales faite au moyen de pages choisies extraites des grands moralistes, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. Puisse ce coup d'œil rapide jeté en passant sur les œuvres des grands moralistes donner aux meilleures d'entre nos élèves le désir de les connaître plus intimement !

Quant à l'étude de la psychologie, il semble que l'esprit qui l'animait n'a pas été sensiblement modifié, et que les nouveaux programmes ne sont, en somme, qu'un commentaire détaillé des anciens, avec une très grande abondance de développements, et dans un style plus familier. L'instruction qui y est jointe invite les professeurs, et cela est incontestablement d'une bonne méthode, à obliger les élèves à un examen attentif des phénomènes multiples de la vie intellectuelle et morale, avant de procéder à la généralisation de ces mêmes phénomènes ; elle interdit, non sans raison, les excursions prématurées dans le domaine de la psychologie scientifique : enfin, si elle paraît, au premier abord, exclure les principes métaphysiques, un examen plus attentif fait voir qu'elle ne craint pas d'appeler l'attention des élèves sur les questions relatives à la liberté, à la raison, à la nature de l'âme. L'enseignement de la psychologie est donc autre chose qu'une forme de la littérature.

Conclusion.

En résumé, les réformes qui vont être appliquées à l'enseignement secondaire des jeunes filles consistent, comme nous l'avons vu, les unes dans la diminution des heures de classe, les autres, dans un remaniement du plan des études. Les premières réclamées à l'unanimité dès le début, avaient été en fait, établies dès 1889 ; et, à cet égard, le décret du 27 juillet 1897 est la sanction d'un état de choses auquel les familles étaient accoutumées depuis un certain nombre d'années déjà. Quant à la seconde parties des réformes, celle qui contient les modifications apportées dans les méthodes ou dans la nature même des études, l'avenir seul permettra de porter sur elle un jugement définitif.

En tout état de cause, il est à souhaiter que le nouveau régime ait le temps de donner pleinement ses fruits, et que l'enseignement des jeunes filles ne soit pas soumis à trop de changements successifs, car, plus que tout autre enseignement, il a besoin de stabilité.

LOUISE LANTOINE,
Professeur au Lycée Racine.

L'ORGANISATION DES UNIVERSITÉS FRANÇAISES (1)

I. — Rapport présenté au Conseil supérieur de l'Instruction publique sur le projet de décret portant règlement pour les Conseils des Universités, par M. Lavisse, membre du Conseil.

J'ai l'honneur de présenter au Conseil le rapport de la Commission qui a examiné le projet de décret portant règlement pour les Conseils des Universités.

La Commission vous propose d'adopter sans modification le titre Ier : « De la composition des Conseils ». Deux de nos collègues ont demandé l'introduction dans les Conseils de délégués des écoles de médecine et de pharmacie établies dans le ressort académique et ne siégeant pas dans la ville universitaire. Cette proposition, contradictoire au principe même des Universités, qui est la vie commune, n'a pas été admise par la Commission.

Deux autres de nos collègues ont demandé que les Facultés mixtes de médecine et de pharmacie eussent une double représentation au Conseil, ils alléguaient la différence des études et la possibilité d'une opposition d'intérêts entre les deux enseignements et aussi le fait que cette double représentation existe dans les Universités qui ont une école supérieure de pharmacie distincte de la Faculté de médecine. Il a été répondu que la différence des études et l'opposition d'intérêts entre les enseignements se retrouvent en d'autres Facultés ; une Université est une personne morale composée de personnes morales ; chaque Faculté entre au Conseil au même titre que les autres ; on ne peut tenir compte, pour sa représentation, ni du nombre des chaires, ni des groupes d'enseignements dont elle se compose.

Le titre II « Des attributions des Conseils » détermine aux articles 7, 9 et 11 les matières sur lesquelles le Conseil *statue* (art. 7), *délibère* (art. 9) et *donne son avis* (art. 11). A l'article 7, l'Administration a proposé d'ajouter un paragraphe : « Le Conseil statue sur la répartition entre les Facultés et écoles des dispenses de droits prévues par les lois et règlements.» Cette répartition était faite jusqu'à présent par le Ministre, sur la proposition des Conseils ; la Commission ne pouvait qu'accepter cette addition. Un membre en a proposé une autre : « Le Conseil statue sur la répartition au cours de l'année des jours de vacances prévus à l'article 43, § 2, du décret du 28 décembre 1885. » Ce nombre est de 23 jours, lesquels seraient désormais répartis au gré du Conseil entre les congés du Jour de

(1) Voyez, dans la *Revue* du 15 juillet, *L'Exposé des Motifs* par M. Liard; dans la *Revue* du 15 août, les *Décrets relatifs à l'organisation des Universités françaises* (*N. de la Réd.*).

l'an, de Pâques et de la Pentecôte. Cette infraction à la règle de l'uniformité a plu à la Commission, et la proposition a été adoptée.

Dans la discussion de l'article 9 (matières sur lesquelles le Conseil délibère), un de nos collègues a proposé que le paragraphe 6, « le Conseil délibère sur les créations d'enseignements rétribués sur les fonds d'Université » fût reporté à l'article 7, parmi les matières sur lesquelles le Conseil statue. Mais cette transposition n'a pas paru possible. Sans doute une large liberté doit être laissée aux Universités pour la création d'enseignements sur les fonds qui leur appartiennent ; mais les Universités sont des établissements d'Etat régis par le Ministre sous sa responsabilité. Au Ministre doit être réservée la décision sur tous les points où la responsabilité ministérielle peut être engagée. Elle peut l'être évidemment par la création d'enseignements nouveaux. La Commission n'a donc pas admis la proposition.

L'article 13 a été longuement discuté.

En voici le texte :

« Chaque Université est tenue d'affecter au service de la Bibliothèque universitaire un crédit au moins égal au montant des droits de bibliothèque perçus par elle au cours de l'exercice.

« Elle est également tenue de mettre à la disposition de chaque Faculté ou école, pour les travaux pratiques et les laboratoires, des allocations au moins égales au montant des droits de travaux pratiques et de laboratoire versés au cours de l'exercice par les étudiants de chacune des Facultés ou écoles.

« Ces allocations, ainsi que les subventions qui pourront être accordées par l'Etat pour les mêmes objets, sont appliquées aux frais matériels des travaux pratiques et des laboratoires,

« Les excédents peuvent être employés : 1° en rémunérations de chefs de travaux, de préparateurs et de garçons : 2° en indemnités aux maîtres qui, en dehors de leurs services réglementaires, ont dirigé des travaux pratiques et des laboratoires.

« Ces rémunérations et indemnités sont fixées par le recteur sur la proposition du doyen ou directeur. »

Une première observation générale a été présentée par un de nos collègues : cet article prescrit aux Universités un emploi déterminé de fonds dont elles devraient avoir la libre disposition. Notre collègue a donc proposé la suppression de l'article. Mais il a paru à la Commission qu'il était impossible de ne pas établir cette règle que les droits de bibliothèque, de travaux pratiques et de laboratoires versés par les étudiants doivent être employés, sans virement possible, aux dépenses des bibliothèques et des laboratoires.

Alors s'est produite la question : puisque les droits de laboratoire vont directement au laboratoire où travaille l'étudiant en médecine, en pharmacie ou en sciences, le droit de bibliothèque acquitté par l'étudiant d'une Faculté ne doit-il pas être employé en achats de livres à l'usage spécial de cette Faculté ?

Une proposition en ce sens a été faite par deux de nos collègues. L'un d'eux a fait remarquer qu'à Paris les bibliothèques des Facultés sont distinctes et séparées. On a rappelé aussi qu'à Bordeaux la bibliothèque est, il est vrai, commune, mais divisée en sections. Contre cette proposition, il a été dit que l'assimilation entre les laboratoires et la bibliothèque n'est

pas légitime. Le laboratoire est un service particulier ; la bibliothèque, un service commun, par excellence, de l'Université. Il n'y a point tant de « choses communes » dans nos Universités comme elles sont aujourd'hui, que nous puissions en sacrifier une. Il est permis d'espérer qu'au cours du temps, à un moment de l'ère nouvelle où nous sommes entrés, des moyens seront trouvés de faire participer les étudiants, tout en respectant la spécialité de leurs études, à une vie intellectuelle commune. La bibliothèque est un organe nécessaire de cette vie. Toute bibliothèque d'Université doit avoir une section qu'on pourrait appeler d'éducation scientifique générale et dont aucune Faculté ne peut se désintéresser ; ce serait perdre de vue la raison d'être même de l'Université. A ces considérations élevées, d'autres ont été ajoutées, d'un caractère plus pratique. La division d'une bibliothèque en spécialités produit les doubles emplois, le gaspillage de nos ressources, si modestes. Elle interdit l'usage d'un des meilleurs moyens qui existent d'enrichir une bibliothèque : l'achat, si quelque bonne occasion se présente, d'un fonds de livres. Pour toutes ces raisons, la Commission est d'avis qu'il appartient au Conseil de l'Université de régler l'emploi des sommes provenant de la perception des droits de bibliothèque.

L'article 15 est celui qui a le plus longtemps retenu l'attention de la Commission.

Voici le texte qui lui était proposé :

« En dehors des grades établis par l'Etat, les Universités peuvent instituer des titres d'ordre exclusivement scientifique.

« Ces titres ne confèrent aucun des droits et privilèges attachés aux grades par les lois et règlements et ne peuvent en aucun cas être déclarés équivalents aux grades.

« Ils peuvent être donnés sans examen, *honoris causâ*, à des savants, à des écrivains, à des professeurs étrangers.

« Les diplômes sont délivrés, au nom de l'Université, par le président du Conseil en des formes différentes des formes adoptées pour les diplômes délivrés par le Gouvernement. »

Tout d'abord la Commission, bien qu'elle reconnût la nécessité de marquer fortement la différence entre les grades d'Etat conférant des droits et privilèges et les titres scientifiques qui ne peuvent conférer qu'un honneur, a craint que la rédaction de l'article ne suggérât une idée un peu défavorable aux titres scientifiques. Elle a demandé qu'il ne fût point parlé de la délivrance du titre sans examen, *honoris causâ*, qui ne sera jamais qu'un fait exceptionnel. Le paragraphe 3 de l'article 15 a été supprimé, ou plutôt il a été remplacé par le texte que voici :

« Les études et les examens qui en déterminent la collation sont l'objet d'un règlement délibéré par le Conseil de l'Université et soumis à la section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique. »

De cette façon, il apparaît clairement que le titre scientifique ne pourra être obtenu que sur garanties sérieuses de travail scientifique.

Mais ce n'était là qu'une discussion préliminaire. La question de fond a été bientôt posée.

Est-il donc nécessaire de créer, en dehors des grades d'Etat, de nouveaux titres? N'est-il pas à craindre que ces titres nouveaux, desquels personne ne peut savoir ce qu'ils vaudront, n'affaiblissent la valeur et la bonne renommée des anciens? Un de nos collègues nous a fait remar-

quer que la grande majorité des facultés des sciences de nos universités s'est prononcée contre cette innovation.

Messieurs, la question est en effet grave. Il s'agit d'abord de renoncer à des habitudes anciennes, ce qui n'est pas facile, et ne doit jamais, d'ailleurs, être fait légèrement. Mais une innovation comme l'institution des Universités ne va pas sans changement d'habitudes. Comment des mœurs nouvelles ne naîtraient-elles pas, après la grande transformation opérée dans notre enseignement supérieur par un effort d'un quart de siècle ?

C'est à peine si nous nous souvenons du régime d'autrefois, des facultés isolées, si pauvrement dotées en enseignements et en moyens de travail, dont les unes, facultés des sciences et facultés des lettres, n'avaient point d'étudiants, pendant que les autres, facultés de droit et facultés de médecine avaient surtout le caractère d'écoles professionnelles.

Aujourd'hui, la vie scientifique anime toutes nos facultés : par là, l'institution des universités est devenue possible.

Cependant nous ne voulons ni ne pouvons rompre avec le passé. Dans nos facultés, les étudiants se préparent à des professions, et nous décernons des grades qui confèrent le droit d'exercer ces professions. Ce sont les grades d'Etat. Les facultés ont une responsabilité envers l'Etat et envers le public; elles doivent donc s'entourer de toute sorte de garanties, exiger des études antérieures constatées par des diplômes, puis un cours d'études complet et des séries graduées d'épreuves. Le régime du grade d'Etat ne peut être modifié.

Mais est-ce qu'il existe encore des professeurs dont toute l'activité soit absorbée par la préoccupation de préparer à des examens ? Non. Est-ce que les sciences juridiques, médicales, mathématiques, physiques, naturelles, philologiques, etc., ne sont pas étudiées en elles-mêmes et pour elles-mêmes ? Si, assurément. Et, d'autre part, ne peut-on imaginer des étudiants qui voudraient étudier une de ces sciences sans rechercher un grade professionnel, et desquels il est inutile d'exiger soit les garanties antérieures, soit le cours complet d'études que l'on impose à ceux qui aspirent aux grades d'Etat ?

Voici un étudiant historien à la Faculté des lettres qui veut étudier les institutions romaines ; il juge avec raison qu'il a besoin de recourir à l'enseignement de la Faculté de droit, ou inversement un étudiant à la Faculté de droit, qui veut étudier le droit romain et juge avec raison qu'il trouvera profit à travailler sous la direction de professeurs d'histoire romaine à la Faculté des lettres. Voici un étudiant philosophe à la Faculté des lettres qui, ne croyant point que l'étude de la philosophie se puisse abstraire des études scientifiques, voudra faire des études, suivant l'inclination de son esprit, de mathématiques ou de physiologie ? Ne peut-il aller prendre à la Faculté des sciences ou à la Faculté de médecine la partie d'enseignement qui lui convient ? Et l'on pourrait trouver bien d'autres exemples que ceux-là. On dira : mais ces jeunes gens peuvent faire les études qui leur plaisent sans pour cela rechercher un diplôme. Sans doute, mais outre qu'il n'est pas prudent de supposer chez des jeunes gens un absolu désintéressement à l'endroit des honneurs et distinctions, lequel n'est pas commun chez les hommes mûrs, il faut bien penser que le diplôme serait un stimulant aux études. Ce diplôme ne pouvant être obte-

nu qu'après un travail, mémoire ou thèse, la production scientifique de nos universités serait accrue, ce qui est de grande conséquence.

Cherchons d'autres candidats possibles à un titre scientifique. Est-ce qu'il ne peut pas arriver, par les hasards de la vie, que quelqu'un qui n'a point passé par la filière des études, soit capable de devenir un savant en physique, en chimie, en histoire naturelle, en géographie, etc.? Un jeune homme qui n'a pu faire d'études régulières parce que les conditions de la vie ne le lui ont pas permis, doit-il être à jamais exclu de nos Universités? Nous ne pouvons lui donner un grade d'Etat; pourquoi lui refuser, s'il le mérite, un titre scientifique? Moralement, en avons-nous le droit?

Et puis, il y a partout en France, des hommes qui aiment le travail intellectuel, par exemple qui étudient l'histoire de leur profession, celle de leur province, de leur ville, ou l'histoire naturelle d'une région ; il y a des ingénieurs, des officiers instruits. Ces hommes ne sont point pourvus des grades exigés des candidats aux doctorats. S'il s'en trouve quelques-uns qui veuillent un peu vivre de notre vie universitaire, travailler avec nous, sous notre direction, il y aura profit pour eux, pour nos universités, qui doivent être des agents d'attraction vers la vie intellectuelle, et pour notre pays, où beaucoup de forces intellectuelles sont perdues faute d'être sollicitées et dirigées.

L'institution d'un titre scientifique est utile encore au point de vue des étudiants étrangers. Cela est évident au premier coup d'œil, puisque ces jeunes gens, à de rares exceptions près, n'ont point passé par les mêmes études que les Français, et que nous ne pouvons leur imposer évidemment le long séjour qu'il faudrait pour arriver d'échelon en échelon à notre doctorat d'Etat.

Toutes ces considérations paraissent décisives en faveur de l'institution d'un titre distinct des grades actuels. Mais des membres de la Commission se sont demandé si l'on ne pouvait donner satisfaction à cette nécessité reconnue, en accordant de larges dispenses des conditions préalables requises des candidats à notre doctorat. De cette façon nous garderions l'unité de diplôme.

Mais prenons garde. Nos grades d'Etat donnent droit à l'exercice d'une profession. Il est vrai que, pour la plupart des professions, la qualité de Français est exigée, mais elle ne l'est point pour toutes. En France, quiconque est docteur en médecine a droit d'être médecin. C'est bien le moins que nous exigions de tous ceux qui veulent être médecins chez nous les mêmes conditions d'études antérieures, sans équivalences ni dispenses d'aucune sorte. Nous n'avons pas le droit d'être hospitaliers au détriment de nos compatriotes.

D'ailleurs, le régime du doctorat n'est pas le même dans toutes les facultés. On peut dire que le doctorat ès-lettres est extérieur aux facultés des lettres. Les thèses, latine et française, sont écrites après les études finies; les candidats y emploient plusieurs années de travail. Le travail dans les facultés des lettres n'a d'autre sanction que la licence, car l'agrégation, à laquelle se préparent beaucoup d'étudiants, n'est point un examen de faculté. Il y a dans la faculté des lettres une très grave lacune. Il est évidemment nécessaire de placer ici, à côté du diplôme d'Etat, un diplôme d'Université qui s'obtienne après des études réellement faites à l'Université, sous sa direction.

De quelque côté que nous nous tournions, nous démontrons la nécessité d'instituer le nouveau diplôme.

A quelles conditions s'obtiendra-t-il ?

Le soin d'en décider est laissé aux Universités. Et d'abord, il est entendu que les Universités sont libres d'instituer ou de ne pas instituer le nouveau diplôme, à plus forte raison de régler les conditions d'études et d'examens, lesquelles varieront certainement dans la même Université, de faculté à faculté. Il faut pourtant qu'il y ait quelques règles générales communes. C'est pourquoi les délibérations des Universités sur ce point seront soumises à l'approbation ministérielle, après examen de la section permanente du Conseil supérieur.

La Commission a été amenée à discuter une de ces règles. Un de ses membres, craignant qu'il ne s'établit dans l'esprit du public une confusion entre le nouveau titre et l'ancien, entre le doctorat d'Etat et le doctorat d'Université, a demandé que le titre nouveau ne fût pas celui de docteur. Il a été répondu qu'on ne pourrait aisément trouver un autre titre que celui-là, usité dans tous les pays du monde ; qu'il y aurait inconvénient grave à nous mettre en dehors de la coutume universelle ; nous déprécierions, sans raison sérieuse, le nouveau diplôme, en lui refusant la qualification partout accordée à l'épreuve finale des études d'Université. La proposition de notre collègue a été repoussée par 17 voix contre 4. Voilà donc une de ces règles générales ; le titre scientifique pourra être le titre de docteur. Les autres règles apparaîtront aisément. Il est évident que les épreuves devront être partout sérieuses et que la principale sera l'examen et la discussion publique d'une thèse imprimée. Ainsi, le public savant sera le juge du jugement des Universités. Il y a là de quoi rassurer ceux qui craignent que le nouveau diplôme ne soit trop facilement donné.

Cette crainte est d'ailleurs absolument chimérique. Nos Universités savent qu'elles vont, dans une certaine mesure, entrer en concurrence les unes avec les autres, en concurrence aussi avec les Universités étrangères, et qu'elles ont à établir leur réputation, à mériter l'estime.

En résumé, les Universités de l'Etat, héritières des facultés de l'Etat, continuent à préparer des étudiants pour les fonctions et professions ; elles décernent, comme par le passé, des grades d'Etat qui donnent accès aux fonctions et professions. Mais, corps scientifiques, enseignant la science universelle, laquelle n'entre dans aucun cadre de programme ou d'examen, elles offrent l'initiation à la vie scientifique, sans distinction d'âge ni de nationalité, à tous ceux qui veulent étudier pour étudier. *Docet omnia*; dans ce tout, chacun choisit sa petite part, maître ou étudiant. Quiconque est capable de recherches, de critique, d'invention, de vérité, doit pouvoir être étudiant d'Université et participer aux honneurs que l'Université décerne.

Sans distinction de nationalité, disons-nous, et nous voici ramenés en terminant aux étudiants étrangers.

Ce n'est point pour eux seuls que nous instituerons le nouveau diplôme ; c'est pour nous d'abord, mais c'est aussi pour eux. Nous avons une clientèle déjà considérable d'étudiants étrangers ; sous la réserve expresse et naturelle que les droits et intérêts de nos étudiants seront sauvegardés, nous souhaitons que cette clientèle augmente. Or il faut que nous sachions que cette clientèle s'offre à nous de plusieurs pays. La rénovation de notre enseignement supérieur, attestée par l'activité singulièrement plus grande

de la vie scientifique en France, n'a point échappé à l'attention des étrangers. Plusieurs manifestations de sympathie à notre égard se sont produites, très curieuses et très honorables pour nous. D'Ecosse nous est venue, l'an dernier, la proposition de former un Comité franco-écossais. La section écossaise de ce comité est venue nous faire l'été dernier, une visite que nous allons lui rendre ; plusieurs d'entre nous partiront demain pour Edimbourg. Un comité franco-américain s'est constitué dans les mêmes conditions sur proposition venue d'Amérique. Ces deux comités se proposent d'établir des relations intellectuelles et scientifiques entre les Universités d'Ecosse et de France, entre les Universités de France et des Etats-Unis. Dans la première réunion tenue en Sorbonne, du comité franco-américain de France, un professeur d'une Université des Etats-Unis nous a exposé les vues de ses compatriotes. C'est un manifeste intéressant dont nous avons gardé le texte.

Notre collègue américain constate que, tandis que l'Université de Berlin compte 200 étudiants américains, il s'en trouve à peine une trentaine à l'Université de Paris. Il cherche les causes de cette différence ; il les trouve dans la différence des institutions et des mœurs d'enseignement. En Allemagne, dit-il, l'étudiant américain est immatriculé sur présentation de ses diplômes américains ; il « choisit ses études » à l'Université comme il l'entend ; il est exempté de tout examen jusqu'au jour, choisi par lui, où il se présente pour obtenir son grade. En France, il n'y a pas d'équivalence établie entre le baccalauréat français et les diplômes américains ; le cours des études d'Université est prescrit uniformément pour tous, il est très long, et il compose toute une série d'examens. L'étudiant américain ne peut se plier à ce régime ; sans doute, il peut entrer dans une Université française et y faire librement des études, mais elles ne le conduiront pas à un grade, et « cette considération, bien que secondaire », suffit pour le détourner d'étudier en France.

Or, Messieurs, ce que réclame M. le professeur Furber, au nom de beaucoup d'universitaires américains, c'est-à-dire le droit pour l'étudiant étranger de « choisir ses études », d'être, comme il dit ailleurs, « un libre chercheur, » c'est ce que nous demandons pour l'étudiant français qui n'est pas candidat à un grade professionnel.

A M. Furber, comme à beaucoup d'autres (1), nous donnerons satisfaction en adoptant les mesures qui nous sont proposées. Mais notre collègue américain nous montre que la chose nous importe. Les étudiants américains qui viennent en Europe sont des esprits déjà mûrs, qui cherchent un complément d'études scientifiques, et en même temps étudient la civilisation du pays qui leur donne l'hospitalité. Or, et ici je traduis textuellement :

« Les jeunes savants qui visitent l'Allemagne en nombre croissant influencent déjà l'opinion américaine. Berlin commence à être considéré comme la Mecque scientifique du monde... Il y a dans certains cercles, en Amérique, des manifestations de l'existence d'un culte pour la Germanie ; il y a un enthousiasme pour la pensée germanique où s'unit inconsciemment, avec la haute estime justement professée pour l'éducation allemande, une sympathie pour les aspirations politiques de l'Allemagne. Ce

(1) Voyez dans la Revue du 15 juillet 1897, *La France comme champ d'études pour les Américains*, de Newcomb. (*N. de la Réd.*)

sont des causes comme celles-là qui souvent produisent les sympathies et les antipathies nationales. Les Américains étudiant en Europe sont ceux qui formeront les générations qui grandissent et les sympathies de la nation américaine seront guidées par ces étudiants. »

Le Conseil supérieur voit jusqu'où nous conduit un petit paragraphe de l'article 15 du projet de décret. Insister serait superflu. Nous serions bien mal conseillés si nous refusions l'hospitalité qu'on nous demande. Nous nous sentons en état de la donner, d'inspirer une bonne opinion de la science française aux étrangers, de contribuer ainsi au bon renom de notre pays, si souvent calomnié par nous-mêmes et par d'autres. C'est une grande ambition que nous venons d'avouer. Mais nous pouvons espérer beaucoup de l'avenir, en considérant l'œuvre des dernières années ; elle est résumée dans l'exposé des motifs des décrets sur les Universités qui montre avec une clarté parfaite, d'où nous venons, à quel point de la route nous sommes, où nous allons.

II. — Rapport présenté au Conseil supérieur de l'Instruction publique sur le projet de décret relatif au régime scolaire et disciplinaire des Universités, par M. Esmein, membre du Conseil.

Votre commission vous propose d'adopter le projet de décret sur le régime scolaire et disciplinaire des Universités, qui est actuellement soumis à vos délibérations, sauf quelques légères modifications, qui ne portent guère que sur des points de détail. Après l'exposé des motifs, dont ce projet est précédé, un long rapport n'est pas nécessaire et je serai aussi bref que possible. D'ailleurs, le projet actuel, à côté d'un certain nombre d'innovations heureuses et importantes, reprend et reproduit, pour une bonne part, des règles ou des principes qui déjà sont en vigueur, contenus dans des réglements antérieurs ; il leur donne seulement une précision plus grande ; il les coordonne d'une façon plus harmonique, et les codifie pour ainsi dire.

I

Le régime scolaire proprement dit est contenu dans les titres I et II du projet, qui concernent, l'un l'*immatriculation et les inscriptions*, l'autre les *auditeurs*. Pour la première fois, les étudiants, c'est-à-dire les élèves des Universités, sont définis et distingués par un signe simple et extérieur, convenant à tous ceux qui peuvent revendiquer cette qualité : c'est l'immatriculation introduite par le projet. Chaque faculté ou école de l'Université devra tenir un registre d'immatriculation sur lequel seront inscrits pour chaque année scolaire tous les étudiants, l'immatriculation devant être renouvelée chaque année tant que dure le cours des études. Elle se fera d'ailleurs d'office pour tous les étudiants qui auront pris dans l'année des inscriptions régulières en vue de l'obtention d'un des grades institués par l'Etat. Pour les autres, elle aura lieu sur leur demande et sur la production des pièces indiquées à l'article 4. Des précautions sont prises (art. 13) pour que l'étudiant, dûment immatriculé dans une faculté

ou école, puisse se faire aisément immatriculer dans une autre faculté ou école de la même Université, sans avoir à produire de nouveau les pièces réglementaires. L'immatriculation a pour conséquence naturelle (art. 6) la délivrance d'une carte d'étudiant, rigoureusement personnelle et renouvelée chaque année.

Les étudiants immatriculés sont seuls admis, en principe, aux travaux proprement dits des facultés ou écoles, travaux pratiques et de laboratoires, conférences et cours fermés. Cependant l'article 25 permet au doyen, sur la proposition des professeurs intéressés, d'admettre à ces travaux et conférences, les savants, professeurs et docteurs français et étrangers, sans les astreindre à la formalité et aux droits d'immatriculation.

L'article 26 décide que les « cours, qu'une décision du Conseil de la faculté n'aura pas réservés aux seuls étudiants, sont ouverts aux personnes qui désirent les suivre. » C'est là une tradition libérale des facultés françaises, que personne ne songe à abandonner. Mais pour assurer aux professeurs de ces cours un auditoire toujours et entièrement sérieux, pour parer d'une façon sûre aux dangers que peut présenter, l'expérience l'a montré, l'introduction subite dans un cours d'un élément anormal, étranger et parfois mal intentionné, le projet proposait de réglementer cette publicité. A cet effet, il exigeait toujours des simples auditeurs, pour leur donner entrée au cours public, une carte d'admission qui leur serait gratuitement délivrée sur leur demande. Cette exigence, assez naturelle et peu gênante, a paru cependant excessive à plusieurs de nos collègues. Ils ont craint qu'elle n'éloignât des cours publics un certain nombre d'auditeurs sérieux, et la Commission a adopté un amendement qui concilie tous les intérêts en présence.

Les auditeurs pourraient toujours se faire délivrer les cartes d'admission prévues aux articles 27 et 28, et ces cartes, qui d'ailleurs sont également prévues par les règlements actuellement en vigueur, leur assureraient dans tous les cas le droit ferme d'assister aux cours dont il s'agit. Cependant, en principe et en temps ordinaire, les portes du cours public resteraient grandes ouvertes, et tout auditeur y serait librement admis sans avoir à produire aucune carte d'admission. Mais lorsque le bon ordre l'exigerait, cette liberté pourrait être suspendue en ce qui concerne les personnes non pourvues de cartes d'admission. La suspension serait prononcée d'urgence par le doyen; la durée en serait fixée par le Conseil de la faculté.

La réglementation des inscriptions, qui doivent être prises pour l'obtention des grades institués par l'Etat, est présentée dans le titre Ier et contient plusieurs innovations utiles. Je signalerai seulement la disposition de l'article 18, d'après lequel, moyennant les justifications voulues, le temps passé par un étudiant dans une Université étrangère pourra entrer en compte dans sa scolarité réglementaire, avec dispense de droits d'études, d'inscriptions et de travaux pratiques pour cette partie de sa scolarité. Il faut se réjouir dans l'intérêt de la science, de cette liberté nouvelle et espérer que les pères de famille sauront judicieusement en profiter. En ce qui concerne la péremption des inscriptions organisées par l'article 19, il a été entendu que les thèses pour le doctorat en droit et en médecine ne rentrent pas dans les *examens* au sens de cet article, et que, par suite, ces thèses pourront être soutenues à toute époque par les candidats qui

ont subi avec succès les examens antérieurs, sans qu'ils aient besoin de prendre de nouvelles inscriptions.

II

Le régime disciplinaire des Universités est contenu dans le titre III du projet de décret, qui remplacera heureusement le décret du 30 juillet 1883 *relatif au régime des établissements d'enseignement supérieur*, actuellement en vigueur et dont la pratique a révélé les nombreuses imperfections.

Les mesures disciplinaires que peut rendre nécessaires la conduite des étudiants sont naturellement de deux sortes : les unes sont des mesures proprement administratives, les autres sont de véritables poursuites intentées devant la juridiction disciplinaire et aboutissant à un jugement.

A. — En ce qui concerne les premières, le projet contient les dispositions suivantes. D'après l'article 35, le doyen ou directeur a droit d'avertissement et d'admonestation à l'égard de tous les étudiants de la faculté ou école. Par mesure administrative (art. 37), le recteur peut interdire l'accès des bâtiments de l'Université à tout étudiant déféré au Conseil de l'Université, jusqu'au jour de sa comparution devant le Conseil : c'est là une mesure nouvelle et qui parait très sage. Enfin, d'après l'article 40 : « En cas de désordres graves, un cours peut être suspendu par le recteur après avis du doyen ou directeur ; une faculté, école ou Université peut être fermée temporairement par le Ministre après avis du Conseil de l'Université, ou du Conseil de l'école, s'il s'agit d'une école extérieure au siège d'une Université. La mesure peut être restreinte aux enseignements et travaux pratiques dans un ordre déterminé d'études. Pendant la durée de la fermeture, tous les actes scolaires sont suspendus, et les étudiants ne peuvent prendre d'inscriptions, subir d'examens ni obtenir le transfert de leur dossier dans un autre établissement. » Les dernières mesures dont il est question dans ce texte sont incontestablement très graves, puisque, étant générales, elle frappent les innocents comme les coupables. Elles sont pourtant indispensables. Lorsqu'il s'agit de cours très nombreux, où, en cas de troubles, il est presque impossible de constater et de saisir les culpabilités et les responsabilités individuelles, la crainte d'une pareille mesure sera parfois le seul mobile qui fera rentrer dans l'ordre l'ensemble des étudiants. Le projet, d'ailleurs, permet d'en atténuer sinon les effets, au moins la portée, en la restreignant « aux enseignements et travaux pratiques correspondant à un ordre déterminé d'études », à une section scolaire, par conséquent, des étudiants de la faculté ou école, au sein de laquelle le désordre se serait seulement manifesté. Ainsi, dans les facultés et écoles, où les étudiants pour le cours de leurs études sont répartis par années, la fermeture temporaire des cours et travaux pratiques pourrait être prononcée seulement pour les élèves d'une année déterminée, sans qu'elle touche en rien les élèves des autres années.

B. — Les poursuites disciplinaires dirigées contre les étudiants avant 1896, ressortissaient, suivant les cas, à deux juridictions distinctes. D'un côté, d'après l'article 28 du décret du 30 juillet 1883, combiné avec les articles 11, 12 et 13 du décret du 28 décembre 1885, pour les actes d'insubordination envers un membre de la faculté ou école, pour les faits contraires à la discipline dont ils se rendaient coupables à l'intérieur de la faculté ou école,

et pour tous les faits contraires à l'ordre scolaire, les étudiants étaient justiciables du Conseil général des Facultés. D'autre part, d'après l'article 29 du décret du 30 juillet 1883 « les faits délictueux et les désordres graves dont les étudiants se rendaient coupables en dehors de l'école relevaient de la juridiction du Conseil académique, auquel étaient également déférés les candidats au baccalauréat coupables de fraudes dans l'examen. »

Le Conseil général des Facultés, en dehors de la réprimande, ne pouvait prononcer que des peines temporaires (l'exclusion de la faculté ou école pendant deux ans au plus, la privation du droit de prendre des inscriptions et de subir des examens dans toutes les facultés ou écoles pour un temps qui ne pouvait dépasser deux années). S'il estimait que cette pénalité était insuffisante, il pouvait exprimer l'avis que l'affaire, vu sa gravité, fût portée devant le Conseil académique. Le Conseil académique lui, à raison de tout fait dont il était régulièrement saisi, pouvait prononcer les mêmes peines temporaires, au maximum de deux ans, mais il pouvait aussi prononcer des peines perpétuelles, l'exclusion à toujours de la faculté ou école, l'exclusion à toujours de toutes les facultés ou écoles de la République (Décret du 30 juillet 1883, art. 29). A la place de cette dualité fâcheuse, la loi du 10 juillet 1896 a établi l'unité dans la juridiction disciplinaire, en substituant au Conseil académique, dans le jugement des affaires contentieuses et disciplinaires relatives à l'enseignement supérieur public, le Conseil de l'Université, substitué déjà d'autre part au Conseil général des Facultés. C'est donc cette pleine juridiction du Conseil de l'Université qu'organise le projet de décret.

Il lui donne pour justiciables, par application de principes constants : 1° les étudiants immatriculés ou inscrits sur le registre d'une faculté ou école d'enseignement supérieur de l'Etat, tant que leur immatriculation est valable ou que leurs inscriptions ne sont pas périmées ; 2° les aspirants aux grades de l'enseignement supérieur, ainsi que les candidats au baccalauréat de l'enseignement secondaire, pour toute faute commise au cours ou à l'occasion d'un examen.

Quant aux *peines* que pourra prononcer contre ces justiciables le Conseil de l'Université, elles sont énumérées dans l'article 34. C'est au fond et en substance, la liste des peines que pouvaient infliger, d'après le décret du 30 juillet 1883, soit le Conseil général des Facultés, soit le Conseil académique ; rien n'y a été ajouté. Seulement quelques-unes de ces peines, sont mieux distinguées les unes des autres qu'elles ne l'étaient auparavant ; quelques-unes ont été décomposées en deux peines distinctes, de manière à rendre le système plus souple et plus complet ; le choix laissé au juge, la variété des combinaisons qui lui sont présentées comme possibles étant plus grande. Dans la Commission cependant, une observation a été présentée. On a relevé, comme anormal, ce fait, que, dans le système proposé, des peines temporaires, au maximum de deux ans, on passe immédiatement aux peines perpétuelles : exclusion à toujours de la faculté ou école, exclusion à toujours de toutes les facultés ou écoles d'enseignement supérieur public ou libre. Mais on peut répondre que tel était déjà le droit antérieur, comme on l'a vu plus haut ; le projet actuel contient même pour la première fois une combinaison intermédiaire prévue au numéro 5 : l'exclusion à toujours de l'Université et, en outre, s'il y a lieu l'exclusion temporaire de toutes les facultés ou écoles pendant deux ans au plus. Cette anomalie apparente est, au fond, une règle très raison-

nable. L'étudiant, à l'égard duquel l'exclusion de toutes les facultés et écoles pendant deux ans ne parait pas une peine suffisante, ne mérite-t-il pas d'en être exclu à toujours ? Et permettre au juge de prononcer cette exclusion pendant trois, cinq ou dix ans, ne serait-ce pas l'autoriser à prononcer indirectement, d'une façon moins franche, mais non moins efficace, l'impossibilité de continuer les études d'enseignement supérieur ?

D'ailleurs une communication que M. le Directeur de l'Enseignement supérieur a bien voulu faire à la Commission permet d'espérer que les peines disciplinaires perpétuelles prononcées contre les maîtres ou contre les étudiants ne seront plus, dans un avenir prochain, fatalement perpétuelles. Dans un projet de loi sur les Conseils académiques, déposé au Parlement par M. le Ministre de l'Instruction publique, une procédure de relèvement et de réhabilitation est proposée en ce qui concerne ces peines.

Les décisions du Conseil de l'Université en matière disciplinaire, seront-elles susceptibles *d'appel* devant le Conseil supérieur de l'Instruction publique ? Si l'on se reporte à la législation antérieure, voici ce que l'on constate. D'après l'article 28 du décret du 30 juillet 1883, les décisions du Conseil général des Facultés (à raison d'actes accomplis à l'intérieur de la faculté ou école) ne sont pas susceptibles d'appel ; et cependant elles peuvent prononcer la privation du droit de prendre des inscriptions et de subir des examens dans toutes les facultés ou écoles pendant deux ans. Les délibérations des Conseils académiques sont au contraire toujours susceptibles d'appel, soit de la part du recteur, soit de la part de l'inculpé. Le projet actuel s'inspire d'un principe plus élevé et plus équitable. Il ouvre l'appel à l'étudiant, non pas dans tous les cas, ce qui conduirait à des abus possibles et pourrait prolonger outre mesure les sessions du Conseil supérieur, mais toutes les fois que la condamnation prononcée contre lui peut, non pas seulement l'obliger à un déplacement pour continuer ses études, mais encore en interrompre ou en arrêter définitivement le cours, lorsque la peine prononcée est « soit l'interdiction de subir des examens pendant un temps déterminé, soit l'exclusion temporaire ou perpétuelle de toutes les facultés ou écoles d'enseignement supérieur public ou libre ». Comme le dit l'exposé des motifs, telle est la démarcation : « Pas d'appel pour les sentences dont l'effet ne dépasserait pas l'enceinte de l'Université ; appel au contraire pour toutes celles qui porteraient au delà ».

Le projet donne au recteur le droit d'interjeter appel de *toutes* les décisions du Conseil de l'Université en matière disciplinaire. Cet appel ne doit point être considéré nécessairement comme dirigé contre une décision portant acquittement ou comme un appel *a minima*. Il devra être toujours intenté dans l'intérêt de la justice et pourra l'être, par suite, même dans l'intérêt du condamné, si la condamnation paraît imméritée ou trop forte, dans un des cas où la faculté d'appel n'est pas ouverte à l'étudiant.

COMITÉ DE PATRONAGE

DES

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Rapport lu à la séance du 27 janvier 1897, à la Sorbonne

Messieurs,

Vous ne me comprendriez pas, Messieurs, si, en commençant la lecture de ce rapport, je ne vous parlais tout d'abord, et avant de vous entretenir de ce qui a été fait depuis l'année dernière, des pertes douloureuses que nous avons éprouvées. Certes je n'oublie pas que c'est aux maîtres de la science qu'il appartient de dire ce que furent M. Pasteur et M. Jules Simon et j'aurais mauvaise grâce à m'y essayer. Mais l'un et l'autre ont été les présidents du Comité et c'est un pieux devoir que j'accomplis, en rappelant, dans cette séance où nous nous trouvons réunis pour la première fois, tout ce que nous leur devons et tout ce qu'ils nous ont donné.

Comment ne pas se souvenir en effet aujourd'hui de l'intérêt que M. Pasteur a toujours témoigné, dès la première heure, à nos efforts, et de l'attention bienveillante avec laquelle il a suivi le développement de notre action?

Il aimait notre œuvre, Messieurs, et la suivait attentivement. J'allais le voir fréquemment, je lui lisais toute notre correspondance et l'entretenais de nos projets. Il demandait des détails et s'informait de tout. Rien ne lui restait indifférent, et le souvenir que nous gardons de sa haute collaboration ne peut nous être que le plus précieux des encouragements.

Quant à M. Jules Simon, vous vous rappelez dans quelle circonstance nous avons fait appel à son dévouement et la manière dont il y a répondu. Nous ne l'avons eu que pendant quelques mois à notre tête, mais le lustre qu'il a donné à notre première manifestation extérieure suffit pour que nous sentions la perte irréparable que nous avons faite. La mort ne lui a pas permis de mettre au service du Comité sa grande influence et son autorité autant que nous l'eussions voulu, mais quel éclat n'a-t-il pas donné par sa merveilleuse éloquence aux fêtes qui eurent lieu en Sorbonne, à l'occasion de la réception des délégués des Universités écossaises?

Durant l'année qui vient de s'écouler le Comité a poursuivi sa tâche, en se conformant le plus possible aux règles et aux principes d'action qui avaient été arrêtés. Comme dans la parabole du Semeur tous les grains qu'il a jetés en terre n'ont point fructifié, et bien des semences sont tombées dans un sol rocailleux et stérile, mais comment s'en étonner, alors que nous sommes si souvent dépendants de la volonté d'autrui, pour faire aboutir nos projets et nos plans? Ainsi, malgré le vif désir que nous en

avions, il ne nous a pas été possible de répondre, comme nous l'aurions voulu, à l'appel que M. Homolle nous avait adressé dans la lettre que j'ai eu l'honneur de vous communiquer l'année passée. Je pense pourtant, Messieurs, que le jour viendra où il nous sera possible de reprendre les pourparlers et de contribuer à la réalisation d'une idée qui rentre dans notre programme d'action. Nous n'avons pas eu l'occasion non plus de dépenser les 5.000 francs que nous avions mis en réserve, sur la demande de M. le Ministre des Affaires étrangères et de M. le Ministre de l'Instruction publique, pour subvenir aux frais d'études des trois jeunes chrétiens que Monseigneur Beni l'évêque catholique de Bagdad se proposait d'envoyer dans les Facultés de médecine de France. Pour une cause que nous ignorons mais qui peut-être se laisse soupçonner, nos trois bourses sont restées sans emploi, et les sommes devenues ainsi disponibles ont pu être utilisées pour un autre objet.

Du côté de l'Extrême-Orient, par contre, il semble que nous soyons sur le point d'entrer dans une période active.

Ainsi au Japon, grâce à l'initiative d'un Français professeur à l'Université de Tokio, un Comité s'est fondé dans le but de patronner les jeunes Japonais qui veulent se rendre chez nous, pour y continuer leurs études. Ce Comité est composé d'hommes considérables, de professeurs à l'Université, de directeurs des principales écoles de l'Empire, et il n'est pas douteux qu'il ne soit appelé à nous rendre de grands services. Malheureusement nous rencontrons là une très sérieuse concurrence dans les Universités américaines. Désireuses de se créer une clientèle, elles envoient chaque année au Japon des jurys de professeurs qu'elles chargent de faire de la propagande et de faire passer les examens d'entrée, ce qui évite aux jeunes Japonais les déplacements inutiles et les pertes de temps. Il n'est pas à présumer que nous imitions de si tôt ces façons d'agir, mais puisque malgré la valeur des études que l'on peut faire à Tokio et le niveau élevé des examens, les jeunes Japonais vont demander à l'Amérique leur initiation à la culture occidentale, ne pensez-vous pas, Messieurs, qu'il y a lieu pour nous aussi de faire quelques efforts et d'encourager en tout cas l'initiative prise par M. Revon, en attribuant au Comité créé sous ses auspices trois ou quatre bourses, dont il disposera au mieux des intérêts qu'il s'est donné la mission de défendre ?

De Chine, les nouvelles ne sont pas moins bonnes, et les lettres que nous avons reçues de Monsieur Gérard, ministre de France à Pékin, peuvent nous faire espérer que les efforts faits depuis longtemps par le Comité aboutiront bientôt. Il nous a écrit, à la date du mois d'avril dernier, qu'à sa demande le gouvernement chinois avait décidé d'envoyer en France une mission d'étudiants, et que le Tsong-li-Yamen avait désigné quatre jeunes gens de son collège. L'un des vice-rois a obtenu, paraît-il, de l'Empereur que ces quatre jeunes gens seraient bientôt suivis de soixante autres, et que la plupart seraient envoyés dans les écoles de notre pays. Après nous avoir donné cette bonne nouvelle, le ministre rappelle l'engagement que nous avons pris au moment de son départ pour Pékin, et il nous prie de mettre, d'accord avec son Excellence M. le Ministre de Chine à Paris et avec M. le Ministre des affaires étrangères, à la disposition de qui de droit, les bourses d'étudiants dont il a été question déjà à plusieurs reprises entre lui et nous.

Au même moment, et comme pour répondre aux désirs exprimés par

M. Gérard, nous écrivions à M. Bourgeois, ministre des Affaires étrangères, qui du reste avait bien voulu nous y autoriser, une lettre qui concluait ainsi :

« Nos efforts d'ailleurs, pour aboutir à un résultat décisif, ne devraient point rester isolés ; et dans notre pensée, il appartiendrait au gouvernement de notre pays, après que la Chine aurait été informée de ce que nous voulons faire, pour faciliter à sa jeunesse l'entrée et la fréquentation de nos écoles, de suggérer à Pékin l'idée de créer en France, à Paris ou en province, à Lyon ou à Montpellier, une mission chinoise qui serait installée dans un bâtiment à elle construit ou acheté à cet effet. De tous les moyens d'action celui-là serait encore le plus efficace, car ce collège, par le simple fait de son existence et par les dépenses mêmes qu'il aurait occasionnées, deviendrait vite une institution qui fixerait l'attention de la jeunesse et que le gouvernement chinois lui-même ne voudrait pas laisser inutilisée. »

Les événements qui se sont passés en Arménie ont eu leur contre-coup naturel et ont ralenti le mouvement très intéressant qui amenait dans nos Universités de province et surtout à Nancy un nombre croissant de jeunes étudiants. Dans mon dernier rapport, je vous avais parlé de la campagne qu'avait faite le journal *Hairenik* et des résultats encourageants auxquels il était parvenu. Non seulement grâce à ces efforts, de nombreux articles de propagande avaient été répandus, parmi toutes les populations disséminées depuis le Bosphore jusqu'au pied de l'Ararat, mais des souscriptions nombreuses avaient été recueillies, et une véritable colonie d'étudiants arméniens avait fini par se former dans quelques-unes de nos Universités. Plus tard le courant s'était encore élargi, et aux étudiants étaient venues se joindre les étudiantes. Nos écoles normales d'institutrices avaient reçu en effet pendant deux années consécutives un certain nombre de jeunes filles désireuses d'étudier notre langue et notre littérature. D'accord avec le Comité de Nancy, nous nous sommes associés à cet intéressant mouvement et toutes les fois qu'un appel nous a été adressé, nous y avons répondu dans la mesure de nos ressources, en prenant à notre charge les frais de pension de ces futures propagatrices de la langue et de l'influence française en Orient. Malheureusement, à la suite des événements dont l'Arménie a été le théâtre, le courant s'est arrêté et depuis plus d'un an nous n'avons plus eu à intervenir.

Quant à la clientèle malgache elle est en voie d'accroissement. Le fait était à prévoir, comme conséquence naturelle des résultats de la campagne de 1890 ; mais il n'en est pas moins agréable à constater, comme indice du travail qui s'opère dans les esprits.

Vous vous souvenez, Messieurs, qu'il y a plusieurs années déjà, appliquant un des articles de notre programme qui nous autorise à travailler à l'expansion de notre langue, nous avions obtenu des Sociétés qui détenaient alors l'influence, que l'étude du français serait introduite dans les écoles. Nous avions plaidé auprès d'elles la cause du bon sens, de la raison, et même de leur véritable intérêt, et si nous n'avions pu vaincre toutes leurs hésitations et tous leurs préjugés, jusqu'à les amener à confier à des Français de France le soin d'enseigner notre langue, du moins nous avions obtenu qu'une large part lui serait faite désormais, dans les écoles et notamment à celle du Palais là où se formait la jeunesse appartenant

aux classes riches et influentes. Les choses en étaient là, quand le succès de nos armes a définitivement déblayé le terrain et facilité la propagande française. Aujourd'hui tout le monde est d'accord à Tananarive, indigènes ou étrangers, Français ou Anglais, pour considérer la connaissance approfondie de notre langue comme une nécessité et pour remettre en des mains françaises la direction d'un enseignement qui seul peut ouvrir les carrières et les débouchés. Déjà le gros œuvre est fait. Depuis un demi-siècle, il existe à Madagascar des milliers d'écoles primaires fréquentées par plus de cent mille enfants, des écoles normales, des écoles de théologie, des facultés et des académies de médecine, des imprimeries d'où est sortie toute une littérature scolaire de traités d'arithmétique, de traités d'histoire, de traités de géographie, de revues, de journaux ; mais cela ne suffit plus, il faut maintenant, sans méconnaître d'ailleurs les services qui ont été rendus à la cause de la civilisation par ceux qui sont venus à Madagascar, il y a longtemps déjà, pour y créer les écoles et les collèges dont parlait M. Gautier ici même, songer à donner à tout cela une orientation nouvelle et opérer un travail de fusion et de rapprochement, en se servant sur le terrain scolaire des forces qui se trouvent déjà organisées, et en appelant dans nos facultés et dans nos écoles le plus grand nombre possible de jeunes malgaches pour les former à nos disciplines, car il est évident qu'aucun droit de premier occupant ne saurait prévaloir contre une nécessité politique, et que la prise de possession absolue des âmes et des intelligences par l'école exclusivement française s'impose. C'est à cela, Messieurs, que notre Comité s'est employé de son mieux pendant la période de transition que nous venons de traverser et chaque fois que la chose nous a été possible nous n'avons jamais manqué de prendre une initiative qui nous paraissait devoir être féconde en résultats. Je suis heureux de vous dire que notre façon de voir a fini par prévaloir dans les conseils de ceux qui avaient des décisions à prendre et qu'aujourd'hui le nombre de jeunes Malgaches et de jeunes Norwégiens qui viennent se former dans nos écoles et dans nos facultés va toujours grandissant. Il y en a à Montpellier, il y en a à Paris, il y en a encore ailleurs, et bientôt c'est à des hommes ayant vécu dans notre atmosphère morale et intellectuelle que seront confiées les destinées de l'enseignement même dans les établissements qui ne nous appartiennent pas. En attendant, et comme pour affirmer leur volonté bien arrêtée de ne pas mettre d'entraves à notre action, les sociétés étrangères ont décidé de placer, sous notre contrôle et notre direction, les nombreuses écoles dont parlait M. Gautier, dans la conférence où il racontait ici même les résultats de la mission que le Ministère de l'Instruction publique lui avait confiée. Je crois donc, Messieurs, que le moment n'est pas loin, où grâce à la bonne volonté de tous les Européens habitant la grande île, à l'esprit pratique de leurs comités, aux sollicitations de l'intérêt chez les indigènes, la langue française règnera en souveraine. Tout le monde aura aidé à ce grand résultat, mais je crois, Messieurs, que dans la répartition des éloges à distribuer, il faudra faire une large part à ceux de nos compatriotes qui, sans calculer leurs faibles forces et leur petit nombre, se sont jetés au plus épais d'une mêlée dont l'enjeu était la diffusion des lumières, et ont dès cette année, ne marchandant ni leurs peines ni leurs soins, mais convaincus de servir les intérêts supérieurs de la patrie, fondé à Tananarive, à l'usage des maîtres des écoles de campagne des cours intensifs de langue française, dont quelques-uns réunissent plus de trois cents auditeurs.

Toujours fidèle à lui-même et à son programme, notre Comité correspondant de Copenhague continue à donner des preuves d'activité et de dévouement. Comme les années précédentes, M. le professeur Steenstrup qui en est l'âme, a fait accorder, par le Conseil académique de l'Université, les trois bourses que les Chambres danoises votent annuellement, à des jeunes gens qui viennent poursuivre ou terminer leurs études de lettres ou de médecine dans nos Universités. Notre éminent collègue a de plus pris cette année une initiative qui ne nous touche pas directement mais qui pourtant est de nature à éveiller en nous les plus vives sympathies. S'inspirant peut-être de ce qui s'était fait à Paris quelques semaines auparavant, il a provoqué la réunion d'un congrès de professeurs et d'étudiants scandinaves. Ce congrès s'est tenu à Christiania, dans la capitale de la Norwège. Vingt-quatre délégués sont venus de la seule Université de Copenhague, et le résultat a été tel qu'on peut concevoir l'espérance de voir se constituer un jour ou l'autre une union plus étroite entre les grands centres d'études des trois royaumes. Avec la chaleur que donnent de fortes convictions, le savant professeur a parlé du mouvement qu'avait déterminé l'œuvre des Comités de patronage, il a rappelé la consécration que cette œuvre de rapprochement et de fusion avait reçue de la présence, à la Sorbonne, des délégués des Universités écossaises, et il a montré le but auquel devaient aspirer tous les Scandinaves, frères par la langue et par le sang. Le succès de l'orateur a été fort vif, et je vous demande la permission d'exprimer ici à M. Steenstrup, au nom du Comité de Paris, au nom des Comités de patronage de France, tout ce que nous éprouvons de chaude et d'ardente sympathie pour le succès de son entreprise.

Je crois inutile de revenir ici sur le meeting qui a affermi, au mois d'avril dernier, la persistance des anciens liens de sympathie qui unissaient autrefois l'Ecosse et la France. Il en a été déjà parlé longuement dans d'autres circonstances, et puisqu'il existe une section franco-écossaise de notre Comité, c'est là qu'il conviendra de donner des détails plus précis et plus circonstanciés sur les progrès accomplis. Pour aujourd'hui, permettez-moi seulement de vous communiquer la lettre qu'après son retour en Ecosse lord Reay a adressée, au nom de tous ses collègues, aux membres du Comité de patronage de Paris : « Les membres écossais de la Société franco-écossaise votent à l'unanimité un message de reconnaissance pour la cordiale réception et la généreuse hospitalité que leur ont offertes M. Gréard, Recteur de l'Académie de Paris, les Doyens des Facultés, les Professeurs de la Sorbonne, les Membres français de la Société, M. Boutmy, directeur de l'Ecole libre des Sciences politiques, M. Paul Melon, secrétaire général du Comité de patronage des Etudiants étrangers, l'Association générale des Etudiants de l'Université, le Cercle des Etudiants protestants, à l'occasion des réunions d'inauguration qui se sont tenues à Paris les 16, 17 et 18 avril 1896. Ils désirent aussi exprimer combien profondément ils sentent le grand honneur que leur a fait le Président de la République, en permettant qu'ils lui fussent présentés, au bal de l'Association générale des Etudiants. »

Vous apprendrez certainement avec plaisir que les conséquences de ces manifestations ne se sont pas fait attendre, et qu'aujourd'hui, par le nombre croissant de ses membres et l'adhésion de hauts personnages, comme le duc de Fife, le marquis de Lothian, le marquis de Dufferin et Ava, lord Kelvin, les Recteurs des Universités écossaises, sir Archibald Geikie, la

section écossaise a pris un aspect imposant. Elle a fait plus, et résolue à ne pas se contenter d'un rôle purement décoratif, elle a vite passé de la parole à l'action. Elle s'est constitué une caisse, des ressources, et grâce à la générosité de quelques-uns de ses membres, elle a créé des bourses. J'ai déjà vu cet automne, au laboratoire de l'Institut botanique de Montpellier, un jeune étudiant qu'elle y avait envoyé. Sous ce rapport-là, nous sommes beaucoup moins avancés, et j'avoue que je ne vois même pas bien comment il nous sera jamais possible d'envoyer des boursiers, en dehors des étudiants libres assez nombreux du reste que l'on voit chaque année fréquenter les *Summer meetings* d'Édimbourg. Mais si nos ressources ne nous permettent pas de faire aussi grand, nous ne restons point pour cela inactifs, et nous avons offert, pour témoigner notre vive sympathie, des prix qui seront distribués, cette année, en notre nom aux étudiants des quatre Universités d'Ecosse ayant fait le plus de progrès dans l'étude de la langue et de la littérature françaises. Nous avons choisi à cet effet le *Théâtre*, les *Poésies* et les *Misérables* de Victor Hugo publiés dans la grande édition *ne varietur*, en tout quinze ou seize volumes.

Le Comité de Paris a toujours préconisé, comme un des moyens de propagande et de fusion les plus efficaces, l'envoi dans les écoles d'Ecosse de jeunes agrégés ou de jeunes licenciés français, capables de remplacr avec avantage les maîtres actuels, qui, trop souvent de nationalité allemande, entendent mal notre langue et surtout notre littérature. Le désir d'étudier sur place les moyens pratiques à employer, pour obvier aux inconvénients qui résultent de l'ignorance réciproque où nous nous trouvons à la fois ici et là-bas de ce que les uns peuvent offrir et de ce que les autres peuvent trouver, m'a ramené cette année-ci une nouvelle fois à Edimbourg. J'ai eu l'occasion d'y traiter la question à plusieurs reprises et j'ai insisté sur la nécessité de charger spécialement quelques personnes de bonne volonté du rôle d'intermédiaires. J'ai lieu de croire que l'idée qui a été approuvée en principe fera son chemin et que, sous une forme ou sous une autre, elle finira par aboutir, la section écossaise ayant décidé que, soit par voie de circulaires soit par voie d'annonces dans les journaux spéciaux, elle ferait connaître aux intéressés que notre Comité de Paris servirait volontiers de trait d'union entre nos professeurs et les écoles ou les Universités d'Ecosse.

M. Furber, qui nous a entretenus à plusieurs reprises de ce qu'il avait fait et comptait faire encore en vue de nous aider dans la campagne que nous avons commencée il y a déjà six à sept ans, pour diriger vers nos facultés le courant qui porte jusqu'ici plutôt vers l'Allemagne la jeunesse studieuse de son pays, est retourné il y a quelques mois en Amérique et y a continué son œuvre de propagande.

Il s'est malheureusement heurté au mauvais vouloir ou aux susceptibilités de quelques-uns de ses compatriotes, et peut-être en résultera-t-il quelque retard dans la réalisation des projets ébauchés ; mais il n'y a pas lieu de se décourager, à en juger par le nombre de journaux ou l'importance des hommes que notre ami a gagnés à sa cause. Un éminent savant, M. Newcomb, que nous avons eu l'honneur de voir dernièrement à Paris, a bien voulu nous apporter son concours et accepter la présidence d'un comité d'action. A son appel, l'Université de Colombie, suivant un conseil que nous n'avons cessé de donner dès le début, a créé plusieurs bourses en faveur des jeunes gens qui veulent venir terminer leurs études en

France, et déjà au siège du Comité nous pouvons voir par le nombre de ceux qui s'adressent à nous que la propagande faite a porté des fruits. M. Ribot, un des fondateurs de notre œuvre de patronage, qui a passé une partie de l'été au delà de l'Atlantique, nous a donné à cet égard les impressions les plus favorables et il est certain que nous recueillerons un jour les fruits de tous les efforts dépensés. Comment pourrait-il en être autrement, quand on voit tant de bonnes volontés se mettre en mouvement sans d'autre mobile que celui de servir les intérêts de la Science et de la jeunesse. A Washington le Directeur of the U. S. Bureau of education accueille avec la meilleure grâce les notes que nous lui adressons pour faire connaître au public américain les ressources de notre Enseignement supérieur, et à Paris, les membres les plus influents et les plus autorisés de la Colonie américaine prêtent le concours le plus actif et prennent les initiatives les plus généreuses. Vous connaissez celle du Dr Evans; vous savez que seul et sans bruit, n'écoutant que les inspirations de son cœur, il a construit dans le plus beau quartier de Paris, et dans le voisinage immédiat de sa belle demeure, un *home* où ses compatriotes trouvent avec le confort américain l'élégance parisienne. Là, dans un bâtiment vaste et spacieux placé sous la direction d'une dame française, les jeunes Américaines qui viennent en France pour se livrer à l'étude des beaux-arts ou de la littérature, trouvent moyennant une rétribution modique de 3 à 4 francs par jour, une vie facile, commode et presque luxueuse. Je crois savoir que M. le Dr Evans nourrit de plus vastes projets, mais en attendant qu'il nous donne une nouvelle occasion de lui témoigner notre gratitude, permettez-moi, Messieurs, d'aller lui apporter de votre part vos remerciements pour l'initiative qu'il a prise et la façon vraiment américaine, j'allais dire vraiment royale, dont il l'a comprise.

Mais nous avons encore d'autres dettes de reconnaissance à payer, et je ne peux passer sous silence tous ces nombreux publicistes qui, dans les feuilles américaines de Paris ou de New-York consacrent leurs efforts à faire connaître la valeur de notre enseignement et la richesse de nos écoles. Leur collaboration nous est indispensable, car elle renseigne à la fois l'Amérique, ce qui est un point capital, et elle nous éclaire nous-mêmes sur ce que réclame notre clientèle étrangère et sur les obstacles qui s'opposent parfois à la formation d'un courant permanent et régulier. Il serait prétentieux de ma part de soulever ces questions si délicates et si complexes d'examens ou d'obtention de grades qui se sont posées à ce propos et qui sont d'ailleurs sur le point d'être résolues de la façon la plus large et la plus libérale; mais il m'est bien permis de signaler le rôle utile que le Comité joue dans cette circonstance, en provoquant des renseignements qu'on peut utiliser ailleurs. Grâce en effet à tous ces publicistes qui se constituent nos avocats et qui nous prennent pour intermédiaires, nous pouvons faire une ample moisson de précieuses informations. Ainsi nous savons d'une part que bien des Américains seraient venus cette année-ci dans nos Universités, si nos Facultés de lettres avaient possédé une section spéciale pour l'économie et les sciences politiques et avaient pu conférer des grades universitaires sans astreindre les candidats à se soumettre d'abord au programme complet de la licence, et nous connaissons l'effet fâcheux qu'a produit au dehors la campagne menée à propos de certaines catégories d'étudiants étrangers.

Tout cela, Messieurs, peut figurer à notre actif, et n'aurions-nous fait

que provoquer par le fait même de notre existence ces utiles confidences, qu'il me semble que nos efforts n'auraient pas été inutilement dépensés. Il est bon, en effet, Messieurs, que l'on sache en France l'étonnement qu'éprouvent nos amis à nous voir ainsi risquer de perdre ce rôle d'éducateurs qui est un de nos plus beaux titres de gloire, insouciants d'un péril chaque jour grandissant.

Je vous ai dit plus haut la forme nouvelle que prenait la concurrence et ce que faisait l'Amérique pour se faire une clientèle au Japon, mais dans l'ancien monde, les choses ne vont pas autrement, et tous les Etats arrivés à un haut degré de culture, cherchent aujourd'hui dans l'école un moyen d'influence ou de rayonnement. A nos portes en Suisse, Genève, Zurich, Lausanne rivalisent de zèle et d'efforts. Avec méthode et esprit de suite, on y organise les Universités au point de vue de l'étranger et on y met en œuvre toutes les ressources de la publicité pour retenir la clientèle ou en accroître l'importance. Aussi le nombre des étrangers suit-il une progression croissante. La seule Université de Lausanne n'en a pas compté, de 1874 à 1895, moins de 8.000, ce qui fait une moyenne de 400 par an ; parmi eux il y a 2.259 Allemands, 309 Américains, 780 Bulgares, 1.332 Roumains, sans compter les Belges, les Argentins, les Brésiliens, les Grecs, les Hollandais, les Italiens, les Japonais, les Persans, les Russes. N'est-ce pas un joli chiffre ? Pourtant Lausanne n'avait même pas alors une Université. Ce n'était qu'une simple Académie, assez mal logée et certainement insuffisamment outillée.

Et il n'y a pas que la Suisse ; l'Angleterre entre elle aussi en lice et est en passe de devenir l'éducatrice non plus de l'Europe seulement mais du monde entier. D'ici peu, c'est de ses écoles que sortiront les médecins des deux hémisphères, tous les ingénieurs qui iront mettre en valeur les richesses de l'univers. Elle ne se contente plus en effet aujourd'hui de tirer près de la moitié de la population scolaire des Universités de Glasgow, d'Aberdeen, d'Edimbourg, de ses anciennes colonies, elle porte encore la lutte sur notre propre domaine, et elle aspire à nous supplanter. En Egypte, par exemple, elle travaille à nous enlever ce qui nous restait là, il y a peu de temps encore, de notre ancienne direction incontestée des esprits et des intelligences. Par son vaste réseau de possessions et de colonies étendant déjà de tous côtés ses prises politiques,il semble qu'elle se soit rendu compte du renforcement d'autorité et de puissance qu'elle peut tirer de l'école, et qu'elle veuille élaborer un vaste plan de fédération universitaire, qu'elle appliquera, on peut en être sûr, avec sa méthode et son esprit de suite habituels. Déjà Oxford, par le moyen de l'affiliation,rayonne jusqu'au Cap de Bonne-Espérance, jusqu'à Sidney, jusqu'à Calcutta, Bombay, Madras, la Nouvelle-Zélande, et agit comme une pompe aspirante. Tête puissante d'un énorme organisme, il se nourrit de tous les apports que lui fournissent les Universites satellites, et à son tour renvoie, par les milliers d'étudiants qu'il façonne, la pensée et la vie jusqu'aux extrémités du monde. Et Oxford n'est pas seul ; après lui, je vois Durham qui va puiser sa substance jusque dans les collèges affiliés des Barbades et de Sierra Léone.

Le mouvement est tout récent encore, mais le voilà qui grandit et menace de créer la plus vaste organisation universitaire qui ait jamais existé. En présence donc de l'Angleterre qui poursuit, en silence et sans faire de bruit, une œuvre colossale, en présence, d'un autre côté, de l'Allemagne

qui, avec non moins de sens pratique, grâce à l'admirable organisation de ses nombreux périodiques répandus dans le monde entier, sollicite la collaboration de tous les savants, et par suite fait pénétrer dans toutes les écoles, les méthodes et une influence qui peut préparer la voie à bien d'autres influences, n'avons-nous pas le devoir de nous appliquer plus que jamais à prévenir les effets d'une concurrence chaque jour plus ardente et pour cela de rechercher si en dehors de tout ce qui doit faciliter l'accès de nos écoles, il n'y a pas telle mesure à prendre, pour substituer à l'intermittence de la propagande individuelle une action plus continue. Les projets qui sont à l'étude donnent au point de vue de l'obtention des diplômes universitaires, satisfaction à tous les intérêts, car si d'un côté les droits des étudiants français sont sauvegardés en ce qu'ils ont de légitime, d'un autre la liberté de l'étranger est respectée et solidement établie, mais cela suffit-il et n'y a-t-il pas lieu de se demander s'il ne serait pas possible d'établir chez nous quelque chose de ce qui réussit en Angleterre, et d'adopter comme un système de fédération qui, par le simple jeu de son mécanisme, fournirait une clientèle constante et assurée. Pourquoi ne ferions-nous pas, par exemple, vis-à-vis de certains pays, de ceux qui sont nos voisins et nous sont apparentés par le sang et par la langue, ce que l'Angleterre fait vis-à-vis de ses colonies ? Pourquoi ne pratiquerions-nous pas à leur égard une politique de libre franchise, en reconnaissant la validité de leurs diplômes et en les mettant de droit sur un pied d'égalité avec les nôtres?

L'idée n'a rien de subversif. Il existe des conventions internationales qui déjà, dans certains cas et dans certains pays, garantissent à ceux qui recherchent nos diplômes où à ceux qui veulent profiter des ressources de notre enseignement, des avantages et des privilèges. Pourquoi ne multiplierait-on pas ces conventions internationales et ne les étendrait-on pas? Pourquoi n'abaisserait-on pas certaines barrières et n'établirait-on pas comme une union universitaire entre des frères de langue? Pourquoi ne permettrait-on pas à des étudiants de poursuivre leurs études de licence ou de doctorat, indifféremment des deux côtés de la frontière ? La science n'y perdrait rien, et nous y gagnerions un élargissement de vie nationale et scientifique. Je sais bien que cet échange se produit aujourd'hui, mais il a forcément un caractère de contingence. Que n'imitons-nous les Anglais dans leur entente pratique des réalités, et que ne donnons-nous comme eux, à nos rapports universitaires, en développant le germe contenu dans quelques-unes de nos conventions internationales, plus d'ampleur et de fixité.

II

— Si vous voulez bien descendre, Messieurs, dans les détails de notre œuvre, vous verrez qu'elle suit une marche normale et un développement continu.

— Nos relations avec le dehors, tout en restant encore bien loin de ce qu'elles pourraient et devraient être, sont plus étroites et plus régulières, et le nombre des Comités de patronage augmente peu à peu, à mesure que l'on se rend mieux compte de leur utilité. Ainsi Grenoble vient d'en constituer un avec l'aide de l'Association des amis de l'Université et sur l'initiative de MM. Capitan et Hauvette ; il s'est tout de suite mis à l'œuvre, et une excellente notice publiée par ses soins répand déjà dans les

universités des deux mondes la renommée de ce centre d'études si pittoresquement situé dans la région alpestre. Pour faciliter ses débuts, nous avons mis à sa disposition deux bourses de frais d'études. Tous les autres Comités sont en progrès marqué, celui de Nancy en tête : le chiffre des étrangers a fait un bond énorme et a passé de 4 ou 5 à 118 ; si la rentrée de 1896-1897, a été un peu moins bonne, je crois que ce recul n'est que momentané, et que le chiffre de l'année dernière sera bientôt atteint et peut-être même dépassé. M. Bichat, président du comité, aidé de ses collègues s'y emploie de son mieux et quant à nous nous ne perdons jamais une occasion d'envoyer soit là soit ailleurs, les jeunes gens qui font appel à notre concours financier. A Toulouse, le zèle du Comité, dirigé par M. le docteur Morin, professeur à la Faculté de médecine, est arrivé également à des résultats appréciables, et le chiffre des étudiants y a passé de zéro à 40 environ, en majeure partie, de nationalité bulgare.

A Paris, notre service de renseignements prend tous les jours plus d'importance, et notre secrétaire doit maintenant consacrer tout son temps à recevoir les visiteurs et à leur répondre. A la rentrée, ça a été un véritable va-et-vient dans notre local de la Sorbonne ou bien encore à mon domicile, 24, place Malesherbes, et nous avons eu à inscrire sur notre registre plus de 220 noms nouveaux dans les trois ou quatre premières semaines du semestre d'hiver.

Nous sommes d'ailleurs considérablement aidés par tout ce que fait autour de nous l'initiative individuelle. Ainsi au Cercle de la rue de Vaugirard, quelques étudiants ont eu la bonne pensée de créer un cours de langue française à l'usage des étrangers. Ce cours qui est fait très régulièrement a été suivi l'année dernière par des Américains, des Allemands, des Écossais, des Anglais, des Suisses, des Tchèques, des Polonais, des Serbes et des Suédois. On y fait deux leçons par semaine ; l'une est consacrée à la lecture, ou à l'explication d'un auteur moderne, Daudet, Pailleron, l'autre se passe en des exercices de discussion sur des sujets choisis et traités par les étrangers eux-mêmes.

Il paraît que ces exercices ont beaucoup de succès. En général ils roulent sur des thèmes très variés. En voici quelques-uns pris au hasard : Du provincialisme en littérature. Comment une œuvre littéraire peut-elle et doit-elle être morale ? L'avenir des Etats-Unis d'Amérique. Les Salons en 1896. Comment apprendre une langue étrangère ? Impressions de Paris sur un étranger. Voyages en province.

Tout cela vous paraîtra excellent, et comme les directeurs du cours, MM. Bernus et André Marsh, en prenant cette initiative, ont voulu à la fois faire œuvre utile et œuvre patriotique, je vous propose, Messieurs, de mettre à leur disposition une somme suffisante, pour organiser un Cours de littérature française, si le besoin s'en fait sentir.

— Dans un autre ordre d'idées, Mlle Chalamet, l'écrivain bien connu dont les livres se trouvent dans les mains de toute notre jeunesse, ne nous rend pas de moindres services. Elle a créé au 125 du boulevard Saint-Michel, une maison de famille modèle, où les jeunes gens ont le précieux avantage de trouver, à des prix modérés, outre l'hospitalité matérielle, un milieu favorable aux études, aux relations mondaines, et d'une manière générale, tout ce qui peut mettre l'étranger en contact avec les ressources intellectuelles de Paris.

Je ne dois pas oublier non plus les Compagnies de transport, Message-

ries Maritimes, Compagnie Transatlantique, Compagnie de chemins de fer, qui toutes nous prêtent le concours le plus large et nous rendent avec une bonne grâce parfaite les plus grands services. Les Messageries Maritimes ont surtout droit à une reconnaissance toute spéciale pour les facilités qu'elles nous donnent, car il suffit que le jeune homme qui vient en France ou qui la quitte, présente au port d'embarquement, serait-ce Marseille, Beyrouth, ou Sangaï, un mot signé de votre secrétaire général, pour qu'il obtienne de suite, la réduction de 30 p. 100 que la Compagnie a bien voulu nous accorder.

Tout est-il pour le mieux, cependant dans la marche de l'œuvre ? Hélas non, et vous ne me croiriez pas si je vous l'affirmais.

Tous les jours au contraire nous nous apercevons qu'il nous manque de pouvoir agir plus vite et plus directement. Malgré la grande bienveillance que tout le monde nous témoigne, nos démarches nous coûtent parfois une perte de temps qui est irréparable. L'étudiant qui vient à nous est bien des fois dans une situation digne d'intérêt. Sans amis, sans ressources, il n'a souvent que de la bonne volonté. Que faire s'il demande à poursuivre ses études ? Ecrire, demander une audience, c'est l'idée première qui vient à l'esprit ; mais la procédure est longue : elle prend parfois des semaines et pendant ce temps le temps s'écoule, le semestre se passe, et le pauvre jeune homme qui vit on ne sait comment parfois, perd une année et parfois aussi jusqu'à la confiance qu'il avait dans ce pays auquel il a demandé l'hospitalité. Il n'y a pas huit jours, j'ai reçu la visite de deux jeunes Arméniens fugitifs ; l'un a quitté Constantinople grâce à la protection des ambassades, l'autre s'est caché au fond d'un bateau en partance, et tous deux sont arrivés en France, attirés par ce renom d'hospitalité qui fait de notre pays la seconde patrie des proscrits. Ils viennent poursuivre leurs études commencées à Constantinople, mais dans la bagarre ils ont perdu leurs diplômes. Le cas est intéressant, car leur sincérité est évidente, il faudrait se hâter, car ils sont sans ressource et le trimestre est commencé. Mais comment est-ce possible, s'il faut suivre une longue filière et ne compter jamais que sur la bienveillance et sur la courtoisie ?

Il ne me reste plus maintenant, Messieurs, qu'à vous donner l'état de nos recettes et de nos dépenses ; mais avant de le faire, laissez-moi d'abord vous dire un mot de la solution qui a été donnée à la demande que j'avais adressée à M. le Ministre des Finances, relativement au legs Giffard. Dans mon dernier rapport, je vous ai fait connaitre le succès relatif de mes démarches et la décision intervenue. Bien que celle-ci ne réponde pas complètement aux espérances que nous avions pu légitimement concevoir et que le Conseil d'Etat ne nous ait accordé à la vérité qu'un tiers de la somme que le Ministre de l'Instruction Publique et le Ministre des Finances avaient décidé de nous attribuer, nous ne nous estimons pas moins heureux d'un résultat qui augmente nos ressources et nous permet d'élargir notre champ d'action. Aujourd'hui toutes les formalités sont remplies, et nous avons déjà reçu depuis le mois de novembre dernier avis que nous pouvions encaisser les arrérages échus. Le Comité de patronage n'ayant pas la responsabilité civile, c'est le Ministère de l'Instruction publique, qui, aux termes du décret est bénéficiaire de la rente de 3.000 fr., mais comme il est stipulé expressément qu'il ne peut en disposer qu'en faveur du Comité, notre œuvre est donc assurée dès aujourd'hui et à perpé-

tuité d'un revenu régulier. A la date d'aujourd'hui nous avons encaissé sur les arrérages échus une somme de 2.358 fr. 30; un compte spécial a été ouvert et il y aura lieu maintenant d'étudier l'emploi qui doit être fait de ces nouvelles ressources. Convient-il de les dépenser au fur et à mesure? Ne vaut-il pas mieux, au contraire, accumuler capital et intérêts, jusqu'au jour où il sera possible de construire, la maison d'hospitalisation que nous voulons avoir, pour réaliser un progrès qui s'impose ?

— Je vous disais dans mon dernier rapport, que sur les allocations qui lui avaient été accordées, le Comité avait dépensé une somme de 7.450 fr. 25, en remboursement de frais d'études, soit à Paris, soit à Toulouse, Bordeaux, Aix, Lyon ou Nancy. Depuis lors, nous avons encaissé en deux fois, à la date du 17 juillet 1895 et du 2 avril 1896, une somme totale de 14.000 francs, et par contre nous avons dépensé, suivant l'état ci-joint, à la date du 31 décembre 1896, une somme de 8.832 fr. 45 : il nous reste donc un reliquat de 5.167 fr. 55, reliquat qui s'ajoute à celui qu'avait laissé le précédent exercice. — En dehors des dépenses qu'ont occasionnées les fêtes franco-écossaises, la majeure partie de nos ressources a été absorbée, comme toujours, par les bourses que nous avons mises à la disposition des écoles, des Universités, des Patriarcats, etc., et vous apprendrez avec plaisir, que c'est toujours l'Orient qui nous fournit la plus large clientèle.

Les rapports que nous entretenons avec le lycée Tewfik au Caire, avec le lycée de Galata-Seraï et les Patriarcats de Constantinople, avec l'Ambassade ottomane à Paris, nous donnent l'occasion de manifester combien sont vives chez nous les sympathies pour tous les peuples qui vivent dans la vallée du Danube, ou sur les rives du Bosphore et du Nil, sans que cela pourtant nous empêche de remplir nos autres engagements. Ainsi pendant l'année qui vient de s'écouler nous avons compté parmi nos boursiers deux jeunes Luxembourgeois, plusieurs Russes et un Norvégien qui nous avait été adressé par M. Storm, professeur de littérature française à l'Université de Christiania. Attaché déjà à l'asile de Bergen M. Bechkolm l'avait quitté pour venir étudier deux ans à Sainte-Anne et la Salpêtrière et nous avons été heureux de profiter de l'occasion qui nous était offerte pour rendre encore plus étroits les liens qui existent depuis l'origine entre notre Comité et le Comité norvégien. En résumé, nous avons remboursé pour 5.530 fr. 90 de droits d'examens, de frais d'inscription ou d'équivalence, soit directement, soit par l'entremise du Comité de Nancy, auquel nous avons adressé, soit pour le même objet, soit à titre de subvention, pour les cours de français organisés par l'Union de la jeunesse lorraine, la somme de 2.237 francs.

J'ai fini, Messieurs, et il ne me reste plus qu'à vous remercier de tout ce que vous avez apporté de force à l'œuvre de patronage par vos conseils ou par vos encouragements, et qu'à exprimer à Monsieur Casimir-Périer nos sentiments de vive gratitude pour l'honneur qu'il nous fait en voulant bien accepter la présidence d'une œuvre qui, sous sa haute inspiration, ne peut que s'affirmer davantage et prendre plus d'essor.

P. M.

Paris, le 15 janvier 1897.

INAUGURATION DE L'UNIVERSITÉ DE GRENOBLE

Plusieurs fois retardée, par suite de circonstances involontaires, l'inauguration de l'Université de Grenoble, qui devait avoir lieu dès la rentrée de l'année scolaire 1896-97, n'a été célébrée que le 4 août 1897. L'amour-propre des Dauphinois serait mal venu à se plaindre de ce retard, car il a valu à l'Université de Grenoble l'honneur d'être inaugurée par le Président de la République en personne, au cours de son récent voyage dans le Sud-Est. Le 3 août, à 5 h. et 1/2 du soir. M. Félix Faure, accompagné des ministres de la Guerre, de l'Instruction publique, de la Justice et du Commerce, arrivait à Grenoble, venant d'Orange. Quelques instants plus tard, à la Préfecture, au cours des réceptions officielles, M. Zeller, recteur, président du conseil de l'Université, présentait au Président de la République le corps académique au grand complet. Mais la cérémonie purement universitaire ne devait avoir lieu que le lendemain matin.

L'amphithéâtre de la Faculté des Lettres, sobrement décoré, avait été choisi pour la séance d'inauguration. Quelques minutes avant 10 heures, sensiblement plus tôt que les dispositions officielles ne l'avaient fait prévoir, le Président de la République, accompagné des ministres et de sa suite, fait son entrée et prend place sur l'estrade élevée à l'endroit où se voit, en temps ordinaire, la chaire du professeur. Les gradins de l'amphithéâtre sont occupés par les membres du Conseil de l'Université et les professeurs des diverses Facultés, en costume officiel, par une délégation de professeurs du lycée et de divers autres établissements d'enseignement public, et enfin par le Comité de l'Association des Etudiants. Dans la partie plane de la salle, entre l'estrade et les gradins, avaient été disposés plusieurs rangs de chaises où prennent place les invités étrangers au corps enseignant, chefs des divers services, conseillers municipaux, etc...

M. le Recteur Zeller prononce alors un beau discours dans lequel, rappelant les sacrifices immenses que se sont imposés la ville de Grenoble et le département de l'Isère pour donner une installation digne d'elles aux Facultés et à l'École de médecine, au Lycée, au Musée et à la Bibliothèque, il insiste sur les liens profonds qui unissent l'Université de Grenoble à la province du Dauphiné.

Monsieur le Président de la République

L'Université de Grenoble vous est profondément reconnaissante d'avoir daigné l'honorer de votre visite. Elle n'a pas eu la pensée, elle n'aurait pas eu le droit de demander au Chef de l'Etat une faveur exceptionnelle. En présidant

l'inauguration de l'Université de Paris, notre *Alma mater*, vous avez adressé à toutes les Universités françaises les mêmes souhaits de bienvenue. L'Université de Grenoble, comme toutes ses sœurs grandes et petites, a accueilli avec respect et gratitude ce témoignage de haute sympathie et de consécration nationale. Si elle a désiré inaugurer aujourd'hui son existence nouvelle ou plutôt sa renaissance, c'est dans le seul but de pouvoir attester devant vous, Monsieur le Président, au moment où le Dauphiné célèbre, sous votre haut patronage, l'événement le plus glorieux de son histoire, la communauté de sentiments et d'idées qui l'unit à cette vaillante et libérale province.

Le beau groupe que vous avez inauguré ce matin, et où l'on voit les citoyens des Trois Ordres (on leur donnait alors ce titre) serrés les uns contre les autres et levant leurs mains vers le ciel, d'un élan unanime, pour affirmer le droit de la nation tout entière à disposer de ses destinées, est, en même temps qu'un monument de liberté et d'affranchissement, un monument de concorde et de paix sociale. Notre Université avait un intérêt tout particulier à placer sa renaissance sous les auspices de ce grand souvenir ; car elle est destinée à réunir tous les enfants du Dauphiné quelle que soit leur origine, à fondre à la lumière de la Science désintéressée leurs divergences passagères, et à faire de cette province une même famille intellectuelle, animée d'un égal amour pour le progrès et pour la patrie.

Le palais où nous avons l'honneur de vous recevoir, Monsieur le Président, a été le premier construit sous l'impulsion de ce grand mouvement de régénération et de renaissance scolaires, qui restera le plus beau titre de gloire de la troisième République. Lorsqu'il fut inauguré le 8 décembre 1879, le Directeur de l'enseignement supérieur écrivait à la Municipalité de Grenoble, au nom de Jules Ferry, ministre de l'instruction publique : « Vous avez, Messieurs, dans « cette rivalité pour le bien public, *un privilège que vous ne partagez avec per-* « *sonne* et qu'il faudra toujours rappeler à votre honneur. Etant donné le budget « de la ville de Grenoble, vous vous êtes imposé des sacrifices tels qu'aucun « autre conseil ne saurait en faire valoir de plus grand. Vous avez fait plus « encore : vous êtes passés sans retard de la résolution aux actes. De toutes les « villes de France, vous pouvez dire aujourd'hui : je suis la première qui ait « achevé ce qu'elle avait promis ; l'œuvre était considérable : elle est terminée, « et nous l'inaugurons ».

J'avais le devoir de rappeler en ce jour, comme on nous y avait convié au nom du grand ministre réformateur de 1879, « le privilège que la ville de Gre- « noble ne partage avec aucune autre ». J'ai celui d'ajouter qu'elle ne s'est point arrêtée dans cette voie de dépenses fécondes et de généreux sacrifices. Cette ville de soixante mille âmes a dépensé, pendant ces dernières années, près de huit millions pour ses œuvres d'enseignement. L'ensemble imposant des édifices qu'elle a consacrés aux arts et aux sciences excite l'admiration des étrangers qui la traversent en si grand nombre. Il y a quatre années à peine l'auteur anglais d'un célèbre *Voyage en France*, après avoir visité notre Musée, notre Bibliothèque et notre Muséum, après avoir aperçu notre Lycée, notre Ecole de médecine et le Palais de notre Université, ne pouvait se retenir de faire un retour sur sa propre patrie et de nous citer en exemple à ses compatriotes « On chercherait en vain, s'écriait-il, une ville de la même taille en « Angleterre, en Ecosse et dans le pays de Galles, qui soit aussi bien dotée à « cet égard » (1).

Dans un pays aussi nettement circonscrit que le Dauphiné, dont le caractère n'est pas moins accentué que les frontières, qui a conservé la religion de son passé et le souci de son avenir, qui a recueilli dans l'héritage de ses ancêtres l'amour du progrès et de la liberté, ainsi que l'atteste dans son élan sublime le Monument du Centenaire de 1788, une Université comme la nôtre est considérée comme le patrimoine de tous et un patrimoine sacré. Les Grenoblois d'autrefois

(1) Miss Betham Edwards, *La France d'aujourd'hui*

prétendaient que leur Université, fondée en 1339 par le dauphin Humbert II, faisait partie du *Statut delphinal*, et qu'on ne pouvait les en priver « sans porter « atteinte au contrat de transfert du Dauphiné, qui maintenait les privilèges « accordés aux villes ». Les Dauphinois d'aujourd'hui, je me hâte de l'ajouter, attachent un prix infiniment plus grand à la charte que vous nous avez accordée, Monsieur le Président, en signant la loi du 10 juillet 1896, dont Jules Ferry avait conçu le premier projet et dont la réalisation finale, par une heureuse coïncidence qui est l'une des rares manifestations de la justice immanente des choses, a été l'œuvre du ministre en qui nous sommes heureux de saluer aujourd'hui le premier collaborateur et le confident des pensées de ce grand rénovateur de notre enseignement public.

Cette loi libérale, qui a réalisé l'un des plus grands et des plus féconds projets des assemblées de la Révolution, nous a conféré des droits dont nous serons toujours reconnaissants au Gouvernement de la République ; mais elle nous a en même temps imposé des devoirs et des charges, dont nous comprenons toute l'importance et toute l'étendue. Sans relâcher les liens qui l'unissent à l'État, la loi de 1896 a donné à notre Université un caractère régional plus accentué. La province du Dauphiné et l'Université de Grenoble sont désormais solidaires. Nous pouvons toujours compter sur l'appui du Gouvernement qui nous a donné à maintes reprises, et tout récemment encore, les preuves les moins équivoques de sa bienveillance ; mais nous ne pourrons nous étendre et nous agrandir, sans le concours des départements, des villes, des sociétés savantes et industrielles du Dauphiné, et des amis de la science que cette généreuse province compte en si grand nombre.

Il nous suffira, nous n'en doutons point, d'ouvrir devant nos compatriotes notre *Livre d'or*, pour recevoir des marques effectives de l'affection et de la sollicitude qu'ils n'ont jamais cessé de nous témoigner. L'ensemble des Facultés qui composent notre Université a été le foyer intellectuel où un grand nombre d'entre eux sont venus puiser les mêmes idées libérales et généreuses ; il a réuni, par la communauté des études, la plupart des hommes qui ont honoré la province par leurs travaux, leurs écrits et les services rendus à la chose publique. On y a vu se succéder, dans les mêmes chaires, plusieurs générations de professeurs appartenant à la même famille, et dont le patrimoine de talents et de vertus professionnelles est revendiqué par tout le Dauphiné. On s'y empresse d'accorder des lettres de naturalisation aux maîtres qui se distinguent par l'éclat de leurs ouvrages et de leur enseignement, et l'on considère que l'honneur qu'ils font à l'Université rejaillit sur la province tout entière. S'il en est qui ont forcé les portes de l'Institut et fait retentir les échos de la Renommée, leur nom, qu'on a lu dans les grands journaux, devient bien vite populaire : les pères, même dans les familles les plus modestes, les proposent à l'admiration de leurs enfants ; les notables leur adressent des félicitations, et les plus enthousiastes, entr'ouvrant la porte de la grande salle des cours, vont contempler leurs traits et admirer de confiance leurs savantes leçons qu'ils ne comprennent point toujours.

Les services rendus par les maîtres d'autrefois ont contribué, non moins que l'amour-propre dauphinois, à créer autour de notre Université cette atmosphère d'affection, de considération et de haute estime.

La plus ancienne de nos Facultés, celle de Droit, qui est, si je puis m'exprimer ainsi, notre Faculté-mère, a jeté, depuis le milieu du moyen âge, d'indestructibles racines dans le sol dauphinois. Pendant le cours du XVIe siècle, qui vit la renaissance de la science du droit en même temps que celle des lettres et des arts, l'École de Grenoble fut l'une des plus renommées qu'il y eût en France. Elle est restée de nos jours une des plus estimées de la province. Notre Faculté de Droit a fourni à celles de Lyon, de Montpellier et de Bordeaux leurs premiers doyens ; et bien qu'un peu affaiblie par les florissantes colonies sorties de son sein, elle n'en a pas moins continué à justifier son titre de métropole par la force de ses études et le succès de ses élèves dans les concours. L'en-

seignement du droit est devenu en quelque sorte indigène dans la capitale du Dauphiné ; et l'on a pu dire que « parler de droit à Grenoble, c'est comme parler « de médecine à Montpellier, de commerce à Marseille et d'industrie à Lyon ».

Cette prospérité persistante est due sans doute aux qualités distinctives du caractère dauphinois : la mesure, le ferme jugement, un esprit vif et ouvert contenu par le sens de la réalité et des justes proportions. Elle s'explique en outre par l'étroite union et la constante collaboration de l'Université avec le Parlement du Dauphiné qui a tant contribué à abaisser les barrières féodales et à préparer, au nom du droit, l'avènement de l'égalité. Le dauphin Humbert II avait décidé, dès 1340, que sur sept membres du conseil delphinal, quatre au moins devaient appartenir à l'Université. Lorsque la fusion eut cessé, l'union persista. Il y eut entre le Parlement et l'Ecole de Droit, qui survécut à toutes les crises et aux longues éclipses de l'Université, un échange presque ininterrompu de talents et de services. C'est, à n'en point douter, sous l'action de cette double influence, combinée avec celle d'un barreau justement renommé et digne de ces deux grands corps, que le Dauphiné fut si profondément imbu des notions du droit et de la justice et qu'il se trouva en mesure, dès 1788, de tracer la formule exacte et de fixer les principes fondamentaux de la Révolution française.

Nos autres établissements d'enseignement supérieur n'ont pas moins contribué à rendre populaire dans la province et à gagner d'avance la cause de l'Université de Grenoble. La Faculté des Lettres a compté de savants linguistes, des littérateurs et des philosophes délicats et pénétrants, des historiens à l'érudition patiente, consciencieuse et véridique, auxquels on pourrait appliquer la définition que Cicéron donne de l'orateur : *Vir probus narrandi peritus*. Mais elle s'est surtout distinguée, de notre temps, par le succès et la vogue de ses grandes leçons et de ses cours du soir qui, avec ceux de la Faculté des Sciences, permettent à notre Université de communier presque tous les jours avec le public grenoblois et la font de plus en plus apprécier dans ce milieu intelligent, où l'on témoigne d'un goût si vif pour les fortes études et les travaux de la pensée.

L'Ecole de Médecine et de Pharmacie, qui est l'un de nos plus ancieus établissements d'instruction et dont l'origine se confond avec celle de notre première Université, a été trop longtemps entravée dans son essor par l'insuffisance de ses ressources et de son installation. Mais elle vient enfin d'être pourvue, grâce à la générosité de la ville de Grenoble, d'un édifice et d'une organisation qui lui permettront de marcher désormais dans la voie du progrès scientifique du même pas que nos Facultés. C'est pourquoi, bien que son passé n'ait pas été sans gloire, il convient aujourd'hui de porter surtout nos regards vers son avenir qui s'annonce plein de brillantes et réconfortantes promesses.

La Faculté des Sciences de Grenoble est, avec la Faculté de Droit, celle qui a trouvé en Dauphiné le terrain le mieux approprié à la nature de ses travaux et qui a le plus contribué à répandre au dehors la renommée de notre Université. Elle a fait des Alpes françaises son domaine particulier, que nul ne lui conteste. Un des juges les plus compétents en la matière, M. Daubrée, de l'Institut, considère l'un de nos anciens maîtres comme l'initiateur et le fondateur de la géologie alpine française : « Peu d'hommes, dit-il, ont accompli en notre temps « une tâche aussi considérable que Charles Lory, et, si l'on a quelques repro- « ches à faire à ce grand travailleur, c'est d'avoir voulu trop embrasser, d'avoir « essayé de résoudre, à lui tout seul, le problème de la constitution géologique « des Alpes françaises. Il savait tant de choses sur ces Alpes et il avait tant « vu que, dans les dix dernières années de sa vie, personne, parmi les jeunes « géologues, n'osait voir autrement que par les yeux du maître ; et, quand le « maître fut frappé par la mort, on put craindre un moment que l'étude des « Alpes ne subît un temps d'arrêt et qu'il n'y eût pas d'épaules assez fortes « pour porter la lourde succession de Charles Lory. » Mais notre Faculté des

Sciences, qui a subi, comme il était naturel, la fascination des Alpes, ne s'est point laissée absorber par l'étude de la géologie. Sans parler des services qu'elle a rendus à presque toutes les industries de la région, elle s'est encore distinguée par ses travaux en botanique et en zoologie, en physique et en particulier dans l'électricité industrielle, en mathématiques et surtout dans la préparation du difficile concours de l'agrégation des sciences mathématiques pour lequel elle n'a été surpassée, ni peut-être égalée, par aucune Faculté de province. Elle s'est illustrée de nos jours par les grandes découvertes dont son laboratoire de chimie a été le théâtre. Un de ses maîtres a été honoré, par la Société royale de Londres, de la médaille Davy, destinée à récompenser la découverte la plus importante faite dans le domaine de la Chimie, soit en Europe, soit en Amérique. Il vient d'obtenir le prix biennal de 20.000 francs, la plus haute récompense que l'Institut de France soit appelé à décerner. L'illustre chimiste anglais, lord Kelvin (William Thompson), parlant de ses travaux sur le *point de congélation* et la *tension des vapeurs des dissolutions* proclamait qu' « il avait découvert des « lois nouvelles et fécondes, connues de tout le monde aujourd'hui, et dont la « révélation complète, faite il y a quelques années seulement, avait frappé le « monde savant de surprise et d'admiration ».

Nous n'ignorons point, Monsieur le Président, que toutes les Universités provinciales, ont, comme la nôtre, un patrimoine d'honorables souvenirs et que plusieurs d'entre elles peuvent avoir des titres plus nombreux et plus glorieux à faire valoir. Nous rendons hommage à la pensée patriotique qui a présidé à l'organisation des Universités, avec une méthode, une précision et une gradation que l'on a justement admirées. Pour mener à bien ce grand œuvre de décentralisation intellectuelle, il était peut-être nécessaire de chercher tout d'abord à opposer aux ressources presques infinies que possède la capitale, en talents et en instruments scientifiques, des centres d'études qui n'eussent point trop à souffrir de la comparaison : il était peut-être sage de commencer par faire de la *centralisation fragmentaire*. Mais la décentralisation intellectuelle ne pouvait être complète ni conforme aux lois de notre histoire nationale que si l'on parvenait à faire vivre et à faire prospérer les Universités plus modestes, comme la nôtre, qui, en raison même de leur origine, ont conservé l'individualité provinciale ; qui, bien que toujours étroitement rattachées à l'Etat, ne sont pas moins attachées à l'histoire et aux destinées de la province, à son passé et à son avenir ; qui, profondément enracinées dans son sol et imbues de son esprit, sont des instruments tout trouvés pour seconder et diriger l'essor de ses intérêts moraux et matériels. Il y aurait eu vraiment dommage pour la France et diminution de son patrimoine intellectuel, si l'on avait négligé, au risque de les supprimer par voie de prétérition, ces foyers de lumières, dont l'intensité a souvent fait oublier ce qui pouvait leur manquer en étendue, et qui sont admirablement appropriés pour concentrer, agrandir, élever toujours plus haut l'âme de la province.

L'unité de la France, telle que l'histoire l'a faite, n'est que l'harmonieux concert des diversités et des aptitudes provinciales. Elle n'a rien à redouter d'une entreprise qui n'a d'autre objet que de permettre à ses différentes régions de développer et de cultiver mieux encore le génie propre à chacune d'elles. Elle a moins à craindre que partout ailleurs dans notre Dauphiné, qui a été le premier, comme on le rappelait ce matin, à proclamer la solidarité et l'égalité des provinces en même temps que celle des citoyens. Dans ce pays placé à l'extrême frontière et dans le passé duquel on pourrait contempler, comme dans un fragment de miroir brisé, l'histoire de la France militaire, tous les habitants savent qu'en défendant le sol national, ils défendent leurs propres foyers ; ils sont habitués de longue date à confondre leurs intérêts particuliers dans l'intérêt général, et, pour être de bons Dauphinois, ils n'en sont que meilleurs Français.

M. Raoult, vice-président du Conseil de l'Université, donne ensuite lec-

ture d'une Adresse, dont un exemplaire imprimé sur parchemin est remis au Président de la République. En voici le contenu :

« Monsieur le Président de la République,

« L'Université de Grenoble, rajeunie et renouvelée, salue avec reconnaissance, dans la visite du chef de l'Etat, un acte qui est la consécration de ses titres antiques, un témoignage de sa vitalité actuelle et un gage précieux d'espérance.

« Dans votre rapide voyage à travers notre ville, vous avez touché les deux termes de notre histoire, et, du Palais des Dauphins au Palais de l'Université, suivi en quelques instants le mouvement des siècles. En 1339, les Dauphins confiaient à l'Université de Grenoble le précieux dépôt des destinées intellectuelles de la province. Ici, vous venez de lire au fronton de notre Palais ce titre antique et nouveau d'Université ; c'est au gouvernement de la République que nous le devons. Dans l'intervalle, le grand mouvement de liberté, produit par la Révolution française, avait préparé cette œuvre par la reconstitution de Facultés encore isolées, mais déjà laborieuses et fortes.

« L'honneur que nous recevons aujourd'hui nous impose de grands devoirs. Nous n'oublierons pas que toute Université puise sa force dans le sol qui la porte, et plus que jamais les grands sentiments qui sont dans l'histoire l'honneur du Dauphiné, liberté, patriotisme, trouveront un écho dans notre enseignement et dans nos âmes. Nous demanderons aux vaillantes populations de nos vallées et de nos montagnes le secret de ces vertus qui sont, dans l'ordre intellectuel comme dans la conduite de la vie, le principe de toute force : l'infatigable énergie dans le labeur, la probité dans la recherche, la patience dans l'observation, l'indépendance dans les jugements.

« La ville de Grenoble, à laquelle nous nous rattachons si étroitement par les liens d'une solidarité ancienne et féconde, connait notre passé ; notre intime union avec elle assure l'avenir.

« Puisse l'Université de Grenoble, héritière respectueuse du passé, forte de la faveur des pouvoirs publics, du concours de l'opinion, du talent de ses maîtres, du nombre et du zèle de ses élèves, porter des fruits abondants de science et d'honneur, dans cette ère de paix que prépare et consacre l'amitié d'un puissant souverain et d'une grande nation ! »

Cette adresse est accueillie par des applaudissements unanimes. M. le Président de la République remet ensuite la croix de Chevalier de la Légion d'honneur à M. Tartari, doyen de la Faculté de Droit, auquel il donne l'accolade. Les décorations d'officier d'Instruction Publique et d'officier d'Académie, publiées depuis le 14 juillet, sont remises aussi par le Président à divers professeurs des Facultés, du lycée de Grenoble et des collèges du département.

M. Félix Faure prononce ensuite une allocution très goûtée, dont voici le sens général, sinon le texte exact :

« Depuis la loi de 1896, et depuis le jour où j'inaugurais l'université de Paris et envoyais aux universités de province la salut national, c'est la première fois que j'ai la grande satisfaction d'être dans une ville où on a mis en exécution les principes de décentralisation qui étaient rappelés tout à l'heure.

Hier, en recevant les membres de l'université à Grenoble, je leur disais que dans toutes les branches où la France peut rayonner, ils ont la mission de développer les forces qui ont fait la grandeur de notre pays dans le monde.

C'est à vous, messieurs les professeurs, de former la France de demain ; mais puisque j'ai la bonne fortune de rencontrer ici non seulement ceux qui ont

accepté cette tâche glorieuse, mais de rencontrer les représentants de cette France de demain, j'ai le droit de demander aux étudiants de respecter et d'encourager par leur assiduité les hommes de dévouement et de devoir qui sont leurs maîtres, d'avoir conscience de la haute mission que leur assigne l'instruction qu'ils reçoivent ici.

Je suis certain que les paroles du président de la République seront entendues par ces jeunes gens, et, pour montrer l'union intime du chef de l'État avec les universités, je demande aux membres de l'Association des étudiants de Grenoble, de la première université de province où m'est fait un accueil si cordial, de m'inscrire, privilège que mon âge comporte, comme membre honoraire. »

Les paroles du Président soulèvent des applaudissements nourris, en particulier les dernières qui provoquent, de la part des Etudiants, un ban non prévu par le protocole.

La cérémonie d'inauguration proprement dite était terminée ; elle fut en quelque sorte continuée et complétée le même jour à cinq heures, par le punch offert au Ministre de l'Instruction Publique par l'Association des Etudiants, dans le jardin du Grand Hôtel, cérémonie plus intime, plus modeste et qui a passé à peu près inaperçue, au milieu des réjouissances officielles, mais qui n'en a pas été moins intéressante et moins caractéristique. Les doyens et un grand nombre de professeurs des diverses Facultés avaient tenu à se rendre à l'invitation des étudiants et à les entourer pour recevoir le Ministre. M. Rambaud est arrivé accompagné du Recteur, de M. Tartari et de M. Lachmann, tous deux conseillers municipaux. M. Marcel Porte, président du Comité, souhaite la bienvenue au ministre dans une allocution fort bien tournée, où il se félicite de voir que, dans la constitution nouvelle des Universités, il y a place, à côté du corps enseignant, pour un corps enseigné dont le Ministre n'a pas dédaigné d'accepter la modeste invitation. M. Rambaud lui répond par une improvisation familière très applaudie, à laquelle succèdent les toasts de MM. Zeller et Tartari, prononcés sur le même ton cordial et sans apprêt. Les conversations s'engagent ensuite avec animation dans les différents groupes, dont M. Rambaud fait lentement le tour en se retirant.

Journée excellente de tous points pour l'Université de Grenoble, et qui doit, nous semble-t-il, laisser une impression bienfaisante dans l'esprit de tous, maîtres et élèves. Il faut songer, maintenant que de si bonnes choses ont été dites, à faire de bonne besogne ; c'est à quoi nous espérons que personne ne faillira.

SPECTATOR.

QUELQUES DISCOURS DE DISTRIBUTIONS DE PRIX

I. E. Faguet, *L'amour de sa profession.* — Au lycée Charlemagne, M. Faguet, répondant au discours de M. Wahl, sur le choix d'une carrière, a dit comment et pourquoi il faut aimer sa profession, qu'on l'ait adoptée « ou qu'on ait été adopté par elle » :

... « L'amour de sa profession par lui-même est une vertu, et la profession elle-même, quelle qu'elle soit, a des vertus qu'elle finit par vous communiquer. L'amour de sa profession est une vertu, parce que c'est une conviction, une application de tout l'être humain à quelque chose qui n'est ni un appétit, ni un désir : un détachement de soi et un attachement à plus grand que soi ; un dévouement. Il faut être attaché à son métier un peu comme on l'est à sa patrie et à sa religion, pour fuir la grande tentation de ne s'attacher qu'à soi-même. Il n'est pas mauvais, même, d'y mettre un peu d'enthousiasme. « Ne fît-on que des épingles, il faut être enthousiaste de son métier », a dit un moraliste anglais. Il a raison. Molière a une scène comique qui est la plus touchante du monde ; c'est celle où le maître à danser, le maître de musique et le maître d'armes vantent à l'envi leur profession respective et n'en voient aucune au monde qui puisse lui être comparée. Ils sont dans le vrai. Il sont profondément vénérables. Ils nous donnent leçon. Je ne sais pas s'ils apprennent bien à danser, à chanter ou à faire le coupé dégagé ; mais tous les trois nous enseignent à vivre, et admirablement. Puisqu'il survient, au milieu de leur querelle, un professeur de philosophie, je m'étonne qu'il ne leur dise pas : « Objectivement, vous avez tort ; mais, subjectivement, vous avez raison. De soi, la danse n'est pas le plus beau des arts ; mais pour le maître à danser, elle doit l'être. Il y a peut-être des choses plus utiles à l'humanité que de savoir chanter ; mais le maître de musique ne doit pas croire un instant qu'il puisse y avoir quelque chose de plus sublime. Et il en est ainsi de tous les arts, quels qu'ils puissent être, excepté de la philosophie, qui elle, objectivement ou subjectivement. et à quelque point de vue qu'on se place, est incomparable à quoi que ce soit. » .... Aimer sa profession est une vertu, et une vertu qui en produit ou en entraîne à sa suite beaucoup d'autres ; mais de plus, comme je l'ai dit, la profession, quand on l'aime, nous donne des vertus que nous n'avions pas et qu'elle portait, en quelque sorte, avec elle. On s'aperçoit de cela en vieillissant. On n'aime point passionnément, à l'ordinaire, sa profession dans sa jeunesse, même quand on l'a choisie très librement. On a besoin, pour y satisfaire, du sentiment du devoir et d'un certain secours qu'on puise dans sa dignité. Peu à peu, — oh ! comme l'habitude est une bonne chose, et comme des deux natures que nous avons à un certain âge, la seconde est la meilleure, à la condition que la première n'ait pas été mauvaise, — peu à peu, la profession devient une passion. C'est un avertissement. A ce moment-là, il faut faire attention à la couleur de ses cheveux. Alors la profession est un besoin. Elle nous manque quand elle fait trêve. Vous verrez un jour que les vacances ne sont pas le bonheur. Je vous concède seulement qu'elles lui ressemblent. Alors la profession nous a doucement, caresseusement (je regrette que le mot ne soit pas français), amoureusement envahi. Nous la portons avec nous. Cela a quelques inconvénients, sans doute : nous plaidons dans le monde, nous professons en soirée, nous fai-

sons de la clinique aux *five o'clock*, et nous faisons de la critique littéraire en dînant en ville, et le pire, c'est qu'on nous y pousse ; mais, tout en reconnaissant ces périls, pour tâcher de nous en garantir, comme cet empire que la profession a pris sur nous est salutaire ! Car une profession, c'est une patrie. Elle a ses souvenirs, ses traditions, ses lois, ses mœurs, son esprit général, et toutes ces choses sont excellentes, comme tout ce que le temps a respecté, fixé et épuré. Toutes ces choses, malgré leur alliage, sont salutaires pour l'individu, parce qu'elles le dépassent, l'enveloppent et le soutiennent. Toutes ces choses sont ce qu'il y a de meilleur dans l'âme de ceux qui nous ont précédés. Toutes ces choses sont la prise douce et sacrée que les morts ont sur les vivants. Non seulement, comme l'a dit Comte, l'humanité se compose de plus de morts que de vivants, mais elle est meilleure par ce qui lui reste des morts que par ce qu'elle tient des vivants, parce que les morts ne laissent d'eux que le meilleur. Or, la profession c'est une tradition, donc l'héritage moral de ceux qui ont fait ce que nous faisons. Rien de plus sain pour l'âme que de vivre un peu du meilleur de la vie de ceux qui ont vécu....

Donc, aimez votre profession, comme une excellente maîtresse de conduite, comme une excellente institutrice de moralité, comme une perpétuelle moralisatrice.... Chérissez-là comme comme une seconde mère.... Comme une mère elle vous instruit ; comme une mère, elle vous éclaire ; comme une mère, elle vous guide ; comme une mère, elle vous soutient ; comme une mère, elle vous fortifie ; comme une mère, elle vous console ; comme une mère, elle ne vous demande que de l'aimer ; comme une mère, je ne dirai pas elle vous endort, non, mais elle vous donne le calme, la sérénité et la paix ; et encore, comme une mère, quand elle vous quitte, elle vous donne un peu envie de mourir. Quelle qu'elle soit, voyez, sachez voir ce qui la rattache au travail commun de l'humanité, et sanctifiez-la par cette idée et agrandissez-la par cette vision, et voyez tout en elle parce qu'elle est une partie très importante du grand tout. C'est précisément, cela, le privilège de l'homme. L'homme a la faculté de l'infini. Il fait tenir l'infini dans un atome qui est lui-même, et l'éternité dans un moment qui est sa vie, et il lui suffit pour cela d'un peu d'amour.

II. R. Poincaré, *Le devoir social.* — M. Poincaré, vice-président de la Chambre des Députés, répondant, au lycée Louis le Grand, à M. Delbos, qui avait parlé du « Devoir social », a complété en un certain sens les conseils de M. Faguet : il ne faut point s'isoler dans sa fonction ; il faut l'exercer avec une claire notion de l'utilité générale :

Il y a, dans tous les métiers, une perspective qui s'ouvre sur le centre de la communauté, et, pour peu qu'on sache regarder de ce côté, on aperçoit aisément, sous un jour qui ne trompe guère, la vraie mesure des obligations civiques.

Comment pourrions-nous nous soustraire à l'influence légitime qu'exerce sur nous la communauté? L'esprit moderne est tout imprégné de l'idée de sociabilité. Un philosophe, enlevé naguère, en pleine jeunesse, à l'admiration de nos contemporains, a pu aller jusqu'à dire que « nous pensons sous la catégorie de la société, comme sous celle du temps et de l'espace » ; et Renan avait déjà écrit que l'homme naît dans la société, comme il naît dans la raison et qu'il n'est pas plus libre de récuser les lois de l'une que de récuser les lois de l'autre. Certes, nous ne saurions impunément nous détacher de l'organisme auquel nous empruntons notre force vitale. C'est à une source commune que nous puisons nos connaissances et nos moyens d'action. Le domaine public s'enrichit tous les jours des alluvions déposées par le temps qui s'écoule et des nouvelles terres défrichées par le travail individuel.

Dans les limites indéfiniment élargies de la propriété commune, chacun de nous vient planter sa tente passagère et ramasser les fruits que d'autres ont

semés. Les œuvres dans lesquelles nous croyons n'avoir mis que notre propre substance absorbent et condensent une multitude d'énergies extérieures, dont elles transmettront, après nous, à d'autres œuvres provisoires, les efforts lointains et les influences indirectes.

N'oubliez pas, cependant, que toute société est formée par la multiplication des valeurs individuelles, et que, pour vous mettre en état de remplir le mieux possible la destination de votre vie, vous ne devez pas rester les yeux trop obstinément fixés sur le métier que vous adopterez.

Développer en vous toute la perfection que votre nature comporte, tel est l'objet de l'éducation qui vous est donnée par vos maîtres.

Un homme qui se livrerait tout entier à sa fonction aliénerait à bas prix son individualité. Il ressemblerait à ces malheureuses plantes qui végètent dans des appartements sombres et ne peuvent avoir de pousses vertes que du côté de la fenêtre. Il inclinerait toute sa pensée et toute sa volonté dans une seule direction, il laisserait se ralentir le meilleur de sa sève, et ce qu'il aurait, en son âme, de jeune et de fécond se dessécherait rapidement.

Je plaindrais ceux d'entre vous qui n'auraient d'autre ambition que d'être ingénieurs, médecins, avocats ou militaires, ceux qui se condamneraient volontairement par avance à n'être que les titulaires d'une fonction ou les serviteurs d'un métier.

L'éducation n'a pas seulement pour but d'assurer à la société un certain nombre de rouages qui fonctionnent avec utilité pour le mécanisme d'ensemble. Elle doit, sous peine d'être incomplète et décevante, pénétrer dans l'intimité du moi, chercher à créer des individualités puissantes, former des caractères au bien, dispenser aux intelligences le goût de la science et de la beauté.

.... La vie politique n'est pas la fin dernière de l'homme ! Non les forces individuelles ne sont pas tout entières attirées et employées dans le mécanisme social ! La communauté est faite de volontés libres et c'est sur le respect absolu de la dignité humaine que se peut fonder la grandeur collective.

Ayez donc pour premier et pour suprême souci de garder constamment pures les sources secrètes de cette vie profonde de l'âme, dont votre maître a si noblement parlé. C'est là, c'est dans ce coin de fraîcheur et de calme moral, que se conserveront le mieux la spontanéité de votre cœur, la verdeur de votre intelligence, la force raisonnable de votre volonté ; c'est là, dans la clarté de cette vie profonde, que vous retrouverez aux heures incertaines ou obscures, la vision de l'idéal humain et la trace impérissable de la loi divine ?

III. Marcel Dubois, *Le devoir d'aujourd'hui.* — Au lycée Voltaire, M. Marcel Dubois, a répondu à M. Malet, l'auteur de l'*Histoire diplomatique de l'Europe*, analysée dans le nº du 15 août, M. Malet avait parlé du « Devoir de demain », M. Marcel Dubois a indiqué ce qu'est « le Devoir d'aujourd'hui », pour les élèves qui vont quitter définitivement le lycée :

Vous êtes soucieux, cher maître, de l'emploi des années ou de l'année qui nous sépare de l'entrée au régiment.... La même Providence de l'Etat, qui a pris charge de notre première éducation, va nous sauver, et nous nous laisserons sauver, sans craindre le despotisme anonyme de notre sauveur. Aux uns vont s'ouvrir nos grandes Ecoles, où nous attendent des maîtres qui continueront votre œuvre et vous seront associés dans notre reconnaissant souvenir. Les autres étudieront le droit, la médecine, les sciences, les lettres, à l'Université ; ils recueilleront le bienfait des belles et grandes réformes qui ont donné une vie nouvelle à notre enseignement supérieur. Ils porteront fièrement, comme vous, et comme vous s'efforceront d'honorer le titre d'étudiant des Universités françaises. Non, cher maître, nous ne sommes pas abandonnés au sortir de notre lycée : nous sommes assurés de rencontrer sans retard des guides et des conseillers de la même lignée que ceux dont nous recevons aujourd'hui l'en-

courageant adieu ; et nous allons vers eux, jeunes hommes, du même cœur qu'enfants nous sommes allés vers vous. Car ils représentent l'Etat providentiel oui providentiel en ce qu'il garantit nos libertés de conscience et d'esprit, en ce qu'il nous convie à n'aimer que le vrai, en ce que ses maîtres, sans avoir juré obéissance à aucune doctrine, sont animés du même esprit de franchise, qui est celui de nos institutions démocratiques.

. . . .

Pour relever notre industrie, notre commerce, notre marine, nous irons exploiter les Frances d'outre-mer que la prévoyance d'un Jules Ferry nous a assurées. Nous joindrons nos ardentes initiatives à la sollicitude énergique de l'Etat pour assurer aux Français le bénéfice d'entreprises qui ont déjà coûté à la France tant d'or et tant de sang. Vers cet avenir de richesse et de grandeur sont tournés nos regards, sont tournés nos courages. Nous croyons que de nos désastres de la dernière guerre, causes directes des maux auxquels nous sommes en proie, causes durables, hélas ! sortira un avenir meilleur. Nous le croyons et nous l'espérons, parce que les faits les plus récents prouvent la vaillance et l'ardeur de notre race, parce qu'un peuple capable de produire des Courbet et des Bobillot, capable de produire l'admirable lignée d'explorateurs et de soldats qui ont refait notre empire colonial, ne peut être soupçonné de décadence. Cette histoire nous donne confiance en dépit des statistiques ; non que les périls du présent nous échappent ; mais à côté des périls nous voyons aussi d'heureux symptômes, et nous sentons que la force est là toute prête, comme le soleil derrière la nuée, qui remettra la France à sa place d'honneur.

IV. Buisson, *La volonté de l'enfant dans l'éducation.* — Au lycée Carnot, notre collaborateur M. Maurice Fallex, a pris, pour sujet de discours, « *Le rôle de l'histoire dans l'éducation du citoyen* ». M. Buisson s'est attaché à montrer, dans sa réponse, que l'enfant doit être le collaborateur du maître, pour que l'œuvre de l'éducation soit menée à bonne fin :

« Quel effort, quel concours d'efforts pour arriver à faire de l'enfant un homme, et de l'homme un citoyen ! Eh bien ! cette force immense mise en mouvement autour de vous, enfants, et pour vous, il se peut qu'elle échoue, ou plutôt il est certain qu'elle échouera s'il ne vient s'y ajouter une dernière et toute petite force, votre volonté d'enfants. Sans elle, nous ne pouvons rien. On ne fait pas un homme malgré lui et sans lui. Si habiles tacticiens que nous soyons, si nous n'avons pas d'intelligences dans la place, nous ne nous en rendrons pas maîtres. Il faut que notre élève nous aide, qu'il soit notre collaborateur volontaire ; il faut qu'il se prête, il faut qu'il se donne. Dans un vieux livre hébreu, qui fait parler le Tout-Puissant avec une majesté foudroyante, il est question une fois de l'enfant, de son éducation. Et le ton change. Au lieu de l'ordre d'en haut qui courbe dans la poussière le front des hommes tremblants, du sein de ce même Sinaï, d'où partaient les éclats de tonnerre, on entend une voix qui s'adresse à l'enfant, elle ne lui dit qu'un mot : « Mon fils, donne-moi ton cœur. »

Ainsi parle en effet la sagesse éternelle. Tout son effort est d'obtenir que l'enfant veuille et veuille bien. Elle frappe à sa porte et elle attend qu'il lui ouvre. Tous ceux qui ont aimé l'enfance, tout ceux qui ont rêvé depuis Socrate jusqu'à Kant, non pas de dresser l'enfant et d'asservir l'homme, mais de préparer dans l'enfant l'épanouissement de l'homme libre, tous ont reconnu qu'il n'y a qu'un moyen, qu'un secret, qu'un talisman, et ils ne savent rien vent rien dire plus à l'enfant : « Mon fils, donne moi ton cœur ! »...

Vouloir, c'est tout ce que nous vous demandons, nous, vos maîtres, vos amis, vos parents ; c'est ce que vous demandera bientôt la patrie.

Vous êtes les fils d'une grande nation qui, quelques années avant votre naissance, a éprouvé un si formidable désastre, que plusieurs ont cru qu'elle ne s'en relèverait pas. Silencieuse et non affaissée, recueillie et non résignée, la

France encore saignante n'a eu qu'une pensée, une pensée d'honneur : le premier usage qu'elle a fait de sa liberté a été de s'imposer par patriotisme la plus lourde charge militaire que jamais peuple ait supportée, elle a lié d'instinct trois formes du même devoir civique : le suffrage universel, le service militaire universel, et l'instruction universelle.

Mais, tands que nous faisions cet effort, que l'histoire appréciera, les autres peuples, nos rivaux, ont profité, comme il était naturel, de notre arrêt momentané pour gagner sur nous de l'avance dans toutes les carrières où s'exerce la fiévreuse concurrence des nations. C'est à ce moment que vous arrivez, jeunes recrues, et les cris dont on vous saluera à votre entrée dans la vie pratique ne seront pas comme autrefois des cris d'allégresse et des promesses de triomphe facile. On ne vous dira plus ce qu'on disait aux nouveaux venus, deux ou trois générations avant vous : « Tout va bien, vous n'avez rien à craindre, vous êtes les premiers, vous serez toujours les premiers. » Au contraire, vous n'entendrez parler que de situations graves, de lutte acharnée, d'effort intense, de suprématie disputée.

Et votre rôle à vous, nouvelle génération, vos devanciers ne peuvent y penser sans émotion, votre rôle sera de dire si la France du vingtième siècle entend définitivement avancer ou reculer, grandir ou déchoir.

Ce sera la grande question de votre vie, et ce sera une question de volonté. »

V. Am. Hauvette. *Les distributions de prix.* — Au lycée Montaigne, M. Am. Hauvette a défendu les Distributions de prix, dont on a pris l'habitude de dire beaucoup et trop de mal :

« On se moque volontiers, par le monde, dans les journaux et ailleurs, des distributions de prix : naguère encore un chroniqueur malicieux, signalant comme un mal aigu la fièvre de croix et de médailles qui sévit, dit-on, chez les artistes, plaisantait avec esprit sur « le goût du palmarès » et « la superstition des couronnes ». Symptôme plus grave ! des moralistes austères font entendre parfois des plaintes analogues : nous récompensons le succès, non le mérite : nous habituons les enfants à « faire bien par calcul et non pour bien faire » ; nous excitons l'émulation par « des moyens factices et en quelque sorte sensuels » ; nous faisons naître entre les élèves une source « de rivalité, de dépit et de malveillance »... Ces sévérités et ces dédains me semblent également dépasser la mesure... La distribution des prix, ce triomphe des élèves forts, est vraiment la fête de tous les bons élèves ..

Avez-vous jusqu'à la fin écouté les conseils et les avertissements, de vos maîtres ? Avez-vous déployé toute l'énergie dont vous étiez capables ? Avez-vous seulement fait preuve jusqu'au bout de ces qualités essentielles d'obéissance, de docilité, d'attention, qui ne dépendent que de vous ? Si votre conscience répond oui, soyez tranquilles : vous n'avez rien à redouter des prétendues injustices du palmarès !

Dès la première page, vous entendrez proclamer ceux de vos camarades qui ont mérité l'inscription permanente au Tableau d'honneur... Plusieurs figurent dans cette liste, qui ne paraîtront plus qu'une ou deux fois à peine au nombre des lauréats : travailleurs plus consciencieux que brillants, ils reçoivent, dans ce témoignage public de satisfaction, la récompense d'un zèle qui ne s'est jamais démenti.

Une préoccupation du même ordre a modifié l'ancien prix d'excellence, qui jadis appartenait de droit à l'élève le plus également fort dans toutes les compositions : c'était un calcul de points qui décidait ; aujourd'hui c'est l'accord de votre proviseur, de vos professeurs et du répétiteur de la classe, juges d'une équité moins inflexible, capables d'apprécier le vrai mérite, en dépit d'une défaillance accidentelle ou d'une absence causée par la maladie.

Mais voici venir la liste des prix, accessits et mentions pour chaque faculté !

J'applaudis sans doute, et de grand cœur, aux succés des vaillants écoliers qu'une nature bien équilibrée prédispose à un travail égal dans toutes les matières, et qu'une énergie constante porte partout aux premiers rangs! Ceux-là sont vraiment les héros de cette fête! Mais il y a place, à côté d'eux, pour toute une phalange d'élèves excellents encore ou estimables, qui feront honneur aujourd'hui à leurs familles, et qui emporteront de cette journée un souvenir sans nuages! Tel éprouve de la peine à débrouiller en deux heures le sens enveloppé d'une version latine ou grecque, qui, sûr de sa grammaire et attentif à en appliquer les règles, réussira en thème; tel autre, plus rebelle à l'étude des langues anciennes, se rattrapera en français ; celui-ci a le goût du calcul, celui-là de l'histoire, de l'histoire naturelle ou du dessin.

Aussi bien, dans chacune de ces épreuves, ne s'agit-il pas tant de primer vos camarades que de bien faire vous-mêmes. Vous êtes aujourd'hui récompensés ou mentionnés d'après vos notes,et vos professeurs n'ont plus même l'embarras de choisir entre deux concurrents de mérite égal : un prix ou un accessit partagé vient à propos satisfaire l'équité... et allonger la liste des lauréats.

VI. Emile Gebhart, *Le collège, premier essai de la vie.* — Au Petit lycée Condorcet, M. Emile Gebhart qui présidait, a surtout montré que les années passées au collège ou au lycée constituent une véritable préparation à la vie :

C'est une erreur de regarder le temps destiné à l'étude et à l'éducation comme une épreuve, nécessaire, sans doute, mais heureusement transitoire, bonne pour occuper l'enfance et l'adolescence, dont le prix est un diplôme et qui, une fois qu'on a doublé le cap sinistre du baccalauréat, ne semble plus se rattacher,par des liens très apparents, à la suite de la vie. Je sais bien que les hommes mûrs n'emploient pas leurs loisirs, — à moins qu'ils ne soient magistrats ou généraux en retraite, — à traduire Horace. Mais le collège a été pour vous la première communauté humaine et la première discipline. Au collège, vous faites l'expérience d'une société plus large que la famille, d'une loi moins indulgente que celle de vos parents qui, s'appliquant à toute une classe d'écoliers, doit être égale pour tous, contrarier le caprice individuel, réprimer la folle gaieté, aiguillonner la langueur, mettre au pas les étourdis ou les turbulents, imposer silence aux bavards, autant d'états d'âme dangereux par leur séduction contagieuse, et qui nuisent à l'élève consciencieux, au droit qu'il a d'écouter, sans distraction, la parole de son professeur. Sur les bancs de l'école, l'écolier renonce à la fantaisie, même très aimable, qui troublerait la règle; il concourt, avec bonne grâce, à la docilité de ses camarades, et, quand chacun de vous paye allègrement à tous ce facile tribut de courtoise amitié, tout marche à merveille en votre petit monde. Une classe bien ordonnée est comme une lyre bien accordée. Chaque corde a reçu la longueur et la tension convenables pour résonner juste dans le concert de ses voisines. Le professeur est le musicien. Mais c'est l'harmonie, c'est-à-dire la discipline consentie de toutes ses notes qui lui permet de tirer de la lyre une musique digne de lui. Que si, par malheur, une corde trop revêche ou très rebelle vient à se rompre... Mais je sais bien que les cordes ne cassent jamais sur la lyre du petit Condorcet.

Eh bien! mes jeunes amis, les conditions suprêmes de la vie, en toute société civilisée, république ou monarchie, sont absolument les mêmes que pour un groupe d'écoliers voués à des études communes. Vous ferez, un jour, à votre tour, cette grande découverte que, dans la nation comme dans la cité, la liberté et le bien-être de chaque personne dépendent de la modération avec laquelle les autres exercent leur liberté propre, ou recherchent leur bien-être particulier. Si chaque citoyen prétendait aller jusqu'au bout de ce qu'il croit être son droit ou son utilité, cet état social serait pour tous, individuellement, la plus odieuse des servitudes... Le collège est une initiation, très simple et très

claire, à la conduite de l'avenir : c'est le premier essai de la vie. Vous en recueillez cette persuasion que nous sommes obligés envers autrui, que nous le serons toujours et que, plus nous aurons refoulé notre égoïsme, plus nous serons en paix avec notre conscience. Ici, même les plus jeunes d'entre vous, vous recevez des préceptes de vos maîtres et de la pratique de la règle commune, un trésor plus précieux que l'art de bien écrire, la clef des langues anciennes, le goût des mathématiques ou des sciences naturelles, à savoir, une méthode morale qui vous soutiendra jusqu'à la fin de votre pèlerinage terrestre, une habitude de justice qui vous réjouira dans les bons jours et vous consolera des expériences attristées auxquelles personne au monde ne peut se dérober.

Mais le collège ne vous forme pas seulement à ce devoir rigoureux, sans lequel il n'y a pas plus de vie civile que de vie scolaire, le respect de la liberté et du droit de nos semblables ; il vous prépare aussi à la pratique de vertus très délicates, d'une obligation moins stricte peut-être, mais qui sont votre première parure morale et qu'il faut cultiver avec un grand soin. Plus tard, vous en savourerez chaque jour davantage l'excellence ; car de ces vertus les relations sociales prennent toute leur sécurité et toute leur grâce. Ce n'est pas assez, pour vous, d'être loyaux à l'égard de vos camarades : vous leur devez, en outre, la générosité. Ce n'est pas assez d'obéir à vos maîtres : vous devez encore les aimer pour tout le bien qu'ils vous font.

Dévouez-vous donc les uns aux autres comme des enfants d'un même foyer. Que les plus robustes protègent les plus faibles, cela est fort simple ; mais que les élèves distingués, les *forts* de la classe, viennent au secours de leurs condisciples moins avancés, d'intelligence plus lente, voilà un acte généreux.

Mais les élèves dont les études sont moins heureuses, le travail plus difficile, ont aussi leur part de fraternité, et c'est peut-être la plus touchante. Qu'ils acceptent gentiment la supériorité de ceux qui tiennent la tête de la classe, que la fortune intellectuelle de leurs amis soit pour eux une cause non de jalousie ou de découragement, mais d'une vaillante émulation et leur inspire même une sorte de fierté, comme la joie que des frères cadets ressentent des succès de leurs aînés. Et puis, tandis que ceux que nous allons couronner honorent le collège par des promesses de talent, les autres, ceux qui ne seront point proclamés, contribuent encore à son bon renom par leur docilité et leur zèle à bien faire. Que du premier au dernier rang de la classe on s'applique à grandir le patrimoine moral de la maison. Le lycée, mes chers amis, est une petite patrie ; il a son histoire, ses noms illustres, quelquefois même ses héros et ses martyrs et, de cette gloire acquise par vos anciens, vous avez le droit de vous enorgueillir. Mais il a aussi ses braves enfants, ses travailleurs modestes qui, par leur bonne volonté et leur esprit de discipline, sont encore l'honneur de la communauté. Tout ces lycées de Paris gardent une tradition de noblesse, fondée à la fois par les disciples qui, naguère, y étudiaient et par les maîtres éminents qui y professaient. Il faut que le souvenir du passé encourage le présent, que Condorcet, le petit comme le grand, demeure digne du Bonaparte d'autrefois. Je souhaiterais, qu'en chaque collège, on remît aux écoliers une chronique très courte, comme les états de service du régiment, marqués par les noms qui y laissent une trace lumineuse. Ce serait une belle commémoration, celle des vivants, féconde en espérances, en éloquents exemples : celle des morts, pathétique et presque sacrée.

Nous aurions pu multiplier ces citations et les puiser dans les discours des départements comme dans ceux de Paris. Telles qu'elles se présentent aux lecteurs, elles suffisent à montrer que d'excellentes chose sont dites aux distributions de prix de nos lycées et qu'on peut y constater par quels liens intimes et étroits l'enseignement secondaire se rattache à l'enseignement supérieur, par quels moyens l'un et l'autre travaillent en commun à l'éducation de la nation.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

ANGLETERRE.

Euripide à University Collège. — M. Augustin Filon a raconté, aux lecteurs des *Débats* du 28 juillet, une représentation d'Euripide à *University College*, « où l'on cultive toutes les hautes branches de la connaissance humaine, en ouvrant la porte toute grande aux deux sexes, ainsi qu'aux représentants de toutes les nationalités, aux croyants de toutes les religions et même à ceux qui n'en croient aucune. » Le théâtre de botanique, où le professeur d'archéologie faisait jouer *Iphigénie à Aulis*, était bondé de spectateurs et de spectatrices, pour la plupart, étudiants et étudiantes. La scène antique était, sauf la Thymélé centrale, assez fidèlement reproduite ; il en était de même pour la tente d'Agamemnon. Les costumes étaient ceux du Ve siècle. La prononciation, à part le *th* anglais et la diphtongue *au* dite à l'allemande, rappelait celle de nos collèges et universités. Les acteurs tenaient grand compte de l'accent de la prosodie. Les jeunes Chalcidiennes du chœur « semblaient de véritables jeunes filles venues pour prendre leur part dans une fête de la religion, du patriotisme et de l'art ». Le dernier chant du chœur est un Païon récemment retrouvé à Delphes et légèrement retouché par M. Louis Nicole. « La pièce, dit en terminant M. Filon, est un chef-d'œuvre de vérité et de sentiment, et je suis très reconnaissant à ceux qui m'ont mis à même de la connaître. J'aurais voulu la devoir à des Français et la partager avec eux ».

Pourquoi, dans nos Universités reconstituées, ne tenterait-on pas ce qui se fait bien à Londres ? On a déjà représenté à Paris, avec des acteurs, qui presque tous étaient des étudiants et des étudiantes, des pièces allemandes ou anglaises, devant des spectateurs qui en grand nombre, étaient des élèves de nos lycées. Il serait possible de procéder de même pour les tragédies et les comédies, latines ou grecques. Les étudiants les comprendraient mieux ; les lycéens en auraient une idée moins confuse et plus vivante. Peut être même les diverses *Sociétés des amis des Universités* s'intéresseraient-elles à ces représentations, comme elles s'intéressent à tout ce qui donne plus d'importance et de relief à leurs établissements d'enseignement supérieur. Et ce serait aussi une excellente raison pour que certaines personnes se mettent ou se remettent à l'étude du latin et du grec, ce qui présenterait plusieurs avantages et aucun inconvénient.

Association des professeurs de français à Londres. — Fondée en 1886 et étroitement liée avec la section britannique de l'Alliance française, elle a des membres sociétaires et des membres honoraires ; elle s'associe les professeurs étrangers qui connaissent suffisamment notre langue ; elle accepte, comme adhérents, ceux qui ne séjournent que pour un temps en Angleterre. Son comité dirigeant se réunit tous les 15 jours, 20, Bedfort, Street, Strand ; son journal le *Français* paraît tous les deux mois. L'association a organisé des conférences mensuelles ; elle a créé un bureau de placement, une caisse de secours et de retraites, elle sert d'intermédiaire

aux jeunes Français et Françaises qui cherchent des correspondants en Angleterre, pour en mieux apprendre la langue. Elle a des concours mensuels; entre les écoles publiques et les **grammar schools** du Royaume-Unis, un concours général qui comprend thème, version, composition en français, philologie et histoire de la langue, critique littéraire, interrogation orale. Les candidats sont divisés en 3 classes : Anglais qui ont appris le français en France ; Anglais qui l'on appris en Angleterre ; enfants de Français établis à Londres. Le fondateur de l'association a été M. Pétilleau, le Président actuel est M. Henri Testard, professeur à l'Ecole navale de Greenvich, le secrétaire général est M. Huguenet. Parmi les membres qui travaillent avec le plus de zèle au progrès de l'assocation nous citerons, MM. Minssen et Duhamel, anciens élèves de la Faculté des Lettres de Paris et professeurs à Harrow, Hua, professeur à Eton, Perret professeur à l'Ecole des ingénieurs de Cooper's Hill, Barrère, professeur à l'Académie royale militaire de Woolwich, etc. Nous souhaitons bon succès à l'association des professeurs de français à Londres, qui saura nous renseigner exactement sur ce qui se fait dans les écoles anglaises de tout ordre, en même temps qu'elle pourra étendre de plus en plus l'influence de nos méthodes et de notre enseignement,

ESPAGNE.

Une école française à Madrid. — Une école d'enseignement primaire en français a été fondée par la Société française de bienfaisance de Madrid : elle est sous le patronage de l'Alliance française. Six professeurs, dont deux institutrices, sont chargés de diriger cinq classes et un cours spécial de français. Ce dernier cours a pour objet de préparer à suivre les classes les élèves qui ne savent pas un mot de français. Des professeurs spéciaux enseignent l'allemand, la musique et la gymnastique. Un directeur, qui n'a pas de cours, surveille le personnel enseignant. A la fin de l'année scolaire 1896-97, il y avait 176 élèves, dont 71 Français, 99 Espagnols et 6 de diverses nationalités. 18 adultes ont suivi les cours du soir. Un cours d'allemand a été créé pour les jeunes Français qui voudraient revenir en France suivre ensuite des classes d'enseignement secondaire. Comme le remarque le correspondant des *Débats*, la Société fait œuvre utile, non seulement en empêchant nos jeunes compatriotes d'oublier leur langue maternelle, mais encore en propageant le français parmi les Espagnols. Car l'Allemagne cherche à développer ses relations avec l'Espagne : la congrégation scolaire allemande a fondé, l'an dernier, une école de garçons et de filles, où l'on donne l'enseignement en allemand. L'école subventionnée par l'empire d'Allemagne a établi un cours de français et elle a eu déjà 38 élèves.

ÉTATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE DU NORD

Les étudiants gradués dans les Universités. — Le *Bureau de l'Education* a publié, pour les collèges et universités d'Amérique, une statistique des étudiants gradués qui y font des études professionnelles ou non professionnelles. Sans doute, il faut se souvenir que des tableaux de ce genre, dressés dans des établissements différents, tentés parfois de compter des auditeurs pour des élèves, ne sauraient être pris comme absolu-

ment exacts ; néanmoins ils fournissent, pour la comparaison des diverses écoles, des renseignements qui ne sont pas sans intérêt (1) :

1	Université de Californie (Berkeley)	115	84	199
2	Leland Stanford Junior University	102	—	102
3	Université de Colorado (Boulder)	20	—	20
4	Wesleyan Université (Middeletown Conn)	15	—	15
5	Yale Université (New Haven)	176	199	375
6	Université catholique d'Amérique (Washington)	34	22	56
7	Columbian Université (Washington)	40	56	96
8	Georgetown Université (Washington]	12	62	74
9	Université de l'Illinois (Champaign Ill)	26	—	26
10	Université de Chicago	628	182	810
11	Northwestern Université (Evanston)	20	194	214
12	Université d'Indiana (Blomington)	54	8	62
13	Université d'Etat de Iowa	47	56	203
14	Université du Kansas (Lawrence)	26	—	26
15	Tulane Université (New Orleans)	87	—	87
16	Bowdoin College (Brunswick, Mc.)	—	16	16
17	Johns Hopkins Université (Baltimore, Md.)	253	88	341
18	Amherst College (Amherst, Mass.)	3	—	3
19	Université de Boston (Mass.)	129	208	337
20	Université d'Harward (Cambridge Mass.)	269	604	873
21	Radcliffe College (Cambridge Mass.)	44	—	44
22	Wellesley College (Mass.)	45	—	45
23	Williams College (Williamstown)	2	—	2
24	Clark Université (Worcester, Mass.)	42	—	42
25	Université de Michigan (Ann Arbor)	59	139	193
26	— Minnesota (Minneapolis)	137	58	195
27	— Mississipi	6	—	6
28	Université de l'Etat du Missouri (Columbia, Mo.)	25	2	27
29	Washington Université (St-Louis)	—	46	46
30	Université de Nebraska (Lincoln Neb.)	38	16	54
31	Darmouth College (Hanover, N. H.)	9	27	36
32	Princeton Université (N. J.)	119	—	119
33	Hamilton College (Clinton, N. Y.)	1	—	1
34	Cornell Université (Ithaca)	151	26	177
35	Columbia Université (New-York)	207	405	612
36	New-York Université (N. Y.)	76	124	200
37	Vassar College (Poughkeepsie N. Y.)	10	—	10
38	Syracuse Université (N. Y.)	23	7	30
39	Université de North Carolina (Chapel Hill)	7	14	21
40	— de Cincinnati (Ohio)	30	—	30
41	Western Reserve Université (Cleveland, Ohio)	13	28	41
42	Université d'Etat de l'Ohio (Colombus)	29	12	41
43	Ohio Wesleyan Université (Delaware)	25	—	25
44	Bryn Mawr College (Pa.)	52	—	52
45	Lafayette College (Baston, Pa.)	27	—	27
46	Brown Université (Providence, R. I.)	29	—	29
47	Université de Tennessee (Knoxville, Tenn.)	9	7	16
48	Vanderbilt Université (Nashville)	39	55	94
49	Université du Texas (Austin, Tex.)	14	36	50
50	— de Vermont (Burlington Vt.)	2	14	16
51	— de Virginia (Charlottesville, Va.)	20	51	71
52	— de Wisconsin (Madison, Wis.)	80	—	80

(1) Le tableau est donné par l'*Educational Rewiew*, par le *Columbia University Bulletin*. Le premier chiffre est celui des « étudiants gradués, non professionnels » ; le second, celui des « professionnels » ; le troisième forme le total des gradués.

De tous ces établissements d'enseignement supérieur, 15 ont plus de 100 étudiants gradués, professionnels ou non : Harward, 873; Chicago, 810; Columbia (N.Y.), 612; celle de Pennsylvanie, 496; Yale, 375; Johns Hopkins, 341 ; celle de Boston, 337 ; celle du Nord-Ouest, à Evanston, 214 ; celle de New-York, 200 ; celle de Californie, 199; celles du Michigan et du Minnesota, 198 et 195 ; Princeton, 119 ; l'Université d'Etat de Iowa, 103, Leland Stanford Junior Université, 102.

COLUMBIA UNIVERSITÉ (*New-York*)

La faculté de philosophie, psychologie, éducation, à l'Université de Columbia. — Nous essayerons, dans notre chronique, de faire connaître successivement les maitres des Universités les plus importantes, et l'enseignement qui, chaque année y est donné. L'Université « *Columbia* », à New-York comprend, comme on sait, des Facultés de science appliquée et de science pure, des lois et de médecine, de philosophie et de science politique. La faculté de philosophie a trois divisions ou départements: 1° Philosophie (avec logique et morale), Psychologie et éducation; 2° Anglais et Littérature; 3° Philologie classique (latin, grec, archéologie et épigraphie).

Le département de philosophie, psychologie et éducation comptait, pour l'annee 1896-1897, 13 maitres. M. Nicholas Murray Butler a fait ses études à Columbia où il a été reçu docteur en philosophie en 1884 ; il a passé l'année 1884-1885 à Berlin et à Paris ; puis il est revenu à Columbia, où il a été assistant en philosophie au Collège (1885-86) ; répétiteur (*tutor*) 1889-90, professeur-adjoint, 1889-90, professeur de philosophie morale et psychologie, professeur (*lecturer*) pour l'histoire et les théories de l'éducation, 1890-95. Il est aujourd'hui professeur de philosophie et d'éducation : c'est l'éditeur de l'*Educational Review*.

Le professeur de psychologie, M. James Mc Keen Cattel, coéditeur de la *Psychological Review*, éditeur de *Science*, est bachelier ès arts de Lafayette Collège, docteur en philosophie de Leipzig (1886) ; il a étudié à Göttingen, à Leipzig, à Paris, à Genève, de 1880 à 1882 ; *fellow* de Johns Hopkins Université, il est retourné à Leipzig, de 1883 à 1886 ; *lecturer* à l'Universite de Cambridge en 1888, professeur de psychologie à l'Université de Pennsylvanie, 1888-1891, il a été professeur de psychologie expérimentale, de 1891 à 1896.

M. Moses Allen Starr, qui traite des maladies nerveuses, est bachelier ès arts et docteur en philosophie de Princeton College. Il a étudié à Berlin, 1876-1877; à Heidelberg, à Vienne, à Paris, 1882-83 · professeur des maladies nerveuses à la polyclinique de New-York, de 1884 à 1888, il a été chargé de la clinique des maladies de l'intelligence et du système nerveux en 1888; il est devenu professeur en 1890. Il est éditeur associé de la *Psychological Review*.

M. James Hervey Hyslop, bachelier ès arts de Wooster Université (Ohio) 1877; docteur en philosophie de Johns Hopkins Université en 1887 ; professeur de psychologie à la Bucknell Université, 1888 ; *tutor* en philosophie, à Columbia College, 1889-90 ; *instructor* en logique et morale, 1891-95, est professeur de logique et morale, depuis 1895.

M. Livingston Farrand, *instructor* en psychologie physiologique et en anthropologie depuis 1893, est bachelier ès arts de Princeton College 1888, docteur en médecine de Columbia College, 1891 ; il a étudié, de 1891 à 1893, aux Universités de Cambridge et de Berlin.

M. Norman Wilde, assistant en philosophie à Columbia College depuis 1894, est bachelier ès arts et docteur en philosophie (1894) de Columbia. Il a étudié à l'Université de Berlin, de 1891 à 1893, à celle de Harvard, en 1893-1894.

M. Walter Lowrie Hervey, bachelier ès arts de Princeton College, 1886, doc-

teur en philosophie, 1892 : maître de latin et de grec dans les écoles secondaires, 1886-1889 ; professeur pour l'histoire et les principes de l'éducation, doyen de la faculté, au New-York College pour la formation des maîtres, 1889-91 ; président actif 1891-92 ; président du Collège des Maîtres, 1892 ; doyen de la *Chantauqua Ecole* de pédagogie, 1894.

M. Charles Augustus Strong, bachelier ès arts de l'Université de Rochester, 1884 et de Harvard College, 1885, a passé par le séminaire théologique de Rochester, 1885-86, par l'Université de Berlin, 1886-87. *Instructor* en philosophie à la Cornell Université, 1887-89 ; étudiant aux Universités de Paris, Berlin et Fribourg, 1889-90 ; docent à la Clark Université, 1890 ; professeur associé de psychologie à l'Université de Chicago, 1892-95 ; il est *lecturer* en psychologie, au Columbia College, depuis 1896

M. John Francis Woodhull, bachelier ès arts de Yale College, 1880 ; *instructor* à la Haute Ecole de Bloomfield, N. J., 1881-82 ; principal de la Haute Ecole de Chicopoe Falls (Mass.), de 1883 à 1885 ; étudiant en physique et chimie à Johns Hopkins Université, 1886, a été professeur de science naturelle à l'école normale d'État, de New-Paltz (N. Y.), de 1887 à 1888 ; il est professeur pour les méthodes et l'enseignement des sciences naturelles au Teachers College, depuis 1889.

M. Charles Alpheus Bennett est, depuis 1891, professeur d'instruction physique au Teachers College. Il a passé par l'Institut polytechnique de Worcester; il a été professeur, puis principal de la Haute Ecole d'instruction physique à St Paul (Minn.), de 1887 à 1891.

M. John Franklin Reigart, bachelier ès arts de Dickinson College, 1888, principal de Chester, 1888-90, *scholar* en pédagogie à la Clark Université, 1890-91 ; professeur associé pour l'histoire et les principes de l'Education, au New-York College for the Training of Teachers, 1891-92, est, depuis 1892, professeur de psychologie et d'histoire de l'éducation au Teachers College.

M. Clarence Edmund Meleney, bachelier ès arts de la Collby Université (1876), a été principal de la Warren Classical Academy ; de la Presque Isle Academy (Maine) ; de la Haute Ecole de Methuen (Mass.) ; puis des écoles de grammaire de Quincy, de Yonkers, de Newark ; superintendant des écoles à Paterson, à Somerville ; principal de l'école Horace Mann et professeur pour la science et l'art de l'enseignement au Teachers College de 1893 à 1895. Depuis 1895, il est professeur d'enseignement élémentaire, d'inspection et de législation scolaire (*professor of elementary teaching and of school supervision and school law*).

Enfin, M. Franklin Thomas Baker, bachelier ès arts de Dickinson College, 1885, a enseigné le grec, les mathématiques et l'anglais dans les écoles secondaires de 1885 à 1892. Etudiant à Harvard, 1892 ; *instructor* pour l'anglais et les mathématiques à l'Ecole Horace Mann, 1892-93, il est depuis 1893, professeur de langue et de littérature anglaises au Teachers College et traite des méthodes d'enseignement pour l'anglais.

Ainsi le département de philosophie, psychologie, éducation, compte dix professeurs, un *assistant*, un *instructor*, un *lecturer*. Quatre d'entre eux ont complété leurs études en Europe, surtout en Allemagne; les autres ont été exclusivement formés par les Universités américaines.

Les cours forment trois groupes : philosophie, psychologie, éducation. Quelques-uns sont organisés pour les sous-gradués : tels sont, pour la philosophie, ceux qui sont intitulés : *Introduction historique à la philosophie* (Butler et Wilde) ; *Morale, cours d'introduction* (*Hyslop et Wilde*); pour la psychologie, *Introduction à la Psychologie* (Butler, Cattell, Starr, Hyslop, Farrand, Wilde et Strong) ; *Cours d'introduction à la psychologie expérimentale* (Cattell); *Cours général de Psychologie physiologique* (Farrand) ; *Cours général d'introduction à l'anthropologie* (Farrand) ; pour l'éducation, *Histoire des théories et des institutions relatives à*

l'éducation (Butler) ; *Principes d'éducation, psychologie de l'enfance* (Butler).

On use, dans ces cours, de la méthode historique et comparative d'étude et d'exposition, pour donner aux étudiants une vue générale des sujets à étudier. En ce sens, ils sont des cours préparatoires pour ceux qui veulent s'occuper spécialement de philosophie, de psychologie ou d'éducation ; mais ils sont aussi recommandés aux étudiants en lois, en médecine, en science politique, en science naturelle ou en théologie, qui souhaitent connaitre, de philosophie, de psychologie ou d'éducation, ce qui est nécessaire pour une éducation libérale ou ce qui peut compléter leurs propres études.

Les autres cours sont destinés à des étudiants plus avancés. Un certain nombre d'entre eux, qui sont candidats aux grades universitaires, sont admis aux séminaires organisés pour les dresser aux recherches personnelles.

Tous les cours, sauf Philosophie A. Psychologie VII, X et XI, sont ouverts aux femmes, dans les mêmes conditions qu'aux hommes.

Voici quels ont été en 1896-97 les cours pour la philosophie :

A. **Psychologie et Logique.** — Hyslop's *Syllabus for Psychology* ; Jame's *Principles of Psychology* ; Hyslop's *Elements of Logic*, deux heures par semaine, de conférences, d'exercices pratiques, d'interrogations, par le professeur Hyslop et le docteur Wilde.

I. **Introduction historique à la philosophie.** — Windelband's *History of Philosophy*, Zeller's *Outlines of Greek Philosophy*, et Falckenberg's *History of modern Philosophy*, deux ou trois heures par semaine, de conférences, essais, interrogations par le professeur Butler et le docteur Wilde.

II. **Cours d'introduction à la morale.** — Conférences, essais et discussions, deux heures par semaine, par le professeur Hyslop et le docteur Wilde.

III. **La philosophie de Kant et de ses successeurs ; Fichte, Schelling, Hegel, Herbart et Schopenhauer.** — Deux heures par semaine de conférences, d'essais et de lecture par le professeur Butler.

IV. **La philosophie britannique, de Locke à Herbert Spencer ; histoire et critique de la psychologie de l'association et de la philosophie de l'évolution.** — Locke's *Essay on the Human Understanding*, Berkeley's *Principles of Human Knowledge*, Hume's *Treatise of Human Nature* ; les écrits de Hartley, de Brown, de Mill, de Bain, Herbert Spencer's *First Principles* ; deux heures de conférences, d'essais, de lecture, par le professeur Butler.

V. **Histoire de la morale anglaise.** — Une heure de conférences, essais, discussions, par le docteur Wilde.

VI. **Morale systématique.** — Conférences, discussions, essais, 2 heures, par le professeur Hyslop.

VII. **Morale pratique.** — Deux heures, par le professeur Hyslop, de conférences, lectures, essais, observation, discussions.

VIII. **Journal Club.** — Rapports et discussions, une heure par semaine (Dr Wilde). Les rapports et discussions, qui ont pour objet de faire connaître la pensée contemporaine, portent sur des journaux, des revues, des livres philosophiques.

SÉMINAIRES.

Le Séminaire de morale, dirigé par le professeur Hyslop, a pour objet d'enseigner, avec une séance par semaine, les méthodes de recherche en morale, aux candidats pour les grades de maître ès arts et de docteur en philosophie.

Le Séminaire philosophique (deux séances par mois) avec le professeur Butler, a le même objet en ce qui concerne l'étude historique et comparative de la philosophie.

Pour la Psychologie, Columbia a les cours suivants :

I. **Introduction à la psychologie.** — Conférences et démonstrations, deux heures par semaine. Le professeur Butler a donné six conférences sur les prolégomènes de la psychologie : esquisse de son histoire ; ses méthodes et ses relations avec la philosophie et les autres sciences. Le docteur Wilde en a fait sept sur les psychologues modernes : Hartley, James Mill, Herbart, Lotze, Fechner, Wundt et Herbert Spencer. Le docteur Farrand en a donné huit sur la psychologie physiologique : relations de l'esprit et du corps ; anatomie et physiologie de la moelle épinale et des nerfs ; anatomie et physiologie du cerveau ; localisation des fonctions cérébrales ; organes terminaux des sens ; questions générales de corrélation physique et mentale, sommeil, rêves, etc. Il y a eu huit conférences de psychologie expérimentale, par le professeur Cattell : méthodes de laboratoire en psychologie, vision, audition et sens inférieurs ; mouvement et sensation ; attention, association et mémoire, temps mental, intensité mentale ; extension mentale. La psychologie comparée a été l'objet de huit conférences (professeurs Cattell et docteur Farrand) : développement intellectuel des animaux inférieurs ; l'intelligence de l'homme et celle des animaux inférieurs ; développement mental de l'homme primitif ; langage : parole et geste ; écriture ; idées de nombre et numération ; l'esprit de l'enfant (*infantes* et *child*) ; différences individuelles ; développement mental et social. Trois conférences de psychologie pathologique ont été consacrées par le docteur Starr aux maladies du mouvement, de la sensation, de l'esprit ; huit, par le professeur Hyslop, à la psychologie générale : la sensation et son rapport avec les problèmes de la connaissance ; le processus général de la perception ; les théories sur la perception de l'espace ; la perception de l'espace ; la nature et la formation des concepts ; raisonnement, connaissance et croyance ; nature et fonctions de l'émotion ; nature et fonctions de la volonté. Enfin, M. Strong en a fait six sur la psychologie philosophique : nature de l'explication en psychologie ; la théorie psychologique de la matière ; la théorie psychologique de l'esprit ; le matérialisme comme philosophie ; les relations entre l'esprit et le corps : la conscience et son évolution.

II. **Psychologie expérimentale.** — Deux heures par semaine (professeur Cattell) : Conférences, dissertation et travail de laboratoire. Le professeur recommande la lecture de James et de Wundt, mais s'attache surtout à faire étudier des questions restreintes et bien délimitées. Les sens ont été examinés au point de vue physique, physiologique et psychologique ; on s'occupe surtout de la vue et de l'ouïe « qui donne la base scientifique de la musique » ; on donne les méthodes pour découvrir les défauts des sens, soit au point de vue de l'exercice de la médecine, soit au point de vue de l'inspection scolaire.

III. **Psychologie expérimentale** (professeur Cattell). — Deux heures par semaine de travail au laboratoire.

IV. **Mesurage mental** (*mental measurement*). — Deux heures de conférences, de rapports, de travaux de laboratoire (professeur Cattell). L'objet du cours change chaque année. En 1896-97 on s'y est occupé des méthodes propres à faire et à réunir des mesures. En 1897-98, on examinera le développement mental, en considérant l'évolution de l'esprit dans l'individu et la race, comme les relations de l'évolution mentale et organique.

V. **Travail de recherche en psychologie expérimentale.** — Le professeur Cattell va tous les jours au Laboratoire de psychologie pour diriger les recherches de ceux qui travaillent à devenir docteurs en philosophie ou qui veulent simplement faire œuvre scientifique.

VI. **Psychologie générale.** — Deux heures par semaine (M. Strong). Etude critique des *Principles of Psychology* de W. James.

VII. **Maladies de l'esprit et du système nerveux.** — Une heure chaque semaine de conférences et de démonstrations par le professeur Starr.

VIII. **Psychologie physiologique, cours général.** — Conférences, dé-

monstrations, travail de laboratoire portant sur l'anatomie et la physiologie du système nerveux central (recommandé particulièrement aux étudiants en médecine).

IX. **Psychologie anormale et pathologique.** — Conférences et discussions sur folie, idiotie, imbécillité, illusions et hallucinations (Dr Farrand).

X. **Anthropologie** (Dr Farrand). — La première moitié du cours est faite à la faculté de science politique par le docteur Rifley.

XI. **Anthropologie. Civilisation primitive.** — Deux heures par semaine de conférences, discussions sur l'origine et le développement de la mythologie, de la philosophie, de la moralité et de la religion, de l'art, du langage, des coutumes sociales, etc.

Voici les cours qui concernent ce que nous appelons la science de l'éducation :

I. **Histoire des théories et des institutions.** — Aristote et l'ancien idéal de l'éducation, Alcuin et l'origine des écoles chrétiennes, Abélard et la fondation des universités, Loyola et le système d'éducation des Jésuites ; les réformateurs : Rousseau, Pestalozzi, Frœbel ; Herbart et les modernes théories sur l'éducation (1 heure, prof. Butler).

II. **Principes de l'éducation.** — Livres textes : Rosenkranz's *Philosophy of Education*, De Garmo's *Herbart and the Herbartians*, Rein's *Outlines of Pedagogics* (1 heure, prof. Butler).

SÉMINAIRE

Le séminaire d'éducation est dirigé par le professeur Butler. Il y est question des méthodes de recherche pour la théorie et la pratique de l'éducation. Il est, sauf de rares exceptions, réservé aux candidats aux hauts grades qui ont choisi l'éducation pour sujet principal. On y a examiné, en 1892-93, l'application des théories de Herbart dans les écoles élémentaires et secondaires ; en 1893-94, l'étude de l'enfant ; en 1894-95, les problèmes de l'école secondaire ; en 1895-96, le rapport de la commission des Quinze sur l'éducation élémentaire.

Les cours suivants sont donnés au Teachers College :

IV. **Séminaire.** — Sujet pour 1896-97 : Problèmes théoriques et pratiques sur la coordination et la valeur relative des études.

V. **Eléments de psychologie et de méthode générale.** — Quatre heures par semaine (prof. Reigart).

VI. **Psychologie plus complète** (advanced) et **méthode générale.** — Une heure et demie par semaine (prof. Reigart). Ces deux derniers cours ont rapport à la science et à l'art de l'enseignement ; à la science en tant qu'elle dépend des lois du développement mental, à l'art en tant qu'il implique l'application de ces lois dans la préparation, le plan et l'exposition d'une leçon. La méthode est inductive, fondée sur l'analyse des faits mentaux d'expérience personnelle et sur l'observation des enfants, dans les écoles. On y prépare des leçons qui sont critiquées par les assistants.

VII. **Principes d'éducation.** — Laurie's *Institutes of Education*, Rosenkranz's *Philosophy of Education*, Herbart's *Science of Education*, Rein's *Outlines of Pedagogics* (prof. Hervey).

VIII. **Méthodes pour enseigner la littérature anglaise dans les écoles secondaires.** — Etude de certaines formes typiques de littérature ; manière de les présenter dans les écoles secondaires ; valeur éducative de la littérature ; principes de critique ; préparation et plan d'une leçon ; observations et comptes rendus (prof. Baker).

IX. **Méthodes pour enseigner l'histoire dans les écoles secondaires.** — Conférences sur la valeur éducative de l'histoire, sa place dans le *curriculum*, les méthodes pour l'enseigner aux différents degrés. Les leçons données aux classes de l'Ecole Horace Mann sont écoutées et discutées; les livres de texte et les cours d'études sont examinés et critiqués, des plans de leçons sont préparés pour être soumis à la critique : des leçons sont faites dans les classes de l'Ecole Horace Mann (prof. Reigart).

X. **Méthodes pour enseigner le latin et le grec dans les écoles secondaires** (prof. Hervey). — Exercices pratiques et critique complétée par des conférences, des discussions et des rapports sur la valeur éducative des études linguistiques, les méthodes d'enseignement dans les classes élémentaires, supérieures, selon les âges différents et les buts poursuivis, au point de vue de la psychologie et de l'histoire de l'éducation : étude comparée de la grammaire, de la rhétorique, de la littérature, de l'histoire, de l'art, de l'archéologie, en tant qu'ils se rapportent à l'enseignement des classiques dans les écoles secondaires; les formes, la syntaxe, la lecture, l'écriture, l'art de scander, les livres de texte, les bibliographies, le choix des auteurs au point de vue du professeur.

XI. **Les méthodes pour enseigner les mathématiques dans les écoles secondaires** (prof. Hervey et Woodhull). — Conférences sur l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, leurs relations réciproques et leurs relations avec les autres sujets du *curriculum*, en particulier avec la science et l'instruction physique, travail pratique et critique, comme pour IX et X.

XII. **Science.** — *Méthodes pour enseigner la chimie, la physique et la physiologie dans les écoles secondaires* (3 h. par semaine, prof. Woodhull). — Environ dix conférences sur la chimie, dix sur la physique, dix sur la physiologie; chaque conférence est suivie d'une heure de travail au laboratoire.

XIII. **Méthodes pour enseigner les exercices physiques dans les écoles élémentaires et secondaires** (prof. Bennet).

XIV. **Méthodes d'enseignement dans les écoles élémentaires** (prof. Meleney). — Du point de vue de la pratique et de la méthode générale : valeur éducative de ces études, plans de leçons, examen des programmes, recherches originales, problèmes pratiques pour un principal ou un inspecteur, etc.

XV. **Inspection, administration des écoles**, etc. (prof. Meleney). — Discipline, organisation : construction et régime sanitaire ; choix des maîtres, etc.

XVI. **Lecture et discussion d'œuvres allemandes et françaises sur l'éducation dans le texte original.**

La bibliothèque du collège, ouverte 15 heures tous les jours, sauf le dimanche, contient plus de 225.000 volumes reliés et autant de brochures; elle s'augmente annuellement de 20.000 volumes. Sur Kant et sa philosophie, elle est particulièrement complète. Plus de 800 périodiques, américains ou étrangers y sont reçus : les livres et les journaux les plus importants se trouvent aussi dans le laboratoire de psychologie, où les étudiants en usent à leur convenance.

Les étudiants en éducation ont en outre à leur disposition la bibliothèque Bryson au Teachers Collège, qui contient plus de 7.500 volumes sur l'éducation en anglais, en français, en allemand, avec une collection de livres classiques pour les diverses écoles et les différentes matières d'enseignement.

La collection d'appareils, au laboratoire de psychologie, n'est peut-être surpassée par celle d'aucun autre laboratoire d'Amérique ou d'Europe.

L'école Horace Mann fournit aux étudiants en éducation les moyens d'observer les enfants de tout âge, de constater les résultats obtenus, de s'exercer à la pratique de l'enseignement.

Les candidats au titre de maitre ès arts et de docteur en philosophie doivent être bacheliers. L'essai demandé à tout candidat au premier, la dissertation exigée des candidats au second de ces grades doivent porter sur le « grand sujet » : philosophie, psychologie ou éducation. Le « petit sujet » peut être pris à la logique ou à l'anthropologie.

Les candidats au doctorat en philosophie sont obligés de savoir lire, à livre ouvert, le latin, le français et l'allemand.

D'autres cours de la faculté sont d'un intérêt spécial pour les étudiants en philosophie :

Littérature I. — Théorie, histoire et pratique de la critique (prof. Woodberry).

Indo-Iranien X. — Zoroastre et le Bouddha, leur enseignement (prof. Jackson).

Latin III. — Cicéron, *de Finibus* ; conférences sur la philosophie romaine, (Dr Mc Crea).

Allemand I. — Goethe's *Faust* (prof. Thomas).

Français IV. — Histoire de la littérature française au XVIIIe siècle : Montesquieu, Rousseau et les Encyclopédistes (Dr Woodward).

Italien IV. — Etude critique de la *Divine Comédie* du Dante.(Mc Speranza).

Histoire VII. — Introduction à l'histoire moderne de *l'Europe* (prof. Robinson).

Histoire XI. — Histoire des questions politiques (prof. Dunning).

Lois publiques XXIII. — Histoire des lois européennes (prof. Munroe Smith).

Economie politique VIII. — Histoire de l'Economie politique (prof. Seligman).

Economie politique XX. — Sociologie générale (prof. Giddings).

De même certains cours sont indiqués comme ayant un intérêt général pour les étudiants en psychologie :

Zoologie I. — Zoologie élémentaire (Dr Dean).
Zoologie II. — Biologie élémentaire (prof. Osborn et Wilson).
Zoologie IV. — Neurologie comparée (Dr Strong).
Physiologie I. — Physiologie générale (prof. Lee).
Science du langage I. — Origine et histoire du langage (prof. Carpenter et Gottheil).

Pour les étudiants qui s'occupent surtout d'éducation, on recommande les cours suivants :

Rhétorique III. — Méthodes pour enseigner la rhétorique et la composition (prof. G. R. Carpenter).

Français XIII. — Méthodes pour enseigner le français (prof. Cohn).

Depuis l'organisation de la division — Philosophie, Psychologie, Education — un certain nombre de docteurs en philosophie ont été promus par la Columbia Université. Les titres des dissertations présentées par chacun d'eux achèveront de montrer en quelle direction vont les recherches de l'enseignement :

H. M. Leipziger, 1888 : **La philosophie de l'éducation nouvelle.**
D. F. Linehan, 1888 : **Exposition critique des jugements synthétiques à priori chez Kant.**
J. Buchanan Nies, 1888 : **L'indépendance du langage de la pensée.**

A. Poole Grint, 1889 : **Le mouvement moral dans la philosophie anglaise.**

D. E. Lorenz, 1891 : **La théologie de Kant.**

W. J. Eckoff, 1894 : **La Dissertation inaugurale de Kant de 1770.**

Harold Griffin, 1894 : **Des sensations de pression et d'impulsion.**

J. H. Hertz, 1894 : **Le système moral de James Martineau.**

Norman Wilde, 1894 : **Fr. H. Jacobi, étude sur les origines du réalisme allemand.**

Fr. Burke Brandt, 1895: **Fr. Ed. Benecke, l'homme et sa philosophie.**

De cette exposition où nous avons laissé la plus grande place aux faits et aux documents, un certain nombre de conclusions se dégagent, qu'il faut brièvement relever.

En premier lieu, les professeurs de Columbia donnent beaucoup de leur temps aux étudiants. Ainsi le professeur Butler consacre, par semaine, deux ou trois heures à l'Introduction historique à la philosophie ; deux heures à la philosophie de Kant et de ses successeurs ; deux heures à la philosophie anglaise ; il a deux séances par mois au Séminaire philosophique et il a fait, en 1896-97. six conférences sur les prolégomènes de la psychologie ; il donne une heure par semaine à l'histoire des théories et des institutions relatives à l'éducation, une heure pour les Principes de l'éducation ; toutes les semaines, il y a séance au Séminaire d'éducation. Enfin, il reçoit les étudiants, deux jours par semaine à l'Université, de 10 heures à midi.

Puis la psychologie constitue un enseignement indépendant, auquel contribuent la plupart des professeurs de la division et qui comporte déjà de nombreuses subdivisions. Toutefois la psychologie historique et linguistique ne semble pas, comme la psychologie physiologique et pathologique, avoir attiré l'attention des maîtres de Columbia. Par contre, la psychologie est le fondement même des études relatives à l'éducation.

C'est qu'en effet l'Université Columbia, comme la plupart des autres Universités d'Amérique, estime qu'il faut une préparation spéciale pour enseigner dans les écoles primaires, secondaires et supérieures, pour les diriger ou pour les surveiller. Tandis qu'en notre pays, on discute encore pour savoir s'il est possible et utile de professer la pédagogie, il y a, en Amérique, presque autant de chaires pour former des maîtres à tous degrés, que de chaires pour préparer des savants aptes aux recherches personnelles. Et il suffit de se reporter à la liste des conférences précédemment indiquées pour se rendre compte de la différence qu'il y a pour l'enseignement — méthodes, choix des livres, préparation des leçons, correction des devoirs — entre un gradué de Columbia et un agrégé, qui a passé par notre Ecole normale supérieure ou par l'Université de Paris.

Enfin, nous voyons encore combien grande est l'influence de la science et de la philosophie allemandes à Columbia. Si quelques-uns de ses maîtres ont passé par Paris, c'est en Allemagne que s'est faite leur éducation ; c'est à l'Allemagne, bien plus encore qu'à l'Angleterre, qu'ils empruntent ce que ne leur fournit pas l'Amérique. Leurs maîtres sont surtout Kant et Herbart, Ed. Zeller et Wundt. Il serait à souhaiter qu'il nous vînt des étudiants de Columbia, pour leur apprendre qu'il y a une philosophie et une pédagogie françaises — ou pour parler plus exactement — qu'il y a eu et qu'il y a encore, dans notre pays, comme en Allemagne et en Angleterre, des philosophes et des éducateurs qu'on ne peut ignorer, sans s'exposer à avoir des connaissances absolument incomplètes.

CORRESPONDANCE

I. Le nouveau Code allemand et l'Enseignement du droit en Allemagne

Mon cher ami,

Voici, à l'appui des intéressants renseignements donnés par le numéro 2 de la Rèvue (15 août 1897) sur l'Enseignement du droit en Allemagne, ce que m'écrivait il y a deux mois un étudiant italien qui était allé suivre à Strasbourg et à Berlin les cours de droit romain.

« Voilà un an que je cherche la science allemande et je ne l'ai pas encore trouvée. J'ai trouvé dans les Universités un bon enseignement dogmatique et pratique, mais un enseignement historique et scientifique, non. Les Allemands s'occupaient de droit romain parce que c'était le droit commun en Allemagne, mais aujourd'hui qu'on a voté un code qui fait table rase, ils ne s'occupent plus que de ce code et tous les professeurs de droit romain deviennent professeurs de droit civil allemand. Les exceptions sont rares. M. Eck par exemple cessera, à partir de cette année, d'enseigner le droit romain. M. Pernice, qui est, lui, un vrai historien, continue à enseigner le droit romain, mais il ne donne que des cours élémentaires pour les étudiants du premier semestre. Dans le séminaire de M. Eck, jamais on n'étudie une question historique, toujours la pratique la plus terre à terre, d'après une méthode singulière. Pour expliquer les lois romaines on s'appuie sur le code prussien ou le nouveau code allemand. Quand ces codes ne suffisent pas, alors on s'appuie sur le sentiment du droit, le *Rechtsgefühl*. Rien de plus arbitraire, de plus anti-scientifique. M. X... est désolé des tendances purement pratiques de l'enseignement universitaire et de l'abandon de la science désintéressée. Pour les Allemands d'aujourd'hui l'histoire commence à 1870 et tout ce qui précède n'est que bêtise « *Dummzeuge* ». Il est curieux de voir que tandis que la France se tourne de plus en plus vers l'idéal scientifique des universités allemandes d'avant 1870, l'Allemagne ressemble de plus en plus à la France du second empire. »

Il y a peut-être un peu d'exagération juvénile dans ces jugements et je voudrais espérer qu'en venant en France il n'aura rien à retirer de sa bonne opinion sur l'esprit scientifique qui règne aujourd'hui dans nos Facultés de droit; mais il est certain, d'après tous les témoignages, que l'enseignement du droit dans les Facultés allemandes subit une crise très

fâcheuse. Les professeurs n'étant pas attachés à un enseignement déterminé, étant nommés à titre personnel et d'autre part touchant une rétribution de chaque élève, préfèrent tout naturellement faire des cours fréquentés par 2 ou 300 élèves (ce qui représente pour eux annuellement 10 à 15.000 fr. par heure de cours), à parler devant 30 ou 40 auditeurs. En outre l'existence d'un code national produit en Allemagne le même effet anti-scientifique qu'à produit en France le Code Napoléon. Un pareil code devient un Evangile qu'on commente, et à la lumière duquel on juge tout le reste au lieu de le considérer comme un document historique dont on doit rechercher et critiquer les sources.

GABRIEL MONOD.
de l'Institut.

II. L'enseignement intégral est-il une utopie ?

Mon cher ami,

Je vous adresse les conclusions d'une lecture que j'ai faite le samedi 25 septembre à l'Académie des sciences morales et politiques et que je me réserve de développer et de justifier quand viendra, devant la société d'enseignement supérieur (1), la discussion sur l'extension universitaire ;

1° L'éducation intégrale, loin d'être une utopie, sera le grand œuvre du vingtième siècle français. Elle ne consistera ni dans l'encyclopédie imposée du savoir, ni dans la sélection systématique des esprits par voie de concours et d'examens, mais dans la culture intégrale de l'intelligence envisagée dans toutes ses puissances essentielles, par le système entier des sciences dont la hiérarchie est ainsi fixée, mathématiques, astronomie, physique, chimie, biologie, sociologie et morale.

2° Elle sera philosophiquement fondée, d'une part, sur la conception de Descartes affirmant et démontrant l'unité et la spontanéité de l'esprit dans l'acquisition de la science, d'autre part sur la théorie positiviste des rapports historiques et didactiques des sciences, établissant que de la mathématique à la morale elles s'enchaînent et se soutiennent de telle sorte que chacune d'elles prépare celle qui est au-dessus, explique celle qui est au-dessous et que toutes ensemble s'achèvent et se résument dans la science humaine par excellence, la morale.

3° Une organisation de quarante leçons annuelles, condensées et systématisées sur chacune des sciences de la hiérarchie fonctionnera en permanence sur tous les points du territoire français, couronnant l'enseignement primaire, dominant l'enseignement professionnel, l'un et l'autre dégagés de certaines études trop théoriques pour se développer, le premier dans le sens des arts et des langues, le second dans le sens d'une technicité plus exclusivement professionnelle.

4° Les nouvelles recrues de la science seront constituées par tous les jeunes Français de douze à vingt ans, pour lesquels, dans notre organisation actuelle, on n'a presque rien prévu ni préparé et qui retombent trop généralement, après des études primaires insuffisantes, dans l'ignorance, la torpeur et l'inertie intellectuelle. Ils trouveront ainsi, sur tous les points du territoire et même pendant leur service militaire les moyens de continuer leurs études ; de les reprendre à

(1) Voyez la *Revue* du 15 juillet 1897

tout âge au point précis où ils les ont interrompues. « Point de régénération nationale, disait Fichte, sans une régénération morale ; point de régénération morale sans une éducation énergique, s'occupant à la fois *de tout l'homme et de tout le peuple* ».

5° Les nouveaux cadres de cet enseignement seront empruntés ; *a*) aux Universités récemment créées et qui recevront cette « extension populaire » qui a eu récemment tant de succès en Angleterre ; *b*) aux associations philomatiques, polytechniques, philotechniques et de la jeunesse qui rendent actuellement de si éminents services à l'instruction du peuple ; *c*) à un groupement plus complet des trois ordres d'enseignement, primaire, secondaire et supérieur ; *d*) aux hommes de bonne volonté qui à l'heure actuelle, sans orientation suffisante, pour des cours et des conférences de toutes sortes, donnent déjà sans compter tout leur talent et tout leur cœur. C'est l'Institut, l'Académie des sciences morales et politiques qui a ouvert la voie en 1848 quand elle fit publier sous son patronage ces traités d'enseignement populaire dont les auteurs portaient des noms illustres, Thiers, Cousin, etc.

6° Pour plus de sûreté dans l'exécution, ce plan sera d'abord soumis à l'épreuve d'une expérimentation partielle. L'enseignement populaire supérieur qui fonctionne déjà à Paris et à Lyon sera réorganisé. Sans supprimer aucun des cours existants et qui tous ont leur utilité, on les répartira selon les exigences de la classification systématique des sciences et on les complètera par des cours nouveaux, Biologie générale, Histoire générale, Histoire nationale, Histoire de Paris, Hygiène sociale, Histoire du travail, Anthropologie, Histoire des sciences physiques, voilà les cours de Paris, les uns déjà anciens, d'autres récemment créés ; Hygiène, Géographie, Littérature française, Littératures étrangères, Physique, Sociologie, voilà les cours municipaux de Lyon. Sans aucune violence faite aux habitudes prises et en utilisant mieux les ressources offertes par les municipalités, il est aisé de concevoir la réorganisation systématique de ces cours que Comte trouverait un peu « dispersifs ».

Telles sont les lignes générales de notre programme d'enseignement intégral. Je n'ignore ni les objections théoriques, ni les difficultés pratiques qu'on peut m'opposer, mais il n'entre pas dans le plan de cette étude de les prévoir toutes et de les discuter en détail. Qu'il me suffise en terminant de déclarer que j'y ai pensé mûrement et que je m'abrite pour l'essentiel derrière les plus hautes et les plus françaises des autorités, René Descartes et Auguste Comte.

ALEXIS BERTRAND,
Correspondant de l'Institut, Professeur de l'Université de Lyon.

La Société d'enseignement supérieur rappelle qu'elle se propose (cf. Revue du 15 juillet 1897) d'étudier les trois questions suivantes :

1° *L'enseignement des sciences naturelles dans les lycées et collèges ;*

2° *Le Conseil supérieur de l'Instruction publique ;*

3° *L'extension universitaire.*

Les communications doivent être adressées, pour la première question à M. Dastre, pour la seconde à M. Hauvette, pour la troisième à M. Larnaude.

NOTES ET DOCUMENTS

I. LE CONGRÈS SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL DES CATHOLIQUES A FRIBOURG.

Le congrès scientifique international des catholiques, qui vient de se réunir en Suisse, mérite de ne pas rester inaperçu de ceux qui s'intéressent au progrès de l'enseignement supérieur et à l'essor des hautes études. Préparé avec soin par une commission mixte de prêtres et de laïques, présidé avec une grande distinction par le baron de Hertling, le sympathique professeur de l'université de Munich, ce congrès qui avait recueilli près de 2.000 adhésions, a effectivement réuni 687 personnes de tous pays, professeurs, prêtres, jeunes gens avides de science, savants ou demi-savants. Une dizaine d'évêques y ont pris part. L'épiscopat français y était insuffisamment représenté par Mgr Turinaz, dont la rhétorique un peu vieillie a fourni un contraste peu heureux avec le ton plus scientifique des autres communications. On a beaucoup regretté l'absence du cardinal Perraud. Plus de 300 mémoires avaient été envoyés et répartis entre les dix sections qui, à l'exclusion de toute question théologique, se partageaient le champ des connaissances humaines. En voici la liste : sciences religieuses, sciences exégétiques, sciences philosophiques, sciences juridiques, économiques et sociales, sciences historiques, sciences philologiques, sciences mathématiques, physiques et naturelles, sciences biologiques et médicales, sciences anthropologiques, art chrétien, archéologie et épigraphie. Ne pouvant parler de chacune d'elles, nous nous bornerons à dire quelques mots des trois sections consacrées aux sciences philosophiques, aux sciences historiques, aux sciences juridiques, économiques et sociales. Donnons seulement en passant une mention à la conférence tout à fait remarquable de M. A. de Lapparent (le président de la section française sur les glaciers et les théories récentes de M. Stanislas Meunier.

Sur les communications qui se sont produites à la section de philosophie, il y aurait bien des réserves à faire. Si dans les sections d'exégèse, d'anthropologie, d'histoire, l'avènement des méthodes scientifiques apparaît aujourd'hui comme un fait accompli, si des opinions que dans un milieu de prêtres ou de catholiques fervents, on eût regardées il y a dix ans comme téméraires (notamment en ce qui touche la date ou la composition du Pentateuque, l'ancienneté de l'homme, l'évolution des espèces animales), ont pu se produire sans provoquer presque de protestation, dans la section de philosophie, les travaux et les discussions n'ont pas revêtu le même caractere. On peut faire deux parts dans les sujets qui ont été traités : d'un côté un très petit nombre de mémoires de critique moderne ou d'érudition comme le travail distingué de M. Victor Giraud, sur le prétendu pessimisme de Taine, ou les savantes recherches de M. Ch. Huit sur le Platonisme au XVIIe siècle ; de l'autre côté, une profusion de thèses scolastiques, de valeur fort inégale, dont on ne peut juger le mérite qu'en établissant des distinctions bien tranchées. Laissons de côté d'abord ceux qui ne voient dans le renouveau de la scolastique qu'affaire de soumission et de zèle pieux, ou qu'intérêt d'école, peut-être même de parti. Nous ne voulons nous occuper ici que de science. Or, à ce point de vue, les scolastiques présents au congrès peuvent être divisés en trois catégories : ceux d'abord qui se bornent à être les exégètes du texte de Saint Thomas ; ceux ensuite qui croient faire

Par H.-F. RIVIÈRE

DOCTEUR EN DROIT, CONSEILLER A LA COUR DE CASSATION

Avec le concours de MM.

FAUSTIN HÉLIE	PAUL PONT
MEMBRE DE L'INSTITUT, VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTAT	MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT HONORAIRE A LA COUR DE CASSATION

Publication continuée par M. André WEISS, professeur de droit civil à l'Université de Paris, associé de l'Institut de droit international,
avec la collaboration, pour le Code civil, de M. PONCET, conseiller à la Cour d'appel de Paris.

(1898) VINGT-SIXIÈME ÉDITION, ENTIÈREMENT REFONDUE

Un très-fort volume grand in-8° jésus. — Prix : broché, 25 fr.; relié en un volume, 28 fr.
Le même ouvrage relié en deux volumes. Prix : 31 fr.

ENVOI FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE OU VALEUR SUR PARIS.

Le succès prédit, il y a vingt-six ans, à cet important ouvrage par les jurisconsultes les plus autorisés s'est pleinement réalisé et s'accentue à chaque nouvelle édition. Il y a peu de juges de paix, de tribunaux civils ou de commerce, de cours d'appel, de préfectures, de sous-préfectures ou de mairies d'une certaine importance, de grandes administrations, qui ne possèdent aujourd'hui le *Code Rivière;* — on le trouve sur le

NOTA. — Chaque exemplaire complet in-8° contient quatre bons les suppléments publiés annuellement et destinés à mettre

de notre organisation sociale. » Méconnaissant tout ce qu'il y a de grand dans

notre siècle, et tout ce qu'a fait de bon cette liberté qui leur inspire une véritable aversion, ils s'imaginent, à l'instar des scolastiques qui se cramponnent à saint Thomas, avoir trouvé dans les institutions du XIIIe siècle (que d'ailleurs ils n'ont guère étudiées) la charte des temps nouveaux. Et le rétablissement des corporations obligatoires de métier apparaît à ces ardents réformateurs comme l'idéal à réaliser. Il était vraiment curieux de voir Français, Suisses et Allemands en habit court ou en robe longue rivaliser d'ardeur pour faire le procès à notre société contemporaine et pour chercher à établir (ou plutôt pour affirmer) une solidarité entre leurs idées et la doctrine chrétienne qui est par excellence la doctrine de la liberté et de la responsabilité humaine. Les discours de M. Decurtius, d'une éloquence toute tribunitienne, d'ailleurs fort inférieure à celle de M. Jaurès, ont produit sur une partie de l'assistance un certain effet. Ceux qui s'attendaient à trouver dans la bouche de cet homme, à l'occasion d'un congrès scientifique à la préparation duquel il avait collaboré, des arguments ayant quelque valeur, ou offrant quelque nouveauté, ont été singulièrement déçus. Les questions sociales se présentent, il est vrai, sous un autre aspect en Suisse qu'en France, et c'est pour cela sans doute qu'au sortir du congrès de Fribourg, M. Decurtius est allé prendre part au congrès socialiste de Zürich.

Ce n'est pas du premier coup que ce mouvement démocratique qu'il ne dépend d'aucune puissance humaine d'arrêter sera convenablement orienté. Ce n'est pas, en tout cas, le catholicisme social, qui n'est, quoi qu'on dise, qu'une forme du socialisme d'Etat, à laquelle pourrait convenir la qualification d'opportunisme social, qui marque la voie du salut. Il ne peut se réaliser d'ailleurs que par une intervention chaque jour plus grande de l'Etat, qui ne marque pas un progrès dans l'histoire de l'humanité. N'y a-t-il pas dans l'association libre, par exemple, d'autres moyens que ceux qu'il préconise, de lutter contre les inconvénients qu'entraîne la pleine liberté du travail et de la concurrence. Il est surtout permis de trouver dangereuse pour l'avenir cette alliance mal dissimulée avec le parti de la révolution sociale. On ne veut pas aboutir aux mêmes conclusions, mais on adopte ses principes en y mêlant d'une manière étrange l'esprit de réaction et des rêves de restauration archéologique. Prévost-Paradol constatant dès 1848 les premières apparitions de cette tendance, capable, disait-il, de séduire beaucoup de nobles âmes, la déclarait une des plus insidieuses qui puisse ruiner une société minée, car elle « ouvre une carrière infinie aux artifices et aux excitations des démagogues. »

Le congrès de Fribourg a du moins remué beaucoup d'idées. Puisse-t-il avoir, dans les sections surtout où la passion se mêle aisément aux opinions irraisonnées, accru chez les catholiques le goût des études sérieuses, l'amour désintéressé de la science, le désir loyal de travailler à son progrès.

Un assistant.

II. UNIVERSITÉ DE DIJON, 1897-1898.

Faculté de droit. — Les cours s'ouvriront le mercredi 3 novembre 1897. Les cours du premier semestre seront faits en première année par M. Gény (droit civil), M. Renardet (droit romain, M. Mongin (économie politique), M. Roux (histoire générale du droit français) ; les conférences par MM. Deslandres et Debrand.

En seconde année, M. Louis-Lucas fera le droit civil ; M. Desserteaux, le droit romain ; M. Gaudemet, le droit administratif ; M. Bonneville, le droit criminel ; M. Moulin, le droit international public ; MM. Louis-Lucas et Moulin dirigeront les conférences.

En troisième année, MM. Tissier, Bailly, Gény, de Suze s'occuperont du droit civil, du droit commercial, du droit international privé, de la procédure civile ; MM. Bailly et Tissier sont chargés des conférences.

Les cours pour le doctorat des sciences juridiques seront faits par MM. Roux (Histoire du droit français), Desserteaux (Pandectes), Moulin (Droit adminis-

tratif), les conférences, par MM. Desserteaux et Tissier ; ceux du doctorat des sciences politiques et économiques par MM. Roux (Histoire du droit public français), Deslandres (Principe du droit public et droit constitutionnel comparé), Moulin (Droit international public et Droit administratif), Truchy (Économie politique et histoire des doctrines économiques), Mongin (Législation et économie industrielles).

Dans le second semestre, il y aura les modifications suivantes : M. Deslandres traitera des éléments du droit constitutionnel et organisation des pouvoirs publics (première année) ; MM. Truchy, de la législation financière, de Suze des voies d'exécution (troisième année).

Les questions suivantes ont été choisies pour le concours du doctorat : 1° *Y a-t-il lieu d'accorder des garanties nouvelles à l'inculpé dans l'instruction préparatoire et, en conséquence, de modifier les caractères actuels de cette instruction ?* 2° *De l'impôt progressif.*

III. Université de Poitiers, 1897-98.

Faculté de droit. — M. Thézard professera le droit civil (suppléé par M. Surville, qui enseignera en outre le droit international privé) ; M. Bonnet, le droit romain, les Pandectes ; M. Le Courtois, le Code civil ; M. Petit, la législation financière, le droit romain ; M. Arthuys, le droit maritime, le droit commercial, le Code de commerce ; M. Prévot-Leygonie, l'histoire du droit public français, le droit international public : les Principes du droit public et le droit constitutionnel comparé ; M. Girault, l'économie politique, la législation et l'économie coloniales ; M. Barilleau, le droit administratif ; M. Chéneaux, la législation et l'économie rurales, l'économie politique et l'histoire des doctrines économiques ; M. Michon, l'histoire du droit, l'histoire générale du droit français, les éléments du droit constitutionnel ; M. Arnault de la Ménardière, le Code civil ; M. Parenteau-Dubeugnon, la procédure civile ; M. Faivre, la médecine légale (cours libre) ; M. Normand, le droit criminel.

Faculté des sciences.— MM. Welsch (géologie, minéralogie et géographie physique), Schneider (zoologie), Durrande (mécanique rationnelle), Garbe (physique), Maillard (calcul différentiel et intégral, astronomie), Dangeard (botanique), Roux (chimie). Pour l'année préparatoire, M. Guitteau s'occupe de la chimie ; M. Schneider, de la zoologie ; M. Delvalez, de la physique ; M. Dangeard, de la botannique.

Faculté des lettres. — MM. Hild (littérature latine et institutions romaines) ; Castelain (langue et littérature anglaise) ; Boissonade (institutions romaines, histoire du Poitou et antiquités régionales) ; Audouin (antiquités et philologie classique, explication des auteurs) ; Welsch (géographie physique) ; Ernault (littérature, institutions et grammaire grecques, explication d'auteurs) ; Laumonier et Arnould (littérature française) ; Parmentier (allemand) ; Mauxion (philosophie et histoire de la philosophie) ; Carré (histoire et géographie) ; Delaunay (physiologie).

Ecole de médecine et de pharmacie. — MM. Guitteau (chimie, physique biologique) ; Léger (botanique, travaux pratiques) ; Roland (clinique obstétricale) ; Berland (anatomie, histologie, médecine opératoire ; Buffet-Delmas (anatomie) ; Malapert (chirurgie militaire, médecine-opératoire, pathologie chirurgicale) ; Delaunay (physiologie) ; Latrille (physiologie, anatomie, clinique ophthalmologique) ; De la Garde (pathologie médicale) ; Llaguet (matière médicale, minéralogie et hydrologie) ; Poirault (zoologie, herborisation) ; Chrétien (clinique externe) ; Chédevergne (clinique interne) ; Brossard (histologie) ; Garbe (physique) ; Jouteau (pharmacie et matière médicale) ; Faivre (hygiène) ; Moore (médecine dentaire).

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

PHILOLOGIE ET HISTOIRE

Eduard Koschwitz. — *Ein Stadienaufenthalt in Paris, ein Führer für Neuphilologen, Marburg, Ettvert, 1897.*

Ce manuel composé à l'usage des jeunes gens et des jeunes filles qui se destinent à l'enseignement du français en Allemagne, est une mine de renseignements précis, où l'on rencontre côte à côte des indications bibliographiques, des observations sur la phonétique d'après les plus récentes recherches, des remarques pénétrantes sur les mœurs et la littérature françaises, des conseils sur la conduite, la tenue, l'habillement, et le savoir-vivre, et des notes sur les hôtels, le prix des pensions, les bibliothèques, les conférences, les théâtres et les lieux de distraction. Il est certain qu'à suivre un tel guide, un Allemand ou une Allemande apprendrait beaucoup de français, étudierait bien notre pays et se conduirait le plus dignement du monde en toute occasion. Pour donner une idée de l'esprit dans lequel le livre est conçu, nous ne saurions mieux faire que de résumer ou de rapporter quelques-uns des préceptes de M. Koschwitz, cueillis dans l'un ou l'autre de ses chapitres.

N'étudier que le français contemporain, c'est se résigner à n'être qu'un dilettante ou un professionnel d'un degré inférieur. Le philologue doit connaitre le passé de la langue, l'histoire du pays, sa civilisation, sa littérature, ses arts. Un séjour à l'étranger n'est fécond que si l'on possède déjà une très forte teinture de la langue à étudier : c'est une erreur de s'imaginer qu'on peut tirer profit d'un voyage si l'on ne s'y est pas fortement préparé. Un Allemand, une fois en France, s'efforcera de ne pas blesser le sentiment national chatouilleux de ses hôtes (M. Koschwitz revient à plusieurs reprises sur ce point.) Il ne se croira pas pour cela obligé de singer les habitudes françaises, ce en quoi il échouerait certainement ; il restera Allemand pendant son séjour de même qu'après son retour. Ne pas prendre pour de l'argent comptant les exagérations de la presse, surtout des journaux de l'opposition. Ne pas trop croire aux peintures des vices où se complaisent les littérateurs : les Français ne sont pas si corrompus qu'ils veulent bien le dire (on est reconnaissant à un étranger de ces conseils dont plus d'un Français pourrait tirer profit). Qu'on y songe bien: « les journaux sus-désignés et les lieux de plaisir dont nous avons parlé doivent leur existence et leur succès moins à la portion dépravée de la population indigène qu'aux nombreux étrangers et provinciaux qui visi-

tent Paris, pour en connaître les vices et se montrent trop zélés et trop consciencieux dans leur étude. » Suivent aussi des observations très justes sur les villes de province et sur la Suisse française. M. Koschwitz se place toujours au point de vue du philologue et des progrès qu'on peut faire en français. Les jeunes filles ne sont pas moins bien renseignées sur les pensions, les institutions, les écoles normales, où elles ont chance de trouver une cordiale hospitalité.

Enfin, les conseils sur les méthodes, les exercices de phonétique, la manière de prendre des notes et de les classer, la façon de préparer les examens et la régularité dans le travail pour les philologues pourvus de postes ou de fonctions, se recommandent par leur justesse, leur bon sens et leur sincérité. L'ouvrage est donc un recueil solide et utile : la bibliographie, sans prétendre épuiser les catalogues, est nourrie et ne contient ni lacunes graves ni erreurs regrettables. L'ensemble forme donc un bon livre d'enseignement.

Louis Weill.

Ch. Vandæle. — *L'optatif grec.* — Essai de syntaxe historique, E. Bouillon, Paris, 257 p.

Dans cette thèse, fort goûtée en Sorbonne, M. V. essaie de ramener à l'unité les emplois multiples de l'optatif. De l'idée de possibilité, dériveraient tous les sens secondaires. Il y a deux parties naturellement indiquées : les propositions indépendantes et les propositions dépendantes. A chaque subdivision, une riche collection d'exemples s'encadre entre la théorie et la conclusion. La netteté est aussi grande que le permettent la longue évolution de la langue grecque d'Homère à Lucien, la flexibilité de sa syntaxe, parfois l'incertitude des leçons manuscrites, aggravée par la témérité des corrections. Il n'est pas jusqu'à l'emploi assez flottant de la particule κέ ou ἄν qui ne vienne tout compliquer.

M. V. n'en a que plus de mérite d'avoir coordonné, simplifié, complété les rares travaux antérieurs sur un point capital de la syntaxe grecque. Lui reprocher l'esprit de système, ce serait proscrire tout essai de synthèse, comme le sien. Les simples dilettantes, les pédants à rebours, pourront sourire de tout cet appareil de classification, de mainte explication philosophique des temps, des modes dans leurs nuances les plus délicates. Mais de vrais hellénistes, représentants attitrés de l'atticisme, les Girard, les Croiset, leur répéteront qu'on ne peut vraiment entendre deux lignes de grec, si l'on n'a appris à distinguer la valeur des moindres particules, comme des diverses catégories de propositions. Tel d'entre eux, pour avoir publié une excellente grammaire grecque, en parle-t-il plus mal de Pindare, de Xénophon, et de tous les maîtres, dans sa Littérature ? Le moyen, d'ailleurs, de lire une page d'Homère ou de Platon sans y trouver des séries de potentiels ou d'irréels, employés seuls ou avec ἄν, et sans connaître dès lors leur affectation spéciale, et aussi leurs échanges, leur séparation graduelle, mais jamais absolue ? c'est ce qu'apprendra entre autres le présent livre.

Avec un bon index qu'il nous doit, M. V. aura couronné l'excellente contribution qu'il a apportée aux études grecques.

Th. Bonnerot.

PIERRE LEROY-BEAULIEU. — *Les nouvelles Sociétés anglo-saxonnes : Australie et Nouvelle-Zélande, Afrique australe.* Armand Colin, 1897, in-18, VIII-493 pages.

L'étude de M. Pierre Leroy-Beaulieu, dont une grande partie avait été déjà publiée dans l'*Economiste français* et dans la *Revue des Deux-Mondes*, est le résultat d'une enquête faite sur les lieux en 1895 et 1896. Nous ne saurions ici en résumer même les conclusions générales: ces pages sont à lire en entier et à méditer. L'auteur s'est efforcé d'exposer impartialement et de juger sans parti pris les faits qu'il a observés. Ce n'est pas seulement l'Empire britannique et son organisation que ceux-ci intéressent, c'est la vieille Europe tout entière, menacée dans son développement traditionnel par l'essor de sociétés jeunes et entreprenantes. La révolution qui s'opère dans le monde économique mérite de retenir l'attention de nos hommes d'Etat, comme de nos industriels, de nos commerçants et de nos agriculteurs.

M. FALLEX.

A. VIDIER. — *Répertoire méthodique du Moyen Age français. Histoire, Littérature, Beaux-arts.* Deuxième année, 1895. Paris, Bouillon édit., 1896, in-8, 190 pages.

Ce volume est extrait du *Moyen Age*, année 1896. Nous nous contenterons de signaler les services qu'un tel répertoire est appelé à rendre aux historiens et aux érudits: les ouvrages, les articles de Revues, de tout genre et de tout pays qui se rapportent au moyen âge français sont relevés avec soin ; la division méthodique en sections et en chapitres, une table alphabétique des matières rendent les recherches aisées et promptes. Peut-être aimerait-on qu'une brève analyse laissât soupçonner le contenu ou les conclusions des publications citées, de façon que leur valeur exacte fût à première vue apparente. Tel qu'il est, le répertoire méthodique n'en est pas moins très précieux, indispensable même pour tous les médiévistes.

M. FALLEX.

LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE

HENRI-F. SECRÉTAN. *La Société et la Morale*, 1 vol. in-12, Paris, Alcan.

LERMONTOV, *Poèmes, traduits par Henri A. Duperret*, 1 vol. in-12, imprimerie générale Lahure.

H. DE LA VILLE DE MIRMONT. *La vie et l'œuvre de Livius Andronicus*, Bordeaux, Ferret et fils.

ALEXIS J. TSIMBOURAKY. *Essai d'un plan de métaphysique*, Athènes, imprimerie des établissements Anestis Constantinidès.

LUIGI CREDARO. *Maurizio Guglielmo Drobisch*, Roma, Giovanni Balbi.

Dr A. KUMS. *Les choses naturelles dans Homère*, Anvers, imprimerie J.-E. Buschmann, Paris, librairie F. Alcan.

ECOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES, 1897-1898. *Organisation et programme des cours, Renseignements sur les carrières auxquelles l'école prépare*, Paris, F. Pichon.

CARLO F. FERRARIS. *Gli inscritti nelle Università e negli istituti superiori del regno nel quadriennio scolastico 1893-94, 1894-95, 1895-96, 1896-97*, Venezia, Ferrari.

Le Gérant: A. CHEVALIER-MARESCQ.

Laval. — Imprimerie parisienne, L. BARNÉOUD et Cie

…ONSEIL DE LA SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

MM.

…ARDEL, doyen de la Faculté de Médecine, Président.

…OUX, doyen de la Faculté des Sciences, vice-président.

…AUDE, prof. à la Faculté de Droit, Secrétaire-général.

…ETTE, prof. adjoint à la Fac. des lettres, séc.-gén.-adj.

… prof. à l'institut catholique et à l'École libre des sciences politiques.

…NES, membre du Conseil sup. de l'Instruction publique.

…THELOT, de l'Institut, prof. au Collège de France.

…IS …OFFSHEIM, de l'Institut.

… BLONDEL, docteur ès-lettres.

…TMY, de l'Institut, directeur de l'École des sciences politiques.

…NOIR, professeur à la Faculté de droit.

ALFRED CROISET, de l'Institut, prof. à la Fac. des Lettres.

…IN, secrétaire-général de la Société de législation comparée.

…STRE, professeur à la Faculté des Sciences.

…S DIETZ, avocat à la Cour d'appel.

… DREYFUS-BRISAC, membre du Conseil supérieur de l'assistance publique.

…OND DREYFUS-BRISAC.

…FR, chargé de cours à la Faculté des Lettres.

FRIEDEL, de l'Institut, professeur à la Fac. des sciences.

GERARDIN, professeur à la Faculté de Droit.

HIMLY, de l'Institut, doyen de la Faculté des Lettres.

JACCOUD, professeur à la Faculté de Médecine.

LAVISSE, de l'Académie Française, prof. à la Faculté des Lettres.

LUCHAIRE, de l'Institut, prof. à la Faculté des Lettres.

LYON-CAEN, de l'Institut, prof. à la Faculté de Droit.

MASCART, de l'Institut, professeur au Collège de France.

MONOD, de l'Institut, directeur à l'École des Hautes Études.

PICAVET, maître de conférences à l'École des Htes Études.

POINCARÉ, de l'Institut, prof. à la Faculté des Sciences.

J. REINACH, député.

RIBOT, député, ancien Président du Conseil.

E. DE ROTHSCHILD.

SABATIER, doyen de la Faculté de Théologie.

Dr MARC SÉE, membre de l'Académie de Médecine.

TANNERY, maître de conférences à l'École Normale supérieure.

TRANCHANT, ancien Conseiller d'État.

VELAIN, professeur à la Faculté des Sciences.

VIDAL LABLACHE, maître de conférences à l'École Normale Supérieure.

PRINCIPAUX CORRESPONDANTS ET COLLABORATEURS ÉTRANGERS

Marquis ALFIERI, Sénateur du royaume d'*Italie*.

… ARNDT, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.

Dr F. ASCHERSON, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.

Dr AVENARIUS, Professeur à l'Université de *Zurich*.

Dr BIEDERMANN, Privat docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.

Dr Ch. W. BENTON, Professeur à l'Université de *Minnesota* (États-Unis).

Dr BACH, Directeur de Realschule à *Berlin*.

Dr BILINSKI, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.

Dr BLOK, professeur à l'Université de *Groningue*.

BROWNING, professeur à King's College, à *Cambridge*.

Dr BUCHELER, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.

Dr BUCHER, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué à l'industrie*, à *Vienne*.

P. BUISSON, publiciste à *Londres* (Angleterre).

Dr CHRIST, Professeur à l'Université de *Munich*.

Dr CLAES ANNERSTEDT, Professeur à l'Université d'*Upsal*.

Dr CREIZENACH, Professeur à l'Université de *Cracovie*.

Dr L. CREMONA, Professeur, Sénateur du royaume d'Italie, à *Rome*.

Dr CZIHLARZ, Professeur à l'Université de *Prague*.

DAREY, Professeur à l'Université de Mc Gille (*Montréal*).

Baron DUMREICHER, Conseiller de section au ministère de l'Instruction publique, à *Vienne*.

Dr van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.

Dr W. B. J. van EYK, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.

Dr FISCHER, Professeur l'Université de *Marbourg*.

Dr FOURNIER, Professeur à l'Université de *Prague*.

Dr FRIEDLAENDER, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.

Dr GAUDENZI Professeur à l'Université de *Bologne*.

L. GILDERSLEEVE, Professeur à l'Université *Hopkins*.

Dr Hermann GRIMM, Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.

Dr GRÜNHUT, Professeur à l'Université de *Vienne*.

GYNER DE LOS RIOS, Professeur à l'Université de *Madrid*.

HAMEL (van), professeur à l'Université de *Groningue*

Dr W. HARTEL, Professeur à l'Université de *Vienne*.

L. DE HARTOG, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.

Dr HERZEN, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.

Dr HITZIG, Professeur à l'Université de *Zurich*.

Dr HUG, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.

Dr HOLLENBERG, Directeur du Gymnase de *Creuznach*.

T. E. HOLLAND, Professeur de droit international à l'Université d'*Oxford*.

E. JUNOD, Professeur à l'Académie de *Neuchatel*.

Dr KOHN, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.

KONRAD MAURER, professeur à l'Université de *Munich*.

KRÜCK, Directeur du Real-Gymnase de Würzbourg.

The Rev. BROOKE LAMBERT, D. D. à *Greenwich*.

Dr LAUNHARDT, recteur de l'École technique de *Hanovre*.

Dr A.-P. MARTIN, Président du Collège de Tungwen, *Pékin* (Chine).

A. MICHAELIS, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.

MICHAUD, Professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie.

MOLENGRAAF, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*.

Dr MUSTAPHA-BEY (J.), Professeur à l'École de médecine du *Caire*.

Dr NEUMANN, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.

Dr NÆLDEKE, Directeur de l'École supérieure des filles à *Leipzig*.

Dr PAULSEN, Professeur à l'Université de *Berlin*.

Dr PHILIPPSON.

POLLOK, Professeur à l'Université d'*Oxford*.

Dr RANDA, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.

Dr REBER, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.

RITTER, Professeur à l'Université de *Genève*.

RIVIER, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.

ROULAND HAMILTON, publiciste à *Londres*.

H. SCHILLER, professeur de pédagogie à l'Université de *Giessen*.

Dr SJOBERG, Lecteur à *Stockholm*.

Dr SIBBECK, Professeur de à l'Université de *Giessen*.

Dr STEENSTRUP, Professeur à l'Université de *Copenhague*

A. SACERDOTI, Professeur à l'Université de *Padoue*.

Dr STINTZING, Professeur de médecine à l'Université d'*Iena*.

Dr STOERK, Professeur à l'Université de *Greifswald*.

Dr Joh. STORM, Professeur à l'Université de *Christiania*.

Dr THOMAN, Professeur à l'École cantonale de *Zurich*.

Dr THOMAS, Professeur à l'Université de *Gand*.

Dr THOMSON, Professeur à l'Université de *Copenhague*.

Dr THORDEN, Professeur à l'Université d'*Upsal*.

MANUEL TORRES CAMPOS, Professeur à l'Université de Grenade.

URECHIA (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'Instruction publique à *Bucharest*.

Dr Joseph UNGER, ancien ministre de l'empire d'Autriche-Hongrie à *Vienne*.

Dr VOSS, Chef d'institution à *Christiania*.

Dr O. WILLMANN, Professeur à l'Université de *Prague*.

Commandeur ZANFI, à *Rome*.

LA

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Paraît le 15 de chaque mois. — Un an : 24 fr.

ON S'ABONNE : EN FRANCE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES
A L'ÉTRANGER, DANS LES LIBRAIRIES SUIVANTES

ALSACE-LORRAINE

Strasbourg, Annat, Treuttel et Wurtz.

ALLEMAGNE

Berlin, Asher et Cie, Puttkammer et Muhlbrecht, Mayer et Muller, Nicolaï, G. Schefer.
Bonn, Strauss.
Breslau, Trevendt et Garnier.
Dresde, Pierson.
Erlangen, Besold.
Fribourg en Brisgau, Fehsenfeld.
Gœttingue, Calvœr.
Greifswald, Bamberg.
Giessen, Rœcker.
Halle, Lippert.
Heidelberg, Kæster.
Iéna, Frommann.
Kœnigsberg, Bor.
Kiel, Hæseler.
Leipzig, Twietmeyer, Le Soudier, Eckstein, Max-Rübe, Brockhaus.
Marbourg, Elwert.
Munich, Finsterlin.
Rostock, Stiller.
Stuttgard, P. Neff.
Tubingen, Fues.
Wurtzbourg, Stuber.

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, Gérold, Frick, Mayer, et Cie.
Agram, Hartmann.
Budapesth, Révai, Kilian.
Gratz, Leuschner.
Inspruck, Rauch.
Klausenbourg, Demjén.
Lemberg, Gubrynowicz.
Prague, Calve.

ANGLETERRE

Londres, Hachette, Williams et Norgate, D. Nutt, Relfe broth°.
Aberdeen, W. Lindsay.
Cambridge, Macmillan et C°, Deighton Bell et C°.
Dublin, Mac Gleshen et Gill, Hodges, Figgis et C°.
Edimbourg, John Menzies et C°.
Glasgow, John Menzies et C°.
Oxford, Parker.

BELGIQUE

Bruxelles, Vve Larcier, Bruylant, Lebègue et Cie, Decq, Rozez, Mayolez, Castaigne, Merzbach.
Gand, Hoste, Vuylsteke, Engelke.
Liège, Gnuse, Desoer, Grandmond-Donders.
Louvain, Em. Fonteyn Peeters, Van Linthout et Cie.

COLONIES FRANÇAISES

Alger, Jourdan, Chéniaux-Franville, Gavauld St-Lager.
Saigon, Nicolier.
St-Denis-Réunion, Lamadon.
Port-de-France, Déclémy.

DANEMARK

Copenhague, Hoste.

ÉGYPTE

Alexandrie, Sanimo, Schuler.
Le Caire, Mme Barbier.

ESPAGNE

Madrid, Fuentès, Fé, Capdeville y Maugars.
Barcelone, Piaget, Verdaguer, Juan Oliverès.
Valence, P. Aguilar.
Salamanque, E. Calcon.

GRÈCE

Athènes, Wilberg.

ITALIE

Rome, Trèves, Bocca, Molino.
Florence, Bocca, Lœscher.
Milan, Bocca, Hœpli.
Naples, Detken, Marghieri.
Padoue, Drucker et Tedeschi.
Palerme, Clausen.
Pavie, Pezzani.
Pise, Hœpli.
Turin, Paravia, Bocca.

MEXIQUE

Mexico, Bouret.
Guadalajara, Bouret.

PAYS-BAS

La Haye, Belinfante frères.
Luxembourg, Heintzé, Buck.
Leyde, Brill.
Amsterdam, Feikema.
Utrecht, Frænkel.

PAYS DANUBIENS

Belgrade, Friedman.
Bukharest, Alcalay, Socecu.
Craiowa, Samitca.
Galatz, Nebuneli et fils.
Jassy, Daniel.

PORTUGAL

Lisbonne, Pereira, Gomes.
Coimbre, Melchiades.
Porto, Magalhaës.

RUSSIE

St-Pétersbourg, Mellier, Wolf Fenoult, Ricker.
Dorpat, Karow.
Kharkoff, de Kervilly.
Kiew, Ve Idzikowski.
Moscou, Gautier.
Odessa, Rousseau.
Tiflis, Baerenstamm.
Varsovie, Gebethner et Wolff.

SUÈDE ET NORVÈGE

Stockholm, Bonnier.
Christiania, Cammermeyer.
Lund, Gleerup.
Upsal, Lundstrœm.

SUISSE

Bâle, Georg.
Fribourg, Labastrou.
Berne, Schmid, Francke et Cie.
Genève, Ve Garin, Georg, Stapelmohr.
Lausanne, Benda, Payot, Rouge.
Neuchatel, Delachaux et Niestlé.
Zurich, Meyer et Zeller.

TURQUIE

Constantinople, Papadis.
Smyrne, Abajoli.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

New-York, Christern, W. R. Jinkims, Courrier des États-Unis.
Baltimore, John Murphy et Cie.
Boston, Carl Schœnhof.
Nouvelle-Orléans, H. Billard.
Philadelphie, A. Lippincott et Cie.
Saint-Louis, (Missouri), F.-H. Thomas.
Washington, James Anglin et Cie.

CANADA

Québec, Lépine.
Montreal, Beauchemin.

AMÉRIQUE DU SUD

Buenos-Ayres, Jacobsen, Jolly.
Caracas, Rojas hermanos.
Lima, Galand.
Montevideo, Ybarra, Barreiro et Ramos.
Santiago (Chili), Cervat, A. Pesse et Cie.
Valparaiso, Tornero.

BRÉSIL

Rio-Janeiro, Garnier, Lombaerts, Nicoud, Briguiet et Cie.
Bahia, C. Koch.
Sao-Paolo, Garraux.

CUBA

La Havane, M. Alorda.

INDE ANGLAISE

Bombay, Atmarau, Sayoon.

AUSTRALIE

Melbourne, Samuel Muller.

Laval. — Imprimerie Parisienne, L. BARNÉOUD et Cie.

DIX-SEPTIÈME ANNÉE. — VOL. XXXIV. — N° 5. — 15 NOVEMBRE 1897.

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Par la Société de l'Enseignement supérieur

Rédacteur en chef: FRANÇOIS PICAVET

SOMMAIRE:

PARIS

LIBRAIRIE MARESCQ AINÉ
A. CHEVALIER-MARESCQ et C[ie], ÉDITEURS
20, rue Soufflot, 20
1897

Toutes les communications relatives à la rédaction doivent être adressées à M. FRANÇOIS PICAVET, à son domicile, 6, rue Sainte-Beuve, ou aux bureaux de la rédaction. 20, rue Soufflot.

Le bureau de la rédaction est ouvert le samedi de 2 à 4 heures.

Pour l'administration, s'adresser, 20, rue Soufflot, PARIS.

LA REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Paraît le 15 de chaque mois

20, Rue Soufflot, PARIS

ABONNEMENT ANNUEL. France et Union postale, **24** fr. LA LIVRAISON, **2 fr. 50**

AVIS A MM. LES COLLABORATEURS

Les demandes de tirages à part et d'extraits doivent être envoyées à l'éditeur avec le bon à tirer.

PRIX DES TIRAGES A PART

8 PAGES AVEC COUVERTURE		16 PAGES AVEC COUVERTURE	
100 exemplaires.......	**20** fr.	100 exemplaires.........	**28** fr.
Par 50, en plus..........	**5** fr.	Par 50, en plus..........	**8** fr.

SIMPLES EXTRAITS

Feuilles de 16 pages sur le tirage sans pagination spéciale et avec la couverture de la Revue.......... **5** fr. le 100

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

L'ENSEIGNEMENT DES SCIENCES SOCIALES
DANS LES UNIVERSITÉS FRANÇAISES (1)

Je pense qu'en appelant à présider votre séance de rentrée un ami des Universités nouvelles, mais un ami étranger à votre Université Lilloise, alors que vous trouviez auprès de vous, parmi vous, tant d'hommes mieux désignés par leur rôle dans la République, par la connaissance directe qu'ils ont de vos intérêts, de vos ressources, de vos affaires — votre Conseil a, avant tout, désiré, que votre président consacrât l'idée fondamentale de votre institution et en définît une fois de plus, le caractère tout ensemble scientifique et national.

L'Université est constituée à l'image de la science qu'elle sert, qu'elle enseigne, qu'elle propage, qu'elle développe : multiple comme les faits dont elle vit, les observations qu'elle recueille, les expériences qu'elle tente ; une comme la loi — la vérité — où conduisent l'observation, l'expérience et la comparaison des faits.

Unité dans l'œuvre finale, diversité dans les éléments, ces caractères se marquent dans toute l'histoire de France, dans tous les monuments de notre génie national. Ils doivent, par conséquent, se réfléchir dans l'enseignement qui a pour objet supérieur de continuer cette histoire, de conserver ces monuments, de perpétuer ce génie en l'adaptant aux conditions nouvelles de la société.

Université, vieux mot français, belle idée française où se confondent l'universel et l'un. Nous ne l'avons pas, ainsi qu'on le répète trop souvent, empruntée au dehors ; nous l'avons retrouvée chez nous. Nous nous efforçons de la rajeunir selon notre génie. Ce n'est pas une momie desséchée que nous tirons des souterrains où elle gisait enfouie, pour la dresser, toute morte, en une vitrine de musée ;

(1) Discours prononcé à l'ouverture de l'Université de Lille le 3 novembre 1897.

c'est le charbon, c'est le minerai d'une mine délaissée longtemps que nous tirons, avec les ressources de l'industrie moderne, pour les employer aux besoins de la vie moderne.

La première République — vous le savez, Messieurs, vous avez tous lu les pages magistrales qu'a consacrées à cette histoire un de vos fondateurs (1) — la première République, s'identifiant et poussant à l'extrême, jusque dans la science et dans l'art, l'esprit d'unité de l'ancien État français, avait concentré toute la vie intellectuelle au centre, dans l'Institut ; c'était risquer de tarir les sources du fleuve qui coule magnifiquement entre les palais de notre capitale, mais dont les eaux viennent des montagnes, des forêts, des prairies de nos provinces.

La troisième République a corrigé tout à la fois et complété l'ouvrage, en rétablissant les Universités, appelées à entretenir, à renouveler ces sources, à les maintenir fécondes et fraîches. Cette œuvre est maintenant en vos mains, Messieurs. Elle sera ce que vous la ferez et, j'en ai la ferme confiance, vous ferez bien.

Votre existence, vos ressources vous viennent de la démocratie française. Ce n'est pas ici que j'aurais besoin d'y insister, dans cette grande, démocratique et libérale cité de Lille qui a su construire à la science et aux lettres des demeures si largement ouvertes à la lumière, si hospitalières à la jeunesse. Mais ici, comme partout, le plus humble des contribuables vous apporte son obole. Les universités contractent en naissant une dette envers notre peuple. Que lui doivent-elles?

Sans doute, et tout d'abord, des serviteurs utiles de la société et de l'État, légistes, professeurs, médecins, fonctionnaires, industriels ; mais ce n'est que satisfaire aux nécessités de la vie quotidienne. Il ne suffit pas de mettre en œuvre les ressources existantes, il faut en créer de nouvelles ; il ne suffit pas de marcher par la vitesse acquise, il faut créer de nouveaux foyers de mouvement ; pour que la vie continue, il faut qu'elle se transforme sans cesse ; c'est à vous d'y pourvoir.

Mais il ne suffit pas encore à l'homme d'entretenir la vie ; l'homme y veut la dignité. Il ne la trouve que dans la pensée, il ne l'atteint que par la réflexion sur soi-même, la haute culture intellectuelle. Autrefois, on disait du temps que l'on passait au collège : faire ses humanités. Je crains — et je souhaite ardemment que l'avenir me démente — que malgré nos efforts, cette belle expression ne perde de plus en plus sa signification profonde et son exactitude. Je crains

(1) Louis Liard : *L'Enseignement supérieur en France*. Paris, 1888.

que notre société de plus en plus impatiente, hâtive, encombrée, pensant court, parlant bref, en style télégraphique, ne lisant que les dernières nouvelles dans la dernière édition du dernier journal, ne voyageant que de nuit afin de gagner du temps, mais ne trouvant plus, ni le loisir, ni l'occasion de rêver, de considérer le paysage, de laisser la nature humaine se reposer en nous et la nature des choses nous pénétrer de son fécond recueillement, je crains que notre société ne néglige de plus en plus, pour les connaissances immédiatement pratiques, ce commerce de langage et de pensée avec les grands morts qui ont exprimé de l'être humain, confus et grossier, ces choses sublimes: l'âme, la conscience humaine. Je crains que l'instruction donnée dans les collèges se précipitant, s'essoufflant vers les concours n'ôte des études toute grâce, tout épanouissement de pensée, se renferme dans des formules de plus en plus abstraites et condensées, des étiquettes de choses mortes, des graines desséchées, des produits chimiques, des dates, des noms, un répertoire mnémotechnique de réponses à des questions commandées, administrativement.

C'est à vous de défendre les humanités, de les recueillir, de les conserver. Plus l'éducation du collège s'encombre et se dessèche, plus nous devons donner, dans nos Universités, d'air et de clarté, appeler à nous les esprits curieux, aspirant à une intelligence plus directe, plus large du spectacle du monde; plus nous devons proclamer, montrer que rien ne finit avec le collège, que tout, au contraire, commence après le collège: la vraie éducation humaine, celle qui apprend à l'étudiant à être à la fois soi-même et citoyen; à être homme dans l'humanité et pour elle; à devenir meilleur Français en France, à y maintenir la tradition de haute pensée, de pensée libre et de libre recherche. Il vous appartient de garder en honneur le travail désintéressé.

C'est calomnier notre démocratie que de la croire dépouillée d'aspiration vers l'idéal. Cet idéal couve en elle, elle en est agitée, elle l'attend; le péril même pour elle est de le chercher avec trop d'impatience, de donner trop vite créance à ses désirs et corps à ses imaginations. Mais elle le veut, elle en possède tous les éléments. Le génie du peuple français se dénaturerait s'il cessait d'être humain, universel; notre démocratie n'a qu'à être soi-même, c'est-à-dire la France consciente, pour s'approprier ce génie. A vous encore, Messieurs, de le dégager en fouillant la terre de nos vieilles provinces, la terre nourricière, d'où est sortie la plante exquise et robuste qui fait notre admiration et notre gloire.

Nous ne diminuons, ni la science, ni le savant en rattachant la science au génie national, en fixant pour ainsi dire, le savant

sur la terre natale, et par les laboratoires que nous édifions à ses recherches et par les monuments mêmes que nous élevons à sa mémoire. Qui a plus agi, qui agit plus encore, après plus de deux siècles, sur la pensée française que le physicien Pascal? Qui peut dire les influences, que par contre-coup, par analogie, les méthodes, les exemples, les découvertes d'un Pasteur, transportées de l'étude des organismes vivants à l'étude des sociétés humaines, peuvent exercer sur nos sciences historiques et sur nos sciences sociales?

On décore ces sciences du beau nom de sciences morales; elles considèrent l'homme dans ses rapports avec ses semblables; elles sont par excellence, les sciences de la cité. C'est ici qu'il importe au savant d'être de son temps et de son pays. Ce sont les sciences de la vie; il faut qu'elles entrent vivantes dans l'Université.

La vie! la vie! observée, aimée, recueillie de partout, répandue avec largesse, abondante, ardente, mais aussi réfléchie et consciente, pleine de lumière et pleine de devoirs; voilà ce que nous devons apporter, avant tout, dans l'enseignement de ces sciences, et ce qui en doit principalement ressortir pour nos élèves. Ce sont des sciences qui se forment. Leur reprocher de n'avoir point de doctrine fixe, c'est leur reprocher de n'être point achevées. Critiquer la contradiction, la mobilité des systèmes, c'est constater que l'on en est encore aux tâtonnements, aux hypothèses. La tâche serait trop aisée — et elle serait, soyez-en sûrs, depuis longtemps accomplie, — si les problèmes humains se pouvaient résoudre en forme géométrique, par déduction de quelques axiomes. Mais ici la vérité ne se découvre que par échappées; elle est à la fin et non au commencement de l'étude.

Donc nous chercherons. Que trouverons-nous? Je n'ai point l'impertinence de le prédire. En matière scientifique, qui prétend faire des prophéties ne compose que des programmes; il ne dévoile point l'avenir, il met tout simplement le passé en prescriptions. Mais si nous ne pouvons préjuger les découvertes, nous en pouvons connaître et déterminer les conditions et les moyens. Je l'essaie avec vous, Messieurs, puisque vous m'avez convié à vous dire ce que je pense des affaires qui nous intéressent le plus.

Je ne prétends pas parler de choses que je sais. Que sais-je? Mais je parlerai du moins de choses que j'ai tenté d'apprendre et de comprendre, que j'ai étudiées par moi-même, vues de mes yeux, vécues en un mot.

J'enseigne depuis vingt-cinq ans l'histoire des relations de la France moderne avec l'Europe, et avant de rechercher cette histoire dans le passé, j'ai vu, à travers une des crises les plus terribles que la France ait jamais traversées, comment cette histoire se fait dans le

présent. J'ai appris à lire les documents diplomatiques en voyant comment on les écrit, et j'ai appris à traduire les mots abstraits et ternes en réalités menaçantes et redoutables, lorsque j'ai éprouvé tout ce que la rhétorique glacée des chancelleries masque trop souvent de passions, de haines, de convoitises et de perfidies. Depuis vingt et un ans, je suis témoin, collaborateur de l'œuvre législative. J'ai vécu la vie des assemblées, et, sans me croire capable de faire des lois, j'ai été le spectateur très attentif, très intéressé de la façon dont elles se font. C'est encore de l'histoire ; c'est l'histoire intime, l'histoire sociale du pays. Si j'ai pu dans mon enseignement prononcer quelques paroles utiles, si j'ai écrit dans mes livres quelques lignes profitables, je le dois à cette expérience d'une vie, permettez-moi de le dire, tout imprégnée de réalité.

C'est l'excellence et la dignité de l'histoire de tirer de la vie présente scrutée, ressentie, l'intelligence, le sentiment, la vision de la vie passée ; de tirer de cette vie passée, de tirer de la poussière humaine, de tirer de la mort même, je ne dis pas le mot de la vie, mais le mot de passe de la vie d'hier à la vie de demain et, sinon le secret de l'avenir, au moins le viatique de l'espérance. Labeur austère, labeur étrangement complexe et difficile et qui le deviendra de plus en plus ; mais il n'y en a point qui ait plus glorieusemeut manifesté notre esprit national, constitué et transformé notre science française.

Nous avons nos maîtres et nos modèles, historiens qui comptent parmi les plus grands du monde, et de plus très français. Nous avons Guizot, organisateur des études historiques, en ce pays, qui a jeté les fondements, dressé le plan et construit quelques-unes des plus larges galeries de l'édifice; Michelet qui a décoré avec splendeur cet édifice, Michelet qui a percé les nuées, recueilli les rayons du soleil et ressuscité des morts; nous avons Tocqueville, Taine, Fustel qui ont dressé la grande voie, la grande chaussée continue où nous faisons après eux, notre étape.

La route est longue, l'haleine est courte et la charge pesante. Point d'histoire sans érudition, point d'érudition sans critique; mais à mesure que l'on avance vers les temps modernes, l'érudition devient plus ardue, la critique plus compliquée. Il faut plus de maîtrise de soi-même pour se dégager des passions contemporaines qu'il ne fallait de perspicacité pour deviner les passions d'autrefois. Il faut plus de patience pour trier les documents qui encombrent les archives modernes que d'adresse pour ranger et classer les monuments mutilés de l'histoire ancienne; une portée d'intuition plus puissante pour ordonner le chaos des matériaux contemporains, qu'il ne fallait de divination pour relier les fragments dispersés

du passé. Cependant ces choix, ce groupement, ce ne sont que les préliminaires de l'ouvrage. Ils ne nous mènent qu'au seuil et au vestibule. Il faut comprendre et expliquer; il faut, non seulement exposer les objets, mais en rendre le caractère et la suite intelligibles. On l'attend de nous et on en a le droit.

Or, comprendre le passé c'est le revivre; l'expliquer, c'est le ranimer. L'histoire réelle ne s'est pas accomplie en vue des musées, des archives, des bibliothèques ; elle ne s'est pas écrite : elle s'est vécue comme se vit l'histoire qui se fait autour de nous, avec nous, en nous-mêmes, Ces documents desséchés sont la dépouille d'êtres incertains, agités, ballotés comme nous. Nous voulons nous les rendre proches; je ne vois de moyen de les rappeler à la vie qu'en leur transfusant quelque chose de notre sang. L'historien prend la vie où elle est, dans le présent, et il vivifie du souffle de son âme les âmes évanouies. Remonter ainsi le cours des générations c'est revenir au naturel des événements passés, en ajoutant à la réalité cette belle lumière que l'éloignement seul apporte, que les artistes sentent, perçoivent et rendent, qui donne aux choses leurs perspectives et leurs proportions, éclaire et met en relief les lignes principales, laisse les accessoires se dégrader dans l'ombre.

Je voudrais, Messieurs, avec nos maîtres, que cette conception de l'histoire ne s'appliquât point seulement à ce que, très à tort et très mal à propos, on renferme sous ce nom : les guerres, les négociations, les révolutions politiques, les intrigues des cours, les biographies ; je voudrais qu'elle s'étendit de plus en plus à l'étude de toutes les institutions que les hommes se sont données, de tout ce qui a été, dans tous les temps, la substance même de l'histoire, à l'étude de la vie sociale dans l'humanité.

Elle s'y impose. Nos révolutions ont jeté, par reflet, une clarté soudaine sur les profondeurs des révolutions passées. On y a découvert par delà les cabales, et les complots de quelques factieux, des crises économiques générales, des crises du travail et de la circulation des richesses, qui mettaient tout en branle dans la société et dont les conjurations n'étaient que le spectacle, dont les séditieux n'étaient que les acteurs. La définition fameuse des lois par Montesquieu a reçu alors tout son sens et pris toute sa portée. Les lois sont nées de ces grandes crises, elles ont amené souvent des crises nouvelles. L'histoire des institutions, l'histoire du droit, l'histoire des lois est devenue pour nous, sinon comme l'a déclaré un grand historien, la sociologie même, au moins la grande école, le laboratoire de la sociologie.

Un Code de lois, au premier coup d'œil, ne présente qu'un recueil de définitions abstraites et de prescriptions sèches. C'est le dernier

mot de l'esprit classique, au sens où le prenait Taine. Les hommes n'y paraissent point, pas même leurs ombres. L'homme même, tout abstrait de l'humanité, s'y échappe encore et s'y découpe en sous-abstractions de soi-même, aussi éloignées, aussi épurées si vous le voulez, de la réalité humaine, que la ligne et le point géométriques le sont des choses très concrètes que nous désignons de ce nom dans le langage de tous les jours : le point où je suis, la ligne de cette corniche, de ces montagnes. Ici c'est le mineur, l'époux, l'épouse, le tuteur, l'ascendant, le collatéral, le commerçant, le prévenu, l'accusé, le condamné. Mais sous ces termes généraux, sous cette épure de l'édifice, c'est pourtant de la société humaine, des hommes qui nous ont précédés, de ceux que nous coudoyons, de ceux qui viendront après nous, de leurs intérêts, de leurs affections, de leurs passions, de leurs besoins, de leurs travaux, de leurs droits, de vous et de moi qu'il s'agit. C'est une société, c'est une civilisation qui s'est distillée, réduite à des éléments simples et s'est analysée en ces articles de lois.

Voulez-vous remonter de l'analyse à l'objet réel, du rapport abstrait à la nature des choses dont il dérive ; voulez-vous rendre les lois intelligibles dans toute leur ampleur, dans toute leur efficacité, montrez-nous en les origines ; traduisez les termes abstraits en choses vivantes, restituez en ces termes l'humanité complexe ondoyante, mais familière, mais passionnée, que les rédacteurs, par nécessité de leur art pour définir, classer et simplifier en ont ôtée. Les jurisconsultes savaient la vie ; ils ont légiféré pour des hommes qui la savent. Nous avons à l'enseigner à des jeunes gens qui l'ignorent.

Et quel plus fécond enseignement leur proposer que celui-là ? l'homme créant son droit, édifiant sa civilisation ? On s'extasie, dans les annexes des expositions, devant les petits décors en toiles peintes et les figures de cire qui représentent l'histoire du travail humain ; on s'arrête à contempler l'homme des cavernes aiguisant des silex, tirant du choc de deux pierres la première étincelle, et l'on admire le génie humain portant ce premier coup de main sur la nature pour arriver aux immenses machines pacifiques qui nourrissent des millions d'hommes et aux instruments de guerre qui, dans quelques minutes, fauchent la récolte humaine de plusieurs générations.

Combien plus noble et plus dramatique est le spectacle de l'homme tirant de son instinct social, obscur, inconscient encore, les lois qui font les sociétés civilisées ? déployant, pour se dépouiller de sa quasi-animalité primitive, plus de constance et plus de génie qu'il n'en a fallu pour arracher de la mine le fer dont se construit la locomotive et le charbon dont elle s'alimente ; luttant opiniâtrement contre soi-

même afin de devenir soi-même ; réprimant en son être confus, farouche, la faim, la convoitise, la luxure ; domptant sa propre force, contenant celle d'autrui, fondant le respect de la faiblesse, le respect de la femme, du vieillard, de l'enfant, le respect du travail et de la propriété, la dignité de la vie, le droit enfin ! Par quels combats, par quels chemins escarpés, l'humanité sanglante, exténuée, a-t-elle passé, traînant après soi le bloc de marbre brut dont l'artiste a tiré l'image pure de la loi ? Que de sacrifices, que d'épreuves et de réflexions pour amener l'âme humaine égoïste, avide, orgueilleuse à chercher ses fins dans cet idéal arraché pour ainsi dire, de ses entrailles par un enfantement plus laborieux encore que celui des mères : la pitié, la justice ?

L'histoire des lois nous fait, en quelques heures, parcourir les chemins où l'homme a rampé pendant des siècles, et nous le suivons à la peine, comme le voyageur, de la route qui s'élève en courbes lentes et savantes sur les flancs de la montagne, découvre les sentiers rocailleux dessinés au bord des précipices et le long des torrents par les pieds nus et les sandales des hommes, qui, les premiers se sont ouvert les passages.

La loi s'est élaborée dans le passé comme elle s'élabore dans le présent. Les législateurs d'autrefois ont été des hommes, comme ceux d'aujourd'hui, mêlés à la vie de leur temps, et législateurs d'autant plus clairvoyants et bienfaisants qu'ils étaient mieux pénétrés de la vie contemporaine. C'est ainsi que je cherche à me les représenter, si je veux me rendre compte de leurs œuvres : non en toge, en rabat et perruque, immobilisés en portraits de galerie ou figés en statues de péristyle, mais à leur table de travail près des fenêtres qui s'ouvrent sur la rue où passe la foule des hommes.

C'est toute la tragédie, toute la comédie humaine que met en scène sous nos yeux l'histoire de nos lois. Ne craignons point de le dire et de le montrer. La loi naît du conflit des passions humaines et nous l'enseignons à des hommes qui la retrouveront, tout animée de ces conflits, dans les études de notaires, dans les études d'avoués, dans les tribunaux. Elle nous vient de la vie, elle retourne à la vie, ne la desséchons pas au passage.

Ne laissons pas aux seuls avocats le privilège de vivifier le droit. Ne laissons pas aux moralistes, aux romanciers, aux dramaturges le privilège de poser, dans leur réalité poignante, les questions qui touchent du plus près l'être humain puisqu'elles l'atteignent dans son travail, dans son bien, dans sa liberté, dans ses affections, ses convictions, sa famille. Un Balzac, un Dumas fils — je ne parle que des morts, — ont tiré de ces conflits des intérêts et des passions, leurs

ouvrages les plus pathétiques, et s'ils ont soulevé tour à tour tant de discussions et tant d'applaudissements, c'est qu'ils traduisaient en récits, en spectacles, des problèmes qui agitaient tous les esprits, et qu'ils les mettaient, par cette traduction palpitante en langue vulgaire, à la portée de toutes les intelligences et de tous les cœurs. Notre littérature vit de ces problèmes, elle en vivra de plus en plus. Si elle doit se rajeunir et prendre une figure propre au temps que nous traversons, c'est qu'elle saura retrouver dans nos crises sociales une forme nouvelle des drames éternels de la passion et de la misère humaine.

Osons, Messieurs, dans les rencontres, nous inspirer de ces exemples: notre temps veut apprendre comme il veut vivre; il faut pour l'enseigner, lui parler son langage; ce n'est pas introduire le drame et le roman dans nos salles de cours, c'est y amener l'histoire et la réalité.

Prenons y garde d'ailleurs. Si nous ne savons point appeler l'intérêt et le captiver, si nous n'arrivons pas à vivifier nos méthodes, les esprits jeunes nous échapperont.

Je vois nos jeunes philosophes, nos jeunes jurisconsultes incliner par une curiosité naturelle et un sentiment juste des besoins de notre temps, vers l'observation des sociétés humaines, les modernes surtout, et l'étude de l'art social appliqué aux crises de l'industrie et du travail. Nous ne devons point les laisser s'engager seuls dans ces voies encore obscures et périlleuses, qui côtoient des abîmes. J'aperçois là, avec un pli du temps présent, une indication importante pour nos Universités.

Nulle part, plus qu'en ces études sociales, l'isolement n'est redoutable; nulle part nous ne devons tenir la jeunesse plus en garde contre ces deux défauts flatteurs à l'orgueil, flatteurs à l'impatience, et avouons-le, très insidieux à notre race: l'*a priori* et l'à peu près, l'un qui fausse la conception, l'autre qui dénature la recherche; tous deux qui vicient la méthode en plaçant au commencement ce qui doit être à la fin; en transformant nos aspirations, nos désirs, nos passions en principes absolus; en substituant l'illusion à l'induction; en abaissant notre art à prouver, par des faits expressément choisis, une doctrine préconçue, alors que la seule doctrine vraie, la seule scientifique est celle qui ressort des faits patiemment, librement observés.

C'est ici que le voisinage de nos cours devient aussi fécond qu'il semble nécessaire. Il faut que, s'il veut faire de la sociologie, le jeune historien fréquente l'école de droit et s'y pénètre de la substance sociale de l'histoire; il faut que le jeune jurisconsulte fréquente les

cours d'histoire et y apprenne à démêler l'humanité vivante sous la lettre des lois ; il faut que le jeune philosophe sache du droit et de l'histoire, s'imprègne de réalité humaine, et apprenne à connaître, par les conditions mêmes de la vie des sociétés, les conditions possibles des réformes sociales.

Tout est lié dans les choses humaines, et il n'y a qu'une méthode pour en acquérir la connaissance. L'art social ne se forme point autrement que la médecine ou l'histoire. S'il doit y avoir un jour une science sociale proprement dite, ce sera par l'application aux faits sociaux, des procédés des sciences exactes, des sciences de la nature.

En premier lieu, l'observation. Nous avons trop souvent le spectacle d'une théorie qui, flottante, et superbe, s'en va d'un côté, comme un ballon poussé par le vent qui passe, et d'une société qui continue, dans une direction différente, sa marche terre à terre, courbée sur le sol où l'on naît, où l'on vit, où l'on meurt. Suivons-la, Messieurs, entrons dans la caravane. — Ce sont ici des mouvements qui ne découvrent leurs lois qu'à ceux qui marchent, et des contrées que l'on n'explore point à vol d'oiseau.

Si brèves ou si prolongées que doivent être les crises de ces sciences futures, elles n'en sortiront que par les voies qu'ont suivies les autres sciences ; elles ne se dégageront que par l'œuvre de vrais savants, ceux qui ne promettent rien, qui donnent beaucoup; qui doutent souvent — surtout d'eux-mêmes; — qui ne laissent rien à l'arbitraire; qui ont la patience de scruter les infiniment petits, ces artisans anonymes de la vie et de la mort, mais qui ne les détachent point de la vie universelle, qui cherchent au contraire dans leurs évolutions imperceptibles une concordance avec les mouvements de la nature entière, découvrent dans la goutte d'eau l'image du monde et lèvent les yeux de leur microscope pour regarder aux astres. Ceux-là qui poursuivent la vérité pour elle-même, n'arrivent à servir l'humanité qu'à force de désintéressement dans l'étude de la nature. La nature ne livre son secret, la loi qui permet d'exploiter ses forces cachées, qu'à ceux qui sont à la fois subtils et minutieux dans les recherches, larges, dans la comparaison, hardis dans l'induction maîtresse qui dégage les rapports souverains des phénomènes. L'intelligence n'a pas d'autre voie pour atteindre à la vérité. Il n'est d'observation et d'expérience que du particulier ; il n'est de science que du général.

Mais si la méthode est la même pour les sciences sociales que pour les autres, l'application aux phénomènes sociaux en est infiniment plus laborieuse. Personne ne l'a mieux montré que le penseur puis-

sant et original qui, récemment, inaugurait par un cours de méthode appliquée à la sociologie, un collège libre où les différents systèmes devaient être exposés concurremment, chacun par ses adeptes (1).

Le premier objet de l'étude, c'est un état social considéré dans tous ses éléments.

« Or un état social est le produit de siècles d'efforts ; il ressort de la nature même des hommes ». Il succède à des états sociaux antérieurs, dans la même nation, et il faut voir par où il s'y rattache, par où il s'en sépare, ce qu'ils ont de commun ; il confine à des états sociaux contemporains dans des nations étrangères, et il faut voir par où il en diffère, par quoi il y ressemble, ce qu'ils ont d'identique. Il faut avoir des vues exactes et lointaines, dans le temps, dans l'espace, sur toute l'histoire du passé, sur toute l'économie du présent. C'est le seul moyen d'éviter l'erreur fondamentale, l'erreur sans remède : attribuer à une cause passagère et mobile, que l'on peut modifier par un acte arbitraire, des phénomènes très anciens, très continus, très généraux, qui tiennent aux conditions permanentes de l'histoire d'un peuple, aux conditions générales du travail et de la diffusion des richesses dans toutes les nations, à une époque donnée. « Pour connaître la nature, a dit un grand naturaliste, il ne faut que la comparer avec elle-même. On attribue certaines fonctions à de certains organes, sans s'être informé si dans d'autres êtres, quoique privés de ces organes, les mêmes fonctions ne s'exercent pas » (2).

En outre, les éléments dont un état social est formé sont humains, c'est-à-dire complexes, passionnés, envahissants, comme l'appétit, fantasques comme l'imagination, inconscients comme l'instinct. Ce qu'on nomme ailleurs les impondérables — cette réserve de l'erreur — et que l'on néglige, est ici ce qui compte le plus. On opère, en flottant, pour ainsi dire, sur un élément plus mobile que la mer, une mer qui a ses tempêtes et ses débordements, mais qui ne règle point ses marées sur la gravitation immuable des mondes. C'est l'honneur de ces études, c'en est aussi la difficulté d'avoir pour objet essentiel d'observation et d'expérience l'être humain souffrant, libre et conscient. Les phénomènes de la nature se laissent enchaîner, décomposer : ils laissent pour ainsi dire, extirper d'eux-mêmes les forces dont ils procèdent et qu'ils ne connaissent pas. Les phénomènes n'ont

(1) Th. Funck-Brentano. *La Science sociale*, Paris, 1897. Première partie : *Méthode et principe*.

(2) Buffon.

point de conscience, ils n'ont pas besoin de justice; ils n'ont ni affection, ni haine, ni besoins, ni charité, ni souvenirs, ni espérances, ni enfants, ni femmes, ni vieillards, ni tombeaux. L'homme est la cause constante des phénomènes sociaux, il le sait, il le saura de plus en plus.

Je m'adresse à vous, jeunes gens, que ces études attirent et que tente cette œuvre virile, et je vous dis:

Ne vous usez pas à la besogne subalterne et vaine de recueillir çà et là des faits isolés pour confirmer après coup des lois prétendues, que vous croyez avoir découvertes *a priori*, dans votre cerveau; ne cherchez pas davantage d'autres faits isolés pour infirmer des propositions d'autrui qui vous déplaisent, parce qu'elles dérangent vos combinaisons préférées. Apprenez à sortir de vous-mêmes, à voir de vos yeux, avec attention, avec suite, avec ensemble. Considérez avant tout la société vivante, telle qu'elle est. N'essayez pas plus de créer en vous une nature humaine selon vos rêves, que vous ne créez dans vos laboratoires de physiologie un corps humain, par imagination. Il ne s'agit pas de ce que vous êtes, de ce que vous désirez; il s'agit de ce que sont les autres et de ce dont ils ont besoin. Si vous êtes des hommes comme eux, si vous possédez en votre intelligence un merveilleux miroir qui ne reproduit pas seulement la forme des choses, mais en recueille la vie même palpitante, ce n'est pas pour refléter sur la foule votre propre image, c'est pour recevoir en vous les battements du cœur des hommes.

Vous voulez soulager leurs souffrances, ressentez-les avec eux; vous voulez les aider à gouverner leurs passions, c'est par leur raison et non par la vôtre que vous y arriverez; vous voulez connaître et comprendre les choses sociales : Ouvrez les yeux !

Ouvrez-les largement, d'un regard qui porte jusqu'aux profondeurs et traverse les ombres. Ouvrez-les sur les ateliers, sur les demeures. Ouvrez-les sur les âmes. C'est le premier chapitre de l'ouvrage. Si pesantes que soient ici les causes matérielles, les causes morales sont plus actives encore. C'est le corps qui est frappé le plus souvent; c'est toujours l'âme qui souffre. Il n'y a pas, même quand le soleil brûle, quand la terre se dessèche, quand l'eau manque, que la peste sévit, il n'y a pas de questions sociale pour les troupeaux de bêtes ; il n'y en a pas plus pour la république des fourmis que pour l'anarchie des monstres marins. Ils succombent terrassés, stupides. L'homme proteste, s'insurge, se débat contre le mal et contre la mort. C'est pourquoi observer et comprendre ne suffit pas. Il faut aimer. Ouvrez les cœurs!

Vous aurez fait peu de chose si vous n'avez observé l'homme que dans son travail et dans ses besoins matériels, et si distrayant de cet être vivant, ce qui est son être même, vous le découpez en figures géométriques, sans chair, sans couleur, vous ne considérez plus en lui que le consommateur, le producteur, fantômes que vous pourrez plier impunément à vos combinaisons, mais où nul d'entre nous ne saura voir un homme qu'il a connu, où nul homme ne saura se reconnaître. L'homme de la science sociale, c'est l'homme tout entier; c'est surtout l'homme secret, l'homme intime qui se refuse au curieux, qui ne s'ouvre qu'à l'ami. Il faut que l'observation se double de fraternité.

Donc, n'observez pas en professionnels. Ne soyez pas fiers de vos connaissances; vous auriez tort et, croyez-moi, le sujet que vous aborderez sera toujours plus fier que vous. Vous étudiez les questions sociales, il les éprouve; vous les raisonnez, il les souffre. Vous touchez à la vie humaine dans ce qu'elle a de plus poignant et de plus douloureux, il vous faut d'autres instruments que les scalpels, les balances et les microscopes. Le rayon qui perce les murailles, c'est ici le rayon qui, partant du cœur, atteint le cœur, c'est le désir ressenti, le désir communicatif de bien faire et de voir vrai, c'est l'intelligence éclairée par la bonté.

Ce n'est pas seulement notre méthode, c'est notre devoir. Comprenons que par le progrès même des connaissances, par la diffusion que nous avons donnée à l'instruction publique, nous avons provoqué un terrible éveil de l'intelligence et de la conscience populaires. Les solutions que nous devons nous refuser à nous-mêmes, aussi longtemps que nous ne les jugeons pas scientifiquement prouvées, le peuple qui simplifie nos méthodes comme il simplifie toutes les choses, les exige, les préjuge, et, comme les faits n'y répondent point, sa déception est immense et il nous accuse de l'avoir trompé. Il y a plus. Tout progrès dans nos connaissances développe plus de désirs et engendre plus de besoins qu'il n'en satisfait. Tout progrès dans la réflexion éclaire plus l'homme sur la misère de sa condition qu'il ne l'aide à s'y résigner. Il faut, oserai-je vous dire, que non seulement la société corrige les maux qu'elle a causés par nécessité de vivre, il faut qu'elle se fasse pardonner jusqu'à ses bienfaits.

De toutes les misères de l'humanité, celle dont elle souffre le plus, celle qui reste, pour notre grandeur et notre infirmité, comme l'aiguillon impérieux de la civilisation; c'est le besoin de justice. Il subsisterait encore dans l'homme, exigeant et insatiable, alors même que le besoin de bien-être y serait, par prodige, entièrement satisfait. La mort demeure indomptable, et l'homme demeure indomptable-

ment révolté contre la mort. N'ayant rien de plus fort à lui opposer, il veut au moins quelque chose de plus juste à mettre au-dessus, au delà d'elle. Notre âme tend au bien comme notre corps respire. Nous ne pouvons réaliser le bien absolu, ne nous décourageons pas de chercher le mieux. Le voudrions-nous que nous ne le pourrions pas. Je vois bien un lieu où il n'y a ni anxiété, ni problèmes, c'est l'astre mort qui tourne autour de nous et jette, par reflet, sa lumière froide sur le sommeil des hommes. Mais ici, où l'on vit, où l'on veille, nous sommes condamnés à nous interroger sans fin sur le secret du monde, à interroger sans fin l'univers sur le secret de notre destinée. Si c'est la condition naturelle, c'est aussi le commandement supérieur de la vie.

Sans doute, et bien des fois, j'ai dit en moi-même, avec le grand penseur qui, dans le siècle de la science, a écrit le poème douloureux et sublime du savoir humain, notre cher Sully-Prudhomme :

> Hélas ! à qui d'entre eux faut-il que je me fie ?
> A ceux qui, terrassant toute sublime envie,
> Marquent à la pensée un poste humble mais sûr,
> Et l'arment d'un regard d'exacte sentinelle,
> Ou bien à ceux qui font de l'espérance une aile
> Pour aller toucher Dieu sous son rideau d'azur ?

Ecoutons ces deux voix, Messieurs ; toutes deux sont humaines et chacune, en son langage, nous exhorte à accomplir notre destinée. Elles nous appellent où nous devons agir, où nous devons aspirer. L'homme est lié à la terre : il faut qu'il la connaisse, il faut qu'il la maîtrise ; mais l'homme n'est jamais plus complètement humain, plus soi-même, que quand il réclame une vérité qui ne passe point et qui, tout à la fois, illumine son intelligence et apaise son cœur. N'étouffons pas cette réclamation sacrée. Si l'âme a rompu la voûte du cristal glacé où les anciens enfermaient notre univers, c'est pour s'élancer d'un plus libre essor vers les sphères infinies que projette autour de nous la pensée.

ALBERT SOREL.

de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques.

LES SCIENCES MUSICALES

DANS LES UNIVERSITÉS GERMANIQUES

A la suite de l'essai, par nous tenté, d'un enseignement d'Esthétique et de Psychologie musicale à la Faculté des lettres de Montpellier pendant trois hivers consécutifs (1893-94-95), le Ministre de l'Instruction publique consentit, sur notre demande, à nous envoyer en Allemagne. Nous savions que des cours de science musicale (*Musikwissenchaft)* se donnaient dans un grand nombre d'Universités. Nous désirions connaître dans quel esprit ils se donnaient, quels en étaient les programmes, quels en étaient les maîtres, les élèves, quelles sanctions étaient attachées à ce genre d'études.

I

Parti dans la dernière quinzaine de mai 1895, nous nous arrêtâmes à Bonn. Nous y connaissions le professeur Fœrster, qui avait précédemment visité l'Université de Montpellier. Il parut surpris du but de notre voyage. M. Fœrster enseigne à l'Université de Bonn les langues romanes. Il est directeur de séminaire, ce qui veut dire qu'il a ses étudiants à lui, tout à lui, presque rien qu'à lui, travaillant sous sa direction et sous la direction des maîtres chargés d'enseignements similaires. Dès lors, il peut advenir et il advient même assez souvent, qu'un professeur d'une Université n'est renseigné qu'accidentellement sur ce que font ses collègues. Dans nos Facultés de province, nous nous pénétrons davantage, semble-t-il. Et ce serait un bien, s'il n'y fallait voir une preuve de l'importance relativement moindre du centre universitaire. C'est dans les petites villes que chacun est informé de ce qui se passe chez le voisin. Or, à ce point de vue, l'Université de Bonn (j'ai dit l'Université, non la ville, qui compte à peine 40.000 âmes) est comparable à une ville de première importance (1). Ainsi, avant de commencer mon enquête, j'en savais à peu près aussi long

(1) Le nombre des professeurs de la faculté de philosophie (sciences et lettres) y dépasse 60. Je compte dans ce nombre tout le personnel enseignant, y compris les *privat docent*.

que le professeur Fœrster. Je savais que sur la liste des membres enseignants de l'Université se trouvait le nom de M. Wolff, directeur de musique. Je savais que M. Wolff donnait à l'Université des leçons d'harmonie, de contre-point, de fugue et..... d'orgue, puisque je venais de le lire sur le ***Deutscher Universität Kalender***...

J'entrai dans la « Salle de Musique ». Là se trouvaient un piano à queue et un grand orgue. M. Léonard Wolff « faisait son cours », qui consistait ce jour-là à corriger des exercices d'harmonie. Sept élèves y assistaient. Le cours allait finir. Mais le professeur restait pour donner une leçon d'orgue. On se serait cru véritablement dans un conservatoire. — « Il y a donc en Allemagne des étudiants qui, sans « vouloir faire métier de compositeur, veulent apprendre l'harmo- « nie? » — « L'harmonie et le reste » me fût-il répondu. Puis M. Léonard Wolff ayant été assez aimable pour me donner les renseignements que je souhaitais obtenir, ce fut mon tour de m'exécuter. Car, tout honoré que fût le professeur de ma visite, il en était encore plus étonné. Il ne s'expliquait pas, et d'autres devaient me témoigner la même surprise, que quelqu'un se fût trouvé pour s'intéresser à une branche de l'enseignement aussi négligée en France. Je m'expliquai de mon mieux, et pour aller au plus pressé, je questionnai M. Wolff sur son enseignement d'histoire de la musique. Il me dit qu'il le donnait en s'aidant « de son violon », car il est surtout violoniste. Et il s'aidait de son violon, parce que l'usage des citations au tableau noir, soit des graphiques, lui avait semblé impraticable. Autant que j'ai pu m'en rendre compte — M. Wolff ayant eu l'obligeance de me communiquer ses cahiers de cours, — cet enseignement est assez sommaire. Mais il est précis et très objectif. L'exposition des faits y domine les appréciations. Et ces appréciations sont assez impersonnelles. Peut-être devrais-je dire qu'elles le sont systématiquement. N'en soyons pas surpris. La façon d'enseigner est chez nous extrêmement différente de ce qu'elle est en Allemagne. La méthode usitée dans l'enseignement secondaire classique, se pratique dans notre enseignement supérieur. On veut exciter l'étudiant à penser par lui-même; et si l'on cherche à meubler son esprit, on désire que cet ameublement ne lui soit pas une charge. Qu'il « sache » ou non ce que nous lui avons appris, l'essentiel est qu'il en profite, même quand il l'aura oublié. Dans les Universités allemandes, l'idéal est tout autre: le maître veut, sans doute, communiquer à l'étudiant quelque chose de son propre esprit, car rien n'est plus humainement désirable, mais c'est à communiquer son savoir que principalement il vise. Car il prend très au sérieux la célèbre comparaison de Pascal. Si l'humanité est un homme qui apprend continuel-

lement, il faut que la science se transmette et que, pour aller plus avant, l'élève s'épargne de marcher dans les pas du maître. Et c'est pourquoi le maître se préoccupe avant tout de munir l'étudiant d'un matériel transmissible. Et c'est pourquoi il fait passer les faits devant ses opinions personnelles. Même s'il donne son opinion, il ne néglige pas l'énoncé des opinions courantes. Après tout, les opinions ne sont-elles pas, elles aussi, des faits véritables et n'influent-elles pas sur la marche des évènements ?

II

Après Bonn, je visitais Heidelberg. Là si l'on veut s'initier aux sciences de la musique, il faut sortir de la Faculté de philosophie. Mais à la Faculté de théologie on peut, sous la direction de M. Wolfrum, faire toutes ses études d'apprenti compositeur. M. Wolfrum passe pour un wagnérien assez intransigeant. On lui reproche de déserter Bach pour Listz. N'oublions pas que le culte du dieu ne va guère sans celui du prophète et que Listz est le prophète du dieu Wagner. Je n'ai guère eu le temps d'approfondir ce qu'il pouvait y avoir de fondé dans ces reproches. J'ai pu causer avec M. Wolfrum, assez longtemps pour apprécier ses dons de musicien et d'apôtre. Je crois bien que son admiration pour Wagner confine à la piété. Mais il a voué sa vie à d'autres cultes qu'à celui du « maître de Bayreuth ». Le cours de M. Wolfrum à la Faculté de théologie d'Heidelberg avait pour sujet, pendant le second semestre de la dernière année scolaire : « Les Sources des mélodies évangéliques ». Je traduis littéralement. Et je fais observer, à ce propos, que là où, au lieu de faire un cours général d'histoire de la musique, le professeur s'attache à des sujets spéciaux, il lui arrive fréquemment de traiter ou du lied, c'est-à-dire de la musique populaire, ou de la musique religieuse. Vous ne vous figurez pas M. Bourgault-Ducoudray entretenant ses auditeurs du jeudi, au Conservatoire, de la chanson du *Roi Dagobert*; et vous jugeriez aisément que ce qu'il y aurait de mieux à en dire serait encore de la chanter. Peut-être serez-vous d'un autre avis s'il vous arrive de songer que la musique a eu son évolution, et si vous pénétrez le sens profond du terme. Evolution ne signifie pas seulement : développement d'un genre conformément à sa propre loi. Ce mot signifie encore : influence d'un genre sur un autre. Si au début des temps modernes, les musiciens ont traité des sujets religieux, c'est parce que les mystères de la Passion se célébraient sur les théâtres, c'est parce que les peintres s'attachaient à en représenter les scènes prin-

cipales. Si donc il est aisé de constater que l'évolution d'un art peut influer sur celle d'un autre, combien n'est-il pas plus évident encore que, dans un même art, l'évolution d'un genre peut exercer sur celle d'un genre voisin une influence ou salutaire ou nuisible?

On comprend, dès lors, l'importance de sujets tels que « l'histoire du lied, ou celle du chant religieux. Ce sont là des chapitres importants de l'histoire de la musique. Tel est, à n'en pas douter, le sentiment du professeur Wolfrum. Toutefois, à son cours sur l'histoire de la musique d'Eglise, il attache un intérêt tout spécial, je ne dirai point exclusivement, mais principalement religieux. Ici je lui cède presque la parole, puisque je vais transcrire, aussi fidèlement que possible ce qu'il a bien voulu m'exposer:

« La musique d'Eglise traverse en ce moment, dans certaines parties de l'Al-
« lemagne luthérienne, une crise des plus intéressantes. On se demande si le
« chant religieux devra rester conforme au type dit grégorien dont il s'est peu
« à peu rapproché. Il s'agit de savoir si les mélodies religieuses resteront faites
« d'éléments égaux en durée, si l'on continuera à n'y point sentir le rythme.
« Les partisans d'un nouvel état de choses définissent ainsi leur dessein :
« substituer le chant religieux rythmé au chant dépourvu de rythme. »

« Quelles raisons invoquent-ils en faveur de leur préférence ? La principale,
« on peut même aller jusqu'à dire la seule, est que dans les cantiques primitifs
« de l'Eglise luthérienne, le rythme se faisait sentir. Au lieu d'une succession
« de spondées qui, de même qu'elle effacerait toute distinction entre les vers,
« entraînerait en musique, ou peu s'en faut, la suppression de toute période
« distincte, introduisez des pieds dactyliens, vous aurez rendu au vers son indi-
« vidualité, sa vie, et à la mélodie vous aurez restitué, si l'on peut ainsi dire, les
« membres nécessaires à son mouvement, à sa marche. Et cette marche aurait
« sa vitesse, tantôt uniforme, tantôt variée. On substituerait ainsi la vie à la
« mort. Et, dans le cas actuel, on rendrait la vie à ce qui est mourant.

« Ainsi les analogies actuelles du chant dans les églises luthériennes avec le
« chant grégorien ne sont point conformes à la tradition. L'assimilation s'est
« faite par une sorte de maladie du rythme, maladie progressive et — si l'on
« ne s'oppose à ses progrès — inévitablement mortelle. On s'est négligé, on a
« chanté avec paresse en allongeant les brèves. Et cette paresse a été incon-
« sciemment favorisée par les organistes, auxquels des notes séparées par inter-
« valles égaux permettaient d'imaginer des broderies intermédiaires. Leurs
« facultés médiocrement inventives y trouvaient leur emploi. Ainsi cette « ma-
« ladie de la mélodie » a été entretenue par ses médecins naturels. Comment
« y remédier ?

« Puisqu'il s'agit là, non d'une innovation, mais d'un progrès et, pour tout
« dire, d'un progrès rétrograde au sens propre de ce dernier terme, tâchons de
« faire la pathologie du mal que nous voulons guérir. N'est-ce point d'ailleurs
« sur la pathologie que toute thérapeutique repose ? Mais décrire un mal qui
« remonte à plusieurs siècles et un mal qui a évolué, c'est faire son histoire.
« Et comme cette histoire est inséparable des conditions dans lesquelles il a pris
« naissance, il convient de remonter aux origines du mal. Pour expliquer l'âge
« de fer, il n'est pas inutile de remonter à l'âge d'or. Et c'est ainsi que dans les
« écoles de théologie luthérienne on a jugé bon d'enseigner l'histoire du chant
« religieux. Ajouterai-je que dans l'opinion des réformateurs, le chant rythmé,

« par cela seul qu'il est plus mouvant et plus vivant, imprime aux sentiments « religieux dont il est la traduction sonore un caractère d'allégresse éventuelle « et par suite d'enthousiasme ? »

Les lignes qu'on vient de lire ont été lues et approuvées par le professeur Wolfrum. Je n'ai pas osé lui demander ce qu'il pensait de l'orchestre de la maréchale Booth et de ses cantiques sur des airs qu'on pourrait entendre dans les jardins d'un alcazar. Il m'aurait déplu de paraître louer les salutistes. Je n'aime guère l'abus de la grosse caisse. Je ne crois pas que si, à l'Armée du Salut, on faisait un peu plus de musique et un peu moins de tapage, la « marche en avant » s'arrêterait. Je crois cependant que la maréchale a su beaucoup faire pour rendre sa religion aimable et que ceux-là seuls se scandaliseront des cantiques chantés sur des rhythmes de quadrille, qui n'ont jamais réfléchi à l'influence directe du rythme d'une mélodie sur les rythmes d'une âme..

III

Le professeur Jacobsthal que je vis à Strasbourg, en quittant Heidelberg, est un maître de grande réputation. Il est né vers 1845. Il a travaillé sous la direction de plusieurs maîtres à Berlin et à Vienne. Il a fait des études de musique, cela va sans dire, et aussi de diplomatique et de philologie. Que n'enseigne-t-il pas à l'Université ? D'abord toute la rhétorique musicale, l'harmonie, le contre-point, la fugue, puis l'orchestration, puis l'histoire de la musique. Et cette histoire l'occupe pendant six semestres, à raison de trois heures par semaine. En dehors de cette histoire générale, il a fait des leçons sur quantité d'œuvres, par exemple les quatuors de Mozart, les opéras de Mozart, les quatuors de Beethoven. Chose digne de remarque : dans l'histoire de la musique se trouve comprise celle des théories musicales. Rien de ce qui est humain ne se rencontre, après tout, qui n'ait son histoire : cela est trop évident. Ce qui l'est moins, c'est qu'une science faite ait le droit de ne point s'inquiéter de ses origines. Et d'ailleurs, peut-on jamais affirmer d'une science qu'elle est faite ? Est-on sûr que ses progrès ont été et seront continus ? A-t-on la certitude que tout ce qui a survécu des essais tentés par les premiers maîtres était seulement ce qui méritait de survivre ? Sur ce point on n'oserait décider. Et si l'on n'oserait décider, n'est-il pas évident qu'en raison de l'incertitude où il est inévitable que l'on reste, la négligence à peu près systématique de l'histoire des sciences par les savants est une négligence blâmable ?

Et la faute est des plus graves s'il s'agit, ou de l'histoire d'un art, ou de l'histoire d'une technique telle que, par exemple, le contrepoint ou la fugue. C'est l'opinion que m'exprimait, en la justifiant, et fort bien, un jeune privat-docent de musique, un débutant, *ein Anfanger*, comme on dit en Allemagne. M. Sandberger de Munich.

J'ai entendu M. Sandberger, et cela dans les deux sens que le terme comporte (1). C'était le jeudi d'après la Pentecôte. Et j'ai eu plaisir à constater que nos étudiants de France ne sont pas les seuls à partir, aux approches d'un congé, trois ou quatre jours avant leurs maîtres et à revenir quatre ou cinq jours après. Au lieu de quinze ou même de vingt étudiants sur lesquels le professeur comptait, huit élèves environ, s'étaient rendus dans l'*auditorium*. J'allais écrire « dans l'amphithéâtre », par habitude. En Allemagne, les auditoires n'ont pas la disposition des nôtres : les tables sont les unes derrière les autres, de telle sorte que si, de sa chaire, le professeur peut être vu des étudiants, il ne peut en voir qu'un petit nombre : inconvénient médiocre, puisque le professeur lit ou est censé lire et que les étudiants écrivent ou sont censés écrire. M. Sandberger ne lisait pas : il parlait sur des notes. Puis, tout en continuant ses expositions ou réflexions, il allait au pied de la chaire, de temps à autre « citer » au piano. Citer est une chose, on le sait, « jouer » en est une autre. Celui qui cite s'en tient à l'essentiel. Et cet essentiel varie selon les sujets : ce peut être un thème de mélodie, un dessin d'accompagnement, ce peut être un effet d'orchestre dont on veut ou raviver le souvenir, ou présenter comme une réduction. Et pendant que M. Sandberger m'initiait à la connaissance de grands noms et de fragments de grandes œuvres, j'entrevoyais, mieux que je ne l'avais fait jusqu'alors, l'importance des cours sur l'histoire de la musique. Ces cours, les livres ne les remplacent pas. Jamais une citation musicale écrite ne remplacera une citation sonore. On peut se réciter un vers qu'on est en train de lire. On peut, avec plus de peine, se chanter intérieurement un texte mélodique. Et il faut infiniment plus de peine encore pour exécuter mentalement en s'aidant du chant intérieur ou un chœur, ou une fugue, à plus forte raison un morceau d'orchestre. Je sais des personnes qui en sont capables : les compositeurs, les directeurs de musique — parlons français — les chefs d'orchestre, quelques autres encore, mais combien rares ! Et ce n'est pas tout. Une œuvre dramatique récente peut se monter plus facilement qu'un vieil opéra, d'où résulte qu'il est plus facile de sauver une vieille partition de la moisissure que de l'oubli. N'insistons pas davantage. Il est trop évident que les cours sur l'histoire de la musique

(1) Je l'ai entendu *professer* et *exécuter*.

ont pour effet de maintenir le bon renom de maîtres dont la gloire s'est éteinte et qui méritaient mieux que d'être oubliés. Le professeur d'histoire musicale les nomme et les cite. Et comme il cite sur des textes, il montre le livre d'où ils sont extraits. Autrefois, à l'Ecole Normale supérieure, M. Wallon ne manquait jamais de faire porter dans la salle de conférences les livres qui lui avaient servi à préparer sa leçon. Il ne les ouvrait pas tous. Aux élèves, il arrivait souvent de n'en pas ouvrir un seul. Mais ils les avaient vus. Ils savaient où les aller chercher, ce qui est bien quelque chose. Je ne voudrais pas me séparer de M. A. Sandberger sans dire qu'il est l'éditeur des œuvres de Roland de Lassus (dont la statue orne une des grandes rues de Munich, non loin de celle de Schelling, *Der grosse Philosoph*) qu'il fut l'ami de Chabrier, dont il a étudié de très près la *Gwendoline* et enfin qu'il est lui-même un compositeur fort distingué. Le théâtre de Cobourg a dû représenter de lui, récemment, un opéra dont il a écrit le poème et la musique, *Ludwig der Springer*. J'ai de cet opéra une réduction pour le piano. La lecture en est attachante. Et j'aimerais savoir l'accueil fait par le public au grand duo d'amour : on y reconnaît l'admirateur de *Tristan*, le disciple de Wagner. Ajouterai-je que ce disciple est indépendant, que sa vaste érudition musicale lui est une garantie d'indépendance? Ce qui perd les disciples est assez généralement l'insuffisance de leur culture. Ils n'ont lu que leur maître. Tel n'est point le cas, il s'en faut presque du tout au tout, de M. A. Sandberger. Ce « débutant » n'en est décidément plus à la période des « promesses ». J'ignore quand il prendra rang parmi les « professeurs ». Il n'est plus loin de prendre rang parmi les maîtres.

IV

A Vienne, nous espérions visiter le célèbre professeur Hanslick. Hanslick est aussi un essayiste de premier ordre. Il s'est fait connaître par de brillants et bruyants articles de critique, alors qu'il était avocat. Sa renommée grandit. Son autorité s'imposa. L'Université de Vienne le reçut parmi ses professeurs ordinaires. Hanslick n'enseigne plus depuis un an. Depuis sa retraite il n'a point cessé d'habiter Vienne. Mais nous étions en juin, époque à laquelle Vienne paraît une capitale déserte. On est aux eaux ou à la campagne. Et Hanslick était aux eaux. On a peut-être lu dans la *Revue des Deux-Mondes* un article signé Jean Thorel, sur Wagner et les wagnéristes. Cet article a paru, je crois, vers janvier 1894. Je m'y souviens d'une

phrase sur, ou plutôt contre Hanslick : bien peu aimable, cette phrase, et assez inutilement offensante. M. Thorel nous avertit que M. Hanslick ne comprend rien aux choses de la musique. Cela veut dire en bon français, que M. Hanslick n'aime pas Wagner. On sait assez qu'en 1896, dans le pays où Richard Wagner fut, en 1860, ineptement sifflé, personne n'a plus le droit de n'admirer point exclusivement sa musique. Si j'avais eu l'honneur de voir Hanslick, je serais fixé sur les vraies causes de son antipathie. Je crois savoir que l'éminent Joachim est, lui aussi, un wagnérien assez tiède, pour ne rien dire de plus. D'ailleurs, si vous êtes en quête de bons musiciens, très experts, très connaisseurs, sachant parler et penser sur les choses de la musique, et, quand même, très médiocres admirateurs de Wagner, allez en Allemagne : vous ne chercherez pas longtemps. N'en soyez point surpris. Souvenez-vous que la musique allemande est essentiellement ou musique symphonique, ou musique de chambre, ou musique d'orgue : bref, la musique est un art indépendant qui se suffit à lui-même. Elle n'est point cela dans l'art wagnérien. Et l'on peut se demander si le rôle que Wagner lui assigne constitue un progrès véritable et durable. Nous sommes de ceux qui doivent à Wagner leurs plus profondes émotions musicales, et qui, à ce point de vue, pour l'admirer autrement, l'admirent à l'égal de Beethoven. Mais nous comprenons fort bien ceux qui doutent de l'avenir du wagnérisme. Et nous comprenons fort bien aussi ceux qui ne savent pleinement jouir de la musique que dans une église ou dans une salle de concert. Si le professeur Hanslick est du nombre, il y a décidément mieux à faire qu'à se récrier. Sans compter que nous lui devons une excellente étude sur le *Beau en musique*. J'en conseille la lecture (1) et même la méditation à nos jeunes philosophes. Je ne sais, en effet, point de livre plus sain, plus sensé. Hanslick défend la musique contre ceux qui lui demandent d'être autre chose qu'une sorte d'architecture. Il soutient que la beauté musicale est quelque chose d'irréductible et d'indépendant de ce qu'on veut qu'elle exprime. Bref, il se déclare l'ennemi de la musique exclusivement expressive et à plus forte raison imitative. Ses haines, à mon sens, pêchent par excès de rigueur. Je les tiens pour salutaires. Ajouterai-je que ceux à qui l'esthétique du professeur viennois déplairait par son excès d'étroitesse, trouveraient à l'élargir, et cela sans puiser à d'autres sources qu'à celles de M. Hanslick (2) même? Donc, M. Hanslick a bien mérité son renom de

(1) Le livre a été traduit en français et édité chez Fischbascher.

(2) En effet, quand M. Hanslick analyse les effets de la musique sur notre sensibilité, il rend compte de l'illusion qui nous fait regarder la musique, ou comme un langage ou comme un art d'imitation. Et dans ces pages curieuses,

maître. Et puisqu'il ne nous a pas été donné de le voir, nous serions ingrats de ne lui en point témoigner notre regret.

Au moment de notre passage à Vienne, M. Hanslick n'était pas encore remplacé. Nous n'en avons pas moins pu entendre, à la Faculté de philosophie, une leçon d'histoire musicale faite devant huit élèves (on était au surlendemain de la Fête-Dieu) et dont le sujet nous a fort intéressé. L'auteur de la leçon, M. Max Dietz, privat-docent à l'Université, édite en ce moment les œuvres de musique religieuse des empereurs d'Allemagne, œuvres importantes par le nombre et aussi par la science qu'elles attestent. Dans la leçon par nous entendue, bien qu'il fût question de musique d'Eglise, il ne s'agissait ni des empereurs, ni de l'Allemagne, mais de la France. M. Max Dietz, à qui nous ne nous étions pas encore présenté, ne se doutait pas qu'il avait devant lui un Français ignorant des œuvres françaises dont il allait l'entretenir. En effet, combien peu, chez nous, ont entendu le *Requiem* composé par M. Ambroise Thomas quand il était à l'Académie de Rome? Et combien peu connaissent le *Requiem* de St-Saëns? M. Dietz nous a cité des fragments de l'une et l'autre œuvre. Aussi bien nous a-t-il fait assister à l'histoire de la musique mortuaire, en France, depuis ses origines jusqu'à nos jours. Il a beaucoup cité et ses remarques critiques, assez admiratives d'ailleurs, nous ont semblé curieuses. A-t-il raison, toutefois, quand il soutient, que, si le genre *Requiem* a prospéré en France, cela tient à la fréquence de nos révolutions? «On ne s'endort pas en France» disait à peu près M. Dietz; on y change de gouvernements tous les dix-huit ans. On y fait et défait les réputations. On y a le sentiment de la fragilité des choses humaines... *Et mentem mortalia tangunt.* Et c'est pourquoi nos musiciens ont composé de belles messes de morts. — Tel est, autant qu'il m'a été donné de la pouvoir saisir, l'enchaînement des idées... J'allai, comme bien l'on pense, à l'issue de la leçon, remercier M. Dietz des choses qu'il m'avait apprises. Il me répondit en me témoignant d'un goût très vif pour la musique des compositeurs français.

Puis j'allais voir M. Houston-Stewart Chamberlain, que je savais résider à Vienne. Il est de ceux que « Dieu a fait grands et forts ». Le front est vaste. Les yeux sont grands ouverts, très bleus, très beaux. Le regard est d'un homme généralement absorbé, homme de parole intérieure et sur les idées duquel la conversation ne semble guère exercer d'influence. Bien qu'il cause volontiers et qu'il soit affable,

il n'est pas très loin de dire comment il nous semble que le musicien *nous parle*, comment et pourquoi il nous semble que la musique *imite*. Et ses idées confinent à celles que nous avons eu maintes fois l'occasion de développer.

M. Chamberlain n'est pas né causeur. Je connaissais son livre sur le *Drame wagnérien*, livre très fortement pensé, j'en conviens, très instructif, très propre à donner de l'art wagnérien des idées d'ensemble fort exactes, j'en conviens encore, mais d'un détail obscur et, somme toute, d'une analyse incomplète. J'ai questionné M. Chamberlain sur certaines de ses affirmations dont le sens m'avait échappé. Il me répliqua par ces affirmations mêmes. Ainsi faisait Spinoza. Oldenbourg lui demandait ce qu'il avait voulu dire à tel endroit de l'*Ethique*. Spinoza le renvoyait à ce même endroit de l'*Ethique* ou à d'autres. Et c'était à peu près tout. En quittant M. Chamberlain, je me raillai d'une méprise dont j'étais, après tout, seul coupable. Je m'attendais à trouver un critique. Je ne trouvais qu'un apôtre. Et j'eus le tort d'en être désappointé. J'eus le tort de ne m'être point assez tôt aperçu que M. Chamberlain reste trop intérieur aux choses dont il parle pour les rendre immédiatement intelligibles. Il a fait pour « repenser » l'esthétique de Wagner un effort digne d'admiration. Aussi, là où il se fait comprendre, il n'y a plus à discuter. Le malheur est qu'il ne se fait pas toujours comprendre. Sous chacune de ses formules, on entrevoit plusieurs sens à peu près également admissibles. Quel sens choisir ? On ne sait. Lui-même ne le sait pas toujours.

M. Chamberlain, tout wagnérien qu'il est, m'a parlé, sans colère, du professeur Hanslick. Il m'a aussi entretenu d'un *privat-docent* de l'Université de Gratz, comme M. Hanslick, ancien avocat, et qui a nom Hausegger. Il est né en 1831. Ses cours, paraît-il, sont très suivis et très efficaces. Il enseignait pendant le dernier semestre de l'an 1895 l'histoire de la musique grecque. Je ne pus voir M. Hausegger, pressé que j'étais de me rendre à Prague, où je désirais m'entretenir avec M. Guido Adler.

M. Guido Adler est à peine âgé de quarante ans. Sa réputation est grande. On le considérait à Prague comme le successeur désigné d'Hanslick dont il avait été l'élève. Je savais son nom, l'importance de ses travaux. Je souhaitais l'entretenir d'esthétique musicale. A Strasbourg, à Munich, à Vienne, c'était toujours l'histoire de la musique qui se trouvait inscrite sur les programmes. Où et quand s'occupait-on d'esthétique ? Certes, il me semblait utile de connaître la vie des grands musiciens : certes, il me paraissait, jusqu'à un certain point nécessaire de réparer les injustices de la fortune envers les précurseurs, ces maîtres des grands maîtres. Néanmoins je m'inquiétais de l'indifférence des professeurs pour les problèmes se rattachant directement à la psychologie du musicien, aux conditions qui déterminent l'éclosion d'un génie, la production d'une œuvre d'art. Déjà à Strasbourg, à Munich, j'avais eu occasion de m'apercevoir que

ces problèmes n'étaient point négligés systématiquement. M. Guido Adler n'admet pas non plus qu'on s'en désintéresse. Et nous tombâmes d'accord sur ce point, à savoir que, de même qu'il est possible d'analyser esthétiquement une phrase de Bossuet sans être en état d'enseigner depuis ses origines l'histoire de la langue française, de même il est possible de traiter l'esthétique musicale comme une étude *sui juris*. Est-ce désirable? Oui dans la mesure où il est désirable de diviser les difficultés afin de les mieux résoudre. En effet l'historien, même s'il détaille, est condamné à la brièveté, car il cesse d'être historien aussitôt qu'insistant sur une partie, il a l'air de la considérer trop longtemps isolée de l'ensemble. Chez lui, oserai-je dire, la vision périphérique ne doit jamais faire tort à la vision centrale. Il en résulte que l'historien est obligé de ramasser ses idées, de maintenir étroitement unis les éléments de sa preuve. Il évitera les longueurs pour éviter les digressions. Or, supposez l'histoire de la musique enseignée par un esthéticien psychologue : il ne verra dans l'histoire qu'une matière, et ne craignons pas de l'avouer, une matière à digressions. Les étudiants n'y perdront peut-être pas. Ils sortiront du cours riches de faits et d'idées. Et les idées qu'ils auront emportées leur en ouvriront d'autres. N'importe. Ils auront tiré du cours un profit tout différent de celui qu'ils étaient en droit d'en attendre. Et les connaissances historiques véritables leur manqueront...

Je ne sais si nos professeurs de l'enseignement supérieur français continuent de se plaindre de ne pouvoir suffire à leur tâche. Elle est effectivement lourde. Et il y a lieu de se demander s'ils ne se la sont point faite telle. Chez nous, en effet, on ne croit pas avoir préparé une leçon quand on en a seulement préparé la matière. Il reste à disposer cette matière. Car ce n'est qu'après l'avoir « disposée » qu'on la fécondera. Et cette fécondation sera contagieuse. C'est en pensant lui-même devant ses élèves qu'un maître apprend à penser. Nous exagérerions en nous imaginant que les professeurs des universités allemandes « pensent » moins que nous. Aussi bien ce n'est pas l'impression que leurs livres nous causent. Toujours est-il qu'ils font singulièrement plus de leçons que nous, et qu'ils traitent, chaque semaine, une assez grande variété de sujets. Cela permet à un professeur, de représenter à lui seul, toute une branche de la science. Cela permet à un professeur d'avoir, en quelques années, enseigné toute la *Musikwissenschaft* ou peu s'en faut. J'ai devant moi, au moment où j'écris, la liste des sujets traités par M. Guido Adler et j'en suis presque effrayé. Je cite au hasard : *Esthétique de la musique* — (on voit pourquoi nous nous sommes mis si facilement d'accord sur la distinction de l'esthétique et de l'histoire) ; *introduction à l'his-*

toire de la musique ; histoire de la musique au moyen-âge ; *histoire de la musique grecque : la musique romantique ; la nouvelle école de musique allemande*; voilà pour les matières enseignées, pour les leçons proprement dites. N'oublions point qu'à ces leçons assistent seulement des auditeurs inscrits « immatriculés ». Voici pour les sujets d'*exercices*, de conférences : *Histoire du contre-point* (en trois semestres). *Contre-point vocal. Lectures de textes musicaux du moyen âge ; exercices de Paléographie*, etc... Et cela n'empêche point M. Guido Adler de beaucoup lire et de beaucoup publier. Et cela ne l'empêche point d'être très au courant des incomparables ressources de travail offertes par nos bibliothèques de France aux historiens et aux esthéticiens de la musique.

Prague a deux Universités, toutes deux entretenues par le gouvernement autrichien, l'une allemande, l'autre tchèque. A l'Université tchèque, M. Ottokar Hostinsky, professeur d'esthétique, s'est adonné aux questions d'histoire et d'esthétique musicales. Il a publié en 1876, chez Breitkopf et Härtel un livre dont le titre est intraduisible. Nous n'avons pas, en français, de mot qui rende *Gesammtkuntswerk*; On en comprendra le sens quand j'aurai dit que ce nom convient au drame de Wagner, qui réunit ou vise à réunir en une synthèse la poésie, la musique, la danse ou pantomime. L'auteur entreprend de juger l'art wagnérien « *das Gesammtkuntswerk* » du point de vue de « l'esthétique formelle ». Encore un terme étrange n'est-ce pas ? Il n'importe. Le sens en deviendra clair à qui se rappellera les thèses d'Hanslick, thèses radicales, intransigeantes même, si on les prend au pied de la lettre. Le musicien, on le sait, n'a d'autre office, au dire d'Hanslick, que de dessiner dans l'espace sonore des formes belles et agréables. Et Wagner paraît s'être placé aux antipodes du professeur viennois. Tel n'est point l'avis du professeur tchèque. Même il va jusqu'à prétendre que Wagner et Hanslick seraient presque partis des mêmes principes. Wagner les aurait suivis jusqu'au bout. Hanslick, après les avoir posés, leur aurait presque aussitôt été infidèle. Ce qui prouverait, une fois de plus, non que M. Hanslick est un wagnérien qui s'ignore, mais que sa doctrine d'esthétique est encore plus l'effet de ses passions que le résultat de ses principes. C'est assez la règle. Et M. Hostinsky la confirme. Il est disciple d'Hanslick, il est admirateur de Wagner. Généralisez le fait. Erigez-le en loi. Vous aurez fait évanouir la contradiction. Il ne vous restera plus qu'à nous apprendre comment vous vous y êtes pris pour vous mettre d'accord avec vous-mêmes sans supprimer aucun des termes de la contradiction primitive.

V

Le lecteur a dû le remarquer: à mesure que l'on remonte vers le nord de l'Allemagne, l'enseignement des sciences musicales, à l'Université, prend plus d'importance. C'est que l'organisation y est plus complète et qu'elle a subi l'épreuve du temps. A Munich, l'enseignement est donné par un privat docent. En Autriche, il l'est par des professeurs ordinaires, ayant déjà, par conséquent, de longs services. A Leipsig, à Berlin, je ne sais pour quelle cause, cet enseignement n'a pas encore conféré « l'ordinariat » à ceux qui le représentent : du moins il leur a procuré, ce qui vaut mieux que des titres, une bonne renommée, d'excellents disciples devenus maîtres qui étendent au loin cette bonne renommée. A Leipsig, tout à côté de la photographie de Wundt, figure celle du professeur Kretzschmar. A Berlin, peu s'en faut qu'on ne dise « le grand Spitta » comme on dit « le grand Helmholtz ».

Si je n'ai pu entendre, à mon très grand regret, le professeur Guido Adler, j'ai eu la bonne fortune, d'entendre, à Leipzig, le professeur Hermann Kretzschmar. Il n'a pas encore atteint le demi-siècle : mais sa réputation n'a plus à croître. On le cite comme historien de la symphonie. On le vante comme professeur excellent. On le célèbre comme chef d'orchestre incomparable. Tout Leipsig se presse à ses concerts du *Gewandhaus*... Un jeudi, vers la fin de juin, il me donna rendez-vous à l'Université, ou plutôt dans une de ses dépendances (car les bâtiments de l'Université du royaume de Saxe sont encore en construction). On m'introduit dans une vaste salle. Au centre, un grand piano de concert, sur une estrade. Des deux côtés, des bancs. Sur ces bancs, une vingtaine d'élèves. Le professeur entre, un gros cahier sous le bras, pose le cahier sur le pupitre et commence sa leçon. — Sans notes? — Sans notes. C'était de bon augure. Je m'attendais à une véritable étude de texte. Et c'est ce qui eut lieu. Dans sa leçon du jeudi, le professeur se proposait d'étudier les formes musicales et les lois de leur évolution. Ce genre d'enseignement ne saurait comporter la leçon écrite. Les idées principales ont beau avoir été méditées, élaborées, ordonnées même, on ne sait jamais ce qui peut advenir d'une nouvelle lecture, d'un nouveau corps à corps du professeur avec son sujet. Et c'est pourquoi M. Krestzchmar était arrivé sans notes. Il me fit assister à ce que, faute d'un terme meilleur, j'appellerais une analyse esthétique. Successivement il exposa des thèmes extraits de l'*Art de la Fugue* et il nous montra l'analogie entre les sujets de ces fugues, et com-

ment Bach, en se répétant, se variait et se perfectionnait. J'avais enfin trouvé en Allemagne cela même que j'y étais venu chercher, un cours dans lequel le professeur fait subir aux textes d'un maître compositeur des épreuves analogues à celles que, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, M. Brunetière avait fait subir aux textes de Bossuet. Et certes quand une œuvre est belle, il y a tout autre chose à faire qu'à l'admirer. Il faut ne pas craindre de répéter Platon et se dire qu'une chose est belle par la beauté qui est en elle. Et cette beauté veut être cherchée ; car si elle est dans la chose, elle ne s'y trouve point partout également répandue. Il y a lieu de s'exercer à déterminer, qu'on nous passe le mot, le « foyer esthétique » d'une phrase ou parlée ou chantée, ou écrite avec les mots d'une langue ou avec des notes, comme on s'exerce à déterminer le foyer principal d'un miroir. Ce n'est pas tout. Quand on s'est persuadé que la beauté ne nous émeut qu'à la condition d'être, j'entends, d'être hors de nous, quelque part, en un point déterminé de l'espace sonore, il faut se demander comment elle naît, si elle jaillit tout d'un coup ou si elle s'insinue lentement, progressivement, si elle se fait à mesure. Il y a toute chance pour qu'il en soit ainsi. M. Kretzschmar nous en donnait occasionnellement une preuve éclatante. Tandis qu'il louait l'art avec lequel Bach dissimule ses procédés de facture et aussi d'invention, il nous montrait l'auteur de *Lohengrin* voulant transformer son « air de la Défense » en motif-conducteur et n'y parvenant guère. Un motif conducteur diffère d'un motif « rappelé », à peu près autant qu'une variation diffère d'un thème. (1) Cela, nous le savons depuis *Tristan*. — Ne le savions-nous pas dès *Lohengrin* ? Et si M. Kretzschmar, au lieu de citer le « thème de la Défense » avait songé à la phrase chantée par le violoncelle du second acte, et qui circule en se modulant dans l'orchestre, à la manière d'une hantise, pendant l'entretien d'Ortrude et de Telramund, aurait-il eu la même sévérité ? N'insistons pas sur le détail. Enregistrons comme un fait ce dont la possibilité ne nous avait jamais semblé douteuse, à savoir que les textes de symphonie se prêtent à l'analyse esthétique et psychologique aussi bien que les textes d'opéra. Ici l'analyse est plus immédiatement féconde. Les données y sont plus immédiatement distinctes. Leur isolement se fait de lui-même. Et puis la comparaison des deux textes (2) donne lieu à des remarques faciles à faire, faciles à vérifier. Si la preuve ne s'improvise pas, en revanche, elle est assez rapidement contagieuse. L'analyse d'un texte de musique pure et absolue

(1) Autant mais *autrement*.
(2) 1° Le *libretto* : 2° le texte musical.

offre plus de difficultés, exige un plus long apprentissage. Et il ne suffit pas d'aimer la musique et d'en juger convenablement pour être apte, soit à entreprendre de telles analyses, soit à les comprendre. Quand nous racontions au professeur Kretzschmar comment nous avions été conduits à nous occuper d'esthétique et de psychologie musicales et que nous y avions été amenés, d'abord par notre goût naturel pour l'art des sons, ensuite par notre expérience philosophique, il s'étonnait. Soyons francs; il se défiait presque. En Allemagne, de même qu'on oublie avec lenteur, c'est avec lenteur que l'on apprend quand on veut bien savoir. Pour exercer, selon les règles, un métier vers quarante ans, on s'y prépare dès la vingtaine.

Grâce à cette sage habitude de ne dépenser que ce qu'ils ont en main, c'est-à-dire de ne généraliser que sur des faits lentement et longuement contrôlés, les Allemands ont ce que nous n'avons point, des musicographes véritablement érudits et savants, habiles à la critique des textes, excellents philologues. Nous leur devons d'irréprochables éditions des grands classiques. En France, nous en sommes encore à appeler une « bonne édition » des *Symphonies* de Beethoven, celle qui se recommande par des mérites typographiques. Et je serais surpris d'apprendre que nos professeurs de piano se préoccupent de savoir par qui les textes ont été constitués. On s'en préoccupe en Allemagne. De là vient la grande renommée de la maison Breitkopf et Härtel, fondée il y a plus d'un demi-siècle et toujours florissante, parce qu'elle ne publie que d'excellents textes. Elle est dirigée par des docteurs en philosophie, dont l'un, M. Hase, est le neveu de l'éminent philologue, jadis professeur en Sorbonne. On sait le curieux et amusant article que lui a consacré, dans la *Revue des Deux-Mondes*, M. Gaston Boissier. J'avais souvenir de cet article. Et quand M. Hase me faisait le récit des aventures de son oncle, je comparais la légende à l'histoire et ne trouvais point de différence. Après m'avoir raconté son oncle, M. Hase me fit les honneurs de sa maison. J'en admirai la vaste étendue, la diversité des services, l'esprit de discipline qui régnait parmi les ouvriers. La maison Breitkopf et Härtel occupe à Leipsig une étendue aussi vaste que celle du *Bon Marché*. J'ai aussi visité la maison Peters et surtout la *Musikbibliothek* fondée, il y a quatre ans, par l'un des chefs de cette maison, M. Abram. Cette bibliothèque, exclusivement musicale, est ouverte comme le sont nos bibliothèques publiques et reçoit constamment des travailleurs. Il s'y trouve quinze mille volumes, dont trois mille traitent d'histoire ou de critique, ou d'esthétique ou de biographie, tous ou presque tous en langue allemande.

Je touchais au terme de mon voyage. J'avais appris ce que je vou-

lais savoir. Je ne pouvais cependant traverser Berlin sans m'y arrêter : mais Spitta était mort, Bellermann était absent. Voilà deux noms justement célèbres. Celui de Bellermann est vénéré entre tous. Bellermann enseigne l'histoire générale de la musique et dirige des exercices d'harmonie et de contrepoint. Il fut le maître de M. Jacobsthal, de M. Krebs, le critique musical de la *Deutsche Rundschau*. Je pourrais en citer d'autres. Donc si l'enseignement de la *Musikwissenchaft* commence à refleurir dans les Universités allemandes, l'honneur en revient et à Bellermann. et à Spitta, dont les deux volumes, consacrés à Jean-Sébastien Bach montrent ce que devient une étude biographique quand elle est faite par un érudit de premier ordre, un chercheur habile à élaborer les documents en arguments. La succession de Spitta était vacante au moment de mon départ pour l'Allemagne. M. Jacobsthal fut présenté comme son successeur par l'Université berlinoise. Le gouvernement choisit M. Fleischer, un savant, lui aussi, plus jeune que son rival et qui enseignait à l'Université comme *privat docent*.

M. Fleischer a pour collègue immédiat, M. Friedländer, privat docent, qui s'est voué au culte de Franz Schubert. Pour tout ce qui concerne la biographie de ce maître, M. Friedländer est l'homme le mieux informé. Et non seulement il connaît Schubert, mais il l'aime. Pas cependant jusqu'au fétichisme. Il sait reconnaître en lui un disciple de Beethoven. J'ai entendu M. Friedländer donner ses preuves dans sa leçon du mercredi 4 juillet. Devant un auditoire de soixante personnes, il a exécuté et « chanté » des fragments de l'*Adelaïde*, et il a comparé ces fragments avec des textes de Schubert. L'influence de Beethoven sur Schubert devenait indiscutable.

Voilà ce que nous avons vu (1). Voilà ce que nous avons jugé digne d'être retenu et même raconté. De ce récit, quelle est la morale ? Que peut-on conclure des renseignements par nous recueillis, en ce qui concerne la France ? Y a-t-il lieu de tenter chez nous quelque chose d'analogue à ce que nous avons constaté chez nos voisins. Faut-il leur

(1) Notre voyage a duré un peu moins de six semaines. Nous avons eu le temps de prendre un aperçu rapide de l'état des choses, mais nous n'avons pu examiner, pour ainsi dire, que les façades. Nous eussions souhaité nous rendre compte de la diversité des enseignements et des méthodes. Nous ne saurions trop engager les jeunes philosophes qui, au sortir de l'agrégation, séjournent en Allemagne à remplir cette lacune. A la différence de la génération dont nous sommes, la jeune génération d'aujourd'hui, prend au sérieux les choses de la musique ! Nous avons dès lors tout lieu de croire que le vœu formé par nous ne restera pas stérile.

emprunter de leurs plans, de leurs méthodes, de leurs programmes? faut-il les imiter, mais à notre manière, en donnant à l'enseignement des sciences musicales la place qui leur est due à l'Université, et en évitant d'y doubler l'enseignement du Conservatoire? Le principe de la division du travail est un principe d'économie sociale dont on ne discute plus l'obéissance. Il ressort de notre voyage d'exploration que dans les Universités allemandes, à côté d'enseignements propres aux Universités, il en est maint autre dont la place serait plutôt au Conservatoire qu'à l'Université même. C'est là un luxe dont les étudiants ne se plaignent pas, mais que nos étudiants à nous jugeraient peut-être inutile. Et ils auraient raison. Dans un prochain travail, nous examinerons ce que pourrait et devra être un *Enseignement supérieur de la musique*, et quels en seraient, si l'on peut ainsi dire, les organes essentiels.

En attendant, constatons l'existence chez nos voisins d'Allemagne, d'un enseignement des sciences musicales dont l'organisation devient, de jour en jour, plus forte et plus complète. Cet enseignement a sa sanction. Les futurs docteurs en philosophie peuvent écrire leur thèse sur un point d'histoire, d'esthétique, de biographie ou même de technique musicale. Outre la soutenance de la thèse, qui permet déjà d'apprécier le savoir général et spécial du candidat, on lui fait passer un examen pour s'assurer que les choses apprises à l'Université sur l'ensemble des sciences se rattachant à la musique ont été assimilées et retenues. Il n'est jamais indifférent de pouvoir attester sa compétence par un diplôme. La curiosité désintéressée chez l'étudiant est une exception qui se rencontre. Ce n'est qu'une exception toutefois. Quand une étude ne sert pas à faciliter le succès d'un examen, ou l'on s'en détourne dès le premier jour ou bientôt on la délaisse.

A cette sanction officielle des études de musique faites à l'Université, une autre sanction s'ajoute d'un effet moins immédiat, d'une valeur plus haute, d'une efficacité plus souveraine encore. La culture musicale chez les Allemands est associée à la culture générale, et par un lien des plus étroits. D'où résulte que la critique musicale y est faite avec méthode, avec science, et, par là même, avec autorité. En est-il toujours ainsi chez nous?

LIONEL DAURIAC.

OUVERTURE DES CONFÉRENCES

A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

SÉANCE DE RENTRÉE

La séance d'ouverture des conférences de la Faculté des lettres a été tenue en Sorbonne, le lundi 8 novembre, à deux heures de l'après-midi. M. le doyen Himly présidait, entouré des professeurs de la Faculté. M. Liard, directeur de l'enseignement supérieur, et M. Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris, assistaient à la séance. Environ cinq cents étudiants étaient présents.

M. le doyen Himly a fourni aux étudiants les indications que rend nécessaire l'organisation définitive des Universités (Revue du 15 juillet, du 15 octobre) et a donné ensuite la parole à M. Ch. V. Langlois.

Discours de M. Ch. V. Langlois

Messieurs,

Les allocutions de rentrée ont été instituées pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux étudiants, pour les avertir de ce qu'ils trouveront ici et de ce que l'on attend d'eux. Les anciens étudiants nous connaissent et nous les connaissons ; mais il n'est presque point d'année où quelque changement, qui les intéresse, ne se soit produit ou ne se prépare, soit chez nous, par exemple dans le régime de nos examens, soit autour de nous : l'allocution de rentrée est un moyen de les en informer et d'en informer aussi le public éclairé qui observe le développement des Facultés. Il y a une quinzaine d'années j'ai assisté, au même titre que vous aujourd'hui, à plusieurs réunions du genre de celle-ci ; j'en ai gardé l'impression qu'elles étaient très utiles : au moment où nous allions commencer ou recommencer les exercices universitaires, la parole de M. Lavisse ou de M. Croiset était pour nous un tonique.

Messieurs les étudiants nouveaux, une Faculté des lettres ne ressemble pas du tout aux lycées, dont vous sortez. Si vous ne vous en rendez pas compte nettement, vous êtes excusables, car, d'une part, vous avez été habitués de bonne heure à considérer la Faculté comme un établissement où se subit le baccalauréat, c'est-à-dire l'examen qui couronne (si l'on peut s'exprimer ainsi) les études secondaires ; d'autre part, vous n'ignorez pas que l'on peut encore préparer, comme on dit, sa licence — la licence, c'est-à-dire, l'examen universitaire

par excellence, — dans les classes supérieures des lycées. Un candidat à la licence, un candidat à l'École normale supérieure peut choisir, en fait, pour se préparer, entre les grands lycées et la Faculté. Reconnaissons qu'il paraît, au premier abord, assez légitime d'en conclure que les grands lycées et la Faculté font, au moins en partie, la même besogne.

Détrompez-vous, cependant. Le lycée a sa raison d'être, qui est de donner à l'esprit une première façon, de le pourvoir de certaines connaissances indispensables, et de le préparer ainsi à la culture supérieure. La Faculté a d'autres raisons d'être. Voici les principales, que nous vous prions de méditer : d'abord, une Faculté des lettres est un lieu d'apprentissage pour les jeunes gens qui désirent contribuer à l'avancement des sciences historiques et philologiques ; on y apprend à faire, conformément aux bonnes méthodes, des travaux originaux, et, pour cela (car il n'y a pas d'autre procédé pratique), on y fait réellement des travaux originaux ; — en outre, une Faculté des lettres est un lieu d'apprentissage pour les jeunes gens qui se destinent à la carrière de l'enseignement secondaire ; on y apprend ce qu'il faut savoir pour enseigner, en même temps que l'art d'exposer et de communiquer ce que l'on sait : — enfin, une Faculté des lettres n'a pas seulement le double caractère d'un atelier de recherches et d'une école normale professionnelle : c'est aussi, c'est surtout un milieu où s'acquiert la haute culture intellectuelle et un foyer de pensée.

Je vais reprendre brièvement ces trois points, en indiquant, chemin faisant, à propos de chaque point, aux anciens étudiants qui sont déjà instruits de l'essentiel, les nouveautés de l'année.

I

Considérons d'abord la Faculté comme atelier. Il n'y a pas très longtemps que, dans les Facultés des lettres, on s'applique à encourager et à diriger les recherches originales. L'apprentissage technique des méthodes et des procédés du travail d'investigation, que des Universités étrangères très florissantes estiment une de leurs fonctions les plus relevées, n'était organisé nulle part, en France, pour les sciences historiques et philologiques — sauf à l'École des chartes, dans le domaine restreint de l'histoire de France au moyen-âge, — avant la création de l'École des Hautes-Études. Depuis la fin du second Empire jusqu'à ces dernières années, il s'est fait exclusivement à l'École des chartes et à l'École des Hautes-Études. Jusqu'à ces dernières an-

nées les Facultés étaient obligées, pour des raisons en grande partie indépendantes de leur volonté, de s'en désintéresser.

Les conséquences de cet état de choses étaient graves. Les Facultés se trouvaient privées d'une clientèle très précieuse, celle des étudiants, français ou étrangers, qui ont le goût des recherches et qui se destinent à la science. Comme ce n'était pas chez elles que l'on venait chercher l'initiation technique, aucun homme du métier n'avait pour elles ces sentiments filiaux que les savants gardent pour les laboratoires où ils ont commencé d'acquérir de l'expérience et pour les maîtres qui les ont formés. D'un autre côté, leurs élèves n'avaient pas le moyen de s'essayer, chez elles, aux méthodes d'investigation : absorbés par d'autres exercices, ils n'avaient pas même le temps de s'y essayer ailleurs; or, parmi les nombreux élèves des Facultés il est difficile de croire qu'il ne se fût pas rencontré des jeunes gens qui, s'ils avaient été le moins du monde invités ou sollicités en ce sens, auraient manifesté des dispositions naturelles pour les travaux d'érudition. Ainsi, non seulement les Facultés, en s'abstenant d'un mode d'activité si conforme à l'esprit de leur institution, étaient privées d'excellents éléments, mais des forces étaient perdues, ou, sinon perdues, détournées de l'emploi où elles auraient fourni le rendement le plus utile.

Il n'en est plus ainsi maintenant, et vous allez comprendre tout de suite comment un progrès si désirable, et longtemps si désiré, s'est effectué sans secousse.

Ce qui empêchait les Facultés d'organiser chez elles des ateliers d'apprentissage technique, c'était un régime d'examens qu'elles n'avaient pas combiné elles-mêmes, et qui datait d'une époque où l'on avait de l'enseignement supérieur une conception fort belle, mais non pas aussi compréhensive que celle que l'on en a eue depuis. L'immense majorité des élèves des Facultés y venaient pour y « préparer » des examens : licence, agrégation. Or, dans les programmes de ces examens, aucune place n'était ménagée à l'apprentissage des recherches originales. Dès lors, comment espérer que des candidats à la licence ou à l'agrégation, si disposés qu'ils y fussent, auraient l'héroïsme de s'astreindre à un apprentissage pénible qui, le jour de l'examen, ne serait pas compté à leur actif? On les exhortait quelquefois à cet héroïsme-là, en faisant appel à des sentiments élevés. Mais, généralement, c'était en vain. Rien ne prévaut, dans l'esprit de presque tous les candidats, quel que soit leur âge, contre le désir de choisir la voie la plus directe qui mène au succès. C'est pourquoi les programmes des examens gouvernent si absolument les études. Supprimer des programmes certaines connaissances, c'est en stériliser

aussitôt l'enseignement ; par exemple, et soit dit en passant, si l'on avait désiré que les nouvelles générations crussent que l'histoire a commencé en 1610,on n'aurait pas pu prendre une mesure plus efficace que celle qui fut prise quand toute l'histoire antérieure à l'année 1610 a été retranchée des programmes du baccalauréat. Réciproquement, introduire dans les programmes des récompenses pour certaines espèces de mérite, c'est exciter tous les justiciables des programmes à développer en eux ces mérites. Si donc les Facultés avaient des raisons de souhaiter que l'apprentissage des recherches originales fût organisé chez elles, elles ne pouvaient espérer que leurs élèves s'y prêteraient tant que, à la licence et à l'agrégation, des mérites tout autres que l'instruction technique et l'esprit scientifique seraient exclusivement récompensés. Mais, en revanche, il suffisait de modifications convenables dans les programmes de la licence et de l'agrégation pour que la réforme fût virtuellement opérée.

Voici près de vingt ans, Messieurs, que cette question capitale de la transformation, au point de vue indiqué, des examens de licence et d'agrégation, a été mise à l'ordre du jour. Elle a été traitée avec méthode, sans précipitation, sans oscillations notables,et nous avons aujourd'hui la satisfaction de constater que le but, marqué dès l'origine par les initiateurs du mouvement, est,ou peu s'en faut, atteint.

Vous n'attendez pas de moi que je fasse, même à grands traits, l'historique de la réforme. Ce serait long, car le régime de la licence et celui de l'agrégation ont été changés, puis amendés, retouchés près de dix fois. Et ce serait peu intéressant, car à quoi bon revenir sur les types de transition qui se sont succédé depuis l'origine jusqu'à présent ? Personne ne s'en soucie plus. Quant au régime actuel, je n'ai pas la prétention de vous en informer : vous êtes candidats, et les candidats sont toujours parfaitement au courant des programmes en vigueur ; ils les ont étudiés, épluchés ; ils en connaissent le fort et le faible aussi bien, et quelquefois mieux, que ceux qui les ont faits.

Je serai donc bref. Vous savez tous qu'aujourd'hui les recherches originales, dont il n'était pas tenu compte dans les anciens examens, sont ici récompensées, et même, parfois, imposées. N'insistons pas sur les « travaux facultatifs » du programme des licences : cette innovation, théoriquement excellente, n'a pas donné, en pratique, que de bons résultats. Il a été reconnu que la licence d'autrefois ne pouvait subsister telle quelle ; elle a été améliorée — très laborieusement, car le « problème de la licence » est un des plus difficiles que les Facultés des lettres aient eu à débattre ; — mais l'organisa-

tion actuelle n'est pas encore définitive : c'est une lourde machine, trop compliquée et qui grince de temps en temps. Au contraire, l'institution du Diplôme d'études supérieures (1), préparée de longue main, et qui fonctionne depuis trois années, n'a causé aucun désappointement. Pour obtenir ce Diplôme, analogue aux brevets de l'École des Hautes Études et de l'École des chartes, et au doctorat en philosophie des Universités allemandes, il faut montrer que l'on connaît les principes de la méthode d'investigation, les instruments et les procédés du travail scientifique, et la manière de s'en servir. Ce diplôme, tous les candidats à l'agrégation d'histoire et de géographie doivent l'avoir mérité, mais tous les étudiants sans distinction ont le droit d'y prétendre. Ainsi, les étudiants français ou étrangers qui veulent apprendre à travailler peuvent désormais recevoir dans les Facultés l'initiation qu'ils désirent, car des cours spéciaux préparent au diplôme ; et ces cours sont fréquentés même par les étudiants qui, peut-être, abandonnés à leur inspiration, n'en auraient pas compris l'importance, car, pour les aspirants à un grade — l'agrégation — qui confère des privilèges importants, le diplôme est obligatoire.

J'ai dit que les résultats de l'institution du Diplôme d'études ont justifié les espérances que, *a priori*, elle avait suscitées. Nous nous disions : dès que nos étudiants seront invités, et, au besoin, contraints (comme le sont les élèves de l'École des Hautes-Études et ceux de l'École des chartes) à l'apprentissage qui leur permettra d'être, plus tard, s'ils le veulent, de bons ouvriers de la science, il n'y a pas de raison pour que nous n'obtenions pas d'eux ce qu'obtiennent des leurs l'École des Hautes-Études et l'École des chartes, c'est-à-dire beaucoup de travaux honnêtes, utiles, et quelques travaux d'ordre supérieur, qui mûriront en œuvres achevées. Cela s'est réalisé. Le niveau des mémoires présentés pour l'obtention du diplôme d'études s'élève régulièrement d'une session à l'autre ; il est, dès à présent, à peu près à la même hauteur que celui des thèses qui sont présentées ailleurs pour le brevet d'archiviste-paléographe et pour le doctorat en philosophie. Nous en publions les *Positions*, afin que le public juge. Enfin, c'était le vœu de la Faculté de faire figurer, dans sa *Bibliothèque*, — la *Bibliothèque de la Faculté des lettres de Paris*, — créée en 1895, quelques-uns des mémoires composés chez elle, par ses étudiants, sous la direction de ses membres, ou par ses membres en collaboration avec ses étudiants : ce vœu sera satisfait

(1) Voir dans la *Revue*, du 15 septembre *Le nouveau diplôme d'études supérieures d'histoire et de géographie dans l'Université de France.* (N. de la Réd.).

cette année. La Faculté affirme ainsi sa volonté d'encourager la production scientifique, et d'y contribuer directement. Certes, la collection de ses thèses de doctorat, si riche et qui lui fait tant d'honneur, suffisait largement, semble-t-il, à asseoir sa réputation à cet égard ; mais elle n'a pas voulu profiter d'une équivoque : toutes les thèses de doctorat qu'elle juge n'ont pas été préparées chez elle ; la grande majorité de ces thèses lui ont été apportées jusqu'à présent par des hommes qui ont fait leur éducation ailleurs ; elles ne représentent donc point sa contribution personnelle à la science, c'est-à-dire à l'œuvre commune à laquelle tous les corps savants, chacun pour sa part et dans la mesure de ses forces, ont le devoir de collaborer.

Les espérances ont été justifiées ; les craintes ne l'ont pas été. On nous disait, en substance : « Si, en jugeant les mémoires présentés pour votre Diplôme d'études, vous êtes trop indulgents, l'examen pour le Diplôme dégénérera en formalité vaine ; si vous êtes sévères, est-il raisonnable d'exiger de tous les candidats à l'agrégation qui seront, presque tous, professeurs de l'enseignement secondaire, la préparation spéciale qui convient à des érudits? L'aptitude aux travaux d'érudition n'est pas donnée à tout le monde, non plus que l'aptitude à l'enseignement ; exclurez-vous de l'enseignement, en plaçant sur leur chemin la barrière des épreuves d'érudition, des jeunes gens qui ont la vocation pédagogique, sans la vocation des recherches? » On disait enfin, s'adressant spécialement à la Faculté de Paris : « Craignez la concurrence de l'École des Hautes Études et de l'École des chartes, qui sont organisées depuis longtemps en vue des services qu'à votre tour vous voulez rendre. »

L'examen pour le Diplôme d'études ne prend nullement la tournure, Messieurs, de dégénérer en formalité, puisqu'il devient, au contraire, chaque année, plus probant. Il n'est pas, cependant, comparable au doctorat ès-lettres, qu'il serait, en effet, excessif d'imposer à tous les candidats à l'agrégation : les mémoires pour le Diplôme sont, par définition, des exercices d'écolier, de nature à être exécutés décemment par tout étudiant consciencieux. Sur le point délicat de la concurrence avec l'École des Hautes Études et l'École des chartes, il suffit d'observer que le mot « concurrence » est, ici, impropre. Ces deux Écoles, la Faculté, et j'ajoute l'École normale supérieure, qui a reconnu aussi la nécessité d'instituer chez elle un Diplôme d'études, tous ces établissements sont des membres d'une Université de Paris idéale, plus vaste encore que celle qui a été récemment consacrée par la loi : ils doivent travailler, ils travaillent, ils travailleront de plus en plus en unissant fraternellement leurs

efforts, de manière à supprimer, autant que cela est possible et désirable, les doubles emplois, à se partager, et par là même, à multiplier les fonctions. — Cette année, l'École des chartes s'installe, à côté de la Faculté et de l'École des Hautes-Études, *in Sorbona*. Nous voilà tous réunis sur la montagne Sainte-Geneviève. Permettez-moi de saluer, en passant, un événement si heureux.

L'aspect de la Sorbonne a beaucoup changé depuis la fin de la dernière année universitaire. La nouvelle École des chartes a été achevée. En octobre, nous avons vu tomber les derniers pans des constructions du XVII[e] siècle, celles qui étaient en bordure de la rue de la Sorbonne et qui fermaient le côté nord de l'ancienne cour. Messieurs les étudiants nouveaux, vous ne saurez jamais comment étaient faites les salles de la Bibliothèque de l'Université, sous le cadran solaire, où tant de générations de vos anciens ont étouffé, gelé ou cuit. Ceux qui, comme moi, ont passé leur jeunesse dans l'ancienne Sorbonne, à qui leurs études ont donné d'ailleurs le travers de préférer assez souvent les vieilles choses aux choses neuves, ont gardé des murailles noircies d'autrefois un souvenir attendri. Les lignes en étaient simples, nobles et belles ; mais les aménagement intérieurs laissaient à désirer, et l'installation de la Bibliothèque était quelque chose de honteux. Le lieu où vous travaillerez désormais est une galerie somptueuse, haute et claire, et commode et gaie. Elle est au cœur de la Sorbonne : position vraiment symbolique, car sa bibliothèque est l'organe principal de tout établissement d'enseignement supérieur. Sans une bibliothèque spéciale, riche et constamment enrichie, il ne saurait être question, dans le domaine des études philologiques ou historiques, de travaux originaux. Notre bibliothèque, c'est notre laboratoire, à nous. La Bibliothèque de la Sorbonne est bonne ; elle est entretenue avec le plus grand soin ; il ne lui manquait qu'un domicile convenable : on lui en donne un magnifique. Vous seriez des ingrats si vous n'en profitiez pas.

II

J'arrive maintenant au second point de ce discours en trois points. La Faculté n'est pas seulement un atelier de recherches, où s'enseignent les méthodes scientifiques : c'est aussi une école normale professionnelle pour les aspirants aux chaires de l'enseignement secondaire.

Cette formule ne peut étonner personne. Il existe, à la vérité, une École normale supérieure pour le recrutement du personnel de l'en-

seignement secondaire; mais, même si tous les élèves de cette École entraient dans la carrière de l'enseignement secondaire (ce qui n'est pas le cas), trop peu de jeunes gens y sont admis chaque année pour qu'elle soit en mesure de suffire, suivant l'esprit primitif de sa fondation, aux besoins du recrutement. Historiquement, les premiers étudiants des Facultés des lettres ont été des aspirants aux chaires de l'enseignement secondaire qui, n'ayant pas voulu, ou, souvent, n'ayant pas pu entrer à l'École normale, cherchaient à apprendre quelque part ce qu'apprennent les élèves de l'École, de manière à se présenter comme eux aux concours d'agrégation. L'afflux des étudiants de cette espèce, conduisit les Facultés à organiser des exercices préparatoires à l'agrégation, du même genre que ceux qui existaient à l'École; de la sorte s'établit, entre l'École et les Facultés, je ne dis pas, ici non plus, une concurrence, mais une collaboration, une émulation tout au plus, qui a été très bienfaisante.

Puisque les Facultés ont accepté de préparer une partie de leurs étudiants, qui a été dès l'origine très considérable et qui l'est encore, aux examens d'agrégation et aux fonctions de professeur dans l'enseignement secondaire, elles ont pris, *ipso facto*, l'engagement de leur apprendre leur métier. A ce point de vue, ce sont positivement autant d'écoles normales : elles ne diffèrent de la grande École proprement dite que parce qu'elles sont ouvertes, l'accès n'en étant défendu par aucun examen d'entrée.

Apprendre aux gens à enseigner, c'est, d'abord leur apprendre ce qu'ils seront chargés d'enseigner ; c'est, ensuite, leur montrer comment il faut enseigner ce qu'ils savent. De là, la nécessité des cours généraux et des exercices pratiques de pédagogie. — Si le désir des Facultés de voir s'organiser chez elles la production scientifique les avait conduites à sacrifier les cours généraux et les exercices pédagogiques, directement préparatoires au métier de professeur, il aurait été légitime de parler, comme on l'a fait parfois sans motif, d'engouement pour l'érudition, d'engouement condamnable. Mais cela ne s'est pas produit. Jamais on n'a vu non plus les partisans de la réforme des agrégations, à l'époque où elles n'étaient pas encore réformées, réclamer, comme on l'a prétendu, la substitution des épreuves d'un caractère scientifique aux anciennes épreuves professionnelles. Une place a été demandée, il est vrai, dans le programme de l'agrégation d'histoire, sous la forme du Diplôme d'études, pour l'apprentissage du travail d'investigation ; mais, dans le concours proprement dit, les épreuves professionnelles ont toujours gardé et gardent, comme il convient, l'importance décisive. Et comment en serait-il autrement ? Il est excellent sans doute qu'un professeur d'histoire

soit en état de composer une monographie, et qu'un professeur d'humanités ait appris à collationner les manuscrits grecs ; mais, tout de même, il est encore plus utile qu'ils sachent, l'un le grec, l'autre l'histoire et l'art de l'exposer. Personne n'a jamais contesté des vérités si éclatantes ; personne, par conséquent, ne regrette que les épreuves professionnelles aient été maintenues dans les agrégations, et les Facultés considèrent toujours, à l'unanimité, que préparer à ces épreuves est un de leurs principaux offices.

La dernière modification de l'agrégation d'histoire, qui date d'il y a trois mois, pourrait servir, au besoin, à démontrer ce qui précède. Excusez-moi de parler surtout de cette agrégation : c'est celle qui, jusqu'ici, a évolué le plus vite et je la connais mieux que les autres. — Vous savez, n'est-ce pas, d'où le mouvement pour la réforme de l'ancienne agrégation d'histoire est parti ? Des Facultés, en particulier de la Faculté des lettres de Paris. Or la réforme a porté sur deux points, dont l'importance est à peu près égale à nos yeux : en premier lieu, remplacement des épreuves pseudo-scientifiques de l'ancienne agrégation d'histoire, qui ne prouvaient rien, par l'examen pour l'obtention du Diplôme d'études ; en second lieu, perfectionnement des épreuves pédagogiques. Ainsi, loin de se désintéresser de la partie pédagogique de l'examen, les promoteurs de la réforme se sont attachés à la développer. Ils ont employé ce tout-puissant instrument de progrès, — la transformation des programmes, — non seulement pour imposer une certaine initiation scientifique, mais, en même temps, pour obtenir que la préparation professionnelle fût désormais plus sérieuse et plus sincère. Tel est le but évident de la dernière mesure que le Conseil supérieur de l'Instruction publique vient d'adopter.

Comment, jadis, les candidats fournissaient-ils, au concours d'agrégation d'histoire, la preuve de leur aptitude à l'enseignement ? Par un certain nombre de leçons, dites « leçons de lycée ». Chacun tire au sort un sujet, et, vingt-quatre heures après, il fait, devant le jury, une leçon, ou, pour mieux dire, une conférence sur ce sujet : voilà la leçon de lycée. Cet exercice est excellent. Je vous affirme que, quand on a écouté attentivement deux ou trois conférences d'un candidat, on sait s'il parle bien ou mal, et pourquoi, s'il est rompu à l'art de composer et de choisir, s'il a du talent ou s'il est ennuyeux. On sait cela, et, sans doute, c'est beaucoup, mais on ne sait guère que cela, et ce n'est pas assez. La leçon de lycée ne permet pas d'évaluer avec précision les connaissances positives du candidat ; car un garçon adroit, qui a sous la main de bons livres, peut fort bien, après vingt-quatre heures de préparation, parler avec agré-

ment, et même, hélas! avec autorité sur un sujet qu'il ignorait tout à fait, quand il l'a tiré de l'urne. Et il n'est nullement certain qu'un conférencier habile et coulant soit, par cela même, un bon professeur: il est possible qu'il n'ait jamais réfléchi aux problèmes pédagogiques; à son aise quand il débite, devant ces messieurs du jury, sa soi-disant leçon de lycée, peut-être sera-t-il très embarrassé le jour où il aura à faire, devant des enfants ou des adolescents, une leçon de lycée pour de bon. Je me souviens que, de mon temps, nous faisions hardiment nos « leçons de lycée » fictives, sans savoir un mot de pédagogie théorique et sans avoir la moindre expérience de la pédagogie pratique. Je crois bien même qu'avec la désinvolture dédaigneuse de notre âge, nous la méprisions, la pédagogie : nous nous imaginions, voyez-vous, que le talent en tiendrait lieu.

Notre état d'esprit a été celui de plus d'une génération, et j'entends dire que, maintenant encore, il y a des aspirants au métier de professeur qui trouvent à la pédagogie un parfum de ridicule. Quand la réforme, consommée il y a trois mois, dont je vais vous expliquer tout à l'heure l'économie, fut proposée, on objecta, çà et là, en province: « Ne mettez pas en avant la pédagogie; nous avons essayé sans succès d'y intéresser les étudiants: ils n'en veulent pas ». Voilà, messieurs, des étudiants bien dégoûtés : le programme nouveau, qui les astreint, s'ils veulent être reçus, à des études pédagogiques, les guérira, j'en suis certain.

Déjà des tentatives avaient été faites, depuis une dizaine d'années, pour combattre les préjugés traditionnels: tous les candidats à l'agrégation, étudiants des Facultés, font maintenant un stage dans les lycées, où n'étaient admis naguère que les élèves de l'École normale; les membres du jury d'agrégation, auparavant muets sur leurs sièges depuis le commencement jusqu'à la fin du concours, ont été autorisés à poser aux candidats, après leurs leçons-conférences, des questions pédagogiques. Mais tout cela ne suffisait pas. On a résolu enfin d'appliquer un procédé plus radical.

Il y avait, dans l'agrégation d'histoire telle qu'elle existait encore l'année dernière, après les nombreux et très heureux changements qu'elle avait subis, une épreuve évidemment parasite, à retrancher: peu importe, ici, en quoi elle consistait. Le Conseil supérieur de l'Instruction publique l'a, sans hésiter, retranchée ; mais l'occasion a paru bonne d'en introduire, à la place, une autre ; car, je le dis entre parenthèses, lorsque l'on accuse ceux qui réforment les examens de l'enseignement supérieur de chercher à les alléger, afin de les rendre plus faciles et de se procurer ainsi je ne sais quelle popu-

larité de mauvais aloi, on se trompe ; il s'agit de rendre les examens, non pas plus faciles, mais plus probants ; et si même, en devenant plus rationnels, ils exigeaient plus d'efforts, cette circonstance, qui désolerait les personnes disposées à s'attendrir au sujet du surmenage de la jeunesse contemporaine, ne nous toucherait pas outre mesure. — Mais revenons à notre propos. A la place d'une épreuve superflue, le Conseil supérieur de l'Instruction publique a inséré, dans le programme de l'agrégation d'histoire, une épreuve pédagogique. Les « leçons de lycée » subsistent ; mais elles seront désormais corroborées par une exposition d'un nouveau genre. A cet effet, chaque candidat tirera, vingt-quatre heures à l'avance, un sujet, choisi parmi ceux qui font couramment l'objet de leçons dans les lycées. Le lendemain, au lieu de prononcer, ou, comme il arrive, de réciter, devant le jury, une conférence sur ce sujet, il dira simplement : « Si j'avais à traiter cette question devant tel ou tel auditoire, dans telle ou telle classe, voici le plan que j'adopterais, voici les faits que je détacherais en relief, voici les exercices que j'instituerais : j'ai réfléchi sur tous ces points; j'ai pesé le pour et le contre, et voici mes motifs ». — Messieurs, je suis persuadé que les candidats, en disant ainsi, en leur propre nom, des choses qu'ils auront pensées eux-mêmes, seront beaucoup plus sincères qu'en essayant de déployer du talent pour éblouir. Déjà, ces années dernières, quand ils répondaient aux questions pédagogiques dont j'ai parlé tout à l'heure, quelques-uns n'avaient pas la même voix qu'en débitant leurs conférences : ils parlaient avec leur voix naturelle, et non plus avec une voix de chaire, de tribune ou de théâtre. Si nos espérances ne sont pas trompées (et pourquoi le seraient-elles?), la nouvelle épreuve pédagogique forcera les aspirants au métier de professeur à en apprendre des parties essentielles, jusqu'à présent négligées ; et, en outre, elle leur fera goûter le plaisir de parler naturellement: ayant goûté ce plaisir, ils en contracteront l'habitude.

En résumé, vous devez savoir, Messieurs, que les Facultés des lettres attachent le plus grand prix à leur fonction d'écoles normales. Depuis qu'elles l'ont acceptée, elles ont formé tant de professeurs de l'enseignement secondaire qu'aujourd'hui plus de la moitié des maîtres des lycées de France sortent de chez elles. Elles n'ont pas l'intention de s'en décharger : au contraire, elles s'efforcent de s'en acquitter toujours mieux et provoquent, pour cela, de la part des autorités compétentes, les règlements qui paraissent propres à rendre plus effectif qu'autrefois l'apprentissage professionnel de l'enseignement secondaire. — La clientèle des candidats aux agrégations leur est très chère. N'est-ce pas par elle que l'enseignement supérieur est

en contact direct avec l'enseignement secondaire, et que la science agit sur l'éducation, c'est-à-dire sur la vie ?

III

Messieurs, je n'ai plus de nouvelles à vous annoncer, mais j'ai encore quelques mots à dire, car je vous ai déclaré en commençant que la Faculté n'est pas seulement une école d'apprentissage pour les érudits et pour les maîtres de l'enseignement secondaire. Aucune Université, en aucun pays, ne se contente du rôle qui, par définition, est celui des écoles spéciales : enseigner le maniement des outils de travail scientifique ou fabriquer des professeurs. Toute Université a l'ambition de former des hommes, — des hommes cultivés et qui pensent.

Ne craignez pas que j'aie l'intention de vous gratifier, à ce propos, de généralités oratoires: j'ai horreur de ce qui n'est pas simple et de ce qui n'est pas précis. Il faut bien, cependant, que je vous explique (très brièvement) pourquoi les Facultés françaises des lettres ont, entre tous les instituts d'enseignement supérieur de ce pays, des droits particuliers de se croire, je ne dirai pas charge d'âmes, mais charge d'intelligences.

Les Facultés des lettres, en France, ont eu, avant d'avoir des étudiants, des auditeurs qui venaient leur demander des jouissances intellectuelles. Aujourd'hui, elles sont encore fréquentées par une foule de personnes qui n'y cherchent aucune sorte d'instruction professionnelle ou technique. Sans parler des « gens du monde », beaucoup d'étudiants régulièrement inscrits sont dans ce cas, notamment tous ceux que la loi militaire, en conférant des privilèges au titre de licencié ès-lettres, a conduits, bon gré mal gré, ici. La présence de ces personnes, et leurs propres traditions, avertiraient les Facultés, si jamais elles étaient disposées à l'oublier, que les intérêts de la culture générale leur sont spécialement confiés.

Mais voici un motif plus fort. Les sciences qui sont l'objet de nos études, — philosophie, philologie (au sens large de l'expression), histoire, — ne sauraient prétendre aux découvertes triomphantes et bienfaisantes qui inspirent aux êtres les plus grossiers le respect des sciences proprement dites. En revanche, ce sont d'incomparables instruments de culture et d'émancipation. Leurs méthodes, très différentes de celles des sciences proprement dites, mais qui n'ont pas maintenant moins de solidité, sont très hygiéniques pour l'esprit :

les hommes qui, de nos jours, ont offert les types intellectuels les plus purs, les plus affinés et les plus libres ont été formés à l'école de la philologie et de l'histoire. Et les résultats de ces sciences, qui sont, par excellence, les sciences de l'homme, représentent l'expérience que l'humanité a d'elle-même ; la connaissance de ces résultats est une des conditions les plus certaines de la perfection des individus et du progrès social. La Faculté, où sont enseignés les méthodes et les résultats des principales sciences de l'homme, est ainsi, par définition, un milieu philosophique.

A l'étranger, on distingue assez aisément les techniciens et les gens du monde qui ont passé par les Universités de ceux qui n'ont pas eu le bénéfice de la scolarité universitaire. Entendez-moi bien : je ne prétends pas qu'il n'y ait point de salut intellectuel hors des Universités ; ce serait absurde. Les Universités n'ont pas le pouvoir de diriger l'évolution des générations nouvelles, que personne ne dirige ; mais je crois sincèrement qu'il leur appartient d'y aider. Il faut donc que les anciens étudiants de nos Facultés se reconnaissent, comme les anciens étudiants des Universités étrangères, à l'empreinte ineffaçable d'une éducation vraiment noble. Nous ne souhaitons pas du tout qu'il se forme un petit esprit « sorbonnien » — un esprit de corps —, et que tous nos anciens élèves en portent, dans la vie, l'uniforme : cela n'est pas à craindre, du reste, dans une maison comme celle-ci, vaste, neuve et ouverte au grand air salubre du dehors. Nous ne vous recommandons pas non plus l'imitation des modes particuliers d'activité par lesquels se traduit l'influence excellente d'une culture supérieure chez les hommes d'Université des pays voisins ; je pense, par exemple, à ces intéressants *Settlements* de nos bons amis d'Écosse. Nous vous demandons seulement, pendant ces années charmantes (et si décisives) de la scolarité universitaire, où, libre encore de la tyrannie de la spécialité et du métier, l'intelligence peut s'épanouir dans toutes les directions, de concilier le souci de la préparation aux grades avec celui de la préparation à la vie. Vous n'aurez complètement profité, selon nos vœux, de votre séjour ici que si vous nous quittez, en même temps qu'avec un bagage de connaissances utiles, avec un esprit fortifié par la discipline scientifique, élevé, éclairé et affranchi par la science.

CH.-V. LANGLOIS,
chargé de cours à la Faculté des lettres de l'Université de Paris.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

UNIVERSITÉ DE POITIERS.

Année 1895-1896. — Le Conseil de l'Université s'est associé à deux vœux formulés, l'un par la Faculté de droit, l'autre par la Faculté des lettres. La première demande que son personnel soit augmenté, de manière à être mis en rapport avec le grand nombre de ses cours. La seconde déplore la pénurie de véritables étudiants ; elle en trouve la cause dans le mode de recrutement de l'Ecole normale supérieure, dans l'institution de rhétoriques supérieures, et dans l'habitude, prise en France, d'aborder certaines carrières libérales, notamment celle de l'enseignement libre ou public, sans la fréquentation préalable d'une Université. Elle émet le vœu : 1° qu'une conférence de langue étrangère soit créée à la Faculté ; 2° que, suivant la spécialité professée par le maître de conférences qui serait nommé, la Faculté soit autorisée à délivrer le certificat d'aptitude à la licence ès-lettres, soit pour l'allemand, soit pour l'anglais, soit pour les deux langues à la fois.

Faculté de droit. — La Faculté a perdu M. Charles Brissonnet, professeur d'économie politique, l'un de ses plus jeunes titulaires, puisqu'il était né en 1855. Son suppléant M. Girault a continué l'enseignement de l'économie politique, aidé par un agrégé, M. Chéneaux. Pour M. Prévôt-Leygonie, une douzième chaire a été créée, qui correspond à deux nouveaux enseignements du doctorat en droit, l'histoire du droit public et le droit constitutionnel comparé. Le personnel enseignant, réduit à treize membres, a dû : 1° réorganiser les conférences facultatives, qui représentent à elles seules dix semestres d'enseignement et de directions d'études, tendant à habituer les étudiants aux recherches et aux travaux personnels ; 2° subvenir à huit cours annuels et à dix-huit cours semestriels, présentant un ensemble d'au moins quinze cents leçons. Aussi M. le doyen Le Courtois souhaite-t-il qu'un nouveau collègue soit adjoint à la Faculté, afin qu'elle puisse rétablir le cours de droit civil comparé. « Avec l'ampleur de ses programmes modernes et la variété de ses enseignements adaptés aux besoins de notre époque, dit-il, notre Université restaurée peut rendre de signalés services à cette vaste région de l'Ouest dont notre ville est demeurée le centre intellectuel. Depuis son rétablissement, en 1806, la Faculté de droit de Poitiers n'a laissé passer aucune occasion de solliciter l'extension de ses programmes au droit public et aux sciences économiques. Elle peut rappeler, non sans orgueil, qu'elle avait longtemps d'avance, — on en trouve déjà des traces dans le célèbre mémoire dressé par nos prédécesseurs à la veille de 1789 — pressenti et espéré le mouvement qui a produit depuis vingt ans les réformes considérables dont la loi du 10 juillet 1896 a été le couronnement ».

La Faculté a compté 503 étudiants et elle a fait subir 490 examens : elle a fait 4 docteurs et l'un de ses jeunes docteurs, M. Moulin, a été reçu agrégé.

Les innovations commandées par le décret du 30 avril 1895 sur la licence, ont eu pour but de relever le niveau minimum de la licence en droit. Le premier essai de cette réglementation nouvelle marque un changement sérieux. Les candidats étaient en général mieux préparés.

Néanmoins, surtout en première année, les échecs ont été plus nombreux que les années précédentes. C'est que les programmes ont doublé d'étendue depuis vingt ans : « C'en est fait, dit M. Le Courtois, de l'antique légende qu'il suffisait à la rigueur, pour aborder avec chance de succès l'examen de première année, d'avoir du bon sens, une certaine dose de sang-froid, un esprit vif, aidé d'une préparation superficielle ». Peut-être la réunion des deux parties de l'examen en une seule et la suppression de la session de janvier, réservée aux candidats reçus à la première moitié de l'examen, ont-elles donné lieu à quelques regrets. Au contraire, l'expérience se montre nettement favorable aux modifications apportées à l'examen de troisième année. Le rétablissement des épreuves écrites empêche de négliger les études de droit privé et force les étudiants à acquérir et à développer une qualité éminemment française, le talent d'exposition.

M. Ducrocq, doyen honoraire, a publié les *Souvenirs* du président Thibaudeau, l'historien du Poitou, membre de l'Assemblée constituante, procureur général syndic du département de la Vienne, professeur de législation et de morale au collège de Poitiers, puis président du tribunal d'appel et enfin député au Corps législatif de l'Empire. Peu d'ouvrages, écrit M. Wallon dans le *Journal des Savants*, peuvent donner une idée aussi nette de ce que fut la Révolution en province. M. Normand a fait paraitre un *Traité élémentaire de Droit criminel*, MM. Le Courtois et Surville ont collaboré à la publication d'un nouveau *Traité du contrat de mariage*.

Faculté des sciences. — M. le doyen Durande signale, dans l'enseignement des Facultés des sciences, une lacune qui n'existe pas dans les Facultés des lettres et dans les Facultés de droit. Entre les baccalauréats scientifiques et l'enseignement de la Faculté, il y a une lacune que les étudiants doivent combler, en suivant, dans les lycées, un cours de mathématiques spéciales.

La Faculté de Poitiers avait demandé la création d'une année préparatoire à l'enseignement mathématique, M. Maillard consacre bénévolement une leçon par semaine à l'exposition des questions essentielles de l'algèbre, de la géométrie analytique, voire même du calcul différentiel et intégral, nécessaires pour la préparation des certificats de mathématiques et de physique. Mais y aura-t-il des étudiants pour l'écouter ? La cause de la diminution des candidats sérieux aux licences mathématiques et physiques, c'est que les répétiteurs généraux des lycées peuvent être de simples bacheliers et sont à peu près inamovibles et que, par suite, l'accès du lycée de Poitiers est presque fermé aux jeunes gens qui désirent suivre sérieusement les cours de la Faculté. Il n'en est pas de même pour la licence ès-sciences naturelles, où le nombre des candidats va croissant, parce qu'elle permet aux jeunes gens qui ne sont pas bacheliers (lettres-philosophie) de faire leurs études médicales. Un des candidats reçus, il y a deux ans au baccalauréat moderne (lettres-sciences), avec mention *très-bien*, a été admis le 8e à l'Ecole polytechnique. « C'est, dit M. Durande, la réalisation de nos prévisions ; nous disions que bientôt les Ecoles scientifiques se recruteraient presque exclusivement dans l'enseignement moderne. Il était grand temps d'apporter quelques modifications à l'examen scientifique du baccalauréat classique ».

M. Welsch fait, en faveur des étudiants de la Faculté des lettres, un cours de géologie appliquée à l'étude de la géographie physique. Au laboratoire de physique, on s'est beaucoup occupé des reproductions photo-

graphiques dues aux rayons de Rœntgen, et on a pu faciliter, à plusieurs reprises, des opérations chirurgicales assez délicates.

Faculté des lettres. — M. Boissonnade, maître de conférences, a été chargé du cours d'histoire régionale subventionné par la Ville de Poitiers. M. Hild a été renommé doyen pour trois ans. Deux des enseignements ont seuls une organisation suffisante et sont en mesure de répondre aux besoins des étudiants, écrit M. le doyen Hild, celui de la philologie et des institutions anciennes. La Faculté ne sera au complet que si le nombre des professeurs et des maîtres de conférences est porté de 8 à 11, par le dédoublement de l'enseignement du francais, des langues étrangères et de la philosophie. M. Schœn, professeur au lycée, a fait 44 conférences d'allemand et corrigé plus de 200 compositions écrites, par pur dévouement aux intérêts de la science et des étudiants. M. le docteur Delaunay a étudié l'hystérie et l'hypnotisme, au point de vue psychologique, dans une série de leçons publiques, qui ont été suivies par plus de cent personnes. M. Launonier, professeur de rhétorique au lycée, a commencé le 18 novembre des conférences gratuites en vue de la préparation aux licences littéraires. Parmi les publications des professeurs, nous relevons les suivantes : 1° *Parmentier*, Histoire de l'Education en Angleterre ; 2° *Carré*, Une étude sur les Emigrés d'Amérique (1789-1793) ; 3° *Arnoul*, Racan, 1589-1670 ; 4° *Boissonnade* (Philippe V, l'Espagne et le Portugal au XVIIIe siècle, dans l'*Histoire générale*) ; La police municipale à Poitiers ; 5° *Audouin*, Olympie et les jeux olympiques.

Il n'y a eu assiduité véritable que de la part des boursiers (3), des répétiteurs du lycée (9) et de six étudiants libres. La moyenne de la fréquentation des conférences a été de 9, le maximum de 15, le minimum de 3. La Faculté a corrigé, au profit de ses correspondants ou de ses étudiants, plus de 600 compositions diverses. Elle a délivré deux diplômes d'études supérieures pour l'histoire ; elle a reçu 9 licenciés sur 41 candidats, elle a examiné 2.590 candidats au baccalauréat et fait 148 examens à la faculté des sciences. « Nous avons versé au trésor, dit M. Hild, sous forme de droits d'examen, la somme de 104.140 francs, alors que nous lui avons coûté 57.020 francs seulement... Et du fait des examens, la Faculté des lettres de Poitiers fait à elle seule, avec un effectif de professeurs quatre fois moindre, la besogne des facultés de Dijon, de Besançon et de Nancy réunies ».

Sur 1,429 candidats (rhétorique) 536 ont été admis ; sur 688 (philosophie), 348 sont devenus bacheliers. Le baccalauréat moderne a, pour la première partie, fourni 128 admis sur 416 examinés, pour la seconde, 24 sur 57. Pour le classique (rhétorique), il y a eu une mention *très bien*, six *bien*, 51 *assez bien*. L'épreuve de mathématiques est la cause principale des échecs ; l'instruction classique proprement dite est la partie la plus soignée du programme. La moyenne des admissibilités, pour la philosophie, a été de 73 0/0 ; les sciences ont à l'oral causé près des 2/3 des échecs. On a donné deux *très bien*, un *bien* et 63 *assez bien*. L'étude des langues vivantes est en progrès pour le baccalauréat moderne ; mais les élèves venus de l'enseignement primaire sont inférieurs à ceux qui ont débuté par les lycées et il serait à souhaiter, dit M. Hild, qu'on introduisit dans l'enseignement primaire supérieur l'étude des langues vivantes. Le moderne lettres-philosophie, dit-il encore, n'est recherché que par un nombre très restreint de candidats, ce diplôme ne donnant accès à aucune carrière bien définie. En faudrait-il donc conclure que l'enseigne-

ment moderne n'est, pour les familles, comme le classique, qu'un moyen de se préparer aux carrières libérales ?

« En résumé, dit M. Hild à la fin de son très intéressant rapport, trop de candidats aux examens, voilà les tares de notre organisme... Il en sera ainsi aussi longtemps qu'on se contentera, pour le fonctionnement de notre enseignement secondaire, d'une école spéciale supérieure qui, au profit d'une minorité de 25 élus par an, immobilise dans les classes de rhétorique deux ou trois cents aspirants au professorat, dont la place est indiquée sur nos bancs. Il en sera surtout ainsi, aussi longtemps... que la profession d'enseigner... échappera à un stage universitaire, à des épreuves probatoires, à un contrôle sérieusement exercé sur les conditions de capacité où l'on y doit prétendre... Que le législateur poursuive son œuvre en organisant la vie universitaire, en préparant aux Facultés la clientèle de tous les aspirants au professorat, qu'ils se destinent aux établissements libres ou à ceux de l'Etat. Réforme du régime d'admission à l'Ecole normale supérieure, révision de la loi de 1850, non en vue de restreindre la liberté d'enseigner, mais afin d'assurer aux futurs professeurs le savoir spécial et la compétence pédagogique qui leur manquent trop souvent, voilà des moyens simples et pratiques, ce nous semble, de grandir le rôle de nos Facultés des lettres et des sciences, de leur faire exercer, sur les destinées de notre enseignement national, une influence en rapport avec la science et le zèle du personnel d'élite qui y professe ».

On pourra contester les affirmations de M. Hild et trouver que ses projets soulèvent de grosses difficultés, mais il appartient à la *Revue*, qui est surtout une tribune où les idées doivent être exposées et discutées, de les faire connaître à tous ceux qui s'intéressent au succès de notre enseignement supérieur, comme de nos Universités régionales.

Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie. — L'impression unanime du corps médical enseignant, dit M. le directeur Chédevergne, c'est qu'il aurait été préférable de ne rien changer à l'état de choses existant avant 1878.

L'Ecole compte 58 élèves, dont 25 en médecine, 23 en pharmacie et 10 qui ne prennent plus d'inscriptions.

« Les distinctions conquises ailleurs, dit à son tour M. Maurice Léger dans son rapport sur les concours entre les étudiants par des élèves que nous avons préparés, nous autorisent à entrevoir de plus hautes destinées pour l'Ecole de médecine et de pharmacie de Poitiers. Nous caressons cet espoir et ne le cachons pas. »

École réorganisée de médecine et de pharmacie de Tours. — L'inauguration a eu lieu, pendant l'année scolaire 1895-1896, sous la présidence de M. Liard. L'Ecole compte douze professeurs titulaires, six suppléants, cinq chefs de travaux, un prosecteur et un aide d'anatomie et de physiologie, nommés au concours, et trois préparateurs (chimie, physique, histoire naturelle) choisis à titre provisoire parmi les internes en pharmacie, nommés au concours.

L'enseignement préparatoire en vue du certificat des sciences physiques, chimiques, naturelles est organisé à l'École. Outre ses laboratoires de chimie, de physique, de physiologie, d'histologie et de micrographie, elle dispose, depuis plusieurs années, d'un laboratoire de bactériologie et chimie clinique, elle aura bientôt un second laboratoire de bactériologie, spécialement destiné à l'enseignement. Grâce au Concours de la Commission administrative de l'hospice général, un service d'électrothérapie et de radio-

graphie a été organisé à l'hôpital, sous la direction de M. Wolff, professeur de physique. L'amphithéâtre d'anatomie met, à la disposition des étudiants, une moyenne de 80 à 100 sujets par an. L'Hospice général de Tours a 1.400 lits répartis entre l'hôpital civil, l'hôpital militaire et l'asile des aliénés. Le jardin botanique comprend 3.000 espèces et des serres renfermant de précieuses collections d'espèces médicinales exotiques, de palmiers, de fougères, d'orchidées, etc. On trouve donc à Tours, comme le dit le directeur, M. Barnsby, de grandes ressources pour étudier pendant les trois premières années, l'anatomie, l'histologie et la physiologie. Le docteur Ledouble, qui a obtenu récemment, de la Société d'anthropologie, le prix Broca, qui a réorganisé le musée d'anatomie, va faire paraître chez Reinwald, un *Traité de l'Anatomie des muscles*, avec préface de M. Marey.

Aussi M. le recteur Cons, qui présidait la séance annuelle de rentrée (6 décembre 1896), a-t-il pu vanter les avantages que l'École présente à ses étudiants. « Tandis que l'étudiant des grandes villes, dit-il, est trop souvent réduit à apprendre l'anatomie dans les livres ou sur les pièces conservées dans nos musées et fabriquées pour la démonstration, les élèves de nos écoles ont la possibilité de se livrer à une étude bien autrement profitable sur les sujets dont nos amphithéâtres sont abondamment pourvus.

... Ces écoles à la portée de tous, ajoute-t-il, ces laboratoires où l'on peut venir travailler, sans grades acquis et sans préoccupation d'en acquérir, ces cours d'hygiène, de physique médicale deviennent le point de départ de cours d'adultes, de conférences qui, passés à l'état d'institution patriotique, forment un complément si utile de notre grand système d'éducation nationale et républicaine ».

Et s'adressant aux représentants de la région, M. Cons a dit ensuite :

... « Vous appartenez, par cette école, au grand faisceau scientifique, vous vous élevez dans cette région sereine, où s'élaborent par la science les conditions futures de notre vie sociale et de notre humanité régénérée. N'apporteriez-vous qu'une pierre à ce nouvel édifice que cela vaudrait encore d'y avoir collaboré, car il n'est si petit atome de droit et de justice qui ne pèse dans la balance de la fraternité humaine et ne vaille à celui de qui il émane, avec la satisfaction du devoir accompli et la conscience d'avoir été utile à son semblable, la plus noble et la plus désirable de toutes les récompenses ».

Et M. le professeur Thierry — dans un discours sur l'hygiène moderne et l'assistance aux mères et aux nouveau-nés — où il réclame l'emploi de toutes les mesures propres à sauvegarder la mère et à éloigner d'elle l'idée et la nécessité de l'abandon, par conséquent, un asile pour les femmes enceintes délaissées, un asile pour les accouchées convalescentes, auquel serait annexée une crèche interne ou pouponnière — explique bien que les dons, les legs de toute espèce pourront être fort utilement employés à fonder des institutions régionales patronées par les écoles supérieures comme par les universités, et que ces écoles peuvent se proposer un but scientifique, humain et national, comme scolaire.

UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER (1895-1896)

Faculté de droit. — La Faculté a perdu M. Pierron, professeur de droit romain.

La réforme de la licence et du doctorat a entraîné un remaniement de l'enseignement. M. Brouilhet a professé l'économie politique aux étudiants de première année; M. Gide a présenté, aux élèves en doctorat, l'Histoire des doctrines économiques. M. Declareuil a été chargé de l'histoire du droit public ; M. Barde, du droit constitutionnel. Bon nombre d'enseignements destinés au Doctorat restent, comme cours complémentaires, à la charge des professeurs auxquels est confié un enseignement magistral. Cette organisation provisoire, dit M. le Doyen Vigié, ne peut être maintenue dans l'avenir : des cours aussi importants que la science financière, le droit industriel, l'histoire du droit doivent être confiés à titre de cours magistraux, à un professeur qui n'aura à faire face qu'à cet enseignement.

La Faculté a eu 327 étudiants. En première année, 30 étudiants sur 52 ont été ajournés. La véritable cause de ces échecs, c'est moins le programme, peut-être trop vaste, que la non assiduité des élèves aux cours et leur travail insuffisant. Les examens de troisième année ont donné de meilleurs résultats ; le niveau du doctorat est resté élevé. Des six thèses de doctorat, l'une d'elles fort remarquable, résultat de longues années d'études, retrace la vie de Placentin, le fondateur de l'Ecole à Montpellier et fixe le tableau vivant de l'enseignement du droit dans l'époque prébolonaise. L'auteur, M. de Tourtoulon, a eu la mention *très bien* et les éloges de la faculté. M. Berthomieu, avec une thèse sur *les Fondations*, M. Lambert, qui a traité du *Contrat du travail*, ont obtenu la mention *bien*.

MM. Vigié, Brémond, Gide, Laborde, Charmont, Meynial, Valery, Brouilhet, ont collaboré à la *Revue critique de législation et de jurisprudence*, au *Handels Museum*, à *l'Economic journal*, à la *Revue d'Economie politique*, au *Moniteur judiciaire*, aux *Pandectes françaises*, au *Recueil des lois et arrêts*, à la *Nouvelle Revue historique du droit français et étranger*, à la *Revue générale du droit*, à la *Revue du droit public et de la science politique*, etc.

Faculté de médecine. — 622 étudiants, 480 Français, 142 étrangers (62 Bulgares, 39 Russes, 15 Turcs, 6 Grecs, 4 Egyptiens, 3 Ile-Maurice, 2 Anglais, 2 Espagnols, 2 Suisses, 2 Costa-Rica, 2 Brésiliens, 1 Roumain, 1 République Argentine, 1 Péruvien). La construction de l'Institut de biologie s'avance ; on va commencer celle de la nouvelle clinique d'accouchements et de gynécologie, remettre en bon état le grand amphithéâtre, assainir et améliorer le laboratoire de médecine légale.

MM. Dubreuil, professeur de clinique chirurgicale, Paulet, professeur d'anatomie, ont pris leur retraite, remplacés par MM. Forgues et Gilis. M. Ducamp a été nommé professeur de pathologie interne ; M. Estor professeur de médecine opératoire. A la chaire de microbiologie, créée par la municipalité, M. Rodet, agrégé de Lyon, a été chargé du cours. MM. les agrégés Sarda, Rauzier, Bosc, Brousse, Baumel, Espagne, ont été chargés des cours de médecine légale, d'hygiène, d'anatomie pathologique, des maladies syphillitiques et cutanées, des maladies des enfants et des vieillards.

26 professeurs ou agrégés ont publié 168 travaux, parmi lesquels nous relevons, à côté de nombreux articles de revues savantes, de communications à divers Congrès, ou à l'Académie des sciences, etc. : 1° *Leçons de clinique médicale* faites à l'hôpital St-Eloi, novembre 1890 à juillet 1895, 1 vol. in 8° de 788 pages ; novembre 1895 à juillet 1896, 1 vol. in 8° de

178 pages ; *Consultations médicales sur quelques maladies fréquentes*, 3e édition 1 vol. in-16 de 290 pages, par M. Grasset, 2° *Traité de physique biologique* (Prix Montyon à l'Académie des sciences) et *Traité élémentaire de physique à l'usage des candidats au certificat d'études P. C. N.* (2 vol. Paris 1896), par M. Imbert ; 3° *Nouveaux Eléments d'ophtalmologie* (t. II et dernier, 713 pages avec 108 figures, Paris, Maloine) par M. Truc ; 4o *Précis de physiologie* (Paris, Doin, par M. Hédon ; 5o *Cours de pathologie générale, Les doctrines traditionnelles et la science médicale contemporaine* (C. Coulet et Masson, éditeurs), par M. Sarda ; 6o *Traité élémentaire de chimie biologique*, 1 vol. in 8o de 600 pages, par MM. Moitessier et Engel ; 7o *Du Pincement latéral de l'intestin* (prix Laborie de la Société de Chirurgie) par M. Vires, etc. Comme l'écrit M. le doyen Mairet, la part prise par les Professeurs au mouvement scientifique a été considérable.

Faculté des Sciences. — Le nombre des étudiants a augmenté en raison de la préparation au P. C. N. ; celui des aspirants à la licence a diminué, parce que les bourses ont été presque supprimées, parce qu'un grand nombre de licenciés n'ont pu trouver de situation dans l'Université.

M. Cartan, maitre de conférences de mathématiques, nommé à Lyon, a été remplacé par M. Leroux ; M. Giran a été chargé des fonctions de maitre de conférences et, à ce titre, de la direction des travaux pratiques de chimie, M. Darboux, agrégé des sciences naturelles, a été nommé préparateur de zoologie, M. Dunac, licencié, préparateur de botanique.

La Faculté a eu 174 étudiants, 37 pour les licences, 118 pour le P. C. N. 8 pour les agrégations, un boursier et 10 étudiants libres. Parmi eux, 55 étrangers : 1 Allemand, 1 Américain, 2 Anglais, 9 Bulgares, 1 Grec, 2 Roumains, 34 Russes, 5 Turcs ; 32 femmes, 4 Françaises, 1 Allemande, 27 Russes. 70 candidats sur 100 ont été admis au P. C. N. ; 11 sur 34 à la licence, 102 sur 186 aux divers baccalauréats, M. Périer a été admissible à l'agrégation de mathématiques.

Dans l'incendie de l'exposition de Montpellier, les collections de géologie ont perdu un nombre important des plus beaux fossiles quaternaires de la région de Montpellier, perte irréparable, dit M. le Doyen Sabatier ; les collections de zoologie, les plus beaux exemplaires de la station de Cette, surtout une magnifique et très regrettable collection de dessins, par M. Calvet, représentant les Bryozoaires de Cette, à laquelle ne peut être comparée, selon M. le doyen Sabatier, aucune des iconographies similaires publiées à l'étranger ; la chaire de chimie a perdu des produits précieux et par leur nature et par leur origine, préparés pour la plupart par les chimistes éminents, Gerhardt et Chancel. Il faut espérer qu'à l'avenir, nos Universités y regarderont à deux fois avant de confier leurs collections, à des entreprises où l'incendie peut, en quelques instants, détruire des œuvres d'une importance capitale pour la science ou pour l'art.

La ville de Cette a accordé une allocation de 75.000 francs pour la construction de la station zoologique. L'aile nord sera bientôt achevée et on s'occupera de l'aquarium. Les laboratoires sont achevés ; les travaux de zoologie marine se font dans la nouvelle station. MM. Flahaut, Delage, Fabry, Crova, Meslin, Œchsner de Coninck, Sabatier, Soulier, de Rouville, Calvet, Darboux ont fait des communications à l'Académie des sciences ou collaboré aux *Annales de Géographie*, au *Bulletin de la société géologique de France*, aux *Annales de l'Ecole normale* et aux *Nouvelles Annales de mathématiques*, au *Bulletin météorologique de l'Hérault*, à

la *Revue générale des sciences*, au *Journal de physique*, aux *Mémoires de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier*, etc. M. Œchsner de Coninck a publié des *Eléments de chimie organique et de chimie biologique* (Paris, Masson) ; M. Sabatier, un grand mémoire de 200 pages avec 10 planches sur *la spermatogenèse chez les poissons sélaciens*.

Faculté des lettres. — M. le Doyen Castets a consacré la première partie de son rapport à la question du baccalauréat, qui venait d'être examinée par le groupe parisien de la *Société pour l'enseignement supérieur* : « Si le baccalauréat, dit-il fort bien, est maintenu... il vaudra uniquement en raison de la compétence et de l'indépendance, en un mot, de l'impartialité du jury. Il faut que les jurys à venir possèdent ce haut sentiment de responsabilité dont s'inspirent les jurys de Facultés, qui confine parfois à la rigueur, mais qui est la sauvegarde de l'équité... Quant à ceux dont on nous accuse de faire des ratés et des déclassés, nous continuerons à les accueillir avec la confiance qu'à notre école et dans un milieu d'étudiants vraiment dignes de ce nom, ils prendront des habitudes de travail qui leur seront utiles, quelle carrière qu'ils doivent suivre définitivement. Qu'on laisse à nos Universités le souci de leurs intérêts et de leur dignité : sans élever de barrière à leur porte, elles sauront maintenir leur enseignement assez haut pour décourager les fausses vocations ».

Sur 830 candidats à la 1re partie de l'enseignement classique, 276 ont été admis ; sur 318 candidats à la seconde, 182 ont été admis, avec 4 mentions *très bien*, 4 *bien*, 30 *assez bien*. « On a le droit d'en conclure, dit M. le doyen Castets, que le niveau de l'examen est relativement plus élevé et c'est la meilleure réponse que l'on puisse faire à ceux qui estiment que l'étude de la philosophie, telle qu'elle est comprise aujourd'hui, très différente des anciennes généralités de l'éclectisme, beaucoup plus précise et abordant franchement les problèmes posés par les progrès de l'esprit critique en France, n'est pas au-dessus des forces de nos bons élèves ».

176 sur 318, 43 sur 61 ont été admis pour la 1re et pour la seconde partie du baccalauréat de l'enseignement moderne.

Ainsi la faculté a examiné 1.607 candidats chez elle et elle a pris part à 155 examens à la faculté des sciences : « La délivrance de ce diplôme d'études secondaires tend donc, dit M. Castets, à devenir, pour la Faculté, une charge de plus en plus lourde ; mais si nous appelons de tous nos vœux une réforme sérieuse qui simplifierait l'examen et diminuerait notre fardeau, nous nous défions des projets chimériques dont l'application aurait pour conséquence l'abaissement du niveau des études ».

La Faculté a eu 86 étudiants : 18 professeurs de collège ou chargés de cours de lycée, 13 répétiteurs, 13 boursiers, 7 étudiants en droit, 35 étudiants libres. Elle a reçu 19 licenciés sur 45 candidats ; deux étudiants libres ont été admissibles à l'agrégation de grammaire ; quatre étudiants ont été admissibles, un a été reçu au certificat d'aptitude pour l'allemand.

M. Maury a été nommé professeur titulaire pour la langue et la littérature grecques. MM. Grammont, Vianey, Pélissier, chargés de cours, ont été reçus docteurs, avec les thèses suivantes : 1o *La dissimilation consonantique dans les langues indo-européennes et dans les langues romanes* ; *De liquidis sonantibus indagationes aliquot* ; 2o *Mathurin Régnier* ; *quomodo dici possit Tacitum fuisse summun pingendi artificem* ; 3o *Recherches dans les archives italiennes, Louis XII et Ludovic Sforza* (1498-1500) ; *de Ægidii cardinalis Viterbiensis vita et operibus*. M. Pélissier a été nommé professeur-adjoint. M. Roche, professeur

de seconde au lycée, a été chargé d'une conférence de grec, en attendant la maîtrise de conférences que réclame depuis longtemps la Faculté.

Les professeurs ont collaboré à diverses Revues et publié : 1° M. Bonnet : *En quelle langue a été écrite la Passion de S. Barthélémy ? Acta apostolorum apocrypha* ; 2° M. Rigal, *Le théâtre de la Renaissance* (tome III de l'*Histoire de la Langue et de la Littérature française* de M. Petit de Julleville) 3° Pélissier, Thèses et *Les correspondants du peintre F. X. Fabre* (1 vol. in-12, 188 pages) ; *Le registre de l'île d'Elbe, Lettres et ordres de Napoléon 1er (1814-1815)*; 4° Vianey (Thèses) ; 5° Grammont (Thèses) ; 6° Berthele, *Carnet de voyage d'un antiquaire poitevin* ; 7° Berthelé et Castets, *Notice sur les anciens inventaires des Archives municipales de Montpellier.*

Ecole supérieure de pharmacie. — Le 11 juin, sous la présidence de M. Schutzenberger de l'Institut ont été inaugurés les bustes de Bérard, Balard, Gerhardt et Chancel, qui ont professé à l'Ecole de pharmacie et à la faculté des sciences.

L'Ecole a eu 114 élèves faisant acte de scolarité et signant régulièrement chaque semaine les feuilles de présence aux travaux pratiques ; en y ajoutant les 92 candidats en cours d'examens, on trouve 206 élèves réguliers. Elle a conféré 51 diplômes de pharmacien, 38 de 1re classe, 13 de seconde. M. le Directeur Jeanjean espère que les élèves qui veulent s'établir dans les Pyrénées-Orientales, l'Aude ou le Gard, c'est-à-dire dans l'Université de Montpellier, ne seront plus obligés d'aller subir à Marseille leurs examens probatoires. L'Ecole a été le siège d'un concours pour une place de professeur suppléant de matière médicale et de pharmacie à l'Ecole d'Alger : M. Beulaygue a été présenté à la nomination du Ministre. M. Astre, a été nommé professeur de chimie générale, M. Cros, préparateur. MM. Prax et Tarbouriels, aides-préparateurs pour la physique. Le laboratoire de recherches fournit aux agrégés et chefs de services les éléments nécessaires à leur travail personnel : deux chefs de travaux y ont préparé leurs thèses de pharmacien supérieur ; un assez grand nombre d'élèves se sont livrés à des recherches. L'Ecole a demandé 1500 francs au Ministère pour organiser l'enseignement de la bactériologie appliquée à l'analyse chimique (analyse des eaux, essais des médicaments etc.), afin de compléter l'instruction des pharmaciens, « chimistes obligés de tous les lieux où il n'existe ni grands établissements scientifiques ni Facultés ».

Les professeurs ont collaboré au *Bulletin de la Société chimique de Paris*, au *Bulletin de pharmacie du Sud-Est*, au *Répertoire de pharmacie*, au *Nouveau Montpellier médical*, etc. M. Massol a publié la seconde et la troisième partie *d'un programme du cours de physique appliquée aux sciences pharmaceutiques* ; M. Courchet, un *Traité de botanique pharmaceutique* ; M. Gay, *Une lignée d'Apothicaires montpelliérains aux XVIe et XVIIe siècles*, M. Astre, *Sur quelques dérivés animés et potassiques de la benzoquinone* (thèse pour le doctorat ès-sciences, Paris) ; M. Fonzes-Diacon, *Etude de quelques haloïdes doubles de plomb et d'ammoniac* (thèse de pharmacien supérieur) ; M. Cros, *L'alcoométrie et les alcoomètres : étude historique et critique des diverses méthodes physiques employées pour la détermination du degré alcoolique.*

Pour les étudiants étrangers, des cours théoriques et pratiques de français sont faits deux fois par semaine, grâce à la libéralité de M. Tempié.

CORRESPONDANCE, NOTES ET DOCUMENTS

I. L'enseignement des littératures étrangères

Mon cher Directeur,

Me permettriez-vous de soumettre aux lecteurs de la *Revue* une idée que je nourris depuis longtemps, et qui s'est réveillée dans mon esprit à l'occasion d'un fait dont je fus témoin au meeting franco-écossais d'Edimbourg? M. Charles Sarolea, lecteur de langue et littérature françaises à l'Université de cette ville, fit en français une conférence sur l'enseignement de la littérature française dans les Universités écossaises et anglaises. Ensuite eut lieu un échange d'observations. M. Beljame présenta les siennes en anglais. Lorsque Lord Reay, président de la branche écossaise, résuma la discussion, il rappela en ces termes les paroles de notre collègue: *As Mr. Beljame said in his admirable english.* D'une part j'apprenais que les cours de littérature française, à l'Université d'Edimbourg, se faisaient en français. D'autre part je constatais que, pour entendre M. Beljame parler en public cette langue anglaise qu'il parle admirablement, il m'avait fallu venir à Edimbourg. Ne serait-il pas possible que l'on fît de temps en temps chez nous des cours ou des séries de conférences dans des langues étrangères? Il me semble qu'un pareil enseignement serait fort goûté de nos étudiants. Un assez grand nombre d'entre eux, étudiants en médecine ou en droit comme étudiants en sciences ou en lettres, se propose d'aller plus tard suivre des cours en Allemagne, en Angleterre, en Amérique. On sait qu'une fois arrivés à l'étranger, il leur faut perdre quelques mois pour s'exercer à comprendre la langue à l'audition. N'aimeraient-ils pas à faire cet apprentissage ici même, auprès de professeurs qui leur faciliteraient la tâche? Quel avantage pour eux d'entendre d'avance causer, en allemand ou en anglais, des choses d'Angleterre ou d'Allemagne, de la vie, du pays, des institutions, de la société, de l'art, de la littérature, de l'enseignement et des livres! Et le public en général s'intéresserait aussi, bien certainement, à une semblable tentative. Nous ne pouvons faire un pas dans les jardins publics sans entendre les enfants parler des idiomes étrangers avec leurs gouvernantes. Nous en sommes ravis, mais nous souhaitons que cette science ne se borne pas aux menus faits de la vie journalière. Il faut que nos enfants puissent un jour, chacun dans sa spécialité, communiquer avec ses collègues étrangers. Il faut qu'ils retiennent et qu'ils appliquent la connaissance qui leur a été communiquée dans leur jeune âge. Quiconque veut apprendre les langues d'une manière utile saisira avec empressement l'occasion de se former l'oreille en même temps que de se familiariser avec l'esprit des pays étrangers. Lorsqu'on voyage, ce qui coûte le plus de peine, c'est de comprendre. Il en est de nous comme des sourds-muets. Nous ne répondons rien parce que nous n'avons pas entendu. Or nous n'entendons pas parce que l'habitude nous manque. A phrase bien entendue la réponse est à moitié faite. Il y a plusieurs parties dans l'étude d'une langue étrangère : lire, écrire, parler, comprendre à l'audition. Chacune d'elles veut être étudiée à part, la dernière surtout, et c'est la seule pour laquelle, malgré toute notre bonne volonté, nous ne puissions nous suffire. Le mieux serait d'aller dans le pays. Tous ne le peuvent. Que le pays donc vienne à nous! Peut-être un jour de généreux donateurs fonderont-ils des séries de conférences en langues étrangères, pour lesquelles on pourra demander le concours d'étrangers de distinction. Il nous serait bien agréable d'applaudir les représentants de la science et de la littérature chez nos voisins, comme nous applau-

dissons les représentants de l'art dramatique. En attendant que se réalisent de si belles espérances, donnons au public l'habitude d'entendre parler dans une langue étrangère. Pourquoi, par exemple, l'Association pour l'enseignement secondaire des jeunes filles, qui offre un enseignement à la fois si élevé et si pratique, n'inscrirait-elle pas sur son programme un cours d'un semestre professé tour à tour en allemand et en anglais, peut-être même en italien ? Nous ne sommes pas moins capables que les autres peuples d'apprendre les langues. Mais la possession d'une langue est une habitude en même temps qu'une science, et l'habitude ne s'acquiert que par l'exercice et la répétition.

Agréez, mon cher directeur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Paris, 19 octobre 1897.

Em. Boutroux.

II. L'enseignement du droit en Allemagne (1).

Monsieur le Rédacteur en chef,

C'est à Berlin même, au moment de la reprise des cours de l'Université, que j'ai eu connaissance de la lettre de M. Monod sur l'enseignement du droit en Allemagne, publiée dans votre dernier numéro. Ayant étudié moi-même d'assez près l'organisation des études juridiques chez nos voisins et m'étant préoccupé à mon tour des conséquences que pourrait avoir pour elles la promulgation du nouveau Code civil d'Empire, je voudrais vous soumettre quelques réflexions sur ce sujet, et vous dire aussi que les appréhensions de l'étudiant italien, dont M. Monod reproduit les allégations, me paraissent exagérées.

La lettre que vous avez publiée, a, comme il fallait s'y attendre, vivement ému les professeurs allemands, ceux en particulier qui sont expressément désignés, MM. Pernice et Eck. Tous deux ont énergiquement protesté contre des accusations vraiment blessantes, et vous serez heureux, j'en suis certain, de reproduire tout d'abord la lettre que ce dernier m'a prié de vous faire parvenir.

« A en croire cet étudiant italien, dit M. Eck, qui a vainement cherché la « science allemande à Strasbourg et à Berlin, les professeurs de droit romain « seraient maintenant presque tous occupés à commenter le nouveau Code civil. « Je serais moi-même l'un de ceux qui, à partir de cette année, vont cesser d'en- « seigner le droit romain, et l'enseignement universitaire allemand, (le mien « semble visé d'une façon toute spéciale) ne serait plus qu'un bas enseignement « dogmatique, purement pratique. Ce changement, d'après les observations « complémentaires de M. Monod, s'expliquerait aisément par des considérations « d'ordre pécuniaire. Les professeurs ne doivent-ils pas préférer tout naturelle- « ment faire des cours fréquentés par 2 ou 300 élèves (ce qui représenterait « pour eux annuellement 10 à 15.000 francs *par heure* (?) de cours) plutôt que « de parler devant 30 ou 40 auditeurs ?

« Il est certain qu'aux termes de l'arrêté ministériel du 18 janvier dernier le « nouveau Code civil va devenir comme le centre de tout l'enseignement du « droit privé ; le droit romain sera réduit à un enseignement de 12 ou 13 heu- « res par semaine pendant le premier semestre. Cette réduction, la plupart « des professeurs allemands la déplorent, après avoir cherché vainement à l'em- « pêcher. Mais il est absolument faux de prétendre que tous les professeurs de

(1) Cf. *Revue* du 15 août et du 15 septembre. Nous avions communiqué immédiatement la lettre de M. Monod à notre collaborateur M. G. Blondel, alors à Berlin, en le priant de faire une enquête sur la question qui intéresse nos professeurs comme ceux d'Allemagne. Sa lettre nous est arrivée trop tard pour être publiée dans le n° du 15 octobre (*N. de la Réd.*).

« droit romain se transforment en professeurs de droit civil allemand. Il suffit « de se reporter au programme des cours qui se donnent actuellement à l'U- « niversité de Berlin pour constater que pendant le présent semestre d'hiver « (1897-98) il s'y fait 4 cours privés sur le droit romain (l'un comporte 8 heures « par semaine, les autres 4 heures) ; il y a en outre 4 cours publics et un sémi- « naire, sans parler de 6 cours privés et d'un cours public, donnés par 7 pro- « fesseurs différents, et où le droit romain est enseigné dans ses rapports avec « le droit civil allemand.

« Le séminaire de droit romain est dirigé par le professeur Pernice, il réunit « non pas des débutants, mais des étudiants du dernier semestre : fait qui suf- « firait à répondre à cette affirmation que M. Pernice « ne donne que des cours « élémentaires pour les étudiants du premier semestre ». On dit encore que je « vais à partir de cette année « cesser d'enseigner le droit romain ». Jamais pa- « reille idée ne m'est venue à l'esprit ; j'ai au contraire le projet de l'enseigner « cet été 8 heures par semaine. Il ne me sied pas de discuter ici le jugement « si dédaigneux porté sur les travaux qui se font dans mon séminaire. Je doute « fort que ce jeune Italien, dont je n'ai pu parvenir à établir l'identité, y ait ja- « mais pris part (1). Bien des étrangers qui l'ont fréquenté l'ont apprécié d'une « toute autre façon que lui (2) et je pourrais invoquer précisément l'autorité « de juristes italiens fort estimés, tels que Ferrini, Riccobono, Bertolini qui « n'ont pas seulement suivi mes cours avec assiduité, mais n'ont cessé d'entre- « tenir avec moi des relations scientifiques.

« Je ne suis point d'ailleurs le seul professeur dont l'enseignement paraisse « anti-scientifique. Notre impitoyable critique n'a trouvé la science ni auprès « de mon collègue Pernice, ni auprès de Lenel et de Wlassak à Strasbourg. « Si de tels hommes ne lui suffisent point, c'est qu'il se fait vraiment de la « science une conception telle que les hommes même les plus versés dans la « connaissance du droit romain ne méritent point à ses yeux le nom de savants.

« Quant aux raisons d'ordre pécuniaire par lesquelles M. Monod croit pou- « voir expliquer la lettre de son correspondant, elles sont tout aussi inexactes. « Il faut bien mal connaître le régime des études juridiques en Allemagne pour « s'imaginer que les cours de droit civil vont être fréquentés par 2 ou 300 élè- « ves tandis que ceux de droit romain n'en réuniront que 30 ou 40. Dans nos « universités allemandes le nombre des auditeurs varie non pas tant d'après le « sujet de cours que d'après le mérite du professeur, la force d'attraction qu'il « exerce et surtout la concurrence qu'il a à subir. Il peut arriver par suite qu'un « cours de droit romain soit beaucoup plus fréquenté qu'un cours de droit civil. « C'est ce qui s'est produit à Berlin l'été dernier ; le cours de Pandectes ne réu- « nissait pas moins de 160 auditeurs ! Mais il y a plus : les étudiants seront obli- « gés dorénavant de suivre plusieurs cours de droit romain. Or s'il n'y a plus « qu'un petit nombre de professeurs qui enseignent le droit romain, comme « notre Italien paraît le croire, et si la plupart d'entre eux se consacrent à l'en- « seignement du droit civil, les explications de M. Monod perdent toute valeur. « Ceux qui enseigneront le droit civil, soumis à une forte concurrence, auront « forcément moins d'élèves et toucheront des honoraires moins élevés. Ceux

(1) M. Pernice n'a jamais été non plus en relations avec lui ; il se demande même s'il comprend assez l'allemand pour juger de l'enseignement des Universités. Il se rappelle fort bien avoir dit un jour à son cours : Il ne faut pas s'imaginer que nos institutions commencent à la restauration de l'Empire en 1870. Le jeune Italien, ayant sans doute mal compris, écrit bravement « Pour les Allemands d'aujourd'hui l'histoire commencé à 1870. »

(2) V. à cet égard le livre de M. E. Duthoit : *L'Enseignement du droit et des sciences politiques dans les Universités d'Allemagne* : p 84. — J'ai montré toutefois dans mon étude sur l'*Enseignement du droit dans les Universités allemandes* (Le Soudier, 1885) que, même dans les séminaires, la tendance vers les sujets d'utilité pratique s'accentuait visiblement. — Quant à l'esprit dans lequel M. Eck est capable de commenter le nouveau Code, on pourra en avoir une idée en se reportant au livre qu'il a publié il y a quelques mois (*Sammlung von Vortragen über den Entwurf eines bürgerlichen Gesetzbuchs*. Berlin, Guttentag, 1896.

« au contraire qui continueront à enseigner le droit romain seront assurés « d'un nombreux auditoire. Est-il permis dans ces conditions d'expliquer par « une question d'argent la « crise fâcheuse que subit en Allemagne l'enseigne- « ment du droit » ?

« Quant à savoir si la promulgation du nouveau Code civil suffira pour éloi- « gner les universités allemandes de cet idéal scientifique, vers lequel on nous « dit que la France se tourne de plus en plus, c'est l'avenir seul qui le dira »

M. Pernice, qui a pris connaissance de cette lettre, s'associe de tous points aux protestations qu'elle contient.

Je pourrais à mon tour y ajouter bien des réflexions sur le nouveau Code civil allemand, et sur les changements qu'il amène peu à peu dans l'orientation des esprits.

Mais il est plus sage d'attendre que l'expérience nous permette de juger de la portée des modifications nouvelles. C'est surtout après 1900, lorsque le nouveau Code sera devenu obligatoire, qu'on pourra se prononcer.

Je voudrais seulement, ayant eu l'occasion de m'entretenir de ces questions le mois dernier, avec un certain nombre de professeurs, de fonctionnaires et de magistrats allemands, résumer brièvement les impressions que ces conversations ont laissées dans mon esprit.

Il est d'abord certain que l'arrêté ministériel du 18 janvier 1897 n'a point satisfait *la plupart* des professeurs des facultés de droit. Beaucoup ont protesté, quelques-uns même d'une façon très vive (1). Et ceux même qui paraissent résignés, laissent percer un certain mécontentement.

(1) Nous signalerons parmi les principales brochures parues sur la question les quatre suivantes : Friedberg, *Die Künftige Gestaltung des deutschen Rechtsstudiums nach den Beschlüssen der EisenacherConferenz*; Fischer. *Der Rechtsunterricht und das bürgerliche Gestezbuch*; *Rümeline*, *Der civilistische Unterricht und das bürgerliche Gesetzbuch* ; Petri, *Zur Reform der juristischen Vorbildung nach Erlass, des bürgerliche Gesetzbuches*. V. aussi divers articles de Strohel. Eck. Blume. Stölzel. Lenel, Dickel parus dans la *Juristen Zeitung*, 1896, p. 145, 245, 289, 369, 389. 412, 453, 456. — Fischer prétend à tort que le gouvernement a fait au fond *à peu près ce que voulaient* les professeurs : je puis certifier que le nombre des mécontents est considérable. Rümelin accepte très volontiers la réforme et le sacrifice du droit romain. La brochure de Petri, sur laquelle nous reviendrons, traduit assez bien, ce me semble, l'opinion qui domine dans le corps professoral. Celle de Friedberg a un intérêt encore plus grand, car elle resume les discussions de l'importante conférence qui se reunit à Eisenach au mois de mars 1896, sous sa présidence. On y avait proposé les cinq résolutions suivantes : 1° les études de droit commenceront par un exposé d'ensemble des sciences juridiques, exposé où on insistera surtout sur le droit privé ; 2° les cours sur le droit privé actuel devront (indépendamment des cours de droit romain et de droit allemand) être précédés de deux cours systematiques préparatoires sur les institutions de droit romain et de droit germanique qui lui servent de fondement ; 3° une importance prépondérante devra, maintenant comme autrefois être accordée à l'étude exégétique des sources ; 4° après la mise en vigueur du nouveau Code, le droit privé devra être enseigné systématiquement dans son ensemble (à l'exclusion du droit commercial). C'est d'après les besoins spéciaux des diverses Universités qu'on montrera les rapports du nouveau Code avec les autres sources du droit privé ; 5° la durée des études académiques devra dorénavant dépasser 3 ans.

Ces proposition sont été écartées par la commission qui a preparé l'arrêté ministériel du 18 janvier 1897, commission où les professeurs se sont trouvés en minorité. Cette commission, qui n'a pas tenu moins de 10 longues séances sous la présidence de M. Stölzel- comprenait neuf personnes : les trois professeurs Eck, Brunner et Kahl de l'Université de Berlin, deux conseillers du ministère de la Justice, deux du ministère de l'Instruction publique et deux de l'Office judiciaire impérial (*Reichsjustizam*).

Il fut décidé finalement que les anciens cours sur l'encyclopédie du droit (3 à 4 heures), l'histoire du droit romain (4 à 5 heures), les institutions du droit romain (4 à 5 heures), les Pandectes (16 heures), l'histoire du droit allemand (4 à 5 heures), le droit privé allemand (6 heures), le droit territorial prussien ou le droit civil français pour les pays rhénans (4 à 5 heures) seraient remplacés par les cours suivants :

1° Introduction à la science du droit (2 à 3 heures) ;

2° Histoire du droit romain et système du droit privé des Romains (8 à 10 heures) ;

3° Histoire du droit allemand et principes du droit privé allemand (6 à 8 heures) ;

4° Droit civil allemand (commentaire du nouveau Code) avec explications dogmatiques approfondies (16 à 20 heures) ;

5° Vue d'ensemble sur le développement du droit en vigueur en Prusse, avec explications diverses suivant les diverses contrées (1 à 2 heures).

Ce qui fait un total de 38 heures en moyenne au lieu de 43.

Il fut décidé que les cours sur le nouveau Code devraient avoir lieu pendant les trois

D'abord tous ceux qui enseignaient le droit romain ou le vieux droit germanique et l'histoire du droit regrettent qu'on restreigne notablement le temps consacré à ces enseignements, enseignements très propres selon eux, à former l'esprit juridique, à développer l'amour de la science, à entretenir au sein des universités cet idéal de culture scientifique désintéressée dont tant de jeunes gens s'éloignent aujourd'hui. Le mécontentement tient aussi à une autre cause. Beaucoup de professeurs, il faut le dire, sont ennuyés d'avoir à changer le cours qu'ils répétaient depuis de longues années, en lui faisant subir si peu de modifications! Vont-ils pouvoir encore se servir de ces vieilles notes, souvent jaunies par le temps, qui les dispensaient de toute préparation ? Quelques-uns m'ont avoué qu'ils étaient fort contrariés d'avoir dû suspendre des travaux personnels dans lesquels ils s'étaient engagés, pour préparer un cours nouveau. C'était une besogne à laquelle ils n'étaient plus habitués!

Mais, en dépit de cette pointe d'amertume et de regret, presque tous les professeurs allemands reconnaissent que l'enseignement du droit, alors même que le nouveau Code civil ne fût point venu hâter les choses,comportait de sérieuses réformes. Il fallait de toute nécessité donner quelque satisfaction à l'opinion publique qu'on avait un peu « montée » contre l'enseignement des universités. Depuis quelques années les professeurs, dans leur ensemble, ont été en butte à de vives attaques, on leur a reproché amèrement de ne pas avoir le sens de la pratique, et comme me le disait M. Pernice, on a déjà fortement ébranlé cette union étroite de la science et de l'enseignement qui a été l'un des titres de gloire des Universités de l'Allemagne. Sans doute, ajoutait-il, on parlera encore beaucoup de droit romain dans les nouveaux cours, mais notre vieil enseignement traditionnel est sapé par la base ; le sol sur lequel nous bâtissions est ruiné. Captive dans les programmes nouveaux, la haute science ne peut pas ne pas souffrir de ces innovations auxquelles il nous faut nous soumettre. C'est en ce sens que M. Luettger a pu faire, dans l'article humoristique que M. Lyon-Caen a si élégamment traduit, (nº du 15 août) l'oraison funèbre du cours de Pandectes. Et si beaucoup d'hommes distingués en éprouvent quelque tristesse, ce n'est pas seulement parce que c'est « une grandeur vénérable qui quitte la chaire », c'est aussi parce que la haute science juridique et la haute culture intellectuelle en pâtiront certainement.

L'étude du vieux droit allemand souffrira-t-elle moins que celle du droit romain. M. Pernice le croit et cela pour la raison suivante : Les Allemands, mus par une sorte de patriotisme dont nous ferions bien quelquefois de nous inspirer nous-mêmes, étudient aujourd'hui avec une certaine ardeur leurs vieilles institutions et leur vieux droit. Ils aiment à retrouver plus ou moins défigurés sous le manteau des apparences contemporaines, les vestiges de leurs traditions nationales submergées par le flot des apports étrangers et surtout du droit romain. Peut-être donc dans les nouveaux cours pourra-t-on intéresser plus aisément les étudiants en leur parlant des « institutions du droit germanique » qu'en leur parlant du droit romain!

Je ne saurais pour mon compte partager cette opinion; je crois plutôt, (avec Mommsen par exemple, dont j'ai voulu prendre l'avis), qu'en dépit du vernis patriotique dont on pourra chercher à le recouvrir, le vieux droit allemand intéressera de moins en moins les élèves des Universités. Ses conceptions sont infiniment plus éloignées du nouveau Code civil et de la vie juridique contemporaine que les conceptions du droit romain. L'esprit de Papinien régnera toujours plus facilement dans les salles de cours que celui de Eike von Repgow, le

premiers semestres (c'est-à-dire pendant la première moitié des études),que des exercices pratiques sur le droit civil auraient également lieu pendant cette première moitié, et que, pendant la seconde, les exercices devraient porter sur le droit civil et sur la procédure civile dans ses rapports avec le droit privé. On ne pourra se présenter en outre au premier examen qu'après avoir fait des travaux écrits. (V. pour plus de détails : *Die Vorschriften über die Ausbildung der Juristen in Preussen*. 2ᵉ édition, 1897, avec une introduction qui est l'œuvre du président Stölzel lui-même.

droit romain demeurera, à un tout autre degré que le droit germanique, un modèle d'analyse, un instrument puissant de discipline intellectuelle, et même un exemple plus propre que le droit allemand à donner le sentiment de l'évolution des idées juridiques (1).

Si la réforme décrétée par l'arrêté du 18 janvier 1897 a ses détracteurs, elle a aussi ses défenseurs. Ceux-ci insistent d'abord pour la justifier sur les imperfections de l'organisation antérieure. Les jeunes gens qui, au lendemain de leur *triennium academicum* étaient attachés comme référendaires à un tribunal cantonal (*Amtsgeriht*) ne savaient presque rien de ce qu'on leur demandait ; ils ne paraissaient même pas avoir la méthode nécessaire pour l'apprendre : la méthode scientifique qu'on avait cherché à leur inculquer n'était point celle qui convenait aux travaux essentiellement pratiques qu'on exigeait d'eux.

De bons esprits attendent donc beaucoup de l'enseignement du nouveau Code civil en qui s'est en définitive condensée la vie juridique du peuple allemand. Ce Code est le fruit de vingt années de labeur ; il ne porte le cachet ni d'un parti ni d'une époque ; peu de modifications y ont été apportées pour satisfaire aux goûts du jour. La lenteur même avec laquelle il a été élaboré prouve, qu'en dépit de ses imperfections, il n'est pas une œuvre artificielle, nuisible au développement de la vie sociale. Il porte en lui la preuve des exigences de la pensée allemande qui a appliqué au droit les idées philosophiques ayant cours en Allemagne, c'est-à-dire qui le considère comme un organisme vivant toujours en voie de développement. Le nouveau Code était une nécessité, on peut dire qu'il a été fait à son heure, et le développement économique actuel de l'Allemagne y a laissé une empreinte plus marquée que dans les autres Codes des nations de l'Europe.

Est-ce un mal, me disait le président de la Commission, M. Stölzel, qui a toujours reproché aux professeurs d'être trop théoriciens, et trouve qu'ils n'ont jamais su organiser dans les Universités d'exercices vraiment pratiques pour les étudiants que d'obliger les professeurs de droit à mettre leurs cours un peu plus en harmonie avec les nécessités de la vie moderne ? Faut-il s'apitoyer sur le supplément de travail que cela leur donne ? C'est après mûre réflexion que nous avons cru devoir nous montrer plus radicaux qu'ils ne le voulaient. Nous avons abrégé la durée des études de droit romain, c'est vrai, mais ce cours de Pandectes sur lequel on verse des larmes n'était-il pas pour beaucoup d'étudiants une sorte d'épouvantail qui les empêchait plutôt de mordre à la science du droit, et leur permettait de dire qu'en dépit des efforts faits pour accommoder aux besoins du XIX[e] siècle ce prétendu *heutiges römisches Recht*, l'Allemagne n'avait pas une législation conforme aux nécessités de la vie moderne ?

Nous ne méconnaissons pas, ajoutait un autre magistrat, la haute valeur éducatrice du droit romain. Mais il faudra que l'enseignement de ce droit se modifie comme il s'est modifié en France. Il faudra, d'une part, qu'il reprenne son caractère historique, qu'il soit présenté comme l'une des faces, et l'une des faces les plus intéressantes de la vie du plus grand peuple de l'antiquité ; il faudra, d'autre part, qu'il tienne une grande place dans l'explication (explication qui avec notre esprit germanique sera toujours très historique), des articles du nouveau Code. Nos professeurs, quels qu'ils soient, ne négligeront pas en le commentant de montrer les origines romaines d'un si grand nombre de ses dispositions.

Eût-il mieux valu, pour laisser au droit romain une place plus considérable, porter la durée des études juridiques à quatre ans ? On l'a fait en Bavière, en introduisant un examen intermédiaire (*Zwischenexamen*) qui porte principalement sur le droit romain. Mais qu'arrive-t-il ? Cet examen une fois subi, les étudiants s'empressent d'oublier ce qu'ils ont appris, et se hâtent de dire au droit romain, dont ils ne connaissent pourtant que les éléments, un éternel adieu.

(1) On pourra s'en convaincre en se reportant au livre de notre collègue Saleilles, sur la théorie de l'Obligation en droit allemand.

J'attache aussi, me disait encore M. Stölzel, une grande importance aux exercices que nous avons rendus obligatoires. Les travaux qui se faisaient jusqu'ici dans les séminaires, et qui continueront à s'y faire, ne sont utiles qu'à une élite. Les exercices pratiques pour lesquels nous comptons sur le zèle de notre corps enseignant auront pour la masse des élèves une utilité beaucoup plus grande : j'ai pu m'en convaincre moi-même en dirigeant pendant quelques années à l'Université même de Berlin des exercices qui ont réuni plusieurs centaines d'auditeurs appartenant à tous les semestres et pour lesquels j'ai obtenu d'excellents travaux (1).

C'est après quelques années d'expérience qu'on pourra juger du mérite de la réforme. Je comprends pour ma part les appréhensions des professeurs, et je doute qu' elle donne finalement aux étudiants le sens du droit, mieux que l'organisation antérieure. Mais le nouveau Code devant apporter forcément de notables changements dans la vie juridique du peuple allemand, l'enseignement du droit doit subir de toute nécessité de graves modifications. Nous ne pensons pas, quoi qu'ait dit le jeune Italien dont la lettre a été le point de départ de ces remarques, que la science allemande soit si menacée ! On trouvera dans les Universités allemandes, au XX[e] siècle comme aujourd'hui, des hommes dignes de plus d'admiration qu'il ne le prétend, travaillant vraiment pour travailler, pour faire avancer la science et s'efforçant de produire la plus grande somme possible de travail utile. Que ces hommes aient parfois une certaine étroitesse d'esprit, c'est possible : ils n'en continueront pas moins, j'en suis convaincu, à maintenir, à côté de l'aristocratie de la naissance encore si puissante en Allemagne, cette aristocratie de la science reconnue et estimée de tous, qui a rendu si vivace dans l'esprit de la nation le sentiment de l'autorité scientifique, qui a contribué si puissamment à faire l'unité intellectuelle et l'esprit public de l'Allemagne.

GEORGES BLONDEL

III. L'enseignement du droit et la pratique judiciaire

La Faculté de Droit de l'Université de Gœttingen a exprimé le vœu d'obtenir communication des actes de procédure relatifs à des procès déterminés, dans un but d'instruction pour les étudiants, et a déclaré qu'elle en présenterait seulement à ceux-ci des extraits. Le Ministre de la justice de Prusse estime que l'emploi de ces extraits d'actes de procédure peut avoir la meilleure influence sur le progrès de l'enseignement juridique dans les universités. Aussi a-t-il engagé le président du tribunal civil de Gœttingen et les présidents des tribunaux civils des autres villes qui sont le siège d'universités à laisser les professeurs de droit qui feront la déclaration sus indiquée à procéder à un choix parmi les actes de procédure relatifs à des procès terminés, pour qu'ils puissent s'en servir dans leur enseignement (2).

CH. LYON-CAEN.

IV. Institut de Droit international. — Session de Copenhague (1897)

L'Institut de Droit international a tenu au mois d'août dernier sa XVIII[e] session à Copenhague. — Le bureau était composé de M. Goos, président, ancien

(1) Le sens éminemment pratique de Stœlzel se révèle dans le livre si hautement apprécié qu'il a publié sous le titre *Schulung für die civilistische Praxis*. 2[e] édit. 1896.
(2) Allgemeine Zeitung de Munich, n° du 20 octobre 1897 d'après la *Berliner Correspondenz*.

ministre, membre du Landsthing, inspecteur général des prisons ; Arthur DESARDINS, membre de l'Institut de France, avocat général à la Cour de cassation ; DE MARTITZ, professeur de droit à l'Université de Tubingue. -- Dans les séances tenues du 26 août au 1er septembre, l'Institut de Droit international a adopté les projets suivants après discussion :

Il a voté un règlement relatif à *la capacité des personnes morales publiques étrangères (états, provinces, départements, communes, établissements publics)*, sur le rapport de MM. Lyon-Caen, membre de l'Institut de France, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris et de Bar, professeur de droit à l'Université de Gœttingue.

Elle a adopté un règlement relatif à *la condition légale des navires de commerce dans les ports étrangers*, sur le rapport de MM. Féraud-Griaud, président de chambre honoraire à la Cour de cassation de France et Kleen, ancien consul de Suède.

Enfin elle a voté un projet de convention internationale sur *l'émigration* et arrêté une série de règles à recommander à l'adoption de tous les Etats dans le but de protéger *les émigrants*, sur le rapport de MM. d'Olivi, professeur de droit à l'Université de Modène et Heimburger, professeur de droit à l'Université de Giessen.

Plusieurs nouveaux associés ont été élus, parmi lesquels se trouvent MM. Pillet, professeur agrégé à la Faculté de droit de l'Université de Paris et Fauchille, docteur en droit, tous deux lauréats de l'Institut de France et rédacteurs en chef de la *Revue de Droit international public.*

La plupart des nations de l'Europe se trouvaient représentées par les membres et associés présents à Copenhague, spécialement l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, le Danemark, la France, la Grande-Bretagne, la Hollande, l'Italie, la Norvège, la Russie, la Suède, la Suisse. Un associé de Costa-Rica a pris aussi part aux délibérations.

M. Lehr, ancien professeur de droit à l'Académie de Lausanne, jurisconsulte de l'ambassade de France à Berne, a été élu de nouveau secrétaire-général pour six ans. M. Harburger, professeur de droit à l'Université de Munich, juge au tribunal civil de cette ville, a été élu secrétaire-général-ajdoint pour la session prochaine qui doit se tenir en août 1898 à La Haye. L'Institut de Droit international y célébrera le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation (1).

CH. L.-C.

V. Muséum d'histoire naturelle, 1897-1898

M. PH. VAN TIEGHEM, *Morphologie et physiologie des Cryptogames.* — M. H. FILHOL, *Appareils de nutrition dans la série animale.* — M. LÉON VAILLANT, *Organisation, physiologie et classification des reptiles, et applications de ces animaux à l'économie domestique, à l'industrie, etc.* — M. E. L. BOUVIER, *Développement des crustacés, Mœurs des insectes hyménoptères.* — M. N. GRÉHANT, *Etude du système nerveux.* — M. CHAUVEAU, *Progrès récents accomplis dans le domaine de la physiologie pathologique de la circulation ; Principes généraux de l'énergétique biologique.* — M. E. T. HAMY, *Anthroplogie des colonies françaises.* — M. H. BECQUEREL, *Rôle de l'électricité (par rapport à l'histoire naturelle).* — M. ED. BUREAU, *Origine paléontologique et distribution géographique d'un certain nombre de familles Dicotylédones, Familles vivantes des Monocotylédones, Herborisations annoncées par des affiches spéciales.* — M. ARNAUD, *Bases pyridiques et quinoléiques, alcaloides végétaux et particulièrement corps de cette série existant dans la nature à*

(1) Le compte-rendu de la *Session de Copenhague* vient de paraitre dans l'*Annuaire de l'Institut de Droit international.*

l'état de principes immédiats. — M. STANISLAS MEUNIER, *Principes et résultats de la géologie expérimentale, Excursions annoncées par des affiches spéciales.* — M. A. LACROIX, *Minéraux oxygénés, à l'exception des silicates.* — M. DEHÉRAIN, *Plantes de grande culture.* — M. MILNE EDWARDS, *Organisation et classification des oiseaux.* — M. EDMOND PERRIER, *Histoire des modifications permanentes et héréditaires qu'impriment à l'organisme des animaux leurs attitudes habituelles (exemples pris aux Annélides, Mollusques et Zoophytes).* — M. ALBERT GAUDRY, *Explications sur les fossiles du nouveau Musée de Paléontologie.* — M. M. CORNU, *Cultures coloniales.* — M. FRÉMIET, *Dessin appliqué aux Animaux.*

Un enseignement spécial pour les voyageurs naturalistes aura lieu dans le courant de l'été. La Bibliothèque est ouverte tous les jours de 10 heures à 4 heures, excepté les dimanches et jours fériés.

VI. Ecole pratique des Hautes-Études (Section des sciences religieuses), 1er semestre 1897-1898.

M. MARILLIER, *L'anthropologie rituelle et les sacrifices humains; Les rites du mariage en Amérique.* — M. LÉON DE ROSNY, *Examen exégétique des King ou Livres canoniques du Confucéisme; Le mythe de Cuculkan; Explication de la Chrestomathie religieuse de l'Extrême-Orient, Exercices pratiques pour l'interprétation des termes philosophiques des Chinois dans les principaux dictionnaires indigènes.* — M. FOUCHER, *Questions d'archéologie bouddhique, Les places saintes et les pèlerinages de l'Hindouïsme.* — M. AMÉLINEAU, *Explication des textes gravés sur le sarcophage de Séti Ier, de la vie du patriarche Isaac.* — M. MAURICE VERNES, *Explication et commentaire du livre de Job, Synchronismes profanes et contrôles externes de l'histoire juive.* — M. ISRAEL LÉVI, *Le sort de l'âme d'après le Talmud et le Midrasch, Explication du livre de Joseph le zélateur* — M. H. DERENBOURG, *Explication du Coran, avec le commentaire théologique, historique et grammatical de Baidâwi, d'après l'édition de M. Fleischer, Explication de quelques inscriptions sabéennes.* — M. A. BERTHELOT, *Les cultes de l'Arcadie.* — M. A. SABATIER, *La chronologie de la première littérature chrétienne depuis les origines jusqu'à la fin du règne de Marc-Aurèle, Lecture des Actes des Apôtres à l'effet d'en rechercher les sources.* — M. E. DE FAYE, *La morale chrétienne au IIe siècle, Tertullien et Clément d'Alexandrie, Explication du de idololatria de Tertullien.* — M. A. RÉVILLE, *La doctrine ecclésiastique d'après le Didaché dite des Apôtres.* — M. PICAVET, *Le περί ψυχῆς d'Aristote, l. II, comparé avec les versions et les commentaires du Moyen-Age; Les sources pour l'étude de la scolastique du IXe au XIIIe siècle, Le mysticisme au Moyen-Age.* — M. JEAN RÉVILLE, *Etude du Pasteur d'Hermas et de la situation de l'Eglise de Rome vers le milieu du second siècle, Les relations entre les chrétiens et la société païenne jusqu'à la persécution de Décius.* — M. ESMEIN, *La juridiction disciplinaire de l'Eglise et les causæ synodales en France, jusqu'au XVe siècle, Explication exégétique des titres consacrés aux principaux contrats dans les Décrétales de Grégoire IX.* Cours libres : MM. DERAMEY, *Histoire des principales Eglises de la Palestine et du nord de l'Arabie*; RAYNAUD, *Etude des documents écrits de l'ancien Mexique*; QUENTIN, *Monographie de la déesse Istar depuis Ur-Nina jusqu'à Nabonid.*

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

ÉDUCATION, ENSEIGNEMENT, HISTOIRE ET LITTÉRATURE

GASTON DESCHAMPS, *La vie et les Livres*, *4e série*, *1 vol. in-18*, *Paris*, *Colin*, *1897*.

M. Gaston Deschamps a classé la nouvelle série de ses articles littéraires au *Temps*, en quatre parties : 1o à la recherche de l'énergie ; 2o à la recherche du bonheur ; 3o à la recherche d'une politique ; 4o à la recherche de la beauté.

Dans ce volume que les lettrés ont déjà lu sans doute, bien des choses sont à signaler à ceux de nos lecteurs qu'intéressent exclusivement les hommes et les choses de l'enseignement. Voici d'abord l'analyse du livre de M. Max Leclerc, *L'Education des classes moyennes et dirigeantes en Angleterre*, où M. Deschamps marque bien, en se citant comme exemple, ce que peut avoir de défectueux notre éducation française :

Chez nous, au lieu de se battre contre la vie, on se bat contre des programmes. Je frémis en songeant, qu'en mes jeunes années, je cherchais non pas à bien écrire, mais à imiter le style de l'honorable inspecteur, qui présidait le jury d'agrégation. Je m'interroge moi-même : j'ai fait cinq rhétoriques ! J'ai été refusé deux fois à l'Ecole normale. Je suis resté trois ans dans cette école. Et je n'ai pas eu trop de trois années de liberté, de voyages, d'initiation pratique, puis de quatre années d'apprentissage dans un grand journal pour apercevoir, trop tard, les lacunes énormes que cette scolarité prolongée creuse dans l'esprit et dans le cœur ».

Mais si « tous les poètes devraient aller à Oxford, afin d'y faire une cure d'apaisement, de fraîcheur et d'oubli », la science positive, qui veut plus d'alacrité et moins de songes, ne s'accommode pas aussi bien de ces conditions : l'enseignement de nos Facultés vaut mieux, que celui des Universités anglaises ».

Nous passons ensuite au livre de Mlle Dugard sur la *Société américaine*, à propos duquel M. Deschamps fait d'intéressants rapprochements :

« Chez nous, les mots de collège, d'école, d'université éveillent plutôt des idées sombres et moroses. Les réformes qui ont modifié notre système d'instruction publique n'ont pas encore détruit tout à fait dans notre pays le type affreux du potache, l'abominable silhouette de l'étudiant « vadrouillard » et la triste figure du pion. Notre frivolité latine persiste à voir aux mains de tout instituteur, une férule de magister, et aux jambes de toute institutrice, une paire de bas bleus. Les Anglo-Saxons, experts à parer et à fleurir les choses sérieuses, savent associer la science avec la joie ».

A lire les *Stations au pays de Richelieu*, qui fournissent d'intéressants renseignements sur la manière dont M. Hanotaux a préparé son *Histoire* du Cardinal. Puis voici un article sur M. Alfred Rambaud, historien de la Russie ; d'autres sur M. Vandal ; sur le livre de M. Legras, *Au pays russe*, docteur de la Faculté de Paris, avec une thèse sur Henri Heine ; sur l'œuvre de M. Schlumberger, un de ceux qui ont le plus contribué à

nous montrer que Byzance ne fut pas uniquement, comme on l'a cru au XVIIIe siècle, le siège du « Bas Empire » ; sur M. Collignon et son *Histoire de la sculpture grecque*, avec une spirituelle classification des élèves de l'école d'Athènes en *gardes nationaux* (fouilleurs, causeurs, penseurs, grammairiens, gens du monde : tels, Beulé, Gandar, Edmond About, Fustel de Coulanges, Petit de Julleville) ; et en *rettres* (chercheurs d'inscriptions, d'impressions ou d'aventures, batteurs d'estrades, traineurs de grands chemins, coureurs des routes turques en Europe et en Asie : tels, Georges Perrot, Alfred Mézières, Olivier Rayet, Haussoullier, Marcel Dubois, Georges Radet, Gustave Fougères). Et cette boutade contre certains érudits qu'il n'aime guère, quoiqu'il ait fait œuvre d'érudition lui-même, quand il était à l'école d'Athènes :

« Il y a dans les sociétés savantes et même sur les fauteuils de l'Institut, des philologues exaspérés et injurieux, dont nous subissons tous, plus ou moins, les injonctions bizarres, et qui ne pardonnent pas au talent, si pour les calmer, il ne barbouille un peu de bibliographie. Ces gens ont des coins où ils s'embusquent et d'où ils tiraillent sur vous, si, par politesse pour le lecteur, vous n'étalez pas suffisamment votre échafaudage érudit, votre appareil critique, *apparatus criticus*. Sacrifiez congrûment aux rites de la référence, du renvoi et de la notule. Sans quoi vous serez traité de « littérateur », ce qui est, en certains endroits, le dernier outrage. Ne cédez pas au goût des idées générales. On vous comparerait à Fustel de Coulanges, ce qui est aux yeux de quelques scribes, une note bien deshonorante. N'essayez pas trop, en contant l'histoire du passé, de rendre, par le choix heureux des mots, la couleur et le relief des choses. On vous accuserait d'admirer Augustin Thierry, Michelet, Renan... Quelle honte ! »

Par contre, en rendant compte de la *Littérature grecque* de MM. Alfred et Maurice Croiset, M. Deschamps dit bien comment il voudrait qu'on traitât toutes les questions où l'érudition a sa place légitime :

« Il va sans dire que pour les penseurs dont le regard d'aigle s'étend, selon les saisons, jusqu'au Moulin-Rouge, jusqu'aux palais où grouille la cohue du vernissage, jusqu'au champ de courses de Longchamps, et même jusqu'aux plages de Trouville et de Dinard, un helléniste est nécessairement un pauvre homme qui a la vue basse et qui porte des lunettes. Eh bien ! au risque de déranger toutes les habitudes du vaudeville, genre national où les Français apprennent la vie, MM. A. et M. Croiset ne portent pas de lunettes. A les voir passer dans la rue, les gens qui croient que la science est toujours maussade, mal bâtie et mal vêtue, ne se doutent pas qu'ils savent tant de grec. Même lorsqu'ils enseignent, au collège de France et à la Sorbonne, leur ton n'est pas celui d'un docteur en chaire, mais simplement d'un homme bien élevé qui expose, avec une élégante précision, ce qu'il sait très bien. S'il était nécessaire de démontrer que ces deux maîtres, dans leur longue intimité avec l'hellénisme, ont cueilli la fleur et savouré l'essence de la sagesse grecque, rien ne le prouverait mieux que cet affranchissement tout attique du pli professionnel et des servitudes du métier. J'en suis fâché pour les potaches et pour les faiseurs de caricatures ; mais le type légendaire de l'humaniste grotesque, de l'épigraphiste chafouin, de l'archéologue maniaque, aura bientôt disparu. Il survit bien, par ci par là, sous la figure de deux ou trois revenants difformes et hirsutes. Mais on oublie ces spectres de science bourrue lorsqu'on écoute MM. Croiset, Pottier, Maxime Collignon, lorsqu'on lit M. Heuzey ou M. Jules Girard...... La première utilité de ces ouvrages d'ensemble, pour qui notre Université, si laborieuse, marque décidément trop peu de goût, c'est de résumer et de fixer l'état des connaissances humaines, sur certaines périodes de la civilisation, de marquer une étape. Nous succomberions sous le poids des monographies, si des esprits vigoureux et des volontés vaillantes ne venaient de temps en temps dresser un

bilan et procéder à une liquidation. Certes, les mémoires sur des points de détail, les veilles des travailleurs obstinés à fouir dans un trou, les remarques des phonétistes, des métriciens, des mythographes, des numismates, des diplomatistes sont la condition de ces synthèses. Mais il me semble que la construction d'un système d'idées générales suppose des qualités plus rares que les vertus qui président à la rédaction d'une note sur le rotacisme ou d'un mémoire sur le digamma. Les vrais savants commencent toujours par de menues recherches et finissent par de vastes enquêtes. Exemples, Curtius, Mommsen, Renan, Maspéro. Leurs larges vues sur le passé ne prétendent pas imposer à la postérité une doctrine définitive, un catéchisme *ne varietur*. Mais leur effort avance la solution des problèmes, fait choir un énorme déchet d'erreurs ou de superfluités, élimine les travaux méritoires qui ne peuvent plus servir, allège d'autant le bagage que nous imposent plusieurs siècles d'érudition. Qui lira Emeric David et Lajard après l'*Histoire de l'art* de MM. Perrot et Chipiez ? Qui aura l'idée de recourir à Guigniaut, à Lachmann, à Patin, après MM. A. et M. Croiset ? »

M. Deschamps nous parle ensuite de la *Restauration d'Olympie*, l'important ouvrage de MM. Laloux et Monceaux « solide comme un livre de science, beau comme un livre d'étrennes, aussi agréable et aussi séduisant qu'un récit d'aventures ». Puis il passe au *Robert Burns* de notre collaborateur Angellier, dont il parle en termes que ne désavoueraient pas les enthousiastes élèves du doyen de la Faculté des lettres de Lille :

« Pauvre Angellier ! Encore un qui sera perpétuellement oublié dans la nomenclature des « notoriétés contemporaines, s'il s'obstine à chercher, dans le coin de province où le sort l'a confiné, les pensées fortes, les visions belles, les vers caressants et subtils, sans se plier aux opérations de courtage, aux roueries cabotines et aux opérations de charlatanisme sans quoi nul ne peut, dans notre République athénienne, obtenir l'audience du public... J'ai dû faire de longues citations, puisqu'il s'agit d'un ouvrage qui effraye le lecteur par ses frondaisons touffues. Ne craignez pas de vous engager dans cette forêt pleine de chansons. Arrêtez-vous aux clairières. Ecartez les branches pour regarder les paysages. J'ai cru que la critique ne serait qu'une vaine besogne, si elle sacrifiait, aux exigences de l'actualité, de pareilles œuvres. J'ai rarement observé cette union entre l'érudition la plus précise et un don de poésie, un sens de la vie, si exceptionnels. Je n'aurai pas perdu mon temps ni ma peine, si j'ai pu contribuer à tirer du clair obscur où il se dissimule ce talent original et fier ».

Nous avons tenu aussi à faire beaucoup de citations du nouveau livre de M. Gaston Deschamps, pour montrer à nos lecteurs qu'il les intéresse directement, puisqu'il s'agit surtout d'œuvres et d'hommes qui tiennent à nos Universités. Et pour elles, nous le remercions d'avoir montré ce qui se dépense chez elles de talent et de conscience dans des recherches scientifiques, qui seraient mieux appréciées du grand public, si elles lui étaient toujours présentées comme elles l'ont été par M. Gaston Deschamps aux lecteurs du *Temps*.

F. Picavet.

Léon Bourgeois, *L'éducation dans la démocratie française, Discours prononcés de 1890 à 1896, 1 vol., Paris, Edouard Cornély, librairie d'éducation moderne, 1897.*

« Une même pensée inspire tous ces discours et en justifie la réunion, Au moment où les esprits ont tant besoin de clarté et cherchent à se fixer sur un programme vraiment républicain et démocratique, ce livre donne des solutions aux principales questions qui pressent notre temps et dont nul ne peut se désintéresser ».

Ce livre nous intéresse à un double point de vue. Il est d'abord intimement lié à l'histoire de nos Universités. Il débute par le Discours prononcé à la cérémonie du Centenaire de l'Université de Montpellier, le 23 mai 1890. M. Bourgeois y exprimait des souhaits, aujourd'hui réalisés et répondait à des objections qui souvent nous ont été faites :

« C'est vraiment justice, disait-il, qu'on soit venu de toutes parts rendre hommage aux grandes mémoires de l'Université de Montpellier. Je n'ignore pas que ce mot n'a aujourd'hui qu'une valeur historique et que légalement, ce que nous avons devant nous, c'est seulement un groupe de Facultés. Mais ce grand nom d'université est ici sur toutes les lèvres, comme il était l'an dernier à la Sorbonne sur celles de l'éminent recteur de Paris, comme hier il était à Lyon sur celles d'un de mes plus illustres prédécesseurs. L'idée qu'il exprime, est depuis 1871, dans l'esprit de tous ceux qui ont travaillé au merveilleux essor de notre enseignement supérieur, groupé nos facultés, refait leurs bâtiments et leur outillage, agrandi leurs cadres, rétabli leur personnalité civile et créé leurs conseils généraux.

La République ne redoute pas les difficultés qui pourraient renaître des privilèges accordés aux Universités. Dans notre société démocratique, il ne peut plus s'agir de privilège et nul ne songe à rétablir ces corps fermés à juridiction particulière, enclos dans leurs murailles et formant des villes dans les villes et des états dans l'Etat. L'indépendance qu'il s'agit de donner, c'est simplement l'indépendance scientifique. L'enseignement public à tous les degrés, doit rester un enseignement national... Il faut que dans les universités de demain, comme dans les facultés d'aujourd'hui, l'Etat continue à nommer les maîtres, à approuver les dépenses et à garder sur les études cette haute direction qui est un de ses devoirs ».

Puis vient le Discours prononcé le 11 mars 1892 au Sénat, en réponse à M. Challemel-Lacour, où M. Bourgeois montra que « les universités dont on proposait la création n'étaient ni des ombres, ni des ombres malfaisantes » :

« Il y a des conditions nécessaires d'organisation intellectuelle et morale pour une démocratie. Je pense que le secret de cette force intellectuelle et morale est précisément dans une organisation puissante de l'enseignement supérieur, dans cette organisation de la science, de la science totale... qui seule dans un pays de liberté de conscience et de liberté politique, peut créer un terrain commun sur lequel se rassembleront les volontés... parce qu'il n'y a que la science qui s'adresse à la raison ; parce que l'unité qui se fait à certaines heures par les mouvements instinctifs, est une unité fragile et que la seule unité solide est celle qui se fait par les idées communes, c'est-à-dire par la science qui, seule est capable de trouver les points communs sur lesquels les raisons humaines peuvent s'accorder. Sous la diversité des croyances, qu'elle respecte et que l'Etat respecte comme elle, elle trouve des certitudes communes et c'est sur elles que se fonde la pensée même de la nation... Les Universités sont l'organe nécessaire pour que cet agent puissant de progrès et de liberté resplendisse pleinement ».

La même année, M. Bourgeois prenait la parole aux funérailles de M. Ernest Renan et, avec raison, il donnait sa vie comme un exemple à suivre :

« La mort de Renan, disait-il, est un deuil pour les lettres françaises, pour la science et pour la pensée humaine... Ce qui fait l'originalité singulière de l'œuvre d'Ernest Renan, ce qui explique son action profonde, c'est d'avoir porté la méthode scientifique dans un domaine nouveau, l'histoire religieuse... Sa mo-

rale est en somme une morale d'activité, de courage et de bonté : « Allez, disait-il, aux jeunes gens, allez de l'avant avec courage ; allez, allez : ne perdez jamais le goût de la vie. Croyez à une loi suprême de raison et d'amour qui embrasse le monde et l'explique. Croyez au bien ; le bien est aussi réel que le néant et seul il fonde quelque chose; le mal est stérile »... L'unité de son œuvre est égalée par l'unité de son existence... La certitude de sa doctrine est dans cette belle vie que, pour obéir à sa conscience, il a deux fois brisée. A 23 ans, le jour où il sentit la raison triompher en lui de la foi, il avait quitté Saint-Sulpice, sa chère maison, l'avenir assuré ; plus tard avec la même tristesse et la même résolution, il abandonna le collège de France, qui semblait la demeure nécessaire de son esprit, plutôt que d'incliner son enseignement devant une autorité extérieure. Malgré les lourdes charges de famille, dans l'incertitude du lendemain, il se remit à son travail solitaire, sans hésitation, sans bruit, avec toute sa souriante sérénité... Il a réuni les qualités les plus diverses : la science profonde, la haute moralité et le don de créer la beauté. « Ce que j'ai toujours eu, disait-il à Tréguier, c'est l'amour de la vérité. Je veux qu'on mette sur ma tombe, *Veritatem dilexi*. Oui j'ai aimé la vérité, je l'ai cherchée, je l'ai suivie où elle m'a appelé sans regarder aux durs sacrifices qu'elle m'imposait. J'ai déchiré les liens les plus chers pour lui obéir. Je suis sûr d'avoir bien fait ». C'est parce qu'il a aimé la vérité, de cet amour sans partage et sans faiblesse que nous l'honorons aujourd'hui ».

Sous le titre de l'*Education dans l'enseignement secondaire*, M. Bourgeois reproduit les discours qu'il a prononcés comme Grand-Maître de l'Université aux Concours généraux de 1890, 1891. 1892, sur le jeune Français de l'avenir (1), sur les devoirs du jeune citoyen de la démocratie française, sur l'enseignement, devoir de l'état républicain. Tout cela est bon à relire, parce qu'il s'agit, d'un côté, du programme d'un parti politique, de l'autre, parce qu'il y a beaucoup d'idées excellentes dont l'application reste encore à faire.

Il en est de même de tous les discours relatifs à l'éducation primaire : 1° la réforme des méthodes pédagogiques (Congrès de la ligue de l'enseignement, 1893); 2° l'éducation des adolescents et des adultes (Congrès de la ligue de l'enseignement, 1894); 3° l'œuvre de l'éducation civique et sociale (Congrès de la ligue de l'enseignement, 1895); 4° le lendemain de l'école (Congrès de la ligue de l'enseignement, 1896) ; 5° le patronage démocratique et l'esprit de solidarité (*id.*); 6° l'enseignement professionnel (Association philotechnique, 1893) ; 7° la coopération et l'idéal social (Saint-Mandé, 1896); 8° l'éducation artistique (Société populaire des Beaux-Arts, 1896).

Comme on peut le voir par cette brève analyse, l'éducation de la démocratie française peut nous rappeler ce qui a été fait, et aussi nous indiquer ce que des représentants autorisés du parti républicain sont disposés à faire, le cas échéant, en faveur de l'enseignement à tous ses degrés. Nous aurons à en tenir compte lorsque nous nous occuperons, à la Société d'enseignement supérieur, de l'extension universitaire. Et pour toutes ces raisons, nous croyons qu'il est bon de recommander la lecture du livre de M. Bourgeois.

F. Picavet.

(1) Qu'il nous soit permis de protester, en qualité de spécialiste, contre cette phrase : « L'éducation du moyen-âge a été purement dialectique. C'est le règne de la logique d'Aristote. Le terme de la préparation intellectuelle, c'est la dispute, l'argumentation ». Il y a eu plus et mieux au moyen-âge.

M. Wolff, *L'éducation nationale, Paris, Giard et Brière.*

L'Education Nationale de M. M. Wolff mérite d'être signalée à tous ceux qui s'intéressent aux questions sociales. C'est en effet moins une œuvre de pédagogie pure, qu'une étude tout à la fois historique et sociologique sur les conditions nouvelles de l'Education démocratique. L'auteur a voulu de cette façon placer le débat sur un terrain plus élevé et plus indépendant.

Le plan du livre c'est, après avoir fait la critique du système actuel, de montrer la conception rationnelle de l'Education s'établissant et se fixant dans les œuvres des grands Educateurs, où il serait bon de l'aller chercher pour la mettre en vigueur dans notre société contemporaine.

Dans la première partie, purement critique de l'ouvrage, M. Wolff reproche assez vivement à notre éducation moderne de ne remplir en aucune façon le double objet qu'elle devrait se proposer, et de n'être ni véritablement éducatrice, ni véritablement nationale. Et l'auteur s'étonne à bon droit d'une telle anomalie dans une démocratie, où selon la belle parole de Montesquieu, on a surtout besoin de toute la puissance de l'Education, puisqu'un tel régime demande le continu et difficile sacrifice de son intérêt propre à l'intérêt public.

Tous les grands éducateurs dont M. Wolff passe en revue les idées dans la deuxième partie de son ouvrage, ont, chacun dans leur mesure, et en se rapprochant de plus en plus de nos propres besoins, conçu dans ce sens le plan des éducations particulières ou publiques qu'ils ont dirigées.

Ceux même, qui vivant sous une monarchie absolue comme Fénélon se sont trouvés animés comme lui d'idées généreuses et libérales, ont conçu un idéal d'éducation où d'une part on sollicitât particulièrement la sensibilité du jeune homme, où de l'autre on fortifiât son jugement par des notions générales, mais précises d'économie domestique et d'économie sociale.

Rousseau qui sur plusieurs points n'a fait que reprendre et développer la pensée fénelonienne, a cependant eu le mérite d'établir sur une base vraiment rationnelle l'éducation du sentiment, dont il fait, non plus le point de départ, mais le couronnement de toute éducation libérale. Il pousse en outre plus profondément dans sa méthode l'étude de la sociologie, en introduisant hardiment son élève adulte dans le monde des considérations morales et politiques, et en déroulant sous ses yeux tout le tableau de l'ordre social, pour l'amener de lui-même à réfléchir sur des inégalités qui le choqueront d'autant plus qu'on aura tout d'abord développé ses facultés sentimentales. M. Wolff relève, au cours de l'*Emile et du Contrat Social*, nombre de pensées profondes, de réflexions originales qui méritent d'être retenues et peuvent ouvrir la voie à des innovations heureuses.

On ne se rappelle pas assez d'ailleurs que ces deux ouvrages ont déjà fait leurs preuves, et qu'ils ont inspiré toute une génération de grands réformateurs.

C'est en effet la pensée de Rousseau, ce sont les doctrines de Rousseau qui se retrouvent dans les projets et les œuvres des Comités successifs de la Révolution. Dans un chapitre consacré à cette période, M. Wolff nous le fait voir, et il met aussi très justement en relief cette unité de vues si remarquable chez les législateurs des différentes assemblées et des différents partis, pour tout ce qui touche aux grands principes de l'Education nationale.

Tous sont d'accord pour donner aux sciences politiques une place importante dans tout enseignement, et Condorcet établit la méthode qui convient à leur exposition. Tous s'accordent aussi à supprimer les barrières qui séparent les différentes classes de la nation et à confier cette tâche à l'éducation. Tous leurs programmes cherchent à rapprocher les différents ordres d'enseignements ou plutôt à n'établir qu'un enseignement unique, dont le plan, toujours identique, fût pourtant assez souple pour s'élargir et admettre progressivement un nombre de plus en plus considérable de connaissances.

Telles sont les idées directrices qui présidèrent à l'organisation des différentes écoles primaires ou centrales. Sur ces dernières qui correspondaient à nos lycées actuels, l'auteur a donné une étude intéressante.

Après avoir enfin rappelé à juste titre, le nom et l'œuvre de Michelet, le grand disciple de la Révolution, l'auteur apporte à son tour ses conclusions personnelles.

Education sentimentale d'une part, éducation sociale de l'autre, tels sont les deux points principaux d'une Education vraiment nationale. Faire une part plus large à la poésie et surtout à nos grands poètes du XIXe siècle, qui ont justement abordé en beaux vers, tous les grands problèmes qui sollicitent la conscience moderne, c'est un excellent moyen de conserver dans l'âme de nos jeunes gens le culte de l'idéal et de les arrêter sur le chemin de l'égoïsme et de la sécheresse de cœur. Sur le second point, il faut faire aux sciences morales une place plus importante, surtout dans les choses supérieures, donner à l'histoire en particulier une fonction plus active et plus intéressante, compléter son enseignement par des considérations d'économie politique et de sociologie, et surtout par le commentaire raisonné d'écrivains philosophes ou politiques comme Montesquieu, Rousseau, et de plus modernes si l'on veut. C'est ainsi que l'on préparera efficacement nos jeunes gens à connaître et à pratiquer non seulement leurs droits, mais leurs devoirs civiques et sociaux, à comprendre et à aimer la démocratie.

X.

Marcel Dubois et J. G. Kergomard, *Précis de géographie économique, La France, l'Europe, l'Asie, l'Océanie, l'Afrique, les Amériques. 1 vol. in-8 de 844 pages, Paris, Masson 1897.*

« En présentant ce nouveau *Précis de géographie économique*, nous disent les auteurs, aux lecteurs qu'intéressent les graves problèmes de répartition et d'échange de la richesse, aux élèves de nos lycées, de nos collèges, de nos écoles de commerce, nous avons conscience de n'avoir négligé aucun labeur pour donner un tableau exact des faits d'ordre économique, pour en faciliter l'interprétation impartiale. Les statistiques ont été consultées, non dans le seul but de mettre le lecteur en présence des chiffres les plus récents, mais avec le dessein de l'inviter à des comparaisons vraiment fructueuses pour l'esprit. Tel renseignement, de date très récente, a été écarté, au bénéfice d'un chiffre plus ancien, s'il était soit contestable, soit capable de tromper sur le caractère de stabilité d'un ordre de faits. Nous n'avons pas oublié que dans les études économiques, comme ailleurs, les faits sont simples matières à la recherche d'idées directrices. Les derniers chiffres, pas plus que les dernières nouvelles, ne sont nécessairement de première importance. Nous avons surtout essayé de donner une idée juste de la condition de chaque peuple, de ses progrès,

de ses tendances. C'est là ce qu'il importe d'apprendre à nos industriels, à nos commerçants, à ceux qui ont charge de diriger notre expansion économique et coloniale ».

Il est inutile de recommander aux spécialistes un livre de M. Marcel Dubois. Personne n'est mieux informé en ces matières, n'est plus capable de donner des faits une synthèse philosophique et d'en tirer toutes les conséquences pratiques qu'ils comportent. Mais il nous semble que ce livre serait lu avec profit par tous nos professeurs d'enseignement supérieur, surtout par ceux qui s'occupent des sciences et de leurs applications à l'industrie, à l'agriculture, à la viticulture, etc. S'ils savaient ce qui a été fait et obtenu à l'étranger, ce qui existe de ressources naturelles et déjà utilisées dans chacune de nos régions universitaires, ils se rendraient un compte plus exact de ce qu'ils peuvent et doivent faire pour mettre les industriels, les commerçants, les agriculteurs de toute catégorie, à même d'égaler ou de surpasser leurs rivaux d'Angleterre, d'Allemagne ou d'Amérique. Et qu'on ne s'y trompe pas. Il est nécessaire, tout le monde en convient, que nos Universités actuelles travaillent par leurs recherches, à rendre plus considérable et plus avantageuse, la production industrielle ou agricole des départements où elles sont installées. Mais en outre les dons, les legs, les subventions qui permettront de créer des enseignements nouveaux, d'organiser des laboratoires, d'enrichir les bibliothèques, de manière à rendre plus prospère la science purement spéculative, seront en proportion même de la richesse créée ou amenée par l'industrie, le commerce, l'agriculture de la région. De sorte que, si le développement normal de nos Universités a pour résultat d'augmenter la production économique, le développement des ressources industrielles, agricoles et commerciales peut amener, comme conséquence presque naturelle, les progrès de l'enseignement supérieur, dans les matières mêmes où il tend le moins vers les applications pratiques. Et ainsi un *Précis de géographie économique* est l'introduction ou le complément nécessaire de toutes les études qui ont pour objet la situation ou les progrès des Universités, car il peut nous renseigner sur les modifications qu'elles devraient subir, sur les conditions qu'elles doivent réaliser chacune pour travailler d'une façon efficace au plus grand profit de la science et de la civilisation.

F. P.

Hatzfeld, Darmesteter et Ant. Thomas, *Dictionnaire général de la langue française, du commencement du* XVII[e] *siècle jusqu'à nos jours. Librairie Ch. Delagrave, Paris.*

La 21[e] livraison, qui vient de paraître, contient la fin de la lettre N, la lettre O en entier et le commencement de la lettre P. On y trouve la définition des deux lettres *O* et *P*, les expressions intéressantes, au point de vue de leur histoire, de *on, oui, non,* les mots curieux, *neige, nerf, net, neuf* et ses composés, *Nez, Niveau, Nœud, Noblesse* et ses composés, *Nom* et ses composés ; *Nourrir* ; *Objet* et ses composés ; *Œil, Office* et ses composés ; *Page, Pain, Paix.* Grâce aux notes sur la naissance des mots, leur sens, leur source souvent exotique, on peut suivre l'histoire de la formation du vocabulaire et de la langue.

H. de la Ville de Mirmont. — *La vie et l'œuvre de Livius Andronicus, extrait de la Revue des Universités du Midi, in-8, 135 p., Bordeaux, Féret.*

M. de la V. de M., déjà connu du public lettré par une étude d'Apollonios de Rhodes, avec traduction et commentaire « définitifs », (le mot est de M. Croiset), ne pouvait nous apporter ici qu'une simple monographie, sur un sujet bien ingrat d'apparence. Apollonios, en effet, premier et subtil analyste de la passion étudiée pour elle-même, offre un intérêt général, éternel comme son objet. A Andronicus, poète épique, lyrique, dramatique, en dépit des 24 ouvrages qu'on est arrivé à ranger sous son nom, ne s'attache que le souvenir des premiers bégaiements de la littérature savante ou hellénique à Rome. A moins de surfaire son auteur (ce que M. de la V. de M. n'a pas tenté un instant) force est bien de lui reconnaître toute l'inexpérience des *primitifs*, sans la naïveté, le charme qu'ils ont parfois. Ajoutez que, comme il sied pour tout représentant des vieux âges, sa vie est à demi-légendaire et son œuvre fragmentaire, à ce point qu'il reste de lui une centaine de vers, qu'un bon tiers ne peut être placé sûrement, et que le plus long morceau compte bien jusqu'à trois vers. Encore le texte (sans parler de la métrique) est-il d'une restitution si aventureuse que parfois les critiques, sur les cinq ou six mots d'un saturnien volontiers problématique, ne tombent pas d'accord pour deux. Il est vrai que la faute en est mi-partie aux grammairiens, aux copistes qui nous ont transmis ces fragments, mi-partie au vieux poète qui, dans les textes qu'il traduit ou imite, commet des contre-sens manifestes, ou forge des mots, auxquels, moins heureux qu'un Dante, il n'a pas su assurer la vie.

Eh bien ! la matière a beau être infertile et petite. Sans se jeter une seule fois à côté, M. de la V. de M. arrive à captiver notre attention. Son secret est bien simple : il s'intéresse le premier à son sujet, le traite en critique consciencieux, ce qui ne l'empêche pas de se montrer fin lettré et homme d'esprit à l'occasion. Sans morgue, dans une argumentation serrée, nous voyons d'abord détruire pièce à pièce toute la vie légendaire d'Andronicus, celle qu'on retrouvera longtemps dans maint manuel, dans maint cours de littérature. Deux dates, celle de sa captivité, celle de sa première pièce, c'est tout ce qui reste d'acquis. Puis nous passons à l'œuvre du poète, en tête cette fameuse traduction de l'Odyssée, un livre de classe inscrit par le traducteur, qui était en même temps professeur, parmi les livres obligatoires de la classe, disait-on sans malice, et sans preuve. Ici, comme introduction, c'est plaisir de trouver quatre pages délicieuses, qu'avouerait un Boissier, sur l'heureux choix du traducteur, sur la secrète affinité de l'âme romaine et des héros de ce poème. Suit, chant par chant, la restitution et l'attribution des vers, aussi exacte que possible. Même méthode pour l'hymne de supplication (dont il reste un vers, contesté d'ailleurs et dans sa rédaction, et dans sa métrique et dans sa destination), et pour le théâtre, avec ses 15 tragédies, ses 7 comédies, aux titres, aux textes plus ou moins authentiques. On peut voir, p. 129 et 82, comment une discussion de texte ne laisse pas d'avoir son côté plaisant. Ailleurs l'esprit est dans maint trait d'humour personnel, ici il est dans la seule citation, sans commentaire. Messieurs les érudits sont parfois rabelaisiens, sans le savoir, Mais au fait Rabelais est des leurs. Faut-il dire maintenant que partout M. de la V. de M. montre un tact parfait ? Ainsi il ne reven-

dique pour son poète que l'originalité d'un précurseur, l'influence qu'on devine, plutôt qu'on ne la démontre: quelle ? plus de savoir que nos trouvères (si l'on nous permet de risquer ces rapprochements), moins d'art que nos lettrés de la Renaissance; mais en revanche, chez ce Grec d'origine moins d'hellénisme que dans l'école de Ronsard, et déjà un tour d'esprit national, c'est-à-dire romain, comme la langue. Puis, M. de la V. de M. cite partout les critiques antérieurs, étrangers ou français, et leur fait la part belle à tous, sauf à Berger, par trop fantaisiste. Enfin il est aussi réservé pour nier que pour affirmer sans preuves, et se montre sobre de ces conjectures où l'imagination a trop beau jeu, dans le silence de l'histoire. Voilà quelques-uns des mérites de M. de la V. de M. Il n'avait que des débris, comme ceux qui nous restent de la plupart des lyriques et des comiques grecs. Moins encore, il n'avait que de simples exemples d'une ou deux lignes, d'une langue deux fois morte, empruntés à des lexicographes, quelque chose comme seraient des citations de vieux français dans le savant dictionnaire de Godefroy — avec la science en moins — ; et de ces éléments informes il a su tirer un livre vivant, véritable spécimen de cette critique à la française, attrayante sans frivolité, ingénieuse sans témérité, circonspecte sans scepticisme, sérieuse sans pédantisme. *Nescire quædam magna pars sapientiæ*. Dans un pareil travail de restitution, pareille sagesse est une vertu d'autant plus louable qu'elle est plus rare. TH. BONNEROT.

GASTON BOISSIER. — *L'Académie française au* XVIIe *siècle, extrait de la Revue des Deux Mondes, 32 p.*

Ste-Beuve, le maître des maîtres, a traité le sujet quelque part dans ses causeries, oui, mais d'une manière plus ondoyante, à son ordinaire, dans une langue originale, savoureuse entre toutes, mais romantique, en dépit qu'il en ait. Ici c'est la même balle que jette M. B., mais il a une façon de la jeter qui n'est qu'à lui. L'histoire des origines, l'élection de la Fontaine, de la Bruyère, l'incident Furetière, tout cela nous est redit dans un style à la Voltaire, modèle d'atticisme. Les honnêtes gens du XVIIe, « qui ne se piquent de rien » n'auraient pas rêvé d'autre historien que celui qui dans sa composition, son style, sait rester aussi naturellement classique. TH. BONNEROT.

Reinach (S.), CHRONIQUES D'ORIENT, *deuxième série : documents sur les fouilles et découvertes dans l'Orient hellénique, de 1891 à 1895*. Paris, Leroux, 1896, 1 vol. gr. in-8, de 662 pages.

Ces *Chroniques d'Orient* méritent l'attention de tous les travailleurs qui, sans être purement archéologues, se consacrent à l'étude de l'antiquité classique. Destinées d'abord au public spécial de la *Revue archéologique*, elles prennent en quelque sorte un autre caractère quand elles paraissent en volume, accompagnées d'un index: elles deviennent alors un véritable instrument de travail, un répertoire indispensable pour quiconque veut être au courant des découvertes survenues en Orient. On sait que ces découvertes n'intéressent guère moins la philologie que l'archéologie : avec les fouilles de Delphes, l'apparition des papyrus grecs d'Egypte est l'événement peut-être le plus marquant de cette période de cinq années qu'embrasse le nouveau recueil de M. S. Reinach. L'auteur, en revisant ces chroniques, les a parfois légèrement abrégées ou modifiées ; mais il leur a laissé cette allure vive, primesautière, ce tour spirituel et piquant, qui s'allie heureusement chez lui à la science la plus sérieuse et la plus solide. AM. HAUVETTE.

Georges Pariset. — *L'Etat et les Eglises en Prusse sous Frédéric-Guillaume Ier* (1713-1740). — Armand Colin, 1897, in-8°, xx-989 pages.

L'ouvrage de M. Pariset est une contribution à l'histoire générale des rapports de l'Eglise et de l'Etat. Convaincu que le seul moyen d'aboutir un jour à la connaissance aussi complète et aussi exacte que possible d'un sujet très complexe consiste à procéder par monographies analytiques, M. Pariset a choisi, pour examiner un des aspects du problème, l'histoire de la Prusse et plus particulièrement le règne de Frédéric-Guillaume Ier.

En Prusse, l'Etat est intimement lié à l'Eglise protestante. Cette union explique les destinées de son histoire, et, de plus, les conclusions tirées des faits sont valables pour les Eglises allemandes dans leur ensemble. C'est sous Frédéric-Guillaume Ier que l'Etat prussien s'est trouvé constitué dans ses parties essentielles : administration centralisée, finances, armée ; enfin son règne, qui ne présente pas, dans la question à examiner, d'événements affectant la forme d'une crise, se prête à une étude d'autant plus intéressante, que les forces en présence trouvent l'équilibre des époques normales.

Après avoir circonscrit et légitimé son sujet, l'auteur prend encore soin de le limiter à l'Eglise, envisagée au point de vue politique, et à l'Etat, envisagé au point de vue ecclésiastique : c'est leur enchevêtrement dans leur vie sociale commune qu'il s'est proposé de démêler. Disons tout de suite que l'étude de M. Pariset est neuve de tout point : de tous les travaux, très nombreux, qui ont paru en Allemagne sur Frédéric-Guillaume Ier, aucun n'a encore abordé son gouvernement ecclésiastique.

La conception du sujet est nettement formulée : M. Pariset ne s'en écarte pas un instant ; sa méthode est d'une grande rigueur, et la méthode était ici plus nécessaire que jamais : tant les documents imprimés ou inédits sont innombrables, tant les institutions allemandes sont compliquées et différentes, quant à la forme, des institutions françaises de la même époque.

Ce gros volume, aux lignes très serrées, ne contient pas de développements inutiles, pas de digressions. Il repose sur une science très vaste et très solide, et M. Pariset est si bien maître des détails que toujours il domine son sujet : il s'élève à des considérations générales d'un grand intérêt, il les exprime en une langue sobre et ferme. L'érudit est un écrivain : il est encore un psychologue. Voyez par exemple les pages où, sans prétendre refaire après M. Lavisse le portrait de Frédéric-Guillaume, il fouille la figure du monarque, en la nuançant de tons savamment distribués.

La conclusion générale est préparée chapitre par chapitre. Après l'Etat, en tant que tuteur de l'Eglise, voici l'Eglise, c'est-à-dire sa constitution, puis sa situation et son rôle social, la vie religieuse, enfin les dissidents et les étrangers. Signalons en passant pour le lecteur français les chapitres réservés aux Réfugiés huguenots. En résumé, l'Etat prussien était constitué de telle sorte que l'Eglise protestante fut mise en tutelle, qu'elle perdit son indépendance et son autonomie : c'est le roi, évêque suprême, qui l'administre, qui la discipline, qui hérite de ses fonctions sociales. « L'Etat est le tout de la nation, et, comme on le dira plus tard, il est à lui-même sa propre fin : Selbstzweck. »

Il nous est impossible, vu notre incompétence, de suivre M. Pariset dans

tous les détails de sa savante exposition. Mais notre incompétence ne va pas jusqu'à méconnaître le sérieux et l'originalité d'une étude, qui fut une thèse remarquée en Sorbonne : un livre comme celui-ci fait honneur à la science historique française. M. Pariset a devancé les savants allemands dans un sujet qui intéresse l'Allemagne la première.

M. FALLEX.

LUCIEN PEYTRAUD. — *L'esclavage aux Antilles françaises avant 1789.* Hachette, 1897 ; in-8°, XXII-472 pages.

M. Peytraud a eu raison de penser qu'après tant d'écrits sur l'esclavage le sujet restait neuf : les auteurs qui l'ont précédé, partisans ou adversaires de l'abolition, ne se souciaient pas de faire un exposé historique, exempt de partialité. Quant à M. Trayer, docteur en droit, c'est une étude juridique qu'il a écrite. M. Peytraud pouvait bien prendre la question sous une autre face et la traiter en historien.

La quantité des documents déposés aux Archives coloniales était telle qu'il a été amené à se limiter aux Antilles françaises et même plus spécialement à la Martinique, « parce que la Martinique a été pendant assez longtemps l'unique chef-lieu, et qu'en somme la plupart des mesures prises pour elle ont été applicables aux autres îles ».

Cette thèse de doctorat, car c'en est une, dédiée à MM. Ernest Lavisse et Marcel Dubois, est divisée suivant un ordre clair et simple. D'abord l'établissement des Français aux Antilles, puis la traite et le pays de la traite, l'exportation et la vente des nègres; dans le livre suivant, le régime de l'esclavage, c'est-à-dire, la législation et le Code Noir, la religion, les mœurs, la condition matérielle des esclaves, les esclaves considérés par rapport au droit civil, la police et les châtiments, le marronage et les révoltes, les esclaves amenés en France, enfin l'affranchissement et la situation nouvelle des affranchis : tels sont les titres des divers chapitres.

Il ne nous est pas possible de suivre M. Peytraud à travers toutes les questions qu'il a abordées et résolues. Bornons-nous à citer ses conclusions dans les termes mêmes dont il s'est servi. « A tous les points de vue l'esclavage a été un fléau pour les Antilles: il a empêché le développement reconnu possible de la population blanche; il a facilité le développement de la grande propriété, presque exclusivement sucrière; il a empêché la naissance d'industries variées; il a rendu rapides, mais instables, les fortunes des créoles ; bref, il a constitué une société factice et l'héritage du passé pèse encore aujourd'hui sur les Antilles. »

Ces conclusions résultent des faits impartialement observés. M. Peytraud nous amène à les partager par la franchise et la simplicité avec lesquelles il les expose; un mot, une phrase laissent échapper parfois ses sentiments de pitié. Son livre, bien informé, se lit avec agrément: en faisant œuvre de science, il s'est rencontré qu'il a fait aussi œuvre de charité, d'humanité. Son souhait final sera le nôtre : « Il faut que les descendants des anciens maîtres et des anciens esclaves oublient des souvenirs déjà lointains. Puissent-ils, se dégageant de préjugés funestes, se réconcilier et fraterniser bien plutôt par la communauté d'efforts en vue de l'œuvre présente qui s'impose à eux et par la communauté des espérances en vue de l'avenir. »

M. FALLEX.

DELOCHE. — ***Des indices de l'occupation par les Ligures de la région qui fut plus tard appelée la Gaule*** (*Extrait des Mémoires de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, tome XXXVI, 1re partie*). Paris, Imprimerie nationale. — Librairie Klincksieck, 1897, 18 pages.

Les savants sont d'accord pour constater l'établissement des Ligures en Gaule avant l'arrivée des Celtes : mais quelle fut l'étendue de leur occupation ? En examinant certaines catégories de vocables, celles qui « correspondent aux parties les moins variables de la surface terrestre, c'est-à dire aux cours d'eau, aux montagnes, aux régions en plaine portant un nom et enfin aux forêts », M. Deloche retrouve des indices très caractéristiques du séjour des Ligures sur notre sol. Ses conclusions il les appuie sur une série de faits, d'où il résulte que « dans la plus grande partie de la France, à l'Ouest comme à l'Est du Rhône, au Nord comme au Sud de la Garonne, dans les bassins de la Dordogne, de la Vienne et de la Charente, comme dans ceux de la Loire, de la Seine et de la Meuse, l'ethnique des Ligures apparaît avec quelques variantes, dans la toponymie». M. Deloche adhère donc pleinement à la théorie de M. d'Arbois de Jubainville, et en confirme l'exactitude par des observations nouvelles.

M. FALLEX.

E. ZEVORT. — ***Histoire de la Troisième République. Tome II. Bibliothèque d'histoire contemporaine***, Félix Alcan, 1897, XII-549 pages.

En janvier dernier, nous avons longuement analysé le premier volume de cet ouvrage : nous en avons dit l'intérêt, l'esprit et la valeur. Aussi nous bornerons-nous cette fois à constater que ce tome II, qui porte comme sous-titre la ***Présidence du maréchal***, raconte et juge les événements depuis le 24 mai 1873 jusqu'au 4 février 1879 : il a reçu l'accueil favorable que permettait de prédire la première partie.

M. F.

LE COMMANDANT TOUTÉE. — *Dahomé, Niger, Touareg. Notes et récits de Voyage.* Armand Colin 1897, in-18, XXI-370 pages.

Le voyage de M. Toutée comprit deux phases distinctes : dans la première il traversa l'Hinterland dahoméen, pour atteindre le Niger en amont des postes de la Compagnie anglaise ; dans la seconde, il réussit à atteindre le but de sa mission, en reconnaissant le fleuve jusqu'au nord de Zinder. De là deux parties dans son récit : la première est contée depuis le départ de Marseille avec un entrain humoristique, les difficultés sont surmontées avec une gaité courageuse bien française ; la deuxième où l'explorateur, privé de ses seconds, craignait de se mettre toujours seul en scène, comprend la correspondance adressée au ministère des Colonies. L'allure du livre a beau changer, pour des raisons de modestie ; l'intérêt ne diminue pas : lutte à la montée contre des courants violents, à la descente chutes et naufrages effrayants dans les rapides, à l'aller comme au retour combats contre des peuplades hostiles et guerrières, fournissent à M. Toutée la matière de notes émouvantes. Enfin l'explorateur résume les résultats de la mission qu'il a menée à bien : il examine et explique le régime du fleuve, l'époque de ses crues et leurs causes, la possibilité de l'utiliser comme voie de commerce, comme région à coloniser. Le premier, il a fixé la physionomie du Niger, tropicale en amont, saharienne dans le cours moyen, et de nouveau tropicale en aval. Les ats scientifiques de la mission ont été depuis complétés par M. Hourst.

Si le poste d'Arenberg a été supprimé dans la suite ou plutôt déplacé, il n'en reste pas moins ceci que le commandant Toutée a consacré par son exploration, par ses traités avec les indigènes, les droits de la France et fourni à notre gouvernement des armes pour les défendre et les faire valoir. Enfin par son récit de Voyage, il aura éclairé l'opinion publique : par son insistance à répéter des vérités toujours bonnes à dire, il lui permet de soutenir de son appui moral les commissaires qui ont charge de déterminer, au mieux de nos intérêts et de la justice internationale, les territoires réellement placés sous notre protection. Le commandant Toutée continue de la sorte à servir encore la France, au retour de l'exploration qu'il a conduite avec le patriotisme du soldat et la science du savant. M. FALLEX.

GEORGES BLONDEL, *professeur agrégé de l'Université*. — *Etudes sur les populations rurales de l'Allemagne et la crise agraire*, (avec la collaboration de MM. Brouilhet, Quesnel et de Sainte-Croix) Paris, Larose, un vol. in-8° de XII-322 pages, avec cartes et plans.

Les questions agraires préoccupent aujourd'hui tous les pays de notre vieille Europe. Les débats qui se sont déroulés il y a quelques semaines à la Chambre des Députés ont montré quelle en est chez nous l'importance, et prouvé qu'elles n'intéressent pas seulement les agriculteurs, mais les habitants des villes comme ceux des campagnes, le commerce et l'industrie comme l'agriculture. Dans un de ces éloquents discours, dont il est coutumier, où le paradoxe se mêle à la vérité, M. Jaurès a dédaigneusement repoussé l'invitation de ceux qui pensent que, sur une question d'ordre aussi général que la question agraire, il convient de s'informer de ce qui se passe à l'étranger, de se demander si la crise agraire s'y fait sentir comme chez nous, si les faits dont on parle, parfois un peu légèrement, dans la presse comme à la tribune, s'y déroulent analogues ou différents, Une excursion au delà des frontières, en nous permettant de comparer à la situation des agriculteurs que nous connaissons celle d'autres agriculteurs, et en nous montrant ce que ceux-ci font pour améliorer leur sort, ne peut manquer pourtant d'être profondément instructive et profitable pour nous.

Ce voyage, grâce au livre que nous signalons ici, nous pouvons aujourd'hui l'entreprendre dans un des pays que nous avons le plus d'intérêt à connaître, et dans un de ceux où la crise agraire se fait le plus vivement sentir, dans l'Empire allemand. Chargé par le Musée social d'une vaste enquête sur la situation des populations rurales de l'Allemagne, M. Blondel, aidé de quatre collaborateurs intelligents et actifs, a parcouru pendant plusieurs mois les régions les plus caractéristiques de ce pays, observant les choses, faisant parler les gens, vivant le plus possible de la vie des paysans et cherchant à voir par lui-même ce qu'il y a de fondé dans leurs plaintes.

Rédigé avec une méthode rigoureusement scientifique, son rapport se compose de deux parties. La première, essentiellement analytique, a pour but de décrire, en montrant les contrastes qui les séparent les unes des autres les diverses parties du nouvel Empire : région rhénane, plateau bavarois, plaine saxonne, Frise, Mecklembourg, pays à l'est de l'Elbe. Dans la seconde partie, l'analyse succède à la synthèse ; l'auteur s'efforce de démêler les grands courants auxquels la plupart des phénomènes de la vie rurale peuvent être rattachés. Un important chapitre est consacré aux vieilles coutumes, spécialement aux coutumes successorales, qui ont

sur l'organisation même de la famille une si grande influence. Bien instructive l'étude des pratiques auxquelles on recourt pour éviter le morcellement et conserver la cohésion familiale. Quel contraste entre nos familles françaises si instables et ces vielles familles saxonnes incorporées depuis des siècles aux mêmes domaines ! Le mode de transmission des biens ruraux a eu surtout pour conséquence de favoriser un puissant courant d'émigration qui a contribué à développer cet essor économique et commercial dont l'Allemagne est à juste titre fière.

Les œuvres dues à l'initiative privée méritaient aussi de fixer l'attention. Leur étude, d'autant plus instructive que l'Allemand est au fond pesant et routinier, fait ressortir cette remarquable persévérance qui est une des qualités maîtresses du peuple germanique, et qui n'est nulle part plus développée que chez les populations rurales. Les associations à forme coopérative en particulier ont été chez nos voisins des facteurs puissants d'union et de paix, et des instruments d'éducation sociale plus encore que de progrès économique.

Le socialisme d'Etat est longuement étudié. L'action gouvernementale tend de plus en plus aujourd'hui en Allemagne à se substituer au libre jeu des initiatives privées individuelles ou collectives. On estime que l'Etat, au milieu des luttes chaque jour plus âpres de la civilisation moderne, doit devenir « la puissance bienfaisante qui élèvera les classes inférieures, et protègera les faibles ». M. Blondel, tout en se montrant un peu sceptique à l'égard de l'intervention de l'Etat, tout en pensant même que cette ingérence gouvernementale continuelle qui énerve la volonté et paralyse le goût de l'initiative comme le sentiment de la responsabilité, peut devenir dangereux dans l'avenir, montre cependant les services que l'intervention du gouvernement a rendus dans certaines régions de l'Allemagne, ici pour corriger les inconvénients résultant du morcellement de la propriété, là pour reconstituer une classe de petits propriétaires dans ces pays de grands domaines d'où ils avaient disparu. Le chapitre consacré à la crise agraire renferme une substantielle analyse des causes diverses de la crise (surproduction, monométallisme (?), abus de la spéculation, valeur exagérée attribuée au sol, endettement de la propriété foncière, etc..) et des remèdes qui ont été proposés. M. Blondel ne plaide au surplus ni pour une cause, ni pour une autre ; il se propose non de soutenir une thèse, mais d'exposer les faits le plus impartialement possible, en s'appuyant constamment sur des documents ou des témoignages de première main, recueillis directement auprès des hommes les plus compétents. La crise agraire sévit en somme avec plus d'intensité en Allemagne que chez nous ; en dépit du progrès de l'industrie et du commerce, elle se fait sentir dans toutes les classes de la nation ; elle a sur la politique générale elle-même un puissant contre-coup. Et pourtant, grâce à des traditions et des coutumes vraiment dignes de respect, les pays allemands continuent à goûter une grande paix dans une vie calme et saine, et ces familles simples et rudes, douées d'une puissante vitalité, offrent en définitive de salutaires exemples à notre siècle trop épris de vie facile, de confortable et de bien-être.

M. G

BIBLIOGRAPHIE

LES THÈSES A L'UNIVERSITÉ DE PARIS, PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1895-1896.

La Faculté de théologie protestante a eu deux thèses de licence soutenues par **M. J. Viénot**, pasteur président du Consistoire de Montbéliard : 1° De pristinis Montbelgardensis ecclesiæ Liturgiis ; 2° La vie ecclésiastique dans la principauté de Montbéliard au XVIIIe siècle, « monographie, écrit M. le doyen Sabatier, dont l'histoire religieuse et morale de nos anciennes provinces se trouve sérieusement enrichie ». Pour le baccalauréat, 10 candidats ont fait recevoir des thèses : 1° **G. Macler**. Les apocalypses apocryphes de Daniel ; — 2° **G. Claudis**. La mort de Luther ; — 3° **A. Lecerf**. Le déterminisme et la responsabilité dans Calvin ; — 4° **V. Rivet**. Les origines de la pensée de Vinet ; — 5° **V. Van der Beken**. Le protestantisme dans les îles anglo-normandes ; — 6° **De Bruce**. La Sainte-Cène ; — 7° **G. Zentz**. Les origines de l'Eglise catholique ; — 8° **A. Soleyret**. L'Evangile de Saint-Paul ; — 9° **P. Arnal**. L'Eglise de Florac (Lozère) : — 10° **A. Joye**. Le développement du dogme catholique d'après le cardinal Newmann.

Parmi les 596 thèses présentées à la faculté de médecine, dix ont été récompensées par la médaille d'argent ; 1° **Bezançon**. Contribution à l'étude de la rate dans les maladies infectieuses ; — 2° **Charcot (Jean)**. Contribution à l'étude de l'atrophie musculaire ; — 3° **P. Delbet**. Anatomie chirurgicale de la vessie ; — 4° **Huber**. Recherches physiologiques sur la résorption rénale (Travail du laboratoire de physiologie de la Sorbonne) ; — 5° **Jayle**. De la septicémie péritonéale aiguë post-opératoire ; — 6° **Jourdan**. De la cholédocotomie ; — 7° **Londe**. Maladies familiales du système nerveux. De l'hérédoataxie cérébelleuse ; — 8° **Michon**. Valeur thérapeutique de l'incision hypogastrique de la vessie ; — 9° **Phulpin**. La sciatique en particulier. Contribution à l'étude des scolioses homologue et alternante, des troubles de la sensibilité et des réactions électriques ; — 10° **Reymond**. Contribution à l'étude de l'anatomie pathologique des salpingo-ovarites.

Vingt et une ont obtenu une médaille de bronze : 1° **Bergé**. Pathogénie de la scarlatine ; — 2° **Biétrix**. Etude de quelques faits relatifs à la morphologie générale du sytème circulatoire, à propos du réseau branchial des poissons ; — 3° **Bresset**. Résultats éloignés de la cure radicale dans la hernie curale ; — 4° **Chaillou**. Le sérum-thérapie et le tubage du larynx dans les croups diphthériques ; — 5° **Cocagne**. Du pronostic de la présentation du siège ; — 6° **Damaye**. Du traitement chirurgical de l'appendicite à répétition dans l'intervalle des crises ; — 7° **Delabost**. Les souffles cardio-pulmonaires chez les enfants ; — 8° **Durante**. Des dégénérescences secondaires du système nerveux.

Dégénérescence ovallérienne et dégénérescence rétrograde ; — 9° **Duvivier.** Contribution à l'étude de la gastro-entrosétomie avec le bouton de Murphy ; — 10° **Genouville.** La contractilité du muscle vésical à l'état normal et à l'état pathologique ; — 11° **Glantenay.** Contribution à l'étude de la chirurgie de l'uretère (Etude anatomique et clinique) ; — 12° **Gouget.** De l'influence des maladies du foie sur l'état des reins ; — 13° **Halipré.** La paralysie pseudo-bulbaire d'origine cérébrale ; — 14° **Hulot.** Infections d'origine cutanée chez les enfants ; — 15° **Laisney.** Etude sur le cancer du cœur ; — 16° **Lapicque.** Sur le dosage du fer dans les recherches physiologiques ; — 17° **Leseigneur.** Etude sur la laryngotomie ; — 18° **Moreigne.** Etude sur les méthodes de dosage de quelques éléments importants de l'urine ; — 19° **Plicot.** Contribution à l'étude de la pathogénie et du diagnostic de l'anémie pernicieuse progressive des femmes enceintes ; — 20° **Rodriguez.** De l'incision du cul-de-sac postérieur et du drainage périntérin dans les suppurations et hématomes pelviens ; — 21° **Wassermann.** Epithélioma primitif de l'urethre.

Enfin vingt-trois ont eu une mention honorable : 1° **Bernard.** Epithélioma primitif du vagin ; — 2° **Corby.** De la pollakiurie psychopathique et de son traitement ; — 3° **Crochet.** Accidents nerveux de l'érésypèle ; — 4° **Daumy.** Des tumeurs périuréthrérales chez la femme ; — 5° **Desgrez.** De l'influence des sérums sur la variation de quelques éléments urinaires ; — 6° **Djoritch.** Sueurs d'urée en général et dans la maladie de Bright en particulier ; — 7° **Dutournier.** Contribution à l'étude du diabète bronzé ; — 8° **Flamant.** Dosage du déchet organique ; — 9° **Gentilhomme.** Hystérectomie abdominale ; technique ; critique ; résultats ; — 10° **Jacquinet.** Contribution à l'étude de la tuberculose pulmonaire chez les syphillitiques ; — 11° **Jeannin.** Pathogénie et traitement du doigt à ressort ; — 12° **Juvara.** Anatomie de la région ptérygo-maxillaire ; — 13° **Lefilliâtre.** Nouvelle méthode graphique permettant d'enregistrer tous les tremblements. Application de cette méthode dans un essai sur les troubles moteurs de l'estomac ; — 14° **Maggiar.** De la fréquence de l'insertion du placenta sur le segment inférieur de l'utérus et de ses accidents ; — 15° **Mme Magnus.** Etude clinique des tumeurs adénoïdes ; leur traitement chirurgical, résultats post-opératoires ; — 16° **Marçais.** Contribution à l'étude des lipomes du cou et de la nuque ; 17° **A. Moreau.** Prophylaxie de la tuberculose d'origine alimentaire ; — 18° **Perregaux.** Etude sur les 249 cas de diphtérie traités par le sérum antidiphtérique à l'hôpital Trousseau (octobre et novembre 1894) ; — 19° **Pouzol.** De l'importance diagnostique de la courbe alimentaire dans certains cas d'hérédo-syphilis ; — 20° **Quelmé.** Contribution à l'étude des formes cliniques de la maladie de Stoches-Adams ; — 21° **Raffray.** Des métrites ; — 22° **De Rouville.** Des néphrectomies partielles ; — 23° **Sourdille.** De la kératite filamenteuse.

A la Faculté de droit, cent thèses de doctorat ont été subies ; deux candidats ont été ajournés. Quatre-vingt-sept thèses ont été présentées au concours ouvert pour les prix ; vingt-trois ont été retenues à cet effet par les différents jurys d'examen. Quatorze ont été récompensées, six par des prix.

1° **Carette.** Des assemblées provinciales de la Gaule romaine ; — 2° **Lévy Ullmann.** Des obligations à primes et à lots ; — 3° **Lot.** Des libéralités aux sociétés civiles et commerciales en droit français ; — 4° **Maria.** Du Vindex dans la Legis actio per manus injectionem et dans l'Injus vocatio ; — 5° **Péan.** De l'Erreur judiciaire ; — 6° **Pietri.** Etude critique sur la fiction d'exterritorialité.

Huit thèses ont obtenu des mentions honorables : 1° **Arminjon.** De l'administration locale de l'Angleterre ; — 2° **Aron.** Théorie générale des présomptions légales ; — 3° **Gilly.** Des collèges funéraires dans l'empire romain ; — 4° **Gréciano.** Du rôle de l'Etat en matière monétaire ; — 5° **Pouyanne.** De la propriété foncière en Algérie ; — 6° **Salva.** Etude sur les délits fiscaux ; — 7° **Spire.** Etude historique et juridique de la responsabilité des communes en cas d'attroupement ; — 8° **Sumien.** Le régime législatif en Algérie.

La Faculté des sciences (1) a fait quatre docteurs ès-sciences mathématiques : 1° **Coculesco.** Sur les expressions rapprochées des termes d'ordre élevé dans le développement de la fonction perturbatrice ; 2° **Rougier.** — Sur quelques sous-groupes de 11• classe du groupe modulaire ; 3° **Beudon.** — Sur les systèmes d'équations aux dérivées partielles dont les caractéristiques dépendent d'un nombre fini de paramètres ; 4° **Haure.** — Recherches sur les points de Weierstrass d'une courbe plane algébrique.

Elle a décerné seize diplômes de docteur pour les sciences physiques : 1° **Simon.** Action des amines aromatiques primaires sur quelques composés cétoniques dissymétriques ; — 2° **Bayrac.** Sur une nouvelle méthode de préparation des paraquinones au moyen des indophénols ; — 3° **Lepercq.** Action des azotites alcalins sur les éthers bromopropioniques, bromobutyriques ; — 4° **Klobb.** Nouvelles synthèses au moyen de l'éther cyanacétique ; — 5° **Ponsot.** Recherches sur la congélation des solutions aqueuses étendues ; —6o **Varet.** Recherches sur les combinaisons du mercure ; — 7° **Brochet.** Action du chlore sur les alcools de la série grasse ; — 8° **Hurmuzescu.** Nouvelles déterminations du rapport *v* entre les unités électrostatiques et électromagnétiques ; — 9° **Cotton.** Recherches sur l'absorption et la dispersion de la lumière par les milieux doués du pouvoir rotatoire ; — 10° **Hélier.** Recherches sur les combinaisons gazeuses ; — 11° **Vigouroux.** Le silicium et les siliciures métalliques ; — 12° **Astre.** Etude de quelques dérivés aminés et potassiques de la benzoquinone. — 13° **Weiss.** Recherches sur l'aimantation de la magnétite cristallisée et de quelques alliages de fer et d'antimoine ; — 14° **Villard.** Etude expérimentale des hydrates de gaz ; — 15° **Perrier.** Combinaisons du chlorure d'aluminium anhydre avec un certain nombre de composés chimiques. Synthèses de cétones ; — 16° **Houdaille.** Mesure du coefficient de diffusion de la vapeur d'eau dans l'atmosphère et du coefficient de frottement de la vapeur d'eau.

Elle a eu quatorze docteurs pour les sciences naturelles : 1° **Tissot.** Etude des phénomènes de survie dans les muscles à la mort générale ; — 2° **Léger.** Recherches sur la structure des Mucorinées ; 3o **Glangeaud.** — Le Jurassique à l'ouest du Plateau Central. Contribution à l'histoire des mers Jurassiques dans le bassin de l'Aquitaine ; — 4° **Repelin.** Etude géologique des environs d'Orléansville ; — 5° **Lance.** Contribution à l'étude anatomique et biologique des Tardigrades (Genre macrobiotus. Schultze) ; — 6° **Racovitz.** Le lobe céphalique et l'encéphale des Annélides Polychètes (Anatomie, morphologie, histologie) ; — 7° **Causard.** Recherches sur l'appareil circulatoire des Aranéides ; — 8° **Hecht.** Contribution à l'étude des Nudibranches ; — 9° **Chudeau.** Contribution à l'étude géologique de la Vieille Castille ; — 10° **Fournier.** Description géologique du Caucase central ; — 11° **Pettit.** Recherches sur les capsules surrénales ; — 12° **d'Hubert.** Recherches sur le sac embryonnaire des plantes grasses ; — 13° **Labrazet.** Recherches géologiques sur la région orientale de la province de Burgos et sur quelques points des provinces d'Alava et de Logrono ; — 14° **Coupin.** Recherches sur l'absorption et le rejet de l'eau par les graines.

La Faculté des lettres a eu vingt-cinq soutenances et vingt-quatre docteurs, qui se répartissent entre la philosophie, l'esthétique et l'histoire de l'art, la littérature, la philologie et l'histoire proprement dite : 1° **Henry Michel.** *De Stuarti Millii individualismo* et *l'Idée de l'Etat.* Essai critique sur l'histoire des théories sociales et politiques en France depuis la Révolution ; — 2° **Mo-**

(1) Nous rappelons à nos lecteurs de l'étranger que le doctorat en médecine et en droit, doit être complété par l'agrégation, pour conduire au professorat. Au contraire la plupart des candidats au doctorat, en sciences et en lettres, sont agrégés et souvent professeurs dans un lycée. Leur thèse n'est plus d'un étudiant qui finit son cours d'études, mais d'un maître qui a déjà fait ses preuves. C'est pourquoi nous les signalerons toutes et parfois même nous y reviendrons dans nos comptes-rendus.

rel. *De Johannis Wallisii grammatica linguæ anglicanæ et tractatu de loquela* et *James Thomson. Sa vie et ses œuvres* ; — 3° **Toutain.** *De Saturni Dei in Africa Romana cultu* et *Les cités romaines de la Tunisie*. Essai sur l'histoire de la colonisation romaine dans l'Afrique du Nord ; 4° **Dedouvres.** *De Patris Josephi Turciados libris quinque* et *Le Père Joseph polémiste. Ses premiers écrits* (1623-1626) ; — 5° **Hannequin.** *Quæ fueri prior Leibnitii philosophia seu de motu, de meute, de Deo doctrina ante annum* 1672 et *Essai critique sur l'hypothèse des atomes dans la science contemporaine* ; — 6° **Le Breton.** *De animalibus apud Vergilium* et *Rivarol, sa vie, ses idées, son talent d'après des documents nouveaux* : — 7° **Thouverez.** *De Quali et Quanto in logice formali* et *Le Réalisme métaphysique* ; 8° **Bellon.** *De Sannazarii vita et operibus* et *Bossuet directeur de conscience* ; — 9° **Lion.** *Plinii Minoris epistolæ quid ad pueros educandum aptum præbeant* et *Les tragédies et les théories dramatiques de Voltaire* ; — 10° **Masqueray.** *De tragica ambiguitate apud Euripidem* et *Théorie des formes lyriques de la tragédie grecque* ; — 11° **Worms René.** *De natura et methodo sociologiæ* et *Organisme et société* ; — 12° **Emmanuel.** *De saltationis disciplina apud Græcos* et *Essai sur l'orchestique grecque*. Etude de ses mouvements d'après les monuments figurés ; — 13° **Grammont.** *De liquidis sonantibus indagationes aliquot* et *La dissimilation consonantique dans les langues indo-européennes et dans les langues romanes* ; — 14° **Guiraud.** *De Prulianensi monasterio Ordinis Prædicatorum incunabulis* (1206-1310) et *l'Etat pontifical après le grand schisme*. Etude de géographie politique ; — 15° **Payot.** *Quid apud Millium Spencerumque de externis rebus disserentes sit reprehendum* et *De la Croyance* ; — 16° **De Vaisière.** *De Roberti Gagiuni ministri generalis Ordinis Sanctæ Trinitatis vita et operibus* (1425 ? - 1501) et *Charles de Marillac, ambassadeur et homme politique sous les règnes de François Ier, de Henri II et François II* (1510-1560) ; — 17° **Legouis.** *Quomodo Edmundus Spenserus ad Chaucerum se fingens in Eclogis « The Shepheardes Calender », versum heroicum renovarit ac refecerit* et *La Jeunesse de William Wordsworth*. Etude sur le Prélude ; — 18° **Piéri.** *Quæstiones ad P. Ovidii Nasonis Epistolas Heroidum et præcipue horum carnimum artem pertinentes* et *Le Petrarquisme au* XVIe *siècle*. Pétrarque et Ronsard ou de l'influence de Pétrarque sur laPléiade française ; — 19° **Charlety.** *De B. Villario (Balthazar de Villars) Lugdunansi mercatorum præposito, locumtenente senescalliæ generali, Dombensis parlamenti præside* et Essai sur l'histoire du Saint-Simonisme ; — 20° **Couturat.** *De Platonicis mythis* et *De l'infini mathématique* ; — 21° **Vianey.** *Quomodo dici possit Tacitum fuisse summum pingendi artificem* et *Mathurin Régnier* ; 22° **Dufour.** *De libello qui fertur* Ἀθηναίων πολιτεία et *La Constitution d'Athènes et l'œuvre d'Aristote* ; — 23° **Dognon.** *Quomodo tres status linguæ Occitanæ ineunte quinto decimo sæculo inter se convenire assueverint* et *Les Institutions politiques et administratives du pays du Languedoc du XIIIe siècle aux guerres de religion* ; — 24° **Revon.** *De arte florali apud Japonenses* et *Etude sur Hokzaï.*

Enfin à l'Ecole supérieure de pharmacie, où il n'y a ni distinction spéciale ni prix pour récompenser exceptionnellement l'initiative des candidats qui adjoindraient la soutenance publique d'une thèse aux épreuves réglementaires du dernier examen probatoire, il y a lieu de signaler quatre monographies inaugurales : — 1° **Barnouvin.** *Organisme des hydrolats et des solutés* ; — 2° **Delépine.** *Sur une méthode de séparation des méthylamines par l'aldéhyde formique* ; — 3° **Khouri.** *Contribution à l'étude du Psidium Pomiferum L* ; — 4° **Roques.** *Recherches sur la Cinchonicine.*

REVUE DES PÉRIODIQUES ÉTRANGERS ET FRANÇAIS

THE PEDAGOGICAL SEMINARY
Edited by G. Stanley Hall (juillet 1897).

Le dernier numéro de la *Pedagogical Seminary*,qui en inaugure le cinquième volume, nous apporte la nouvelle d'une transformation essentielle dans le mode de publication de cette importante revue. Jusqu'ici les numéros se succédaient à intervalles irréguliers ; ils paraîtront désormais de trimestre en trimestre pour former un volume par année.

La présente livraison met en lumière l'une des tendances actuelles de la pédagogie américaine, tendance dont M. Stanley Hall est d'ailleurs l'un des plus ardents promoteurs. La pédagogie d'outre-mer se fait démocratique, comme le gouvernement de la libre Amérique, et elle recourt aux assemblées délibérantes,— aux *meetings*,— et aux plébiscites.La récente publication,par M.Stanley Hall, d'un Questionnaire connu en Amérique sous le nom de *Syllabus*, en proposant à la méditation et aux réponses de tous une longue série de questions très diverses, touchant aux choses de l'éducation, n'a pas peu contribué à favoriser cette tendance en dirigeant les travaux des *meetings* locaux, — nous dirions conférences pédagogiques, — et les enquêtes des pédagogues.

M. Lancaster veut-il s'éclairer sur les conditions de l'Education des adolescents, afin d'en tracer un plan scientifique ? Certes, il ne négligera pas les lumières que les pédagogues ont coutume de trouver dans les ouvrages des moralistes et dans leurs propres souvenirs, mais il y ajoutera celles que la consultation d'un millier de correspondants, adolescents eux-mêmes ou adultes depuis peu, viendra lui fournir. Il rédigera dans cette intention, — ou extraira du *Syllabus* de M. Stanley Hall,— un certain nombre de questions qu'il adressera à plusieurs milliers de personnes (sachant que toutes ne répondront pas), de condition différente et habitant diverses régions, en les priant d'y faire de promptes et sincères réponses. Et les réponses ne tarderont pas à affluer en effet, précises et sérieuses, révélant au pédagogue américain de précieux détails de caractère ou d'opinion, et révélant du même coup au lecteur étranger l'existence aux Etats Unis d'un public nombreux et éclairé qui porte aux questions psychologiques et pédagogiques le plus vif et le plus actif intérêt.

En même temps que cette méthode intéresse une portion notable de la foule aux choses de l'éducation, elle multiplie pour le pédagogue, les éléments d'information, en multipliant les observateurs et les observations, et donne par suite à ses études plus de sûreté et plus de portée.En outre,elle rend possible, en pédagogie,l'emploi d'un mode nouveau d'observation,l'introspection. Grâce à elle, l'élève n'est plus seulement en effet un objet que l'on considère du dehors, abstraitement et de loin, d'après un type, le plus souvent, — et presque nécessairement, — préconçu ; on s'approche de lui, on se renseigne, — ou plutôt il renseigne lui-même,— sur ses idées, sur ses désirs,sur ses souvenirs ; on lui demande de s'examiner à haute voix, et non pas devant un maître qui lui en impose, mais devant une feuille de papier. Le pédagogue a autre chose pour appuyer ses généralisations que son expérience de professeur, — quand il l'est, — ou que ses vieux souvenirs d'élève ; il peut les asseoir sur une base plus large, et partant plus solide.

Cependant les résultats d'enquêtes de ce genre, — réalisées dans les assemblées ou par des consultations écrites, — n'ont assez souvent, comme on pourra en juger d'après l'article de M. Street, qu'une portée restreinte aux pays où les habitudes scolaires, les mœurs et la race sont semblables.

Miss Marsh, *Un nouvel aspect de l'étude de l'enfant.* — Quand il s'agit de questions concernant la première enfance, et se rapportant en particulier aux choses de l'école maternelle et même des classes inférieures des écoles

primaires, il est difficile d'interroger sur eux-mêmes des élèves qui ont en moyenne de trois à huit ans. Ce sont les institutrices et les mères de famille qui peuvent seules être consultées, et qui d'ailleurs trouveront profit à se consulter entre elles. *Miss Marsh*, qui a inauguré à Détroit, et probablement dans le monde entier les « Assemblées de mères de famille » (*Mothers' Meetings*) a mis cette idée à exécution et expose dans un très curieux article, les conditions et les conséquences de sa tentative.

Miss Marsh est directrice de l'une des plus importantes écoles de Détroit (*Haucock School*). Mon école, dit-elle, compte environ six cents élèves, enfants des classes laborieuses, filles ou fils de gens « de bonne intelligence moyenne, portant grand intérêt aux questions politiques et religieuses du jour, et représentant bien la classe des citoyens les plus utiles et les plus influents des États-Unis, la classe moyenne ». Au moment où Miss Marsh prit la direction de Haucock School, des dissensions politiques avaient nécessité une transformation presque complète du personnel des adjointes ; la situation était donc très difficile. « Comment établir l'harmonie et apaiser le souffle qui menaçait de devenir funeste ? » Cette question ne reçut pas de solution définitive jusqu'à ce que le *Syllabus* de M. Hall eût fait songer à la possibilité de réunions des mères de famille. Les préparatifs furent bientôt faits. une circulaire annonçant la date et l'objet de la première assemblée mensuelle fut envoyée, et vingt-quatre mères de famille y répondirent. Cette circulaire était, en substance, ainsi conçue : « Mes chères amies, — Nous sommes venues ici pour diriger votre école, dont le premier objet est de faire, ou d'aider à faire des hommes et des femmes utiles. Nous ne pouvons y réussir sans votre concours, et dans notre tâche, nous ferons sans doute bien des fautes. Si vous nous les indiquez franchement, nous serons heureuses, autant qu'il sera en notre pouvoir, de nous en corriger ; quand nous ne le pourrons pas, nous vous expliquerons les raisons de notre refus. — Ne voulez vous pas vous joindre à nous, comme font les sœurs d'une même famille, travaillant pour un commun bien, le bonheur de vos enfants et des nôtres ? »

Une série de questions simples sur « les Poupées », extraites du *Syllabus*, suivait cette circulaire. On devait y réfléchir pendant le mois afin de se préparer à les discuter ensemble. — La seconde assemblée réunit, en novembre 1894, un mois après, quarante mères de famille, d'abord timides et presque muettes, puis de plus en plus audacieuses. Les résultats furent des plus intéressants, et il fallut moins d'un an pour que l'institution des assemblées mensuelles fût définitivement établie et eût l'occasion de faire ses preuves. A l'occasion d'une épidémie de diphtérie, notamment, on avait parlé plusieurs fois du danger qu'il y a à laisser patauger les enfants dans la boue, — comme ils aiment à le faire, — et de la nécessité de les bien couvrir et de leur donner un déjeuner réconfortant avant de les exposer à l'air frais du matin. Ces conseils ne furent pas perdus, et on leur doit peut-être ce résultat que Haucock est la seule école de Détroit où la fièvre scarlatine et la diphtérie n'aient pas paru dans l'année courante. Aussi les assemblées continuent-elles régulièrement, et certaines d'entre elles, durant le dernier semestre, ont réuni jusqu'à cent mères de famille. Citons quelques-uns des sujets qui y ont été ou qui y seront traités : 1. Les petits garçons deviendraient-ils de meilleurs pères de famille et de meilleurs maris si on les encourageait à jouer à la poupée ? 2. De l'absolue stérilité de l'imagination des enfants de souche américaine comparée à la plus ou moins grande fertilité de celle des enfants dont les parents sont Anglais, Irlandais, Écossais ou Canadiens. 3. Des cris des enfants. 4. Les superstitions enfantines. 5. Les petits garçons ont-ils besoin d'être aussi surveillés dans leur éducation morale que les petites filles ? (Mémoire présenté par une mère de famille). 6. La bonne santé est la condition des mœurs bien réglées et d'un esprit bien organisé. — Trois facteurs principaux de la bonne santé : *a*) Une constitution saine lors de la naissance ; — *b*) Une bonne nourriture ; — *c*) Un soin attentif du corps et en particulier des dents. (Ordre du jour de l'assemblée du mois d'octobre 1891). 7. Du mensonge chez les enfants.— Les petits enfants

peuvent-ils toujours distinguer entre ce qui est vrai et ce qu'ils imaginent ? Le pourront-ils plus tard ? Pourquoi ? (Ordre de l'Assemblée de février 1897). 8. Que faut-il faire des enfants pendant les vacances ? Quelques idées sur ce sujet. (Ordre du jour de l'Assemblée de clôture de l'année scolaire 1896-97). 9. Comment et quand les petites filles doivent-elles apprendre à coudre ? 10. Nécessité du rire et des joyeux propos durant les repas.

Et Miss Marsh conclut : « Les résultats de ces réunions observés jusqu'ici sont les suivants : d'une part, les enfants sont de beaucoup mieux habillés, mieux soignés, plus polis et plus cordiaux avec leurs maîtresses qu'autrefois ; d'autre part les parents comprennent mieux que l'instinct maternel ne donne pas les connaissances nécessaires à l'éducation des enfants, et que le « métier de mère » demande un apprentissage aussi sérieux que les autres professions ; ils apprécient mieux également les difficultés de la tâche des institutrices et éprouvent par suite une réelle sympathie à leur égard ». Miss Marsh oublie de nous parler du bénéfice que les institutrices elles-mêmes ont retiré de ces asemblées. Les enfants et les parents seraient-ils seuls à en avoir profité, les institutrices américaines n'auraient-elles rien appris au contact des mères de famille et n'auraient-elles trouvé aucun fondement dans les critiques qu'elles encourageaient celles-ci à leur faire ?

Miss Louch. — *Différence entre les enfants et les grandes personnes.* — L'étude de Miss Louch est intéressante, surtout en tant qu'application de la méthode démocratique à la consultation de très jeunes enfants. Cinq cent trente petits élèves d'école primaire ont eu à traiter le sujet suivant : « Quelles sont les différences que vous voyez entre un enfant comme vous et une grande personne ? » et c'est la solution par ces cinq cent trente enfants, et à leur propre point de vue, de la question ainsi posée, que Miss Louch a voulu nous faire connaître.

Miss Louch a cru bon, et avec raison, de mettre un peu d'ordre dans les dépositions multiples et très diverses qu'elle avait recueillies, mais la manière dont elle a exécuté cette tâche n'est pas tout à fait à l'abri des critiques. Sa division en quatre chapitres est la suivante :

1) Différences *physiques* entre les enfants et les grandes personnes.
2) Différences *morales* et *intellectuelles*.
3) Différences ayant trait aux *manières* et aux *mœurs*
4) Différences ayant trait aux *habitudes* et aux *occupations*.

Et ce n'est pas tant cette division elle-même qui nous paraît défectueuse que la façon dont les matières ont été réparties entre ces différents chapitres. — Ainsi, pour prendre un exemple entre plusieurs, c'est dans le second chapitre que nous apprendrons que les enfants se reconnaissent plus peureux, plus expansifs et moins patients que les grandes personnes, et il nous faudra attendre le troisième pour savoir qu'ils se reconnaissent également plus querelleurs et moins aimables, sans que nous puissions savoir pourquoi des qualités ou des défauts qui semblent bien du même ordre sont ainsi séparés. Il eût été peut-être plus rationnel et aussi simple d'adopter cette autre division, pour mettre en relief toute une catégorie de dépositions intéressantes touchant les rapports entre les enfants et les grandes personnes, qui sont la conclusion naturelle de l'enquête :

A) Différences *physiques* entre les enfants et les grandes personnes.
B) Différences d'*esprit*, de *caractère* et de *manières*.
C) Différences d'*occupations*.
D) Différences entre les enfants et les grandes personnes au point de vue de leurs rapports mutuels.

A) *Différences physiques.* — Les différences physiques sont naturellement celles qui frappent le plus les enfants. Ils se reconnaissent moins âgés, moins grands, moins gros et moins forts que les grandes personnes, toutes infériorités qu'ils savent d'ailleurs passagères et qu'ils espèrent bien voir disparaître un jour quand ils auront quelques années de plus, et qu'à leur tour ils seront arrivés à cet âge où l'on ne grandit plus. Ils s'octroient, en revanche, une plus

grande agilité et une activité plus turbulente. « Les grandes personnes, écrit une petite fille, peuvent lire de gros livres, comme Tennyson ; elles peuvent aussi écrire et nager mieux que nous, mais pour ce qui est de courir, de siffler et de sauter, elles ne peuvent faire de moitié aussi bien que nous. « Les différences de physionomie sont longuement commentées, et les diverses manières de porter la chevelure sont le plus fréquemment remarquées : « Les grandes personnes, quand ce sont des femmes, ont une longue chevelure ; les enfants portent leurs cheveux courts. » — « Quand une grande personne a de longs cheveux, elle les fait tenir sur sa tête avec des épingles ; on fait tenir ceux des enfants avec des rubans. » — « Beaucoup de grandes personnes ont des cheveux blancs et des rides ; les enfants n'en ont jamais ».

B) Différences d'*esprit*, de *caractère* et de *manières*. — En ce qui concerne l'esprit, les enfants reconnaissent aux grandes personnes plus d'expérience et de prévoyance et aussi moins de malléabilité ; pour le caractère, ils s'avouent plus peureux, plus paresseux, moins patients, plus égoïstes, voire même plus cruels, et font d'eux-mêmes un portrait presque aussi noir que celui que traça La Bruyère il y a deux siècles. Ils ne sont pas moins modestes quand ils comparent leurs manières à celles des grandes personnes, et, s'ils se donnent le mérite d'être en général plus ouverts que ces dernières, ils ne font pas difficulté de se mettre bien au-dessous pour la politesse, l'affabilité, la correction du langage et même la propreté.

C) Différences d'*occupations*. — La différence la plus ordinairement remarquée et en effet la plus saillante est que les enfants vont à l'école, tandis que les grandes personnes exercent un métier. D'autre part les enfants passent, d'après eux-mêmes, une bonne partie de leur temps à jouer, alors que les grandes personnes jouent beaucoup moins, et surtout n'aiment pas autant les jeux en plein air. Enfin les grandes personnes, qui s'amusent moins, ont beaucoup plus de responsabilités et de préoccupations que les enfants : il leur faut notamment gagner de l'argent pour élever leur famille et acheter des jouets à leurs enfants. Aussi le lot des derniers, de leur propre aveu, est-il le meilleur.

D) Différences de *rapports mutuels*. — Ces différences résultent en grande partie de celles qui ont été précédemment énumérées. En effet un enfant et une grande personne étant des personnages très différents, leurs obligations mutuelles, résultant de leurs caractères propres, ne doivent pas être les mêmes. Et comme les enfants se sont reconnus très inférieurs aux grandes personnes, il faut s'attendre à ce qu'ils se reconnaissent obligés envers elles à une grande soumission et à une parfaite déférence. C'est ce qu'ils font, et en déduisant presque aussi logiquement la conséquence du principe. Comme ils ont admis que les grandes personnes avaient plus de prévoyance, d'expérience et d'usage du monde qu'eux-mêmes, ils ne manquent pas de conclure qu'ils doivent prendre modèle sur les grandes personnes, obéir à leurs avis et se soumettre à leurs punitions. Presque toutes les élèves de Miss Louch reconnaissent ainsi leurs obligations et s'arrêtent là ; quelques-unes, se sont demandé si elles n'impliquaient pas pour l'autre partie des obligations réciproques, et leurs réponses sont fort curieuses. Si les enfants ont le devoir d'imiter les grandes personnes celles-ci n'ont-elles pas celui de ne rien faire qui ne soit bon à imiter : « Les grandes personnes *doivent* donner l'exemple aux enfants. » — « Quand les parents font quelque chose, leurs enfants les copient ; aussi agiraient-ils bien en se surveillant devant eux ».

Voilà, dira-t-on, de bien nombreuses différences, et le monde des petits se croit fort éloigné de celui de ses aînés. Une fillette de douze ans a trouvé cependant au moins un des liens par lesquels ces deux mondes se rattachent : « Petits et grands, nous sommes tous des enfants au regard de Dieu. » C'est par cette citation que Miss Louch termine son article.

Lancaster. *La psychologie et la pédagogie de l'adolescence*. — L'article de M. Lancaster occupe soixante des grandes pages compactes de la *Pedagogical Seminary*, — et elle n'est cependant que la première partie de son étude sur les adolescents, qui formera un véritable livre. Force nous sera donc de couper une

grande partie des développements pour donner une idée de la grande conscience de sa documentation et des conclusions qu'il a été amené à formuler.

« De toutes les conquêtes pédagogiques du siècle, l'étude des enfants est peut-être celle qui pourra être la plus féconde en résultats. Elle est maintenant reconnue partout comme d'une importance fondamentale .. L'étude des adolescents commence à attirer l'attention générale et elle promet de faire des années qui s'étendent entre l'enfance et l'âge adulte une nouvelle période de l'éducation. Cette seconde étude est encore, s'il est possible, plus importante que la première, car elle porte sur des années où les dangers et les risques de toutes sortes sont bien plus fréquents qu'à aucun autre moment de la vie. »

Et l'auteur, après avoir ainsi débuté, cite ces lignes extraites d'un article déjà publié dans la *Pedagogical Seminary* (1), par M. Burnham.

« De même que l'étude de la psychologie de l'enfant est une partie indispensable de la préparation de tout instituteur, de même l'étude de la psychologie de l'adolescent doit former une part de l'éducation de tous les maîtres des collèges et des universités. »

L'intérêt de son sujet ainsi défini, M. Lancaster nous fait part des conditions dans lesquelles il l'a étudié en citant ses principales sources bibliographiques (2) et en exposant ensuite brièvement la manière dont il s'est servi de la méthode démocratique :

« Pour permettre aux adolescents d'exprimer leurs propres sentiments et leurs propres opinions, un questionnaire sur les « Phénomènes physiques et psychiques caractéristiques de l'Adolescence », préparé par M. Stanley Hall et par moi, fut adressé à un certain nombre de personnes âgées de plus de douze ans et de moins de vingt-cinq, ainsi qu'aux maîtres, aux maîtresses et aux parents afin qu'ils y fassent de complètes et libres réponses... 827 ont été reçues, dont quelques-unes comprenaient soixante-quinze pages... »

Ces réponses ont été groupées et condensées par M. Lancaster. Il en donne d'abord de nombreux et copieux extraits, accompagnés seulement de brefs commentaires, pour les discuter ensuite plus longuement. En outre, l'auteur a pris la peine de lire deux cents biographies de personnages plus ou moins célèbres, poètes, inventeurs, généraux, moines ou comédiens, de toute époque et de tout pays, de Savonarole à Edison, de Pascal à Nansen et de Jeanne d'Arc à Georges Eliot, pour relever sur leur adolescence des détails à ajouter à ceux que ses 827 correspondants lui avaient déjà fournis. — C'est donc sur 1027 études individuelles que sont fondées les généralisations de M. Lancaster. Nous nous bornerons à rapporter, en les synthétisant, celles qui nous ont paru les plus nouvelles ou les plus importantes.

Caractères physiques de l'adolescence. — Au point de vue physique, l'adolescence commence avec la puberté, qui, à son tour, est accompagnée de modifications corporelles, internes et externes, qui en sont les signes.

D'après Ranke, il se fait, depuis la naissance jusqu'à l'âge adulte un renversement complet de la relation existant entre la grosseur du cœur et le diamètre total du système artériel : durant l'enfance, le cœur est relativement petit par rapport à ce diamètre (dans un rapport de 25 à 20) ; au début de la puberté, les artères ayant diminué de largeur en même temps qu'elles augmentaient de longueur, le rapport devient de 140 à 50 pour devenir enfin, à l'époque de la pleine maturité, de 290 à 61 : le cœur devient douze fois plus volumineux tandis que le système artériel triple. — La pression du sang dans les vaisseaux augmente donc de l'enfance à l'adolescence : assez faible quand le cerveau est en voie de formation, elle est plus forte quand il est complète-

(1) Vol. I. N° 2.

(2) Cet article de M. Burnham, un autre de M. Stanley Hall (*l'Education morale, religieuse de l'enfance et de l'adolescence. — S. V. I. N° 2*), un travail de M. Daniels dans *the american Journal of Psychology* (Vol. VI. N° 1) : *Etude sur l'âge de la puberté*, l'ouvrage de Biérent sur la *puberté*, et enfin l'article *Adolescence* du *Dictionary of Psychological Medicine* de Tuk, par Clouston, sont les ouvrages les plus souvent cités par M. Lancaster.

ment formé (aux environs de la quinzième année) et l'augmentation de la pression du sang est l'un des signes précurseurs de la puberté. Une légère élévation de la température du corps, qui indique une activité chimique inaccoutumée, en est un autre signe.

Les indices externes de la puberté sont mieux connus. Les plus caractéristiques, qui ont trait à l'affirmation des facultés sexuelles, et qui se déclarent, d'après l'enquête de M. Lancaster sur un nombre considérable de sujets des deux sexes, à quatorze ans et demi environ chez les garçons, à treize et demi chez les filles, correspondent généralement à un changement de la voix et à une croissance rapide souvent accompagnée de troubles nerveux et organiques variés. Les réponses reçues par l'auteur lui ont permis de formuler, pour la proposer à une vérification ultérieure, la loi physiologique suivante : les troubles de l'adolescence connus sous le nom générique de maux de croissance, sont particulièrement intenses quand la plus grande croissance (qui coïncide d'ordinaire avec le changement de la voix) précède la puberté ».

Caractères psychiques de l'adolescence. — Cette seconde partie est la plus intéressante et la plus importante du travail de M. Lancaster.

a) *Les sensations.* — L'opinion générale des correspondants de l'auteur (197 contre 28) est que les sens, à l'âge de la puberté, acquièrent une plus grande puissance. M. Lancaster en propose l'explication suivante : tous les organes des sens se réduisent, en dernière analyse, à des membranes d'une sensibilité très délicate, mises en communication par un réseau nerveux très ramifié avec la masse cérébrale ; on pourrait définir ces organes, — et la phylogénèse comme l'ontogénèse corroborent cette définition, — des adaptations spéciales de l'épiderme, organe ordinaire du toucher, à des touchers plus délicats. Or, la sensibilité de l'épiderme est en relation étroite avec les facultés sexuelles ; il n'est donc pas extraordinaire, au moment où ces facultés s'affirment, que l'épiderme, — et par suite les organes de tous les sens, qui en dérivent, — acquièrent une plus grande sensibilité.

b) *Les idées.* — D'après les dépositions reçues par M. Lancaster, l'adolescence est une époque de grande activité intellectuelle : tandis que l'enfance serait l'âge de l'acquisition des notions isolées, l'adolescence serait celui de leur groupement, de la formation des idées. C'est aussi l'âge où l'on commence à songer à l'avenir. Nous avons vu, en analysant l'enquête de Miss Louch, que les enfants se savaient imprévoyants et songeaient fort peu à l'avenir. L'adolescent, au contraire, est plein de longs espoirs et de vastes pensées. Ses lectures et son éducation l'ont souvent muni d'un idéal de vie qu'il brûle de réaliser : une jeune fille de 19 ans confesse à M. Lancaster que ses « idéaux » furent Washington, Socrate, Savonarole et les stoïques ; une autre qu'elle rêvait d'arriver à chanter comme la Patti et à écrire comme Shakspeare ; un jeune homme déclare que, de 8 à 11 ans, il eut César comme idéal, puis Webster. A 15 ans, César et Webster étaient remplacés par « un citoyen imaginaire de l'univers ». Et l'auteur rappelle le cas de Marie Baskirtseff, qui avait désiré être « César, Auguste, Marc-Aurèle, Néron, Caracalla, Satan, le Pape, ou tous à la fois ». Dans un ordre plus modeste, les projets de métier sont nombreux vers la quinzième année, et ils révèlent chez la plupart des jeunes Américains, une grande indépendance d'humeur : les garçons, dans la proportion de 15 contre 1 veulent quitter le foyer, la moitié de jeunes filles désire un pareil exil. Les occupations et la discipline scolaires sont également devenues insupportables. L'enfance est l'âge de l'obéissance, l'adolescence est celui de l'indépendance, et même du désir naissant de commander à autrui.

c) *Les sentiments.* — *Amitié.* — La plupart des adolescents recherchent la compagnie de personnes plus âgées, ce qui s'explique par leur désir de se renseigner sur certaines questions, — ayant rapport précisément aux besoins sexuels qui s'éveillent, — auprès de gens d'expérience.

Amour. — Le silence de beaucoup des correspondants de M. Lancaster sur ce point et les réponses des autres semblent autoriser cette conclusion que la passion ne se déclare guère chez les adolescents. Ce qui est au moins aussi

fréquent, c'est une amitié amoureuse naissant entre personnes du même sexe, surtout entre jeunes filles, et qui, — toute pudeur étant sauve, — a de l'amour la violence, les orages et aussi ce besoin de possession exclusive qui est l'origine de la jalousie.

Egoïsme et altruisme. — Entre l'enfance et l'âge adulte, qui sont deux périodes d'égoïsme général, l'adolescence paraît être l'époque de l'altruisme ; c'est en effet celle de la confiance et de l'enthousiasme, et aussi celle où les notions morales, enfin comprises, ont encore toute leur séduction et exercent une action réelle.

d) *L'activité.* — Les réponses sont à peu près unanimes à déclarer que l'adolescence est caractérisée par des accès de langueur et d'inertie succédant à des accès d'activité turbulente, troubles résultant sans doute de la condition physiologique de l'adolescent, des fatigues de la croissance et des perturbations du système nerveux.

e) *Caractère de l'adolescent : sa moralité, ses goûts.* — Ce chapitre est en grande partie une synthèse et une conclusion des données précédentes.

Moralité. — Des alternatives d'orgueil et d'abattement (avec des idées de suicide assez fréquentes), correspondant aux périodes successives d'inertie et d'activité ci-dessus décrites, rendent parfois très pénibles les relations des adolescents avec des personnes plus âgées et peu disposées à admettre ces fluctuations de caractère, qui ont mérité à l'adolescence le nom d'*âge ingrat*. Et les impulsions de la sensibilité, qui peuvent parfois aboutir au suicide, sont alors particulièrement dangereuses, comme le montrent les statistiques pénales de tous les pays. « L'adolescence est le lieu des bifurcations. Où ce train ira-t-il se perdre si l'aiguille est abandonnée (1) ? »

Au point de vue religieux comme au point de vue de la moralité, l'adolescence est un âge décisif. Jusque-là, la religion n'est qu'une pure forme ; elle prend alors une signification, et l'émotion religieuse devient personnelle, entraînant assez souvent la vocation du ministère sacré.

Goûts. — Le sentiment de la nature s'éveille à la même époque, et 1/10 à peine des correspondants de M. Lancaster se déclarent insensibles aux beautés « des forêts, du ciel, des nuages, de la lune, du vent et des étoiles », ainsi qu'à celles « des fleurs, des couleurs, des parfums et du chant des oiseaux ». Les autres considèrent la nature comme « un refuge contre tous les éléments déchaînés en leur propre cœur », et comme « le seul lieu propice à ces méditations dont a besoin une âme qui s'éveille ».

Le sentiment artistique se développe également à l'âge de la puberté pour décroître ensuite notablement, si l'on en croit les réponses reçues par M. Lancaster. Le sentiment musical, en particulier, aurait son maximum d'intensité à quinze ans en moyenne. Pour ce qui touche les choses littéraires, l'auteur a eu à examiner 523 réponses, dont 453 témoignent que l'adolescence amène avec elle un grand appétit de lectures dont profitent surtout les romanciers et les poètes, au détriment des critiques, des historiens et des voyageurs. L'auteur le plus lu, et de beaucoup, est Tennyson, puis Longfellow.

Conclusions. — I. *Psychologie.* — Le trait principal de l'adolescence (dont la durée est d'ailleurs variable suivant les individus) est que la vie émotionnelle y est très intense. La sensibilité mûrit plus vite que l'intelligence. Aussi le découragement, l'enthousiasme, la sympathie, l'amour de la nature et de l'art y atteignent-ils souvent leur maximum.

Il n'est pas juste de rattacher uniquement ces phénomènes émotionnels à l'éveil des facultés sexuelles. Les mieux caractérisés de ces symptômes moraux de l'adolescence sont observés précisément « chez les natures les plus éloignées

(1) En Allemagne, 29 0/0, des condamnés, ou 3/10 environ du nombre total, ont de 12 à 21 ans ; en France 18 0/0, ou près de 2/10, sont du même âge. Cf d'ailleurs sur ce sujet : Fouillée. *Les Jeunes Criminels* (*Revue des Deux Mondes*, 15 janvier) ; —J. Bouzon. *Le Crime et l'Ecole* ; — Corre. *Crime et Suicide* ; — Léon Bourgeois. *Discours au Congrès de Bordeaux* (26 sept. 1895).

de l'animalité et chez lesquelles le pouvoir reproducteur (*reproductory power*) est le plus faible ». Leur intensité semble même varier en raison directe de la puissance du cerveau et en raison inverse de l'activité des fonctions génitales. Cette hypothèse est confirmée par ce fait que, bien plus que par autre toute cause, les facultés intellectuelles des adolescents sont compromises par un exercice précoce et exagéré des organes reproducteurs. D'ailleurs l'observation des eunuques, et en particulier des eunuques nubiens sur qui la castration est pratiquée dès l'enfance, ne révèle nullement que leur caractère diffère notablement durant leur adolescence de celui de leurs camarades du même âge. — A vrai dire, et malgré les essais partiels d'explication, la cause des transformations de l'adolescence est mystérieuse comme celle de la vie.

II. — *Pédagogie. — Hygiène sexuelle.* — Quelques observations semblent montrer qu'il est possible que l'auto-suggestion hâte l'époque de l'apparition des menstrues. Aussi ne doit-on pas attendre jusqu'à un temps voisin du temps normal de cette apparition pour prévenir les jeunes filles, de peur que les avertissements qu'on leur donnerait alors à ce sujet ne puissent provoquer des troubles prématurés. Il y a d'ailleurs intérêt pour une autre raison à ne pas différer les avis : on rapporte en effet différents cas de jeunes filles qui, non prévenues lors de leurs premiers accidents, n'osèrent en parler, et employèrent des lavages froids dont la conséquence fut plusieurs fois des convulsions d'abord, puis l'idiotie et même la mort. — Il est presque aussi mauvais pour un jeune garçon d'arriver à la puberté sans en connaître les symptômes physiologiques ordinaires. Les pertes nocturnes, en particulier, peuvent inspirer des craintes sérieuses à ceux qui, retenus par la honte, les prennent pour des signes de maladie. Les médecins d'Amérique reçoivent, paraît-il, un grand nombre de lettres de jeunes gens qui leur confessent, sous le sceau du secret professionnel, des accidents aussi normaux. Et il s'en trouve qui en abusent, les dépeignent comme des indices de la syphillis ou d'autres maladies de ce genre et obtiennent, par cette honteuse escroquerie, des sommes considérables. De pareilles lettres ont été trouvées par M. Lancaster, émanant de professeurs, de pasteurs et de directeurs d'écoles, gens qui, par métier, devraient être si bien renseignés sur les choses de ce monde et de l'autre. « Tous les adolescents, conclut l'auteur avec raison, devraient être renseignés sur ces matières ».

Maladies de l'adolescence, — On a le tort de ne pas attacher à ces maladies l'importance qu'elles méritent. On prend la lassitude pour de la paresse, l'énervement pour un défaut de caractère, et au lieu de guérir et de calmer les jeunes malades par la sympathie et par la douceur, on augmente leur mal et on les exaspère le plus souvent en les raillant et en les rudoyant.

Caractère : goûts et moralité. — C'est ici bien plus encore que dans l'éducation des enfants que le vieux précepte : *sequere naturam* est applicable. Les adolescents ont des goûts dont l'éducateur doit savoir profiter. Il doit, par exemple, favoriser leurs sentiments artistiques, sans d'ailleurs les spécialiser dans tel ou tel art, mais en ouvrant leur esprit à tous ; il doit aussi, comme nous le faisons trop rarement avec nos méthodes livresques, utiliser leur amour de la nature pour développer l'esprit scientifique des étudiants. C'est surtout dans l'aptitude à découvrir, à développer et à diriger certains goûts, que M. Lancaster voit la pierre de touche du véritable éducateur des adolescents. De tels goûts, fussent-ils même peu durables, pourvu qu'ils soient intenses, occupent l'esprit, le détournent des rêveries vagues et amollissantes et des pensées mauvaises ; ils sont la meilleure sauvegarde de la moralité des jeunes gens. « L'adolescent, — et en particulier le jeune homme, — qui n'a pas de ces passions, n'a pas d'avenir ».

L'auteur pensé d'ailleurs que l'adolescence est l'époque où la moralité trouve dans la religion le plus utile des auxiliaires. Le sentiment des beautés naturelles prépare l'esprit des jeunes gens aux idées religieuses qui, d'après l'auteur, agissent beaucoup plus, — et doivent beaucoup plus agir, — sur l'enfance et sur l'adolescence par leur côté émotionnel que par leur côté rationnel.

M. Lancaster étudiera dans une prochaine livraison, pour faire suite à son ju-

dicieux et substantiel article, les programmes d'instruction et les détails d'organisation scolaire qui lui semblent le mieux répondre aux besoins des adolescents.

Street. — *L'éducation morale.* — Préparé d'après la même méthode que celui de M. Lancaster, le travail de M. Street sur l'éducation morale est loin de présenter le même intérêt général. Le questionnaire soumis par l'auteur à ses correspondants contenait surtout des interrogations sur des sujets très particuliers, souvent même assez éloignés de « l'Education morale », et il a donné lieu à des réponses assurément fort curieuses pour qui veut connaître l'état d'esprit d'un certain public américain, mais sans beaucoup plus de portée sérieuse peut-être que les plébiscites sur ceci ou cela que les petites revues françaises organisaient fréquemment naguère parmi leurs abonnés. Ainsi M. Street nous apprend que, parmi ses correspondantes, 56 préfèrent le jeu de cache-cache, tandis que 43 font du croquet leur jeu de prédilection, que 18 aiment mieux consacrer leurs loisirs à leur poupée, et que 16 réservent aux cartes leur tendresse. On nous permettra de douter que ce soient des jeunes filles du même âge qui préfèrent les unes le whist, les autres le jeu de cache-cache, les autres le croquet, et les dernières enfin leur poupée, Et quelle est alors la valeur de la statistique ? Et quelle est, pareillement, la valeur des réponses à la question : « Quels sont vos livres préférés ? » M. Lancaster, en rapportant toutes ses interrogations à une période déterminée : l'adolescence, nous semble avoir fait un bien meilleur usage de la méthode démocratique.

Quant aux inductions morales que M. Street tire de la prédilection du plus grand nombre pour tel ou tel jeu, par exemple, ou pour tel ou tel livre, ou même des proverbes préférés par la majorité de ses correspondants, elles nous ont semblé souvent ou trop hasardées ou assez banales. L'auteur s'est du reste défendu d'avoir voulu édifier sur les réponses, d'ailleurs relativement peu nombreuses, qu'il avait reçues, un système de pédagogie morale. C'eût été, déclare-t-il lui-même, le comble de la pédanterie. Il a espéré seulement, et avec une grande modestie, attirer l'attention sur un ordre d'études des plus importants. Il a fait plus, sur un point au moins il a mis en évidence une vérité pédagogique trop peu connue.

Il s'agit des qualités par lesquelles les maîtres ont prise sur leurs élèves. Est-ce la conscience professionnelle, la piété, l'érudition ou même la sollicitude éclairée dont ils peuvent faire preuve, qui sont de nature à leur gagner de véritables *disciples* ? Assurément ces qualités ne sont pas négligeables, et, sur 160 jeunes filles consultées par M. Street, il en est 3 que la conscience de leurs maîtresses a conquises, 60 qui ont été sensibles à leur piété, 53 qui furent particulièrement touchées de leur savoir, et 14 qui reconnaissent l'action de l'amour de la justice et de la patience de leur institutrices. Mais la tenue et les manières sont mises au premier rang par 128 suffrages, le son de la voix en obtient 51, presque autant que la piété, et le soin dans la mise 37. Et les résultats de la consultation des jeunes garçons sont identiques, et l'avantage des dons extérieurs est même encore plus marqué, car la piété ne recueille ici que fort peu de voix. — En somme, sur 160 jeunes filles, il n'en est que 32 soit 1/5, qui n'aient pas fait mention de l'action sur elles de la tenue et des manières de leurs maîtresses, et que deux jeunes garçons sur 23, soit 1/12 à peu près. Et nous ne faisons pas entrer ici les autres dons extérieurs en ligne de compte. Le résultat est tellement frappant que nous ne pouvons uniquement l'expliquer par ce fait que le personnel enseignant des Etats-Unis est en majorité composé d'institutrices. Et la conclusion de ces chiffres est bien, comme le pense M. Street, que les dons extérieurs de toutes sortes sont la condition essentielle de l'action, — et remarquons que M. Street avait posé ces questions au point de vue de l'action morale, — de l'éducateur sur ses élèves. Sans ces dons, un succès égal est la marque d'un mérite double. Il faudrait être bien confiant en son mérite pour les dédaigner. Il faudrait être aussi bien injuste ou bien maladroit pour ne pas en tenir compte dans les jugements qu'on peut avoir à porter sur les candidats aux emplois de l'enseignement ou sur les maîtres pourvus de ces emplois. Il

ne serait pas plus inique de refuser un emploi de professeur à un candidat qui a de mauvais yeux ou la voix trop faible qu'à un autre qui a une mémoire défectueuse. Et l'on éviterait par là bien des déboires à des hommes et à des femmes qui n'étaient pas nés pour diriger une classe. Par là aussi on éviterait bien des mauvais élèves gagnés au désordre par l'incapacité professionnelle de leurs maîtres. Que signifient, auprès de cela, des notes sur des questions de chimie, d'histoire ou de littérature tirées au sort ?

A titre de curiosité, et pour montrer ce qu'il y a de spécial dans les résultats de la méthode démocratique, nous citerons les réponses à cette question : « quelle est la plus salutaire des punitions ? » A la majorité de 16 voix contre 11 accordées à la suppression de certains avantages et contre 6 accordées aux semonces aux délinquants, c'est le fouet qui l'emporte sur tous les autres modes de punition.

Lindley et Partridge. — *Quelques automatismes mentaux.* — Les psychologues désireux d'étudier la manie, l'idée fixe et l'automatisme trouveront dans l'article de MM. Lindley et Patridge, qui n'a avec la pédagogie que des rapports assez lointains, des renseignements nombreux et précis s'appuyant sur 500 réponses particulières.

Chacun sait que certaines personnes ont la manie d'éviter, quand elles marchent, de poser le pied sur les interstices des pavés, que d'autres sont continuellement occupées à compter les choses qu'elles voient (arithmomanie), que d'autres encore divisent sans cesse en parties égales, ou groupent, pour en former des combinaisons nouvelles, les objets qui sont sous leurs yeux (ce qu'un des correspondants de MM. Lindley et Partridge appelle l'instinct architectural). — Ce sont ces cas particuliers d'automatisme que les auteurs se sont préposés d'étudier en eux-mêmes et dans leurs causes. Parfaitement au courant des récentes théories psycho-physiologiques sur les centres nerveux, et notamment de celles de MM. Ramon, J. Cajal, Demoor, Mathias Duval et Le Dantec, ils ont en outre essayé de rattacher leurs conclusions à celles que l'étude histologique des éléments généraux pouvait *a priori* suggérer.

MAURICE KUHN.

REVUE DE L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

Juin et Juillet.

Goblet d'Alviella, *Moulins à prières, roues magiques et circumambulations.* — **Maurice Vauthier,** *La science de l'Etat en Allemagne.* — **Georges Dwelshauvers,** *Leçons sur la philosophie de Kant (2e partie) faites à l'Ecole des sciences sociales de l'Université libre de Bruxelles.* — A la mémoire de Jean Stass. — « En 1857, dit le général Brialmont, d'obscures intrigues avaient écarté d'une chaire universitaire à Liège cet homme qui l'aurait illustrée. Il faut rappeler ces faits, il faut les mettre en parallèle avec ce qu'ont fait, par exemple, l'Angleterre pour Faraday, la France pour Pasteur, l'Allemagne pour Helmoltz, afin qu'ils servent d'avertissement à tous. Qui peut dire quels services Stass, qui alors avait encore devant lui trente ans d'incessant labeur, aurait rendus à la science, à l'agriculture, à l'industrie, si l'Etat avait créé pour lui un laboratoire à la hauteur de toutes les exigences, où il eût poursuivi ses travaux à l'abri de toutes préoccupations matérielles, avec le concours de quelques élèves choisis, héritiers de sa pensée, continuateurs de son œuvre ».

W. Prinz, *L'échelle réduite des expériences géologiques permet-elle leur application aux phénomènes de la nature ?* — **Paul de Reul,** *La langue et le style, esthétique littéraire.* — **Extension de l'Université libre.** — Création de sept comités nouveaux à Saint-Gilles, Huy, Mons, Gembloux, Namur, Tirlemont et Charleroi, à joindre aux Comités anciens de Bruxelles, Arlon, Andenne, Anvers, Ath, Bruges, Thuin et Leuze. Les professeurs ont rencontré des auditoires sérieux et attentifs, où le personnel enseignant tient une grande place. Voici les titres des cours organisés :

Pergameni, Le Roman, au XIXe siècle ; *Demoor*, Physiologie de l'esprit ; *P. Errera*, Quelques phases de l'évolution de la propriété ; *L. Errera*. Existe-t-il une force vitale ? ; *Dollo*, Les grandes époques de l'histoire de la terre ; *Massart*, Impressions de la nature équatoriale ; *Leclère*, Histoire contemporaine (1815-1852) ; *Demoor*, L'École ; *Demoor*, Les bases scientifiques de l'éducation ; *P. Errera*, Littérature française, historiens et chroniqueurs ; *Dollo*, Les ancêtres des animaux domestiques ; *Demoor*, La lutte de l'organisme contre les maladies infectueuses. Les 22 cours ont réuni 4.630 auditeurs.

Pour l'année 1897-1898 des cours nouveaux sont organisés : *Dwelshauwers*, De la méthode dans l'étude de la philosophie (6 leçons) ; *Pergameni*, Le théâtre français au XIXe siècle (6 leçons) ; *Cornil*, L'assurance municipale contre le chômage professionnel (3 leçons) ; *Hymans*, Histoire du régime parlementaire (6 leçons) ; *Crismer*, Les frontières de la physique et de la chimie (6 leçons) ; *Dollo*, Les minéraux utiles ; *Laurent*, A quoi servent les colonies ? (6 leçons) ; Ce qui manque à l'agriculture (6 leçons) ; *Demoor*, Physiologie de l'esprit (6 leçons) ; *Verhoogen*, Les grandes névroses, hystérie, épilepsie, neurasthénie, (6 leçons).

Séminaire d'histoire et de géographie. — Les travaux ont été ouverts par une communication de M. le professeur Vanderkindere sur l'origine des auspices romains, d'après von Ihering. Des étudiants ont fait les communications ou conférences suivantes : 1° Compte rendu analytique de Waltzing, *Étude historique sur les corporations professionnelles chez les Romains, depuis les origines jusqu'à la chute de l'empire d'Occident* ; 2° La civilisation byzantine d'après les derniers travaux ; 3° L'Afrique en novembre 1896 ; 4° Fustel de Coulanges, d'après M. P. Guiraud ; 5° L'origine du grand conseil ambulatoire et du Conseil privé ; 6° Les ordres monastiques ; 7° Les Universités médiévales ; 8° Philosophie de l'histoire avant le XIXe siècle ; 9° Introduction à l'Egyptologie, le double d'après Maspéro ; 10° Origine des constitutions urbaines, d'après Pirenne ; 11° La contre-réformation ; 12° Guizot, Thiers, Michelet.

Une excursion a été faite à Namur, Dinant, Furfooz, Celles, Maredsons.

Les répétitions des cours d'histoire de la candidature en philosophie et lettres ont été dirigées par M. Eugène Lameere et suivies par MM. P et M. Baelde, Cohen, Henaimont et Vranken.

Le laboratoire ambulant de biologie a été installé du 15 au 25 avril à Samson dans la vallée de la Meuse, la région la plus riche de la Belgique, au point de vue des êtres vivants. M. Massart a recherché des lichens, des mousses, des hépatiques, M. Lameere a dressé une liste très complète de mollusques, de crustacés et de myriapodes.

REVUE DE LÉGISLATION OUVRIÈRE ET SOCIALE
Dirigée par M. Paulet.

La bibliographie de cette nouvelle *Revue* comprendra les rubriques suivantes : I. Protection des enfants, éducation ; II. Apprentissage, enseignement professionnel ; III. Réglementation du travail ; IV. Placement, Chômage ; V. Contrat de travail, Salaires ; VI. Hygiène industrielle, Accidents ; VII. Association professionnelle ; VIII. Coalition, Arbitrage ; IX. Coopération ; X. Epargne, Prévoyance, Assurance, Assistance ; XI. Habitations ouvrières ; XII. Alcoolisme ; XIII. Dépopulation ; XIV. Criminalité et questions pénitentiaires ; XV. Questions féministes ; XVI. Régime industriel et fiscal ; XVII. Généralités économiques et sociologiques ; XVIII. Socialisme ; XIX. Généralités juridiques ; XX. Enseignement social, Bibliographie.

Nouvelle Revue Européenne (mai 1897). — J. *Castaigne*, Henri Marion. — *Herbault*, Alfred de Vigny, historien et soldat.

L'Enseignement secondaire (1er octobre 1897)

Boudhors, *L'évolution de l'enseignement moderne*. — La Société d'enseignement secondaire va mettre à l'ordre du jour de ses réunions l'institution d'un enseignement technique, non pas au-dessous, mais à côté de l'enseignement

classique, pour remplacer l'enseignement moderne actuel. — VUIBERT, *Vœu en faveur du rétablissement du baccalauréat ès-sciences.* — UN PROFESSEUR DE LYCÉE. *La pédagogie théorique et la discipline.* (Éloge de la brochure de M. Clairin, *Un peu de vérité sur l'enseignement secondaire*). — BERNÈS, *Rapport présenté au Conseil supérieur au nom de la commission de l'enseignement secondaire des jeunes filles* (voir l'article de Mlle Lantoine, *Revue internationale, 15 octobre 1897*). — *Associations régionales d'études.* — A la demande de création d'une Société d'études, comprenant les lycées et collèges des Académies de Paris et de Lille, M. Rambaud a répondu : « Il ne m'est pas possible d'approuver la création de cette Société. Le gouvernement, en effet, a entendu n'autoriser que les associations amicales entre professeurs d'un même établissement, en leur laissant toutefois la faculté de se mettre en rapport avec les associations similaires autorisées du ressort académique, à l'exclusion des associations des autres académies ».

Revue chrétienne

Vol. V. n° 6 ; vol. 6, n°s 1, 2, 3, 4.

HENRY LEHR, *Les soldats huguenots dans les armées de Louis XIV.* — ANDRÉ MAILHET, *Les fêtes religieuses au moyen-âge.* — E. STAPFER. *Souvenirs du passé. Montauban, 1864-1868.* En novembre 1864, il y avait à la Faculté de Montauban plus de 80 étudiants inscrits, parmi lesquels Franck Puaux, Maurice Vernes, Franz Leenhard et Henri Meyer, Adolphe Monod, etc. Maurice Vernes et E. Stapfer rêvaient d'être professeurs dans une Faculté de théologie et cette Faculté, ils la voulaient à Paris. Six professeurs sur sept étaient de modestes bacheliers en théologie ; seul, M. Nicolas était docteur, Depuis 1842, personne ne s'était présenté à la licence : jamais la Faculté n'avait fait un docteur. Ce fut un événement quand F. Bonifas et A. Sabatier, en 1864 et en 1866, vinrent passer leurs examens de licence et soutenir leurs thèses, quand le premier subit, en 1866, son examen de doctorat. S'il s'agissait de choisir un professeur, on examinait bien moins la valeur scientifique du candidat que sa valeur ecclésiastique. Les cours de M. de Félice, doyen et professeur de morale et d'éloquence sacrée,étaient extrêmement soignés dans la forme, passablement vieillis quant au fond. M. Nicolas était excellent professeur : avec lui, on apprenait beaucoup et bien. « Il parlait lentement, ce qui permettait d'écrire presque tout ce qu'il disait ; il était d'une clarté et d'une simplicité admirables... Sa science n'était pas de seconde main. Il remontait aux sources et vérifiait toutes ses assertions. Il n'y avait pas de remplissage dans ses cours, pas un mot inutile et rien pour l'effet... C'était un travailleur acharné, il travaillait toujours et partout. En écoutant un sermon d'étudiant, en prenant part à une soutenance de thèse et pendant que ses collègues parlaient, lui annotait un livre, faisait des extraits de quelque auteur qui venait de paraître, préparait un ouvrage nouveau. — Il faisait paraître, presque chaque année, un important ouvrage... Son livre sur *les Doctrines religieuses des Juifs pendant les deux siècles antérieurs à l'ère chrétienne*, est encore bon. *Ses Études critiques*, soit sur l'Ancien,soit sur le Nouveau Testament, peuvent être lues avec grand profit. Sa théorie sur l'origine du 4e Evangile est celle-là même que Harnack, le professeur de Berlin, a dernièrement exposée et défendue. Il a fait sur la formation du symbole des apôtres, une très importante étude, richement documentée. Jamais les autres professeurs ne nous parlaient de ses ouvrages. Ils ne pouvaient les approuver, puisque leurs conclusions n'étaient pas orthodoxes ; ils ne pouvaient les désapprouver devant les étudiants, puisqu'il s'agissait des œuvres d'un collègue. Ils se contentaient de les ignorer. Ce silence complet était une condamnation ». M. Pedezert, improvisé professeur de théologie, sans être théologien, professeur de latin et de grec, sans être philologue, était un homme d'infiniment d'esprit qui, à force d'intelligence et de savoir faire, remplissait sa place le mieux du monde... Comme journaliste, il était comparable à John Lemoine. M. Sardinoux avait une érudition exclusivement allemande... Il réfutait l'école de Tubinge, à l'aide des théologiens allemands conservateurs qui

s'étaient déjà chargés de ce soin... Il disait qu'il traitait les livres du Nouveau Testament sans aucune idée préconçue et... ses conclusions étaient toujours conformes à l'orthodoxie ecclésiastique la plus méticuleuse. M. Charles Bois avait dû rapprendre l'hébreu pour l'enseigner... Ses leçons de critique étaient un peu superficielles. M. Jean Monod, professeur de dogmatique, faisait admirablement connaître, par son cours de symbolique, le catholicisme romain. M, Bonifas, professeur en 1866, faisait l'histoire de l'Eglise : « Nous attendions l'heure de ses leçons avec une sorte d'impatience et nous écoutions notre jeune maître avec un intérêt, une attention, je dis presque une émotion profonde et sincère ».

Toutefois, on ne faisait pas ses études dans les meilleures conditions ; la préoccupation apologétique et ecclésiastique dominait tout ce qui se faisait à la Faculté. On pensait avant tout à son parti, non à la science pure. Les étudiants, sachant qu'il y avait des conclusions officielles auxquelles il fallait arriver, les adoptaient tout de suite, ne s'intéressaient pas à la théologie, ou quand ils lisaient les critiques d'outre Rhin, ils les étudiaient toujours pour y chercher ce qui pouvait servir à défendre l'orthodoxie.

« Je ne sais, dit M. Stapfer, ce qu'est aujourd'hui la Faculté de Montauban. Mais, à Paris, nous faisons de la science, de la critique, de l'exégèse, de l'histoire,... nous ne cachons rien à nos étudiants et nous n'exerçons aucune pression sur eux. Nous pensons aux Eglises,.. et notre premier but est de leur préparer des pasteurs éclairés, pieux et fidèles... Sur ce dernier point, je suis certain... que notre programme est exactement le même que celui de la Faculté actuelle de Montauban ».

Louis Buffet, *Les Ecoles de théologie de Neufchâtel et de Genève.* — A. Sabatier, *Un cours sur Pascal à la Sorbonne.* — L'interprétation que M. Boutroux a donnée de Pascal, revient à celle de Vinet.

A. Sabatier, *Port Royal et le protestantisme.* « Quel malheur pour notre chère France, que ces forces intellectuelles, représentées au XVIe et au XVIIe siècles par le protestantisme et par le jansénisme, n'aient pas pu se réunir et se développer dans une loyale et pacifique concurrence, sous la protection commune d'un régime libéral ! Quelles belles et fécondes Universités n'aurions-nous pas eues ! Quel rayonnement, quelles richesses ! Quel XVIIIe siècle différent ! Quel tour nouveau, quel dénouement autre aurait eu notre histoire ! Nous avions créé la science historique, avec le Collège de France et inauguré avec Descartes le grand mouvement de la science moderne. La Hollande, d'abord, l'Allemagne ensuite ne nous auraient pas ravi le sceptre que nous tenions, ni l'influence civilisatrice qui nous revenait ».

A. Harnack, *Philippe Mélanchthon.* — Mélanchthon a créé le type du professeur universitaire ; il a suscité une nouvelle classe dirigeante, la classe honorée, éclairée, laïque, des dignitaires académiques, des professeurs de l'enseignement supérieur. C'est ainsi qu'il a posé le fondement de la grandeur du protestantisme... Son œuvre, dans son étendue et sa grandeur, ne peut être comparée qu'à celle de Leibnitz et de Kant ; son influence, grâce à la place qu'il a occupée dans l'histoire, a beaucoup surpassé celle des deux illustres philosophes... Il n'a pas seulement publié des grammaires, mais aussi des précis de rhétorique, de dialectique, de physique, de psychologie, de morale, et en outre un manuel assez développé d'histoire... Il fut un des premiers à faire des cours d'histoire réguliers.

G. Chastand, *Le bilan du catholicisme en France.* — Dans une enquête retentissante, des écrivains autorisés ont essayé de découvrir et de donner les raisons de la désertion inquiétante des lycées, afin d'expliquer la préférence ou l'engouement de notre bourgeoisie pour l'enseignement libre et l'éducation cléricale. M. C... a pensé qu'une enquête analogue, nous montrant ce qu'on pense au sein du catholicisme de l'enseignement religieux et en même temps de la situation actuelle de l'Eglise catholique en France, offrirait à cette heure un singulier intérêt. Nous relevons, dans cette enquête, ce qui concerne l'enseignement. Les catholiques ont mobilisé 45.000 maîtres ou maîtresses, se sont

installés dans 10.000 communes et ont dépensé près de cent millions. « Les résultats, disent les chefs du parti, ne sont pas en rapport autant que nous le voudrions avec les sacrifices énormes que s'impose la générosité des catholiques ». Les écoles primaires catholiques sont fréquentées, d'après les statistiques de 1892-93, par 456.000 garçons... et presque le double de filles... Ces enfants, au sortir de l'école, échappent pour la plupart et pour toujours à la tutelle du prêtre et de l'Eglise. Le journal *la Croix* estime que 5 0/0 seulement des élèves des écoles congréganistes restent fidèles à l'enseignement reçu. « La vérité, dit l'abbé Guibert, est que la plupart de nos élèves nous trahissent ; beaucoup se vendent à nos adversaires ; les autres rougissent de nous et nous laissent dépouiller sans nous porter secours. Nous ne comptons qu'un petit nombre d'amis dévoués... Confessons donc, *nous éducateurs, que nous avons failli à notre mission...* Pourquoi avons-nous échoué ? Nous avons agi en salariés, nous n'avons rien voulu, nous n'avions pas de flamme au cœur et nous avons dormi ». « Dans beaucoup d'écoles libres, dit M. Parady, professeur de rhétorique au petit séminaire de Rumilly, on ne s'occupe pas assez de l'éducation (1), on s'imagine trop facilement que l'ecole libre doit lutter sur le terrain des diplômes » — L'abbé Garnier va plus loin: « Même dans nos écoles libres les enfants reçoivent une éducation qui est d'une certaine manière contre nature... nous ne nous occupons pas assez de former l'homme ni le chrétien, nous formons trop superficiellement le praticant et le dévot ».

D'un autre côté le clergé semble avoir fait tous ses efforts pour laisser inculte le sentiment religieux chez les enfants qui fréquentent les écoles laïques : « Ils ne reçoivent, dit un curé breton, aucun enseignement religieux, malgré la possibilité qu'il y aurait de le leur procurer en dehors des heures de classe ». — « Nous leur refusons notre estime, dit l'abbé Delahaye, nous ne manquons pas une occasion de les décrier, et toujours nous leur refusons nos faveurs... Notre conduite à l'égard des maîtres est encore plus injuste que notre conduite à l'égard des élèves. De quels sarcasmes n'avons-nous pas accablé, n'accablons-nous pas encore ces instituteurs laïques ? Quel langage n'avons-nous pas tenu sur leur compte du haut de la chaire, où tout en fulminant contre l'enseignement neutre, nous avons peut-être manqué à la charité vis-à-vis des personnes ? Ces personnes souvent étaient respectables, dignes, et nous aurions pu, en nous en donnant un peu la peine, nous en faire des auxiliaires ».

L'enseignement supérieur n'a pas mieux réussi, que l'enseignement primaire : « Persécutées par l'Etat (?), dit l'abbé Guibert, délaissées par les catholiques, nos Facultés languissent et menacent de périr. Nous possédons en France cinq Instituts catholiques ; ils ne sont pas déserts ; mais que leur population est restreinte en comparaison de ce qu'elle devrait être ! »

Revue des Revues et Revue d'Europe et d'Amérique,

dirigée par Jean Finot.

1er juillet, 15 juillet, 1er août, 15 août, 1er septembre, 15 septembre, 1er octobre 1897.

Georges Pellissier, *Nos critiques littéraires.* — M. Pellissier écrit de Taine : « Il condensa en formules l'esprit scientifique que Sainte-Beuve avait discrètement répandu à travers les plus délicates enquêtes et il coordonna ces formules en système. Le système a fait son temps ». Et il étudie ceux qui ont vu dans la critique une œuvre de finesse plutôt que de géométrie. MM. Anatole France, Jules Lemaître, puis M. Brunetière qui seul y porte un esprit de généralisation et se rapproche de Taine : « Il en fait, dit-il, une discipline systématique et du haut de son dogmatisme, ne veut voir dans les impressionnistes que des amateurs plus ou moins ingénieux ».

(1) C'est la formule même dont s'est servi, pour nos lycées, un éminent professeur et sur laquelle se sont appuyés leurs adversaires.

Lettres inédites de Henri Heine. — *Dix-huit lettres inédites de Sophie Kowaleska.* — ELIZA ORZESKO, *La femme polonaise.* — *L'empereur allemand devant l'opinion anglaise* (*d'après la Contemporary Review*). — *Les néo-lamarkistes* (*Zukunfte, Prof. Louis Buchner*). — CH. BANVILLE, *Rudyard Kipling.* — DE BANZEMONT, *Le théâtre au Japon.* — J. KONT, *d'où viennent les Roumains.* — ZÉNAIDE WENGUEROW, *La femme russe.* — *La fraternité internationale par correspondance.* — *Bonaparte et les Positivistes.* — JEAN FINOT, *Un panthéon des journaux et des journalistes.* — M. Jean Finot propose de présenter aux journalistes réunis lors de l'exposition, une histoire complète de la presse universelle, illustrée par les fac-simile des journaux les plus rares, les portraits ou les silhouettes des journalistes éminents, l'historique des journaux les plus méritoires et les plus répandus, la description et la biographie des principales publications de chaque pays et de leur rappeler les noms, les mérites, les idées, les combats et les victoires des maîtres disparus ou vivants. Un comité central composé d'une vingtaine de nos journalistes ayant, grâce à leur grand talent, conquis une réputation européenne, élaborerait un projet général de l'œuvre. On y indiquerait le plan des études, les détails historiques et contemporains demandés, les matériaux iconographiques nécessaires, le délai dans lequel les travaux doivent lui parvenir. On laisserait à des sous-comités locaux le soin de faire les recherches nécessaires. Le Comité central serait chargé de la rédaction définitive. — *Max Müller*, Portraits de rois.

LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE

R. P. A. CHAUVIN, *Les humanités modernes.*

LOUIS LEGER, *Le monde slave* (Paris, Hachette).

E. DRIAULT ET G. MONOD, *Précis d'histoire, Troisième classique et Quatrième moderne, Seconde classique et Troisième moderne, Rhétorique et Seconde moderne, Philosophie, Mathématiques élémentaires, Première moderne*, 4 vol. (Paris, Alcan).

GASTON RABAUD, *Congrès des professeurs de l'enseignement secondaire, Rapport général.*

BOUTROUX, *De l'influence de la philosophie écossaise sur la philosophie française* (Edinburgh, Williams et Norgate).

G. M. FERRARI, *Disciplina scolastica educativa* (Roma, Societa editrice Dante Alighieri).

JAMES H. BAKER, *University Ideals.*

P. FABREGUETTES, *Société, Etat, Patrie*, 2ᵉ vol. (Paris, Chevalier-Marescq).

J. DE GARCHES, *Les Héroïsmes* (Paris, Paul Dupont).

ESPINAS, *Les Origines de la Technologie* (Paris, Alcan).

MAURICE SOURIAU, *Pascal* (Société française d'imprimerie et de librairie).

BLUM, *Lectures de philosophie scientifique*, 2ᵉ édit. (Paris, Belin).

BALDWIN, *Le développement mental chez l'enfant et dans la race*, (Paris, Alcan).

F. LOT, *Essai d'une statistique des étudiants des universités françaises.*

LOUIS FRANK, *La Femme-Avocat* (Paris Giard et Brière).

LOUIS BRIDEL, *Mélanges féministes* (Paris, Giard et Brière).

Le Gérant: A. CHEVALIER-MARESCQ.

Paris. — Imprimeurs-gérants, A. CHEVALIER-MARESCQ et Cⁱᵉ.

CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

MM.
BROUARDEL, doyen de la Faculté de Médecine, Président.
DARBOUX, doyen de la Faculté des Sciences, vice-président.
LARNAUDE, prof. à la Faculté de Droit, Secrétaire-général.
HAUVETTE, prof. adjoint à la Fac. des lettres, séc.-gén.-adj.
ALIX, prof. à l'institut catholique et à l'École libre des sciences politiques.
BERNES, membre du Conseil sup. de l'Instruction publique.
BERTHELOT, de l'Institut, prof. au Collège de France.
BISCHOFFSHEIM, de l'Institut.
G. BLONDEL, docteur ès-lettres.
BOUTMY, de l'Institut, directeur de l'École des sciences politiques.
BUFNOIR, professeur à la Faculté de droit.
ALFRED CROISET, de l'Institut, prof. à la Fac. des Lettres.
DAGUIN, secrétaire-général de la Société de législation comparée.
DASTRE, professeur à la Faculté des Sciences.
JULES DIETZ, avocat à la Cour d'appel.
Dr DREYFUS-BRISAC, membre du Conseil supérieur de l'assistance publique.
EDMOND DREYFUS-BRISAC.
EGGER, chargé de cours à la Faculté des Lettres.
FRIEDEL, de l'Institut, professeur à la Fac. des sciences.
GERARDIN, professeur à la Faculté de Droit.
HIMLY, de l'Institut, doyen de la Faculté des Lettres.
JACCOUD, professeur à la Faculté de Médecine.
LAVISSE, de l'Académie Française, prof. à la Faculté des Lettres.
LUCHAIRE, de l'Institut, prof. à la Faculté des Lettres.
LYON-CAEN, de l'Institut, prof. à la Faculté de Droit.
MASCART, de l'Institut, professeur au Collège de France.
MONOD, de l'Institut, directeur à l'Ecole des Hautes Etudes
PICAVET, maître de conférences à l'Ecole des Htes Etudes.
POINCARÉ, de l'Institut, prof. à la Faculté des Sciences.
J. REINACH, député.
RIBOT, député, ancien Président du Conseil.
E. DE ROTHSCHILD.
SABATIER, doyen de la Faculté de Théologie.
Dr MARC SÉE, membre de l'Académie de Médecine.
TANNERY, maître de conférences à l'Ecole Normale supérieure.
TRANCHANT, ancien Conseiller d'Etat.
VELAIN, professeur à la Faculté des Sciences.
VIDAL LABLACHE, maître de conférences à l'Ecole Normale Supérieure.

PRINCIPAUX CORRESPONDANTS ET COLLABORATEURS ÉTRANGERS

Marquis ALFIERI, Sénateur du royaume d'*Italie*.
Dr ARNDT, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.
Dr F. ASCHERSON, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
Dr AVENARIUS, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr BIEDERMANN, Privat-docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.
Dr Ch. W. BENTON, Professeur à l'Université de *Minnesota* (Etats-Unis).
Dr BACH, Directeur de Realschule à *Berlin*.
Dr BILINSKI, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.
Dr BLOK, professeur à l'Université de *Groningue*.
BROWNING, professeur à King's College, à *Cambridge*.
Dr BUCHELER, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.
Dr BUCHER, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué à l'industrie*, à *Vienne*.
B. BUISSON, publiciste à *Londres* (Angleterre).
Dr CHRIST, Professeur à l'Université de *Munich*.
Dr CLAES ANNERSTEDT, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Dr CREIZENACH, Professeur à l'Université de *Cracovie*.
Dr L. CREMONA, Professeur, Sénateur du royaume d'Italie, à *Rome*.
Dr CZIHLARZ, Professeur à l'Université de *Prague*.
DAREY, Professeur à l'Université de Me Gille (*Montréal*).
Baron DUMREICHER, Conseiller de section au ministère de l'Instruction publique, à *Vienne*.
Dr van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
Dr W. B. J. van EYK, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.
Dr FISCHER, Professeur l'Université de *Marbourg*.
Dr FOURNIER, Professeur à l'Université de *Prague*.
Dr FRIEDLAENDER, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
Dr GAUDENZI Professeur à l'Université de *Bologne*.
J. GILDERSLEEVE, Professeur à l'Université *Hopkins*.
Dr Hermann GRIMM, Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.
Dr GRÜNHUT, Professeur à l'Université de *Vienne*.
GYNER DE LOS RIOS, Professeur à l'Université de *Madrid*.
HAMEL (van), professeur à l'Université de *Groningue*
Dr W. HARTEL, Professeur à l'Université de *Vienne*.
A. DE HARTOG, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
Dr HERZEN, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
Dr HITZIG, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr HUG, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
Dr HOLLENBERG, Directeur du Gymnase de *Creuznach*.
T. E. HOLLAND, Professeur de droit international à l'Université d'*Oxford*.
E. JUNOD, Professeur à l'Académie de *Neuchatel*.
Dr KOHN, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.
KONRAD MAURER, professeur à l'Université de *Munich*.
KRÜCK, Directeur du Réal-Gymnase de Würzbourg.
The Rev. BROOKE LAMBERT, D. D. à *Greenwich*.
Dr LAUNHARDT, recteur de l'Ecole technique de *Hanovre*.
Dr A.-P. MARTIN, Président du Collège de Tungwan. *Pékin* (Chine).
A. MICHAELIS, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.
MICHAUD, Professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie.
MOLENGRAAF, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*.
Dr MUSTAPHA-BEY (J.), Professeur à l'Ecole de médecine du *Caire*.
Dr NEUMANN, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.
Dr NÆLDEKE, Directeur de l'École supérieure des filles à *Leipzig*.
Dr PAULSEN, Professeur à l'Université de *Berlin*.
Dr PHILIPPSON.
POLLOK, Professeur à l'Université d'*Oxford*.
Dr RANDA, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.
Dr REBER, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
RITTER, Professeur à l'Université de *Genève*.
RIVIER, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.
ROULAND HAMILTON, publiciste à *Londres*.
H. SCHILLER, professeur de pédagogie à l'Université de *Giessen*.
Dr SJOBERG, Lecteur à *Stockholm*.
Dr SIEBECK, Professeur de à l'Université de *Giessen*.
Dr STEENSTRUP, Professeur à l'Université de *Copenhague*
A. SACERDOTI, Professeur à l'Université de *Padoue*.
Dr STINTZING, Professeur de médecine à l'Université d'*Iéna*.
Dr STOERK, Professeur à l'Université de *Greifswald*.
Dr Joh. STORM, Professeur à l'Université de *Christiania*.
Dr THOMAN, Professeur à l'Ecole cantonale de *Zurich*.
Dr THOMAS, Professeur à l'Université de *Gand*.
Dr THOMSON, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
Dr THORDEN, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
MANUEL TORRES CAMPOS, Professeur à l'Université de Grenade.
URECHIA (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'Instruction publique à *Bucharest*.
Dr Joseph UNGER, ancien ministre de l'empire d'Autriche-Hongrie à *Vienne*.
Dr Voss, Chef d'institution à *Christiania*.
Dr O. WILLMANN, Professeur à l'Université de *Prague*.
Commandeur ZANFI, à *Rome*.
Dr J. WYCHGRAM, directeur de la Deutsche Zeitschrift fur Auslandisches Unterrichtswesen (Leipzig).

Paris. — A. CHEVALIER-MARESCQ et Cie, imprimeurs-gérants.

DIX-SEPTIÈME ANNÉE. — VOL. XXXIV. — N° 6. — 15 DÉCEMBRE 1897.

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

Rédacteur en chef: FRANÇOIS PICAVET

SOMMAIRE:

PARIS

LIBRAIRIE MARESCQ AINÉ

A. CHEVALIER-MARESCQ ET Cie, ÉDITEURS

20, RUE SOUFFLOT, 20

1897

Toutes les communications relatives à la rédaction doivent être adressées à M. FRANÇOIS PICAVET, à son domicile, 6, rue Sainte-Beuve, ou aux bureaux de la rédaction, 20, rue Soufflot.

Le bureau de la rédaction est ouvert le samedi de 2 à 4 heures.

Pour l'administration, s'adresser, 20, rue Soufflot, PARIS.

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

L'ENSEIGNEMENT
DE LA LANGUE ET DE LA LITTÉRATURE ITALIENNES
A L'UNIVERSITÉ DE GRENOBLE

Au mois de janvier 1893, la Faculté des Lettres de Grenoble a été dotée d'un cours complémentaire de langue et de littérature italiennes, dû à l'initiative de la ville de Grenoble, et dont les frais sont supportés solidairement par la Ville et par l'Etat. Le principal intérêt de cette création réside dans le fait que jusqu'alors aucune faculté n'avait inscrit au programme de ses cours un enseignement aussi spécial. Sans doute nombre de professeurs, à Paris et en province, ont fréquemment entretenu leurs auditoires, avec une autorité à laquelle ne saurait prétendre l'auteur de ces lignes, de l'histoire de la langue ou de la littérature, aussi bien que de l'art et de la civilisation de l'Italie ; mais pour la plupart ils ne pouvaient se consacrer tout entiers à cette unique tâche, déjà si complexe pourtant et si variée. L'étude de l'italien rentre dans l'enseignement général des langues romanes ; et de même l'art et la littérature de l'Italie, quelle qu'en soit l'importance, ne sauraient être tenus pour les seules manifestations de la Renaissance en Europe. L'institution à Grenoble d'un cours ayant pour objet particulier l'étude de la langue et de la littérature italiennes était donc une nouveauté. Toutefois l'initiative d'une nouveauté semblable avait été prise, il y a plusieurs années, déjà, par la municipalité de Toulouse, lorsqu'elle a institué une chaire de langue et de littérature espagnoles auprès de la Faculté des Lettres de cette ville. Ces deux créations ont tant d'analogies l'une avec l'autre, qu'il est à peu près impossible de ne pas les rapprocher : au point de vue géographique, Grenoble est par rapport à l'Italie ce que Toulouse est par rapport à l'Espagne. La chaire d'espagnol de Toulouse, le cours d'italien de Grenoble sont des enseignements régionaux au premier chef, de ces enseignements qui contribueront à donner aux universités reconstituées leur physionomie propre et quelques-unes de leurs ressources particulières. C'est d'ailleurs ce qui résulte clairement des dispositions ministé-

rielles, plusieurs fois répétées, en vertu desquelles, parmi les facultés des lettres autorisées à délivrer le diplôme de licencié ès-lettres avec la mention « langues vivantes », la Faculté de Toulouse figure seule pour la licence d'espagnol, celle de Grenoble seule pour la licence d'italien.

La loi sur les Universités est encore assez récente, le succès de ces enseignements régionaux est encore assez incertain, malgré des débuts pleins de promesses, pour qu'il y ait intérêt à examiner quels services sont appelés à rendre ces organes nouveaux de nos jeunes universités, et comment il convient d'en assurer le fonctionnement. Je me propose donc de rechercher et d'exposer ici quelle est la raison d'être d'un cours de langue et de littérature italiennes dans la région des Alpes, et à quels besoins répond cet enseignement, besoins inconscients peut-être, mais qu'une université régionale n'a pas moins la mission de faire sentir que de satisfaire.

Les candidats aux divers ordres de licence et d'agrégation constituent la majeure partie, et parfois la totalité des auditeurs qui suivent les conférenees des facultés des lettres. Ce n'est pas sur cette clientèle spéciale que doit compter le cours d'italien de Grenoble pour justifier son existence : il y a peu de diplômes comportant de sérieuses études d'italien, et les candidats n'y sont pas nombreux. L'institution même d'une agrégation des langues méridionales, dont le besoin se fait vivement sentir, n'amènera à l'Université de Grenoble qu'un appoint d'étudiants assez faible par le nombre, bien que considérable par la valeur, et ce n'est pas là en somme que l'enseignement de l'italien pourra puiser une vie bien intense. Pour assurer le succès et la prospérité d'un cours d'université, il faut un public plus large et plus varié, plus désintéressé aussi, en un mot un public qui se recrute pour une bonne part dans le milieu où l'université est appelée à jouer un rôle éducateur de premier ordre, ou doit se résigner à n'être qu'un objet de luxe inutile. « Nous n'oublions pas, est-il dit dans l'Adresse qui a été lue tout récemment au Président de la République au nom de l'Université de Grenoble, nous n'oublions pas que toute Université puise sa force dans le sol qui la porte ». Sans doute ; il y aurait quelque chose de creux dans l'enseignement supérieur, s'il ne servait qu'à instruire ceux qui sont appelés à instruire les autres ; il me semble que nous avons une mission sociale plus large et plus haute à remplir. Voilà pourquoi je m'arrêterai d'abord à rechercher quels services peut rendre l'enseignement de l'italien en Dauphiné, indépendamment de la préparation aux grades universitaires ; je dirai en second lieu comment il me paraît juste de comprendre cet enseignement pour répondre à

tous les besoins, et pourvoir à la formation de maîtres instruits et actifs, destinés à servir d'intermédiaire entre l'Université et une large portion de la population du Sud-Est de la France.

I

Est-ce une ambition excessive de vouloir qu'une université fasse sentir son influence là même où la voix du professeur ne peut arriver directement ? Faut-il nous contenter de nous adresser à une aristocratie intelligente, mais très limitée, et négliger le reste du monde? Les facultés des sciences ne dédaignent pas de s'intéresser à l'application de telle ou telle science à l'industrie qui fait ou peut faire la richesse d'une région déterminée, et précisément la Faculté de Grenoble est entrée une des premières dans cette voie. Pourquoi les facultés des lettres n'en feraient-elles pas autant, dans la mesure où leurs enseignements s'y prêtent ? Et quels enseignements s'y prêteront, sinon ceux qui ont un caractère régional, et en particulier l'enseignement des langues vivantes ? — Oui certes, nous devons regarder au-delà du petit groupe d'étudiants et d'amateurs qui se réunit autour de notre chaire, et nous préoccuper d'avoir des interprètes et des intermédiaires auprès de ceux qui ne peuvent pas nous entendre. Ces interprètes, nous les trouverons nombreux, intelligents et dévoués, parmi les professeurs de lycées, de collèges ou d'écoles primaires supérieures, que nous aurons formés. Par eux notre enseignement aura un écho bienfaisant, loin de nos salles de cours, et c'est par là, en fin de compte, qu'une université régionale peut espérer de plonger des racines profondes dans le sol qui la porte.

La question a une importance particulière quand il s'agit de l'enseignement de l'italien en Dauphiné, par la raison que la connaissance de cette langue y est, en général, fort peu répandue. Si l'on excepte quelques vallées très voisines de la frontière, comme la haute vallée de la Durance et celle de l'Ubaye, dont les habitants sont incessamment en contact avec des Piémontais, si l'on excepte aussi quelques centres industriels où affluent des ouvriers italiens, ou qui ont intérêt à entretenir des relations avec des maisons de la péninsule, le paysan, l'homme du peuple, le rentier dauphinois ignorent la langue de nos voisins ; ils nourrissent les plus étranges préjugés à l'endroit de l'Italie, et n'éprouvent pas un désir très vif de s'en débarrasser. Je ne voudrais pas plus que de raison leur faire porter la responsabilité de cette ignorance. Les causes en sont bien connues : la tension prolongée des rapports politiques de la France et de l'Italie, la rupture des relations commerciales, devaient, plus vivement qu'ailleurs, faire sentir leurs déplorables effets dans les

départements situés à la frontière, au milieu de toute une armée spécialement commise à la défense des Alpes.

Par bonheur les combinaisons de la politique internationale et les guerres de tarifs douaniers ne sont pas éternelles. Il semble que l'Italie et la France soient décidément entrées dans une de ces périodes de détente qui succèdent nécessairement aux accès de nervosité aigüe, lorsqu'il y a entre deux nations, comme entre deux individus, plus de malentendus que d'hostilité véritable. Dès maintenant il est permis, sans optimisme excessif, d'envisager comme probable la reprise de relations amicales, plus favorables au commerce. Il serait donc absurde de tenir plus longtemps un raisonnement comme celui-ci : les transactions avec l'Italie sont à peu près nulles à l'heure actuelle ; il est donc inutile de s'en préoccuper pour l'avenir. Il est bien évident au contraire que, le jour où les relations commerciales seront reprises avec quelque activité, ceux-là seront les premiers à en profiter, qui auront su s'y préparer de longue main, et qui, le moment venu, n'auront plus tout à apprendre sur les hommes et sur les choses d'Italie. Il n'entre pas dans le plan de cette étude d'exposer ce que pourraient être les rapports commerciaux du Dauphiné et de l'Italie. Ce que je tiens à dire se réduit à ceci : je ne demande pas que les Dauphinois se mettent seulement en mesure d'échanger quelques mots avec les nombreux Piémontais qui viennent travailler sur le versant français des Alpes, d'abord parce que ceux-ci ne parlent guère italien, et se mettent très vite à écorcher quelques mots de français ; et ensuite parce qu'il n'y a rien à tirer d'eux, que des journées de travail. Ce qui serait utile, ce serait de pouvoir explorer avec soin l'Italie au point de vue commercial, d'y chercher des débouchés pour nos produits, et aussi de reconnaître les richesses naturelles d'un pays dont le sol est merveilleusement fertile. Si l'industrie y est encore peu développée, c'est faute d'initiative et, le plus souvent, de capitaux. Les Dauphinois sont intelligents, travailleurs, entreprenant, tenaces ; il leur appartiendrait de tenter quelque chose de ce côté. Mais, pour y réussir, il faudrait qu'ils fussent très bien informés des mœurs et de la langue du pays.

Telles sont les quelques considérations qui me font très vivement désirer de voir l'enseignement de l'italien beaucoup plus répandu qu'il ne l'est actuellement dans les écoles commerciales, les écoles normales et primaires supérieures, dans l'enseignement secondaire moderne et même classique. Le Recteur et les inspecteurs de l'Académie de Grenoble sont favorables à cette manière de voir. Ce sont maintenant les villes qu'il s'agit de convaincre ; c'est à la clientèle même de notre enseignement public qu'il faut faire sentir l'oppor-

tunité d'une pareille étude, et il y a tout lieu d'espérer que l'on y réussira.

A supposer que les résultats commerciaux que je viens d'indiquer doivent beaucoup se faire attendre, ou même ne se réalisent jamais pleinement, les mesures destinées à généraliser, dans le Sud-Est de la France, l'étude de la langue italienne sont parfaitement justifiées au point de vue pédagogique. Les jeunes gens qui n'ont pas le privilège de faire des études secondaires complètes (et c'est l'immense majorité) ne tirent aucun profit de l'étude qu'on leur impose, pendant un certain nombre d'années, de l'anglais ou de l'allemand, souvent des deux ensemble : c'est miracle s'ils s'arrivent à faire un thème ou une version capable de satisfaire un jury indulgent. Et que retiendront-ils de ces langues une fois l'examen passé? combien de fois (je parle de nos montagnards) auront-ils à s'en servir? Et, s'ils ont à s'en servir, de quel secours leur sera un enseignement pour lequel la plupart d'entre eux n'avaient aucune aptitude ? Ne parlons même pas du profit intellectuel qu'ils en auront tiré à défaut de profit pratique ! Et combien d'élèves ayant accompli le cours complet de leurs études sont-ils beaucoup plus avancés que ceux-là ?

L'italien a cet avantage que les débuts en sont faciles et encourageants ; les enfants, loin d'en être rebutés, y prennent un certain plaisir ; dans le midi, ils rencontrent assez d'Italiens pour comprendre l'intérêt de cette étude, et à supposer même qu'ils ne doivent jamais en retirer un grand profit pratique, peut-on méconnaître le profit intellectuel qui résultera d'une étude attrayante et leur permettant assez vite de lire couramment des revues ou des livres italiens? Je fais grâce au lecteur d'un développement trop facile sur l'importance de la littérature italienne, qui vaut peut-être mieux que quelques autres au point de vue de la culture de l'esprit, et je me hâte de conclure que si l'on admet en principe une certaine diversité dans les programmes de notre enseignement public, suivant les régions, voilà pour la région du Sud-Est un élément de variété parfaitement justifié. Cet élément existe déjà ; il ne s'agit que de le favoriser et de le généraliser pour le plus grand bien des intérêts locaux, et j'ajouterai : de nos relations internationales du côté des Alpes. Les Italiens, en effet, sont flattés de toutes les mesures qu'ils jugent propres à répandre chez nous une connaissance moins superficielle de leur art, de leur littérature, de leur histoire et de leur langue ; ils n'ont pas tort, car, entre voisins, il n'y a encore rien de tel que de se connaître pour se comprendre et s'estimer. Les Français en général ne connaissent guère les Italiens ; trop souvent ils les méconnaissent. Voilà pourquoi l'enseignement de

leur langue et de leur littérature, donné, cela va sans se dire, en toute impartialité et sans ombre d'arrière-pensée politique, doit être considéré comme une œuvre hautement pacifique, propre à faciliter la réconciliation définitive des deux pays.

II

Il est temps d'en venir à parler du public auquel s'adressent directement les cours de l'Université de Grenoble. Une fraction, importante à tous égards, de ce public, et sur laquelle il convient de s'arrêter un instant, est constituée par l'armée. Grenoble est une des plus fortes garnisons du Sud-Est, et l'utilité qu'il peut y avoir, pour les officiers de l'armée des Alpes, à savoir l'italien, éclate à tous les yeux. Peut-être trouvera-t-on la transition un peu brusque et inattendue entre les considérations pacifiques qui précèdent, et l'allure guerrière que menacent de prendre ici mes réflexions; je m'explique.

Il n'est pas question de travailler d'une part à favoriser les relations amicales de la France et de l'Italie, de l'autre à préparer une invasion du territoire italien par nos troupes, invasion à laquelle personne ne songe. J'estime même qu'un cours de langue italienne rendrait à nos officiers assez peu de services, si, en cas de guerre ils ne doivent avoir d'autre mission que de camper à la frontière, dans une attitude strictement défensive. Ce que nos officiers ont intérêt à savoir d'italien en vue de *l'action* est fort peu de chose, à supposer que l'heure de l'action doive jamais sonner; j'ajouterai même que ce n'est pas à l'Université qu'il convient le mieux de leur donner un enseignement élémentaire, ne comportant, avec quelques éléments de grammaire, que des exercices de conversation. Mais il n'en est pas de même s'il s'agit d'offrir aux officiers de nos troupes alpines une occasion de perfectionner sur ce point leur éducation spéciale ; de pénétrer plus avant dans la connaissance de la langue, et par suite dans l'intelligence de l'âme italienne ; de lire autre chose que des revues ou des journaux militaires, très faciles à comprendre, instructifs assurément, mais tout à fait impropres à rendre compte de la situation réelle, matérielle et morale, de l'Italie contemporaine, aussi bien que de ses origines ; de faire enfin chez nos voisins un séjour vraiment profitable, qui ne soit ni une mission technique ni un voyage à la vapeur à travers les musées, les églises et les salles d'attente, mais une visite attentive, comportant une étude non moins sérieuse des gens que des choses. Les Français, même les officiers, sont assurés de trouver en Italie un accueil aimable et courtois, à la condition de se montrer eux-mêmes aimables, de n'affecter aucune raideur, de résister à la tentation de faire de l'esprit, et d'éviter avec le plus grand soin certains sujets, sur lesquels on peut

être sûr d'avance que l'accord ne saurait s'établir. Pour cela il faut du tact (il ne peut venir à la pensée de personne que nos officiers en manquent) ; il faut, chose plus rare peut-être parmi eux à l'égard des Italiens, de la bienveillance ; il est bon aussi de savoir manier leur langue avec quelque sûreté, pour ne dire ni plus ni autre chose qu'on ne voudrait ; il faut enfin connaître le fort et le faible des gens auxquels on a affaire. Sur quelques-uns de ces points, l'Université peut, si je ne me trompe, rendre des services. Sans doute, nombre d'officiers se sont mis, par eux-mêmes, en mesure de faire tout ce que je viens de dire ; mais il y aurait un intérêt évident à encourager ces efforts isolés. Par là encore l'Université de Grenoble justifierait pleinement le caractère régional d'un des enseignements dont elle a tenu à se charger.

Répandre en Dauphiné, avec des notions précises de langue italienne, une connaissance plus directe de l'Italie et des Italiens, ainsi peuvent se résumer l'objet et l'esprit du cours récemment créé à la faculté des lettres de Grenoble. Tout ce qui vient d'être dit pourrait donc être répété, presque sans changement, si notre attention se fixe maintenant sur cet être complexe que l'on appelle *le public*. Il existe à Grenoble un public nombreux et fidèle qui, depuis des années, a assuré le succès des cours tant du jour que du soir; il est, lui aussi, fort peu au courant des choses d'Italie. La population cultivée du Dauphiné n'est pour cela nullement en avance sur le reste de la France : Turin est aussi loin de ses préoccupations que Madrid ou Stockholm, et pourtant Turin n'est guère à plus de deux cents kilomètres par la voie ferrée ! Sauf quelques très honorables exceptions, le Dauphinois n'a pas de relations au delà des Alpes ; il ne séjourne pas en Italie, et s'il y voyage, c'est trop souvent avec cette rapidité chère aux caravanes d'Anglais, qui s'accommodent, aussi bien que des itinéraires tout faits, des admirations de commande et des jugements empruntés à Baedeker. Cette méthode est déplorable : elle est coûteuse et stérile ; elle nous permet de promener bravement tous nos préjugés à travers une population que nous n'entrevoyons même pas, et, chose plus grave sur une terre si riche en souvenirs, où chaque œuvre d'art et presque chaque pierre a son histoire, elle nous met hors d'état d'avoir la perception directe et personnelle de la valeur des choses ; elle nous réduit à prendre de la bouche d'un cicerone importun jusqu'à la formule de notre émotion ! — Et la langue? Ceux qui voyagent ainsi n'auront guère appris qu'à la dédaigner, tant elle leur paraît facile : en jetant les yeux sur un journal, ils ont vu de quoi parlaient les dépêches de Paris ; ils ont deviné quelques lignes du feuilleton, traduit le plus souvent du français ; et là-dessus ils se sont fait une théorie sur la langue de Dante !

Il appartiendrait vraiment aux Dauphinois cultivés de rompre avec ces fâcheuses traditions. Il leur serait plus aisé qu'à d'autres de faire peu à peu l'essai d'une méthode différente, et d'apprendre quel plaisir on éprouve à parcourir librement et sans hâte, une année la Vénétie, l'année suivante la Toscane ou l'Ombrie, ou encore Rome, Naples ou la Sicile. Mais il faut pour cela savoir comprendre la poésie propre de cette terre privilégiée : si vous vous intéressez particulièrement à l'histoire ancienne et à l'archéologie, ou au Moyen-Age et à l'histoire religieuse, à la Renaissance des arts et des lettres, ou encore aux problèmes politiques et économiques dont la solution importe tant à la prospérité définitive du jeune royaume d'Italie, alors vous prendrez un plaisir singulier à ces visites ; elles ne tendront plus seulement à satisfaire une curiosité le plus souvent mal réglée, mais contribueront à développer vos connaissances, à fortifier votre pensée. Il est vrai que pour être à même de goûter ce plaisir délicat, il faut une culture préparatoire qui, dans la plupart des cas, fait défaut : mais c'est précisément aux universités qu'il appartient, sinon de donner intégralement cette culture, du moins d'y initier, d'en jeter les bases et d'en faire sentir l'importance.

En entrant dans cette voie, le Dauphiné ne ferait que reprendre une tradition ancienne. Sans vouloir écrire ici, même en abrégé, l'histoire des relations de cette province avec l'Italie au XVI[e] et au XVII[e] siècle, je rappellerai qu'à cette époque nombre de jeunes Dauphinois, appartenant pour la plupart à la noblesse de robe, allaient demander aux Universités d'Italie, à celle de Padoue en particulier, le complément de leur éducation juridique et littéraire. Ils rapportaient de leur séjour au delà des Alpes un goût très vif pour les écrivains italiens ; rentrés chez eux ils écoutaient volontiers les farces des comédiens venus d'Italie (1), et relisaient les ouvrages qui les avaient charmés étudiants, et dont leurs bibliothèques de magistrats étaient richement fournies. Sans doute les conditions de la vie universitaire ne sont plus comparables à ce qu'elles étaient il y a trois siècles. Mais puisqu'il s'agit de donner une vie nouvelle à nos universités renaissantes, n'est-il pas légitime de rechercher jus-

(1) En écrivant ceci, j'ai en vue un curieux fragment de *Commedia dell' arte*, un monologue plutôt, conservé avec divers autres ouvrages contemporains dans un volume de la bibliothèque de Grenoble (V. 830). En voici le titre : « *La pazzia del dottore Budelazzo, rappresentata publicamente nella città di Granoble.* — In Granoble appresso la Vedoua Antonio Verdier stampatore regio. M.DC.XLVIII ». La lettre dédicatoire, signée « Carlo Pompeo Carcano, detto il dottore Budelazzo » est adressée à « l'illustrissimo signore Sebastiano di Lione, signore di Lessins, consigliere regio di Stato e nel Parlamento del Delfinato, nominato da Sua Maestà christianissima Intendente di giustizia, politia e delle finanze in Casale e nel Monferrato ». Ce n'est sans doute pas la seule trace qu'on retrouverait de la *Commedia dell' arte* en Dauphiné.

que dans les traditions du passé quelques éléments d'activité et de vitalité futures ? L'un de ces éléments — secondaire, je l'avoue, mais non négligeable, — ne se trouverait-il pas pour la Faculté des lettres de Grenoble dans une intimité particulière avec les universités d'Italie? Ce n'est pas assez que les professeurs, de l'un à l'autre côté des Alpes, se connaissent, s'estiment et se visitent : il faut encore que la jeunesse des deux pays se rencontre et se fréquente. Des efforts sérieux sont déjà faits dans ce sens : les élèves du lycée de Grenoble qui suivent les cours d'italien entretiennent une correspondance suivie avec leurs camarades de l'Institut technique de Turin, avec la ferme intention de se connaître et de se rendre visite les uns chez les autres, ce qui ne tardera guère, si j'en crois des promesses formellement échangées ; de ces premiers contacts naîtront, il faut l'espérer, des amitiés solides qui pourront devenir fécondes le jour où les collégiens actuels seront des hommes.

C'est dans un but analogue que le Comité de patronage pour les étudiants étrangers de Grenoble a organisé des cours de vacances qui, dès cette année, ont fonctionné. Certes ces cours ne s'adressent pas uniquement à des Italiens ; mais le Comité compte sur eux d'une façon particulière, et il a toute raison de croire que les jeunes gens venus cette année passer leurs vacances en Dauphiné, pour se perfectionner dans la pratique du français, auront les années suivantes des imitateurs parmi leurs compatriotes. Mais ce résultat même sera peu de chose si nos élèves et nos étudiants ne vont pas à leur tour séjourner en Italie. Pour l'instant ceux-là seuls qui se destinent à l'enseignement de l'italien sont entrés dans cette voie, et ils ne paraissent pas la trouver trop pénible. Au moment où j'écris ceci, installé moi-même dans un gracieux village de l'Apennin toscan, qui vit s'effondrer les dernières espérances de la république florentine avec son dernier héros, Ferruccio, sept étudiants ou correspondants de la Faculté de Grenoble ont passé les Alpes, trois pour venir à Sienne et trois à Florence, tandis qu'un autre s'arrêtait à Turin. Pourquoi les amateurs ne se mettraient-ils pas de la partie ? Pourquoi un jeune homme désireux de poursuivre ses études littéraires au delà du baccalauréat ne viendrait-il pas passer un semestre ou même un an dans une université d'Italie ? Le sacrifice serait certainement plus léger et le profit plus grand qu'il ne le suppose ; car outre qu'il découvrirait, à sa grande surprise sans doute, qu'un Français peut prendre des leçons de méthode et de conscience littéraire de tels ou tels professeurs italiens, qui m'en voudraient de les nommer, il lui serait facile, rentré en France, de tirer un parti immédiat de ce séjour, en prenant le diplôme de licencié ès lettres avec la mention « langue italienne ».

III

Pour terminer cette étude déjà trop longue, il ne me reste qu'à dire, en manière de conclusion, comment l'enseignement de l'italien est organisé à la Faculté des lettres de Grenoble, de façon à répondre, dans la mesure du possible, aux divers besoins qui viennent d'être énumérés.

Le cours public de littérature italienne s'adresse au public, dans la plus large acception de ce mot. On s'est appliqué jusqu'ici à y présenter avec sincérité tantôt le portrait d'un homme dont l'influence personnelle a été considérable sur le mouvement intellectuel de son siècle (1), tantôt le tableau de cette société d'artistes, d'érudits et de poètes dont les Mécènes de la Renaissance aimaient à s'entourer (2), tantôt enfin l'étude d'un genre auquel la littérature italienne doit l'un de ses plus purs chefs-d'œuvre (3). Ce serait, à mon sens, une erreur grave de tomber dans la recherche érudite ou dans l'étude des œuvres et des figures secondaires : il convient de rester, pendant quelques années encore, dans le domaine de la saine vulgarisation, celle qui s'appuie sur une information exacte, et met les auditeurs directement en présence des textes, ou fragments de textes, les plus caractéristiques.

A ceux qui, dans ce public, désirent joindre à des notions de littérature la connaissance de la langue italienne, aux officiers par exemple, s'adresse la conférence d'exercices pratiques. La parole y est naturellement donnée d'une manière constante aux auditeurs ou étudiants, et les exercices de lecture, de traduction et de conversation y ont pour base un texte moderne, capable de donner une idée aussi exacte que possible de la langue actuellement en usage dans la société italienne. Il ne manque pas de ces ouvrages bien écrits, dont la lecture est fertile non seulement en observations sur la grammaire et le style, mais aussi et surtout en sujets de digressions sur l'Italie moderne. Ces digressions sont le point de départ tout indiqué d'entretiens que l'on s'efforce de soutenir en italien.

L'autre conférence est consacrée à l'explication d'auteurs classiques, et, sans exclure personne, s'adresse plus particulièrement aux candidats à la licence et au certificat d'aptitude à l'enseignement de l'italien. Les programmes sans cesse renouvelés de ces deux examens servent de base au choix qui est fait d'un ou de plusieurs auteurs, dont l'explication offre un intérêt particulier. Bien entendu, le commentaire a ici un caractère plus approfondi que dans la con-

(1) Cours de 1895-96 : Pétrarque, sa vie et son œuvre.
(2) Cours de 1896-97 : Les lettres et les arts à Florence au temps de Laurent le Magnifique.
(3) Cours de 1897-98 : Le poème chevaleresque de Pulci à l'Arioste.

férence purement pratique. En outre, comme les auditeurs auxquels je m'adresse doivent être familiers avec la langue usuelle (1), je m'efforce de ne donner qu'en italien le commentaire historique ou littéraire exigé par le texte. Les auditeurs sont à leur tour invités à préparer des morceaux de l'auteur expliqué, et à exposer, en italien, certaines questions relatives à cet auteur. Ce qui a manqué jusqu'à présent pour donner à ces exercices tout l'intérêt qu'ils devraient avoir, ce sont des candidats résidant à Grenoble : l'an dernier, tandis que le chiffre des étudiants par correspondance dépassait la trentaine, les candidats assistant aux conférences étaient à peine quatre ou cinq ; encore la plupart d'entre eux étaient-ils des professeurs de collèges voisins de Grenoble, qui ne venaient guère que deux fois par mois, et souvent moins, à la Faculté : ils prétextaient, non sans raison, que leurs occupations ne leur laissaient ni le temps ni la liberté d'esprit nécessaires pour prendre une part vraiment active aux conférences.

Dans ces conditions la préparation par correspondance est appelée à rendre de grands services ; elle a été extrêmement active pendant les deux dernières années (2), et a donné d'excellents résultats (3). Faute de mieux, les candidats dispersés peuvent ainsi chaque mois se faire corriger leurs devoirs, thèmes, versions et dissertations de tous genres ; s'ils ont, comme cela arrive à quelques-uns d'entre eux, la bonne idée de se mettre en rapports directs avec leur correcteur, celui-ci peut leur donner une certaine direction. Ceux qui ont la facilité de venir à Grenoble de temps en temps sont suivis de plus près, et, pour leur permettre de tirer un profit plus complet de leur voyage, je les réunis en dehors des heures de conférences, surtout dans le second semestre, à l'approche des examens, pour leur faire faire des exercices en rapport avec les épreuves qu'ils auront à subir en juillet. Ces exercices ne sauraient guère trouver place dans les conférences régulières, justement en raison de l'intermittence avec laquelle y assistent les principaux intéressés.

(1) Je ne crains pas de détourner immédiatement des examens d'italien les candidats qui ne croient pas pouvoir faire jamais en Italie un séjour d'au moins un mois. Il ne me semble pas que ce soit là une exigence excessive.

(2) Pendant l'année scolaire 1895-96 le nombre des correspondants ayant envoyé des devoirs (pour ne pas parler de ceux qui ne s'inscrivent que pour la forme), s'est élevé à 25 ; en 1896-97, à 29 ; parmi ceux-ci 17 ou 18 chaque année ont travaillé avec une régularité très satisfaisante ; les autres ont été intermittents ou se sont découragés. Il faut noter que la Faculté de Grenoble a, pour l'italien, des correspondants dans presque toutes les régions de la France et de nos possessions du Nord de l'Afrique.

(3) Au concours du certificat, en 1895, 2 des candidats reçus (sur 3) étaient élèves ou correspondants de Grenoble ; en 1896, 3 (sur 5) ; en 1897, 2 (sur 4). — A la licence spéciale d'italien, 3 candidats, déjà licenciés, se sont présentés : 2 en juillet 1896 ont été reçus ; 1 en juillet 1897 a été ajourné après les épreuves écrites.

La suspension du cours public durant les mois d'été m'a permis de consacrer cette année une dizaine de conférences à des éléments de grammaire comparée des langues romanes, en particulier de l'italien, de l'espagnol et du provençal ; je me propose de faire chaque année une certaine place à cet enseignement, en prévision de l'établissement d'une agrégation des langues vivantes du midi, dont les épreuves devraient forcément comporter des connaissances de ce genre. Ce n'est pas ici le moment de dire comment cette agrégation pourrait être organisée, ni de plaider la cause des professeurs d'espagnol et d'italien, privés à l'heure actuelle du droit de prétendre au titre d'agrégés, et réduits par là même à une situation précaire, le plus souvent imméritée, capable de les faire confondre avec les professeurs d'arts d'agrément (1). Il n'est pourtant pas sans rapport avec la présente étude de faire remarquer combien cette situation est de nature à nuire, dans l'esprit des élèves et des familles, à une étude qui a dès à présent, et qui doit avoir de plus en plus sa place marquée dans les programmes. Il est absolument nécessaire de créer cette agrégation si l'on veut assurer l'avenir d'un enseignement jusqu'ici trop négligé, et qui est appelé à rendre de réels services dans telle région de la France : il faut en effet songer au recrutement de maîtres vraiment capables, épris de leur métier, zélés pour la cause des langues du midi. Ce recrutement restera difficile aussi longtemps que ces maîtres n'auront pas le droit de prétendre à mieux qu'à la situation de chargé de cours : on n'entre pas volontiers dans une voie que l'on sait être une impasse !

Il n'y a donc pas assez de concurrents pour les examens d'italien ; le niveau moyen des épreuves s'en ressent, et si les jurys essaient de le relever en montrant une sévérité parfaitement légitime, ils risquent de décourager des bonnes volontés dont il serait injuste et imprudent de se priver. Le jour où l'agrégation sera créée, nous verrons venir à nous quelques jeunes gens, dont l'activité et l'intelligence cherchent pour l'instant d'autres emplois ; ils seront heureux de nous aider à répandre dans le sud de la France une connaissance nouvelle, mieux informée et plus bienveillante, des deux grands peuples qui sont, comme la France, les dépositaires du génie latin ; qui ont jeté, chacun à sa manière, un vif éclat sur les destinées de l'Europe moderne, et auxquels nous ne pouvons nous dispenser de rester fortement attachés, quelques épreuves qu'ils puissent traverser.

Gavinana (Pistoiese), 1er septembre 1897.

HENRI HAUVETTE.

(1) La cause des langues méridionales a été vigoureusement plaidée par M. E. Mérimée, dans la *Revue Universitaire* du 15 juillet 1896, et par M. Dejob à diverses reprises.

LE SANSCRIT

A LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS [1]

I

La chaire de sanscrit de la Faculté des Lettres n'est point consacrée exclusivement à cette langue. Elle porte le titre complexe de « Sanscrit et Grammaire comparée des Langues Indo-Européennes ». Ce titre est à lui seul une indication précise de la nature et de la portée de cet enseignement : Il est clair que l'énorme extension du programme en dehors du domaine de l'Inde doit avoir pour conséquence une limitation corrélative dans l'intérieur de ce domaine.

Il ne saurait être question, en un mot, d'enseigner à la Sorbonne le sanscrit pour le sanscrit lui-même. Ce peut être une nécessité accessoire dans telle Université de province, qui n'a point à côté ou au-dessus d'elle le Collège de France et l'École des hautes études; ce serait un contre-sens et un empiétement à Paris, où ces deux grands établissements possèdent une chaire et plusieurs conférences de sanscrit pur, entièrement indépendantes de l'enseignement de la philologie comparée, et tout indiquées dès lors pour explorer à fond la littérature, la religion et la philosophie de l'Inde, de leurs origines à nos jours.

Ainsi, la chaire de la Sorbonne, de par son titre même, exclut l'indianisme proprement dit, à peu près autant qu'elle exclut le celtisme, l'hellénisme ou le germanisme, bref, le confinement absolu dans l'un des recoins de la famille indo-européenne, puisqu'elle doit les embrasser tous. Elle exclut les prâcrits, dialectes intéressants et littéraires, mais relativement modernes, desquels, vu la parfaite conservation du sanscrit leur ancêtre, il n'y a guère plus de documents à tirer, pour la comparaison linguistique universelle, que du bas-breton contemporain. Elle exclut même, dans une large mesure, le sanscrit classique, — ou le sanscrit du drame et de l'épopée, le seul attrayant pour l'indianiste pur, — qui n'est linguistiquement qu'un prâcrit plus noble et mieux ordonné ;

(1) La *Revue* publiera une série d'articles qui porteront sur l'enseignement du sanscrit dans tous les établissements d'enseignement supérieur de France et de l'étranger (*N. de la Réd.*).

ou du moins elle ne l'admet que comme degré intermédiaire, comme marche-pied nécessaire pour s'élever jusqu'à la connaissance du seul témoignage auquel recoure, sans crainte d'avoir à le récuser, le chercheur soucieux des origines indo-européennes : celui du sanscrit védique, la langue des Védas, des Brâhmanas et des premiers traités de philosophie ; langue sacrée jusque dans ses moindres détails et, par cela même, conservée dans l'Inde, depuis trois mille ans et plus, avec une religieuse pureté.

Pourquoi l'indo germaniste doit-il nécessairement remonter au sanscrit védique? Pourquoi peut-il et doit-il même négliger les diverses autres manifestations du sanscrit qui se sont succédé d'âge en âge?

C'est, d'abord, que le sanscrit védique est la plus ancienne documentation de l'indianisme, — bien plus, — de l'indogermanisme, que lui fournisse aucune littérature: de même qu'il n'étudiera point le celtisme dans le langage actuel des matelots de Paimpol, mais dans les poèmes irlandais du moyen-âge, et l'étudierait dans le gaulois si le gaulois n'était perdu sans retour, — de même qu'en témoignage de l'italisme, il n'appellera pas les pêcheurs de Chioggia, mais le latin de Cicéron, à défaut d'y pouvoir appeler celui des lois de Numa, — ainsi, et quoique le sanscrit classique ressemble de bien près au védique, celui-ci annule celui-là, ou du moins le relègue à l'arrière-plan pour le linguiste ou l'historien des civilisations primitives. L'un n'a le droit de parler que là où l'autre se tait; et vraiment le cas est bien rare.

C'est, ensuite, que le sanscrit védique est une langue réelle : pour parler au peuple, la religion emprunte toujours le langage populaire et ne saurait faire autrement : donc, à une époque donnée, si haut qu'on la veuille placer, — et plus haut il la faudra mettre, mieux la science s'en accommodera, — le védique a été *une langue parlée.* On en est sûr. On n'en est pas sûr pour le sanscrit classique, qui a bien pu être, à certains, sinon à tous les moments de sa longue carrière, un instrument ou un amusement de lettrés, comme le latin des scolastiques ou de Bembo, et dont nous savons en tout cas qu'il était déjà mort vers les premiers siècles de notre ère, alors pourtant que sa littérature se survit et dure jusqu'aujourd'hui.

II

Les limites du cours ainsi fixées au sanscrit védique, il est évident qu'il y aurait abus inverse à les restreindre davantage, c'est-à-dire à n'y envisager le sanscrit védique qu'exclusivement dans le cadre,

si large fût-il, de la linguistique indo-européenne. La linguistique, non plus qu'aucune autre science, ne peut s'isoler: ses problèmes touchent de trop près à ceux de l'archéologie préhistorique, de la science des religions, ou, enfin, de l'évolution de la pensée humaine dans la race du monde qui a le plus pensé et le plus haut. C'est dire qu'un cours d'interprétation védique pourra comporter, entre autres, selon le degré de maturité de l'auditoire, les exercices suivants, dont chacun est venu à son heure dans l'ensemble des années écoulées de 1889 à 1897 :

1° Traduire rapidement quelques textes, choisis parmi les plus faciles et les plus intéressants, afin d'initier les élèves, présumés déjà d'une certaine force en sanscrit classique, à la grammaire, au style et à la lexicologie particulière des poèmes védiques (à cet effet, Bergaigne avait préparé un Manuel, avec grammaire et lexique, qui a paru après sa mort);

2° Approfondir, en s'aidant de toutes les ressources de l'exégèse contemporaine, certains passages difficiles, et montrer tous les aspects si différents, et même opposés, qu'ils peuvent revêtir, selon le point de vue auquel on les envisage;

3° Faire appel à l'exégèse indigène, dont la verbeuse abondance est souvent plus propre à dérouter les débutants qu'à les guider; montrer les ressources qu'on en peut tirer par un choix sage; en faire toucher du doigt les manifestes erreurs;

4° Étudier la grammaire du sanscrit telle que l'ont comprise et enseignée ceux qui le parlaient et l'écrivaient, Pâṇini et les auteurs des Prâtiçâkhyas; faire voir ce qu'elle offre à la fois d'exact dans le fond, de puéril et d'odieusement compliqué dans la forme; comparer leurs infimes résultats à ceux que nous avons obtenus, nous qui pratiquement en savons beaucoup moins qu'eux, par la découverte de la grammaire historique qu'a rendue possible la notion une fois acquise de l'unité primitive des langues indo-européennes;

5° Enfin, et par dessus tout, tirer du Véda tout ce qu'il peut contenir encore, après des siècles de polissage, de ces idées frustes et rudimentaires d'où devaient sortir le folklore, la mythologie et, par là même, toute la pensée de nos races; reconstituer, s'il se peut, les devinettes enfantines et naïves où se complurent nos premiers pères, et qui, — si celui qui écrit ces lignes n'est dupe d'une illusion chère, — ont abouti en divergeant, d'une part, aux contes de nourrices et aux plus brillantes fantaisies de la fable hindoue, grecque et germanique, de l'autre, aux spéculations les plus abstruses et les plus pures du mysticisme religieux;

6° Le tout sans préjudice du droit d'admirer au passage les beautés

singulières de cette poésie unique en son genre, qui rarement s'élève jusqu'à l'émotion, mais qui ne le cède à aucune par le pittoresque du détail, par la grandeur de l'expression, par la fougue entraînante ou la calme majesté du rythme.

III

Des considérations qui précèdent, il ressort que le cours de sanscrit de l'Université de Paris s'adresse essentiellement à trois catégories d'auditeurs :

1° Les futurs indogermanistes, qui y viennent puiser les notions de grammaire sanscrite indispensables à leur instruction générale, quelle que doive être dans la suite la spécialité à laquelle ils se consacreront, soit qu'il s'en tiennent à l'étude comparée des deux langues dites classiques, soit qu'ils abordent les domaines, plus périlleux, mais aujourd'hui plus féconds, du germanique, du slave ou du celtique.

2° Les futurs védisants, c'est-à-dire les jeunes érudits qui, frappés à bon droit de la beauté littéraire ou de l'intérêt psychologique des vieux poèmes religieux de l'Inde, se proposeraient de se consacrer exclusivement à l'interprétation mythique, légendaire ou mystique de ces anciens textes, si peu avancée encore malgré le nombre et le mérite des essais de tout genre qui s'attaquent à leurs multiples obscurités ;

3° Enfin, quoique à un bien moindre degré, les sanscritistes purs et les indianistes proprement dits, qui, tout en dirigeant leurs fouilles dans les couches plus récentes de la littérature et de la civilisation hindoues, ne sauraient sans dommage rester entièrement étrangers à la couche la plus ancienne, non seulement parce qu'elle les supporte toutes, mais encore parce que toutes les autres ne sont en effet qu'un lent développement, plus ou moins normal, plus ou moins dévié, de la première.

IV

Quant aux principes de méthode qui président à cet enseignement si tant est qu'il en ait de spéciaux, ils tiennent tout entiers en trois propositions bien simples :

1° En matière de lexicologie et de syntaxe, traduire tous les textes selon le mot-à-mot le plus terre-à-terre et le plus rigoureux; en opérer, pour ainsi dire, le décalque en français ; ne pas admettre à première vue qu'un accusatif puisse être un génitif écourté, qu'un ablatif puisse remplir la fonction d'un instrumental, ou un

adjectif masculin être régi par un substantif féminin, ni qu'un passé équivaille à un présent, ou réciproquement; bref, se remettre au rudiment, traiter une phrase védique comme on enseigne ou devrait enseigner à un élève de sixième à traiter son *Selectae*, et, lorsqu'on en a obtenu le sens littéral, d'ailleurs souvent inintelligible, alors, et alors seulement, chercher le sens intime que ce verbiage apparent pourrait bien recouvrir;

2° En matière d'interprétation réelle, se persuader qu'en tout état de cause et jusqu'à preuve du contraire l'auteur du morceau a dû vouloir dire quelque chose, que ce qui n'offre pas de sens à nos yeux en avait un pour lui, et qu'enfin, si nous ne comprenons pas, c'est nous qui sommes dans notre tort; ne point se hâter de prononcer que c'est pur galimatias, redondance poétique, cliché de style ou faute de copiste; chercher la pensée du poète, la chercher suivant certains indices, certaines pistes, certaines clefs, que l'habitude de l'idéologie et de la phraséologie du Véda doit rendre familières à ses exégètes, et dont le cours de sanscrit védique a précisément pour but de communiquer, une fois pour toutes, le secret;

3° En matière de critique de texte, partir de l'idée que le texte du Véda, conservé par la tradition avec un respect religieux, est le meilleur qui pût nous parvenir, de beaucoup supérieur à coup sûr à la forme sous laquelle nous possédons les chefs-d'œuvre des littératures grecque et latine ; n'y admettre de correction qu'à la dernière extrémité, quand il est impossible de faire autrement, et qu'au surplus le sens général, le rythme du vers et les conditions paléographiques s'accordent à exiger la correction proposée ; se résigner à ne pas comprendre, plutôt que d'introduire, autrement qu'avec un triple point d'interrogation, une leçon qui n'aurait pas pour elle cette triple évidence.

V

Pour me résumer en une phrase, je dirai que le cours de sanscrit de la Faculté des Lettres de l'Université de Paris est l'histoire des origines hindoues, en tant qu'elle éclaire la préhistoire des origines indo-européennes et qu'elle s'en éclaire à son tour.

V. Henry.

Orsay (S.-et-O.), 25 août 1897.

L'ENSEIGNEMENT DU SANSCRIT A L'UNIVERSITÉ DE LYON

I

L'enseignement officiel du sanscrit, inauguré en France en 1828, par l'établissement d'une chaire au collège de France dont le premier titulaire fut M. de Chézy, ne reçut de développement, malgré l'extension qu'il avait prise à l'étranger et particulièrement en Angleterre et en Allemagne, qu'en 1868 lors de la création par M V. Duruy de l'Ecole des Hautes-Etudes. M. Hauvette-Besnault, bientôt secondé par A. Bergaigne, y fut chargé d'une conférence de langue et de littérature sanscrites qui n'a cessé depuis d'être suivie par de nombreux élèves. Quelques années plus tard (1877) une nouvelle conférence semblable et à laquelle s'adjoignait la grammaire comparée indo-européenne fut instituée à la Faculté des Lettres de Paris et confiée à Bergaigne entre les mains de qui on l'érigea plus tard (1885) en chaire magistrale.

Entre temps, en février 1879, une conférence identique à celle de la Sorbonne fut créée à la Faculté des lettres de Lyon par M. Bardoux, alors ministre de l'Instruction publique, aidé de M. Du Mesnil directeur de l'enseignement supérieur et encouragé dans cette résolution par les conseils de MM. Renan et Bréal.

A titre d'ancien élève diplomé de l'Ecole des Hautes-Etudes (section de sanscrit), je fus nommé à ce poste nouveau, qui fut érigé à mon profit en chaire magistrale en 1887.

Jusqu'ici la chaire du collège de France, celles des Universités de Paris et de Lyon et la conférence de l'Ecole des Hautes-Etudes sont les seules institutions consacrées chez nous à l'enseignement officiel de la langue et de la littérature sanscrites.

Mes débuts à Lyon furent plus encourageants qu'encouragés. Feu M. Charles, alors recteur de l'Académie de cette ville, témoignait peu de confiance dans le succès des études auxquelles j'étais chargé de frayer la voie en province. Heureusement, ses craintes ne se réalisèrent pas. Dès la première année, mes cours réunirent, pour le

sanscrit seulement, cinq ou six élèves sérieux, et ce nombre a presque toujours été dépassé dans les 17 années qui ont suivi. Dans l'exercice scolaire 1896-97, j'ai eu pour élèves assidus huit étudiants dont quatre commençants et quatre vétérans des années précédentes.

Le but prochain de mon enseignement est tout naturellement l'étude de la grammaire sanscrite. C'est par là que je commence tous les ans avec mes nouveaux élèves, en m'aidant en général du *Manuel* de Bergaigne dont je fais d'abord transcrire quelques textes pour familiariser les débutants avec la lecture des caractères devanâgaris. Ces exercices ne durent d'habitude qu'un mois ou deux, après quoi nous pouvons terminer assez rapidement la grammaire et nous acheminer vers l'explication des textes faciles. Chaque année, dès le deuxième semestre, les élèves qui disposent d'assez de temps arrivent à faire très convenablement le mot à mot des stances qui figurent au début du *Manuel* précité. Une fois ce résultat atteint, la période la plus aride de nos études est achevée et les commençants se trouvent en mesure, surtout s'ils possèdent l'allemand et l'anglais et peuvent s'aider de la *Grammaire* de Whitney, du *Lexique* de Capeller et plus tard du grand *Dictionnaire* dit de St-Pétersbourg, d'aller de l'avant sans l'intervention constante du professeur.

Aux premiers temps de mon enseignement, j'en avais élargi le cadre au moyen de cours publics consacrés à l'exposé analytique des principaux ouvrages de la littérature sanscrite. C'est ainsi qu'une année j'expliquai les *Lois de Manou* et la suivante les apologues du *Panca-tantra* comparés avec les imitations dont ils ont été l'objet en Occident, et en m'aidant à cet effet du grand travail de Benfey. Mais bien que ces leçons fussent suivies par un nombre très suffisant d'auditeurs, je crus m'apercevoir que le profit scientifique en était médiocre, et pensai bien faire en les transformant en enseignements d'une nature plus précise à l'usage de ceux de mes élèves des conférences de grammaire dont l'intention était de pousser leurs études au delà de la simple connaissance des éléments de la langue et de la littérature. L'expérience n'a fait que me confirmer dans une méthode que m'imposait de plus en plus d'ailleurs l'extension même du champ de nos travaux et l'impossibilité de le cultiver à moi seul dans toutes ses parties, étant donné surtout l'obligation où je suis d'y joindre le domaine également vaste de la grammaire comparée indo-européenne.

II

Ces conférences supérieures ainsi substituées aux cours publics

de littérature sanscrite ont abouti à différents travaux dont je relaterai par ordre chronologique les plus importants.

Texte et traduction de stances inédites tirées du manuscrit unique de la Bibliothèque nationale intitulé *Rasikajivana*, (sorte d'anthologie poétique) dont différentes séries ont été publiées dans les *Annales* de la Faculté des Lettres de Lyon. Cette publication est le fruit de la collaboration du professeur et de tous les élèves de la conférence supérieure d'alors (1882).

Le Dialogue de Çuka et de Rambha, texte et traduction d'un opuscule sanscrit inédit publié par M. J. M. Grandjean, élève de la conférence de sanscrit, dans les *Annales* du Musée Guimet ; tome 2.

Traduction du premier chapitre de la *Pancâdaçi* (traité de philosophie Vedânta) par M. Chide agrégé de philosophie, professeur au lycée d'Albi, ancien élève de la conférence de sanscrit. En manuscrit.

Etudes sur les origines du Vedânta, par le même. En manuscrit.

Traduction de l'*Açvavaidyaka* (*Traité d'art vétérinaire*) par M. le D[r] Ballin de la conférence de sanscrit — En manuscrit

Suite de la traduction du *Mahâbhârata*, reprise au point où Fauche l'a laissée, par le même. En manuscrit ; la valeur de deux volumes est déjà prête. Tous ces travaux ont été revus en Conférence.

L'évolution d'un mythe. — Açvins et Dioscures, par M. Renel, ancien élève de l'école normale supérieure, agrégé de grammaire, professeur au lycée et à l'Université de Caen, ancien élève de la conférence de sanscrit de Lyon. Cet ouvrage a valu à l'auteur le grade de docteur ès-lettres avec mention très honorable (Faculté des lettres de Lyon). Il forme un volume in-8°, qui a été publié dans la Collection des *Annales* de l'Université de Lyon (1896).

Contribution à l'étude de la musique hindoue, par M.J. Grosset, boursier d'études auprès de la conférence de sanscrit de Lyon. Publiée dans les *Annales* de la Faculté des Lettres de Lyon (1888).

Par le même : une édition critique du texte sanscrit du *Bhâratiya-nâtya-çâstra*, ou du traité sur les règles du théâtre de l'Inde ancienne attribué à Bharata. Le premier volume (qui doit être suivi de deux autres) de ce grand ouvrage a été offert tout récemment au Congrès des Orientalistes de Paris (1897).

A ces travaux que la conférence a contribué à faire éclore pourraient se joindre ceux que le professeur a publiés dans la même période et dont le contenu a constitué l'objet de son enseignement avant de paraître sous la forme de livre. (1)

III

Le domaine des études sanscrites est très vaste. Il confine tout particulièrement à la linguistique, à la littérature proprement dite, à l'histoire, à la philosophie, aux origines religieuses, etc. Ces di-

(1) *Exposé chronologique et systématique d'après les textes de la doctrine des principales Upanishads*. Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes, 1874-76.

Les stances érotiques, morales et religieuses de Bhartrihari, 1876.

Le Chariot de terre cuite. Drame sanscrit traduit en français, 1877.

La Rhétorique sanscrite, exposée dans son développement historique et ses rapports avec la rhétorique classique, 1884.

Le Rig-Veda et les origines de la mythologie indo-européenne, 1892.

Les Premières formes de la religion et de la tradition dans l'Inde et la Grèce, 1894.

Phonétique historique et comparée du sanscrit et du zend, 1895,

Comment naissent les mythes, 1897.

Plusieurs articles dans les Revues savantes.

verses branches se rattachent toutes à un tronc unique et primitif que représente la littérature védique, et tout spécialement les hymnes du *Rig* et de l'*Atharva-Veda*. C'est vers ce point de départ de tout ce qui est devenu la civilisation brâhmanique que j'essaie depuis quelques années de faire converger les travaux de mes conférences supérieures. Dans un ouvrage intitulé : *Les premières formes de la religion et de la tradition dans l'Inde et la Grèce* (1894), je me suis efforcé, non seulement de montrer que les croyances et les doctrines mythologiques, religieuses et philosophiques de l'Inde procèdent toutes des données védiques ; mais aussi que les développements parallèles de la civilisation grecque doivent s'expliquer de même, c'est-à-dire par des documents liturgiques dont les fragments orphiques, par exemple, peuvent nous donner l'idée et qui se rattachent, dans une lointaine antiquité, aux hymnes védiques eux-mêmes. A cette haute époque, Hindous et Grecs parlaient des langues voisines l'une de l'autre et pratiquaient un culte fondé sur les mêmes conceptions premières. Plus j'ai étudié les documents védiques dans le sens de cette hypothèse, plus je me suis convaincu de sa justesse. De là une double impulsion donnée à mon enseignement. D'une part, je dirige mes élèves vers l'étude de l'évolution des idées de l'Inde, en ne les considérant que dans leurs rapports d'origine avec les sources védiques, et je m'attache particulièrement à ce point de vue à l'examen des légendes mythiques, des doctrines religieuses et des théories philosophiques. D'autre part, j'embrasse sous un même coup d'œil et en usant de la méthode comparative, les mêmes développements dans l'Inde et la Grèce. Le champ, on le voit, est des plus étendus et des plus intéressants Ces études n'impliquent rien moins dans mon esprit que la restitution, en quelque sorte, à l'aide des *Védas*, et dans une certaine mesure des *Brâhmanas* et des *Upanishads*, de ce que j'appellerai les sources indo-européennes d'Homère, d'Hésiode, de Pindare et des Tragiques. Il y a là, à mon sens, l'ébauche d'un couronnement commun à la science des choses de l'Inde et à une partie, non la moindre, des études classiques. Ai-je besoin d'ajouter qu'en pareille matière, tout ou presque tout reste à faire? Mais c'est une raison de plus pour convier à cette tâche, qui jusqu'ici n'a été entreprise qu'à l'Université de Lyon, les travailleurs de bonne volonté.

Paul Regnaud.

professeur de sanscrit à la Faculté des lettres de l'Université de Lyon.

LA GÉOGRAPHIE A LA FACULTÉ DES SCIENCES DE PARIS [1]

Messieurs,

En novembre 1886, lors de l'ouverture des conférences à la Faculté des Lettres, M. Lavisse entretenant les étudiants de deux créations nouvelles, destinées à être introduites dans l'année scolaire qui allait s'ouvrir, accordait à l'une d'elles, non seulement la première place, mais un grand développement.

C'est qu'elle avait trait à une innovation dont l'intérêt méritait d'être mis de suite en pleine évidence ; en vue d'une répartition meilleure de l'enseignement géographique entre les deux Facultés le vœu exprimé par le Conseil général qu'un cours de *Géographie physique* fût institué à la Faculté des sciences s'étant trouvé réalisé le savant et très autorisé professeur que vous connaissez s'empressait, en présence d'une pareille nouveauté, d'en fixer le sens et d'en faire déjà pressentir les heureux effets.

C'était d'abord l'établissement entre deux Facultés, logées sous le même toit et si artificiellement séparées, d'un lien plus étroit ; puis le premier essai d'application, dans notre enseignement géographique, d'une réforme dont la nécessité s'imposait depuis longtemps.

Rattachée à l'histoire dans notre système d'études, la géographie souffrait d'un pareil voisinage ou tout au moins d'être encore réduite à ses côtés au rang de simple auxiliaire alors que son indépendance devenait partout ailleurs, un fait pleinement acquis. A cet état de choses regrettable il était donc grand temps de remédier. De plus, cette distribution nouvelle de l'enseignement géographique entre les deux Facultés devenait le vrai moyen de l'asseoir sur la base scientifique qui jusqu'alors chez nous lui avait fait si complètement défaut.

Voici du reste, pour plus de précision, dans quels termes M. Lavisse justifiait cette création :

Déplorant que nous ne soyons pas encore pourvus, comme les autres pays d'Europe, d'un système complet d'enseignement de la géo-

(1) Leçon d'ouverture du cours de Géographie physique à la Faculté des Sciences de l'Université de Paris.

graphie, il montrait, comme conséquence immédiate de cette fâcheuse condition : « L'agrégé d'histoire et de géographie obligé, « quand il se consacrait à cette dernière et ne voulait pas en exclure « les parties scientifiques, de les apprendre; et cela à un âge où l'as- « similation de pareilles notions, quand on part d'une base pure- « ment littéraire, devient souvent très difficile. Si bien qu'ensuite « pour les enseigner on manque toujours de cette assurance qui de- « vient la marque expressive de la pleine possession du sujet « exposé.

« N'est-ce point aussi parce que la géographie n'est pas enseignée « dans son ensemble que les vocations géographiques deviennent si « rares ? Dans nos Facultés des Lettres, les professeurs, à de rares et « très honorables exceptions, sont presque tous des historiens, que « des circonstances spéciales ont exilés dans la géographie. Ce n'est « pas toujours. en effet, parce qu'on est géographe qu'on demande « une chaire de cet ordre, c'est en présence de sa vacance que tel « historien désireux d'entrer dans l'enseignement supérieur s'est « senti devenir géographe. Rien d'étonnant par suite qu'une fois « devenu professeur son enseignement ne se ressente d'une prépa- « ration aussi insuffisante » (1).

Le tableau est peut-être un peu chargé, mais les données générales quand on regarde ce qui se passe encore actuellement dans nos lycées, n'en restent pas moins vraies.

D'autre part, au début de son rapport présenté à ce sujet, devant le Conseil général des Facultés en sa séance du 28 juin 1886, il déclarait : « La géographie dans notre système d'enseignement supé- « rieur est attribuée aux Lettres. Elle est, en effet, de la compétence de « cette Faculté, puisque quand elle décrit la répartition des races et « des peuples, l'influence des milieux sur l'homme ainsi que les mo- « des multiples de son activité (découverte successive du globe, ex- « ploitation des richesses naturelles, relations politiques et commer- « ciales) elle se confond avec l'histoire. Mais ce n'est pas tout, un « enseignement complet de la géographie réclame le concours de « toutes les sciences. A la Faculté des Lettres un géographe étudie « la nature non pas en elle-même, mais dans ses relations immédiates « avec l'homme. C'est la Faculté des Sciences qui seule, par suite, a « qualité pour étudier la terre dans l'espace, l'écorce terrestre et son « relief, les agents physiques externes et internes qui s'appliquent « sans cesse à le modifier, les conditions physiques et physiologi- « ques du temps présent » (2).

(1) Ouverture des Conférences à la Faculté des Lettres de Paris ; *Revue internat. de l'Enseignement*, 15 novembre 1886.
(2) Même *Revue*, 15 juillet 1886, p. 75.

On ne saurait mieux dire, ni mieux marquer la séparation maintenant devenue si nécessaire de la géographie en deux parties : L'une *littéraire* pour ainsi dire, purement descriptive, tout entière faite de logique et de raisonnement et s'appliquant essentiellement à la définition rigoureuse des relations qui s'établissent entre la terre et l'homme ; c'est la géographie proprement dite, au sens strict du mot, puisqu'il ne peut y être question que de la description de la terre, en y accordant même la plus grande place à tout ce qui est du fait de l'homme dans ses subdivisions. L'autre *physique*, d'ordre franchement scientifique et pourvue par suite de méthodes très différentes.

A cette branche spéciale du savoir humain revient, en effet, non seulement l'étude raisonnée des formes extérieures du globe, mais la recherche des causes qui les ont produites ; cette considération, pleine d'intérêt, permettant seule de les grouper rationnellement ; puis, quand on poursuit plus loin cette nouvelle méthode d'analyse de la terre ferme, d'expliquer cette fois dans le détail du relief, jusqu'aux moindres traits et par suite cette variété infinie d'aspect qui imprime au paysage son caractère particulier.

Or, cette idée de cause étant intimement liée à la connaissance du mode d'action des diverses catégories d'agents internes et externes qui ont présidé à la genèse des formes géographiques, on voit combien l'œuvre de la géographie physique est complexe et quelle variété de connaissances préalables il faut mettre à son service. Surtout si on ajoute qu'après être venu chercher dans la structure et la composition du terrain, par suite dans des causes profondes, la raison d'être du relief extérieur, on doit toujours faire intervenir la notion d'*âge*, c'est-à-dire du temps que les agents d'érosion ont mis à le façonner, pour pouvoir fournir de ses moindres particularités une complète et vraiment rationnelle explication.

Ce sont, en somme, toutes ces considérations développées avec beaucoup de force dans le rapport dont je viens de vous lire quelques extraits, qui ont déterminé le Conseil général des Facultés à exprimer le vœu que l'enseignement de toutes ces matières soit organisé à la Faculté des Sciences, puis le Ministre à lui donner de suite satisfaction (1).

J'ai eu l'honneur d'être chargé de cette mission, et si jusqu'alors, à mon grand regret, je n'ai pu l'exercer dans toute sa plénitude, c'est que depuis cette création les moyens d'action, pour atteindre ce

(1) Je me fais aussi un devoir de reconnaissance d'ajouter combien a été grande également la part prise dans cette fondation par mon savant et très regretté maître Hébert qui a été un des premiers à l'appuyer de sa haute autorité alors qu'il était encore doyen de notre Faculté.

résultat, m'ont toujours fait défaut. Ne disposant que d'un cours annexe localisé non seulement dans le premier semestre, mais limité dans ce court espace de temps à une quinzaine de leçons par an ; privé de la moindre installation qui puisse permettre d'organiser ce régime suivi de conférences et d'exercices pratiques qu'on sait pour toute étude ayant trait aux sciences naturelles, la condition première ; réduit par suite, dans ce genre d'enseignement qui, pour recevoir son plein effet, doit être appuyé sur le contact direct et si efficace, dans le laboratoire, du maître avec ses élèves, à ce qui sous la forme de leçon d'exposition, n'en est, en somme, que le principal ornement, il m'était impossible de lui donner tout le développement qu'il comporte. Et cet état de choses déplorable qui, loin de s'améliorer, s'aggravait à mesure que dans les Universités étrangères cette science, en plein progrès, s'étendait de plus en plus, a duré dix ans !

Fort heureusement, maintenant, il en sera tout autrement. Au moment précis où notre Université mise en pleine possession d'elle-même peut prendre un libre essor, la transformation définitive de ce cours annexe en chaire magistrale entraînant nécessairement dans l'ordre des sciences naturelles où elle se trouve attachée, l'organisation d'un laboratoire, je pourrai désormais, en l'ouvrant à une date vraisemblablement prochaine qui ne dépassera pas le mois de janvier, mettre à la disposition de ceux qui en désireront suivre les exercices, une bibliothèque déjà suffisamment pourvue, non seulement des ouvrages de fond et des périodiques relatifs aux questions multiples qu'embrasse la géographie physique, mais de photographies représentant aussi bien les principaux types de relief que les traits particuliers des régions naturelles les mieux spécifiées de France ou de l'étranger.

C'est un enseignement par les yeux qui préparera aux excursions que nous ferons les plus nombreuses possible le dimanche dans les environs de Paris, puis dans quelqu'autre *pays* de notre sol français, pour en fixer les caractères, pendant les vacances de Pâques. Rien ne sera plus profitable, en effet, que de pareils exercices qui permettront de faire sur le terrain l'application directe d'une méthode d'analyse capable, en associant toujours l'idée de cause à l'effet produit, d'ajouter au paysage ainsi expliqué un charme nouveau.

Étant donnée ensuite l'utilité incontestable du grand développement des collections de cartes et de la topographie, une salle spécialement affectée à cet usage sera de plus ornée de plans en relief. Pour la même raison y seront également bien représentées des séries de roches adaptées aux notions de géologie qui forment la base de nos études.

A titre d'annexes figureront aussi comme complément indispen-

sable de nos études : un atelier de photographie bien organisé pour les agrandissements de cartes et dessins ; ainsi qu'une pièce installée pour la fabrication de plans en relief et de celle si importante de moulages représentant soit les formes les plus typiques des dislocations du globe, soit et surtout les diverses phases de l'évolution des rivières.

En somme, cet enseignement sera désormais pourvu non seulement pour organiser des travaux pratiques, de tous les éléments nécessaires, mais d'un laboratoire largement ouvert aussi à tous ceux qui voudront s'y livrer à des travaux de recherches en vue du doctorat ou de la publication de mémoires originaux.

Ainsi se trouveront brisées, comme le demandait M. Lavisse, les cloisons factices qui séparent nos deux Facultés. Tous, aussi bien du côté Lettres que du côté Sciences, unissant les efforts dans une commune et cordiale entente, tendront à rendre à notre France, dans le grand mouvement géographique de cette fin de siècle, la place qui lui est due. Et je n'ai pas besoin de porter les yeux bien loin pour être assuré, non seulement que notre tradition française à cet égard est loin d'être éteinte, mais combien, de part et d'autre, pour atteindre ce résultat, l'accord dans la manière de concevoir et d'enseigner la géographie sera complet (1).

En présence de ce régime nouveau, j'ai donc maintenant, Messieurs, un double devoir à remplir ; c'est d'en exposer devant vous le programme, puis surtout d'exprimer à tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à l'établir, un sentiment de reconnaissance bien justifié.

La création de la chaire nouvelle que nous inaugurons aujourd'hui comble les vœux depuis longtemps exprimés, sur la demande pressante de M. Munier Chalmas, par la Faculté des Sciences ; et l'honneur qui m'incombe de l'occuper, ce n'est que justice de le rapporter aux études que je représente. Ce sont elles qu'un Ministre si dévoué à la cause de l'Enseignement supérieur a bien voulu consacrer en leur accordant dans notre Université la place qui devient en rapport avec leur importance ; on ne saurait donc trop le remercier.

Ce que je ne saurais aussi oublier de reconnaître, c'est l'appui, toujours bienveillant, que je n'ai cessé de recevoir près de notre recteur, M. Gréard ; d'autant plus que c'est à lui que nous devons, non seulement d'avoir trouvé dans cette Nouvelle Sorbonne, déjà si pleine, l'emplacement nécessaire aux installations dont je viens de vous parler, mais de pouvoir bientôt en profiter.

(1) M. Vélain fait allusion aux personnes qui figuraient dans l'auditoire ; notamment à la présence de M. Gallois, maître de conférences de Géographie à la Faculté des lettres.

Quant au programme, c'est celui qui a été tracé pour le certificat d'études supérieures attaché à cet enseignement que nous suivrons ; je vous dois donc à son sujet quelques explications pour en fixer le sens et surtout les principes qui m'ont guidé dans sa rédaction.

Dans tous les traités complets de géographie physique une grande place est accordée à l'étude des phénomènes actuels et l'ordre adopté dans l'exposition complète du sujet est le plus souvent, comme dans la nouvelle et si justement estimée édition des *Grundzüge* de M. Supan, *Climatologie*, *Oceanographie*, *Morphologie*, *Géographie botanique et zoologique*, sans qu'aucun lien soit établi entre ces diverses parties. Je n'ai pas cru devoir suivre une pareille voie qui se trouve, étant donnée la façon dont maintenant la géographie physique doit être comprise, contraire à la logique. Il est clair, en effet, que dans une science qui par définition doit fournir des formes actuelles du globe, aussi bien que des conditions physiques qui le régissent, une description raisonnée, la connaissance exacte du domaine sur lequel s'exercent ces conditions doit précéder leur étude.

Sans doute, sous des influences purement météréologiques, notre surface terrestre est soumise à d'incessantes modifications, capables, même en s'accumulant au cours des siècles, de produire en certains points, des effets dont toute l'étendue, de nos jours, peut être appréciée ; à ce point même qu'en présence de tels résultats, des savants un peu hardis n'ont pas craint de déclarer que « toute géographie qui voulait être logique devait être aérienne avant d'être terrestre » (1). Mais personne ne saurait méconnaître maintenant que si les agents extérieurs peuvent, par la persistance de leur action, introduire, dans le détail du relief terrestre, cette variété d'aspects qui attirent de suite l'attention, ils demeurent toujours impuissants à le créer ; l'érosion quand elle a le champ libre ayant précisément, comme résultat final, un effet inverse de nivellement. Son œuvre propre se borne en somme à imprimer un modelé superficiel, à des formes préexistantes dont l'allure et la raison d'être ont été déterminées par des causes profondes ; par ces forces qui, dérivant de l'activité interne, ont, à de nombreuses reprises, provoqué la déformation de l'écorce terrestre.

Or, comme parmi ces formes, il en est d'importantes qui prenant dans le dessin géographique général le caractère de lignes maîtresses, n'ont pas manqué par leur structure et leur position d'exercer sur

(1) Duclaux, *Relations entre la Géographie et la Météréologie*, *Annales de Géographie*, n° 14 du 15 octobre 1894.

la marche de cette érosion une influence franchement directrice, ainsi s'explique qu'on doive dans toute étude de géographie bien comprise, accorder à la définition précise des grands traits de l'écorce, c'est-à-dire aux données fondamentales de la *Morphologie terrestre*, la première place quand on veut préciser les caractères de cette érosion et des effets produits.

De plus, en se limitant aux divisions précédemment indiquées, on néglige la partie la plus importante de nos études; sans parler de la géographie humaine qui est omise et dont nous tiendrons grand compte afin de bien déterminer, avec exemples à l'appui, dans quelle mesure la nature et le relief du sol, après s'être montré en relation étroite avec la répartition, les mœurs et coutumes des populations peuvent exercer d'influence sur le développement de la civilisation, ce qu'on oublie, c'est précisément l'application directe des principes de la géographie à la description des grandes unités continentales ; c'est-à-dire, tout un bel ensemble de descriptions régionales qui, devenant le complément nécessaire de pareilles études, ne sauraient être laissées de côté. C'est ce que n'a pas manqué de faire M. de Lapparent dans ce récent ouvrage qui sous le titre modeste de « *Leçons de géographie physique* », devient maintenant le meilleur guide pour tous ceux qui veulent se livrer à l'étude de cette géographie qu'il a si justement qualifiée de *rationnelle*.

Aussi, ne serez-vous pas surpris de trouver ces descriptions figurant à la fin de notre programme comme dernier terme des questions posées. A l'heure présente, du reste, où les progrès de la cartographie de détail marchant de pair avec ceux réalisés dans la connaissance de la structure des continents par des explorations géologiques étendues au monde entier, sont venus fournir une masse de faits nouveaux du plus haut intérêt, le moment de tenter de les grouper systématiquement semble bien choisi. Isolés le plus souvent, leur signification échappe, tandis que leur coordination, surtout pour celui qui ne cesse d'associer la considération des formes géographiques actuelles à celle de la longue évolution dont elles sont le produit, peut donner à la connaissance de notre domaine terrestre un attrait qui dépasse toutes les prévisions. Notez de plus que cette tâche deviendra facile pour tous ceux qui suivront la voie bien tracée dans ce sens par des ouvrages généraux, nettement imprégnés de belles vues synthétiques de Suess, tels que la *Länderkunde* de Kirchhoff et celle de Sievers.

Mais en dehors des considérations déjà si fortes qu'on peut tirer des caractères généraux de ces grandes divisions de la terre ferme, il

en est d'autres non moins importantes que révèle leur analyse plus détaillée. C'est de leurs subdivisions alors qu'il s'agit.

On sait en effet que sur tous les continents, en dehors de certains traits qui, dans le principe, ont servi de base aux groupements des nationalités, il existe des régions bien définies présentant chacune par son aspect, ses productions et sa population, une physionomie propre, distinctive; régions assez différenciées pour qu'on ait su très anciennement, non seulement reconnaître leur individualité, mais les distinguer sous des noms spéciaux dont l'usage, fort heureusement, n'est pas encore perdu ; telles sont, parmi nos anciennes provinces françaises, la *Normandie*, la *Picardie*, la *Champagne*, le *Limousin*, l'*Auvergne* ; ou bien des *pays* tels que ceux de *Caux*, de *Bray*, de *Beauce*, de *Brie*, dont les limites, toujours faciles à saisir, ne sont pas moins fixes; la main destructive du temps, loin de les effacer, tendant au contraire à les accentuer.

Donner de ces *régions naturelles* une définition précise, établir leurs rapports et différences après avoir bien mis en évidence les caractères de chacune d'elles, montrer comment ces divisions locales se raccordent avec les traits généraux de l'orographie et de l'hydrographie de la contrée, faire ressortir ensuite l'influence exercée sur les mœurs, coutumes et cultures des populations par toutes ces circonstances naturelles du sol, telle est la tâche qui nous incombe ; et l'attrait d'une pareille description deviendra encore plus grand si, dès le principe, on l'appuie sur la recherche des causes qui les ont si bien individualisées.

Mais hâtons-nous de dire aussi que pour remplir ce programme dans toute son étendue il nous faudra faire appel à des notions qui ne sont plus du domaine de la géographie ; sa réalisation pour devenir complète exigeant sur la composition et la structure du sol des données que peut seule fournir la géologie.

Un exemple du reste emprunté, entre tant d'autres, à deux de ces régions précitées des environs immédiats de Paris, la *Beauce* et la *Brie*, qui deviendront l'objet d'une de nos plus prochaines excursions, suffira pour le prouver. Toutes deux, dans le sud de l'Ile de France, font partie de cette zone de plateaux étagés que traverse la Seine avant de venir dérouler ses méandres dans la dépression parisienne. Ce sont avec leurs immenses plaines agricoles des pays de grande culture, devant, comme on sait, leur étonnante fertilité à la présence d'une épaisse couche de limon uniformément étalée sur la surface parfaitement nivelée de la plate-forme qui les supporte, et cependant malgré ces caractères communs leur physionomie est aussi différente que possible.

Alors qu'en *Beauce* où la culture des céréales règne sans partage sur un plateau à perte de vue, c'est à peine si de distance en distance on aperçoit quelques arbres, auprès de gros villages, très espacés, groupés autour de grands puits, bien outillés et près desquels il est très rare de trouver une ferme isolée; c'est précisément l'inverse qui a lieu pour la *Brie*. Situé en contrebas sur la rive droite de la Seine, ce second plateau, en effet, bien plus varié d'aspect, devient mieux partagé au point de vue des sources vives et des ruisseaux. Aussi de beaux domaines s'annonçant de loin par une ceinture de grands arbres, ainsi que tous les signes qui correspondent aux fermes isolées, apparaissent nombreux sur ce pays verdoyant dont la surface vient agréablement se partager entre de grands bois et des plaines cultivées.

Quant à la cause de différences aussi tranchées entre deux pays si voisins, pour la trouver il suffit tout simplement d'examiner avec soin leur composition. Dans ce cas pour la Beauce on s'aperçoit aisément que c'est un plateau, assis, sans doute, sur une nappe continue, fort épaisse de calcaire lacustre, mais très fissurée, et de plus supportée par la masse puissante des sables de Fontainebleau. Dès lors l'ensemble constitue une masse très perméable qu'il faut percer profondément pour obtenir l'eau nécessaire à tous les besoins de la vie; d'où la nécessité pour les Beaucerons de venir grouper leur demeure autour de grands puits, nécessité d'autant plus grande que cette nappe aquifère ne se présentant sous les sables qu'à la rencontre d'un second niveau d'assises saumâtres ou lacustres de nature argileuse qui en forment la base, s'y maintient toujours à une profondeur d'au moins 80 mètres.

Or, plus à l'est, quand on voit, dès qu'on a traversé la Seine, le palier de la Brie se dégager de dessous ces sables et se présenter justement établi sur les assises les plus résistantes du niveau inférieur, on ne peut méconnaître que ce pays n'a pu s'individualiser qu'après déblayement de toutes les assises sableuses puis calcaires qui constituent la Beauce proprement dite et le recouvraient certainement autrefois. C'est en ce point l'action combinée de deux rivières importantes, la Seine et la Marne, qui a produit ce résultat.

Comme autre conséquence de cette mise à découvert des formations de la Brie sur de vastes étendues, figurent ensuite le développement, à la surface de ces argiles à meulières qui donnent à l'industrie du pays un caractère si particulier, ces meulières n'étant autres qu'un simple produit d'altération superficielle des calcaires siliceux qui prennent à ce niveau un grand développement.

Si enfin on tient compte qu'au-dessous de ces argiles à meulières

et constituant leur support le plus direct figurent les épaisses couches du travertin de Champigny, qui tiennent en ce point la place occupée de l'autre côté de la Marne par les bancs réguliers du gypse parisien,et qu'au travers de ces assises compactes de belles vallées aux eaux fraîches et limpides, comme celles de la Dhuys, de la Voultie et du Surmelin ont pu s'ouvrir, on connaîtra toutes ces raisons qui assurent en Brie des conditions de prospérité achevée.

Ces exemples, il serait facile de les multiplier, mais ceux-là suffisent pour montrer clairement le caractère de ces liaisons toujours étroites qui s'établissent ainsi entre les formes topographiques et leur constitution géologique. L'union dans ce sens comme dans beaucoup d'autres, entre la science du dessus et celle du dessous est si intime qu'on ne saurait plus dire où commence l'une et où l'autre finit. Ce qu'il y a de plus sûr c'est que précisément de cette union est née la géographie physique et que, par réciprocité, cette dernière après avoir largement profité des enseignements fournis par sa voisine peut tirer de ses propres méthodes d'analyse des lumières capables d'éclaircir certains problèmes géologiques qui n'avaient pas encore été résolus.

Mais l'exposé de ces questions intéressantes nous mènerait trop loin. Je me contente simplement d'indiquer à cette occasion, que si de cette alliance entre deux sciences destinées à se prêter un mutuel concours, ne sont pas encore sortis chez nous des résultats aussi complets qu'on pourrait le désirer, c'est surtout au peu de faveur accordé aujourd'hui à la géologie dans notre enseignement public qu'on le doit.

On ne saurait trop le regretter, surtout en voyant sa disparition pour ainsi dire complète dans l'instruction secondaire, coïncider juste avec le moment où cette science du globe, en plein progrès, et dépourvue de son aridité première est parvenue, grâce à une continuité dans ces observations jusqu'alors inconnue, non seulement à mettre à jour une foule de documents nouveaux, mais à les grouper sous cette forme synthétique qui précisément devient celle dont les géographes peuvent tirer le plus grand profit.

Etant donné, par exemple, que l'état présent de la surface terrestre n'est que le produit d'une longue suite de transformations dont le point de départ vient se confondre avec les origines mêmes de notre planète, n'est-il pas d'un puissant intérêt de pouvoir tracer les diverses phases de cette évolution? Or c'est précisément à cette tâche que se sont appliqués les géologues dans ces dernières années en dirigeant tous leurs efforts vers des essais de restauration, non seulement des diverses étapes que le relief terrestre a parcourues, mais des *états géographiques* successifs de notre globe.

Le principe de cette recherche c'est la mise en évidence des zones successives de plissement qui, lors des grandes phases orogéniques, ont singulièrement contribué à l'accroissement des masses continentales; puis la détermination précise des modifications consécutives qui se sont faites dans la forme et la profondeur des anciennes mers ; et les progrès réalisés dans ce nouvel ordre de connaissances sont maintenant suffisants pour qu'on ait pu grouper sous le nom de *Paléogéographie*, tout un bel ensemble de notions sur cette évolution des terres et des mers dont l'utilité pour nos études n'est plus à défendre. Aussi les trouverez-vous clairement indiquées dans notre programme à la place qui leur convient c'est-à-dire marquant le début de descriptions régionales relatives aux grandes divisions actuelles de la terre ferme qui ne sont autres en somme que le dernier terme de cette longue évolution.

Toutes ces questions sont nécessairement précédées par l'énumération des données qu'on doit emprunter à la géologie pour pouvoir en faire l'application directe à de pareilles études. Elles sont du reste fort simples et strictement limitées à ce qu'un géographe doit savoir dans cet ordre d'idées. En dehors par exemple des notions fondamentales sur la constitution de l'écorce terrestre — notions comprenant avec le mode de formation puis de groupement de ses éléments essentiels c'est-à-dire des roches, la connaissance si importante de leur composition, — ce qu'il faut retenir de la série très compliquée des événements qui ont présidé à sa formation, ce ne sont que les grands traits ; en d'autres termes ce qu'on devra tirer de l'histoire des grandes périodes géologiques, c'est un simple résumé ne comprenant de ce passé de notre planète que juste ce qu'il faut pour s'engager ensuite avec profit dans l'analyse rationnelle de ses formes actuelles; résumé qui réduit de la sorte à ses termes les plus simples gagnera sûrement en clarté ce qu'il aura perdu en développement (1).

Notez de plus qu'en acquérant ces connaissances les géographes auront encore l'avantage de redevenir historiens, puisque pour atteindre un pareil résultat il leur faudra remonter à des origines bien éloignées ; aux origines de notre terre ainsi qu'aux conditions si spéciales de formation de son enveloppe solide qui renferme avec le principe de la diversité du relief, toutes les substances utiles à la civilisation.

(1) Cette partie de la leçon, pour montrer avec exemples à l'appui les rapports étroits des formes topographiques avec le sous-sol, a été accompagnée de projections représentant quelques vues typiques des paysages granitiques, calcaires et schisteux, empruntées aux Vosges, aux Alpes, ainsi qu'aux grands plateaux des Causses du Midi de la France et du Colorado.

Si enfin on ajoute que même dans cette rapide exquisse du sol qui nous supporte on ne pourra manquer d'y constater à chaque pas, avec un enchaînement suivi des moindres détails, une marche lente mais sûre vers un but déterminé où la grande idée *d'ordre* et de *progrès* reste toujours dominante, on verra quelles vives satisfactions un pareil retour en arrière peut encore procurer à ceux dont l'esprit philosophique cherche à s'élever au-dessus de la matière.

Quant à la première partie de notre programme elle est surtout consacrée aux principes généraux de géographie physique qui seront spécialement exposés cette année dans les leçons du samedi, en attendant qu'ils deviennent plus tard l'objet de conférences particulières dans le laboratoire quand son installation sera terminée.

C'est ainsi qu'après avoir rappelé au début, à l'aide d'emprunts faits à l'astronomie, la *position de la terre dans l'espace*, puis les caractères généraux de sa *forme géodésique et physique*, nous nous appliquerons, afin de fournir une connaissance exacte de ses *formes géographiques* (répartition des continents et des océans, distribution du relief...), à bien fixer, à l'aide d'exemples appropriés (profils en travers des continents et des mers) les grands traits du dessin géographique.

Ces données sur les conditions générales du relief ainsi posées, toutes les questions relatives à la *morphologie terrestre* devenant épuisées et le domaine par suite sur lequel l'activité des puissances extérieures est appelée à s'exercer bien défini, nous pourrons désormais aborder dans toute son étendue, avec la précision désirable, l'examen des conditions qui, présidant à toutes les transformations subies de ce chef par la terre ferme, ont imprimé aux formes extérieures leur modelé superficiel.

Alors s'ouvre une nouvelle série de recherches, devenant, pour atteindre le but cherché, c'est-à-dire pour pouvoir fournir de toutes les formes observées une interprétation raisonnée, la plus importante; c'est aussi la plus neuve, la plus nourrie de faits et d'idées. Car il s'agit de cette œuvre incessante d'érosion que poursuivent les éléments, et les progrès réalisés dans la connaissance approfondie des effets produits par ce mode d'action sont des plus grands.

A ce point même que toutes les notions acquises de ce chef sur la genèse des formes géographiques sont maintenant coordonnées, sous le nom de *Géomorphogénie*, en un véritable corps de doctrines bien individualisé.

C'est dire leur importance ; vous ne serez donc pas surpris du développement que nous devrons leur accorder et cela pour beaucoup de raisons.

C'est d'abord qu'en abordant ces questions on a tout de suite le plaisir d'enregistrer parmi ceux qui les premiers ont tracé la voie dans cette direction, le nom de deux savants français ; le Général de la Noë et M. de Margerie dont le beau livre devenu rapidement classique sous le nom des « *Formes du terrain* » a de suite posé nettement les grands principes du modelé terrestre. Puis et surtout celui de M. de Lapparent qui, en plus de travaux personnels eux-mêmes d'une grande originalité (1), s'est appliqué, avec ce talent d'exposition qu'on lui connaît, à vulgariser chez nous des connaissances qui jusqu'alors disséminées dans des publications étrangères n'avaient jamais été groupées méthodiquement comme elles le sont maintenant dans ce beau livre qui sous le titre modeste de « *Leçons de géographie physique* » devient pour nos études la plus importante publication.

C'est aussi parce que le principe même de cette nouvelle méthode, qu'on peut sans crainte qualifier d'*évolutionniste*, et dont le principal initiateur a été en Amérique M. Davis, parvient, quand on l'applique, à rendre pour ainsi dire vivant ce genre d'étude ; cette idée d'évolution permettant de reconnaître dans toutes les formes examinées, rivières, montagnes, collines ou plateaux, des formes *jeunes*, *mûres* ou *vieilles* correspondant chacune dans leur évolution à un stade particulier déterminé par leur progressive érosion et marqué de caractères spéciaux faciles à saisir.

Et de tous les faits qu'a mis de la sorte en pleine évidence cette méthode d'analyse si suggestive, n'est-ce pas sans contredit la lutte pour l'existence qui s'engage si souvent entre les cours d'eau. Lutte pendant laquelle on voit des rivières se disputer le terrain, faire reculer leurs lignes de partage, puis se voler des affluents, voire même une bonne partie de leur réseau. comme cela s'est produit en Champagne entre l'Aube et la Marne ; et surtout en Lorraine où la Meurthe s'est enrichie de la Moselle au dépens de la Meuse, tandis que sur son flanc gauche notre robuste et vigoureux fleuve parisien, la Seine est devenu lui aussi, pour cette rivière déjà si ébranchée. un concurrent bien redoutable ; plus dangereux même que la Meurthe si on juge par le nombre et l'importance des affluents qu'il s'est chargé d'en détacher pour se les approprier.

Ce sont là du reste des faits bien connus, pleins d'intérêt sans doute, mais ce qui l'est plus encore c'est la façon dont ces curieux

(1) Par exemple sa *Description du Pays de Bray* publiée dans les Mémoires pour servir à l'explication de la carte géologique de France (1873) et qu'on consultera avec fruit, tant l'analyse de la topographie de cette région est déjà imprégnée de la méthode indiquée.

phénomènes de capture nous ont été révélés par le premier initiateur de cette nouvelle méthode d'analyse, M. W. Morris Davis. C'est en effet ce jeune et savant professeur à l'Université du Massachussetts, qui en pleine Amérique assis devant sa table dans son cabinet de travail à Cambrigde les a le premier reconnu, en lisant nos cartes françaises d'Etat-Major, puis de suite introduites dans son enseignement comme représentant le type le plus parfait des accidents de ce genre. Un peu plus tard (1894) et cette fois chez nous quelques journées de bicyclette dans les régions précitées, lui ont suffi pour apporter à ces précieuses indications le sévère contrôle de l'observation.

L'exemple est bon à suivre ; si je vous le rappelle c'est pour vous montrer que de tels essais de lecture des cartes géographiques ne pourront manquer de figurer parmi les exercices pratiques de notre laboratoire.

En résumé, Messieurs, comme vous le voyez par ce simple exposé, qui est loin d'être complet, la géographie physique, ainsi comprise, exige un certain nombre de connaissances variées ; surtout si on ajoute qu'il conviendra ensuite de mettre largement à contribution la *Zoologie* et la *Botanique* quand, se souvenant que notre terre loin d'être une *masse inerte*, sert d'appui à toutes les manifestations de la vie, il nous faudra sinon dresser l'inventaire des organismes qui peuplent les continents et les mers, du moins déterminer les lois générales qui président à leur distribution.

Mais là encore dans ce dernier ordre de considérations qui nous touche de si près, puisque tout ce qui a trait aux *races humaines* y est subordonné, on éprouve de telles jouissances en voyant l'immense intérêt historique qu'éveillent toutes ces questions — en constatant bien vite qu'il faut toujours remonter aux origines pour avoir une connaissance exacte aussi bien des mœurs et des caractères physiques des peuples, que des particularités des faunes et des flores — que certainement vous ne regretterez ni le temps, ni les efforts dépensés pour parvenir à bien saisir les conditions qui déterminent la distribution de la vie dans le milieu que nous habitons; dans un milieu où en somme, comme vous le voyez, le *passé* et le *présent* s'éclairent toujours mutuellement ; si bien que cette donnée devient celle dont la géographie peut tirer le plus grand profit.

Ch. Velain.
Professeur à la faculté des sciences de l'Université de Paris.

LA SÉMANTIQUE [1]

Combien de fois, depuis trente ans, a-t-on répété que « le langage est un organisme vivant. » Arsène Darmesteter a beaucoup contribué à accréditer cette théorie, qu'il soutenait avec éclat, avec une sorte de chaleur. Il terminait ainsi l'*Introduction* de son ingénieux petit livre ***sur la vie des mots.*** « Des recherches poursuivies pendant de longues années sur l'histoire des langues romanes, et en particulier du français, ont depuis longtemps conduit l'auteur à cette conclusion (à laquelle d'autres linguistes étaient pour leur compte déjà arrivés) que le transformisme est la loi de l'évolution du langage. Ses connaissances en histoire naturelle ne lui permettent pas d'affirmer que les théories de Darwin soient la vérité. Mais, dussent-elles céder la place à des théories nouvelles, le transformisme dans le langage reste un fait. Le langage est une matière sonore que la pensée humaine transforme, insensiblement et sans fin, sous l'action inconsciente de la concurrence vitale et de la sélection naturelle. » Et à la dernière page du livre, on lit que : « dans la vie organique des végétaux et des animaux, comme dans la vie linguistique nous retrouvons l'action des mêmes lois... Dans l'organisme linguistique, comme dans l'organisme physique, nous assistons à ce développement de la cellule qui grandit et qui prospère aux dépens des cellules voisines antérieures, qu'elle finit par absorber. Dans le monde linguistique, comme dans le monde organique, nous assistons à cette lutte pour l'existence, à cette concurrence vitale qui sacrifie des espèces à des espèces voisines, des individus à des individus voisins, mieux armés pour le combat de la vie. »

Si ces comparaisons n'étaient que des métaphores, M. Bréal les souffrirait ; car elles vaudraient juste ce que vaut une métaphore. Mais elles vont plus loin ; elles tendent à exclure la volonté, l'activité humaine, au moins l'activité consciente, de la vie du langage aussi complètement qu'elle est exclue de la vie des chênes ou de celle des coraux et des polypes. Et toutefois, tous les hommes pourraient disparaître, les chênes ne s'en porteraient ni mieux, ni plus mal ; les polypes et les coraux continueraient leur travail. Mais si tous les hommes disparaissaient, le langage, fait purement humain, disparaîtrait avec eux. Il y a donc une différence entre la vie des mots et la vie des plantes. Dira-t-on que le langage

(1) *Essai de sémantique* (science des significations), par M. Michel Bréal, (Paris, Hachette).

est, en effet, dans l'homme ; mais qu'il échappe à sa conscience ; qu'il est un organisme, enfermé dans un organisme, toutefois indépendant. » Un *organisme*, dit M. Bréal; mot creux, mot trompeur, mot prodigué aujourd'hui, et employé toutes les fois qu'on veut se dispenser de chercher les vraies causes. Puisque d'illustres philologues ont déclaré que l'homme n'était pour rien dans l'évolution du langage, qu'il n'était capable d'y rien ajouter, et qu'on pourrait aussi bien essayer de changer les lois de la circulation du sang ; puisque d'autres ont comparé cette évolution à la courbe des obus ou à l'orbite des planètes ; puisqu'aujourd'hui c'est devenu vérité courante et transmise de livre en livre, il m'a paru utile d'avoir enfin raison de ces affirmations et d'en finir avec cette fantasmagorie. »

Cet accent vif, auquel les philologues modernes ne nous ont guère habitués, surprend agréablement le lecteur. Il sait gré à M. Bréal d'avoir bien voulu traiter sur un ton vivant de choses vivantes ; il se réjouit de voir l'homme enfin réintroduit dans l'étude de ces langues, qu'après tout, l'homme seul a faites, et qu'il défait et refait sans cesse et tous les jours, par une activité tantôt pleinement consciente, tantôt consciente à demi, mais non jamais tout à fait aveugle.

Ou plutôt, il faut distinguer. Nous admettons que les lois phonétiques échappent à la conscience. Encore, je dis : Nous le croyons, mais nous n'en sommes pas bien sûrs. La phonétique, qu'on croyait faite, est en train de nous échapper : elle se transforme si bien, que nul n'est plus sûr de la tenir et de la savoir. Des mains des grammairiens, elle passe en celles des physiciens ; elle devient, comme dit M. Bréal « une branche secondaire de l'acoustique ». Jusqu'à ce que cette science, aujourd'hui très ébranlée, soit rétablie sur des bases solides, parlons très peu de phonétique. M. Bréal n'en parle pas du tout dans ce livre, auquel il a voulu donner pour titre général : ***Essai de sémantique***, parce que dans cette partie de la grammaire, la ***sémantique***, qui est l'étude historique de la signification des mots, le rôle de la volonté humaine est plus sensible et plus certain que partout ailleurs, encore qu'on l'ait méconnu.

Ce mot, simple et bien fait de ***sémantique*** (***phonétique*** = relatif aux sons ; ***sémantique*** = relatif aux sens) ce mot a quelque peine à se faire accepter du public. Il semble lui avoir été révélé pour la première fois le 15 juin 1897, quand M. Bréal publia, ce jour-là, dans la ***Revue des Deux Mondes***, les premières pages de son livre, prêt à paraître. Le hasard fit que deux jours après, le mot de ***sémantique*** figura dans le texte d'une épreuve grammaticale, à l'examen des aspirantes à l'École de Sèvres. Le sujet, depuis trois mois, était envoyé au Ministère, approuvé, imprimé ; M. Bréal et l'examinateur (1) ne s'étaient nullement concertés. Toutefois l'indignation fut grande dans les journaux, même dans les journaux lettrés ; le plus lettré de tous se plaignit aigrement qu'on exigeât des jeunes filles l'omniscience ; et même une science si nouvelle qu'elle existait tout juste depuis quarante-huit heures (2).

La sémantique n'est pas née le 15 juin 1897 ; M. Bréal le sait mieux que personne, puisque depuis trente ans, il cultive et développe avec

(1) C'est moi-même... sans nulle vanité.

(2) Trois jours après une jeune étudiante russe s'empoisonna à Paris. Un journal, rapprochant les deux faits, s'écria : « Voilà où on mène les femmes en leur parlant de *sémantique !* » Phèdre, Hermione et Didon, sont en effet, comme on le sait, des victimes de la sémantique !

amour cette science dans sa chaire du Collège de France. Il nous donne aujourd'hui, dans ce livre comme la fleur, ou plutôt l'essence de son enseignement. C'est dire que, malgré le titre, on trouve ici beaucoup de choses excellentes qui ne sont pas proprement du domaine de la sémantique ; mais toutefois, presque tout est, pour ainsi dire, tourné de ce côté ; dans la morphologie même l'auteur envisage surtout ce qui regarde et éclaire la signification des mots. L'unité du livre est dans cette intention générale et persistante.

Je voudrais donner une idée au moins de tout ce qu'il renferme et tout ce qu'il suggère. Car le mérite de M. Bréal est d'instruire son lecteur en le faisant penser, autant et plus qu'en l'endoctrinant.

La première partie est intitulée : les lois intellectuelles du langage. Et l'auteur comme Montesquieu sent d'abord le besoin de définir ce mot de loi : il n'y a ici ni législateur, ni délibérants ; la loi n'est ni imposée de haut, ni concertée. La loi n'est qu'un rapport constant observé dans une série de phénomènes. Loi de *spécialité* qui tend à substituer des exposants invariables et indépendants aux exposants variables et assujettis ; (*plus grand* au lieu de *grandior* en latin ; *graigneur* en langue d'oïl) ; ou bien prépositions éliminant les flexions casuelles (Notre futur, notre conditionnel contrarient cette loi ; les deux temps pouvaient être indiqués par un auxiliaire fixe devant l'infinitif). Loi de *répartition*, qui distingue et différencie deux synonymes ; ou fait disparaître celui qui forme double emploi. M. Bréal veut que le peuple ait part à ce travail autant que les « savants ». Toutefois ne peut-on dire que l'effort de nos grands écrivains, surtout de nos classiques, surtout d'hommes tels que Pascal, Bossuet, Racine, La Bruyère, a surtout tendu dans le style à distinguer excellemment les synonymes, c'est-à-dire à détruire la synonymie, et à faire enfin qu'il n'y ait jamais qu'un seul mot tout à fait juste pour rendre une idée. J'ai peine à croire que dans ce travail délicat l'étymologie ne les ait souvent guidés et éclairés plus que M. Bréal n'en veut convenir. Loi d'*irradiation*, qui étend, par analogie, à tout un groupe de mots, le sens qu'un suffixe a pris, pour des causes particulières, dans un mot particulier, sans que ce sens fût d'ailleurs inhérent naturellement au suffixe ; *aster* n'est péjoratif en latin que dans deux ou trois mots ; il donne *âtre* au français, suffixe toujours péjoratif chez nous. Loi *de survivance des flexions* ; qui maintient la dualité de sens primitive dans une flexion à forme unique ; *te* = *toi* et *à toi* ; mais on ne peut dire : je *te* remercie et serre la main ; il faut répéter *te*, pour *à toi*, après l'avoir exprimé pour *toi*. Ce n'est pas une loi que cette *fausse perception*, qui, *oxen*, en anglais voulant dire *bœufs*, et *ox*, bœuf au singulier, en a tiré la notion erronée d'un suffixe *en*, marque du pluriel, et fait dire en allemand : *soldat*, *soldaten*. Ce n'est pas non plus une loi que l'analogie ; elle n'est pas même une cause ; elle n'est qu'un moyen. Les langues s'en servent en mille façons, pour simplifier, éclaircir, abréger ; pour affirmer plus fortement une opposition ou une ressemblance. Sur *diu*, on forge *noctu* ; sur *diurnus*, *nocturnus*. Sur *septentrional*, forme correcte, on fait *méridional*, forme absurde, mais commode. Comme tous les linguistes, M. Bréal est indulgent à ces monstres ; et presque flatteur pour l'analogie, dont les puristes ont dit trop de mal. On l'accuse d'être aveugle et brutale ; il la juge clairvoyante, modérée ; il la loue de n'abuser point de sa force ; et peut-être il exagère

un peu non les services qu'elle rend, et qui sont infinis, mais la raison secrète qu'il veut trouver dans tous ses actes.

Un chapitre sur les *acquisitions nouvelles*, un autre sur l'*extinction des formes inutiles* termine cette première partie. M. Bréal nous rappelle que l'*infinitif*, que les profanes se figurent comme la plus ancienne des formes verbales, est au contraire la plus jeune ; et il admire la beauté de cette création. « L'infinitif représente l'idée verbale débarrassée de tous les éléments accessoires et adventices. » Il n'a ni personne, ni nombre, ni voix, à bien dire, ni temps, sauf par superfétation. Il n'est pas un vrai mode, mais « le nom de l'action ». Moitié verbe, moitié substantif, et dégagé de tous les accidents, des *impedimenta* qui embarrassent verbes et substantifs. Comme verbe il a la force transitive, s'associe un sujet, s'accompagne d'un adverbe. Comme substantif, il est lui-même sujet ou complément, s'accompagne de prépositions, et se prête à tous rôles, en restant invariable. Mais constatons qu'aucun progrès n'est définitif, assuré ; que l'humanité, si elle se néglige, peut toujours reperdre tout le terrain qu'elle a gagné. Après des siècles d'efforts, le grec avait conquis l'infinitif ; il l'a perdu au moyen-âge. Le grec vulgaire ignore ce mode précieux. Ainsi pendant que des formes naissent, d'autres se perdent, s'évanouissent ; heureusement pour la mémoire, et pour la clarté du langage ; car le mécanisme grammatical produirait des formes en nombre illimité si l'esprit humain n'intervenait pour choisir, garder ou rejeter, au mieux de ses intérêts. M. Bréal ne croit pas que les lois phonétiques aient amené fatalement la disparition d'aucune forme ou d'aucun mot. Il cite *avis*, survivant dans *oie, oison, oiseau*. Ses adversaires pourraient arguer de ce que le mot simple n'en a pas moins disparu. *Avis* et *sol* donnant des formes effacées *avicellus* et *soliculus* ont fourni *oiseau* et *soleil*. Il reste donc vrai que le jeu des lois phonétiques a étouffé certaines formes utiles : mais M. Bréal a raison d'ajouter que le peuple s'en passe, en en créant d'autres : et il est en droit d'écrire : « Partout où nous arrêtons nos yeux avec attention nous voyons s'évanouir cette prétendue fatalité, qui serait, nous dit-on, la loi du langage. Les lois phoniques ne règnent pas sans contrôle ; elles ne sont pas plus en état de détruire un mot indispensable ou simplement utile, qu'elles ne peuvent faire durer une forme superflue. »

La deuxième partie intitulée « Comment s'est fixé le sens des mots » traite plus directement des questions de sémantique. L'auteur y étudie d'abord « les prétendues tendances des mots », comme la tendance *péjorative*, qui, à ses yeux n'existe pas. C'est l'esprit humain qui tend à atténuer les idées fâcheuses ; il prend un mot neutre pour désigner ce qui est mauvais : le mot neutre à la longue, et même très vite, devient péjoratif. *Mentiri* (imaginer, de *mentem*) devient *mentir*. En revanche les mots s'affaiblissent par l'exagération : *affliger*, *abîmer*, *gâter*, *meurtrir*, *gêner*, *tourmenter* sont devenus d'un emploi banal dans la conversation, pour désigner l'effet des plus menus accidents. Mille travers de société faussent le sens des mots ; *client* veut dire *obéissant* ; d'abord le patricien eut ses *clients*, puis le *patronus* (avocat) ; puis le médecin ; maintenant la vanité du marchand lui fait appeler *clients* ceux dont il prend la commande. Et M. Bréal remarque finement que la vie moderne tend à user les mots plus vite par un mélange plus confus des rangs et des intérêts sociaux.

Les mots restreignent leur sens; d'autres l'élargissent; non par hasard. mais le plus souvent par l'effet de causes historiques. *Gagner*, d'abord faire paître, désigne plus tard tout profit; c'est que le pâturage n'est plus la seule richesse. Il ne faut pas qu'un souci trop scrupuleux de l'étymologie oubliée gêne le développement d'un sens. Qui se souvient que *splendide* a désigné d'abord un homme atteint de la jaunisse ?

Sur la métaphore, cette mine inépuisable de mots et de sens nouveaux, M. Bréal écrit des pages très nourries d'exemples, très curieuses. « Quand la linguistique tournera vers le sens des mots, une partie de l'attention qu'elle porte trop exclusivement sur la lettre, elle pourra créer pour les diverses langues, un curieux et instructif relevé montrant le contingent de métaphores fourni par chaque classe de citoyens, par chaque corps de métier. » La matière est infinie. Tous les mots, à vrai dire, sont des métaphores, conscientes ou inconscientes. Tel mot, métaphore oubliée, s'emploie à son tour métaphoriquement. En revanche certains retours au sens primitif sont mystérieux, inexpliqués comme certains faits d'atavisme, mais M. Bréal nous défend ces comparaisons, et il fait bien; car on en avait abusé. Ainsi *ordiri*, en latin, appartient d'abord au tisserand qui dispose ses fils : puis il reçoit. dans cette langue, tous les sens dérivés qu'on sait. Pourquoi le sens primitif survit-il seul en français, *ourdir?* Mais il survit au propre *ourdir une toile*; et métaphoriquement : *ourdir un complot*. Un forme curieuse de métaphore est celle que M. Bréal appelle l'*épaississement* du sens, qui est le passage du sens abstrait au concret, suivi souvent d'un retour à l'abstrait. *Fructus*, d'abord la jouissance, désigne ensuite le fruit matériel; enfin le fruit moral (vivre du fruit de son travail). Ainsi les significations s'enchaînent ou rayonnent autour d'un mot; et ces sens anciens et nouveaux coexistent sans confusion. Le contexte et la circonstance déterminent le choix. C'est ce que M. Bréal appelle la *polysémie*, dont une cause fréquente est la tendance à l'abréviation. On dit, sans s'expliquer davantage, la Chambre (sous-entendez des députés); le Cabinet (sous-entendez des ministres); les Ministres (sous-entendez de l'Etat ou du Prince); et le Prince lui-même est une abréviation à l'origine; le *prince* était le premier (sous-entendez du Sénat; *princeps senatus*). Et cependant les hommes se comprennent; chose d'autant plus admirable qu'on n'exprime jamais qu'une partie des idées; le reste se devine. Où est la fatalité dans tout cela, dit M. Bréal ? L'intelligence agit seule, elle fait tout, et fait des merveilles. Elle crée le langage, œuvre admirable; et, ce qui est plus admirable encore, elle s'en sert, en réparant de mille façons ingénieuses les défauts de son instrument. Car il faut bien avouer que les noms furent donnés aux choses d'une façon nécessairement incomplète et inexacte. Le soleil, c'est le « brillant ». Mais n'est-il pas chaud, en même temps? Le cheval c'est le « courant ». Mais n'a-t-il pas d'autres qualités ? Est-il seul à avoir celle-là ? Les mots sont donc à l'origine des définitions inexactes. Les hommes ont trouvé moyen de raisonner à peu près juste en se servant d'expressions fausses ou incomplètes, à l'origine; mais redressées et façonnées par l'usage.

La troisième partie (comment s'est formée la syntaxe) nous éloigne un peu de la sémantique, sans la perdre de vue. L'histoire des catégories grammaticales (vulgairement dites parties du discours) nous rappelle que des langues actuellement vivantes, ne distinguent pas les noms, les verbes, etc.

Dans nos langues indo-européennes, nous pouvons encore constater que l'adverbe est de formation récente ; que la préposition, la conjonction ne sont guère plus anciennes. Par hypothèse au moins, nous pouvons remonter au temps où le substantif, l'adjectif, le verbe n'étaient pas encore distincts dans l'état primitif des langues que nous parlons. M. Bréal pense que le pronom, surtout le pronom personnel, dut former la première catégorie verbale nettement distincte. Le *toi* et le *moi*, avec *le tien* et *le mien* ont dû se différencier les premiers ; ce qui pourrait donner à réfléchir aux gens qui croient qu'ils se confondront dans l'avenir. Les *voix* verbales n'ont pas été distinctes dès l'origine ; les verbes que nous appelons neutres, ou intransitifs, doivent être les plus anciens. Un verbe n'est pas d'ailleurs essentiellement transitif ou intransitif : il le devient par l'usage et par l'emploi. — Combien de verbes ont passé de l'emploi transitif à l'emploi intransitif, dans la langue française, à une époque historique, et qu'on peut constater ! Pasquier reprochait à Montaigne le gasconisme « jouir une bonne santé » lequel n'est pas exclusivement gascon. Si la grande autorité de Montaigne eût fait prévaloir ce tour, *jouir* serait verbe actif aussi facilement qu'il est verbe neutre. La valeur primitive étymologique tend à s'affaiblir sans cesse. Jusqu'à disparaître entièrement ? M. Bréal dirait oui, peut-être ; et toutefois, je pense qu'on le pourrait contester, et soutenir qu'il reste toujours une trace affaiblie du sens étymologique. Avouons cependant que l'entourage habituel de certaines formules peut modifier la valeur d'un mot jusqu'à lui faire exprimer légitimement, par un abus qui devient usage, le contraire de ce qu'il signifiait primitivement. C'est ce que M. Bréal appelle « la contagion ». *Aucun*, *jamais*, *rien*, *personne*, et plusieurs autres mots, affirmatifs de leur nature, pour s'être employés habituellement dans la phrase avec l'appui d'une négation, ont fini par devenir négatifs par eux-mêmes isolément, sans négation : « Le direz-vous ? — Jamais. » Il faudrait être bien puriste pour soutenir qu'il faut répondre : « Non jamais », au risque d'affaiblir l'énergie et la brièveté de la réponse. D'autre part, nous ne disons pas, ou, du moins, nous ne disons pas encore : « Je le dirai jamais » ce qui montre qu'il demeure encore une trace de la valeur étymologiquement affirmative de *jamais*.

Les dernières pages du livre présentent d'excellentes réflexions sur l'ordre des mots. — M. Bréal réduit à néant cette prétention de notre ordre régulier d'être plus « logique » qu'un ordre inverse qui mettrait, par exemple, le régime direct avant le verbe, et le sujet après. *Petrum amat Paulus* est juste aussi logique, ni plus ni moins que *Paulus amat Petrum*. Il faut laisser l'illusion de « la syntaxe française seule logique » à Rivarol qui a défendu cette chimère avec des arguments très brillants, mais très creux. M. Bréal montre plus solidement comment la tendance du latin vers l'ordre régulier a permis de négliger les flexions ; puis la chute des flexions a favorisé l'établissement absolu de l'ordre régulier. La logique n'a rien à voir là ; la commodité du langage, et le besoin d'être compris ont tout fait. Mais les mêmes causes agissent parfois tout autrement ; et loin de régulariser, jettent dans le langage un élément tout subjectif, souvent rebelle à l'analyse ; et qui veut être deviné plutôt que compris. Que de locutions bizarres, très usitées, mais qu'explique seulement l'accent qui les accompagne, dans l'usage parlé ! Les mêmes locutions écrites seraient inexplicables sans l'habitude prise de les entendre prononcer.

Pourquoi : « Par exemple ! » signifie-t-il « Vous m'étonnez beaucoup ». Et pourquoi : « Allons donc ! » signifie-t-il : « Vous m'étonnez jusqu'à l'indignation ». Un orateur s'écriait : « On voudrait traîner la France à Canossa. *Allons donc! Nous n'irons pas !* » Ce rapprochement réjouit le philologue ; mais le public n'y fait même pas attention. Tant ce sont après tout deux choses différentes que d'être compris et de bien parler.

Tel est ce livre, dont on ne saurait trop louer la solidité scientifique unie à un extrême agrément. Sans doute il paraîtra trop austère encore à ceux qui n'ont jamais touché à ces études délicates. Mais quiconque en possède au moins les éléments, et y joint la curiosité d'en savoir un peu davantage, lira M. Bréal avec un plaisir très vif. Quelques-uns reprocheront peut-être à l'auteur d'avoir mis trop de choses dans un cadre si limité. M. Bréal fait court, par goût et par méthode ; et souvent il indique, plus qu'il ne développe ; il suggère, au lieu de raconter. Il invite à trouver, et il n'étale pas. Dans ce temps où les érudits « font long », ne veulent plus choisir, mais disent tout, épuisent la matière, et parfois le lecteur ; dans ce siècle où chacun vide ses tiroirs et les retourne encore, après les avoir vidés ; je louerai M. Bréal de ce qu'il fait à ses lecteurs l'honneur de rester bref ; de leur apprendre à penser, à réfléchir sur ces matières qu'il sait si bien : sans leur envier le plaisir et le profit de penser encore après lui ; de glaner quelque chose après sa moisson.

PETIT DE JULLEVILLE.

La Société d'enseignement supérieur *a décidé d'offrir à ses membres ou aux étudiants qui lui seraient signalés par les doyens et professeurs, une lettre de recommandation pour les professeurs et les amis de l'enseignement supérieur des pays étrangers où ils iraient passer quelque temps. Déjà des étudiants se sont rendus, ainsi recommandés, en Allemagne et en Italie, où ils ont été fort bien accueillis. Elle s'offre de même à mettre les professeurs étrangers en relations avec ceux de ses membres qu'ils voudraient voir ou entretenir par correspondance.*

M. Picavet recevra les samedis, de 2 à 4 heures, 20, rue Soufflot, ceux qui désireraient être pourvus de lettres de recommandation et fournir ensuite quelques notes sur les enseignements qu'ils auront été à même d'observer. Ceux qui se rendraient à l'étranger sans passer par Paris, ou les professeurs étrangers qui voudraient entrer en relations écrites avec certains membres de la Société, sont priés de lui écrire, 6, rue Sainte-Beuve. Les lettres des étudiants français doivent être contresignées par leurs doyens ou professeurs.

La Revue *publiera, dans son prochain numéro, des* Notes, *qui lui ont été envoyées par des étudiants à qui la* Société *a fourni des lettres de recommandation.*

UN LIVRE D'INTRODUCTION GÉNÉRALE
A L'ÉTUDE DU DROIT CIVIL (1)

C'est une remarque qui a été déjà bien souvent faite, que chez nous ce sont les nécessités de l'enseignement qui donnent naissance à la littérature juridique. Je n'en recherche pas les causes et me contente de constater le fait ; et c'est ainsi que nous devons déjà aux réformes de 1895, relatives au remaniement des programmes de droit civil, un fort bon livre de M. Capitant sur l'introduction à l'étude du droit civil ; c'est après deux premières années à peine d'expérience, une preuve du profit scientifique que l'on était en droit d'attendre de ces réformes elles-mêmes et une réponse catégorique à ceux qui s'en effrayaient, et que le premier essai d'application a dû, je le crois tout au moins, convertir assez vite.

On ne dira jamais assez ce qu'il y avait d'anormal, de contraire, je ne dis pas seulement à toutes les lois scientifiques, mais à toutes les données du bon sens, à jeter d'emblée nos étudiants, c'est-à-dire de jeunes esprits tout frais sortis de la littérature et de la philosophie, dans le dédale de nos textes et de leur explication littérale, sans initiation d'aucune sorte, sans même qu'ils pussent entrevoir à quoi toutes ces disputes de mots pouvaient conduire, sans en pressentir ni l'utilité pratique ni la portée théorique, sans qu'ils eussent la clé du langage technique dont on se servait, sans une définition générale, sans l'exposé d'un principe, pour une science que nous avons faite, à l'excès, une science de principes.

Ce n'était pas seulement une gageure au bon sens, c'était une pierre d'achoppement pour les meilleurs. Les esprits dépourvus de sens critique acceptaient, comme ils acceptent tout; les autres, ou se décourageaient, ou éprouvaient de prime-saut pour la science du droit comme une sorte de dédain supérieur dont ils n'arrivaient à se défaire que plus tard, s'ils avaient le courage de pousser jusque-là, lors de l'initiation au doctorat.

Ils s'apercevaient alors qu'ils avaient affaire à une science véritable et de l'ordre le plus élevé, mettant aux prises toutes les exigences des lois sociales et en même temps le principe même et comme la garantie de la liberté individuelle ; ils entrevoyaient tout le rayonnement des principes: et, sous le texte précis, brutal parfois, de la disposition légale, ils sentaient tout le problème qui se posait et la lutte qui se livrait entre les exigences sociales tendant à faire éclater en quelque sorte les lisières de la loi et les exigences du droit individuel qui ne peuvent encore trouver que là, dans le texte lui-même, et dans ces procédés d'interprétation qui paraissent si vains, si puérils aux nouveaux venus, la garantie de son existence, et ce que Liszt ne cesse d'appeler, à propos même du droit pénal, le palladium de la liberté.

(1) *Introduction à l'étude du droit civil, Notions générales*, par Henri Capitant, *professeur de droit civil à l'Université de Grenoble* (Paris, A. Pedone, 1898).

Pris de ce point de vue, le droit devient une science de premier ordre, la plus haute des sciences sociales, celle qui les résume toutes : mais pourquoi, pour ces jeunes esprits qui nous arrivent, avides de vérité et de science, leur faire croire tout le contraire, et leur faire attendre, trois ans peut-être, faute de premiers principes, pour qu'ils puissent entrevoir ces horizons ?

Dans l'intervalle, combien se décourageaient ! Que de forces et de supériorités intellectuelles qui passaient ailleurs et que nous ne savions pas retenir ?

Et tout cela parce que, par respect, je ne dis pas pour un texte mais pour l'ordre d'un texte, nous visions avant tout à faire des praticiens, sans songer que pour faire des praticiens supérieurs il faut faire des esprits supérieurs, et que pour y parvenir c'est par les idées générales et synthétiques, par la compréhension des principes théoriques et l'apprentissage des procédés d'analyse critique, par l'intelligence enfin des lois sociales dans leur application aux méthodes juridiques, c'est par tout cela et par cela seulement, qu'il faut commencer; c'est cette première impression qu'il faut donner, sinon tout le reste risque d'être faussé pour toujours.

Voilà ce que les auteurs de la réforme de 1895 ont, je ne dis pas compris, il y a longtemps que leur conviction était faite, mais qu'ils ont voulu enfin réaliser.

Et ce qu'il importe de remarquer, c'est que ce qu'ils ont surtout voulu introduire, c'est la liberté du professeur : jusqu'alors nous subissions la contrainte d'un ordre, excellent en législation, illogique comme programme d'enseignement; nous pouvions sans doute débuter par une introduction doctrinale ; mais, en fait, les exigences des programmes s'y opposaient toujours et le temps manquait. Il fallait débuter par traiter de ce qu'il y a de plus vivant, de plus profondément social dans le droit, c'est-à-dire l'organisation de la famille, en discutant sur des textes difficiles, prêtant à des subtilités sous lesquelles la vie semble disparaître; et toute cette matière sociale, si intéressante, si actuelle, le mariage, la paternité, la filiation, tout cela se perdait en abstractions et en syllogismes juridiques : beau début pour de jeunes esprits qui viennent nous demander une initiation aux sciences sociales !

Et la propriété, ce qui devient capital aujourd'hui, elle n'avait son tour qu'en fin d'année; il était entendu que c'était matière sacrifiée. Et vraiment on semblait accepter cela de gaieté de cœur !

Ainsi donc, pas de principes généraux, la « famille » emprisonnée dans un réseau de textes ardus et difficiles, et la « propriété » sacrifiée, voilà, si l'on veut être sincère, quel était le bilan de la première année.

Or les auteurs de la réforme ont voulu une chose bien simple, ménager désormais au professeur de première année le temps nécessaire à l'exposé des principes, lui rendre celui qui doit revenir à la propriété, et pour y parvenir renvoyer l'organisation de la famille à une année ultérieure, lorsque l'initiation est faite et qu'on est à même d'aborder avec plus de science et de maturité ce sujet si particulièrement difficile.

En ce qui touche cette introduction générale, ils n'imposent aucun programme et ne désignent aucune matière : chaque professeur l'entendra et la fera à sa guise : exposé de principes théoriques, aperçus sociologiques, développement d'idées générales, au besoin explication d'institutions juridiques, comme celle des personnes morales par exemple,

auxquelles le Code civil ne consacre aucune disposition essentielle, ce qui faisait que l'enseignement les ignorait également, chacun mettra là ce que l'expérience lui aura suggéré. C'est un régime de liberté ; c'est un acheminement à la liberté des programmes. On voudrait pouvoir espérer que tout le monde n'aurait eu qu'à s'en féliciter. Mais j'ai déjà dit que j'avais trop de confiance dans la force d'une vérité scientifique de cette évidence pour ne pas croire que, dès la première expérience, tous les préjugés ne fussent désormais tombés.

Je me contenterai donc d'en relever un seul, puisque c'est à cette prétendue objection que semble répondre en quelque sorte le livre même dont je vais avoir à parler.

On a semblé croire que, par cette introduction générale, dégagée en quelque sorte des textes eux-mêmes, puisée si l'on veut dans une sorte de systématisation toute à priori, il pût être question d'imiter la méthode des pandectistes allemands, dont tous les ouvrages débutent par là, et qu'il y aurait à cela un double danger : celui d'exposer des règles juridiques, dépourvues à priori de toute base légale, puisqu'elles ne reposeraient sur l'explication d'aucun texte en particulier, ce qui pourrait faire croire que le droit est affaire de raisonnement pur et non d'interprétation, et celui par conséquent d'habituer soit les étudiants soit les maîtres à se passer des textes.

Il suffit d'ouvrir le livre de M. Capitant pour montrer combien ces craintes étaient puériles.

Il s'agissait d'exposer des principes généraux qui trouvent leur application dans toutes les parties spéciales du droit ; il fallait donc leur donner une formule générale et scientifique susceptible de s'adapter aux applications particulières qui en sont faites. Où s'imagine-t-on qu'un professeur de droit civil français puisse aller puiser les éléments de la construction juridique qu'il doive présenter ? Dans des idées à priori, purement rationnelles, dans des conceptions théoriques imaginées de toutes pièces, soit par les Allemands, soit par d'autres ? Il est possible que des logiciens purement épris de systèmes procèdent ainsi; ils seront vite avertis, par l'impression même qu'en recevra leur auditoire, qu'il y a une autre méthode qui s'impose, et qui est la bonne, et le livre de M. Capitant la leur apprendra.

Cette formule générale, ce n'est pas le professeur qui la crée, c'est encore le droit civil français qui la donne ; c'est par les applications particulières qui en sont faites, par les textes spéciaux qui la supposent existante, par les conséquences pratiques que la loi en accepte, qu'elle doit être dégagée et adaptée par là aux nécessités juridiques.

Dès le début, c'est donc avec le droit civil, non pas théorique et abstrait, mais avec le droit civil tel qu'il existe et se pratique chez nous, le droit civil vivant dans les faits et la jurisprudence, plutôt, il est vrai, qu'avec le Code civil sous sa forme hiératique intangible, que l'on se trouve en contact ; ce sont les textes que l'on manie ; ce sont eux qui fournissent les matériaux, eux encore qui forment la base de la construction et qui donnent les éléments de la formule. Seulement, au lieu d'essayer comme autrefois d'une construction fragmentaire que l'on faisait à propos du premier texte qui pût en fournir l'occasion, et sans pouvoir lui donner toute son ampleur et toute sa portée, c'est, dès le début, comme une construction de toutes pièces, qu'on en présente la conception, pour que

désormais au cours de l'enseignement qui suivra, on pût y faire rentrer toutes les applications qu'en présentent les textes : c'est le cas par exemple pour la théorie des actes juridiques, celle des nullités, celle de la condition, du terme et autres modalités juridiques.

Quant aux conceptions théoriques plus ou moins délicates qui ont pu être imaginées, en France, en Allemagne, ou ailleurs, pour expliquer une institution d'application générale, comme celles qui se rencontrent forcément dans toute législation, elles trouvent également leur place dans une méthode de ce genre. Non pas, il est vrai, qu'elles soient au faîte de l'édifice ou qu'elles servent de point de départ aux raisonnements qui suivront ; ce serait là en effet de la méthode à priori ; mais, une fois connues les solutions de textes et les dispositions du droit civil qui doivent servir à fournir la formule générale, elles se présentent après coup, en tant qu'il s'agit d'exposer les explications possibles entre lesquelles la doctrine a le droit de choisir et dont la conception serait de nature à servir au développement et au progrès des idées juridiques.

C'est là vraiment la bonne méthode ; et pour en reproduire la conception, je n'ai eu qu'à apprécier la façon même dont elle est comprise et appliquée dans le livre si condensé, si complet, et en même temps si suggestif, de M. Capitant.

Non seulement ce n'est pas là, comme on affectait de le craindre, apprendre à nos étudiants à se passer des textes, c'est leur apprendre à s'en servir : il faut qu'ils sachent, et qu'ils comprennent dès le début, qu'aucun texte de droit ne se suffit à lui seul et qu'aucun n'est susceptible d'explication isolée : c'était l'impression que nous avions avec l'ancienne méthode ; assurément, nos maîtres cherchaient à faire des rapprochements qui en soi auraient pu être féconds. Etions-nous, lors de ce premier contact avec les textes, capables d'en comprendre la portée ? Tout ce que nous comprenions, c'est qu'on nous expliquait le Code civil texte par texte, l'un après l'autre ; et, quelque méthode qu'y sût mettre le professeur, cela nous laissait toujours au début l'impression d'un enchaînement de dispositions sans coordination, sans rayonnement d'ensemble. L'esprit, dès ce premier début, était faussé : nous restions convaincus que chaque texte se suffisait à lui-même et nous n'entrevoyions pas les constructions d'ensemble qui dussent former les ailes de l'édifice juridique. Ce n'était ni la faute de nos maîtres, ni la nôtre : c'était la faute des programmes et celle par suite des méthodes qu'ils imposaient. Comme je le disais tout à l'heure, pour s'apercevoir de ce qu'il y avait d'élevé et de fécond dans la façon dont on présentait aux étudiants de licence l'enseignement du droit civil, il fallait pour la plupart attendre l'initiation du doctorat. Aujourd'hui, c'est dès le début de la licence que cette initiation devient possible.

A lire le très bon et très utile ouvrage de M. Capitant, j'ai enfin l'impression que tout cela va changer.

Dès le début, nos étudiants sauront et comprendront que ce qui domine dans l'enseignement du droit ce n'est plus une méthode d'interprétation isolée, mais une méthode de coordination des textes : dès le début, pour construire la plus simple des formules juridiques, ils verront leurs maîtres en puiser les éléments dans toutes les parties du droit, rapprocher ces solutions isolées, et de la coordination qui s'en dégage en extraire la conception d'ensemble qui doit constituer comme la discipline intellectuelle de la matière.

A côté de cette façon de manier les textes, ils verront d'autres procédés entrer en scène ; comme je le disais tout à l'heure, M. Capitant, lorsqu'il s'agit d'institutions d'une application internationale et comme universelle, ne se contente pas de la résultante théorique possible qui puisse se dégager des textes, il met en parallèle les explications doctrinales qui ont pu en être données partout où des hommes de science et des hommes de droit ont eu à raisonner sur un problème analogue, que ce soit en France, en Allemagne ou en Italie. Si sobrement qu'il l'ait fait, j'ai bien peur que là où l'on s'insurgeait contre l'imitation des pandectistes allemands, on ne s'insurge à nouveau contre ces procédés, je n'ose pas dire d'invasion, mais de pénétration étrangère.

Et voilà cependant ce que je voudrais, pour finir, expliquer de mon mieux et justifier s'il en était besoin.

Il ne saurait à coup sûr, et d'aucune façon, être question de substituer aux solutions positives de notre droit français des solutions de provenance étrangère. Mais là où l'on se trouve en présence de problèmes théoriques d'une portée générale, qui se posent à peu près partout sous la même forme, partout du moins où les questions juridiques se trouvent avoir pour lien commun, soit la communauté d'origine, ce qui est le cas pour les législations inspirées du droit romain, soit l'identité de but, ce qui est le cas pour les institutions de droit commercial, il est indispensable de mettre en parallèle les diverses constructions juridiques qui ont été tentées un peu partout pour donner l'explication du problème ; et là encore, bien que ce procédé de construction comparative n'ait qu'une valeur subsidiaire, il importe que dès le début nos étudiants, en même temps qu'ils sont initiés à une méthode de coordination des textes, soient avertis que ce domaine qui, si élargi qu'il soit, ne sort pas des textes, ne suffit pas et qu'il faut lui juxtaposer, à la façon d'un cercle concentrique, quelque chose de plus large encore, le domaine du droit comparé, destiné à la formation d'une sorte de compénétration juridique ou d'équivalence juridique, dans toutes les questions susceptibles de donner lieu à des formules d'application en quelque sorte internationale : sorte de frappe universelle, pour tout ce qui dépasse le cercle des besoins purement nationaux et répond à l'évolution générale du droit actuel, pris dans son sens le plus large, le plus général, et, s'il était permis de dire, le plus européen.

Je crois l'avoir déjà dit plus d'une fois, la loi ne connaît que des solutions, elle n'impose pas de doctrines juridiques. Les solutions sont intangibles ; il n'y peut être touché que par la loi. Les doctrines sont la part faite à l'évolution du droit et aux progrès de la vie ; c'est la systématisation ou la mise au point, par les procédés de la logique juridique, des besoins ou des résultats de la vie sociale : rien de plus variable et de plus changeant, rien de plus national parfois et quelquefois aussi rien de plus international. Partout où le problème est le même, l'évolution doctrinale a dû chercher la réponse, et la solution qui paraîtra la meilleure sera forcément, en attendant mieux, celle qui se propagera par voie de pénétration, par delà les frontières et sans prendre garde aux fontières. La science du droit ne va pas aujourd'hui sans ces échanges ou cette pénétration des doctrines juridiques; si l'on ouvre un livre de droit civil italien par exemple, surtout sur les parties qui se prêtent le plus aux généralisations internationales, les obligations et le droit commercial par exemple,

les auteurs allemands et français y sont cités tout autant que les maîtres italiens ; même procédé de large interprétation en Suisse. Les Allemands se croient si bien fournis chez eux qu'ils recourent un peu moins à ces échanges de doctrines ; cependant, ils commencent à se montrer déjà un peu moins exclusifs, et nous nous mettons à en faire autant.

Il faut que dès le début nos étudiants aient l'impression, et qu'on leur donne l'intelligence, de ces larges méthodes. Cela doit leur être présenté avec mesure, et il y faut beaucoup de tact. A ce point de vue, le livre de M. Capitant me semble avoir trouvé la note exacte.

Ce n'est pas un livre de droit comparé. C'est un livre de droit français. Ce n'est pas un livre de systématisation purement rationnelle et abstraite, c'est un livre de droit positif ; et cependant, on y trouvera comme au second plan, mais bien à leur place, l'indication de théories un peu neuves, empruntées le plus souvent aux Allemands et qui, sur tous les points où chez nous l'interprétation est libre, parce qu'il s'agit de constructions doctrinales et non de solutions de fait, pourraient aider à fournir un élément de plus à la construction juridique qu'il y ait lieu d'élever, non pas à l'imitation de ce qui se fait ailleurs, mais en vue des besoins pratiques ou des nécessités scientifiques qui se font jour chez nous.

Je crois avoir assez dit maintenant comment ce livre d'introduction a été conçu. Il ne faudrait pas oublier non plus qu'il s'adresse aux étudiants et qu'il est fait pour eux.

Il importait de ne pas les effrayer ou les décourager par des procédés d'abstraction ou d'analyse par trop subtils; et cependant il fallait que ces choses abstraites leur fussent présentées, puisque c'est cela même qui constitue bien vraiment l'introduction générale au droit civil.

J'ai entendu parfois émettre d'autres conceptions: des hommes épris de science et de théorie souhaiteraient peut-être, sur ces questions un peu ardues, de retrouver toutes les opinions émises, tous les systèmes exposés et appréciés en détail. Il ne faut pas se le dissimuler, pour faire une œuvre de ce genre, c'est toute la quintessence des doctrines françaises, allemandes et italiennes, qu'il faudrait reproduire. Pour des étudiants, il n'y avait pas à y songer.

D'autres, plutôt épris de pratique, et l'attention plus attirée vers les choses de la vie, eussent souhaité peut-être moins de théories et plus de réalités; peu d'exposés de systèmes et plus d'exposé des faits. Ce dont nos étudiants auraient le plus besoin au début, ce serait d'être mis en contact avec les faits juridiques plus encore qu'avec la doctrine. Il faudrait leur dire ce que sont les gens qui ont le maniement des choses du droit, les notaires, avoués et autres praticiens ; les mettre en présence d'un acte ou d'un contrat ; leur montrer les espèces circulantes des échanges juridiques, tels que les titres ou valeurs, actions, obligations, créances.

Rien n'est plus juste. Mais dans cette conception c'est, sous prétexte de droit civil, tout le droit privé qui devrait y passer, droit commercial et procédure avant tout.

Il s'agirait d'une introduction à l'étude du droit en général; qu'on nous donne pour cela l'année préparatoire que nous réclamons, et ce ne sont pas seulement les faits de la vie juridique que nous exposerons, mais toute la sociologie et bien d'autres disciplines d'initiation.

Mais s'agissant d'une introduction au droit civil, susceptible de répondre à l'espace de temps encore très limité qui lui reste dévolu, c'était forcé-

ment par les principes généraux du droit civil qu'il fallait commencer, c'est bien cela qu'on avait eu en vue, c'est ce qu'attendent nos étudiants: le but me paraît rempli, et fort bien rempli.

L'œuvre était, il faut en convenir, des plus difficiles ; et surtout, sauf un premier essai mais bien insuffisant dans le savant ouvrage de MM. Aubry et Rau, elle manquait, chez nous du moins, tout à fait de précédents. Il importait que cette première tentative ne passât pas inaperçue ; et si j'osais, après avoir parlé, peut-être d'une façon bien abstraite, de toutes ces choses abstraites, me laisser prendre au charme de souvenirs qui me sont personnels, je voudrais qu'il me fût permis de dire en terminant combien j'étais heureux de saluer dans cette œuvre, qui la première venait combler une lacune de notre littérature juridique, comme l'inspiration collective peut-être de cette jeune université de Grenoble qui compte parmi ses membres des maîtres d'une si haute valeur, qui a toujours été si vivante d'activité scientifique, si pénétrée de l'esprit de libre recherche et de compénétration réciproque qui est toute l'essence d'une université, et qui en est la chose indépendamment du titre et du frontispice. Elle a toujours été, par ses propositions, ses vœux et ses créations, à la tête de toutes les réformes, et enfin, après les avoir si bien conseillées, elle nous montre qu'elle sait les réaliser chez elle : le livre dont je parle, à lui seul, en est déjà la preuve.

R. SALEILLES.

La Rédaction rappelle qu'elle a adressé à tous les doyens des facultés des sciences un double questionnaire portant, d'un côté, sur les enseignements chimiques, physiques, etc., qui ont une portée pratique, de l'autre sur les diplômes des sciences, afin de publier les résultats d'une enquête analogue à celle qui a été faite en septembre sur les diplômes d'histoire. Elle prie ceux qui ne l'auraient pas reçu de le réclamer, afin de faire parvenir rapidement leurs réponses.

Elle se propose d'adresser prochainement au public de France et de l'étranger, un appel en vue d'obtenir des dons, legs, donations, en faveur de nos Universités et de nos établissements d'enseignement supérieur. Elle prie donc les présidents et vice-présidents des Universités, d'une façon générale, les directeurs des établissements supérieurs, de lui faire connaître, le plus tôt possible, les vœux formulés par eux en ce qui concerne la création de chaires, de cours, de conférences, de laboratoires, de bibliothèques, etc., avec l'indication des sommes nécessaires pour y donner satisfaction.

LE BUDGET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS DE FRANCE

I. — Rapport de M. Bouge

L'ensemble des crédits demandés, dit M. le rapporteur Bouge, s'élève à 198.094.599 francs, en diminution de 217.834 francs, sur le budget de 1897, en augmentation de 7.643.544 francs sur le budget de 1894. La Chambre actuelle a créé les Universités ; l'enseignement des sciences politiques et sociales dans les Facultés de droit, le laboratoire de chimie industrielle. « Elle a orienté les études supérieures, dit M. Bouge, dans le sens de leur adaptation plus parfaite à l'avancement de la science, aux aptitudes individuelles, aux destinations de l'industrie et du commerce, en un mot, aux besoins nouveaux de notre époque ».

Le Rapport est divisé en six parties. Pour l'administration centrale, les crédits demandés sont de 3.758.630, en diminution de 251.350 francs sur ceux de 1897. Ils se subdivisent de la façon suivante : ch. I, *Traitement du Ministre et personnel de l'administration centrale*, 968.560 francs (sans changement) ; ch. II, *Matériel de l'administration centrale*, 270.500 francs (sans changement) ; ch. III, *Conseil supérieur et Inspecteurs généraux de l'Instruction publique*, 290.500 francs (augmentation de 4.000 francs, pour porter à 21.000 francs les frais de tournée des inspecteurs de l'enseignement primaire) ; ch. IV, *Services généraux de l'enseignement supérieur*, 115.600 (diminution, 50.000 francs) ; ch. V, *Administration académique. Personnel*, 1.698.200 francs (sans changement) ; ch. VI, *Administration académique. Matériel*, 163,870 fr. (sans changement).

On ne saurait parler de l'enseignement supérieur, dit M. Bouge, que pour se féliciter de sa marche. Les crédits proposés s'élèvent pour 1898, à 15.971.248 francs (en diminution sur 1897 de 411.360 francs). Ils se décomposent ainsi : ch. VII, *Universités, Personnel*, 9.409.178 francs (47.500 d'augmentation dont 13.500 pour le laboratoire de chimie pratique de la Faculté des sciences de Paris, 4.000 francs pour création de 4 em-

plois de garçons à la Faculté des lettres et à la Bibliothèque universitaire de Paris, 30.000 pour l'organisation de l'enseignement des sciences politiques et économiques dans les Facultés de droit. 100.000 francs avaient été inscrits pour classement des professeurs titulaires, augmentation des traitements des chargés de cours, maîtres de conférences, chefs de travaux et préparateurs. Mais M. le Ministre, sur l'invitation de la Commission du budget, a constitué une commission spéciale où siègent avec les rapporteurs spéciaux du budget de l'Instruction publique de la Commission du budget de la Chambre et de la Commission des finances du Sénat, les anciens ministres de l'Instruction publique qui font partie de l'une ou l'autre Chambre et divers membres du Conseil supérieur de l'Instruction publique. Le rapporteur souhaitait qu'elle ait terminé son travail avant la discussion du budget. Il ne semble pas qu'elle y ait réussi. Ch. VIII. *Universités, Matériel*, 2.320.000 francs (400.000 francs de diminution : l'Etat abandonnant aux Universités la perception des droits d'examen, leur retire la subvention pour *travaux pratiques des étudiants, collections particulières, Publications des Facultés*); ch. IX, *Bourses de l'Enseignement supérieur*, 484.000 francs (diminution de 50.000 francs); ch. X, *Facultés dont les dépenses donnent lieu à comptes avec les villes, Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Toulouse*, 290.000 francs (sans changement) ; ch. XI, *Ecole des Hautes-Etudes*, 318.000 francs (3.000 francs d'augmentation) ; ch. XII, *Ecole normale supérieure*, 515.600 francs (sans changement) ; ch. XIII, *Collège de France*, 523.000 francs (10.000 francs d'augmentation pour un enseignement supérieur colonial) ; ch. XIV, *Ecole des langues orientales vivantes*, 168.000 francs (18.000 francs d'augmentation pour créations d'enseignements sur : Siamois et Laotien, Malgache, Dialectes du Soudan, Ethiopien) ; ch. XV, *Ecole des Chartes*, 75.470 francs (3.520 francs d'augmentation pour translation dans la Nouvelle Sorbonne) ; ch. XVI, *Ecole française d'Athènes*, 113.000 francs, diminution de 5.000 francs. — Le crédit de 25.000 francs pour la célébration du cinquantenaire disparaît, mais les 20.000 francs économisés sur les bourses sont reportés pour les fouilles) ; ch. XVII, *Ecole française de Rome*, 72.000 francs (sans changement) ; ch. XVIII, *Muséum d'histoire naturelle. Personnel*, 398.600 francs ; (2.500 francs d'augmentation); ch. XIX, *Muséum d'histoire naturelle, Matériel*, 568.900 francs (diminution de 40.880 francs, provenant de la suppression du crédit extraordinaire qu'avait nécessité la réparation des dommages causés par le cyclone) ; ch. XX, *Observatoire de Paris*, 253.500 francs ; ch. XXI, *Bureau central météorologique*, 182.800 francs; ch. XXII, *Observatoire d'astronomie physique de Meudon*, 71.000 francs ; ch. XXIII, *Observatoires des départements*, 213.200 francs.

La troisième partie du Rapport de M. Bouge porte sur les *Services du Secrétariat*. Les crédits s'élèvent à 3.391.460 francs, soit une augmentation de 167.000 fr. qui porte en grande partie sur le ch. XXXVIII, *Voyages et Missions scientifiques*. Voici comment ils se décomposent : ch. XXIV, *Subvention d'entretien à l'Observatoire du Mont-Blanc*, 12.000 francs ; ch. XXV, *Bureau des longitudes*, 151.000 francs (augmentation de 6.000 francs pour les travaux réclamés par la conférence de Paris) ; ch. XXVI. *Institut national de France*, 687.000 francs ; ch. XXVII, *Académie de médecine*, 75.500 francs; ch. XXVIII, *Bibliothèque nationale, Personnel*,

436.000 francs (augmentation de 6.000 francs pour le petit personnel, compensée par une réduction sur le ch. XXXVI) ; ch. XXIX. *Bibliothèque nationale, Matériel*, 272.000 francs; ch. XXX, *Bibliothèque nationale, Catalogues*, 80 000 francs ; ch. XXXI, *Bibliothèques publiques*, 217.600 francs ; ch. XXXII, *Catalogues des manuscrits et incunables*, 20.000 francs; ch. XXXIII, *Archives nationales*, 212.000 francs; (augmentation de 3.000 francs, pour la création d'une section moderne, compensée par une réduction sur le ch. XXXVI) ; ch. XXXIV, *Services généraux des Bibliothèques*, 39.000 francs; ch. XXXV, *Sociétés savantes*, 95.000 francs : ch. XXXVI, *Souscriptions scientifiques et littéraires, Bibliothèques municipales et populaires, Echanges internationaux*, 186.000 francs (diminution de 11.000 francs, pour le relèvement des ch. XXVIII et XXXIII); ch. XXXVII, *Encouragements aux savants et aux gens de lettres*, 175.000 francs : ch. XXXVIII, *Voyages et missions scientifiques et littéraires*, 275.500 francs (augmentation de 130.000 francs pour fouilles en Perse); ch. XXXIX, *Musée ethnographique, Musée Guimet*, 72.000 francs ; (augmentation de 5.000 francs) ; ch. XL, *Institut français d'archéologie au Caire*, 222.860 francs (augmentation de 26.000 francs pour les dépenses de l'Institut, personnel et matériel, imprimerie, personnel et renouvellement du matériel) ; ch. XLI, *Publications diverses, Journal des Savants*, 163.000 francs.

La quatrième partie du rapport de M. Bouge porte sur l'Enseignement secondaire :

« On exagère ou on confond la réalité avec ses désirs, dit-il, lorsqu'on parle de crise de l'Université à propos d'un arrêt très réparable dans la longue progression de ses succès... Nous osons dire que c'est rendre service à notre enseignement secondaire de lui signaler l'état et les exigences de l'opinion et de l'époque, et de le convier à des perfectionnements et à des efforts proportionnés à ceux de ses rivaux. Que l'on n'affecte donc pas de prendre contre nous la défense de l'Université et de ses maîtres. Nous avons pour ces derniers l'estime et le respect dus à des hommes dont la dignité désintéressée relève encore une profession dont le choix est à lui seul un indice de valeur morale : l'Université compte, sans doute, des amis plus complaisants, elle n'en a pas de plus sincères.

Comme instruction et comme savoir, nos maîtres ont une évidente et très grande supériorité sur les congréganistes. A un personnel universitaire de docteurs et d'agrégés où la licence constitue le dernier échelon et le moins fréquenté, l'enseignement congréganiste oppose à grand'peine un personnel de bacheliers. En outre la statistique officielle des élèves admis à nos grandes Ecoles prouve, par des résultats écrasants, la valeur de l'enseignement universitaire.

Mais depuis quelques années, le nombre des internes diminue, sans qu'il y ait compensation par l'augmentation des externes (1). Ce sont les lycées de

(1) Au 1er mai 1896, il y avait 21.401 internes, 31.889 externes, en tout 53.290 élèves dans les lycées ; 11.956 internes, 20.268 externes, en tout 32.224 élèves dans les collèges ; 7.953 internes, 5.646 externes, en tout 13.599 élèves dans les établissements laïques : 38.542 internes, 19.964 externes, en tout 58 506 élèves dans les établissements ecclésiastiques; 19.502 internes, 2.235 externes, en tout 21.737 élèves dans les petits séminaires ; Au 1er mai 1897, il y a 20.577 + 31.850 = 52.427 élèves dans les lycées ; 12.101 + 20.311

province qui supportent en somme la perte totale de l'Université. La cause principale en est que l'Université se fait concurrence à elle-même en multipliant ses établissements de tout ordre. Il n'est pas un coin de France où l'Université n'ait ouvert au moins un collège, sans s'enquérir toujours des conditions de développement où il était placé. Entre établissements scolaires, de clocher à clocher, une concurrence intense s'est créée, les derniers venus n'ont réussi qu'à gêner la prospérité de leurs aînés, sans prospérer eux-mêmes et, portant sur trop d'objets, l'action administrative est devenue, de son côté moins effective.

Il y a en outre rivalité des enseignements. L'enseignement primaire supérieur n'est que la reproduction de l'ancien enseignement spécial donné autrefois par les lycées et le décalque de l'enseignement moderne, qui lui-même a copié l'enseignement classique (1). Entre ces divers enseignements le père de famille hésite... il se décide le plus souvent d'après les circonstances locales, la mode et la faveur que rencontre tel ou tel établissement dans le pays. La population scolaire se répartit ainsi au petit bonheur, dans les divers enseignements entre lesquels l'Université émiette ses forces... Quelle serait la force de l'Université le jour où, cessant de se combattre, elle disperserait moins et coordonnerait mieux ses efforts ».

Sur la valeur, le fond et le but de l'éducation universitaire, les reproches que l'on a formulés *ex cathedra* nous paraissent procéder d'un besoin de prosélytisme et de propagande religieuse ou sociale beaucoup plus que de la réalité et d'un sentiment impartial (2). Toutefois il importe que les rapports soient plus assidus entre maîtres et élèves. Il importe aussi que l'on établisse des chemins du répétitorat aux situations universitaires meilleures, professorat, administration, économat, inspections académiques, censorat... pour que les répétiteurs ne restent dans le répétitorat qu'un nombre déterminé d'années... Il faudrait entourer le provisorat de plus d'honneur et de plus de prestige, qu'il fût bien entendu que ces fonctions ne vont qu'aux plus dignes, à ceux qui ayant su s'abstraire d'un enseignement spécial, sont arrivés à se former des vues d'ensemble et la conception élevée que l'éducation implique ; il y faudrait attacher aussi des avantages matériels et immédiats, sensiblement supérieurs... Il faudrait créer pour les trois ordres d'enseignement, des centres de rapprochement, où ils puissent mieux se pénétrer et devenir solidaires... Il faudrait que certains fonctionnaires de l'Etat ne donnent pas la préférence à l'enseignement congréganiste... car la liberté de conscience revendiquée pour eux pourrait bien impliquer la violation de celle des autres... Il fallait faire de l'enseignement moderne le chemin nécessaire des hautes Etudes. Vers 15 ans la bifurcation se fût produite en temps utile et le jeune homme se fût prononcé en connaissance complète de cause... Plus qu'hier l'enseignement secondaire pousse vers les professions libérales la même foule disproportionnée aux besoins sociaux. Nous manquons d'agriculteurs ; le commerce languit... notre industrie nationale supporte difficilement le choc de l'étranger sur les marchés du monde et attend chaque jour de la science le moyen nouveau d'une production à plus bas prix, nos colonies attendent des colons... Les préférences universitaires et l'ambition paternelle se rencontrent pour adonner la jeunesse française aux études classiques. Le problème de l'éducation nationale est posé depuis trop long-

= 32.412 élèves dans les collèges ; 7.432 + 5 381 = 12.813 dans les établissements laïques ; 41.019 + 21.169 = 62.188 élèves dans les établissements ecclésiastiques ; 20.448 + 1.933 = 22.381 dans les petits séminaires.

(1) Il y aurait bien des réserves à faire sur ces affirmations, mais nous entendons nous borner à exposer ce qui a été dit à la Chambre des Députés.

(2) Voyez dans l'article de Chastang (*Revue chrétienne*), analysé par la *Revue internationale* du 15 novembre, des reproches analogues adressés par des membres du clergé à l'éducation catholique. (*N. de la Red.*)

temps; si complexe qu'il soit, pour le bien et l'avenir du pays, il importe de le résoudre.

La situation budgétaire est difficile... Le bilan du dernier exercice... se liquide pour l'ensemble des lycées par un déficit total de 657.071 francs 90... L'inspection des finances a résumé l'ensemble de ses observations sur la comptabilité dans un travail documenté et précieux auquel nous ferons le reproche cependant de s'être inspiré un peu trop exclusivement de l'intérêt financier et de ne l'avoir pas assez combiné avec l'intérêt supérieur de l'enseignement... Nos observations n'ont jamais tendu à un abaissement systématique des crédits et n'ont jamais eu en vue des économies dont l'occasion serait malheureuse peut-être... L'intérêt de l'enseignement est pour nous l'objectif principal auquel l'intérêt budgétaire doit se plier... L'administration des finances s'est préoccupée de trouver des recettes nouvelles... de relever le prix de la pension des externes. A Paris, la majorité des proviseurs a déclaré la surcharge supportable... En province, tous les proviseurs ou à peu près se sont déclarés nettement hostiles à la mesure... parce qu'ils craignent sa répercussion inévitable sur le recrutement des lycées. Il est fâcheux et gênant que les tarifs, avec leur rigidité actuelle, ne puissent se plier à aucune réduction opportune. Le proviseur, sous le contrôle d'un Conseil d'administration, si l'on veut, devrait pouvoir débattre directement le prix de la pension avec les familles et dans l'intérêt même du lycée, se mettre à la portée de leur condition sociale... L'administration a mis la même hâte à ordonner l'assimilation des prix de pension des élèves de l'enseignement moderne et de l'enseignement classique.... Le relèvement sensible du prix d'entretien des trousseaux ne nous paraît pas non plus une mesure très heureuse... Sur les dépenses du personnel, l'administration des finances a proposé de réduire le nombre des agrégés... de centraliser dans les lycées les plus importants la préparation aux écoles... d'opérer entre les élèves des deux enseignements modernes et classiques des groupements heureux pour certaines études... de dégager la comptabilité des lycées des complications inutiles... ».

Les crédits demandés pour 1898 atteindront 20.940.846 francs (715.250 francs d'augmentation). Ils se décomposent ainsi : ch. XLII, *Frais généraux de l'Instruction secondaire,* 140.800 francs ; ch. XLIII, *Lycées nationaux,* 11.480.760 francs (494.400 francs d'augmentation. dont 125.400 francs pour frais d'externement des répétiteurs et 89.000 pour frais de suppléance causés par la maladie) ; ch. XLIV, *Collèges communaux de garçons,* 3.789.184 francs (80.400 francs d'augmentation). Ch. XLV, *Enseignement secondaire des jeunes filles,* 3.063 202 francs 33.550 francs d'augmentation pour la transformation des cours secondaires d'Annecy, de Clermont-Ferrand, de Caen, en lycée. —Les effectifs passent de 14.436 en 1895 à 14.709 en 1896. La situation financière se solde, au 31 mars 1897, pour l'exercice 1896 et les exercices antérieurs, par un bénéfice total de 397.316 francs 17 ; ch. XLVI, *Bourses nationales, Exemptions et dégrèvements dans les lycées et collèges.* 3.200.000 francs (160.000 francs de diminution) ; ch. XLVII, *Services généraux de l'enseignement secondaire,* 266.900 francs (nouveau chapitre : Traitements d'inactivité, 51.000 francs. Indemnités aux fonctionnaires ne pouvant recevoir de traitement d'inactivité, 10.900 francs. Frais de déplacement et allocations pour interruptions de traitement, 35.000 francs. Secours aux anciens fonctionnaires, à leurs veuves ou orphelins, 170.000 francs).

Enseignement primaire. — Il y a une diminution du nombre des en-

fants inscrits. La perte générale, sur cinq millions et demi d'unités, se réduit à 7.584 élèves. Mais nos écoles publiques comptent 15.684 élèves en moins, tandis que les écoles privées en comptent 9.100 en plus. Les écoles maternelles donnent une augmentation de 5.500 élèves ; elle porte sur les écoles privées, les écoles publiques perdant 700 unités environ. Le mouvement post-scolaire a pris une importance considérable avec les cours d'adultes, la Mutualité scolaire, les Associations scolaires d'anciennes et d'anciens élèves, les Patronages scolaires, les Sociétés d'instruction populaire.

Le montant des crédits demandés en 1898 est de 142.834.246 francs (augmentation de 1.189.816 francs qui porte en grande partie sur les traitements des instituteurs. Ils se décomposent de la manière suivante : ch. XLVIII, *Enseignement primaire, Inspecteurs, Inspectrices générales et départementales des Ecoles maternelles*, 2.321.150 francs ; ch. XLIX, *Ecoles normales supérieures d'enseignement primaire, Ecoles normales primaires*, 8.110.000 francs (102.000 francs de diminution) ; ch. L, *Ecoles professionnelles*, 289.700 francs (4.200 francs d'augmentation. — Ces écoles ont pris un rapide et complet essor, et peuvent être, sans crainte, opposées aux meilleurs établissements de l'étranger); ch. LI, *Enseignement primaire supérieur*, 2.329.757 francs (2.630 francs d'augmentation. Cet enseignement doit, sous peine de ne pas répondre à sa mission sociale, conduire à des destinations professionnelles) ; ch. LII, *Bourses d'enseignement primaire supérieur*, 751.600 francs (diminution de 26.200 francs) ; ch. LIII, *Enseignement primaire en France, moins les villes de plus de 150.000 âmes*, 120.700.220 francs (1.390.000 francs d'augmentation) ; ch. LIV, *Créations d'écoles et d'emplois*, 500.000 francs ; ch. LV. *Part contributive de l'Etat dans les dépenses de l'enseignement primaire, élémentaire et supérieur, dans les villes de plus de 150.000 âmes*, 4.404.219 francs (augmentation de 52.586 francs) ; ch. LVI. *Allocations diverses*, 414.800 francs (diminution de 100.000 francs; ch. LVII, *Enseignement primaire, Caisse des écoles, Inspection médicale, Subventions facultatives*, 145.000 francs (5.000 francs de diminution) ; ch. LVIII, *Examens, Cours d'adultes, Matériel, Encouragement, Bibliothèques scolaires, Annuaire de l'enseignement primaire*, 835.000 francs (10.000 francs d'augmentation); ch. LIX, *Services généraux de l'enseignement primaire, secours et allocations*, 2.032.800 francs (36.400 francs de diminution) ; ch. LX, *Subventions aux départements, villes ou communes, destinées à faire face au paiement de partie des annuités dues par eux et nécessaires au remboursement des emprunts qu'ils ont contractés pour la construction de leurs établissements publics d'enseignement supérieur, d'enseignement secondaire et d'enseignement primaire*, 5.793.519 francs (7.190 francs de diminution).

(*A suivre*).

SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (1)

L'Extension universitaire

Questionnaire

1. Est-il utile de créer en France une extension universitaire analogue à celle qui fonctionne en Angleterre, aux Etats-Unis, en Belgique, en Bohême, etc ?

2. Cette extension devrait-elle être centralisée ou décentralisée ? Devrait-il y avoir un comité central réunissant, à des points de vue à déterminer, les différents comités formés par chaque Université ? Ou bien chaque Université devrait-elle organiser isolément son extension ?

3. Cette extension devrait-elle être organisée d'une manière différente, suivant qu'elle s'adresserait aux membres de l'enseignement secondaire (non agrégés) et primaire ou au grand public ?

4. En quoi devrait consister l'extension universitaire s'adressant au grand public ? Quel est le public auquel il faudrait s'adresser de préférence ?

5. Faudrait-il organiser des cours populaires ou des conférences populaires seulement dans la ville où siège l'Université ? Ne vaudrait-il pas mieux organiser ces cours ou conférences dans les différentes villes de la circonscription universitaire ?

6. Dans ce dernier cas, ne conviendrait-il pas de former dans chacune de ces villes un comité chargé de tous les détails de préparation matérielle relatifs à cette organisation ?

7. De quelles personnes devrait être composée l'association de l'extension universitaire ? Professeurs, agrégés, chargés de cours, suppléants, chargés de conférences, docteurs... membres titulaires ou effectifs.

8. Des membres honoraires de l'Extension universitaire.

9. Du chiffre de la cotisation pour les membres honoraires et pour les membres effectifs ou titulaires ?

10. Les cours et conférences seront-ils rétribués et comment ? Par les auditeurs, par les villes ?

11. Du nombre des leçons de chaque cours. — De leur caractère.

(1) Voir la *Revue* du 15 juillet 1897. — Voir pour la Belgique le n° du 15 novembre.

12. Des ressources autres que les cotisations de l'association de l'extension universitaire.

13. Faut-il laisser l'initiative des cours à entreprendre aux professeurs ou bien la liste doit-elle en être dressée par le bureau de l'association ?

14. Faut-il pour les cours créer un droit d'inscription ou bien admettre le principe de la rétribution par chaque cours comme pour les conférences isolées ?

15. Faut-il organiser pour chaque cours une bibliothèque d'étudiants composée des livres les plus importants se rapportant aux matières du cours et qui seraient mis à la disposition de l'auditoire ?

16. L'extension doit-elle publier un bulletin de ses travaux ? La *Revue internationale* devrait-elle, par exemple, donner un tableau d'ensemble de ce qui s'est fait chaque année en ce sens ?

17. Des locaux où doivent se faire les cours et conférences ?

18. Du caractère des cours et conférences ? Doivent-ils avoir un caractère exclusivement scientifique et vulgarisateur et non politique ?

19. Le professeur doit-il recevoir une indemnité fixe par cours ou conférence ou bien des frais de déplacement et de séjour ?

20. De la publicité à donner aux cours et conférences ?

21. Des rapports de l'Extension avec l'Etat, les Villes ?

22. Des rapports de l'Extension avec l'Université et avec ses organes (Recteur, doyen, Conseil de l'Université, Conseil supérieur, etc.) avec les Académies ?

23. De l'heure des cours et conférences. — Du soir.

24. Des rapports qui pourraient s'établir entre les auditeurs et les professeurs ?

25. Des rapports entre l'Extension universitaire et les journaux ?

***

Pour l'extension universitaire, considérée au point de vue de l'action de l'enseignement supérieur sur l'enseignement primaire, voir le numéro du 15 juillet.



Le groupe parisien de la Société *se réunira à bref délai pour examiner les question posées dans la* Revue du 15 juillet 1897. *Il invite à nouveau les groupes départementaux à lui faire connaître les résultats de leurs délibérations sur les mêmes sujets et sur tous ceux qu'ils croiraient bon de traiter.*

NÉCROLOGIE [1]

HENRY MICHEL

I. La Faculté de droit et l'Université de Paris vient de faire une perte cruelle. Un de ses professeurs le plus justement estimés, M. N.-Henry Michel, professeur de droit administratif, a été enlevé le 25 novembre par une mort aussi soudaine que prématurée. M. Michel était un des plus anciens membres de la Société d'Enseignement supérieur et l'un des plus assidus à nos réunions de travail.

Les obsèques de notre regretté confrère ont été célébrées le 28 novembre en l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas, au milieu d'un concours considérable de collègues, d'élèves et d'amis. Sur la tombe, au cimetière Montparnasse, quatre discours ont été prononcés : M. Garsonnet a parlé au nom de la Faculté de droit, M. Leduc au nom de l'Association générale des Etudiants de Paris, M. Garcin au nom de l'Association vosgienne de Paris, enfin M. Ambelouis au nom des anciens élèves de M. Henry Michel.

E. LELONG
Professeur à la Faculté de droit.

II. C'est un deuil bien cruel et bien imprévu qui nous réunit autour de la tombe de M. Henry Michel, car si quelqu'un d'entre nous paraissait destiné à vivre de longs jours, c'était assurément cet homme à la fois si calme et si fort, dont le seul aspect donnait une impression de vigueur physique et d'énergie morale, et si, dans ces derniers mois sa santé avait reçu quelques atteintes, il semblait que le mal dût finir par céder à sa robuste constitution. Il n'en devait pas être ainsi. C'en est fait de cette vive intelligence, de cet esprit lucide, de cette résistance au travail, et aussi de ce cœur fidèle à l'amitié et de cette humeur enjouée qui a fait si souvent le charme de nos entretiens.

Il avait débuté dans l'enseignement par un brillant concours où des rivaux redoutables lui disputèrent en vain le premier rang, et après trois ans passés à la Faculté de Lyon où il a noué de solides amitiés, il vint parmi nous en 1878, à l'âge de trente-trois ans. Profondément versé dans toutes les parties du droit, muni d'un savoir étendu lentement amassé, qu'il n'étalait pas volontiers, mais qu'on trouvait au premier appel, toujours sûr et toujours précis, il a donné pendant 19 ans à la Faculté les enseignements les plus variés. Il a professé successivement le droit civil, le droit commercial, le droit industriel, le droit romain et le droit administratif dont une chaire lui fut confiée à titre définitif en 1887. C'est là surtout qu'il a trouvé l'emploi de ses éminentes facultés de clarté, de méthode et de logique servies par une mémoire imperturbable. Consciencieux par dessus tout, il a donné le meilleur de lui-même à l'enseignement sans toutefois s'y renfermer. Très porté vers l'érudition et pendant longtemps auditeur assidu de Léon Renier, il a puisé dans ses études d'épigraphie le sujet d'une curieuse monographie sur le droit de cité romaine et lorsqu'il s'est consacré plus tard tout entier au droit administratif, il a publié une étude intéressante sur les créances et les dettes de l'Etat. Il laisse enfin en partie achevée une œuvre de longue haleine, un traité des forêts destiné au *Répertoire de droit administrait*.

Sa nomination de professeur titulaire l'avait rendu très heureux, mais 1889 lui réservait une plus grande joie. C'est alors qu'il se maria et que commencè-

(1) Nous ne pouvons aujourd'hui qu'annoncer la mort de MM. Drumel, Bardoux et Joly (*N. de la Réd.*).

rent pour lui huit années d'un bonheur sans nuage. Qui le sait mieux que celui qui servit de témoin à son mariage, qui reçut si souvent la cordiale hospitalité de son foyer et qui a aujourd'hui le triste devoir de parler sur sa tombe ? Henry Michel a vécu ces huit années partageant son temps entre sa famille, ses amis, ses travaux et la chère maison de Saint-Dié où il allait à l'époque des vacances se reposer des fatigues de l'enseignement. De cette vie si douce et dont il aurait eu tant de peine à s'arracher, il a passé en un moment et sans en avoir pour ainsi dire conscience, dans une vie meilleure encore qu'il appelait de toutes ses espérances et à laquelle il a toujours cru de toutes les forces de son âme. Il y repose maintenant dans la paix éternelle et il laisse ici-bas à tous ceux qui l'ont connu et aimé, à sa veuve inconsolable, à sa sœur qui n'a vécu que pour lui, à la famille qui l'avait adopté et qui le regardait comme un fils, à ses amis, à ses collègues, à ses élèves le meilleur souvenir et les regrets les plus amers.

GARSONNET,
Doyen de la Faculté de droit.

III. Le dévouement à ses élèves, a été toute la vie d'Henry Michel. Qui d'entre nous ne l'a pas éprouvé ? Ce dévouement se manifestait en toute occasion, et notamment dans ces inoubliables conférences que le maître nous faisait en dehors de son cours. Là, le professeur abandonnait quelque chose de la gravité qu'il avait dans sa chaire, et il se rapprochait de ses élèves, qui se serraient autour de lui comme des disciples autour du patron. De la sorte, il était toujours prêt à aider chacun dans les travaux en commun, où il apportait avec sa bonne humeur habituelle, son argumentation serrée et quelquefois déconcertante pour des théories juridiques ou des solutions de questions que nous avions péniblement établies ou trouvées et de l'exactitude desquelles nous nous croyions sûrs. Après la critique, le maître reprenait la matière juridique ou la question pour l'exposer avec clarté, ou la solutionner avec précision. Le but qu'il poursuivait avec patience était de nous inculquer l'esprit de méthode, qui était le sien, et nous ne pouvions qu'admirer la complaisance inépuisable avec laquelle il répondait à toutes nos questions. Aussi bien nous étions nombreux aux conférences, et, à la fin de chacune d'elles, je ne sais qui était le plus satisfait du résultat acquis, des étudiants ou du professeur, qui alors familièrement s'entretenait avec nous de nos projets pour l'avenir, et nous donnait volontiers un conseil sur la route à suivre.

La plupart d'entre nous se sont arrêtés au diplôme de docteur : les uns sont entrés dans la magistrature ; les autres font partie du barreau ; d'autres sont officiers ministériels ; d'autres enfin ont suivi la carrière administrative. A quelques-uns seulement il a été donné de suivre Henry Michel à la conférence d'agrégation, pour laquelle ses qualités l'avaient désigné. Par eux nous connaissons l'appareil scientifique avec lequel le maître disséquait littéralement les leçons des candidats. D'eux nous savons que l'intelligence des auditeurs recevait une complète satisfaction quand le professeur exposait le sujet à traiter avec la plus lumineuse clarté, la précision la plus minutieuse, sans que jamais la phrase, complète, mais sobre, dissimulât des idées confuses et difficiles à comprendre. Aussi se sont-ils familiarisés avec les procédés du maître, ont-ils accepté son langage et sa méthode, et sont-ils devenus des professeurs aujourd'hui estimés.

On comprendra sans peine maintenant qu'Henry Michel ait réuni autour de lui les amitiés de ses anciens élèves, qui ne manquaient pas, chaque fois qu'ils le pouvaient, d'aller, au jour réservé par lui, à « ses » étudiants comme il disait, causer avec lui du passé, et lui demander au besoin un conseil pour l'avenir.

Ces affectueux entretiens ne nous seront plus permis ; j'ai été sans doute le dernier à y prendre part, lundi, alors que rien ne faisait prévoir l'événement fatal que nous pleurons aujourd'hui.

La mort a tout brisé...

AMBELOUIS,
avocat à la Cour d'appel de Paris.

CORRESPONDANCE

I. L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ÉTRANGÈRES.

MON CHER DIRECTEUR,

Dans l'intéressante lettre qu'a publiée la *Revue* du 15 novembre, M. Boutroux rend aux études anglaises le service de poser très nettement deux questions importantes. D'abord il signale, ce que l'on oublie trop souvent, que la connaissance d'une langue vivante comprend plusieurs parties : « lire, écrire, parler, comprendre à l'audition ». Ensuite il insiste sur les difficultés particulières que l'audition nous oppose : lire, écrire, parler même, on peut s'y exercer seul ; mais si l'on veut saisir et distinguer les sons, il faut au moins un interlocuteur pour l'éducation de notre oreille.

Prenant alors occasion d'une allocution en anglais qu'il a entendu faire par l'un de ses collègues à Edimbourg, M. Boutroux demande si l'on ne pourrait pas introduire l'anglais parlé dans les cours professés à Paris, et fournir à ceux qui désirent *entendre* l'anglais les moyens de l'entendre en effet, sans être obligés de traverser la Manche.

Sur cette difficulté de l'audition on ne saurait trop appuyer, j'y ai toujours appuyé, pour ma part, et mes collègues, je n'en doute pas, font comme moi. Je dis à mes élèves que la dictée, qui est *l'audition réfléchie*, est un exercice essentiel dans les classes d'anglais de nos lycées et de nos collèges. Non seulement « à phrase bien entendue, comme le dit M. Boutroux, la réponse est à moitié faite », mais une phrase correctement reproduite prouve des notions grammaticales dont aucune étude linguistique ne peut se dispenser ; en outre, au moyen de textes bien choisis, on peut faire passer successivement devant les élèves, avec des vocabulaires variés, et les aspects divers du pays et du peuple dont on leur enseigne la langue et les aspects divers de son esprit, reflétés dans sa littérature ; enfin, sur ces textes s'engage aisément une conversation intéressante, qui est l'*audition instantanée*.

Etant si pleinement d'accord avec M. Boutroux sur ce point, je serais impardonnable si je ne lui donnais pas, en ce qui me concerne, la satisfaction qu'il réclame. Cette satisfaction, je la lui donne depuis quinze ans, à Paris, à la Sorbonne. Non seulement, toutes les fois qu'à un cours l'occasion se présente de faire une citation, cette citation est faite en anglais, mais très régulièrement des exercices ont lieu où, pendant une heure et demie, pas un mot de français n'est prononcé. Un étudiant expose une question en anglais, le professeur la reprend en anglais, l'étudiant répond en anglais aux objections et aux critiques du professeur, d'autres étudiants présentent en anglais des observations pour ou contre, si bien que, après avoir eu l'audition *directe*, on s'exerce à ce qu'il y a de plus malaisé dans l'audition, à savoir la conversation générale et le passage d'une voix à une autre. Notre collègue M. Baret dirige, régulièrement aussi, des exercices semblables, et la façon rapide et animée dont marchent ces discussions démontre que, comme le dit encore très justement M. Boutroux, « nous ne sommes pas moins capables que les autres peuples d'apprendre les langues ».

Croyez, je vous prie, mon cher Directeur, à mes meilleurs sentiments.

A. BELJAME,
Professeur-adjoint à la Faculté des lettres de l'Université de Paris.

II. L'ENSEIGNEMENT DU DROIT ROMAIN EN ALLEMAGNE

Rome, 5 décembre 1897.

MON CHER DIRECTEUR,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt la lettre que M. Blondel vous a adressée au sujet de l'enseignement du droit romain en Allemagne. J'ai été heureux d'y trouver ramenées à leurs justes proportions les doléances évidemment exagérées de mon jeune correspondant sur la décadence de l'enseignement du droit romain dans les Universités allemandes. Je vous serai reconnaissant de publier ces quelques lignes dans votre *Revue*, afin de faire savoir à vos lecteurs que j'adhère bien volontiers aux conclusions de M. Blondel.

M. Eck semble avoir pensé que ma communication était inspirée par un sentiment d'hostilité à l'égard des Universités allemandes. Je ne voudrais pas que cette impression subsistât, surtout dans l'esprit d'un homme de la valeur de M. Eck.

J'ai d'ailleurs eu assez souvent l'occasion d'exprimer mon opinion sur l'enseignement supérieur allemand pour que personne ne puisse m'accuser de nourrir à son égard des préventions malveillantes.

Croyez, mon cher Directeur, à mes sentiment tout dévoués.

GABRIEL MONOD,
de l'Institut.

ACTES OFFICIELS

OCTOBRE ET NOVEMBRE 1897

M. Boutroux, professeur de chimie, est nommé, pour trois ans, à partir du 1er novembre 1897, doyen de la faculté des sciences de l'Université de Besançon (28 septembre). M. Fraissaingea, agrégé, est chargé, pour l'année scolaire 1897-1898, d'un cours de droit commercial à l'Université de Toulouse (29 septembre). M. Carrière (Georges-Léon), docteur en médecine, est institué pour une période de neuf ans, suppléant des chaires de pathologie et de clinique médicales à l'Ecole de plein exercice de médecine et de pharmacie de Marseille (28 septembre). Sont chargés de nouveau à l'Ecole des langues orientales vivantes, pendant l'année scolaire 1897-1898, des cours suivants : MM. Aristide Marre, Cours de malais et malgache ; Ravaisse (Paul-Auguste), Cours complémentaire d'histoire, de géographie et de législation des Etats Musulmans. Sont chargés de nouveau, pendant l'année scolaire 1897-1898, des fonctions de répétiteur à l'Ecole des langues orientales vivantes : MM. Pernot, Grec moderne; Mahmoud-Aboul Nasr, Langue arabe vulgaire; Mihran Kalpakdian, Langue turque ; Lien Young, Langue chinoise ; Alexandrowski (Alexandre), Langue russe ; Ramisiray (Gershon), Langue malgache (25 septembre).

Le 36e Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements s'ouvrira à la Sorbonne le mardi 12 avril 1898, à 2 heures précises. Les journées des mardi 12, mercredi 13, jeudi 14 et vendredi 15 seront consacrées aux travaux du Congrès. La séance générale de clôture aura lieu dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, le samedi 16 avril, à 2 heures précises.

Des concours s'ouvriront à Paris, aux dates ci-après désignées, pour huit places d'agrégés des Facultés de droit, savoir : 1° Section de droit privé et de droit criminel, le 14 avril 1898, 5 places ; 2° Section d'histoire du droit, le 18 avril 1898, 3 places. Les registres d'inscription seront clos deux mois avant l'ouverture des concours (Arrêté du 5 octobre).

M. Rémond, est nommé inspecteur d'Académie à Périgueux ; M. Bourdel, à Moulins (30 septembre). M. Boussavit, est institué pour une période de neuf ans, suppléant des chaires de pathologie et de clinique chirurgicale et de clinique obstétricale, à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie d'Amiens : M. Pancier, y est institué pour une période de neuf ans, suppléant des chaires de physique et de chimie ; M. Fage, y est chargé d'un cours complémentaire de clinique ophtalmologique (4 octobre). M. Berland, chef des travaux d'anatomie et d'histologie, est prorogé dans ses fonctions pour un an, à dater du 20 octobre 1898 à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Poitiers (4 oct.). Sont nommés à la faculté de médecine de l'Université de Paris (6 oct.), pour l'année scolaire 1897-1898, chefs des travaux et chefs de laboratoire: 1. *Travaux pratiques.* MM. Hanriot, chef, Chimie ; Weiss, chef, Physique : Rémy, chef, Histologie ; Brault, chef, Anatomie pathologique : Laborde, chef, Physiologie; Camus, chef adjoint, Physiologie; 2. *Laboratoires de recherches et d'enseignement.* MM. Langlois, chef, Physiologie ; Héricourt, chef adjoint, Physiologie ; Gilbert, chef, Thérapeutique et matière médicale ; Desgrez, chef, Pathologie et thérapeutique générale ; Descout, chef, Médecine légale ; Ogier, chef de laboratoire de chimie, Médecine légale ; Vibert, chef du laboratoire d'anatomie pathologique, Médecine légale ; Fiquet, chef, Chimie ; Courtade

chef, Pathologie expérimentale et comparée ; NETTER, chef, Hygiène ; BRISSEMORET, chef, Pharmacologie. 3. *Laboratoire des cliniques.* MM. SPRINGER, chef des travaux de physiologie pathologique, DROUIN, chef des travaux de chimie, SUCHARD, chef des travaux d'anatomie pathologique, PILLIET, chef du laboratoire d'anatomie pathologique, ROBIN, chef des travaux bactériologiques et chimiques (Charité). MM. CAUSSADE, DU PASQUIER, HALLION, SAVOIRE (Hôtel-Dieu). MM. GOUGET, MONGIN-BOCQUET, BESANÇON (Pitié). MM. THIERCELIN, WINTER (Saint-Antoine). MM. FABRE DOUMERGUE (Necker). SOUQUES, chef, Maladies du système nerveux, PHILIPPE, chef des travaux d'anatomie pathologique, GALIPPE, chef, Accouchements (rue d'Assas). WALLICH, chef, Accouchements (Baudelocque), SAUVINEAU, chef des travaux ophtalmologiques, SERVEAUX, chef du laboratoire de physiologie pathologique, RABAUD, chef des travaux d'anatomie pathologique, DUMAS, chef du laboratoire de psychologie, SABOURAUD, chef, CATHELINEAU, chef adjoint, Maladies cutanées et syphillitiques, MERMET, chef adjoint, Clinique ophtalmologique, LEDOUX-LEBARD, chef, Maladies des enfants, HALLÉ et CHABRIÉ, chefs, Maladies des voies urinaires.

M. CHABROT, agrégé des lettres, professeur de rhétorique au lycée est chargé jusqu'à la fin de l'année scolaire 1897-1898, d'un cours complémentaire de langue et littérature latines à la faculté des lettres de l'Université de Besançon. M. LORIN, est chargé d'un cours de géographie coloniale à la faculté des lettres de l'Université de Bordeaux (fondation de la Chambre de commerce) (8 octobre). M. LABATUT, suppléant des chaires de physique et de chimie, est chargé, pour l'année scolaire 1897-1898, d'un cours de chimie et de toxicologie à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Grenoble (12 octobre). M. MAROTTE est nommé agrégé préparateur de mathématiques, M. MOUTON, agrégé préparateur de botanique, M. PERRIN est maintenu agrégé préparateur à l'Ecole normale supérieure (9 octobre). M. MORTET (Charles), archiviste paléographe, conservateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève, est chargé pendant l'année scolaire 1897-1898, d'un cours sur la bibliographie et le service des bibliothèques à l'Ecole des Chartes. M. DESJARDINS (Gustave Adolphe), archiviste paléographe, est chargé pendant l'année scolaire 1897-1898, d'un cours sur le service des archives à l'Ecole des Chartes (9 octobre). M. ENLART, archiviste paléographe est chargé, pendant le 1er semestre de l'année scolaire 1897 1898, d'un cours d'archéologie du moyen-âge à l'Ecole des Chartes pendant l'absence de M. de Lasteyrie, député (13 octobre). M. COLIN (Hubert-Gaston), membre de l'Ecole française d'Athènes, est autorisé à y prolonger son séjour, pendant l'année 1897-1898 (7 octobre). MM. HOMO et POUTE DE PUYBAUDET, sont nommés membres de l'École française de Rome, pour l'année scolaire 1897-1898 ;. MM. BESNIER, LE CACHEUX, DE MANTEYER, NOUGARET, membres de 1re année, sont autorisés à y prolonger leur séjour pendant l'année scolaire 1897-1898 (7 octobre).

Un concours s'ouvrira, le 18 avril 1898, devant l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Limoges pour l'emploi de chef des travaux d'anatomie et d'histologie. Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours (13 octobre).

Le nombre maximum des aspirants à recevoir à la suite des concours pour les divers ordres d'agrégation et pour les différents certificats d'aptitude de l'enseignement secondaire est fixé ainsi qu'il suit pour l'année 1898;(*Agrégations*) *Philosophie*, 7 ; *Lettres*, 15 ; *Grammaire*, 16 ; *Histoire et Géographie*, 10 ; *Mathématiques*, 8 ; *Sciences physiques*, 8 ; *Sciences naturelles*, 4 ; *Allemand*, 6 ; *Anglais*, 6 ; (*Certificats*) *Allemand*, 10 ; *Anglais*, 10 ; *Italien*, 3 ; *Espagnol*, 3.

M. ADAM (Charles), doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Dijon, est nommé Recteur de l'Académie de Clermond-Ferrand, en remplacement de M. Micé, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite (20 octobre). M. MABILLEAU, docteur ès-lettres, professeur de philosophie à l'Université de Caen, est chargé, pendant l'année scolaire 1897-1898, d'une conférence sur le mouvement

coopératif dans les pays latins (13 octobre) à la Faculté de droit de l'Université de Paris. M. Duplay, professeur de clinique chirurgicale à la faculté de médecine de l'Université de Paris, est dispensé du service des examens pendant l'année scolaire 1897-1898 (16 octobre). M. Renel, docteur ès-lettres, professeur au lycée de Caen, est chargé, en outre, pendant l'année scolaire 1897-1898, de faire deux conférences par semaine de langue et littérature latines à la faculté des lettres de l'Université de Caen. M. Druhen, professeur de clinique obstétricale à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Besançon, est admis, pour cause d'ancienneté d'âge et de services, à faire valoir ses droits à une pension de retraite à partir du 1er novembre 1897. Il est nommé professeur et directeur honoraire (13 octobre). Un congé pour l'année scolaire 1897-1898, est accordé, sur sa demande et pour raisons de santé, à M. Lemaistre, professeur de clinique médicale à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Limoges. M. Thouvenet, suppléant des chaires de pathologie et de clinique médicales, est chargé en outre, pendant l'année scolaire 1897-1898, d'un cours de clinique médicale (20 octobre). M. Cligny (Pierre Adolphe), est maintenu dans ses fonctions d'agrégé préparateur de zoologie à l'École normale supérieure pendant l'année scolaire 1897-1898 (15 octobre). Notre collaborateur, M. Weill, licencié ès-lettres, agrégé d'allemand, professeur d'allemand au lycée Voltaire est nommé professeur de cinquième moderne audit lycée (langues française, allemande et anglaise, histoire et géographie, emploi nouveau 12 octobre). Notre collaborateur M. Blum, passe en philosophie du lycée d'Oran au lycée de Montpellier (8 octobre).

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine est autorisé à accepter, au nom de cette Académie, aux charges et conditions imposées, le legs d'une somme de 40.000 francs, fait à son profit par le docteur Eugène Dupierris, en vertu de son testament olographe du 2 décembre 1891, pour la fondation d'un prix biennal destiné à récompenser sous le nom de « *Prix Campbell Dupierris* » le meilleur ouvrage sur les anesthésies ou sur les maladies des voies urinaires. La somme léguée sera placée en rentes 3 0/0 sur l'Etat français avec mention sur le titre, de la destination des ouvrages (23 octobre). Le trésorier de l'association française pour l'Avancement des sciences, fusionnée par décret du 28 septembre 1887 avec l'Association scientifique de France et reconnue comme établissement d'utilité publique, est autorisé à accepter au nom de ladite association, aux conditions imposées, le legs d'une somme de 1.000 francs, consenti par la dame veuve Pochard, suivant son testament olographe du 6 mai 1882. Cette somme devra être placée conformément à l'article 26 des statuts de la société en question (12 octobre).

Décret du 25 octobre.— Sont applicables aux Ecoles d'enseignement supérieur d'Alger : 1° Le titre III (art. 16 à 26) du décret du 21 juillet 1897, qui détermine la procédure à suivre dans les affaires contentieuses et disciplinaires relatives à l'enseignement supérieur public ; 2° Le décret du 21 juillet 1897, relatif au régime scolaire et disciplinaire des Universités.

Arrêté du 25 octobre. — L'École préparatoire de médecine et de pharmacie d'Amiens est autorisée à jouir des droits conférés aux Ecoles préparatoires réorganisées par l'art. 13 du décret du 1er août 1883. Le présent arrêté aura son effet à dater du 1er novembre 1897.

Le doyen de la faculté de médecine de l'Université de Paris est autorisé à accepter au nom de cet établissement, aux clauses et conditions énoncées dans le testament olographe du 1er novembre 1894 le legs fait à la dite Faculté, par *M. René-Nicolas Marjolin*, de la nue-propriété d'une maison sise à Paris, place des Vosges n° 5, pour le revenu être employé, après le décès de l'usufruitière, au remboursement des frais d'inscription d'étudiants en médecine français, internes ou externes des hôpitaux de Paris, s'étant fait remarquer par leur zèle, leur exactitude et ayant recueilli avec soin les observations dans leurs services (7 octobre).

Il est créé, à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie d'Amiens, une chaire de physique, une chaire d'histologie. La chaire d'hygiène et de thérapeutique est supprimée (25 octobre).

Un concours s'ouvrira le 28 avril 1898, devant la Faculté de médecine de l'Université de Montpellier, pour l'emploi de suppléant des chaires de pathologie et de clinique médicales à l'Ecole de plein exercice de médecine et de pharmacie d'Alger (25 octobre). Un concours s'ouvrira le 28 avril 1898, devant la faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lille, pour l'emploi de suppléant des chaires d'anatomie et de physiologie à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie d'Amiens. Deux concours s'ouvriront, le 9 mai 1898, l'un devant l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie d'Angers, pour l'emploi de chef des travaux de médecine opératoire, l'autre devant la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Lyon, pour l'emploi de suppléant des chaires de physique et de chimie à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Grenoble. Les registres d'inscription seront clos un mois avant l'ouverture desdits concours (25 octobre).

M. Bruel (Alexandre), sous-chef de la section judiciaire, est nommé chef de la section historique aux archives nationales en remplacement de M. Léon Gautier, décédé ; M. Forgeot, est nommé sous-chef de la section judiciaire ; M. Mirot, ancien membre de l'Ecole française de Rome, y est nommé archiviste de 6e classe (14 octobre). M. Goursat, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, est nommé professeur de calcul différentiel et intégral à la Faculté des sciences de l'Université de Paris (25 octobre). M. Painlevé, professeur-adjoint à la faculté des sciences de l'Université de Paris, est nommé maître de conférences de géométrie descriptive et de calcul différentiel et intégral à l'Ecole normale supérieure (29 octobre). M. Masson, professeur d'histoire au lycée de Marseille, est chargé, à dater du 1er novembre 1897, d'un cours d'histoire et de géographie économiques à l'Université d'Aix-Marseille (fondation de la Chambre de commerce de Marseille et du département des Bouches-du-Rhône). M. Masson fera par semaine deux leçons à la Faculté des sciences de Marseille et une conférence à la faculté des lettres d'Aix (25 octobre). M. Besson, maître de conférences de chimie, est nommé professeur-adjoint à la faculté des sciences de l'Université de Caen (25 octobre). M. Barbeau, maître de conférences de langue et littérature anglaises à Rennes, est nommé, pour l'année scolaire 1897-1898, chargé de cours de langue et littérature anglaises à la faculté des lettres de l'Université de Caen (26 octobre). M. Couturat y est nommé pour l'année scolaire 1897-1898, chargé d'un cours de philosophie (27 octobre). M. Boirac, professeur au lycée Condorcet, est nommé, pour l'année scolaire 1897-1898, chargé d'un cours de philosophie à la faculté des lettres de l'Université de Dijon (27 octobre). M. Hecht, préparateur, est nommé chef des travaux d'histoire naturelle à la faculté des sciences de l'Université de Nancy (25 octobre). M. Thomas, professeur au lycée de Nancy, est nommé, pour l'année scolaire 1897-1898, maître de conférences de langue et littérature anglaises, à la faculté des lettres de l'Université de Rennes, en remplacement de M. Barbeau (26 octobre). M. Cochez est nommé professeur de clinique médicale à l'Ecole de plein exercice de médecine et de pharmacie d'Alger, en remplacement de M. Gros, décédé. M. Fournier est nommé professeur de clinique obstétricale, M. Manouat, professeur d'histologie, M. Dubois, chargé d'un cours de physique à l'Ecole préparatoire de médecine et pharmacie d'Amiens ; un congé d'un an est accordé à M. Dhrilly, professeur de physique. M. Colléate, est chargé pour 1897-1898, d'un cours de physique à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Besançon (25 octobre). M. Augis, suppléant de la chaire d'histoire naturelle, à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Besançon, est prorogé dans ses fonctions pour trois ans (20 octobre). M. Thiard, professeur au lycée de Rouen, est nommé, en outre, professeur de mathématiques appliquées à l'Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur

des sciences et des lettres de Rouen (25 octobre). M. Elie Berger, archiviste paléographe, docteur ès-lettres est nommé professeur titulaire de la chaire de paléographie de l'Ecole des Chartes en remplacement de M. Léon Gautier décédé (20 octobre).

Lettre aux Maires relative aux droits de l'Etat et des villes sur les collections des bibliothèques publiques (5 octobre). « De nombreux arrêts et jugements..... déclarent que les objets ou documents de toute nature conservés dans les bibliothèques publiques font partie, ou du domaine public national, ou du domaine public communal et sont également frappés d'inaliénabilité et d'imprescriptibilité. Les municipalités peuvent donc en revendiquer la possession, en toute circonstance, sans limite de temps et sans aucuns frais. L'arrêt rendu le 17 juin 1896, par la Cour de cassation, à propos d'une revendication dirigée contre un particulier par la ville de Mâcon,a confirmé ces principes d'une manière absolue. Il a établi aussi que la loi du 30 mars 1887 ne s'occupait ni des documents, ni des objets appartenant aux bibliothèques publiques, parce que ceux-ci étaient déjà protégés par la législation usuelle et devaient demeurer, comme le voulait cette législation, en dehors de tout litige et de toute contestation ».

Un concours s'ouvrira le 2 mai 1898, devant l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie d'Amiens, pour l'emploi de chef de travaux de physique et de chimie (30 octobre) ; le 29 avril 1898, devant la faculté de médecine de l'Université de Nancy, pour l'emploi de suppléant des chaires de pathologie et de clinique chirurgicale et de clinique obstétricale, à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Besançon (28 octobre). Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture du concours.

M. Terrien est nommé chef adjoint, pour 1897-1898, du laboratoire de clinique ophtalmologique ; M. Gaston, chef du laboratoire de clinique des maladies cutanées et syphillitiques, à la faculté de médecine de l'Université de Paris. M. Hadamard, professeur d'astronomie et de mécanique rationnelle à la faculté des sciences de l'Université de Bordeaux, est nommé pour 1897-1898, maître de conférences de mathématiques.M. Blutel, professeur au lycée Saint-Louis, est chargé en outre de faire par semaine une conférence préparatoire à l'agrégation des sciences mathématiques à la faculté des sciences de l'Université de Paris (29 octobre). M. Thouvenin, préparateur, est nommé, à partir du 1er novembre 1897, chef des travaux pratiques de zoologie et botanique à la faculté des sciences de Besançon (29 octobre). Un congé, pour le 1er semestre de 1897-98, est accordé sur sa demande à M. Enou, professeur de droit administratif à Lyon. M.Bouvier,agrégé est transféré de Caen à Lyon. M. Favrel,chef de travaux, est chargé, en outre, pour 1897-1898, d'un cours complémentaire de minéralogie et d'hydrologie à l'Ecole supérieure de pharmacie de Nancy (29 octobre). Sont chargés, pour 1897-1898, à l'Ecole de droit d'Alger, des cours ci-après désignés : M. Dujarrier, Procédure civile, voies d'exécution ; M. Larcher, Droit civil ; M. Olier, Droit criminel ; Josserand, Droit romain, (1re année); des cours complémentaires ci-après désignés : M. Morand, Economie politique ; Colin, Histoire du droit, Droit constitutionnel ; Vincent, Droit maritime, Législation financière ; Charpentier, Droit français civil et pénal ; Gérard,Droit international public, Droit français à l'usage des indigènes (29 octobre). M. Heitz, est nommé professeur de clinique obstétricale, à dater du 1er novembre 1897 ; M. Chapoy, professeur de clinique chirurgicale, est nommé directeur pour trois ans, de l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Besançon (28 octobre). M. Bardier est chargé pour 1897-1898 d'un cours de physiologie ; M. Lepetit, d'un cours d'histologie ; MM. Bardier, Bruyant, Bide, sont chargés des fonctions de chefs de travaux, physiologie, histoire naturelle, médecine opératoire, à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Clermont : M. Mercier, professeur de rhétorique au lycée est nommé, en outre, à partir du 1er novembre 1897, professeur de littérature française à l'Ecole pré-

paratoire de Nantes. M. Barbier de Meynard, professeur de langue turque à l'Ecole des langues orientales vivantes est autorisé à se faire suppléer du 1er novembre 1897 au 31 mars 1898, par M. Alric. M. Seure est nommé membre de l'Ecole française d'Athènes (29 octobre).

Arrêté du 10 novembre. — « Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts arrête, ainsi qu'il suit, les matières dans lesquelles seront choisis aux prochains concours des Facultés de droit (section de droit public et section des sciences économiques), les sujets de composition écrite : *I Section de droit public : a* Droit constitutionnel, Les Chambres hautes ; *b* le Droit international public, Des Consuls. *II Section des sciences économiques* : 1 Les lois du salaire; *II* L'assurance.

Arrêté du 10 novembre. — La 4e leçon orale au prochain concours d'agrégation (section des sciences économiques) portera sur la législation et l'économie rurales.

Ont été institués agrégés des facultés de droit, section des sciences économiques ; Chauvin (attaché à Montpellier) ; Worms (attaché à Caen) ; Sauvaire-Jourdan (attaché à Bordeaux) ; Benzacar (attaché à la faculté de Bordeaux). Section du droit public : Geouffre de Lapradelle (attaché à Grenoble) ; Le Fur (attaché à Caen) ; Lameire (attaché à Lyon). — Sont chargés jusqu'à la fin de l'année scolaire 1897-1898, de cours dans les Facultés de droit des Universités ci-après désignées : Bordeaux, Benzacar, Economie politique (licence) ; Montpellier, Brouilhet, Economie politique (licence) ; de cours complémentaires : Lille, Dubois, Economie politique (doctorat) et histoire des doctrines économiques ; Montpellier, Chauvin, Economie politique (doctorat) et histoire des doctrines économiques (7 novembre). Caen, Le Fur, Principes du droit public et droit constitutionnel comparé, législation financière ; Lyon, Lameire, Histoire du droit public français et droit administratif (doctorat) (10 novembre).

M. Gruvel, chef des travaux, est chargé de conférences de zoologie (Bordeaux). M. Villey, professeur, est chargé en outre d'un cours complémentaire d'économie politique ; M. Worms, d'un cours complémentaire d'histoire des doctrines économiques (Caen) ; M. Reboud, d'un cours annuel d'économie politique (licence) et d'un cours semestriel d'économie politique (doctorat) ; M. Geouffre de Lapradelle, de deux cours de droit internationol (Grenoble) ; M. Gide, a obtenu sur sa demande, un congé d'un an (Montpellier) ; M. Lévy, chargé des fonctions d'agrégé, est chargé en outre d'un cours complémentaire de droit civil comparé (Doctorat, sciences juridiques, Toulouse) en remplacement de M. Fraissingea, chargé d'un autre enseignement ; M. Thomas est chargé d'un cours de droit romain (2e année) et d'un cours complémentaire de droit international privé (Alger) ; M. David, est institué pour neuf ans, chef des travaux d'histoire naturelle à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Dijon ; M. Richard est institué pour neuf ans, suppléant de la chaire de pharmacie et matière médicale à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Rouen ; M. Pettit est nommé et M. Tissot, maintenu stagiaire au Muséum d'histoire naturelle ; M. Maire, sous-bibliothécaire à l'Université de Paris, est nommé bibliothécaire.

NOTES ET DOCUMENTS

I. Concours de l'agrégation de droit en 1897.

Section du droit public (1). — Composition écrite : *Les origines et le développement du Cabinet en Angleterre.* — Leçons de droit constitutionnel. — 1. Du droit de pétition aux Chambres. — 2. La déclaration des Droits de 1789. — 3. La révision constitutionnelle d'après les lois de 1875. — 4. Le droit de réunion en Angleterre et en France. — 5. Les lois électorales de la France sous la Restauration et le gouvernement de Juillet. — 6. L'inconstitutionnalité des lois aux Etats-Unis. — 7. De la permanence des Chambres. — 8. Le gouvernement présidentiel aux Etats-Unis. — 9. Le droit électoral de l'Angleterre depuis et y compris la réforme de 1832. — 10. Du droit de dissolution. — 11. Des enquêtes parlementaires. — 12. De la sanction et de la promulgation des lois. — 13. Le pouvoir constituant en France depuis 1789.

Leçons de droit administratif.—1. Du partage des biens communaux. — 2. De l'autorisation de plaider nécessaire aux établissements publics. — 3. Du contentieux de la grande voirie. — 4. De la compétence et des pouvoirs du jury d'expropriation. — 5. De l'interprétation des actes administratifs. — 6. Distinction du domaine public et du domaine privé dans la France continentale.— 7. Des actes de gouvernement.— 8. Contre quels actes et par quelles personnes le recours pour excès de pouvoirs peut être formé.— 9. Exposer et définir les attributions des ministres en matière contentieuse. — 10. Des attributions des maires.— 11. Des fins de non-recevoir que l'on peut opposer à un recours pour excès de pouvoirs à raison du délai ou à raison de l'existence d'un recours parallèle.— 12. De l'alignement. — 13. Des règlements administratifs.

Leçons de législation financière. — 1. De l'impôt sur les boissons.— 2. De la liquidation des dettes de l'Etat. — 3. Définir et comparer les impôts directs et les impôts indirects.— 4. Des exemptions et privilèges dont jouissent les rentes sur l'Etat. — 5. De l'impôt foncier sur les propriétés bâties. – 6. De l'amortissement de la dette publique.— 7. De l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières — 8. Des taxes applicables aux communautés religieuses. — 9. De la conversion des rentes sur l'Etat. — 10. Des transformations subies par l'impôt des patentes depuis son origine et des éléments dont il se compose aujourd'hui. — 11. Des différents modes d'emprunts d'Etat. — 12. Des crédits additionnels au budget de l'Etat.— 13. Des garanties établies par la loi au profit de l'Etat sur les biens des comptables.

Leçons de droit international public.—1. De la condition des étrangers en Turquie. — 2. Des conditions de validité des traités. — 3. Des Etats vassaux. — 4. De la mer territoriale. — 5. Condition internationale de la Papauté. — 6. Des conséquences qu'entraîne, au point de vue des institutions politiques et du domaine de l'Etat, l'occupation par un belligérant de certaines parties du territoire de son adversaire.— 7. Des conséquences qu'entraînent la

(1) Communiqué par M. Larnaude, président du jury.

formation et l'extinction des Etats au point de vue du domaine, des dettes et des traités. — 8. Des mesures d'ordre international auxquelles a donné lieu la réaction contre l'esclavage. — 9. De la déclaration de guerre et de ses conséquences.— 10. Comment l'état de guerre prend fin.— 11. Du régime de navigation du Danube, du Niger et du Congo. — 12. De la captivité de guerre. — 13. Des conventions autres que le traité de paix, qui peuvent intervenir au cours d'une guerre.

SECTION DES SCIENCES ÉCONOMIQUES (1). — *Composition écrite. — Les dépôts en banque : à quoi ont-ils servi autrefois? A quoi servent-ils aujourd'hui?* — LEÇONS D'ÉCONOMIE POLITIQUE. — 1. Comparer les assurances mutuelles et les assurances à primes fixes. — 2. De l'influence d'une monnaie dépréciée sur le commerce extérieur. — 3. Le homestead. — 4. De l'influence de la productivité du travail sur le produit des salaires. — 5. Du profit de l'entrepreneur. Entre-t-il dans les frais normaux de production ? — 6. De l'intervention de l'autorité publique dans la fixation des prix. — 7. Les admissions temporaires. — 8. De l'invention et des meilleurs moyens de la stimuler. — 9. Rechercher si, et dans quelle mesure, la loi doit réglementer les sociétés par actions.— 10. Des effets économiques de l'absentéisme.—11. Comparer en matière de douanes les tarifs conventionnels et les tarifs autonomes. — 12. Théorie quantitative de la monnaie.

LEÇONS D'HISTOIRE DES DOCTRINES ÉCONOMIQUES. — 1. La critique du système industriel dans Sismondi. — 2. Histoire et appréciation des théories sur la nationalisation du sol. — 3. Origine et développement de l'idée coopérative en Angleterre au XIXe siècle. — 4. Bodin et la question monétaire au XVIe siècle.— 5. Le système d'économie nationale de Frédéric List. — 6. Apprécier le développement et l'emploi de la méthode historique dans la science économique. — 7. Origines et tendances doctrinales du socialisme de la chaire en Allemagne. — 8. La théorie sur le commerce des grains en France dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. — 9. Le mutuellisme de Proudhon. — 10. La critique du mercantilisme dans Ad. Smith.—11. Examen critique de la théorie de Malthus sur la population. — 12. La doctrine des produits immatériels.

LEÇONS D'ÉCONOMIE ET LÉGISLATION COLONIALES. — 1. Comparer en matière coloniale l'annexion et le protectorat (en se plaçant au point de vue de la France). — 2. De la colonisation militaire : Les plans proposés et les expériences réalisées dans les colonies françaises. — 3. Du rôle que peut jouer la main-d'œuvre pénale dans une entreprise de colonisation. — 4. Etudier les causes qui ont généralisé, au XVIIe siècle et au XVIIIe siècle, le système des compagnies privilégiées de colonisation.— 5. De l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises et anglaises. — 6. Etudier le système douanier actuel de la France avec ses colonies. — 7. Le système de Wakefield. — 8. De la colonisation anglaise dans l'Inde, ses procédés, ses résultats.— 9. La colonisation officielle en Algérie.— 10. De la colonisation considérée comme remède au paupérisme. — 11. Le pacte colonial étudié au point de vue des colonies françaises et anglaises. — 12. Avantages et inconvénients du régime des décrets dans les colonies françaises.

LEÇONS DE SCIENCE ET LÉGISLATION FINANCIÈRES. — 1. De la taille en France à la fin de l'ancien régime.— 2. L'incidence de l'impôt foncier.— 3. La théorie de l'impôt sur le capital. — 4. La question de l'impôt sur la rente française. — 5. La question de la péréquation de l'impôt foncier sur la propriété non bâtie. — 6. L'impôt réel et l'impôt personnel.— 7. Les emprunts à lots.—

(1) Communiqué par M. Léveillé, président du jury.

8. De l'émission des emprunts publics au-dessous du pair. — 9. De la discrimination des revenus : Tous les genres de revenus doivent-ils être taxés de la même manière ? — 10. Les taxes locales. — 11. Les assignats en France pendant la Révolution. — 12. Des emprunts publics amortissables.

II. Programme du certificat d'études de géographie physique (1).

I. Morphologie terrestre (Formes actuelles du globe). — *La terre dans l'espace.* — Position et mouvements de la terre dans l'espace. — Effets de l'inclinaison de l'axe terrestre. — Saisons. — Masse, forme et dimensions de la terre. — Notion du géoïde. — Densité du globe. — Hypothèse de la nébuleuse. — *La terre et ses enveloppes.* — Etendue et masse de l'atmosphère. — Répartition des terres et des mers. — Forme des continents. — Allure et caractères spéciaux des grands bassins océaniques : Atlantique et Pacifique. — Dépression méditerranéenne. — Opposition diamétrale des saillies et des dépressions. — Déviation des terres australes. — Système tétraédrique. — *L'écorce terrestre et son relief.* — Conditions générales du relief terrestre. — Evaluation de sa valeur : 1° *Relief des continents.* — Détermination de l'altitude. — Niveau de la mer et ses variations. — Complication des continents ; notion des lignes de partage. — — Altitude moyenne ; 2° *Relief du fond des mers.* — Socle continental. Convexité des dépressions marines. Fosses maritimes, ombilics. — Profondeur moyenne des mers ; 3° *Distribution du relief sur le globe.* — Traits caractéristiques du profil des rides continentales et des grandes profondeurs océaniques. — Situation des lignes de relief ; loi générale de leur dissymétrie.

Conditions physiques actuelles. — *Chaleur solaire.* — Distribution de la chaleur sur le globe. — Radiations solaires. — Action régulatrice de l'atmosphère et de l'océan. — Zones de température ; leur irrégularité. — Allure générale des isothermes. Influence des masses continentales sur leur direction. — Rôle des courants. — Climats. — *Magnétisme terrestre.* — Déclinaison, inclinaison. — Courants telluriques. — Orages magnétiques. — Distribution des éléments magnétiques sur le globe. — Déviation locale de la déclinaison. — Anomalies magnétiques et leurs causes. — *Atmosphère.* — Principe de l'action atmosphérique. — Vitesse du vent. — Cause générale de ses mouvements. — Pression atmosphérique. — Causes principales des variations du baromètre. — Isobares. — Calmes équatoriaux. — Zone des basses pressions australes. — *Circulation générale de l'atmosphère.* — Vents réguliers : alizés, contre-alizés, moussons. — Vents irréguliers : trombes, cyclones, anticyclones. — Vents déterminés par des circonstances géographiques locales : fœhn, mistral, simoun, sirocco. — Brises de mer et de terre. — *État hygrométrique de l'air.* — Influence de la sécheresse. Déserts. — Action des déserts sur la direction des vents. — *Humidité.* — Ses variations diurnes et annuelles. — Nuages. — *Précipitations atmosphériques.* — Brouillards, pluies, grêle et neige. — Causes qui déterminent leur chute. Influence de l'altitude et du relief. Versant pluvieux des montagnes. Influence des bois. — Importance des conditions géographiques dans la distribution des pluies. — Condition inverse des dépressions et des déserts. — Régions sans pluies. — *Électricité atmosphérique.* — Orages et perturbations magnétiques. — Aurores boréales.

Géomorphogénie. — *Conditions générales du modelé de la surface terrestre.* — Rôle des phénomènes extérieurs. — Agents du modelé. — Relation de leur activité avec les conditions météorologiques. — I. *Érosions et transports atmosphériques.* — *Effets de l'insolation et de la gelée :* chaos de rochers, déserts de

(1) Voir dans ce numéro la leçon d'ouverture de M. Vélain.

pierre, pamirs. — *Influences éoliennes*. — Action érosive du vent chargé de sable sur les rochers. — Phénomènes de transport et de dépôt : pluies de sable, poussières d'alizés. — Dunes. — Caractère spécial du paysage dunaire dans les déserts. — II. *Actions des eaux météoriques*. — *Phénomènes d'altération des roches superficielles*. — Pouvoir dissolvant et chimique des eaux pluviales. — Oxydation. — Limon des plateaux ; latérite. — Altération des roches feldspathiques ; réduction du granite en arène. — Ravinement des roches calcaires : lapiez, rascles ; aspect ruiniforme des affleurements de calcaires compacts. — Forme adoucie et convexité des versants crayeux. — III. *Actions des eaux courantes*. — Importance et généralité du phénomène : 1° *Écoulement superficiel des pluies ; ruissellement*. — Effets mécaniques des eaux sauvages. — *Torrents*. — Phénomènes d'érosion, d'affouillement, de déblaiement et de transport. — Cônes et deltas torrentiels. — Caractère temporaire des torrents : influence de la végétation sur leur régime ; 2° *Rivières*. — Conditions normales du travail des cours d'eau : drainage continu du sol. Rôle régulateur du niveau de base. Marche régressive de l'érosion. Profil d'équilibre. — Phases diverses de ce travail. — *Établissement du réseau hydrographique*. — Affluents. — Migration des lignes de faîte. — Phénomène de capture ; vallées mortes. — Divagation des confluents. — *Influence de la composition du terrain sur la marche de cette érosion*. — Analyse des principaux exemples déterminés par : 1° l'origine éruptive ou sédimentaire des masses minérales ; 2° la nature perméable ou imperméable du terrain. — Rivières à pentes discontinues, sauts, cascades, lacs de barrages rocheux dans les territoires hétérogènes non disloqués. — *Action directrice exercée sur le tracé des cours d'eau par l'inclinaison ou l'état disloqué des couches*. — Rôle des fentes dans les massifs calcaires. Pertes de rivières. Sources vauclusiennes. — Développement d'une structure en gradins et de tous les phénomènes hydrographiques qui en dérivent dans les terrains stratifiés relevés en masse suivant la même direction. Cas plus simples de *dômes* devenant pour les rivières un point initial de divergence. — Vallées anticlinales, voûtes démantelées (Combes), vallées transversales (Cluses), lacs techtoniques dans les chaînes plissées. — Vallées monoclinales d'érosion. — *Influence des failles*. — Vallées de fracture (glens d'Écosse). — Cours d'eau subséquents. — Effondrements linéaires (vallée du Rhin). — Lacs de tassement (lacs subalpins), dans les massifs disloqués. — *Évolution du réseau hydrographique*. — Cycle d'érosion. Principaux traits qui correspondent à l'enfance, à la jeunesse, à la maturité, à la vieillesse d'un réseau hydrographique. — Aplanissement final, *pénéplaines*. — Inversion du relief dans les régions plissées. — *Circonstances qui peuvent retarder ou accélérer le développement de cette évolution* : 1° Influence des conditions météorologiques ; 2° Déplacement du niveau de base par des mouvements du sol. Ouverture consécutive d'un nouveau cycle d'érosion. — Formation des fjords et des rivières tronquées dans le cas d'une submersion notable de la côte (mouvements positifs). — Gorges profondes (canons), méandres encaissés dans le cas inverse d'un soulèvement (mouvements négatifs). — Cours d'eau surimposés ; 3° Influence des phénomènes volcaniques. — Cratères-lacs. — Lacs de barrage lavique. — *Actions des eaux souterraines*. — Nappes d'infiltration. — Niveaux d'eaux. — Sources et suintements. — Effets brusques sur le flanc des montagnes : Éboulements, glissements de terrain. — Effets plus continus de leur circulation souterraine : réseaux de grottes et de cavernes dans les pays calcaires ; dolines ; avens, gouffres superficiels d'effondrement. Rivières souterraines. Lacs intermittents. — Exemples typiques du Karst autrichien et des Causses du midi de la France. — *Actions compensatrices*. — Modifications introduites à l'état de la surface par le travail d'alluvionnement des rivières. — 1° Terrasses et deltas lacustres ; plaines alluviales. — 2° Sédimentation fluvio-marine : divers modes de débouché des cours d'eau à la mer ; fleuves à deltas, fleuves à estuaires. — Barres et dépôts d'estuaires, limans, marches hollandaises avec leurs polders. — Deltas. — Iles de boue (mud-lumps du Mississipi, theys du Rhône). — Distribution géographique des deltas. — Mesure de l'activité des eaux couran-

tes. — IV. *Actions de l'eau à l'état solide.* — Avalanches et glaciers. — Conditions physiques et mode d'action. — Glaciers de montagne. — Effets mécaniques et de transport. — Caractère distinctif des vallées glaciaires et de la topographie morainique. — Terrasses fluvio-glaciaires. — Lacs de glaciers. — Lacs de cirques. — *Glaces polaires.* — Caractères généraux du phénomène glaciaire dans les contrées polaires. Calottes glaciaires (Inlandsis). Banquises. Glaces flottantes diverses. — Caractères spéciaux de la topographie glaciaire dans les régions qui ont été soumises aux anciennes extensions des glaces boréales. — V. *Actions des eaux marines.* — Propriétés physiques, salure et densité des eaux marines. — Distribution de la chaleur dans la mer. — Produits d'évaporation ; marais salants. — *Mouvements de la mer.* — Marées. — Vagues et brisants. — Mascaret. — Houle. — Ondes de translation sismique. — *Courants marins.* Leurs causes. Gulf-stream ; son influence sur les climats. — *Érosion marine.* — Puissance mécanique des vagues. — Mode d'action de la lame. — Formation des falaises et des plates-formes littorales. — Divers modes de destruction des rivages. — Iles d'érosion. — Effets destructeurs des raz de marée. — Action sur le fond des courants marins. — Régulation des côtes plates par les courants littoraux. — *Travail de reconstruction sur les côtes plates.* — Levées de galets. Appareils littoraux. — Flèches et lagunes. — Barres de sables. Influence des changements de niveau de rivages sur ce mode d'action des eaux marines. — Relation de la forme des côtes avec la structure des continents. Type pacifique, type atlantique (Suess). — *Formation des iles.* — Iles continentales, îles océaniques. — VI. *Actions physiologiques.* — *Conditions générales des modifications introduites par les êtres vivants.* — Tourbières ; comblement des vallées et des dépressions à fond plat par la tourbe. — Terres noires (*Tchernoïzem*) de la Russie. — Formations coralliennes. — Caractères physiques et distribution. — Iles coralliennes ; atolls.

Conditions physiologiques de l'époque actuelle. — I. *La vie sur les continents.* — Distribution géographique des animaux et des plantes ; zones de végétation. Provinces zoologiques. Particularités régionales : caractères spéciaux de la faune et de la flore australienne. — II. *La vie dans les mers.* — Conditions générales de la distribution des organismes marins. — Zones littorales. Provinces marines. — Faune pélagique : mer des Sargasses. — Faune des grandes profondeurs. Conditions générales de la vie dans les grands fonds. Faune d'estuaire et de lagunes. — Organismes des mers fermées (Caspienne). — III. *Les races humaines.* — Caractères généraux ; répartition géographique ; migration. — Influence de la nature sur l'homme.

II. Application des données géologiques a l'étude des grandes divisions de la terre ferme.

I. *Notions générales sur l'écorce terrestre.* — Composition et caractères physiques de ses éléments essentiels : *roches éruptives,* granitiques, porphyriques, trachytiques et basaltiques ; *roches sédimentaires* (arénacées calcaires et argileuses) ; *roches métamorphiques* (gneiss et schistes cristallins ; schistes ardoisiers). — Notions essentielles de stratigraphie. — II. *Orogénie.* — Analyse des causes profondes qui ont présidé à la formation des grands traits de l'écorce terrestre. — (A) *Chaleur interne.* — Ses manifestations normales : *phénomènes volcaniques* (forces diverses des appareils construits par leurs produits ; distribution géographique des volcans). — Ses conséquences : *tremblements de terre.* — *Déplacement des lignes de rivage.* Analyse des principaux séismes pour montrer la liaison du phénomène avec les mouvements de l'écorce. — (B) *Phénomènes orogéniques.* — Notion des efforts de refoulement. Allure générale des déformations de l'écorce terrestre. — Dômes, plis, cassures et failles. Effondrements. — Influence des massifs stables sur leurs

formes et leurs directions. — Principales époques de plissement. — Notion pour les montagnes d'un âge relatif. — Traits caractéristiques des diverses phases de leur évolution. — Caractères et distribution des grandes zones plissées. — III. *Paléogéographie.*—Grandes divisions des temps géologiques avec essai de restauration, pour chacune d'elles, des conditions réciproques de la terre ferme et de l'océan.—Phases principales de la double évolution, physique et organique, du globe. — IV. *Divisions actuelles de la terre ferme.* — Groupements des grandes unités continentales d'après leurs affinités naturelles. — Description raisonnée de chacune d'elles d'après l'histoire de leur développement progressif: Europe. Terres asiatiques.—Plates-formes arabique, indienne et africaine ; Australie. — Amérique du Nord. — Amérique centrale avec les Antilles. — Amérique du Sud. — Terres polaires. — Étude détaillée de la France et de ses grandes régions naturelles. — *Épreuve pratique.* — 1° *Lecture d'une carte géographique.* — Les candidats devront dresser le profil transversal d'une vallée, puis déduire de sa représentation sur une carte hypsométrique toutes les conséquences qu'on peut en tirer pour fournir, aussi bien de sa forme, de son allure que de la nature des terrains traversés, une explication raisonnée. — 2° Détermination de deux roches choisies parmi celles qui prennent dans la topographie un rôle notable, avec description de leur faciès d'altération, du mode d'érosion et des formes qui en résultent.

III. M. Gréard (1).

Les écoles normales du département de la Seine et du pays tout entier viennent de rendre à M. Gréard, un légitime tribut de reconnaissance et d'admiration.

Nos instituteurs savent, en effet, que l'œuvre scolaire de la troisième République est incarnée en sa personne. Grâce à ce ministre permanent, que les crises parlementaires n'atteignent pas, on n'a pas trop souffert du système politique qui interdit aux éphémères grands maîtres de l'Université les longs espoirs et les vastes pensées. La régénération intellectuelle et morale de la France par l'enseignement s'est poursuivie avec une continuité d'idées et d'actes qui est en grande partie le fruit de son labeur.

Qui donc a dit : « Il n'y a pas d'hommes nécessaires » ? M. Gréard est de cette élite de serviteurs dont la patrie est fière et ne saurait se passer.

L'État et l'Institut n'ont fait que justice en le comblant de tous les honneurs auxquels puisse aspirer une ambition d'homme. Nous avons ici le spectacle rare d'un Français à qui la France n'a plus rien à donner. Mais il restait aux particuliers le droit et le devoir de lui exprimer leur gratitude.

L'hommage offert avec tant de spontanéité et d'élan, par les maîtres et les maîtresses de nos écoles, à celui que Jules Ferry appela « le premier instituteur de France », est un témoignage qui nous charme. La démocratie laborieuse, dont M. Gréard a contribué plus que personne à élever le cœur et l'esprit n'est donc pas, comme le répètent tous les jours les ennemis du régime actuel, travaillée du mal d'envie et de l'amour du médiocre.

Elle prouve qu'elle sait apprécier, à leur valeur, ceux qui lui prodiguent, sans compter, leur temps et leur peine. Elle fait mieux que les estimer : elle les aime. Nul n'était plus digne de cette sincère affection que celui dont elle célébrait, hier, les hautes qualités et la vie, consacrée tout entière, au bien public.

Cette vie est un grand exemple pour tous. Ceux qui la voient de près, les collaborateurs mêmes de M. Gréard, ont peine à comprendre comment elle peut suffire à tant de besognes absorbantes et diverses. La limite des forces humaines semble ici dépassée. Je ne crois pas qu'on ait vu souvent une pareille souplesse d'intelligence unie à une capacité de travail aussi infatigable-

(1) *L'Ecole Nouvelle*, 69 bis, Paris, Delagrave. — Article écrit à l'occasion du 25e anniversaire de la fondation des Ecoles normales de la Seine (*N. de la Réd.*).

ment puissante. « On fait du temps comme on fait du drap », nous disait M. Duruy, dans une visite à l'Ecole Normale supérieure. Ce paradoxe fut accueilli alors par des sourires sceptiques. Il est devenu, avec M. Gréard, une réalité.

Le personnel de l'enseignement primaire salue en lui l'homme qui a fondé les deux écoles normales de la Seine, dirigé tout l'enseignement à l'Hôtel de Ville, présidé les congrès d'instituteurs de Paris et du Hâvre et répandu à profusion, dans ses rapports sur l'instruction primaire à Paris et dans le département de la Seine, sur les cercles d'apprentis et les salles d'asiles, sur l'enseignement primaire en Belgique, le trésor d'idées, d'observations et de conseils pratiques qui l'ont mis au premier rang des maîtres de la pédagogie moderne.

Nos instituteurs ne connaissent qu'un coin de cette existence si extraordinairement remplie.

Tout fonctionnaire administratif devrait avoir devant les yeux, comme un idéal dont le bien de l'Etat veut qu'on approche, le tableau d'occupations que j'appellerai « une journée de M. Gréard ».

Elle commence et finit à la Sorbonne, dans ce nouveau palais des sciences et des lettres, où il est vraiment chez lui, et qui est en partie son œuvre. L'éminent architecte à qui nous le devons, M. Nénot, sait mieux que personne tout ce que lui apporta d'aide et de lumières une collaboration assidue, quotidienne, soucieuse des détails autant que de l'ensemble. Mais je ne jurerais pas que M. Gréard, si heureux qu'il soit d'avoir contribué à faire la nouvelle Sorbonne, ne regrette pas, au fond du cœur, l'antique maison de Richelieu dont les derniers débris achèvent, en ce moment, de disparaître.

Il a parlé de la vieille Sorbonne avec une émotion attendrie : « Cet asile simplement et noblement aménagé pour l'étude, dont il goûtait, surtout le soir, le charme austere, alors qu'au loin les bruits de la ville commencent à s'éteindre et qu'avec le calme de la nuit qui s'annonce, la paix de cette solitude peuplée de tant de souvenirs enveloppe la pensée, la repose et l'élève ». Mais la vieille Sorbonne, grâce à lui, subsiste toujours. Elle revit dans un livre d'une forme achevée et d'une érudition solide (1), avec les mœurs savoureuses du passé et le long cortège des gloires disparues.

Bien des universitaires connaissent le cabinet rectoral de la rue des Ecoles, un intérieur de « prieur florentin », où la décoration élégante des caissons et la sobre harmonie des tentures encadrent si heureusement cette physionomie fine, aimable, d'une distinction parfaite, et sur laquelle le temps n'a pas de prise. A sa droite, le tableau de Lansyer, d'une lumière discrète et mélancolique, lui remet chaque jour, sous les yeux, un de ses plus chers souvenirs, l'ancienne cour d'honneur de la Sorbonne « avec son orientation si exacte que le soleil y vient chaque jour toucher les trois méridiens, sa belle ordonnance dont les pavillons en saillie interrompent, sans la briser, la ligne harmonieuse, et son perron qui forme à l'église une sorte de parvis et en recule la perspective ».

Avant de se rendre en Sorbonne, vers neuf heures, M. Gréard a déjà travaillé : deux courriers ont été portés chez lui, la veille au soir et le matin. Arrivé dans son cabinet, il dépouille les dossiers préparés, étudie les affaires, dicte les rapports, confère avec les inspecteurs d'Académie, reçoit doyens et proviseurs. A midi, il s'échappe et court visiter un lycée ou une école : car il veut tout voir par ses yeux, surprendre son monde, et tenir les bonnes volontés en haleine. De deux à quatre, il est revenu en Sorbonne où il reçoit, dicte de nouvelles lettres, signe de nouveaux dossiers.

Puis vient le travail des commissions. Doyens, inspecteurs, proviseurs, directeurs d'écoles, architectes, trouvent en lui un président qui veut être instruit de tout, et dans le détail, parce qu'il est chargé de toutes les responsabilités, comme il a toutes les compétences. Enfin, l'heure de se rendre au

(1) *Nos adieux a la vieille Sorbonne* (1893).

Ministère a sonné. Et les promeneurs du boulevard Saint-Germain voient M. Gréard, une serviette remplie sous le bras, la tête haute, le buste droit, passer avec une jeunesse et une rapidité d'allures qui font soupirer ses contemporains.

Le voila, au déclin du jour, dans cet hôtel de la rue de Grenelle où l'attendent encore d'innombrables commissions. Il se porte allègrement de l'une à l'autre, prêt a traiter des affaires les plus diverses; toujours au courant et au point, servi par une mémoire merveilleuse des choses et des personnes. Nul ne sait mieux conduire une discussion, la ramener aux termes justes, la résumer sous une forme serrée et lumineuse, qui dissipe les doutes et contraint les plus indécis ou les plus hostiles à aboutir. Il excelle à écouter patiemment les bavards, à consoler aimablement ceux à qui il est obligé de retirer la parole, toujours lucide et courtois au milieu des débats les plus confus et les plus vifs. « C'est la perfection du genre », m'écrit un de mes amis qui a vu souvent, à la fin d'une de ces séances, longues et agitées, la commission, unanime pour la première fois, voter des remerciements sincères et chaleureux à son président.

M. Gréard est à tout et partout. On l'entend aux comités consultatifs de l'enseignement supérieur, secondaire et primaire, au comité des travaux historiques, à la commission des voyages et des missions, à la commission des bibliothèques scolaires et des bibliothèques pédagogiques. Il décide sur les questions de personnes les plus délicates, sur les problèmes d'administration et de droit les plus complexes, avec le tact et l'autorité qui lui valent une incomparable influence. On ne résiste pas à cette éloquence d'affaires qui, chez lui coule de source, à cette langue précise et nette, qui n'éclaire pas seulement l'auditeur, mais l'enveloppe et le prend tout entier.

Telle est la besogne écrasante qui est son occupation de tous les jours. Mais il remplit, avec la même conscience scrupuleuse, d'autres mandats d'un caractère périodique. Il préside, au moins une fois par mois, le Conseil de l'Université de Paris, la commission administrative des lycées, et, deux fois par an, le conseil académique. Il est membre de certaines commissions de l'Hôtel de ville, du ministère de la guerre, des colonies, des beaux-arts, de l'exposition, universelle... J'arrête l'énumération : elle est assez démonstrative.

Mais le dimanche? Le dimanche, pour M. Gréard, n'existe pas. Il est, ce jour-là comme d'ordinaire, à la Sorbonne, où il continue à recevoir, à compulser, à dicter. Mais les nécessités de la vie matérielle? Pour n'en être pas l'esclave, il les supprime. Cet homme extraordinaire ne prend pas de repas comme nous tous, au milieu du jour. De neuf heures du matin, à huit heures du soir, il appartient exclusivement, corps et âme, à l'Etat.

Il y a quelque chose de plus incompréhensible encore. M. Gréard trouve le temps d'être académicien et de travailler au quai Conti. Il y fait des rapports qui sont des œuvres d'art, et des discours qui délectent le public mondain. La malice du hasard a voulu que cet administrateur austère, absorbé dans la pédagogie, eût à recevoir, sous la coupole en face du Tout-Paris élégant, des journalistes et des romanciers. Et voici que l'universitaire disparaît pour faire place au lettré qui a tout lu, à qui rien n'échappe du modernisme parisien le plus raffiné.

Avec sa grâce faite de finesse et de raillerie délicate et douce, M. Gréard accueille en souriant M. Jules Lemaître. « Vous souvient-il du jour où, dans un billet du matin à votre petite cousine, vous disiez en parlant de l'Académie « cette boîte-là » ? Le mot doit vous sembler, aujourd'hui, un peu vif. » Il lui pardonne ses inconséquences, parce que « la contradiction est le sel de la pensée »; mais il insinue que la jeune école dramatique n'est pas si ennemie qu'elle le croit des *trucs* qui étaient jadis la loi du genre. « Tenez, dit-il au récipiendaire, il y a, dans le *Pardon*, une voilette oubliée sur un guéridon qui révèle tout à la femme jalouse. N'est-ce pas un peu ce que votre école traiterait irrévérencieusement de « ficelle » ? Et M. Gréard affirme à l'insaisissable

critique qu'il est peint dans son œuvre et qu'on peut s'y fier « pourvu que l'on vous prenne dans la bonne foi de votre complexité, et qu'on sache jouir de ce que vous êtes aujourd'hui et attendre ce que vous serez demain ».

Le jour où le grave auteur de *la Morale de Plutarque* reçut le sceptique troublant et sensuel qui a écrit *la Rôtisserie de la reine Pédauque* et le *Lys rouge*, le palais de l'Institut vit un contraste des plus piquants. Mais avec son esprit large et souple, M. Gréard comprend tout et rend justice à tous. Nul n'a mieux défini l'originalité du talent de M. Anatole France, « cette puissance de pénétration intime où l'historien est éclairé par le poète, le poète soutenu par l'historien, et qui sait si délicatement réveiller le parfum des croyances évanouies ». Il excuse l'écrivain d'avoir été un de ces élèves « tourment et joie du maître, qui flânent autour des devoirs, se dérobent à l'explication commune et, suivant la fantaisie à laquelle elle a donné l'éveil, se font à eux-mêmes, en dedans, la leçon qui leur plait ».

Si nos jeunes écoliers assistaient aux séances de l'Institut ou lisaient les discours académiques, comme ils auraient goûté, pour en abuser, cette confidence publique du directeur de l'Académie française à M. Anatole France : « Vous avez foi dans l'école buissonnière, monsieur! Et moi aussi, quand, à votre exemple, on la fait avec les livres ou devant les chefs-d'œuvre. » Espérons que le vice-recteur de l'Académie de Paris a pardonné ce *moi aussi* à M. Gréard, l'académicien.

Une dernière énigme. Où ce travailleur trouve-t-il le loisir de faire des livres? Car la liste de ses publications littéraires, déjà longue, s'accroît tous les jours. Il n'est pas seulement cité dans les manuels de littérature comme le créateur d'un genre inconnu avant lui : le rapport administratif élevé à la hauteur d'une étude pénétrante de pédagogie et de morale. Après Fénelon et beaucoup d'autres esprits d'élite, il s'est posé, toute sa vie, un problème difficile entre tous, celui de l'éducation des filles. De là ces livres exquis (1) où la sûreté et la profondeur des observations n'ont d'égales que l'ingéniosité de l'idée et la délicatesse de la forme.

Mais le talent délié de l'écrivain s'est exercé dans les domaines les plus divers. Des essais de psychologie subtile, comme son *Prévost-Paradol* et son *Schérer*, ou des études de critique d'art, comme le superbe ouvrage, nourri de faits et de vues suggestives, qu'il vient de consacrer au grand peintre Meissonnier, montrent l'étendue des horizons que son esprit aime à parcourir. Cette intelligence, sans cesse en éveil, attentive à recueillir les impressions les plus douces et les plus fortes que le beau laisse en nous sous toutes ses formes, est toujours prête à se dépenser au dehors pour le plus vif plaisir de ceux qui réfléchissent en lisant.

M. Gréard est l'*éducateur* par excellence. C'est à cette tâche, élevée et noble par-dessus toutes, qu'il a consacré, depuis plus de cinquante ans, les ressources inépuisables de sa parole et de sa plume. Il n'est pas une minute de cette vie prodigieuse qui soit perdue pour l'instruction et l'ornement des âmes. Après l'effrayant labeur de la journée, quand M. Gréard rentre chez lui pour prendre un repos dix fois gagné et goûter enfin les joies de la famille, il donne à ses petits-enfants des leçons de littérature ou des explications d'auteurs. Son foyer est encore une école. Il se délasse de ses travaux, à sa manière, en travaillant.

Achille LUCHAIRE,
Membre de l'Institut.

(1) *Lettres d'Héloïse et d'Abélard*, traduction précédée d'une *Introduction critique, morale et littéraire* (2e édition, 1875). — *L'Enseignement secondaire des filles* (3e édition, 1883). — *Fénelon, éducation des filles*, précédé d'une introduction (2e édition, 1886). — *Mme de Maintenon, extraits de ses Lettres, entretiens, conversations et proverbes sur l'éducation*, précédé d'une introduction (3e édition, 1889).

IV. Réforme du concours pour l'agrégation de médecine et de chirurgie.

I. Dans mon *Projet de Rapport au Congrès de l'Enseignement supérieur* (1) (tenu à Lyon en oct. 1894), je me faisais l'écho de l'opinion générale, en disant que le concours pour l'agrégation de médecine et de chirurgie réclamait une réforme. Cette opinion fut partagée par toutes les personnes qui prirent part aux discussions de la première section du *Congrès*. Mais on sait avec quelle facilité les assemblées — surtout celles qui sont irresponsables — s'abandonnent sans réflexion à un courant quelconque. Aussi n'est-il pas étonnant que la section se soit laissée aller à voter la *suppression* du concours de l'agrégation, vote assurément respectable ; car si l'on est d'accord que les concours actuels ne sont pas parfaits, on ne conteste guère que tout autre mode de nomination sera accueilli avec défaveur, le concours ayant l'avantage incontestable de donner au mérite l'occasion de s'affirmer publiquement. Pour ce motif, le maintien du concours est désiré par la grande majorité des personnes qui ont à cœur les intérêts de nos Facultés de médecine.

Mais une réforme est nécessaire, car les défauts des épreuves actuelles sont généralement reconnus :

On fait à la leçon de trois quarts d'heure (après préparation avec l'aide du *Dictionnaire encyclopédique*), le reproche de favoriser les candidats dont la question se trouve traitée plus ou moins complètement dans le *Dictionnaire*. — Plusieurs personnes — et je partage leur opinion — regrettent l'absence d'une épreuve de physiologie. — Enfin, et tout le monde est d'accord à cet égard, la durée du concours est beaucoup trop longue : elle dépasse maintenant trois mois ; or, si comme c'est probable, les grandes Universités augmentent à l'avenir le nombre de leurs agrégés de médecine et de chirurgie, les futurs concours pourront durer plus de cinq mois, plus d'une demi-année universitaire. C'est beaucoup de temps perdu.

Bien qu'il soit difficile d'améliorer le concours, tout en l'abrégeant, j'estime que la chose n'est pas impossible, et voici, comme base à une étude et à une discussion approfondies, le modeste projet que j'ai l'honneur de soumettre à mes collègues (2) :

1° Exposé ou soutenance des travaux. — Actuellement, le candidat, bien qu'il n'y soit pas tenu, fait imprimer un *exposé* de ses travaux. Je propose que l'impression de cet exposé soit obligatoire, et, par mesure d'économie, que, sous aucun prétexte, il ne dépasse *une* feuille d'impression, soit seize pages. Cet *exposé* serait *déposé* par chaque candidat longtemps avant l'ouverture du concours, trois mois, par exemple ; je voudrais, de plus, qu'il fût à ce moment mis en vente, ce document devant avoir la plus large publicité.

On pourrait peut-être être tenté de remplacer l'exposé oral tel qu'il existe actuellement par une argumentation faite par deux compétiteurs. On se rappelle sans doute que l'argumentation de la thèse était jadis une épreuve des plus importantes, qui *entraînait* souvent une nomination. Mais, mon ami, le Prof. Landouzy me fait remarquer avec beaucoup de justesse que l'argumentation exposerait à des surprises fâcheuses, et que tel savant pourrait être mis dans l'embarras par un rhéteur. Je me range volontiers à son opinion.

Aussitôt après l'argumentation des titres le jury procédera, s'il y a lieu, à une élimination, de telle sorte qu'il ne reste au plus que trois candidats pour une place.

(1) Voir le volume sur *le Congrès international de l'Enseignement supérieur* tenu à Lyon les lundi 29 et mardi 30 octobre 1894. Lyon, A. H. Storck, 1896, p. 138, 173 *(N. de la Réd.)*.

(2) Le 2° Congrès de l'*Enseignement supérieur* doit se réunir dans moins d'un an à Bordeaux. La réforme du Concours de l'agrégation pourrait être, ce semble, discutée utilement par une des sections du Congrès.

II° ÉPREUVE ORALE DE PHYSIOLOGIE. — Il est dans l'essence du concours de l'agrégation d'exiger des candidats des connaissances scientifiques. Cela est naturel puisque l'agrégation est la pépinière du professorat. D'autre part, tout le monde est d'accord que la physiologie est la seule base de la médecine scientifique. Dès lors, on peut s'étonner que l'ancienne épreuve d'anatomie et de physiologie ait été supprimée (depuis plus de quinze ans). Il est vrai que cette épreuve prêtait à la critique ; c'était une composition écrite, dont la lecture passait pour fastidieuse. Je crois que, sous la nouvelle forme que je propose, l'épreuve de physiologie constituerait, après celle des titres, une excellente épreuve éliminatrice. Elle consisterait en une leçon d'une demi-heure, après quatre heures de réflexion à huis clos, sans aucun secours. Le sujet de la leçon serait une question de physiologie à la fois normale et pathologique.

Après cette épreuve le jury procédera, s'il y a lieu, à une élimination de telle sorte qu'il reste *au plus* deux candidats pour une place.

III° ÉPREUVE ORALE DE PATHOLOGIE. — Il y a actuellement deux leçons de pathologie. Une seule semble suffisante. Elle serait d'une heure, après réflexion à huis clos sans secours d'aucune sorte, et porterait sur une question générale, de façon que le candidat ait l'occasion de montrer son originalité. La durée de la réflexion serait de six heures au moins.

M. Landouzy est d'avis de réduire à trois quarts d'heure l'épreuve orale de pathologie. J'accepte très volontiers cet amendement : on jugera aussi bien les candidats en trois quarts d'heure qu'en une heure.

IV. ÉPREUVE CLINIQUE. — Je crois que cette épreuve mérite d'être conservée sous une forme analogue à sa forme actuelle (1) et que les nominations pourraient être faites après elle (en tenant compte, bien entendu, des épreuves antérieures).

On me reprochera peut-être de n'avoir pas conservé une épreuve de laboratoire. Je répondrai que j'ai mis en tête l'*Exposé des travaux* et qu'il est difficile actuellement d'en faire, quand on ne sait pas se servir de l'outillage scientifique ; j'ajouterai que je n'ai pas d'idée bien arrêtée sur la manière dont elle devrait être organisée, mais, que si elle peut se faire en deux séances, je ne demande pas mieux que de la conserver.

Récapitulons les diverses épreuves, en marquant pour chacune d'elles, le temps nécessaire, et supposons douze places et quarante-huit candidats : 1re épreuve d'*une demi-heure* (quarante-huit candidats) ; quatre candidats par séance ; donc douze séances ; 2e épreuve d'*une demi-heure* (trente-six candidats) ; quatre candidats par séance ; donc neuf séances ; 3e épreuve : *Leçon de trois quarts d'heure* (vingt-quatre candidats) ; trois candidats par séance ; donc huit séances ; 4e épreuve *clinique* (même nombre de candidats) ; quatre candidats par séance ; donc six séances.

Si l'on tient à l'épreuve pratique, deux séances de plus. En tout trente-sept séances pour douze places et quarante-huit candidats. Mais, à cause de l'épreuve de physiologie, qui passera pour difficile, et de l'absence de secours étrangers pour la préparation des leçons, je doute qu'il se présente quarante-huit candidats ; de sorte que le concours, vraisemblablement, ne durerait guère que six semaines.

(1) M. Landouzy « propose de lui donner à la fois plus de réalité et plus d'apparat : on « ferait venir le malade à l'amphithéâtre, et le candidat procéderait comme doit procéder « un professeur de clinique qui évite, sous prétexte d'une leçon clinique, de *sortir* une « leçon de pathologie adaptée à son malade. Ainsi organisée, l'épreuve différerait de celle « du concours des hôpitaux ; ce que celle-ci veut du candidat c'est surtout le diagnostic « et le traitement ; ce que l'épreuve clinique entend demander au candidat à l'agrégation, c'est de se montrer capable de faire, *pour l'apprendre aux élèves*, cette œuvre « d'analyse et de synthèse par laquelle le clinicien mis en face d'un malade aboutit à des « conclusions diagnostiques et thérapeutiques ».

II. Ce qui précède a été écrit il y a plusieurs mois, et était imprimé depuis plusieurs semaines, quand la Faculté de médecine de Lyon et celle de Paris, à quelques jours d'intervalle, ont émis un vœu tendant à ce qu'il fut loisible à chacune d'elles de recruter elle-même ses agrégés par un concours spécial. — J'ignore les motifs qui ont déterminé la Faculté de Paris, car le rapport de M. le professeur Debove, à ma connaissance du moins, n'a pas été publié. Je ne connais pas non plus fort exactement ceux qui ont entraîné la majorité de mes collègues de Lyon, car aucun rapport n'a été fait à notre Faculté (1); mais je puis au moins dire qu'une partie notable de ses membres a refusé de voter le vœu, convaincue que son adoption serait préjudiciable aux intérêts des Facultés de province. Nous ne pouvions en effet oublier que depuis quelques années la Faculté de Lyon a envoyé à Lille, à Montpellier, à Nancy et à Toulouse *plus de dix* professeurs ou agrégés et que, d'autre part, elle s'est adjoint, à titre de professeurs, d'anciens agrégés de Montpellier et de Bordeaux. Il y a donc eu entre les Facultés de province un échange très fructueux qui cesserait sans doute, d'une manière à peu près absolue, avec l'agrégation locale.

Aussi demandons-nous que l'on continue à donner aux agrégés l'investiture non d'une Faculté, mais de l'Etat. Dans le cas où la Faculté de Paris persisterait à vouloir s'isoler, on pourrait, à la rigueur, faire un concours unique pour les candidats à l'agrégation de province (2). Ce concours pourrait avoir lieu tantôt à Bordeaux, tantôt à Lille, tantôt à Lyon, etc., ou bien à Paris, en raison de sa situation centrale. J'ai montré dans la première partie de cet article qu'il était possible de faire passer quarante-huit candidats, en six semaines. Le concours limité aux candidats de province durerait moitié moins ; il ne dépasserait même pas quinze jours, si, ce qui est possible pour certaines épreuves, on faisait deux séances par jour.

R. Lépine (3).
Professeur à l'Université de Lyon.

V. Congrès international d'enseignement supérieur.

Monsieur le Recteur,

Le premier Congrès international de l'Enseignement supérieur avait été tenu à Lyon, en 1894. L'Université de Lyon, qui l'avait organisé, a décidé que le second se tiendrait en 1898, à Bordeaux.

La date de ce Congrès, dont M. le Ministre de l'Instruction publique a autorisé la réunion et approuvé le programme provisoire, a été fixée aux *Jeudi 19, Vendredi 20, Samedi 21 mai 1898*. Chargés par le Conseil de l'Université de Bordeaux de préparer cette réunion, nous avons l'honneur de vous adresser le programme de ses travaux.

Ce programme pourra être complété sur la demande des Universités, Facultés ou autres établissements d'Enseignement supérieur. Une circulaire ultérieure vous fera connaître le programme définitif arrêté par le Conseil de l'Université, les différents rapports qui pourront être soumis au Congrès, son règlement.

Mais dès maintenant, nous vous serions reconnaissants de faire connaître aux membres de l'Université que vous présidez et la date du Congrès et les principales questions qui seront traitées devant lui.

Nous vous prions également de demander à l'Université que vous représentez les sujets spéciaux qu'elle désire faire inscrire au programme.

(1) Il n'y a pas eu de commission pour étudier la question. On a pensé sans doute que l'autonomie des Universités était en jeu ; mais il faudrait d'abord décider si le recrutement des agrégés est affaire d'Université ou affaire d'Etat.

(2) Cette solution ne serait qu'un pis aller, car il serait regrettable que le droit de faire des agrégés, droit qui est essentiellement *régalien*, fût délégué en fait à une Faculté.

(3) *Revue de médecine*, 10 novembre 1897, Paris, Alcan.

Le succès du Congrès de Lyon nous fait penser que celui de Bordeaux sera non moins brillant et non moins fécond en résultats. Aussi serions-nous heureux Monsieur le Recteur, de pouvoir espérer qu'un certain nombre de nos collègues de votre Université pourront répondre à notre appel.

Veuillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de nos sentiments très distingués.

La Commission d'Organisation : SAIGNAT, *Professeur à la Faculté de Droit, Président* ; IMBART DE LA TOUR, *Professeur à la Faculté des Lettres, Secrétaire* ; BLAREZ, *Professeur à la Faculté de Médecine* ; FALLOT, *Professeur à la Faculté des Sciences.*

Vu et approuvé : *Le Recteur, Président du Conseil de l'Université*, A. COUAT.

Programme provisoire : 1. Equivalence des grades en France et à l'étranger ; 2. Equivalence des licences pour le service militaire ; 3. Réforme ou maintien du baccalauréat ; 4. Création d'œuvres dans l'intérêt des étudiants ; 5. Des moyens d'éviter l'isolement des étudiants dans les centres universitaires ; 6. Enquête sur les institutions similaires à l'étranger.

Prière d'adresser les communications relatives au Congrès soit à M. SAIGNAT, Président de la Commission d'organisation, 18, rue Mably ; soit à M. IMBART DE LA TOUR, Secrétaire, 12, rue Turenne (*Bordeaux*).

VI. COLLÈGE DE FRANCE (1897-1898).

MÉCANIQUE ANALYTIQUE ET MÉCANIQUE CÉLESTE : M. Hadamard, suppléant, traitera des *Courbes qui satisfont aux Équations différentielles de la Dynamique, envisagées dans le domaine réel.* — MATHÉMATIQUES : M. Jordan, Membre de l'Institut, Académie des Sciences, traitera de la *Théorie des Équations différentielles.* — PHYSIQUE GÉNÉRALE ET MATHÉMATHIQUE : M. Marcel Deprez, Membre de l'Institut, Académie des Sciences, suppléant, traitera des *Méthodes et des Instruments de mesure employés dans l'étude des phénomènes électriques.* — PHYSIQUE GÉNÉRALE ET EXPÉRIMENTALE : M. Mascart, Membre de l'Institut, Académie des Sciences, exposera *Diverses questions d'électricité et de magnétisme.* — CHIMIE ORGANIQUE : M. Berthelot, Membre de l'Institut, Académie des Sciences, traitera de la *Thermochimie.* — MÉDECINE : M. Charrin, remplaçant, étudiera les *Défenses de l'Organisme.* — HISTOIRE NATURELLE DES CORPS ORGANIQUES : M. Fouqué, Membre de l'Institut, Académie des Sciences, analysera et commentera les *Principaux mémoires de Brögger.* — HISTOIRE NATURELLE DES CORPS ORGANISÉS : M. François-Franck, remplaçant, exposera la *Physiologie pathologique du cœur.* — EMBRYOGÉNIE COMPARÉE : M. Henneguy, remplaçant, exposera les travaux récents sur la *Constitution de la cellule et des éléments reproducteurs, et sur la Fécondation.* — ANATOMIE GÉNÉRALE : M. Ranvier, Membre de l'Institut, Académie des Sciences, traitera de la *Structure de la peau et du mécanisme histologique de la cicatrisation.* — PSYCHOLOGIE EXPÉRIMENTALE ET COMPARÉE : M. Th. Ribot, traitera des *Conditions générales de la Conscience et de l'Inconscient* et étudiera les *Diverses formes d'Imagination.* — HISTOIRE GÉNÉRALE DES SCIENCES : M. Pierre Laffitte, étudiera l'*Évolution des Conceptions sociologiques d'Aristote à Auguste Comte.* — HISTOIRE DES LÉGISLATIONS COMPARÉES : M. Jacques Flach, fera l'*Histoire de la condition des Femmes en France, d'après les documents juridiques et les œuvres littéraires*, et étudiera *les Coutumes et les Institutions des peuples de l'Océanie.* — ÉCONOMIE POLITIQUE : M. Paul Leroy-Beaulieu, Membre de l'Institut, Académie des Sciences morales et politiques, traitera des *Principes qui régissent la question des finances publiques : budgets, emprunts, amortissement, conversions, papier-monnaie, concordats avec créanciers*, et étudiera *Les Recherches sur la nature et les causes de la Richesse des Nations*, d'Adam Smith, en les comparant aux ouvrages des économistes plus récents. — GÉOGRAPHIE, HISTOIRE ET STATISTIQUE ÉCONOMIQUES : M. E. Levasseur, Membre de l'Institut, Académie des Sciences morales et politiques, étudiera les

Voies de communication, le Crédit et le Commerce des États-Unis. — GÉOGRAPHIE HISTORIQUE DE LA FRANCE : M. Auguste Longnon, Membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, fera la *Description historique de la Gaule, à l'époque franque* (*Francia*), et étudiera l'*Histoire des noms propres de personne en France et leur emploi dans la formation des noms de lieu.* — — HISTOIRE DES RELIGIONS : M. Albert Réville, étudiera les *Péripéties et l'esprit des luttes engagées entre l'Islamisme et l'Eglise chrétienne pendant la période des Croisades.* — PHILOSOPHIE SOCIALE : M. Jean Izoulet, étudiera l'*Évolution psychique dans ses rapports avec l'évolution sociale, d'après les écrivains des* XVIII[e] *et* XIX[e] *siècles, et, en premier lieu, d'après Jean-Jacques Rousseau* ; il analysera le *Manuscrit du Contrat social* (manuscrit de Genève). — ESTHÉTIQUE ET HISTOIRE DE L'ART : M. Georges Lafenestre, Membre de l'Institut, Académie des Beaux-Arts, suppléant, étudiera les *Arts en France et en Italie au temps de Charles VIII.* — EPIGRAPHIE ET ANTIQUITÉS ROMAINES : M. Cagnat, Membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, étudiera la *Topographie antique de la ville de Rome,* il expliquera et commentera les *Inscriptions romaines nouvellement découvertes en France et à l'étranger.* — EPIGRAPHIE ET ANTIQUITÉS GRECQUES : M. Foucart, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, étudiera les *Antiquités religieuses de l'Attique,* il expliquera les *Inscriptions les plus importantes pour l'histoire de la Grèce depuis la fin de la Guerre Sacrée.* — EPIGRAPHIE ET ANTIQUITÉS SÉMITIQUES : M. Clermont-Ganneau, Membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, expliquera les *Inscriptions araméennes de Syrie et d'Arabie,* en particulier les *Inscriptions nabatéennes,* et étudiera *Divers monuments sémitiques récemment découverts.* — PHILOLOGIE ET ARCHÉOLOGIE ÉGYPTIENNES : M. Maspero, Membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, continuera d'étudier les *Textes relatifs à l'ancienne religion de l'Égypte* et l'*Histoire des plus anciennes dynasties égyptiennes.* — PHILOOLGIE ET ARCHÉOLOGIE ASSYRIENNES : M. Jules Oppert, Membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, exposera les *Principes du déchiffrement et de la grammaire assyrienne* ; il interprétera des documents juridiques, des tablettes de *Tell-el Amarnah* et des textes bilingues écrits en sumérien (touranien) et assyrien ou accadien (sémitique) : il s'occupera également de quelques sujets historiques et archéologiques. — LANGUES ET LITTÉRATURES HÉBRAÏQUES, CHALDAÏQUES ET SYRIAQUES : M. Philippe Berger, Membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, expliquera l'*Histoire de David,* et traitera de la *Phénicie.* — LANGUE ET LITTÉRATURE ARABES : M. Houdas, remplaçant, étudiera, dans le *Livre des Chansons* (Kitab-el-Aghany), *l'Histoire et la Poésie anti-islamiques,* il expliquera le *Divan de Moslin* (édition de Leyde). — LANGUE ET LITTÉRATURE ARAMÉENNES : M. Rubens Duval, expliquera le *Poème sur Joseph,* attribué à Saint Ephrem, les Mardis, à deux heures et demie ; les Vendredis, à la même heure, il expliquera la *Version syriaque des Geoponica.* — LANGUES ET LITTÉRATURES CHINOISES ET TARTARES-MANDCHOUES : M. Maurice Courant, remplaçant, traitera de l'*Administration et de la Société chinoises, principalement à l'époque des Thang (618-907),* et expliquera des textes tirés du *Thang chou,* du *Tcheng koan tcheng yao, etc.,* et relatifs aux questions administratives. — LANGUE ET LITTÉRATURE SANSCRITES : M. Foucher, remplaçant, étudiera l'*Influence de l'art classique sur l'art bouddhique de l'Inde,* les Mercredis, et expliquera le *Kâdambari.* — LANGUE ET LITTÉRATURE GRECQUES : M. Maurice Croiset, étudiera la *Tragédie d'Eschyle d'après les travaux récents* ; et expliquera *Les Choéphores* d'Eschyle. — PHILOLOGIE LATINE : M. Louis Havet, Membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, étudiera des questions de *Prose métrique* ; et expliquera Cicéron, *De Finibus,* Livre I. — HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE LATINE : M. Gaston Boissier, Membre de l'Institut, Académie française et Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, étudiera les *Œuvres de Tacite,* et expliquera le *Miles gloriosus* de Plaute. — PHILOSOPHIE GRECQUE ET LATINE : M. H. Bergson, remplaçant, exposera la *Psychologie*

de Plotin, et expliquera la quatrième *Ennéade* de Plotin. — PHILOSOPHIE MODERNE : M. Thamin, remplaçant, traitera de l'*Histoire de la philosophie morale en France dans la première moitié du* XVIII*e siècle*, et étudiera le *Traité des sentiments moraux d'Adam Smith*. — LANGUE ET LITTÉRATURE FRANÇAISES DU MOYEN AGE : M. Gaston Paris, Membre de l'Institut, Académie française et Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, étudiera les *Romans d'aventures des* XII*e et* XIII*e siècles*, et expliquera la *Grammaire de l'ancien français* (*Phonétique*). — LANGUE ET LITTÉRATURE FRANÇAISES MODERNES : M. Emile Deschanel, continuera d'étudier l'*École réaliste*, et analysera les textes des principaux écrivains du XVIIe siècle. — LANGUES ET LITTÉRATURES D'ORIGINE GERMANIQUE : M. A. Chuquet, fera l'histoire de l'*Union de Gœttingue* (*Gœttinger Bund*), et expliquera le *Nibelungenlied* (édition Bartsch). — LANGUES ET LITTÉRATURES DE L'EUROPE MÉRIDIONALE : M. Morel-Fatio, suppléant, traitera de *Camoëns et de l'épopée maritime des Portugais*, et expliquera d'anciens textes castillans, d'après la chrestomathie de M. E. Gorra (*Lingua e letteratura spagnuola delle origini*, Milan, 1898). — LANGUES ET LITTÉRATURES CELTIQUES : M. H. d'Arbois de Jubainville, Membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, étudiera la *Civilisation celtique*, en la comparant à celle que nous font connaître l'Iliade, expliquera des textes *Vieil et moyen irlandais*, et exposera les *Lois de la grammaire irlandaise*. — LANGUES ET LITTÉRATURES D'ORIGINE SLAVE : M. Léger exposera la *Grammaire de la langue polonaise*, interprétera des textes en prose, et expliquera la *Chronique slavonneuse russe*, dite « de Nestor ». — GRAMMAIRE COMPARÉE : M. Michel Bréal, Membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, continuera l'exposition de la *Syntaxe des langues indo-européennes*, en insistant sur les faits de *Sémantique* (science des significations) ; il étudiera quelques points de *Phonétique*, en se servant des données de la *Phonétique expérimentale*.

VII. LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE BEYROUTH (1).

Les Jésuites français ont fondé à Beyrouth une école à trois degrés, dans laquelle ils donnent l'enseignement primaire à 300 élèves, l'enseignement secondaire à 450, l'enseignement supérieur à 120. Ces élèves sont admis sans différence de nationalité ou de religion. Enseignement primaire et enseignement secondaire répondent à ce que ces mots signifient pour nous, avec les différences qu'exigent celles du milieu et des besoins. Quant à l'enseignement supérieur, il consiste en une Faculté de médecine.

Les Pères jésuites sont au nombre de 80. Ils sont assistés, pour l'enseignement de la médecine, par six docteurs français. Ils reçoivent de la France, au titre exclusif de ce dernier enseignement, une subvention annuelle de 93,000 fr. Enfin, ils ont joint une imprimerie à l'établissement. Pour n'avoir plus à revenir sur celle-ci, je dirai que ses publications en langues hébraïque et syriaque ont obtenu les plus hautes récompenses à nos Expositions universelles et que sa Bible, notamment, est un chef-d'œuvre de typographie savante.

L'établissement est installé dans un édifice superbe sans faux luxe. De la terrasse qui en forme le centre, le regard embrasse la ville, la campagne et la mer. Les Pères qui lisent leur bréviaire entre deux classes et les élèves penchés sur un texte ou une préparation anatomique n'ont qu'à lever les yeux pour apercevoir le pavillon français, qui flotte sur notre stationnaire, le *Troude*, et les grands paquebots des Messageries maritimes. Ils entendent les sonneries françaises, vives et gaies, auxquelles répondent les clairons du stationnaire turc

(1) Notre collaborateur, M. Larroumet, a publié dans le *Figaro* du 12 octobre 1897, un article dont nous reproduisons les passages essentiels, en attendant celui que nous avons demandé à M. Lortet, doyen de la Faculté de médecine de Lyon, qui connaît mieux que personne, ces choses d'Orient (*N. de la Réd.*).

— un vieux vapeur à aubes, enlizé dans le port — clairons sourds et traînants comme la voix lointaine du muezzin, comme la plainte de l'Orient fanatique et contenu.

Aux premiers pas dans la maison, l'ordre et la propreté, la netteté des idées et des méthodes, traduite par les détails matériels, contrastent de manière singulièrement instructive avec la négligence, la saleté et l'incohérence des habitudes orientales. Classes, dortoirs, bibliothèques, collections, laboratoires, sont des modèles de tenue. Sur les tables et les rayons se trouvent toutes les revues scientifiques de quelque intérêt et le meilleur choix de tous les livres spéciaux. Dès qu'une facilité d'étude se traduit par un nouvel instrument, celui-ci arrive à l'école de Beyrouth. Il n'y a pas une grande ville de France dont les institutions d'enseignement supérieur soient mieux outillées que celle-ci. Pour les cours de médecine, les Pères qui assistent, comme maîtres de conférences, les six professeurs titulaires des chaires magistrales, sont eux-mêmes des savants au courant des derniers travaux. L'un d'eux, en relations constantes avec les docteurs d'Arsonval et Tripier, me montrait avec une obligeance, une compétence et une modestie singulières, son laboratoire d'électrothérapie et ses photographies aux rayons Rœntgen.

Quant au but qu'ils poursuivent, le voici, tel qu'ils l'exposent, en toute simplicité et toute conviction. Depuis sept cents ans la France a commencé en Orient l'œuvre historique de justice, qui est sa part dans l'effort commun de l'Europe. Si les croisades, entreprises au nom de Dieu par des hommes, ne furent pas seulement une œuvre de sentiment, mais de sang et de conquête, le plus bel exemple de vertu que l'idéal chrétien ait provoqué, Saint Louis, appartient à la France. Les Lusignans à Jérusalem et à Chypre, les chevaliers de Saint-Jean à Rhodes, nos barons féodaux en Palestine, en Syrie et en Grèce, ont maintenu pendant trois siècles la langue, la pensée et les mœurs de la France. A leur suite, appelés, protégés et défendus par eux, les marins et les marchands de la France ont fait de la Méditerranée un lac français et des ports du Levant autant de comptoirs français. Puis « le mirage oriental » a lui aux yeux de Bonaparte. Après sa fulgurante apparition en Egypte et en Syrie, le vainqueur des Pyramides et d'Esdrelon a donné un choc si prolongé à l'imagination orientale que son nom assure encore le respect du Français.

L'écroulement de la fortune napoléonienne n'a diminué en rien le prestige du nom français. Les Orientaux, qui se connaissent en grandeur et en poésie, estiment que la catastrophe finale ne détruit pas l'histoire faite et que la gloire reste acquise. Ils nous tiennent encore pour le premier peuple de l'Europe. Ils savent aussi que nous sommes le plus loyal en affaires, le plus généreux d'idées, le plus bienfaisant par ses œuvres. Ces peuples, dont le radieux soleil étale tant de misère, ont éprouvé notre désir constant d'affranchir les hommes, de les rendre moins misérables, de défendre les opprimés.

Mais cette position privilégiée en Orient est menacée depuis longtemps. Depuis la Révolution et Waterloo, tout l'effort de l'Europe, à la suite de l'Angleterre, notre plus constante rivale, tend à diminuer le rôle prépondérant de la France. Depuis 1870, deux grands Etats, dont l'un méditerranéen, l'Allemagne et l'Italie, sont entrés en ligne avec des ambitions impatientes. Un autre, la Russie, un moment arrêtée par la guerre de Crimée, a repris en Orient, sa politique traditionnelle, qui consiste à en éliminer toute influence rivale de la sienne. Partout notre langue, notre action et notre commerce rencontrent des rivalités sourdes ou déclarées, hypocrites ou franches. Le Sultan, chef toujours puissant d'un empire encore solide, a écarté notre tutelle, par peur de la Russie devenue notre alliée, et a obtenu celle de l'Allemagne.

Issue d'un mouvement religieux, l'influence française en Orient s'était fondée en grande partie par les missions religieuses que tous nos gouvernements ont protégées, et avec eux leur nombreuse clientèle d'indigènes. On se rappelle le mot de Gambetta, que l'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation. Voilà pourquoi, depuis vingt-sept ans, la République, continuant ici l'œuvre de

l'ancienne monarchie, subventionne des congrégations hospitalières ou enseignantes, parmi lesquelles les Jésuites de Beyrouth.

Ceux-ci s'emploient en échange à faire aimer la France, à instruire et à moraliser en son nom. Ils n'ont ni plus de zèle ni plus d'habileté que les autres ordres, Franciscains, Lazaristes, Augustins, etc. Mais ils ont eu l'heureuse inspiration de porter leur effort sur une des parties les plus utiles et les plus négligées de l'œuvre commune, en se donnant à l'enseignement de la médecine. On sait ce qu'est l'hygiène en Orient. La négligence et la saleté y sont effroyables. Les maladies contagieuses y font des coupes sombres. Celles qu'un peu de soin enrayerait y multiplient les infirmités. Partout, en Orient, les rues, pleines d'aveugles, d'estropiés et d'ulcéreux, sont un appel à la pitié. Les Jésuites de Beyrouth ont donc créé en 1885 une faculté de médecine. Ils apportaient ainsi un appui décisif aux efforts des médecins français qui, depuis un demi-siècle, s'efforçaient de faire comprendre au gouvernement turc la nécessité des mesures hygiéniques, introduisaient un peu de salubrité dans les villes, assainissaient les bazars et les cimetières, donnaient des soins gratuits dans des dispensaires et des hôpitaux, dont quelques-uns, généreusement dotés et admirablement tenus, comme ceux de Damas et de Jérusalem, font un bien immense.

L'enseignement de la faculté de Beyrouth est constitué sur le modèle français. Les Pères jésuites présentent leurs professeurs au choix du gouvernement, qui les agrée. Chaque année, un jury choisi dans les facultés de France vient ici conférer les diplômes de docteur en médecine et de pharmacien au nom de l'Etat français.

Dès le début, le succès de cette fondation a été considérable ; il a toujours été grandissant. J'ai dit qu'à cette heure la faculté de Beyrouth compte cent vingt élèves. Ils viennent surtout, outre la Syrie, d'Egypte, de Mésopotamie et des îles grecques. J'ai vu leur attitude envers leurs maîtres ; elle respire la confiance et la reconnaissance. Quant à la valeur des diplômes qu'ils obtiennent, elle est grandement appréciée dans tout l'Orient. En France, elle a l'équivalence avec les diplômes français.

Les choses en étaient encore là il y a un mois, lorsque le Père recteur a été avisé par le consulat de France d'une mesure prise à Constantinople et qui, si elle est maintenue, va ruiner d'un seul coup la faculté de Beyrouth. Le Conseil de l'enseignement médical ottoman refuse de reconnaître le diplôme français. Bien plus, avoir commencé à Beyrouth ses études médicales devient une sorte de casier judiciaire aux yeux de ce Conseil. Les élèves de Beyrouth sont systématiquement écartés des examens turcs, c'est-à dire déclarés incapables par la Turquie, parfaitement incapable elle-même d'examiner quoi que ce soit, en dehors des collèges d'ulémas et de derviches.

Cette double interdiction est le résultat d'une intrigue patiemment menée près d'un gouvernement dont le bien public à longue échéance est le moindre souci et qui, en toutes choses, ne voit que l'intérêt politique et immédiat. Qui en a tenu les fils ? Plusieurs mains, sans doute, mais, ici, je n'ai pas de renseignements assez précis pour citer des noms.

Voilà donc la science française officiellement condamnée par le gouvernement turc. Le régime dont notre marine et notre diplomatie viennent de consolider le maintien nous témoigne ainsi sa reconnaissance. Ce pays de haute culture regarde nos maîtres comme des ignorants dangereux. Il les met en interdit.

Nous avons à Constantinople un ambassadeur qui ne passe ni pour un naïf ni pour un maladroit Il est fort inquiet. Il a fait des réclamations ; elles n'ont pas abouti. Notre ministère des affaires étrangères est saisi de la question ; il avisera certainement, mais il n'est pas mauvais que l'opinion française le soit aussi. Voilà pourquoi il m'a semblé intéressant de dire dans le *Figaro* l'affront que les Turcs veulent faire à la France en la personne des Jésuites de Beyrouth.

Car ces Jésuites sont Français et travaillent pour la France. S'ils appartien-

nent à un ordre cosmopolite, dont le siège est à Rome et poursuit un but international, cela ne les empêche pas d'aimer leur pays comme on l'aime à distance, d'un amour plus éclairé, plus actif et moins tranquille. J'ai encore dans l'oreille l'accent avec lequel ils me disaient : « Nous sommes Français et notre œuvre est française ». Les abandonner serait pour la France, s'abandonner elle-même.

GUSTAVE LARROUMET,
De l'Institut.

VIII. COLLÈGE LIBRE DES SCIENCES SOCIALES

COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT. — MM. Aulard, Berteaux, Dr Jacques Bertillon, Léon Bourgeois, Debidour, Delbet, P. Didon, Doumer, Espinas, Frank, A. Giry, Jay, Ernest Lavisse, H. Lorin, Nogues, G. Perrot, Poincaré, Tarde, Thaller.

DIRECTION. — Dr Delbet, directeur ; Dick May, secrétaire général, Joseph Bergeron, secrétaire trésorier.

PROFESSEURS. — MM. Andler, Barrat, Bertillon, Brunhes, Chevallier, Dalle, Dauriac, Delaire, Delbet, Fontaine, de Kellès-Krauz, Keüfer, Kovalevsky, de Lanessan, A. Lichtenberger, Louis Marin, du Maroussem, du Mesnil, A. Métin, Eugène Müntz, le R. P. de Pascal, Dr M. Paulalion, Francis de Pressensé, Révelin, Edouard Rod, Rouanet, Saleilles, Seignobos, Paul Strauss, Tarbouriech, Tarde, Thaller, Max Turmann, Villa, Maurice Wahl, Weber.

PROGRAMME DES COURS. — *A. Fontaine*, Statistique du travail et de la richesse. — *Bertillon*, Démographie. — *P. du Maroussem*, Les procédés monographiques appliqués aux problèmes agraires. — *Louis Marin*, Les études ethniques, leurs méthodes et les études sociales. — *M. Dufourmantelle*, Législation industrielle et ouvrière comparée. — *M. Saleilles*, De l'individualisation de la peine : 1° Conception générale, les deux éléments du crime, le fait et l'individu, point de vue objectif et point de vue subjectif, de l'adaptation de la peine au crime. — Théorie primitive, l'adaptation de la peine, uniquement fondée sur la matérialité du fait. Prise en considération du point de vue individuel : l'adaptation de la peine fondée sur l'idée de responsabilité. Théorie classique de la responsabilité ; ses transformations et ses conséquences dans le droit moderne. La thèse de la responsabilité partielle ; le système du Code pénal italien. L'individualisation de la peine prise du point de vue psychologique ; Théories sociologiques modernes ; la part de l'erreur, la part de la vérité. 2° Les procédés d'individualisation : a) *L'individualisation légale :* les cas de responsabilité atténuée, minorité ; les cas de responsabilité aggravée, la récidive. — Les causes d'atténuation tenant à la matérialité du fait, la tentative, la complicité ; b) *L'individualisation judiciaire :* l'élasticité des peines ; les peines parallèles ; les circonstances atténuantes ; la conversion de la peine ; le sursis ; condamnation conditionnelle ; c) *L'individualisation administrative* : le système pénitentiaire ; système progressif ; libération conditionnelle ; sentences indéterminées : maisons de réformes américaines, Elmira dans l'Etat de New-York. — *Seignobos*, Application de la méthode historique aux sciences sociales : I. Difficultés propres à l'histoire des faits sociaux ; II. Relations entre les faits sociaux et les autres phénomènes historiques. Des faits économiques comme conditions négatives des organisations sociales. Des faits politiques et intellectuels comme causes positives des transformations sociales ; III. Histoire générale de l'évolution sociale. — *Tarbouriech*, Histoire du droit moderne, La propriété. — *A. Métin*, Histoire du travail et des doctrines relatives à son organisation. — *Max Turmann*, Le mouvement social catholique depuis l'Encyclique « Rerum Novarum ». — *Jean Brunhes*, Application des données géographiques à quelques problèmes pratiques d'économie sociale. — *Kovalevski*, La Russie économique et sociale. — *Dr Delbet*, La sociologie d'après Aug. Comte,

suite de la statique sociale : Les éléments sociaux, langage, religion, propriété, famille. Les forces sociales, théorie de l'organisme social, de l'existence sociale. L'ordre humain, limite de ses variations. Théorie du progrès. — *Delaire*, Doctrine de le Play. — *Révelin*, La doctrine économique du socialisme. — *Andler*, Doctrines sociales allemandes. — *A. Lichtenberger*, Doctrines sociales anglaises. — *Kellès-Krauz*, Sociologie générale. — *R. P. de Pascal*, Doctrine sociale catholique. — *Victor Dalle*, Questions ouvrières. Le parti du travail. Organisation militante du prolétariat français. — *Lionel Dauriac*, L'action sociale de l'art (Art musical). Voir *Revue internationale*, 15 novembre. — *Du Mesnil*, Hygiène sociale. — *Paul Strauss*, L'assistance et la prévoyance sociales. — *M. Wahl*, Questions coloniales.

COURS COMPLÉMENTAIRES : *Weber*, Etat actuel des associations ouvrières en France, statistique et législation. — *Paulalion*, Esquisse d'un cours de biologie. — *Ch. Barrat*, Visites industrielles et sociales, industrie de la fourrure, industrie du sucre. — *Tarde*, Esquisse d'une sociologie. — Les conférences de M. Tarde, auxquelles nous avons assisté, seront publiées par la *Revue de Métaphysique et de Morale*. Elles ont obtenu un grand succès auprès de ses nombreux auditeurs. En voici la substance, condensée en un bref résumé :

« La science consiste à envisager une réalité quelconque, inorganique, vivante ou sociale, sous son aspect rationnel, c'est-à-dire au point de vue des *similitudes*, des *contrastes* et des *harmonies* qu'elle renferme, autrement dit (pour remonter des effets aux causes) de ses *répétitions*, de ses *oppositions* et de ses *adaptations*. Il y a donc trois sortes de lois scientifiques : des lois de répétition (par ex. en biologie, la loi de Malthus généralisée) ; des lois d'opposition (par ex. la loi de la concurrence vitale) ; et des lois d'adaptation (par ex. celles de la corrélation de croissance). Chaque époque s'attache plus particulièrement tantôt aux unes, tantôt aux autres, mais les premières sont fondamentales.

En les recherchant, la science procède toujours du grand au petit, du vague au précis, du superficiel au profond, de l'imaginaire au réel. Mais le développement des réalités suit un ordre à peu près inverse : c'est de l'infinitésimal que tout sort (molécule, cellule, moi), c'est là qu'il faut chercher les répétitions, les oppositions, les adaptations vraiment explicatives de toutes les autres. Chacun de nous, dans son cerveau, renferme des multitudes de similitudes avec ses compatriotes : autant de similitudes qu'il y a de mots de la langue, de rites de la religion, de types de pensée ou d'activité. Or, autant de similitudes précises, autant de répétitions, qui sont des imitations d'homme à homme, dont la psychologie *inter-cérébrale*, complément de la psychologie *intrà-cérébrale*, doit s'occuper. Il y a des lois de cette répétition sociale élémentaire, comme il y en a de l'ondulation en physique, et de l'habitude ou de l'hérédité en biologie. Et c'est par ces lois qu'on peut rendre compte de toutes les lois partielles (dans la mesure où elles sont vraies) formulées par les linguistes, les mythologues, les historiens du droit, les économistes, les esthéticiens, les moralistes.

Des considérations analogues s'appliquent à l'aspect-opposition des phénomènes. Laissant de côté beaucoup de remarques essentielles qui nous entraîneraient trop loin, disons tout de suite que, en fait d'*oppositions-luttes* (très distinctes des oppositions-rythmes), le monde social présente d'abord en sociologie la guerre, antinomie majestueuse où l'on a cru voir l'explication universelle. Mais loin d'expliquer rien, c'est elle qui a grand besoin d'être expliquée ; et aussi bien la concurrence, bataille atténuée et généralisée. Au fond, la lutte sociale élémentaire est celle du *oui* et du *non*, du *pour* et du *contre*, dans l'esprit individuel. Ou, pour mieux dire, de simplement psychologique, ce doute, ce trouble, ce conflit intérieur devient social, soit quand il se répand par contagion en scepticisme, en découragement de tout un peuple. soit quand, résolu en chaque individu par un choix définitif entre deux thèses ou deux volontés, mais par un choix différent d'un individu à un autre, il donne lieu à un conflit extérieur et général, en une scission de deux partis, de deux sectes, de deux

écoles, de deux langues, qui se disputent la domination. Il n'est pas de discussion entre hommes qui ne puisse de la sorte aboutir à un combat sanglant, si quatre conditions, que l'auteur énumère, sont réalisées. La lutte extérieure avec ses violences, ne devient donc possible que lorsque la lutte interne, avec ses inerties et ses énervements, a pris fin. N'y a-t-il, pour une société, qu'à opter entre l'un et l'autre? Et est-il vrai que les horreurs de la bataille soient salutaires, préférables à la démoralisation de la paix prolongée? Non. Toute lutte, extérieure ou intérieure, aboutit à une paix, à une victoire pacifiante. Et la loi générale des oppositions sociales montre qu'il en doit être ainsi. Cette loi est que toute lutte, en vertu du rayonnement imitatif et de l'assimilation, de la socialisation croissante, va en s'élargissant. L'auteur montre l'application de cette loi non seulement à la guerre, qui tend de la sorte inévitablement à la paix sous forme impériale ou sous forme fédérative, mais encore à la concurrence qui, par une dialectique analogue, tend fatalement au monopole ou à l'association. Il l'applique même à la discussion, soit parlementaire, soit judiciaire, soit *journalistique*. Sa conclusion est que l'opposition-lutte, envisagée dans le monde social comme dans le monde vivant et le monde physique, où l'on a aussi exagéré abusivement son importance, joue le rôle de simple moyen terme et court, par ses agrandissements mêmes, à sa propre destruction. — Il en est de même de l'opposition-rythme.

Le temps nous manque pour résumer les idées de M. T... sur l'adaptation. Disons seulement que, là aussi, conformément à sa méthode psychologique, il explique les grandes et visibles harmonies que présente la vie sociale, par cette petite harmonie intérieure, tout individuelle à l'origine, l'invention, l'idée du génie. Au fond de toute association entre hommes, on découvre, originairement, une association entre idées d'un seul homme. »

IX. Le baccalauréat et l'examen d'entrée de l'Hotel de Ville (1)

« Pour l'admission des employés nouveaux, le préfet (2) consentit à se lier les mains. Nul candidat ne peut être désormais accueilli, dans les bureaux de l'Hôtel de Ville, qu'à deux conditions préalables : la première, de justifier du baccalauréat...: la seconde, de subir avec succès un examen spécial qui portait principalement, oserai-je le dire, sur l'écriture, l'orthographe et le calcul.

« Plaisante épreuve, en apparence, dans laquelle on demandait le moins à ceux qui, selon leur diplôme, étaient censés savoir le plus! Que j'ai vu pourtant de bacheliers échouer misérablement dans ce simple examen « *sérieusement subi!* »

Ch. Merruau, *Souvenirs de l'Hôtel de Ville de Paris* (P. Plon), 1875, p. 101.

(1) Communiqué par M. Monin.
(2) Berger, en 1849.

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

1. P. Lehugeur : *Histoire de Philippe le Long, roi de France (1316-1322). Tome Ier, Le Règne.* — Hachette, 1897, in-8°, xxi-475 pages.

« Le règne court et obscur de Philippe le Long n'est guère moins important pour le droit public de la France que celui même de Philippe le Bel. »

Cette phrase de Michelet où se révèlent une fois de plus son sens profond et sa divination de l'histoire, eût pu servir d'épigraphe à l'étude que s'est proposée M. Lehugeur. C'est cette importance qui l'a séduit, ce sont ces obscurités qu'il dissipe. « Placé, nous dit-il, à la fin d'une grande période de développement du pouvoir monarchique, et à la veille de la décadence qu'amène l'incapacité de Philippe VI et de Jean le Bon, le règne de Philippe le Long est un de ceux qui méritent le plus d'être étudiés en détail, parce qu'il marque non ce qu'on appelle souvent avec dédain une période de transition, mais au contraire une sorte d'apogée et de développement prématuré, parce que les mœurs sont en retard sur les institutions. »

L'ouvrage de M. Lehugeur comprendra deux volumes. Le premier, le seul qu'il donne encore, fut une thèse fort remarquée et soutenue brillamment en Sorbonne. S'il nous faut attendre le second, c'est que la Faculté des lettres de Paris n'a pu jusqu'ici se résigner à accepter des thèses s'espaçant sur deux tomes: elle se tient satisfaite du progrès réalisé depuis le commencement de ce siècle.

Le second volume traitera uniquement du mécanisme du gouvernement. Le présent tome est consacré au règne. L'auteur l'a divisé en trois parties: 1° les événements politiques qui se déroulent de 1316 à 1322: règlement de la succession de Louis X, fin de la réaction féodale, pacification du royaume, relations extérieures ; 2° les relations quotidiennes de Philippe le Long avec la noblesse, le clergé et le peuple; — 3° les misères publiques, telles que les excès des Pastoureaux, la destruction des Lépreux, faits sociaux qui nous rappellent utilement les mœurs de l'époque.

M. Lehugeur n'est point de ces travailleurs qui n'ont qu'une hâte et qu'une ambition, conquérir coûte que coûte le grade de docteur. Il a pris son temps. Minutieusement il a compulsé les sources, documents d'archives, imprimés et inédits, qui seuls lui fournissaient le moyen de suppléer à l'insuffisance des chroniques. Celles-ci ne sont pas seulement « pauvres, incomplètes, souvent inexactes » ; même les meilleures ont le tort de ne savoir nous renseigner sur les institutions, elles dédaignent ou ignorent des questions qui pour nous forment le principal intérêt de cette époque. Quant aux travaux modernes, il en est quelques-uns, en petit nombre, qui portent sur des points particuliers du règne; les ouvrages plus étendus n'ont pu réserver que des développements très courts et toujours imparfaits, l'histoire de Dareste et l'étude de Coville dans l'Histoire générale mises à part.

La matière était belle et neuve. Dans tout ce livre, M. Lehugeur fait preuve d'une science solide, jamais en défaut, d'un sens critique très fin, et surtout il domine d'assez haut l'infini détail des documents consultés pour conserver à son exposition une clarté toujours égale. Il a fait son style court et incisif; souvent pour mieux rendre sa pensée, il emprunte ses expressions à la langue politique actuelle. Il sait bien qu'un jour, dans l'avenir, elles auront besoin d'un commentaire. Mais sa modestie se contente du présent. Assurément elle se trompe. Car ce livre restera.

L'impression vague encore que les historiens avaient de l'importance de ce règne, commence à se préciser.

Nous voyons d'abord comment se fixe le droit monarchique, comment se règle la succession au trône. C'est un point que les savants ont longuement étudié : M. Lehugeur a su y mettre sa marque personnelle. Tant qu'il n'était que régent, Philippe le Long ne pouvait donner sa mesure; mais une fois qu'il s'est saisi de la royauté et qu'il a fait légitimer sa prise de possession, son couronnement même, par l'assemblée du 2 février 1317, il entend être obéi de tous; par son énergie, par sa souplesse politique il réduit et supprime toute opposition. Il restaure tout de suite le pouvoir royal, en réparant ce qu'il appelle les forfaits de Louis X, en rétablissant sans bruit, « sine strepitu » selon une expression que M. Lehugeur aime citer, le conseil de Philippe le Bel à la place du conseil étroit, enfin en envoyant des enquesteurs dans les provinces, en relevant partout la justice. Ici nous anticipons légèrement — et par force — sur le volume suivant : mais l'auteur s'arrête sur la pente, et ce qu'il nous dit était indispensable à l'intelligence des chapitres suivants.

L'histoire est portée à ne voir en Philippe le Long qu'un prince réformateur, doué du génie d'organisation, appliqué à codifier et à compléter les ordonnances de ses prédécesseurs. Et pourtant il a eu le souci des intérêts de la France au dehors. Non qu'il se lançât dans les aventures : il avait trop le sens politique; mais il a étendu l'influence française aux dépens de l'Empire sur des terres que leur configuration désignait à l'annexion, ou bien encore sur les régions aux contours indécis et flottants où pendant des siècles allaient se heurter l'action française et l'action germanique. Bref il fut un roi national : il chercha à réaliser une idée bien définie, étendre le royaume de France jusqu'aux limites de l'ancienne Gaule.

Vis-à-vis des nobles, sa politique est celle d'un roi qui se croit plus qu'un suzerain, d'un roi qui se guide, et c'est en cela qu'il appartient à la lignée des rois modernes, sur un intérêt général supérieur aux intérêts particuliers. Sa politique n'a pas la rudesse, l'âpreté de la politique paternelle : « c'est qu'il a l'intelligence pratique qui tient compte des faits, ménage les transitions et évite les froissements inutiles. »

Les évêques sont de moins en moins des seigneurs féodaux, pour devenir de plus en plus sujets dévoués, sujets donnant l'exemple de l'obéissance L'entente de la royauté et de l'Eglise était chose très vieille, toutes deux tiraient bénéfice d'un échange de services : cette union devient intime, car la papauté avec Jean XXII est toute française.

Quant au peuple, Philippe le Long le consulte; il s'occupe de son bien-être. Le roi est son défenseur, le peuple se range autour de lui pour l'aider à triompher des ligues féodales qui n'engendrent que désordres et misères. « Comme sous les rois du XII[e] et du XIII[e] siècle, le peuple, suivant l'exem-

ple du clergé, s'attache à la royauté d'un attachement opiniâtre ; il lui donne son sang et sa liberté parce que, en comparaison de la brutalité et de l'anarchie féodales, la royauté est, malgré ses abus, le gouvernement du droit et de la justice, parce que Philippe le Long, sans mériter d'être canonisé comme Saint Louis, a ramené la royauté à sa fonction, qui est de protéger les petits et les humbles. »

Mais le progrès des mœurs ne marche pas de pair avec le progrès des institutions. L'étude que M. Lehugeur fait des famines, des Pastoureaux, des Lépreux, des Juifs et des hérétiques nous découvre ce que la société d'alors nourrissait de préjugés, de superstitions, d'ignorance. Combien barbare et rude et brutale était alors l'âme de la vieille France, au XIVe siècle !

Au total, la mort de Philippe le Bel fut pour le royaume une perte. La qualité prédominante du roi se dégage des faits plus qu'elle n'est peinte par les chroniqueurs du temps, qui sont des conteurs et point des psychologues ; cette qualité, c'est son sens pratique. « Il y a certainement parmi les rois de France de plus vastes intelligences, des caractères plus originaux, des figures plus dramatiques ou plus touchantes. Aucun n'a possédé plus de sens pratique. Plus sensé qu'enthousiaste, plus fin que passionné, il a quelque chose de ce *subtil sens* que Saint Louis admirait dans Joinville ; il n'a rien de cette fausse chevalerie du XIVe siècle qui jettera les Valois dans le monde décevant des illusions et des chimères. »

Sens fin et subtil, c'est aussi la qualité prédominante de ce livre : le roi a bien servi l'historien. Souhaitons que le second volume annoncé ne se fasse pas trop attendre : il nous donnera occasion de revenir sur une époque que M. Lehugeur a éclairée pour toujours d'une lumière très vive, et de tons très justes.

M. Fallex.

II. Manuel d'hygiène athlétique, *A l'usage des lycéens et des jeunes gens des asoociations athlétiques*. 63 pp. pet. in-octavo. Alcan, éditeur.

Publié sous les auspices de l'Union des Sociétés Françaises de sports athlétiques, dont M. le professeur Brouardel a dirigé les travaux, présenté par le Secrétaire général de l'Union, M. de Coubertin, composé avec netteté, précision et concision, ce petit Manuel paraît être dans son genre une œuvre aussi remarquable que bienfaisante. Elle fait le plus grand honneur à la Commission, à son Secrétaire-Rédacteur M. le Dr Fresson et à son éminent Président M. le Doyen Brouardel. Il vient d'acquérir un nouveau titre à la reconnaissance des hommes d'initiative qui voient dans l'éducation physique bien comprise une école d'individualisme et de liberté et de tous les pédagogues, persuadés qu'il faut sutout vulgariser « les préceptes d'hygiène physique et morale hors desquels l'athlétisme ne peut produire tous ses heureux effets. »

Divisé en cinq chapitres consacrés au vêtement, à l'hydrothérapie, à l'entraînement, à la nourriture, aux différents sports, ce Manuel, comme tous les ouvrages où la compétence et la clarté des auteurs font illusion aux ignorants, contient des recommandations qui peuvent sembler banales. Mais que de conseils utiles et même indispensables y trouve-t-on, par exemple au point de vue des précautions à prendre que négligent les organisateurs de courses à longue distance et que se gardent bien d'oublier les Anglais. Or ce sont les « imprudences qui seules peuvent amener

des accidents donnant quelque apparence de raison aux adversaires des sports athlétiques. »

Pour réformer notre éducation sportive que de préventions encore vivaces à combattre ! S'agit-il d'hydrothérapie ? Il faut d'abord la vulgariser. « Si chaque Parisien ne prenait qu'un bain par an, il y en aurait encore annuellement deux cent mille qui ne se baigneraient jamais. » Il faut aussi détruire la crainte « absolument mal fondée » qu'inspire encore à tant de braves gens « une douche froide, courte, suivie de réaction qui est encore le meilleur moyen de mettre fin sans danger et sans inconvénient à une transpiration plus ou moins abondante ». D'autre part sous l'influence de la mode on est passé d'un excès à l'autre, de l'immobilité au « surentrainement » confondu avec l'entrainement qui a pour objet « de mettre l'individu en possession de toutes les aptitudes physiques dont il porte en lui le germe » et il s'est ainsi commis nombre d'extravagances auxquelles une éducation physique bien comprise doit décidément mettre fin.

Signalons enfin un préjugé très commun parmi les hommes d'étude et très périlleux. On s'imagine encore que l'entrainement est excellent, à titre de « dérivatif pendant une grande période de travail intellectuel. Le cerveau est un organe au même titre que le muscle, et le travail du cerveau constitue une dépense pour l'organisme aussi bien que le travail musculaire. Il n'y a donc nullement, comme on pourrait être parfois tenté de le croire, compensation de l'un par l'autre ; il y au contraire double perte supportée par un même individu ». Pourtant il est bon de se livrer après le travail intellectuel à un exercice physique, mais à condition qu'il soit faible et c'est pourquoi dans une revue rapide des différents sports, après avoir condamné avec raison la course de fond pour les enfants et recommandé surtout les jeux, on déclare que « l'escrime ne saurait convenir aux jeunes gens dont le cerveau travaille avec excès... Cette qualité de l'escrime d'être le plus intellectuel des exercices physiques devient pour nous dans le cas présent un grave défaut ».

On pourrait discuter cet arrêt qui semble un peu sévère et qui donne la tentation de réclamer en faveur d'un art si français et si chevaleresque : mais les reproches adressés à l'exercice vélocipédique pour « l'attitude anti-physiologique qu'il imprime au thorax et à la colonne vertébrale » et l'apologie de l'aviron qui « constitue au point de vue hygiénique un des meilleures exercices, compatible à la fois avec tous les âges et tous les tempéraments », paraissent particulièrement bien fondés.

En somme, voilà d'excellents conseils adressés aux jeunes gens « qui mènent une existence intellectuelle et qui demeurent enfermés de longues heures pour préparer examens et concours ». Présentés avec autant de compétence que de mesure et de force convaincante, ils méritent d'être médités et connus dans tous nos internats et de tous nos étudiants « auxquels il faut les longues marches, les jeux en plein air ou les exercices facilement appris comme la bicyclette ou l'aviron. »

Eugène Blum.

Dr A. Kums. — *Les choses naturelles dans Homère*, Paris, F. Alcan, 1897, in-8, 194 pages.

L'auteur des « Choses naturelles dans Homère » inscrit comme épigraphe à la première page de sa brochure les vers suivants :

> Trois mille ans ont passé sur la *tête* (*sic*) d'Homère,
> Et depuis trois mille ans, etc...

vers qu'il attribue à André Chénier. Or, on sait que la fameuse citation, si souvent répétée,

> Trois mille ans ont passé sur la cendre d'Homère...

appartient à l'*Epitre à Voltaire*, œuvre de Marie-Joseph Chénier. L'exactitude de l'épigraphe permet de préjuger la méthode critique qui a inspiré l'ouvrage. Le Dr A. Kums n'a pas cru devoir se préoccuper « des dissidences quant aux versions et aux interprétations » (p. 5) ; il a « pris Homère comme la tradition et la librairie classique nous le présente (*sic*) » (p. 5) ; il s'est « favorablement aidé de l'encyclopédie de M. Giguet et de la prodigieuse édition commentée de M. Brach » (p. 6). — Cette « prodigieuse édition » est une publication scolaire de la librairie Belin. — En outre de Brach et de Giguet, l'auteur cite le « Dictionnaire d'Homère et des Homérides » par N. Theil et H. Hallez d'Arros, dictionnaire qui a paru en 1841 et que les progrès de la philologie ont rendu depuis longtemps assez inutile. Mais le Dr A. Kums ne semble pas avoir jugé nécessaire de consulter pour rédiger les « Choses naturelles dans Homère » les *Homerische Realien* de Friedreich (1856), de Buchholtz, (1871-1883), et autres ouvrages similaires, qui ont à peu près épuisé tout ce qu'il y avait à dire sur la question. Il ne tient pas, d'ailleurs, à être complet : « J'ai fait choix — dit-il (p. 5) — de ce qui est le plus à mon goût et à la portée de mon éducation scientifique et ce que j'estime intéresser plus particulièrement le médecin comme ancien humaniste et admirateur de la nature. »

Nous pouvons donc nous dispenser de relever les erreurs de tout genre accumulées dans les chapitres consacrés aux phénomènes météorologiques, aux végétaux, aux animaux, aux hommes, aux dieux, etc., et nous borner à l'étude des « choses médicales » (pp. 156-179). Ces « choses médicales » sont peu instructives (p. 173 : « Nérée était beau comme Achille, mais pas redoutable; Astéropée est ambidextre... ») ou bizarrement exposées, p. ex. p. 172 : « L'espion Dolon, laid de visage, pas malin, quoique bon coureur, et fils unique avec cinq sœurs. Est-ce que cette particularité signifie que la prédominance des naissances féminines était considérée comme une infériorité génésique ? » — Ce n'est pas ce chapitre sur la médecine dans les épopées homériques qui fera oublier le savant mémoire de Daremberg, *La médecine dans Homère* (Paris, 1865).

En somme, cet ouvrage, dont l'auteur « cède au désir peut-être présomptueux de faire connaître quelques réminiscences » (p. 5), ne tient aucun compte de tout ce qui a été publié sur les questions homériques depuis plus de soixante ans. Il aurait pu sembler neuf et intéressant avant la publication de l'*Antiquitas Homerica* de J. Terpstra (Leyde, 1831), dont « Les Choses naturelles dans Homère » semblent un résumé inexact et une traduction médiocrement française.

H. DE LA VILLE DE MIRMONT.

INSTITUT DE FRANCE (1)

ALBERT SOREL, *Challemel-Lacour, Henri Meilhac, De Mas-Latrie, Edmond Le Blant, Léon Gautier, Français, Johannes Brahms, Albert Desjardins, Paul de Rémusat, le chevalier d'Arneth, le duc d'Aumale.*

Il y a un an, au lendemain de la réunion de l'Institut, nous apprenions la mort de M. Challemel-Lacour. Nul de ceux qui l'ont vu, parmi nous, à la tribune, à la présidence des assemblées, n'oubliera cette physionomie fine et imposante, cette expression des traits et du regard, froide au premier abord, douloureuse à qui savait considérer de plus près les hommes. Il était, à l'Académie française, un des plus brillants représentants d'un art qui a toujours été, qui est toujours parmi nous brillamment représenté, l'éloquence politique. Il y apportait un caractère personnel, ajoutant aux traditions oratoires des grandes époques de la Révolution je ne sais quoi de plus ressenti, de plus concentré, de plus stoïque dans la pensée, de plus contenu dans la forme, de plus rigoureux dans le raisonnement, de moins illusionné enfin, qui était propre à notre temps. Homme de courage, homme de principes et de foi en ses principes, il n'était point l'homme du rêve, ni de ces esprits qui se plaisent à flotter sur les mots. Avec sa large culture intellectuelle, son commerce constamment entretenu avec les anciens, sa connaissance des modernes, son intimité des philosophes ; par la haute tenue de ses idées, le choix de ses images, l'allure parfois un peu fière de son style, la note profonde d'humanité qui y dominait toujours, il rattachait notre éloquence moderne à la grande école du XVII[e] siècle. Il s'était vu, dans sa jeunesse, contraint de passer en exil, dans la lutte pour la vie, ces années d'apprentissage dont l'épreuve n'est adoucie que par l'air de la patrie. Il avait, selon l'expression poignante de Taine, connu alors la dureté du commerce des hommes. Il l'avait éprouvée à l'âge où l'âme est encore docile aux empreintes de la vie, et il en avait gardé une amertume que ni le triomphe de ses principes, ni les honneurs décernés à sa personne n'effacèrent jamais.

Par un de ces contrastes qu'offrent souvent les Annales de l'Académie française, la mort rapproche ici de M. Challemel-Lacour un confrère, presque son contemporain, mais l'homme qui, par son caractère, sa carrière, son œuvre lui ressemble certainement le moins, Henri Meilhac. Doux, facile, ironique avec raffinement, aimable toujours, ici par bonhomie, là par scepticisme, il a obtenu et goûté le succès le plus riant, dans le monde le plus séducteur. Qui n'a pas vécu à Paris en 1867, au temps de l'Exposition universelle, n'a pas connu la gaieté exquise et comme le rêve de vivre ; l'illusion enchanteresse du feu d'artifice, un soir de fête, sous le ciel de mai. Pour les hommes de ma génération, Meilhac a représenté le monde de ce temps-là, comme Marivaux, au dernier siècle, celui de la vieille France, qui s'en allait en souriant et en parlant d'amour. La *Grande-Duchesse*, la *Vie parisienne*, *Froufrou*, ce théâtre qui s'ouvre avec des éclats de rire, et finit dans les larmes, est bien l'image de Paris, en ces années fragiles et étourdies. Meilhac a été, à sa façon subtile et délicate, et certes sans l'avoir cherché, un symboliste. Le mot, j'en ai peur, eût offusqué son esprit si français : symboliste pourtant, ne l'est pas qui veut, et qui le veut ne l'est guère. Ce trouble-fête moqueur du vieil Olympe, ce Parisien qui fut, en sa

(1) Séance solennelle des cinq Académies, voir pour Edmond Le Blant, Léon Gautier, le chevalier d'Arneth, Vacherot, la *Revue Internationale*, 15 août, 15 septembre.

jeunesse, un terrible balayeur de héros fabuleux et pourfendeur d'idoles creuses, m'aurait, je l'espère, sinon passé le mot, au moins tenu compte de l'intention.

L'Académie des Inscriptions a perdu en M. de Mas-Latrie et en M. Edmond Le Blant deux vétérans de l'érudition française. Ils s'étaient consacrés, M. Edmond Le Blant à l'archéologie chrétienne de la Gaule, M. de Mas-Latrie à l'Orient chrétien et chevaleresque. Ils avaient, tous les deux, rempli par des travaux variés et étendus une longue vie. Nous pouvions espérer garder bien des années parmi nous M. Léon Gautier, qui semblait le plus robuste, qui était, en tous cas, le plus jeune de cœur, le plus chaleureux des savants. Il revivait de toute son imagination, de toute son intelligence, la vie de ce moyen âge, qu'il faisait aimer, et l'érudit qui enseignait à lire les textes, se complétait en lui d'un interprète enthousiaste, qui les faisait comprendre. Il n'a pas traduit les épopées françaises en mots secs et froids, en images décolorées, il les a transportées, pour ainsi dire, de l'âme de nos ancêtres, dans notre âme, en mots évocateurs, émus, communicatifs. C'est ainsi qu'il a eu cette gloire, la plus enviable à ses yeux, de rendre populaire, parmi nos jeunes générations, cette *Chanson de Roland*, qui était pour lui l'*Iliade* et l'*Enéide*, quelque chose même de plus : la chanson de la vieille France.

.... Élève de Corot, émule de Théodore Rousseau et de Jules Dupré, Français était un des derniers survivants de cette grande école de paysagistes. Il ne se contentait pas de reproduire les formes et les couleurs ; il voulait pénétrer l'être intime des choses vues et en révéler le caractère. C'est, en dehors même du talent de l'exécution, le grand intérêt de ses paysages qui nous promènent de la campagne romaine aux bords parisiens de la Seine et aux rives vertes et brumeuses de la mer de Normandie. Cet interprète original, probe et profond, de la nature vivante, savait aussi exprimer et peindre la nature imaginée. Nous lui apportons, en particulier, notre couronne, nous tous qui cherchons dans les lettres antiques ce rajeunissement de la pensée et de l'image que le peintre demandait chaque année au renouveau de la terre. Il semble qu'il nous ait destiné par prédilection ces deux toiles, illustrations exquises de l'idylle et de l'élégie, *Daphnis et Chloé* en leur forêt de fleurs, *Orphée* en sa nuit funèbre. Nous lui devons d'avoir vu luire, sous le ciel limpide, cette lumière qui fait les contours déliés, les ombres sereines, les lointains infinis, la divine lumière de Virgile et de Dante.

C'est sous cette lumière, dans le recueillement de la nuit, que les anciens philosophes croyaient entendre l'harmonie mystérieuse des mondes et la cadence de la vie universelle. « Les hommes qui sauront retrouver ces harmonies se seront ouvert le chemin des cieux ! » Les anciens n'entendaient peut-être que par métaphore ces harmonies célestes ; la musique moderne les a réalisées et nous les sentons frémir et retentir en elle. Elle sait trouver les chants qui bercent le rêve éternel de l'amour, exhalent la plainte éternelle de la mort. Elle fait davantage : par la symphonie qui est, par excellence, sa forme elle crée comme un autre monde au delà de celui-ci, un monde devenu pour beaucoup d'entre nous une seconde vie plus intime et plus complète à la fois, et cependant une vie qui nous pénètre par tous nos sens, vibre dans tous nos nerfs et nous emporte émus, tout entiers, corps et âme, dans son vol. Johannes Brahms que l'Académie des Beaux-Arts avait associé à sa section de musique, se rattachait à la grande école qui réunit Sebastien Bach, Beethoven, Schumann. Comme eux il s'est inspiré des traditions populaires, chansons et airs de danse, et il a rafraîchi constamment sa technique savante par ces retours à l'expression spontanée de l'âme, à la nature. Il a composé pour la voix humaine et enrichi le trésor des poèmes chantés ; il a écrit, avec une abondance surprenante, de la musique de chambre, et il s'y est montré supérieur. Qui ne connaît ces danses dont l'allure allègre et cadencée, le riche dessin, les harmonies éclatantes évoquent la vision des fêtes de Hongrie, aux cortèges somptueux, aux élans enthousiastes ? Mais il était avant tout symphoniste : créateur dans le rythme

qui donne à la musique l'impulsion de la vie, inventif, prodigue même dans le développement des idées, habile à ordonner les ensembles, à distribuer, à travers les enroulements prolongés, la mélodie qui y porte la lumière, artiste puissant et subtil en cette architecture passionnée des sons.

L'Académie des Sciences morales a perdu coup sur coup M. Albert Desjardins, et M. Paul de Rémusat. M. Albert Desjardins, professeur de droit, homme politique, était, à la manière des anciens jurisconsultes, un humaniste. Il cultivait l'histoire et il l'a montré par ses ingénieux écrits sur l'esprit et les mœurs du XVIe siècle. M. Paul de Rémusat, à la fois journaliste, député, essayiste dans des genres très divers. amateur des plus distingués en toutes choses intellectuelles, sut se montrer, avant tout, galant homme et homme du monde dans la politique et dans les lettres. Il portait avec discrétion et tact un nom célèbre. Il avait assez écrit par lui-même pour pouvoir, sans fausse modestie, se faire l'éditeur de papiers de famille. Ses amis trouvaient qu'il s'effaçait trop facilement et se tenait trop volontiers dans l'ombre des siens. Il n'y disparaissait point cependant ; l'Institut l'obligea d'en sortir et l'invita à s'asseoir à une place qu'il put occuper avec son sourire très doux et légèrement ironique, en s'excusant presque de s'être laissé conduire jusque-là, mais s'y trouvant à l'aise, chez soi, ainsi qu'un homme de sa qualité l'est en toute bonne compagnie.

La même Académie a été privée d'un de ses associés étrangers : M. le chevalier d'Arneth, l'historien autorisé du prince Eugène et de Marie-Thérèse, l'éditeur des lettres de Marie-Antoinette, de Joseph, de Mercy, et l'un des savants qui ont le plus et le mieux contribué à faire entrer dans l'histoire moderne l'érudition sans laquelle il n'y a pas d'histoire. Sa mort a été bientôt suivie de celle de M. Vacherot, un des doyens de l'Institut, un des vétérans de la philosophie française. Il a laissé à tous ceux qui ont été ses élèves à l'Ecole normale, à tous ceux qui entraient dans la vie il y a quarante ans, de grands souvenirs. Cette génération voyait en lui un maître à penser librement, fortement, maître très respecté, et très respectable. Il nous apparaissait, au collège, comme une victime de l'intolérance officielle, comme un modèle de dignité philosophique ; plus qu'un penseur, un sage, un ancien. Au sortir du collège, c'est à lui que beaucoup d'entre nous allèrent demander des lumières sur les vérités pour lesquelles il avait souffert ; ils apprirent de lui à concilier ces deux ordres de connaissances qui répondent à des facultés naturelles, à des besoins impérieux de notre être, et qu'il refusait absolument de sacrifier l'un à l'autre : la science et la métaphysique, le réel et l'idéal, le fini et l'infini, l'univers et Dieu.

Messieurs, je n'ai point encore prononcé le nom qui est sur toutes vos lèvres, ni parlé du coup qui a frappé, en même temps, trois de nos Académies, et mis en deuil l'Institut tout entier. Qui de nous oubliera jamais cet épisode, le plus significatif peut-être des fêtes du Centenaire, cette matinée où Chantilly nous fut ouvert ; où M. le duc d'Aumale, souffrant, mais souriant, affable, vit, de son fauteuil, passer devant lui ceux qu'il était heureux d'appeler ses confrères, des artistes, des savants venus de toute l'Europe ; où le descendant de saint Louis et d'Henri IV réunit, dans la demeure du grand Condé, les représentants de ces compagnies qui rappellent à la fois l'ancienne monarchie et la première République. Richelieu et Bonaparte. Ce fut un spectacle rare, et nous ne pouvons y comparer que celui de la cérémonie qui, il y a quelques mois, nous rassembla à Saint-Germain-des-Prés : par la majesté simple du culte, par l'élévation de l'éloquence pénétrante et sereine, l'hommage fut digne et du grand corps qui le rendait et de l'homme auquel il était rendu.

Il a été parlé ce jour-là, de M. le duc d'Aumale du haut de la chaire chrétienne ; il sera parlé de lui ici, dans nos compagnies, et ceux qui rempliront cette tâche sauront, comme il convient, louer, en lui, l'artiste, l'historien, le militaire, le lettré qui aimait notre langue française et la vénérait presque à l'égal d'une seconde mère, qui n'en voulait, pour ainsi dire, pas laisser perdre une syllabe, et pour qui arracher un vieux mot du dictionnaire de cette langue c'était secouer la cendre d'un ancêtre. On montrera cette supériorité de race,

cet art parfait de vivre, cette étendue d'esprit et de connaissances qui, au temps de la monarchie, eussent de ce prince, le plus accompli de l'Europe, fait le plus « honnête homme » du royaume de France ; on montrera ce mélange de traditions et de sentiments modernes qui faisait de lui, en notre temps, un citoyen unique dans une nation libre.

Je ne dois toucher à cette grande mémoire que par les endroits où elle tient à l'Institut. Quelques hommes y ont été rattachés par des liens aussi nombreux, aucun ne s'y est donné à ce point. Il a voulu s'y survivre, et il nous a, par une libéralité magnifique, confié, avec la garde de sa mémoire, la garde du trésor d'art qui était à la fois son œuvre de prédilection et son chef-d'œuvre. Nous ne pouvons, Messieurs, laisser passer cette séance plénière, la première après la mort de M. le duc d'Aumale, sans parler de Chantilly.

S'il nous en a nommés les conservateurs à perpétuité, c'est que M. le duc d'Aumale en avait fait une chose éminemment française, qu'il le destinait à la France et qu'il jugeait avoir trouvé dans nos compagnies ce qui, avec le plus de racines dans le passé, offre encore le plus de chances de durée dans l'avenir. Il aimait Chantilly comme un monument de sa race et comme sa création propre. Il en aimait les forêts profondes, où s'ouvrent des avenues infinies, et, à côté de cette nature sauvage, toujours rajeunie de sa propre sève, les charmilles, les parterres au dessin large et léger de Le Nôtre et de La Quintinie ; il en aimait les eaux vives au milieu desquelles l'édifice exquis du connétable semble comme un cygne endormi. Il aimait toute cette renaissance qu'il y avait apportée et qui se marque, dès le seuil, par la statue d'Anne de Montmorency : bronze nouveau qui, du premier coup d'œil, indique au visiteur que ce Versailles plus intime est consacré, ainsi que l'autre, à toutes les gloires de la France. Il aimait, comme Monsieur le Prince, à y goûter « la plus grande douceur de vivre » ; il aimait à faire goûter à ceux qu'il y conviait « l'air libre de cette maison hospitalière ». Un jour qu'à Bruxelles quelqu'un lui rappelait les grands travaux entrepris au château par le duc de Bourbon qui s'y trouvait alors en retraite forcée, par ordre du roi : « Ils étaient bien heureux, dit-il, en ce temps là : on les exilait à Chantilly. »

Voilà, Messieurs, en cet amour du pays natal, la pensée dominante, l'expression même de sa vie. Et cette vie est un grand témoignage en faveur de notre nation. Voulez-vous en juger avec équité et mesurer la distance ? Arrêtez-vous à Chantilly, dans la galerie fameuse « où sont peintes les actions de M. le Prince », devant le médaillon de Coysevox, qui s'abrite sous des trophées. Considérez le visage creux du vainqueur de Rocroy, ce profil découpé comme à coups de ciseau, ces cheveux en broussailles sous les lauriers, cette bouche serrée, mordante, ce nez d'aigle, cet œil surtout, bombé, saillant, fier, œil d'oiseau de proie, œil de conquérant, qui a connu la gloire, mais connu aussi l'appétit de la vengeance. et reportez-vous à l'image du dernier habitant de cette demeure ; évoquez ce visage au teint clair sous les cheveux d'argent, cette moustache de général français soulevée par le sourire, cet œil bleu, bleu de France, que l'émotion voilait si doucement, qui n'avait d'éclairs que pour l'honneur, de menace que pour la félonie ; rappelez-vous cette dignité dans la courtoisie, cette grandeur faite de fidélité, vous apprécierez ce que, dans ses héros mêmes, la France a gagné à ses épreuves et ce que nos temps troublés ont enfanté d'excellent. M. le duc d'Aumale a subi l'exil, et l'exil n'a été à personne plus amer qu'à lui ; mais il a voulu que son exil fût encore un sacrifice à sa patrie ; il n'a voulu que l'exil soumis, l'exil d'abnégation, non l'exil de rébellion et d'orgueil. S'il a eu ses heures d'angoisse, il n'a jamais traversé « l'agonie militaire » de M. le Prince ; il n'y a point, dans sa vie, de page « qu'il faudrait détacher », de ces pages où l'on voudrait crier à la renommée : *Sileat !* et lui arracher sa trompette. Il a détesté les complots, abhorré la guerre civile. C'est à la patrie qu'il a remis son épée, en 1848 ; c'est à la patrie qu'il l'a redemandée, en 1870 ; c'est de la patrie qu'il fut heureux de la tenir lorsqu'il reçut le commandement du premier de nos corps d'armée, celui de la frontière sa-

crée, celui avec lequel, il en avait la confiance, il aurait su retrouver les chemins qui mènent à Valmy.

Le culte de la France, auquel il a dédié ce sanctuaire splendide, unit, en une communion patriotique, les plus humbles et les plus puissants d'entre nous. L'image de la patrie, que le petit soldat entrevoit flottante et naïve, comme les apparitions des saintes dans les dessins merveilleux des vieux livres et les verrières des vieilles églises, se réfléchissait nette, lumineuse, sereine, comme en une eau profonde et unie, dans la conscience de ce Bourbon. Il nous laisse pour dernier mot d'ordre, le mot même de la patrie, le mot de Trianon, mot authentique celui-là et que nul ne pourra disputer à l'histoire : « La France existait toujours! » Ces mots-là, Messieurs, on ne les cherche pas, on ne les trouve pas, ils se découvrent d'eux-mêmes dans la tempête ; mais pour qu'ils surgissent de toute l'histoire d'un peuple, il faut que cette histoire vive et palpite en un homme qui en a fait son âme.

(A suivre).

LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE

HARVARD UNIVERSITY, *Announcement of the Courses of instruction provided by the Faculty of Arts and Siences for the Academic Year 1897-1898.*

— *Romance Languages and Literatures, Departments of French, Italian, and Spanish, Romance Philology of and comparative Literature, 1897-1898.*

GEORGES BERTRIN, *La Question homérique, Variétés littéraires, Paris, Poussielgue.*

CH. V. LANGLOIS et CH. SEIGNOBOS, *Introduction aux études historiques, Paris, Hachette.*

ASCHERSON, *Deutsche Universitäts-Kalender, Winter-Semester 1897-98, Berlin, Simion.*

J. SIMÕES DIAS, *A Escola primaria em Portugal, Porto, Edicão da Educação Nacional.*

J. BASTIN, *Le verbe dans la langue française, lexicologie, Le verbe et les principaux adverbes dans la langue française, syntaxe, Etude historique, 2 vol. Saint-Pétersbourg, Trenké et Fusnot.*

FERDINAND BRUNETIÈRE, *Manuel de l'Histoire de la littérature française, Paris, Delagrave.*

BIBLIOTHÈQUE DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS, *Etudes linguistiques sur la basse Auvergne, par A. Dauzat, avec préface d'A. Thomas, Paris, Alcan.*

G. CHASTAND, *Le Bilan du catholicisme en France, extrait de la Revue chrétienne, Paris, Fischbacher.*

F. A. AULARD, *Etudes et Leçons sur la Révolution française, seconde série, 1 vol. in-12, Paris, Alcan.*

JEAN HEIMWEH, *La parole soit à l'Alsace-Lorraine, Paris, A. Colin.*

J. SIMÕES DIAS, *A pedagogia official, Lisboa, Typographia do Commercio, 1897.*

PAUL LAPIE, *Les civilisations tunisiennes, 1 vol. in 12, Paris, Alcan.*

L. E. CHEVALDIN, *La Grammaire appliquée, ou série synoptique de thèmes grecs et latins sur un chapitre de Montesquieu, avec une introduction théorique et un Appendice contenant des Conseils pour les versions grecques et latines, 1 vol. in-12. Paris, Klincksieck.*

Le Gérant: A. CHEVALIER-MARESCQ.

Paris. — Imprimeurs-gérants, A. CHEVALIER-MARESCQ et Cie.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TOME II DE LA DIX-SEPTIÈME ANNÉE

(XXXIV DE LA COLLECTION)

ARTICLES DE FOND

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

NOTES ET DOCUMENTS

NÉCROLOGIE

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

CORRESPONDANCE

INSTITUT DE FRANCE

ANALYSES ET COMPTES-RENDUS

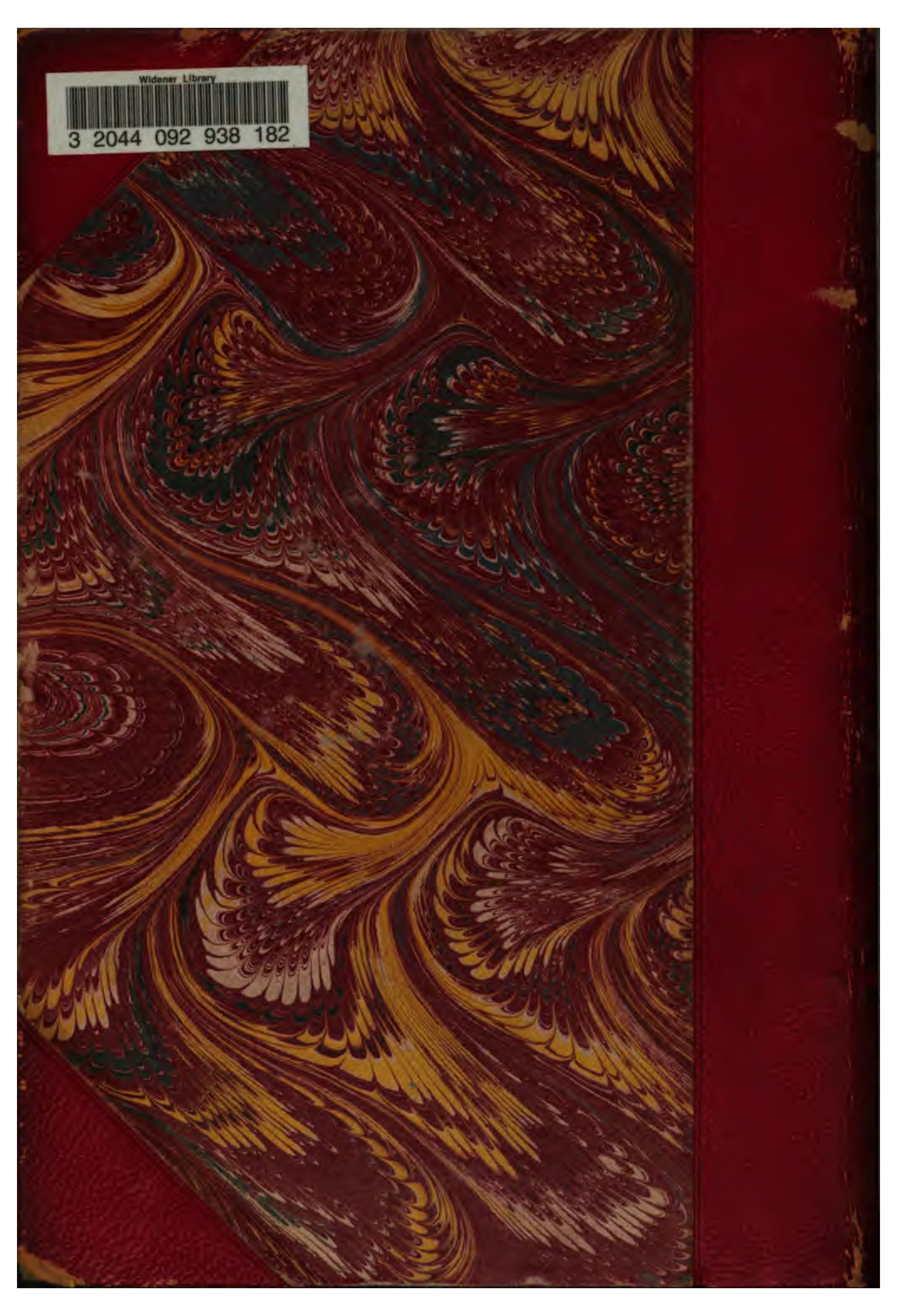
BIBLIOGRAPHIE

PÉRIODIQUES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

PRINCIPAUX ARTICLES

Paris. — Imprimeurs-gérants, A. CHEVALIER-MARESCQ et Cie.

Paris. — A. CHEVALIER-MARESCQ et Cie, imprimeurs-gérants.


Widener Library
3 2044 092 938 182